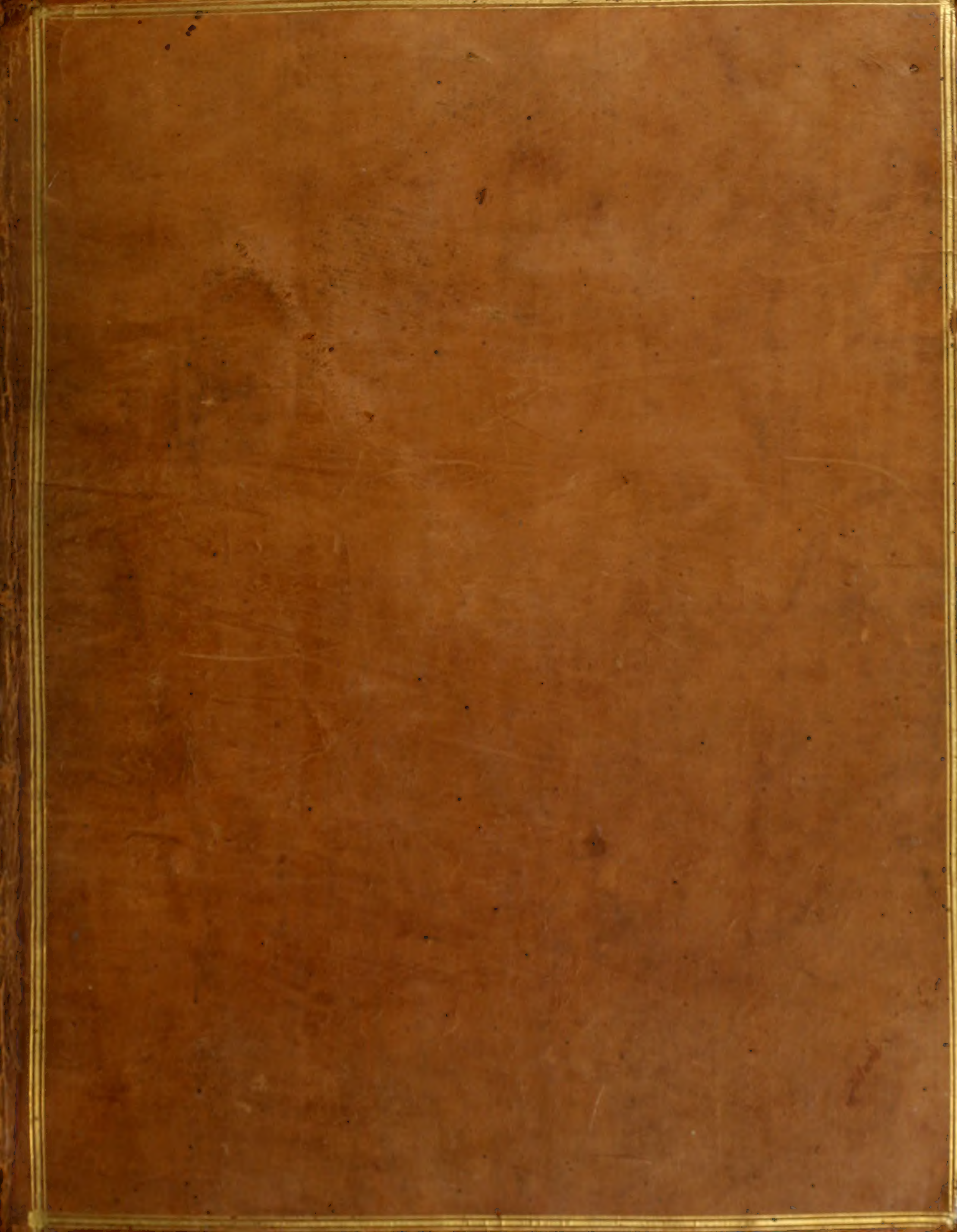






HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'À PRÉSENT.

D'APRÈS L'ANGLOIS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.

TOME TRENTE-NEUVIEME.

CONTENANT

L'HISTOIRE DE LA SUISSE OU DES CANTONS QUI COMPOSENT AUJOURD'HUI LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE, ET LE COMMENCEMENT DE L'HISTOIRE DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

ENRICHIE DES CARTES NÉCESSAIRES.



A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,

Chez *ARKSTÉE & MERKUS,*

Et se vend à Paris chez *NYON, l'aîné.*

MDCCLXXVII.

Avec Privilège.

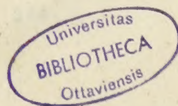




TABLE
DE CE TRENTE-NEUVIEME
VOLUME.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET CELLE DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE XV.

HISTOIRE DE LA SUISSE ET DES CANTONS QUI COMPOSENT AUJOURD'HUI LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

HISTOIRE DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

AVIS

Nous donnerons une Carte générale de l'Empire D'ALLEMAGNE dans son état actuel, avec le Tome XLe qui est sous presse.





CARTE
DES
CANTONS SUISSES,
Suivant les dernieres observations de Mrs. de l'Academie Royale des Sciences &c.
Lieues de Suisse de 13 au Degré.
Lieues d'Allemagne de 15 au Degré.
CERCLE DE SOUABE
VILLES FORESTIERES
FURSTENBERG
ALSACE
SUNTGAU
FRANCHE COMTÉ
CANTON DE SCHAFOUSE
CANTON DE BASLE
CANTON DE SOLEURE
EV. DE BASLE
EV. DE CONSTANCE
TURGOW
CANTON DE ZURICH
CANTON D'APPENZEL
TOCKENBURG
Lac de Constance
NEUCHATEL
CANTON DE LUCERNE
CANTON DE ZUG
CANTON DE SCHWITS
CANTON DE GLARIS
CANTON DE FRIBOURG
CANTON DE BERNE
CANTON D'UNDERVALD
CANTON D'URI
PAYS DE VAUD
Lac de Geneve
Geneve
CHABLAIS
LE VALAIS
LES GRISONS
COMTÉ DE TIROL
BORMIO COMTÉ
CHIAVENNE COMTÉ
VALTELINE
EVECHÉ DE TRENTE
GENEVOIS
FAUCIGNY
SAVOYE
PIEMONT
MILANEZ
SEIGNEURIE DE VENISE
Lac de Garda
Lac d'Iseo
Lac de Come
Lac Major
Bregentz
Waldburg
Zurich
Berne
Fribourg
Lausanne
Soleure
Basle
Lucerne
Syon
Chur ou Coire
Bergame
Bresse
Come
Milano

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRÉSENT.



LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX E'TATS QUI S'Y TROUVENT OU Y CONFINENT.

CHAPITRE XV.

Histoire de la Suisse & des Cantons qui composent aujourd'hui la Confédération Helvetique.

SECTION I.

Histoire de la Suisse ancienne ou Helvetie, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIII[e] Siecle.

De la Suisse ancienne jusqu'au V[e]. Siecle.

Quels ont été les premiers habitans de la Suisse? Quelles ont été les Nations qui jadis, & avant la fondation de Rome, ont peuplé ce pays, & s'y sont succédées? étoient-elles barbares ou policées? étoient-elles soumises à des Rois? formoient-elles des Républiques? avoient-elles des loix fixes? quelles étoient leurs mœurs? ces questions sont insolubles, & toutes les recherches que l'on feroit pour y répondre n'aboutiroient à rien. Une nuit impénétrable nous dérobe l'origine de l'antique Helvetie, & les absurdes conjectures, les fables ridicules publiées & répétées par quelques écrivains, très-peu dignes de foi, n'ont fait qu'épaissir ces ténebres (1).

(1) Il y a plusieurs systêmes en effet, & beaucoup d'opinions concernant les premiers

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

Quelles lumieres en effet, aura-t on sur les premiers tems de la Suisse, quand-on aura lû qu'autrefois un homme nommé *Eruction*, *Eructo*, ou *Eructorius*, eut trois fils appellés *Sequanus*, *Allobroges* & *Helvetius*; que le dernier alla s'établir dans la Suisse, & que c'est visiblement de lui que les Suisses tirent leur nom. Mais quel étoit cet *Eruction?* D'où venoit-il? Quelle étoit sa patrie? on n'en sait rien, & nul auteur n'a parlé de lui, ni de ses fils. Quelques autres ont prétendu que cet *Helvetius* ne fut point à la vérité fils d'*Eruction*, mais d'*Hercule*, & qu'il devint le fondateur de l'Helvetie. Mais cette découverte ne paroît ni plus heureuse, ni plus sensée; car nous sommes tout aussi peu certains de l'existence d'Hercule que de celle d'*Eruction*. Il y a eu tant d'Hercules, qu'on ne sait absolument plus quel a été le véritable: Varron, qui en avoit compté jusques à quarante-quatre, tous différens, & tous grands hommes, héros, ou demi dieux, doutoit encore, comme nous, de l'existence d'un véritable Hercule.

Au reste, ce n'est point chez les Suisses eux-mêmes qu'on trouvera des éclaircissements au sujet des fondateurs de leur Nation. Leurs ancêtres savoient défendre leur liberté, combattre avec distinction chez les Puissances étrangeres; (1) mais ils connoissoient peu la littérature, & moins encore l'histoire; leurs archives les mieux conservées, remontent à des époques fort récentes, & l'on ne trouve dans ces dépôts publics que très-peu de renseignemens. Ils ont eu à la vérité quelques compilateurs de chroniques, qui, dans leurs indigestes productions, ont entassé sans choix, sans ordre, quelques faits memorables, noyés dans un énorme entassement de circonstances fabuleuses, quelques événemens extraordinaires, surchargés de monstrueuses fictions. Les Romains qui ne connoissoient pas mieux que nous l'origine des Helvetiens, & qui ne savoient pas, comme nous, perdre leur tems à des recherches inutiles, les regardoient comme une nation Celtique ou Gauloise. *Gens Gallica*, dit Tacite, en parlant des Helvetiens: (2) & *César*, dit en parlant du même peuple; *ils surpassent en valeur le reste des Gaulois.*

Comment l'Helvetie fut peuplée.

Mais, comment ces Gaulois étoient-ils venus se fixer dans l'Helvetie? ce fut vraisemblablement du côté de la Gaule-Narbonnoise qu'ils vinrent s'établir dans ce pays. On sait que les premiers habitans de Marseille, ainsi que ceux de la plus grande partie de la Gaule-Narbonnoise étoient sortis de la Grece: on sait aussi que les peuples de la Colchide y avoient envoyé de nombreuses colonies: & personne n'ignore que la ville de Marseille a été construite & peuplée par une colonie de Phocéens de la Ionie.

Nous pensons donc, & cette conjecture paroît fondée, qu'à mesure que le nombre de ces peuples s'accrut, ils s'étendirent dans la Gaule-Narbonnoise, des deux côtés du Rhône, & que, de proche en proche, & par succession de tems, ils parvinrent enfin jusques dans l'Helvetie, où ils formerent des établissements, construisirent des villages, & diviserent le pays en Cantons,

habitans de l'Helvetie; mais il n'est aucun de ces systêmes qui ne soit visiblement absurde; aucune de ces opinions qui ne soit fort ridicule, ou du moins très hazardée; ensorte que, croyant devoir rejetter toutes les anciennes traditions à ce sujet, on se borne à rapporter les moins déraisonnables.

(1) *Tableau Historique & Politique de la Suisse. pag.20.*

(2) *Comment. Cæsar. de Bell. Gal. Cap. I. & seq.*

Sect. I. *Histoire de la Suisse &c.*

Preuve de l'origine Grecque des Helvetiens.

ſous le nom de *Pagi*, expreſſion évidemment dérivée du Grec, πηγαὶ, qui ſignifie eau, (1) & qu'on donnoit jadis au Canton qu'un même peuple, ou la partie d'une nation habitoit, parce qu'elle ſe ſervoit de la même eau. Lorſque ces premiers habitans de l'Helvetie ſe furent multipliés au point de ne pouvoir plus vivre tous au bord des rivieres, & qu'ils furent obligés de s'enfoncer dans les terres & de gagner les hauteurs; les diviſions qu'ils prirent eurent de nouvelles dénominations; & ces dénominations qui exiſtent encore chez les Suiſſes, ſont auſſi tirées du Grec; ainſi les terres reparties ſous certaines diviſions furent nommées *Gauw* & *Goæ*, de l'expreſſion Grecque γῆ, qui ſignifie *Terre:* ils donnerent aux places fortes qu'ils bâtirent ſur les montagnes, le nom de *Burgen*, c'eſt ainſi qu'on les appelle encore; & ce mot ne peut venir que du Grec (2) πύργος. Céſar nous apprend d'ailleurs, dans ſes *Commentaires*, que dans le camp des Helvetiens on trouva pluſieurs inſcriptions grecques qui lui furent apportées. Certainement il n'y a point des conjectures fondées, ou celles-là le ſont: & elles prouvent, ce nous ſemble, que les Helvetiens étoient d'origine grecque, ou, ce qui eſt encore plus vraiſemblable, que ces expreſſions grecques ont été apportées dans l'Helvetie de la Gaule-Narbonnoiſe, que l'on ſait avoir été peuplée par une Colonie Grecque.

Les Helvetiens connus & guerriers avant le tems de Céſar.

Voilà tout ce qu'il eſt permis de ſavoir, (3) ou du moins, tout ce que l'on peut découvrir au ſujet de l'ancien état de l'Helvetie, antérieurement au tems de Céſar, le premier des écrivains qui ait parlé de cette nation, qui cependant s'étoit déja rendue célebre & redoutable, puiſque long-tems auparavant, les Helvetiens avoient remporté une victoire éclatante ſur l'armée Romaine commandée par le Conſul L. Caſſius, & fait même paſſer les ſoldats Romains ſous le joug. Ce fait ſemble auſſi prouver que cette nation étoit un peu civiliſée; car un peuple aguerri & qui ſçavoit obſerver les devoirs & les loix de la diſcipline militaire, en un mot, un peuple capable de combattre & de vaincre les Romains dans les tems les plus floriſſans de la République, avoit néceſſairement des loix, une forme de gouvernement, & des mœurs qui n'etoient pas barbares. Ils ôſerent encore lutter contre Céſar, & voici en abrégé, d'après cet illuſtre Général, (4) le récit de cette guerre.

Orgetorix veut régner ſur les Helvetiens.

Orgetorix, Helvetien diſtingué par ſa naiſſance, ſes biens & ſes exploits, fatigué de vivre en ſimple citoyen, forma le projet de s'élever au rang ſu-

(1) πηγαὶ, expreſſion qui dans l'idiome Dorique ſignifie *eau* & plus particulierement une ſource qui ſort de la terre.

(2) Quelque ſorte de probabilité que paroiſſent avoir ces conjectures imaginées par quelques Etymologiſtes, adoptées & rapportées par une foule d'auteurs, on eſt bien éloigné d'en garantir la juſteſſe & la vérité; parce qu'on ne doit avoir dans tous les cas, que fort peu de confiance aux découvertes étymologiques; ainſi nous prions les Lecteurs de ne prendre ces raiſonnemens que comme des conjectures un peu plus vraiſemblables que la plûpart des opinions hazardées ſur le même ſujet.

(3) M. Bochat dans deux ſavantes diſſertations ſur l'origine des premiers habitans de l'Helvetie, a jetté ſur cette matiere très-obſcure par elle même tout autant de lumiere qu'elle pouvoit en recevoir. M. Altmann dans une diſſertation fort ſavante & fort inutile s'eſt efforcé, mais vainement, de pouſſer ſes recherches beaucoup plus loin encore, mais il n'a point réuſſi, & l'on pouvoit ſe diſpenſer de ſurcharger de cette érudite diſſertation le recueil intitulé: *Tempe Helvetica.*

(4) Cæſar. *Bell. Gal. C. I. & ſeq.*

prême & de se faire Roi. Dans cette vue, il gagna les nobles & persuada au reste de ses compatriotes d'abandonner le pays qu'ils habitoient & d'aller conquérir les Gaules, contrées fertiles, agréables autant que l'Helvetie étoit stérile & rocailleuse. Les Helvetiens renfermés dans un pays ingrat, resserré d'un côté par le Rhin & le Mont-jura, de l'autre par le lac de Genève & par le Rhône, hors d'état de subsister dans des bornes aussi étroites, applaudirent avec acclamation au dessein d'Orgetorix, firent pendant deux ans les plus grands préparatifs pour cette importante conquête, (1) & fixerent à la troisieme année leur départ & l'exécution de cette expédition. Cependant Orgetorix, toujours rempli de son projet, se fit députer vers les Etats voisins, pour y renouveller les traités d'alliance que la nation Helvetique avoit faits avec eux. Pendant le cours de sa députation, il tenta de persuader à Casticus, Sequanois, (Franc-Comtois) de s'emparer aussi de la royauté; & il chercha à inspirer la même ambition à Dumnorix, Autumnois, qui épousa sa fille. Il leur dit que l'exécution de ce projet seroit d'autant plus facile, que lui-même, une fois élevé sur le trône Helvetique, les aideroit de toute sa puissance, leur fourniroit des troupes, pour soumettre, par la force des armes, s'il le falloit, ceux de leurs concitoyens qui refuseroient leurs voix à leur élevation. Casticus & Dumnorix se laisserent persuader, & ils se liguerent tous trois pour la conquête des Gaules, qu'ils promirent de se partager, aussi-tôt qu'ils s'en seroient rendus maîtres.

Il engage Casticus & Dumnorix de s'emparer aussi de la Royauté.

Cependant le secret d'Orgetorix transpira, & les Helvetiens irrités de ses vues, se saisirent de lui & le mirent en prison, jusqu'à ce qu'il se fut justifié, ou qu'il eut été condamné au feu, supplice destiné aux crimes de ce genre. Du fond de sa prison, le fier Orgetorix trouva le moyen de faire rassembler pour sa défense, dix mille soldats, & une multitude de ses vassaux. Enhardi par ce secours, le coupable refusa de répondre aux accusations portées contre lui, & le Magistrat indigné rassembla de tous côtés des troupes, pour combattre les rebelles & leur chef. Mais pendant cette dissention, Orgetorix mourut, & l'on croit qu'il se tua lui-même, furieux de n'avoir formé qu'un projet inutile. Sa mort ne changea rien au plan d'émigration & de conquête dont il avoit fait part à ses compatriotes.

Les Helvetiens sortent de leur pays pour aller conquérir les Gaules.

Les Helvetiens déterminés à ne plus retourner dans leur pays, se chargerent de vivres pour trois mois, engagerent dans leur entreprise les habitans de Bâle, de Dutlingen, du Brisgaw, ainsi que les Boïens; & après avoir brûlé douze villes, quatre cents villages, les maisons éparses dans la campagne, le bled, les bestiaux & les provisions dont ils ne pouvoient se charger, ils se mirent en route.

Il n'y avoit que deux chemins par lesquels les Helvetiens pussent sortir de leur pays, l'un par la Franche-Comté, l'autre par la Provence. Le premier, étroit & difficile, pouvoit donner à peine passage à un chariot; il étoit d'ailleurs, commandé par une haute montagne, qui le rendoit d'au-

(1) Ce qui prouve qu'alors les Helvetiens n'étoient ni pauvres ni barbares, est que César dit expressément qu'ils rassemblerent une très-grande quantité de chariots & de bêtes de somme; enfin, qu'après avoir ensemencé leurs terres, pour ne pas manquer de provisions pendant le voyage, ils renouvellerent les traités d'alliance précédemment formés avec leurs voisins. (*Cæsar*) *ibid.*

tant plus impraticable, qu'il suffisoit d'un très-petit nombre de soldats postés sur les hauteurs, pour arrêter la plus nombreuse armée. L'autre chemin, par la Provence, étoit beaucoup plus court, & d'ailleurs, ouvert & très-facile. Les Helvetiens se déciderent d'autant plus volontiers pour cette route, qu'ils sçavoient que le Rhône qui passe entre leur pays & la Savoye, est guéable en plusieurs endroits, & qu'il leur seroit facile de passer sur le pont (1) de Genève, situé du côté de l'Helvetie.

César s'y oppose.

César instruit de ce projet d'émigration partit de Rome, & se rendit en très-peu de jours à Genève, dont il fit rompre le pont, après avoir fait faire des levées dans la Provence, où il n'y avoit alors qu'une légion romaine. Les Helvetiens avertis de l'arrivée de César, lui envoyerent des députés chargés de lui demander le passage par la Provence: ils furent (2) refusés. Les Helvetiens alors tenterent de traverser le Rhône, les uns sur des radeaux ou sur des batteaux attachés ensemble, d'autres à gué ou à la nage, tantôt le jour, tantôt à la faveur des ombres de la nuit; mais repoussés de toutes parts, ils furent obligés de renoncer à cette tentative, & essayerent de passer par la Franche-Comté. Dans cette vue, ils envoyerent des députés à Dumnorix, qui y fit consentir la nation. César fut encore averti de cette démarche, il sçut que le plan des Helvetiens étoit, après avoir traversé la Franche-Comté; de se rendre sur la frontiere du pays d'Autun, & d'aller se fixer dans la Xaintongue, pays voisin de Toulouse, & dépendant de la Provence. Il comprit combien il seroit dangereux pour cette Province d'avoir de tels voisins, & confiant à T. Labienus la garde du retranchement qu'il avoit fait, il alla dans la Lombardie lever deux légions, en retira trois autres des environs d'Aquilée, où elles étoient en quartier d'hiver, repassa les Alpes, força les passages dont s'étoient saisis les peuples de la Tarentaise, de Besançon, d'Embrun & de Gap, passa d'Exiles, en sept jours, dans le Diocese de Vaison, se rendit sur les frontieres de la Savoye, & arriva enfin dans le Lyonnois.

César marche contre eux.

Cependant les Helvetiens avançoient dans leur route, & déjà ils étoient sur les terres d'Autun, qu'ils ravageoient; lorsque César, touché des plaintes des différens peuples exposés au brigandage de ces dévastateurs, & averti par ses coureurs, que les trois quarts des troupes Helvetiques avoient déjà passé la Saône, & que le reste étoit sur la rive opposée, partit avec trois légions, à trois heures après minuit, & alla fondre sur les troupes qui n'avoient pas encore traversé la riviere: il en massacra la plus grande partie, & le reste se sauva dans les forêts des environs. Animé par ce premier succès, César fit jetter un pont sur la Saône, & courut à la poursuite des Hel-

Une partie de l'armée des Helvetiens est massacrée par les Romains.

(1) César ajoute que les Allobroges n'étant pas encore entierement soumis aux Romains, cette nombreuse Colonie Helvetique jugea qu'il lui seroit facile ou d'engager les Allobroges à lui donner passage, ou bien qu'ils y seroient fort aisément contraints par la force des armes. *Cæsar. ibid.*

(2) Le Général Romain étoit d'autant moins disposé à leur accorder cette demande, qu'il se souvenoit que ces mêmes Helvetiens avoient battu jadis le Consul L. Cassius, & L. Pison, ayeul de son Beau-pere, & qu'ils avoient fait passer les Soldats Romains sous le joug. D'ailleurs, le passage d'une armée aussi considérable à travers une Province, ne lui paroissoit pas pouvoir se faire sans désordre & sans dommages. *Cæsar. ibid.*

vetiens. Ceux-ci très-étonnés de la rapidité du Général Romain, lui députerent Divicon, qui lui dit que „ s'il vouloit avoir les Helvetiens pour alliés, ils s'établiroient dans la contrée qu'il leur désigneroit; mais qu'avant „ de se refuser à cette proposition, il se souvînt de leur ancienne valeur, „ qu'il ne s'énorgueillît point d'un triomphe leger, qu'il devoit plus à la surprise qu'au courage; & surtout qu'il prît garde que le lieu où ils étoient ne „ devint célebre par les malheurs des Romains & la défaite des trois légions". César, indigné de ce ton de fierté, répondit avec dignité à ces ménaces, & ajouta qu'il étoit cependant disposé à traiter avec les Helvetiens, pourvu qu'ils commençassent par lui donner des otages & réparer le tort fait à ses alliés, par leurs dévastations. Divicon repartit que la coutume de ses compatriotes n'étoit point de donner des otages, mais d'en recevoir, ainsi que les Romains le savoient, & il se retira.

Ils sont poursuivis par César.

Dès le lendemain, les Helvetiens décamperent, & furent poursuivis par un corps de cavalerie de 4000 hommes; mais ce détachement s'étant engagé dans un terrein peu favorable, fut contraint de combattre, & essuya quelque perte. Enhardis par cette victoire, d'autant plus enorgueillissante, qu'ils l'avoient remportée avec 500 chevaux seulement, les Helvetiens marcherent avec moins de défiance, & souvent même escarmouchoient contre l'avant-garde des Romains. Les légions impatientes & irritées, demandoient à combattre; César ne voulut point encore le leur permettre, & se contenta d'empêcher le pillage des troupes Helvetiennes. Quelques jours après, informé que les ennemis étoient campés à huit milles de distance, au pié d'une montagne, il envoya reconnoître leur position, & lui ayant été rapporté que la montagne étoit douce & facile, il envoya, vers minuit, T. Labienus à la tête de deux légions, avec ordre de se porter sur le haut de cette montagne: deux heures après, il s'approcha lui-même des ennemis, envoyant devant lui toute sa cavalerie. Dès le point du jour, Labienus s'étoit rendu sur la cime de la montagne, & César n'étoit plus qu'à quinze cens pas des Helvetiens, qui ne se doutoient ni de sa marche ni de celle de Labienus: en même tems Confidius vint dire que les ennemis s'étoient emparés de la montagne, & qu'il les avoit reconnus à leurs drapeaux & à leurs armes. D'après cet avis, César gagna une éminence & y rangea sa petite armée en bataille: cependant Labienus qui avoit ordre de ne point charger que l'ennemi ne fut très-proche, restoit tranquille dans son poste. Le jour s'étant accru, les coureurs vinrent rapporter que les Helvetiens avoient décampé, & que Confidius s'étoit trompé, prenant la troupe de Labienus pour l'armée ennemie. César se mit en marche, & suivit les Helvetiens de si près, que son avant-garde étoit à trois milles de leur arriere-garde. Il s'éloigna pour aller à Autun, qui n'étoit qu'à dix-huit milles, dans le dessein d'en tirer du bled pour ses troupes. Les Helvetiens s'étant apperçus de son éloignement, & croyant qu'il se retiroit par crainte, tomberent sur son arriere-garde. César revenant sur ses pas, se rangea aussi-tôt en bataille sur une hauteur voisine, & envoya la cavalerie soutenir leur effort, pendant qu'il postoit ses quatre vieilles légions rangées sur trois lignes, vers le milieu de la colline, & plus haut, les deux qu'il avoit récemment levées dans la Lombardie; ensorte qu'il couvrit toute la colline, soit de ses troupes, soit de celles de ses alliés; il plaça enfin le bagage

Les Helvetiens décampent.

César les suit & les atteint.

dans un endroit qu'il fit fortifier, & chargea de sa garde les légions postées au haut du coteau.

Bataille des Helvetiens & des Romains.

Les Helvetiens après avoir repoussé la cavalerie Romaine, monterent serrés l'un contre l'autre à l'attaque de la premiere ligne: César, afin d'ôter à ses troupes toute espérance de retraite, renvoya tous les chevaux, sans excepter le sien, exhorta les soldats à faire leur devoir, & commença l'attaque. Les légions placées sur la hauteur, après avoir éclairci les rangs des ennemis avec leurs javelots, fondirent sur eux l'épée à la main; les Helvetiens, dont les boucliers étoient percés de traits, les jetterent & combattirent à découvert; mais la plupart étant blessés, ils perdirent du terrein & reculerent jusqu'au pié d'une montagne qui étoit à un quart de lieue. Les Romains les y suivirent, & pendant qu'ils couroient toujours à leur poursuite, un corps de Boïens & de Stulingiens d'environ quinze mille hommes, & qui servoit de corps de reserve aux ennemis, s'avança, prit l'armée Romaine en flanc, & s'efforça de l'envelopper. Les Helvetiens s'appercevant de ce mouvement, revinrent à la charge, de maniere que les Romains étoient obligés de faire front des deux côtés. Le combat fut alors très-vif, la victoire balança quelque tems entre les deux armées: mais enfin, les Helvetiens ne pouvant plus soutenir le feu de l'attaque des Romains, se retirerent, les uns au haut de la montagne, & les autres vers le bagage: là, le combat continua jusqu'à la nuit avec la plus grande vivacité; les Helvetiens lançoient du haut de leurs chariots, des dards sur les Romains, ou les blessoient à travers les roues à coups de piques & de haliebardes. Cependant après la plus opiniâtre résistance, tout leur bagage fut pris & leur camp forcé. Il ne resta plus de toute la multitude qu'environ cent trente mille Helvetiens, qui marcherent toute la nuit, & qui, le quatrieme jour, arriverent à Langres, les Romains n'ayant pu les poursuivre, soit à cause des blessés, soit à cause des morts qu'il falloit enterrer. Ce ne fut que trois jours après que César se mit à leur poursuite, mais après avoir pris la précaution de faire dire aux habitans de Langres que s'ils aidoient en aucune maniere les Helvetiens, ils seroient eux-mêmes traités en ennemis.

Ils se soumettent à César.

Accablés, abattus & reduits à l'extrêmité, les Helvetiens envoyerent des députés qui vinrent se jetter aux genoux de César, & le conjurer de leur donner la paix. César les renvoya en leur disant d'avertir leurs compatriotes, qu'ils l'attendissent dans le lieu même ou ils étoient alors Cet ordre fut exactement rempli. César vint, & leur ordonna de lui remettre leurs armes, les esclaves qui s'étoient retirés parmi eux, & de lui donner des otages. Le Général Romain satisfait de l'humiliation des Helvetiens (1), les renvoya tous chez eux, avec ordre de reconstruire les villes & les villages qu'ils avoient incendiés avant leur départ, parce qu'il ne vouloit pas qu'un aussi bon pays demeurât inculte & désert, ou qu'il prît envie aux Germains d'au delà du

(1) Dans le même recit, César dit qu'environ six mille Helvetiens du Canton de Berne ayant pris la fuite, soit dans la crainte que César ne les fit mettre à mort après les avoir désarmés, soit dans l'espérance qu'il ne s'appercevroit pas de leur fuite, s'étant retirés vers le Rhin, il chargea le reste des Helvetiens de les ramener au plutôt, s'ils vouloient éviter eux-mêmes le châtiment que méritoient ces fugitifs: on ramena ces six mille Helvetiens, & ils furent traités en ennemis. *Cæsar. ibid.*

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

Dénombrement des Helvetiens sortis de leur patrie, & de ceux qui y sont renvoyés.

Rhin de s'y établir. Il leur fit fournir des vivres par les Dauphinois & les Allobroges. Les Autumnois le supplierent de leur laisser les Boïens renommés pour leur valeur, & qu'ils vouloient fixer sur leurs frontieres, & il y consentit. Les Autumnois leur donnerent des terres, & dans la suite, ils les associerent à leurs droits & à leurs priviléges.

Les Romains après leur victoire trouverent dans le camp des Helvetiens un dénombrement écrit en caracteres grecs, de tous ceux qui étoient sortis pour cette expédition, de l'Helvetie, en état de porter les armes, des femmes, des enfans & des vieillards : & par ce dénombrement on voyoit qu'il étoit sorti de ce pays deux cent soixante-trois mille Helvetiens, trente six mille Stulingiens, trente-deux mille Boïens, quatorze-mille habitans du Brisgaw, & vingt-trois mille de Bâle. Dans toute cette multitude, qui se montoit en tout à 368000, il n'y avoit que quatre vingt douze mille combattans. César curieux de savoir combien l'Helvetie avoit irrévocablement perdu d'habitans dans cette malheureuse émigration, fit faire le dénombrement de ceux qu'il y renvoyoit, & il ne se trouva que cent dix mille hommes ; foible population pour des contrées où le sol avoit bien plus besoin qu'ailleurs de bras laborieux. Mais afin que ces cent dix mille Helvetiens ne fussent pas tentés de sortir de leur patrie, César réduisit leur pays sous l'obéissance des Romains, & le réunit à cette partie de son gouvernement appellée alors la *Gaule-Celtique.* Il ne paroît pas que depuis cette époque qui leur avoit été si fatale, les Helvetiens ayent tenté en aucun tems de sécouer le joug de la domination Romaine, ni même qu'ils ayent eu le desir de quitter leur patrie en corps de nation, pour aller former ailleurs des établissemens.

De l'étendue de l'ancienne Helvetie.

L'Helvetie étoit alors beaucoup moins étendue que la Suisse ne l'est dans nos jours. D'après les *Commentaires* de *César*, il est aisé de connoître ses anciennes limites: cet illustre écrivain dit qu'elle étoit bornée d'un côté par le Rhin, qui la separoît de la Germanie, de l'autre, par le Mont-jura qui lui servoit de borne du côté des Sequanois ; par le Lac Leman qui la séparoît de Genève, & enfin, par le Rhône qui la separoît de (1) l'Italie. Située en deçà du Rhin, l'Helvetie appartenoit à la Gaule, & c'est sans doute pour cela que Tacite appelle les Helvetiens *Nation-Gauloise.* Strabon, Pline & Ptolomée ont, ainsi que César, placé les Helvetiens dans la Gaule Celtique; mais dans la suite, Auguste, afin de mettre plus d'égalité dans l'étendue des provinces Romaines, voulut que l'Helvetie fut comprise dans la Gaule Belgique. Il n'y avoit dans ce pays que douze villes & quatre cent villages, & l'Helvetie entiere étoit divisée en quatre *Gauw* ou *gaw*, c'est-à-dire, en quatre Cantons, habités par quatre peuples, qui quoique désignés sous le nom général d'Helvetiens, avoient cependant chacun un nom particulier, ainsi qu'un territoire séparé. On trouve dans César les noms de deux Cantons *Tigurinus* & *Urbigenus* (2), Strabon & tous les auteurs qui ont écrit sur la guerre des Cimbres, nous apprennent que les deux autres cantons étoient,

Des Cantons de l'ancienne Helvetie.

(1) Cæsar. Comment. *de Bell. C.* I. *& seq.*

(2) Quoique César n'ait parlé que de deux Cantons, Strabon donne les noms des deux autres, qui sont même indiqués par César. Au reste, il n'est point du tout assuré que

étoient, l'un, *Pagus Ambronicus*, ou, *Aventicus*, & l'autre *Pagus Tugenus*; & ces Cantons prenoient leur nom du chef lieu ou de la ville principale; ainsi ces quatre *Gauw* étoient Zurich, Zug, Orbe & Avanche.

Sect. I. *Histoire de la Suiße &c.*

Villes de l'ancienne Helvetie.

Les alliés des Helvetiens étoient les *Ambrons* & les *Tugeni* qui habitoient aussi l'Helvetie. Les Urbigenes étoient les plus voisins de l'Italie, & c'étoit de la ville d'*Urba*, depuis *Orbe*, qu'ils tiroient leur nom. On ignore si dans les tems les plus anciens, Orbe avoit été la ville la plus considérable de cette contrée. Les habitans assuroient qu'elle avoit joui de la prééminence, jusque à ce que toute sa splendeur lui fut enlevée par la ville *Aventicum*, ou Avanche, qui fut non seulement la capitale du Canton, mais aussi de toute l'Helvetie. Il est vrai qu'Avanche ne fut pas redevable à elle-même de sa grandeur, mais aux Romains, qui lui donnerent de très-beaux privileges & qui y envoyerent une colonie. Dans le nombre des villes considérables, on comptoit *Colonia Equestiis*, ou *Noiodunum*, Nyon, *Lousonna* ou *Lacus Lousonius*, Lausanne, *Penestica* ou *Petenisca*, on croit que c'est Bienne, *Eburodunum* ou *Castrum Ebrudunense*, Yverdon.

Les Ambrons, si toutefois c'étoit leur nom, ne possédoient que deux villes dans l'Helvetie, *Soludorum* & *Vindonissa*, la premiere existe encore, c'est Soleurre; il ne reste de la seconde que quelques ruines dans le village de Windisch, situé dans le canton de Berne. *Turicum*, qui depuis a pris le nom de Zurich, fut, disent les anciens auteurs, une ville capitale fort considérable. Il y avoit dans le même Canton quelques autres villes, entr'autres, *Torum Tiberii*, *Arbor-Felix*, *Adfines*, *Vitodurum*, *Ganodurum*. Les quatre premieres de ces villes existent encore sous les noms de Kayserstul, Arbon, Pfyn, & Ober-Winterthur. On ne sait qu'elle est la cinquieme de ces anciennes villes. Le Canton *Tugenus* prenoit vraisemblablement son nom de *Tugium*, (1) qui à présent encore est la capitale d'un Canton.

Mœurs des anciens Helvetiens.

Les anciens habitans de ces différentes villes, de ces divers Cantons, avoient les mêmes mœurs, les mêmes loix, & vivoient ainsi que leurs alliés, sous la même forme de gouvernement. Les Helvetiens, disent tous les anciens écrivains qui ont parlé de cette nation, sont d'une taille gigantesque, d'une force prodigieuse, & de la bonne-foi la plus inviolable: ils sont immuablement attachés, même jusqu'à la minutie, à leurs anciennes coutumes, qu'ils respectent & qu'ils observent comme des loix sacrées; décens, sages & chastes dans leurs mariages, ils ne sont rien moins que sobres dans leurs festins, & les festins ont pour eux d'invincibles attraits. Ils ne connoissent d'autres richesses que les produits de leurs troupeaux & de leurs terres. Quoique flegmatiques & froids, il est encore plus aisé de les émouvoir, que facile de les convaincre: ce qu'ils aiment le plus sur la terre, est la liberté,

que les *Ambrones* ou Ambrons, ayent jadis occupé la Suisse, comme quelques auteurs, en parlant de la guerre des Cimbres l'ont prétendu; car au fond, il seroit fort difficile de savoir quels étoient ces Ambrons, d'où ils sortoient, ni dans quelle partie de la Suisse ils habitoient.

(1) Tous les noms des anciennes villes, tels que les prononcoient les Romains, n'ont presque point changé, la principale différence consiste dans la Lettre T. dont les modernes ont fait Z. ainsi Taberna a pris le nom de *Zobera*, Tolbiacum celui de *Zulpich*, & Tugium celui de Zug.

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

& ils préféreroient la mort à la servitude. Cependant, quoique libres chez eux, ils quittent volontiers leur pays, pour peu qu'ils croient pouvoir se fixer dans des plus heureuses contrées (1).

Gouvernement de l'ancienne Helvetie.

Les quatre Cantons ne formoient qu'un seul corps d'Etat, uni par des sermens, & plus étroitement uni par des alliances. Les mêmes auteurs rapportent que tous les ans à un jour fixe les Helvetiens étoient obligés de se rendre à une assemblée générale. C'étoit là que le peuple se choisissoit deux chefs, l'un chargé du dépôt des loix, l'autre du suprême commandement de l'armée, & de tout ce qui concernoit les opérations militaires. Cependant ces deux chefs ne jouissoient point d'un pouvoir absolu, & dans toutes les affaires importantes, avant que d'agir, ils étoient obligés de consulter les anciens, & ils le devenoient eux-mêmes, après l'année d'exercice de leur autorité, à moins qu'ils ne fussent encore continués par la nation. Du reste, toute l'autorité des chefs & des anciens étoit subordonnée au pouvoir de la nation assemblée, qui étoit le véritable souverain, & si jalouse de sa liberté, qu'elle punissoit du feu tout citoyen, chef ou particulier, qui ôsoit tenter de la restraindre.

Il n'y avoit point dans les Gaules, de peuple plus belliqueux que les Helvetiens; aussi dans les premiers tems, ne connoissoient-ils que la guerre, qui leur tenoit lieu d'industrie, de commerce & d'agriculture. Fidelles & désintéressés entr'eux, ils ne connoissoient pas de moyen plus légitime d'acquerir, que celui de prendre à force armée. Resserrés dans des limites peu éloignées, la population devenoit quelquefois si considérable, que le sol ne pouvant fournir à la subsistance des habitans qui le surchargeoient, on voyoit sortir de l'Helvetie de nombreuses troupes de gens aguerris, féroces & armés, qui innondant les provinces voisines, portoient la destruction, le ravage & la terreur dans tous les lieux qu'ils parcouroient; il n'y avoit point en Europe de Puissance en état de leur resister, & la valeur des légions Romaines ne fut pas toujours une digue assez forte pour les arrêter. Ce fut le seul Canton de Zurich qui quelques années avant la victoire que Cesar remporta sur eux, avoit battu l'armée Romaine, commandée par Cassius, & L. Pison. Contraints de se retirer dans l'Helvetie, moins comme le reste d'un peuple nombreux que comme une nouvelle colonie d'habitans, il paroît qu'ils renoncerent à cet esprit d'émigration qui les avoit jusqu'à lors caractérisés; &, soit que réduits à un très-petit nombre de citoyens, ils ne s'occupassent plus que du soin de relever leurs anciennes habitations, soit que les soins de l'agriculture ne leur laissassent ni le tems, ni la liberté de faire des nouvelles excursions, ils ne tenterent plus aucune entreprise, & ils resterent (2) tranquilles jusqu'au tems

Entreprises des Helvetiens.

Leur rentrée en Helvetie.

(1) Cet esprit d'émigration, quelque fort & sacré que soit chez les Suisses l'amour de la liberté, existe encore, & l'on trouve des Suisses établis dans tous les Gouvernemens d'Europe; mais où qu'ils soient, semblables en ceci aux Allemands, l'amour de la patrie ne s'éteint point en eux, & quelques zelés & fidelles qu'ils soient aux Puissances chez lesquelles ils forment des établissements, le patriotisme est en eux le plus fort & le plus inviolable des sentimens qui les animent.

(2) Ce fut pendant cet intervalle, qui comprend environ trois siecles, que les Helvetiens construisirent dans leurs pays quelques villes & beaucoup de châteaux: ce fut alors aussi que les Romains éleverent dans l'Helvetie plusieurs monumens, qui y subsi-

où Vitellius & Otton allumerent les feux de la guerre civile & se disputerent l'empire. Alors les Helvetiens ne consultant que leurs propres intérêts, se déclarerent pour celui des deux compétiteurs, sous le regne duquel ils crurent que leur liberté auroit le moins à craindre: ils prirent le parti d'Otton que les Romains avoient proclamé: mais cette démarche trop précipitée, leur devint funeste; l'armée de Vitellius les attaqua, & Aulus Cæcinna, Lieutenant de cet Empereur pénétra fort avant dans les montagnes de l'Helvetie, dévasta le pays, en emmena un très-grand nombre d'habitans; construisit, pour les contenir & les intimider, beaucoup de forteresses; & repandit une telle consternation parmi les Helvetiens, qu'ils ne furent plus tentés de prendre part aux guerres civiles de l'Empire, ni de prendre parti entre les prétendans au trône de César; ensorte que devenue Province Romaine, l'Helvetie, se perdit en quelque sorte dans l'immensité de l'Empire, & fut confondue avec les autres conquêtes faites par cette énorme & monstrueuse Puissance.

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

Silence de l'Histoire au sujet de l'Helvetie & des Helvetiens.

A l'exception d'un petit nombre de traits épars dans quelques écrivains au sujet de la guerre d'Otton & de Vitellius, l'histoire ne dit rien de l'Helvetie (1); & ce n'est que vers le commencement du cinquieme siecle, qu'on trouve dans l'histoire les Helvetiens cités pour leurs malheurs & ceux de leur patrie. Ce fut alors qu'envahie d'un côté par les Allemands, de l'autre par les Bourguignons, elle eût également à souffrir de ces deux peuples conquérans, si durs & si farouches à l'égard des nations qu'ils avoient subjuguées. L'Helvetie soumise par les Bourguignons, obéit à Gaudicaire qui en est regardé comme le premier Roi. Les Helvetiens passerent ensuite sous la domination de la Couronne de France, après la mort du sixieme & dernier Roi de la race de Gaudicaire. Depuis cette seconde révolution, jusqu'au commencement du neuvieme siecle, on ne sait autre chose de l'Helvetie, si ce n'est qu'elle resta soumise (2) aux Rois de France. Alors de nouveau envahie & soumise en partie aux Ducs de Suabe, feudataires de l'Empire ger-

stent encore, soit entiers, soit en partie. *Vindonisse*, *Augusta Rauracorum* & *Aventicum* furent des villes aggrandies & considérablement augmentées ou embellies, on voit encore les ruines d'Aventicum, & ces ruines prouvent combien cette ville fut célebre, on y découvre encore un très-grand nombre d'anciennes inscriptions qui déposent en faveur de son commerce, de ses richesses & de sa beauté dans ces tems reculés. *Etat & délices de la Suisse.* T. I. *Part.* I. Ch VII. pag. 96.

(1) C'est sans-doute à la décadence des sciences & des arts qu'il faut attribuer l'obscurité souvent impénétrable qui regne dans l'Histoire des IVe. & V^e^. siecles. On sait que ce fut alors que les provinces de l'Empire Romain furent la proie des barbares: tout ce que l'on sait encore, est que sous les regnes d'Honorius & de Valentinien, la plupart des villes de l'Helvetie furent renversées de fond en comble. Quelques auteurs attribuent ces ravages à Attila; beaucoup d'autres assurent que ce dévastateur n'alla jamais dans l'Helvetie, & que ce furent les Allemands qui commirent ces excès. Il est très-difficile, il est même impossible de demêler la vérité à travers ces diverses opinions, aussi fondées, ou, pour mieux dire, tout aussi peu prouvées les unes que les autres.

(2) Les Rois de France profitant, vers le milieu du Ve. siecle, des divisions des Rois de Bourgogne, se rendirent maîtres de leurs Etats ainsi que de toute l'Helvetie, qui devint une province de l'Empire des Francs, & lui resta soumise pendant environ 340 ans, jusqu'à la décadence de cette puissante monarchie, en 888, lors de la déposition de Charles le gros & du démembrement de ses états.

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

manique, & en partie au nouveau Royaume de Bourgogne, qui se forma après la déposition de l'Empereur Charles le Gros, elle resta forcément assujettie à la loi de ses usurpateurs, jusqu'à ce qu'elle fut réunie toute entiere à l'Empire d'Allemagne par le testament de Rodolphe le Fainéant, dernier Roi de Bourgogne, ou plutôt, par les armes de l'Empereur Conrad, surnommé le Salique, qui validerent ce testament.

L'Helvetie réunie à l'Empire d'Allemagne.

L'Helvetie ne prit toutefois d'autre part à ces revolutions, que celle de passer tour-à-tour sous la domination des plus forts, aussi ces divers événemens n'appartiennent que fort indirectement à son histoire, & on ignore profondement si elle se laissa paisiblement assujettir, ou si les Helvetiens firent des grands efforts pour secouer le joug de leurs usurpateurs. On sait seulement qu'après que l'Empereur Conrad le Salique eut réuni sur sa tête la Couronne de l'Empire & celle de l'ancien Royaume de Bourgogne, l'Helvetie qui jusqu'alors avoit été sous la domination de ces deux Monarchies, n'eut plus qu'un Souverain: on sait aussi que malgré cette réunion, les traces de l'ancienne division subsisterent encore longtems, & que la riviere de Reuss, qui, prenant sa source au pié du Mont-Gothart, & traversant l'Helvetie presqu'entiere, avoit toujours servi de limite entre la Bourgogne & l'Allemagne, continua de séparer ces deux provinces, dont les habitans formoient deux peuples qui n'avoient rien de commun entr'eux, & qui étoient absolument étrangers l'un à l'autre. Dans l'une de ces provinces, on parloit la langue Romaine; on se servoit du droit Bourguignon, & la contrée, sous le nom de *Bourgogne mineure* étoit régie par un Landgrave ou Recteur. Les habitans de la partie Septentrionale, plus libres, & moins civilisés, se régissoient du mieux qu'ils pouvoient par le dédale du droit germanique: on donnoit à cette contrée le nom de Haute-Allemagne, afin de la distinguer du reste du Duché d'Allemagne, dont néanmoins elle faisoit partie. A la fin même du XIIIe. siecle, l'Helvetie entiere prit ce nom, ainsi que toute la petite Bourgogne, dont l'union à la Germanie étoit restée si long-tems imparfaite.

L'Helvetie réunie à un seul Souverain.

Ancienne division de l'Helvetie.

Ainsi l'Helvetie entiere prit & conserva la dénomination de Haute-Allemagne jusqu'à ce que l'une de ses plus obscures & des plus petites contrées, lui eut communiqué son nom avec la liberté dont elle fut le berceau. On sait que ce Canton si célebre par les efforts heureux qu'il fit pour rompre les liens de sa dépendance, est le Canton de Schweitz, mémorable à-jamais par l'exemple d'héroïsme qu'il donna au reste de la nation, & qui à tant d'égards, mérita de donner son nom successivement à toutes les contrées Helvetiques, à mesure qu'elles adopterent le beau plan de Conféderation dont Schweitz avoit donné le modéle. C'est de ce Canton que tous ces Etats de la Haute-Allemagne tirent le nom de Suisse.

D'où vient le nom de Suisse communiqué à toute la haute Allemagne.

Mais avant cette heureuse & brillante révolution, & depuis l'avènement de Conrad aux trônes de l'Empire & de Bourgogne, jusqu'à l'époque de la liberté du Canton de Schweitz, quel fut le sort & quelle étoit la condition des peuples Helvetiques? c'est ce qu'il n'est presque pas possible de démêler à travers cette infinie variété de révolutions qui agiterent ce pays. Tout ce que l'on sait de plus vrai est que les successeurs de Conrad conserverent le Royau-

me, plus ou moins démembré, pendant environ deux fiecles. L'Hiftoire nous apprend encore, qu'enfuite les Empereurs occupés de foins trop importants pour donner toute leur attention au gouvernement de Bourgogne, d'ailleurs prefque toujours hors d'état de réprimer les foulèvemens d'une nobleffe turbulente, ambitieufe & puiffante, ne purent empêcher la ruine du Royaume de Bourgogne, qui vers la fin du XII[e]. fiecle, n'eut plus d'unité, & fut divifé en plufieurs petites Souverainetés, fous la domination des Comtes de Bourgogne, de Maurienne, de Savoie & de Provence, des Dauphins de Viennois, & des Ducs de Zeringhen.

Sect. I. Hiftoire de la Suiffe &c.

L'Helvetie divifée en petites Souverainetés.

Tel a été en général, le fort de l'Helvetie depuis le tems de Céfar jufqu'aux dernieres années du XII[e]. fiecle, (1) c'eft-à-dire, jufqu'à l'époque de fa réunion à l'Empire; les faits & les événemens particuliers qui s'y font paffés, font moins connus, & d'ailleurs, ne paroiffent pas tous appuyés de preuves évidentes; auffi n'en rapporterons nous ici que les plus conftatés. Après la mémorable journée de Tolbiac, la Roi Clovis confifqua toutes les terres des vaincus, & les terres Helvetiques furent malheureufement de ce nombre; Clovis même, le plus dur des tyrans & le plus impitoyable des hommes, ne confentit à laiffer la vie aux Helvetiens, qu'à condition qu'ils lui en payeroient une rétribution annuelle en journées de travail. Les Helvetiens abattus mais d'un caractere dur, fougueux, entreprenant, hardi, ne reftoient dans l'abaiffement que par les loix de la plus févere contrainte; & pour les contenir dans le devoir, leurs maîtres étoient dans la néceffité de prendre les plus grandes précautions. Auffi les fucceffeurs de Clovis avoient-ils toujours dans l'Helvetie des officiers qu'ils y envoyoient, & qui, fous le nom de *Fidelles*, veilloient exactement à tout ce qui s'y paffoit. Ces Fidelles étoient des militaires diftingués par l'éclat & l'ancienneté de leurs fervices, auxquels les Rois donnoient pour récompenfe le droit de gouverner une petite étendue de pays, ou ils alloient pour le refte de leurs jours commander, comme capitaines & comme magiftrats. Leurs appointemens confiftoient en terres & en hommes pour les cultiver, on fait que c'eft ainfi que les Fiefs fe formerent. Ce n'eft pas ici le lieu d'examiner comment ces conceffions à vie devinrent dans la fuite héréditaires, à mefure que le trône héréditaire de l'Empire devenoit électif & très-fouvent précaire, & fans nous y arrêter, nous continuerons de parcourir le petit nombre de faits hiftoriques rélatifs à l'Helvetie, jufqu'au commencement du XIII[e]. fiecle.

Bataille de Tolbiac.

Précautions prifes pour tenir les Helvetiens fous le joug.

Clovis étant mort fans enfans, Clotaire, (2) fon oncle recueillit la fucceffion, & l'Helvetie après le regne de Clotaire, fut encore divifée. Gontran

Clovis & Clotaire maîtres de l'Helvetie.

555.

(1) Ce ne fut qu'à la fin du XII[e]. fiecle que la haute Allemagne fût réunie toute entiere à l'Empire. Quelques auteurs ont prétendu cependant que l'Helvetie faifoit alors partie du Royaume d'Auftrafie, ou de Metz. Bien des écrivains ont réfuté cette opinion; ils peuvent être fondés les uns & les autres; car il eft très-probable que jamais la Suiffe entiere ne fut réunie, dans toute l'étendue qu'elle a de nos jours, au Royaume de Bourgogne, ni à celui d'Auftrafie: il eft plus vraifemblable que cette partie de la haute Allemagne, où l'on parloit le langage François, appartenoit au Royaume de Bourgogne, & que l'autre partie où l'on parloit la langue Allemande, appartenoit au Royaume d'Auftrafie. *Tableau Hift. & Politique de la Suiffe.* Page 27.

(2) Sigebert Gemblac. ad ann. 537.

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

eut la ſouveraineté de la partie Méridionale, & la Septentrionale échut à Sigebert, Roi d'Auſtraſie. Childebert (1) réunit enſuite ces deux Souverainetés, que ſes deux fils ſe partagerent après ſa mort. La Bourgogne appartint à Thierri II. L'Auſtraſie à Theodebert II. Wandelmar, ſous le nom de
596. Maire du Palais, eut le gouvernement de la Bourgogne Transjurane : ſon ſucceſſeur Protadius, lorſque Clotaire II. ſe fut rendu maître de l'empire des Francs, remit ſon gouvernement à Eipo, qui périt ſous les coups (2) d'A-
613. lethée. Celui-ci encouragé par le ſuccès de ſes crimes, tenta d'uſurper la couronne de Clotaire; mais il ſuccomba, fut puni, & le gouvernement de la Bourgogne Transjurane paſſa à Arnobert, juſqu'à ce que Clotaire s'en fut
628. chargé lui-même ſur les inſtances des Etats de Bourgogne. Sous Dagobert ſon fils & ſon ſucceſſeur, les Maires du Palais reprirent leur autorité; Pepin qui étoit revêtu de cette dignité, la conſerva ſous Sigebert II. Roi d'Auſtraſie, & il eut pour ſucceſſeurs Grimoald, ſon fils, Ego, & Archambaud. Sous celui-ci, Floachat, Gouverneur (3) de Bourgogne, fouloit & opprimoit le peuple avec tant de violence, que Vilibald, riche Helvetien, ſe ſouleva contre lui, & ne fut point heureux; il périt les armes à la main, & le pays continua d'être ſoumis à ces Gouverneurs nommés par le Maire du Palais.

De Louis le Debonnaire & de ſes enfans.

Dans la ſuite, Charlemagne, devenu ſeul maître de la Monarchie Françoiſe & couronné Empereur d'Occident, tranſmit ſa vaſte puiſſance à Louis le Debonnaire, ſon fils. Celui-ci fut dès ſon vivant, dépouillé de ſes états par
814. ſes enfans, qui ſe firent une cruelle guerre pour le partage de la ſucceſſion paternelle. Après bien des hoſtilités, Lothaire, fils de l'Empereur du même nom, ſuccéda à la Souveraineté de l'Helvetie méridionale, dont il donna le gouvernement à l'Abbé Hubert qui ſe revolta contre ſon bienfaiteur, & fut vaincu près d'Orbe, par le Comte Conrad.

Lothaire, étant mort ſans enfans, Charles le Chauve, & Louis le Germa-
888. nique, ſe partagerent ſes Etats. L'Helvetie entiere paſſa ſous la domination de Louis le Germanique, & après ſa mort, ſous celle de Charles le Gros, qui n'eut point de poſtérité, & laiſſa ſes états dans la plus étrange confuſion. L'Helvetie méridionale ſe donna pour Souverain, Rodolphe, fils de Conrad; mais l'Helvetie ſeptentrionale reconnut pour ſon Roi l'Empereur Arnolphe,
929. neveu de Charles le Gros. Conrad, fils de Rodolphe, tenta des conquêtes, eut des ſuccès & recula les bornes de ſon Royaume juſqu'aux rives de la Reuſs.

Burkard, premier Duc d'Allemanie. Des Comtes de l'Helvetie.

Burkard, Comte de Turgovie & de Rhetie, fut le premier Duc d'Allemanie, établi par Conrad. On ſait que dans leur origine ces Ducs n'étoient que des officiers ſupérieurs de l'armée, & les Lieutenans du Souverain dans les Provinces. L'adminiſtration civile appartenoit aux Comtes, dont les charges, à vie dans les commencemens, devinrent enſuite héréditaires. Ainſi

(1) Idem 597.

(2) Fredegarii Chr. C. 27. 43. Aimon. L. 3. C. 92. Geſt. Reg. Franc. C. 38.

(3) Alors les fiefs étoient amovibles, & les grands du Royaume qui éliſoient le Maire, ſe firent promettre qu'ils le conſerveroient à vie. Fredeg. C. 89.

(4) En 853, Louis donna toutes les poſſeſſions qu'il avoit à Zurich, au monaſtere des Religieuſes de cette ville: (*Curtim ſuam Turegum*) dans le Duché d'Allemanie, dans le Canton de Thurgau (Pago Turgaugenſi) ainſi que le Pays d'Ury (*Pagellum Uroniæ*). *Hiſtoire de la Confederation Helvetique.* pag. 8. & 9.

dans la seule Helvetie septentrionale, il y avoit les Comtes de Thurgovie, d'Argovie, & de Zurich; ils furent dans la suite beaucoup plus multipliés. Cependant, le Duc Burkard eut pour successeur au Duché d'Allemanie Hermann, Ludolphe, fils de l'Empereur Otton I., Burkard II, Otton, fils de Ludolphe, Conrad, Hermann II, Hermann III. Ernest II; qui s'étant révolté contre l'Empereur Conrad II, fut dépouillé de son Duché, dont l'Empereur investit Herman IV, en 1032; & ce fut dans cette même année que l'Empereur ayant succédé au Royaume de Bourgogne, en vertu du testament de Rodolphe, dernier Souverain de ce Royaume, l'Helvetie fut encore réunie sous la puissance d'un même Chef.

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

942. *Successeurs de Burkard.* 1032.

Les anciennes chroniques Helvetiques nous apprennent que dans ce tems & long-tems même après, l'Helvetie étoit opprimée par deux ordres de citoyens également redoutables; par les grands possesseurs des fiefs & par le clergé; par celui-ci sur-tout, qui, ayant obtenu aussi des fiefs & par cela même ayant part aux jurisdictions civiles, se rendit doublement formidable, par les armes temporelles & par les censures ecclésiastiques, & abusa également de ces deux pouvoirs réunis.

De toutes les classes de citoyens qui peuploient l'Helvetie, le clergé formoit la plus nombreuse, & c'étoit à elle qu'appartenoient les villes les plus considérables, tandis que la Campagne appartenoit à la noblesse qui y exerçoit aussi le pouvoir le plus arbitraire. Car, du tems de Conrad & dans les tems postérieurs, il n'y avoit pas moins de cinquante familles décorées du titre de Comtes dans l'Helvetie: on y comptoit aussi cent cinquante Barons, & plus de mille Chevaliers ou Gentilhommes, tous ambitieux & tous indépendans; armés souvent contre le peuple, plus souvent les uns contre les autres, oppresseurs, ambitieux & divisés à mesure qu'ils se multiploient (1). Les principales de ces Maisons puissantes & oppressives, étoient celles de Savoie, de Zeringhen, de Kibourg & de Habsbourg.

Des plus puissantes maisons de l'Helvetie.

Les Comtes de Kibourg prenoient le titre de Landgraves du Pays de Thurgaw; pays le plus fertile & le plus peuplé de l'Helvetie entiere. Les chefs de cette maison possédoient aux environs de Winterthur, un chateau très-fort, & qui en 1024 fut assiégé par l'Empereur Conrad, lors de la revolte d'Ernest, Duc de Suabe & de Vernier Comte de Kibourg. Ernest succomba; sa puissance même fut affoiblie, mais non pas totalement abattue; elle s'accrut même ensuite, par les successions que sa famille recueillit, & qui lui valurent successivement les comtés de Baden & de Lentzbourg, la seigneurie de Windeck, les villes de Zug, de Sempach, de Fribourg, de Moudon, de Berthoude, ainsi que les comtés de Thun & de Grasbourg: cette maison puissante en s'éteignant, laissa toutes ses possessions à la maison de Habsbourg qui devint la plus puissante de la Haute-Allemagne.

Cette maison illustre, qui, sous le nom d'Autriche, s'est élevée ensuite au plus haut dégré de puissance & de gloire, prit le nom de Habsbourg d'un château fort que Rotobat, Comte d'Allemagne fit construire vers les premieres années du 11e siecle (2). Les commencemens de cette maison auguste

(1) Hist. des ligues & guerres de la Suisse. Tom. I. pag. 17. 18.

(2) Le Comte d'Altenbourg donna à ce château le nom de Habsbourg, expression qui signifioit, Bourg de conservation, & qu'il transmit à ses descendans au lieu du nom

SECT. I. *Histoire de la Suisse &c.*

se perdent dans la nuit des tems, & tout ce que l'on sait de plus certain à son égard, est que sa puissance, prodigieusement accrue par la succession des Comtes de Kibourg, elle prit rapidement l'essor le plus élevé. Cette race avoit déjà acquis le plus haut dégré d'illustration, lorsqu'elle se partagea en trois branches différentes; celle d'Autriche décorée depuis par l'éclat de tant de Couronnes & par le trône des Césars; celle de Lauffenbourg qui, aux villes forestieres qu'elle possédoit dans les Brisgaw, réunissoit des terres très-considérables dans l'Helvetie, & qui s'éteignant en 1409, laissa ses biens & ses hautes prétentions à la maison impériale: enfin, la maison de Habsbourg-Kibourg, peu riche, encore moins heureuse & qui s'évanouit en (1) 1415.

Outre ces quatre maisons, il y en avoit encore plusieurs qui fleurissoient dans l'Helvetie méridionale, telles étoient celles des Comtes de Neuf-chatel de Vallengin, d'Arberg, de Nidau & de Montbelliard, Seigneur de Montfauçon, & d'Yverdun, les maisons des Comtes de Romon, de Gruyeres, de Balp, de Stralsberg, de Granson; celles des Barons de Brandis, de Wissenbourg, de Montagni, & de Lassera. Le Pays de Vaux, si fertile & si délicieux, étoit alors une Baronie, théatre perpétuel de la guerre des différens Seigneurs qui s'en disputoient la proprieté. Les Evêques de Lausanne & de Genève s'efforçoient de faire valoir les droits qu'ils prétendoient y avoir; mais leurs raisons étoient anéanties par les Comtes de Savoie & de Genève, qui y étoient les plus forts. L'Evêque de Bâle plus heureux que ceux de Genève & de Lausanne, gouvernoit arbitrairement la ville de ce nom; son ambitieuse jurisdiction s'étendoit jusques sur la ville de Bienne, & ses ordres étoient exécutés par les Comtes de Ferrete, de Falkenstein, de Thierstein, de Fobourg & de Buchek, Lieutenans Militaires du Prince Evêque de Bâle.

Soumission des villes Helvetiques au Clergé.

Soleurre, Zurich, Schaffhouse étoient également soumises à la domination tyrannique & vraiment arbitraire de quelques abbés & de plusieurs chapitres qui résidoient & exerçoient leurs vexations dans ces villes. Glaris & son territoire dépendoient de l'Abbé d'Appenzell & de l'Abbesse de Seckingen; tandis que les terres les plus considérables relevoient de Saint-Gall. L'Abbé de Murbach qui residoit à l'extrêmité de l'Alsace, recevoit l'hommage de Lucerne, qui, plus heureuse que le reste des villes Helvetiques, avoit au moins sur elles cet avantage, qu'elle étoit éloignée de son avide Souverain; tandis que Constance étoit perpétuellement foulée par l'Evêque, son Prince; Coire en Rhetie par son Prélat, le Vallais par l'Evêque de Sion, son Comte & son Prefet.

Les terres qui n'obéissoient point à ces Princes temporels & spirituels, dont le pouvoir étoit d'autant plus redoutable qu'ils joignoient à la puissance civile le grand ressort de l'excommunication, étoient assujetties à des Seigneurs Laïques tout aussi turbulens, & quelquefois plus oppresseurs encore. Tels étoient les Comtes de Homberg, de Toggenbourg, de Montfort, de Rothenbourg, de Rapperschweil, de Gruiningen, de Willisau, de Werdenberg, de Ternang, de

d'Altenbourg qu'il tenoit de ses ancêtres, & qui venoit aussi du nom d'un château dont on voit encore les ruines. *Idem*, pag. 26.

(1) Cette branche avant de s'éteindre, étoit tombée dans l'indigence, & elle étoit tout-à-fait hors d'état de soutenir son ancienne illustration.

de Vaduts, & une foule d'autres tout aussi puissans & tout aussi ambitieux d'accroitre leur autorité. A ce tas d'oppresseurs, joignez encore douze ou treize cens (1) Ecuyers, Chevaliers ou gentils hommes qui vexoient, usurpoient & pilloient à leur gré; & vous n'aurez encore qu'une idée imparfaite de la confusion dans laquelle le droit des plus forts sur les plus foibles retenoit l'Helvetie. Ces gentils-hommes il est vrai, étoient, pour la forme, soumis à la haute noblesse, mais par un simple hommage qui ne formoit que de très-foibles liens; comme la haute Noblesse elle-même étoit soumise aux Empereurs, desquels pourtant (2) elle ne dépendoit presque pas. L'Helvetie tour à tour ravagée par ces Seigneurs, armés les uns contre les autres, ne présentoit par-tout que le désordre d'un Etat anarchique.

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

Foible subordination de la haute noblesse à l'Empereur.

Il n'y avoit que trois petits Cantons, situés au milieu des forêts, où la liberté se conservat encore; & ces cantons étoient ceux de Schweitz, Uri (3) & Unterwald. Heureux & ignorés, les habitans de ces trois cantons ne connoissoient ni les excès de l'ambition, ni les fers de la servitude; ils vivoient paisibles, se gouvernoient par leurs propres loix, & sous la protection immédiate de l'Empire. Cependant le despotisme qui va toujours croissant jusqu'à ce qu'il s'évanouisse, étendit ses vexations jusques sur ces trois cantons, qui furent aussi les premiers à donner au reste de l'Helvetie le signal de la liberté.

1233.

Mais avant que d'entrer dans le recit de cet événement, il est nécessaire de savoir, non pas pourquoi le peuple se souleva contre ces vexations, mais par quels dégrés la puissance seconlaire, exercée au nom des Souverains, devint si opprimante. Dans la plûpart des Monarchies Européennes, les crimes, même les plus énormes, n'étoient punis alors que par l'amputation de quelque membre; & le coupable étoit libre de racheter sa punition par une somme fixée par la loi, & suivant l'atrocité du délit. Ces rachats appartenoient au Fisc, & par cela même aux Empereurs, dans leurs terres dominiales, tels qu'étoient les trois Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald. Pour rendre la justice & veiller à la perception des revenus du Fisc, chaque Empereur, à son avénement à la couronne, nommoit un Baillif qui alloit administrer dans ces cantons, la justice criminelle, & qui communément étoit choisi parmi les Seigneurs les plus distingués des environs. Ce baillif n'en-

Insuffisance & abus de la jurisprudence.

Gouvernement de l'Helvetie dans le XIII Siecle.

(1) C'est une lecture bien ennuyeuse que celle des Chroniques Helvetiques du XII & du XIII Siecle. C'est là qu'on voit l'accablante & très-fastidieuse liste de tous ces Nobles, Chevaliers & Ecuyers qui jadis surchargeoient & fouloient l'Helvetie. C'est toutefois dans ces Chroniques qu'il faut aller chercher ces matériaux plus ou moins informes & défectueux de l'histoire de ces Siecles.

(2) Le métier de ces Gentils hommes étoit de mener à l'ennemi quelques paysans moitié serfs & moitié soldats, de se rendre considérables dans ces petites guerres, causes nécessaires d'un équilibre également malheureux & perpétuel, par l'action contraire de tant d'efforts divisés. *Hist. des guerres & des ligues de la Suisse.* T. I. pag. 33.

(3) On peut ajouter à ces trois Cantons le pays d'Arole, petite contrée située près de la source de l'Aar, & qui confine aux Cantons d'Uri & d'Unterwald. L'Empereur Henri VII. donna en 1233 aux moines de S. Lazare son église de Mayringue. Les habitans de cet endroit sont aujourd'hui sujets de Berne, & par un privilege qui leur est particulier, le Souverain est obligé de choisir parmi eux un Baillif pour les gouverner. Ce Magistrat a le titre de *Land-am-man.* Ce fut en 1332. qu'ils se rendirent sujets de Berne. *Hist. de la Confédération Helvetique.* Liv. I. pag. 26.

SECT. I. *Histoire de la Suisse &c.*

troit en exercice, & son pouvoir n'étoit reconnu qu'après qu'il avoit prêté serment, devant le peuple assemblé, de ne jamais attenter aux privileges ni aux immunités de la nation.

Haine & guerres des Papes. 1245.

C'est ainsi que la Haute-Allemagne étoit régie encore dans les dernieres années du regne orageux de Fréderic II, vers le milieu du XIIIe siecle; regne à jamais mémorable par les guerres & les prétentions des Papes Honoré III, Gregoire IX & Innocent IV. On sait que le malheureux Fréderic en butte aux foudres du Pape, proscrit par un Clergé plus dangereux par son audace, qu'estimable par ses lumieres, poursuivi par des Seigneurs féroces & superstitieux, mourut excommunié, déposé, abandonné de tout le monde. On sait aussi qu'après sa mort, le trône impérial demeura vacant pendant 25 ans, & que pendant cet intervalle, l'Allemagne fut le théatre de ce que la licence a de plus excessif, l'injustice de plus inique & la violence de plus accablant: toutefois ce fut du sein même de cette violence que renaquit la liberté.

Les plus cruels orages qui avoient agité le regne malheureux de Fréderic II, avoient été suscités par les prétentions outrées du Sacerdoce, qui vouloit élever son autorité au-dessus de la puissance impériale. La Noblesse pensoit à cet égard, comme le Sacerdoce; & Fréderic qui ne voyoit en elle que superstition & fanatisme, chercha les moyens de s'attacher le tiers Etat, qui, foulé lui-même par la Noblesse & le Clergé, avoit besoin d'un appui contre ses oppresseurs. Le moyen le plus sûr & le plus sage que l'Empereur crut devoir employer, fut de créer, autant qu'il put, au préjudice du clergé, des villes impériales, & libres de toute autre domination. Ce fut ainsi qu'il délivra du joug sacerdotal les villes de Bâle, de Zurich, de Soleurre, de Mühlhausen, de Saint-Gall & de Schaffhouse, auxquelles il permit de battre monnoye, & d'élire elles-mêmes leurs Magistrats; ce fut encore ainsi qu'il annulla les prétentions formées par les monasteres de Wettingen & de Zurich sur les immunités des Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, en un mot, c'est ainsi que cet Empereur, luttant sans cesse contre Rome, la Noblesse & le Clergé, donna la liberté à plusieurs grandes villes dans tout le reste de l'Empire. Il est vrai que ce premier état de liberté couta cher à ces villes par les dissentions qu'y exciterent leurs anciens oppresseurs.

Création des villes Impériales.

Le Clergé de Zurich indigné, maudit l'Empereur & ses adhérans, sortit de la ville, emporta les trésors des églises, & fut accompagné d'une foule d'ouvriers, qui, craignant les effets de la malédiction, suivirent les prêtres, & laisserent la ville sans manufactures, sans commerce, sans industrie. Bâle étoit déchirée par deux partis, celui de la liberté, & celui de l'Evêque, opiniâtrement attaché aux moyens d'y perpétuer la servitude. Mühlhausen, Soleurre, Schaffhouze, Saint-Gall, flottoient (1) entre les chaînes de l'ancienne domination & les avantages des nouvelles immunités, sans être en-

(1) La cause de cette incertitude, observe avec raison un Ecrivain judicieux, venoit de ce que ces villes peu étendues & très-mal peuplées étoient étrangeres les unes aux autres, & point du tout en état de s'entr'aider; ensorte qu'elles ne voyoient que des difficultés & point de moyen de se soutenir dans une nouvelle forme de gouvernement, qui n'avoit encore rien de stable ni même de bien intelligible.

core aussi étroitement attachées qu'elles l'avoient été au joug de leurs Seigneurs. Libre & impériale depuis très-longtems, Berne, fatiguée des factions qui l'agitoient, balança si elle garderoit sa liberté, ou s'il ne lui seroit pas plus avantageux de se mettre sous la protection des Comtes de Savoie.

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

Accroissement de la liberté Helvetique.

De ce crépuscule de liberté à l'entier affranchissement de l'Helvetie, il y a bien loin encore, & vraisemblablement ces premieres lueurs se seroient évanouies par les efforts des anciens oppresseurs de l'Helvetie, si Rodolphe V, Comte de Habsbourg (1) ne se fut déclaré le zélé défenseur de la liberté publique. Le Comte de Habsbourg unissoit aux talens les plus rares les plus grandes qualités, une ambition démesurée, & très-peu de sincérité. Partisan de Fréderic II. Il défendit avec le plus héroïque courage les intérêts de cet Empereur, combattit avec succès pour ses droits dans la haute Allemagne, & après la mort de cet illustre Souverain, il soutint à la tête de son parti les intérêts & les privileges des villes, protégea les immunités, & se rendit le plus grand service à lui-même en défendant les prérogatives municipales. La vacance de l'Empire plongea l'Allemagne dans les troubles & les désordres. Les grands se crurent tout permis, & chercherent, autant qu'il fut en eux, à prévaloir sur la multitude; les foibles accablés, révoltés par les vexations sans cesse renaissantes auxquelles ils étoient exposés, imaginerent de s'unir ensemble, afin d'opposer une plus forte résistance aux tyrans qui vouloient les enchaîner. C'est à cette union qu'il faut rapporter l'origine des ligues & des combourgeoisies formées entre les villes, soit à raison de leur commerce, soit pour la sûreté des habitans; c'est encore à cette union dont la Noblesse ne dédaigna point de suivre l'exemple, qu'il faut rapporter l'origine des confraternités entre les Seigneurs.

Origine des Ligues Helvetiques.

Le succès des villes liguées en étendit l'usage, & bientôt on ne vit plus dans toute l'Allemagne que des associations. Rodolphe fit servir à l'exécution de ses projets ces diverses associations qu'il permettoit très-volontiers; mais qu'il ne permettoit qu'autant que c'étoit pour ses intérêt que les villes se liguoient. Il avoit l'art de persuader que c'étoit pour défendre les droits de ces associations qu'il combattoit, & qu'il leur faisoit prendre les armes. Rodolphe V étoit le plus rusé, le plus adroit des hommes; il s'étoit acquis la réputation de défenseur des peuples, & il troubloit perpétuellement la tranquillité publique; il défendoit la liberté des citoyens, & par les profondeurs de sa politique & la dextérité des moyens qu'il prenoit, il soumettoit les citoyens à toutes ses volontés. Religieux en apparence, il ne cessoit de persécuter les ministres de la Religion; il les vexoit, les rançonnoit impitoyablement, & les prêtres même qui avoient le plus à se plaindre de lui, étoient forcés de donner, avec la multitude, les plus grands éloges à son zele & à sa pieté. S'il n'y eut eu qu'un trône sur la terre, Rodolphe eût tenté d'y monter; & cependant à ces hautes idées, à ces projets sublimes, il allioit l'ambition, qui, en tout autre que lui, eut semblé puérile, d'occuper les places, les emplois en apparence les moins distingués & les moins faits pour lui. Ce fut ainsi que les petits Cantons de Schweitz, d'Uri, & d'Unterwald, l'ayant nommé leur chef, & ayant attaché à ce

Caractere de Rodolphe.

Il est élu chef des trois Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald.

1273.

(1) Tsch. T. 1. Pag. 154. Guilliman. p. 90.

SECT. I. *Histoire de la Suisse &c.*

poste peu éminent des appointemens médiocres, il accepta cet emploi avec les marques de la plus vive reconnoissance, & servit avec tant de zele ces trois Cantons, qu'ils se procurerent enfin la liberté, malgré les tentatives & les efforts de quelques nobles qui s'opposerent autant qu'il fut en eux, à l'établissement de l'égalité républicaine.

Zurich avoit long-tems combattu contre son Clergé, qui vouloit le retenir dans la dépendance; mais l'Evêque de Constance avoit par sa médiation terminé cette longue dispute à l'avantage des Zuricois, qui pour s'être reconciliés avec le clergé, n'en étoient pas mieux avec leurs voisins; avec lesquels cependant ils parvinrent encore à s'accommoder; il n'y en eut qu'un, le Baron de Regensberg, qui, plus impérieux & moins traitable que les autres, rejeta avec mépris (1) les propositions d'amitié que lui firent les Zuricois, se sentant offensé que de telles gens osassent prétendre au titre de ses alliés. Rodolphe V vengea Zurich du mépris du Baron de Regensberg, dont il prit les châteaux qu'il fit raser, & dont il humilia tellement les hautes prétentions, qu'il demanda comme une grace ensuite, d'être admis au nombre des bourgeois de cette même ville, & qu'on voulut bien lui fournir de médiocres revenus, afin de pouvoir subsister. Rodolphe protégea également & défendit avec la même valeur Schaffhouze, Mühlhausen, Saint-Gall, Bâle, Strasbourg & beaucoup d'autres villes qui, peut-être sans lui, ne fussent jamais parvenues à se dégager de leurs chaînes. Ce seroit à ne pas finir que d'entrer dans le recit des grands services qu'il rendit à l'Helvetie, & des exploits qui signalerent son zele courageux, son patriotisme affecté, & surtout son ambition. Il suffira de dire qu'il fut la terreur des Seigneurs du Pays, & qu'il fut le vainqueur & le spoliateur de tous ceux qui oserent lui résister; qu'il soumit & chassa tour-à-tour de leurs possessions le Comte de Habsbourg, son Cousin, Ulric de Regensberg, Toggenbourg, Nidaw & Rapperschweil, les Seigneurs d'Eschembach, de Palm, de Warth, de Ringenberg & de Tuffenstein. Ses armes furent aussi fatales à l'Abbé de Saint-Gall, qui, battu, épuisé, fut trop heureux d'acheter à force d'or, une paix humiliante; à l'Evêque de Strasbourg, qui n'ayant éprouvé que des revers & des défaites, mourut de chagrin & de honte; enfin à l'Evêque de Bâle, qui essuya les humiliations les plus mortifiantes.

Services importans & signalés de Rodolphe.

Rodolphe élevé au trône Impérial.

Rodolphe tenoit cet Evêque assiégé dans sa ville épiscopale, lorsque les Electeurs assemblés à Francfort pour remplir le trône impérial, vacant depuis vingt-cinq ans, jeterent tous les yeux sur le défenseur de la liberté Helvetique, & lui déférerent d'un commune voix la Couronne (2) de l'Empire. Quelqu'ambitieux que fut Rodolphe, il ignoroit profondement que ce fut de lui qu'on s'étoit occupé à Francfort, lorsque le Burggrave de Nuremberg

(1) L'orgueilleux Regensberg répondit dédaigneusement qu'il aimoit beaucoup mieux avoir pour ennemis ces vils marchands de Zurich que les avoir pour alliés: il paya cher cette sotte réponse. *Hist. des Ligues & guerres de la Suisse.*

(2) *Principes convenerunt in Frankenfurt & elegerunt Comitem Rodolphum de Habsburg in Regem Alamaniæ, quam electionem Gregorius X. apud Losannam confirmavit: sed postea Consecratus est Aquisgrani.* T. Schud. pag. 178. Joham. Vitodurensis *in Thes. Hist. Helv. T.* 7. *ad ann.* 1273. *Mens. Octob.*

envoyé par les Electeurs, vint lui porter devant Bâle la nouvelle de son élection & le saluer Empereur. Rodolphe ne parut point ému de sa prospérité, & ne se montra sensible qu'à la réunion des suffrages des Electeurs en sa faveur. L'Evêque de Bâle confondu, & ne pouvant résister plus long-tems à un tel ennemi, ne songea qu'à le fléchir & lui faire oublier la résistance opiniâtre qu'il lui avoit jusqu'alors opposée. Dans cette vue, il se vêtit de ses habits pontificaux, & se mettant à la tête de son clergé, il alla en procession vers ce puissant adversaire, contre lequel il n'étoit plus possible de lutter. (1) Rodolphe V méprisa les excuses de l'Evêque, autant qu'il avoit méprisé ses armes, entra dans Bâle, & n'en sortit qu'après avoir fait succéder le bon ordre & la paix, aux troubles & aux haines mutuelles, qui, depuis plus de trente années divisoient les citoyens partagés en deux factions, celle de Munch & celle de Schaller, à-peu-près comme l'Italie étoit partagée entre les Guelphes & les Gibelins. A son départ de Bâle pour Aix la Chapelle où il alloit se faire couronner, il fut suivi par la moitié des habitans de l'Helvetie, les uns pénétrés de reconnoissance de ses bienfaits, les autres dans l'attente de jouir de sa protection.

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

Joie & reconnoissance des peuples de l'Helvetie.

Un projet plus utile & plus intéressant occupoit Rodolphe, celui de fonder sur une base solide & durable, une puissance dont il n'avoit été jusqu'alors redevable qu'aux faveurs de la fortune. La premiere entreprise qu'il tenta pour exécuter ce plan digne de son ambition, fut contre l'orgueilleux Ottocare, Roi de Bohême & de Moravie, Duc d'Autriche, de Stirie, de Carinthie & de Carniole, qui ayant eu jadis Rodolphe pour Grand-Maître de sa maison, refusa de le reconnoître chef de l'Empire, & dédaigna de se trouver à son élection & à son couronnement. Rodolphe V, justement irrité, lui déclara la guerre. Vaincu, humilié, Ottocare se crut encore trop heureux de recevoir la paix, en cédant à son vainqueur le Duché d'Autriche, la Stirie, la Carniole & la Carinthie, mais cette cession forcée ne satisfit point l'Empereur, qui sur des légers prétextes, ayant peu de tems après recommencé la guerre, arracha au malheureux Ottocare la couronne & la vie, dans la célebre bataille de Marchfeld. Ce fut quelques momens avant le signal du combat, que Rodolphe V fit à son armée cette harangue si précieuse aux Zuricois: *je place*, dit-il, *mes amis de Zurich à la tête des troupes, soldats, ne les perdez point de vue, suivez leurs traces; leurs exemples seront pour vous mes ordres.* On sait que dans cette journée le victorieux Empereur acquit la Bohême & la Moravie, après avoir fait prisonnier le fils unique d'Ottocare qui devint ensuite son gendre, & récouvra par ce mariage une partie (2) des états de son pere. Dès lors, Rodolphe V prit & trans-

Défaite & mort du Roi de Bohême. 1278.

(1) On dit que consterné à la nouvelle de cette élection, l'Evêque de Bâle levant les mains au Ciel, s'écria: *ô Pere éternel! je souhaite, pour ta tranquillité, que cet avanturier ne s'avise jamais de vouloir monter sur ton trône, sans quoi, ce seroit un beau pari à faire, qui des deux l'emporteroit, de sa toute audace, ou de ta toute puissance.* Après quoi n'ayant plus d'autres armes à lui opposer que la croix, il se signala par le dit exploit de son métier. *Hist. des Ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. pag. 46.

(2) Rodolphe V eut sept filles & elles formerent toutes d'illustres alliances qui releverent sa maison, & l'enrichirent par l'adroite précaution qu'il prit de stipuler les plus grands avantages pour lui & pour les siens. Le Duché d'Autriche qu'il trouva le moyen

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

mit à son auguste postérité le nom d'Autriche: il rendit toute leur force primitive aux droits de l'Empire qui s'étoient affoiblis, & même presque éteints pendant les derniers troubles. Il protégea les peuples & les villes, contre les vexations des nobles & des seigneurs, brigands accrédités, qui du fond de leurs châteaux, prétendoient commander en maîtres aux hommes qu'ils fouloient, & dont ils usurpoient impunement les possessions.

Rodolphe protege les peuples contre les vexations des Nobles.

Dans la foule de ces tyrans dont Rodolphe V réprima le licence; se distinguoient sur-tout le Duc de Baviere, le Margrave de Bade, le Comte de Wirtemberg, le Comte Philippe de Savoie, Renaud, Comte de Montbeliard, & Henri Evêque de Bâle. La ville de Lucerne, quoique sous la protection immédiate de l'Empire, étoit soumise en même tems aux loix, peu favorables à la liberté publique, d'un Seigneur toujours prêt à lui faire sentir le joug de l'oppression. Ce despote impérieux étoit le monastere des Bénédictins de Murbach, qui, quoique dans la Haute-Alsace n'en trouvoient pas moins les moyens de vexer la ville de Lucerne, lorsqu'ils le jugeoient à propos, & de fouler plusieurs villages qu'ils possédoient aussi en souveraineté dans le pays d'Argau. Rodolphe, déja maître de presque toute cette contrée, entreprit d'accroître sa puissance par l'acquisition de Lucerne & de ses villages; il eut peu d'obstacles à surmonter, & l'Abbé de Murbach (1) dont l'excessive prodigalité n'avoit point de bornes, & qui, par cela même, se trouvoit fort souvent hors d'état de remplir ses engagemens, vendit à l'Empereur cette souveraineté pour la modique somme de deux mille marcs d'argent. La ville de Zoffingue, jusqu'alors indépendante, malgré les prétentions du Comte Louis de Frobourg, se soumit aussi à Rodolphe, du consentement même du Comte de Frobourg, ainsi que la ville de Fribourg que l'Empereur acheta d'Eberhard de Habsbourg-Kibourg son Cousin.

De l'Abbé de Murbach.

Il achette Zoffingue & Frobourg 1278.

Berne se donne à la Savoie.

Berne, trop jalouse de sa liberté pour suivre l'exemple des cités voisines, refusa toute composition, & trop foible pour lutter seule contre un aussi puissant Monarque, elle embrassa le parti de la maison de Savoie, de tout tems ennemie de celle de Rodolphe. L'Empereur irrité, jura de se venger & en trouvant bientôt l'occasion, il la saisit avec ardeur. Dans ce siecle de brigandage, d'ignorance & de superstition, les Juifs, presque seuls, commerçoient dans la plûpart des états Européens. Dans la Haute-Allemagne, comme dans l'Helvetie, les Chrétiens non nobles étoient serfs des Seigneurs ou des monasteres, tandis que par la plus absurde des contradictions les Juifs, que l'on y méprisoit, jouissoient pourtant de tous les avantages de la liberté, & par une prérogative qui eut flatté un Etat même de l'Empire, ils relevoient (2) immédiatement & exclusivement de l'Empereur. Ce privilege

d'acquerir & de s'assurer, lui donna un nom plus éclatant & de nouvelles armes à ses descendans.

(1) Rodolphe en échange de Lucerne donna au monastere de Murbach cinq villages situés en Alsace, outre les 2000 marcs d'argent qu'il paya à l'Abbé de Murbach. T. Schad. pag. 201 & 203 Guillim.

(2) C'étoit alors le siecle des contradictions. Dans la Haute-Allemagne, la plûpart des Chrétiens naissoient & vivoient serfs des Monasteres & des seigneurs Chatelain : Cependant par la plus inconcevable des bizarreries, la nation absurdement proscrite des Juifs, jouissoit d'un droit de *Committimus* qui, à très-peu de chose près, lui donnoit la même prérogative d'immediateté, qui de nos jours ne pourroit que flatter un Etat de l'Empire.

avoit été jusqu'alors respecté, mais, à Berne, quelques Juifs ayant été accusés d'avoir fait périr l'enfant d'un Chrétien, le Sénat peu content de faire punir de mort les coupables, bannit à perpétuité tous les Juifs de la ville de Berne. L'Empereur Rodolphe V, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour humilier les Bernois, prit ouvertement la défense des Juifs, cassa l'arrêt du Sénat, & condamna les habitans de Berne à une forte amende. Ceux-ci refuserent de se soumettre, & l'Empereur encore plus irrité, fit contr'eux un nouveau décret, par lequel il les dépouilla de tous leurs privileges. Les Bernois eurent pour ce second décret tout aussi peu d'égards qu'ils en avoient eu pour le premier: l'Empereur vint à la tête d'une puissante armée devant les murs de Berne, se flattant de surprendre les habitans; il se trompa; leur valeur rendit ses efforts inutiles, & il fut obligé de se retirer: mais peu après, il envoya le Duc d'Autriche, Albert son fils, suivi de vingt-cinq mille hommes (1), former le siege de cette ville. Albert ne fut pas plus heureux que son pere: les Bernois se défendirent avec la plus héroïque valeur, repousserent les assiégéans, firent avec succès des sorties très-meurtrieres, & contraignirent enfin le Duc d'Autriche à lever le siege. Corrigé par l'inutilité de ces diverses tentatives, l'Empereur n'osa plus attenter à la liberté d'un peuple qui vouloit conserver son indépendance. Pour toutes conditions de paix, Rodolphe se contenta de la promesse que lui firent les Bernois de faire célébrer chaque année à perpétuité une messe pour le repos de l'ame du Comte de Homberg, qui avoit été tué pendant le siege, on assure que l'inutilité de cette entreprise sur Berne, fut le seul revers que l'Empereur Rodolphe éprouva durant tout le cours de sa vie, qu'il termina le 15 Juillet 1291, âgé d'environ 73 ans (2).

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

Adolphe assiege Berne.

Fait la paix & meurt. 1291.

(1) Les auteurs contemporains assurent qu'Albert qui avoit pris l'ascendant le plus fort sur l'esprit de son pere, affoibli par l'âge, fut l'unique moteur de cette guerre; & dès lors, ajoutent ces auteurs, l'orgueil & le mauvais cœur de ce jeune Prince commençoient à se développer.

(2) L'Empereur Rodolphe mérita à bien des égards, la célébrité qu'il acquit; il s'illustra par ses rares talens, ses grandes qualités, l'art qu'il eut de couvrir sa vaste ambition du voile du bien public. Sa taille étoit haute & presque gigantesque; son air martial, mais franc & ouvert; son humeur gaie, mais sans que sa dignité en souffrît. Le surnom de *Rousseau* qui lui fut donné, indique sa couleur, il ne parloit que la langue Allemande, & la parloit très-bien, il étoit d'un esprit & d'un courage très-vifs, mais il étoit également maître de l'un & de l'autre: personne ne savoit mieux cacher de grands desseins sous un air gai, & n'allioit dans un dégré si supérieur cette chaleur de sang, qui ignore les périls, à ce phlegme qui les voit, les analyse & les combat avec avantage; ambitieux sans jamais paroître injuste, politique sans fausseté, secondant sa fortune, & en même tems n'omettant rien pour se précautionner contr'elle; doué sur-tout de ce calcul, prompt & heureux, qui apprécie finement les hommes & leurs intérêts, pour saisir des amis sûrs ou des ennemis utiles, (car il en est de cette derniere espece,) il peut passer pour un grand maître dans l'art de régner, & pour un des premiers modeles que l'Histoire propose dans ce genre. *Hist. des Ligues & des guerres de la Suisse.* p. 57 & 58.

SECTION II.

Histoire de la Suisse depuis la mort de l'Empereur Rodolphe I, jusqu'à l'époque de la liberté des Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald confédérés.

Albert, Duc d'Autriche, fils de Rodolphe.

Les sept filles de l'Empereur Rodolphe avoient contracté d'illustres alliances, & ce puissant Monarque ne laissa en mourant d'héritiers males qu'Albert, Duc d'Autriche & Jean de Habsbourg, son petit fils. Ce grand homme s'étoit attaché les villes Helvetiques en flattant leur amour pour la liberté, & en secondant, les efforts qu'elles firent pour se la procurer. Albert, qui n'avoit ni les talens, ni les brillantes qualités de son pere, prit une route opposée, & par sa maladresse, ainsi que par les fausses combinaisons de sa mauvaise politique, il ne fit, au lieu d'asservir ces villes, comme il le désiroit, qu'affermir les habitans dans le goût de la liberté, que Rodolphe leur avoit inspiré, & qui se déployant en eux dans toute sa vigueur, leur suggéra successivement le plan de la constitution politique la plus forte, la plus durable, & la mieux cimentée. Tôt ou tard cet esprit de liberté se seroit vraisemblablement dévoilé chez les Suisses; mais Albert, par ses injustes tentatives en hâta les développemens.

L'Empereur Rodolphe laissoit à recueillir une immense succession, les Duchés d'Autriche, de Stirie, de Carinthie; une partie de l'antique Duché de Suabe; plusieurs riches Seigneuries, situées dans l'Alsace, des terres fort étendues dans le Thurgaw & dans l'Argaw, les Comtés de Habsbourg, de Kibourg, de Baden & de Lentzbourg, des Seigneuries riches, mais moins considérables; les villes de Lucerne & de Fribourg (1) nommées cités mixtes,

(1) Il n'y a gueres que les Publicistes Allemands, & quelques Historiens de l'Empire qui parlent des villes mixtes dont on n'a communément que des idées très-imparfaites. Les villes mixtes sont celles qui partagent les droits régaliens, utiles & honorifiques avec leur Prince, & qui sont en cela Co-Seigneurs de leur Seigneur, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Jadis, dans l'Helvetie, il n'étoit permis à aucun homme, fut-il Helvetien, d'habiter une place de guerre: ces places de guerre étoient des fauxbourgs fortifiés, des châteaux ou des bourgs fortifiés, & l'on n'admettoit dans ces places que des gens d'une valeur éprouvée. Afin d'entretenir cette valeur, les Seigneurs ajoutoient sans cesse aux privileges de ces habitans; & ces privileges furent à la fin si étendus & si multipliés, qu'il ne resta presque plus aux Seigneurs que le titre de Souverain. Les habitans de chacun de ces fauxbourgs avoient entr'autres droits celui de banniere municipale, c'est-à-dire, le libre port d'armes, ce qui leur donnoit dans ce tems de chevalerie la plus haute considération; aussi se qualifioient-ils d'Ecuyers, & pouvoient-ils posséder des fiefs nobles. Ces Sociétés nourries dans cet esprit militaire, étendirent successivement, autant qu'il fut en elles, leurs prérogatives & leurs prétentions, & pour peu que les habitans d'un fauxbourg fortifié ou d'une ville mixte fussent inquiétés par leurs Seigneurs, & que leurs voisins leur [illegible] de leur association, ils formoient des ligues sous le nom de *Combourgeoisies*, ligues auxquelles les Seigneurs ne pouvoient s'opposer, sur-tout si les Sociétés liguées avoient eu l'attention de les comprendre

tes, jouissant des plus belles prérogatives, de celle même de former des alliances; les villes de Baden, de Bruck, d'Arau, de Zoffingue, de Mellingen, de Lentzbourg, de Zug, de Baumgarthen, de Frawenfeld, de Winterthur, de Weesen, de Diessenhoffen, de Willmergen; enfin, les villes de Klingnau, de Kaiserstuhl, de Bischoffzel & d'Arbonne qui, à la vérité, quant à la justice civile dépendoient de l'Évêque de Constance, mais sur lesquelles les Comtes de Habsbourg exerçoient la puissance politique & militaire.

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

Adolphe, Empereur.

Tel étoit le vaste héritage qu'Albert, Duc d'Autriche recueillit en très-grande partie comme fils de Rodolphe, & en partie à cause de la minorité de son neveu Jean de Habsbourg, Duc de Suabe: mais cette succession qui le rendoit l'un des plus puissans & des plus riches Princes de son tems, ne le consola point de la privation de la Couronne impériale, qu'il s'étoit flatté d'obtenir, & qui malgré ses intrigues & ses efforts, passa après neuf ans d'interregne, sur la tête d'Adolphe, Comte de Nassau, le plus brave des hommes, mais d'un esprit borné, & perpétuellement en butte aux rigueurs de la fortune, qui ne cessa de le persécuter.

Haine d'Albert pour Adolphe.

Vivement ulcéré de la préférence que les Electeurs avoient donnée à un tel concurrent, Albert jura de se venger sur l'Empereur lui-même de la perte qu'il croyoit avoir faite de la Couronne impériale, & il parvint à force de complots & d'intrigues, à intéresser aux projets de sa vengeance plusieurs Princes & plusieurs Etats de l'Empire, la plûpart des villes libres de l'Alsace, & sur-tout Colmar & Strasbourg. Il n'eut point le même succès dans les contrées Helvetiques, dont les habitans, moins éblouis qu'alarmés de sa vaste puissance & de l'excès de son ambition, n'eussent vû qu'en frémissant l'élévation d'un tel voisin; ils refuserent d'entrer dans ses vues, & se crurent d'autant plus autorisés à ne prendre aucune part à ses intrigues, qu'Adolphe étant le seul chef légitime de l'Empire, ils regardoient comme sacrés les liens qui les attachoient à lui.

Albert fait le siege de Zurich.

Il n'y eut dans la Haute-Allemagne que les vassaux d'Albert qui embrasserent sa querelle, parce qu'ils y étoient forcément obligés; tout le reste des habitans de ce pays suivit sans hésiter le parti d'Adolphe, qui étoit regardé comme le protecteur & le zélé défenseur de la liberté: parce que c'étoit au nom & sous la protection des Empereurs que ce pays avoit goûté les premieres (1) douceurs de cette heureuse liberté. Albert profondement irrité de ce refus qu'il regardoit comme une injure, & ne pensant point que l'on put sans ingratitude, rester neutre au milieu des troubles qu'il s'étoit proposé de susciter à son rival, jura dans sa colere, de punir les Helvetiens, & dans cette vue, il entreprit le siege de Zurich, persuadé que la réduction de cette ville effrayeroit & lui rameneroit le reste de la Haute-Allemagne. Mais son at-

prendre & de garantir leurs droits dans ces traités de confédération: mais bien loin de réclamer contre ces ligues les Seigneurs au contraire étoient dans l'usage de traiter d'égal avec ces villes mixtes; telles qu'étoient, Bienne, Fribourg, Lucerne, Schaffhouse, Neufchatel, la Bonneville, Payerne, Morat & Laupen.

(1) Les historiens contemporains nous apprennent que les deux armées avoient pour officiers supérieurs des Evêques & des Prélats; que les Evêques de Constance & de Strasbourg portoient la banniere dans l'armée d'Albert, & l'Abbé de Saint Gall dans l'armée d'Adolphe.

tente fut trompée, & sa valeur, ainsi que sa vengeance échouerent devant Zurich; & pour comble de disgrace, par le courage héroïque des femmes qui armées de casques, de cuirasses, & paroissant avec les hommes sur les remparts de cette ville, firent croire aux assiégeans que la garnison étoit deux fois plus nombreuse qu'elle ne l'étoit en effet, ils furent obligés de renoncer à cette expédition.

Il faut cependant avouer que vraisemblablement Albert ne se seroit point déterminé si tôt à lever le siege de Zurich, si, puissamment soutenu par la France, qui s'étoit ouvertement déclaré contre Adolphe, il ne fut, dans ce même tems, parvenu à engager quelques Electeurs à porter contre l'Empereur la ridicule (1) accusation d'avoir accepté des subsides du Roi d'Angleterre. Ce fut pourtant sur cette singuliere dénonciation qu'Adolphe fut solemnellement déposé par ces Electeurs, à la tête desquels étoit l'Archevêque de Mayence, son parent & son ennemi. Le malheureux Adolphe eut recours à la voie des armes, & la fortune encore se déclara contre lui dans la mémorable journée de (2) Gellinheim, ou de Spire selon d'autres: la victoire se rangea du côté de l'injuste Albert, qui tua, dit-on, Adolphe de sa propre main pendant le feu de la mêlée, & gagna d'un même coup la bataille & l'Empire.

Adolphe est vaincu & tué. 1299.

Albert obtient la Couronne Impériale.

La mort d'Adolphe & la Couronne impériale eussent pu satisfaire tout autre que l'avide Albert; mais ce double triomphe ne fit au contraire qu'accroître son excessive ambition, qui dès lors ne connut plus de bornes. Sans cesse devoré du desir d'ajouter de nouveaux Royaumes à ses Etats, d'enrichir, s'il l'eut pu, des dépouilles de l'univers, sa nombreuse famille, & de multiplier les sceptres dans sa maison, il n'y eut plus ni de moyens iniques qu'il n'employat, ni d'entreprises odieuses qu'il ne tentat pour accroître sa puissance, & réussir dans ses vues d'usurpation. Les Electeurs du Rhin, forcés de lui céder les droits régaliens dont ils n'avoient cessé de jouir, jusqu'alors; la Bohême envahie, usurpée & donnée à Rodolphe l'aîné de ses enfans; le Comte Rodolphe de Lauffenbourg disputant vainement la succession paternelle, & obligé de s'en remettre à sa discrétion; les Margraves de Thuringe & de Misnie, mis au ban de l'Empire, par cela seul, qu'ils avoient osé se défendre contre la plus inique des invasions; l'Evêque de Constance violemment vexé, ses terres ravagées & son diocese dévasté, parce qu'il avoit cru devoir prendre les intérêts du Comte de Lauffenbourg son neveu & son pupille; le Comte Thibaut de Terrette dépossédé, chassé de ses terres par la seule raison quelles étoient dans le voisinage de celles de l'usurpateur & à sa bienséance: telles furent les actions & tels furent les moyens injustes de l'Empereur Albert, qui, ambitieux de donner à l'un de ses fils le nom de Duc d'Allemanie, se

Il tente de s'emparer de l'Helvetie.

(1) Les villes Helvetiques montrerent d'autant plus d'empressement à soutenir les intérêts d'Adolphe, que c'étoit là le seul parti qui jusqu'alors leur avoit été le plus favorable; en effet, ce n'avoit été que sous le nom des Empereurs qu'elles avoient posé les fondemens de la liberté, & c'étoit par la foiblesse même de ces mêmes Empereurs qu'ils espéroient le plus d'affermir leur nouvelle constitution

(2) Ce crime étoit d'un genre très nouveau, & la dénonciation d'autant plus absurde, qu'il n'y avoit point d'Electeur qui n'eut été enchanté d'avoir été le complice d'Adolphe, & qui n'eût volontiers partagé avec lui les subsides du Roi d'Angleterre, à supposer toutefois, que le Roi d'Angleterre eût réellement payé des subsides à l'Empereur.

propofa auffi d'engloutir l'Helvetie, (1) comme il avoit envahi tant d'autres contrées.

Sect. II. *Hiſtoire de la Suiſſe &c.*

On a vu que la Haute-Allemagne étoit partagée en une foule de Souverainetés gouvernées par des Comtes, des Barons, des Chevaliers, des Evêques, des Abbés, des Moines, des Chapitres; & qu'il n'y avoit dans toute cette vafte étendue de pays que quelques villes & communautés libres La plùpart de ces petits Etats, les plus puiffants du moins, appartenoient à la maifon de Habsbourg, & l'Empereur Albert étoit le chef de cette (2) maifon: il crut qu'il lui feroit facile de réunir à fon autorité toutes ces petites dominations, & il penfa qu'il n'auroit pour cela qu'à témoigner le defir qu'il avoit, ou fi l'on paroiffoit s'y refufer, qu'à l'ordonner. Afin d'écarter tout obftacle, il commença par s'attacher la Nobleffe, & il l'engagea à force de careffes, de bienfaits, de promeffes, à rendre déformais à la maifon de Habsbourg l'hommage & les devoirs féodaux qu'elle n'avoit rendu jufqu'alors qu'à l'Empire. Il réuffit au gré de fes efpérances; corrompus par fon or les Comtes de Rhothenbourg, de Wollaufen & de Willifaw s'empreffèrent de le reconnoître fouverain de leurs Seigneuries, & l'efpoir d'exercer en fon nom, le pouvoir arbitraire lui valut le même hommage de la part des Comtes de Nidau, de Strasberg, de Thun & d'Arberg, qui furent imités par les Seigneurs de Regensberg, de Wart, & par une foule d'autres, qui croyant s'élever au defpotisme, fe hâterent de courir au devant de la fervitude.

Le Comte Vernier de Homberg lui refuſe l'hommage, & vend ſon Comté à l'Evêque de Bâle.

Un feul de ces Seigneurs, le Comte Vernier de Homberg, rougiffant de la lâcheté de fes égaux, & trop ferme pour imiter leur baffeffe, refufa fans détour l'hommage qu'on exigeoit de lui. L'Empereur fe vengea par quelques injuftices qu'il lui fit effuyer; & Vernier (3) pour fe venger lui-même, vendit tout fon Comté de Homberg à l'Evêque de Bâle, qui s'étoit plus d'une fois oppofé aux prétentions d'Albert, dont-il étoit l'ennemi déclaré. Mais

(1) Avant que d'employer la voie des armes, Albert envoya aux Helvetiens les Barons de Liechtenberg & d'Ochfenftein, pourleur repréfenter combien il leur conviendroit de fe donner à lui, entourés comme ils l'étoient par fes domaines, & ayant même dans leur propre pays beaucoup de jurifdictions qu'il avoit acquifes du Clergé & de plufieurs Seigneurs. La réponfe des Helvetiens fut fimple & fans détour; ils dirent qu'ils fe flattoient qu'on les maintiendroit dans leurs privileges, de même que de leur côté ils étoient prêts à remplir les obligations auxquelles ils étoient tenus. *T. Schud.* p. 226. *Stettler.* p. 27. Guillem. p. 91. *Simler.* p. 5.

(2) La Haute-Allemagne étoit compofée d'une multitude de petites Souverainetés, & parmi ces états la maifon de Habsbourg avoit fans contredit la prépondérance, foit par fes hautes dignités, foit par le nombre & l'étendue de fes domaines Albert, chef de cette maifon & en même tems chef de l'Empire, ne vit de tous côtés que de petits états à fa convenance & des voifins dont la foibleffe n'oferoit lui réfifter: il ne cherchoit à s'aggrandir que pour remplir le defir preffant qu'il avoit de donner à l'un de fes fils le nom de Duc d'Allemanie; vain & impérieux comme il l'étoit, il crut que le fuccès de cette entreprife ne lui couteroit qu'un acte de volonté, ou un ordre émané de fon autorité fuprême & abfolue. *Hift. des ligues & des guerres de la Suiffe.* p. 71.

(3) La noble fermeté de Vernier eut dû lui valoir l'eftime d'Albert, elle ne lui valut que de la haine & du mépris: il lui fufcita beaucoup de tracafferies: il lui fit éprouver les défagréments les plus offençants: Vernier fe plaignit de ces procédés à l'affemblée germanique, qui fut touchée de la fituation du Comte, & n'ofa cependant ni le fecourir ni le venger; ce fut alors que Vernier indigné vendit fon Comté de Homberg à l'Evêque de Bâle. *Simler.* p. 9. *Guillem.* p. 96. *Stettler.* p. 30.

SECT. II. *Histoire de la Suiſſe &c.*

à l'exception de Vernier, la Nobleſſe preſqu'entiere ſe ſoumit aux volontés de l'Empereur, qui trouva la même obéiſſance dans le Clergé, enſorte que la ſeule occaſion légitime que le Sacerdoce eut de réſiſter à l'Empire, il la ſaiſit pour faire à Albert une ſervile cour : enſorte qu'au nom de la Maiſon d'Habsbourg, & non comme chef de l'Empire, Albert reçut l'hommage des Abbayes de Richenau, d'Einſidlen, de Schennis, de Weltingen, de Muri, de Saint-Blaiſe & de Saint-Urbain. Il acquit des Abbayes de Diſſentis & de Pfeffer, le Fort de Langenbert & le Comté de Laax; la ville d'Unterſerven, les terres d'Uſpuneſen, d'Oberhoffen & de Grindelwald, des Moines, d'Interlappen. Il ſe fit céder enfin par l'Abbaye de Seckingen tous les droits qu'elle avoit ſur le pays de Glaris; de maniere qu'il pouvoit facilement gêner les trois petits Cantons libres de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, qu'il gênoit encore d'avantage au moyen de Lucerne, qui, fourniſſant la plus grande partie de leur ſubſiſtance aux habitans de ces trois Cantons, & dévouée aux volontés d'Albert qui venoit de l'acquerir, pouvoit affamer aiſément ces trois Communautés.

Albert refuſe de reconnoître les privileges des trois Cantons.

Tout juſqu'alors avoit répondu aux déſirs de l'ambitieux Albert; le Clergé la (1) Nobleſſe s'étoient diſputé l'aviliſſant honneur de concourir à l'exécution de ſes projets, & il ne reſtoit plus dans la Haute-Allemagne de pays encore libres que les trois petits Cantons dont on vient de parler. Leur paiſible indépendance offenſoit l'amour propre de l'Empereur, & il ſe propoſa de les ſubjuguer auſſi, ſoit de gré, ſoit de force. Afin de les préparer au joug qu'il leur deſtinoit, il refuſa de reconnoître leurs privileges & leurs prérogatives; & joignant le mépris au refus, il dit qu'il feroit examiner ces privileges, que ſes prédéceſſeurs avoient cependant été dans l'uſage de confirmer, à leur avénement à la Couronne impériale. Les habitans des trois Cantons n'étoient point encore revenus de l'étrange ſurpriſe que leur avoit donnée cette bruſque réponſe, lorſqu'ils virent arriver deux Commiſſaires chargés par l'Empereur de cet odieux examen : ces Commiſſaires étoient les Barons d'Oſchenſtein & de Liechtemberg, le premier, Préfet en Alſace, le ſecond, Baillif du Briſgaw, l'un & l'autre Conſeillers intimes d'Albert, & tous deux les plus ruſés & les plus injuſtes des hommes. Auſſitôt qu'ils furent arrivés, ils demanderent une aſſemblée générale des habitans des trois Cantons, & repréſenterent dans un diſcours artificieux, que l'Empire étant preſque continuellement agité par des diviſions, déchiré pendant les interregnes, il importoit beaucoup plus aux trois Cantons d'avoir pour protection une Maiſon puiſſante, illuſtre & née dans le ſein de l'Helvetie même, que d'être protégés par le Chef de l'Empire, qui, comme le prouvoient tant de circonſtances

(2) L'Empereur Albert cependant trouva dans le Clergé Helvetique trois Prélats aſſez fermes pour lui réſiſter courageuſement : l'Abbeſſe de Zurich s'oppoſa à ſes volontés par affection pour les Magiſtrats & les Bourgeois de cette ville; l'Abbé de Saint Gall par le ſouvenir des injures qu'il avoit reçues d'Albert, & l'Evêque de Bâle par l'attachement le plus mâle & le plus eſtimable à ſes droits. Cet Evêque s'appelloit Pierre de Reichenſtein, d'une famille noble, & qui ſubſiſte encore dans la Haute-Alſace : il fut élu bientôt après Archevêque de Mayence: ſon ſucceſſeur l'imita dans ſa fermeté, & quelques efforts que fit l'Empereur Albert; il ne put ni gagner ni intimider ce Prélat, digne à tous égards de remplir la chaire que venoit d'occuper Pierre de Reichenſtein *Hiſt. des Révolutions de la Haute-Allemagne, contenant ces ligues & les guerres de la Suiſſe, Liv. I, pag 76.*

paſſées & tant d'événemens récens, étoit ſouvent hors d'état de ſe défendre lui-même, bien loin de protéger les pays étrangers. De toutes les maiſons qui décorent l'Helvetie, ajouterent les ruſés Commiſſaires, il n'en eſt ni de plus puiſſante ni de plus accréditée que celle de Habsbourg, qui reconnoît pour chef le chef même de l'Empire; c'eſt donc lui que vous devez choiſir pour protecteur & pour Suzerain; l'hommage que vous lui ferés lui ſera d'autant plus agréable, que vous le lui ferez librement, quoiqu'au fond, vos intérêts le rendent néceſſaire. „ C'eſt donc à vous, conclurent-ils, à voir ſi vous préférez de vivre ſous les loix d'Albert le plus juſte des Princes & le plus bienfaiſant des hommes, ou de reſter forcément ſous la domination d'un Empereur, juſtement ulcéré de votre réſiſtance, & qui d'ailleurs, ayant mille moyens faciles de vous ſubjuguer, conſervera un éternel reſſentiment de vos refus: c'eſt maintenant à vous qu'il appartient d'examiner s'il eſt plus de votre intérêt de lutter infructueuſement contre le plus puiſſant Monarque de l'Europe, que d'imiter l'exemple de Lucerne, Zug & Glaris, qui s'étant volontairement ſoumis au Prince Albert, en qualité de chef de la Maiſon de Habsbourg, n'ont point ceſſé d'en éprouver les bienfaits les plus ſignalés & les traitemens les plus (1) doux."

Sect. II. Hiſtoire de la Suiſſe &c.

Indignation des trois Cantons.

Quelque ſéduiſantes que fuſſent ces propoſitions, elles n'exciterent que de l'indignation. Les Citoyens les plus diſtingués des trois Cantons aſſemblés, avertis en ſecret par le Comte Vernier de Homberg du ſujet de la miſſion des deux Commiſſaires & des vues de l'Empereur, s'étoient préparés d'avance à répondre aux demandes qu'on leur feroit: & les Commiſſaires eurent à peine fini leur harangue, que quelques-uns d'entr'eux ſe levant & montrant un rouleau de diplomes & de chartes, dirent, au nom des trois Cantons: „ Voila nos biens les plus ineſtimables, l'héritage ſacré que nous tenons de nos peres; le dépôt inaliénable que nos ancêtres nous ont tranſmis, & dont nous devons compte à nos enfans, & ceux-ci aux races futures: ces décrets, ces diplomes aſſurent, confirment nos titres, nos privileges & notre liberté: nous ne ſommes ni ſerfs, ni ſujets d'aucun Prince particulier; nous ſommes citoyens de l'Empire Romain, & membres du corps auguſte qui reconnoît l'Empereur pour ſon chef: c'eſt à ce corps, c'eſt à ce chef que nous ſommes unis, ces liens font notre gloire, & nous ne ſaurions les rompre ſans devenir parjures, infidelles. Quelque puiſſant que ſoit le Prince qu'on nous propoſe de reconnoître pour Suzerain, l'hommage que nous lui rendrions ſeroit pour nous infiniment moins honorable, que celui que nous rendons au Chef de l'Empire Romain; & cet hommage ſeroit en nous une baſſeſſe: nous reſpectons le Souverain qui gouverne la République Germanique: mais nous oſons lui repréſenter qu'il ne peut, ni ne doit rien changer à ſes loix, à ſes conſtitutions: il nous mépriſeroit, & nous nous mépriſerions nous mêmes, ſi par crainte, ou par foibleſſe, nous étions aſſez vils, pour renoncer à nos prérogatives, qui, fondées ſur la conſtitution même de la République Germanique, ſont pour nous le plus précieux des biens; avantage qui nous eſt auſſi cher que l'honneur, & plus cher que la (2) vie."

(1) Simler. *Rep. Helv.* pag. 8.
(2) *Idem.* pag. 10.

SECT. II. *Histoire de la Suisse &c.*

Colere d'Albert.

Etonnés de cette réponse, les Barons d'Ochsenstein & de Liechtemberg ne repliquerent point, & allerent rendre compte de leur mission à l'Empereur, qui ne s'attendoit point à un refus. Il crut son honneur compromis par l'inutilité de la démarche qu'il avoit faite; il se proposa de se venger avec éclat, & d'humilier ces trois Cantons, qui d'ailleurs l'avoient jadis offensé, par l'exacte neutralité dans laquelle ils s'étoient renfermés pendant la guerre qu'il avoit déclaré à l'Empereur Adolphe. Il prit pour se venger des moyens d'autant plus accablans, qu'ils paroissoient fondés sur la justice (1) & autorisés par les prérogatives mêmes des trois Cantons. En effet, Schweitz, Uri & Unterwald, étoient des Etats libres & gouvernés par leurs propres Magistrats; mais il étoit des cas, où la jurisdiction de ces Magistrats cessoit, en matiere criminelle: parce que, d'après leurs constitutions mêmes, tout habitant, coupable d'un crime, perdoit dès ce moment tout droit de cité; sa personne & ses biens appartenoient au Fisc de l'Empereur, au nom duquel le coupable étoit jugé & puni. C'étoit pour exercer cette jurisdiction, que le chef de l'Empire nommoit un Baillif ou juge criminel, qui faisoit sa résidence dans ces Cantons. Jadis la maison de Zeringhen avoit pendant très-long-tems possédé cet office de Baillif, comme fief de l'Empire: mais depuis l'extinction de cette maison, les Empereurs étoient dans l'usage de donner des provisions à vie pour l'exercice de cette dignité, que l'on ne confioit qu'à des personnes distinguées, à des Comtes de l'Empire, qui ne résidoient point dans aucun de trois Cantons, mais qui venoient y tenir des audiences solemnelles, lorsque les circonstances l'exigeoient, & qu'il y avoit des criminels à juger (2). Cet usage observé fort scrupuleusement depuis très-long tems, étoit regardé comme inviolable, par les habitans des trois Cantons, & comme l'un de leurs privileges auquel il étoit le moins possible d'attenter. Albert ne le viola point ouvertement; au contraire, il parut fort attentif à s'y conformer; mais au lieu d'un Baillif, il en nomma trois: & ces juges furent trois gentils-hommes connus par leur perversité dans tous les genres, décriés par la corruption de leurs mœurs, méprisés par leur conduite, perdus de dettes, & beaucoup plus perdus d'honneur. L'un d'eux, Landerberg, homme inique, dur, insolent, avide, alla par ordre de l'Empereur faire sa résidence *à la Cour de Sarnen*, maison forte, située dans le pays d'Unterwald, & qui appartenoit aux chanoines de Lucerne: le second des Baillifs, le farouche Griszler qui ne savoit rougir de rien, depuis long-tems habitué au crime, barbare & sanguinaire jusques dans ses amusemens, fut envoyé par Albert dans un Fort, (3) appartenant à la maison d'Autriche & situé près du Lac de Lucerne, sur les limites du Canton de Schweitz; le troisieme, Wolffenschiesse, plus accessible en apparence, mais plus méchant & plus perfide que

Jurisprudence observée dans ces trois Cantons.

Albert envoya trois Baillifs dans les trois Cantons.

(1) Stettler. pag. 36.
(2) Guillem de Reb. Helvet. pag. 173.
(3) Ce château étoit un fort redoutable par l'horreur de sa situation, & par l'obscurité des Prisons qui y étoient construites: les habitans du pays avoient donné à ce château le nom de *Küsnacht*: en François, *Baise Nuit*, nom en effet très convenable à ce château fortifié, & terrible par la certitude que les prisonniers y avoient de ne pouvoir être ni secourus, ni entendus. Guillem. p. 112.

les deux autres, dont il ne se disoit que le Lieutenant, alla fixer son domicile au château de Rotzberg, qui appartenoit aussi à l'Empereur Albert.

Les soins que ces trois Baillifs prirent de se choisir une demeure fixe, parut une nouveauté singuliere aux habitans des trois Cantons, jusqu'alors, accoutumés à ne voir que fort rarement les Magistrats de ce rang dans leur pays, où ils ne faisoient que paroître & passer rapidement. Cependant, peu méfians, & craignant d'irriter l'Empereur, ils ne voulurent point s'opposer à cette innovation. Ils eurent bientôt lieu de se répentir de cet acte de complaisance; mais il n'étoit plus tems; & les Baillifs, environnés d'une garde nombreuse, exerçant arbitrairement les fonctions de leur dignité, répandirent la terreur & la consternation dans leurs départemens. Enfermés dans leurs forts, ils donnoient du haut des tours, les ordres les plus despotiques, & le moindre retardement dans l'exécution de leurs volontés, ou absurdes ou tyranniques, étoit séverement puni, souvent par la rigueur des chatimens les plus insupportables à des hommes libres, & plus souvent encore par de fortes amendes qu'il falloit payer incontinent, pour se soustraire à de plus graves punitions. (1)

Ils se rendent odieux.

Au jugement de ces avides Magistrats tout étoit crime & sujet à des peines afflictives ou pécuniaires; & comme ils étoient inépuisables dans la création de nouvelles especes de délits, ils l'étoient aussi à publier des ordonnances ridicules, & suivant lesquelles il n'étoit plus possible de rien faire sans crime. Le produit des amendes particulieres, quelqu'abondant qu'il fut, ne pouvant assouvir l'avidité de ces trois officiers, ils prirent de concert un nouveau moyen de fouler le peuple; & ce moyen fut de condamner à des taxes & à des impôts excessifs les communautés entieres, en réparation de délits supposés, ou de torts prétendus faits & dénoncés par les satellites mêmes de trois tyrans, dont la seule délation servoit de preuve complette. Ce n'étoit point assez d'opprimer de la plus cruelle maniere les habitans des trois Cantons; Griszler, Landemberg & leur Lieutenant imaginerent un nouveau genre de vexation encore plus intolérable, parce qu'il étoit plus avilissant qu'oppressif: ils attenterent impudemment à l'honneur du sexe, (2) faisoient saisir & conduire dans leurs forts les plus jeunes & les plus belles filles ou femmes, & abandonnoient les autres à la brutalité de leurs satellites, qui répandus dans le pays, y commettoient impunément les plus atroces violences, insolens jusques dans leurs jeux, ils s'amusoient à insulter, jusqu'à l'outrage, les citoyens les plus respectés par leur âge, ou par leur intégrité.

Plus dur & plus impérieux, que ses deux associés Griszler imagina deux nouveaux moyens de mortifier les habitans du Canton d'Uri. Il fit d'abord construire sur une éminence qui domine le Bourg d'Altorf un château fort,

(1) Les Chroniques Helvetiques ne trouvent point d'expressions assez fortes pour décrire la dureté du gouvernement de ces trois Baillifs. On y lit, qu'ils condamnoient les habitans à la prison pour les plus légeres fautes, & les faisoient transporter à Zug ou à Lucerne, sous les moindres prétextes, pour les faire punir; qu'ils exigeoient, durement & sans miséricorde les deniers qu'on devoit à l'Empire; imposoient de nouvelles taxe; étoient inaccessibles aux plaintes & aux gémissemens des malheureux. Etterlin, pag 12 Bircken p 257.

(2) Bircken. p. 239.

Sect. II. *Histoire de la Suisse &c.*

destiné à servir de prison à quiconque lui déplairoit; & afin qu'on ne doutât point de l'usage auquel il consacroit ce Fort, il lui donna le nom de *Frein-d'Uri* (1). Cette humiliation ne lui parut point encore assez avilissante, & pour comble d'insolence, il fit placer son chapeau au haut d'une perche dans la place publique d'Altorf, & fit en même tems publier un ordre à quiconque passeroit, de fléchir le genou devant le chapeau, sous peine des plus rigoureux châtimens. Cette affreuse tyrannie accabla les habitans des trois Cantons; foulés, opprimés & en quelque sorte déshonorés & réduits en servitude, ils envoyerent à l'Empereur des députés, qui se plaignirent vivement de la conduite révoltante des Baillifs, & de la violation encor plus révoltante des privileges nationnaux; ils conjurerent l'Empereur d'arrêter cet excès de licence, & de ne pas désespérer des gens d'honneur. Albert n'eut aucun égard à ces représentations, approuva tout ce que les baillifs avoient fait, & tout ce qu'ils feroient, offrit aux députés de protéger les trois Cantons s'ils vouloient se soumettre à lui, non comme Empereur, mais comme chef de la maison d'Habsbourg, les menaçant de la plus févere vengeance & de la force de ses armes s'ils refusoient encore. Les députés lui répondirent qu'ils lui obéiroient comme au chef de l'Empire, & qu'en cette qualité, ils mettoient leur gloire à le reconnoître pour leur Souverain, parce qu'ils étoient membres du Corps Germanique; mais que du reste, étant libres & ne dépendant d'aucun Prince particulier, ils ne pouvoient, ni ne devoient leur hommage à d'autre qu'au chef de l'Empire, & qu'ils le supplioient de confirmer leurs privileges & leurs immunités.

Insolence de Griezler & plaintes des trois Cantons à l'Empereur.

Ménaces de l'Empereurs.

Perversités atroces des trois Baillifs.

L'Empereur Albert irrité de ce refus, ménaça les députés & leurs compatriotes des effets de sa vengeance & les renvoya avec indignation sans leur avoir rien accordé, & leur ordonnant d'obéir sans murmure aux baillifs qui les gouvernoient. Ceux-ci furent bientôt instruits de la démarche des trois Cantons, ainsi que de la reception faite à leurs envoyés, & jugeant des intentions de l'Empereur par l'accueil qu'il avoit fait aux députés, ils se livrerent sans retenue à tout ce que l'injustice & la perversité ont de plus révoltant & de plus odieux. Dès-lors, on ne vit plus à Schweitz, Uri & Unterwald, qu'enlévemens de filles & de femmes, usurpations de biens, pillages & emprisonnemens. Quelquefois sous prétexte de justice, & plus souvent encore sans nulle sorte de prétexte, ils exerçoient par eux-mêmes, & par leur satellites les actes de cruauté les plus barbares, & principalement sur les citoyens les plus riches & sur ceux qui jouissoient de la plus haute considération. Pour les fautes les plus légeres, les impitoyables baillifs prononçoient des amendes exorbitantes, & que les condamnés étoient dans l'impossibilité de payer; leur impuissance alors étoit prise pour un mépris du jugement & punie des plus séveres chatimens. Sur de simples soupçons, les habitans les plus notables étoient pris & mis à la torture; on les déchiroit, on leur brisoit les membres, on leur arrachoit les yeux.

Cet (2) excès d'inhumanité irritoit vivement le peuple contre ces trois tyrans: mais la crainte des supplices le contenoit, & la terreur des exemples multipliés de leur vengeance le glaçoit d'effroi. Il gémissoit dans le silence, &

(1) En Allemand, *Zwing-Uri*, mot pour mot, *Bride-Uri.*
(2) Etterlin. pag. 13.

& portoit forcément des chaînes qu'il n'étoit pas en lui de rompre. Enhardis par l'impunité, autorisés par l'Empereur, les baillifs se porterent à des nouvelles atrocités & ne mirent plus de bornes à leur rapine, ainsi qu'à leur férocité. Henri Melchtal, vieillard encore plus respectable par son intégrité, que par son âge & par ses biens, labouroit un jour ses champs & ne songeoit à rien moins qu'à l'outrage qu'on s'étoit proposé de lui faire, lorsqu'un des satellites du baillif Landenberg vint lui enlever ses bœufs (1), en lui disant qu'un paysan tel que lui étoit fait pour traîner la charrue; le vieillard se plaignit de cette violence; mais son fils, jeune homme vif & fier, ne pouvant voir tranquillement son pere maltraité, se jeta sur le satellite, le battit & le renvoya; sentant bien cependant qu'il s'étoit perdu, il prit le seul parti qu'il eut à choisir, & s'enfuit sans prévoir à quel malheur il exposoit son pere. En effet, à peine il s'étoit dérobé au danger qui le ménaçoit, qu'une foule de gardes vinrent saisir Henri Melchtal, qu'ils traînerent aux piés de Landenberg: celui-ci sans daigner écouter seulement les raisons du vieillard le condamna à représenter son fils ou à avoir les yeux crevés. Melchtal ignoroit dans quel lieu son fils s'étoit refugié, & vraisemblablement s'il l'eut sçu, il n'auroit eû garde de l'indiquer au tyran, qui lui fit arracher les yeux. (2)

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

Pendant que cette scene de cruauté se passoit au château de Landenberg, le fils du malheureux Melchtal restoit caché dans les montagnes du Canton d'Uri, chez Walther Furst, ancien ami de sa famille. Ce fut là que ce jeune-homme apprit le déplorable sort de son pere & le tourment qu'il venoit de subir: il en fut accablé de douleur, & le sensible Walther Furst partagea son chagrin. Après avoir répandu l'un & l'autre des larmes sur le malheur d'Henri Melchtal, ils s'attendrirent sur les calamités publiques & sur le triste état de la patrie; de réflexion en réflexion, ils en vinrent à chercher par quels moyens il seroit possible de l'affranchir de la honteuse servitude où elle étoit tombée. Leurs entretiens intéressans furent interrompus ou plutôt animés par l'arrivée imprévue d'un nouveau proscrit, par Werner von Stauffen, Gentil-homme de Schweitz, opprimé par Griszler, ménacé du supplice, parce qu'il s'étoit plaint, d'être traité en criminel, & qui venoit chercher un azile inaccessible à son persécuteur. Ces trois braves citoyens également pénétrés de la situation de leurs compatriotes, oserent former le généreux projet de briser le joug qui les asservissoit; & ce triumvirat, plus respectable mille fois que celui de l'ancienne Rome, qui n'avoit pour objet que d'écraser la liberté, fut la premiere ébauche de l'illustre & puissante ligue que l'on vit se former dans la suite.

Melchtal, forme en secret des projets de vengeance.

Arnold Melchtal, d'Unterwald, Werner von Stauffen, de Schweitz, & Walther Furst, d'Uri, rassemblés secretement & déterminés à périr ou à renverser les tyrans, délibérerent sur les moyens de délivrer leurs compatriotes de l'oppression qui les avilissoit. Après avoir formé le plan de leur conjuration, ils s'engagerent avec serment à se garder mutuellement le secret le plus inviolable. Ils convinrent ensuite de soulever le plus d'habitans qu'ils pourroient, chacun dans son Canton; & à cet effet, de faire entrer dans la con-

Moyens pris par les conjurés de délivrer & venger leurs compatriotes.

(1) Bircken. p. 259.
(2) Stumpf. T. I. p. 329. Stettler. p. 32. Rhan. Chr. Mf. L. 3. C. 10.

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

ſpiration des gens de confiance, impatiens de recouvrer la liberté, & capables d'exécuter toutes les entrepriſes que l'on croiroit devoir tenter (1). Quelques jours après, les trois conſpirateurs, ſi l'on peut appeller de ce nom d'auſſi dignes citoyens, engagerent dans leur projet pluſieurs de leurs amis; & leur fixant un jour, il les inviterent à ſe rendre à Uri, ſur la place de Grutli, chacun avec trois nouveaux aſſociés. Ce rendez-vous eut lieu, & les conjurés réunis au nombre de douze, furent les chefs & les directeurs du reſte de cette périlleuſe & brillante entrepriſe. Ils jurerent de nouveau de s'entr'aider de toute leur puiſſance; ils délibérerent enſuite ſur les moyens d'exécuter leurs deſſeins, & il fut convenu qu'on exciteroit dans chaque Canton, au même jour, à la même heure, un ſoulévement général, qu'on ſurprendroit & qu'on démoliroit tous les châteaux fortifiés, qu'on chaſſeroit du pays les Gouverneurs, leurs ſatellites & leurs adhérans.

Jour indiqué pour l'exécution du plan de la conſpiration. 1307.

L'aſſemblée ſuivante fut plus conſidérable; chacun des douze conjurés ayant amené avec lui pluſieurs aſſociés : enſorte qu'ils ſe crurent en aſſez grand nombre pour faire éclater leur projet dont l'exécution fut fixée au 14e Octobre 1307. Mais avant que les confédérés ſe ſéparaſſent, les conjurés du Canton d'Unterwald repréſenterent que les châteaux de Sarnen & de Rotzberg étoient trop bien fortifiés pour eſpérer qu'ils puſſent être emportés d'aſſaut par une multitude bien intentionnée à la vérité, mais indiſciplinée; qu'il valoit mieux différer l'exécution du ſoulévement général, & ſe donner le tems d'inventer quelques ſtratagemes qui rendiſſent les conjurés maîtres de ces châteaux, & qui, s'ils n'étoient pas pris, ſeroient bientôt remplis de fortes & nombreuſes garniſons qui donneroient aux baillifs le tems de s'y maintenir, juſqu'à ce qu'une armée de l'Empereur vint les ſécourir, faire échouer la conjuration, & rendre plus peſant & plus dur le joug de la ſervitude. La juſteſſe de ces obſervations (2) frappa les confédérés, & le jour du ſoulévement général fut remis au premier Janvier ſuivant (1308).

Accident imprévu qui penſe rompre les meſures priſes par les Conjurés.

Quelques ſages que fuſſent ces meſures, un accident imprévu penſa faire avorter le complot; & vraiſemblablement l'entrepriſe eut manqué, ſi trompés par l'apparente ſoumiſſion des trois Cantons, les baillifs ne ſe fuſſent point endormis dans une fauſſe ſécurité, ou ſi les conjurés impatiens de renverſer la tyrannie, euſſent eu l'imprudence de profiter d'une occaſion favorable à leurs vues, & qui ſe préſenta avant le jour fixé. Le lieutenant ou baillif Wolfſenſchieſſe, fut tué dans le village d'Artzen d'un coup de hache, par un mari dont Wolffenſchieſſe venoit de déshonorer la femme; & quelques jours après le baillif Griszler fut tué par la juſte vengeance que méritoit un trait de cruauté dont il s'applaudiſſoit. Voici ce trait digne de l'âme atroce de Griszler.

Noble fermeté de Tell.

On a dit qu'il avoit fait élever dans la place d'Altorf un poteau ſur lequel étoit attaché ſon chapeau, & que par une ordonnance rendue par ce juge inique, il étoit ordonné ſous peine de mort, à tous ceux qui paſſeroient ſur cette place, de ſaluer ce chapeau, & de fléchir les génoux, comme ſi le baillif lui-même y eut été. Le peuple fut indigné de cette ordonnance, mais la crainte des ſupplices le força de ſe ſoumettre. Guillaume Tell plus

(1) Simler. p. 3. Stettler. p. 32.
(2) Hiſtoire des ligues & des guerres de la Suiſſe. T. 1. Bircken. p. 231.

hardi que ses compatriotes, & l'un des conjurés, jura de ne jamais fléchir les genoux devant Griszler, ni devant son chapeau, dût-il périr dans les plus horribles tourmens. Excité par l'espoir de la délivrance prochaine de la nation, il affecta de passer plusieurs fois sur la place d'Altorf sans rendre aucune sorte de respect au chapeau (1). Informé de cet acte de désobéissance, Griszler envoya prendre Tell, le fit conduire à son Palais, & lui demanda pour quoi il osoit se dispenser d'une marque de soumission qu'il avoit exigée. Tell répondit froidement qu'il s'en étoit dispensé, parce qu'il étoit libre, & que de pareils actes de soumission étoient faits pour des esclaves, comme les ordonnances qu'il rendoit étoient des ordonnances de tyran.

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

Vengeance de Griszler.

Transporté de fureur, Griszler envoya saisir le fils de Tell, & plaçant une pomme sur sa tête, il ordonna au pere, qui passoit pour le plus adroit tireur d'arc du pays, d'abattre cette pomme à une distance fort éloignée, sous peine, s'il désobéissoit, d'expirer lui & son fils dans les plus lents & les plus affreux des tourmens: Tell, jusqu'alors n'avoit pas connu la crainte; mais à ce barbare arrêt, il pâlit & frémit de terreur. Il se jetta aux piés de l'inflexible Griszler, le conjura de lui faire arracher la vie, mais de ne pas lui ordonner d'ètre le bourreau de son fils. Le baillif pour toute réponse, renouvella son ordre d'un ton encore plus ménaçant: alors Tell, le désespoir dans l'âme, prend deux fléches, en met une sous son habit, arrose l'autre de ses larmes, leve les yeux au Ciel, la place sur son arc, & d'une main tremblante la décoche, & abat la pomme sur la tête de son fils, sans le toucher. Le peuple consterné de cette scene, fit retentir l'air du bruit de ses acclamations. L'affreux Griszler qui s'étoit flatté de faire périr Tell comme parricide, & qui avoit compté sur sa maladresse, furieux de voir ses deux victimes lui échapper, ne savoit cependant quel prétexte donner au désir de vengeance qui l'enflammoit, & il alloit se retirer, lorsqu'il apperçut la fléche que cet homme avoit cachée sous ses habits: alors sentant ses espérances renaître, il lui demanda rudement à quel usage il avoit destiné cette arme. Guillaume Tell croyant sa perte inévitable, & n'étant plus le maître de contenir l'excès de son indignation: „c'est à toi, monstre, lui dit-il, que je destinois cette flêche: je voulois t'en percer le sein, & si j'eusse été assez malheureux pour tuer mon fils, du moins j'aurois eu l'avantage de délivrer ma patrie d'un tyran tel que toi". A ces mots, écumant de rage, le baillif fit saisir Tell, ordonna qu'on le garottât, & le faisant jeter dans son bateau, il s'embarqua aussi, pour conduire lui-même cet homme au château de Küsnacht, & y goûter le plaisir d'une vengeance aussi longue qu'affreuse.

Tempête sur le Lac.

Le ciel même dans cette occasion, parut s'armer pour l'innocence (2); à peine le vaisseau qui transportoit le captif & ses bourreaux, avoit fait la moitié de la route, qu'il s'éleva une bourrasque furieuse sur le Lac; la violence de la tempête fut telle, qu'aucun des bateliers ne savoit conduire le bateau prêt à s'aller briser contre les rochers; sa perte & celle de tous les passagers

(1) Etterlin. p. 15. Schodeler Ms. T. Sch. T. 1. p. 238. Stumpf. T. 1. p. 328. Stettler. p. 31. Guilliman. in Thes. p. 92. Simler. p. 7. Bircken. p. 239. Rhan. Chr. Ms. L. B. C. 10.

(2) T. Schud. T. I. pag. 238 & 239. Schodeler. Ms. Bircken. p. 242.

sembloit inévitable. Griszler, le plus lâche des hommes à l'approche du moindre danger, & connoissant Guillaume Tell pour le plus habile & le plus vigoureux batelier du pays, dépose en ce moment toute sa férocité, délie lui-même son prisonnier, le prie, le conjure de le sauver & de prendre la rame. Tell regarde Griszler avec mépris, s'assied au gouvernail & manœuvre si bien, qu'il gagne un rocher large & plat, où le vaisseau aborde aussi paisiblement qu'il l'eut fait dans le tems le plus calme. Tell saisit cette occasion de s'échapper, il s'élance sur le rocher, repousse avec son pied la Barque dans le lac, & court se cacher au milieu des broussailles, tandis que le petit bateau repoussé dans les eaux est encore exposé au danger, & que ceux qui le montent ont la plus grande difficulté à aborder.

Tell perce d'un coup de fleche le cœur de Griszler. 1307.

Guillaume Tell avoit gagné les devants pendant cet intervalle, & s'étoit posté à l'entrée d'une gorge étroite, où il étoit indispensable que le baillif passât pour aller au château de Küsnacht; il y arriva bientôt en effet; mais ce lieu fut le terme de sa criminelle vie. Tell qui s'étoit caché sous un buisson, vit venir à lui Griszler, lui tira une fléche dans le cœur, & le laissant mort sur la place, s'enfuit précipitamment, & étoit dejà en sûreté, avant que les satellites du baillif eussent décidé quelle route il falloit prendre pour découvrir l'assassin de leur maître (1).

La nouvelle de cet événement se répandit, & porta la joie dans tout le pays. Tell de retour chez lui raconta ce qu'il avoit fait, exhortant les conjurés à devancer le jour du soulévement, dans la crainte que le baillif qui succéderoit à Griszler ne prît des mesures qui déconcerteroient leurs projets & rendroient impossible l'exécution de leur entreprise. Mais l'un des conspirateurs, arrêtant les confédérés prêts à se rendre à l'avis de Tell, observa que l'Empereur ne regarderoit le meurtre de Griszler que comme l'effet de la vengeance d'un particulier (2), & il fut convenu que la conjuration n'éclateroit que le jour précédemment fixé. L'événement justifia l'observation du sage von Stauffen, qui avoit arrêté la fougue du reste des conspirateurs. Le baillif qui vint remplacer Griszler, parut faire très-peu d'attention aux motifs que pouvoit avoir l'assassinat de son prédécesseur, & il se contenta de faire chercher Tell, qui n'eut garde de paroître, & resta caché jusqu'au moment où la revolte éclata.

Les conjurés s'emparent du château de Rotzberg, par surprise. 1308.

Ce jour si desiré enfin arriva, & avant de lever l'étendard de la rebellion, les conjurés s'étoient dejà rendus maîtres de Rotzberg par un moyen heureux, & qui épargna bien du sang. L'un des confédérés, jeune homme vif &

(1) *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. I. p. 33. Hist. de la Confédération Helv. Liv. I. p. 41.

(2) Le sage von Stauffen s'opposa à l'avis de la plûpart des conjurés qui vouloient dès cet instant même faire éclater la conspiration; & entr'autres raisons il dit, que „ pour ce qui regardoit leur brave concitoyen Guillaume Tell, en ôtant la vie non à un homme, ni à un Magistrat, mais à une bête feroce; rien n'étoit plus aisé à justifier que sa conduite; qu'il valloit mieux que l'auteur d'une telle action fut un particulier justement offensé, & poussé au desespoir, que si on pouvoit la mettre sur le compte d'un peuple entier, & que d'ailleurs, après la vengeance que ce particulier en avoit tirée, il n'y avoit plus de raison de prendre les armes à son sujet; qu'enfin, il ne pouvoit trop les exhorter à y tendre par les voies les plus prudentes, & les moins extrêmes." *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.*

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

très-entreprenant, entretenoit depuis quelque tems une intrigue amoureuse au château de Rotzberg; sa maîtresse qui l'aimoit autant qu'elle en étoit, ou s'en croyoit aimée, attachoit chaque nuit une corde à sa fenêtre, & à l'aide de cette corde, son amant s'introduisoit auprès d'elle. La nuit qui précéda le jour du soulévement, le jeune conjuré avertit plusieurs des confédérés, & alla comme à l'ordinaire voir sa maîtresse, mais quand il fut monté, il eût soin de laisser la corde (1), & tous ceux qu'il avoit avertis monterent après lui dans le château. Leur nombre étant assez considérable, ils allerent à l'instant même se faire livrer les portes, se saisirent de toutes les armes qui y étoient, & retinrent la garnison prisonniere dans la forteresse même, dont la garde & la défense lui étoient confiées. Tandis qu'ils s'emparoient ainsi de Rotzberg, quelques paysans, au nombre d'environ vingt cinq, allerent dès le point du jour faire leur compliment de bonne année à Landenberg, qui, dans son château de Sarnen, ignoroit la prise de Rotzberg; Landenberg, ne voyant que des paysans, chacun avec un bâton à la main, & très-persuadé que le respect seul les attiroit chez lui, fit ouvrir les portes, & parut s'humaniser au point de les recevoir avec bonté. Mais chacun de ces conjurés avoit sous son habit des fers longs & pointus, propres à armer des hallebardes; ils en arment leurs bâtons, & se rendent maîtres des portes, tandis qu'un plus grand nombre de confédérés mieux armés accourt, entre dans le château, en prend possession, & se saisit du baillif Landenberg qui abattu par la terreur, cherchoit à les adoucir par les plus lâches soumissions. Dans le même tems, le reste des confédérés alla investir le château de Küsnacht, & ménaça la garnison d'en venir aux dernieres extrémités, si elle ne se hâtoit d'évacuer ce fort; le chatelain instruit du soulévement général des habitans du Pays, de la prise de Rotzberg, & intimidé par les ménaces des conjurés, obéit, & Küsnacht, le château le plus fort qu'il y eut dans les trois Cantons, fut livré aux confédérés, qui en firent sortir la garnison après l'avoir désarmée (2).

Le Baillif Landenberg arrêté par les conjurés.

C'est par de tels moyens que fut conduite cette conjuration célebre, formée par trois hommes enflammés de l'amour de la patrie, animés du désir de se venger de leurs tyrans, & impatiens de recouvrer la liberté que la force leur avoit ravie. C'est ainsi que fut exécutée cette entreprise, avec autant de succès que de gloire, quoique par une foule de gens grossierement armés, unis par le patriotisme, mais sans chef & presque sans ressources. Il donnerent un exemple plus respectable encore que celui de la sagesse des

(1) Bercken. p. 244. Etterlin. p. 18.

(2) *L'Auteur de l'Histoire de la Confédération Helvetique*, assure d'après les rélations d'Etterlin & de Tschudi que le Baillif Landenberg ne fut pas plutôt informé de ce qui se passoit, qu'il prit la fuite sans que personne pensât à le poursuivre: qu'au contraire, la garnison & les domestiques furent remis en liberté. Nous avons suivi la rélation de l'Auteur de l'*Histoire des ligues & des guerres de la Suisse*, parceque cette rélation est conforme au plus grand nombre des historiens, soit contemporains, soit postérieurs. D'ailleurs, il n'est pas vraisemblable que les confédérés eussent ainsi négligé de s'assurer de la personne de Landenberg, & il paroît beaucoup moins vraisemblable encore qu'ils eussent consenti à rendre aussi facilement la liberté à une garnison nombreuse & qui pouvoit nuire si fort à l'exécution de leur entreprise.

II Sect. *Histoire de la Suisse &c.*

Modération des Suisses vainqueurs & maîtres de leurs tyrans.

mesures qu'ils avoient prises & de l'activité de leurs opérations. Aigris par les injustices, les vexations & les atrocités des tyrans qui les avoient si longtems opprimés; à peine ils sont vengés, qu'ils paroissent oublier tout ressentiment, & que contens de s'être fait justice, ils veulent bien encore, en épargnant Landenberg, témoigner le respect qu'ils croient devoir à l'Empereur, dans la personne du plus cruel & du plus odieux de ses officiers. Ils se contentent de conduire Landenberg, ses lieutenans, ses suppôts & ses satellites au delà des frontieres du pays, & d'exiger d'eux par serment, que de leurs jours ils n'y reparoitront; vengeance noble, digne des vertueux Républicains qui venoient de rompre les fers du plus dur des despotismes, & d'autant plus digne d'éloges, qu'elle est moins dans le caractere des sensations populaires, toujours promptes, vehémentes & quelquefois effrenées (1). Ils garderent moins de modération à l'égard des monumens de leur servitude passée, & coururent en foule vers les châteaux où les baillifs & leurs représentans avoient fait leur résidence & exercé leurs violences. A la vue de ces Forts, le peuple furieux frémit d'indignation, & les abattit l'un après l'autre, dispersa leurs débris, ne voulant pas qu'il restât la plus légere trace de leur malheureux esclavage.

Les trois Cantons forment une Confédération qu'ils jurent de maintenir.

Après cette derniere opération, les habitans des trois Cantons s'assemblerent dans la plaine de Grutli au Canton de Schweitz, où depuis cette époque se sont tenus constamment les conseils publics; & là, se prenant les uns les autres par les mains, en signe d'alliance, ils promirent à la face du Ciel, témoin & garant de leurs engagemens, de rester perpétuellement unis, de soutenir jusques à la derniere goutte de leur sang l'entreprise qu'ils venoient de terminer d'un accord unanime, enfin de s'entresecourir fidélement de corps & de biens, de conseils & d'actions. Du reste, ils protesterent qu'ils n'entendoient s'unir que pour la défense de leurs privileges, de leurs droits & de la liberté commune; & quoiqu'ils fussent bien convaincus d'avoir perdu par les moyens qu'ils venoient d'employer les bonnes graces de l'Empereur, ils n'en demeuroient pas moins attachés à l'Empire, corps auguste dont-ils se faisoient gloire de se dire les membres & quelles que pussent être les dispositions de l'Empereur à leur égard, ils ne cesseroient pas de lui rendre les respects & les devoirs que leurs ancêtres avoient toujours été dans l'usage de rendre au chef de l'Empire, suivant les loix & la constitution du pays (2).

Communément ce n'est qu'après de longues & pénibles négociations, que les Souverains se lient & se réunissent par des traités, dont toutes les clauses, toutes les expressions ont été scrupuleusement examinées avant que d'être rédigées par écrit. Les trois Cantons s'unirent verbalement, & rien ne fut redigé alors par écrit, la bonne foi, la candeur, la sainteté des sermens, l'amour de la liberté, & sur-tout le souvenir des maux éprouvés pendant la tyrannie, leur parurent des caracteres plus sûrs & plus ineffaçables, moins sujets à équivoque, à interprétation, que l'écriture employée par la méfiance, & qui a tant de fois trompé ceux qui s'en sont servis avec le plus de précaution.

(1) *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 3. p. 101.
(2) Tschud. T. I. p. 240.

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

La nouvelle inattendue de l'affranchissement des trois Cantons irrita vivement la colere de l'Empereur Albert, qui ne voyant dans les généreux Suisses, qu'une multitude de mutins, résolut de les écraser & d'éteindre dans le sang des principaux chefs de la rebellion jusqu'aux dernieres étincelles de ce soulévement. Transporté de fureur, il vint en Suisse du fond de l'Allemagne, appella auprès de lui toutes les troupes qu'il avoit dans l'Alsace & dans la Suabe, & rempli de projets de vengeance, marcha contre les trois Cantons confédérés, lorsqu'un événement imprévu, quoique mérité, vint l'arrêter au milieu de sa course, & détourner les coups qu'il se proposoit de frapper (1).

Colere & projets de vengeance de l'Empereur.

Otton de Granson, Evêque de Bâle étoit depuis long-tems ennemi irréconciliable d'Albert; & il ne lui pardonnoit point les refus réitérés qu'il en avoit essuyés au sujet de l'investiture de son Evêché. Albert n'ignoroit point la haine du Prélat, & n'en craignoit point les effets. Au contraire, soit pour braver l'Evêque soit par la plus impardonnable des imprudences, il entra dans la ville de Bâle, presque seul, ou du moins très-peu accompagné. Otton croyant avoir trouvé l'occasion de se venger, vint le trouver, & d'un ton menaçant, les yeux enflammés de courroux, il lui demanda s'il vouloit, à l'instant même lui donner l'investiture qu'il refusoit avec si peu de raison & tant d'iniquité depuis plus de six ans. Otton ne parloit que François, Albert ne connoissoit que la langue Allemande; mais au ton de l'Evêque comprenant ce qu'il demandoit, & découvrant encore mieux ses desseins à la vue d'un large poignard qu'il apperçut sous la soutane du Prélat, il promit tout, & pria le Bourguemestre de Bâle, qui parloit les deux langues, de donner à Otton sa parole royale, que dès le lendemain matin, il lui remettroit l'acte le plus solemnel & le plus autentique de son investiture. L'Evêque se retira; & quelques momens après, Albert, à peine revenu de sa frayeur, sortit secretement de Bâle & s'en éloigna au plus vîte. (2)

Ce n'étoit pourtant point l'Evêque Otton qu'Albert avoit le plus à redouter; il avoit dans sa famille & auprès de lui un ennemi plus dangereux; & cet ennemi étoit son neveu, Jean d'Autriche, Duc de Suabe, duquel Albert retenoit le patrimoine. Jean d'Autriche lui avoit souvent remontré, que c'étoit la plus injuste & la plus manifeste des usurpations que de lui retenir ses biens (3). Albert, s'étoit jusqu'alors contenté de donner à Jean des réponses & des promesses vagues. Mais quelques jours après sa fuite de Bâle, le jeune Duc de Suabe qui l'accompagnoit, lui ayant encore demandé cette restitution, l'Empereur impatienté de ses importunités, ordonna, sans lui répondre, à l'un de ses gardes, de couper une branche d'arbre; cet ordre fut exécuté, & Albert présentant d'un air d'ironie & de mépris cette branche à

Haine de Jean d'Autriche, neveu de l'Empereur, contre Albert.

(1) Tschud. p. 241. Stumpf. T. 2. p. 212.

(2) L'Evêque Otton de Granson n'eut très-assurément point épargné Albert qu'il haïssoit mortellement, & qui étoit en quelque sorte en son pouvoir. L'Empereur sentit combien étoit imminent le danger qui le ménaçoit: aussi à peine se fut-il éloigné des murs de Bâle qu'il avoua ingénument à ceux qui l'accompagnoient qu'il n'avoit de sa vie été plus aise de se voir sain & sauve dans les champs. Urstis. Chron. Basl. L. 3. Ch. 4.

(3) Johannes autem Duc fratruellis Regis asserens munitiones Dominii de Kirbourg ad se spectare, tanquam matri suæ per Rodolphum Regem olim Morganatico jure donatum. *Abb. Argent.*

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

Jean d'Autriche, lui dit, qu'il pouvoit s'en faire une couronne & s'en ceindre le front. Cette lâche plaisanterie fut fort applaudie par les courtisans d'Albert; mais le Duc de Suabe la regardant comme le plus sensible outrage, jura de se venger, & ne différa l'exécution de son projet que jusqu'à ce qu'il eut associé à sa conjuration, les Barons de Wart, de Tegenfeld & d'Eschenbach, qui tous trois avoient été aussi cruellement insultés par l'Empereur (1).

Jean d'Autriche conspire contre son oncle & le met à mort. 1309.

Ce Monarque bien éloigné de se douter du complot, & ayant lui-même oublié l'injure qu'il avoit faite à son neveu, partit du château de Baden, pour aller voir l'Impératrice son épouse au château de Rheinfeld. Il étoit accompagné des quatre conjurés & d'une foule de seigneurs; il passa avec les quatre premiers la riviere de Reuss dans un Bacq; mais a peine il fut sur la rive, que Jean, secondé par ses trois complices, se jette l'épée à la main sur son oncle, qui tombe percé de coups: presque toute sa cour voit cet assassinat de la rive opposée, & personne n'ose venir à son secours; ils prennent tous la fuite, & abandonnent aux meurtriers le Monarque expirant, & qui rendit ses derniers soupirs dans les bras d'une avanturiere que le hazard conduisit dans ce lieu.

Fureur des Enfans d'Albert contre les assassins de leur pere.

Ainsi finit l'Empereur Albert, qui, après avoir désolé l'Allemagne par ses armes & son ambition, après avoir rempli l'Europe du bruit de ses victoires & de ses usurpations, ne fut regretté que de l'Impératrice sa veuve & de ses enfans, pour lesquels il eut voulu conquérir la terre entiere, & engloutir tous les Royaumes. Sa mort fut cruellement vengée; Jean Duc d'Autriche ne fut que parricide & ses remords ou sa foiblesse l'empêcherent de profiter du crime dont il s'étoit souillé, il alla se cacher pendant quelques jours dans un monastere; mais ne s'y croyant pas en fureté, il passa en Italie; fut à Rome se jeter aux piés du Pape, qui par grace, lui accorda la permission de se faire moine, & de s'enfermer pour le reste de sa vie dans un couvent d'Augustins.

Sort des assassins d'Albert.

Eschenbach & Tegenfeld ne se firent pas moines, mais ils traînerent péniblement leurs jours dans la misere, passant de contrée en contrée, & ne trouvant après une vie errante & malheureuse de repos que dans le tombeau. Rodolphe, Baron de Wart, fut encore plus malheureux, on le fit expirer sur la roue; il s'étoit refugié chez le Comte de Blamont, son parent; & s'y croyoit caché & à l'abri des recherches que faisoient faire les enfans d'Albert; mais le Comte de Blamont le trahit, & pour quelqu'argent, le livra aux vengeurs de l'Empereur, action digne de ces tems, mais qui ne trouveroit que trop d'imitateurs dans ce siecle éclairé, policé, mais où l'or a tout au moins autant de puissance, qu'il a pu en avoir dans les siecles les plus barbares. (2)

Les

(1) Les lettres de proscription contre ces assassins se voient encore dans les archives de Berne, elles sont datées du 13e Févr. 1309: ils y sont nommés; le Duc Jean d'Autriche, fils du Duc Rodolphe, Rodolphe de Wart; Rodolphe de la Balme; Walther d'Eschenbach & Conrard de Tägerfeld, Chevalier. *Hist. de la Confédération Helvetique.* Liv. 1. pag. 45.

(2) La haine de l'Impératrice contre les assassins d'Albert étoit si atroce, que l'Epouse de Wart s'étant jetée à ses piés pour tâcher de la fléchir, elle obtint pour toute grace, la permission de recevoir les derniers soupirs de son mari. Cette femme eût la constance d'user de cette permission, & pendant trois jours & trois nuits que Wart resta sur la roue, sa femme ne le quitta point; mais peu de jours après, elle mourut de douleur. *Hist. des Revol. de la Haute-Allemagne.* Tom. 1. pag. 109.

Sect. II. *Histoire de la* Suiſſe *&c.*

Les enfans & la veuve d'Albert porterent leur vengeance aux plus affreuſes extrémités, & le deſir de ſe venger leur ſervit de prétexte, ſoit pour ſeconder leur haine, ſoit pour couvrir l'iniquité des nouvelles uſurpations qu'ils ſe permirent; en cela dignes ſucceſſeurs de l'Empereur injuſte autant qu'avide, qu'ils prétendoient venger. En effet, quiconque avoit le malheur de porter le nom de l'un des quatre aſſaſſins; quiconque avoit eu avec eux, même dans la premiere jeuneſſe, la plus légere & la plus paſſagere liaiſon, fut proſcrit & dévoué aux ſupplices. A Arwangen ſoixante trois gentils-hommes périrent dans le même jour par la main du bourreau, & quelques jours après quarante cinq gentils-hommes moururent à Aetburen ſur l'échafaud. Tous les châteaux des proſcrits furent démolis & raſés, leurs terres furent confiſquées au profit de la maiſon d'Autriche, qui tout en ſe vengeant, accrut immenſement ſa fortune & ſa puiſſance (1). Cependant la mort d'Albert dont les ſuites cruelles plongerent tant de familles dans le deuil, délivra les trois Cantons de l'orage terrible qui les avoit ménacés; & la liberté qu'ils s'étoient procurée fut affermie, du moins pour quelque tems.

Prétextes des enfans d'Albert pour aſſouvir leur ambition & leur avidité.

Quelques efforts que fiſſent les enfans d'Albert pour retenir dans leur maiſon la Couronne Impériale & la placer ſur la tête de Fréderic l'aîné d'entr'eux, elle paſſa ſur la tête de Henri, Comte de Luxembourg, Prince ſage, moderé, bienfaiſant, équitable, ami des hommes vertueux, & vertueux lui-même; il ſavoit apprécier les actions grandes, généreuſes. Il avoit applaudi à la conjuration des Suiſſes & aux efforts qu'ils avoient faits pour s'affranchir du joug que l'injuſtice leur avoit impoſé; auſſi fut-il à peine proclamé Empereur (2), que confirmant l'ancienne liberté des trois Cantons, il confirma auſſi par la même diplôme, la ligue qu'ils avoient formée; & bien éloigné d'adopter les idées de deſpotiſme de ſon prédéceſſeur, il donna pour Préfet aux Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, Rodolphe de Habsbourg, Comte de Lauffenbourg & de Rapperſchweil, qui alla exercer ſa dignité non comme Lieutenant de l'Empereur, mais au nom de l'Empire. Rodolphe fut reçu comme un magiſtrat équitable & comme un protecteur bienfaiſant. Il n'étoit point inique, il n'étoit pas cruel, mais il avoit l'âme un peu intéreſſée, & d'ailleurs, il n'avoit point les talens qu'exigeoit le poſte qui lui étoit confié. Sa conduite déplut, & les trois Etats ligués, députerent à l'Empereur, lors de ſon paſſage par Lauſanne pour l'Italie, & le ſupplierent de leur donner un Préfet plus actif & plus intelligent: Henri accueillit les députés des trois Cantons, leur accorda leur demande, revoqua Rodolphe de Habsbourg, & nomma à ſa place Eberhard de Burgen.

Henri, Comte de Luxembourg, élu Empereur. 1309.

Cependant la veuve & les enfans d'Albert épouſant toutes les haines de ce Monarque, & adoptant toutes les idées, tous les ſyſtêmes qu'il avoit ſuivis,

(1) Le château de Rodolphe Wart fut brulé & raſé de même que celui de ſon frere, quoiqu'il fut innocent. Les châteaux d'Eſchenbach & de Schnabelburg eurent le même ſort, de même que celui d'Aetburen qui appartenoit au ſeigneur de Balme. Le Duc Léopold y prit 45 Gentils-hommes qu'il fit tous paſſer par l'épée. Le Sr. de Finſtinguen, un des amis des meurtriers de l'Empereur, fut dépouillé de ſes biens ſous ce prétexte, Vitodus qui parle de ces cruautés, termine ſon récit par cette exclamation: *Ceu quam glorioſæ vindicavit mortem patris ſui Dux Leopoldus!* Vitod. f. 17.

(2) Joh. Vitodus. pag. 25. & ſeq. Tſchudi. p. 244 & ſeq.

Effets de la haine des enfans d'Albert contre les trois Cantons.

1310.

euſſent bien voulu punir les trois Cantons de la réſiſtance qu'ils avoient oſé oppoſer aux volontés d'Albert & de l'expulſion des baillifs: mais ils n'oſerent leur faire ouvertement la guerre, perſuadés que l'Empereur Henri ne les laiſſeroit pas impunément opprimer. Toutefois, ſi cette conſidération les empêcha d'éclater contre les trois Etats confédérés, ils les vexerent & les inquiéterent autant qu'il fut en leur puiſſance; maîtres de Lucerne, de Zug & de Winterthur, où il y avoit des marchés très-conſidérables, ils en interdiſerent l'entrée aux habitans de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald; & enhardis par le ſilence de Henri ſur cette premiere injuſtice, ils permirent à leurs ſujets de harceler, autant, & tout auſſi ſouvent qu'ils le voudroient, les habitans des trois Etats; ce qui produiſit quelques haines particulieres & quelques combats même, mais qui n'eurent alors rien de bien important ni qui fut déciſif.

Les fils d'Albert, ſécondés dans leur haine par les Bénédictins d'Einſidlen.

Les fils d'Albert ſe liguerent avec de nouveaux ennemis des trois Cantons, & les efforts de cette ligue n'aboutirent qu'à reſſerrer les nœuds des trois communautés qu'on vouloit opprimer. Depuis bien des années, les habitans du Canton de Schweitz défendoient contre l'uſurpation quelques arpens de forêts dont vouloient s'emparer les moines de l'Abbaye d'Einſidlen. Ces moines étoient Bénédictins, tous gentils-hommes, d'extraction illuſtre, & ſans laquelle ils n'étoient point reçus au monaſtere. Leur abbé de race encore plus ancienne, avoit mis depuis peu ſon abbaye ſous la protection de la maiſon d'Autriche, & la haine des moines pour les habitans de Schweitz, s'étoit accrue de la haine que leur avoient inſpirée contre les mêmes habitans les fils de l'Empereur Albert. Fiers, enivrés de leur nobleſſe, & enhardis par la puiſſance de leurs nouveaux protecteurs, les Bénédictins d'Enſidlen traiterent les citoyens de Schweitz avec cette hauteur & ce ton révoltant de mépris que les gentils-hommes de ce ſiecle prenoient ſouvent à leur grand préjudice, avec les hommes qui ne jouiſſoient pas du ſuprême avantage d'être nés de parens nobles. Des inſultes & des humiliations; ces moines inſolens paſſerent à de plus hardies entrepriſes; &, comme l'uſage des armes étoit permis alors aux Réligieux d'extraction noble, ils s'armerent, ſurprirent quelques habitans du pays de Schweitz, dans leur monaſtere même, les traiterent avec cette brutalité qui caractériſe les lâches lorſqu'ils ſont les plus forts, les chargerent à coups de ſabre, & ne les renvoyerent qu'après avoir vomi mille imprécations contre le Canton entier (1).

Les Bénédictins outragent quelques habitans du Canton de Schweitz.

1311.

Dans ces tems de groſſiereté, d'ignorance & de ſuperſtition, les moines ſe livroient impunément aux excès les plus répréhenſibles; le peuple oſoit à peine ſe plaindre de leurs injuſtices, de leur rapine & de leur corruption. Les habitans de Schweitz furent moins patiens & moins ſuperſtitieux; ils avoient réſiſté avec ſuccès à l'Empereur Albert, & ils ne crurent pas devoir ſouffrir l'outrage de ces moines. La vue des bleſſures faites à leurs compatriotes les enflamma d'indignation; ils coururent aux armes, ſe réunirent &

(1) En ſe portant à ces excès, les Cénobites d'Einſidlen comptoient ſans-doute beaucoup ſur la réſignation d'un peuple dévot, & ſur les préjugés réligieux qui ne leur permettroient jamais d'en venir aux repréſailles. *Hiſt. des ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. I. pag. 173.

marcherent remplis du desir de se venger vers les moines d'Einsidlen, investirent le couvent, l'escaladerent, accablerent de coups les Bénédictins aggresseurs, qui reclamerent envain leur double privilege de réligieux & de gentils-hommes, pillerent le trésor, enfoncerent les caves, briserent les tonneaux, firent prisonniers les principaux d'entre les moines qu'ils emmenerent, & s'en retournerent triomphans & chargés de butin. Le titre de Religieux ne pouvant délivrer les moines ni adoucir les rigueurs de leur captivité, ils consentirent, pour sortir des mains de leurs vainqueurs, à payer une grosse rançon, encore même les habitans du pays de Schweitz ne voulurent-ils les relâcher qu'après leur avoir fait promettre par serment, qu'ils oublioient les injures & les coups qu'ils avoient reçus, soit pendant l'expédition d'Einsidlen, soit pendant leur captivité, & qu'ils ne conservoient aucune sorte de ressentiment; précaution singuliere, & toujours inutile avec des moines, accoutumés à n'oublier que les bienfaits, & à garder un souvenir éternel de la plus légere offense.

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

L'Empereur Henri VII. empoisonné en Italie. 1313.

Ces prisonniers de guerre étoient à peine rentrés dans leur couvent, que la nouvelle de la mort de l'Empereur Henri VII empoisonné en Italie (1) par un Dominicain, se répandit en Allemagne, agitée avant la mort de ce Prince par quelques puissans factieux, & plus agitée encore après sa mort, pendant un interregue de près de quatorze mois par deux concurrens à la couronne impériale. Ces deux concurrens étoient Fréderic, fils aîné d'Albert, & Louis Duc de Baviere. Les Electeurs divisés par ces deux Prétendans, les nommerent l'un & l'autre; ils furent proclamés chacun par son parti, & ils se firent une guerre cruelle pour savoir auquel des deux le trône resteroit. Fréderic aimé du peuple & rempli de valeur, eut pour lui la plus grande partie de la Haute-Allemagne; mais il n'eut pas les trois Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, qui ne voyant dans ce Souverain, que le fils & le vengeur d'Albert leur ennemi le plus irréconciliable, prirent parti pour Louis de Baviere, & regarderent comme leurs ennemies toutes les Puissances liguées avec Fréderic. Les moines d'Einsidlen qui malgré leur serment, n'avoient point du tout renoncé au desir de se venger, crurent en avoir trouvé l'occasion, dans l'injure qu'ils prétendoient que Fréderic leur protecteur avoit reçue par les trois Etats, qui venoient de lui préférer Louis, Duc de Baviere (2). Mais en moines rusés, ils couvrirent leur haine du voile de la réligion; & sous prétexte qu'il ne dépendoit point d'eux de transiger sur le plus sacrilege des attentats, ils porterent juridiquement leur plainte devant l'Evêque de Constance, & le Conseil provincial de Rothweil. Ces deux tribunaux mirent les accusés au ban de l'Eglise, & au ban de l'Empire. Les habitans de Schweitz parurent fort indifférens à la rigueur de cette condamnation; & en appellerent, d'un côté à Louis de Baviere, qu'ils regardoient comme le seul Empereur légitime, & de l'autre, à l'Archevêque de Mayence (3) métropolitain de l'Evêché de Constance. Louis & l'Archevê-

Les trois Cantons se déclarent pour Louis de Baviere. 1314.

Les trois Cantons mis au ban de l'Empire.

(1) Tschud. p. 263 & seq. Stampf. T. 2. p. 413. Guillimann. l. 3. c. 16. Simler. l. 1. c 23.
(2) Malleoli Dial. in Thesauro. f. 3. Hartmann. annal. Einsidl. p 288.
(3) Cet Archevêque de Mayence, Métropolitain de l'Evêché de Constance étoit le

Sect. I. Histoire de la Suisse &c.

que les déclarerent affranchis du double ban auxquels ils avoient été condamnés ! Mais Fréderic par le conseil de qui les moines d'Einsidlen avoient agi, comme l'Evêque de Constance & le Conseil de Rothweil, avoient prononcé, fit appuyer la sentence de ces deux tribunaux par les foudres du vatican, & à sa sollicitation, le Pape Jean XXII lança l'excommunication contre les habitans de Schweitz & leurs adhérens, qui parurent tout aussi peu émus de ce coup foudroyant, qu'ils l'avoient été de la plainte des moines Bénédictins.

Ils sont excommuniés par le Pape. 1314.

Cependant Fréderic, sous prétexte de défendre l'Eglise contre ses ennemis excommuniés, chargea du soin de sa vengeance Léopold son troisieme frere surnommé le *Glorieux* (1), & celui-ci après avoir rassemblé les troupes impériales de l'Alsace, de la Suabe & de toutes les Seigneuries de sa maison dans la Haute-Allemagne, marcha avec toutes ses forces contre les trois Cantons, qui n'avoient à lui opposer qu'une très-petite armée de treize mille hommes au plus, mais aguerrie, exercée aux combats, disciplinée, & surtout animée par l'amour de la liberté.

Les Généranx des trois Etats, informés que Léopold sorti de son camp à la tête de sa gendarmerie & suivi de toute son infanterie, marchoit à eux, résolurent d'attaquer fierement ce puissant ennemi, aussi-tôt qu'il se seroit engagé plus avant dans le pays, peu favorable à sa nombreuse armée & où il

Les Cantons confédérés prennent les armes & marchent contre Léopold.

avoit l'imprudence d'entrer. Il falloit nécessairement que l'armée impériale passât par le défilé de Morgarten, vallée étroite, & où les soldats ne pouvoient avancer, qu'à la file les uns des autres. Environ treize cens Suisses allerent se poster sur la cime des montagnes. A peine une partie des troupes impériales eut commencé à défiler par cette vallée, que ces treize cens Suisses roulant tous à la fois des quartiers énormés de rocher, accablerent avec un horrible fracas la cavalerie ennemie, & porterent la terreur & la confusion dans le reste de l'armée impériale. Les troupes des trois Etats ne se furent pas plutôt apperçues de ce désordre, que profitant de la circonstance, elles fondirent précipitamment sur les impériaux, & les attaquerent avec tant de valeur, qu'elles les mirent en déroute & en firent un horrible carnage.

Victoire des trois Cantons. 1315.

Léopold lui-même effrayé du désastre des siens & du danger qui le ménaçoit, s'abandonna à la fuite, & entra pâle & tremblant à Wintherthur avec quelques fuyards, qui, comme lui, avoient eu bien de la peine à échapper au massacre (2).

De tous les vainqueurs qui se signalerent dans cette célebre journée, ceux qui montrerent la plus rare valeur & le plus d'intrépidité furent quelques vagabonds bannis depuis long-tems des trois Cantons, & qui chargés de crimes, proscrits par la justice, & n'osant entrer dans leur patrie, s'étoient réunis au nombre d'environ cinquante, & avoient fait prier le Magistrat de Schweitz de leur permettre de venir mériter leur grace, & combattre à ses côtés pour leurs compatriotes. La foiblesse de la petite armée des trois Etats, rendoit ce secours précieux, la demande de ces cinquante vagabonds fut proposée à

zélé partisan de Louis de Baviere, & celui qui avoit le plus utilement contribué à l'élection de cet Empereur.

(1) T. Schud. L. C. P. 268. Guillien. L. C.

(2) T. Schud. p. 271. Simler. L. C. Joh. Vitod. L. C. Etterlin. fol. 20.

SECT. II. *Histoire de la Suisse &c.*

l'armée, qui refusa l'appui de tels combattans: Quelqu'humiliant que fut cet austere refus, il ne rebuta point les proscrits, & croyant ne pouvoir se dispenser de secourir autant qu'il seroit en eux, la patrie dans un besoin aussi pressant, ils allerent se poster sur la cime de l'une des montagnes de Morgarten, séparés de leurs concitoyens; & suppléant à leur petit nombre par la plus étonnante valeur, ils firent tant de mal aux ennemis, & se signalerent tous pas des actions si héroïques, qu'après la bataille, les vainqueurs les recurent au milieu d'eux avec acclamation, & ne firent point difficulté de reconnoître que c'étoit à eux qu'ils étoient en partie redevables de la victoire (1).

Cette mémorable journée, qui couta des torrens de sang aux vaincus, ne fut funeste qu'à quatorze hommes seulement du côté de l'armée des trois Etats. Elle rendit sur le champ de bataille même, des actions de grace à Dieu pour la victoire qu'elle venoit de remporter, & il fut statué que désormais le souvenir de ce grand événement seroit solemnisé par un jour de fête, qui se célebre encore chaque année le samedi d'après la St. Martin. Les trois Cantons, après avoir envoyé des députés à Louis de Baviere pour l'informer de ce succès, crurent devoir donner plus d'autenticité, de force & de durée à la ligue qui les unissoit, & qui n'avoit d'abord été faite que pour quelques années. Cette confédération passagere n'avoit été jurée que pour dix ans, & les clauses de l'union n'avoient été convenues que verbalement; la bonne foi des confédérés faisoit toute sa force & toute sa stabilité, mais le succès de la journée de Morgarten agrandissant les idées des habitans des trois Cantons, & développant leur caractere Républicain, ils dresserent à Brunnen le traité d'une ligue perpétuelle qu'ils rédigerent par écrit; cette confédération a servi de modele à toutes les ligues qui se sont successivement formées dans la suite entre les divers Cantons Helvetiques. Les principales clauses de ce traité sont, 1°. l'obligation du secours mutuel entre les Etats de Schweitz, d'Uri, & d'Unterwald, dans tous les cas où l'un des trois Cantons seroit troublé dans la jouissance de ses droits, de ses privileges ou de sa liberté, les Contractans promettant de tenter les voies de douceur & de négociation avant que de prendre les armes pour repousser la force par la force. 2°. Qu'aucun des trois Etats ne reconnoîtra d'autre domination, d'autre protection, ni d'autre seigneurie que celle de l'Empereur & de l'Empire, sans cependant entendre refuser les redevances foncieres & censitives dues à des Seigneurs particuliers, suivant les anciens titres & usages. 3°. Qu'aucun des trois Etats ne pourra former de nouvelles ligues, ni contracter de nouvelles alliances sans l'aveu des deux autres Cantons confédérés; & afin que cette clause soit exactement remplie & maintenue, il est défendu aux habitans du pays quels qu'ils soient, sans distinction de rang, d'avoir aucune sorte de correspondance, ni de liaison politique avec l'étranger, sous peine de saisie de corps & de confiscation des biens. 4°. Que les trois Etats ne reconnoîtront aucun juge qui ne soit leur

Traités d'alliance entre les trois Cantons.

(1) Dans le nombre des morts étoient Rodolphe VII, Comte de Habsbourg-Lauffenbourg: le Baron Ulric de Rueffeck; trois Barons de Bonstetten; deux Barons de Halwik; le Baron de Baldeck; Beringuer de Landenberg; & deux Gesler. Stumpf. p. 183. T. Schudi. L. C. Joh. Vitod. L. C.

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

concitoyen; & qu'ils ne reconnoîtront aucun Magistrat, fut-il leur concitoyen, qui ait acheté à prix d'argent ou de présens sa charge ou son office: mais que du reste, les habitans des trois Etats concourront de toute leur puissance à faire respecter & maintenir l'obéissance due aux Magistrats, officiers & préposés légitimes. 5°. Que s'il s'éleve des contestations entre les trois Etats ligués; ces différens seront jugés & terminés à l'amiable par des arbitres par eux pris, & en cas de partage, par un sur-arbitre élu par les premiers arbitres, & que leur jugement ou celui du sur-arbitre aura force de loi & de sentence légale, à peine pour le Canton qui refuseroit de s'y conformer, d'y être contraint par les deux autres. 6°. Enfin, que les assassins, les incendiaires, les voleurs & les autres malfaiteurs condamnés à mort ou à quelqu'autre peine dans l'un des trois Cantons, seront censés jugés & condamnés de même dans les deux autres, & que tout habitant, quel qu'il soit, qui leur donnera azile & les dérobera ainsi à la rigueur des loix, non-seulement sera tenu de réparer le dommage civil causé par le condamné, mais encore sera & restera banni à perpétuité des trois Etats (1).

Serment des habitans des trois Cantons.

L'observation de ce traité fut solemnellement jurée par les habitans des trois Cantons, & ce fut à cette occasion qu'ils lui donnerent le nom d'*Eydgenoten*, expression allemande qui signifie *adhérans au même serment:* au reste, la célebre victoire qui assura la liberté des trois Etats, ayant été remportée à Morgarten, situé près du Canton de Schweitz, & les habitans de ce Canton ayant eu la plus grande part à la défaite des ennemis, les deux autres Cantons, soit pour perpétuer la mémoire de cette mémorable journée, soit en reconnoissance des services rendus par les habitans de Schweitz, prirent & adopterent à perpétuité le nom de Schweitzers, on Suisses; nom qui devint successivement commun aux autres Cantons & à leurs alliés, & qui depuis est devenu la dénomination générale des habitans de l'Helvetie.

Origine du nom de Suisses.

Avant que de passer à la suite de l'Histoire de la Suisse, il est à propos de donner quelques momens à la forme du Gouvernement civil, moral & politique des Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, tels qu'ils furent lors de l'époque du traité dont on vient de parler & tels qu'ils sont encore; c'est ainsi qu'on en usera à mesure qu'il y aura à raconter l'histoire des nouveaux membres qui se sont agrégés à cette premiere confédération; dans la persuasion que c'est là le moyen le plus sûr de donner une idée exacte, soit du Gouvernement général des Suisses, soit de la situation du caractere & des loix de chacun des Cantons en particulier: nous abrégerons autant qu'il sera possible cette digression, que l'on ne se permetroit point si l'on ne la croyoit utile & nécessaire.

Du Canton d'Uri.

Le pays de Glaris & celui des Grisons borne à l'orient, le Canton d'Uri, qui a au midi, le Valais & quelques-uns des bailliages Italiens; ses bornes du côté de l'occident sont les pays d'Unterwald & de Berne; vers le nord; il confine au Canton de Schweitz, & au lac de Lucerne (2). Ce Canton est

(1) Ce traité dont on vient de lire les principales clauses, fut dressé, rédigé par écrit, signé & daté de Brunnen le mardi après la Saint Nicolas: & ce même traité a depuis servi de modele à toutes les ligues postérieures, qui ont successivement formé & accru le L. Corps Helvetique. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. pag. 123.

(2) Nous n'avons pu déterminer avec exactitude le nombre des lieues que ce Canton contient, soit en longueur, soit en largeur, à cause de l'irrégularité du terrein.

curieux par les horreurs & les bizarreries de ses montagnes; il mérite d'être vû à cause de la beauté des chemins, qui y ont été construits, dans des lieux que la nature paroissoit rendre impraticables. Le voyageur est étonné de la hardiesse & même de la beauté des ponts de maçonnerie que l'on y a jetés d'une montagne à l'autre, & qui offrent un chemin sur & solide sur des abîmes d'une immense profondeur, & dont la vue inspire la terreur aux hommes les plus intrépides (1). C'est dans le Canton d'Uri qu'est situé le Mont Saint Gothard, qui servant à passer de l'Allemagne en Italie, rapporte un très-considérable revenu par le produit des péages. L'Etat d'Uri est partagé en dix départemens, auxquels on donne le nom de *Curies*, & qui sont autant de portions de la commune générale. Altorff est la capitale ou le chef lieu du Canton. Altorff est un bourg fort considérable, & très-peuplé; ce bourg est situé dans une vallée agréable, fertile, d'une température modérée & plus chaude que froide, malgré l'élévation des montagnes qui la dominent. Uri est le quatrieme Canton dans l'ordre de préséance, fixé pour les assemblées générales du Corps Helvetique.

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

Du Canton d'Unterwald.

Le Canton d'Unterwald est borné à l'Orient par celui d'Uri, par celui de Berne, au midi, à l'occident & au nord par le pays & le lac de Lucerne. Ce Canton est divisé en haut & bas Unterwald; & chacune de ces parties forme un état séparé, qui élit ses Magistrats, & tient ses assemblées. Cependant ces deux parties n'ont qu'un même nom, comme elles n'ont à elles deux qu'une voix ou suffrage à donner dans les dietes Helvetiques, où ce Canton occupe le sixieme rang. Le village de Sarnen est le chef lieu du haut-Unterwald, & le village de Stantz est la capitale du bas (2).

Du Canton de Schweitz.

A l'occident, le Canton de Schweitz confine aux pays de Lucerne & de Zug; le pays de Glaris le borne à l'orient; le Canton d'Uri au midi, & celui de Zurich au nord. Schweitz n'est qu'un hameau fort peu considérable, dans lequel on ne voit qu'une église, & quelques maisons peintes de diverses couleurs, autour d'une place, & au pied d'une montagne, très-haute, presque dans toutes les saisons couverte de neige. Il y a dans le Canton de Schweitz, le plus peuplé de tous, peu de gros villages, plusieurs hameaux, beaucoup de métairies, & une infinité de maisons peu éloignées les unes des autres, & chacune renfermant une famille nombreuse, robuste & très-laborieuse. Le Canton est divisé en six portions ou quartiers; & chacun de ces départemens est gouverné par des magistrats qui ont part à l'administration publique. Dans l'ordre actuel de préséance aux assemblées nationales, Schweitz tient le cinquieme rang (3). Schweitz, Uri & Unterwald ne souffrent chez eux d'autre religion que le catholicisme, & leur zèle très-prompt à s'en-

(1) Le Canton d'Uri est sur-tout remarquable par ces affreuses beautés que la nature ne produit que fort rarement ailleurs, & qu'elle a rassemblées ou même prodiguées dans ce pays de montagnes, & dont on ne peut se former une idée exacte que sur les lieux mêmes.

(2) Tout ce petit Canton ne contient qu'environ sept lieues de longueur, sur six de largeur.

(3) Ce Canton peu étendu, ne contient que neuf lieues de longueur, sur sept de largeur; mais la population y est proportionnément plus considérable, qu'elle ne l'est dans tout le reste de la Suisse.

Sect. II. *Histoire de la Suisse &c.*

flammer, n'est rien moins que tolérant. La forme de leur gouvernement est purement démocratique.

Caractere des habitans des trois Cantons.

Les habitans de ces Cantons sont modestes, flegmatiques, tempérans, reservés, accoutumés & endurcis à la fatigue, peu empressés à adopter les goûts, les manieres, les mœurs des étrangers. A bien des égards, ils ressemblent aux anciens Spartiates, ils en ont la valeur, ils en ont aussi la sobriété. Ils se plaisent aux exercices militaires, & élèvent leurs enfans à ne rien craindre que les vices, à braver les dangers, & sur-tout, à ne point violer la bonne foi. Il n'y a qu'un seul Souverain dans ces trois Etats ligués, & ce Souverain est le peuple assemblé en *Comices*, comme il l'étoit jadis dans les plus célebres Républiques; avec cette différence pourtant que les habitans de ces trois Cantons ne tiennent pas, comme à Athenes & à Rome leurs assemblées dans les villes, mais dans la plaine, en rase campagne, sous leurs enseignes déployées, & tambours battans. Les citoyens des trois Etats forment un vaste cercle au centre duquel sont les Magistrats à cheval, & la diete est présidée par le chef magistrat ou *Land-Amman*, le glaive à la main, attribut de la suprême autorité. Il n'y à guères qu'une assemblée générale par an, vers la fin d'Avril, ou, quand le dérangement de la saison ne le permet pas, dans les premiers jours de Mai. Cependant il est des cas pressans & qui exigeant des délibérations promptes, donnent lieu à des assemblées nationnales plus fréquentes. Tout citoyen, pourvu qu'il ait atteint l'âge de 16 ans, a droit de suffrage, & vote dans ces assemblées, parce que les Suisses pensent avec raison, qu'à cet âge, on se doit à la Patrie & à ses concitoyens; il est hors d'exemple que l'imprudence & la témérité, si naturelles à la premiere jeunesse ayent causé quelqu'inconvénient dans les assemblées Helvetiques, ni produit aucune délibération inconsidérée. Les jeunes gens accoutumés dès l'enfance, à respecter les chefs de leurs familles, ne votent que d'après les conseils & les décisions de leurs anciens, & par cette *prématurité* de suffrage, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ils s'instruisent de bonne heure des plus importantes affaires du Gouvernement.

Forme du Gouvernement.

Avant que de s'occuper d'aucun sujet de déliberation, l'assemblée commence par implorer les lumieres & le secours de la divinité. Ensuite, on entend la lecture des ordonnances & des loix du pays; loix anciennes, & d'autant plus respectables, qu'elles sont simples, courtes, en petit nombre, & par cela même scrupuleusement observées. Elles ont pour objet principal les mœurs & la police, qui est toujours fondée sur les mœurs (1). A la suite de cette lecture, on propose les motifs des déliberations à prendre; & ce sont, ou des loix anciennes à abroger, ou des nouvelles à publier, de nouvelles alliances à conclure, d'anciennes alliances à renouveller, la guerre à déclarer ou des traités de paix à conclure. C'est encore dans ces assemblées que

(1) Ces loix respectables par leur ancienneté, diffèrent de celles de quelques Royaumes voisins, en ce qu'elles ne sont ni aussi volumineuses, ni aussi compliquées, ni en aussi grand nombre d'un côté, & en ce qu'elles sont mieux observées de l'autre. Elles n'ont guères d'autre objet que les mœurs & une police fondée sur les mœurs : mais nulle part le Bourgeois législatif ne s'abaisse plus rarement à rafiner sur les formes des intérêts civils. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. I. pag. 132 & 133.

que l'on fait grace à des coupables convaincus, mais plus malheureux que puniſſables; c'eſt là que l'on écoute les Magiſtrats qui ont à rendre compte de quelque partie épineuſe de leur adminiſtration: c'eſt là auſſi que l'on procede aux élections, ſoit des premiers magiſtrats des trois états unis, ſoit des baillifs, auxquels eſt confiée la régie des Seigneuries jadis conquiſes par les anciens citoyens des trois Cantons; Seigneuries dont les habitans ſont réputés des trois états, & vraiement régis comme tels, quelque peu ſenſible que ſoit en apparence la différence qu'il y a réellement entre ces ſujets & les citoyens. Enfin, c'eſt dans ces aſſemblées que ſont élus les députés & envoyés, ſoit vers un Canton voiſin, ſoit vers les Princes étrangers, & l'on élit en même tems, toujours à la pluralité des ſuffrages, tous ceux que l'on juge devoir former la ſuite de ces députés, ambaſſadeurs ou envoyés.

Preſque dans tous les pays Républicains, les aſſemblées nationnales, ſurtout quand elles ſont très-nombreuſes, dégénerent ſouvent en tumulte & en confuſion (1). Il n'en eſt pas de même dans celles-ci: les citoyens y votent, y donnent leurs ſuffrages, mais il n'y parlent pas; la maniere de faire connoître ſon ſentiment, eſt de lever la main, ſi l'on conſent à la propoſition miſe en déliberation, ou de la tenir cachée ſi l'on refuſe ſon acquieſcement. Enſorte que le plus ſouvent, on voit d'un coup d'œil de quel côté eſt la pluralité des ſuffrages; dans le cas d'incertitude, & où l'on ne peut point juger du plus grand nombre des acquieſçans ou des refuſans, on élève deux hallebardes rapprochées l'une de l'autre par la pointe, & ceux qui ont voté, paſſent deſſous ou reſtent au-delà des hallebardes, & alors, ou compte les voix.

Du Sénat & des Magiſtrats.

Outre ces aſſemblées annuelles, les trois Etats ont un Miniſtre perpétuel chargé habituellement du poids de l'adminiſtration. Ce Miniſtre eſt un Sénat qui s'aſſemble à certains jours de la Semaine, ſans ceſſe occupé des détails de l'adminiſtration, & qui prépare les différens objets qui appartiennent à la légiſlation du Souverain, ou du peuple aſſemblé. Ce Conſeil eſt formé de ſoixante Sénateurs tirés des Cantons de Schweitz & d'Uri, & de cinquante-huit pris du haut & bas Unterwald.

Des différens ordres de Magiſtrats & leurs fonctions.

Outre ces Sénateurs, il eſt dans ces trois Etats ligués quelques Magiſtrats principaux, le premier eſt le *Land-Amman* ou premier officier de la patrie; la durée de ſa charge n'eſt que de deux années; mais il conſerve le titre de Land-Amman le reſte de ſa vie, & jouit de quelques honneurs & de quelques prérogatives. Le *Statthalther* ou aſſeſſeur du Land-Amman eſt le ſecond Magiſtrat: le *Banneret* & le *Porte-enſeigne* ſont chefs de la milice. Le *Bourſier* reçoit les revenus du Fiſc. Le *Chancelier* eſt le Sécretaire ou le Greffier qui écrit les délibérations publiques. Ces divers officiers ſont toujours à la tête des Sénats ou Conſeils d'adminiſtration: & c'eſt le ſuffrage du peuple qui leur donne leurs charges, comme il peut les en dépouiller.

(1) On ſait quelle confuſion régna ſouvent dans ces ſortes d'aſſemblées chez les Grecs, & à Rome même, où, malgré la ſageſſe des loix & la vigilance du Sénat, les délib rations dégénérerent plus d'une fois en tumulte, & quelquefois en guerre civile. Il eſt ſingulier que dans un ſiecle encore enfoncé dans la nuit de l'ignorance, les Suiſſes que l'on regardoit comme l'une des nations le moins éclairées de l'Europe; ayent cependant mieux penſé, fait des plus ſages réglemens & ſe ſoient mieux conduits, qu'on ne penſa, qu'on ne ſe conduiſit jadis dans les tems les plus floriſſans de la Grece & de Rome.

Chacun des trois Cantons, eſt diviſé en quartiers ou *partitions* (1), & chacune de ces partitions élit un certain nombre de Sénateurs à vie, dont l'élection eſt confirmée enſuite dans l'aſſemblée générale. La naiſſance, la fortune, le hazard, ni l'aveugle protection, ſi ſouvent plus injuſte & plus inconſéquente que la fortune, ne donnent chez les Suiſſes de ces trois Cantons, aucun droit aux charges ni aux emplois. C'eſt la confiance publique qui ſeule y nomme, & qui n'y place que des gens de mérite, d'un jugement ſain, d'une probité reconnue. C'eſt ſouvent dans l'ordre des payſans que cette confiance publique choiſit des Magiſtrats qui ſans s'enorgueillir de leur dignité, vont à pied, un bâton à la main, pluſieurs fois la ſemaine & à deux ou trois lieues de leurs cabanes, ſiéger dans le Conſeil de l'Etat Souverain, & qui après avoir réglé les plus importantes affaires, vont reprendre paiſiblement les ſoins du labourage, juſqu'à la prochaine aſſemblée. C'eſt ſouvent encore un payſan qui député par la nation, va traiter de Souverain à Souverain, avec le plus puiſſant Monarque de l'Europe, devant lequel il parle couvert, librement & ſans crainte, comme ſans diſſimulation (2). Et en effet, qu'auroit à craindre ou à diſſimuler un habitant de l'un des trois Etats unis, accoutumé dès le berceau à la plus grande franchiſe & à la plus exacte égalité avec tous ſes concitoyens. Car dans ces trois Cantons, les habitans vivent & ſe conduiſent comme s'ils ne formoient qu'une ſeule famille. La foi publique y ſert de ſauve-garde & tout y eſt abandonné à ſon intégrité. Les maiſons n'y ſont fermées qu'en hyver & pour ſe garantir des rigueurs de la ſaiſon. Il eſt vrai que quelquefois il s'y commet des vols, mais c'eſt par des vagabonds étrangers qui méſuſent de l'hospitalité que les Suiſſes aiment à exercer. Il arrive très-rarement qu'un habitant originaire du pays ſe rende coupable de larcin; mais dans ce cas, il eſt puni avec la derniere rigueur, & il eſt en effet d'autant plus puniſſable, que pouvant demander ce qu'il a eu la lâcheté de dérober, c'eſt pour le mal même qu'il a commis le mal.

Sageſſe des Suiſſes dans la nomination aux charges.

Bonne foi des Suiſſes.

Ce qui prouve à quel dégré la bonne foi eſt portée dans ces trois Cantons, c'eſt qu'ils n'ont ni tabellions, ni notaires, & que cependant ils contractent, mais verbalement, mais avec plus de ſolidité que ſi leurs obligations étoient écrites. Ils ne ſavent ce que c'eſt que les procès, & moins encore ce que c'eſt que cet art ruineux connu ailleurs ſous le nom de chicane; auſſi n'ont-ils chez eux ni juriſconſultes, ni avocats, ni procureurs, ni ce tas d'autres ſangſues qui, dans preſque tous les autres Gouvernemens s'enrichiſſent, avec privilege, des conteſtations qu'ils fomentent, qu'ils prolongent, & qu'ils ont le perfide talent de rendre interminables (3). Chacun des trois Can-

La juriſprudence.

(1) C'eſt par le mot de *partition* que l'on croit devoir traduire l'expreſſion Allemande *Genoſſ-man-Viertel*, c'eſt à dire, les parties d'un Canton.

(2) Il n'eſt point, dit l'Auteur de l'*Hiſtoire des Ligues & des Guerres de la Suiſſe*; de ſi petit officier à la Cour de quelqu'un des Souverains de l'Europe, qui ne fut bien étonné, s'il ſavoit que cet Ambaſſadeur républicain a ſervi toute ſa vie ſes maîtres, dans les fonctions les plus pénibles & les plus importantes, ſans avoir preſque d'autre recompenſe à en eſpérer, que la conſidération & l'eſtime de ſes concitoyens. T. I. pag. 138.

(3) La ſimplicité des Suiſſes vaut bien cette ſagacité ingénieuſe & inquiete qu'on remarque chez la plûpart des autres peuples Européens; ils ne connoiſſent point cette multitude de queſtions, ni ces detours inſidieux de forme, qui fatiguent les tribunaux

tons à ses coutumes, c'est là son code & sa jurisprudence; chacun la connoît & chacun s'y conforme. De même chaque village a une espece de petit recueil qui contient ses privileges, ses droits, ses immunités, ses statuts, ses usages, même en apparence les plus indifférens: & c'est là que les habitans trouvent les décisions de tous les cas, qui se bornent à ce qui concerne les successions, les partages, la propriété des terres, la communauté entre le mari & la femme, la dot & les droits des époux.

Du Conseil des sept.

La bonne foi la plus exacte étant l'ame des contrats, si relativement à leurs clauses il s'éleve des contestations, elles sont décidées par le bon sens & l'équité. A Uri & à Schweitz, il y a un tribunal particulier où se jugent, sans appel toutes les difficultés occasionnées par des contrats mal conçus, ou diversement interprétés par les contractans, & l'on ne juge point ces différens comme des procès, mais comme des objets de police. Les jugemens émanés de ce Tribunal sont assez uniformes; ou y prononce des peines contre les débiteurs qui nient ce qu'il est prouvé qu'ils doivent légitimement, & l'on y accorde des délais aux débiteurs qui conviennent de la dette, mais qui ne sont point en état de s'acquitter, & qui demandent à se soustraire à la poursuite trop rigoureuse de leurs créanciers (1).

Dans les Etats Démocratiques, tout citoyen étant libre, & chacun cherchant à étendre les prérogatives de la liberté, ou à en abuser, il est ordinaire que ce privilege commun à tous les habitans, occasionne des querelles, soit par la crainte qu'on y a de voir sa liberté gênée, soit par les droits trop étendus qu'on croit tenir de cette même liberté. Ce fut ainsi que dans les premiers tems de la Republique, les Romains abusant presque perpétuellement du bonheur de leur indépendance, étoient presque toujours en dispute, les uns contre les autres, & qu'au nom de la liberté, Rome vit couler plus d'une fois le sang des citoyens. Ce fut encore ainsi que dans les Républiques de la Grece, la liberté, ou plutôt l'abus qu'on en faisoit, occasionnoit journellement des querelles très-vives & souvent de violens combats. La sagesse de la constitution des trois Etats unis, a prévu ces inconvéniens & remédié par avance aux maux qu'ils pouvoient entraîner. A Schweitz, à Uri & à Unterwald, si deux ou plusieurs habitans, prennent querelle ensemble, & si la dispute s'échauffe, tout citoyen est magistrat, & en droit d'imposer silence: son ordre doit être respecté comme celui du Land-Amman lui-même; & si quelqu'un des disputans méprise cette injonction, fut-elle faite par le plus indigent & le moins connu des paysans des trois Cantons, il est dès ce moment réputé refractaire aux loix, coupable de désobéissance, & condamné à deux fortes amendes, l'une, pour avoir fait injure au citoyen qui dans cet instant a légitimement exercé les fonctions de Magistrat; & l'autre, pour avoir témoigné du mépris pour les loix (2).

ailleurs & ruinent les familles: il n'y a chez eux ni avocats ni jurisconsultes, ils en ignorent jusqu'aux noms & n'ont pas même l'idée

(1) Ce tribunal est appellé *le Conseil des Sept*, en Allemand, *Das sibner Gricht*. Il est formé du *Land-Amman* & de sept *assesseurs*; ceux ci n'exercent leur office que pendant trois années, & sont remplacés alors par des nouveaux assesseurs. *Hist. des Révol. de la Haute-Allemagne.* T. 1. p. 140.

(2) Dès les premieres paroles haineuses ou coleres, qui échapent à quelqu'un, tout

SECT. II. *Histoire de la* Suisse *&c.*

Maniere de plaider chez les Suisses.

Dans ce pays, il y a sans contredit des contestations qui s'élevent, &, comme partout ailleurs des intérêts opposés à discuter: mais dans ces cas, les habitans en discussion les uns contre les autres sont les maîtres ou d'aller eux-mêmes plaider leurs causes, ou d'en confier la défense à quelqu'un des Sénateurs, son parent ou son ami, qui dès lors s'abstient de juger dans cette affaire, ou de s'adresser à quelqu'un des Orateurs (1) constitué par la nation pour défendre les plaideurs, & qui sont au nombre de quatre dans chaque Canton. Mais ils ont peu d'occupations, parce qu'il n'est guère d'habitant qui n'aime mieux défendre lui-même sa cause, qu'il connoît mieux qu'un étranger, & qui n'est jamais embarrassée des ruineuses formalités de la justice, ni surchargée d'écritures & d'incidens de chicane.

De la justice criminelle.

Ils se commet rarement & très-peu de crimes dans ces trois Etats, parce que les mœurs y sont simples, les habitans sobres, laborieux & sans ambition; cependant la loi a prononcé des peines sur tous les crimes qui pourroient s'y commettre, & la disposition de la loi y est exactement observée: ainsi, l'adultere qui y est regardé comme un vol & comme un mépris des mœurs, y est puni du double chatiment de la confiscation des biens & du bannissement. Un ivrogne trop scandaleux est privé de l'usage du vin pendant un tems limité; un querelleur est condamné à garder chez lui les arrêts; & quelque facilité que les condamnés ayent à se soustraire aux peines qui leur sont ordonnées, il n'y a point d'exemple qu'aucun d'eux s'en soit affranchi; tant, malgré leur indépendance, ils sont soumis à la discipline légale. Leur pays n'est rien moins qu'agréable, il est rocailleux, le sol stérile & pauvre; & cependant il n'est point en Europe de peuple plus riche que les habitans de ces trois Etats. Eh! comment ne seroient-ils pas riches, ils connoissent si peu de besoins; ils ont si peu de désirs! leur commerce n'est ni brillant, ni en apparence (2) fort lucratif, mais il est très-solide, & son produit fournit à tout. D'ailleurs, ces habitans n'ont ni charges, ni taxes, ni impôts à payer. Chez eux, on ne voit point une partie de la nation armée contre le reste des citoyens, & aux gages d'une troupe de sangsues, fouler, au nom d'un maître, ou des fermiers des droits du maître, le peuple apauvri, avili par des oppresseurs enrichis de sa substance, abreuvés de ses larmes. Ils n'ont pas de loix somptuaires: car de quelle utilité seroient les loix somptuaires dans un pays ou le luxe est inconnu (3). Leur plus riche parure sont leurs ar-

Sobrieté des Suisses.

assistant en est droit d'enjoindre le silence & la paix aux deux parties, *sauf les voyes de droit:* quiconque méprise une pareille injonction, se rend non seulement coupable d'une injure, mais encore d'une désobéissance publique aux loix, & comme tel, il est sujet à une double amende. C'est ainsi que toutes les institutions vont à maintenir la concorde & l'union parmi ces heureux Républicains. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. I. p. 141.

(1) On donne à ces orateurs le nom *d'avant-Parliers. Abrégé historique de la Suisse* par Josias Simler.

(2) Les objets de ce Commerce, sont le beurre, le fromage, les bestiaux, & surtout, les chevaux qui sont beaux, élevés, forts, & très-propres à la guerre.

(3) On n'entend parler dans cette section que des Suisses tels qu'ils étoient dans le XIV siecle: car tout a bien changé depuis, il n'est que trop vrai que le luxe a pénétré aussi dans ce pays, dont il est fort à craindre qu'il ne cause tôt ou tard la ruine.

mes, & c'est là le premier présent qu'un jeune Suisse reçoit des mains de son pere. Ils s'exercent de très-bonne heure à la course, à la lutte, à tirer, & il est pour tous ces jeux des prix, sans faste, mais honorables, achetés aux frais de l'Etat, & qui sont distribués aussi au nom de l'Etat. Dès l'âge de douze ans, on essaye le courage & les forces des jeunes gens, qui aussitôt qu'on les juge capables de porter les armes, sont enregistrés, soumis aux ordres de leurs officiers, sujets à l'appel du Tambour; & libres cependant; car, ils ne sont ni forcément enregimentés, ni mercenaires, ils ne vendent ni leur sang ni leur valeur; ils ne reçoivent point de solde, mais ils défendent la patrie & les droits de la patrie, c'est-à-dire, leur propre liberté.

Sect. II. Histoire de la Suisse &c.

Nous ne disons point que ce soient là précisément les mœurs des habitans actuels des Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald; mais telles ont été, dans l'exacte vérité, les mœurs, leur simplicité, leurs vertus dans les tems qu'ils s'unirent, & même, dans des tems fort postérieurs; car il n'est que trop vrai que le plus destructeur des fléaux, le luxe, qui a efféminé, corrompu, avili la plûpart des Nations Européennes a commencé aussi à s'introduire chez les Suisses, où, s'ils ne se hâtent de le bannir, il perdra tôt ou tard les mœurs les loix & la liberté même.

SECTION III.

Histoire de la Suisse depuis la bataille de Morgarten jusqu'en 1338.

Les habitans de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald avoient sécoué le joug de la maison d'Autriche: & leur confédération qui posoit les fondemens durables de la constitution actuelle de la Suisse opposoit par avance, une insurmontable barriere aux successeurs d'Albert, qui, pendant près de trois cens cinquante ans, soutinrent inutilement leurs prétentions (1) & tenterent plus vainement encore, les plus grandes entreprises pour ramener par la surprise ou par la force ces trois Cantons sous leur obéissance. Mais n'anticipons point sur l'ordre des événemens.

Fréderic frémit de douleur & de rage, lorsqu'il apprit la défaite de ses troupes, & l'éclatant succès des trois Cantons; son rival, l'Empereur Louis fut transporté de joie lorsqu'il reçut la nouvelle de cette victoire; & comme il ne voyoit dans ces trois Etats, que des alliés sûrs, fidelles, zélés & capables de le seconder puissamment contre son compétiteur, il écrivit (2) aux

L'Empereur Louis écrit une lettre de félicitation aux trois Cantons. 1315.

(1) Simler. p. 13. T. Schudi. p. 278. Etterlin. L. C.

(2) Les Autrichiens crurent, avec raison, qu'il n'y avoit rien à gagner pour eux, de se heurter contre les rochers des Alpes, tant que la Couronne Impériale, devenue l'objet de leurs prétentions & de leurs espérances, ne seroit point solidement assurée à leur Empereur Fréderic. Ils porterent donc toutes leurs forces du côté de l'Allemagne, laissant à leurs vassaux & à leurs sujets le soin de réprimer cette *paysanaille conjurée*; l'on entend bien que c'est la haine & le dépit qui s'exprimoient ainsi, & qui se satisfaisoient

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

vainqueurs une lettre de félicitation, dans laquelle il leur donna les plus grands éloges, & les marques de la plus vive reconnoissance pour l'attachement qu'ils lui témoignerent. Les trois Etats unis étoient encore dans la premiere effervescence de cet enthousiasme qu'inspirent la victoire & la jouissance de la liberté récemment recouverte, lorsqu'ils recurent de l'Empereur Louis un diplôme (1) par lequel ce Souverain leur confirmoit tous leurs privileges, & les maintenoit dans toutes les franchises & immunités, dont ils avoient joui, jusques à la domination d'Albert, & qu'ils avoient précédemment obtenus des Empereurs. Afin de s'attacher encore d'avantage ce peuple d'hommes libres, Louis, dans le même diplôme déclara qu'il prenoit leurs personnes, leurs biens & leurs prérogatives sous sa sauve-garde, ainsi que sous celle de l'Empire. Les habitans des trois Etats ne furent point ingrats: sensibles à la bienfaisance de l'Empereur Louis, ils résolurent unanimement, de ne point abandonner sa cause, quelqu'événement qui put arriver, & si les circonstances le demandoient, de répandre pour la défense de sa Couronne impériale jusques à la derniere goutte de leur sang, & enfin, de s'ensevelir avec lui, s'il le falloit, sous les débris de sa fortune. Ils resterent fidelles à leurs engagemens, dans lesquels peut-être il entroit autant d'animosité contre Albert & ses successeurs, que d'attachement & de zele pour l'Empereur Louis.

Résolution des Suisses de ne point abandonner la cause de l'Empereur Louis.

Cependant les Autrichiens, quelque irrités qu'ils fussent du revers qu'ils avoient éprouvé à Morgarten, & quelque supériorité qu'ils se crussent encore sur les forces réunies des trois Cantons, ne jugerent pourtant point à propos de tenter les hazards d'une seconde bataille. Ils remirent leur vengeance à d'autres tems. D'ailleurs, la couronne impériale n'étant encore rien moins que bien affermie sur la tête de Fréderic, & croyant plus important d'aller défendre les droits de cet Empereur, que d'employer leurs forces contre une foule de paysans, nom qu'ils donnoient aux habitans des trois Cantons, ils porterent leurs armes en Allemagne, & laissérent aux vassaux & aux sujets de la maison d'Autriche dans la Haute-Allemagne, l'ordre & le soin de réprimer ces mutins (2) conjurés; car les Suisses alors n'étoient regardés par Fréderic & ses partisans que comme une foule de Rebelles punissables.

Léopold battu.

Un événement imprévû vint retarder encore les projets de vengeance formés par Fréderic. Son frere Léopold, homme cruel, impérieux & abhorré des peuples sur lesquels il exerçoit la plus tyrannique domination, fut encore complettement battu près de Strasbourg, & Fréderic se disposoit à venger sa défaite; mais Louis de Baviere lui donna trop d'occupation en Allemagne, pour qu'il put suivre ses desseins; craignant même d'ajouter au nombre de ses ennemis, déjà trop considérable, & dans la vûe de tromper les Suisses par une fausse sécurité, ou de ne pas les irriter contre lui d'avantage, il conclut avec eux une treve, qui, par ses soins & ses pressantes sollicitations fut prolongée jusqu'au 15 d'Août (3). Cependant les Seigneurs de la maison

par de basses invectives & des sourdes vexations, faute d'une épée plus tranchante. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. p. 148.

(1) Cette lettre est datée de Munich le 21 Nov. 1315.

(2) Ce diplôme daté du 29 Mars fut donné au Camp devant Herfiden.

(3) T. Schud. p. 295, 296 & se].

d'Autriche vivement irrités contre les trois Cantons & vraisemblablement de concert avec l'Empereur, ne songeoient qu'à leur faire sentir le poids de leur colere; & il leur étoit d'autant plus facile, que possesseurs des fertiles contrées du Thurgaw & de l'Argaw, seuls pays d'où les trois Etats confédérés pouvoient tirer leur subsistance, les successeurs d'Albert étoient les maîtres d'affamer quand ils le voudroient les montagnards des trois Cantons. Ce moyen ne fut point négligé, tout commerce dans l'Argaw & le Thurgaw fut interdit aux Suisses, & afin qu'ils ne vinssent point à main armée enlever les provisions qui leur étoient refusées à prix d'argent, les partisans de Fréderic firent renfermer tous les bleds dans les meilleures places; ensorte que malgré leur valeur & l'argent qu'ils offroient, les Suisses ne pouvoient se procurer leur subsistance. Ce genre d'hostilités, le plus cruel de tous, n'abattit pourtant point leur courage.

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

Les Seigneurs de la maison d'Autriche cherchent à affamer les trois Cantons.

A force de constance & de frugalité, les Suisses triompherent encore de cette oppression, & les vengeurs d'Albert ne savoient plus comment ils pourroient vaincre ou soumettre de tels ennemis, lorsque le Duc Léopold, suivi d'une armée nombreuse, passa le Mont-jura, & vint camper dans le pays d'Argaw, aux environs de Bâle. Les Seigneurs & Vassaux de la maison d'Autriche, ne doutoient point de la reduction prochaine des trois Cantons, & ils pensoient que c'étoit là le seul motif qui attiroit le Duc d'Autriche. Les habitans des trois Etats ligués penserent de même, & il se préparerent à la plus rigoureuse défense; ils furent détrompés par le Duc d'Autriche lui-même, qui, au lieu de leur déclarer la guerre, leur fit offrir une trêve; elle fut d'autant plus volontiers acceptée, que la supériorité des Autrichiens paroissoit leur promettre la victoire (1).

Moins animé contre les trois Etats, que contre la ville de Soleure, qui, quoique située au milieu des terres Autrichiennes, s'étoit déclarée pour Louis de Baviere, Léopold alla former le siege de cette ville, se reservant, malgré la trêve qu'il venoit de conclure, de se jetter, avec toutes ses forces, sur les trois Etats, aussi-tôt qu'il auroit mis fin à cette expédition. Elle ne fut point heureuse, après dix semaines de siege, les neiges accumulées sur la cime des montagnes de la Suisse, étant venues tout à coup à fondre, & la riviere s'étant considérablement accrue, les assiégans, campés sur les deux rives de cette riviere, se trouverent reduits à la plus effrayante situation, & dans le danger imminent d'être submergés, un orage terrible étant survenu tout-à-coup, les eaux de l'Aar se déborderent avec tant d'impétuosité, que les Autrichiens ne voyant plus d'autre moyen de se sauver, conjurerent les habitans de Soleure, qu'ils assiegeoient, de venir les délivrer du péril qu'ils couroient. A leurs cris, les bourgeois de Soleure, oubliant que ce sont des ennemis, qui les implorent, accourent avec des barques, des nacelles, sur des radeaux, animés, excités par Ulrich, leur premier Magistrat & leur Commandant, qui leur donne l'exemple; ils sauvent les Autrichiens, à demi submergés, & les renvoyent généreusement dans leur camp, ne voulant point profiter de la triste situation d'où ils venoient de les dégager. Léopold admira, malgré lui, ce trait de générosité, & ne croyant pas devoir continuer le siege de So-

Léopold assiege Soleure. 1318.

Générosité des assiégés.

Léopold leve le siege.

(1) *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. I. P. 150.

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

leure, que d'ailleurs, son armée eut refusé de poursuivre, il se hâta de conduire ses troupes dans l'Empire, au secours de Fréderic (1).

Soleure n'étoit point la seule ville Helvetique, qui osât résister aux prétentions de la maison d'Autriche; Berne, qui depuis plus d'un siecle commençoit à se distinguer par l'accroissement successif de sa puissance, & par la sagesse de sa politique, disputoit aussi sa liberté contre les entreprises des successeurs d'Albert, Déja la force de ses armes avoit étendu à près de quatre lieues son territoire, & tous ceux qui le peuploient refusoient obstinément leur hommage aux Seigneurs en 1291, que Soleure de la maison d'Autriche. Il y avoit environ 25 ans, avoit commencé d'essayer ses forces, en combattant avec succès contre les gentils-hommes des environs, qui s'érigeant en souverains, ou plutôt en tyrans, fouloient & opprimoient le Peuple, & sur tout les habitans de la campagne. De combat en combat, les braves habitans de Soleure étoient enfin parvenus à nettoyer le voisinage de cette troupe de corsaires. Cette Ville, conduite par des Magistrats aussi sages qu'intelligens, venoit d'acquérir la ville de Laupen, & des droits fort étendus sur le comté de Thun, ainsi que sur le reste des seigneuries d'Eberhard de Habsbourg-Kibourg, gentil-homme aussi méprisé par son peu de courage, qu'il étoit mésestimé par ses mœurs corrompues & par sa profusion.

Accroissement successif de Soleure.

Facilité de Berne à accorder les droits de Bourgeoisie.

La politique la plus sage est sujette à beaucoup d'inconvéniens; parmi les moyens que Berne employoit pour s'agrandir, elle étoit sur-tout dans l'usage de multiplier ses bourgeois autant qu'il étoit possible, soit dans l'enceinte, soit au-delà de ses murs; & à la premiere demande, elle ne faisoit aucune difficulté d'admettre dans sa bourgeoisie non-seulement des villes entieres; des hameaux considérables; des seigneurs puissans & recommandables par leur mérite, encore plus que par leur rang & leur fortune; mais Berne ne dédaignoit personne, (2) & honoroit également du titre de bourgeois & d'alliés les plus respectables familles, & les plus punissables scélérats: tel fut un Baron de Wissembourg, qui, à la tête de quelques brigands, infestoit les grands chemins, & que les magistrats de Berne avoient déjà fait poursuivre comme voleur & assassin; tel fut encore cet Eberhard de Habsbourg-Kibourg; malheureux, qui, les mains teintes du sang de son frere, qu'il avoit égorgé, étoit venu à Berne même chercher un azile contre la rigueur des loix & l'exécration publique.

C'est

(1) Quand même le Duc Léopold eût voulu continuer le siege, ses troupes, pénétrées de reconnoissance pour le service signalé qu'elles venoient de recevoir de la part des assiegés, eussent refusé de lui obéir: aussi les Historiens contemporains & postérieurs conviennent-ils que ce fut moins par reconnoissance, que par la crainte d'être abandonné de son armée entiere, qu'il s'éloigna des murs de cette ville: d'ailleurs, il vouloit ramener cette armée dans l'Empire, où son frere en avoit le plus pressant besoin. Ce fut-là le plus puissant, & peut-être l'unique motif de sa retraite.

(2) On la voyoit, dit l'Auteur de l'*Histoire des ligues & des guerres de la Suisse*, recevoir dans sa Bourgeoisie, c'est-à-dire, dans son alliance, tout à-la fois des villes considérables & des bicoques, tantôt un seigneur, tantôt ses sujets, & dans le nombre des gentils-hommes voisins, qui briguoient cet avantage, les plus ruinés étoient les mieux reçus, parce qu'il étoit dès lors de droit, qu'ils ne pourroient jamais traiter avec d'autres qu'elles de la vente de leurs terres. *T.* 1. *p.* 154.

C'eſt cependant par ces moyens, par l'admiſſion de toutes ſortes de lieux & de ſujets au rang de ſes bourgeois & de ſes alliés, que Berne s'agrandit, affermit ſa puiſſance, & parvint, comme Soleure, & les trois Etats ligués, à ce dégré de force qui lui permit enfin de lutter, pour ſa liberté, contre les prétentions, les tentatives & les armes des ſucceſſeurs d'Albert (1).

Sect. III. Hiſtoire de la Suiſſe &c.

Pendant que la plûpart des villes Helvétiques oppoſoient ainſi les efforts de la liberté aux forces du deſpotiſme, l'Empire étoit dévaſté par les feux de la guerre civile. Les deux fiers concurrens à la couronne impériale, Fréderic & Louis, le fer & la flamme à la main, parcouroient & ravageoient les provinces entieres, ſe cherchant, s'évitant, tentant de ſe rejoindre, & depuis ſept années déſolant tour-à-tour les provinces de l'Empire. Ils vouloient, à l'excluſion l'un de l'autre, étendre leur domination. Ils ſe rencontrerent enfin, le jour de S. Michel, 1322, à Mulldorff, en Baviere; enflammés l'un & l'autre du deſir de vuider leur querelle, ils donnerent en même tems le ſignal du combat; la bataille fut longue & meurtriere, la victoire reſta quelque tems incertaine; mais enfin Louis de Baviere, la fixa ſous ſes étendards: ſon ſuccès fut complet, il fit ſon rival Fréderic & Henri ſon frere, priſonniers de guerre. Mais la défaite & la captivité du Chef de l'Empire, ne termina point la guerre; au contraire, les torrens de ſang qui furent verſés dans cette journée, ne firent que la ranimer & la rendre plus vive & plus atroce.

Bataille de Mulldorff. 1322.

Louis de Baviere remporte la victoire.

Maître du ſceptre impérial & du ſuperbe concurrent qui le lui avoit ſi longtems diſputé, Louis de Baviere le fit étroitement renfermer dans le château de Traunicht en Baviere: mais s'il eût encore plus ſévérement uſé des droits de la victoire; s'il eût même mis fin à la vie de Fréderic, il n'eut rien fait encore pour s'aſſurer la paiſible poſſeſſion du trône. En effet, Léopold, Henri, (2) Othon & Albert, freres de Fréderic, auſſi ambitieux que lui, embraſés du deſir de le venger, maîtres de leurs Etats, habiles négociateurs, guerriers infatigables, agiterent l'Europe pour la cauſe de Fréderic, & mirent dans leurs intérêts le Pape Jean XXII, le plus orgueilleux des hommes, le plus ſuperbe des Pontifes, le plus dur & le plus iraſcible des Souverains. Jean s'unit avec les Ducs d'Autriche, s'arma de tous les anathêmes, & de toutes les foudres du Vatican, ménaça, tonna, remplit l'Allemagne & l'Empire de ſes fureurs & de la crainte de ſes excommunications. Louis de Baviere connoiſſoit le Pontiſe Jean, & ne craignoit ni ſes foudres ni ſa perſonne; mais accablé par les ſoins d'une guerre auſſi longue que ruineuſe, il n'aſpiroit qu'au bonheur de la voir ceſſer. Fréderic, qui, depuis trois ans languiſſoit au fond d'un cachot, dans le château de Traunicht, trouva moyen de faire dire à ſes freres de remettre à Louis les ornemens impériaux qu'ils retenoient & qu'il ne pouvoit plus diſputer à ſon vainqueur; il fit dire en même tems à celui ci

Les freres de Fréderic cherchent à le venger, & ſont ſoutenus par le Pape Jean XXII.

(1) Ne fut-ce pas auſſi par les même vûes de politique que jadis le fondateur de Rome admit au nombre de ſon Etat naiſſant, tout ce qu'il y avoit de ſcélérats & de ſujets corrompus dans l'Italie?

(2) Dans ce tems, il étoit d'uſage que les alliés ſe partageoient les priſonniers de guerre, & ſuivant cette coutume, Fréderic tomba au pouvoir de Louis de Baviere, & Henri d'Autriche, ſon frere, à Jean de Luxembourg, Roi de Boheme, qui, peu de tems après, lui rendit la liberté.

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

Traité de paix entre Louis de Baviere & Fréderic. 1325.

la démarche qu'il venoit de faire, & Louis consentit à entrer en négociation avec son prisonnier. Les deux Princes conclurent un traité, par lequel il fut convenu que Fréderic seroit mis en liberté, à condition qu'il se désisteroit de toutes ses prétention à l'Empire.

Ce désistement fut fait; Fréderic, & ses quatre freres, les principaux Seigneurs de son parti, ainsi que leurs vassaux, jurerent solemnellement de ne point revenir contre ce traité, qui fut ratifié dans l'Abbaye de Murbach, où Louis de Baviere & son compétiteur, en signe de parfaite reconciliation communierent l'un & l'autre.

Jean XXII, rend ce Traité de paix inutile.

Cette paix sembloit devoir rendre le calme à l'Empire; mais vainement les deux Princes les plus intéressés dans cette affaire, crurent avoir tout fait pour la tranquillité publique. Jean XXII, ennemi déclaré du repos des nations, ne voulut point entrer dans ces vûes pacifiques; &, sous prétexte que Louis de Baviere ayant été excommunié, ne pouvoit ni régner, ni faire la guerre, ou la paix, il s'opposa, de toute sa puissance au traité de Murbach. Jean XXII, se regardant d'ailleurs comme l'arbitre souverain du sort des peuples, & comme le maître & le juge suprême des Rois, ne dissimula point qu'il étoit indigné qu'on eut ainsi ôsé négocier & traiter à son insçu. Le superbe Pontife éclata en ménaces, inspira l'esprit de haine & de discorde qui l'animoit aux freres de Fréderic, & la guerre se ralluma avec plus de fureur qu'elle n'en avoit eu jusqu'alors. Il délia les Ducs d'Autriche du serment qu'ils avoient fait, &, à son instigation, ils coururent aux armes, & vouerent à Louis de Baviere une haine irréconciliable.

Léopold se ligue contre les trois Cantons & meurt, ainsi que ses freres. 1329.

Léopold, le plus intraitable des quatre freres, dans la vue d'empêcher les trois Cantons unis de secourir Louis de Baviere, se ligua contre les trois Etats, avec plusieurs Seigneurs & Comtes du voisinage; mais ils furent bientôt abandonnés par leur Chef le Duc Léopold, qui mourut à Strasbourg d'une fievre maligne, pour s'être, dit-on, excédé à danser avec les filles de cette ville, (1) où il s'étoit fait détester. Henri d'Autriche ne lui survécut que peu de mois, & mourut sans postérité. Fréderic lui-même, qui, pour avoir voulu porter la couronne impériale, dont le poids l'accabla, remplit l'Allemagne de troubles, mourut aussi, ne laissant que deux filles, qui eurent la douleur de voir la succession de leur Pere, passer toute entiere en des mains étrangeres. Othon suivit ses freres; & de tous les enfans de l'Empereur Albert, il ne restoit plus (2) qu'Albert d'Autriche, que ses infirmités, la goutte qui le dévoroit, & la débauche avoient rendu boiteux, difforme & mal constitué; il étoit entré dans les ordres sacrés, non pour se distinguer par d'éminentes vertus, car il étoit le plus ambitieux des hommes, mais parce que l'état auquel il se voyoit réduit, ne lui permettoit gueres de rester dans le monde. Il possédoit, depuis plusieurs années, l'Evêché de Passau, lorsque la mort de ses freres, & les conseils du Pontife de Rome, ranimant son ambition, il

Albert d'Autriche leur succede.

(1) *De Duce Leopoldo refertur quod vitam suam quasi tyrannicum bono fiere terminavit.* Joh. Vitor. p. 27.

(2) La foi d'un Traité, & les sermens dont on l'avoit confirmé, étoient alors des liens faciles à briser à un Pontife; Jean XXII, en dispensa les Ducs d'Autriche, & tous les scrupules ainsi levés, la guerre recommença avec plus de fureur. Mais le peuple a remarqué que ces parjures furent presque tous vengés par des morts précipitées.

eut recours au Pape Jean XXII, qui s'empressa de le relever de ses vœux, & de se prêter à ses vûes. Albert épousa Jeanne, fille d'Ulric, Comte de Ferette, qui lui apporta en dot ce riche comté; & il remplaca, par son activité, les ressources de son imagination, & sur-tout par son caractere turbulent, emporté, violent, ses freres & la haine qu'ils avoient jurée à Louis. Envain cet Empereur avoit cru mettre fin à la guerre, en rendant la liberté à son captif. Envain il se flatta, quand Fréderic fut mort, que les dissentions qu'il avoit excitées ne lui survivroient point: il se trompa; Jean XXII, & le Duc d'Autriche ligués, s'étoient promis de le persécuter, & il eut sans cesse à combattre contre ces deux ennemis implacables, & contre la faction fanatique & puissante qu'ils avoient suscitée contre lui dans toute l'Allemagne; faction encor plus formidable par son acharnement, qu'elle ne l'étoit par le nombre infini des factieux, & qui conserva toute sa violence, même après la mort de ses chefs (1).

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

Jean XXII le seconde.

Cependant la terreur qu'inspiroient les foudres lancés par le fougueux Jean XXII, consternoient le parti de Louis de Baviere; &, quelque peu d'estime qu'on eut pour la personne & les mœurs de ce Pontife, on redoutoit ses anathêmes, comme si le Ciel-même les eut prononcés. Quelques villes de la haute Allemagne chancellerent dans leur devoir, & croyant ne pouvoir accorder la fidélité qu'elles devoient à l'Empereur, avec l'aveugle obéissance qu'exigeoit le S. Siege, elles aimerent mieux se détacher de Louis, qu'irriter un Pape violent, & terrible dans ses vengeances. Quelques autres balancerent, & leur zele pour le Chef de l'Empire se réfroidit sensiblement. De ce nombre furent Zurich & Berne, qui craignirent plus le pouvoir du souverain Pontife, que la puissance impériale. Schweitz, Uri & Unterwald, se comporterent avec plus de grandeur d'ame, de noblesse & de fermeté. Ces trois Cantons ne se démentirent point, & leur fidélité resta inébranlable. Aussi Louis de Baviere les traitoit avec les égards les plus flatteurs & les plus distingués; bien différent d'Albert, il leur envoya, pour les gouverner au nom de l'Empire, (2) & en qualité de baillif, Jean d'Arberg, Comte de Valengin, l'un des hommes les plus doux & les plus integres de son siecle: encore même Louis de Baviere, avoit-il beaucoup limité le pouvoir de ce Gouverneur, dont l'autorité n'étoit sans bornes que dans l'usage des moyens propres à ranimer & à affermir la haine des trois Cantons contre la maison d'Autriche. Mais Jean d'Arberg, par son adresse, sa douceur & sa bienfaisance, acquit bien-tôt le plus fort ascendant sur les délibérations des trois Etats ligués.

Les trois Cantons demeurent fideles à Louis de Baviere.

Jean d'Arberg, Baillif, se fait aimer des trois Cantons.

Il y avoit quelques années que ces trois Etats avoient fait une treve avec leurs anciens ennemis, les Seigneurs de la maison d'Autriche; & cette treve

(1) Cette faction, plus obstinée qu'heureuse étoit répandue dans toute l'Allemagne, & conserva toute sa violence, long-tems même après la mort de ses Chefs. C'étoit l'esprit de la Cour de Rome & de la Maison d'Autriche, qui, liguées ensemble, également ambitieuses, également avides de puissance, avoient juré d'abaisser l'Empereur Louis, dont l'élévation, les vertus & l'autorité les offençoient. Tant que Louis vécut il eut à se défendre contre cette faction implacable, & à combattre ce systême de haine, qui se reproduisoit de génération en génération.

(2) T. Schudi. p. 299 & 305.

Les trois Cantons sont disposés à renouveller la treve.

1323.

Ils en sont détournés par Jean d'Arberg.

étant près d'expirer, la ville de Zurich, qui déja s'étoit detachée du parti de Louis de Baviere, se donnoit les plus grands mouvemens pour la faire renouveller. Les habitans des trois Cantons, adoptant les vues pacifiques de la ville de Zurich, paroissoient disposés à consentir à ce renouvellement de treve; mais Jean d'Arberg leur fit comprendre que leur devoir, leur honneur, & les droits de leur liberté même, étoient intéressés à ne former aucune sorte d'engagement avec les ennemis de Louis de Baviere: en sorte que les trois Etats cessant d'écouter les conseils de Zurich, refuserent tout accommodement, & affronterent hautement le courroux & les foudres de Jean XXII, la colere des Seigneurs de la maison d'Autriche, & l'impatiente avidité de la noblesse des environs, toujours prête à exécuter les censures ecclésiastiques par l'usurpation, le ravage & le pillage des biens des excommuniés. Ces nobles satellites du Pontife irrité comptoient d'autant plus sur la dévastation des trois Cantons réfractaires aux volontés du Pape, qu'il n'y avoit aucun secours à attendre de Louis de Baviere, qui, étant allé à Rome pour y prendre, soit de gré, soit de force, la couronne impériale, étoit dans l'impossibilité de défendre en Suisse, les membres les plus fidelles de l'Empire (1).

Louis de Baviere excommunié à Rome, & couronné Empereur.

Le voyage & le séjour de Louis de Baviere à Rome lui fut très-utile en partie; il est vrai qu'il en revint excommunié, comme il y étoit allé; mais, en dépit du Pape, il en revint couronné Empereur: il fit voir qu'il étoit digne de l'être. Après avoir conquis Haguenau, Bienfeld & Schlestat, il vint camper près de Colmar, assiégé par les Autrichiens, contre lesquels il se préparoit à combattre, lorsqu'il fut joint par le Roi de Bohême, Jean de Luxembourg, qui représenta avec tant de force & de vérité aux Autrichiens, la légitimité de l'élévation de Louis au trône impérial, que, sentant eux-mêmes qu'ils n'étoient pas les plus forts, ils entrerent en négociation; & par le traité qui fut conclu encore par les soins de Jean de Luxembourg, il fut convenu que Louis de Baviere seroit reconnu en qualité de légitime Empereur par la maison d'Autriche & par ses alliés, auxquels Louis donneroit un dédommagement de deux mille quatre cent ducats, pour sûreté de laquelle (2) somme, l'Empereur leur engageoit quatre des principales Villes impériales, à portée de leurs Etats héréditaires; & ces quatre villes furent S. Gall, Schaffhouse, Zurich & Rheinfeld; villes que l'Empereur engagea d'autant plus volontiers,

Il fait la paix.

(1) Quelques projets de vengeance que méditât alors le Pape, ligué avec les partisans d'Albert, les sujets de la Maison d'Autriche en Suisse, étoient dans le plus grand embarras; leur maître éloigné, trop occupé en Allemagne pour leur donner du secours, les laissoit exposés aux insultes des Suisses & des Bernois; la ville de Lucerne sur-tout, qui étoit autrefois fort commerçante, en reçut le plus de dommage. Le St Gothard, qui est dans le Canton d'Uri, lui étant fermé, tout son commerce d'Italie fut interrompu; ses foires ne furent plus fréquentées; son pays qui est tout ouvert du côté des Cantons; étoit exposé à des incursions continuelles; la bourgeoisie, obligée d'être jour & nuit sous les armes, étoit harassée: loin que les Autrichiens pensassent à adoucir tous ces maux de leurs sujets, ils les accabloient par de nouveaux impôts. *Hist. de la Conféd. Helvet.* Liv. 3. p 97 & 98. Etterlins. fol. 20. T. Schudi. p. 321 & 322.

(2) Ces 2400 ducats étoient donnés à prendre sur le trésor de l'Empire: mais comme ce trésor étoit un être de raison, & toujours vuide, Louis, pour sûreté du payement, engagea ces quatre villes: car alors il n'y avoit point de loix qui défendissent l'aliénation des domaines de l'Empire; & ces loix n'ont été faites que depuis que les Empereurs n'ont presque plus eu de domaines qu'ils puissent aliéner, ou donner, ou retenir.

qu'elles s'étoient détachées de son parti, & qu'il lui eût été difficile de trouver une plus favorable occasion de les faire répentir de l'imprudence de leur attachement à la maison d'Autriche.

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

Le Sénat de Zurich informé de ce traité, en fut consterné & il déliberoit sur les moyens de détourner l'orage, lorsque la maison d'Autriche le fit notifier aux habitans, avec injonction de s'y conformer. Cette nouvelle répandit la terreur & la désolation parmi les citoyens, qui, libres jusqu'alors, ne pouvoient penser sans frémir, qu'ils seroient désormais obligés d'obéir à des Princes impérieux & despotiques, à des Seigneurs qu'ils étoient accoutumés à ne regarder que comme leurs voisins & leurs égaux. Revenus de l'étonnement où les avoit jetés ce coup inattendu, ils implorerent la médiation & l'appui des trois Etats unis, dont ils reclamerent l'ancienne alliance.

Les Zuricois consternés implorent l'assistance des trois Cantons.

Les habitans des trois Cantons, quelques raisons qu'ils eussent de se plaindre des bourgeois de Zurich, qui ne les avoient point consultés lorsqu'ils avoient abandonné les intérêts de Louis de Baviere, ne voyant en eux que des républicains dont on vouloit gêner la liberté, s'engagerent à défendre leur cause, & leurs députés se joignirent à ceux que cette ville envoyoit à Louis de Baviere. Les députés arriverent ensemble à Ratisbonne, ou l'Empereur étoit alors. Les envoyés de Zurich se jeterent aux pieds de Louis, le conjurerent de pardonner à leurs concitoyens la faute qu'ils avoient faite, en lui préférant la parti de la maison d'Autriche, & le supplierent de les protéger contre les chaînes que le despotisme cherchoit à étendre sur eux. Plus mâles dans leurs remontrances, les députés des trois Cantons représenterent à Louis que les habitans de Zurich étoient leurs alliés & qu'il leur importoit qu'ils ne tombassent point sous la domination de leurs anciens oppresseurs, qui, pour les opprimer, ne manqueroient pas à se servir de ces nouveaux sujets; qu'au reste, ils ne pensoient pas qu'il fut de l'intérêt de l'Empereur d'augmenter ainsi la puissance de ses cruels ennemis, qui, après avoir appésanti son joug sur les Cantons, les traiteroient d'autant plus sévérement, qu'on connoissoit avec quel zele ils avoient servi, (depuis qu'ils s'étoient affranchis de la domination de la maison d'Autriche,) sa Majesté impériale, pour laquelle ils n'avoient pas craint de braver la force armée, & de s'exposer aux dangers les plus imminens.

Les trois Cantons envoyent des députés à l'Empereur.

Louis de Baviere avoit écouté froidement les représentations des députés de Zurich: mais frappé des remontrances des envoyés des trois Cantons, il substitua Brisac à Zurich, moins par condescendance pour les habitans de cette derniere ville, que par égard pour l'intérêt que les trois Etats y prenoient. La ville de S. Gall, que l'Empereur Rodolphe avoit reconnue & déclarée inaliénable, eut aussi le même avantage, & la petite ville de Neubourg, près du Rhin, lui fut substituée; ensorte que Schaffhouse & Rheinfeld, resterent seules engagées à la maison d'Autriche, malgré les efforts & les tentations que fit la cité de Schaffhouse, qui demeura sous cette domination pendant plus de quatre vingt ans, & jusqu'à ce qu'entierement excédée par la puissance qui l'opprimoit, elle parvint enfin à s'en affranchir, lorsqu'en 1415, elle entra, pour ne plus en sortir, dans l'union Helvétique (1).

Louis de Baviere accorde la demande des habitans de Zurich. 1331.

(1) L'histoire ne dit point comment la ville de S. Gall s'y prit pour se tirer de ce mau-

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

La Haute-Allemagne se partage entre la maison d'Autriche & l'Empereur.

Quelque puiſſance cependant que les ſuccès de l'Empereur Louis de Baviere lui acquiſſent dans l'Empire, il s'en falloit bien que ſon autorité y fut encor pleinement affermie, & ſur-tout dans la Haute-Allemagne, où la maiſon d'Autriche balançoit ſon pouvoir, & quelquefois luttoit contre lui avec avantage. Les Seigneurs de cette maiſon ne ceſſoient d'y étendre leur domination, & ils y acquéroient chaque jour de nouvelles terres, & de nouveaux ſujets. Le Comte Jean de Habsbourg, de Lauffenbourg, l'un des plus riches propriétaires (1) de ce pays, & qui venoit de recueillir une partie de la ſucceſſion du Comte de Homberg, eut la foibleſſe de ſe mettre, lui, ſes terres & ſes vaſſaux ſous la protection des Ducs d'Autriche, Otton & Albert, ſes couſins. Cette démarche ajouta infiniment à la puiſſance de cette maiſon, qui eut pû dès lors balancer l'autorité impériale, ſi le traité de paix qu'elle avoit fait avec Louis, dans des tems moins heureux, n'eût detaché de ſes intérêts une foule de ſeigneurs & de ſujets, qu'il ne leur fut plus poſſible de regagner, & ſur-tout la plûpart des partiſans qu'elle avoit, avant ce traité, dans la Haute-Allemagne, la Suabe & l'Alſace.

La maiſon d'Autriche eſt puiſſamment ſecondée par le Pape, & ne réuſſit pas.

Ces nombreux partiſans inſtruits par l'expérience, reſterent attachés à Louis, & quelques efforts que fiſſent les Ducs d'Autriche, il ne leur fut plus poſſible de leur perſuader de quitter le Chef de l'Empire. Vainement pour les ramener, ils tenterent toutes ſortes de voies, elles furent infructueuſes; le Pape lui-même, pour ſeconder les vûes de cette maiſon, eut recours à ſes foudres: elles s'évanouirent, & les excommunications qu'il lança, demeurerent ſans force, ou furent même mépriſées; car, à Bâle, un Commiſſaire Apoſtolique étant venu afficher ſolemnellement aux portes de l'Egliſe, une de ces Cenſures jadis ſi terribles, le peuple ſoulevé, le pourſuivit juſqu'au bord du Rhin, où il fut lapidé. Cet exemple ne rendit pas plus ſage le Clergé de Zurich, qui, comptant encore ſur l'empire qu'il avoit eu, refuſa de prêter le ſerment de fidélité à l'Empereur, ſous prétexte que ce Monarque étoit excommunié par le ſouverain Pontife. Le Sénat indigné de cet audacieux refus, ordonna que dès ce jour, le clergé de Zurich ceſſeroit d'être regardé comme faiſant partie da la ſociété civile; enſorte qu'à ſon tour excommunié, il ne participeroit plus aux droits ni aux immunités des citoyens. Les eccléſiaſtiques irrités s'aſſemblerent, & pour ſe venger du décrêt du Sénat, (2) ils retran-

Le Sénat de Zurich exclut le Clergé de la Société publique.

vais pas, ſoit qu'elle ſe fut rachetée pour de l'argent, ſoit qu'un privilege qu'elle avoit obtenu en 1281, de l'Empereur Rodolphe, qui la déclaroit inaliénable de l'Empire, parut mériter de n'être point mépriſé par ſes petits fils, elle ſe retourna ſi adroitement, que la petite ville de Neubourg, près du Rhin, fut miſe en ſa place. Cette derniere eût bien voulu pouvoir s'en défendre; mais elle fut aſſiégée, & priſe au bout de ſix ſemaines par les Princes Autrichiens; ce qui effraya tellement les trois autres villes, Briſſac, Rheinfeld, & Schaffhouſe, qu'elles ſe déterminerent à ſubir leur ſort, rendant hommage à la force & à la néceſſité, plutôt qu'au nouveau maître qu'elles leur donnoient. (*Hiſt. des ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. 1. p. 166 & 167.)

(1) *Jean III, Comte de Habsbourg*, étoit fils de Rodolphe VI. & d'Eliſabeth, héritiere de Raperſchweill, & petit-fils de Gottfrid, tué devant Berne, en 1271. *Hiſt. de la Confédération Helvetique.* Liv. III. p. 97.

(2) C'étoit très-ſérieuſement alors que le Pape & les eccléſiaſtiques excommunioient un Sénat, qui, à ſon tour, excommunioit tout auſſi gravement, mais avec plus d'utilité les Eccléſiaſtiques & les moines. De ſemblables querelles nous paroîtroient fort ridicules, ſi elles avoient lieu de nos jours; on trouveroit cette maniere de diſputer, tou-

cherent aussi de leur côté, tous les Magistrats qui le composoient, de la communion des fidelles. Cette foudre impuissante fit peu d'impression, & le Sénat se préparoit à soutenir par la force les droits de son autorité, lorsque les prêtres & les moines, persuadés qu'à la fin ils seroient les plus foibles, ou assez orgueilleux encore, pour se flatter qu'en s'éloignant ils puniroient beaucoup les citoyens, s'assemblerent, & dans le même tems, sortirent tous de Zurich, d'où ils resterent absens pendant environ seize années.

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

Tous les Ecclésiastiques à l'exception des Cordeliers sortent de Zurich.

Il n'y eut de la foule des moines qui surchargeoient auparavant cette ville, que les Cordeliers seuls, qui, refusant d'embrasser la cause du Clergé, resterent à Zurich, & témoignerent, au contraire beaucoup d'empressement à prêter à l'Empereur le serment de fidélité. La modération & le zele des Cordeliers dans cette circonstance, eussent mérité les plus grands éloges, si deux motifs singuliers, & qui méritent d'être rapportés, ne les eussent pas déterminés à se conduire, en apparence, avec tant de sagesse & de patriotisme. Il s'étoit élevé depuis très-peu de tems une dispute théologique fort vive qui avoit divisé l'Eglise presqu'entiere, & principalement les moines. Le sujet de cette querelle étoit de savoir si les Cordeliers avoient la propriété de leur manger & de leur boire, ou seulement le simple usage. Cette dispute avoit fait le plus grand bruit, & l'Empereur Louis, qui avoit autre chose à faire qu'à s'occuper de cette ridicule question, mais qui croyoit aussi devoir ménager les Cordeliers, à cause du grand ascendant qu'ils avoient sur le peuple, adopta, sans l'examiner, l'opinion de ces Religieux, & par cette condescendance, flatta beaucoup leur amour-propre. Il avoit encore plus fait en faveur de ces moines, à la verité moins pour eux que pour ses propres intérêts; fatigué de la turbulence & des fureurs de Jean XXII, il avoit été prendre dans l'obscurité d'un monastere de Cordeliers, un moine fort ignorant, mais tout aussi fougueux que Jean XXII; il l'avoit déclaré Pape, fait élire par les Cardinaux de son parti; & Pierre de Corbiere, c'étoit le nom de ce moine, anathématisoit au gré de l'Empereur, Jean XXII, aussi souvent, & sans doute, aussi efficacement, que celui-ci jugeoit à propos d'anathémiser Louis de Baviere. Il n'étoit donc pas étonnant, que soumis au décrêt du Sénat de Zurich, les Cordeliers de cette ville n'eussent point voulu se liguer avec le reste du Clergé.

Motif de la fidélité des Cordeliers.

Schisme.

Ressentiment de la maison d'Autriche contre Lucerne & Glaris.

Pendant que ces scenes de fanatisme & de folie se passoient à Zurich, les Seigneurs de la maison d'Autriche, toujours ambitieux de dominer, & toujours prêts à mettre en usage des moyens violens pour appésantir le joug de leur puissance sur les villes & les contrées qui s'étoient déclarées contr'eux, cherchoient à se venger de la sage neutralité que la ville de Lucerne, & la vallée de Glaris avoient crû devoir observer; & ils ne laissoient échapper aucune occasion de leur donner des preuves de leur ressentiment. De leur côté,

te aussi singuliere que la grande question, savoir si le manger des Cordeliers leur appartient en toute propriété, ou s'ils n'en ont que l'usufruit. C'étoit pourtant ainsi qu'on agissoit, & que l'on raisonnoit dans ce tems d'ignorance & de superstition; il est encore bien des gens qui croient qu'à tout prendre, bien des disputes qui s'élevent de notre temps, & des questions scholastiques que l'on agite, ne sont ni plus graves, ni plus utiles, ni plus raisonnables: ce sera à la postérité à prononcer sur la justesse ou sur la fausseté de cette opinion.

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

Lucerne & le val de Glaris, (1) ne pouvoient supporter l'idée d'avoir été cédés à la maison d'Autriche, & libres par leurs droits & leur constitution, d'être cependant obligés, de souffrir que ces Seigneurs les gouvernassent aussi impérieusement, que s'ils eussent été leurs maîtres absolus. Le pays de Glaris, trop foible pour chercher à recouvrir ouvertement son ancienne indépendance, obéit forcément; mais la ville de Lucerne ne tarda point à faire des efforts contre ses oppresseurs.

Les Seigneurs d'Autriche gênent le commerce de Lucerne.

La ville de Lucerne, avant d'avoir été cedée à la maison d'Autriche, étoit florissante, riche, & sa splendeur, ainsi que ses richesses provenoient de ses marchés, fréquentés par les habitans des trois Cantons unis, son bonheur provenoit aussi de la protection que l'Empereur lui accordoit. Elle étoit très-florissante encore, parce qu'elle étoit l'entrepôt des marchandises que l'on transportoit d'Italie par le pays d'Uri. Plus animés contre les trois Etats, qu'ambitieux de l'amitié des Lucernois, les Seigneurs de la maison d'Autriche attentifs à leurs avantages, crurent que le moyen le plus sûr de se venger des trois Cantons étoit sinon de les affamer, du moins de les gêner autant qu'il seroit possible. Dans cette vue, ils défendirent aux Lucernois de recevoir dans leurs marchés aucun des habitans de ces trois Etats. Cette défense, tout aussi préjudiciable à Lucerne qu'à Schweitz, Uri & Unterwald, porta le coup le plus funeste à cette ville, qui vit son commerce tomber tout-à-coup, & qui, pour comble de malheur, fut changée en une place d'armes par les Seigneurs d'Autriche, qui commandoient avec empire aux habitans, peu accoutumés au service militaire que l'on exigeoit d'eux, mal payés, plus mal traités encore, & surchargés d'impôts (2).

Le Sénat s'assemble & se plaint de cet acte de violence aux Seigneurs mêmes qui l'ont fait.

Le Sénat de Lucerne, perdant par ces innovations toute son autorité, s'indigna du despotisme auquel on paroissoit vouloir le soumettre. Ce Sénat connoissoit ses droits & ceux des citoyens; il en étoit jaloux, & ne pouvant supporter plus long-tems les accroissemens successifs du pouvoir arbitraire, il s'assembla, & délibéra, que, vu le déplorable état auquel on avoit réduit la patrie, les Seigneurs de la maison d'Autriche seroient priés de vouloir bien rétablir incessamment l'ancienne & libre communication qui avoit précédemment existé entre la ville de Lucerne & les peuples & communautés voisines; (3) avec protestation de la part du Sénat que si les choses n'étoient point rétablies comme elles devoient l'être, ce seroit lui qui pourvoiroit, ainsi qu'il le jugeroit à propos, à la tranquillité des citoyens, à leur prospérité, ainsi qu'à la restauration de leur liberté; mais ces représentations furent très-mal reçues par les Seigneurs, qui traiterent les députés du Sénat avec la plus insultante hauteur.

Lucerne se ligue avec les trois Cantons. 1331.

Les Magistrats de Lucerne, qui vraisemblablement avoient peu compté sur l'effet de la force & de la justice de leurs remontrances, remplirent sans délai leurs protestations, & à l'insçu des Seigneurs, négocierent avec les trois Cantons un traité, par lequel il fut convenu que, pendant vingt années, les trois Etats & les Lucernois vivroient en bons voisins, & qu'ils n'embrasseroient

(1) T. Schudi. p. 321. Stumpf. p. 196. Simler. p. 82.
(2) *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* p. 172.
(3) Ibid. p. 174.

ſeroient les uns contre les autres aucune querelle étrangere; qu'ils ſeroient mutuellement garans les uns envers les autres de la ſûreté du commerce, du paſſage habituel des marchandiſes; enfin, que les foires & marchés de Lucerne ſeroient déſormais fréquentés comme ils l'avoient été avant la défenſe injuſte qu'un pouvoir oppreſſif avoit fait de cette fréquentation. Ce traité rendu public, remplit d'indignation le Duc d'Autriche, qui, ne reſpirant que vengeance, mais ne voulant point, ou plutôt, n'oſant peut-être point la faire éclater par la voie des armes, eut recours aux moyens les plus odieux & qui pourtant n'aboutirent qu'à démontrer ſa foibleſſe & ſon iniquité. En effet, parmi les familles de Lucerne les plus illuſtres par leur antiquité, mais auſſi les plus obſcures par l'état de leur fortune, il avoit pluſieurs partiſans qu'il payoit, & qui ne ſe ſoutenoient que par ſes graces, ſes penſions & ſes bienfaits. Ces partiſans, très-mauvais citoyens, furent très-aiſément gagnés par le Duc d'Autriche, & vendus à ſes volontés; ils ſe mirent, par ſes ordres, à cabaler & conſpirer contre la ville, le Sénat & leurs concitoyens; ceux-ci ne voulant point ſe prêter à leurs vues, ces lâches partiſans tenterent d'introduire ſecretement dans Lucerne aſſez de troupes Autrichiennes, pour s'emparer de la ville, & ſubjuguer les habitans (1).

Sect. III. Hiſtoire de la Suiſſe &c.

Moyens odieux mis en uſage par le Duc d'Autriche.

Ce complot fut découvert, & tourna à la honte de ſes auteurs: on eut dû les punir ſévérement; on les mépriſa aſſez pour les épargner, & enhardis par l'impunité, ils ourdirent la plus criminelle des trames; ils complotterent de mettre le feu en même tems aux différens quartiers de la ville; d'égorger, pendant la confuſion que l'incendie cauſeroit, les principaux Sénateurs, d'entretenir & d'augmenter le trouble juſqu'à ce que les troupes que le Duc s'étoit engagé d'envoyer fuſſent arrivées. Cette conjuration devoit être exécutée la veille de S. Pierre, 1333. pendant la nuit. Les conſpirateurs ſe jurerent le ſecret, & le garderent. La veille de S. Pierre, rien n'avoit encore tranſpiré, & l'on ne ſe doutoit point à Lucerne de l'horrible cataſtrophe qui ménaçoit la ville, lorſque peu de momens avant l'exécution, l'un des conſpirateurs, ſe décélant lui-même par trop de précipitation, fut pris, & devoila la conjuration. Tous ſes complices étoient armés, & prêts à incendier Lucerne; ils furent tous arrêtés à l'inſtant où ils alloient exécuter leur infernale trame.

Conſpiration contre Lucerne. 1332.

Elle eſt découverte.

Dès ce jour, les Lucernois ne garderent plus de ménagemens avec les Ducs & les Seigneurs de la maiſon d'Autriche, qui, par cette affreuſe & lâche conſpiration, les avoient eux-mêmes diſpenſés de tous égards. Le Sénat s'aſſembla, au-milieu du peuple attroupé, & il fut délibéré qu'on feroit ouvertement la guerre aux oppreſſeurs de la Patrie, dans leſquels on ne reconnoîtroit plus aucune ſorte de prééminence, ni de ſupérioriorité; & que pour ſoutenir contr'eux les intérêts de la ville, on appelleroit au ſecours les trois Etats ligués.

Les Lucernois ſe préparent à ſoutenir la guerre contre le Duc d'Autriche.

Cette déliberation fut auſſi-tôt exécutée, & les habitans des trois Cantons volant à la défenſe des Lucernois, pourvurent à la ſûreté de la ville, dans

(1) La Nobleſſe qui étoit attachée à la maiſon d'Autriche réſolut de livrer la ville au Baron de Ramschwag, baillif de Rothenbourg: la conſpiration fut découverte & échoua. T. Schudi. p. 322. Etterlin. fol. 20.

SECT. III. *Hiſtoire de la Suiſſe &c.*

laquelle ils laiſſerent une garniſon de trois cens hommes, prêts à ſeconder au premier ſignal, les citoyens, armés eux-mêmes & réſolus de combattre pour la cauſe commune, juſqu'à la derniere goutte de leur ſang.

Raſſurés par le zele & les armes de leurs voiſins, les Lucernois attendirent ſans crainte leurs ennemis. Le grand & le petit Conſeil furent aſſemblés, pour délibérer ſur la conduite qu'il y avoit à ſuivre dans les circonſtances actuelles, Gautier Malter, l'un des premiers Magiſtrats, après avoir expoſé les titres ſur leſquels les droits de la Patrie & la liberté des citoyens étoient fondés; après avoir parlé de la protection que Lucerne avoit toujours trouvée auprès des Seigneurs auxquels elle avoit conſenti de rendre ſon hommage, peignit à-peu-près en ces (1) termes, le dégré d'aviliſſement auquel des ſouverains injuſtes & avides l'avoient réduite. „ Deux avares marchands, l'un „ vendeur, l'autre acheteur, n'ont pas rougi de trafiquer entr'eux de cette „ ville, de nos temples, de nos murs, du ſénat, de la bourgeoiſie, de nos „ perſonnes, de nos biens, & pour comble d'humiliations de nos privileges, „ de notre liberté. Ces deux marchands ſont convenus d'un prix, ont fait „ & ſigné un contrat, à notre inſçu; & lorſque nous nous y attendions le „ moins, on eſt venu nous dire que nous avions changé de maîtres. Mais „ encore à quels maîtres nous a-t-on aſſujettis? aux fils, aux fils avides de „ l'Empereur Albert; à ces Princes uſurpateurs, à ces guerriers plus obſti- „ nés que braves; à ces Souverains dévorés du deſir d'acquérir par toutes „ ſortes de moyens. Et depuis l'époque fatale de la ceſſion qui leur a été „ faite de nous, comme d'un vil troupeau, quel d'entre nous pourroit comp- „ ter les innovations odieuſes & flétriſſantes que l'on s'eſt attaché à nous faire „ éprouver? Que reſte-t'-il de l'ancienne Lucerne? la ville ſeule; mais ſa „ conſtitution n'eſt plus, & vous ſavez quelle forme oppreſſive de gouverne- „ ment, nos tyrans ont mis en ſa place. Vous frémiſſez au ſouvenir de l'hor- „ rible complot récemment tramé contre nous? Remercions le Ciel qui a „ permis que nous ne ſoyons pas reſtés enſevelis ſous les ruines de nos mai- „ ſons incendiées. Par cette affreuſe trame, nos tyrans ont rompu tous les „ liens qui ſubſiſtoient entre eux & nous; leur fureur nous a rendus à nous- „ mêmes, à nos droits naturels; & il ne nous reſte plus, pour les ſoutenir, „ qu'à imiter la conduite de nos bons voiſins, les confédérés Suiſſes, avec „ leſquels il eſt pour nous de la plus extrême importance de nous lier étroi- „ tement".

Traité de Confédération de Lucerne avec les trois Cantons. 1333.

Le Magiſtrat, ou Avoyer de Lucerne, eut à peine ceſſé de parler, que les concitoyens demanderent avec acclamation, que l'on formât tout de ſuite une alliance ferme & ſtable avec les trois Etats; & ce traité, qui fut preſque auſſi-tôt négocié que propoſé, renferme les mêmes clauſes que celui par lequel les trois Cantons s'étoient ligués entr'eux: il y fut ſeulement ajouté, que, dans le cas où les trois Etats ſeroient de différens avis, Lucerne ſeroit tenue de ſe ranger du côté de la pluralité. Du reſte, l'eſprit de vengeance préſida ſi peu à ce traité, que les Lucernois convinrent, quoiqu'ils puſſent s'en diſpenſer, au ſujet des droits utiles & honorifiques que l'Abbaye de Mur-

(1) La Harangue de ce bon citoyen eſt rapportée en entier dans l'*Hiſt. des ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. 1. p. 178 & ſuiv.

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

bach avoit eûs autrefois sur eux; & ils les réserverent expressément en faveur de cette seigneurie, dont elle avoit tant de sujets de plainte & de mécontentement. De leur côté, les trois Etats réserverent tous les droits dont ils étoient tenus envers l'Empereur. Et afin que la paix & la tranquillité fussent les premiers fruits de cette alliance, le Sénat de Lucerne, suspendant pour quelques momens la rigueur des loix, fit grace aux auteurs de la derniere conspiration, se contenta de bannir les plus coupables, & de condamner les autres seulement à une légere amende: indulgence d'autant plus généreuse, que si le complot avoit eû son exécution, le massacre des Sénateurs devoit être le second attentat des incendiaires, & le premier crime que les flammes de la ville embrasée devoient éclairer. Mais le Sénat voulut, par cet acte de clémence, sauver l'honneur de plusieurs familles distinguées. Cependant, afin de prévenir de semblables complots, par le même décret qui faisoit grace aux coupables, il fut sévérement défendu aux citoyens de former entr'eux à l'avenir aucunes assemblées, aucune sorte de pacte, ni d'association, ni de prêter d'autre serment que celui qu'il étoit d'usage de prêter, deux fois l'année, devant le Sénat (1).

Généreuse indulgence du Sénat de Lucerne.

Avant que de continuer l'histoire des Confédérations Helvétiques, voici en peu de mots, une idée du gouvernement, de la religion & des usages de Lucerne, qui, quoique le quatrieme des Cantons Suisses, dans l'ordre chronologique des ligues & des guerres de ce pays, a cependant la préséance sur ceux de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald; préséance que la cité de Lucerne tient de l'honnêteté des trois autres Etats, qui la lui accorderent lors du traité dont on vient de parler.

Préséance accordée à Lucerne par les trois Cantons.

Lucerne (2), fut originairement assujettie à un Monastere qui en portoit le nom, en Italien *Monasterium Lucernæ;* c'est à ce monastere qu'elle fut redevable de ses premiers accroissemens, peu considérables encore lorsque Pepin fit donation de ce même monastere, & conséquemment de la Ville à l'Abbaye de Murbach, située en Alsace. Lucerne resta sous la domination de cette Abbaye, jusqu'en 1291, que l'Abbé la vendit à l'Empereur Rodolphe, au prix de deux mille marcs d'argent. On a vu, comment elle fut traitée par Albert, & par quels moyens elle secoua le joug des enfans de cet Empereur. Cette ville, de grandeur médiocre, est située sur les premieres montagnes des Alpes, sur les confins du pays d'Argaw, & s'éleve en amphithéatre sur les bords du fameux lac de Lucerne, l'un des plus vastes de la Suisse, où le poisson abonde, & produit aux Lucernois des richesses considérables par la pêche perpétuelle qui s'y fait. Lucerne a des fortifications très-anciennes, mais elle est bien bâtie, dans le goût moderne, & elle s'embellit chaque jour, depuis le sage réglement du Sénat, par lequel il est défendu à tout étranger de s'y établir, à moins qu'il n'y ait acheté une vieille maison, & qu'après l'avoir fait démolir, il ne l'ait fait reconstruire à neuf, & sur le plan qui lui est fourni par la Police.

Antiquité de Lucerne.

(1) T. Schudi. p. 324. Vitodur. p. 39.

(2) Une vieille Tour, qui est bâtie au milieu des eaux, & qui vraisemblablement a servi autrefois de phare aux navigateurs, a généralement persuadé aux étymologistes que c'est de là que la cité de Lucerne a tiré son nom; c'est-à-dire, du mot latin *Lucerna*.

Son gouvernement.

Le gouvernement de Lucerne eſt ariſtocratique. L'autorité ſuprême appartient aux nobles, ou au Sénat, parce que les maiſons patriciennes, ou conſulaires, (1) ont ſeules entrée au Sénat, à l'excluſion des familles plébéiennes, qui n'y ſont point admiſes. Ces familles patriciennes ſont nobles, ſoit à cauſe d'un ancien privilege impérial, qui attache la nobleſſe à la dignité de Sénateur, ſoit à cauſe de l'exercice de la Souveraineté, qui anoblit eſſentiellement ceux qui en ſont chargés. Ainſi, le pouvoir ſouverain réſide en entier dans le Sénat, ou grand Conſeil, compoſé de cent Sénateurs, y compris le petit Conſeil, formé de 36 membres.

Et ſon autorité.

Ce petit Conſeil eſt très-ancien; il exiſtoit ſous la domination de l'Abbaye de Murbach, & veilloit, comme actuellement, à la police & aux privileges des citoyens ou de la bourgeoiſie. Il a d'ailleurs quelques prérogative qui lui ſont particulieres; tel eſt le droit de nommer ſeul aux bénéfices, &c. Mais quand une affaire excede ſon pouvoir, ou bien lorſqu'un bourgeois releve un appel; il appelle au grand Conſeil, en qui réſide la puiſſance de faire des loix nouvelles, d'en abroger d'anciennes, de décider des ambaſſades, des négociations, ou de prononcer ſur un crime capital. A l'égard des alliances à former, des nouveaux impôts à établir, de l'achat, ou de la vente des terres du pays, de déclarer la guerre, ou de faire la paix toute la bourgeoiſie eſt conſultée & a droit de ſuffrage; enſorte que dans ce cas, le gouvernement eſt ariſto-démocratique. Les deux principaux Magiſtrats, & qui ſont les Chefs de l'Etat, ſe nomment *Avoyers*, vieille expreſſion qui ſignifie *avoué*, *défenſeur*, *gardien*; ces deux Magiſtrats ſont alternatifs, c'eſt-à-dire, que chacun d'eux exerce pendant un an la magiſtrature; & l'année expirée, il eſt obligé d'abdiquer; mais communément, après une année de repos, ils ſont continués, & ainſi de ſuite pendant toute leur vie, à moins qu'ils n'aient démérité. Les bannerets ſont les ſeconds officiers de la République: leur fonction eſt de conduire & de diriger la milice; ils ſiegent au Conſeil de guerre, mais n'y préſident point; ils lui ſont même ſubordonnés. Les bourſiers, ou receveurs des finances de l'Etat, tiennent le troiſieme rang dans la Magiſtrature. N'oublions point de dire que les Avoyers ont chacun un Lieutenant, ou *Stadhalther* qui, en l'abſence des Avoyers, en exerce toutes les fonctions (2).

Des principaux Magiſtrats de Lucerne.

Etendue du Canton de Lucerne.

Le territoire du Canton de Lucerne eſt d'environ quinze lieues de longueur, ſur ſept ou huit, tout au plus, de largeur; ce Canton eſt entierement Ca-

(1) En Allemand, *Régiments fæhige geſchlechter.*

(2) Quoiqu'à Lucerne, la plûpart des familles Conſulaires ne ſe ſoutiennent que par les emplois civils de la République, ou par les ſervices militaires chez les Princes-Etrangers; cependant, ſi un noble Lucernois embraſſoit le commerce, ou même exerçoit un art méchanique, ce qui arrive rarement, il ne dérogeroit pour cela point à ſa nobleſſe, ni à celle de ſes deſcendans; parce que dans un tel Gouvernement, tout ſe rapporte au pacte primitif qui a été fait entre des familles originairement égales, dont les droits ſe perpétuant à la faveur d'une naiſſance légitime & honnête, ſont toujours ſacrés & indépendans des viciſſitudes de la fortune & du changement des tems. Il en eſt de même à Veniſe & à Gênes, où le commerce ne déroge point; il en étoit de même dans l'ancienne République de Florence; il devroit en être de même par tout, & il n'y a, ni raiſon, ni bon ſens à noter de dérogeance des profeſſions utiles & honnêtes.

tholique-Romain, & le gouvernement n'y souffre point l'exercice extérieur d'aucune autre Religion. Ce pays, quoique peu étendu, est cependant divisé en quinze bailliages, remplis, pendant un certain nombre d'années, par des Sénateurs, auxquels seuls & exclusivement appartiennent ces dignités. De plus grands détails concernant la nature & la forme du gouvernement de ce Canton n'entrent point dans notre plan.

Projets de vengeance des Ducs d'Autriche.

La défection des Lucernois irrita violemment les Ducs d'Autriche; leur colere s'exhala en projets de vengeance, en ménaces; mais ces projets s'évanouirent, & ces ménaces resterent sans effet; ou du moins elles n'aboutirent qu'à démontrer de plus en plus leur foiblesse & leur impuissance. Ce n'est cependant pas que ces Princes n'eussent encore des Etats étendus, & beaucoup de sujets; mais alors les Souverains n'avoient point de troupes perpétuellement armées, & toujours prêtes à combattre: c'étoient les communes qui soutenoient la guerre, & qui ne la faisoient qu'en certain tems de l'année, contre de certains ennemis, & seulement dans quelques marches ou pays, exclusivement à toute autre contrée. D'ailleurs, l'indépendance que les Cantons Suisses étoient parvenus à se procurer, excitoit plus l'émulation du reste des sujets Autrichiens, qu'elle n'enflammoit leur haine, & il n'étoit point de pays soumis à ces Souverains, où l'on ne désirât le succès & le sort heureux des Etats qui s'étoient soustraits à leur obéissance. A ces inconvéniens se joignoit l'épuisement presque total des Autrichiens, causé par l'inutile & longue guerre qu'ils avoient soutenue contre l'Empereur Louis. Aussi toutes leurs hostilités contre Lucerne, se reduisirent-elles à deux petits combats, (1) dans l'un desquels, quatre-vingt Lucernois resterent sur le champ de bataille, & cent-vingt Autrichiens. Dans le second après le plus grand effort, les Princes Autrichiens, fatigués de la guerre ou plutôt rebutés par le succès de leurs ennemis, préférerent à la voie fort incertaine des armes, les voies juridiques, & soumirent la décision de cette cause au tribunal de l'Empereur: mais Louis, qui n'étoit rien moins que disposé à servir & seconder l'ambition de ces Princes, leur ordonna, ainsi qu'aux Lucernois, de ne plus se livrer de combats approuva la ligue formée par ces derniers avec les trois Etats confédérés; leur permit de rester libres, comme ils le désiroient, à condition qu'ils continueroient de rendre aux Seigneurs d'Autriche, l'hommage & les devoirs, qu'ils avoient autrefois rendus aux Abbés, Princes de Murbach.

Dispositions des peuples qui leur sont soumis.

L'Empereur ordonne la cessation des hostilités.

Cette décision à laquelle les Ducs d'Autriche devoient s'attendre, & qu'ils n'avoient cependant point prévue, les pénétra de douleur & d'indignation: mais ne pouvant mieux faire, ils s'y conformerent, observerent forcément la treve qui leur étoit prescrite, & remirent leur vengeance à des tems plus heureux. Leur silence & leur soumission, décélant de plus en plus leur foi-

(1) Les Ducs d'Autriche mirent des troupes dans Zug, Rothenbourg, Sempach, Meyenberg & Wollhausen: par ce moyen, la ville fut comme investie; les Lucernois firent une sortie, dans laquelle ils perdirent 80 hommes; mais ayant été secourus par ceux de Schweitz, ils prirent leur revanche à Buchenos, & tuerent à Ramschwag, 14 cavaliers, & 100 fantassins. Il se trama peu après une seconde conspiration dans la ville, qui fut découverte. *Hist. de la Confédér. Helvet.* Liv. 3. p. 99. T. Schudi. p. 325. Stumpf. p. 198. Vitodur. p. 40. Simler. p. 84.

blesse, la plûpart des villes de leur domination, fatiguées d'un joug, qui depuis bien des années leur étoit intolérable, commencerent à faire des efforts pour le rendre plus léger. Les nobles & les simples citoyens s'accoutumerent, de leur côté, à ne plus recourir à l'autorité suprême, à se faire eux-mêmes justice, & à vuider leurs différends par la voie des armes. Les Ducs d'Autriche, hors d'état de se faire craindre, ni de faire respecter les loix par leur autorité, crurent faire beaucoup pour l'honneur de leur puissance & la tranquillité publique, que de négocier un concordat de paix & de sûreté publique, entre les villes & terres de leur dépendance & les cités impériales qui voulurent y entrer. Par ce concordat, les contractans promirent de s'entre-secourir contre tout agresseur injuste. Les Ducs d'Autriche s'empresserent de ratifier cette ligue, conclue à Bade en Suisse, pour cinq ans, & qui nuisit si fort dans la suite à leurs propres intérêts & à leurs prétentions, ainsi qu'ils auroient dû le prévoir (1).

Le Seigneur de Girofleck souleve ses voisins par son brigandage.

1333.

Le premier Seigneur, ou brigand, auquel cette ligue devint fatale, fut le Sire de Girofleck, qui désoloit son voisinage par ses vols & ses dévastations. Renfermé dans son château de Schwanau, sur les bords du Rhin, il empêchoit la navigation de ce fleuve, désoloit & mettoit le commerce à contribution. Une armée tout aussi avide que lui de butin, & tirée des villes unies par le concordat, fut formée & destinée à prendre ce Seigneur & à détruire son château. Girofleck se défendit avec cette valeur féroce qu'animent l'espoir du pillage & la crainte des supplices: il soutint un siege de trois mois: mais enfin, le château de Schwanau fut emporté: la Garnison entiere, composée de soixante soldats, commandés par un gentil-homme, fut décapitée; les trois ingénieurs qui défendoient la place furent mis dans des machines propres à lancer des pierres, & furent écrasés contre les murs du château, qui fut démoli ensuite.

Les Ducs d'Autriche ne peuvent le défendre.

Le Duc Albert le sage, Duc d'Autriche, avoit trop d'affaires à Vienne, où il étoit alors, pour s'occuper des troubles de la Haute-Allemagne; & son frere Otton, ne songeant qu'à ses plaisirs, voyoit avec indifférence, l'affoiblissement progressif & rapide du pouvoir de sa maison; il eût été bien plus indifférent encore, si de tems en tems ranimé par les conseils de sa sœur Agnès, Veuve d'André Roi de Hongrie, il n'eût paru vouloir se réveiller de sa profonde indolence, & soutenir ses droits, qu'on violoit de tous côtés. Retirée dans le monastere de Kœnigsfeld (2). Agnès, intrigante & dévote, affectoit le détachement le plus entier de toutes sortes d'affaires, & du fond de

(1) Par ce concordat, tous les contractans fixoient de certaines limites dans le district desquelles ils devoient s'entresecourir de proche en proche, contre tout agresseur injuste; ils établissoient neuf arbitres, pris d'entr'eux, pour connoître de la légitimité d'une offense, ou de la nécessité d'une défense quelconque, & déterminoient en un mot, les procédés de cette Police barbare, qui arme chaque particulier pour sa garde personnelle & celle de son voisin, parceque celui-ci s'est réciproquement engagé d'accourir à votre secours. Cette ligue de paix fut conclue à Bade en Suisse, pour cinq ans, le mardi avant la sainte Magdelaine 1333, & fut ratifiée par les Ducs d'Autriche eux-mêmes. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. p. 197. T. Schudi. p. 333. Stumpf. p. 415.

(2) Ce Monastere avoit été fondé par les enfans de l'Empereur Albert, sur le sol même où ce Souverain avoit été assassiné.

sa retraite, elle ne cessoit de souffler l'esprit de mésintelligence parmi le peuple, sur lequel elle avoit pris le plus fort ascendant par sa douceur affectée, ses manieres populaires, sa dévotion extérieure, & sa médiation, qu'elle offroit perpétuellement, & qui, presque jamais, ne lui réussissoit.

Sect. III. *Histoire de la* Suisse *&c.*

Agnès d'Autriche offre sa médiation & trompe la confiance des habitans de Berne & de Fribourg. 1334.

La fausse politique d'Agnès, (1) & l'ambition outrée qu'elle avoit de passer pour sainte, enhardit plus le peuple à former des projets d'indépendance, & à imiter les Cantons Suisses qui s'étoient rendus libres, que n'eussent pu l'intimider ses intrigues mieux connues, & la hauteur mal-adroitement déguisée de son caractere. Agnès se distingua sur-tout par les soins qu'elle prit pour ménager un mauvais accommodement entre les cités de Berne & de Fribourg, qui se battoient depuis plusieurs années, & cherchoient à s'entredétruire; Berne, pour recouvrer la liberté, Fribourg, pour soutenir la cause du despotisme autrichien. Il étoit très-naturel que dans l'arrangement négocié par la dévote Agnès, tout l'avantage fut du côté de la maison d'Autriche: aussi l'accommodement qu'elle fit, n'accommoda-t-il rien, & ne fit-il, au contraire, dans la suite, qu'envenimer la haine mutuelle des deux cités (2).

Origine du nouveau Gouvernement de Zurich.

Ce fut à peu-près vers le tems de ce traité que la Haute-Allemagne, ou la Suisse, vit, pour la premiere fois, s'élever dans son sein un procès de péculat, genre de crime, dont même on n'avoit pas l'idée. En effet, dans cette contrée, aussi pauvre que les mœurs y étoient simples, le goût du luxe, & les attraits de la cupidité n'y avoient point encore introduit l'usage, trop étendu depuis, des concussions. On ne savoit ce que c'étoit que de tirer parti des dignités, de les faire servir à sa fortune; on ignoroit l'art d'abuser de la confiance publique, & de s'enrichir par des charges uniquement destinées à protéger, ou à juger les citoyens. Le péculat étoit si peu connu, que tout citoyen jugé capable de remplir une charge publique, étoit condamné à une amende, s'il la refusoit lorsqu'elle lui étoit offerte. Cette loi, qui seroit fort inutile de nos jours, où les charges sont si hautement & si indécemment briguées, achetées, prostituées, étoit commune à toutes les petites républiques de la Haute-Allemagne; & la corruption ne s'étoit point encore étendue jusque sur ceux qui les occupoient, lorsque Zurich offrit l'exemple de Magistrats concussionnaires, & malheureusement aussi des maux irréparables que de pareils hommes lâches & coupables sont en état de causer dans un Etat.

La ville de Zurich étoit régie par trente-six Sénateurs, qui, après quatre mois d'exercice, étoient remplacés par de nouveaux Magistrats, & dont l'autorité étoit à peu de chose près, souveraine & presqu'absolue. On soupçonnoit ces Sénateurs de trahir les regles de la justice, de vendre leurs juge-

(1) *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. p. 199.

(2) Berne étoit restée attachée à Louis, jusqu'à ce que ce Prince fut mis au ban de l'Eglise, mais alors, plus attachés au Pape qu'à l'Empereur, les Bernois abandonnerent le dernier. Louis irrité, se joignit aux ennemis de Berne, & envoya ses Ambassadeurs à Nidau, où les Princes tinrent un grand Conseil, sur les moyens de détruire entierement cette ville. La ligue étoit formidable, & chaque Prince croyoit avoir ses griefs particuliers. Les Bernois n'attendirent pas que l'orage éclatât: ils marcherent contre le Baron de Weissembourg, & le contraignirent par les armes, à se reconnoître Vassal de Berne. *Hist. de la Conféd. Helvet.* Justing. Stettler. T. 1. p. 53. T. Schud. p. 346. Simler. p. 138.

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

Concussionnaires accusés par Rodolphe Braun. 1135.

mens, & de quelques déprédations punissables. Rodolphe Braun, Chevalier & Sénateur, homme tracassier, turbulent dans son corps, autant qu'il étoit populaire parmi le reste de ses concitoyens, croyant avoir à se plaindre du Sénat entier, qui n'avoit point voulu déférer à quelques turbulentes propositions qu'il avoit faites, imagina, pour se venger, d'accréditer parmi le peuple la prévention où l'on étoit au sujet de la prévarication des Magistrats. Ses dénonciations, ses intrigues, ses plaintes contre la corruption de ses collegues firent une si vive impression, que la populace ameutée se souleva contre les Sénateurs, qui, coupables, ou innocens s'évaderent tous, à l'exception de six ou sept, que le factieux Braun s'étoit attachés. La fuite des Sénateurs fut prise pour un aveu de leur crime, & Braun, qui, par leur évasion se trouvoit à la tête du Sénat, les fit sommer de venir rendre compte de leur conduite. Quelques-uns obéirent à la sommation, & furent condamnés à de grosses amendes, & à un long bannissement: tous les autres furent impitoyablement condamnés à mort par leur confrere, & par le peuple en tumulte, qui ordonna en même tems la confiscation de leurs biens, & déclara leur postérité incapable de posséder jamais aucune dignité, ni charge dans la République.

Braun nommé Bourguemaître perpétuel de Zurich.

Braun triomphoit, mais son ambition n'étoit pas encore satisfaite; elle le fut bientôt; il se fit nommer Bourguemaître de Zurich à perpétuité; il fit accorder sa survivance à l'un des quatres Sénateurs qui s'étoient joints à lui, & se mit à réformer le gouvernement, & à donner des loix, qui, favorables à la démocratie, augmentoient d'autant plus son crédit, qu'il avoit eu soin jusqu'alors de l'établir sur la faveur du peuple. Ainsi, c'est au Sénateur Braun que la ville de Zurich fut redevable de sa nouvelle constitution, qui, à peu de chose près, s'est conservée intacte jusqu'à nos jours. Toutefois, Braun ne fut pas l'auteur de cette forme de gouvernement, qu'il emprunta, en très-grande partie de la ville de Strasbourg, réformée depuis trois ans par le boulanger Conrad Zwinger (1), homme obscur par sa naissance, par son rang, mais de beaucoup de jugement, entreprenant, hardi jusqu'à la témérité, ennemi déclaré de la noblesse qui abusoit de sa puissance, & dont il affoiblit considérablement l'autorité, par la forme démocratique qu'il introduisit, secondé par la multitude qui l'avoit mis à sa tête.

Il reforme le Gouvernement.

Les Nobles s'y opposent. 1336.

Les innovations de Braun éprouverent pourtant des obstacles auxquels il ne s'étoit point attendu, & qu'il eût bien dû prévoir. Le pouvoir qu'il avoit donné au peuple, blessa l'orgueil des nobles: l'ordre équestre des environs de cette ville se plaignit sans ménagement, & avec d'autant plus d'amertume, que la plûpart des chevaliers étoient parens de plusieurs d'entre les Sénateurs déposés & bannis. La maison d'Autriche encore plus animée contre Zurich, appuya les chevaliers, & parut prête à défendre par la force des armes, les droits des nobles. Celui qui s'empressa le plus de prendre hautement le parti des Sénateurs exilés, fut le Comte Jean de Habsbourg Lauffenbourg, qui, vassal

(1) Conrad Zwinger, boulanger de la ville de Strasbourg, s'étoit mis, en 1332, à la tête de la multitude, & avoit rabaissé la morgue de la noblesse, en tempérant par un fort alliage de démocratie, le pouvoir excessif dont elle avoit joui jusqu'alors. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse*. T. 1. p. 203.

vassal & parent des Ducs d'Autriche, fut enchanté de trouver cette occasion de les venger. Le premier acte de mécontentement qu'il fit, fut d'envoyer dire à la ville de Zurich, qu'elle n'eût plus à le compter au nombre de ses citoyens, qu'il renonçoit à sa bourgeoisie; titre qui ne l'avoit flatté, que parce qu'il lui avoit été donné par les nobles de l'ancien gouvernement, & qui l'avilissoit, depuis que ce même gouvernement étoit dans les mains de la multitude. Enhardi par la modération des Zuricois, il tenta d'en venir à des hostilités, reçut dans son château de Raperschweil, quatorze des Sénateurs bannis, rassembla dans ce Fort, qui n'étoit qu'à deux ou trois lieues de Zurich, une Garnison nombreuse, & de-là, fit des courses sur le territoire de cette ville, dévasta les environs, & par ses brigandages & ses vexations, contraignit les citoyens à prendre contre lui les armes, & à en venir enfin à une guerre ouverte (1).

Sect. III. Histoire de la Suisse &c.

Le Comte de Habsbourg, rassembla tous ses soldats & se mit à leur tête; les Zuricois déférerent le commandement de leur petite armée, jointe aux soldats du Canton de Schweitz dont ils avoient reclamé le secours, au Comte de Tockenbourg, ancien & irréconciliable ennemi de Habsbourg Lauffenbourg. Les deux armées se rencontrerent près de Grisnaw, la victoire resta aux Zuricois; le Comte Jean de Habsbourg fut tué, mais sa mort fut vengée par ses farouches soldats, qui, ayant fait le Comte de Tockenbourg prisonnier de guerre, l'assommerent impitoyablement & de sang froid. Furieux de la défaite & de la mort de Lauffenbourg, les Ducs d'Autriche résolurent d'en tirer vengeance, & ils se préparerent à faire la guerre aux vainqueurs, qui de leur côté implorerent la protection & l'assistance de l'Empereur Louis de Baviere. Louis, depuis long-tems fatigué des troubles que lui suscitoit cette maison, ne laissa point échapper cette occasion de la mortifier, & ne paroissant desirer que la paix, il fit dire aux Seigneurs d'Autriche, que la déposition du Sénat de Zurich étant la seule cause de cette guerre, son intention étoit que cette affaire se terminât par la voie de la médiation; que cette ville impériale ne relevant que de lui seul, il vouloit être l'un des médiateurs au nom des magistrats & des citoyens, & que le Duc d'Autriche, n'avoit de son côté, qu'à se déclarer arbitre & médiateur pour les Sénateurs déposés.

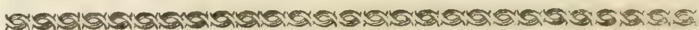
Victoire des Zuricois.

(1) La maison de Raperschweil possédoit dans l'Helvetie septentrionale le Comté de ce nom, les deux Marches de Gaster, où étoient Utznach, Grisnau & Tuggen. Henri de Wandelberg, fondateur en 1227, du monastere de Wettingen, près de Baden, eut deux freres; le cadet Ulric, eut en partage le Gaster, & Rodolphe, le reste du pays. Ulric laissa une fille unique, Gutta, qui porta son héritage au Comte de Tockenbourg son mari. Rodolphe laissa un fils, qui mourut en 1283, sans enfans, & une fille, Elisabeth qui épousa en premieres nôces le Comte Louis de Homberg, tué devant Berne, & en secondes nôces Rodolphe VII de Habsbourg. Werner de Hombourg, petit-fils de Louis, mourut sans enfans en 1329; le Comte Jean de Habsbourg, fils de Rodolphe VII, qui, du chef de sa mere, possédoit Raperschweil & la nouvelle Marche, hérita aussi la veille Marche, & pour réunir l'entiere succession de Raperschweil, il ne cessa point de faire une guerre cruelle au Comte de Tockenbourg. Jean Rodolphe & Gottfride de Habsbourg, freres, vendirent le Comté de Raperschweil, en 1358, aux fils d'Albert, Duc d'Autriche. L'Advoyerie de Notre-Dame, possédée ainsi par les Comtes de Raperschweil, fut conférée en 1415 au Canton de Schweitz, pour l'Empereur Sigismond. T. Scheudi. p. 347. & suiv.

Sect. III. *Histoire de la Suisse &c.*

L'Empereur fait cesser la guerre, & prononce en faveur de Zurich.

Le Duc d'Autriche ne pouvant faire autrement, accepta la médiation; les deux arbitres s'assemblerent, & rendirent un jugement, qui vraisemblablement fut dicté par l'Empereur Louis, contre l'opinion de son Co-arbitre, puisque le jugement est tout à l'avantage des Zuricois, favorable à la nouvelle constitution, & totalement contraire aux espérances & à la cause de l'ancien Sénat.



SECTION IV.

Histoire de la Suisse depuis l'an 1338 *jusqu'en* 1389.

Efforts de Berne pour imiter Zurich.

Tandis que par les armes, & plus encore par la faveur & le secours de l'Empereur Louis de Baviere, Zurich affermissoit & étendoit sa liberté, Berne, agitée par le même desir, tentoit d'heureux efforts pour acquérir une consistance qu'elle n'avoit pas encore, & une forme de gouvernement qu'elle paroissoit fort éloignée d'être en état de se donner. Il n'y avoit presque point de ville en Suisse, moins puissante que Berne. Tout ce qu'elle possédoit, à peu de chose près, consistoit dans l'enceinte de ses murs; elle n'avoit ni territoire, ni banlieue, & cependant elle aspiroit à la grandeur des villes les plus considérables de la Haute-Allemagne. Elle y parvint, mais par degrés, & à la faveur d'une politique aussi sage que soutenue; par sa valeur surtout, qui l'engageoit à se mêler dans toutes les querelles qui divisoient les gentils-hommes de son voisinage. Ces gentils-hommes étoient dans l'usage de s'armer les uns contre les autres, pour le sujet le plus léger: Berne alors embrassoit le parti qu'elle jugeoit le plus convenable à ses vues, & ne manquoit jamais de gagner quelque possession dans ce desordre, & de se l'assurer lorsque le différend se terminoit. Elle mettoit un si grand prix au titre de bourgeois, & elle attachoit une telle importance à ce titre, qu'elle parvint à le rendre un objet de la plus haute ambition: elle l'offroit à ceux avec lesquels elle s'allioit, & ne formoit jamais des alliances, qui ne lui fussent très-avantageuses. Lorsqu'elle fut parvenue à un certain degré de puissance, elle ne cessa d'agiter & de tracasser ses voisins, par les prétentions qu'elle formoit sur les uns, comme le prix qu'ils lui devoient, pour les bienfaits qu'ils tenoient d'elle, & sur les autres, comme autant de prétextes plausibles de leur faire la guerre.

Avec une telle conduite, il n'est pas étonnant que Berne se fit des ennemis, à mesure qu'elle étendoit sa puissance. Ces ennemis étoient nombreux; ils étoient redoutables, & d'autant plus à craindre, que leur ressentiment étoit perpétuellement aigri par les conseils des Ducs d'Autriche, ennemis déclarés de toute République. A leur instigation, Eberhard, Comte de Kibourg, qui n'avoit besoin, pour faire le mal, que de son autorité naturelle, fut le premier qui forma le projet d'abattre la grandeur de Berne, & d'en-

chaîner sa liberté (1). Ce dessein étoit d'autant plus digne du mauvais caractere d'Eberhard, que très-peu d'années auparavant, couvert du sang de son frere, qu'il avoit assassiné, proscrit dans sa patrie, & abhorré dans toute l'étendue de la Haute-Allemagne, il avoit trouvé un asile dans Berne, qui l'avoit décoré du titre de citoyen. Eberhard devoit à cette ville cette preuve de sa reconnoissance & de son mauvais cœur. Il se ligua avec le Comte de Fustemberg, les Evêques de Sion & de Lausanne, avec une foule de gentilshommes, & presque toute la noblesse Helvetique. Dans cette ligue, déja très-formidable, entrerent toutes les villes Autrichiennes, ainsi que tous les bourgs de l'Argaw, du Thurgaw, du Sargans & du Brisgaw, ameutés, excités encore par la cité de Fribourg, animée depuis fort long-tems contre Berne d'une haine irréconciliable. Ville mixte de l'Helvetie, mais protégée par les Seigneurs d'Autriche, Fribourg, crut que le moment de se venger, & d'opérer la destruction de Berne étoit venu, & se flattant que cette ville ruinée, elle deviendroit elle-même la premiere, & la plus considérable cité de ces contrées, elle fit les plus grands efforts pour accroître les forces & la puissance de la ligue.

Eberhard de Kibourg se propose de l'abaisser.

Il se ligue avec plusieurs Seigneurs & fait entrer dans ses vues, la cité de Fribourg. 1338.

La situation de Berne étoit d'autant plus critique & d'autant plus accablante, que, par attachement pour le S. Siege, ayant opiniatrement refusé de reconnoître Louis de Baviere pour Empereur, elle n'avoit aucun secours à attendre de ce Monarque, & moins encore de Clément VI, qui, successeur de Benoît XII, n'avoit d'autres ressources que l'impuissante force de foudroyer Louis; mais Louis rioit de ses foudres, ainsi que la plûpart des peuples, qui ne croyoient plus à leur pouvoir, à l'exception toutefois de Berne, où la superstition faisoit regarder comme funestes & terribles, les armes du Vatican. Louis de Baviere ne vit qu'avec indifférence l'humiliation prochaine des Bernois, & comme il croyoit qu'ils méritoient le malheur qui les ménaçoit, il ne fit point difficulté d'entrer aussi dans la ligue, & nomma pour son Lieutenant, le Comte Gerard d'Arberg.

L'Empereur Louis entre dans la ligue contre les Bernois.

L'Armée des confédérés étoit nombreuse, formidable, il n'y avoit pas apparence que Berne, seule & livrée à ses propres forces, pût opposer une bien longue resistance, & tout paroissoit annoncer sa ruine prochaine (2). Le siege de Laupen fut la premiere opération des confédérés. Laupen, ville médiocre, par sa grandeur, mais bien fortifiée, & située sur la riviere de Sane, étoit disputée aux Bernois, qui la possédoient depuis trente-un ans, par les Fribourgeois, qui disoient y avoir les prétentions les mieux fondées. Les Bernois ne se déconcerterent point, & résolus à vaincre, ou à périr, ils se

Siege de Laupen.

Les Bernois jettent du secours dans la place.

(1) Eberhard, comte de Kibourg, Prince d'une branché Cadette de la maison d'Autriche, étoit digne à tous égards, d'être le Hérault de la guerre que sa maison se préparoit à faire à Berne: cette cité, depuis qu'elle l'avoit reçu au nombre de ses Bourgeois, étoit à la vérité devenue sa patrie; mais que pouvoit-elle attendre d'un scélérat qui s'étoit signalé par mille crimes, & qui avoit trempé ses mains dans le sang de son frere? aussi, perdant le souvenir des sermens qu'il avoit jurés, disoit-il en se jouant, *qu'en entrant dans Berne par la brêche, & à la tête d'un grand nombre d'hôtes, il prétendoit faire un acte de bourgeoisie, digne d'un bourgeois tel que lui.* Hatmann. *Annal.* p. 306. Haller. *Chr. MS.* L. 7.

(2) Khan. Chr. MS. L. 3. C. 16. Simler. p. 98.

SECT. IV. *Histoire de la* Suisse 1338-1389.

préparerent à la plus vigoureuse résistance. Ils jetterent dans Laupen six cens hommes, sous le commandement du Chevalier Jean de Bubenberg & de Rodolphe de Mueleren (1). Ces six cens hommes étoient l'élite des troupes Bernoises, & afin d'intéresser tous les citoyens également à la conservation de cette place, chaque maison de Berne avoit fourni le pere, ou le fils, ou le frere, pour composer cette garnison. Pierre, Comte d'Arberg, fit les premieres hostilités, & pour se venger, les Bernois assiegerent la ville d'Arberg; mais il ne s'arrêterent que peu de jours devant cette place: & rentrerent dans Berne, pour y attendre l'exécution des projets de la ligue; parce qu'on ignoroit profondément le plan des opérations qu'elle se proposoit de faire; mais on ne resta pas long-tems dans cette incertitude, & les confédérés investirent Laupen (2), avec une armée de 3000 chevaux & de 15000 hommes d'infanterie, commandés par Rodolphe Comte de Nidaw.

Les Bernois créént un Dictateur, & se liguent avec les trois Cantons.

Les Princes alliés comptoient si fort sur le succès de cette expédition, qu'ils vivoient fastueusement dans leur camp, dans la sécurité la plus parfaite. Les Bernois étoient moins tranquilles, & ne songeant qu'aux moyens de délivrer cette ville, ils créérent Rodolphe d'Erlach, Dictateur, lui conferent l'autorité la plus entiere, avertirent leurs alliés du danger qui les ménaçoit, & implorerent le secours des trois Etats unis. Soleure envoya 80 gentils-hommes: le Baron de Weissembourg vint à la tête de 600 combattans, & les Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, fournirent neuf cens soldats; ensorte que les Bernois eurent à opposer aux ennemis un corps de 5000 hommes. Cette petite armée arriva près de Laupen, le 2 Juin 1339, & se porta sur une éminence, d'où elle découvrit le Camp des ennemis. Rodolphe de Nidaw, qui ne s'attendoit pas à voir les Bernois en aussi grand nombre, imagina qu'il y avoit dans cette troupe beaucoup de femmes déguisées en hommes: il fit part de ses soupçons à Jean de Magenberg, Avoyer de Fribourg, qui, plein de cette idée, s'avança pour insulter aux Bernois sur le stratageme dont il pensoit qu'ils s'étoient servi. Le Chevalier Cunon de Regenberg, Bernois plein de valeur, & un bourgeois de Schweitz s'avancerent & offrirent de prouver par un combat singulier, que les bras des défenseurs de la patrie, n'étoient rien moins qu'efféminés. Cette fiere réponse déconcerta la valeur de Magenberg, qui courut la rendre aux Princes, leur conseillant de préférer la voie de la négociation aux hasards d'un combat, contre des ennemis qui paroissoient disposés à tout risquer, & qui, d'ailleurs, étoient postés très-avantageusement. Le Comte de Nidaw applaudit à la sagesse de cete opinion, & fit tous ses efforts pour la faire approuver par les Princes, qui la rejetterent avec mépris. Ils eussent mieux fait cependant de s'y conformer.

Bataille de Laupen. 1339.

De part & d'autre on ne songea plus qu'à combattre. Les deux armées se rangerent en bataille. Les soldats de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, demanderent l'honneur d'être opposés à la cavalerie ennemie: ce poste étoit très-périlleux, & les Bernois l'ambitionnoient; mais par honnêteté, ils le

(1) *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. p. 211.

(2) Laupen n'étoit qu'une ville médiocre, mais elle offroit un passage très-important sur la riviere de Sane. Les Fribourgeois formoient des prétentions sur la propriété de cette place, qui appartenoit néanmoins aux Bernois depuis 1308. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. p. 211.

Sect. IV. *Histoire de la Suisse* 1338-1389.

céderent à leurs braves alliés. Le front de cette petite armée étoit défendu par des chariots armés de faux, & chaque soldat portoit deux ou trois poignées de pierres (1). Les Bernois s'avancerent, roulant les chariots devant eux, & lorsqu'ils furent à une petite distance de l'armée confédérée, ils lancerent avec force contre elle les pierres, qu'ils portoient, & se retirerent en bon ordre sur le penchant d'une colline, où ils pouvoient combattre avec avantage. Les Princes alliés les poursuivirent avec beaucoup d'ardeur, mais avec trop peu d'ordre; les pierres avoient effrayé leurs chevaux, de maniere qu'ils furent obligés de rompre leurs rangs pour passer entre les chariots, qui par leur construction ne pouvoient point reculer. Les Bernois s'apperçurent & profiterent de ce moment de désordre; ils fondirent sur les ennemis avec impétuosité: l'infanterie des Princes étonnée de la violence du choc, recula. La cavalerie soutint l'attaque avec plus de vigueur; mais bientôt informée de la défaite de l'infanterie, & vivement pressée elle-même, elle fit précipitamment sa retraite. La déroute fut complette: le combat ne dura qu'environ une heure & demie; & dans ce petit intervalle, les Princes alliés perdirent 1500 cavaliers & 3100 fantassins; les Comtes de Nidaw, de Savoie, de Valengin, resterent morts sur le Champ de bataille, où périrent aussi beaucoup de chevaliers. Du côté des Bernois, la perte ne fut pas de cent hommes. Le Comte Eberhard de Kibourg, principal Auteur de cette guerre, mais plus fait aux assassinats qu'aux opérations militaires, ne se trouva point à cette bataille; il n'arriva que le lendemain, à la tête de 4000 hommes; mais il ne jugea point à propos de venger les Princes alliés, & ses soldats se disperserent.

Les Ducs d'Autriche & leurs alliés sont vaincus.

Cette victoire ne termina point la guerre, les Bernois, maîtres de la campagne, s'emparerent de la plûpart des châteaux des seigneurs ennemis; ils dévasterent les possessions, brulerent & ruinerent les moissons des vaincus: les femmes arrachoient les grains prêts à couper, tandis que leurs maris poursuivirent les habitans & s'emparoient de leurs biens. La ville de Fribourg paya cher le zele qu'elle avoit montré dans cette guerre; les Bernois massacrerent

Suite de la victoire des Bernois.

(1) Au moment de livrer la bataille, le Dictateur Rodolphe d'Erlach, Général, fit cette harangue aux défenseurs de la liberté. „Tous, tant que nous sommes, mes chers Camarades, nous nous sommes trouvés plusieurs fois ensemble dans la joie des festins, & des divertissemens de la danse, & nous nous devons le témoignage mutuel, que nous nous en sommes toujours tirés en braves; aujourd'hui il est question d'une partie un peu plus sérieuse; mais si vous m'en croyez, nous la ferons tout aussi gaiement. Nous mettons, à la vérité, au jeu tout ce que les hommes ont de plus cher notre honneur, notre liberté & nos biens. Mais il n'est question que de fixer le hasard par la vertu; il ne s'agit que de distribuer beaucoup de coups sans les craindre & d'être plus honnêtes gens que cette nuée de hoberaux que nous ne voyons rassemblés ici en si grand nombre, que pour nous procurer plus de butin & de gloire. A ce compte, je prens sur moi tous les risques de l'aventure. Voici la sixieme fois que je me trouve à semblable besogne. je les ai, Dieu merci, toutes vu tourner bien; mais plutôt par la bonne volonté des ouvriers, que par leur grand nombre J'espere donc, généreux concitoyens, que vous montrerez aujourd'hui, que les Bernois ne savent point compter les ennemis avant une bataille, & je vous ferai voir à mon tour, que je suis digne de commander des Bernois". Après cela maître Théobald l'archiprêtre, qui tenoit le S Sacrement d'une main & l'épée de l'autre, leur donna la bénédiction, & cet acte de piété fut le signal du combat. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1.

SECT. IV. *Histoire de la Suisse* 1338-1389.

fept à huit cens hommes, & réduifirent en cendres le plus confidérable & le plus riche de fes fauxbourgs.

Treve de 7 femaines.

La Reine Agnès, qui par fes vœux & fes prieres n'avoit pû obtenir du Ciel la victoire pour les Princes Alliés, fe donna beaucoup de foins, & à force d'intriguer & de négocier, elle parvint à obtenir une treve de fept femaines. Mais ce tems écoulé, la guerre recommença avec la plus grande vivacité. Les Ducs d'Autriche fecoururent la ville de Fribourg, qui, malgré les troupes qu'ils lui avoient envoyées, eût néceffairement fuccombé, fi la devote Agnès n'eût prêché la paix avec tant de zele & de force, défavouant hautement la conduite de fes freres, que les bons Bernois fe laiffant appaifer, fe reconcilierent avec leurs ennemis. La paix fe fit, & le calme dura pendant fept à huit ans; calme, qui, depuis près d'un fiecle, n'avoit pas regné auffi long-tems en Suiffe.

Agnès parvint à ménager un traité de paix.

Tandis que la Haute-Allemagne goûtoit les douceurs de la paix, le Pape Clément VI, maudiffoit, & dépofoit, autant qu'il étoit en lui, l'Empereur Louis de Baviere, qu'il anathématifoit comme Hérétique, & qui, quoique excellent Catholique, ne craignoit pas infiniment les foudres & les anathêmes de Clément, comme il n'avoit pas craint les malédictions de Jean. La haine du Pontife Romain lui étoit d'autant plus indifférente, qu'il étoit chéri en Allemagne, même du peuple fur lequel les foudres de Rome avoient encore la puiffance de faire quelqu'impreffion (1). Quelque froide pourtant que fut fon indifférence, il defiroit de voir ceffer cette importune querelle; ou s'il ne pouvoit défarmer la haine irréconciliable du Pape, de faire du moins évidemment connoître aux nations l'injuftice & l'atrocité de cette haine. Dans cette vue, il feignit d'être enfin difpofé à fe foumettre aux volontés du Pape; & il le lui perfuada fi bien, que l'orgueilleux Pontife lui fit remettre un écrit qui contenoit les conditions aviliffantes, fous lefquelles il pourroit parvenir à fe voir dégagé des liens de l'excommunication, & des effets, fans-doute très-funeftes, des malédictions prononcées contre lui.

L'Empereur feint de fe foumettre à Clément VI, qui lui impofe les conditions les plus revoltantes. 1342.

Louis de Baviere n'eut pas plutôt reçu cet écrit figné du Pontife, que rompant toute négociation, il convoqua une Diete-Générale à Francfort; il s'y rendit lui-même, & après avoir expofé les démarches qu'il avoit faites pour appaifer l'injufte courroux des deux prédéceffeurs de Clément, & de Clément lui-même, il rendit compte des conditions humiliantes qu'on prétendoit lui prefcrire, & demanda à l'Affemblée fi elle croyoit qu'il dût vivre & mourir injuftement excommunié, plutôt que d'avilir, par les baffeffes qu'on exigeoit de lui, le corps augufte qui l'avoit élu, & qui le reconnoiffoit pour fon Chef. La diete indignée de l'orgueil de Clément, répondit unanimément, que Louis de Baviere n'en avoit que trop fait, & que, fi le Pontife de Rome revenoit quelque jour à réfipifcence, ce feroit pour lors à l'Empereur à décider à fon

L'Empereur convoque une diete contre Clément VI.

(1) Depuis le tems que l'Empereur Louis étoit dans la difgrace de la Cour de Rome, les arcenaux de l'Eglife paroiffoient épuifés, & la colere des Papes ne l'étoit point encore. Comme Benoit XII avoit hérité de la haine de Jean XXII, Clément VI hérita auffi de celle de Benoit XII. Clément parvint au Pontificat en 1342, & fon premier acte de Papauté fut de maudire & de dépofer le foi-difant Empereur Romain, comme fes prédéceffeurs l'avoient maudit & dépofé. Id. T. I. p. 219.

tour s'il lui accorderoit son pardon (1). Cette délibération authentique des membres de l'Empire assemblés, paroissoit devoir assurer la puissance de Louis, & le délivrer sur-tout de la crainte de voir les malédictions papales lui susciter désormais des orages. Elles lui en susciterent pourtant, parce qu'il avoit dans l'Empire deux ennemis aussi envenimés & aussi dangereux que le Souverain Pontife.

SECT. IV. Histoire de la Suisse 1338-1389.

Jean & Baudouin de Luxembourg, Electeurs se déclarent contre Louis de Baviere, & conjurent sa perte.

Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, & l'un des Electeurs, ne s'étoit point trouvé à la diete de Francfort, & Baudouin de Luxembourg, son frere, Archevêque de Treves, s'en étoit absenté aussi. Jean de Luxembourg, qui avoit marié sa fille avec Otton, Duc d'Autriche, & qui étoit l'un de ses plus zélés partisans, haissoit mortellement Louis de Baviere, qu'il ne cessoit de persécuter, soit par la perfidie de ses procédés, soit par les effets moins cachés de son inimitié (2). Baudouin pensoit comme son frere; ils se réunirent, complotterent contre Louis, lui chercherent des ennemis, formerent contre lui une association nombreuse, & traiterent en ennemis, quiconque refusa d'embrasser leur parti. Tel fut Henri de Wirnebourg, Evêque de Mayence, qui ayant refusé d'entrer dans cette ligue, fut excommunié par le Pape, déclaré schismatique, & à cause de son attachement à un Empereur anathématisé, déposé de son Archevêché, que le Pontife de Rome donna au Chanoine Gerlac de Nassau, en récompense de la chaleur qu'il montroit pour la ligue, & de la haine qu'il jura d'avoir pour l'Empereur.

Ils le déposent, & élisent Charles de Luxembourg Empereur. 1346.

L'Archevêque de Cologne craignant d'éprouver le sort de Wirnebourg, se mit aussi au nombre des confédérés; & à force d'argent, on parvint à faire promettre au Comte de Saxe, qu'il rempliroit, de la maniere qu'on le jugeroit à propos, le rôle d'Electeur. Les conjurés, au nombre de cinq Factieux s'assemblerent à Renz, près de Coblentz, leurs Chefs (se prétendant animés du desir de faire cesser la discorde qui divisoit le Sacerdoce & l'Empire, mais au fond, pour servir la haine qui les enflammoit:) sous prétexte qu'ils formoient la plus grande partie du College Electoral, citerent l'Empereur Louis, qui n'eut garde de comparoître, le déposerent, & élurent pour Empereur, Charles de Luxembourg, fils du Roi de Bohême (3). Louis de Baviere, déposé par ces conjurés, étoit assez puissant pour punir leur audace, & ses forces supérieures à celles de ses ennemis, lui laissoient peu d'inquiétude sur le rival qu'ils avoient osé lui donner. Il rassembla ses troupes, & en confia le commandement au Margrave de Brandebourg son fils, qui marcha contre les rebelles, contraints de s'enfuir devant lui: il les poursuivit jusques dans les montagnes du Tyrol, où les forçant de combattre, il les battit, & les dispersa. Mais tandis qu'il se couvroit de gloire, l'Empereur Louis de

(1) Etterlin. T. 20. Joh. Vitodier. p. 55.

(2) Jean de Luxembourg, disent unanimement tous les Historiens contemporains, étoit le souverain le plus avare, & l'un des hommes les plus perfides de son tems: quoiqu'il eût marié sa fille à Otton, Duc d'Autriche, & que par cette alliance, il eût dû être attaché au parti Autrichien, il ne l'étoit cependant que très-foiblement, parce que son caractere inconstant & faux, ne lui permettoit point de s'attacher solidement; mais dans cette occasion il se ligua d'autant plus volontiers avec Otton que, comme ce dernier, il étoit pénétré contre l'Empereur d'une haine irréconciliable.

(3) *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. p. 222.

Sect. IV. Histoire de la Suiſſe 1338-1389.

Baviere, ſon Pere, mourut à Munich, ſans qu'on eut pû, ni prévenir, ni connoître le genre de ſa maladie, qui fut aſſez généralement, & peut-être avec quelque fondement, attribuée au poiſon. Cette perte vraiment irréparable, jetta le peuple dans le deuil & précipita l'Empire dans le trouble & la confuſion (1).

Louis de Baviere s'arme contre les Rebelles, triomphe, & meurt empoiſonné.

Charles reſte Empereur. 1347.

Louis étoit contre la maiſon d'Autriche une puiſſante digue, une barriere formidable; & déſormais cette maiſon plus ambitieuſe dans ſes projets, plus libre dans ſes entrepriſes, ne craignit point de trouver des obſtacles qui s'oppoſaſſent à ſes vues. Charles de Luxembourg prit encore plus hautement le titre d'Empereur; mais il eut à eſſuyer quelques contradictions, que ſon bonheur & ſes intrigues firent bientôt évanouir. Les Electeurs qui étoient reſtés fidelles à Louis de Baviere, refuſerent de reconnoître ce nouveau Chef de l'Empire; & ils offrirent la couronne impériale au Roi d'Angleterre Edouard, qui les remercia, ne voulant pas d'un trône, qui, néceſſairement devoit l'expoſer à des guerres meurtrieres & ruineuſes, à d'interminables diſputes, & à une rivalité qui pourroit devenir auſſi funeſte à ſes anciens Etats, qu'à la poſſeſſion du rang qu'on lui offroit. Les Electeurs jetterent tout auſſi vainement les yeux ſur Fréderic, Landgrave de Thuringe, & ſur Gauthier, Comte de Schwartzenbourg: Charles, pour trente mille marcs d'argent, les engagea l'un & l'autre à ſe déſiſter, & ayant mis dans ſes intérêts le Comte Palatin du Rhin, Rodolphe, auquel il donna une de ſes filles en mariage, il eut pour lui la pluralité des Electeurs, & fut dès lors reconnu légitime Chef de l'Empire par toute l'Allemagne.

Pendant que l'heureux Charles s'aſſuroit du ſceptre impérial, la Suiſſe étoit cruellement ravagée par la peſte qui y exerçoit ſes fureurs. Un fléau tout auſſi terrible & moins paſſager que la peſte, déſoloit ce pays; le fanatiſme, qui, fomenté, envenimé par la plus ténébreuſe ſuperſtition, y étoit violent & cruel, en raiſon de la fourberie de quelques factieux, & de la crédule ignorance de la multitude. Quelques Suiſſes s'imaginerent que le Ciel, ne leur envoyoit la peſte, qu'en punition de la tolérance qu'ils avoient accordée aux Juifs. Ces malheureux communiquerent leur abſurde opinion à leurs compatriotes, elle s'accrédita; quelques fanatiques aſſurerent que le ſang des Juifs pouvoit ſeul déſarmer la colere céleſte. D'après cette barbare déciſion, adoptée de proche en proche, tous les Juifs que l'on pût ſaiſir dans la Suiſſe

Scene de fanatiſme & d'inhumanité contre les Juifs. 1348.

&

(1) L'Empereur Louis de Baviere mérita le reſpect de ſes peuples, & plus particulierement des Suiſſes, qu'il protégeoit ouvertement contre les entrepriſes ambitieuſes de la maiſon d'Autriche. C'étoit un Prince tout enſemble populaire & ami des grands. Placé entre une nobleſſe ambitieuſe, toujours prête à opprimer le Tiers-Etat, & entre l'ordre des villes impériales, qui, fieres de leurs richeſſes & de leurs privileges, ne vouloient dépendre que du ſeul Chef commun; il eut l'art de ménager des vues auſſi oppoſées, de maintenir au moins l'équilibre, dans ce combat continuel, qu'il ne pouvoit faire finir, & d'inſpirer enfin aux uns & aux autres, ou de l'amour, ou de la crainte, ſuivant ce qui convenoit à ſes intérêts. Peut-être même qu'il eût tiré une grandeur plus réelle de ces troubles, ſi les traverſes ſans fin qu'il eut à eſſuyer de la part des Papes, lui euſſent laiſſé aſſez de loiſir & de vigueur, pour y porter, comme il eût fallu, toutes les reſſources de ſon génie. Fier dans l'adverſité, doux & clément dans la proſpérité, ſage dans le conſeil, & brave de ſa perſonne, il a trop bien tenu ſon rang parmi les Princes de ſon tems, pour ne pas avoir mérité un rang diſtingué dans l'hiſtoire.

& l'Allemagne entiere, furent pris, jettés dans les buchers & impitoyablement dévorés par les flammes.

Le Duc d'Autriche, Albert le Sage, aussi éclairé, que ses contemporains étoient grossiers & fanatiques, ouvrit aux Juifs les portes de son château & ils y allerent en foule chercher un asile contre la persécution: ils se croyoient en sûreté, & ils l'y eussent été, s'il n'eût dépendu que d'Albert: mais ses sujets regardant son humanité comme un crime, coururent armés & en foule au château, menacerent d'y porter le fer & le feu, & d'immoler leur Souverain lui-même, qui, les larmes aux yeux, fut contraint de livrer cette foule de Juifs, que la populace massacra aussi-tôt. Mais cette boucherie, ni les buchers, où tant de victimes avoient été brûlées, ne diminuerent point la violence de la peste, qui devenoit, au contraire, chaque jour plus terrible. Le peuple, qui par sa cruauté n'avoit pu détourner le danger qui le menaçoit, tomba dans un autre genre de délire, moins cruel à la vérité, que la proscription des Juifs, mais presque tout aussi insensé. Ces particuliers quittoient brusquement leurs maisons, se dépouilloient, & nuds, se frappoient la poitrine & le dos à coups de verges, courant ainsi en forcenés d'une contrée à l'autre. Cette superstition contagieuse fit de tels progrès, que les villes étoient désertes, & la campagne couverte de ces foux, qui se donnoient le nom de *Freres Flagellans*. Le Pape, qui, charitablement avoit gardé le silence au sujet du massacre des Juifs, crut devoir arrêter le cours de ce second vertige, & reprouva, comme très-indécente, ainsi qu'elle l'étoit en effet, la secte des flagellans, & leurs pratiques encore plus indécentes (1).

Albert le sage, les protège en vain.

Institution de la folle Confrairie des Flagellans.

Pendant le cours de cette folie, l'Empereur Charles de Luxembourg assu-

(1) La Secte des Flagellans s'introduisit alors dans la Haute-Allemagne. Ce genre de folie subsistoit ailleurs depuis environ 80 ans. Dans le commencement, cette manie n'avoit été que l'effet d'un zele indiscret & trop outré, mais ce zele eut des suites singulieres & facheuses. La secte des Flagellans commença à Perouse, vers l'an 1260, où quantité d'hommes de tout âge, y étant poussés par un Hermite nommé Rainier, se mirent à marcher en procession deux à deux, ayant le corps découvert, & se fouettant publiquement jusqu'au sang, pour implorer la divine miséricorde. On les appelloit *les Dévots*, & leur supérieur étoit nommé *le Général de la dévotion*. Leurs processions étoient précédées de Prêtres, qui portoient la croix, & composées d'hommes de tout âge. Les femmes & les filles exerçoient sur elles-mêmes, dans leurs maisons, la même rigueur. Dans le commencement, ces exemples de pénitence étoient suivis de reconciliations, de restitutions & d'œuvres de charité. Cette coutume se répandit dans la suite, non-seulement dans les autres villes d'Italie, mais aussi dans l'Allemagne; & quelques-uns de ces Flagellans prêcherent qu'on ne pouvoit obtenir la rémission de ses péchés, qu'en se fouettant ainsi; & pour l'obtenir, ils se confessoient leurs péchés les uns aux autres. Les Princes & les Prélats s'opposerent à cette superstition, & en arrêterent pendant quelques tems les progrès: mais elle se renouvella avec plus de fureur & de désordre dans le siecle suivant, en Allemagne & en Hongrie, où un imposteur publia qu'un ange avoit apporté du Ciel une lettre, qui promettoit le pardon de tous ses péchés, à quiconque se fouetteroit pendant trente-quatre jours. Ces Flagellans, égarés par le fanatisme, se porterent aux plus grands excès, faisoient des séditions, massacroient les Juifs & pilloient les biens des Laïques, &c. Gerson a composé un traité fort savant contre les Flagellations publiques; & quand il en auroit composé un autre contre les flagellations particulieres, il n'en eût pas plus mal fait. A peu près dans le même tems, cet usage ridiculement insensé, s'introduisit & fit de grands progrès en Orient. Sigonius. L. 19. *de Rebus Ital. annal. Eccl.* A. C. 1260. No. 12. Gautier. Chron. *Siecle* XIII. C. 6.

SECT. IV. *Histoire de la* Suisse 1338-1389.

roit sa puissance; & à la peste & au fanatisme près, la Suisse étoit tranquille, à l'exception pourtant de la ville de Zurich, qu'un violent orage menaçoit d'une ruine entiere. Elle étoit déchirée par des dissentions intestines; troubles, qui dans les Républiques ont communément les plus fâcheuses suites. On a vu que le peuple ameuté par Braun, avoit déposé la plûpart des Sénateurs, qui s'étoient allé mettre sous la protection de Jean de Habsbourg, Seigneur de Raperschweill: & que la nouvelle forme de gouvernement établie par Braun, avoit été approuvée & confirmée par l'Empereur Louis. Pour se venger, les Sénateurs exilés, faisoient de Rapperschweill, des courses presque continuelles sur les Zuricois, & les incommodoient beaucoup: ils ne s'en tinrent point à ces hostilités, & tramerent une conspiration, qui, si elle eût eû du succès, eût entierement écrasé & enchaîné Zurich.

Troubles de Zurich & conspiration 1350.

De concert avec ces Sénateurs le jeune Comte de Habsbourg vint dans cette ville, pour y implorer, disoit-il, la grace des exilés, qui le suivoient sous la conduite du jeune Comte de Tockenbourg. Habsbourg étoit escorté aussi de plusieurs gentils-hommes, suivis d'une foule de domestiques, chacun armé d'un grand couteau caché sous l'habit. En même tems il entra dans Zurich une foule de marchands; mais ces marchands étoient des soldats déguisés, qui devoient aller prendre des armes dans la maison de l'un des conjurés, citoyen de Zurich. Le plan de la conspiration étoit d'égorger, à une heure fixée, dans la nuit suivante, le Bourguemaître Braun & les nouveaux Sénateurs, tandis que des troupes Autrichiennes postées près de la ville, accourroient pour soutenir les efforts des conjurés qui agiroient au dedans.

Elle est découverte.

Déja le soleil baissoit, & il ne restoit plus que quelques heures à attendre, lorsque le Comte de Tockenbourg, jeune, & très-inconsidérément engagé dans cette conspiration, eut des remords, ou des craintes, & suivi de son Ecuyer, & d'un conjuré tout aussi timide que lui, se mit dans un bateau, ordonnant au batelier, qu'il comptoit de retenir le reste de la nuit, de le passer sur le bord opposé de la riviere de Limmat. L'esprit agité par la scene qui alloit se passer, il tint quelques propos à son Ecuyer & au conjuré; propos qu'il crut fort misterieux; ils ne le furent cependant pas pour le batelier. Cet homme fut très-embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre, & n'ôsant, ni lutter contre trois hommes, ni passer la riviere, d'où il étoit très-assuré qu'on ne lui permettroit pas de revenir; il prit une résolution hardie, & qui lui réussit: il fit tourner le bateau, & les trois passagers armés & cuirassés se noyerent: quant au batelier, nommé *Bach*, il gagna la rive à la nage, courut à la maison de Braun, fit sa déposition, & confirma Braun dans les soupçons que quelques indices lui avoient déja donnés. Braun, sans perdre un moment, se rendit déguisé & accompagné d'un seul domestique, qui fut même tué à ses côtés, dans l'hôtel de ville: il fit sonner le tocsin, arma la bourgeoisie, & courut charger les ennemis, qui, à peine armés & très-déconcertés de cette attaque imprévue, ne songerent qu'à prendre la fuite. Il y en eut environ soixante de tués, les autres se sauverent à la faveur des ténebres, & les troupes qui devoient les soutenir, & qui étoient déja aux portes de la ville, se disperserent au plus vîte. Dès que le jour parut, il éclaira la vengeance des Zuricois, qui firent expirer dans les supplices tous les conjurés & les traîtres, étrangers ou citoyens qui furent reconnus. Le Comte

Les conjurés sont punis.

de Habsbourg & le Baron de Bronstetten, son beau-frere, qui avoient eû aussi le malheur d'être pris, ne furent pas livrés aux bourreaux; on se contenta de les jeter l'un & l'autre dans une obscure & perpétuelle prison; mais leurs terres furent ravagées & confisquées au profit de la République, qui ne discontinua ses hostilités, que lorsqu'il ne resta plus rien aux ennemis qui avoient irrité sa vengeance.

Préparatifs des Ducs d'Autriche contre les Zuricois.

Le Duc d'Autriche ne vit point avec indifférence la ruine du Comte de Habsbourg son allié, ni l'agrandissement des Zuricois. Il jura de venger le Comte de Habsbourg, & il fit, pour y réussir, des préparatifs formidables. Allarmés à la vue de l'orage qui alloit fondre sur eux, les habitans de Zurich trop foibles encore pour lutter contre un tel ennemi, reclamerent les bontés, & implorerent le secours du Chef de l'Empire, mais Charles IV, plus lié à la maison d'Autriche, que sensible à la situation de la ville qui recouroit à sa protection, ne répondit que vaguement, & par d'impraticables conseils, de désarmer, par la plus humble soumission, un Souverain justement courroucé.

Ils se liguent avec les quatres Cantons. 1351.

Les Zuricois alors prirent le seul parti qui leur restoit à prendre, & demanderent à être reçus dans la ligue des quatre Cantons Helvetiques. Leur proposition fut accueillie, & le traité fut conclu dans le mois de Mai 1351. Ce traité n'étant autre chose qu'une accession à l'alliance des quatre premiers Cantons, renferma, à peu de choses près, les mêmes conditions du traité de confédération qui unit (1) les Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald. Le premier rang fut cédé à Zurich, & elle le conserve encore: mais cette prérogative, qui d'ailleurs ne lui donne aucune sorte de prééminence, est plus onéreuse encore qu'honorable; car c'est par les Zuricois que se traitent d'abord toutes les affaires rélatives au Corps Helvetique en général, & ce sont là les fonctions de la Chancellerie de cette République, qui les communique ensuite aux autres Cantons (2). Il est des lieux qui sont communs à plusieurs Cantons, & lorsque c'est dans ces lieux que l'on tient des dietes, elles sont présidées par Zurich: mais dans les autres dietes, c'est le Canton chez lequel elles sont assemblées qui a le droit exclusif d'y présider.

Forme du gouvernement de Zurich, & mœurs des habitans.

Il ne sera point hors de propos de terminer cet article par quelques observations rapides sur la forme du gouvernement de Zurich, & sur les mœurs des habitans.

Lorsque les Zuricois entrerent dans la ligue des quatre premiers Cantons, il y avoit déja long-tems que leur ville étoit l'une des plus commerçantes, des plus riches, & à tous égards, des plus considérables de la Suisse (3).

Située dans un pays agréable & fertile, auprès du grand lac d'où la riviere de Limmat tire son origine, elle est partagée en deux parties inégales par cette riviere, & ces deux parties se communiquent par deux ponts de bois. L'une des principales sources de la richesse de Zurich, est le produit

(1) T. Schudi. 391. Etterlin. f. 39. Simler. 115. Stuttler. 71.

(2) Rhan. Chr. MS. L. 4. C. 2.

(3) La plûpart des anciens Auteurs qui ont parlé de l'Helvetie, assurent que Zurich tenoit jadis un rang très-distingué parmi les villes les plus considérables de ce pays; ils disent qu'elle fut ruinée par Attila, Roi des Huns, & rétablie par Thuricus, Roi des Goths, qui lui donna son nom.

SECT. IV. *Histoire de la Suisse* 1338-1389.

Commerce de Zurich.

de ses manufactures; elle a aussi quelques Académies, où les sciences, les arts & les belles Lettres sont cultivés avec autant de succès que d'assiduité. La Suisse entiere n'a point de ville pourvue d'aussi vastes arcenaux, ni qui soit mieux fournie de toutes sortes d'armes, que ceux que l'on voit à Zurich, dont les fortifications sont d'ailleurs très-remarquables par leur étendue & leur solidité (1). Le Canton de Zurich à 20 lieues de longueur à-peu-près, sur autant de largeur: il est borné à l'orient par le Turgaw & le Comté de Tockenbourg, au midi par le Canton de Schweitz; à l'occident par celui de Zug & par le Comté de Roxe, connu jadis sous cette dénomination, & aujourd'hui sous celle de bailliages libres; au Nord, le Rhin lui sert de bornes. Ce Canton, outre les beaux paysages qu'il renferme presque dans toute son étendue, est encore décoré & fertilisé par un lac fort étroit d'environ dix-huit lieues de tour. On voit sur le bord de ce lac la ville de Rapperschweill, qui forme une espece de promontoire; & plus loin de riches & vastes vignobles, des prairies immenses, une prodigieuse quantité de maisons de campagne, de métairies, de bourgades, & une multitude de laborieux cultivateurs.

Religion des Zuricois.

La Religion protestante, est la seule que l'on professe dans le Canton de Zurich, le plus peuplé de tous ceux de la Confédération Helvetique. A voir ces habitans perpétuellement occupés à l'agriculture, ou aux travaux des manufactures, on ne les croiroit qu'industrieux & cultivateurs; il est vrai que les Zuricois ne sont point, comme le reste des Suisses, dans l'usage de servir dans les armées des Puissances étrangeres; mais ils n'en sont pour cela, ni moins courageux ni moins exercés aux opérations militaires. Toujours prêts à défendre la patrie, ils sont accoutumés, dès leur plus tendre jeunesse, aux fatigues, & à toutes les opérations de la guerre; mais ils ne font usage de leur valeur & de leurs connoissances, que dans les occasions où il faut servir la Patrie, & alors, ce n'est point en soldats mercenaires qu'ils combattent, mais en héros.

Leur valeur.

Le Canton de Zurich compreand trente un bailliages, où la justice s'exerce au nom de la République, qui y jouit aussi des droits seigneuriaux (2).

(1) Il y avoit autrefois dans la ville de Zurich deux Chapîtres fort illustres de Chanoînes & de Chanoinesses fondés par Charlemagne & par Louis le Germanique son petit fils. Ces Princes avoient doté fort richement ces deux Chapitres, & leur avoient accordé plusieurs droits régaliens & domaines de l'Empire, ce qui donna lieu à ces deux monasteres de s'ériger dans la suite en Seigneurs de cette Ville, sous la protection des Ducs de Zeringhen leurs avoués. Mais dans les brouilleries de l'Empereur Fréderic II, avec la Cour de Rome & le Clergé d'Allemagne, ce monastere affranchit la ville de Zurich, comme bien d'autres cités, de cette dépendance sacerdotale, pour lui donner le diplôme de Ville impériale. Et depuis, l'Empereur Richard, mit le sceau à sa liberté en 1262, en la protégant contre les prétentions de Conradin, Duc de Suabe, qui prétendoit avoir succédé à la maison de Zeringhen & à ses droits sur Zurich. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. p. 236.

(2) On ne comprend point dans ce nombre les Seigneuries de Huttlingen, de Weinfeld, de Pfin, de Steineck & Neunforn, qui, situées hors de ce Canton, & dans le Landgraviat de Turgaw, à la Souveraineté duquel sept autres Cantons ont part, ne reconnoissent Zurich qu'en qualité de Seigneur foncier, dont les droits particuliers n'ont rien de commun avec son huitieme à la corrégence du pays. On n'y comprend point non plus les deux villes mixtes de Stein & de Winterthur, qui se gouvernent par leurs

Mais outre ces trente-un bailliages principaux, il y en a vingt-ſept autres qui y ont été érigés depuis la réformation ſur les ruines des Chapitres & des Couvents, dont les revenus ont été adjugés au Fiſc; & chacun de ces bailliages eſt régi par un Adminiſtrateur qui prend le titre de baillif. Ces charges ſont données par élection; il n'y a que dix-neuf bailliages à vie, les autres ſont à tems: les premiers n'exigent point réſidence, & ils ſont affectés aux membres du petit Conſeil; les autres exigent la réſidence des baillifs, & ils ſont à tems, inégaux & proportionnés au produit que l'on en retire.

Sect. IV. Hiſtoire de la Suiſſe 1338-1389.

Bailliage du Canton de Zurich.

Forme du Gouvernement.

Le gouvernement de Zurich eſt ariſto-démocratique. La Souveraineté réſide dans le Corps de la bourgeoiſie, quoique pourtant le peuple n'y exerce par lui-même aucun acte de Souverain: il ne s'aſſemble point en comices, comme dans d'autres Cantons, pour déliberer ſur les affaires publiques: mais par curies, ou tribus diſtinctes, ſéparées & qui n'ont d'autre part au gouvernement que d'élire chacune le nombre des Magiſtrats, dépoſitaires de la Souveraineté au nom de leurs tribus, & qui ſont autant de repréſentans, ou députés perpétuels que chacune d'elles envoie au Sénat, ou Parlement-Général. La ville eſt diviſée en XIII tribus; une de nobles ſeulement, & les douze autres de bourgeois: la premiere députe vingt-quatre membres aux dietes de la République; chacune des douze tribus bourgeoiſes n'en envoie que quinze; enſorte que le Parlement-Général eſt compoſé de deux-cent quatre Sénateurs. Cependant la conſtitution de ce gouvernement, fixe le corps du Sénat à deux cent douze membres; pour completter ce nombte, la loi à ordonné que le Sénat entier choiſiroit les huit députés qui manquent, indiſtinctement dans les treize tribus; & de ces huit membres, il y en a toujours deux qui ſont les premiers Magiſtrats de la République. Ce Sénat ainſi formé, de 212 membres, a la puiſſance légiſlative & la puiſſance exécutrice; c'eſt lui qui régit l'Etat, fait des loix, en abroge, juge en dernier reſſort, crée ou ſupprime les impôts, décide de la guerre, de la paix & des alliances: en un mot, exerce toutes les fonctions, tous les actes de la ſuprême autorité.

Du Sénat de Zurich.

De l'Election des Sénateurs.

La maniere d'élire les Sénateurs, qui, nommés une fois, ſont revêtus d'un ſi vaſte pouvoir, eſt très-ſimple. Le Chef, ou Tribun qui y préſide, ordonne à l'un des membres de ſa tribu, mais ſans l'avoir prévenu, ni averti, de propoſer un ſujet qui lui paroiſſe aſſez zélé & aſſez intelligent pour remplir les fonctions de Sénateur: ce même ordre eſt ſucceſſivement donné à trois ou quatre autres de ceux qui forment la même tribu; enſorte que le nombre des propoſés n'excede pas celui de cinq: alors, on procede à l'élection par la voie du ſcrutin, & avec le plus grand ſecret. Celui des candidats qui réunit le plus de ſuffrages eſt préſenté au Sénat pour que ſon élection ſoit confirmée: mais ſi les ſuffrages ſont tellement balancés entre les Candidats que les voix ſoient égales, on préſente les Candidats au Sénat, qui décide le partage en faveur de l'un des deux. Au reſte, pour pouvoir être propoſé, il faut être né d'un mariage légitime, domicilié dans la ville depuis dix ans, être âgé de trente ans, & jouir d'une fortune honnête, & qui, en cas d'événement, puiſſe ſervir de caution valable.

propres Magiſtrats & par leurs ſtatuts municipaux, quoique ſous la protection de la République.

SECT. IV. *Histoire de la Suisse 1358-1389.*

Du petit Conseil de Zurich.

Outre ce Sénat, il y a dans le Canton de Zurich un petit Conseil tiré du corps du Sénat même, composé de cinquante-huit personnes, & qui pour les affaires de détail & de sous ordre, s'assemble trois fois la semaine, si deux des membres de ce petit Conseil jugent que l'affaire qu'on agite soit majeure, alors, sans plus long examen, elle est renvoyée au Grand Sénat. L'élection des membres de ce petit Conseil n'est pas libre, & le plus grand nombre y est admis de droit. En effet, parmi les quinze députés de chaque tribu au Sénat, il y en a toujours deux qui sont revêtus du caractere de tribuns, ou proposés, comme dans le nombre des vingt quatre députés de la tribu des nobles, il y en a toujours quatre revêtus du caractere de Chefs, (1) ou Directeurs; & les deux Bourguemaîtres joints à ces vingt-huit officiers, compose le nombre de trente magistrats, qui sont de droit admis au petit Conseil. Ce tribunal consistant, comme on vient de le dire, en cinquante-huit officiers, est divisé en deux Compagnies, chacune presidée par un Bourguemaître; & chacune d'elles exerce pendant six mois, & prend ensuite six mois de vacances, pendant que la 2e Compagnie rentre en service encore pour six mois. Ainsi la rentrée alternative de ces deux divisions, à lieu à deux jours fixes de l'année, à la S. Jean d'hiver & à la S. Jean d'été. Ces deux jours sont très-solemnels à Zurich, où par un cri public toute la commune convoquée, s'assemble, entend la lecture des loix & des statuts fondamentaux de sa constitution, & prête à la République serment d'obéissance & de fidélité.

Des assemblées générales du Canton.

Des Comités particuliers de Zurich.

Outre ces deux Conseils, le Canton de Zurich a plusieurs chambres particulieres, ou comités, qui, après avoir pris connoissance des affaires qui leur sont attribuées, en rendent compte au petit Conseil. Ainsi, les revenus publics sont dirigés par la chambre des finances; la milice du pays & tout ce qui y a rapport, par le Conseil de guerre; la police, par la chambre de réformation; les matieres de Religion & tout ce qui en dépend, par la chambre consistoriale; enfin, les manufactures, l'industrie, la vente & l'achat de toutes sortes de marchandises, par la chambre du commerce. Les Bourguemaîtres jouissent pleinement de tous les honneurs du consulat: leur magistrature est à vie, & ils l'exercent alternativement, chacun pendant l'espace de six mois. Le plus ancien, est Capitaine-Général des troupes Zuricoises; il préside aussi à la chambre des comptes & dirige le Gymnase académique, institution utile qu'on devroit adopter ailleurs, & qu'on a si grand tort de négliger. Du reste, le sceau de la République est toujours déposé entre les mains du Bourguemaître en exercice. Les quatre principaux tribuns (2) occupent le second rang des Officiers de la République: leurs fonctions sont de défendre & d'expliquer les droits de la liberté, de soutenir l'autorité de la constitution, de protéger les bourgeois & leurs immunités, de présider aux Conseils & comités en l'absence des Bourguemaîtres. Les deux boursiers ont la recette & l'administration des finances; c'est le troisieme rang dans l'ordre de la magistrature, & ils exercent leur charge pendant douze ans consécutifs.

(1) On les appelle aussi Conétabliers, en Allemand *Constafelherren.*

(2) Tribuns-Maîtres ou Prépolés; en Allemand *Zunftmeistern.*

Quant à l'Intendant-Général des biens eccléſiaſtiques ſécularisés, il exerce ſa charge pendant ſix ans (1).

On ſe ſouvient que lors de l'alliance formée par la ville de Zurich avec les quatre Cantons, ceux-ci lui offrirent l'honneur de la préſéance, & cet honneur qu'elle conſerve encore, lui donne une ſorte de prééminence ſur tout le corps Helvetique: auſſi eſt-ce Zurich qui jouit excluſivement du droit de convoquer les dietes générales, ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires; c'eſt encore à Zurich que les Ambaſſadeurs & les Miniſtres étrangers adreſſent leurs premiers complimens: c'eſt à ſa chancellérie que ſont remis tous les mémoires, lettres, ou propoſitions qui intéreſſent le corps Helvetique.

Le Duc Albert aſſiege Zurich.

Cette conſtitution, qui, malgré tant d'obſtacles, d'orages & de violences, s'eſt pourtant ſoutenue, étoit formée à peine, qu'elle fut menacée d'un renverſement total par le parti Autrichien, animé du deſir le plus vif de venger le Comte de Habsbourg, & de punir les Zuricois de la victoire qu'ils avoient remportée. Le Duc Albert, ſuivi d'une armée nombreuſe, vint camper ſous les murs de Zurich, qu'il ne ſe propoſoit pas moins que de renverſer, & d'écraſer les habitans ſous les ruines de leur patrie dévaſtée. L'invention de la poudre étoit récente alors, ſes effets peu connus, & les machines d'artillerie plus embarraſſantes par leur énorme maſſe, pour ceux qui s'en ſervoient, que formidables pour ceux contre qui elles étoient employées. Elles étoient encore moins redoutables pour Zurich, l'une des villes les mieux fortifiées de l'Allemagne, remplie d'une bourgeoiſie nombreuſe, bien diſciplinée, brûlant d'impatience de répandre ſon ſang pour la Patrie, & ſoutenue par les Suiſſes ſes alliés, qui venoient d'y envoyer une troupe aguerrie, accoutumée à combattre & à vaincre.

1351.

Les Autrichiens ont recours à un ſtratagême.

Les Autrichiens & toute leur fureur échouerent devant cette ville; & pendant qu'ils faiſoient des efforts impuiſſans pour pouſſer les opérations du ſiege, les Zuricois firent pluſieurs ſorties très-meurtrieres ſur les ennemis, qui, ne pouvant rien gagner par la force des armes, recoururent à une voie qui déceloit leur impuiſſance, & qui ne dépoſoit gueres en faveur de leur bonne foi. Ils parurent fatigués de la longueur du ſiege, & affectant de deſirer la paix, ils firent quelques propoſitions: elles furent écoutées, & malgré leur ſupériorité, les Zuricois qui deſiroient ſincérement la paix, (2) & qui ne

(1) Ce ſeroit aller trop loin que de parler d'une multitude d'emplois moins éminens, & qui ne donnent aucun rang de préſéance. Tels ſont le Prévot & ſes aſſeſſeurs, juges ordinaires de la ville, l'Intendant des Bâtimens, le Garde Magaſin des greniers publics, le Directeur des Arcenaux, l'Inſpecteur des forêts, le Conſervateur des biens communs, le Curateur des Orphelins, le Directeur de l'Hopital de Maladerie, celui de l'Hopital des Pauvres, le Commiſſaire des grands chemins, l'Intendant des lacs, qui fait les fonctions de juge de l'Amirauté, le Grand Veneur, l'Ecuyer de la Ville, le Chancelier, membre & Secrétaire de la République; le Grand Seautier, porteur des ordres & de la livrée de la République; ces deux dernieres places de Chancelier & de Grand-Seautier, étant fort aſſujettiſſantes, ceux qui les occupent, ont de droit, l'expectative d'un Bailliage, après quelques années de ſervice. Il y a encore à Zurich, un très-grand nombre d'autres places inférieures, dont quelques-unes ne ſont que de ſimples Commiſſions.

(2) Le Duc Albert, dit Tſchudi, vint en Suiſſe pour retirer le Comte de Habsbourg, ſon Couſin des mains des Zuricois. Il arriva à Brougg, le 5 Août. La ville de Zurich le fit complimenter, & lui offrit des préſens conſidérables pour l'attirer dans ſon parti,

Les Zuricois se laissent tromper.

doutoient point de la justice de leur cause, consentirent à en remettre la décision à quatre arbitres, & donnerent en otage, pour sûreté de leur engagement, seize bourgeois des plus notables. Les deux arbitres du parti Autrichien, furent le Comte de Strasberg & Pierre de Stofflen Chevalier Teutonique, l'un & l'autre vendus aux intérêts de la maison d'Autriche. Les deux Avoyers de Berne, furent élus arbitres pour les Zuricois. Quelque évidens que fussent les droits de Zurich, les Ducs d'Autriche étoient bien assurés des suffrages de leurs deux arbitres, & il étoit très-vraisemblable qu'il y auroit égalité de partage dans les opinions. Ce cas avoit été prévu, & les Zuricois avoient eu l'imprudence de consentir que ce seroit la Reine Agnès de Hongrie qui seroit Surarbitre, & décideroit ultérieurement. Elle décida aussi, mais la dévotion d'Agnès se joua cruellement de la confiance des Zuricois: en effet, cette pieuse Reine condamna la Ville & le Sénat de Zurich à des dédommagemens immenses envers le Comte de Habsbourg & les Sénateurs exilés: elle annulla le traité par lequel la ville de Lucerne étoit entré dans la ligue des Suisses, ordonna que la monnoie, de très-mauvais alloi, que les Seigneurs d'Autriche faisoient frapper à Zoffingue auroit cours, rétablit plusieurs censives éteintes, & jadis possédées par cette maison dans le Canton d'Unterwald, dépouilla les habitans du Canton de Schweitz du droit qu'ils avoient de pêcher dans leur lac & de chasser dans leurs forêts, défendit en général à tous les peuples de la Haute-Allemagne de se liguer désormais avec les sujets Autrichiens, & finit par leur ordonner de prêter serment tous les ans, de ne jamais enfreindre aucune des clauses de cette sentence.

Agnès se joue de leur crédulité.

Les Cantons refusent de se soumettre aux conditions imposées par Agnès.

On sent quelle dut être l'indignation des cinq Cantons lorsqu'ils furent instruits des conditions que la dévote Agnès prétendoit leur imposer: ils ne se plaignirent point, mais ils promirent hautement de ne se soumettre jamais à une sentence dictée par la plus évidente partialité. Bien loin de consentir à rendre la liberté au Comte de Habsbourg, il le renfermerent plus étroitement, & le garderent avec plus de vigilance. Ce qu'il y avoit de plus singulier étoit que la pieuse Agnès, trop occupée des moyens d'accroître la puissance de sa maison, & d'humilier les Suisses, n'avoit dans sa sentence, fait aucune mention de la captivité du Comte de Habsbourg; captivité, qui cependant avoit été le sujet principal de la guerre. Il est vrai qu'en ordonnant la restitution de ses terres, avec des dédommagemens, la Reine de Hongrie paroissoit avoir, du moins tacitement, ordonné son élargissement. Quoiqu'il en soit, les cinq Cantons déterminés à défendre leurs privileges, leur union & leur liberté, prirent les armes, & en appellerent à leur épée, d'une décision, qui ne leur paroissoit ni équitable, ni décente. Le Duc d'Autriche, dans l'espérance que les Suisses ne feroient nulle difficulté d'obéir à cette sentence,

Il reçut fort bien leurs députés, auxquels il ne laissa point entrevoir ses projets: mais ils l'eurent à peine quitté qu'il assembla ses baillifs en Suisse & ses vassaux, auxquels il découvrit l'intention dans laquelle il étoit venu, de venger la mort de son parent, & tirer le Comte Jean de prison. Il exigea des Zuricois, qu'ils fissent rétablir à leurs fraix le Château du vieux Rapperschweill, & la ville de même nom, qu'ils en dédommageassent les habitans, & lui restituassent la *Marche* & le *Wagithal*, dont ils s'étoient emparés. Tschudi. p. 324.

tence, avoit licencié ſon armée, & reſtoit hors d'état de repouſſer la force par la force. Au défaut d'armée, il uſa d'un expédient qu'il crut fort bon & qui ne lui réuſſit pas. Il avoit en ſa puiſſance les ſeize notables Zuricois qui lui avoient été donnés en otage: il les fit enfermer dans un cachot obſcur, les maltraita, & crût que ces notables tenant à des parens très-diſtingués dans Zurich, ceux-ci détermineroient le Sénat à ſe ſoumettre à la ſentence, plutôt qu'à perdre ſeize citoyens. Il ſe trompa, ce moyen ne fut regardé que comme un nouvel outrage, & la plus puniſſable des injuſtices: la guerre recommença avec la plus grande vivacité, & les premieres opérations furent très-heureuſes pour les Zuricois & leurs alliés.

Les Ducs d'Autriche ſe vengent lâchement & ne réuſſiſent point.

Dans le nombre de ces derniers, la ville de Lucerne parut très-peu diſpoſée à entrer dans une nouvelle querelle; ſes privileges en partie perdus par le dernier traité, lui firent craindre d'être dépouillée encore du peu de droits & de prérogatives qui lui reſtoient; & redoutant de ſe voir forcément ſoumiſe aux Seigneurs de la maiſon d'Autriche, elle ſe déclara pour la neutralité. Les Cantons de Zurich, de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald ne perdirent point de tems à tâcher de ramener Lucerne: mais la laiſſant obſerver à ſon gré la neutralité, ils ſe mirent bruſquement en campagne, & ſe croyant menacés du côté de la vallée de Glaris, qui étoit de la domination des Autrichiens, ils y allerent faire une irruption, ne déſeſpérant point de s'en rendre les maîtres (1). Leurs eſpérances étoient d'autant mieux fondées que les habitans de Glaris, jadis libres, avoient été aſſujettis par l'Empereur Albert, qui les avoit en même tems privés de la liberté & dépouillés de leurs privileges. Depuis cette époque, les habitans de ce Canton gémiſſoient ſous un joug qui leur paroiſſoit d'autant plus accablant, qu'ils connoiſſoient le prix & les douceurs de la liberté dont ils avoient joui. De leur côté, les deſcendans d'Albert ne voyant, ou ne voulant appercevoir dans ces nouveaux ſujets, que des hommes groſſiers, preſque ſauvages, & faits uniquement pour la plus dure ſervitude, ne balancerent point à les traiter, d'après la défavorable idée qu'ils s'en formoient. Afin de les accoutumer à l'eſclavage, les Seigneurs d'Autriche, imitant la conduite de l'Empereur Albert, leur donnerent pour baillif, Gauthier de Stadian; homme dur, altier, ſanguinaire, magiſtrat impérieux, qui, à la rudeſſe naturelle, ajoutoit ce ton ſévere & inſolent que les places éminentes donnent aux ignorans. Gauthier tyranniſoit cruellement les habitans de Glaris, lorſque les Cantons ligués formerent le projet de s'emparer de ce pays. Ils ne trouverent dans cette expédition, ni réſiſtance, ni obſtacles; à peine ils y eurent arborés les étendarts de la liberté & de l'égalité, que tous les habitans s'empreſſerent de recevoir ces hôtes, non en conquérans, mais en amis & en libérateurs (2).

Lucerne garde la neutralité.

Irruption des trois Cantons dans la vallée de Glaris.

(1) Le Duc Albert fit ſemblant de faire entrer des Troupes dans le pays de Glaris, dont il ſe défioit, & pour être à portée de faire des courſes dans le pays de Schweitz. Ce Canton, pour éloigner l'ennemi de ſes frontieres, prévint ſes deſſeins, & entra à main armée au mois de Novembre, dans le pays de Glaris, & en prit poſſeſſion ſans coup férir. Glaris fut reçue dans la Confédération des Suiſſes, & forma le ſixieme Canton. *Chron. de Glaris.* p. 164. *Hiſt. de la Confed. Helvet.* L. 3 p. 115.

(2) Il étoit juſte que les défenſeurs de la liberté la reſtituaſſent à un peuple, qui, comme eux, avoit autre fois été libre: auſſi les Cantons ligués, refuſerent-ils ſérieuſe-

SECT. IV. *Histoire de la Suisse* 1338-1389.

Les habitans de Glaris se liguent avec les Cantons confédérés. 1351.

Dès ce jour il ne resta plus de puissance à la maison d'Autriche sur le pays de Glaris, & elle étoit d'autant moins fondée à se plaindre, que le peuple de ce Canton ne faisoit, (sans injustice, sans blesser en aucune maniere les loix les plus rigides de la bonne foi,) que recouvrer ses droits, ses privileges & son ancienne liberté. Ainsi, Glaris reçu dans la confédération Helvetique, forma le sixieme Canton (1).

Situation de Glaris.

Le pays de Glaris est un vallon d'environ neuf lieues de longueur, agréable, fertile, quoique situé à peu-près au milieu des Alpes. Il est borné à l'Orient par le pays des Grisons, au nord par le bailliage de Gaster & par celui de Wallenstatt, il a à l'occident le Canton de Schweitz & au midi celui d'Uri. Entouré de toutes parts de montagnes très-élevées, & la plûpart couvertes d'une glace perpétuelle, ce Canton est à l'abri, par ces montagnes, lui servant d'inexpugnable boulevard, de toute invasion. Il a Glaris pour Capitale, & cette ville est l'une des plus grandes & des plus belles, à tous égards, de la Suisse entiere; peu brillant en apparence, son commerce est pourtant d'un produit considérable & sûr: il consiste en bétail, en fromages, en toile.

Son Gouvernement.

Les habitans de ce pays, rendus à leur ancienne indépendance, adopterent la forme Démocratique, & elle s'y est conservée jusqu'à nos jours. Le peuple est divisé en quinze quartiers, classes, ou tribus; il s'assemble en Comices, une fois l'année le premier Dimanche du mois de Mai, & il est gouverné exactement de la même maniere que le font les Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald. La Religion protestante & la Religion Catholique y sont également pratiquées, sans que la diversité de culte y ait jamais causé le moindre trouble, la plus légere contestation; & l'office divin se fait alternativement par les deux religions, dans les mêmes églises; tolérance heureuse, raisonnable, & qui devroit être imitée ailleurs. Les Protestans surpassent en nombre les Catholiques d'à peu-près un tiers, & c'est d'après cette inégalité que le Sénat & la magistrature sont remplis. Au reste, chaque Religion fait ses élections, a ses bailliages & ses tribunaux. Le Catholique est jugé par des magistrats Catholiques, le Protestant, par des juges de son culte: & si les plaideurs sont de différentes Religions, leurs causes sont commises à un tribunal mi-parti. On ne souffre dans ce Canton aucune dispute de controverse, aucune haine religieuse. On n'y est, dans la Société, ni papiste, ni hérétique, & les habitans ne se désignent que par le nom de concitoyens.

Sa Religion.

Tandis que ce Canton secouoit, pour ne plus le reprendre, le joug des Princes Usurpateurs qui le lui avoient imposé, la cavalerie Autrichienne (2), des environs de Baden, où elle se tenoit, faisoit des incursions sur les habitans

ment de profiter d'une dépouille que la violence seule, & le droit de la force avoient mise dans la main de leurs ennemis. D'ailleurs, le procédé des Cantons en cette occasion, étoit dicté par la plus sage politique: car le pays de Glaris étoit pour eux un rempart formidable, contre les entreprises des Autrichiens.

(1) Quelque facilité que Glaris eût lors de ce traité de rompre tout lien de dépendance & d'hommage, cependant par une bonne foi & une modération qu'on ne sauroit trop louer, il continua à acquitter exactement toutes les droitures qui appartenoient au Monastere de *Seckingen*, jusqu'en 1395, que Claire de *Hohensklingen* Abbesse, permit à ce Canton de s'en racheter. Stumpf. L. b. C. b. T. Schudi. L. C. p. 586. *Chron. de Glaris.* p. 164

(2) T. Schudi. p. 404. Simler. p. 122.

de Zurich, qui, fatigués de ces hostilités, résolurent d'y mettre fin, & d'enlever ce Corps si incommode. Dans cette vue, une troupe Zuricoise s'assembla, & s'approcha de Baden, au nombre de treize cens hommes. La cavalerie Autrichienne ne jugeant point à propos de courir les hasards d'un combat, se retira dans la ville, & vit, sans ôser en sortir, les ennemis ravager la campagne, brûler un des fauxbourgs & détruire les grains (1). Chargés de butin, les Zuricois se retiroient sans défiance, lorsque près de Tottweil, ils furent attaqués dans leur retraite par Berrard d'Ellerbach, qui se tenoit en embuscade dans cet endroit avec 4000 hommes. Braun, Chef & Bourguemaître des Zuricois, étonné de cette attaque, & frappé de terreur prit la fuite, il eût vraisemblablement été suivi de tous les siens, si Roger Mannes & Jean Stuchi n'eussent dit froidement à leurs compatriotes, qu'ils ne fissent aucune attention à la retraite précipitée de Braun, qui ne fuyoit pas, mais qui alloit recevoir & hâter le secours qu'on leur envoyoit. Ce mensonge heureux eut le plus grand succès, & les Zuricois persuadés qu'ils alloient être secourus, marcherent fierement aux ennemis, les attaquerent avec la plus ardente impétuosité. Dans leur expédition de Baden, ils avoient enlevé beaucoup de jumens: ils lâcherent ces jumens vers la cavalerie Autrichienne, qui fut mise aussi-tôt en désordre. La victoire commençoit à se décider pour les 1300 soldats de Zurich, lorsqu'ils furent joints par leurs alliés, ou plutôt par leurs sujets de Wolrau, Pfeffiken, Richtischweil & Wadisweil. Ce secours acheva de déconcerter les Autrichiens, qui se retirerent après avoir perdu environ sept cens hommes (2).

Succès des Zuricois contre les Autrichiens.

Victoire des Zuricois.

Pendant que ses concitoyens se couvroient de gloire, Braun honteux de sa fuite & n'ôsant se montrer, se tenoit caché dans une de ses maisons de campagne. Cependant quelque méprisable que fut sa lâcheté, il connoissoit mal le peuple Zuricois, dont il étoit l'idole. On ne fit aucune attention à sa deshonorante retraite au moment du combat, & on parut même inquiet de ne pas le voir paroître dans la ville. Braun informé de ces sentimens, imagina de faire servir sa honteuse action à l'accroissement de son autorité, & feignant d'être fort irrité contre ses concitoyens, il fit répandre qu'il avoit pris la résolution de ne plus exposer sa vie pour des ingrats, & qu'il vouloit rester dans sa retraite. Cette nouvelle allarma vivement les Zuricois, qui lui envoyerent au nom du peuple & du Sénat, des députés chargés de le remercier d'avoir eu la prudence de ne point exposer le premier Magistrat, & d'avoir préféré le salut de l'Etat en conservant sa personne, à la gloire qu'il n'eût pas manqué, s'il l'eût voulu, d'acquérir dans ce combat. Peu satisfait encore, Braun s'obstina dans son asile, & la République l'envoya prier de venir prendre les rênes du Gouvernement. Alors l'orgueilleux Bourguemaître fixa le jour auquel il vouloit bien se rendre à ces pressantes invitations, & il fut conduit à Zurich en triomphe, suivi d'un cortege nombreux, & précédé de l'étendart de la République déployé. Ainsi pour honorer un

Lâcheté de Braun.

Elle accroît son autorité.

(1) T. Schudi. p. 405. Stettler.

(2) Berling. Chr. MS. L. 8. C. 8. Gerard de Roo. Hist. Autr. L. 3. p. 105. Rhin. Chr. MS. L. 2. C. 2. Stettler. p. 74. Etterlin. f. 41. T. Schudi. p. 406. Guler *Rhetia* L. 10. p. 150. Simler. p. 123.

lâche, le Sénat & la ville de *Zurich* ne rougirent point de se déshonorer (1).

Seconde Victoire des Zuricois. 1352.

L'importante victoire que les habitans de Glaris venoient de remporter, eut dû, sinon étouffer entierement, du moins humilier & contenir l'insolence & l'orgueil du baillif Gauthier Stadian; mais cet homme entreprenant, & qui se croyoit invincible, parce qu'il étoit soutenu par les Seigneurs d'Autriche, n'en devint que plus vain, & prenant le succès de ceux qu'il regardoit encore comme ses justiciables, pour un simple effet du hasard, il exhala son ressentiment en injures, & menaça ce Canton de venir y tenir ses plaids à la tête d'une armée, d'y porter le fer & la flamme, & de punir tous les rebelles avec la derniere rigueur. Les Glarisiens mépriserent assez ses injures & ses menaces pour ne point y répondre; Stadian prit leur silence pour un aveu de leur foiblesse, & rassemblant quelques troupes, il vint en effet, bien convaincu qu'il alloit se couvrir de gloire. Son expédition ne fut pourtant rien moins qu'heureuse; ses troupes furent complettement battues; & le baillif demeura au rang des morts. Le même jour la garnison Autrichienne de Zug ayant voulu tenter une descente dans le Canton de Schweitz fut entierement défaite, de maniere que les Suisses fixoient également par tout la victoire sous leurs drapeaux.

Lucerne se joint aux cinq Cantons vainqueurs.

Jusqu'alors le Canton de Lucerne craignant l'événement, n'avoit ôsé prendre part à ces hostilités: mais l'avantage décidé des Suisses déterminant les habitans de ce pays, ils se joignirent aux autres cinq Cantons, & tous les six ensemble fondirent sur le pays d'Argaw, où ils porterent le ravage, le carnage & la désolation, tandis que les Autrichiens dévastoient de leur côté la contrée de Schweitz. Leur plus fort boulevard étoit la ville de Zug (2) place, qui, située entre Zurich & Schweitz, étoit très-redoutable, & par ses fortifications, & par sa garnison nombreuse, qui faisoit perpétuellement des incursions, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre des Cantons du voisinage. Ce fort qu'on regardoit comme imprenable, étoit d'autant plus nuisible aux Suisses, qu'il gênoit infiniment leur commerce, & la communication de leurs villes. Fatigués des dommages que cette ville ne cessoit de leur causer, les six Cantons assemblés en Diete à Zurich, prirent la résolution de former le siege de cette forteresse. Cette délibération ne tarda point à être exécutée, & peu de jours après, les Suisses investirent cette place. La garnison plus accoutumée à commettre des brigandages, qu'à suivre & soutenir les opéra-

Siege de Zug.

(1) C'est ainsi, dit l'auteur de l'*Histoire des ligues & des guerres de la Suisse*, T. I. p. 271, que ce poltron imagina de se laver d'une tâche, en la faisant partager à sa Patrie, & en la lui rendant commune avec lui; car la postérité n'a pu encore juger à qui des honneurs si mal à propos décernés furent plus honteux, ou à celui qui avoit le front de les recevoir, ou à ceux qui avoient l'aveugle complaisance de les rendre, au-lieu de statuer des peines, ou d'infliger du mépris.

(2) Zug est une ville très-ancienne, puisque Strabon. L. 7. l'appelle la Capitale du pays de *Turgenii* ou *Tuginii*. Elle fut pendant très longtems, ainsi que son territoire, sous la domination des Comtes de *Lenzburg*. *Richenza*, l'héritiere de ces Comtes la porta, en 1172, dans la maison de Kibourg; Zug passa, en vertu du testament d'*Hastmann le vieux*, Comte de Kibourg, au pouvoir de l'Empereur *Rodolphe de Habsbourg*. Etterlin. §. 4. Simler. p. 125.

tions d'un siege, abandonna la ville, & se déroba par la fuite à des dangers qu'elle n'ôsa point affronter.

Les habitans de Zug plus courageux & plus aguerris que les défenseurs qu'elle avoit si long-tems & si vainement soudoyés, prirent la généreuse résolution de se défendre eux-mêmes, & opposerent en effet, pendant plus de quinze jours, la plus active & la plus vigoureuse résistance. Cependant la valeur & l'opiniatreté des assiégans l'emportant, & Zug ne pouvant plus tenir, ces habitans toujours fidelles au Prince qui les abandonnoit, demanderent aux Suisses, qu'il leur fût permis, d'envoyer donner avis de leur situation à leur Souverain, & savoir de lui s'il étoit dans l'intention & s'il pouvoit les secourir: cette proposition, qui, en semblables circonstances étoit fort en usage dans ce tems, fut acceptée; & les députés de Zug se rendirent auprès d'Albert, Duc d'Autriche, qui étoit alors à l'Abbaye de Kœnigsfelden, avec la Reine Agnès sa sœur (1). Albert reçut les députés avec si peu d'égards, les écouta avec tant d'indifférence, parut si insensible à leur situation, leur refusa tout secours avec tant de dureté, & l'accueil fait à leurs concitoyens pénétra les habitans de Zug d'une telle indignation, que renonçant dès lors à la fidélité qu'ils avoient promise à un tel maître, ils se rendirent aux Suisses, & ne demanderent pour toute condition, que d'être admis dans leur Confédération. Cette demande fut accordée, & dans le traité d'alliance qui fut conclu & signé le mercredi devant la S. Jean de l'année 1352, les habitans de Zug ulcerés contre Albert, ne voulurent pas même lui reserver ses droits, comme l'avoient fait les Cantons de Glaris & de Lucerne: ils traiterent en hommes libres, indépendans, & ne firent mention que des droits de l'Empereur & de l'Empire, comme si Zug en eut immédiatement relevé: quoique dans le fait, il fut vrai que cette ville étoit une seigneurie patrimoniale, qui, après avoir long-tems appartenu aux Comtes de Lenzbourg, & à ceux de Kibourg, étoit entrée par succession de tems, & comme un bien héréditaire dans la maison de Habsbourg.

Les assiégés se liguent avec les Suisses.

Le petit Canton de Zug, partie dans la pleine, & partie dans les montagnes des Alpes, a pour bornes à l'orient & au nord le Canton de Zurich: à l'occident il confine au Canton de Lucerne & aux Provinces libres, dont il est séparé par la riviere de Reuss, & il a au midi le Canton de Schweitz. Ce pays est presqu'également fertile & agréable dans toute son étendue; il produit en abondance du bled & du vin. Tous les habitans de ce Canton sont Catholiques, & leur zele pour cette religion est très-vif: ils ne veulent point en souffrir d'autre chez eux. Son gouvernement n'est ni démocratique, ni aristocratique, ni tous les deux ensemble; c'est une confusion de

Situation de Zug & sa fertilité.

(1) Le Duc d'Autriche Albert s'amusoit dans l'abbaye de Kœnigsfelden: les députés de Zug le trouverent dans la ménagerie, occupé à voir manger ses faucons, & à donner des ordres à son Grand-Veneur. Il les écouta avec tant de froideur & si peu d'attention, que Hermance, le principal de ces députés, ne put s'empêcher de lui dire: „Hélas, Monseigneur, seroit-il possible que ces oiseaux vous occupassent plus que les plus fidelles de vos sujets, reduits aux dernieres extrémités? Quant à nous, nous avons la satisfaction d'avoir fait notre devoir; mais là, où le concours des liens politiques cesse, le bénéfice des loix naturelles commence; il faudra donc nous envelopper de cette ressource, & nous résigner aux événemens". Albert importuné d'une expression de zele qui sentoit le reproche, daigna à peine répondre à ce discours. Simler. p. 124.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338 1389.

loix, d'usages, de gêne & d'abus de la liberté, aussi bisarre que mal entendu. Il n'y a dans Zug qu'une portion de Citoyens qui soient membres de l'Etat, & qui tiennent les rênes du gouvernement, & ces Citoyens sont tous les habitans de Zug, Bar, Menzingen & Ægeri. Il y a encore dans ce Canton cinq autres communautés très-peuplées : mais les habitans de ces Communautés sont sujets; quoi qu'à la vérité leur sujétion y soit tempérée par quelques privileges dont ils sont fort jaloux.

Son Gouvernement.

L'un des privileges dont jouit chacune de ces Communautés, est de désigner elle-même parmi les citoyens de Zug, qui elle veut avoir pour baillif. La puissance suprême réside dans les quatre premieres Communautés, dont tous les habitans en âge de porter les armes s'assemblent en Comices une fois l'année, le premier dimanche du mois de Mai; & c'est dans ce Parlement qu'on agite les affaires les plus importantes de la République; c'est lui aussi, qui seul a la puissance législatrice. La régence est confiée à quarante Sénateurs (1), dont treize de la paroisse de Zug, & neuf de chacune des trois autres communautés. Le chef de la République, ou le Land-Amman est élu par tous les membres de la République assemblés; mais lorsque c'est sur un bourgeois de la cité que les suffrages se réunissent, il exerce pendant trois ans; au-lieu qu'un externe, nommé Land-Amman, ne tient cette magistrature que pendant deux années. Au reste, le terme de trois, ou de deux ans expiré, le Land-Amman ne conserve aucun droit, aucune sorte de puissance, & il reprend dans la Société le même rang qu'il y occupoit avant son élection.

Autorité du Sénat & des Magistrats.

Le Duc d'Autriche ne vit point avec indifférence le Canton de Zug, qu'il avoit néanmoins abandonné, entrer dans la ligue des Suisses. Cette défection ranima son ancien ressentiment, & sur-tout le projet qu'il avoit jusqu'alors si vainement formé, de délivrer le Comte de Habsbourg, son cousin, qui, depuis très-longtems languissoit dans les fers. Le desir de se venger de toutes les injures qu'il prétendoit avoir reçues, se ralluma dans son cœur, & rassemblant douze mille hommes, il marcha vers les murs de Zurich, qu'il s'étoit proposé d'assiéger; mais malgré les transports de la colere dont il paroissoit animé, il eut la précaution de se faire accompagner par Louis, Margrave de Brandebourg (2), sur lequel il comptoit beaucoup, dans le cas où les circonstances l'engageassent à entrer en négociation.

Ressentiment du Duc d'Autriche.

Siege de Zurich.

Cette expédition n'eut rien de brillant ni d'heureux: les Autrichiens tinrent la place investie pendant trois mois; ils perdirent beaucoup de soldats, & par une singularité qui jusqu'alors avoit eu peu d'exemples, les assiégés

(1) Ces treize Sénateurs de Zug n'ont qu'une voix & demie contre trois: mais cette voix & demie l'emporte presque toujours, à moins que les trois autres voix ne soient tellement unies, qu'elles n'en fassent qu'une. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* Tom. I. p. 281.

(2) Toutes les fois que le Duc d'Autriche vouloit mettre en avant quelque proposition de paix, il faisoit semblant de vouloir assiéger la ville de Zurich; mais désespérant d'un heureux succès, & las de la guerre, autant qu'il étoit empressé de venir reprendre ses amusemens, il laissa volontiers au Margrave de Brandebourg le soin de négocier la paix. Etterlin. f. 41. Bulling. Chr. MS. L. 8. C. 10. Simler. p. 126. T. Schudi. *Chron. de Glaris.* p. 115.

dans les fréquentes sorties qu'ils faisoient, gagnoient de jour en jour du terrein; de maniere qu'en assez peu de tems, les assiégans se trouverent fort loin des murs qu'ils s'étoient flattés de renverser. Louis de Brandebourg, fatigué de la longueur du siege, & de l'inutilité de l'attaque, après avoir long tems attendu que les Zuricois fissent quelque proposition d'accommodement, se détermina enfin à faire les avances au nom de son cousin, & offrit sa médiation. Louis, Margrave de Brandebourg, fils de l'Empereur Louis, dont la mémoire étoit si chere aux peuples, avoit lui-même captivé leur confiance & leur attachement. Les Zuricois l'accepterent volontiers pour médiateur; par ses soins la paix fut conclue à Lucerne le 1er Sept. 1352. à la seule condition que le Comte de Habsbourg seroit remis en liberté, moyennant quoi le Duc Albert d'Autriche remettroit de son côté les seize otages de Zurich, & reconnoîtroit l'alliance de Glaris & de Zug avec les Suisses, avec cette clause cependant, qu'il seroit conservé dans la jouissance des rentes & des droits qu'il avoit dans ces deux Cantons.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1330 1389.

Le Duc d'Autriche fait demander la paix & l'obtient.

Les Suisses contracterent de bonne foi; le Duc Albert ne fit que céder aux circonstances, & il parut souscrire volontiers à tout ce que Louis avoit fait en son nom; mais il ne desiroit que la liberté du Comte de Habsbourg, & pour la lui procurer, il eut accepté les conditions les plus désavantageuses: aussi n'eut-il pas plutôt appris que son cousin étoit libre, & qu'il étoit rentré dans ses Etats, qu'il prétendit ne devoir être lié par aucune des clauses de ce traité de paix. Sa premiere infidélité fut d'obliger les seize otages, qu'il avoit promis de mettre en liberté, de lui payer dix-sept cens florins, non pour leur rançon, mais pour les fraix de leur nourriture. Avant que de sortir de sa captivité, le Comte de Habsbourg promit, que ni lui, ni ses freres; ne se serviroient jamais de la forteresse de Rapperschweill, pour incommoder la ville de Zurich ou ses voisins; il éluda cette promesse, en cédant ce fort au Duc Albert d'Autriche, qui en fit rétablir les fortifications: ensorte que ne pouvant douter de ses intentions, les Zuricois firent de leur côté, bâtir une redoute où ils placerent cinquante soldats, qui, peu de jours après furent massacrés. Ces violences n'indiquant point assez évidemment au gré du Duc d'Autriche, les desseins qu'il avoit médités; il ordonna aux habitans de Zug & de Glaris d'abjurer dans la formule des sermens qu'il exigeoit d'eux, tout pacte & toute alliance par eux précédemment formée avec les Suisses,

Il manque à ses engagemens.

Ses injustices.

Ces deux Cantons irrités de cet ordre inattendu, refuserent de s'y conformer, & les autres Cantons ligués, leur défendirent expressément de faire cette abjuration. Cette défense ne leur paroissant pas suffisante, ils envoyerent des députés pour veiller au maintien de l'alliance. Mais les Autrichiens, qui par le nombre, étoient les plus forts à Glaris & à Zug, chasserent & outragerent avec indignité ces députés. Ce dernier trait mit à bout la patience des cinq Cantons, qui prirent les armes, & vinrent au secours de leurs nouveaux alliés, les délivrerent des soldats Autrichiens, & se mirent en possession du pays. Ainsi l'ambition de dominer de la part de la maison d'Autriche, & le goût de l'indépendance, chez les Suisses alliés, remplissoient de désordre & de troubles cette partie de la Haute-Allemagne; tandis qu'au midi de la même contrée, les Suisses jouissoient des douceurs du calme, & de tous les avantages de la paix. C'étoit à la sagesse, à la valeur & à la

Sect. IV. Histoire de la Suiſſe 1338-1389.

Accroiſſement de la puiſſance de Berne.

vigilance de Berne, que la Suiſſe méridionale étoit redevable de cette heureuſe tranquillité.

Cette ville gouvernée par la plus ſage politique, étendoit chaque jour ſa puiſſance, & venoit d'acquérir le Comté d'Arberg, du dernier deſcendant de cette ancienne & illuſtre maiſon; de Pierre d'Arberg, qui, faſtueux, plein de valeur, & débauché, avoit fini par devenir ladre, ou lépreux, & qui, après avoir diſſipé des biens immenſes, mourut pauvre & malheureux dans une mauvaiſe chaumiere, auprès de ſa ville d'Arberg, abandonné de tout le monde, & à la vue de ſes anciens Etats, gouvernés par un baillif Bernois.

Soleure & Bienne ſe liguent avec elle.

A cette acquiſition, la République de Berne ne tarda point d'en ajouter de plus conſidérables (1); enſorte que les terres de ſa domination commençoient à s'étendre fort loin, lorſque les villes de Morat, de Soleure & de Bienne, aſpirant également au bonheur de la liberté, s'attacherent à la fortune de cette République, & ne manquoient jamais de prendre part à ſes expéditions.

Leurs conquêtes.

Cette petite ligue ſe rendit auſſi redoutable aux environs du Mont jura, que la confédération Helvetique l'étoit du côté des Alpes. Un événement imprévu, & qui ſembloit devoir allumer entre ces deux ligues une haine irréconciliable, les rapprocha, au contraire, & ſervit à former entr'elles les nœuds de la plus forte union. Le même goût de la liberté qui caractériſoit les habitans des Cantons Suiſſes confédérés, animoit auſſi les peuples qui habitoient le reſte de la Haute-Allemagne, & principalement ceux qui vivoient ſur les bords du lac de Brienz & dans les vallées du Mont Brunick. Impatiens de ſecouer le joug de la dépendance, ils ſe mirent ſous la protection du Canton d'Unterwald, & dès lors, refuſerent de reconnoître pour Supérieurs le Prévôt d'Interloppen & le Baron de Ringenberg, auxquels ils avoient obéi juſqu'alors, comme à leurs Supérieurs. Ce Prévôt & ce Baron, étant alliés & bourgeois de la ville de Berne, les habitans de Brienz & des vallées du Mont Brunick, étoient conſéquemment ſujets indirects de la République de Berne, qui, quoique très-jalouſe elle-même de la liberté, réſolut de chatier, comme des ſujets rébelles, ces peuples, vaſſaux du Prévôt d'Interloppen & du Baron de Ringenberg. De leur côté, les Suiſſes du Canton d'Unterwald volerent au ſecours de leurs protégés; enſorte que les deux partis ne tarderent point à en venir à des actes d'hoſtilité.

Guerre entre Berne & les Cantons confédérés.

Les Bernois eurent des ſuccès, & leur ſupériorité irritant leurs ennemis, ceux ci appellerent à leur ſecours, les ſix Cantons confédérés. Dès lors la partie ne fut plus égale, & la République de Berne, prévoyant combien l'événe-

(1) Les Bernois, poſſeſſeurs du Comté d'Arberg, ne tarderent pas à joindre à cette acquiſition les villages de Muhlinen, de Kalden & de Wangin, ainſi que la dîme & le droit de Patronage de la paroiſſe d'Eche qui leur furent vendus par le Comte de Brandis. Dans ces premiers tems de la République de Berne, ſa plus grande richeſſe étoit le zele & la bonne volonté des citoyens. L'Etat n'avoit preſqu'aucun revenu patrimonial; mais le particulier riche des revenus de ſes terres, ou du butin qu'il faiſoit ſur celles des ennemis vivoit avec parcimonie, & n'étoit libéral que pour enrichir l'Etat. Chacun fourniſſoit à proportion de ſes facultés, & l'on ſe taxoit, ou au tiers, ou au quart, toutes les fois qu'il ſe préſentoit quelqu'acquiſition à faire pour accroître les poſſeſſions de la République. *Hiſt. des ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. I. p. 289.

-vénement de cette guerre pouvoit lui devenir funeste, se hâta d'envoyer des Négociateurs à la ligue Helvetique, & les propositions que firent ces Négociateurs parurent si satisfaisantes, qu'elles furent acceptées par les sept Cantons: ensorte que, terminant toute guerre, toutes dissentions, les Bernois entrerent dans la Confédération Helvetique: & par le Traité qui fut conclu le 6 Mars 1353, les peuples de Brunick & des bords du lac de Brienz, également abandonnés par les Suisses d'Unterwald, & par les Citoyens de Berne, furent contraints de rentrer sous la dépendance de leurs anciens Seigneurs (1).

Berne entre dans la Ligue Helvetique.

Ainsi se forma le huitieme Canton de la Confédération Helvetique: & ces huit alliés sont encore de nos jours distingués par la dénomination de *huit anciens Cantons*, sans-doute parce qu'ils ont formé seuls, pendant 125 années, le Corps Helvetique. Ils ont fait ensemble plusieurs conquêtes, & ces expéditions lierent si fort leurs intérêts respectifs, qu'ils crurent devoir, pour le bien de tous en général, & de chacune des Communes en particulier, s'assembler à des tems marqués, en dietes, & par députés. Dans ces assemblées on ne délibéroit d'abord que sur les affaires particulieres de chacun des huit Cantons. Mais dans la suite les Princes voisins ayant eu des intérêts à discuter, ou des propositions à faire aux Cantons ligués, ils envoyerent leurs Ministres à ces assemblées, qui devinrent insensiblement le centre de toutes les Négociations qui se faisoient en Suisse.

Situation de Berne.

L'accession de Berne à la ligue Helvetique, donnoit à celle-là d'autant plus de puissance, que cette République avoit déja des forces très-respectables, & des possessions fort étendues. En effet, le territoire de Berne renferme seul, à peu de choses près, un tiers de la Suisse entiere: il est borné au levant par les Cantons de Lucerne, d'Uri & d'Unterwald, & par les Seigneuries de Bade & de Bremgarten, au couchant par la Franche Comté & par la Souveraineté de Neufchatel, au nord par les Etats d'Autriche, le Canton de Soleure & les Seigneuries de l'Evêque de Bâle; au midi enfin, par le Duché de Savoie, la Cité de Genève & la République de Vallais; son étendue est de soixante lieues de longueur, sur une largeur inégale. Ce Canton, qu'on divise en deux parties, en pays Allemand, & en pays Romand, à cause des deux différentes langues que l'on y parle, est également agréable, également fertile dans toute son étendue, peuplé par-tout, embelli par des villes bien bâties, agréables & riches, & par une grande quantité de bourgs & de villages.

Gouvernement de Berne.

A Berne, le secret le plus profond, le plus inviolable, est l'ame du gouvernement, dont les résolutions sont exécutées avec la plus étonnante célérité: il n'est gueres de pays où le souverain soit mieux obéi, que l'est à Berne le souverain idéal que forment les membres de la Souveraineté. Les mœurs douces & faciles des Bernois rendent leur société très-agréable, il n'y a chez eux de fierté qu'au Sénat, qui seul, a le droit de montrer de la magnificence

(1) La jonction de Berne à la Confédération Helvetique, n'a pas peu contribué à la conservation de la ligue des Suisses, & à l'établissement d'une certaine Police réguliere, qui, en conservant à chaque Canton sa souveraineté absolue, a sçu prévenir par ses sages ordonnances, tout sujet de rupture ouverte, qui seroit sans exemple en Suisse, si à la honte de la nation, on ne s'étoit pas souvent refusé aux voies amiables, que les Constitutions du pays avoient sagement établies. *Hist. de la Conféd. Helv.* L. 3. p. 120.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338-1389.

& de l'ambition; modérés dans leurs desirs, comme ils le sont dans tout ce qui les environne, les Citoyens sont opulens sans faste, grands sans orgueil, nobles sans présomption. Formés de bonne heure à la connoissance des affaires & des interêts de l'Etat, ils s'en occupent continuellement, & jusqu'à l'âge le plus avancé à Berne les Peres sont eux-mêmes, & les instituteurs & les instructeurs de leurs enfans: & la premiere chose que ceux-ci apprennent; c'est l'amour de la Patrie, les avantages de la modération en toutes choses, de l'équité, de la sobriété. La parcimonie n'est point avarice chez eux, c'est simplement dégoût du superflu (1): aussi un Citoyen prodigue & qui dissiperoit son patrimoine, seroit exposé à l'animadversion du Sénat, & puni par l'exil; parce que les Bernois regardent comme un très-mauvais Citoyen, celui qui a l'ame assez vile pour être mauvais peré de famille.

Education des jeunes gens.

Berne est, sans contredit, la plus belle ville de la Suisse entiere, quoiqu'elle soit d'une assez médiocre étendue; mais elle est bien construite (2), ses rues larges, bien pavées, & les maisons, dont tout l'extérieur appartient à l'Etat, uniformement décorées, propres, alignées, & embellies dans toute leur longueur d'arcades, qui présentent aux passans une foire perpétuelle, & en même tems un abri contre la saison pluvieuse, ou contre les rayons trop ardens du soleil. On voit à Berne une académie de sciences, que des savans très-célebres ont illustrée; & ce qui vaut encore mieux, cette ville renferme plusieurs hôpitaux riches, & sagement administrés; elle a un arsenal redoutable, & de somptueux Edifices publics.

Sciences & beaux-arts florissans à Berne.

Cette République ne souffre l'exercice que d'une seule Religion, & c'est la Protestante. A l'égard de la forme du gouvernement, elle est aristocratique; la bourgeoisie de la ville seule de Berne, & les plus anciennes familles Bernoises ont entrée au Sénat, & exercent les fonctions de la Souveraineté. Autrefois, & lorsque Berne n'avoit d'autres possessions que celles qui étoient renfermées dans l'enceinte de ses murs, les étrangers y acquéroient facilement le titre de bourgeois; il suffisoit d'avoir de la valeur, une épée, & de s'être distingué dans quelque combat; pour avoir des droits à la Magistrature, il ne falloit qu'avoir une maison en propriété dans la ville, & y avoir résidé pendant dix ans. Dans la suite, le titre de bourgeois de Berne devint plus précieux; il fut plus recherché, & pour l'obtenir, on donnoit de l'argent, ou on le faisoit solliciter souvent pendant plusieurs années par des Protecteurs puissans. Cette maniere d'acquérir des Citoyens, parut dangereuse aux Bernois, qui, honteux de prodiguer ainsi à la vénalité, ou à la protection un titre flatteur, honorable, & auquel ils attachoient le plus grand prix, firent rédiger, en 1635, une liste armoriée des familles bourgeoises de Berne, & déclarerent que ces familles seules, & exclusivement, seroient désormais re-

Sénat de Berne & son autorité.

De la bourgeoisie de Berne.

(1) A Berne, les mœurs sont plutôt pures qu'austeres, les manieres plutôt graves que libres; la Politique y a plus de manege, les intrigues y sont plus cachées, les insinuations plus fines que dans nul autre Canton de la Suisse. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. p. 296.

(2) Cette ville est située dans une longue presqu'île de la riviere d'Aar, qui l'entoure dans la plus grande circonférence, & dont les bords prodigieusement élevés, lui servent tout ensemble de remparts & de fossés, & là où ces fortification naturelles manquent, l'art y a suppléé par de bons retranchemens.

putées patriciennes, ou consulaires. Fidelles à ce réglement, les Bernois, depuis cette époque, n'ont que très-rarement, & avec les plus grandes difficultés, reçu de nouveaux bourgeois; ensorte que les étrangers qui viennent s'établir à Berne, n'y obtiennent que le titre d'habitans perpétuels. Si quelquefois la République accorde encore le titre de bourgeois, ce n'est ni à prix d'or, ni par les protections, mais seulement en récompense des services les plus importans & les plus signalés.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338-1389.

Conseil de deux cens.

L'autorité suprême, la pleine souveraineté réside dans le Conseil des deux cens; corps toujours existant, & qui représente la Cité entiere, & par cela même la personne idéale du Souverain. Ce Corps s'assemble deux fois la semaine, & c'est dans ces assemblées que s'agitent & se décident les plus grandes affaires de l'Etat, la paix, la guerre, les treves, les alliances à former, ou à renouveller, les ambassades à faire ou à recevoir, les opérations nécessaires, soit à la tranquillité intérieure, soit à la sûreté extérieure de la République.

Son autorité & ses fonctions.

Quoique ce Parlement porte le nom du Conseil des deux cens, il n'en résulte pas qu'il ne soit composé que de deux cens Sénateurs; cela veut dire seulement qu'il ne peut y avoir moins de deux cens membres, la loi ayant prescrit qu'il ne seroit jamais au-dessous de ce nombre, de même qu'il ne peut se porter à celui de trois cens Sénateurs; ensorte que lorsque ce Corps a pris tout l'accroissement qu'il lui est permis d'avoir, il n'est formé que de deux cens quatre-vingt-dix-neuf magistrats. Ce Corps auguste exerce toutes les fonctions de la puissance suprême: cependant son autorité, quelque considérable & illimitée qu'elle paroisse à certains égards, éprouve des tems d'éclipse, & son pouvoir demeure suspendu. Cette suspension d'autorité arrive tous les ans pendant les trois derniers jours de la semaine sainte: alors toute l'autorité réside dans le tribunal appellé le *sexdecimvirat*. Tribunal redoutable, & qui exerce dans toute son antique sévérité, la censure & la puissance que les Tribuns avoient jadis à Rome. Ce Conseil, vraiment Souverain, composé des quatre Bannerets de la République, & de seize Commissaires, examine pendant ces trois jours, les mœurs & la conduite des membres du Sénat des deux cens, & de toutes les jurisdictions du Canton, rejette de ces Corps tous les membres qui lui paroissent s'en être rendus indignes, soit par leur inconduite, soit par leur incapacité. Il faut avouer cependant, que ce *sexdecimvirat*, jadis si rigoureux & si formidable, a perdu infiniment de son antique rigueur; sa censure n'est plus aujourd'hui qu'une vaine cérémonie, & malheureusement les égards personnels, ont prévalu sur la rigidité Républicaine (1).

Du sexdecimvirat.

Outre le Conseil des deux cens & le Tribunal des Seizeniers, il y a dans le gouvernement de Berne plusieurs Corps intermédiaires, par où les ordres & les loix du Souverain se communiquent à tous les ordres de l'Etat, & à

(1) Ce qui étoit autrefois une rigoureuse discipline, n'est plus gueres aujourd'hui qu'une vaine formalité, soit que les hommes soient devenus meilleurs, soit qu'un circuit vicieux d'égards personnels & de ménagemens politiques ait énervé ce que cet utile & puissant ressort avoit de trop austere. Car, à moins de la derniere & de la plus manifeste des dépravations, on ne voit gueres que la rigueur de cette censure s'étende au delà d'un simple avertissement secret; au moins l'institution en est-elle admirable & d'un excellent usage. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. I. p. 303.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338-1389.

toutes les branches de la République. Le premier & le plus utile de ces pouvoirs intermédiaires est le Sénat des vingt-sept, qui s'assemble tous les jours, excepté les jours de dimanches & de fêtes. Ce Tribunal est composé de membres, tous tirés du Conseil des deux cens, présidé par les deux Avoyers de la République, & surveillé par deux Commissaires des deux cens, qui y entrent, non comme membres, mais afin d'empêcher qu'il ne s'y passe rien qui blesse, ou qui usurpe l'autorité souveraine. Ces deux Commissaires sont appellés Secrets: l'un est dépositaire des clefs des portes de la ville, & l'autre des clefs du trésor public. C'est à eux exclusivement que sont portées toutes les plaintes générales, ou particulieres contre l'administration du Sénat; & c'est à eux à faire rendre justice sur ces plaintes; (1) sans que, dans aucun cas, ils soient tenus de nommer les plaignans, ni de communiquer aux Seizeniers les faits qui font l'objet des dénonciations.

De l'autorité des deux Secrets.

College des vingt-sept, son pouvoir.

Le College des vingt-sept a dans la République la plus grande autorité; car c'est lui qui inflige les punitions & décerne les récompenses, c'est lui seul, & exclusivement, qui connoît de tous les crimes, à l'exception pourtant de ceux qui sont commis soit dans la ville même de Berne, soit dans la banlieue, dont la connoissance n'appartient qu'au Souverain lui-même, c'est-à-dire, au Conseil des deux cens. Du reste, tous les emplois, toutes les places, ainsi que tous les bénéfices, sont remplis à la nomination du College des vingt-sept; qui, outre ces fonctions, en a une encor plus essentielle, celle d'examiner toutes les affaires importantes de l'Etat, avant qu'elles soient portées au Conseil des deux cens.

Divers Comités, & les objets de leur administration.

Il est encore à Berne plusieurs autres chambres, colleges, ou comités, chacun chargé d'un département particulier. Le premier de ces comités, c'est le Conseil intime, où se traitent tous les secrets de l'Etat, & composé de l'Avoyer non régnant, de l'ancien des trésoriers, des quatre bannerets & des deux secrets. Le second comité est celui des questeurs, où l'on ne s'occupe que de l'administration des finances, du produit des fiefs, des comptes des recettes, & de la direction des bâtimens. Il est formé des quatre bannerets, présidé par l'un des deux trésoriers. Le Conseil de guerre forme la troisieme chambre; il a pour Président, l'Avoyer non régnant, & il est composé de quatre Sénateurs des vingt-sept, & de six magistrats des deux cens. Tout ce qui concerne la milice & l'état militaire du Canton, les fortifications, les arcenaux, &c. ressortit de ce comité, qu'il ne faut point confondre avec la chambre des recrues, qui n'a inspection que sur les enrolemens étrangers.

Afin de mettre l'Etat & les Citoyens à l'abri des atteintes de ce fléau destructeur des nations & des gouvernemens, de ce luxe si dangereux, & si mal-

(1) On peut à bien des égards, comparer ces deux Secrets aux anciens Tribuns de Rome: car ils sont également les gardiens de la loi, les inquisiteurs de tout ce qui se trame contre l'Etat, les Censeurs des fautes, des abus & des négligences: ils convoquent le Conseil, ils font donner audience aux citoyens qui la demandent, ils arrêtent par leur seule autorité tout ce que le Sénat pourroit faire, & qu'ils jugent nuisible au bien de la République. Toutefois, il y a cette différence entre les Tribuns & les Secrets de Berne, qu'à Rome, qui étoit une démocratie, le tribunal étoit le Protecteur du peuple & de l'ordre seul des Plébeïens. Mais à Berne, qui est une Aristocratie, l'autorité réprimante des deux Secrets n'a été instituée que par les Patriciens, & pour les contenir eux-mêmes & non pour, ni contre le peuple qui n'est rien.

à-propos célébré de nos jours, il y a à Berne un magiſtrat, dont la ſeule fonction eſt de veiller aux progrès de la corruption, de propoſer les loix ſomptuatives qu'il juge les plus néceſſaires, & de les faire exécuter. Ce magiſtrat eſt ce qu'on y appelle la chambre de réformation, ſans ceſſe occupée du ſoin de s'oppoſer à l'introduction de la frivolité, des modes, des trop vaines parures, de l'indigente oſtentation, des excès de table, des liqueurs & des vins étrangers, des jeux de haſard, &c. A la moindre infraction, ce Tribunal prononce des amendes qui tournent à ſon profit, ſuivant le don que lui en a fait le Souverain. On ne parlera point des chambres des appellations, où ſe jugent en dernier reſſort, & par appel toutes les cauſes civiles, l'une pour le pays Allemand, l'autre pour le pays Romand, ou de Vaud (1). On ne parlera pas non plus de la chambre du commerce, où ſe fait la balance des importations & des exportations, &c. Le détail de ces divers comités, ainſi que des parties ſubalternes de l'adminiſtration conduiroit trop loin; d'ailleurs, quelqu'intéreſſant que pût être le tableau de ce gouvernement, on s'écarteroit trop du but de cet ouvrage; revenons donc à l'hiſtoire-générale de la Suiſſe, après avoir obſervé, que, quoique le Canton de Berne fût le huitieme de ceux qui entrerent dans la confédération Helvetique, cependant ſix des autres lui céderent la préſéance: enſorte qu'il prend, après Zurich, le premier rang, & eſt ſuivi par les Cantons de Lucerne, Schweitz, Uri, Unterwald, Zug & Glaris. Ces huit Cantons unis par les plus forts liens, par l'amour de la liberté, entreprirent enſemble des guerres conſidérables, conquirent des pays que la plûpart d'entr'eux poſſedent encore en commun; & formerent eux ſeuls, pendant cent-vingt-cinq années, tout le Corps Helvetique, dont ils firent reſpecter les droits & les prérogatives.

Sect. IV. Hiſtoire de la Suiſſe 1338-1389.

Magiſtrat prépoſé à réprimer le luxe.

Preſſéance du Canton de Berne.

Inquiet, inconſtant, prompt à déclarer la guerre, plus prompt encore à conclure la paix par des traités dont-il ſe réſervoit le droit d'interprêter les clauſes à ſon gré, le Duc Albert, que cependant ſes contemporains & la poſtérité ont honoré du ſurnom de *ſage* (2), n'avoit fait, au nom de la maiſon d'Autriche, qu'une paix ſimulée avec les Suiſſes; & peut-être à ſon inſtigation, les Seigneurs de cette maiſon, prétendant que leurs droits ſur les pays de Zug & de Glaris, étant formellement réſervés par l'un des articles de ce traité, il s'enſuivoit eſſentiellement que l'alliance contractée entre ce pays & les Suiſſes devoit être annullée. Cette prétention étoit encore plus abſurde

Le Duc Albert forme le plan d'attaquer les Cantons ligués. 1352.

(1) Les habitans du pays de Vaud ſont regardés comme les Normands de la Suiſſe; ils aiment beaucoup les procès, & ce goût provient très-vraiſemblablement de quelques vices dans la légiſlation. Ils ont entr'eux tant de procès, que tout étant chez eux matiere de conteſtation, on a crû devoir à Berne, ériger exprès pour eux un Tribunal de juſtice, afin que le Sénat ne fut pas ſans ceſſe interrompu par les diſcutions, ſouvent minutieuſes, & preſque toujours interminables de cette partie des ſujets de la République.

(2) Jamais homme ne mérita moins le ſur-nom de *Sage*, que le Duc Albert, qui n'étoit que fort léger & de la plus intolérable vanité. L'on eût dit à la conduite capricieuſe de ce *Sage*, qu'il dédaignoit également d'honorer les Suiſſes d'une paix ſtable, ou d'une guerre ſérieuſe & ſoutenue. C'eſt un Prince inquiet, tracaſſier, inconſtant, ſans fermeté, ſans réſolutions, facile à prendre les armes, encore plus facile à les quitter, & qui avoit une ſi haute idée de lui-même, qu'il croyoit ſe rendre formidable & terrible à ſes ennemis, en paroiſſant les oublier par intervalles.

SECT. IV. *Histoire de la Suisse* 1338-1389.

Il met dans ses intérêts l'Empereur Charles IV.

qu'elle n'étoit injuste: mais le Duc Albert, en la formant, connoissoit la foiblesse de l'Empereur Charles IV, & la force des moyens qu'il y avoit à employer contre lui pour la faire valoir. Il ne lui fut pas difficile de persuader à cet Empereur, jaloux de son autorité, à raison de l'impuissance où il étoit de la faire respecter, que ce n'étoit que par mépris de sa puissance suprême, & dans la vue de se soustraire à sa domination, que les Suisses formoient de telles confédérations; ligues d'autant plus criminelles, que, dans le fait, elles étoient inutiles, puisque tous les Etats de l'Empire étant liés entr'eux par le systême même de la constitution Impériale, ces différens Cantons, n'avoient pû, en se liguant, avoir eû d'autre objet que celui de se détacher du Corps général de l'Empire, ce qui étoit visiblement un attentat très-répréhensible, & qui, s'il étoit toléré, ne manqueroit pas d'avoir tôt ou tard les conséquences les plus funestes, soit relativement à l'union du Corps Impérial, soit à l'égard des droits de l'Empereur lui-même.

Caractere de Charles IV.

Ces raisons n'étoient que trop capables de faire la plus forte impression sur Charles IV, qui, foible, vain, présomptueux, enivré de son rang, jaloux de ses prérogatives, avide jusqu'à l'injustice, fastueux & guerrier par ostentation, malheureux dans ses entreprises par incapacité, & négociateur par besoin (1), se sentit très-offensé des ligues formées par les Suisses, crut sa gloire intéressée à rompre leur union, & promit à Albert, tous les secours qu'il pourroit lui donner pour annuller, soit par la loi, soit par la force, le traité conclu par Zug & Glaris avec les six Cantons. Ce n'étoit cependant pas que Charles IV, entrât vivement dans les intérêts d'Albert, il n'y avoit point eu encore, & il ne pouvoit pas y avoir d'amitié bien solide entre les maisons de Luxembourg & d'Autriche: mais alors Charles IV avoit besoin d'Albert, qui étoit fortement protégé par le Pape & le S. Siege, que le timide Charles craignoit, & qu'il n'ôsoit braver. Aussi dans l'espérance de se rendre le Pontife favorable, promit-il de seconder le Duc d'Autriche (2) de toute son autorité; & dans le cas où sa médiation ou ses décrêts ne suffiroient pas, de l'aider de toutes ses forces, afin de lui procurer la restitution de tout ce que la ligue Suisse lui avoit fait perdre.

Raisons qui déterminent Charles IV. à se liguer avec le Duc d'Autriche. 1353.

Fidelle à ses promesses, Charles IV alla en Suisse, accompagné d'Albert, s'arrêta quelques jours à Zurich, où il fut harangué par des Ambassadeurs de la maison d'Autriche, & répondit, par de fort éloquentes réflexions, sur les avantages & la nécessité de la concorde & de la bonne intelligence entre voisins, & sur l'indispensable devoir d'observer les traités. Le Duc Albert qui s'étoit attendu à entendre l'Empereur menacer les Suisses du poids de sa colere, & de la force de ses armes, fut très-étonné de ses touchantes exhortations; & le Bourguemaître de Zurich qui craignoit des reproches, & n'avoit pas prévu que le ressentiment de Charles s'exhaleroit en vaines déclama-

Foiblesse de l'Empereur.

(1) Les possessions de la Couronne impériale étoient alors si fort diminuées, qu'il ne lui restoit presque plus de domaines; ensorte que les Empereurs étoient réduits au point de passer d'une ville impériale successivement à une autre: & lorsqu'ils arrivoient dans ces villes, elles les y défrayoient ainsi que leur suite: ces visites étoient si onéreuses, que plusieurs de ces villes offroient de l'argent pour ne pas être honorées de la présence ruineuse de l'Empereur.

(2) Stettler. 76. & suiv. Simler. p. 133 & suiv.

tions, répondit par des proteſtations encore plus vagues, & aſſura en finiſſant, qu'à l'égard de la ſoumiſſion & de la fidélité, on ne pouvoit, ſans injuſtice, reprocher rien aux huit Cantons. Charles ne parut pas intimement perſuadé de cette aſſertion; mais il ne décida rien, & avant que de ſortir de Zurich, il conſeilla aux Suiſſes d'écrire une lettre honnête & ſoumiſe au Duc Albert, ſon couſin, & promit de revenir dès le Printems ſuivant pour prononcer ſur cette conteſtation, à ſuppoſer qu'elle ne fut pas encore terminée.

Conſeils timides qu'il donne aux huit Cantons.

Avant le tems fixé pour ce retour, le Duc Albert ſachant que le moyen le plus infaillible de ſe rendre l'Empereur favorable, étoit de flatter ſa vanité, lui remit un écrit ſigné de ſa main, & dans lequel il promettoit de s'en tenir à ſa déciſion, de quelque maniere qu'il jugeât à propos de prononcer. De leur côté, les Suiſſes lui remirent auſſi un compromis, mais différent, moins étendu, & dans lequel ils proteſtoient qu'ils reconnoiſſoient l'Empereur pour leur Chef & leur Seigneur ſuprême, qu'ils ſeroient toujours empreſſés à ſouſcrire à toutes ſes déciſions, pourvu toutefois, qu'elles n'euſſent rien de contraire à leurs alliances: qu'à l'égard de cet article, ils s'étoient obligés par ſerment de le maintenir dans toute ſon intégrité, & que, quelqu'événement qui arrivât, jamais ils ne ſe ſoumettroient au jugement des hommes. „Ce n'eſt „ point, diſoient à l'Empereur les députés de Zurich, par un vain deſir de „ conquêtes, ni par l'ambition encore plus effrénée d'offenſer les Puiſſan„ ces, que nous avons formé notre alliance: nous ne nous ſommes propoſés „ que de veiller & de pourvoir à notre légitime défenſe. D'ailleurs, puiſ„ que nous ſommes des Etats libres de l'Empire, n'eſt ce pas un de nos „ privileges les plus ſacrés, que la liberté de contracter, ſuivant les circonſ„ tances, les alliances qui nous paroiſſent de notre utilité commune. Il eſt „ vrai, que la ville de Lucerne a deſiré d'entrer dans notre ligue, & que „ nous l'y avons admiſe; mais qui ne ſçait qu'il ne reſtoit point à Lucerne „ d'autre moyen de ſe mettre à l'abri du ravage & de l'incendie dont elle é„ toit menacée? Qui ne ſçait auſſi que Glaris a été par nous conquis ſur „ l'ennemi; & que Zug ne s'eſt jetté dans nos bras, qu'après avoir vaine„ ment demandé la protection & l'aſſiſtance de ſes Seigneurs? Que demande „ de nous le Duc d'Autriche? des droits qui ne lui appartiennent point, & „ auxquels il n'a nulle ſorte de prétention fondée. Vouloir nous les ravir, „ ce ſeroit agir en tyran; & déja cimentée par notre ſang, notre alliance ne „ connoit, ni juges, ni Puiſſances qui puiſſent la diſſoudre. Elle ne dépend, „ ni des effets ambitieux du Duc d'Autriche, ni de la volonté, ou des déci„ ſions arbitraires du Chef même de l'Empire, pour lequel nous ſacrifierons „ volontiers nos vies & nos biens, mais à qui, très-décidément, nous n'a„ bandonnerons, ni notre liberté, ni nos prérogatives".

Compromis entre le Duc d'Autriche & les Cantons. 1354.

Charles IV parut pénétré de la force & de la validité de ces raiſons; on aſſure même qu'il fit ce qu'il put pour en faire ſentir la juſtice au Duc d'Autriche: mais celui-ci refuſa de ſe rendre; & l'Empereur qui s'étoit engagé à défendre ſes intérêts (1), parla en Souverain irrité, traita d'obſtination

Charles menace les Cantons & ſe déclare pour le Duc d'Autriche.

(1) Charles IV. prétendit que les deux Parties devoient lui remettre la déciſion abſolue de cette conteſtation. Les Suiſſes ne voulurent point accepter cette propoſition, à

SECT. IV. *Histoire de la Suisse* 1338-1389.

punissable la généreuse résistance des Suisses, leur défendit de prendre les armes avant deux mois, & partit en leur promettant qu'il viendroit terminer cette contestation. Ses vues n'échapperent point aux Suisses, qui, ne douterent point qu'en effet il ne revint, mais les armes à la main, pour les contraindre par force, de rentrer sous le joug d'Autriche. Ils ne se trompoient point, & tandis qu'ils se préparoient à soutenir la guerre, les Princes Autrichiens se déterminerent à commencer les hostilités par le siege & la reduction de la ville de Zurich, qu'ils regardoient comme le Chef-lieu & le foyer de la Ligue-Helvetique.

Preparatifs d'Albert.

L'Empereur appuyoit de son autorité le projet de cette guerre, & le Duc Albert ordonnoit à tous ses vassaux de prendre les armes; il se donna tant de soins, & fut secondé avec tant de zele, qu'en très-peu de tems, il se vit à la tête d'une armée de quarante mille hommes d'infanterie & de quatre mille hommes de cavalerie. Il ne manquoit à cette armée formidable par le nombre, que des magasins, de l'argent pour soudoyer les soldats, des capitaines pour les commander, des Chefs pour les conduire, & l'esprit de concorde & de subordination pour réunir ces troupes, qui, tirées de toutes les petites nations d'Allemagne, divisées d'intérêts & jalouses les unes des autres, ne vouloient reconnoître ni discipline militaire, ni Commandans-Généraux. Cette foule néanmoins avoit deux Chefs, Albert & Charles, mais peu unis entr'eux, & incapables l'un & l'autre de former, ou d'exécuter les plus communes opérations. Cette multitude plus menaçante que guerriere, fut conduite sous les murs de Zurich, qui fut aussi-tôt sommé de se rendre.

L'Empereur & le Duc Albert assiegent Zurich.

La place n'étoit défendue que par 1500 Suisses, mais aguerris, plains de valeur, & secondés par tous les Citoyens en âge de porter les armes, accoutumés aux fatigues de la guerre, incapables de se laisser intimider par le nombre, & résolus de mourir libres, & de rester ensevelis sous les ruines de leurs maisons, plutôt que de se soumettre, quelques conditions qu'on voulût leur proposer. Ils attendirent les premieres attaques, & furent très-surpris de voir cette foule d'ennemis s'occuper sous les temparts à vuider leurs querelles particulieres, par des combats d'un contr'un, ou de plusieurs contre plusieurs, suivant l'usage de ces tems, & paroissant fort peu disposés à donner un assaut à la ville.

Résistance des assiegés.

L'Empereur arriva enfin à la tête des troupes de Berne, de Soleure, de Schaffhausen, de Bienne & de plusieurs autres villes impériales d'Allemagne. La présence de Charles donna une nouvelle activité aux assiégeans, mais cette activité, se ralentit bientôt, & la mésintelligence augmentant de moment en moment, acheva de rassurer les Zuricois. Les troupes des villes impériales, celles sur-tout de Soleure, de Bienne, de Schaffhausen & de Berne, qui n'étoient venues que forcément contre les Zuricois leurs alliés, faisoient hautement des vœux pour les assiegés. Ces troupes séparées du reste de

moins què par préliminaire, l'Empereur ne voulut s'engager à ne pas toucher à leur alliance. Charles fut fort irrité de cette condition, qu'il prenoit pour une marque de défiance de la part des Cantons, & qu'il ne croyoit pas mériter. Il moyenna cependant une treve qui devoit durer aussi long-tems qu'il la prescrivit, & un mois au-dela. *Hist. de la Conféd. Helvet.* L. 4. p. 123. T. Schudi. p. 430.

de l'armée, devoient donner l'assaut d'un côté de la ville, tandis que les troupes des Evêques & des Princes devoient donner l'attaque d'un côté opposé (1). Les Zuricois instruits des dispositions des villes impériales leurs alliées, arborerent sur les remparts, du côté des troupes de ces villes, la banniere de l'Empire, afin de les faire souvenir qu'en voulant détruire leurs alliés, elles travailloient à s'opprimer elles-mêmes. Aussi à la vue de cette banniere, ces troupes refuserent obstinément d'agir contre les Zuricois, qui, par cette défection, n'ayant plus qu'un côté de la ville à défendre, sortirent, & vinrent fiérement présenter la bataille à Charles & au Duc d'Autriche, aux Princes & aux Evêques.

Sect. IV. *Histoire de la Suisse 1338-1389.*

Les Troupes des villes impériales refusent de servir contre Zurich.

Les Zuricois offrent la Bataille.

Cette partie de l'armée étoit encore supérieure en nombre aux Zuricois, & les Chefs ne balancerent point à donner le signal du combat: mais au moment d'en venir aux mains, la plus singuliere des disputes sur l'honneur du pas, fit que cette action qui eût dû être sanglante & décisive, n'eut pas lieu. Un corps de Bohême que Charles avoit conduit à ce siege, prétendit que c'étoit à lui à marcher le premier à l'ennemi; les Autrichiens & les Suabes, prétendirent que cet avantage n'appartenoit qu'à eux: aucun des deux partis ne voulut céder, la journée presqu'entiere s'écoula dans cette querelle; Charles parut fort irrité contre les Autrichiens, & sa colere, vraie ou feinte, (car on assure que ce fut lui, qui, peu ami des combats, avoit suscité cette contestation;) sa colere alla si loin, qu'il fit donner le signal de la retraite, dans laquelle il ne s'éleva point de dispute sur l'ordre de la marche; & dès le lendemain, il licentia les troupes impériales.

L'Empereur se retire avec ses troupes.

Cette retraite (2) précipitée, ne surprit point les Suisses, qui, connoissant le caractere plus avare que guerrier de Charles IV, lui avoient fait offrir des sommes très-considérables, s'il vouloit se départir de cette guerre, engager le Duc d'Autriche à lui céder les droits régaliens qu'il prétendoit avoir sur Lucerne, Zug & Glaris, & en affranchir ensuite ces trois Cantons. Charles ébloui des offres qu'on lui avoit faites, avoit avec empressement accepté ces conditions, & à son tour il avoit proposé au Duc d'Autriche de partager cette riche composition. Albert avoit rejeté avec indignation cette lâche proposition, & l'Empereur, qui n'avoit point de raison valable pour se dégager de son alliance avec les Autrichiens, & qui, quelqu'effort qu'il fit pour dis-

(1) Après avoir soutenu pendant trois semaines tout l'effort des ennemis, les Zuricois planterent le 13 Octobre 1354, sur une tour leur principale banniere; les armes de leur ville surmontée d'un aigle impériale, devoit rappeller aux troupes des villes libres, qu'elles travailloient à opprimer un membre de leur Corps; que l'intérêt commun de leur liberté qui les devoit unir, ne leur permettoit pas de travailler à les détruire. Ils s'adresserent en même tems secretement à l'Empereur, qui intérieurement jaloux de la puissance des Autrichiens, las d'ailleurs d'une guerre pour lui très-peu avantageuse, écouta favorablement leurs Emissaires: la division s'étoit jettée parmi ses troupes; les villes impériales servoient à regret contre Zurich: toutes ces circonstances engagerent Charles IV à lever le siege. Schodeler. L. C.

(1) Quoique l'on sente très-bien que les deux Princes ne s'aimoient gueres, & qu'ils se faisoient, au contraire, l'honneur de se craindre l'un l'autre, & pour dire la vérité, assez inutilement; cependant ce départ brusque & soudain étonna tout le monde, excepté les Suisses, qui en savoient bien la raison. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 13.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338-1389.

fimuler fon mécontentement, ne fuivoit cette entreprife qu'avec dégoût, faifit le prétexte frivole de la difpute des Bohêmes & des Suabes pour abandonner le fiege, & le Duc fon allié.

Les Huit Cantons viennent défendre Zurich contre le Duc Albert, qui fe retire.

Quelqu'irrité que fut intérieurement Albert de la retraite, ou pour parler avec plus de vérité, de la défertion de l'Empereur, il ne témoigna cependant aucun reffentiment, parut le voir partir avec indifférence, & très-déterminé à continuer le fiege de Zurich avec le peu de troupes qui lui étoient reftées. Sa réfolution allarma les Zuricois, & ils avoient d'autant plus de raifon, que la garnifon étoit très-fatiguée, & que les fubfiftances commençoient à manquer. Heureufement pour eux, les huit Cantons informés de la fituation où fe trouvoit réduite cette ville affiégée, firent les plus grands efforts, unirent leurs armes, & arriverent, réfolus de périr ou de dégager les affiégés. Albert épargna aux Suiffes la peine de combattre, & à peine ils parurent fur la cime du Mont-Alpis, que, ne voulant point hazarder une bataille, il décampa, fe contentant de ravager le pays ennemi qui étoit fur fa route (1).

La levée du fiege de Zurich ne termina point la guerre; il n'y eut point, à la vérité d'action décifive; mais les hoftilités continuerent pendant près d'une année, avec tant d'acharnement des deux côtés, que les Suiffes & les Autrichiens fatigués de leurs pertes mutuelles, defirerent également la paix.

Charles prononce fur leurs conteftations. 1355.

Charles IV, de retour de Rome où il avoit été recevoir, à titre onéreux, la couronne des mains du Pape, convoqua une diete à Ratisbonne, fit au Duc d'Autriche, qui s'y rendit, un accueil auffi diftingué que s'il eut eû pour lui autant d'eftime & d'amitié, qu'il avoit de froideur & de haine, ajourna les Suiffes à comparoître devant lui, & prononça que toute hoftilité cefferoit, que l'on fe reftitueroit de part & d'autre, tout ce que des deux côtés, on prouveroit avoir été enlevé pendant la guerre; que les Zuricois ne recevroient point de fujets Autrichiens au nombre de leurs Citoyens; que ceux qui tenoient des fiefs, ne pourroient fe difpenfer de reconnoître les terres de leurs Seigneurs Suzerains; que les Zuricois s'engageroient à ne point contracter d'alliance avec les fujets de la maifon d'Autriche, & qu'ils l'affifteroient, au contraire, contre quiconque fe refuferoit, dans les cas de conteftation, aux voies de la juftice; enfin, que chacune des parties feroit maintenue dans fes alliances (2).

La Sentence de l'Empereur diverfement interprétée.

Cette fentence, quoique divifée en plufieurs articles, paroiffoit à la vérité prévoir les cas qui pourroient furvenir, mais ne décidoit rien fur les cas arrivés, & prononçoit encore moins fur la reclamation du Duc d'Autriche au fujet de l'admiffion de Zug & Glaris dans la ligue. Albert fondé fur ce que l'Empereur avoit ordonné que les Zuricois ne recevroient point de Sujets Autrichiens dans leur alliance, prétendit que cette difpofition annulloit l'acceffion de Glaris & de Zug à la ligue; mais les Suiffes répondirent, que, l'Empereur

(1) Avec toutes fes hautes prétentions & fon extrême vanité, le Duc Albert étoit l'un des plus foibles guerriers & des plus mal-adroits Généraux du XIVe fiecle. Ce fut ici le troifieme fiege qu'il tenta contre la ville de Zurich; la troifieme entreprife qu'il fut honteufement obligé d'abandonner; & la troifieme fois, que, pour fe venger de fa propre inhabilité, il dévafta la campagne des environs, où il ne trouva ni peuple qui lui réfiftât, ni ennemis qui s'oppofaffent à fes déprédations.

(2) Simler. p. 136. T. Schudi. p. 436.

ayant décidé aussi que chaque partie seroit maintenue dans ses alliances, cette disposition de la sentence confirmoit formellement l'alliance contractée avec Zug & Glaris: ensorte que la difficulté restoit encore entiere. Les Suisses demanderent à Charles IV une explication moins équivoque, & qui ne laissât aucun prétexte au Duc Albert. Le Canton de Schweitz déclara même hautement qu'il ne ratifieroit aucun traité, ni ne recevroit cette Sentence, à moins que le jugement de l'Empereur ne fut plus clairement énoncé, & aussi favorable aux Cantons qu'ils avoient paru le desirer dans le compromis, en vertu duquel la sentence avoit été rendue.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338-1389.

Charles IV répondit vaguement à ces demandes, qu'il satisferoit les Suisses; mais il n'expliqua rien, & le silence qu'il garda sur ce point, parut d'autant plus favorable aux Suisses, que Bucheim, Baillif Autrichien, fit peu de tems après, une ligue de cinq années avec les Zuricois. Il est très-vraisemblable que le Baillif Bucheim n'avoit point consulté le Duc Albert, qui comptoit, au contraire, sur la nullité de l'alliance contractée avec Zug & Glaris, & qui même détermina enfin Charles IV à interprêter ainsi les points litigieux de sa sentence; car, ce foible Empereur, qui étoit si peu constant dans ses opinions, & si peu intelligible dans ses décrêts, écrivit clairement aux Suisses, que par sa sentence, il avoit entendu annuller leur alliance avec Glaris & Zug. Les Suisses, qui par leur compromis avoient déclaré qu'ils ne se soumettroient à la Sentence du Chef de l'Empire, qu'autant qu'elle maintiendroit cette alliance, rejeterent cette interprétation, & pour prouver combien ils étoient éloignés de s'y soumettre, ils envoyerent un corps considérable de troupes dans le pays de Zug & de Glaris, & renouvellerent l'alliance contractée avec ces deux Cantons (1).

Charles IV explique sa sentence au préjudice des Cantons qui prennent les armes. 1356.

La guerre alloit se rallumer avec plus de vivacité qu'elle n'en avoit eu jusqu'alors, & les Suisses étoient déterminés à tout souffrir, à tout risquer, plutôt que d'accepter aucune condition qui pût donner atteinte ou à leur liberté, ou aux droits de leurs alliés. Cette mâle résistance eut entraîné la guerre inévitablement, si le Duc Albert, retenu à Vienne par une maladie dangereuse, n'eut pas eu alors d'autres soins que ceux de soutenir ses prétentions, & de chercher, comme il l'avoit fait jusqu'alors, les moyens de faire rentrer, soit de gré, soit de force, sous le joug de sa domination, les peuples qui s'étoient affranchis de sa tyrannie.

Albert malade à Vienne. 1358.

Le Duc Albert, dévoré d'ambition, incapable de suivre ses hauts projets, usé par les plaisirs & accablé d'infirmités, étoit tombé dans un tel épuisement qu'il n'étoit plus en état de sortir de sa chambre, dont la porte n'étoit ouverte qu'à ses enfans & à ses domestiques. Le Duc Rodolphe son fils, aussi juste que son Pere l'étoit peu, aussi modéré que le Duc Albert étoit violent & inquiet; Rodolphe, par la douceur de son caractere, sa bienfaisance, & ses rares vertus, jouissoit parmi les Suisses mêmes, peu amis de sa maison, de la plus haute considération. Ce fut à lui qu'ils s'adresserent, pour faire entendre au Duc d'Autriche qu'ils ne pouvoient, ni ne devoient, ni ne vouloient se soumettre à la sentence de l'Empereur, qu'autant que, pour préliminaire, leur alliance avec Zug & Glaris seroit confirmée, & qu'elle sub-

Rodolphe son fils s'intéresse pour les Suisses.

(1) T. Schudi. p. 442.

SECT. IV. *Histoire de la Suisse* 1338 1339.

sisteroit. Rodolphe consentant à se charger de cette commission délicate & très-épineuse, partit pour Vienne; mais il étoit trop tard; le Duc d'Autriche, dont la santé déclinoit de jour en jour, n'avoit plus la force de se mêler d'aucune sorte d'affaire; & son inquiétude augmentant à mesure qu'il s'affoiblissoit, on ne lui annonçoit plus que des nouvelles agréables; ensorte que malgré la bonne volonté de Rodolphe (1), Albert qui languit pendant environ deux ans encore, ignora profondément l'obstination des Suisses, & le refus qu'ils faisoient d'accepter l'interprétation qu'il avoit donnée du dernier traité fait avec eux. Il mourut dans l'intime persuasion que sa profonde politique, la crainte de sa Puissance, & sur-tout que ses ruses lui avoient soumis les Cantons, & qu'ils resteroient assujettis à ses descendans. Mais les choses étoient, à tous égards si différentes, que même avant sa mort, son Conseil, qui depuis long-tems étoit dans l'usage de régler tout, sans même l'informer de ses délibérations, persuadé de l'injustice des prétentions de ce Prince, & du danger qu'il y avoit d'entreprendre une guerre aussi peu fondée, s'étoit servi de la médiation du Comte de Tockenbourg & du Seigneur de Torberg, l'un & l'autre, également agréables aux Suisses & à la maison d'Autriche. Ces deux habiles négociateurs, parvinrent par la sagesse de leur avis, & l'heureuse activité de leurs soins, à obtenir des deux parties, une suspension d'armes, qui, peu de tems aprés la mort du (2) Duc Albert, fut convertie en une treve d'onze années, sous la condition que pendant la durée de cette treve, les Cantons de Zug & de Glaris conserveroient leur dénomination de Cantons; qu'ils resteroient dans les liens du serment de confédération qu'ils avoient prêté aux autres Cantons Suisses; que cependant les Seigneurs de la maison d'Autriche seroient libres de nommer un Officier, pour les représenter dans ces deux Cantons, pour y veiller à la conservation de leurs droits; à condition toutefois que cet officier seroit toujours tiré de l'un des Cantons ligués.

Albert meurt. 1358.

Condition de la Treve conclue & signée. 1359.

Comme dans ce traité, il ne fut rien dit, ni statué au sujet de Lucerne, ce silence parut une renonciation tacite de la part de la maison d'Autriche, aux prétentions qu'elle disoit avoir sur ce Canton. Cependant on vit bientôt qu'il s'en falloit de beaucoup que cette maison eût entendu abandonner ses droits: car le Duc Léopold, fils d'Albert, & auquel la Suisse échut en partage, prit dans tous les actes, ainsi qu'il est prouvé par beaucoup de Chartres qui se sont conservées, le titre de Seigneur de Lucerne & des terres adjacentes.

Caractere de Léopold dénigré par les Historiens Suisses.

La plûpart des anciens historiens Suisses, imités en cela par le plus grand nombre de leurs écrivains postérieurs, se sont, mais fort injustement attachés à peindre Léopold sous les traits les plus odieux: ils l'ont réprésenté comme un usurpateur avide, comme un Prince violent, cruel, entreprenant, tou-

(1) *Hist. de la Confédération Helvetique.*

(2) Albert II d'Autriche, fils de l'Empereur Albert & d'Elisabeth de Carinthie, mourut à Vienne, le 23 Juillet 1358, laissant Rodolphe; Albert III (Grand pere de l'Empereur Albert, qui porta les Royaumes de Bohême & de Hongrie dans sa maison,) & Léopold qui fut tué à Sempach, en 1386. Léopold eut pour fils Fréderic, Pere de Sigismond, & Ernest qui fut Pere de l'Empereur Fréderic, d'Albert VI, & d'Ernest II.

jours prêt à étendre ses droits & sa domination par les plus iniques moyens. Ces traits sont dictés par la haine; & Léopold à qui ses contemporains donnerent le surnom de *Prud'homme*, confirmé par la postérité, ne mérita jamais aucune de ces avilissantes dénonciations. Son caractere étoit entierement opposé au caractere du Duc Albert son pere: il aimoit la justice, avoit l'ame élevée, beaucoup de fermeté, le cœur bon, généreux; il méprisoit la ruse, quel que put en être l'objet. Peu fait aux négociations, il ne connoissoit pas même les élémens de la plus commune politique. Elevé dans les camps, il avoit la plus rare franchise; Général peu habile, & sans expérience, il n'avoit pour talens militaires que la plus intrépide, & quelquefois la plus téméraire valeur. Léopold à la vérité, ne fut rien moins qu'un grand Prince, mais on ne doit pas aussi lui refuser la qualité d'homme très estimable par sa prudence, sa bonne foi & son intégrité.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338-1339.

Léopold étoit secondé dans l'administration des affaires de ses Etats par un excellent Conseiller, & ce Conseiller étoit Jean, Evêque de Gurck, Prélat moins respectable par son âge, que par la sagesse de ses vues, la justesse & la modération de ses avis. Il est très-vraisemblable que les Suisses se fussent moins déchaînés contre le Duc Léopold, si le bon Evêque de Gurck eût vécu plus longtems; mais à peine il commençoit à diriger ce jeune Prince, qu'il mourut, au grand regret des Peuples, qui avoient eu le tems de connoître & de goûter les douceurs de son administration.

Défiance des Cantons. 1359.

Accoutumés aux réclamations perpétuelles de la maison d'Autriche, contre leur liberté, les Cantons confédérés ne comptoient presque point du tout sur l'observation du dernier traité fait au sujet de Zug & de Glaris, & ils s'attendoient à avoir incessamment une nouvelle guerre à soutenir contre le Duc Léopold, auquel ils supposoient les mêmes sentimens & la même ambition qui avoit dans tous les tems caractérisé les Seigneurs de cette maison. Les Suisses cependant se tromperent, & Léopold observa religieusement les clauses (1) de ce traité, soit parce qu'il l'avoit promis, soit à cause des soins que lui donnoient les contestations qu'il avoit, ainsi que son frere, avec quelques peuples voisins.

Il est vrai que ces contestations étoient assez embarrassantes pour ne laisser à ces Princes ni le tems, ni la liberté de diviser leurs forces & soutenir les droits qu'ils prétendoient avoir sur diverses contrées de la Haute Allemagne. Ils s'étoient mis en possession du Comté de Tirol, après la mort du Duc Rodolphe leur frere, auquel Marguerite de Maultasch, vieille & méprisable Messaline l'avoit porté en dot. Ce Comté leur fut disputé par Etienne Duc de Baviere, contre lequel ils se défendirent à force armée, ainsi que contre l'Empereur, qui leur demanda vainement la restitution de quelques terres voisines de la Bohême, qu'ils refuserent de lui céder, & que Charles n'osa réclamer à main armée, tant ils s'étoient rendus puissans & redoutables.

Guerres des Duc d'Autriche contre Etienne Duc de Baviere.

(1) Il est vrai que la Maison d'Autriche conserva les droits qu'elle avoit sur Zug & Glaris: mais pour mettre ces Peuples à couvert des entreprises de ses Officiers, elle s'engagea à choisir l'*Amman* du pays de Zug, parmi les citoyens de Schweitz, & le Baillif de Glaris, parmi les citoyens de Zurich. Ainsi finit cette longue contestation. Tschudi, p. 449. Simler p. 138. Stettler p. 78.

SECT. IV. *Histoire de la Suisse* 1338-1389.

Alliance de l'Empereur avec les Suisses.

Ce fut sans doute dans la vue d'affoiblir leur autorité que l'Empereur Charles favorisa, autant qu'il fut en lui, les Suisses, leur donna les preuves les plus signalées de son amitié, & s'allia solemnellement avec eux par un traité qui fut signé le Dimanche d'après la S. Mathias, 1362; & ce fut vraisemblablement aussi à cette alliance que les Cantons confédérés, durent en partie l'attention qu'eut Léopold de ne pas violer la treve.

Etat de l'Empire sous le gouvernement féodal.

Agrandissement des villes impériales.

La confusion, les vices, les abus & les violences du gouvernement féodal, agitoient & déchiroient alors l'Empire, ainsi que la plûpart des Etats Européens: (2) les grands Seigneurs usurpoient autant qu'ils pouvoient sur leurs vassaux, qui, s'érigeant à leur tour en souverains, cherchoient par leurs brigandages à se dédommager sur le peuple des pertes qu'ils avoient éprouvées. C'étoit à la faveur de ces troubles, de ces agitations que les villes impériales s'agrandissoient, & acqueroient des forces qui les mettoient en état de lutter quelquefois avec avantage contre les Souverains qui les avoient autrefois opprimées. C'étoit pendant le feu de ces divisions féodales & anarchiques, qu'on voyoit une foule de paysans rassemblés par la haine de la servitude, accablés sous le poids d'un joug que le despotisme avoit rendu intolérable, réclamer la protection des villes impériales, & leur demander le droit de Bourgeoisie externe. Cette grace ne leur étoit jamais refusée par ces cités, intéressées à grossir le nombre de leurs défenseurs; & sous quelque prétexte que cette demande fut faite, elle étoit toujours accordée; ensorte que les Seigneurs, qui souvent ignoroient ces démarches, étoient très étonnés d'apprendre qu'il ne leur restoit plus de sujets, ou du moins qu'il ne leur restoit plus que des droits très-foibles, très-précaires sur des sujets dont ils étoient accoutumés à se regarder comme les maîtres suprêmes.

Inutilité de la Bulle d'or.

Dépouillés par cet usage abusif, de la portion la plus précieuse de leur puissance & de leur autorité, les Seigneurs s'étoient plaints vivement de la licence, suivant eux punissable, de leurs sujets, & de l'appui que ceux-ci ne manquoient pas de trouver dans les villes impériales. Charles IV avoit même publié pour arrêter le cours de ces associations, cette célebre constitution impériale connue sous le nom de *Bulle d'or*, dans laquelle ces sortes de Bourgeoisies étoient prohibées sous peine de cent marcs d'or fin, à moins, y étoit-il dit, que ceux qui les demanderoient, n'eussent un domicile actuel dans les lieux-mêmes où elles étoient accordées. Cette Bulle, qui avoit été publiée en 1354, & qui avoit paru si sage, n'avoit pourtant produit à cet égard aucun effet. Berne, sur-tout, avoit si fort multiplié ces bourgeoisies, que Charles IV, s'étant arrêté à Berne à son retour d'Avignon, en 1361, le Baron de Thurn, & le Comte de Kibourg vinrent se plaindre à lui, & lui de-

(1) Aux abus du gouvernement féodal, se joignoient l'ignorance & la grossiereté des mœurs qui multiplioient & rendoient ces abus très-dangereux. Il n'étoit pas étonnant que pendant que la noblesse se détruisoit par des combats & des défis, les villes impériales s'agrandissent; le commerce, la liberté & la police n'avoient point alors d'autres asiles: aussi ces cités connoissant tous leurs avantages, ne négligeoient-elles aucun des moyens qui pouvoient, ou les maintenir, ou les étendre; elles s'entresecouroient, & affoiblissoient, autant qu'elles pouvoient, la puissance & les prétentions des Seigneurs, en leur enlevant des sujets, & en se les attachant, à titre de Bourgeois casuels, ou externes; en allemand *Usburger* ou *Fallburger*.

manderent justice, de ce que leurs sujets ne vouloient plus les reconnoître pour maîtres, depuis que Berne s'étoit mise dans l'usage de contracter ces sortes d'alliances. A ces plaintes les Bernois répondirent qu'ils étoient autorisés à contracter ces liaisons, par un diplôme que l'Empereur Fréderic II, leur avoit accordé en 1218, en vertu duquel ils avoient le droit illimité de donner la bourgeoisie, à quiconque le desiroit, & qu'ils en jugeoient dignes. Il est vrai que ce diplôme existoit; mais la République de Berne lui donnoit une étendue que l'Empereur Fréderic n'avoit pas entendu lui donner. Les raisons qu'elle allégua étonnerent le Comte de Kibourg & le Baron de Thurn, qui, ne sachant que se battre, & point du tout discuter une affaire, offrirent en mauvais orateurs & en très-valeureux Chevaliers, de se battre en champ clos contre tous ceux qui oseroient les contredire. Un champion Bernois accepta le défi, & cette maniere de juger une contestation, auroit vuidé ou éternisé la querelle, si l'Empereur, ne jugeant point qu'il convint à sa dignité, de plaider ainsi devant lui, n'eût défendu toutes voies de fait, promettant de prononcer, mais il étoit chez les Bernois; il desiroit d'abaisser la maison d'Autriche; il étoit allié des Suisses, & il partit sans avoir rien décidé.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338-1389.

Plaintes des Seigneurs à l'Empereur. 1365.

Combat singulier proposé par les Seigneurs.

Le silence de Charles ne rendit les Bernois que plus ardens à offrir & donner la bourgeoisie à tous ceux qui la sollicitoient: depuis plusieurs années elle avoit reçu dans son alliance la ville de Bienne, & cette agrégation, qui avoit été convertie en un traité de combourgeoisie perpétuelle, en 1352, n'avoit pas paru offenser l'Evêque de Bâle, (1) quoique Bienne fut sous sa suprématie & dans le territoire de son Evêché. Mais cet Evêque étoit un homme pacifique: il mourut & eut pour successeurs Jean de Vienne, Chanoine de Metz. Jean de Vienne, fut mauvais Prêtre, mais guerrier plein de valeur, ou même, si l'on veut, de férocité, toujours prêt à se battre, & toujours prêt à abuser, en brigand & en scélérat, des droits du plus fort sur le plus foible: il forma le projet de prendre possession de Bienne les armes à la main, & de signaler son avénement à l'épiscopat par le massacre des habitans, & par la destruction de cette ville. A cet effet, il rassemble tous ses vassaux, se met à leur tête, arrive devant Bienne, y répand la terreur, y entre suivi de ses troupes, prend les chefs de la ville, les fait jeter dans des cachots: donne le signal du pillage, & quand il s'est assuré qu'il ne reste plus rien aux Biennois, il fait mettre le feu aux quatre coins de la ville, ne s'éloigne que lorsqu'elle est reduite en cendres, va s'enfermer avec ses troupes dans son château de Schlosberg, & de là, brave & défie le juste ressentiment de Berne & de Soleure, alliées de Bienne.

Violence de Jean de Vienne Evêque de Bâle. 1367.

Le sort de cette ville pénétra de douleur ses alliés, qui, embrasés du desir

(1) Bienne n'étoit seulement point alliée avec Berne, cette petite ville avoit aussi contracté alliance avec Fribourg, en 1311, & avec Soleure, en 1334. Les Evêques de Bâle ne s'étoient en aucun tems opposés à ces traités; il faut avouer à la vérité, que jamais cet Evêché n'avoit été rempli par un Prélat aussi fougueux que l'étoit Jean de Vienne. Les cruautés qu'il exerça dans Bienne, lui méritent un nom très distingué parmi les brigands les plus célebres. On peut voir le caractere, les qualités & le récit de quelques-unes des actions atroces de ce digne Prélat, dans Stettler p. 66. dans Schodeler M. S. Stettler p. 81. & dans Simler p. 330.

L'Evêque de Bâle leve une armée & est batu.

Les Bernois font la paix avec Jean de Vienne. 1368.

de se venger, s'arment & vont porter la désolation, le carnage & la mort dans les Etats de l'Evêque. Jean de Vienne furieux, ne respire què la vengeance; il sort de Schlosberg, rassemble toutes ses forces, qui consistent en une troupe de paysans, bénis & armés par ses mains, marche à ses ennemis, les rencontre dans le val de Munster, leur livre bataille, & est complettement battu. L'Evêque d'autant plus irrité, qu'il prétendoit en soutenant sa cause défendre celle de la Religion, vendit, pour acheter de nouveaux soldats, jusqu'aux vases sacrés de son église, & alla lui même en Alsace recruter son armée affoiblie. Les vainqueurs de Jean de Vienne n'étoient pas sans inquiétude sur le succès qu'ils avoient remporté: ils avoient combattu contre un Prêtre; ils avoient lutté même avec avantage contre un Evêque: (1) ils crurent avoir encouru les censures ecclésiastiques, & par cela même le courroux & la réprobation célestes. Leurs remords furent si pressans, qu'ils se hâterent de souscrire aux conditions de paix qui leur furent proposées; & Jean de Vienne, qui jusqu'alors n'avoit parlé que de faire rentrer Bienne sous la suprématie de l'Evêché de Bâle, ne demanda autre chose, en réparation du dommage que lui avoit causé cette guerre, qu'une somme de trente mille florins, moyennant laquelle il promit que sa piété demeureroit tranquille, & qu'il renonceroit à la poursuite de ses droits épiscopaux.

Ils se repentent du Traité & n'en remplissent pas les conditions.

Revenus cependant de la terreur panique que leur avoit suggérée la superstition, les Bernois furent très honteux du traité qu'ils avoient conclu avec le Prélat, qu'ils pouvoient accabler; & leur honte fut telle, que, lorsque Jean de Vienne voulut exiger le payement des trente mille florins, le peuple de Berne se souleva; & le Sénat qui avoit souscrit au traité, fit mourir quelques séditieux, en bannit quelques autres de la République, paya un très léger à-compte à l'Evêque, & lui dit que les troubles occasionnés à ce sujet ne permettoient point de compter la somme stipulée: (2) ensorte que Jean de Vienne ne retira d'autre avantage de cette guerre, que d'avoir vu ravager une partie de ses terres, & d'avoir fort mal à propos engagé le reste à la ville de Bâle, qui, profitant de sa situation, s'agrandit considérablement à ses dépens.

Cependant ce que l'Evêque de Bâle avoit tenté contre Berne, la plûpart des Ecclésiastiques, moines ou prêtres séculiers, le tentoient plus ou moins ouvertement, contre les Cantons ligués. Car les bénéfices les plus considérables du Clergé ayant été jusqu'alors à la nomination des Seigneurs de la maison d'Autriche & de leurs grands vassaux, le Clergé les secondoit de toute sa puissance, soit en reconnoissance des biens qu'ils en avoient reçus, soit dans

(1) Les Alliés communs des parties se mirent entr'elles, & engagerent les Bernois, jusqu'alors vainqueurs, & qui n'avoient fait la guerre que chez leurs ennemis, à souscrire à la premiere & à la seule paix honteuse, dont l'histoire puisse les blâmer depuis la fondation de leur ville. Il n'y a que la superstition du tems, ou l'incapacité de ceux qui stipulerent pour la République, qui aient pu lui attirer cette tâche. *Histoire des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 1. p. 31.

(2) On n'avoit livré à l'Evêque que 3000 Florins, au lieu de 30000, que la République s'étoit engagée à lui payer; & le Gouvernement se trouvant, ou disant se trouver dans l'impossibilité de remplir une somme plus considérable, déclara à Jean de Vienne, qu'il n'en auroit pas davantage. Schodeler. M. S. Stettler. p. 63.

dans l'espérance de recevoir, de ces mêmes Seigneurs, une portion de la dépouille des vaincus, sur la soumission future desquels ils ne cessoient point de compter. C'étoit dans cette vue que le Clergé s'opposoit perpétuellement, & au gouvernement populaire, & à toutes les alliances formées par quelqu'un des Cantons. Le zele de quelques ecclésiastiques ne se contenta point de ces déclamations; ils userent des voies de fait, & soutinrent à main armée les intérêts des Seigneurs, lors même que ceux-ci ne jugeoient pas à propos de se défendre à force ouverte. Tel fut Vernier Reinach, Doyen de Zurich, qui, peu content des preuves qu'il avoit données de son attachement à l'ancienne constitution, enleva de force, sur le grand chemin, l'Avoyer de Lucerne. Cet attentat intéressoit la liberté de tous les Suisses Confédérés: les huit Cantons s'assemblerent, condamnerent le Doyen de Zurich à un bannissement perpétuel, confisquerent ses biens, & par un réglement auquel ils donnerent le nom de *Convenant des Prêtres*, statuerent que tout Prêtre séculier ou régulier qui voudroit vivre dans l'un des pays ligués, feroit serment de servir la Confédération, nonobstant tous sermens antérieurs qu'il pourroit avoir faits à la Seigneurie d'Autriche ou à tous autres; qu'il ne pourroit traduire aucun citoyen devant les juges ecclésiastiques; mais seulement devant les Magistrats du pays: que quant aux Tribunaux ecclésiastiques; ils ne prendroient connoissance que des matieres matrimoniales, ou pour cause d'usure, & jamais dans les affaires civiles, ou de police. (1).

Attentat du Doyen de Zurich.

Le Convenant des Prêtres. 1370.

Pendant que les Cantons ligués prévenoient par la sagesse des réglemens les troubles qu'eussent pû leur donner les prétentions ambitieuses du Clergé; pendant que, soit par impuissance, soit par des raisons de politique, les Ducs d'Autriche paroissoient avoir renoncé au desir de troubler la paix; desir, qui jusqu'alors les avoit caractérisés; de nouveaux ennemis, dont les Suisses ignoroient jusqu'à l'existence, vinrent porter dans le sein de la Suisse toutes les fureurs de la guerre, & la plus accablante désolation; & cette guerre meurtriere fut fondée sur le plus frivole des prétextes.

Une armée de François & d'Anglois va porter la guerre en Suisse.

Le Duc Léopold, fils de l'Empereur Albert; ce Léopold que sa valeur, ou si l'on veut, sa brutalité avoit fait surnommer le *Glorieux*, & qui, pour s'être excédé à danser avec des filles de Strasbourg étoit mort dans cette ville, en 1326, avoit eu, pour sa portion d'héritage, un cinquieme des Etats patrimoniaux de son Pere, & avoit laissé en mourant ses prétentions sur ce cinquieme, à Catherine sa fille unique, mariée à François de Couci, Comte de Soissons. Catherine eut pour fils Enguerrand de Couci, & celui-ci succédant aux droits de sa mere, (2) avoit demandé plusieurs fois aux Ducs d'Autriche ses cousins, qu'ils lui remissent le cinquieme des Etats héréditaires de l'Empereur Albert, dont il les accusoit de s'être emparés. Il n'avoit fait encore que foiblement cette demande, parce qu'il étoit trop éloigné pour

Cause de cette guerre.

(1) Par l'une des clauses de ce Réglement, il fut statué que les *Clercs qui mal aviseroient, à l'encontre* (des autres clauses) *ne seront hébergés né aux champs né à la ville, & leurs sera baillé né à boire né à manger, voire même pour leur argent; mais iceux declarons déchus de toute sûreté & protection de leur personne.*

(2) La dot de Catherine avoit été assignée sur plusieurs villes & châteaux de l'Alsace & de l'Argaw, & le Sire François de Couci ne s'étoit jamais mis en peine de ces domaines. Stettler. Tschudi. p. 463.

faire valoir plus efficacement ſes droits. En effet, Enguerrand, preſque dans l'enfance encore, avoit été envoyé en Angleterre avec pluſieurs autres Seigneurs François, pour y ſervir d'otage juſqu'au payement de la rançon du Roi Jean, fait priſonnier par les Anglois. Edouard III. conçut une amitié ſi vive pour le jeune Couci, qu'il lui donna ſa fille Eliſabeth en mariage, & le créa Comte de Bedfort. Enguerrand plein de reconnoiſſance, s'attacha à ſon beau-pere, le ſuivit en Guienne, qui appartenoit à ce Roi d'Angleterre, & le ſervit avec la plus rare valeur, dans la longue & meurtriere guerre qui diviſoit alors la France & l'Angleterre. On ſait que pendant cette guerre, les hoſtilités furent quelquefois ſuſpendues par des treves, également néceſſaires aux deux nations. Enguerrand de Couci, qui n'aimoit qu'a combattre, & qui déteſtoit le repos, imagina de profiter de l'une de ces treves pour ſe mettre en poſſeſſion du cinquieme des Etats d'Albert, & d'employer à cette expédition les troupes d'Edouard ſon beau-pere. (1) A ces troupes, ſe joignirent pluſieurs chefs ou capitaines des *bandes*, comme on les nommoit alors; aventuriers qui ne vivoient que de brigandage, & qui, pendant la treve, ne pouvant ſe louer à la France pour combattre Enguerrand, ſe louerent à celui-ci, & firent partie des ſoixante mille bandits, à la tête deſquels le brave Enguerrand de Couci, traverſant les montagnes de Lorraine, parut inopinément en Alſace. Mais il ne put dévaſter le pays, ravagé par les habitans eux-mêmes, qui ne pouvant s'oppoſer à une armée auſſi nombreuſe, avoient pris, dans la vue de l'affamer, le parti de tout détruire, après avoir renfermé tout autant de denrées qu'ils avoient pû, dans les châteaux & les places fortifiées. On en agit de même dans le Sandgaw, ainſi que dans toutes les contrées voiſines de la Suiſſe.

L'Alſace commence à être le théatre de cette guerre. 1375.

Léopold ſe ligue avec les Suiſſes.

Léopold cependant, que cet orage menaçant expoſoit au plus grand danger, ſe ligua avec les Suiſſes; & ils porterent des troupes dans les défilés des montagnes, qui pouvoient ſervir de paſſage à l'armée de Couci. Mais étonné de la tranquillité des Seigneurs & des ſujets d'Autriche, qui, comptant eux-mêmes ſur la valeur des habitans des Cantons ligués, paroiſſoient peu empreſſés à faire tête aux ennemis, les Suiſſes abandonnerent ces paſſages, & ſe retirerent dans leurs villes, croyant avec raiſon, que les Seigneurs d'Autriche ayant le plus grand intérêt à cette guerre, c'étoit principalement à eux à arrêter les ennemis qui s'avançoient. Enſorte que par la négligence, ou par la fauſſe ſécurité de Léopold, l'armée d'Enguerrand trouvant le pays ouvert, entra ſans éprouver aucune réſiſtance, par Walenbourg, qu'il prit & démolit, Balſtal eut le même ſort; & quoique ces deux villes appartinſſent au Comte de Nidau, il fut ſoupçonné de les avoir ſacrifieés, & d'avoir appellé lui-même Enguerrand de Couci, dans l'eſpérance que les Bernois eſſuyeroient toute la fureur de la guerre, & que leur malheur le dédommageroit de la perte de Balſtal & de Walenbourg.

L'Armée s'avance dans la Suiſſe & y cauſe de grands dommages.

Le Comte de Nidau eſt tué. 1375.

Ces ſoupçons étoient mal fondés, ils étoient ridicules; le Comte de Nidau, n'étoit coupable, ainſi que Léopold, que de trop de confiance en la réſiſtance des Suiſſes: car, voyant ſes eſpérances déçues, & ayant pris les

(1) Schodeler. M. S. Tſchudi. p. 303. & ſuiv.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338-1389.

armes pour défendre la ville de Buren assiégée peu de tems après, il fut tué par ces mêmes étrangers, qu'on l'avoit si mal à propos accusé d'avoir introduits dans la Haute Allemagne. De Buren, qu'ils saccagerent, les Anglois se répandirent jusqu'à Olten: ils saccagerent & démolirent les châteaux d'Arwangen, Altreu, Friden & plusieurs autres, passerent le Reuss & le Limmat, portant dans tous les lieux de leur passage, la désolation, le ravage & la mort (1). Bedfort, qui ne doutoit plus de sa supériorité, agit en conquérant, & donna en maître des ordres qu'il croyoit qu'on s'empresseroit d'exécuter.

Enguerrand de Couci donne des ordres aux Suisses & est obligé de diviser son armée.

Suivant un droit commun dans le XIV, siecle, à la Noblesse d'Allemagne, lorsqu'un Seigneur marioit sa fille, c'étoit aux sujets à fournir la dot au gendre. Enguerrand de Couci, qui, vraisemblablement connoissoit mieux les droits de cette noblesse, que les ressources du pays, demanda aux habitans soixante pieces de draps d'or, pour le dédommager des habits de nôces de Catherine sa mere. Bien éloigné de recevoir ces soixante pieces de draps d'or, il ne put parvenir à procurer du pain à ses troupes; & la crainte de les voir mourir de faim, l'engagea à diviser son armée en trois corps, qu'il envoya, l'un dans le voisinage de Lucerne, l'autre sur les bords du lac de Neufchatel, & le troisieme entre Berne & Soleure, tandis qu'il choisit pour son quartier l'Abbaye de Saint Urbain, située au centre de ces divers pays.

Les Suisses attaquent avec avantage l'armée ennemie divisée.

Cette dispersion étoit précisément ce que les Suisses attendoient: alors ils commencerent à harceler ces différentes divisions, nul soldat n'osoit s'en écarter, & tous ceux qui s'éloignoient de leur quartier, n'y rentroient plus. Pendant environ trois semaines ces hostilités continuerent avec la même opiniatreté, & toujours au désavantage de l'armée étrangere; qui étoit prodigieusement fatiguée, lorsque les trois divisions furent attaquées à la fois; il y en eut deux, qui, quoique battues, ne perdirent cependant qu'environ cinq cens hommes: (2) mais la troisieme fut beaucoup plus maltraitée, à Frau-Brunnen, dans un Couvent de Religieuses, entre Berne & Soleure. Ce Couvent servoit de quartier à l'élite de l'armée Angloise, qui y fut surprise pendant la nuit de la seconde fête de Noel (3). Les Suisses y eurent le plus grand avantage; les Anglois y perdirent dans le monastere même, où le combat étoit le plus vif, huit cens hommes & trois drapeaux. Environ trois mille Anglois, campés près de Sempach, furent attaqués & battus par six cens Suisses; le corps de trois mille hommes prit honteusement la fuite, après avoir perdu environ deux cens soldats. Un autre détachement de cette nombreuse armée, ayant pris sa marche le long du Jurat, & s'étant avancé jusqu'à Anet, village situé près de Cerlier, les habitans de ce pays, secon-

Combat de Sempach.

Combat d'Anet.

(1) Ils brûlerent dans cette marche la riche Abbaye de Gottstadt, à laquelle, dans la suite, le Duc Léopold, en considération des pertes qu'elle avoit éprouvées dans cette occasion, accorda, en 1381, des privileges très-considérables. Schodeler. L. C. Stumpf. L. 7. C. 35.

(2) Etterlin & Schodeler. L. C.

(3) Le plus fort du combat fut dans le Monastere, où l'on se battit jusques dans les chambres & dans les dortoirs, homme à homme: les Anglois y laisserent sur le carreau un de leurs Généraux, le Comte de Kent. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse*. T. 2. p. 42.

dés par quelques bourgeois de Laupen & de Berne, fondirent ſur lui, remporterent la victoire, & laiſſerent environ trois cens ennemis ſur le champ de bataille.

Retraite d'Enguerrand de Couci.

Le Comte de Bedfort avoit encore une armée aſſez conſidérable pour ſe venger de ces différentes défaites; mais ſes ſoldats étoient découragés: il n'y avoit ni diſcipline, ni ſubordination dans ces troupes; la diſette d'ailleurs devenoit plus preſſante de jour en jour: il craignit des revers plus irréparables, & prenant le parti de la retraite, il revint ſur ſes pas, & pour la ſeconde fois, il paſſa dans l'Alſace, qu'il acheva de dévaſter.

L'héritage du Comte de Nidau eſt diſputé à ſes Gendres par Jean de Vienne. 1375.

Cette expédition qui ne fut point heureuſe pour Enguerrand de Couci, donna lieu à bien des querelles & des combats dans la Haute-Allemagne. Le Comte de Nidau comme l'on a vu (1) étoit mort les armes à la main, en défendant la ville de Buren. Il n'avoit point d'enfans, & il ne laiſſa que deux ſœurs, l'une mariée au Comte de Thierſtein, & l'autre au Comte de Kibourg. Ceux-ci crurent avec raiſon, que du chef de leurs épouſes ils devoient hériter ſans obſtacle du comté de Nidau. Mais ce comté étoit un fief de l'Evêque de Bâle; & Jean de Vienne, poſſeſſeur de cet évêché, étoit le plus avide des hommes, comme le plus injuſte & le plus violent des prêtres de ſon ſiecle, fort abondant en méchans prêtres. Ainſi, ſans conſulter d'autres droits que ſa propre volonté, Jean de Vienne commença par s'emparer à force ouverte du comté de Nidau, comme un fief lui appartenant, & pour s'aſſurer, au beſoin, de l'appui de Berne, il renonça à la ſomme que cette République lui devoit, & dont il étoit bien aſſuré qu'il ne ſeroit jamais payé (2).

Jean de Vienne propoſe un combat de Champions.

Après bien des hoſtilités qui ne furent rien moins qu'avantageuſes à l'avare Prélat, il propoſa de terminer la querelle par un nombre égal de champions. Sa propoſition fut acceptée. Jean de Vienne en eut cinquante-ſix; les Comtes en eurent autant: & ces deux troupes de braves s'étant portées au rendez-vous déſigné, ſe battirent pendant une journée entiere pour décider la queſtion, ſavoir, ſi le Comté de Nidau devoit, ou ne devoit pas tomber en quenouille. Les champions de Jean de Vienne, quoique bénis par le Prélat, furent vaincus. Les neveux-mêmes de l'Evêque ayant été, comme les autres, battus, déſarmés & pris, le comté de Nidau demeura inconteſtablement, au pouvoir des deux Comtes, qui, connoiſſant le caractere turbulent de Jean de Vienne, & n'étant point ambitieux d'avoir à le combattre & à le vaincre encore, vendirent ce comté au Duc Léopold, au prix de quarante-huit mille florins, qui leur furent payés.

Le Comté de Nidau eſt vendu à Léopold. 1376.

A meſure que la guerre ruinoit la plûpart des Seigneurs de la Haute-Allemagne, le Duc Léopold, par ſon économie & la ſage adminiſtration de ſes

(1) Le Comte Rodolphe de Nidau ſon Pere, après avoir bâti la ville de ce nom, en prêta hommage à l'Evêque Jean de Bâle, en 1338. Son fils reconnut en 1344 le château & la ville de Nidau comme fief du même Evêché. Tſchudi. p. 498.

(2) Le Prévot de Motier Grandval s'oppoſa à ce traité, & fit citer la ville de Berne devant la Chambre impériale. Venceſlas Roi des Romains, ſur les repréſentations de Conrad de Mulhawen clerc, & de Gerard de Krauchtal, qui lui furent députés, releva Berne de cette citation, & confirma le traité entre les Bernois & l'Evêque Jean de Vienne, par un acte donné à Rothenburg le 17 Juin 1377. *Docum. de Nidau.* fol. 739.

finances, étendoit ses domaines, & ajoutoit de nouvelles acquisitions à ses Etats héréditaires. Entre autres possessions qui augmenterent considérablement sa puissance, il acheta, pour la modique somme de trente mille florins d'Empire, la petite ville de Bâle, située sur la rive droite du Rhin, & sur un sol dont l'Evêque étoit maître & unique Seigneur. Il ne faut point confondre cette ville avec la grande cité de Bâle, située sur la rive opposée du Rhin, qui ne reconnoissoit pour Seigneurs que l'Empereur & l'Empire, & sur laquelle l'Evêque de Bâle n'avoit que quelques foibles droits, que même il partageoit avec les habitans. Ceux-ci ne virent qu'avec douleur la petite ville de Bâle, qui étoit le fauxbourg de leur cité passer ainsi au pouvoir de Léopold; mais ils ne pouvoient, en aucune maniere s'opposer à cette acquisition. Le nouveau Souverain de ce fauxbourg, voulant signaler sa prise de possession donna des fêtes brillantes; il y eut quelque désordre dans ces fêtes, où les Bâlois scandalisés, ou feignant de l'être, au sujet de quelques-unes de leurs concitoyennes, qu'ils prétendoient avoir été traitées avec trop de familiarité pendant la chaleur du bal & des danses, insulterent les officiers de Léopold. Ceux-ci repousserent l'injure, & mirent les offenseurs hors de la maison où la fête se célébroit. Les Bâlois irrités, ameuterent une foule de bourgeois, qui, accourant armés, enfoncerent les portes, maltraiterent beaucoup ces gentils-hommes, & dans la fureur qui les animoit, les eussent peut-être mis à mort, si le Bourguemaître Lauffen, accourant, & feignant d'entrer dans la passion de ses compatriotes, n'eût donné ordre d'arrêter & de conduire en prison tous ces étrangers, défendant néanmoins d'attenter à la vie d'aucun d'eux (1).

Sect. IV. *Histoire de la Suisse* 1338-1389.

Moyens pris par le Duc Léopold pour étendre ses domaines. 1377.

Injure faite par les Bâlois au Duc Léopold. 1378.

Tous les Seigneurs qui assistoient avec le Duc Léopold à cette fête, furent arrêtés, & ce fut avec bien de la peine que le Duc lui-même parvint à s'échapper. Le tumulte appaisé, Lauffen punit les plus coupables d'entre les Bâlois aggresseurs, & dans la vue d'arrêter la vengeance de Léopold, il retint en ôtage tous les Seigneurs qu'il avoit fait arrêter, & par cette sage & prudente sévérité, il sauva la République de l'orage qui la menaçoit.

Sage conduite de Lauffen, Bourguemaître de Bâle.

Pendant que le Bourguemaître de Bâle délivroit ainsi sa patrie de la plus dangereuse des guerres, le Comte Rodolphe de Kibourg, impatient de subjuguer la ville de Berne, dont-il prétendoit avoir reçu les plus sensibles injures, & peu délicat sur les moyens de remplir ses projets, tenta, contre la foi des sermens qu'il avoit faits de ne point violer la paix, de s'emparer de la ville de Soleure, alliée de Berne. Dans cette vue, il corrompit à force d'argent, le Chanoine Jean Stein; & Stein ayant une maison qui donnoit sur le rempart, s'engagea à introduire les troupes de Rodolphe dans la ville pendant la nuit. Heureusement pour Soleure, ce complôt fut découvert fort

(1) C'en étoit fait de tous les gentils-hommes de la suite de Léopold, sans la prudence du Bourguemaître Lauffen: par ses ordres, le Comte Rodolphe de Habsbourg-Lauffenbourg, le Comte Henri de Montfort Tellnang, Rodolphe Margrave de Hochberg, Sire de Rœthlen & de Saffenberg, le Comte Egan de Fribourg, deux jeunes Comtes de Hohenzollern, & une grande quantité de barons & de seigneurs d'un moindre rang furent arrêtés & conduits en prison: le Duc d'Autriche lui-même eut mille peines de trouver quelque fenêtre ou porte de derriere pour se sauver. *Chr. de Stetlure.* T. 2. Stumpf. l. 13. C. 4.

Supplice du Chanoine Jean de Stein. 1382.

Mort du Comte de Kibourg.

Vengeance des Bernois. 1389.

peu de tems avant son exécution, par un paysan des environs, nommé Jean Rott. Le chanoine Jean Stein, pressé par les tourmens de la question, avoua tout, fut tiré à quatre chevaux, & la ville fut sauvée. Le supplice de Stein ne satisfit point les Soleurois, qui, ligués avec les Bernois, se mirent en campagne, déterminés à se venger de la trahison qu'ils avoient découverte: mais le Comte de Kibourg, accablé de honte & de chagrin d'avoir vu échouer son inique entreprise mourut, & ne laissa que deux enfans en bas âge. Les tuteurs des deux jeunes Comtes, Berchtold de Kibourg leur oncle, prévoyant la fureur des ennemis, fortifia le mieux qu'il pût les châteaux de ses pupilles: mais ses soins n'empêcherent point que les troupes des Soleurois & des Bernois, ne s'emparassent de six de ces châteaux, & entr'autres, du fort de Friesenberg, dont la nombreuse garnison fut passée au fil de l'épée (1). Bientôt cette guerre se ranima avec plus de vivacité, & les vainqueurs, dont l'armée grossie par les secours des Cantons Suisses & d'Amédée VII, Comte de Savoie, étoit d'environ seize mille hommes, allerent mettre le siege devant Berthoulde, place forte, très-importante, & où les Comtes de Kibourg faisoient communément leur résidence. Les Bernois & leurs alliés presserent si vivement cette place, que les assiégés, hors d'état de résister, capitulerent & promirent de se rendre, si dans un court délai qu'ils assignerent, ils n'étoient point secourus.

Léopold, cousin des Comtes de Kibourg, & peut-être jaloux du succès des Suisses, quoiqu'il fut leur allié, crut devoir secourir Berthoulde, & par ses ordres, le Comte de Montfort se jeta dans la ville avec deux cens Autrichiens: ranimée par ce secours, la garnison de Berthoulde refusa de se rendre; & les Suisses irrités, & prétendant que Léopold, en secourant ainsi cette place, avoit violé les engagemens qu'il avoit contractés avec eux, mais ne voulant point encore rompre ouvertement avec lui, se retirerent, & laisserent les Bernois & les Soleurrois chargés seuls de la suite de ce siege. Il fut poussé avec vigueur. Cependant le tuteur des jeunes Comtes étant venu à mourir, ses freres remirent la décision de cette querelle à l'arbitrage des Cantons; les hostilités cesserent, & les Cantons prononcerent, comme l'on devoit s'y attendre, que le comté de Thun, que Hastmann, Comte de Kibourg, avoit engagé aux Bernois, en 1375, demeureroit en leur pouvoir & leur resteroit acquis à perpétuité; & que pour obvier à toutes les difficultés qui pouvoient résulter des prétentions opposées des deux parties, le comté de Berthoulde seroit vendu aux Bernois pour une somme de 30800 florins.

Accomodement des Comtes de Kibourg avec Berne. 1384.

Cette sentence, quelque préjudiciable qu'elle fut aux jeunes successeurs du Comte de Kibourg, fut cependant souscrite, d'autant plus volontiers, qu'ils se trouvoient dans la plus embarrassante situation, accablés de dettes & aussi vivement pressés par leurs créanciers, qu'ils l'avoient été par les armes des Bernois & des Soleurrois. Ainsi finit, par l'abaissement de la maison de Ki-

(1) Cette acte de rigueur inspira tant de terreur, que Burcard de Summiswald & Pierre de Korenoos, tous deux vassaux de la maison de Kibourg, se soumirent à la discretion des vainqueurs; ils conserverent par là leurs fiefs, à condition de les reprendre dorénavant du Sénat de Berne, & d'ouvrir leurs châteaux à cette République toutes les fois qu'elle jugeroit à propos d'y mettre des garnisons. Schedel. Hamfer. Stettler.

Sect. IV Histoire de la Suisse 1338-1389.

bourg, (1) la guerre suscitée par l'inique projet de vengeance du Comte Hastmann de Kibourg, secondé par le traitre Chanoine Jean de Stein.

L'Empereur Charles meurt, l'in[illegible] lui succede & se fait mépriser.

Le secours que le Duc Léopold avoit donné à la maison de Kibourg, contre les Suisses, pour lesquels il avoit eu, ou feint de l'amitié, les aigrit contre lui, & ils n'attendirent qu'une occasion de faire éclater leur mécontentement. L'Empereur Charles étoit mort, & son fils Venceslas, Roi des Romains, qui lui avoit succédé, se faisoit mépriser par la corruption extrême de ses mœurs, autant que par son incapacité: ses vices & son indolence finirent par le faire déposer. Mais pendant que ses débiles mains tinrent les rênes de l'Empire, les Seigneurs enhardis par le mépris qu'il inspiroit & par l'impunité de leurs entreprises, tenterent de recouvrer leur ancienne puissance, & irrités contre la liberté & les privileges des villes impériales, & surtout contre les Suisses, ils formerent le projet d'asservir ces peuples généreux, & de rompre les nœuds qui resserroient leurs ligues.

Les villes libres & impériales se liguent contre les Seigneurs d'Autriche.

Dans cette vue, le Comte Palatin du Rhin, le Margrave de Baden, le Duc de Wirtemberg, & le Duc Léopold s'unirent, se confédérerent, & s'engagerent à reprendre par la force des armes, leur ancienne autorité. Le secret de leur confédération transpira, le but de leur union fut connu; & à leur tour, les villes libres & impériales de la Franconie, de la Suabe & du Rhin formerent une ligue assez forte pour lutter contre celle de ces Princes. La ligue pour la liberté étoit déja forte de plus de cinquante villes & Etats différens: les Suisses furent invités à s'y joindre. Les Cantons s'assemblerent pour délibérer sur cette importante affaire: les opinions ne furent point unanimes; les Cantons de Schweitz, de Glaris, d'Uri & d'Unterwald, qui comptoient beaucoup sur leurs forces réunies, & beaucoup plus encore sur les montagnes qui leur servoient de boulevard, refuserent d'accéder à la confédération des villes impériales (2). Les villes de Soleure, de Lucerne, de Zurich, de Zug & de Berne, opinerent à accéder au traité de ces villes. Léopold eut la foiblesse de se persuader que c'étoit, ou par crainte, ou par respect que les premiers de ces Cantons n'avoient point osé se déclarer contre lui; mais bientôt il fut détrompé de cette folle idée; il crut pouvoir tirer une vengeance éclatante des cinq autres, il se trompa encore.

Une partie des Cantons Suisses entre dans cette ligue. 1384.

Cependant ces deux puissantes factions, l'une des Princes, l'autre des Etats libres, se menaçoient, & paroissoient ne vouloir terminer cette grande querelle que par l'annéantissement total de l'un des deux partis: mais il ne paroît pas que ces menaces aient été suivies d'effets bien décisifs, ni que les hostilités aient été fort meurtrieres; quoiqu'il y ait néanmoins quelques historiens qui disent qu'il fut livré une bataille très-sanglante en Alsace, qui fut fatale

(1) Les comtes de Kibourg, non-seulement perdirent en cette occasion la ville de Burgdorf leur principale place de défense, mais encore la propriété de la petite ville de Thun, sur laquelle de Bernois avoient déja une hypotheque, depuis l'année 1375, & la meilleure partie de leur ancien matrimoine dans cette contrée. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p 53.

(2) Le Canton de Schweitz ne crut pas que la treve qui subsistoit entre les Suisses & la maison d'Autriche, leur permit d'entrer dans une alliance qui lui étoit opposée, & il en détourna pareillement les Cantons de Glaris, d'Uri & d'Unterwald. *Hist. de la Conf. Helvet.* L. 4. p. 142.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1356-1389.

Les villes impériales se reconcilient avec lui, & abandonnent les Suisses.

aux villes libres (1): mais ce fait ne paroît rien moins que prouvé. La plûpart & les plus sensés des historiens assurent seulement que les villes de Bâle, de Colmar, de Strasbourg, ainsi que presque toutes les villes du Rhin, même celles qui s'étoient montrées les plus ardentes à défendre la liberté, s'adoucirent & se reconcilierent avec Léopold: ils ajoutent que cet exemple fut suivi par toutes les villes de la Suabe & de la Franconie; ensorte que cette grande & redoutable ligue s'étant dissipée, les Suisses seuls resterent exposés au ressentiment de Léopold & aux armes des Princes confédérés (2).

Irrité de l'accession de ces Cantons à l'union des villes libres, Léopold ne crut pas devoir les attaquer à force ouverte; mais par ses ordres, ses Vassaux inquiétoient les Suisses autant qu'ils croyoient le pouvoir. Afin de les pousser à bout, le Duc Léopold établit un nouveau péage à Rothenbourg, qui gênoit prodigieusement le commerce des Lucernois. Cet acte de vengeance ne lui suffisant pas, il établit dans le château de Rothenbourg, & dans celui de Wolhausen, deux Gentils-hommes, Pierre de Thorberg & Hermann de Grunenberg, qui accabloient les Lucernois par l'interception des vivres, les mauvais traitemens, & l'interdiction presque totale du commerce. Grunenberg porta la tyrannie plus loin, & sous prétexte que quelques habitans de Rothenbourg entretenoient une correspondance illicite avec l'Avoyer de Lucerne, il les fit pendre avec autant d'iniquité que de barbarie.

Vexations commises contre Lucerne. 1385.

Cet acte de ferocité enflamma de courroux les Lucernois; ils prirent les armes, excités par le magistrat qui se mit à leur tête, appellerent à leur secours les Cantons les plus voisins, qui volerent à leur défense, marcherent vers Rothenbourg, résolus de faire pendre par représailles, le gentil-homme Grunenberg: (3) mais celui-ci averti du danger, prit prudemment la fuite: les Lucernois tournerent leur fureur contre le château de Rothenbourg, qui avoit servi de demeure à un tel monstre, ils le démolirent, jusqu'aux fondations, comblerent les fossés, détruisirent les remparts de la ville, épargnerent les habitans & leurs biens, se retirerent après cette juste vengeance, & marcherent à Sempach, à Wollhausen & dans le bailliage d'Entlebuch, où ils s'unirent avec les habitans qui leur prêterent serment de fidélité. Ils allerent ensuite se présenter devant Richentsée, qui leur ouvrit ses portes, & où ils laisserent pour la défense de la ville, une garnison de deux cens hommes.

Les Lucernois se liguent avec les Cantons Suisses.

Les Autrichiens furieux, se préparerent à arrêter le cours de ces conquêtes; ils réunirent toutes leurs forces, & allerent attaquer Richentsée, qui ne put leur résister; ils prirent cette ville d'assaut, & pour intimider toutes celles de la même faction, ils en égorgerent, ou noyerent dans le lac tous les habitans, sans distinction de sexe ni d'âge; ils détruisirent la ville de fond en comble, n'y laisserent point subsister une seule maison, ni un seul habitant. Ces atroces hostilités n'étoient encore que le prélude d'une guerre qui n'étoit point déclarée; elle le fut bientôt par le Duc Léopold, & par plus de trois

(1) Ni l'histoire particuliere de l'Alsace, ni l'histoire de l'Empire, ne font mention nulle part de cette bataille.

(2) Rahmam. Etterlin. f. 43. Stettler. p. 88. Simler. p. 136.

(3) *Histoire des ligues & des guerres de la Suisse*, T. 2. p. 57. Schodeler. T. Schud. Stump. L. 13. C. 5, 6.

trois cens comtes, barons, ou chevaliers, tous alliés, amis, ou vassaux de la maison d'Autriche.

Sect. IV. Histoire de la Suisse 1338-1389.

Déclaration de guerre. 1386.

Ni la fureur, ni le grand nombre de leurs ennemis, ne purent intimider les Suisses: ils ne répondirent à ces déclarations de guerre, qu'en prenant eux-mêmes les armes; ils s'assemblerent, & allerent ravager & détruire plusieurs châteaux des environs, occupés par cette noblesse ennemie. Léopold enhardi par la force & le nombre de ses alliés, se flatta de réduire aisément & de soumettre tous les Cantons ligués. Plein de cette espérance, il vint lui-même en Suisse, & fit répandre qu'il étoit dans le dessein de former le siege de Zurich. Les Cantons de Lucerne, Schweitz, Uri, Unterwald, Zug & Glaris, y jeterent une garnison de 1600 hommes, firent des courses dans la Turgavie, qu'ils ravagerent, & marcherent ensuite vers les murs de Sempach, que le Duc Léopold se disposoit à assiéger, & où ils arriverent presqu'aussi-tôt que lui.

Les Suisses jettent du secours dans Zurich, & marchent à la défense de Sempach.

La petite armée de Léopold étoit de quatre mille hommes, la plûpart gentils-hommes, & tous, ou vassaux, ou sujets du Duc. L'armée des Cantons étoit moins nombreuse, mais plus aguerrie, & plus exercée aux combats & à la fatigue. Les Autrichiens ne doutant point de la réduction prochaine de Sempach, & voulant donner dans cette place un exemple de terreur qui pût en imposer à toutes celles qui oseroient, comme elle, résister à leurs armes, étoient précédés d'un char rempli de cordes, qu'ils montroient aux citoyens de Sempach, comme les instrumens du supplice déshonorant auquel ils étoient condamnés. Ces menaces furent interrompues par l'approche de l'armée des Suisses qui parut, & s'avança en bon ordre, prête à secourir la ville. Le Duc Léopold, toujours persuadé de la victoire, commença par saccager & brûler tous les environs de Sempach. Le petit corps des Suisses confédérés n'étoit que d'environ 1300 hommes, tous à pied & fort mal armés, de grandes épées, de hallebardes & de petits morceaux de bois qu'ils avoient attaché sur leurs bras pour se garantir des coups. Ils se rassemblerent, & se serrerent en forme de coin, ensorte que le premier rang n'étoit que d'un soldat, le second de deux, le troisieme de quatre, & ainsi de suite.

Rencontre des deux armées.

Les Suisses s'avancerent dans cet ordre (1). Ulric, Sire de Hasenberg, voyant leur contenance assurée, & connoissant leur valeur, proposa d'éviter la bataille, & d'attendre, avant que de tenter la fortune, le secours que Jean, Baron de Bonstetten s'étoit engagé d'amener. Jean d'Ochsenstein, doyen de Strasbourg, mauvais prêtre, & néanmoins guerrier, mais fort vain & très-insolent, taxa de lâcheté l'avis de Bonstetten, (2) dit qu'il falloit combat-

(1) Ne nous hâtons point, dit le Sire de Hasenberg: ce qui décidera du sort de cette journée n'est pas la noblesse du sang. Nous avons à faire à des ennemis, qui, en plus d'une occasion ont donné des preuves de la valeur la plus intrépide & la plus opiniâtre: l'amour de la liberté & la crainte de la servitude, qui les animent, la certitude où ils sont de n'obtenir aucun pardon, sont un puissant renfort, qui supplée à leur petit nombre. C'est une maxime que l'expérience a souvent confirmée, à la guerre comme dans la vie civile, qu'il n'est point d'ennemi à mépriser, & quelque certain qu'on se croie de la victoire, l'on ne sauroit employer trop de moyens pour s'en assurer davantage. *Schodel. Kalmann.*

(2) Votre château, dit le prêtre Ochsenstein, porte le nom de Hasenberg, qui veut dire *Lievremont*; convenez que vous avez le cœur de cet animal. Puis se tournant vers

Sect. IV. Histoire de la Suiſſe 1338-1339.

Les Autrichiens ont d'abord quelqu'avantage, & ſont défaits.

tre, & ſon opinion l'ayant emporté, le Duc Léopold, ſuivi de tous les Seigneurs qui l'accompagnoient, deſcendit de cheval & ſe mit à la tête de ſes troupes. Le ſignal du combat ne fut pas plutôt donné, que la fortune parut ſe déclarer pour les Autrichiens, qui inſultoient aux vains efforts que les Suiſſes faiſoient pour entamer le front de leur bataillon hériſſé de piques. Cette inutilité d'attaque impatienta deux Suiſſes, l'un d'Uri, l'autre d'Unterwald; Antoine Zerport l'un des deux, ordonna aux ſoldats armés de hallebardes, de frapper auſſi vivement qu'ils pourroient ſur les piques des Autrichiens, qui étant creuſes, ne pourroient réſiſter aux coups: le ſecond, Arnold de Winkelried, Chevalier, plus généreux encore, par une témérité digne de l'ancien Decius, ſe dévoua lui-même, & embraſſant autant de piques qu'il put en ſaiſir, il facilita à ceux qui le ſuivoient le moyen de pénétrer dans les rangs ennemis. Alors rien n'empêchant les Suiſſes de faire uſage de leurs armes, il ne fut plus poſſible aux ennemis de réſiſter à l'impétuoſité de leur attaque: percés de coups, accablés, excédés de fatigue & de chaleur, ils balançoient ſur le parti qu'ils devoient prendre, lorſque la fuite précipitée des valets qui tenoient leurs chevaux, achevant de les décourager, ils lâcherent le pied, & ſe précipiterent les uns ſur les autres, cherchant tous à la fois à prendre la fuite. Léopold eut pû prendre ce parti; on l'en preſſa; mais il préféra la mort (1) à une démarche auſſi honteuſe, & voyant ſa banniere prête à tomber au pouvoir des ennemis, il y accourut, ſe ſignala par mille actions héroïques, & fut tué en la défendant.

Léopold ſe fait tuer en défendant ſa banniere.

La mort de Léopold acheva de porter le deſordre & la confuſion parmi les Autrichiens; la déroute devint générale, & la terreur des vaincus étoit telle, qu'il eût dépendu des Suiſſes de les exterminer s'ils euſſent voulu les pourſuivre: mais ſatisfaits de la victoire éclatante & complette qu'ils venoient de remporter, ils ne gênerent point les vaincus dans leur fuite. Dans le nombre de 2000 hommes que les Autrichiens perdirent dans cette bataille, on comptoit 676 gentils-hommes des maiſons les plus illuſtres d'Allemagne, &, diſent les auteurs contemporains, 350 caſques couronnés (2). Les Suiſſes ne perdirent que 200 hommes. Ils crurent qu'en ne pourſuivant point les fuyards, qu'ils pouvoient aiſément maſſacrer, cet acte de modération feroit une impreſſion favorable ſur les Autrichiens, & qu'ils ſe hâteroient de mettre fin à une guerre dont les commencemens leur étoient ſi funeſtes: ils

Modération des Suiſſes dans le ſein de la victoire.

Léopold: votre excellence n'a qu'à parler, ajouta-t-il, ſi elle veut avoir cette canaille rotie, ou ſi elle l'aime mieux bouillie; nous ſommes ici pour la ſervir à ſon goût; j'en jure foi de prêtre, & tous ces preux vous en répondent ſur leur honneur. *Schodeler.*

(2) Je me bats, dit-il, pour mes terres & ſur mes terres; je veux m'y faire enſevelir; je ſerois indigne de vivre, ſi je ne ſavois pas mourir dans un jour ſi malheureux pour moi & pour mes plus fidelles ſerviteurs. Stettler. p. 94.

(3) La ville de Zoffingen qui alors obéiſſoit encore aux Ducs d'Autriche, date de cette journée une inſtitution mémorable & qui lui fait honneur. Nicolas Dut, ſon Banneret: ayant été trouvé parmi les morts, qui avoit déchiré le drapeau de ſa banniere, & qui en avoit encore les morceaux dans ſa bouche, ce qui fit croire qu'il avoit réſolu de l'avaler, plutôt que de la voir tomber au pouvoir des ennemis; cette ville en a pris occaſion de faire jurer depuis ce tems-là à ſes bannerets, d'imiter un ſi bel exemple dans le cas où, par le ſort contraire des armes, ils ſe trouveroient réduits à la même extrémité. *Hiſt. des ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. 2. p. 66.

se tromperent, & cette mémorable action ne fit, au-lieu de désarmer les vaincus, que les irriter davantage.

Berne joint ses armes à celles des Cantons ligués.

La ville de Berne, qui, ayant été sommée par les Suisses confédérés de fournir du secours, s'étoit contentée de la vaine formalité d'une déclaration de guerre à l'ennemi commun, & n'avoit point envoyé des troupes, soit qu'elle fut trop occupée à s'agrandir, soit que les factions qui divisoient cette République ne lui permissent point de prendre part à cette guerre, se répentit de la honteuse neutralité qu'elle avoit gardée, lorsqu'elle apprit la brillante nouvelle de la bataille de Sempach; & pour reparer le passé autant qu'il étoit en eux (1), les Bernois résolurent de mettre fin à leurs divisions, de suspendre toute affaire particuliere, & de secourir autant qu'il seroit possible les Suisses confédérés. D'après la délibération qui fut prise à ce sujet, les Bernois arborerent le grand étendard de la République, ce que l'on ne faisoit que dans les grands événemens, & lorsqu'il s'agissoit d'un armement considérable (2). Les troupes de la République ne furent pas plutôt rassemblées qu'elles allerent ravager les terres de Fribourg qui tenoit pour la maison d'Autriche, & celles de la Comtesse de Valengin, qui, malgré la neutralité dans laquelle elle s'étoit renfermée, avoit témoigné une affection marquée pour le Comte Léopold.

Hostilités entre les Bernois & les Fribourgeois.

Les Bernois suspendirent le cours de leur vengeance, pour voler au secours de leur capitale, dont les environs étoient ravagés par les Fribourgeois, qui, à leur tour, éprouverent les mêmes dévastations qu'ils venoient de commettre. Mais contens de ces représailles, les Cantons ligués mirent fin à leurs hostilités, & comme ils se flattoient d'en avoir assez imposé à leurs ennemis, pour que leur liberté fut désormais respectée; bien loin de profiter des avantages que sembloit leur promettre la supériorité de leurs armes, ils porterent la modération jusqu'à faire les premieres avances, & à offrir aux Seigneurs d'Autriche une suspension d'armes jusqu'au premier Février de l'année 1388. Les Autrichiens déconcertés par les revers qu'ils avoient éprouvés, accepterent volontiers cette treve; mais ils l'observerent mal, & ne consentirent à ce court intervalle de paix que dans l'espoir de se mettre en état d'accabler ces peuples généreux (3). En effet, dans le tems même que les enfans du Duc Léopold signoient cette suspension d'armes, ils n'étoient occupés que des moyens de laver dans le sang des Suisses la honte de leurs armes, & de venger de la plus éclatante maniere la mort de leur pere. Aussi cette courte treve fut à peine expirée, qu'ils recommencerent la guerre avec une fureur & un acharnement qu'on n'avoit point encore remarqué dans ce parti oppresseur de la liberté.

Les fils de Léopold recommencent la guerre. 1388.

Leur premiere opération fut de s'emparer de Wesen, dont les ligués s'é- 1388.
toient rendus maîtres après la bataille de Sempach: les Autrichiens recouvrerent cette place par surprise, & égorgerent inhumainement Conrad-Von-

(1) T. Schudi. p. 134.
(2) Stettler p 95.
(3) On appella cette treve la *mauvaise paix* Au mois de Février 1388, elle fut prolongée de neuf jours, & après qu'ils furent écoulés sans que pendant cette intervalle, on pût parvenir à une bonne paix, la guerre recommença avec la même fureur. Etterlin. f. 52.

SECT. IV. *Histoire de la Suisse 1338-1389.*

der-aw, baillif des Cantons, & pafferent au fil de l'épée tous les Suiffes qui étoient auprès de ce magiftrat. Ils laifferent dans cette ville une garnifon nombreufe, fous les ordres du Comte de Werdenberg & du Baron de Thorberg. Glaris, que la prife de Wefen expofoit aux dangers les plus imminens, réclama le fecours des Cantons, qui ne croyant pas devoir divifer leurs forces, confeillerent à Glaris de fe mettre à couvert des incurfions des Autrichiens en fe ménageant une paix avec eux; mais le Baron de Thorberg & le Comte de Werdenberg propoferent à Glaris des conditions fi dures, que les habitans aimerent mieux rifquer de demeurer enfevelis fous les débris de leur patrie, que d'accepter une paix auffi honteufe (1). Les Autrichiens irrités du refus des conditions propofées, fe préparerent à une invafion, & raffemblant autour de Wefen une armée de huit mille hommes, Werdenberg à la tête de 2000 foldats fe propofa de pénétrer dans le pays par Kerenzen & Beglingen, tandis que le Baron de Torberg entreroit, fuivi de fix mille hommes, fur les terres de Glaris, du côté de Wefen. Mais ce côté étoit défendu par un rempart, au devant duquel étoit un large foffé, & ce paffage étoit gardé par 50 hommes du Canton de Schweitz, foutenus par un nombre confidérable de Glarifiens, commandés par le Land-Amman Matthieu de Buhlen.

Les Autrichiens entrent dans le pays de Glaris.

Réfiftance des Glarifiens.

Les Autrichiens qui ne fe doutoient pas de la réfiftance qui leur feroit oppofée, s'approcherent avec beaucoup de confiance de ce rempart. Buhlen, qui, n'ayant que 350 hommes à oppofer à ce corps de fix mille agreffeurs, ne crut pas devoir tenter un combat auffi inégal; & il fe retira vers le penchant d'une montagne voifine. Les Autrichiens perfuadés que leur approche infpiroit de la terreur, fe répandirent dans la campagne, réduifirent Naffels en cendres, dévafterent & pillerent tous les lieux du voifinage. Chargés de butin, mais altérés de courage, ils revinrent vers les Glarifiens, retranchés auprès du Land-Amman (2), à Beider-Rutt, fur le penchant de cette montagne où il s'étoit pofté. Les Autrichiens fondirent fur cette petite troupe; mais ils furent accueillis d'une grêle de pierres: cette défenfe à laquelle ils ne s'attendoient pas, les déconcerta; & ils reculerent de quelques pas pour s'en mettre à l'abri. Les Glarifiens faifirent ce moment de confufion, & s'élancerent avec tant de fureur au milieu de ces troupes, qu'elles prirent la fuite après un combat d'environ cinq heures. Animés par ce fuccès, les Glarifiens pourfuivirent les Autrichiens avec autant de vivacité qu'ils les avoient attaqués; ils les atteignirent près de Wefen, le combat recommença avec

Ravages exercés par les Autrichiens.

Succès des Suiffes.

Bataille de Naffels & victoire des Suiffes.

(1) Les députés de Glaris eurent pour réponfe des Autrichiens, que leur commune devoit pofer les armes, & s'abandonner à la miféricorde de la feigneurie; qu'en abjurant la ligue des Suiffes, en payant les arrérages qu'ils devoient de plufieurs années, des tailles & des tributs feigneuriaux, en fe foumettant à l'amende qu'ils avoient encourue par leur félonie, & en fe réfignant enfin à n'être que des ferfs, ou des gens de main-morte, dont les perfonnes & les biens appartiendroient fans referve à la feigneurie, il y avoit lieu d'efpérer qu'on fe laifferoit fléchir jufqu'à leur faire grace de la vie. T. Schudi. p. 534. *Chron. de Glar.* p. 145. Stumpf. L. 13. C. 7.

(2) Les deux Land-Ammans, Matthieu de Buhlen & Albert Vogel, pour rallier leur monde & arrêter les progrès de l'ennemi, font planter les bannieres du Canton fur une hauteur, près de Naffels. Ce lieu célebre fe nomme *Bey-der-Rut. Hift. des ligues & des guerres de la Suiffe.* Tom. 1. p. 72.

plus de force & de violence: la victoire se décida encore pour le petit nombre, & les Autrichiens entierement défaits, laisserent deux mille cinq cens hommes sur le champ de bataille (1). Il ne périt que 55 hommes du côte des Glarisiens. Werdenberg effrayé d'une telle déroute, se retira précipitamment. Les vainqueurs animés du desir de la vengeance, entrerent dans la ville que les habitans avoient prudemment abandonnée: elle fut pillée & saccagée (2).

Sect. IV. *Histoire de la Suisse* 1338-1389.

Hors d'état de hasarder une nouvelle bataille, le Comte de Tockenbourg jeta ses soldats dans les villes de Schaffhouse, Fribourg, Bumgarten, Bade, Mellingen, Zoffingue, Winterthur, Bruck, Aarau, & Rapperschweill, & comme cette derniere ville étoit plus exposée que les autres, il y laissa 700 hommes, sous le commandement de Pierre de Thorberg, l'un de ses plus braves & de ses plus habiles capitaines. Cependant les vainqueurs marcherent de Wesen à Rapperschweill, qu'ils assiegerent inutilement pendant près de trois semaines, & d'où ils ne s'éloignerent que pour aller ravager & incendier les bourgs & les villages du pays d'Argaw. Tandis qu'ils poursuivoient le cours de ces hostilités, Berne & Soleure se signaloient par des opérations encore plus importantes.

Siege de Rapperschweill.

Fribourg appartenoit à la maison d'Autriche; & la puissance de cette ville, dejà très-forte par le nombre de ses habitans, & par l'étendue de ses possessions, avoit été considérablement augmentée, par l'acquisition que Léopold, surnommé *le vertueux*, avoit faite du comté de Nidau, Seigneurie qui, peu éloignée de Fribourg, donnoit à la maison d'Autriche une prépondérance marquée dans ces contrées. Les villes de Berne & de Soleure, n'avoient vu qu'avec beaucoup de jalousie cette acquisition du comté de Nidau; & comme cette riche possession leur convenoit, ces deux villes résolurent de profiter, pour s'en emparer, des troubles & des guerres qui occupoient alors toutes les forces de la maison d'Autriche. Elles unirent leurs armes, & allerent attaquer la petite ville de Buren, dépendante du comté de Nidau; elle étoit défendue par une garnison Autrichienne, qui avoit très-souvent incommodé, par ses excursions, les Bernois & les Soleurrois. Ceux-ci, pour que le siege traînât moins en longueur, jeterent dans la ville, qui n'étoit qu'une bicoque, des feux grégeois, dont l'effet fut si violent, qu'en un instant la ville entiere fut embrasée (3). La garnison & les habitans s'efforcerent de se sauver & de franchir les remparts; mais les impitoyables assié-

Invasion du Comté de Nidau par les troupes de Berne & di Soleure.

Prise & incendie de Buren.

(1) Les Autrichiens perdirent dans cette journée, onze drapeaux, & entr'autres l'oriflamme, ou la grande banniere d'Autriche, dix-huit cens cuirasses, cent-quatre vingt-trois casques couronnés, & près de trois mille hommes. T. Schud. *Chron. Glar.* p. 152.

(2) Wesen avoit trahi la cause des Suisses, & cette ville fut abandonnée à la vengeance que l'on savoit que les Ligueurs avoient juré d'en tirer: mais ils n'y trouverent que des maisons en feu; les habitans s'étoient retirés dans le cœur des pays Autrichiens. Ils y furent toute leur vie errans & méprisés; & servirent d'exemple de la misere & des châtimens qui accompagnent toujours la foi violée, comme leur ville ruinée, qui ne s'est relevée de ses cendres que long-tems après, & pour ne devenir qu'un bourg médiocre, sans murs & sans portes, en est encore aujourd'hui un triste monument. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 77.

(3) Schodeler. Stumpf. L. 10. C. 28.

Sect. IV. Histoire de la Suiſſe 1338-1389.

geans les repoufferent à coups de piques dans les flammes où ils périrent preſque tous. La ville de Nidau effrayée de cet exemple de rigueur, n'eut garde d'attendre la derniere extrémité, elle capitula & ſe rendit, ainſi que le château, aux deux villes confédérées.

Nidau capitule & ſe rend.

Le but des conquérans eſt communément d'opprimer les peuples qu'ils viennent de ſoumettre; les Bernois & les Soleurrois, défenſeurs de la liberté, ne profiterent du ſuccès qui venoit de couronner leurs efforts, que pour aſſurer la liberté publique: auſſi le premier acte qu'ils firent en entrant dans Nidau, fut d'enfoncer les portes des priſons du château; & ils furent bien étonnés de voir ſortir du fond de ces cachots obſcurs deux hommes couverts de lambeaux, ſe ſoutenant à peine, haves, noirs, abattus, & qui parloient un langage qu'aucun des vainqueurs n'entendoit. On fit bien des perquiſitions, & ce ne fut qu'après pluſieurs jours de recherches, qu'on apprit enfin, que ces deux malheureux captifs étoient deux Prélats Portugais, l'un Evêque de Lisbonne, l'autre Prieur d'Alcantara, & qui, venant de Rome, il y avoit pluſieurs années, & paſſant en Suiſſe, pour ſe rendre chez eux, par la France & l'Eſpagne, avoient été arrêtés, dépouillés, cruellement traités par les Autrichiens de la garniſon de Nidau, & conduits au Gouverneur de cette place, qui les avoit fait jeter dans ce cachot, dans l'eſpérance d'en tirer une forte rançon. Les Bernois briſerent les chaînes qui lioient ces deux infortunés, leur fournirent des ſecours, & les deux voyageurs arrivés à Lisbonne, & pénétrés de reconnoiſſance, envoyerent un préſent de mille ducats à leurs libérateurs.

Cependant les deux partis étoient également fatigués de cette guerre; mais les Suiſſes, quelque deſir qu'ils euſſent de jouir des douceurs du calme, ne ſongerent cependant à rien moins qu'à ceder aux Seigneurs d'Autriche aucun des droits pour leſquels ils combattoient; & la querelle eût été fort longtems encore à prendre fin, ſi les villes (1) de Conſtance, de Rotweil, de Bâle, d'Uberlingen, de Ravensbourg & de Lindau, ſecondées par beaucoup d'autres, n'euſſent, par leur médiation, engagé les deux partis à ouvrir à Zurich des négociations, & à faire conſentir les puiſſances armées à une treve, qui devoit durer depuis le 1er Avril 1389, juſqu'au jour de S. George.

Treve. 1389.

Les Bernois accedent à la Treve.

Les Bernois qui avoient été les derniers à prendre part à cette guerre, s'étoient ſi fort animés par les ſuccès qu'ils avoient eûs (2), que ce fut avec

(1) Cette guerre qui avoit couté tant de ſang, fixoit l'attention des villes impériales de l'Alſace & de la Suabe. Elles étoient liées indirectement d'intérêt avec des peuples qui défendoient la même cauſe qu'elles: elles ſortoient d'affaires avec le Duc de Wirtemberg, & en ſortoient maltraitées: elles craignoient de ſe voir engagées dans de nouveaux périls; c'eſt dans ces ſentimens qu'elles s'entremirent pour pacifier cette ſanglante querelle qui duroit depuis quatre ans. Schodeler. Etterlin. f. 56. T. Schudi. p. 555. Stettler. p. 110

(2) Berne qui avoit été la derniere à prendre les armes, fut la derniere à les poſer: car pendant même la négociation, les troupes de Berne, étoient du côté de Bâle, où elles aſſiégeoient le château de Cawenſtein, dont la garniſon n'obtint aucun quartier, pour ne l'avoir pas demandé à tems: elles ravageoient les environs de Zoffingen & d'Olten, pilloient le Fricktal & ne ſe hâtoient pas de revenir, tant qu'il y avoit des contributions à tirer & de butin à faire. Mais pour des priſonniers, on leur manda de Berne de ne s'en point charger, les tours de la ville en étant ſi remplies, qu'il n'étoit plus poſſible de les loger. *Hiſt. des Ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. 2. p. 83.

bien de la peine que les Cantons parvinrent à les faire consentir à cette treve, dont les conditions furent que les Suisses garderoient les alliances qu'ils avoient contractées, & qu'ils conserveroient les conquêtes qu'ils avoient faites. A l'égard de Buren & de Nidau, Berne & Soleure, elles furent renvoyées au Sire de Couci, auquel ces comtés appartenoient. Peu de treves ont eu une suite aussi heureuse que celle-ci; elle fut, en 1394, prolongée pour 20 ans, en 1412, elle fut encore prolongée pour 50 ans, & dans la suite, ce ne fut que par les soins de l'Empereur Sigismond, lorsqu'il eut mis le Duc Ferdinand d'Autriche au ban de l'Empire, que la guerre se renouvella entre les Suisses & les Autrichiens.

SECTION V.

Histoire de la Suisse depuis l'an 1389, *jusqu'à l'année* 1443.

Pour la plûpart des Nations la paix est un tems de repos: il n'en est pas de même chez un peuple récemment libre. Le plus grand avantage que les Suisses trouverent dans cette intervalle de calme, fut celui de pouvoir perfectionner leur discipline militaire, les progrès qu'ils firent à cet égard furent tels, & ils parvinrent à un degré de considération si étendu, que Machiavel, juge très-connoisseur en pareille matiere, assure que jamais ils ne furent, sur cet objet, surpassés par les Romains eux-mêmes dans les tems les plus brillans de la République. Ce fut sans-doute aux preuves multipliées qu'ils avoient données de leur intrépidité, ce fut à leur imperturbable fidélité aux loix qu'ils s'étoient imposées, à l'héroïsme de leur amour patriotique, qu'ils furent redevables de l'empressement de la plûpart des souverains de l'Europe à contracter avec eux des alliances, & à les employer dans leurs armées comme troupes auxiliaires. Mais ne devançons point l'ordre des tems & des événemens.

Avantages que les Suisses retirerent de la guerre précedente.

La guerre que les Suisses venoient de soutenir avec autant de gloire que de succès, & qu'une paix heureuse avoit terminée, leur avoit procuré de très-grands avantages: leur liberté avoit été reconnue & affermie. La maison d'Autriche avoit enfin ratifié l'indépendance des Cantons de Lucerne, de Zug & de Glaris; & Lucerne avoit ajouté à ses anciennes possessions les villes de Mayenberg & de Sempach, ainsi que les bailliages de Rothenbourg & d'Entlebach. Schweitz se délivra de l'importune Suzeraineté de l'Abbaye d'Einsidlen, dont les moines intrigans, avides & brouillons ne cessoient de susciter des disputes & des querelles. Berne garda les riches contributions qu'elle avoit levées dans les comtés de Valengin & de Wilisau, & retint la Suzeraineté sur les terres du Baron de Brandis, dans la vallée de Sibnen; elle partagea aussi, avec la ville de Soleure, les comtés de Buren & de Nidau. Par ses succès, & les grands avantages qu'elle eut l'art de retirer de la derniere guerre, elle inspira aux Fribourgeois le desir de la liberté, & l'envie

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

de former avec elle une ligue & une alliance contre les intérêts de leurs anciens despotes, les Seigneurs de la maison d'Autriche (1).

Effets de la liberté des Suisses.

Les Bourgeois des villes de la Suisse se soumettent à la sage administration du Sénat.

Les progrès que la liberté publique avoient faits pendant le cours de la derniere guerre, avoient insensiblement éteint ces jalousies mutuelles, qui, dans les villes libres & républicaines de la Suisse avoient si long-tems animé les peuples contre l'ordre des nobles, ou, si l'on aime mieux lui donner ce nom, contre l'ordre des patriciens; & les bourgeois des villes Suisses conduits à la gloire par les plus distingués d'entre ces patriciens, avoient perdu jusqu'au souvenir des griefs qu'auparavant ils prétendoient avoir contre cet ordre. Jadis cette jalousie avoit produit à Berne les plus violentes secousses: mais la fermentation du peuple contre les patriciens s'étoit considérablement affoiblie pendant la guerre, & le Sénat avoit enfin fixé en faveur des patriciens la constitution, qui fut irrévocablement aristocratique, après avoir long-tems balancé entre l'aristocratie & la démocratie. Avant cette époque, c'étoit le peuple seul, qu'élisoit en tumulte, & déposoit les magistrats (2): c'étoit lui qui confirmoit ou annuloit les traités, établissoit ou abolissoit les impôts. Il perdit pour jamais ces droits, ou s'il voulut quelquefois dans la suite tenter de les exercer; ces efforts, regardés comme une punissable licence, furent sévérement réprimés, & il ne se plaignit plus de la puissance législative & coërcitive que le Sénat seul s'arrogea.

Il est vrai que le Sénat de Berne, mérita par la sagesse de son administration, de jouir du pouvoir & de la prééminence, dont il crut, pour le bien même de la République, devoir seul se rendre maître. L'Etat accablé de dettes avant la guerre de Sempach, gémissoit sous le poids des impôts. Par la sagesse de son gouvernement, le Sénat paya ces dettes, & le peuple ne paya plus d'impôts. Environ la quatrieme partie de la ville avoit été incendiée en 1388: cet événement funeste auroit eû en tout autre tems les plus fâcheuses suites, & toutes les opérations eussent été interrompues: mais la conduite du Sénat fut telle, que les opérations militaires n'en souffrirent aucun retardement, & que les maisons brulées furent reconstruites en très-peu de tems (3). Ce ne fut point assez pour les magistrats zélés qui composoient ce corps vraiement patriotique, & quatre années après, en 1393, Berne fut décorée de fontaines publiques & les rues pavées dans toute leur étendue.

Sagesse du Sénat de Berne.

Pendant que le Sénat embellissoit la ville, il faisoit, des épargnes que son économique administration avoit ménagées, les utiles acquisitions de la Seigneurie de Signaw, (qui, jusqu'alors avoit appartenu à la maison d'Egon Comte de Kibourg) & de la Seigneurie de Frutigen, que lui vendit Antoine, Baron de Thun. A ces terres, aussi importantes par leur produit que par leur étendue, le Sénat en ajouta beaucoup d'autres de moindre valeur, mais dont la réunion éloignoit de beaucoup les limites du territoire de la cité, dans laquelle on construisoit en même tems un vaste Hôtel de ville, & une église qui passe encore pour l'une des plus belles, à tous égards, de l'Europe.

Heu-

(1) Etterlin. p. 56.
(2) Stumpf. L. 13. C. 8.
(3) T. Schudi. p. 582.

Les Suisses se perfectionnent dans l'art de la guerre.

Heureux & riches même par la sagesse de leur constitution, les Suisses ne devoient qu'à la force de leurs armes les douceurs & les avantages de la liberté qu'ils s'étoient procurée; mais le même moyen, la force plus habilement employée par leurs ennemis, pouvoit leur ravir cette liberté dont ils se montroient si jaloux. Il leur importoit donc de se précautionner contre leurs anciens oppresseurs, & entourés, comme ils l'étoient, de Princes jadis leurs Seigneurs, & par cela même, d'autant plus intéressés à les faire rentrer sous le joug de leur dépendance, il étoit pour ces peuples récemment libres, de la plus indispensable nécessité, de se former dans la science meurtriere des combats. Les Suisses reconnurent cette nécessité; &, dans cette vue, les Cantons confédérés s'assemblerent à Sempach, le 10 Juillet 1393, & firent plusieurs réglemens, qui furent redigés en ordonnance militaire, dont-il fut statué que les divers articles seroient lûs solemnellement dans chaque Canton, & auxquels tous les citoyens s'obligeroient par serment, de se conformer. Par cette ordonnance, il étoit défendu à tout Suisse, dans quelque circonstance qu'il se trouvât, en tems de guerre, de violer, sous peine de la vie, la sainteté des églises, (1) ou d'attenter à l'honneur des femmes: elle leur enjoignoit de se défendre les uns les autres, & de s'entresecourir en freres, quelque peu d'union, ou même quelques contestations qu'il pût y avoir eues précédemment entr'eux, & à quelque danger que pût les exposer ce secours mutuel: il leur étoit défendu de quitter leurs rangs dans le feu du combat, sous quelque prétexte que ce fût, quand même ils se sentiroient mortellement blessés: il étoit défendu encore à tout Suisse, de piller pour lui seul, ou de détourner rien du pillage qu'il auroit fait; mais de porter tout ce qu'il auroit pris à la masse commune du butin qui devoit être exactement distribué aux Suisses par égales portions (2). Par le dernier article de cette ordonnance, digne de l'ancienne Sparte, les Cantons s'engagerent, chacun en particulier, de n'entreprendre aucune guerre, qu'elle n'eut été auparavant proposée & délibérée dans une diete générale, & résolue d'un commun avis. Si les petites Républiques de l'antique Grece eussent été liguées, & se fussent liées par d'aussi sages loix, jamais les Puissances étrangeres, même les plus formidables, n'eussent pû prévaloir contr'elles (3).

Ordonnance militaire. 1393.

Objets de cette ordonnance.

Utilité de cette ordonnance.

Le traité de paix de Zurich avoit reconnu libres & indépendantes les trois Communautés de Glaris, de Zug & de Lucerne; & la certitude de cette liberté pénétroit de la plus douce satisfaction les habitans de Lucerne & de Zug. Les Glarisiens eussent bien voulu goûter avec la même sensibilité les douceurs de la liberté; mais ils avoient des remords, des scrupules, qui ne leur per-

Scrupules qui empêchent les Glarisiens de goûter les avantages de la liberté. 1394.

(1) A moins, (est il dit dans l'article 1er de cette ordonnance,) que les ennemis ne se soient retirés dans une Eglise, ou une Chapelle.

(2) L'article 4 défend, sous peine de punition sévere, de s'écarter sans l'ordre du Capitaine, & de s'approprier le butin, qui doit être indiqué de bonne foi, & partagé avec égalité: & par l'art. 9. il est dit, qu'il ne sera permis à aucun Suisse d'enlever quoique ce soit, à son compatriote, ni en tems de guerre, ni en tems de paix.

(3) Toutes ces institutions semblent, être puisées dans le véritable esprit d'une République militaire, qui ne pouvoit aller à la gloire des armes, qu'en s'imposant ces sortes de devoirs durement uniformes, des procédés mâles & austeres, & la plus rigoureuse des disciplines. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 90. *Hist. de la Confed. Helvet.* L. 4. p. 156. *Hist. des Suisses*, par M. le Baron Zurlauben.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

mettoient point d'oublier que jadis le Prince Urs, Seigneur de leur pays, l'avoit donné par un motif de dévotion, à S. Fridolin (1), qui, à son tour, avoit donné ces vallées aux Religieuses nobles du monastere de Seckingen. Il est vrai, l'Empereur Albert d'Autriche, Avoué & Gardien du monastere de Seckingen, s'étoit emparé dans la suite à force ouverte des droits de cette Abbaye, & avoit conséquemment usurpé le pays de Glaris. Les habitans de ce Canton ne se repentoient point d'avoir battu complettement les petits fils de cet usurpateur, ni d'avoir secoué le joug qu'il prétendoit leur imposer: mais les bons Glarisiens n'étoient pas aussi tranquilles à l'égard de S. Fridolin, dont ils craignoient beaucoup la puissance, & qu'ils croyoient fort ulcéré du tort que ces révolutions avoient causé aux Religieuses Chanoinesses de Seckingen. Ce souvenir tourmentoit vivement la conscience des habitans de Glaris, qui, pour se délivrer des remords qui les agitoient, proposerent à l'Abbesse de Seckingen, de leur vendre ses prétentions, soit pour une somme qui seroit convenue, soit au moyen d'une rente annuelle. L'Abbesse accueillit cette proposition, (2) & le Canton s'obligea de faire à ce monastere une rente annuelle. Le contrat fut passé, & la conscience des Glarisiens fut désormais tranquille.

Proposition qu'ils font à l'Abbesse de Seckingen 1395.

Cependant les grands avantages que la derniere guerre avoit procurés aux Suisses Confédérés, avoient d'autant plus excité à se rendre libres les communautés de la Haute-Allemagne, que la plûpart d'entr'elles étoient très-fatiguées du joug de leurs oppresseurs. Dans l'un de ces Cantons, ces vexations furent portées si loin, & elles inspirerent à ceux qui les souffroient un desir si véhément de la liberté, que l'on vit tout à coup une foule de paysans, tranquilles jusqu'alors, obscurs, inconnus même à leurs voisins les plus proches, s'agiter, se rassembler, prendre les armes & se rendre terribles à leurs oppresseurs. Cette ligue composée d'environ deux mille chefs de famille tout au plus, devint aussi formidable par sa valeur, qu'admirable par les actions d'héroïsme & d'intrépidité qui bientôt lui acquirent de la célébrité. Ces paysans étoient les malheureux sujets, ou plutôt les serfs fort maltraités de l'Abbaye de S. Gall, monastere pauvre & modeste dans son origine, somptueux & tyran depuis que l'opulence en avoit banni la vertu.

Nouvelle ligue des habitans de la [illegible] de S. Gall. 1397.

S. Gall n'avoit été vers la fin du VIe ou dans les premieres années du VIIe siecle, qu'un petit hermitage, où s'étoit pieusement retiré avec quelques solitaires, le moine Gall, Ecossois de naissance, & qui avoit peu-à-peu attiré auprès de lui quelques cénobites, dont toute l'occupation se réduisoit à prêcher & à donner l'exemple de toutes les vertus chrétiennes. La réputation de ces solitaires s'étendit: on ne parloit que de leur vie édifiante, & on les regardoit comme les hommes les plus respectables de la terre. Ils se mirent à faire des miracles, & dès lors, on n'en parla plus que comme de saints de la premiere classe. Sigebert, Roi d'Austrasie, avoit épousé une femme mé-

(1) Suivant une vieille tradition fort respectée par les Glarisiens, le Prince Urs étant mort, quelques uns de ses collatéraux prétendirent que son testament en faveur de S. Fridolin, étoit une piece supposée: mais Urs revint de l'autre monde, confirma la validité de son testament, & confondit ses collatéraux. *Chron. Glar.*

(2) La Transaction entre les Glarisiens & l'Abbesse de Seckingen fut passée le samedi d'avant la Ste. Madelaine 1395: & cette rente est encore payée à l'Abbaye de Seckingen.

chante, acariâtre, tracassiere; (1) son Epoux la crut, ou feignit de la croire possédée, & il la fit conduire à l'hermitage de S. Gall, afin que, s'il étoit possible, on la délivrât de l'esprit malin qui l'obsédoit. Les bons cénobites donnerent de si sages instructions à l'épouse du Roi d'Austrasie, & elle eut le bonheur de faire de si utiles réflexions sur le parti plus violent que son époux pourroit prendre, si elle ne se corrigeoit pas, qu'elle revint de l'hermitage fort édifiée, & beaucoup plus tranquille qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors. Sigebert étonné du changement qui s'étoit opéré dans le caractere de sa femme, attribua cette conversion, dont il avoit tant de fois désespéré, à la force des exorcismes des pieux cénobites; & par une reconnoissance, il leur donna une étendue de terrein de plusieurs lieues, autour de leur hermitage (2). Cette donation encouragea beaucoup les moines de S. Gall, & la vertu de leurs exorcismes fit tant de miracles, ou tant de dupes, que plusieurs Princes s'empresserent de recourir à eux, & acheterent leurs prieres au prix de nouvelles terres dont ils leur firent donation. Les moines firent cultiver ces terres, y attirerent beaucoup d'habitans, & à force de prier & de recevoir des donations, leur monastere devint l'une des plus opulentes maisons, & leur Abbé s'éleva modestement au rang de Prince de l'Empire (3).

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Fraudes pieuses des Cénobites de S. Gall.

Quelques auteurs assurent que ce fut alors, c'est-à-dire, quand leur opulence se fut aussi prodigieusement accrue, que l'un des abbés de ce monastere fit construire un gros bourg, qui fut appellé *Abbatis cellæ*, (*) & que c'est ce bourg qui a donné le nom à tout le pays d'Appenzell. Ce qu'il y a de plus assuré, est que l'Abbé n'eût pas plutôt reçu les honneurs de la souveraineté, qu'il devint très-insolent, accabla ses sujets, vexés par les impôts auxquels il les assujettissoit, & violemment maltraités par les moines, qui, débauchés à l'excès, outrageoient impunément les femmes, battoient les maris, & ennuyés du cloître, sortoient les armes à la main pour aller se signaler contre des paysans désarmés, ou dans les guerres de brigandage qui se faisoient aux environs. Bien loin de réprimer ces vices & ces déprédations, l'Abbé en donnoit l'exemple, & persuadé que Prêtre & Prince, il jouissoit sur les serfs du monastere, à peu de choses près, du droit de la Toute-puissance, il ordonnoit au gré de ses caprices, des corvées accablantes, des amendes multipliées, des taxes arbitraires, établissoit à l'entrée des vallons d'Appenzell ou Appenzelle des bureaux de péage, où les droits, arbitrairement fondés, étoient exigés avec la plus mortifiante dureté. L'Abbé Prince régnoit en despote sur les morts comme sur les vivans, & par un privilege qu'il s'étoit donné à lui-même, il exigeoit des héritiers des morts le meilleur meuble de la succession, & en cas de refus, le mort étoit privé de sepulture.

L'Abbé de S. Gall, devint Prince d'Empire.

Sa Tyrannie. 1399.

Malheureuse situation des habitans du pays de S. Gall. 1400.

(*) En Allemand *Abbts-Zell.*
(1) Stumpf. L. 5. C. 23.
(2) T. Schud. p. 602. Welser. p. 197.
(3) Il est cependant vrai que dans le VIIe & VIIIe siecle, il y avoit dans le couvent de S. Gall, des moines très-pieux, & d'autres fort estimables par leur science & par leur vie laborieuse: mais alors ils étoient pauvres, ils l'étoient encore dans le IXe & X^e siecle, & alors la barbarie & l'ignorance avoient tellement prévalu en Europe, que les Lettres & les Sciences n'étoient plus connues, ni cultivées que dans les Abbayes des Bénédictins, dans celle de S. Gall, sur-tout, d'où sortirent plusieurs grands hommes.

SECT. V. *Histoire de la* Suisse 1389 1443.

Il étoit d'autant plus difficile de résister aux ordres de ce Souverain, qu'outre les moines guerriers qui étoient toujours prêts à faire exécuter par la force & la violence, les volontés suprêmes de leur supérieur, celui-ci avoit eu grand soin de faire construire de distance en distance, sur les terres de sa domination, des châteaux formidables par leurs fortifications, (1) par les prisons qui y étoient, & plus encore par les péages que l'on y exigeoit par la loi du plus fort, & qui achevoient de fouler & d'écraser le Peuple. Les vallées d'Appenzell sont voisines des pays de Schweitz & de Glaris, & la liberté dont jouissoient les habitans de ces deux Cantons, formoit un contraste frappant avec la servitude des malheureux serfs des vallées d'Appenzell. Ceux-ci comparant leur situation avec celle de leurs voisins, frémirent de honte & d'indignation: ils desirerent vivement la liberté, & résolurent de se la procurer à quelque prix que ce pût être. Appenzell est un Canton divisé en quatre petites vallées: dans chacune de ces vallées, il y avoit trois ou quatre villages ou hamaux. Les habitans de ces hamaux, également aigris contre leurs tyrans, se communiquerent leurs plaintes, leurs desirs, unirent leur ressentiment, & ils s'engagerent à s'entresecourir pour s'affranchir de la domination intolérable, dont chaque jour l'insolence & l'avidité appesantissoient le joug.

Ils cherchent à se rendre libres.

Le plan de la conjuration fut bientôt formé, & ils ne différerent à l'exécuter, qu'autant de tems qu'il leur en falloit pour retourner chez eux, prendre des armes. Bien-tôt ils se rassemblerent, & allerent s'emparer des châteaux de l'Abbé de S. Gall. Cette expédition fut d'autant plus facile, qu'il n'y avoit dans ces forts que quelques moines, & quelques préposés à la perception des droits de péage. La reduction de ces châteaux fut encore favorisée par la crainte qu'inspiroit aux moines qui les gardoient, la connoissance qu'ils avoient des dispositions des bourgeois de la ville de S. Gall, qui, s'ils ne s'étoient point ouvertement déclarés pour les habitans d'Appenzell, les secondoient du moins en secret, & les avoient excités à faire éclater cette conjuration. En effet, la ville de S. Gall, quoique située auprès de l'Abbaye, étoit libre, impériale, & ne devoit qu'un simple hommage au monastere. Cunon, ou Conrad de Stauffen, alors abbé, peu content de cet hommage, avoit tenté d'étendre son autorité au préjudice des droits de cette ville libre; & c'étoit à l'occasion de ces prétentions que les citoyens de S. Gall; avoient fomenté chez les Appenzellois l'esprit de revolte & le desir de l'indépendance.

Ils s'emparent des châteaux de l'Abbé de S. Gall. 1401.

Informé de la rébellion des paysans des quatre vallées, & craignant les suites de leurs liaisons avec les bourgeois de la ville, impériale, l'abbé se rapprocha de ceux-ci, & parvint à faire avec eux un accommodement particulier, & par lequel ils s'engagerent à ne fournir aucun secours aux rebelles, qui, par cet accord, resterent seuls exposés au courroux & à la vengeance de l'Abbé & de ses moines (2). Les Appenzellois connoissant combien seroit dure & terrible cette vengeance, crurent n'avoir, pour s'y souf-

(1) Il y avoit dans le nombre de ces forts, quatre châteaux qui servoient d'épouventail à tout le pays: ces châteaux étoient, Claux, Schönenbühel, Schwendi & Rosemberg. Guillimann. *de Reb. Helvet.* L. 3. C. 13.

(2) Tschudi. p. 612. Wafer. p. 211.

traire, d'autres moyens que de persister dans leur rébellion, & de ne point quitter les armes qu'ils ne fussent, ou libres, ou tout à fait anéantis. Inébranlables dans leurs résolutions, ils continuerent leurs hostilités, garderent les châteaux dont-ils s'étoient emparés, chasserent les officiers de l'Abbé, refuserent tout impôt, toute apparence de soumission, & se conduisirent avec tant de courage, que les bourgeois de S. Gall, honteux d'avoir abandonné la cause de ces braves & valeureux voisins, retournerent à eux, entrerent dans leur ligue, & leur resterent constamment attachés.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Courage & succès des Appenzellois. 1402.

Enhardis par ce secours, les Appenzellois résolurent de faire les plus grands efforts pour se rendre totalement indépendans; & dans cette vue, ils réclamerent les huit Cantons Suisses confédérés: mais leur demande ne fut point accueillie: il n'y eut que le Canton de Schweitz, qui, ayant donné le premier le signal de la liberté, & croyant ne pas devoir abandonner des communautés généreuses, qui cherchoient à se procurer le même avantage, reçut les Appenzellois sous sa protection, promit de les défendre & de les secourir. Glaris ne voulut point se lier aussi étroitement: mais il permit à ceux de ses habitans qui le desireroient, d'aller servir ces bonnes gens. De son côté, l'Abbé de S. Gall, fit les plus grands préparatifs, arma tous ses sujets, & s'alliant avec les villes libres situées aux environs du lac de Constance, il parvint à rassembler une armée d'environ six-mille hommes.

Ils demandent du secours aux huit Cantons Suisses.

Préparatifs & alliances de l'Abbé de S. Gall. 1403.

L'Abbé Conrad de Stauffen étoit fort orgueilleux, & son amour-propre flatté de voir à ses ordres six mille défenseurs, il se crut invincible, & se mettant à la tête de cette petite armée, il marcha fierement contre les révoltés, qu'il alla, pour son malheur, chercher dans les vallées d'Appenzell. Il les rencontra le 5e Mai 1403, près du village de Speicher, à l'entrée d'une vallée, les Appenzellois n'eurent pas plutôt apperçu l'armée de Stauffen, qu'ils fondirent sur elle, la mirent en désordre, la battirent complettement, & après en avoir tué environ trois cens hommes, poursuivirent les fuyards, s'emparerent successivement de tous les forts qui appartenoient à l'Abbé, continuerent leur course triomphante jusqu'aux murs de Constance, après avoir traversé les armes à la main, le pays de Turgaw soumis à la maison d'Autriche, d'où ils amenerent avec eux tous ceux, qui, embrasés aussi du desir de la liberté, voulurent se joindre à cette troupe victorieuse, & traiterent en conquérans les gentils-hommes, qui osoient s'opposer à leur marche.

Bataille d'Appenzell & Victoire des Suisses. 1404.

Ces gentils-hommes, vassaux de la maison d'Autriche, affligés de se voir dépouillés de leurs châteaux, & leurs terres ravagées, se plaignirent amerement à Fréderic d'Autriche, qui, furieux de l'audace de cette foule de paysans mutinés, jura de les punir, & se ligua dans cette vue, avec Conrad de Stauffen. Mais pendant que ce Prince unissoit ses intérêts avec ceux de l'Abbé de S. Gall, les villes de Lindau, d'Uberlingen, de Constance, de Buchorn, & la plûpart de celles qui étoient situées sur les bords du lac de Constance, animées par l'exemple que leur donnoit la ligue des Appenzellois, & comme eux ambitieuses de l'indépendance, se détacherent de l'alliance de Fréderic d'Autriche, renoncerent à tous les rapports qu'elles avoient avec lui, abandonnerent son parti, & embrasserent celui des habitans des vallées d'Appenzell.

Fréderic Duc d'Autriche, se ligue avec l'Abbé de S. Gall.

Cette défection imprévue ulcéra profondément le Duc d'Autriche, auquel

il ne falloit pas de si puissans motifs pour se déterminer aux extrémités les plus violentes. Fréderic en effet, (1) étoit le Prince de son siecle le moins capable de réflexion, & par cela même, le plus entreprenant. Libéral, magnifique jusqu'à la profusion, il prodiguoit sa confiance & ses promesses encore plus facilement que ses biens & ses revenus, qu'il dissipoit par ses folles largesses, & par la plus défectueuse des administrations. Possédé jusqu'au fanatisme du goût & de l'esprit de la Chevalerie, il aimoit à courir après les aventures; & comme il n'étoit, ni heureux, ni constant, ni adroit, il n'en avoit encore éprouvé que de fort désagréables, & la plûpart très-ruineuses, qui lui firent donner le surnom de *Prince aux poches vuides;* peut-être parce que son imprudente facilité l'appauvrit, ou par l'expérience qu'il fit de l'inconstance & des rigueurs de la fortune. Quoiqu'il en soit, jamais Prince ne se vit réduit à une situation aussi gênante & aussi triste, que celle que le sort lui fit éprouver.

Situation des Appenzellois.

Tel étoit ce Fréderic, qui se trouvoit dans les plus brillantes circonstances de sa vie, lorsqu'insulté, ou croyant l'être, par les Appenzellois, il se ligua, pour les soumettre, avec l'Abbé de S. Gall. Les forces de ces deux Princes réunies, étoient infiniment supérieures à celles des Appenzellois, qui, pour comble d'infortune, n'avoient que du courage, de la bonne volonté, mais qui n'avoient aucune idée de l'art de la guerre, & manquoient de Chef intelligent & expérimenté. Le hasard leur en procura un, tel qu'il le leur falloit, c'est-à-dire; qui joignoit aux talens militaires, cette valeur & cette intrépidité qu'inspire la haine & le desir de la vengeance. Il y avoit quelque tems que Fréderic d'Autriche, avoit, sur d'assez mauvais prétextes, (2) dépouillé de ses biens le Comte Rodolphe de Werdenberg, & celui-ci vivement irrité de l'injustice qu'il croyoit avoir soufferte, (3) n'attendoit que l'occasion de faire éclater son ressentiment. Cette guerre le servoit à son gré, & il s'empressa de s'offrir aux Appenzellois, qui, avec plus d'empressement encore le nommerent leur général.

Ils se donnent pour Chef le Comte de Werdenberg 1404.

Fréderic persuadé qu'il alloit à la victoire, se mit en marche, suivi d'une armée considérable, accompagné de Rodolphe, Margrave de Hochberg, des Comtes de Lupffen, de Thierstein, de Montfort, de l'Évêque de Constance & de l'Abbé Conrad de Stauffen, que sa derniere défaite n'avoit pas rebuté. Cette armée alla former le siege de la ville de S. Gall. Les assiégés se défendirent avec une valeur que les Autrichiens n'avoient pas supposée dans les Appenzellois, qui en formoient la garnison: mais le Duc Fréderic ne dou-

Siege de S. Gall.

(1) Fréderic, fils de Léopold, mourut en 1439; Sigismond, son fils unique, fut promis en mariage à Radegonde, fille de Charles VII, Roi de France; mais Charles VII mourut avant que ce mariage fut accompli.

(2) Ce ne fut pas le Duc d'Autriche qui usurpa les bien de Werdenberg, mais Jean, frere du Comte, favori & Général du Duc d'Autriche, qui fit dépouiller de ses terres ce Seigneur qui, fugitif, & furieux, alla se jetter dans les bras des Appenzellois.

(3) Jean de Werdenberg, Comte de Sargans, avoit engagé, en 1396, le Comté de Sargans à la maison d'Autriche. Henri son fils retira ce Comté en 1436, après la mort du Comte de Tockenbourg. Le Comte George de Sargans, petit fils de Henri a été le dernier de cette branche de Werdenberg, qui s'est éteinte en sa personne. La maison Allemande des Comtes de Montfort est une branche des Werdenberg, ils ont long tems possédé Tetuang & Bregenz.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

tant point de la réduction prochaine de cette place, & ne voulant point que la longueur du siege dérangeât rien au plan des opérations qu'il avoit projetté, il envoya un détachement fort nombreux dans les vallées d'Appenzell, soit pour effrayer les habitans, soit pour intercepter les secours qu'ils seroient tentés d'envoyer à S. Gall. Mais par malheur, ce détachement composé de douze cens hommes, s'étant avancé jusqu'à Am-Stoss, il fut rencontré par un corps de 400 Appenzellois, qui, sans égard à l'inégalité du nombre, attaquerent si vigoureusement le détachement Autrichien, qu'ils le mirent en fuite, après en avoir tué environ six cens hommes.

Combat d'Am-Stoss. 1405.

Quelque confiance que le Duc Fréderic eut dans les ressources de la Chevalerie, la nouvelle de cet échec le déconcerta si fort, qu'il leva incontinent le siege: (1) mais bientôt, honteux d'une démarche qui ne pouvoit que ternir sa gloire, au-lieu de passer le Rhin, il alla du côté de Reineck, conduisit son armée à travers les montagnes d'Appenzell, se préparoit à pénétrer dans les vallées de ce pays, & à y mettre tout à feu & à sang, lorsque son armée tomba dans l'embuscade d'une troupe d'Appenzellois, qui la battirent, tuerent cinq cens Autrichiens; & forcerent le Duc de passer précipitamment le Rhin avec le reste de son armée vaincue.

L'armée de Fréderic entre dans l'Appenzell, est battue, & se retire.

Quelque desir qu'eut Fréderic de se signaler par de grands exploits, ces deux échecs le rebuterent, & ne voulant plus se commettre avec cette foule de paysans mutinés, il quitta son armée, dont il donna le commandement au Comte Fréderic de Tockenbourg, & au Comte de Soults; s'éloigna pour ne plus prendre part à cette guerre, & alla à Vienne, ou des affaires importantes l'obligeoient de se rendre (2). Les Généraux du Duc d'Autriche n'eurent pas plus de bonheur que lui: ils furent battus toutes les fois qu'ils oserent se présenter, crurent devoir faire prudemment leur retraite, & laisserent aux Appenzellois la liberté de recouvrer les terres du Comte de Werdenberg leur Général, qu'ils remirent en possession de ses Seigneuries; se rendirent les maîtres de la Marche inférieure, contrée appartenante à la maison d'Autriche, dont ils firent présent au Canton de Schweitz, en reconnoissance des secours qu'ils en avoient reçus (3).

Continuation des succès des Appenzellois.

La fortune s'étoit déclarée pour les Appenzellois, & elle leur étoit trop favorable, pour qu'ils crussent devoir négliger ses faveurs: ils profiterent autant qu'il fut en eux de ces premiers avantages, & l'année d'ensuite, se mettant en campagne de bonne heure, ils pousserent leurs conquêtes jusqu'à Weinfelden, ravageant le Comté de Kibourg, le Rheintal, l'Argow, jusqu'à Bregenz, en Suabe, & jusqu'à l'Etsch, dans le Tirol, s'emparerent du Gaster, de la Terre de Windeck & de la ville de Wil, où ils firent l'Abbé prisonnier.

Conquêtes des Appenzellois. 1406.

(1) Ce ne fut seulement point la nouvelle de la défaite des 1200 Autrichiens, battus à Am-Stoss qui fit lever le siege à Fréderic; mais parce que dans le même tems où il reçut la nouvelle de cet échec, la Garnison de S. Gall fit une sortie si vigoureuse, & avec tant de succès sur les assiégeans, que ceux ci désespérant de prendre cette ville, aimerent mieux s'en éloigner, que de s'exposer à périr devant ses murs. Schodeler. Etterlin. f. 58.

(2) Cette affaire importante étoit le schisme qui divisoit l'Allemagne entre l'Empereur Venceslas, déposé par quelques Electeurs, & reconnu par les autres, & l'Empereur Robert élu par une faction & méconnu par la faction contraire. Walf. p. 227.

(3) Tschudi. p. 629. Schodeler. Walser. p. 232.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Ces ſuccès, & la crainte de voir les vainqueurs entreprendre de plus importantes expéditions, allarmerent beaucoup Stauffen & l'Empereur Robert; le premier, menacé de perdre toutes ſes poſſeſſions, & l'Empereur, de n'avoir plus dans la Haute-Allemagne de vaſſaux, ni de ſujets. La guerre ayant été juſqu'alors un moyen impuiſſant pour réduire ces Peuples embraſés de l'amour de la liberté, Robert & l'Abbé de S. Gall eurent recours à des armes qu'ils crurent devoir être plus redoutables; ſans doute ils ignoroient que les vaines terreurs de la ſuperſtition n'avoient pas encore pénétré dans les vallées d'Appenzell, & que les habitans de ce pays ne craignoient pas plus la force des foudres eccléſiaſtiques, que les impuiſſantes menaces du tyran abattu dont ils venoient de renverſer le trône. Quoiqu'il en ſoit, d'accord avec Robert, l'Abbé de S. Gall implora le ſecours de l'Evêque de Conſtance, dont il avoit en tant d'occaſions, refuſé de reconnoître la juriſdiction.

L'Evêque de Conſtance excommunie les Appenzellois.

Flatté de ſe voir recherché, (1) & lui-même deſirant de ſe venger des pertes qu'il avoit ſouffertes dans les dernieres incurſions, l'Evêque de Conſtance, anathématiſa ſolemnellement les Appenzellois; il les excommunia, & jeta l'interdit ſur leurs villages, ſur leurs hameaux, enveloppa dans cette excommunication tous ceux qui les avoient ſecourus de leurs armes; & enjoignit à tous les curés des paroiſſes ſituées dans les lieux ſoumis à ce ban ſpirituel, de publier & fulminer ces cenſures eccléſiaſtiques. Jamais les habitans d'Appenzell n'avoient entendu parler de foudres eccléſiaſtiques, & il n'étoit pas naturel qu'ils redoutaſſent un genre de punition dont ils ne connoiſſoient pas le pouvoir; auſſi, ces foudres ni firent-elles ſur eux aucune impreſſion. Lorſqu'ils avoient chaſſé les officiers de l'Abbé, ils leur avoient ſubſtitué des Magiſtrats ſemblables, quant à leur pouvoir, à ceux des autres Cantons Suiſſes, & qu'ils avoient élus de la même maniere. Le premier de ces Magiſtrats, ou le Land-Amman aſſembla le peuple, pour décider ſur la conduite qu'il y avoit à tenir relativement à l'interdit lancé par l'Evêque de Conſtance (2) & il fut unanimément ſtatué qu'on n'y auroit aucun égard. Les Magiſtrats ordonnerent aux prêtres de remplir leurs fonctions; les plus ſages obéirent; il y en eut quelques-uns qui refuſerent de célébrer les ſaints myſteres, perſuadés qu'il n'étoit pas permis de prier Dieu pour des excommuniés; le Peuple en foule les preſſa d'aller à l'autel; ils s'obſtinerent dans leurs refus, & ils furent aſſommés: ce fut là l'unique effet que produiſirent les foudres de l'Evêque de Conſtance.

Les Prêtres qui refuſent de remplir leurs fonctions ſont aſſommés.

Dégagés par cette voie, du lien de l'excommunication, les Appenzellois, d'autant plus irrités, qu'ils ſe doutoient, par la reſſource dont on avoit uſé contr'eux, de l'impuiſſance de leurs ennemis, s'armerent, & recommençant leurs

(1) Il y avoit de fréquens démêlés entre les Evêques de Conſtance & l'Abbé de S. Gall, au ſujet de la juriſdiction eccléſiaſtique, chacun des deux Prélats ſe l'attribuant, à l'excluſion l'un de l'autre. Cette conteſtation les avoit pluſieurs fois engagés à en venir aux mains, & ils s'étoient livré plus d'un combat ſanglant.

(2) Le Land-Amman ayant aſſemblé le Peuple, demanda, *ſi le cas dont-il s'agiſſoit, & que, ni lui ni eux n'entendoient, leur avoit été bouté ſus avec juſte raiſon, ou à tort.* Les voix recueillies, il fut dreſſé un décret qui déclaroit *l'affaire en queſtion n'être qu'une outrecuidance & un malin vouloir de Monſeigneur de Conſtance, & partant qu'icelle affaire étoit vaine & ſans effet.* Schodeler. Gesler. *Chron.* L. 10. f. 154.

leurs hostilités, ils se répandirent comme un torrent, d'une contrée à l'autre ravagerent d'abord les terres de l'Evêque de Constance, dévasterent le Comté de Montfort, & commandés par le Brave Werdenberg, ils battirent & massacrerent un gros détachement d'Autrichiens, (1) qui avoit ôsé se montrer aux environs d'Ellenbach. Après cette victoire, les Appenzellois allerent porter le fer & la flamme dans les Comtés de Feldkirch & de Bregentz, qu'ils soumirent, & dont ils obligerent les habitans de leur prêter serment de fidélité. Après s'être emparés également des terres voisines de Bregentz, ils s'unirent avec les habitans du Tirol, qui n'attendoient que l'occasion de se révolter contre la maison d'Autriche dont ils étoient mécontens. Impatiens de joindre ce peuple qui pensoit comme eux, les Appenzellois, emporterent les armes à la main, le pont de Landeck, pénétrerent dans le Tirol, & ayant rencontré (2) un corps considérable d'Autrichiens ils le battirent, poursuivirent leur course triomphante, & se rendirent maîtres de Rhinthal & de l'Etschland.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Succès & conquêtes des Appenzellois.

Etonnés de cette suite de succès, de conquêtes, & ne se sentant, ni la force, ni la puissance d'arrêter de tels ennemis, les Autrichiens eurent recours, pour s'en délivrer, à une ruse qui ne pouvoit manquer de réussir auprès d'un peuple aussi simple & aussi crédule que l'étoient les Appenzellois. Ils répandirent le bruit qu'une armée Autrichienne de douze mille hommes étoit entrée dans les vallées d'Appenzell, où elle mettoit tout à feu & à sang. Les Appenzellois instruits à combattre, & point du tout à effrayer par des mensonges allarmans, eurent d'autant moins de peine à ajouter foi à cette nouvelle, qu'ils savoient que leur pays étoit alors sans défense. Ainsi, abandonnant leurs conquêtes, & s'éloignant précipitamment du Tirol, ils allerent à grandes journées, vers les vallées d'Appenzell, dont ils croyoient trouver les villages & les hameaux incendiés, leurs femmes, leurs enfans massacrés ou emmenés captifs, & leurs champs dévastés. Mais, de retour dans leur patrie, ils furent agréablement surpris, de la retrouver tout aussi tranquille qu'elle l'étoit lorsqu'ils en étoient partis. L'hiver approchoit, & ils furent obligés de remettre la suite de leurs opérations à l'année suivante.

Stratagems des Autrichiens pour éloigner les Conquérans.

Quoique la valeur des Appenzellois n'eut point dégénéré pendant l'intervalle de repos qu'ils avoient été contraints de prendre, leurs hostilités ne furent pas aussi heureuses à beaucoup près, qu'elles l'avoient été jusqu'alors. Après avoir été pour la seconde fois assiéger la petite ville de Wil, dont ils s'emparerent, & d'où ils amenerent prisonnier l'Abbé de S. Gall, qui s'y tenoit caché, ils firent une incursion dans le Turgaw & le Comté de Kibourg: mais ils y éprouverent une résistance à laquelle ils ne s'attendoient point; car ils n'étoient pas informés, que ce pays, abandonné par la maison d'Autriche, avoit eu recours au Canton de Zurich, (3) qui, l'ayant pris sous sa protec-

La victoire abandonne les drapeaux des Appenzellois.

(1) Etterlin. f. 59.

(2) Ce Corps croyant se rendre plus formidable, s'étoit donné le nom de *Bande infernale*; on lisoit cette inscription sur ses enseignes. *Satan! nous combattons sous tes auspices, nous voulons t'immoler ces coquins de paysans, que nous tuerons en ton nom, ou bien nous consentons à être nous-mêmes ta proie.* Valser.

(3) Goetz, Avoyer de Wintherthur, avoit conseillé aux habitans du Turgaw & de Kibourg de recourir à Zurich: ce Conseil qui fut suivi, couta, quelques années après, la vie à Goetz qui l'avoit donné. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 106.

Sect. V. *Histoire de la Suisse* 1389-1443.

tion, y avoit fait passer des troupes. Repoussés par les Zuricois, les Appenzellois crurent se dédommager par la prise de Bregentz, &, quoique dans les jours les plus rigoureux de l'hiver, ils allerent former le siege de cette ville. Cette entreprise ne leur réussit pas, elle leur fut au contraire funeste; car, le Duc de Wirtemberg, Général Autrichien, à la tête d'une armée, s'étant approché à la faveur d'un brouillard fort épais, il fondit inopinément sur les assiégeans, les surprit, les mit en déroute, les battit complettement, & leur tua beaucoup de monde. Les suites de cette victoire furent très-malheureuses pour les Appenzellois, qui furent obligés, non-seulement de lever le siege, de Bregentz, mais d'abandonner toutes leurs conquêtes d'au-delà du Rhin, & eussent été plus malheureuses encore, si les Autrichiens eussent suivi le conseil que leur donnoit le Chevalier de Landenberg, d'aller dans les vallées d'Appenzell, achever la déroute des vaincus (1).

Siege de Bregentz.

Les Appenzellois sont battus.

L'Empereur Albert par sa médiation, termine cette guerre.

Heureusement pour les Appenzellois, le conseil de Landenberg ne fut point écouté; & eux-mêmes, au lieu d'aller défendre leurs foyers, ne songerent qu'à rappeller la fortune, & à se venger des échecs qu'ils avoient essuyés; ensorte que cette guerre, qui, consistant plutôt en courses & en rencontres, qu'en batailles-générales & en actions décisives, & qui duroit depuis environ sept années, se soutint encore quelque tems, & jusqu'à ce que l'Empereur Robert, successeur d'un Empereur encore vivant, (Wenceslas,) & qui, n'étant rien moins que possesseur paisible du trône impérial, cherchoit à se concilier l'affection des Etats de l'Empire, parvint à force de soins, d'exortations & de démarches, à faire entrer les Appenzellois & leurs ennemis dans des vues de pacification. Albert lui-même se rendit à Constance pour terminer ces troubles.

Conditions du traité de paix. 1418.

Outre la célébrité que la valeur des Appenzellois leur avoit acquise durant cette longue querelle, ils s'étoient encore rendus maîtres de cinq villes & de cinquante deux châteaux. Suivant les conditions du traité de paix négocié par l'Empereur, ces villes furent rendues, & ces châteaux, quoique demantelés, furent restitués à leurs anciens possesseurs. La ligue formée entre les habitans d'Appenzell, & les bourgeois de S. Gall fut annullée; mais les premiers reçurent, sinon leur ancienne indépendance, du moins beaucoup de privileges, en échange de la liberté qu'ils rendirent à l'Abbé Conrad de Stauffen leur prisonnier; & ces privileges étoient si étendus, qu'ils équivaloient presque à une liberté totale. Quant à Fréderic, les terres qui lui avoient été enlevées lui furent restituées, à l'exception de celles que les conquérans avoient données au Canton de Schweitz; ils ne voulurent point que leurs donataires s'en déssaisissent, & ce point de contestation fut remis à la décision de la Chambre impériale. Ainsi, pour avoir trop voulu abuser de son autorité, & resserrer la chaîne dans laquelle Stauffen prétendoit retenir les Appenzellois; ses sujets dont il avoit crû pouvoir impunément faire des esclaves, ne furent plus pour lui, tout au plus que des vassaux libres, (2) qui

(1) *Et ecce quidam Berengarius Nobilis de Landenberg brevissimè defunctus magna voce clamavit; nunc interficiemus mulieres cum parvulis suis ne forte vivendo crescant, & fiant viri parentibus pejores, & prosequantur nos.* Malleolus *in Thesaur.* f. 6.

(2) Le pays d'Appenzell se mit peu-à-peu en liberté, en se rachetant de l'Abbaye

ne lui rendirent plus qu'un vain & ſtérile hommage, & qui, jaloux des privileges qu'ils venoient de ſe faire accorder, les étendirent inſenſiblement, tantôt par des refus, & tantôt à force armée, au point, que dans la ſuite, un Abbé de S. Gall, fatigué d'avoir toujours à lutter contre les habitans de ces vallées, leur vendit le peu qu'il lui reſtoit de droits ſeigneuriaux & honorifiques dans ce pays. Cette vente fut faite en 1566, & elle aſſura pour jamais l'indépendance des Appenzellois.

Sect. V. Hiſtoire de la Suiſſe 1389-1443.

Indépendance totale des Appenzellois.

Pendant que l'Empereur Robert s'occupoit, dans la vue de fortifier ſon parti, du ſoin de pacifier la Haute-Allemagne, il étoit fort éloigné lui-même de goûter les douceurs de la paix qu'il cherchoit à procurer aux autres; l'Allemagne étoit diviſée comme l'Empire; & l'anarchie de l'Empire n'étoit qu'une trop fidele image des déſordres & de la confuſion qui agitoient le reſte de l'Europe. En effet, Robert n'avoit qu'une partie du trône impérial qui étoit en même tems occupé par Wenceſlas (1). Chacun de ces monarques avoit ſa faction, ſes partiſans, ſes ennemis; & dans le nombre de ceux-ci, il en étoit qui ſe prétendoient au-deſſus de l'Empereur lui-même, quel qu'il fut. Tel étoit l'Electeur Palatin, qui ſe diſoit juge ſuprême, du Chef même de l'Empire, qui juſqu'alors, pourtant, n'avoit point reconnu de juge ſupérieur. Les ſujets de l'Empire n'étoient, ni plus conſéquens, ni plus juſtes que l'Electeur Palatin. Ils vouloient que le Chef de l'Empire eût la plus grande activité, qu'il eut aſſez de puiſſance pour rendre ſon autorité formidable, qu'il fût toujours en état de punir, ou venger les torts faits à ſa couronne, ou à ſes Peuples; & cependant, ils vouloient que ce même Chef ne fût environné que de beaucoup de faſte, d'une pompe uniquement extérieure, & n'eût aucune autorité réelle. Ils vouloient que l'Empereur fut actif, & ils ne lui laiſſoient aucune fonction à remplir.

L'Allemagne diviſée entre deux Empereurs.

Fatigué du rôle puérile qu'on vouloit qu'il jouât, Wenceſlas ne crut pas devoir affecter une activité qui n'avoit aucun objet ſur lequel il pût l'exercer, & on le regarda comme un Prince oiſif & fainéant, inhabile à gouverner les hommes, & incapable d'occuper le rang où on l'avoit élevé. Les Prêtres pour leſquels il avoit eu l'imprudence de marquer fort peu d'attachement, le calomnierent, & l'accuſerent des vices les plus odieux; quelques Princes de l'Empire lui imputerent les plus ſcandaleuſes débauches, & l'aliénation des domaines impériaux. Ces dénonciations étoient fauſſes; l'Anti-Pape Boniface IX, ne pouvoit méconnoître leur abſurdité; mais il haïſſoit Wenceſlas; & déclarant ces accuſations démontrées; il cabala avec tant de chaleur, que Wenceſlas fut dépoſé par une partie des membres du College Electoral, qui, malgré la réclamation du reſte du College, éleva ſur le trône impérial Robert, Comte Palatin du Rhin, Anti-Empereur, protégé par l'Anti-Pape Boniface.

Malheureuſe condition du Chef de l'Empire.

Robert Anti Empereur élu.

Quoique ce ſchiſme ne fut que trop capable de remplir l'Allemagne de

de S. Gall, & par les Privileges qu'il obtint de divers Empereurs, comme d'Albert, de Fréderic, & de Maximilien. Les ſept anciens Cantons le reçurent dans leur combourgeoiſie & alliance, en 1511. Stumpf p. 91. Walſer. p. 257. Simler. p. 215.

(1) L'Empereur Adolphe de Naſſau avoit eu le même ſort, & l'Empereur Louis de Baviere, l'un des plus ſages Monarques de ſon ſiecle, & le plus vertueux des hommes, n'avoit pas été plus heureux; au contraire, il n'avoit ceſſé d'être perſécuté, que lorſqu'il avoit ceſſé de vivre.

SECT. V. *Histoire de la* Suiſſe 1389-1443.

troubles, une cauſe encore plus active ajoutoit, à ce motif de diviſion, & jetoit l'Europe entiere dans la plus inextricable confuſion. Cette cauſe étoit le Schiſme, qui depuis beaucoup d'années diviſoit & déchiroit la Chrétienté (1). Grégoire VII, après avoir fixé, à l'exemple de ſept de ſes prédéceſſeurs, ſa réſidence à Avignon, mécontent de la Cour de France, alla, en 1377, rétablir le S. Siege à Rome. Bientôt il y mourut; la plûpart des Cardinaux étoient François, & le peuple Romain craignant que les ſuffrages ne ſe réuniſſent ſur l'un d'entr'eux, ſe ſouleva, & le Conclave crut ſagement devoir appaiſer cette ſédition en élevant au Souverain Pontificat, Barthelemi Boutillo, Cardinal Italien, qui prit le nom d'Urbain. Revenus de la crainte que leur avoit cauſée l'émeute de la populace de Rome, les Cardinaux François prétendirent que l'inſpiration du S. Eſprit avoit été troublée, qu'elle n'avoit pas été auſſi libre qu'elle eût dû l'être, ils ſe retirerent à Fundi, proteſterent que leur choix avoit été forcé, & par le nouveau Conclave qu'ils formerent, ils élurent Robert, Comte de Genève, qui prit le nom de Clément VI. Cette double élection fut ſuivie de diſputes très-vives entre les deux Pontifes, & de querelles ſanglantes entre les diverſes nations de la Chrétienté, diviſées entre les deux élus: ceux-ci épuiſerent autant qu'il fut en eux les foudres de l'Egliſe: ils s'anathématiſerent, s'excommunierent l'un l'autre, ſe déclarerent ſchiſmatiques, hérétiques, intrus, nommerent aux mêmes bénéfices, & ſuſciterent autant de querelles particulieres, qu'ils eurent de bénéfices à remplir; décrierent les indulgences l'un de l'autre, & tous deux en vendirent autant qu'ils trouverent d'imbécilles qui voulurent en acheter: ils moururent tous deux décorés du titre de Sainteté, & tous deux réciproquement excommuniés & légitimement damnés.

Schiſme dans la Chrétienté.

Troubles & guerres que ce Schiſme produiſit.

Pour comble de malheur, ou ſi l'on veut, de ridicule, la mort de ces deux Papes, ne mit pas fin au Schiſme; au contraire, elle ne fit qu'en accroître la violence: chaque faction ayant ſes Cardinaux, ceux-ci ſe hâterent de nommer un nouveau Pape; & comme il y avoit deux factions, il y eût auſſi deux nouveaux Papes, qui ayant autant de raiſon l'un que l'autre de ſe croire légalement élu, ne manquerent point, à l'exemple de leur prédéceſſeurs, de s'entr'anathématiſer, de s'entr'excommunier, & de démontrer chacun la canonicité de ſon élection avec tant de force & d'évidence, qu'il n'y avoit abſolument que Dieu qui pût ſavoir lequel des deux étoit ſon Lieutenant ſur terre; & qu'entre les deux Pontiſes, S. Pierre eût été dans l'impoſſibilité de démêler avec juſteſſe ſon véritable ſucceſſeur.

On ſent bien que l'Empire étant tout auſſi diviſé que le Sacerdoce; les Empereurs étoient néceſſairement partagés (1), l'un des Céſars adhéroit au Pape de Rome, & l'autre au Pape d'Avignon. L'univerſité de Paris, qui formoit dans ce tems, l'un des corps le plus éclairé de l'Europe, fut conſultée, & décida que le ſeul moyen de mettre fin aux troubles qui agitoient la Chrétienté, étoit d'aſſembler un Concile, toute la difficulté conſiſtoit à convoquer légalement cette aſſemblée: car, l'Empereur avoit ſeul le droit d'aſſembler les Cardinaux & les Evêques; & comme il y avoit deux Empe-

Expédient propoſé par l'univerſité de Paris.

(1) Stumpf. Hiſtor. Concil. Conſt.
(2) Tſchudi. T. 2.

reurs chacun d'eux ayant ſon Pape & ſes Cardinaux, au lieu d'un concile, il y eut deux conciliabules, l'un à Ficence, dans le Frioul, préſidé par l'Empereur Robert, & dirigé par Grégoire XII, qui s'y fit aſſurer la thiare, l'autre à Piſe, en Italie, aſſemblé par Wenceſlas & par le Roi de France; dans lequel les deux Papes furent dépoſés, & le Souverain Pontificat décerné à Alexandre VI, qui mourant peu de tems après, fut remplacé par Balthaſar Coſſa, ſous le nom de Jean XXIII; de maniere que, graces à la profonde ſageſſe des P. P. qui formerent ces conciliabules, au lieu de deux Papes, il y en eut trois, ce qui ne fit qu'ajouter aux troubles qui duroient depuis ſi longtems, la violence d'une troiſieme faction, & rendre la diſpute interminable.

Les Cantons Suiſſes paiſibles au milieu de l'Europe agitée.

Tandis que les Puiſſances Européennes s'armoient & combattoient les unes contre les autres, pour ſavoir lequel des trois Compétiteurs reſteroit ſeul Chef de l'Egliſe, les huit Cantons Suiſſes confédérés, regardant avec raiſon comme tout à fait étrangere à leurs intérêts la diſpute des deux Empereurs & celle de Papes, reſterent dans une profonde & ſage indifférence, obſervant au milieu des guerres qui embraſoient l'Europe, une exacte neutralité. Pendant ces diviſions, ils ne ſongerent qu'à leur propre intérêt, & tandis que la plûpart des Seigneurs de leur voiſinage s'épuiſoient pour défendre l'un ou l'autre des deux Empereurs, ou l'un des trois Papes; & que, diviſés entre ces Potentats, comme le reſte des Princes de l'Empire & de la Chrétienté, ils ſe faiſoient une guerre fanatique & cruelle, les Cantons, à la faveur du calme qu'ils s'étoient procuré, aſſuroient leur indépendance, fortifioient leur union, & chacun d'eux étendoit ſa puiſſance, ſoit par des acquiſitions nouvelles, ſoit par des pactes d'alliance, qui, ſous le nom de *Combourgeoiſie*, (1) leur aſſuroient de nouveaux alliés & des concitoyens.

Ils profitent des diviſions étrangeres pour s'aggrandir.

C'étoit ainſi qu'en 1388, Berne avoit reçu au nombre de ſes bourgeois, les habitans de Bonneville, bourg fort peuplé, & ſitué ſur les bords du lac de Bienne. C'étoit ainſi, qu'en 1403, la ville de Fribourg, fatiguée du joug que vouloient lui impoſer ſes maîtres, auſſi faciles à l'opprimer, qu'à l'abandonner dans les circonſtances les plus embarraſſantes, ſentant d'ailleurs combien ſeroient facheuſes pour elle les ſuites de la décadence de ſon ancien appui, la maiſon de Kibourg prête alors à s'éteindre, s'allia à Berne par des lettres de combourgeoiſie. Enfin, ce fut ainſi que les Chanoines de Neufchatel, ayant eû quelque différend avec le Comte Conrad de Fribourg, leur ſeigneur, (2) & les bourgeois de cette ville ayant eu auſſi des ſujets de mécontentement, s'adreſſerent à Berne qui leur accorda des lettres de bourgeoi-

Berne s'attache Fribourg par des lettres de Combourgeoiſie.

Neufchatel s'unit avec Berne.

(1) Il eſt vrai que la Bulle d'or avoit prohibé ces ſortes d'alliances, mais Berne prétendoit que les lettres de confortemain l'autoriſoient à donner des Combourgeoiſies.

(2) Louis, Comte de Neufchatel étoit mort en 1373, ſans enfans mâles: Iſabelle ſa fille ainée, épouſa ſon parent, Rodolphe de Neufchatel, Comte de Nidau & de Fribourg, qui fut tué devant Buren, en 1375. Iſabelle, en 1394, inſtitua pour ſon héritier, Conrad, Comte de Fribourg, fils de Veréne ſa ſœur, & ce Prince débuta dans ſa régence par une recherche ſi rigoureuſe des domaines aliénés par ſes prédéceſſeurs, qu'il engagea, par ſa ſévérité, les Neufchatelois à recourir à Berne. Tſchachtlan. Stettler. T. I. p. 105.

Sect. V. *Histoire de la Suisse* 1389-1443.

fie, moyennant un tribut annuel de deux marcs d'argent. Conrad de Fribourg vivement ulcéré de la déloyauté de ses sujets, mais n'osant se venger de crainte de s'attirer l'inimitié des Bernois, prit un parti violent, singulier, & que la plus aveugle colere pouvoit seule lui inspirer; il alla lui-même à Berne demander un brevet de bourgeoisie pour lui, ses descendans & pour tous les Etats de sa maison. Cette demande si favorable aux vues d'agrandissement de la République, fut très-volontiers accordée, au moyen d'un tribut annuel d'un marc d'argent, auquel le Comte se soumit; ensorte que pour se venger de ses sujets qui venoient de cesser de l'être, le Comte de Neufchatel, se donna, par la plus bizarre des démarches, le même maître qu'ils s'étoient donné; & il garda si peu de supériorité sur les Neufchatelois, que, par l'accord passé entre la République, lui & les habitans de Neufchatel, il fut statué que Berne seroit juge dans tous les différens qui pourroient s'élever entre le Comte & la ville; ce qui ôtoit toute autorité, toute jurisdiction au Comte de Fribourg. Ces combourgeoisies si avantageuses à tous égards, aux Républiques Suisses, subsistent encore dans toute leur force, & plusieurs ont été renouvellées de tems en tems (1). Ce traité fut fait le jour de S. George 1406; quatre ans après la République fit une acquisition nouvelle, qui ajouta considérablement à sa puissance.

La République de Berne acquiert la Baronnie d'Ostranges. 1410.

Hugues de Montbelliard, Baron d'Ostranges, vexoit si despotiquement les habitans de cette baronie, composée de trois ou quatre villages, que les paysans ne pouvant plus supporter la violence de l'oppression, se souleverent & massacrerent le Baron d'Ostranges. Ce Seigneur étoit Vassal d'Amédée VIII, Comte de Savoie, & les meurtriers paroissoient ne pouvoir se dérober à la punition de leur crime: Mais Amédée, quelque desir qu'il eût de venger son Vassal, n'ôsa rien entreprendre, dans la crainte d'irriter Berne, qui paroissoit disposée à soutenir la cause des paysans; ceux-ci prétendant ne s'être portés à cet acte de violence, que dans le désespoir où les avoit reduits l'injustice de leur Seigneur, & pour l'intérêt de leurs privileges violés. La veuve du Baron indignée de l'inaction d'Amédée, & trop profondément ulcérée, pour rester sur les lieux où son mari avoit été assassiné, vendit la terre d'Ostranges à ce même Conrad de Neufchatel, qui venoit de se rendre Bourgeois de Berne, & il acquit cette Seigneurie à si bon marché, que les Bernois lui offrirent le remboursement du prix qu'il en avoit payé, & le solliciterent de leur céder cette acquisition.

(1) Dans le nombre de ces Combourgeoisies qui ont été renouvellées, est celle des Comtes de Neufchatel, par Rodolphe Margrave de Hochberg en 1458; par Philippe fils de Rodolphe, en 1486: par Louis d'Orléans Marquis de Rotelin en 1505; par Claude de Lorraine, Duc de Guize, comme tuteur de François d'Orléans Duc de Longueville; par Jacques de Savoie, Duc de Némours, en 1556; par Leonor d'Orléans Duc de Longueville en 1562. Le dernier renouvellement, en 1693, fut reçonnu par S. M. le Roi de Prusse, dont l'acte d'investiture du 3 Novembre 1707, porte que cette Souveraineté lui est adjugée, „ pour être, ledit Etat, par lui possédé comme indépendant, inaliénable & indivisible, en conservant les libertés, franchises, privileges „ & immunités, tant des Bourgeois, que des autres peuples de cet Etat; les concessions accordées par les précédens Souverains tant au Corps qu'aux particuliers du „ pays, & les traités d'alliance & de Combourgeoisie faits & dressés avec les Etats voisins. *Hist. de la Conféd. Helvet.* Liv. 5. p. 166.

Une sollicitation semblable étoit un ordre, &, comme bourgeois de Berne, Conrad ne pouvoit, sans s'exposer, se refuser à cette demande: il y consentit, & Ostranges devint l'un des domaines de la République; & ce domaine ne couta rien aux Bernois, car les sept mille florins qu'ils donnerent à Conrad, leur furent bientôt rendus pas les habitans d'Ostranges, que le Sénat Bernois condamna à une amende de pareille somme, en expiation du crime dont ils s'étoient rendus coupables en massacrant le Baron d'Ostranges.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Neufchatel n'est point membre du L. Corps Helvet.

L'Etat de Neufchatel ne fait en aucune maniere, partie du Corps Helvetique; il n'a ni voix, ni séance dans les dietes; mais il est situé dans les limites de la Suisse, & fort étroitement uni avec plusieurs des membres de ce Corps: d'ailleurs, la Confédération Helvetique a sur cet Etat une si puissante influence, qu'il faut jeter un coup d'œil sur sa situation, la forme de son gouvernement, ses usages, & les mœurs des Neufchatelois.

Situation de Neufchatel & caractere des habitans.

La Principauté de Neufchatel est située aux pieds du mont Jura, dont elle fait partie, & sur les bords du grand & beau lac qui porte aussi le nom de Lac de Neufchatel. Cet Etat est borné au Nord par les terres de l'Evêché de Bâle, à l'occident par la Franche-Comté, à l'orient & au midi, par les Cantons de Berne & de Fribourg. Il a six lieues de largeur sur une longueur de douze: il renferme trois villes, quatre-vingt-six villages fort peuplés, & environ trois mille métairies éparses dans la campagne. Les habitans sont ingénieux, adroits, polis & d'une sagacité qui les rend très-propres aux sciences & aux arts. Laborieux & pleins d'intelligence, ils aiment & cultivent le commerce avec le plus grand succès; leurs foires sont riches, très-fréquentées, & il s'y fait des affaires fort considérables. On ne reproche qu'un défaut aux Neufchatelois, & il faut avouer que ce reproche n'est que trop fondé; entraînés par l'esprit de chicane, ils aiment si fort les procès, qu'ils sont perpétuellement à contester devant les juges, & que tout est pour eux matiere de procès.

Singuliere constitution de Neufchatel.

Il n'est point en Europe de constitution semblable à ce petit Etat: c'est en même tems une Souveraineté & une République; mais le Prince n'y exerce aucune autorité, & quoique la République se dise sujette, elle ne laisse au Prince que les honneurs de la Souveraineté; elle se charge seule & exclusivement du soin de se gouverner, comme elle laisse aux Bernois, ses combourgeois, le soin de la protéger. Du reste, la République de Neufchatel jouit de tous les attributs & de tous les privileges d'une Puissance suprême & indépendante; c'est elle qui envoie des Ambassadeurs, & qui traite d'égal à égal avec ses voisins: quelques foibles prestations annuelles & fixes, sont l'unique tribut qu'elle paye à son Prince, qui lui laisse le pouvoir législatif & le droit de rendre justice, & qui ne peut, en aucune circonstance, ni sous quelque prétexte que ce soit, aliener, céder, ou engager ce pays. Ainsi, le Roi le plus absolu qu'il y ait en Allemagne, a pour sujets les citoyens libres & souverains de Neufchatel, dont il est obligé de respecter les loix & la constitution.

La ville de Neufchatel, l'une des plus anciennes de la Haute-Allemagne, est grande, & paroît l'être davantage, construite, comme elle est, en forme d'amphithéatre sur les bords du lac. Au dessus de cet amphithéatre, est un

Sect. V. *Histoire de la Suisse 1389 1443.*

Du Conseil d'Etat.

antique château, où réside le Gouverneur, qui, représentant le Prince, jouit de beaucoup d'honneurs & de nulle autorité, qui à le droit d'assister au Conseil, & même d'y sieger couvert, mais qui, dans aucun cas, ne peut y opiner. Toute l'autorité réside dans le Conseil d'Etat, dont les membres sont nommés à la vérité par le Souverain, mais qui ne peut y admettre que des Neufchatelois. Quelle que soit cependant la puissance de ce Conseil, elle est subordonnée au Sénat, nommé *les Trois Etats*, & qui revoit tout ce qui a été fait dans le Conseil d'Etat. Le Sénat est composé de quatre gentilshommes, des quatre Maires de la campagne & de quatre Sénateurs de la ville. C'est ce Corps qui exerce dans toute sa plénitude la puissance suprême.

Religion professée à Neufchatel.

La Religion protestante est la seule qu'on professe dans ce pays, & elle y est professée avec la plus grande rigidité. Il n'y a que dans la Baronie de Landeron, composée d' une petite ville, & de trois ou quatre villages, où l'on professe le Catholicisme. Le François est la langue du pays. Ces observations paroissent suffire pour donner au Lecteur une idée de Neufchatel. Reprenons la suite des faits.

Mécontentement des Seigneurs de la Maison d'Autriche.

Les Seigneurs ne voyoient qu'avec ressentiment, les effets de ces combourgeoisies, qui, sans qu'ils pussent s'y opposer, leur enlevoient, leurs sujets irrévocablement. La maison d'Autriche sur-tout étoit fort ulcérée contre les Suisses, qui, au moyen de ces combourgeoisies, étendoient leur puissance, & acqueroient à ses dépens de nouveaux citoyens. Fréderic *aux poches vuides* eût voulut se venger des Bernois & des Fribourgeois, qui ne paroissoient plus garder ni mesures, ni ménagemens dans ces sortes d'associations: mais il n'étoit point en état d'éclater contre ces deux villes, & il se livra, aux environs de Zurich à son ressentiment. Plus haut il a été raconté que Goetz, Avoyer de Winterthur, avoit conseillé aux habitans du Turgaw & du Comté de Kibourg, de recourir à la protection de Zurich. Le Comte Herman de Soultz, fit saisir par ordre de Fréderic, le malheureux Goetz, & le fit inhumainement noyer.

Cet acte de sévérité contre un citoyen libre & un Magistrat, aigrit beaucoup les Suisses contre Fréderic; & le désir de se venger fut en eux d'autant plus violent, que la treve entre les Suisses & la Seigneurie d'Autriche étoit alors presqu'à la veille d'expirer; ensorte que de part & d'autre on se prépara à de nouvelles hostilités. Les Suisses, ainsi que les Seigneurs désiroient la guerre, & les prétextes de la commencer ne manquoient ni aux uns ni aux autres: les hostilités étoient même déjà très-vives entre les Bâlois, & Cathérine de Bourgogne, veuve de Léopold d'Autriche, qui avoit des prétentions sur l'un des fauxbourgs de la ville de Bâle. Cathérine tenta de s'assurer par la force, les droits que les Bâlois lui contestoient; la dispute s'anima, il y eut de part & d'autre des défis insultans & des entreprises ruineuses; les villages des environs furent le théatre de la guerre; ils furent incendiés, les campagnes ravagées, les forêts abattues, & les habitans écrasés.

Hostilités entre Cathérine de Bourgogne & les Bâlois.

Berne & Soleure défendirent la cause des Bâlois leurs alliés; les Ducs d'Autriche embrasserent les intérêts de Cathérine de Bourgogne. Ces dispositions entraînoient inévitablement une guerre meurtriere. L'esprit de mésintelligence, de division & de discorde s'étendoit de contrée en contrée, & la cou-

confiance des Suisses en leurs forces étoit telle, qu'au plus léger prétexte, ils recouroient à la voie des armes. Une contestation légere en soi, mais aigrie par les circonstances, suscita une nouvelle dissention. Cette partie du duché de Milan, qui est désignée aujourd'hui sous le nom des quatre bailliages d'Italie, servoit au midi, de frontiere au Canton d'Uri; les officiers du Duc de Milan exigeoient sur ce terrein des péages, que les habitans d'Uri & d'Unterwald prétendoient être exempts de payer: ces officiers, sous prétexte de refus, enleverent quelques bestiaux appartenans aux citoyens de ces deux Cantons: ceux-ci se plaignirent amerement au Duc de Milan, qui ne leur donna point satisfaction: cette négligence parut injurieuse aux Suisses, sollicités dans le même tems par les habitans de la vallée de Livinen, (1) qui s'étoient récemment donnés à eux, d'arrêter les vexations qu'on leur faisoit souffrir au nom du même Souverain.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Nouvelle guerre des Suisses dans le Milanez.

Unterwald & Uri réclamerent l'appui de leurs confédérés, & tous les Cantons se réunirent pour se faire rendre raison par la voie des armes. Ils firent plusieurs incursions sur les terres du Duc de Milan & s'emparerent de Domo d'Ossella & de toute la vallée: ils se retirerent ensuite. Mais à peine ils se furent éloignés, que les habitans de cette vallée se révolterent: les Cantons revinrent sur leurs pas, & soumirent les rebelles: ceux-ci se révolterent une seconde fois, ils furent encore soumis, & pour les contenir, les Suisses y établirent François Bronn en qualité de Baillif. Mais Bronn n'eut ni assez d'adresse, ni assez de puissance pour contenir ces habitans, dont les fréquens soulèvemens attirerent chez eux les Suisses, qui y firent assez inutilement plusieurs courses, dont l'unique fruit fut de leur faire perdre beaucoup de soldats. A la fin cependant, les hostilités cesserent, & tout paroissoit tranquille, lorsque la mésintelligence divisa les conquérans. Il s'éleva quelques difficultés entre les Cantons d'Uri & d'Unterwald, au sujet du comté de Bellinzone, dont chacun des deux Cantons prétendoit avoir la possession. Cette dispute fut très-longue, & ne fut même entierement terminée qu'en 1426; car ce fut seulement alors, qu'il fut réglé que le Duc de Milan demeureroit en possession d'Ossella & du comté de Bellinzone; ensorte qu'après bien des combats, des dépenses ruineuses, & des pertes considérables, les Suisses ne retirerent aucune sorte d'avantage de leurs courses dans le Duché de Milan: mais ils ne prévoïoient point alors quels torrens de sang ils devoient dans la suite répandre infructueusement dans le même pays.

Succès des Suisses dans le Milanez.

Inutilité de ces succès.

Tandis que pour quelques bestiaux enlevés aux citoyens d'Unterwald & d'Uri, les Cantons faisoient à grands fraix une guerre inutile contre le Duc de Milan; toujours en garde contre les prétentions de l'Abbaye de S. Gall & les projets de la Maison d'Autriche, les Appenzellois sentant leur insuffi-

Union des Appenzellois avec les Cantons Suisses. 1411.

(1) La vallée de Livinen, en latin *Vallis lepontina*, s'étend depuis le S. Gothard jusqu'à val Maggio & val Brennia. Le Tezin prend là sa source: c'est, dit-on, le pays le plus élevé de l'Europe. Dans un circuit de quatre lieues de France, on rencontre les sources du Rhin, de la Rheuss, du Tezin & du Rhône: à peu de distance, on trouve aussi la source de l'Aar. C'étoit anciennement le siege principal des Lepontiens. Le S. Gothard est nommé par les Auteurs Latins *Summæ Alpes*, le Grand S. Bernard, *Alpes Penninæ*, & le petit S. Bernard, *Alpes Grajæ*. Tschudi. *Descript. des Alpes.* p. 98, 99, 100, 101 & 102.

Sect. V. *Histoire de la Suisse* 1389-1443.

fance contre ces deux Seigneurs unis, ne cessoient de solliciter l'appui & la protection du Corps Helvétique. Leurs démarches furent si vives & si soutenues, que les huit Cantons les reçurent enfin sous leur protection, & leur accorderent des lettres de combourgeoisie (1). Il est vrai que le traité même de cette union, marque la supériorité la plus sensible des Cantons, & le besoin pressant des Appenzellois, qui s'obligerent de servir les Cantons gratuitement toutes les fois qu'ils en seront requis; tandis que les Cantons ne s'obligeoient de servir les Appenzellois, qu'à la charge par ceux-ci de payer les troupes qui leur seroient fournies. Les habitans d'Appenzell s'obligent de soumettre leurs différends à l'arbitrage des Cantons, qui ne s'engagent pas même à donner connoissance aux Appenzellois des contestations qui pourront survenir entr'eux, quoiqu'ils leur fassent promettre de ne pas demeurer neutres lorsque ces cas arriveront, mais d'adhérer toujours à la pluralité des Cantons qui les appelleront. Ce traité dont les Suisses se reserverent l'interprétation & les changemens que les circonstances pourroient exiger, fut rédigé dans le mois de Novembre 1411, & il ne laissoit gueres esperer aux habitans des vallées d'Appenzel, que dans la suite leur pays deviendroit le treizieme Canton du L. Corps Helvétique.

Avantages que les Cantons unis tirent de leur supériorité sur les Appenzellois.

Quelqu'inégalité qu'il y eut dans ce traité, les Appenzellois en furent très-satisfaits, & la maison d'Autriche d'autant plus vivement irritée, qu'elle ne pouvoit voir sans indignation les Suisses se liguer avec tous ceux de leurs sujets qui tentoient de secouer le joug de la dépendance. De part & d'autre la guerre s'alluma avec une vivacité qui ne laissoit gueres entrevoir de moyen de pacification. Cependant le Comte Louis, Palatin du Rhin (2), s'étoit donné les plus pénibles soins pour tâcher de terminer ces querelles; mais il n'avoit pû réussir, & la mort de son Pere, l'Empereur Robert, l'avoit obligé d'abandonner cette négociation, pour songer à ses propres affaires. Le Margrave de Hochberg, fut plus heureux, & à force de démarches, il parvint à mettre d'accord Catherine de Bourgogne & les Bâlois; le traité de paix fut signé à Ensisheimb, à la satisfaction des deux partis.

Traité de paix entre Catherine de Bourgogne & les Bâlois.

L'exemple des Bâlois & de Catherine de Bourgogne ralentit les hostilités que se faisoient les Seigneurs de la Maison d'Autriche & les Suisses; ils comprirent combien il importoit aux uns & aux autres de mettre fin à une dispute qui ne pouvoit que les affoiblir & les épuiser mutuellement, la treve qui subsistoit encore entr'eux, treve fort mal observée, étoit sur le point d'expirer, elle fut renouvellée & prolongée à cinquante ans. Cet accord heureux fut signé à Bade, dans le pays d'Argaw, par le duc Fréderic, & par les ambassadeurs des huit Cantons. Le traité étoit rédigé avec tant de sagesse, & si bien cimenté, qu'il paroissoit que rien ne pourroit désormais alterer cette treve. Mais ceux que l'on croyoit les plus incapables d'en violer les clauses, furent précisément ceux qui se laisserent engager à l'enfreindre, sans cependant qu'on put les accuser de manquer à la bonne foi qui les avoit toujours

Treve entre la maison d'Autriche & les Cantons Suisses. 1412.

Les Suisses violent la Treve.

(1) Cette Combourgeoisie différe de celles dont il a été parlé, & est désignée sous le nom de *Combourgeoisie Agreste*; en Allemand, *Landrecht*.

(2) Le Comte Louis Palatin du Rhin, fils de l'Empereur Robert, étoit son vicaire dans cette partie de l'Empire; ainsi la mort de son pere Robert, apportoit un changement très sensible à sa situation.

caractérisés. Les Suisses crurent avoir de justes raisons de recommencer la guerre, & ils se laisserent persuader; voici à qu'elle occasion (1).

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443

L'Empereur Robert étoit mort. Sigismond Roi de Hongrie, avoit réuni les suffrages des Electeurs, & obtenu la couronne impériale. Sigismond étoit frere de Wenceslas Empereur déposé, qui, par son inconduite basse & crapuleuse, mérita la déposition qu'il avoit essuyée & qui consentit à abdiquer en faveur de son frere la petite partie du trône impérial qu'il conservoit encore; de maniere que par cette abdication, l'Empire n'eût enfin qu'un chef; & ce Chef fut d'autant plus respecté, qu'on se souvenoit des malheurs qu'avoit causé le schisme long & meurtrier qu'on venoit d'éprouver.

Sigismond seul Empereur. 1412.

Mais si le schisme de l'Empire avoit pris fin, celui qui déchiroit l'Eglise étoit encore dans toute sa violence; & s'il étoit quelque Monarque en état de faire cesser le trouble & la confusion qui remplissoient l'Europe, ç'étoit sans doute Sigismond, qui, à la plus inébranlable fermeté, à la constance la plus soutenue, joignoit une très-grande activité, & la prudence la plus consommée: aussi s'occupa-t il tout entier des moyens de rendre la paix à l'Eglise & aux peuples: il passa en Italie, & sa présence en imposa aux petits Souverains, qui, à la faveur du désordre, s'étoient, dans ces contrées, érigés en tyrans. Il eut deux conférences, l'une à Lodi, l'autre a Plaisance, avec Balthazar Cossa, l'un des trois Papes, qui avoit pris le nom de Jean XXIII, & qui, chassé de Rome, par le Roi de Naples Ladislas, erroit dans l'Italie. Il vint auprès de Sigismond pour tâcher de l'intéresser à sa cause. Sigismond n'estimoit pas plus Balthazar Cossa que Pierre de Luna, qui, protégé par le Roi d'Arragon, se disposoit à passer d'Avignon, où il étoit détesté, à Perpignan, & il n'avoit pas plus de vénération pour Luna, que de respect pour Ange Corrario, troisieme Pape, qui vivoit caché dans un château des environs de Rimini, des bienfaits d'un Gentilhomme qui le protégeoit & lui donnoit asyle.

Il se lie avec Jean XXIII. 1413.

Sigismond affecta de traiter Jean XXIII, en Pape légitime, & il lui persuada que le plus sûr moyen de rester sans concurrent sur la Chaire Pontificale, étoit d'assembler un Concile universel, auquel il présideroit, & dont lui-même, en qualité de Chef de l'Empire, se chargeroit de faire exécuter les décrets. Balthasar Cossa, flatté de l'espérance de triompher de ses deux rivaux, applaudit à l'avis de l'Empereur, qui le fit encore consentir à assembler ce Concile dans la ville impériale de Constance, quelque désir, & même quelqu'intérêt que ce Pape eut de tenir ce Concile dans une ville d'Italie. L'Empereur se chargea de notifier la tenue de ce Concile aux deux Anti-papes, Grégoire XII, & Benoit XIII, & à tous les Princes Chrétiens, afin qu'ils y envoyassent tous les Evêques de leurs Royaumes. Ensuite, après avoir donné quelques conseils utiles à Balthasar Cossa, jadis Pirate, & qui avoit retenu dans ses mœurs libres & peu décentes, une empreinte sensible de son ancienne profession, Sigismond repassa les Alpes, s'arrêta quelques jours à Berne, (2) alla prendre la couronne à Aix la Chapelle, &

L'Empereur persuade au Pape Jean d'assembler un Concile.

Le Concile est convoqué à Constance.

(2) Tschudi. T. 2. Etterlin. fol. 64. Guler. Rhetia. L. 13.

(1) Sigismond séjourna trois jours à Berne, logea au couvent des Dominicains, mangea au réfectoire, & but dans un même verre avec le Marquis de Montferrat &

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1413.

Jean se lie avec le Duc Fréderic, ennemi de Sigismond.

revint dans la Haute-Allemagne, à Constance, où peu de tems après, le Concile commença à s'assembler. Jean XXIII s'y étoit déja rendu, & par une inconséquence qui lui devint funeste dans la suite, il s'étoit étroitement lié avec Fréderic Duc d'Autriche, irrévocable ennemi de Sigismond. L'imprudent Balthasar nomma Fréderic Capitaine de ses Gardes avec 6000 Florins d'appointemens, persuadé que le Duc d'Autriche, lui rendroit d'importans services dans le cas où le Concile ne se conduiroit point au gré de ses désirs, ou qu'il tenteroit de nuire à ses intérêts.

Cette assemblée fut très-nombreuse, & elle attira dans Constance plus de cent mille étrangers, dix-huit mille Ecclésiastiques, plus de quatre-vingt mille laïques, nne foule d'ambassadeurs, de Princes, & enfin, l'Empereur & sa Cour, qui ne s'y rendirent qu'après la premiere session. Sigismond fut reçu en Chef suprême de l'Empire; & suivant le droit de sa dignité, il alla descendre à l'Eglise Cathédrale, où le Pape Jean célébra la messe Pontificalement, tandis que Sigismond jouissant de tous les honneurs attachés à son rang, se revêtit d'un habit de diacre, & chanta l'Evangile.

Arrivée de Sigismond à Constance.

Jusqu'alors, les deux chefs, l'un de l'Eglise & l'autre de l'Empire, avoient été unis par les liens de la plus heureuse concorde: mais par malheur, Sigismond ne tarda point à s'appercevoir des liaisons qu'il y avoit entre le Pape & Fréderic. L'Empereur lui même, qui n'étoit rien moins que constant dans ses amitiés, avoit été vivement sollicité par les Princes d'Italie d'abandonner Balthasar Cossa, ne voulant eux-mêmes abandonner leurs Papes qu'à cette condition. L'obstination de leur demande avoit déjà commencé à ébranler le Monarque; & bientôt il pensa comme les Princes d'Italie & agit comme ils le désiroient. Jean XXIII ne put, comme il s'en étoit flatté, se rendre le maître des délibérations. Les propositions qu'il fit furent mal accueillies; afin de soutenir son autorité chancellante, il se mit à intriguer; & cette ressource n'eut pas plus de succès: il n'avoit pour lui que les Prélats Italiens: mais ceux-ci ne formoient que le plus petit nombre: & dès la premiere session, Cossa put voir combien cette assemblée étoit défavorable, non-seulement à lui, mais encore à la suprématie de son rang, contre laquelle, personne jusqu'alors n'avoit soupçonné même qu'il fut possible de lutter. En effet, un Prélat Anglois proposa de statuer que désormais le Concile seroit audessus du Pape. Cette proposition fit d'abord frémir les auditeurs, de tous les tems accoutumés à regarder le Pape comme souverainement infaillible dans tous les cas & dans toutes les circonstances: mais de plus près examinée, cette proposition parut ensuite si raisonnable & si utile, qu'il fut fait un décret qui fixoit invariablement sa supériorité sur le Pontife de Rome. Dès ce moment le crédit de Jean XXIII, baissa sensiblement: il n'avoit pour appui que Fréderic, fort mal avec l'Empereur, & qui avoit d'ailleurs au Concile plusieurs ennemis personnels. Jean de Nassau, Electeur de Mayence, étoit encore dans les intérêts du Pape; mais il cabala pour lui

Le Pape tente vainement de se rendre maître des délibérations du Concile. 1415.

Amédée VIII, Comte de Savoie. L'Empereur reçut dans cette ville les honneurs les plus distingués, & il fut traité avec tant de magnificence, que pendant trois jours seulement qu'il resta dans cette ville, il en couta deux mille francs à la République. Stumpf. *Hist. Concil. Const.*

avec tant de mal-adresse, & sollicita avec tant de hauteur, qu'il ne parvint qu'à aigrir le ressentiment de Sigismond.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Le pouvoir du Concile est déclaré supérieur à l'autorité du Pape.

Le mécontentement des P. P. du Concile contre le malheureux Pontife, fit en très-peu de jours de tels progrès, que dans la seconde session, on proposa de le contraindre, ainsi que ses deux compétiteurs, de renoncer à la Papauté, afin que l'on procédât à une nouvelle élection (1). Jean qui n'étoit venu à Constance que dans la certitude d'affermir la thiare sur sa tête, refusa avec indignation la démarche qu'on exigeoit de lui; Sigismond l'exorta autant qu'il fut en lui, de se soumettre à la décision de l'Eglise assemblée; le Pape persista dans son refus: L'Empereur irrité cessa de le solliciter; mais il fit dresser un mémoire dans lequel étoient rassemblées toutes les accusations vraies ou fausses, portées contre les mœurs corrompues & la vicieuse doctrine de Jean, auquel il fit communiquer cette piece accablante, avec menace de faire incessamment informer contre lui; & dans le même tems, commençant à le traiter en particulier criminel, qui pourroit être convaincu, il lui donna des gardes.

Jean XXIII s'enfuit.

Effrayé de cette rigueur, Jean craignit, se troubla, & dans la terreur qui s'empara de lui, il signa tout ce que l'Empereur voulut qu'il signât. Cet acte de soumission lui valut un peu plus de liberté; les gardes cesserent de l'observer à vue, & il ne s'en vit pas plutôt débarrassé, que, suivi de Fréderic d'Autriche, il s'éloigna précipitamment de Constance, (2) déguisé en gendarme, vêtement plus analogue à son caractere, que ceux du suprême Pontificat; il marcha sans s'arrêter jusqu'à Schaffhouse, & ne s'y croyant point en sureté, il alla s'enfermer à Neubourg sur le Rhin. Son départ causa beaucoup de désordre à Constance; ses adhérens prétendirent que le Concile étoit dissous par son éloignement; le plus grand nombre soutint que la personne d'un Pape, & sur-tout d'un Pape exposé à une inévitable déposition, n'ajoutoit rien à la légitimité, ni à l'autenticité d'un Concile. La dispute s'échauffa vivement: Constance étoit remplie d'étrangers; les citoyens craignirent une émeute & le pillage: Sigismond par son activité appaisa le trouble: il parut fâché pour le Pape de l'imprudente démarche qu'il venoit de faire, & très-irrité contre Fréderic, qu'il accusa de l'avoir conseillé, & par-là d'avoir voulu rendre inutiles tous les sages projets du Concile. On assura qu'au fond Sigismond fut très-aise d'avoir ce prétexte de s'enrichir des dépouilles de la maison d'Autriche, dont la puissance & l'élévation excitoient depuis longtems sa jalousie. Aussi le Duc d'Autriche ne tarda-t il point à être mis au ban de l'Empire comme Criminel de leze majesté, par cela seul que Capitaine des gardes du Pape, il avoit escorté le Pontife; il fut mis en même tems par le Concile au ban tout aussi redoutable de l'Eglise; sans doute comme complice de la fuite de Jean XXIII.

La fuite du Pape cause beaucoup de troubles dans Constance.

(1) C'étoit une belle conversion à négocier que de faire goûter cet avis à Jean XXIII, lui, qui n'étoit venu à Constance que pour s'affermir dans sa dignité, & qui au lieu de cela, auroit fait un voyage de deux cens lieues, pour s'en retourner simple particulier. *Hist. des Ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 141.

(2) Stumpf. *Hist. Concil. Const.* p. 59.

SECT. V. *Histoire de la Suisse* 1389-1443.

Il erre de Ville en Ville avec Fréderic & ne trouve de sûreté nulle part.

Cependant les deux fugitifs, ne trouvoient par-tout que des sujets de crainte, des ecclésiastiques prêts à les excommunier, & des bourgeois, qui étoient déliés par l'Empereur & le Concile, du serment de fidélité qu'ils avoient prêté au Duc leur Souverain. Ils fuyoient, & leur crainte ne servant qu'à les décréditer encore davantage, augmentoit le nombre & aigrissoit la haine de leurs ennemis. Ils furent obligés de sortir de Lauffenbourg, où, se trouvant tout aussi peu en sûreté qu'ailleurs, ils se séparerent; Jean XXIII, pour se rendre à Neubourg, d'où il espéroit pouvoir passer dans la Bourgogne & Fréderic à Fribourg, où il étoit déterminé à attendre l'orage qu'il s'étoit attiré. Cet orage fut terrible, & Fréderic tomba dans la plus malheureuse situation; (1) ses vassaux lui refuserent tout devoir d'obéissance; ceux de ses serviteurs qu'il avoit le plus obligés l'abandonnerent; une foule de petits Souverains, de Seigneurs & de simples gentils-hommes lui envoyerent des défis insultans; le Peuple prit contre lui les armes, & pour comble d'humiliation, Jean de Lupfen, son maître d'hôtel, lui déclara la guerre.

L'Empereur arme contre lui.

L'Empereur rassembla toute cette foule de nobles & de simples sujets soulevés contre leur maître; il en forma une armée, dont il donna le commandement au Burggrave de Nuremberg: cette armée entra dans le Turgaw & s'en empara. Les PP. du Concile & de l'Empereur inviterent, par les plus pressantes sollicitations, les Suisses (2) à se charger de l'exécution du décret qu'ils avoient porté contre le Duc, sur les terres de ce Prince dans l'Helvetie. Les Suisses, pénétrés de la violence trop outrée de cette proscription, refuserent d'abord avec obstination de se charger de cette rigoureuse exécution: toutefois, à force de démarches, les Comtes de Lupfen & de Tockenbourg engagerent Berne à donner son consentement; les autres Cantons persisterent dans leur refus: mais vivement pressés par l'Empereur & l'Eglise assemblée, ils demanderent que dans le cas où ils accéderoient à ces instances réitérées, ils vouloient du moins que toutes les conquêtes qu'ils feroient dans cette guerre, fussent gardées & possédées en commun par les Cantons (3). Cette demande préliminaire irrita le Concile & l'Empereur qui les menacerent d'être traités eux-mêmes à toute rigueur, s'ils tardoient plus long-tems d'obéir, non à l'invitation, mais à l'ordre qui leur étoit donné; enfin, que s'ils obéissoient, tout le pays qu'ils enleveroient au Duc leur feroit donné en propriété. Ne voulant point s'attirer eux-mêmes, par une plus longue obstination, une guerre qui leur feroit inévitablement funeste, les Cantons se déciderent enfin, à l'exception de celui d'Uri, (4) qui jura de garder une entiere neutralité. Les autres déclarerent la guerre à Fréderic. Mais comme les Bernois avoient été les premiers à se déterminer, ils protesterent qu'ils garderoient pour eux seuls les conquêtes qu'ils feroient; & en effet, ils ne voulurent point les partager dans la suite avec les autres Cantons: & comme ils s'étoient déclarés avant les autres, ils furent aussi les premiers à entrer en campagne, &, suivis des bourgeois de Soleure, du comté de Neuf-

Les Cantons se déclarent aussi contre Fréderic.

(1) Stumpher. Stettler.
(2) Tschudi. L. c. P. 12.
(3) Tschudi. L. c. p. 16.
(4) Stettler. p. 112.

chatel & des Biennois, ils s'emparerent d'Araw, de Bruck, de Zoffingue, de l'Argaw presque entier, & du comté de Lenzbourg.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

De leur côté, les Zuricois soutenus par la cavalerie impériale, se rendirent maîtres de la ville de Mellingen & du baillage de Dieticon. Surzée fut assiégée par les citoyens de Lucerne, qui ayant seuls réduit cette ville, la garderent, sans vouloir la faire entrer dans le partage commun: ils ne voulurent consentir qu'au partage des bailliages libres, qu'ils conquirent aussi. Ensuite, les troupes des sept Cantons s'étant réunies, elles s'avancerent vers Baden, dont elles formerent le siege. Cette ville bien fortifiée & défendue par deux châteaux (1) opposa une vigoureuse résistance, & le siege dura, avec une valeur égale de part & d'autre, pendant plusieurs mois.

Siege de Baden. 1415.

Pendant ce siege, Sigismond, satisfait du mal qu'il avoit fait à Fréderic, se raccommoda avec lui, & notifia la paix aux Suisses: mais comme la garnison de Wintherthur continuoit ses courses contre les Zuricois, les Cantons, malgré la publication de la paix, continuerent le siege de Baden, & s'emparerent des deux châteaux. Sigismond feignit d'être fort irrité; mais les Suisses lui ayant rendu compte des raisons qu'ils avoient eu de se venger, il parut satisfait de leur conduite.

Sigismond fait la paix avec Fréderic.

Cette guerre valut de riches possessions aux Cantons; ils avoient considérablement augmenté leurs domaines aux dépens de ceux du Duc d'Autriche: ils trouverent encore un nouveau moyen de s'étendre, par la facilité qu'eut Sigismond, toujours pressé d'argent, & toujours prêt à s'en procurer, de leur céder, pour des sommes assez légeres, des terres de très-grande valeur. Ce fut par le besoin où son inconduite le réduisit, qu'il engagea la Turgauvie, avec l'Advoyerie & la haute justice de Frawenberg à la ville de Constance. Ce fut aussi par la même motif qu'il rendit Stein, Diessenhofen & Winterthur au Duc d'Autriche. Au mépris des promesses qu'il avoit faites aux Cantons, & qui avoient été ratifiées par le Concile, il tenta de les obliger de restituer leurs conquêtes au Duc Fréderic: mais les Suisses réclamerent la foi du traité, & refuserent obstinément de faire cette restitution: & afin de le faire renoncer à cette demande, ils lui offrirent une somme de 4500 florins, pour laquelle il leur hypotéqua Baden, Melligen, Surfée & Bremgarten; quelque tems après il hypotéqua de même pour 5000 florins, l'Argaw à la République de Berne (2). Ces sommes étoient peu considérables: il est vrai que ces pays n'étoient qu'engagés ou hypotéqués & point vendus; mais les Suisses connoissoient la prodigalité de Sigismond, & ils savoient que jamais il n'auroit ni la faculté, ni la volonté de rendre ces sommes pour rentrer en possession. Aussi dans le traité qui fut fait trois ans après entre l'Empereur & le Duc d'Autriche; ce dernier, bien persuadé que jamais Sigismond ne retireroit ces pays, renonça-t-il à tous ses droits sur ces diverses possessions (3): & c'est depuis ce dernier traité que les Suisses en sont restés paisibles possesseurs.

L'Empereur ne peut obliger les Suisses à restituer leurs conquêtes. 1415.

Dans les commencemens, le comté de Baden fut possédé en commun & gouverné par six Cantons seulement: mais dans la suite, en 1427, les Ber-

(1) Stumpf. L. c. f. 52.
(2) Bern. Zeit regit. f. 255.
(3) Tschudi. p. 98. Stumpf. L. c. f. 157.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Gouvernement des Suisses dans les pays conquis pendant cette guerre.

nois, & en 1445 les habitans d'Uri furent reçus dans la co-régence. Quant aux bailliages libres situés sur les bords de la Reuss, ils furent aussi gouvernés par ces Cantons, (1) jusqu'à la guerre de Capellen, tems auquel le Canton d'Uri fut reçu dans la co-régence. Cette forme de possession, ou de gouvernement, s'est soutenue sans varier en aucune maniere, jusques en 1712; mais par le traité de paix qui termina la guerre, trop longue & trop meurtriere, qui s'étoit élevée entre les Cantons, ceux de Zurich, de Berne & de Glaris resterent seuls possesseurs du Comté de Baden. Il fut réglé par le même traité, que les bailliages libres seroient partagés; qu'il seroit tiré une ligne depuis Lankhofen jusqu'à Farwangen; que Berne seroit admise dans la co-régence de la partie supérieure, & que la co-régence de la partie inférieure appartiendroit uniquement aux Cantons de Zurich, de Glaris & de Berne; & on y observe la même forme de gouvernement que dans le comté de Baden.

Malheureuse situation de Jean XXIII.

Quoique les inconséquences & les malheurs du Pape Balthazar Cossa soient en quelque sorte étrangers à cette histoire, ces faits sont néanmoins si singuliers qu'ils méritent d'être rappellés. Il n'avoit pu, ou n'avoit point ôsé passer dans la Bourgogne, & il se tenoit renfermé à Fribourg dans le Brisgaw, fort inquiet sur la maniere dont se termineroient ses affaires. Sigismond ayant obligé Fréderic à lui demander pardon, & ce malheureux Prince ayant été contraint à la démarche humiliante d'aller embrasser les genoux de son oppresseur, l'Empereur exigea que pour mériter l'indulgence dont S. M. voudroit bien user à son égard, il eut à ramener Jean XXIII à Constance. Le Duc d'Autriche, n'ayant point d'autre ressource pour conserver le peu de possessions qu'on vouloit bien lui laisser aux conditions prescrites, alla notifier au Pape les ordres dont il s'étoit chargé. Balthazar Cossa, pénétré du danger qui le menaçoit, & ne pouvant éviter sa disgrace, tomba dans le plus triste abattement; il sentit alors, mais trop tard les deux irréparables fautes qu'il avoit faites, l'une de suivre les conseils de l'Empereur à Plaisance & à Lodi, l'autre d'avoir trop précipitamment pris la fuite; & ne pouvant mieux faire, il parut résigné à tout ce qu'il plairoit au Concile de statuer, & vint à Rodolfzelle, (1) petite ville aux environs de Constance, attendre fort impatiemment la décision de l'Eglise assemblée.

Fréderic est obligé de ramener le Pape au Concile de Constance.

Pendant que Jean XXIII étoit dans ce lieu, vivement agité par les tourmens de l'incertitude; à Constance, les P. P. du Concile le déclaroit schismatique, hérétique, relaps, contumace, parjure; & par une bizarrerie dont il n'y a que trop d'exemples dans les procédés de la force contre la foiblesse, ce même Concile de Constance qui sévissoit si violemment contre lui, lui envoyoit

(1) Anciennement les Bailliages libres formoient, outre les Comté de Rore, qui comprenoit les villes d'Araw & de Bruck, l'ancien patrimoine possédé par les Comtes de Habsbourg dans la Haute-Allemagne. *Hergot.* f. 255. rapporte un ancien traité de partage entre les Comtes Albert IV, & Rodolphe IV, fils de Rodolphe III, de l'an 1239, qui est écrit en langue Allemande, & où on lit ces paroles: *Grave Albrecht het mot den vrien luiten ze Ergove niet ze tune, noch nien dosi in der Gravs chafte sint ze Ergove wan dan si sine Lantage leisten sun.* Au reste, de neuf années, le comté de Baden est gouverné pendant sept ans, par un baillif des deux Cantons de Berne & de Zurich, & pendant les deux autres années par un baillif du Canton de Glaris. Stumpf. L. c.

(2) Stettler.

voyoit des Légats, qui vinrent de la part des P.P. assemblés, lui baiser, non les pieds, puisqu'il étoit censé déposé, mais la bouche & les mains, en signe de réconciliation, & conférer tranquillement avec lui sur ses affaires, & les moyens de les terminer.

Sect. V. *Histoire de la Suisse* 1389-1443.

On ignore comment se passa cette conférence; mais il y a tout lieu de présumer que les Légats y obtinrent tout ce qu'ils demanderent. Car peu de jours après, la sentence de la déposition de Jean fut solemnellement prononcée à Constance; & le Pape déposé, mais que sans-doute l'on ne croyoit pas encore assez puni, fut conduit, sous bonne escorte, prisonnier à Manheim, par Louis, Electeur Palatin, & il vécut dans sa captivité aussi doucement qu'il est possible de vivre quand on a été Pape & qu'on est en prison: il continua de vivre trois ans encore, soigneusement renfermé, & gardé dans une tour entre le Rhin & le Necker. On assure qu'avant de mourir, le malheureux Balthazar Cossa, n'ayant plus la direction des foudres de l'Eglise, maudit au moins, autant qu'il fut en lui, sa fatale condescendance pour Sigismond, & sa facilité à convoquer le Concile. Ses malédictions ont du moins produit cet effet, qu'aucun de ses successeurs ne s'est depuis hasardé à présider aux Conciles, qui ont été assemblés en deça des Alpes (1).

Le Pape Jean XXIII est déposé.

Le Duc Fréderic d'Autriche, malgré la paix que l'Empereur avoit bien voulu lui accorder, ne fut pas plus heureux que son ami Jean XXIII; au contraire, il essuya des humiliations auxquelles ce Pontife ne fut pas du moins exposé. Sigismond étoit parvenu à force d'adresse, de démarches & de fausses promesses, à faire déposer les trois Papes, & à faire tomber le choix des Cardinaux sur le Cardinal Othon-Colonne, qui fut couronné sous le nom de Martin V. Le Duc d'Autriche, bien loin d'avoir eu aucune influence sur cette élection, étoit lui-même sans armée, sans crédit, sans puissance, à charge à tout le monde, & à charge à lui-même, dévoré de chagrin, de repentir; mais par malheur toujours rempli du desir de jouer un grand rôle. Dans la vue d'avoir une considération que tout le monde lui refusoit, il imagina de se rendre nécessaire; & pour cela il prétendit avoir fait la découverte d'une conspiration tramée contre la couronne & les jours du Chef de l'Empire; il affecta le zele le plus vif, les craintes les plus fortes, & vint communiquer à l'Empereur cette prétendue découverte. Sigismond démêla facilement la ruse; & au-lieu de remercier le dénonciateur, il ne lui témoigna que le plus souverain mépris. Afin même de le punir de son zele mal entendu, il engagea l'Evêque de Trente à poursuivre contre ce Prince, des accusations jadis portées au sujet de quelques déprédations vraies ou fausses, commises contre l'Eglise de Trente; & sur ces accusations, qui ne furent rien moins que prouvées, le Concile dirigé par Sigismond, anathématisa le Duc, qui, pour la seconde fois fut obligé de s'enfuir précipitamment de Constance: il alla chercher un asyle auprès d'Ernest, surnommé *tête de fer*, son frere, qui s'étoit emparé du Tirol, mais qui rendit cette province à Fréderic, & qui, touché de sa triste & déplorable situation, entreprit de rétablir son crédit presqu'anéanti, & sa puissance avilie. Dans cette vue, Ernest rassembla une petite armée, & vint fierement à Constance, où entrant à la tête de deux ·ons

Othon-Colonne élu Pape.

Malheurs de Fréderic.

L'Evêque de Trente l'oblige de s'enfuir de Constance.

(1) Stumpf. *Hist. Concil. Const.*

SECT. V. *Histoire de la* Suisse 1389-1443.

Erneſt, ſon frere, arme pour lui, & contraint l'Empereur de le rétablir dans ſes biens.

gens d'armes, il alla demander à l'Empereur juſtice pour ſon frere atrocement perſécuté, & injuſtement opprimé. Le ton fier, & les ſoldats d'Erneſt en impoſerent à Sigismond, qui, ne parlant plus en maître, ni en ennemi irréconciliable, répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de donner des preuves de ſes bonnes diſpoſitions à Fréderic, & fixa un jour pour le réinveſtir de ſes terres; Erneſt ne ſortit point de Conſtance, & ne permit point à ſes ſoldats de s'en éloigner. Auſſi la cérémonie de l'inveſtiture ſe fit-elle fort ſolemnellement ſur la place publique, le 6 Mai 1416; & Fréderic, après avoir repris ſes fiefs de l'Empereur, & reçu l'abſolution de l'Evêque de Trente, ſon dénonciateur, rentra en poſſeſſion de ſes Etats de Suabe, d'Alſace & de Briſgaw. Quant à ce que les Suiſſes lui avoient enlevé, il ne lui fut pas poſſible d'en reprendre poſſeſſion: & après bien des débats, il fut contraint d'y renoncer. Six jours après la cérémonie forcée de cette inveſtiture, Sigismond & Martin V ſe ſéparerent, fort ſatisfaits l'un de l'autre, du moins en apparence, & ſe donnant l'un à l'excluſion de l'autre, la gloire d'avoir mis fin au Schiſme, qui, pendant tant d'années avoit déchiré l'Egliſe.

Extinction des branches de Kibourg & de Lauffenbourg, de la maiſon de Habsbourg.

Ce fut à-peu-près dans le tems du rétabliſſement de Fréderic, que finirent les deux branches de Lauffenbourg & de Kibourg, de la maiſon de Habsbourg; (1) la premiere s'étoit éteinte en 1409, en la perſonne de Jean IV, Comte de Lauffenbourg; & la ſeconde en 1415, en la perſonne d'Egon, Comte de Kibourg. Ce fut alors auſſi, ou du moins à peu près vers le tems de la mort d'Egon que finit le fameux Concile de Conſtance, plus célebre par les cabales, les intrigues & les injuſtices qui s'y tramerent, & qui s'y firent, que par la ſainteté des Canons qui y furent rédigés.

Supplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague.

On ſait combien ce Concile ſe déshonora par le ſupplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague, (2) qui n'y étoient venus que ſur la foi d'un ſauf-conduit de l'Empereur, & que ce perfide Monarque eut la cruauté de livrer à leurs ennemis & à leurs bourreaux. Jamais on ne manqua avec plus d'indécence à l'équité, au droit des gens, à la loi de l'humanité.

La liberté des Valaiſans menacée, les engage à imiter l'exemple des Suiſſes.

Pendant que la fureur dogmatique allumoit à Conſtance des buchers que le fanatiſme devoit multiplier & rendre dans la ſuite plus violens, plus homicides, les Suiſſes, occupés du ſoin de profiter des avantages que leur valeur & la ſageſſe de leur gouvernement leur avoient procurés, applaudiſſoient aux efforts généreux d'un peuple qui luttoit contre l'oppreſſion, & qui à leur

(1) La maiſon des Comtes de Kibourg, Landgraves de Bourgogne, étoit totalement déchue de ſon ancienne ſplendeur. Egon, dernier mâle de cette branche, avoit vendu preſque tous ſes domaines aux Bernois: il avoit vendu, du conſentement de l'Empereur & du Duc d'Autriche, en 1406, le Landgraviat de Bourgogne. Il avoit deux ſœurs qui furent mariées, l'ainée, Verene, au Comte Fréderic de Zollern; la ſeconde, Marguerite, au Baron Thuring de Brandis. Les villes frontieres des Comtes de Kibourg paſſerent au pouvoir de Fréderic, Duc d'Autriche; & le Cleggen, ainſi que les Seigneuries de Rothenbourg & de Krenchigen, au Comte Rodolphe de Soultz, époux d'Urſule, fille de Jean IV. Hergot. *Généal. dom. Habſb.* T. 1. f. 251 & ſuiv.

(2) Ce Concile fut très-favorable à l'agrandiſſement des Suiſſes, qui, comme le dit Gilles Bouvier, dit Berri, premier Hérault de Charles VII, Roi de France, étoient alors *Gens cruels & rudes, qui ſe combattent à tous leurs voiſins, s'ils leurs demandent rien; ſont barbus & ont groſſes gorges, & ſont vêtus de gros bureaux, & en labourant, portent leurs épées & bâtons ferrés.* Mém. Polit. & Hiſt. de M. le Bar. de Zurlauben, tom. 3. p. 89.

exemple, tentoit de poser les fondemens d'une liberté durable, sur les débris d'une autorité que la patience d'un côté, & l'avidité de l'autre avoient rendue illimitée, autant qu'elle étoit devenue intolérable. Ce peuple soulevé contre la dureté d'un joug trop accablant, étoit l'ancien possesseur de cette contrée montagneuse connue sous le nom de *Valais*. Les habitans de ce Canton, pauvres, simples, mais courageux, & qui ne pouvoient oublier que leurs peres avoient toujours été libres, s'étoient volontairement soumis à des évêques, persuadés que de tels supérieurs n'auroient jamais d'autre ambition que celle d'édifier, d'instruire & de donner l'exemple des vertus: mais ces évêques éblouis du pouvoir que leur donnoit leur prééminence sur leurs diocésains, avoient, à la faveur de leur jurisdiction spirituelle, étendu tout aussi loin qu'ils l'avoient pû, leur autorité temporelle; & d'usurpation en usurpation, ils étoient parvenus à s'arroger une puissance presque souveraine, & qu'ils cherchoient à rendre tout à fait absolue. Cependant comme leurs prétentions n'étoient fondées sur aucun titre, & que leur pouvoir n'étoit autre chose que l'abus de la confiance publique, contre lequel les habitans restoient toujours les maîtres de protester utilement, les droits mêmes de ces prélats n'étoient seulement point fixés, & ils n'osoient les étendre autant qu'il l'eussent desiré, parce qu'ils craignoient de soulever contr'eux la famille des Barons de Razen, seule maison noble, riche, puissante du pays, & qui pût arrêter les progrès oppressifs de la puissance épiscopale. Le Baron de Razen, Chef de cette maison, exerçoit la premiere Magistrature du Valais, & il avoit jusqu'alors défendu avec la fermeté la plus inébranlable les habitans contre les entreprises du Prélat; mais par malheur, l'un des fils de ce Baron fut nommé à cet évêché, ensorte que toute la puissance, toute la supériorité, se trouverent réunies dans cette maison; le vieux Baron devenu ambitieux, & voyant la facilité qu'il auroit à remplir ses vues illimitées d'élévation, il changea tout-à-coup de maniere de penser & de conduite, se rendit le ministre des volontés de son fils, qui, à son tour seconda de tout son pouvoir les projets de son pere.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Efforts des Evêques du Valais pour assujettir les habitans.

La maison de Razen soutient les intérêts des Valaisans contre l'Evêque. 1417.

Les entreprises de ces deux chefs répandirent l'allarme parmi les Valaisans; ils ne douterent point qu'on ne voulût les asservir, les opprimer & leur ravir entierement la liberté. Les Valaisans effrayés crurent que les circonstances ne demandoient point de ménagemens, & qu'il falloit sévir, sans perdre de tems, contre la famille de Razen & ses partisans. Il y avoit une ancienne coutume observée dans ce pays, & qui s'est soutenue jusques vers le milieu du seizieme siecle; coutume, qui, pour être un peu sauvage, n'en étoit pas moins utile par les effets que jamais elle ne manquoit de produire. Quand un habitant s'étoit fait des ennemis, ou qu'un grand nombre de citoyens le croyoient, ou pernicieux, ou coupable envers sa patrie, on étoit dans l'usage d'envoyer de maison en maison une massue, à laquelle tous ceux qui jugeoient ce citoyen digne de proscription, & qui entroient dans la conspiration formée contre lui, plantoient chacun un clou. Lorsque tous les habitans avoient reçu cette massue, & qu'elle étoit hérissée d'autant de cloux que le citoyen dénoncé avoit d'ennemis, on la plantoit devant sa porte; & il ne restoit plus au Valaisan, averti par ce signe, que peu de tems pour régler ses affaires, & s'éloigner au plus vîte du pays; car, pour peu qu'il tardât, tous ceux qui avoient attaché des cloux à la massue, s'assembloient, prenoient les armes,

Coutume singuliere.

SECT. V. *Histoire de la* Suisse 1389-1443.

alloient se rendre maîtres de la maison du proscrit, la pilloient, & la détruisoient de fond en comble, s'ils n'aimoient mieux la mettre à l'encan, & se partager le produit de la vente (1).

Les Partisans de la maison de Razen sont forcés de se bannir.

Les Valaisans, dans cette circonstance, employerent, contre la famille de Razen la voie de cette ancienne coutume ; & leur ressentiment fut tel, que chaque jour, la massue hérissée de cloux étoit placée devant la maison de quelqu'un de cette famille, ou devant celles de ses créatures, ensorte qu'il n'y avoit point de jour que quelqu'un de ces citoyens suspects ne fut contraint de s'exiler. L'Evêque & le Baron s'attendoient à voir aussi la massue fatale portée devant leur maison, & ils se disposoient à faire repentir les Valaisans de cette injure : ils se trompoient : quelque simples & grossiers même que fussent les Valaisans, ils savoient que le Baron de Razen étoit bourgeois de Berne, & qu'en le proscrivant, ils engageroient inévitablement la République de Berne à tourner ses armes contr'eux. Ils savoient aussi que l'Evêque jouissoit d'une haute considération parmi la noblesse des environs, & que le Duc de Milan s'étoit allié avec lui. Ainsi les habitans de ce pays voulurent commencer par affoiblir le pouvoir que cette famille avoit dans ce lieu même ; & ils y réussirent, au point que le Baron de Razen n'y avoit plus personne sur qui il pût compter. Cependant pour rompre les mesures qu'ils savoient que l'Evêque prenoit contr'eux avec ses alliés, ils s'adresserent aux Cantons d'Uri & d'Unterwald, qui, ayant des sujets de ressentiment contre le Duc de Milan, ne balancerent point à promettre de soutenir les Valaisans contre les entreprises d'une puissance accusée de chercher à se rendre arbitraire. Lucerne sollicitée à son tour, jugea qu'il y auroit de l'injustice à abandonner la cause d'un peuple, soulevé contre l'oppression, & par le traité conclu à Brieg, le dimanche d'avant l'assomption de Notre-Dame, en 1417, les trois Cantons, en recevant les Valaisans dans leur combourgeoisie agreste, s'engagerent à interposer leur médiation, dans le cas où l'Evêque, ou le Baron de Razen se ligueroient contr'eux avec la République de Berne, à condition que de leur côté les habitans du Valais aideroient les trois Cantons à recouvrer quelques places dont s'étoient emparés les Ducs de Savoie & de Milan.

Les Valaisans se liguent avec les Cantons d'Uri & d'Unterwald.

1417.

L'Evêque s'enfuit & ses châteaux sont pris.

Informé de ce traité, l'Evêque Guillaume de Razen prit l'allarme, & n'ôsant rester sur sa chaire épiscopale, il s'enfuit, & confia ses trois châteaux à la garde d'Amédée VIII, Duc de Savoie, qui les remit entre les mains du Chapitre de Sion, persuadé que le peuple n'ôseroit attaquer ces forts par respect pour ce Chapitre. Son attente fut trompée, & ces trois châteaux furent pris & rasés. L'Evêque Guillaume reçut la nouvelle de cette expédition à Constance, où il implora vainement le secours de l'Empereur & les foudres de l'Eglise contre ses diocésains. Il alla à Berne, & à force de sollicitations il obtint enfin que la République l'assisteroit : mais ce secours aboutit à quelques lettres aux Valaisans, & à des négociations auprès des trois Cantons pour tâcher d'en venir à un accommodement.

(1) Il y a cette différence entre l'ancien ostracisme des Grecs & l'envoi de la massue chez les Valaisans, que ce moyen étoit employé, non contre les citoyens convaincus de quelques délits, mais contre ceux dont le trop grand crédit donnoit de l'ombrage au peuple.

Ces négociations prenoient un tour heureux, on indiqua des conférences, dans lesquelles les Cantons neutres envoyerent des députés, & comme l'on étoit déja d'accord sur les points les plus épineux de la contestation, le traité étoit au moment d'être signé de part & d'autre, lorsqu'on apprit que par la plus étrange brutalité, la massue fatale hérissée avoit été portée devant la porte du château de Sion, dans lequel la mere de l'Evêque Guillaume s'étoit retirée avec ses enfans, & le peu d'effets qu'elle avoit sauvés du pillage & du renversement de ses autres maisons. Cette nouvelle indigna les médiateurs qui négocioient la paix; ils rompirent leurs conférences, & furent bien plus indignés encore, lorsqu'ils sçurent que pour toute grace les Valaisans, avoient bien voulu permettre à la Baronne de Razen de sortir, vie & bagues sauves, du château de Sion. Eplorée, éperdue, elle alla chercher un asyle à Berne, & par ses plaintes & ses gémissemens elle pénétra les bourgeois de compassion.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389 1443.

Négociations infructueuses.

L'Evêque Guillaume ne s'exhala point en plaintes inutiles, mais, rassemblant tous ceux d'entre les Bernois qui voulurent le suivre, il alla furieux, piller & dévaster quelques métairies dans le Valais, & tuer tous les paysans qui eurent le malheur de se trouver sur son passage. Cette premiere hostilité fut le signal d'une guerre très-vive. Berne assembla une armée de mille hommes: cette armée alla porter le fer & la flamme dans le Valais, mit en cendres plusieurs villages, massacra beaucoup d'habitans, & ne se retira, chargée de butin, qu'aux approches de l'hiver. Sa retraite fut inquiétée par les Valaisans; mais ils payerent cher cette derniere tentative, ils furent complettement battus, & la plûpart massacrés par les Bernois.

L'armée Bernoise met tout à feu & à sang dans le Valais.

Accablés par cette défaite, les habitans du Valais se repentirent, mais trop tard, de leur rigueur injuste & déplacée envers la Baronne de Razen. Ils desiroient la paix, & ils se crurent heureux de l'obtenir aux dures conditions qui leur furent imposées par les Bernois, qui les obligerent de faire solemnellement satisfaction à l'Evêque Guillaume, auquel ils furent contraints de payer 4000 florins en punition de leur déloyauté envers son église; 10000 florins à la famille de Razen pour lui tenir lieu de dédommagement, & 10000 florins à la République de Berne pour les fraix de cette guerre. Les trois Cantons alliés des Valaisans eussent bien voulu ne pas consentir à ces conditions; mais ils y furent contraints par les Cantons neutres, qui menacerent de leur déclarer la guerre. Le traité de paix fut donc signé; les Valaisans resterent unis avec leurs nouveaux alliés, dans la suite s'allierent avec d'autres Cantons, & formerent une République, qui, quoiqu'elle ne soit pas un des membres directs qui constituent le Corps Helvetique, est cependant très-étroitement uni avec lui; & c'est à cause de cette alliance intime, & qui a été souvent renouvellée, qu'il faut donner ici quelques momens à la situation de ce pays, au gouvernement & aux mœurs de ses habitans.

Les Valaisans sont obligés de recevoir la paix à de dures conditions.

C'est vraisemblablement de sa forme que le Valais tire son nom: car c'est une vallée longue, étroite, & renfermée entre de très-hautes montagnes. C'étoit là qu'habiterent jadis des peuples peu célebres, & connus des Romains sous les noms de *Veragri*, de *Seduni* & de *Lepontii*. Etendu d'environ 33 lieues de longueur, sur une largeur médiocre, & quelquefois fort é-

Situation du Valais, ses anciens habitans, son étendue.

Sect. V. *Histoire de la Suisse* 1389-1443.

troite, le Valais a pour bornes le Canton d'Uri à l'orient, la Savoie & le Milanez au midi, le Canton de Berne au couchant & au Nord. Le pays entier est traversé dans un lit fort resserré, par le Rhône qui y prend sa source. Les montagnes qui bordent des deux côtés cette vallée, sont très-élevées, & leur sommet, couvert de neige en hiver & de glace en été, est inaccessible dans toute son étendue. Vers le milieu de ces montagnes on n'apperçoit que quelques productions tardives, telles qu'on en trouve dans les pays les plus infertiles du Nord; mais plus bas, au pied de ces mêmes montagnes, & dans la vallée, le sol y est de la plus grande fécondité, les productions y sont excellentes, & si précoces, que les moissons y sont communément recueillies avant les derniers jours de Mai. Les vignobles y sont très-riches, & les vins d'une qualité supérieure. Ces vignobles y sont cultivés avec soin par les habitans, qui ont le goût le plus décidé pour cette boisson, que, malgré leur gravité naturelle, ils prennent avec excès; aussi, l'yvrognerie est le vice dominant des Valaisans, qui du reste, ont beaucoup de valeur, mais aiment à rester enfoncés dans la nuit de la plus absurde superstition. Doux, obligeans, officieux dans la société, ils sont peu traitables dans les affaires d'intérêt, fort difficultueux, & du plus rare entêtement. A ces vices & à ses défauts près, ils ont des bonnes qualités, mais quoique dans les occasions, ils montrent beaucoup d'activité; ils aiment éperdument à vivre dans l'indolence, & c'est sans-doute à cause de ce goût pour l'inaction, qu'ils ne cultivent point le commerce, & qu'ils sont sans industrie. Le catholicisme est leur réligion; mais ils aiment à s'enchaîner des liens de la plus ridicule superstition.

Mœurs des habitans; leurs bonnes qualités, leurs vices & leurs vertus.

Indolence & superstition des Valaisans.

Ce pays est divisé en deux parties inégales en étendue, distingués par le haut & bas Valais. Les habitans du haut Valais ont été libres dans tous les tems; le bas a été constamment asservi, autrefois à la maison de Savoie: mais depuis, & de nos jours, il est soumis à la République de Valais formée dans le haut pays dont le bas est sujet, & gouverné par des baillifs qui changent de deux ans en deux ans, & qui y sont envoyés par l'Etat (1). Le haut-Valais renferme sept Cantons, appellés *Dixains*, (2) chacun composé de sept communes, qui ne forment qu'un même corps ou district: chacun de ces Dixains est gouverné par ses propres magistrats; mais ceux-ci sont subordonnés à l'assemblée générale, ou diete de tous les Dixains, assemblée en qui réside exclusivement le droit & les fonctions de la souveraineté.

Gouvernement.

La capitale & principale ville du Valais est Sion; cité fort agréable, bien située, bien bâtie & où est établi l'un des plus anciens évêchés de la Chrétienté. La forme démocratique est celle du gouvernement du Valais, dont

(1) En 1475, lors de la guerre de Bourgogne, les Valaisans du haut pays descendirent de leurs montagnes, & conquirent le bas Valais, sur Yolande, Duchesse & Régente de Savoie.

(2) On traduit par le mot dixain l'expression Allemande *Zehenden*: on croit que l'établissement de ces dixains remonte au gouvernement qui s'établit dans le moyen âge; tems où les habitans de ce pays étoient divisés par centaines, & commandés par un officier qu'on nommoit centenier, d'où se sont formés les mots Allemands *Zehendengraff*, *Zehendengenossener*.

l'Evêque est le premier Magistrat; sous les titres de Comte & de Préfet du Valais: c'est en son nom que l'on rend la justice; c'est en son nom que se font tous les actes publics; c'est encore à son coin que la monnoie est frappée; & quoiqu'il ne soit souverain en aucune maniere, il en reçoit tous les honneurs, comme le Doge à Venise. Lui seul dans ce pays, a le droit d'avoir des châteaux forts, & d'y habiter: c'est lui seul qui convoque les assemblées nationales qui se tiennent deux fois l'année: & c'est à lui seul qu'appartient le droit de convoquer des assemblées ou dietes extraordinaires, toutes les fois que les circonstances l'exigent. Ce n'est ni le Pape, ni les Chanoines de Sion qui élisent l'Evêque; c'est le peuple, par députés; & le seul droit qu'à le Chapitre, est de proposer quatre sujets éligibles de chaque dixain, aux députés, qui choisissent celui qu'ils jugent le plus digne. Le Capitaine-Général du Valais, est le second Magistrat, & ensuite viennent le Banneret, le Trésorier & le Chancelier, qui exercent leurs charges, ainsi que le Capitaine-Général, pendant deux *dixains;* terme auquel ils rendent compte de leur administration, aux députés des dixains. Ces députés forment un Conseil suprême, qui exerce le pouvoir législatif, & décide souverainement dans les affaires publiques, ainsi que dans les causes particulieres. Enfin, les mêmes liens qui attachent le pays de Neufchatel au Corps Helvetique, y attachent aussi les Valaisans. Ces observations semblent suffire pour donner une idée de ce pays, & de la forme de son Gouvernement. Reprenons la suite des faits.

Sect. V. *Histoire de la* Suisse 1389-1443.

Des differens Magistrats du Valais.

L'indépendance des Suisses invariablement fixée, & les Cantons jaloux des avantages de la liberté qu'ils s'étoient procurée, étoient très-prompts à s'allarmer au plus léger événement qui leur paroissoit offenser leurs droits ou leurs privileges. Il étoit difficile qu'avec ces dispositions, ils pussent longtems vivre en bonne intelligence avec les peuples d'Italie les plus voisins de leurs pays. Aussi y avoit-il de fréquens démêlés entre des nations d'un caractere si opposé; & le moindre prétexte étoit le sujet de violentes querelles, & souvent de combats. Ces rixes s'élevoient sur-tout très-frequemment entre les Suisses du Canton d'Uri & les habitans du Milanez, trop voisins pour être perpétuellement d'accord. Il régnoit entre ces deux peuples une inimitié singuliere, & qui ne faisoit que s'aigrir par des querelles journalieres. Depuis environ dix ans les habitans d'Uri soutenus par leurs alliés, étoient dans l'usage de faire des excursions sur les terres du Milanez, où ils faisoient tout autant de dégat qu'il leur étoit possible, & se chargeoient de tout le butin qu'ils pouvoient emporter. Ils trouvoient si peu d'obstacles, si peu de résistance dans ces invasions, qu'ils leur donnoient le nom de voyages. C'étoit dans l'une de ces courses que les Cantons d'Unterwald & d'Uri s'étoient emparés de Val d'Oselle, qu'ils s'etoient appropriés, & qu'ils faisoient gouverner par un baillif.

Mésintelligence entre les Suisses & les Peuples voisins d'Italie.

Philippe Marie Visconti, Duc de Milan, profita du tems où les Suisses étoient occupés à faire exécuter à main armée, les décrets de l'Empereur & du Concile contre le Pape Jean XXIII & le Duc Fréderic; pour recouvrer le Val d'Oselle, dont il fit aisément la conquête. Les habitans d'Uri & d'Unterwald très-irrités de cette expédition, & la regardant comme un affront sensible, n'attendoient qu'une occasion de se venger, lorsque les habi-

SECT. V. *Histoire de la* Suisse 1389-1443.

Les Suisses achettent la ville de Bellinzonne.

tans de Bellinzonne, leur firent une nouvelle insulte, sans prévoir eux-mêmes qu'ils alloient être exposés à un violent orage. En effet, la Ville de Bellinzonne, jadis dépendante du Duché de Milan, & usurpée par le Comte de Mont-Sax, étoit à la veille d'être assiégée par Philippe Marie Visconti, qui faisoit des préparatifs pour la recouvrer; & dans le même tems les Suisses s'avançoient pour la punir de l'injure qu'ils croyoient en avoir reçue. Egalement hors d'état de lutter contre les Suisses, & de résister avec avantage contre le Duc de Milan; le Comte de Mont-Sax prit le sage parti de vendre Bellinzonne aux Cantons d'Uri & d'Unterwald, qui pour la modique somme de 2400 florins acquirent cette ville. Mais en vendant Bellinzonne. Mont-Sax ne s'étoit point obligé à éteindre les prétentions du Duc de Milan, qui, s'avançant dans cette ville, sans que les nouveaux propriétaires se doutassent de ses droits ni de ses projets, y entra le jour du vendredi saint, s'en rendit facilement le maître, & en chassa la garnison Suisse après l'avoir désarmée (1).

Le Duc de Milan s'empare de Bellinzonne. 1421.

L'entreprise de Philippe-Marie Visconti, offensa vivement les Cantons, qui, regardant le traitement de la garnison Suisse comme un sensible outrage fait à toute la Nation Helvetique, s'assemblerent, & résolurent tous, à l'exception des Bernois, de venger avec éclat l'honneur de la Suisse outragée. Leurs troupes rassemblées, s'avancerent, mais sans ordre, sans précaution, des murs de Bellinzonne. Le Duc de Milan s'attendant à avoir une guerre à soutenir, avoit pris de sages mesures, & il avoit logé, soit dans la ville, soit dans les environs, quinze ou seize mille hommes, sous les ordres du fameux Comte de Carmagnole, & d'Ange Cergulano. Les troupes de Lucerne, qui, soutenues par quatre cens Zuricois formoient l'avant-garde, devançoient, sans observer nul ordre, le corps d'armée, & se livroient à leur ardeur pour le pillage, lorsqu'elles furent inopinément chargées par la cavalerie du Comte de Carmagnole. Ces troupes avoient le tems encore d'échapper au danger & de se replier sur l'armée Helvetique; mais les Suisses croyant cette retraite déshonorante, tinrent ferme, & furent presque tous taillés en pieces. Ce combat inégal duroit encore, lorsque les corps de Zug, d'Uri & d'Unterwald, accourant au secours de leurs alliés, rétablirent le feu de l'action, & se battirent avec la plus grande valeur: cependant, malgré leur résistance, qui se soutint pendant sept heures, la victoire restoit encore indécise, & le Comte de Carmagnole l'eut vraisemblablement fixée, si le reste de l'armée Suisse ne fut arrivé. Son approche obligea le Général des troupes Milanoises d'abandonner les lauriers qu'il s'étoit flatté de moissonner, il fit sa retraite, & alla se renfermer dans les murs de Bellinzonne (2).

Le Comte de Carmagnole à la tête d'une armée Italienne, attaque les Suisses.

Cette journée fut à la vérité très-glorieuse pour les Suisses, mais elle leur fut

(1) Bellinzonne, par sa situation, étoit la clef des états de Milan. Visconti ne se contenta point, lorsqu'il s'en fut rendu maître, de désarmer la garnison; mais il la renvoya avec toutes les marques d'un mépris insultant, & ce fut là ce qui ulcera profondement les Suisses. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2.

(2) Cette action d'autant plus glorieuse pour les Suisses, qu'ils s'étoient avancés en désordre, & avoient combattu avec beaucoup de confusion, a mérité, sous le nom d'*affaire d'Arbædo*, une place distinguée dans les annales Helvetiques.

fut aussi très-funeste, par le grand nombre de concitoyens qu'ils perdirent. Cette malheureuse affaire jeta la consternation parmi les Suisses, & sema la zizanie entre les Cantons. Ceux qui avoient été les plus maltraités reprochoient aux autres leur lenteur à venir à leur secours, & imputoient à leur négligence la perte qu'ils avoient éprouvée. Schweitz & Glaris, qui n'étoient arrivés que les derniers, essuyerent les reproches les plus amers, quelque importans que fussent les services qu'ils avoient rendus à la fin du combat. Les Cantons de Zurich & de Berne, attribuant les fautes imputées aux autres Cantons, aux vices & aux abus du gouvernement démocratique, dont ils avoient déja corrigé leur constitution, s'unirent encore plus étroitement qu'ils n'étoient liés, & leur alliance fut renouvellée par un traité particulier, du jour de S. Vincent 1423. Dans un corps tel que celui de la République Helvetique, ces sortes de confédérations particulieres ne peuvent gueres se former qu'au préjudice de l'union qui lie tous les autres membres, qui ne voient point sans méfiance ces alliances particulieres, lorsque sur-tout ce sont, comme dans celle-ci, les Etats les plus étendus & les plus puissans qui s'unissent entr'eux.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Le Comte de Carmagnole est contraint de se retirer.

Nouvelle alliance de Zurich & de Berne. 1423.

Toutefois, ces causes de mésintelligence n'empêchoient point les Suisses de désirer avec impatience de se venger de la défaite qu'ils avoient éprouvée dans le Duché de Milan. Uri, qui n'avoit point renoncé aux prétentions qu'il avoit sur Bellinzonne, sollicitoit vivement le secours de ses Confédérés; & les habitans de Schweitz, ulcérés des reproches qu'ils avoient essuyés, & ne cherchant qu'à se justifier, & à rétablir leur honneur compromis, secondoient de toute leur puissance les projets du Canton d'Uri : mais malgré leurs soins & leurs démarches, ils ne purent parvenir qu'à rassembler une petite armée de 4400 hommes, qui passa fierement les Alpes, alla tenter d'effrayer Bellinzonne, & fut si fort effrayée elle-même, par la forte & nombreuse garnison qui étoit dans cette ville, qu'elle se retira précipitamment, sans avoir ôsé rien entreprendre.

Une armée de Suisse en Italie. 1425.

Cette retraite hâtée, & qui ressembloit beaucoup à une fuite honteuse, pénétra les Cantons d'indignation. Celui de Schweitz fut si vivement ulcéré de cette espece de lâcheté, que six cens jeunes gens se rassemblant aussi-tôt, résolurent d'aller faire la guerre, & de porter la terreur de leurs armes, dans le Val d'Oselle, déterminés à se signaler par les plus grands exploits, ou à périr pour l'honneur de la patrie. La fortune seconda leur valeur, & ils s'emparerent de la ville de Dome, par la lâcheté de la garnison, qui n'ôsa soutenir le siege. Les six cens jeunes Suisses ne furent pas plutôt entrés dans cette ville, qu'ils y furent investis par une armée nombreuse d'Italiens, sous les ordres du Comte de Carmagnole, qui, avant de former le siege, envoya dire aux Suisses qu'il les feroit tous pendre s'ils ne se rendoient sur le champ. Cette menace n'effraya point les six cens jeunes soldats, qui répondirent que leurs armes & leur courage les mettoient à l'abri d'une mort déshonorante; & que rien n'étoit capable de les engager à se rendre. Leur situation étoit néanmoins très-embarrassante, & il n'y avoit même nulle apparence que, quelque pût être leur valeur, ils résistassent à une armée aussi nombreuse que l'étoit celle des assiégeans. Heureusement pour eux, les Cantons furent informés de leur succès; & le danger où ils étoient ranima

Héroïque témérité de 600 jeunes gens.

SECT. V. *Histoire de la* Suisse 1389-1443.

Les Cantons s'empressent de les secourir.

dans tous les cœurs l'amour de la patrie & le zele de la gloire nationale. Les Bernois furent les premiers à offrir un puissant secours à ces braves compatriotes; les autres Cantons embrasés des mêmes sentimens, témoignerent aussi l'empressement le plus vif, & ils formerent une armée de vingt-deux mille combattans, dont une partie se hâta de passer les Alpes, & d'aller secourir les généreux conquérans de la ville de Dome (1). Mais à leur arrivée sous les murs de cette place, ils ne trouverent plus d'ennemis; ils s'étoient retirés, & la garnison Helvetique étoit libre & maîtresse de cette ville.

Les troupes Italiennes abandonnent le siege & se retirent.

Moins satisfaits de l'éloignement des troupes Italiennes, qu'ambitieux de les vaincre, les Suisses envoyerent défier le Duc de Milan au combat : mais ce Prince sachant que la saison avancée obligeroit bientôt cette armée de repasser les Alpes, ne jugea point à propos de hasarder une bataille, & comme il l'avoit prévu, les Suisses, après l'avoir plusieurs fois défié, s'en retournerent, promettant de revenir dès le Printems suivant porter le ravage & la mort dans tout le Duché de Milan. Philippe-Marie Visconti, prévint très-prudemment une nouvelle invasion, & il leur fit demander la paix à des conditions honorables, par Guillaume de Razen, Evêque de Sion, dont les négociations appuyées par la République de Berne, furent si heureuses, que le traité de paix fut signé le 21 Juin de l'année suivante 1427. Par les clauses de ce traité, les Suisses renoncerent à toutes prétentions sur la ville & le Comté de Bellingzonne, rendirent les vallées d'Oselle & de Livine au Duc de Milan, qui s'engagea de son côté, à exempter les Suisses de tout droit de péage, pendant l'espace de dix ans, & à leur payer, pour leur tenir lieu de dédommagement des frais de la guerre, une somme de vingt huit mille deux cens florins d'Allemagne.

Traité de paix, & générosité des Bernois. 1426.

Les Bernois, qui pour accélérer cette pacification s'étoient donnés les plus grands mouvemens, eurent la générosité de ne vouloir absolument rien exiger pour eux, quelques dépenses qu'ils eussent faites: mais Berne étoit déja fort riche, & par cette preuve signalée de désintéressement, elle acquéroit, dans la Confédération générale, un nouveau degré de considération & de prépondérance. Du reste, à ces vingt-huit mille deux cens florins près, qui ne réparoient que très-foiblement les dommages que les Suisses avoient soufferts, cette guerre, la premiere qu'ils eussent été faire en Italie, ne leur fut rien moins qu'avantageuse; & par malheur elle ne les dégoûta point du funeste desir d'aller porter leurs armes dans la suite au-delà des Alpes.

Sigismond occupé à faire la guerre à son desavantage aux Bohémiens & aux Moraves. 1427-1428.

Pendant que les Suisses, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, combattoient dans le Duché de Milan, l'Empereur Sigismond, environné de factieux, poursuivi par le fanatisme, fanatique lui-même, avoit à soutenir contre les Bohémiens revoltés une guerre qu'il avoit suscitée lui-même, en souscrivant, par une atrocité perfide, au supplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague, qu'il avoit attirés au Concile, & laissés lâchement conduire sur le bucher. Leur mort avoit embrasé du desir de la vengeance les Moraves & les Bohémiens, qui avoient pris les armes, & qui depuis dix neuf années, ne cessoient de soutenir la guerre contre l'Empereur Sigismond. Ce Monarque,

(1) *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389 1443.

Sujet de cette guerre.

s'obstinoit, quoique constamment battu, accablé, poursuivi, épuisé, à vouloir absolument contraindre les Moraves & les Bohémiens, de renoncer à leur croyance & d'adopter ses opinions, qu'il falloit laisser à la vérité le soin d'établir, & non pas forcer des peuples qui les rejetoient, à les recevoir par la voie des armes. La cause de cette guerre ne seroit de nos jours qu'un sujet de disputes & graces aux progrès de la raison, de pareils motifs n'arment plus ni les Potentats, ni les Peuples Européens.

Demandes des Hussites.

Les Hussites, c'étoit le nom que prenoient les Bohémiens & les Moraves, de Jean Hus leur malheureux Chef, vouloient la communion sous les deux especes, telle qu'elle étoit reçue dans les premiers siecles de l'Eglise; ils demandoient la réformation des abus de la Cour de Rome, l'extinction totale des moines, qui étoient très-nuisibles à la société qu'ils fouloient, & qui les nourrissoit, l'anéantissement de plusieurs pratiques puérilement superstitieuses introduites dans le culte extérieur. Ces demandes, si elles eussent été faites avec modération, eussent dû paroître raisonnables; Sigismond les avoit trouvées criminelles, & la force lui avoit paru le moyen le plus sûr de 1429.
les repousser. Cette voie ne lui réussit point, & après beaucoup d'inutiles 1430.
efforts, il avoit été contraint de promettre aux Moraves & aux Bohémiens qu'il auroit égard à leurs demandes & qu'elles seroient examinées par un Concile.

Martin V. convoque un Concile à Bâle.

Les Cardinaux & les Prélats assemblés à Constance avoient statué avant que de se séparer, qu'il seroit incessammant convoqué un nouveau Concile, où l'on ne s'occuperoit que de la réformation des mœurs du Clergé & de la discipline de l'Eglise. Martin V, qui devoit la Thiare à Sigismond, ne lui 1431.
refusa point la convocation d'un Concile, que l'Empereur lui demanda; il fut indiqué à Bâle, & l'ouverture s'en fit le 23 Juillet 1431. (1) Cependant quelqu'intime que fut l'union qui lioit le suprême Pontife & le Chef de l'Empire; l'exemple de Jean XXIII, déposé à Constance, arrêté, & conduit prisonnier à Manheim, avoit fait une trop vive impression sur Martin V, pour qu'il crût devoir aller présider à toute assemblée qui ne se tiendroit point en Italie. Il n'eut garde de se rendre à Bâle, & il envoya le Cardinal Julien Cæsarini pour y tenir sa place. Mais Martin couroit en Italie un bien plus grand danger que celui qu'il craignoit ailleurs. Il mourut; & son successeur, le turbulent Eugene IV, (2) n'approuva point du tout la complaisance de son prédécesseur: il déclara que son intention étoit, ou qu'il n'y eut point de Concile, ou qu'il fut transféré en Italie. L'Empereur fut obligé d'aller à Rome, & il eut beaucoup de peine à obtenir d'Eugene que les Prélats resteroient assemblés à Bâle, & qu'il ne seroit rien changé aux dispositions de Martin.

Martin V meurt. Eugene IV est élu Pape.

Le Cardinal Julien à la tête du Concile.

Le Cardinal Julien, Général des croisés armés contre les Hussites, quitta le commandement de l'armée, & vint en qualité de Lieutenant, ou de représentant du Pape, présider au Concile assemblé pour juger ces mêmes Sectaires, qu'il venoit de poursuivre les armes à la main. Comme dans l'as- 1432.

(1) Jean Stiekestein, Prélat sage & habile, étoit alors Evêque de Bâle. Chron. Basl.

(2) Gabriel Condalmerio, Cardinal Vénitien, le plus orgueilleux des hommes, & l'un des plus ambitieux Pontifes de tous les successeurs du modeste S. Pierre.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Trois cens Hussites arrivent à Basle, & n'y entrent qu'avec précaution. 1433.

semblée de Constance, il fut, dès la premiere Session, déclaré à Basle, que le Concile étoit supérieur au Pape; & cette déclaration ulcéra profondément le fier Eugene IV. Pendant que les Prélats s'occupoient des grands objets qu'ils avoient à examiner, les députés des Hussites s'avançoient au nombre de trois cens, sous les ordres du fameux Procope surnommé le *razé*, leur Capitaine, jadis Prêtre, & qui, par son enthousiasme, s'étoit rendu aussi terrible que l'impitoyable & terrible Zisca. A mesure que ces trois cens Hussites s'approchoient des murs de Bâle, le souvenir de Jean Hus & de Jérôme de Prague, atrocement brûlés à Constance, leur inspiroit des réflexions ameres, des soupçons inquiétans; &, comme ils craignoient que l'on n'eût pas pour eux plus d'égards qu'on n'en avoit eus pour ces deux Chefs, avant que d'entrer dans la ville, ils envoyerent demander au Concile des ôtages. Cette défiance blessa les P. P. assemblés; ils ne voulurent point donner des ôtages, mais ils accorderent un sauf-conduit fort étendu, & qui fut garanti, non seulement par les Cardinaux & les Prélats, mais encore par le Duc de Baviere, le Margrave de Brandebourg, & par les députés de tous les Princes & de tous les Etats de l'Empire au nom de leurs maîtres.

Les Hussites & les Commissaires du Concile entrent en conférence. 1434-1435.

Fierté d'Eugene. 1436.

Rassurés par cette sauve-garde, Procope, & les trois cens Hussites, bien armés, & fort attentifs par prudence, à tout ce qui se passoit autour d'eux, firent leur entrée en bon ordre (1). Des Commissaires du Concile entrerent en conférence avec eux, &, comme au fond, les opinions de ces prétendus hérétiques n'étoient presque point opposées aux opinions de l'Eglise Romaine, & qu'on cherchoit de bonne foi à les ramener, on commença par leur accorder la Communion sous les deux especes, & on leur promit la réformation de tous les abus dont ils se plaignoient. Cette promesse étoit sincere, & l'intention des Cardinaux & des Prélats étoit de travailler avec le plus grand zele à épurer les mœurs & la discipline. Il est très-vraisemblable qu'ils y fussent parvenus s'ils eussent été secondés par Eugene IV: mais ce fougueux Pontife, n'approuvoit rien, brouilloit tout, fatiguoit & révoltoit par ses prétentions outrées. Les P. P. du Concile, scandalisés de sa conduite, le menacerent de le citer pour le déposer. Furieux & non humilié, le Pape menaça le Concile de l'excommunier & de le foudroyer. Sigismond arrêta les effets de ces défis mutuels. Pendant sa vie on n'en vint point à cette violente & ridicule extrémité, mais dans la suite, à peine il fut mort, que le Concile excommunié & frappé d'anatheme, déposa le Pontife qui l'avoit foudroyé.

Tandis qu'Eugene & le Concile se menaçoient, disputoient de puissance, se bravoient mutuellement, l'Empereur Sigismond, jadis ennemi déclaré de la maison d'Autriche, se raccommodoit sincerement avec les Princes de cette maison, qui lui avoient rendu les services les plus importans: (2) plein de reconnoissance, impatient de réparer le mal qu'il avoit fait à cette maison il-

(1) Au teint hérissé & brûlé, & sur-tout à la contenance militaire de ces Hussites, le Peuple Bâlois trouva qu'ils avoient l'air tout-à-fait hérétiques. Ann. Basl.

(1) Il ne falloit pas moins que la guerre de Bohême & l'assistance que ces Princes lui prêterent dans cette occasion pour le raccommoder parfaitement avec eux. *Hist. de ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2.

lustre, il donna en mariage au neveu du Duc Fréderic, Elisabeth sa fille unique, que par son testament, il déclara son héritieres des Royaumes de Bohême & de Hongrie. Sigismond ne survêcut que peu de tems à ce mariage, & peu de jours après avoir signé son testament, il mourut dans le mois de Décembre 1437. Ce gendre de l'Empereur Sigismond fut Albert, Duc d'Autriche, arriere petit-fils d'Albert surnommé le *sage*, dont il descendoit par Albert *aux cheveux tressés*, & par un autre Albert que ses vertus & son érudition avoient fait surnommer *la merveille du monde*.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Sigismond meurt. 1437.

Le neveu de Fréderic, le jeune Albert étoit digne à tous égards de ses respectables ayeux, & ce fut par lui que la couronne impériale rentra, pour n'en plus sortir, dans la maison d'Autriche: ce fut aussi par lui, comme gendre & successeur de Sigismond, aux royaumes de Bohême & de Hongrie, que ces deux couronnes furent fixées dans cette maison. La puissance des Ducs d'Autriche rétablie, & considérablement accrue par cet heureux événement, ils ne penserent plus qu'à se venger des torts & des injures qu'ils croyoient avoir reçus des Suisses, & que les circonstances les avoient si longtems obligés de dissimuler.

Les Suisses concouroient eux-mêmes à servir ce ressentiment, car le tems & les événemens avoient opéré parmi eux des changemens très-considérables. Le desir de s'élever les uns au-dessus des autres, dominoit dans chacun des Cantons; & ce desir avoit si fort affoibli l'esprit national, qu'il n'y avoit presque plus d'union, ni de concorde entre les différens Cantons. Bien des causes contribuoient à semer & accroître la mésintelligence parmi les Suisses: Depuis la paix de Bellinzonne, ils n'avoient plus à redouter de Puissances voisines, & le besoin de pourvoir à la sûreté générale ne les réunissoit plus, & n'ayant plus des ennemis communs à repousser, comme l'étoient avant les batailles de Sempach & de Næfels, les Seigneurs d'Autriche, ils s'étoient accoutumés à ne plus se regarder comme les membres d'une même République, mais, à peu de chose près, comme étrangers les uns aux autres. Enrichis par le Concile de Constance, des dépouilles de Fréderic, l'étendue des possessions qu'ils avoient conquises en commun avoit enflammé la cupidité de chacun des confédérés. Ces dépouilles avoient été partagés, à la vérité, mais très-inégalement, & les plus forts avoient emportés les meilleures portions. Cette inégalité avoit donné lieu à des plaintes qui n'avoient pas été écoutées, & excité une jalousie, que le ressentiment des Cantons les plus mal partagés n'avoit fait qu'aigrir de plus en plus. Le partage de quelques terres conquises avoit été promis, & n'avoit pas été fait; & cette mauvaise foi n'avoit fait qu'ajouter aux autres causes de mécontentement. Un motif qui seul auroit été capable de désunir les Suisses, étoit le bizarre & très-imprudent assemblage de quelques communautés régies par la forme démocratique, & de quelques villes gouvernées par la forme aristocratique, & composant un même Canton. La liberté démocratique choque inévitablement la fierté aristocratique; & il ne falloit que le sujet le plus léger pour enflammer ces citoyens divisés de régime, d'opinions & de sentimens. Ce sujet ne se présenta que trop tôt, & ce fut à l'occasion de la mort de Fréderic, Comte de Tockenbourg.

Etat de la Suisse & mésintelligence qui divise les Cantons.

Causes de cette mésintelligence.

SECT. V. *Histoire de la Suisse* 1389-1443.

Vastes possessions du Comte de Tockenbourg.

Sa Combourgeoisie avec Zurich & Glaris.

Fréderic III, dernier Comte de Tockenbourg, avoit de vastes possessions dans l'Helvetie & dans la Rhétie. Outre les Comtés de Tockenbourg & d'Utznach qu'il tenoit de ses peres, & Mayenfeld, Tavor & le Prétigen, qu'il possédoit du chef de Cunegonde, Baronne de Vats, sa grand, mere; il avoit eû encore, à titre d'engagement de la maison d'Autriche, les Comtés de Sargans, de Feldkirch, le Rheintal, le Gaster, Freudenberg, Wesen, Windeck & Nedberg (1). Fréderic III. s'étoit rendu combourgeois de Zurich, & par le traité qu'il en avoit renouvellé en 1404, il avoit stipulé que cette combourgeoisie seroit prolongée à 5 ans après sa mort. Quelques tems après, ce renouvellement, il crut avoir de justes sujets de mécontentement contre les Zuricois, & il fit un traité de combourgeoisie avec les Cantons de Glaris & de Schweitz; & il stipula qu'après sa mort ses vassaux de la Marche & de Tuggen, reconnoîtroient ces deux Cantons pour leurs souverains. De nouveaux mécontentemens de la part de Zurich ayant aigri, en 1435, le Comte de Tockenbourg, il déclara aux députés de Schweitz, qui, à sa priere, s'étoient rendus à Utznach, qu'il vouloit qu'après sa mort les habitans de Tockenbourg & d'Utznach, fussent reçus dans la combourgeoisie perpétuelle de Schweitz, entendant toutefois, qu'ils ne manquassent point aux devoirs que leur imposoit leur combourgeoisie avec Zurich, jusqu'au tems auquel cette combourgeoisie expireroit, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la cinquieme année d'après sa mort (2).

Contestations au sujet de la succession du Comte de Tockenbourg.

Peu de tems après cette déclaration Fréderic mourut, sans laisser de postérité, & sans avoir eu le tems de disposer de sa succession (3). Cette succession étoit fort opulente, & elle causa de très-vives contestations, la veuve de Fréderic soutint que son mari n'ayant point fait de testament, elle avoit, exclusivement aux Collateraux du défunt, le droit de succéder à tous ses états. Zurich s'opposa à ces prétentions, & en vertu du traité de combourgeoisie, soutint que c'étoit à lui seul qu'appartenoit l'entiere administration des biens du Comte. Schweitz formoit la même demande, & les vassaux de Fréderic divisés entr'eux, ne faisoient qu'ajouter à la confusion, les uns ne voulant reconnoître que Zurich, les autres Schweitz, & le plus grand nombre préférant de ne reconnoître aucune souveraineté.

Pendant ces premiers troubles, la maison d'Autriche assez puissante pour rentrer dans ses anciennes possessions, avoit retiré les terres qu'elle avoit jadis engagées à la maison de Tockenbourg: lors de la guerre de Constance, Sigismond avoit cédé aux Zuricois ses droits de retrait, ou de réemption, sur Windeck & sur le Gaster; & Fréderic avoit cédé aussi au Comte Henri de Windenberg son droit de réemption sur le Comté de Sargans. Ces cessions n'étoient que trop propres à rendre plus embarrassante la contestation; les nouvelles démarches des prétendans à cette succession ne tarderent point à rendre la dispute interminable. En effet, la Comtesse de Tockenbourg, dans la vue de se rendre les Zuricois favorables, leur fit libéralement présent d'Utznach, qui ne lui appartenoit pas. Aussi les habitans de ce Comté fort éton-

(1) Tschudi. Chron. de Glaris, p. 191.
(2) Tschudi. T. 2. p. 214.
(3) Justinger. Tschudi. p. 215. Stettler. p. 128.

nés qu'on disposât ainsi de leurs personnes & de leurs territoires, refuserent obstinément leur hommage à Zurich, & se mirent sous la protection de Schweitz. Le Comte de Windenberg ne fut pas plus agréable aux habitans du Comté de Sargans, que Zurich ne l'avoit été à ceux d'Utznach, & ils se mirent sous la protection des Zuricois. Windenberg fit un traité de combourgeoisie avec les Cantons de Glaris & de Schweitz, & ces deux Cantons fondés encore sur un traité de cette espece, qu'ils avoient fait avec le feu Comte de Tockenbourg, ne s'amuserent point à réclamer les loix & à recourir à des Tribunaux; mais ils prirent les armes, s'emparerent de Tuggen, ensuite de la Marche supérieure; &, soit de gré, soit de force, obligerent les habitans d'Utznach de Windeck, de Turthal, de Grinau & de Liechtenstein à se faire recevoir dans leur combourgeoisie (1). Les Zuricois fort irrités de la maniere de procéder de ces deux Cantons, se préparerent aussi à employer la force; & des deux côtés on se disposoit à la guerre, lorsque le reste des Cantons qui n'étoient point interessés dans cette contestation, obtinrent enfin que tous les différens relatifs à la succession du Comte de Tockenbourg seroient remis à la décision de dix-neuf arbitres, qui furent nommés & acceptés de part & d'autre. Ces arbitres prononcerent en faveur de Schweitz & de Glaris, & ordonnerent que la combourgeoisie des Tockenbourgeois avec ces deux Cantons subsisteroit dans toute la force du traité, & à perpétuité.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Schweitz & Glaris s'emparent par force d'une partie de la succession.

Peu de tems après, la veuve de Fréderic III fut condamnée; ses prétentions déclarées mal fondées, & par la même sentence, les arbitres annullerent la donation faite aux Zuricois par la Comtesse de Tockenbourg, du comté d'Utznach. Les collateraux & héritiers de Fréderic III, pleins de reconnoissance pour les arbitres, entrerent dans la combourgeoisie de Schweitz & de Glaris, qui se préparerent à leur assurer par leurs armes la succession de Fréderic III, de laquelle Zurich paroissoit vouloir les exclure. Et en effet, quoique la guerre ne fut pas ouvertement déclarée, les Zuricois avoient fait de vives hostilités; ils s'étoient même rendus maîtres de Freudenberg & de Nedberg, places défendues par des garnisons Autrichiennes: (2) animés par cette conquête, ils s'étoient avancés jusques Pfeffikon sur les frontieres du Canton de Schweitz, où ils avoient porté un corps considérable de troupes. Les habitans de Schweitz & de Glaris trop fiers pour laisser cette injure impunie, leverent une armée & se mirent en campagne, résolus d'en venir aux dernieres extrémités. Cette guerre alloit peut-être pour jamais rompre les liens de la confédération Helvetique, si les Cantons neutres n'eussent interposé leur médiation, & à force de soins obtenu qu'on confereroit avant que d'en venir à une rupture ouverte; ces conférences furent heureuses & produisirent une treve jusques en 1439, & dans la suite, cette treve fut convertie à une paix durable entre les Zuricois & les Autrichiens (3).

Les arbitres prononcent en faveur de Schweitz & de Glaris.

Les Zuricois mécontens de la sentence, recourent aux armes.

Les Cantons neutres obtiennent une treve.

Malheureusement pour la tranquillité Helvetique, à la tête de la magistrature Zuricoise étoit un homme violent, emporté, d'une éloquence propre à émouvoir, à enflammer les citoyens; d'un orgueil insupportable; d'un entêtement

(1) Tschudi. p. 225.
(2) Tschudi. p. 251. Justinger.
(3) Idem. p. 267.

SECT. V. *Histoire de la* Suisse 1389-1443.

Stuffi Bourguemaître de Zurich, souffle la discorde. 1438.

qui ne cédoit à rien; plus capable de bouleverser un Etat que de le gouverner, toujours prêt à susciter des troubles, & à exciter des mécontentemens. Ce magistrat étoit le Bourguemaître Stuffi. C'étoit lui qui avoit engagé les Zuricois à soumettre la contestation survenue au sujet de la succession de Fréderic III à la décision de dix-neuf arbitres; c'étoit encore lui, qui, mécontent de la sentence de ces arbitres, avoit persuadé à ses concitoyens de la mépriser, & de se rendre eux-mêmes justice par la force des armes. Stuffi avoit été l'auteur du manifeste violent & injurieux publié par les Zuricois contre les Cantons de Schweitz & de Glaris, insultant pour les magistrats de ces deux Cantons, & outrageant pour le reste des membres de la confédération Helvetique, traités par Stuffi avec la plus révoltante hauteur, & comme de petits Etats qui n'étoient égaux ni en puissance, ni en dignité avec la République de Zurich (1).

La paix conclue avec les Cantons de Schweitz & de Glaris, mécontens des Zuricois. 1439.

Ce Manifeste, ou plutôt ce Libelle produisit tout l'effet qu'il devoit produire; tous les Cantons se souleverent contre Zurich: mais il ne valut point à Stuffi toute la considération qu'il en avoit attendue. Pendant qu'il ne songeoit qu'aux moyens de brouiller tout, & de souffler l'esprit de discorde & de haine, il se formoit contre lui, dans le Sénat même de Zurich une faction puissante, & qui avoit à sa tête le second Bourguemaître, Henri Schwend, homme juste, aimant le bien, & citoyen paisible, mais moins éclairé que Stuffi, & qui faisant au désavantage de la République, la paix avec les deux Cantons, fournit à son collegue de nouvelles raisons de se plaindre, de cabaler, & bientôt de triompher de la faction qui s'étoit formée contre lui. Ce fut pendant le feu de ces divisions que le Duc Fréderic mourut dans la ville d'Inspruck, ne laissant qu'un fils unique en très-bas âge. Ce fut aussi dans le même tems, à-peu-près, que l'Empereur Albert II d'Autriche, successeur & gendre de Sigismond, mourut, ne laissant qu'un Posthume, dont la veuve accoucha quelques mois après; ensorte que le Chef de la maison d'Autriche, fut après la mort d'Albert II, Fréderic, fils aîné d'Ernest, surnommé *tête de fer*, souverain de la Stirie & de la Carinthie.

Fréderic Empereur Chef de la maison d'Autriche, médite de se venger des Suisses.

Fréderic prit la tutelle du fils de l'Empereur Albert II, Ladislas le Posthume, & celle de Sigismond, fils de Fréderic *aux poches vuides*. Il fut élevé au trône impérial, & son avènement ne lui fit point oublier la mort de son ayeul, Léopold surnommé *le Prudhomme*, tué par les Suisses à la bataille de Sempach, Il ne s'en souvenoit que dans le desir de venger Léopold, & de recouvrer les terres, qui, jadis possédées par sa maison, avoient été conquises par les Suisses. Le Bourguemaître Stuffi connoissoit les dispositions du nouvel Empereur: la paix conclue par son collegue avoit vivement mécontenté les Zuricois, & le parti de Stuffi reprit un tel ascendant, qu'il parvint à faire députer Henri Schwend à Vienne, pour témoigner à l'Empereur combien la République se repentoit d'avoir jadis eu la foiblesse de prendre part à la revolte des Suisses contre les Seigneurs de la maison d'Autriche; pour se plaindre

(1) L'adroit Stuffi avoit flatté dans ce manifeste la vanité des villes impériales, qu'il reconnoissoit seules égales en dignité à la République de Zurich. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 203.

plaindre ensuite de l'injustice des Cantons de Schweitz & de Glaris à l'égard de Zurich, qui, implorant l'assistance de l'Empereur, lui offroit la restitution de Kibourg, & de tous les domaines appartenans jadis à ses ancêtres & depuis occupés par la République (1).

Le Bourguemaître Stuffi fait faire à l'Empereur des propositions pour les Zuricois contre les autres Cantons. 1440.

Fréderic animé contre les Suisses, qu'il regardoit comme un Peuple rebelle, & ne cherchant qu'un prétexte de leur faire éprouver le poids de son ressentiment, fut enchanté d'apprendre, que par leurs divisions & leur mésintelligence, ils lui fournissoient eux-mêmes les plus infaillibles moyens de se venger avec éclat. Il reçut avec distinction les députés de Zurich, parut sensible à leur repentir, promit de les défendre contre leurs ennemis, & de se rendre incessamment dans la Haute-Allemagne, d'aller même à Zurich rédiger & signer le traité qu'il ne pouvoit, dans ce moment, qu'ébaucher avec eux. Fréderic étoit trop intéressé à fomenter la haine mutuelle des Cantons, pour manquer à ses engagemens; aussi les remplit-il avec beaucoup d'exactitude, & les députés de Zurich étoient rentrés à peine dans leur patrie, que l'Empereur y vint, suivi des principaux Seigneurs de sa maison & de sa cour. Il fut reçu avec magnificence par le Sénat, & aux acclamations de tous les citoyens: le traité d'alliance fut rédigé, signé, & solemnellement juré de part & d'autre: Fréderic fut remis en possession des terres & des Seigneuries que les Zuricois se hâterent de lui restituer (2), & il alla ensuite à Rapperschweil, qui, ne voulant, ni d'alliés ni de maîtres, avoit obtenu de l'Empereur Sigismond un diplôme de ville impériale. Fréderic annulla le privilege accordé par son prédécesseur, & força les habitans de Rapperschweil à rentrer sous son obéissance, non comme Chef de l'Empire, mais comme Duc d'Autriche & tuteur du jeune Sigismond son cousin; il traita de même les habitans de Winthertur, (3) & par les ordres despotiques qu'il donnoit, par la prompte obéissance qu'il exigeoit, par ses hauteurs, & le peu d'égards qu'il avoit pour les privileges & les immunités, il fit autant de mécontens qu'il visita de peuples & de communautés.

Fréderic se rend à Zurich, & signe un traité d'alliance avec ce Canton. 1441 1442.

Diete des Cantons.

Pendant que l'altier & imprudent Fréderic III traversoit ainsi la paix, donnant des loix impérieuses, humiliant les peuples, & n'étant escorté que d'une troupe foible & peu aguerrie d'environ mille hommes, les Etats qui représentoient le corps Helvetique étoient assemblés en diete à Zug. Quelques députés mirent en délibération, si tandis que Fréderic, qui montroit de si mauvaises intentions, voyageoit avec tant de confiance, & si mal accompagné, il ne conviendroit point de s'assurer de sa personne (4). Cette question parut peu généreuse, & les Suisses la rejetterent, comme un moyen indigne d'un peuple libre & courageux, & il fut convenu qu'on n'en viendroit aux voies de fait, qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, & que l'on seroit obligé de repousser la force par la force. Mais afin de découvrir

(1) B. Z. h. 546. Justinger.
(2) Tschudi. 339.
(3) Justinger. Tschudi. 348.
(4) C'étoit un coup de main à faire, ce Prince n'ayant avec lui que la troupe dorée de ses courtisans & une foible escorte. *Hist. des ligues & des guerres de la Suisse.* T. 2. p. 208.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

plus sûrement les intentions de ce Monarque, il fut délibéré qu'on lui enverroit demander par des Ambassadeurs, la confirmation des droits & des privileges des Etats ligués, suivant l'usage observé à l'avènement des nouveaux Empereurs.

L'Empereur reçoit mal les députés des Etats Suisses.

Ces députés, ou Ambassadeurs, allerent trouver Fréderic III à Fribourg, où ils lui demanderent la confirmation de leurs privileges. L'Empereur les reçut froidement, les écouta d'un air distrait, & leur ordonna de le suivre à Constance, où il leur donneroit sa réponse. A Constance, les députés Suisses renouvellerent leur demande, & Fréderic leur dit, que, jusqu'à ce qu'ils lui eussent restitué l'Argaw, ils ne devoient point s'attendre à la confirmation qu'ils sollicitoient (1). Les députés reçurent aussi froidement cette réponse que le Monarque avoit accueilli leur demande, & ils n'insisterent point sur la confirmation qui leur étoit refusée, se contentant de faire entendre qu'ils se passeroient aisément d'une grace, sans laquelle ils n'en resteroient pas moins libres, & que, depuis long-tems, ils ne regardoient plus que comme une inutile formalité.

Les Suisses se précautionnent contre les desseins de l'Empereur. 1442.

Le refus de Fréderic III, son alliance avec les Zuricois, & la réunion des Seigneurs de la maison d'Autriche, éclairerent les Cantons sur le parti qu'ils avoient à prendre; & l'orage qui les menaçoit de toutes parts, les avertit de se précautionner & de resserrer les nœuds de leur confédération. Avec plus de politique, ou même avec moins d'imprudence, Fréderic III eut beaucoup mieux réussi dans les projets de vengeance qu'il avoit médités, & qu'il ne sçut point remplir. Il n'avoit qu'à fomenter, sans paroître y prendre aucun intérêt, les dissentions qui agitoient & divisoient les Cantons. Ces dissentions eussent produit des guerres, qui eussent inévitablement affoibli les Suisses, & il eût retiré tous les fruits de cet affoiblissement: mais en se montrant trop à découvert, il gâta tout, & les Cantons ne pouvant méconnoître ses desseins, se mirent en garde contre lui, s'unirent plus intimement qu'ils ne s'étoient unis jusqu'alors, & comme les membres d'une République doivent nécessairement se lier dans un danger commun, ils promirent de mettre tout en usage, & de n'épargner, ni leurs biens, ni leur vie, pour écarter le joug que leurs anciens oppresseurs, liés avec les Zuricois, vouloient leur imposer.

Fautes & imprudence de Fréderic.

Cependant les citoyens de Zurich toujours conduits, ou égarés par le fougueux & enthousiaste Stussi, firent les plus grands préparatifs, nommerent pour leur Général, Turing de Hollweil, reçurent un secours de troupes Autrichiennes, qui leur furent amenées par le Margrave de Hochberg, & Louis Comte de Bitche; (2) fortifierent leurs frontieres; rejetterent toutes les propositions d'accommodement & de paix que leur firent les Bernois de la part de Schweitz & de Glaris, & marcherent vers la frontiere de ces deux Cantons. Mais arrivés à Freyenbach, leur ardeur ne fut point secondée par la fortune; une petite troupe de cent Suisses attaqua, battit, dispersa & massacra un corps de sept cens Zuricois & Autrichiens. Ce premier échec fut suivi peu de jours après d'une seconde action dans le Canton de Zug, où les Zuricois furent encore plus maltraités. Consternés par ces deux défaites, ils

Les Zuricois marchent contre les Suisses & sont battus. 1443.

(1) Jassinger. Tschudi. p. 350.
(2) Stettler. p. 140.

se retirerent sur les terres de leur Canton, & s'y retrancherent avec toutes les précautions que la crainte peut inspirer: elles furent inutiles, les Suisses les suivirent de près, forcerent leurs retranchemens, & les Zuricois, après avoir perdus plus de cinq cens hommes, furent contraints d'abandonner la campagne aux vainqueurs, qui, dans cette derniere action, n'avoient perdu que soixante-sept hommes.

Les Zuricois éprouvent une défaite très-considerable.

Rien ne résistant aux Suisses, ils se répandirent comme un torrent sur les possessions des ennemis, incendierent les villages, (1) & assiégerent Bremgarten, qui, après quelques jours de résistance, se rendit. Mellingen eut le même sort: Régensbourg & Gruningen tomberent également au pouvoir des vainqueurs, qui, successivement se rendirent maîtres de toutes les places fortes des Zuricois, où ils mirent garnison avant que de se retirer chez eux. Les vainqueurs, à la vérité, ternirent par un acte de cruauté, la gloire dont ils s'étoient couverts. La ville de Gruningen avoit ouvert ses portes sans attendre qu'on l'assiégeât: mais l'officier qui commandoit dans cette place, croyant qu'il importoit à son honneur de faire quelque résistance, s'étoit retiré au château, dans le dessein de ne se rendre qu'après quelques jours de siege. Ce projet courageux ne lui réussit point: il se défendit pendant quelque tems, comme il se l'étoit proposé, & demandant ensuite à capituler, il fut reçu à composition; mais à peine étoit-il sorti du château qu'il fut inhumainement assommé dans la rue. Cette action atroce fut désapprouvée même par plusieurs des Cantons confédérés; mais les auteurs du crime prétendirent, pour se disculper, qu'il n'y avoit ni ménagemens, ni foi à garder à des ennemis qui n'avoient pû entreprendre eux-mêmes cette guerre sans violer la foi publique (2).

Acte de cruauté commis par les vainqueurs.

Cependant les Suisses commençoient à peine à se délasser des fatigues de cette campagne pour eux si glorieuse, qu'ils furent obligés de reprendre les armes, pour s'opposer au Margrave de Hochberg, qui, Général des troupes impériales, & brûlant d'impatience de réparer la honte des défaites qu'il avoit essuyées, se donnoit les plus grands mouvemens pour susciter aux Suisses de nouveaux ennemis, avoit tâché d'intéresser dans cette cause tous les Princes d'Allemagne, & s'étoit même adressé au Roi de France Charles VII & au Duc de Bourgogne.

Dispositions du Concile de Bâle contre le Pape Eugene IV.

Tandis que la haine & la discorde animoient de plus en plus cette querelle meurtriere, le même esprit de mésintelligence agitoit le Concile de Bâle, où il s'étoit formé une puissante & redoutable ligue contre la puissance abusive du Pape, qui regardoit les Peres assemblés dans cette ville comme autant de séditieux dont il lui importoit de réprimer les prétentions. Afin de s'assurer d'une plus grande autorité, le fier Eugene IV envoya ordre aux Prélats de se séparer & de transférer le Concile à Ferrare. Quelques-uns lui obéirent: mais le plus grand nombre refusa, & fit plus; il déposa Eugene & décerna la Papauté à Amédée VIII, Duc de Savoie, qui, fatigué de la Souveraineté,

Il est déposé: Amédée VIII. Duc de Savoie élu en sa place.

(1) Horgen, Tallweil, & Kilchberg furent réduits en cendres, sans que les vainqueurs voulussent permettre aux habitans d'en rien emporter.

(2) C'est violer une seconde fois la foi publique, que de justifier par de telles raisons une semblable perfidie. Ce brave Commandant se nommoit Pierre de Kilchmatter.

SECT. V. *Histoire de la* Suisse 1389-1443.

s'étoit fait Hermite & vivoit voluptueusement dit-on, dans sa retraite de Ripaille. Amédée avoit renoncé à la puissance temporelle; mais il ne fut pas fâché de se voir possesseur du glaive spirituel, & se laissant élire, il prit le nom de Felix V. (1)

Il est vrai que le Concile de Constance avoit déposé Jean XXIII, & que son successeur avoit été reconnu sans difficulté de toutes les Puissances Européennes. Il est vrai encore qu'Amédée, allié à la plûpart des maisons régnantes, sembloit devoir trouver de l'appui chez tous les Souverains de la Chrétienté: mais ces considérations ne justifioient point la précipitation & le procédé fort peu réfléchi du Concile de Bâle. En effet, Jean XXIII, tantôt fugitif, tantôt prisonnier, méprisé par ses mœurs & abandonné de tous, pouvoit être déposé, sans que sa déposition eût des suites fâcheuses: mais malgré tous ses torts, Eugene IV étoit maître de Rome, unique & légitime possesseur du Patrimoine de S. Pierre. D'ailleurs, la déposition de Jean XXIII & des deux autres Papes ses compétiteurs, étoit le seul parti qu'il y eut à prendre pour mettre fin au Schisme qui déchiroit l'Eglise: mais le Concile de Bâle n'avoit point de Schisme à détruire, & par une irréparable faute, ce fut lui-même, qui, par cette déposition précipitée, fit éclorre un schisme nouveau.

Fréderic prend par foiblesse le parti d'Eugene IV.

L'Empereur Sigismond avoit, lors de la déposition de Jean XXIII, assez de fermeté, de force, de pénétration & d'activité pour soutenir les droits du Concile de Constance, & l'élection qui avoit été faite dans cette assemblée: mais l'Empereur Fréderic III, sans activité, sans lumieres, sans nulle sorte de fermeté, timide & rampant auprès du Pape qu'il s'étoit accoutumé à regarder comme un être extraordinaire, redoutable par ses foudres, qu'il pouvoit lancer & diriger à son gré; Fréderic, abandonnant les intérêts du Concile, se ligua étroitement avec Eugene IV, & fit cause commune avec ce fougueux Pontife, contre l'Eglise assemblée, & occupée des moyens de faire exécuter les sages & salutaires projets de réformation qu'elle avoit formés (2).

Cette union de l'Empire & du Pontificat fut très-défavorable au Pape, ou Anti-Pape Felix V, qui, dès ce moment, ne fut plus reconnu nulle part, la Savoie, & la Suisse exceptées, où même l'on ne reçut que forcément son obédience. L'engagement que l'Empereur avoit pris de soutenir les intérêts d'Eugene, n'étoit point la seule affaire qui l'occupoit; son cousin & son pupille, Sigismond d'Autriche, fiancé avec Radegonde, fille de Charles VII, Roi de France, n'avoit dans la Haute-Allemagne que des sujets rebelles, & qui, ligués avec les Suisses, refusoient de le reconnoître pour maître. L'Empereur, trop foible pour soutenir seul la cause de son Pupille, demanda au Roi Charles VII une armée assez forte pour réduire les rebelles de son gendre futur; & au moyen de cette armée que Charles promit de lui fournir,

Fréderic III cherche de tous côtés du secours contre les Suisses & le Concile de Bâle.

(1) Amédée VIII, avant que de se faire de Souverain Hermite, avoit abandonné tous ses Etats à son fils. Il est singulier, & même un peu contradictoire, qu'un Prince, assez peu ambitieux pour se rendre Hermite, se trouve dans cet état abject assez d'ambition pour prétendre à la Thiare.

(2) Pour se rendre l'Empereur favorable, Eugene s'engagea à rétablir dans leurs sieges, les Archevêques Electeurs de Cologne & de Mayence, qu'il avoit déposés avec une injustice & une audace qui avoient revolté tous les Princes de l'Empire. *Hist. Concil. Basil.*

Frédéric se flatta de se rendre maître, soit par la force, soit par la terreur du Concile de Bâle.

Conduite des Suisses.

Tandis que l'Empereur attendoit l'armée françoise, & qu'avec ses seules forces, il ne poussoit que mollement la guerre contre les Suisses, ceux-ci, assemblés à Lucerne, après avoir réglé dans une diete tenue à Brunnen, la suite des opérations de la campagne, écrivirent une lettre circulaire à tous les Princes d'Allemagne, dans laquelle ils justifioient leur conduite, & mettoient dans toute leur évidence la mauvaise foi des Zuricois, & l'injustice des procédés de Fréderic III. Cette lettre fit une forte impression sur plusieurs des Princes à qui elle étoit adressée, & ils crurent devoir du moins observer la neutralité. Cependant les troupes des Cantons d'Unterwald, Lucerne, Uri, Schweitz & Glaris s'avancerent au nombre de 4000 hommes vers les murs de Zurich. Le Général des Zuricois, Hallweil, fit sur les aggresseurs une vigoureuse sortie, & sa cavalerie eut d'abord de l'avantage; mais ce bonheur ne se soutint pas: (1) les Suisses se défendirent avec tant de courage, & attaquerent à leur tour avec tant de valeur, que les Zuricois battus, se retirerent sous les murs de la ville, & le Autrichiens encore plus effrayés, dans les fauxbourgs.

Les troupes Autrichiennes & Zuricoises font une sortie & sont battues.

Séparés ainsi de leurs alliés, les Zuricois ne purent long-tems résister aux efforts réunis des Suisses; le Bourguemaître Stussi, auteur de cette guerre combattit en héros dans cette journée, & perdit la vie, accablé par le nombre, épuisé de fatigue, & écrasé sous le poids de son armure. Sa mort fut le signal du désordre; les Zuricois prirent la fuite, & leurs ennemis les poursuivirent avec tant de célérité, que les uns & les autres entrerent pêle-mêle dans la ville, (2) avant que la garde qui étoit à la barriere eût le tems d'abattre la herse. Satisfaits de ce succès, très-glorieux en effet, les Suisses n'entreprirent point, comme on s'y attendoit le siege de Zurich, ils se contenterent de mettre le feu au fauxbourg, & d'aller reduire en cendres, les villages, qui, dans les dernieres courses, avoient échappé à l'incendie.

Les Suisses ne s'éloignent de Zurich, que pour aller devaster les environs.

De cette expédition, les vainqueurs se rendirent sous les remparts de Rapperschweil, qu'ils assiégerent, avec tout le reste des troupes Helvetiques qui y arriverent bientôt, à l'exception des Bâlois & des Soleurrois; ceux-ci étoient allés assieger Lauffenbourg sur le Rhin. Encore plus déconcertés que les Zuricois, les Autrichiens pressés de toutes parts, & ne recevant aucun des secours qu'ils avoient demandés & qui leur avoient été promis, écouterent volontiers la proposition d'une suspension d'armes, qui leur fut faite par l'Evêque de Constance, Henri de Hewen. L'Empereur se prêta avec d'autant plus d'empressement à cette négociation, qu'il avoit le besoin le plus pressant de gagner du tems, & qu'il se flattoit de recevoir pendant l'armistice des secours considérables pour être en état de recommencer la guerre avec avantage (3). La treve fut convenue le 9 Août 1443, & elle devoit durer

Siege de Lauffenbourg.

(1) Muralt. M S C.

(2) B. Z. n. Justinger. Tschudi. 283.

(3) L'Empereur Fréderic III, dans le tems qu'il paroissoit applaudir à cette treve, écrivoit de Neubourg, le 22 Août 1443, en ces termes à Charles, Roi de France: *Quia fortasse continget, ut societatem illam armeniacorum in vestris Dominiis militantem sub convenientibus pactis ad nostra subsidia denotemus; jam & nunc vestram serenitatem efficimus exora-*

jusqu'au jour de S. George de l'année suivante; il fut stipulé que de part & d'autre, on resteroit en possession des pays qu'on occupoit alors, & il fut convenu qu'il y auroit à Baden un congrés, établi pour y traiter de la paix.

Treve & conditions.

Les Bernois refuserent d'abord d'accéder à la treve, à moins que les Cantons ne fournissent leur contingent pour le siege de Lauffenbourg, & les Suisses alloient joindre les assiégeans sous les murs de cette ville, lorsqu'ils apprirent que les Bernois avoient levé le siege, après avoir reçu en dédommagement des fraix de cette expédition 10,000 écus pour eux, & 1000 écus pour leurs alliés (1). La treve fut exactement observée & les hostilités resterent suspendues; mais il avoit été convenu que les troupes impériales évacueroient le pays; ce n'étoit point là le projet de Fréderic III, qui, toujours animé par l'espoir du puissant secours qui lui avoit été promis, n'attendoit, au contraire, que l'arrivée de cette armée étrangere, pour s'unir aux impériaux & accabler les Suisses. Il paroissoit aussi entrer de bonne foi dans les négociations de la paix, mais il étoit si éloigné de toute idée de reconciliation, que par ses soins les conférences ne furent pas plutôt commencées à Baden, qu'elles furent irrévocablement rompues: ensorte qu'il étoit évident que la treve annonçoit au lieu d'un calme, l'orage le plus violent, & une guerre qui ne devoit finir que par la ruine entiere des Suisses.

Projets & espérances de Fréderic III.

Les Zuricois ne veulent point entendre parler de paix. 1444.

Il n'y avoit au Congrès de Baden que les députés des Cantons confédérés qui s'occupassent de bonne foi des moyens de pacification. L'Empereur n'étoit rien moins que disposé à renoncer au plaisir qu'il s'étoit promis de chatier les Suisses. Quelques considérables que fussent les pertes essuyées par les Zuricois, elles leur étoient d'autant moins sensibles, qu'ils ne doutoient point que bientôt l'Empereur ne les mit à même de goûter les douceurs de la plus entiere vengeance (2). Ils étoient si fort persuadés de reprendre sur leurs ennemis la supériorité que ceux-ci avoient eu sur eux, que pour entretenir les citoyens dans cette douce espérance, on avoit affiché à Zurich la liste des troupes que Charles VII s'étoit engagé de fournir à l'Empereur; & ces troupes consistoient en vingt-quatre mille François, & en huit mille Anglois, qui devoient se joindre aux François, & qui avoient, sous le nom de grandes Compagnies, si long-tems désolé la France, en servant Jean IV, Comte d'Armagnac, contre le Roi, & qui ensuite avoient dévasté les provinces, où elles avoient exercé les plus horribles brigandages (3). Le Roi de France avoit saisi avec empressement cette occasion de délivrer enfin ses Etats de cette foule d'Armagnacs. C'étoit le Dauphin lui-même, qui devoit, suivi d'une multitude d'officiers & de volontaires, conduire cette armée, tandis que Charles VII, son Pere, marcheroit en Lorraine à la tête d'une autre armée, & s'avanceroit même, s'il le falloit, jusques vers les Voges.

Troupes que la France doit fournir à l'Empereur.

tam, ut in tali casum gratià eisdem armeniacis licentiam & liberum transitum, si opus fuerit impartiri velitis. Merkwürdigk. der Landsch Basel. T. 5. p. 456.

(1) Stumpf. L. 7. c. 7. Muralt. M S C. B. Z. R.

(2) Justinger. Tschudi. 405.

(3) Le continuateur de Nangis appelle ces grandes Compagnies, *Filii Brelial, guerratores de variis nationibus, non habentes titulum:* & en effet, elles s'assembloient sans être autorisées par le Prince, & s'élisoient un Chef. Elles commencerent à paroître en France en 1360.

Soutenus & animés par l'espoir de ce secours, les Zuricois frémissoient d'indignation au seul nom de Paix. Leurs députés au Congrès de Baden, Ulric, Zorali & Jean de Meis, étant revenus à Zurich rendre compte des propositions faites par les Cantons; & ces deux députés paroissant incliner à les accepter, la populace furieuse, se jeta sur ces deux Sénateurs, les maltraita cruellement, les traîna au supplice, & les fit mourir avec la plus insultante inhumanité. La nouvelle de cette atrocité dévoila aux Suisses les véritables intentions de Fréderic & des Zuricois: ils rompirent les négociations, mirent fin au Congrès, & peu intimidés de ces nombreuses armées dont on annonçoit l'arrivée, ils se mirent en campagne: après avoir obligés les Appenzeliois, qui étoient restés neutres, à se joindre à eux, ils allerent assiéger le château de Greiffensée; le Chevalier de Landenberg, qui commandoit dans ce château, fut sommé de se rendre; il refusa, les Suisses s'emparerent du fort, & trancherent la tête à Landenberg, ainsi qu'à tous les soldats & officiers qui composoient la garnison. Cet exemple de rigueur, ou si l'on veut de barbarie, répandit une telle terreur, que tous les forts des environs se rendirent à la premiere sommation aux vainqueurs, qui allerent camper devant Zurich.

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

La populace Zuricoise fait mourir deux Sénateurs qui lui semblent incliner pour la paix.

Les Suisses entrent en Campagne.

1444.

L'armée françoise & angloise ne paroissoit point encore: les Zuricois, que l'espérance d'un secours à venir n'aveugloit point sur le danger présent, envoyerent des députés au Roi de France chargés de presser autant qu'ils le pourroient le départ de ces troupes. Charles VII fit aussi-tôt partir ces grandes Compagnies si funestes à ses Etats, & elles marcherent sous les ordres du Dauphin Louis, non pour se rendre en droiture à Zurich, mais à Metz, Toul, Verdun & Bâle, villes sur lesquelles Charles formoit des prétentions qu'il étoit bien aise de faire valoir. D'ailleurs, le Pape Eugene IV avoit engagé Charles à faire marcher ces mêmes troupes contre Bâle, pour dissiper, ou, s'il le falloit absolument, massacrer les Peres du Concile: ensorte, que ces grandes Compagnies si formidables & si fort redoutées, avoient un vaste pays à piller & à ravager: elles se mirent en marche sous les ordres du Dauphin, & désolant dans leur course dévastatrice tous les lieux par où elles passoient, elles furent aussi funestes aux alliés qu'elles alloient secourir, qu'aux Suisses qu'elles alloient combattre.

Les Zuricois députent au Roi de France.

Les Armagnacs approchent de la Suisse.

Pendant que ce fléau s'approchoit de la Haute-Allemagne, les sept Cantons formoient le siege de Zurich; & Thomas, Baron de Falkenstein, Bernois, & mauvais patriote, après avoir surpris, pillé & réduit en cendres la petite ville de Brougg, s'étoit renfermé avec Jean de Rechberg dans le château de Farnsberg. Berne, Lucerne & Soleure se hâterent d'envoyer un corps de 4000 hommes qui allerent assiéger ce fort. Rechberg alla au devant du Dauphin, qu'il trouva, suivi de son armée, à Montbeillard, & dont il pressa la marche, afin de délivrer le château de Farnsberg, & d'obliger les Suisses de s'éloigner de ce fort, dans lequel le Baron de Falkenstein avoit resserré un immense butin. Louis seconda si bien les desirs de Rechberg, que l'armée entiere des Armagnacs, forte de 50,000 chevaux, inonda en très-peu de jours les environs de Bâle.

Les Peres du Concile se trouverent dans la plus grande détresse; c'étoit eux principalement que l'orage menaçoit, & ils étoient très-peu en sûreté à Bâle, où il n'y avoit pas même de garnison: elle n'avoit pour toute dé-

Sect. V. Histoire de la Suisse 1389-1443.

Les Suisses envoyent un corps de 1200 hommes pour arrêter l'avant-garde des ennemis.

fense que des Prêtres & des citoyens sans armes: elle députa au plutôt vers les Suisses assemblés sous les murs de Falkenstein; & ceux-ci avertis du danger qui menaçoit cette ville, détacherent, sous les ordres de quelques braves officiers, (1) 1200 hommes de leur armée, avec ordre d'attaquer & de repousser l'avant-garde des François campée à Brattelen. Cette avant-garde, composée de 8000 hommes, commandés par le Comte de Dammartin, fut fierement attaquée par cette petite troupe; les François furent battus, repoussés, & contraints de se retirer jusqu'à Mutterz, où il y avoit un corps de 10000 Armagnacs: cette nouvelle armée, bien loin de déconcerter les 1200 Suisses, ne fit que leur inspirer une nouvelle ardeur, & ils battirent ces deux corps réunis; ensorte que chacun des vainqueurs, avoit eu à combattre contre environ dix-huit hommes.

L'avant-garde des Armagnacs est repoussée.

Enhardis par ces deux succès, & entraînés par leur héroïque valeur, plusieurs Suisses, quelques efforts que leurs officiers fissent pour les retenir, marcherent vers le corps de l'armée Françoise, & tenterent hardiment de se rendre maîtres du Pont S. Jacques, gardé par une division de 8000 Armagnacs; après un long combat, ne pouvant forcer ce passage, ils se jeterent tous armés dans la riviere; gagnerent à la nage la rive opposée, allerent se poster dans une petite isle, où après la résistance la plus opiniâtre, ils périrent. Il ne restoit plus que 500 Suisses; ceux-ci, s'étant fait jour à travers les escadrons ennemis, cherchoient à gagner Bâle, lorsqu'ils tomberent dans une embuscade de 8000 François, postés près de Gandelingen, & qui venoient de repousser dans leur ville les Bâlois qui en étoient sortis dans le dessein de favoriser l'approche de leurs alliés. Ces 500 Suisses se jeterent dans l'hôpital de S. Jacques, & retranchés derriere les murailles de cette maison, ils soutinrent les assauts de l'armée entiere des Autrichiens, des Zuricois & des François: mais le feu ayant pris à cette maison, & le canon ayant renversé les murs des Jardins, les Suisses, au-lieu de se rendre, se jeterent au milieu de cette nombreuse armée, répandirent des torrens de sang, & périrent tous, couverts de gloire, & après un combat de 10 heures qui s'étoit toujours soutenu avec la même violence.

Bataille de S. Jacques.

La fureur des Suisses fut telle pendant cette mémorable journée, qu'on les voyoit arracher les fléches dont ils étoient blessés pour les renvoyer aux ennemis: (2) ils étoient formidables jusques dans les bras de la mort, & Barcard Monch de Landskron, l'un des Généraux ennemis, parcourant après l'action le champ de bataille, & à la vue des vaincus morts, ou mourans, ayant eu l'inhumanité de s'écrier, que ce sang répandu étoit plus délicieux pour lui qu'un bain de roses, un Suisse qui expiroit fit un dernier effort, ramassa une pierre, & la lançant avec autant de force que de fureur contre Monch, il le fit tomber mort de cheval (3).

Tant

(1) Les noms de ces officiers qui se signalerent, méritent d'être conservés, c'étoient *Jean Matter* de Berne; *N. Hoffstetter* de Lucerne; *Arnould Schek* d'Uri; *Jost Reding* de Schweitz; *Rodolphe Branali* d'Unterwald; *N. Seiler* de Zug; *Rodolphe Netstaller* de Glaris, & *Seevogel* de Bâle. Le nom du Capitaine de Soleure n'est point connu. Wurfteisen. L. c. f. 379. Hafner. p. 378.

(2) Æneas Sylvius. L. 1. Epist. 87.

(3) Stettler. p. 159

Perte des Suisses & des François.

Tant de valeur, tant d'héroïsme, étonna le Dauphin Louis, qui, juste appréciateur du mérite, donna les plus grands éloges à ces fiers combattans, & offrit aux Bâlois un sauf-conduit pour enterrer les morts, & retirer les blessés. Les Bâlois enterrerent 1156 morts, & amenerent avec eux 32 blessés, ensorte que de 1200 Suisses qui avoient si vaillamment affronté une armée de 50000 hommes, il n'en étoit échappé que douze, mais ceux-ci plus malheureux que leurs compagnons, furent rejetés par les Cantons, qui les regarderent comme des lâches, assez vils pour avoit préféré une vie honteuse au salut de la Patrie, & à une mort glorieuse (1). La perte des Armagnacs fut vraisemblablement très-considérable, puisqu'ils n'oserent avouer le nombre de soldats qu'ils avoient laissés dans cette action (2).

Le Dauphin conclut la paix avec les Suisses. 1444.

Le Dauphin jugeant du courage du reste des habitans des Cantons, par l'épreuve qu'il venoit de faire, ne jugea point à propos de pénétrer plus avant dans la Suisse, & il conduisit les Armagnacs dans l'Alsace & dans le Suntgaw, où ils exercerent les plus affreux ravages. Louis après s'être brouillé avec l'Empereur, qui, pour se débarrasser d'un si dangereux allié, avoit soulevé contre lui tout l'Empire, conclut à Ensisheim la paix avec les sept Cantons & avec les Bâlois. L'Empereur se plaignit vivement de la conduite de l'armée françoise; le Dauphin se plaignit plus hautement encore, & reprocha à l'Empereur son indolence, & l'oubli de ses engagemens; oubli qui avoit obligé les Armagnacs à vivre en ennemis dans un pays où ils avoient été appellés comme amis, & où l'on n'avoit pris aucun soin de fournir à leur subsistance. Les Princes & Etats de l'Empire irrités contre Fréderic, qui avoit attiré ces essains dévastateurs, le menacerent de le déposer; & l'Empereur ne put se justifier qu'en demandant qu'on lui fournît une armée à la tête de laquelle il fût en état d'aller combattre cette foule d'étrangers qui désoloient l'Empire: mais ceux-ci rassasiés de crimes, de carnage & de butin, se retirerent d'eux-mêmes à la grande satisfaction des peuples qu'ils venoient d'opprimer, & de Fréderic III, qu'au lieu de servir, ils avoient mis à deux doigts de sa perte.

Treve.

Cependant la crainte de voir revenir cette nombreuse armée sur ses pas, engagea les Suisses à lever le siege de Farnsberg, celui même de Zurich, & abandonnant toutes les places dont ils s'étoient emparés, ils ne s'occuperent qu'à couvrir leurs frontieres. Ces précautions étoient d'autant plus essentielles, que le Margrave de Brandebourg, les Comtes Ulric & Louis de Wirtemberg, le Comte de Baden, & une foule de Seigneurs & de gentils-hommes leur déclarerent la guerre; de maniere que les hostilités continuerent encore quelques mois, & jusqu'à ce que les Peres du Concile de Bâle, furent enfin parvenus à moyenner une treve, qui devoit durer depuis le 25 Novembre 1444, jusqu'au jour de la S. Jean de l'année suivante 1445; encore mê-

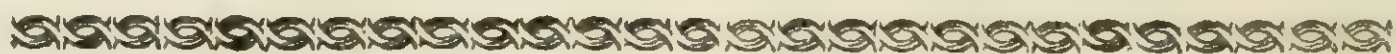
(1) Tschudi. p. 425.

(2) Plusieurs Auteurs assurent que les Armagnacs perdirent dans cette action 8000 hommes. Tschud. p. 425. Justinger ne fait monter cette perte qu'à 3000 hommes, Stettl. à 5000; Stumpfer. à 6000; Chytreus, *Chron. Hérod.* L. 7. assure que les Armagnacs laisserent 20000 des leurs sur le champ de bataille, Etterlin va plus loin, & dit qu'il y eut parmi eux 25000 morts.

SECT. V. *Histoire de la Suisse* 1389-1443.

Les Autrichiens ne profitent de la treve que pour ravitailler le château de Rapperschweill, & ils la rompent ensuite.

me, les Autrichiens irrités du siege de Rapperschweill, formé par les troupes de Schweitz, ne feignirent de souscrire à cette suspension d'armes, qu'afin d'avoir le tems de jeter du secours dans cette place; aussi ne l'eurent-ils pas plutôt ravitaillée, que reprenant les armes contre la foi du traité, ils allerent mettre à feu & à sang le village de Gruningue, s'emparerent du comté de Sargans, & firent une invasion cruelle dans le comté de Baden (1): ensorte que rendant inutiles les négociations & les soins des Peres du Concile de Bâle, les Autrichiens oubliant le serment qu'ils avoient fait d'observer la treve, ne la firent servir qu'à abuser de la sécurité des Suisses, contre les loix de la plus commune équité.



SECTION VI.

Histoire de la Suisse depuis l'an 1443, *jusqu'au commencement du seizieme siecle.*

Dispositions de Fréderic III.

Corrigé par l'expérience, déconcerté par ses défaites, l'Empereur Fréderic III étoit fort éloigné de partager la haine & le ressentiment qui animoient les Autrichiens contre les Suisses; foible & pusillanime, il les craignoit beaucoup plus qu'il ne les haïssoit; aussi n'agissoit-il plus que mollement contr'eux, & seulement afin que les Princes de sa maison ne l'accusassent point d'abandonner leur cause. Du reste, il n'avoit eu d'autre motif de susciter & de soutenir cette guerre, que celui de défendre les intérêts de son pupille Sigismond, auquel il avoit voulu procurer le recouvrement des terres de la Haute-Allemagne usurpées par les Suisses, & dont ce jeune Prince avoit hérité de son pere. Fréderic, qui, par caractere, n'avoit de sensibilité que pour ses propres intérêts, étoit tout étonné d'avoir pris si fort à cœur ceux de Sigismond son cousin, & il se répentoit trop de s'être engagé si avant dans cette meurtriere querelle, pour ne pas saisir avec empressement le premier prétexte plausible, ou la premiere occasion qui se présenteroit, soit de faire la paix, soit de se renfermer dans une neutralité, qu'il étoit trop fâché de n'avoir pas toujours gardée.

Albert, frere de Fréderic III, veut perpétuer la guerre. 1445.

Le Duc Albert, surnommé *le Prodigue*, frere de Fréderic, pensoit d'une maniere tout-à-fait opposée; il avoit hérité de ses peres une haine irréconciliable contre les Suisses; & impatient de venger & de soutenir l'honneur des armes Autrichiennes, cruellement ternies par les succès multipliés des Cantons confédérés, il accourut, suivi d'environ quatre cens volontaires, se jeta dans Zurich, & par sa fiere contenance ôta aux Suisses, d'ailleurs fatigués de courses & d'hostilités, l'envie d'assiéger cette place. Mais si l'activité du Duc Albert sauva Zurich, elle ne put du moins empêcher les troupes de Soleure de Bâle & de Berne, de s'emparer du château de Rheinfeld; (2) il ne put em-

(1) Tschudi 437. Justinger.
(2) Tschudi. 453.

pêcher les Suisses de remporter encore trois ou quatre victoires en différentes rencontres, où les Autrichiens, toujours battus, perdirent plus de 1200 hommes (1).

Hostilités entre les Suisses & les Autrichiens.

Ces chocs, ces courses & ces hostilités funestes à plusieurs villages qui furent ruinés de part & d'autre, pillés, incendiés, durerent quelque tems encore, & n'aboutirent qu'à donner aux deux partis un égal desir de la paix. Mais les Autrichiens étant aussi obstinés dans leurs prétentions, que les Suisses dans les leurs, il n'étoit pas possible, animés autant qu'ils l'étoient, qu'ils réglassent eux-mêmes leurs intérêts, & toute la difficulté consistoit à trouver un tiers assez impartial & assez éclairé pour terminer ce différend à la satisfaction des uns & des autres. L'Electeur Palatin, Louis, méritoit par ses lumieres & son équité, la confiance des Cantons & des Autrichiens; il ne dissimuloit point le desir qu'il avoit de rendre la paix à la Haute-Allemagne, & il obtint que les députés des Cantons confédérés & ceux des Seigneurs d'Autriche, viendroient à Constance discuter devant lui leurs intérêts respectifs. Sa médiation fut reçue, & de concert avec les Electeurs de Treves, de Mayence, & de l'Evêque de Bâle, après avoir examiné pendant trois semaines les droits & les prétentions des deux partis, il proposa un accommodement si raisonnable & si sage, qu'il fut accepté sans difficultés, & sans que l'on jugeât devoir y rien changer.

Les deux partis font des vœux pour la paix.

Elle se fait par la médiation de l'Electeur Palatin. 1446 1447.

A l'égard des contestations qui s'étoient élevées entre les Seigneurs de la maison d'Autriche & les Suisses, il fut convenu qu'avant le jour de S. Martin elles seroient discutées devant le Conseil de la ville d'Ulm. Quant au différend qui divisoit les Zuricois & les Cantons confédérés, il fut statué qu'il seroit terminé suivant la forme du droit Helvetique (2). Quelques sages néanmoins que fussent ces conventions, elle ne furent point reçues sans contradiction, & elles donnerent lieu à tant de discussions & de difficultés, qu'il fallut statuer de nouveau sur les principaux points qui divisoient les députés des Cantons & les Zuricois: l'un des objets les plus épineux étoit la Combourgeoisie formée avec les comtés d'Utznach & de Tockenbourg (3);

(1) Justinger. Wursteisen. L, 5. c. 43. Muralt. M S C.

(2) Voici ce que c'est que le droit Helvetique. Dans la vue de prévenir toute désunion entre les alliés, les Suisses, dans toutes leurs alliances, convenoient de la maniere dont seroient terminées toutes les contestations qui pourroient dans la suite survenir entr'eux. Dans tous les traités de la Confédération Helvetique, il fut statué, que chaque membre dans le cas de différend, choisiroit deux Arbitres dans les Cantons désignés par le traité. Ces arbitres, libres du serment prêté à leur Canton, jurent de juger suivant les loix de l'équité, & en conscience. Dans le cas de partage dans les opinions, le Canton demandeur nomme un sur arbitre, obligé de choisir l'une des opinions des premiers juges. Les lieux où ces conférences doivent se tenir, sont fixés aussi par les traités. Ainsi la petite ville d'Einsidlen est nommée pour le sept anciens Cantons; Kienholtz, pour Berne, Schweitz, Uri & Unterwald; Zoffingen pour Zurich & Berne &c. Tschudi. *Hist. de la Conféd. Helvet.* L. 5. p 204 & 205.

(3) Il a été parlé plus d'une fois de Combourgeoisie, & l'on croit en devoir donner ici une idée distincte. Jadis l'Helvetie entiere appartenoit à l'Empire; elle étoit partagée entre plusieurs Princes, qui y avoient plus ou moins d'autorité, suivant les titres de leur souveraineté dans ce tems, le Gouvernement féodal étoit établi dans l'Europe presqu'entiere, & les Seigneurs qui avoient droit de banniere, pouvoient former des alliances avec leurs voisins pour leur commune défense. Les Suzerains pouvoient

Décision des Arbitres. Résistance des Zuricois. 1448.

& les Arbitres déciderent que les deux Cantons ayant eû le même droit de contracter, ils jouiroient également aussi & en commun, des effets de cette Combourgeoisie. Mais cette décision fut rejetée par les Zuricois, qui déclarerent que jamais ils ne consentiroient à cette communauté de partage. Quant aux conquêtes faites par les Suisses sur le Canton de Zurich, il fut décidé qu'elles seroient restituées; que du reste, les fraix de la guerre seroient compensés, ainsi que les prisonniers, qui, de part & d'autre seroient relâchés sans rançon.

Question remise au jugement d'un Sur-arbitre. 1449.

Il ne restoit plus qu'une question fort épineuse, & qui eut pû devenir le sujet d'une nouvelle guerre: il s'agissoit de savoir si Zurich avoit pû s'allier avec les Seigneurs d'Autriche; si cette alliance ne dérogeoit point aux principes de l'union Helvetique, & si, dans le cas où elle seroit reconnue y déroger, elle pouvoit subsister. Les députés & les Arbitres furent divisés d'opinion; la dispute s'échauffa; mais enfin, après de longs débats, les esprits ramenés au desir de la paix, & les Zuricois ne cherchant qu'à ménager les bienséances & à ne point donner de justes causes de ressentiment aux Autrichiens qui les avoient soutenus dans la derniere guerre, la décision de ce point litigieux fut confiée à un Sur-arbitre; & ce juge impartial, Henri de Bubenberg, Avoyer de Berne, prononça sans détour que l'alliance de Zurich avec les Seigneurs d'Autriche étant attentatoire au pacte antérieur de l'union Helvetique, elle étoit nulle, & ne pouvoit subsister en aucune maniere.

Sentence du Sur-arbitre reçue de toutes les parties. 1450. Nouvelle guerre entre les Bâlois & la maison d'Autriche.

Ce jugement, quoique très-simple, fut applaudi par les Cantons confédérés, ainsi que par les Zuricois eux-mêmes, qui furent alors très-fâchés d'avoir été pendant sept ans en guerre pour soutenir la validité d'un traité dont ils n'auroient pas dû méconnoître la nullité. L'Electeur Palatin eût peu de peine ensuite à terminer les différens qui restoient entre les Cantons & la maison d'Autriche. Les Bâlois furent compris dans le traité; mais les Seigneurs d'Autriche ne pouvant supporter que le château de Rheinfeld restât au pouvoir des Bâlois qui s'en étoient emparés, surprirent cette place par une violation manifeste du traité de paix qu'ils venoient de signer. Cet acte d'hostilité irrita vivement les citoyens de Bâle, qui se croyant avec raison outragés & provoqués, se disposerent à se venger de cette injure, ensorte qu'ils renoncerent seuls à la paix, qui venoit d'être jurée.

d'autant moins s'opposer à ces traités, que n'y ayant point de formes juridiques établies pour juger les différens qui s'élevoient entre les particuliers, & les vassaux d'un Etat se trouvant journellement exposés à des insultes, le Souverain ne pouvoit, ni les venger, ni les garantir de ces insultes. On donnoit à ces alliances contractées par les vassaux avec les villes, le nom de *Combourgeoisie*, & le nom de *Landrecht* aux traités faits avec des communautés. Dans ces traités, on stipuloit la protection & la défense mutuelle des Contractans: on y regloit aussi la maniere de terminer à l'amiable les contestations qui pourroient survenir entr'eux. En Suisse, les vassaux n'étoient pas les seuls qui eussent le droit de banniere, il y avoit des communautés & des Villes qui en étoient également en possession; & toute ville qui jouissoit de ce droit, avoit, par cela même celui de promettre du secours à ses voisins, & d'en obtenir dans les circonstances qui leur paroissoient exiger d'en demander. L'usage de ces Combourgeoisies s'étendit dans toute la Suisse, & il se conserva au point, qu'il est plusieurs de ces Combourgeoisies qui se sont maintenues dans toute leur force, & qu'il en est beaucoup qui subsistent encore de nos jours. Tschudi. B. Z. R. Stettler.

Sect. VI. *Histoire de la Suisse* 1413 1501.

La puissance de la maison d'Autriche avoit considérablement décliné, ou la force des Suisses s'étoit immensément accrue, puisque une seule ville ôsoit déclarer la guerre à cette même maison, qui avoit si long-tems balancé les forces de tous les peuples de l'Helvetie. Quoiqu'il en soit, les Bâlois furieux allerent porter le fer & la flamme sur les possessions de leurs ennemis, ravagerent les terres, massacrerent les habitans, chargerent les magistrats de chaînes, & les envoyerent prisonniers à Bâle, rencontrerent, à l'extrémité de la Haute Alsace, près du village d'Hesingen, les Autrichiens en force, les attaquerent, malgré la foiblesse de leur petit nombre, combattirent long tems avec un courage héroïque, & remporterent une glorieuse victoire, qui couta beaucoup de sang à la noblesse Autrichienne. Des commencemens aussi meurtriers eussent eû les plus funestes suites, si les Cantons d'un côté & les alliés d'Autriche de l'autre, ne se fussent hâtés d'interposer leur médiation. Cette grande contestation fut encore remise au jugement de quelques Arbitres, dont la sentence fut adoptée par les deux partis, qui signerent un traité de paix le 14 Mai 1449. (1)

Les alliés d'Autriche & les Cantons Suisses terminent cette guerre par leur médiation. 1449.

Dans le commencement de ces dernieres hostilités, Félix V & le peu de Prélats qui restoient à Bâle, craignant le ressentiment de la maison d'Autriche liguée avec Eugene IV, s'étoient précédemment retirés, & s'étoient fixés à Lausanne, ville qui, enclavée dans les terres de Savoie, leur promettoit plus de sûreté. Félix prenoit encore le titre de Pape; mais il n'y avoit gueres plus que lui même de son parti, & il ne savoit trop comment sortir de l'embarras où son ambition l'avoit jeté, lorsqu'Eugene IV mourut. Félix V ne gagna rien à cette mort, comme il l'avoit espéré. Le Conclave assemblé à Rome élut Nicolas V, & ce successeur d'Eugene, connoissant la situation de son foible compétiteur, l'engagea facilement à abdiquer la Papauté; sacrifice qui lui valut le chapeau de Cardinal, & l'inutile honneur de la légation à *Latere* dans le Duché de Savoie.

Mort d'Eugene IV. Election de Nicolas V.

Très-satisfait de cet arrangement, Félix revenu des grandeurs temporelles & ecclésiastiques, se retira dans son hermitage de Ripaille, où bien des auteurs disent que dans les bras de la molesse il oublia profondement sa brillante aventure; il oublia aussi que pendant son Pontificat, obligé de représenter à la tête du Concile de Bâle, & ses finances se trouvant épuisées, il avoit emprunté de la ville de Strasbourg une somme considérable, sous le cautionnement de la ville de Fribourg. Il est très-vraisemblable, que si Amédée eût resté seul possesseur de la chaire de S. Pierre, il auroit remboursé cette somme; mais la thiare lui ayant échappé, il ne se trouva rien moins qu'en état d'acquitter cette dette. Cependant la ville de Fribourg qui n'entroit point du tout dans les raisons d'Amédée, lui demanda la valeur de son cautionnement, pressée elle même par les Strasbourgeois. Le Cardinal qui, à Ripaille, ne songeoit gueres aux suites de tout ce qui s'étoit passé, répondit froidement, qu'hermite & solitaire, il ne prenoit plus d'intérêt aux affaires de ce monde. Cette maniere de payer ne satisfaisant point du tout la ville de Fribourg, elle s'adressa au fils du Cardinal, Louis Duc de Savoie, qui répondit qu'il ne lui appartenoit pas de se mêler des affaires de son pere. Les Fribourgeois irrités de la réponse du pere & du fils, résolurent de se faire justice eux-mêmes, &

Guerre entre Fribourg & le Duc de Savoie.

(1) Justinger. Stettler.

SECT. VI. *Histoire de la Suisse* 1443-1501.

Berne prend parti pour le Duc de Savoie.

pour se payer par leurs mains ils arrêterent des marchandises destinées pour la Savoie & qui passoient par leur ville. Le Duc de Savoie qui prétendoit toujours ne devoir pas payer les dettes de son pere, usa de représailles, & fit de grands dégats sur les terres des Fribourgeois. Berne prit parti pour le Duc de Savoie, (1) en haine de quelques mauvais procédés qu'elle reprochoit à Fribourg. Cette derniere ville implora le secours de la maison d'Autriche: mais le Duc Albert qui n'aimoit pas assez les Fribourgeois dont il avoit à se plaindre, & qui ne jugeoit pas à propos d'entrer pour eux en guerre, se contenta de leur envoyer un de ses capitaines, à condition qu'il seroit largement payé; & du reste, il répondit nettement, qu'il ne prendoit aucune part à cette contestation.

Les Fribourgeois affrontent tous leurs ennemis, ont du désavantage & sont battus.

Ni la privation de ce secours sur lequel ils avoient compté, ni les armes de Berne, ni le grand nombre d'alliés du Duc de Savoie, n'abattirent point le courage des Fribourgeois, & bravant les efforts de tant d'ennemis réunis, ils entrerent fierement en campagne; mais la fortune ne seconda point leur valeur: ils eurent les plus grands désavantages, éprouverent beaucoup de défaites, furent battus toutes les fois qu'ils eurent le malheur de rencontrer leurs ennemis, & pour comble d'infortune, se virent menacés de toutes les horreurs de la guerre civile, par les deux factions qui agitoient Fribourg, l'une pour le Duc d'Autriche, qui, sans fournir ni troupes, ni secours d'aucune espece, vouloit cependant la continuation de cette guerre, l'autre, plus sage, & qui ne voyoit d'autre moyen de sauver la Patrie, que de faire au plus vîte la paix. Cette seconde faction prévalut, & malgré les ordres & les menaces du Duc Albert, la paix fut faite & acceptée par les Fribourgeois aux conditions que leurs ennemis jugerent à propos de leur imposer; le traité fut signé à Morat, le 19 Juillet 1449. (2)

Traité de paix.

La plus indispensable nécessité ayant obligé les Fribourgeois d'accepter la paix, ils n'en resterent pas moins attachés à leurs maîtres, les Ducs d'Autriche, très-irrités de ce traité qu'ils regardoient comme honteux. Le Duc Albert sur-tout, sans songer qu'ayant abandonné Fribourg, cette ville trop foible pour lutter contre tant d'ennemis, avoit été trop heureuse d'avoir terminé par un arrangement désavantageux une très-mauvaise affaire, se plaignit hautement, & se rendit dans cette ville pour l'accabler des reproches les plus amers. Soit qu'il eut du ressentiment pour Berne, soit que son projet fut d'engager les Suisses à s'affoiblir les uns contre les autres, dans la vue de profiter ensuite de leur épuisement; il fit tous ses efforts pour persuader aux Fribourgeois de le seconder dans une grande entreprise qu'il avoit méditée contre Berne. Les Bourgeois de Fribourg avoient été trop maltraités; quelques-uns même entierement ruinés par la derniere guerre, desiroient trop la paix pour recommencer des hostilités qu'ils prevoioient devoir leur être d'autant plus funestes, qu'ils ne pouvoient se dissimuler que la maison d'Autriche n'étoit plus assez puissante dans la Haute Allemagne pour les protéger utilement.

Albert va à Fribourg. 1450.

Leurs représentations ulcérerent le Duc Albert, qui avoit déjà commencé

(1) Tschachtlan. Chron. Bern.
(2) Tschachtlan. Chron. Bern. Tschudi.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

à mécontenter les citoyens par ses hauteurs, & par l'air de mépris avec lequel il avoit reçu les honneurs qu'on lui avoit rendus à son entrée, & les présens d'usage qui lui avoient été offerts (1) ce ne fut pas assez d'irriter les Fribourgeois par un dédain offençant, il entreprit encore de les opprimer, & pour cet effet à son départ, il leur laissa, en qualité de son Lieutenant, Thierri d'Halwille, auquel il ordonna publiquement, de diriger cette commune, & d'y faire respecter son autorité. Il associa à cet officier de nouvelle création, Thierri de Montreux, qu'il obligea les Fribourgeois de reconnoître en qualité de leur Avoyer.

Le Sénat de Fribourg est cassé.

Halwille & Montreux étoient les plus avides & les plus orgueilleux gentils-hommes de leur siecle, tous deux brouillons, inquiets, turbulens, & d'une adresse singuliere à semer la discorde, le trouble, l'esprit de haine & de division. Bientôt Fribourg fut agité, par les plus violentes cabales. Le Sénat voulut s'opposer aux deux Auteurs de ce desordre, & Albert, qui ne demandoit qu'un prétexte de sévir contre ce corps, dont l'autorité le blessoit, le cassa: il en créa un nouveau, rempli de ce qu'il y avoit de plus mauvais citoyens, & choisissant les six plus riches d'entre les Sénateurs déposés, il les fit conduire dans le Brisgaw, & jeter dans des cachots obscurs; d'où ils ne sortirent qu'après avoir payé à l'inique Albert une rançon très-riche. Les vexations d'Halwille & de Montreux furent si violentes & devinrent si odieuses, que les membres du nouveau Sénat se souvenant qu'ils étoient citoyens, & prenant l'esprit républicain dont on ne les avoit pas cru susceptibles, ils résolurent de fairé cesser le cours de ces vexations.

Halwille souleve les habitans de la Campagne contre ceux de la Ville. 145[illegible].

Strasbourg pressoit le remboursement de la somme empruntée par Félix V, & de laquelle Fribourg s'étoit rendue caution: Le Sénat établit un impôt sur le pain, le vin, les denrées & les marchandises dont le produit fut destiné à acquitter cette dette (2). Halwille souleva contre cet impôt les habitans de la campagne; & ceux-ci soulevés par ces intrigues, non-seulement refuserent de contribuer, mais menacerent de se jeter dans la ville, & de mettre au pillage les maisons des plus riches bourgeois. Ces menaces, & le désordre qui régnoit dans Fribourg furent tels, que la crainte de plus grandes calamités, obligerent la plus nombreuse partie des habitans d'en sortir, & de se retirer dans le pays de Vaud, loin de l'orage & de la tyrannie. Halwille ne pouvant attribuer qu'à lui-même & à ses oppressions, cette fuite de tant de citoyens, & résolu de les punir du parti très-prudent qu'ils avoient pris, eut recours à la plus lâche & la plus noire des perfidies; il leur envoya un sauf-conduit, les invita à revenir dans leur patrie, & leur promit non-seulement qu'il ne leur seroit rien fait, mais qu'ils n'auroient plus lieu de se plaindre de lui.

Trait de perfidie & d'inhumanité du Lieutenant du Duc Albert.

Les Fribourgeois fugitifs connoissoient trop le Lieutenant d'Albert pour se fier à ses promesses. Un d'entr'eux seulement, Jean Piat, eut la crédulité de croire au changement de cet homme cruel, & de quitter son asyle. Halwille informé de la confiance de Piat, alla l'attendre à Berne, où, à peine,

(1) Ces présens d'usage consistoient en 300 sacs de grains, 70 tonneaux de vin, 20 bœufs, 200 moutons, 300 poules, 12 couennes de lard, six quintaux de beurre, trois quintaux de suif, 36 livres de bougie & 36 livres de coriandre.

(2) Justinger. Muralt. M S C.

Sect. VI. *Hiſtoire de la Suiſſe* 1443 1501.

cet exilé s'étoit rendu, que Halwille le fit ſaiſir, conduire hors de la porte de cette ville, & le fit pendre au premier arbre qui ſe préſenta (1).

Les Fribourgeois ſe donnent au Duc de Savoie. 1452.

Cet horrible trait de cruauté acheva de ſoulever le peuple contre le tyran. Il ne fut plus queſtion d'examiner ſi l'on reſteroit attaché au Duc Albert (2); on étoit réſolu de ſe choiſir un autre maître, mais les Fribourgeois diviſés balançoient entre Berne & le Duc de Savoie. Louis Duc de Savoie, inſtruit de ce qui ſe paſſoit dans cette ville, s'étoit engagé à ne traiter avec les Fribourgeois que de concert avec Berne; ſa faction prévalut, & ayant été préféré, il jugea à propos de ne plus partager avec les Bernois la ſouveraineté de Fribourg. La République de Berne indignée de cet acte de mauvaiſe foi, menaça de recourir aux armes, & de ſe venger de ce procédé. Louis ne crut pas devoir ſe commettre avec ce Canton; d'ailleurs, il ne pouvoit diſconvenir de ſes torts, & il appaiſa cette République au moyen de 15000 florins qu'il lui donna en dédommagement de ſa part de ſouveraineté ſur Fribourg.

Alliance de l'Abbé & de la ville de S. Gall avec les Cantons confédérés.

Pendant que les Fribourgeois briſoient ainſi le joug trop accablant que le deſpotiſme prétendoit leur impoſer, la confédération Helvetique acqueroit de nouveaux alliés, & une conteſtation ancienne, mais étrangere aux Cantons, leur valut cette alliance. Il exiſtoit toujours d'anciens différens entre l'Abbé de S. Gall & la ville de ce nom. L'Abbé, Prince de l'Empire, vouloit faire valoir les prétentions qu'il ſoutenoit avoir ſur cette cité, qui, ville impériale, refuſoit de les reconnoître. Gaſpard de Landenberg, poſſeſſeur de cette abbaye, fatigué de la réſiſtance & de l'opiniâtreté des habitans de cette ville, eut recours, dans la vue de la reduire plus aiſément, aux Suiſſes, qui le reçurent dans leur alliance, par un traité conclu le mardi d'après l'aſſomption de l'année 1451. La ville de S. Gall oppoſa la même réſiſtance à l'Abbé, & ayant elle-même formé en divers tems quelques liaiſons momentanées avec les Suiſſes, dont elle connoiſſoit la puiſſance & la bonne foi, elle employa le même moyen, & s'unit étroitement avec les Cantons ligués, par un traité de Combourgeoiſie qui fut paſſé le mardi d'après la Pentecôte de l'année 1454; & c'eſt depuis cette époque que S. Gall forme l'un des membres du L. Corps Helvetique.

Du Gouvernement de l'Abbaye de S. Gall.

Nous avons dit ailleurs que ce fut à un ſimple Hermite Ecoſſois que l'Abbaye de S. Gall dut jadis ſon origine; & raconté auſſi par quel moyen cette abbaye étoit parvenue à ſa haute puiſſance: nous nous contenterons ici d'ajouter

(1) Tſchachtlan. Chron. Bern.

(2) Par un dernier trait de perfidie, Halwille annonça aux Fribourgeois l'arrivée prochaine du Duc Albert, emprunta tous les meubles précieux & toute l'argenterie des citoyens, pour le bien recevoir, & au jour indiqué pour l'arrivée du Prince, il monta à cheval ſuivi de ſes troupes, du Sénat, & d'une partie des Fribourgeois. A quelque diſtance de la ville, il fit envelopper les Fribourgeois par une troupe de cavalerie, & après les avoir effrayés, il leur dit: „ Meſſieurs de Fribourg, je vous quitte ſans regret, & j'emporte avec moi votre argenterie & tous ce que j'ai pû charger de vos meubles ſur mes chariots, pour avoir mémoire de vous. Le Prince mon maître ne ſauroit mieux ſe venger de vos chicanes & perpétuelles tracaſſeries, qu'en vous abandonnant à vous mêmes: vous n'êtes capables que d'être à charge à vos ſouverains, & vous n'étiez pas dignes ſans doute d'en avoir un ſi bon. Nous verrons ſi vous ſaurez mieux uſer de la liberté qu'il vous laiſſe". Après cette déclaration dont les Fribourgeois de retour dans leur ville firent dreſſer un acte authentique, Halwille piqua des deux, & diſparut avec ſes gens. *Hiſt. des ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. 2. p. 266.

jouter que ce monastere, composé d'environ quatre-vingt religieux, de l'ordre de S. Benoît, est d'une énorme opulence, & que c'est dans le corps de ces quatre-vingt religieux que réside le droit d'élire leur Abbé, qui n'est pas plutôt nommé, que, fut il le plus abject des hommes, il exerce dès ce moment les droits de la souveraineté. Cependant il ne jouit entierement que des honneurs rendus aux Souverains; car, quant au pouvoir suprême, ce sont les religieux assemblés en chapitre qui en sont exclusivement les dépositaires, attendu que l'Abbé ne peut rien faire, rien décider, même sur les moindres affaires, sans avoir consulté le chapitre, dont il n'est que l'organe.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Autorité de l'Abbé.

L'Abbaye de S. Gall est vaste, magnifique, & somptueusement meublée; les religieux y vivent dans la plus oisive abondance. Quant à l'Abbé, il réside communément à Wil, lieu de plaisance, où il se tient avec sa cour, formée de gentils-hommes & d'officiers attachés au service de ce moine Prince. C'est là qu'il vit enfoncé dans la molesse & l'opulence. La souveraineté de ce Prince s'étend sur un très-grand nombre de seigneuries, ou de portions de seigneuries, qui, réunies, formeroient un Etat considérable. Mais l'effet le plus riche de cette souveraineté, est ce que l'on appelle le Patrimoine de S. Gall, territoire d'environ huit lieues de longueur sur quatre ou cinq lieues de largeur. En l'absence de l'Abbé, c'est au Doyen du couvent qu'appartient la régence de l'Etat, ou au défaut du Doyen, à un autre religieux, suivant l'ordre d'ancienneté. La seconde personne de cet Etat, est le député ou représentant des quatre Cantons de Lucerne, Schweitz, Glaris, & Zurich. Ce représentant, nommé *Capitaine Baillival*, change tous les deux ans, & est en même tems Conseiller de l'Abbé & ministre étranger. L'Abbé siege dans les dietes Helvetiques après le treizieme Canton, & à la tête des Etats coalliés du Corps Helvetique.

De la ville de S. Gall.

La ville de S. Gall, jadis bourg peu étendu, aujourd'hui cité considérable, doit son titre & ses privileges de ville impériale à Fréderic II. Elle est riche & commerçante; & son commerce, qui consiste en toiles, y a fait tant de progrès, qu'on compte plusieurs millionnaires dans S. Gall. Mais si la ville est riche & bien bâtie, la campagne des environs est d'un aspect peu agréable, & le sol fort ingrat: il n'y a ni vignobles, ni grains, ni prairies: on n'y voit que de belles blanchisseries qui enrichissent les propriétaires; & des jardins de plaisance, qui coutent encore plus qu'ils n'amusent. La forme du Gouvernement est aristo-démocratique. Le peuple n'y a qu'indirectement la puissance suprême; c'est lui qui élit les magistrats; mais ceux-ci sont les dépositaires de la souveraineté; ils forment deux Conseils; l'un composé de vingt-quatre Sénateurs, & l'autre de quatre-vingt-dix, savoir, des vingt quatre du premier Conseil, & de soixante-six élus du corps de la bourgeoisie. C'est dans ces deux Conseils réunis que réside la plaine souveraineté. Le Bourguemaitre est le Chef de la République: il a deux assesseurs, ou collegues, l'ancien Bourguemaître & le Baillif impérial. La Bourguemaitrise est annuelle, & l'élection s'en fait tous les ans le jour de S. Etienne, à la pluralité des suffrage de tous les bourgeois assemblés dans l'Eglise principale de S. Gall. A l'âge de 16 ans, tout citoyen a droit de vôter. Quant aux places de Sénateur des deux Conseils, c'est également la bourgeoisie qui y nomme; mais par tribus, ou classes, & non en corps. La tribu des nobles & des bourgeois vivant no-

Forme du Gouvernement de S. Gall.

SECT. VI. *Histoire de la Suisse 1243-1501.*

blement, eſt la premiere claſſe, les ſix autres ſont formés des corps & maîtriſes de différentes profeſſions. Communément de vingt-quatre membres du premier Conſeil, douze ſont tirés de la tribu des nobles; les douze autres ſont tirés des ſix tribus d'artiſans, & ſont appellés Tribuns. Ce Conſeil des vingt-quatre, en qui réſide la puiſſance exécutrice, eſt chargé de tous les détails de l'adminiſtration, ne rend comte au Conſeil des 90, que dans les cas les plus preſſans & dans les plus importantes affaires: il exerce auſſi la cenſure la plus entiere, ſoit ſur les Magiſtrats de ſon propre corps, ſoit ſur tous les officiers de la République; cette cenſure, qui n'eſt point une vaine cérémonie, s'exerce ſolemnellement tous les ans avec ſévérité.

Police de la République de S. Gall.

La République de S. Gall eſt à la vérité fort peu étendue, mais elle eſt reſpectable par la ſageſſe de ſa conſtitution, l'auſtérité de ſa police, ſa vigilance ſur les loix & les mœurs, ainſi que par l'excellence de ſes loix ſomptuaires. Il regne tant d'équité, une ſi ſage économie dans la perception, ainſi que dans l'emploi des revenus publics, que, quoique peu riche, cette petite République, paroît cependant l'être beaucoup plus que des Etats plus opulens. La Religion proteſtante eſt la ſeule qu'on profeſſe à S. Gall: mais elle y eſt profeſſée dans toute ſa pureté; les mœurs ſont ſi auſteres, que l'inconduite, la fraude, le libertinage ſont punis par l'opprobre, & c'eſt aſſez de donner des preuves d'une ingratitude manifeſte, pour être renfermé dans une maiſon de correction. Il n'y a qu'une auſtérité conſtante qui puiſſe ſoutenir les petites Républiques; celle-ci conſiſte en entier dans la ville de S. Gall &

Etendue de S. Gall.

ſa banlieue, qui n'a que cinq lieues au plus, de circuit: encore même cette banlieue eſt-elle de toutes parts enclavée dans les terres du Prince Abbé. Il eſt vrai qu'elle poſſède encore dans le Turgaw, quelques petits domaines iſolés, avec droit de moyenne & baſſe juſtice, & ces domaines ſont régis par un baillif. Au reſte, les députés de S. Gall tiennent dans les dietes Helvetiques, le ſecond rang parmi les Etats co-alliés de la Suiſſe. (1)

Il eſt vrai que la guerre des Suiſſes contre les Zuricois ſoutenus par la maiſon d'Autriche liguée avec la France, avoit été très-onéreuſe aux Cantons confédérés: mais la valeur qu'ils avoient montrée, la prudence & l'activité de leurs opérations, leur réſiſtance opiniâtre dans les ſieges, leur intrépidité dans les combats, & ſur-tout la gloire immortelle dont il s'étoient couverts à la bataille de S. Jacques, leur avoit acquis en Europe la célébrité la plus étendue & la plus méritée. Charles VII jugeant d'après la défaite même de ſes troupes, combien il importoit à la France d'avoir les Suiſſes pour amis, propoſa aux huit Cantons & à Soleure, de former avec ſa couronne une al-

Traité d'alliance entre la France & les Suiſſes.

liance également avantageuſe aux deux nations. Cette propoſition ne pouvoit être qu'agréable aux Suiſſes, flattés de ſe voir recherchés par la plus reſpectable Puiſſance de l'Europe; & les conditions de ce traité, qui fut ſigné de part & d'autre, dans le mois de Novembre 1453, furent, „que le Roi de „ France faiſoit un accord & Convention durable avec les Cantons de ne leur „ être jamais contraire, ni à leurs ſucceſſeurs, par lui, ni par ſes ſujets, & „ de ne donner aide, ſecours, ni faveur à perſonne qui voudroit entrepren-

Clauſes de ce traité.

„ dre de les moleſter, que les habitans & ſujets des Cantons Suiſſes de toute „ qualité, pourroient paſſer & retourner avec tous leurs biens, équipages,

(1) *Hiſt. des ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. 2.

„ armes & bagages par tout le Royaume ſans aucun trouble, & y commer- „ cer, pourvu qu'à l'occaſion de cet accord, il ne fut contrevenu à aucun „ point du traité." (1) Dix ans après, ce même traité fut renouvellé par Louis XI à Abbeville, le 27 Novembre 1463.

Sect. VI. Hiſtoire de la Suiſſe 1443-1501.

Pendant que les Suiſſes acqueroient de la réputation chez l'étranger, & qu'ils s'allioient à de puiſſans Monarques, la maiſon d'Autriche ne pouvoit plus faire contr'eux que des vœux impuiſſans, & ſes forces déclinoient dans la Haute-Allemagne, en proportion des progrès qu'y faiſoient les Cantons. Il eſt vrai que l'Empereur Fréderic III eut pû, dans ce pays, rétablir la fortune de ſa maiſon: mais Fréderic étoit ambitieux, ſans être ſeulement capable de former de grands projets, imprudent, faux, mais trop peu politique pour être diſſimulé à propos, avide d'argent, il étoit ſurnommé *le pacifique*, parce que l'avarice qui le dominoit, ne lui permettoit ni d'entretenir des troupes, ni de fournir aux fraix de la guerre. Tel étoit Fréderic III, qui, tuteur de Sigismond, ſon couſin germain, ne ſçut, ni veiller à l'éducation, ni gagner l'amitié de ſon pupille. Ce jeune Prince, poſſeſſeur du Tirol, des Etats Autrichiens de la Suabe & de la Haute-Allemagne, eut cependant à ſon tuteur l'obligation de rentrer dans ſes terres de Sundgaw, dont les Bâlois, auxquels ces ſeigneuries avoient été engagées pour 26000 florins, s'étoient mis en poſſeſſion. Mais le ſervice que Fréderic lui avoit rendu en cette occaſion, ne pût lui valoir la confiance, ni l'attachement de ce Prince, qui, ne fut pas plutôt parvenu à ſa majorité, qu'il ſe déclara pour Albert *le Prodigue*, contre l'Empereur. Celui-ci profondement ulcéré de cette préférence, lui refuſa tout ſecours, & vit avec indifférence ſes diſgraces & ſes malheurs.

Sigismond s'attache au Duc Albert, & eſt abandonné par Fréderic III 1455.

La ville de Zurich demanda, que ſuivant les conventions, Sigismond lui rembourſât les fraix de la derniere guerre. Cette demande étoit juſte; mais Sigismond n'avoit point d'argent à donner aux Zuricois; ceux-ci, quelques années auparavant lui avoient reſtitué le comté de Kibourg; (2) ils demanderent ce comté en dédommagement des ſommes qui leur étoient dues. Le jeune Prince ne doutant point que ces Républicains ne recouvraſſent de force cette terre, s'il refuſoit de la donner, céda de bonne grace, & en mit les Zuricois en poſſeſſion. Ce ſacrifice lui parut d'autant plus néceſſaire alors, qu'il méditoit une entrepriſe ſur Schaffhouſe, ville, qui, jadis appartenant à ſa maiſon, avoit été affranchie de la domination de ſes maîtres par le Concile de Conſtance, au préjudice de Fréderic *aux Poches vuides*. Il étoit donc très-important pour Sigismond de ménager les Zuricois, & s'il ne pouvoit parvenir à s'en faire ſeconder dans cette expédition, du moins de les engager à reſter dans la neutralité. Il crut d'autant plus avoir réuſſi ſur ce point, que la ville de Schaffhouſe n'étoit lieé avec les Suiſſes par aucun traité. Plein de cette douce eſpérance, Sigismond fit marcher des troupes vers Schaffhouſe, qu'il fit inveſtir, qu'il tenta de ſurprendre, & dont il ſe flattoit de s'emparer, lorſqu'à ſon grand étonnement, des députés des Cantons vinrent lui déclarer, que le Corps Helvetique prenoit ſous ſa protection Schaffhouſe, qu'ils reconnoiſſoient pour ville impériale, & que les Cantons confédérés ve-

Projets de Sigismond ſur Schaffhouſe.

(1) Tſchudi. p. 569.
(2) Juſtinger. Stettler.

SECT. VI. *Histoire de la* Suisse 1443-1501.

noient de lui accorder l'honneur de la Combourgeoisie pour vingt-cinq années. Cette déclaration qui équivaloit à un ordre très-pressant d'abandonner cette entreprise, fut un coup de foudre pour Sigismond, qui se retira, fort honteux d'avoir vainement hasardé cette entreprise (1).

Les Cantons prennent Schaffhouse sous leur protection, & Sigismond est obligé de se retirer.

Encouragés par leurs succès, & fiers de se rendre redoutables à ces mêmes Princes, qui jadis avoient été pour eux des maîtres si redoutables, les Suisses devinrent difficultueux, prompts à s'irriter, & toujours prêts à se croire offensés: un mot, un geste, une expression équivoque suffisoient pour les enflammer de courroux, & le flegme Helvetique étoit dégénéré en une pétulence extrême. Quelque mois après l'affaire de Schaffhouse, un Suisse se rendit à Constance, & se présenta dans le nombre des tireurs d'Arquebuse; il mit au jeu, suivant l'usage, une piece d'argent; mais l'un des tireurs refusa de recevoir cette piece, sous prétexte que s'il la gagnoit *il ne sauroit que faire d'une pareille monnoie de bêtes à corne.* Le Suisse vivement offensé de cet expression, s'en retourna chez lui à Lucerne, où se présentant au Sénat, il rendit compte gravement de l'injure qu'on venoit de faire à la Patrie. Le Sénat de Lucerne encore plus ulcéré de cette mauvaise plaisanterie, décida que cet outrage blessoit en même tems l'honneur des Dames Lucernoises & celui du Corps Helvetique, d'où l'on conclut qu'il falloit inévitablement déclarer la guerre. Elle fut bientôt déclarée, & trois ou quatre jours après, une armée Suisse parut sous les murs de Constance, prête à l'investir, & déterminée à laver dans le sang des habitans cette prétendue injure.

Singulier motif de guerre.

Entreprise sur Constance. 1458.

Les habitans de Constance qui ne s'attendoient à rien moins qu'à être assiégés, envoyerent demander aux Suisses le motif de cette violente hostilité: ils furent bien plus étonnés, lorsqu'ils l'apprirent: mais quelle que fut leur surprise, ils n'en furent pas moins obligés d'en faire des excuses aux Suisses, qui voulurent bien se contenter d'une amende de cinq mille florins; elle leur fut payée, & ils se retirerent. Pendant que ces troupes se retiroient dans leurs divers Cantons, celles de Schweitz, de Glaris, d'Uri & Unterwald, furent informées des dissentions qui divisoient les habitans de la petite ville de Rapperschweil, agitée par deux factions, l'une en faveur des Ducs d'Autriche, l'autre qui voulant secouer le joug, desiroit qu'on reclamât la protection des Suisses. Ces troupes profitant des circonstances, se présenterent sous les murs de la ville, dont les portes leur furent ouvertes par la faction republicaine. Les Suisses firent aussi-tôt assembler les habitans; le parti de la liberté prévalut, & la bourgeoisie rendit hommage aux quatre Cantons, qui, après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour s'assurer la conservation de Rapperschweil, convinrent de la posséder en commun.

Les Suisses s'emparent de Rapperschweill.

Deux gentils-hommes de Stirie refugiés en Suisse, déclarent la guerre à Sigismond. 1459.

Quelque juste sujet qu'eût Sigismond de se plaindre d'un procédé semblable, il n'ôsa faire éclater son ressentiment, mais sa patience forcée, ne le mit point à l'abri d'essuyer de nouveaux désagrémens, encore plus sensibles. Deux Gentils-hommes de Stirie, Virgile & Bernard Grædler, freres, sous prétexte de quelques injustices reçues, abandonnerent la Cour du Duc Sigismond, & allerent se refugier en Suisse. Ils avoient avec eux beaucoup d'argent; ils furent bien reçus, on leur permit de s'exhaler en injures contre

(1) Muralt MSC. B. Z. R.

leur ancien maître; & leur ressentiment s'aigrissant, en proportion de l'intérêt que les Suisses paroissoient prendre à leur cause, ils publierent un manifeste outrageant contre Sigismond, leverent même quelques troupes, & reçurent de quelques Cantons la promesse d'être puissamment secondés (1). L'ingratitude des deux freres Grœdler, eût dans tout autre tems vivement irrité Sigismond, mais il n'étoit alors occupé qu'à se tirer de l'abîme où son imprudence l'avoit précipité.

L'Evêché de Brixen étant devenu vacant, Sigismond avoit engagé les Chanoines de donner leur suffrage à un curé du Tirol qu'il protégeoit. Le choix déplut à la Cour de Rome, & le Pape Pie II, bien loin de confirmer cette élection, nomma le Cardinal Nicolai Cusan à l'Evêché de Brixen. Pie II avoit été jadis secrétaire de l'Empereur Fréderic III, & Sigismond fort courroucé que l'ancien Secrétaire de son cousin, ôsât lui manquer d'égard, résolut de s'opposer à la prise de possession du Cardinal, assembla une petite armée de quatre mille hommes, enleva le Cardinal Cusan, & le fit conduire prisonnier à Inspruk (2). Pie II, aussi furieux de l'outrage fait à sa créature que s'il l'eût reçu lui-même, lança contre Sigismond les foudres les plus terribles; il l'excommunia, le déclara anathême; invita par ses bulles les Suisses à poursuivre l'impie Duc d'Autriche, ses sujets, ses fauteurs, ses adhérans, tous ceux qui ne le regarderoient pas comme proscrit dans ce monde, & damné pour jamais dans l'autre.

Le Pape Pie II. excommunie Sigismond.

L'Empereur vivoit en très-bonne intelligence avec le Pape, son ancien secrétaire; cependant il ne paroît pas que Fréderic, ait tenté d'arrêter le bras foudroyant du Pontife: il n'interceda point pour son malheureux cousin, qu'il abandonna à toute l'horreur de l'excommunication. De leur côté, les Suisses qui desiroient depuis longtems de dépouiller Sigismond des possessions qu'ils n'avoient pû enlever à son pere, furent enchantés de l'occasion qui s'offroit, & prompts à se charger de l'exécution des bulles, ils allerent assiéger les chateaux de Fusach & de Sonnenberg, dont les garnisons, pour avoir trop longtems résisté, furent passées au fil de l'epée. Il s'emparerent de Frauenfeld & de Diessenhofen: mais ils ne purent reduire Winterthur, qui fit une si vigoureuse défense, que les assiégeans furent contraints de lui accorder un traité de neutralité, à la faveur duquel elle eut la gloire de se conserver fidelle encore quelques années à son maître, & d'être la derniere des villes qu'il perdit. Le Landgraviat de Turgaw tomba tout entier au pouvoir des Suisses, qui, dans l'espace d'environ un mois, se virent possesseurs par droit de conquête, de ce pays fertile, dans lequel on compte neuf villes, & cent soixante-dix bourgs, ou villages. Les Cantons conquérans en prirent possession & reçurent le serment des habitans, le dimanche avant la S. Gall, de l'année 1460. Les Suisses promirent de maintenir & conserver les privileges du pays, & pour sûreté de leur foi donnerent des ôtages.

Les Suisses s'emparent successivement de toutes les possessions de Sigismond, 1460.

Persécuté par l'Empereur, foudroyé par le Pape, dépouillé par les Suisses, accablé de chagrin, Sigismond connut, mais trop tard, combien il étoit dangereux d'irriter l'ancien secrétaire de son cousin. Dès les premieres hosti-

(1) Tschudi. Stettler.
(2) Justinger. Schilling.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

lités des Cantons, il avoit pris le parti de s'humilier devant la main qui le frappoit, & après avoir remis le Cardinal Cusan en liberté, il avoit supplié Pie II de le dégager des liens de l'excommunication: touché de son répentir le souverain Pontife daigna l'absoudre, & fit notifier son pardon aux Suisses. Mais les Cantons n'avoient pas pris les armes pour les poser ainsi au gré de Pie II, & ne voulant de leur côté absoudre Sigismond que lorsqu'ils n'auroient plus de possessions à lui enlever, ils continuerent à conquérir ses terres.

Sigismond absous à Rome fait excommunier les Suisses.

Le Duc d'Autriche ne pouvant s'opposer à cette cruelle invasion, crut arrêter ses oppresseurs par les mêmes armes qui l'avoient accablé, & il parvint à engager le Pape à les excommunier à leur tour. Mais les foudres de Rome tomberent sur des hommes plus robustes que Sigismond, & elles ne firent sur eux aucune impression. Ils continuerent de s'emparer de ses états, se rendirent maîtres de ses terres, & ne s'arrêterent que lorsqu'ils n'eurent plus de conquêtes à faire sur lui. Le Duc d'Autriche ne pouvant espérer de recouvrer par la force ce que la force venoit de lui enlever, laissa aux Suisses ses vastes possessions, qu'il n'étoit point en état de les obliger de rendre: il les leur céda forcément, & de leur côté les Cantons promirent de rester tranquilles, & de ne se liguer avec ses sujets par Combourgeoisie, ni par aucune sorte de traité. A ces conditions la paix fut faite & jurée des deux côtés, le lundi avant la Fête-Dieu de l'année 1461. Ainsi, une imprudence de la part de Sigismond valut aux Suisses l'Argaw & le Turgaw, la plus riche & la plus belle partie du patrimoine de la Maison d'Autriche. Ces deux pays entrerent, pour ne plus en sortir, au pouvoir des Cantons, qui en firent un bailliage commun, régi dans la forme, des bailliages de cette espece, qu'ils possédoient déja.

Traité entre Sigismond & les Suisses. 1460.

Des Bailliages communs.

C'est à l'année 1415, que remonte la formation des bailliages communs, qui furent composés alors d'une partie des dépouilles de Fréderic *aux poches vuides*. Ces bailliages consistent dans le comté de Baden, riche & fertile seigneurie, qui pendant environ trois siecles, a appartenu par indivis aux huit anciens Cantons, jusqu'à ce que Zurich & Berne exclurent de cette Communauté leurs co-états catholiques: ensorte que Berne & Zurich ont aujourd'hui les sept huitiemes de ce vaste comté, & Glaris un huitieme seulement; de maniere que Baden est gouvernée pendant sept années par Zurich, pendant sept autres années par Berne, & deux ans par Glaris, c'est-à-dire, par les baillifs que chacun de ces trois Cantons y envoie alternativement (1). Baden, capitale de ce Comté est une ville agréable, peuplée, & sur-tout en certains tems de l'année, par la multitude d'étrangers que la célébrité bien ou mal fondée de ses bains y attire. Les bailliages libres, dans le pays d'Argaw, ont été formés du comté de Rose, à peu près dans le même tems &

Des Bailliages Libres.

(1) Les Bernois n'étant arrivés que les derniers à cette expédition, & n'ayant participé qu'à la prise de la seule ville de Dieffenhofen, ne furent point admis au partage: cependant lors de la paix de 1712, Berne fut admise à la corrégence de la Thurgow: ainsi la Souveraineté de ce Landgraviat appartient aux huit anciens Cantons. Berne, Fribourg & Soleure ont part au [illegible] depuis 1499. Les Suisses ayant obligé, dans la guerre de Suabe, la ville de Constance, de leur céder l'advoyerie de [illegible], qu'elle possédoit depuis [illegible]. [illegible] p. 53, [illegible], 59.

de la même maniere que les bailliages communs: la moitié de cette belle Seigneurie, ou la partie inférieure a été cedée aux deux villes de Zurich & de Berne, sans préjudice des droits qu'y avoit le Canton de Glaris. Le troisieme des bailliages communs, & le plus considérable à tous égards, sur-tout par son étendue, ses produits & sa fertilité; est le Landgraviat du Turgaw, que Sigismond se vit enlever, pour avoir voulu obliger un curé du Tirol. La Capitale de ce pays est Frauenfeld, où réside le baillif, & où les dietes Helvetiques s'assemblent, depuis qu'elles ont cessé d'être convoquées à Baden. Ce furent là jusqu'au 16[e] siecle, les bailliages communs, ou les pays que les Cantons ayant conquis ensemble, convinrent de laisser dans leur société fédérative, & qu'ils gouvernerent en commun, jusqu'à ce que de nouvelles circonstances & de nouveaux événemens les engagerent à faire des changemens dans cette maniere de gouverner, & de posséder ces pays.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Ce ne fut pas tout à fait à leur valeur que les Suisses furent redevables des conquêtes qu'ils firent des Etats de Sigismond; mais beaucoup plus aux suites de vives querelles qui divisoient les Princes de la Maison d'Autriche, trop occupés de leurs démêlés, pour songer à repousser les voisins qui les dépouilloient dans la Haute Allemagne. Le fils posthume d'Albert II, le Duc Ladislas, Duc d'Autriche, & du Chef de sa mere, Roi de Boheme & de Hongrie, étoit mort sans laisser d'enfans. Fréderic III, toujours empressé de saisir les moyens d'assouvir son avidité, s'étoit emparé de la succession de Ladislas, par droit d'ainesse, disoit-il, mais dans la réalité, par le droit moins légal, & plus incontestable, du plus fort & du plus puissant. Son frere Albert *le Prodigue* & Sigismond son cousin se liguerent contre l'Empereur, & lui déclarerent la guerre, tandis qu'en attendant que les armes décidassent cette vive querelle, les Hongrois & les Bohémiens ne voulant pour Souverain aucun des trois compétiteurs, se donnerent des Rois par voie d'élection (1).

Division entre les Princes de la Maison d'Autriche.

Les Hongrois & les Bohémiens se donnent des Rois.

Fréderic n'eut pas plutôt appris cette inquiétante nouvelle, qu'il s'accommoda du mieux qu'il put avec son frere & son cousin, ne voulant plus s'occuper qu'à recouvrer ces deux royaumes, & chasser de leur trône Mathias Huniade & George Podgebrand, que ces deux Nations s'étoient donnés pour souverains. Par le traité des trois Princes Autrichiens, Albert *le Prodigue* avoit eu la Haute-Autriche, Sigismond une partie de la Carinthie voisine du Tirol, & l'Empereur le reste de la succession de Ladislas. On avoit mis, du moins en apparence, tant d'égalité dans ce partage, que la ville de Vienne, ainsi que les appartemens du château avoient été divisés entre les trois co-partageans: mais ç'étoit cette trop scrupuleuse égalité qui devoit inévitablement entraîner de nouvelles contestations entre ces Princes, trop voisins les uns des autres pour vivre constamment en bonne intelligence.

Accommodement entre les Princes d'Autriche.

Pendant la dispute qui avoit précédé ce partage, Sigismond avoit entrepris de lutter contre Pie II, au sujet d'un curé Tirolois, & le bruit courut que c'étoit l'Empereur lui-même, qui, pour faire diversion aux armes de son cousin, avoit aigri le Pape, & l'on ajoutoit que ç'étoit encore lui qui avoit

(1) Schilling. Justingen. Stettler.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1389-1443.

envoyé chez les Suiſſes les deux freres Grædler, pour diſpoſer les Cantons à dépouiller le Prince excommunié. C'eſt du moins ce qu'on dit à Sigismond, & ce qu'il fut peu difficile de lui perſuader. Auſſi la diſpute élevée au ſujet de la ſucceſſion d'Albert fut à peine terminée, que Sigismond n'ayant plus rien à craindre des Suiſſes qui n'avoient plus rien à lui enlever, ſe ligua avec Albert le *prodigue*, Prince inquiet, ennemi de Fréderic ſon frere, & ſurtout très-mécontent du partage qui avoit été fait des biens de Ladiſlas; il fit entrer facilement Sigismond dans la haine qui l'animoit: ils s'unirent étroitement, firent alliance avec Louis Duc de Baviere Landshut, s'attacherent les Magiſtrats de Vienne, qui irrités de l'injure que l'Empereur leur avoit fait en violant leurs privileges, firent éclater leur reſſentiment, & ſuſciterent un ſoulèvement à Vienne.

Sigismond & Albert ſe liguent contre l'Empereur. 1461.

Cette rébellion ſe communiqua fort promptement à toute la baſſe Autriche, qui, n'ayant pour Fréderic III, ni eſtime, ni crainte, déclara qu'elle ne vouloit reconnoître pour ſouverain que le Duc Albert. Ce dernier, qui avoit fomenté ce ſoulèvement, ſe hâta d'accourir à la tête des revoltés, & aſſiégea la citadelle de Vienne où Fréderic s'étoit jeté (1). La Garniſon de cette place, ſeules troupes qui lui reſtaſſent fidelles, ſe défendit avec la plus intrépide valeur: mais quelle que fut ſa réſiſtance, elle ne raſſura point l'Empereur, qui, trahi par ſes proches, abandonné de ſes ſujets, & ne ſachant comment ſe délivrer de l'accablante ſituation où il étoit, eut recours à ſes anciens ennemis, aux Suiſſes dont il implora le ſecours dans les termes les plus preſſans. Il s'adreſſa auſſi à George Podgebrand qui lui avoit ravi, par les ſuffrages de ſes concitoyens, la couronne de Bohême. Il aima mieux recourir à cet ennemi, que de chercher à s'arranger avec ſon frere & ſon couſin. Surpris de cette demande, à laquelle ils étoient bien éloignés de s'attendre, les Suiſſes qui venoient d'accabler Sigismond, & de ſigner un traité de paix avec lui, ne crurent pas que la bonne foi leur permit de violer ainſi ſans raiſon, ni prétexte, le ſerment qu'ils avoient juré; &, aſſemblés en diete, ils répondirent à l'ambaſſadeur de Fréderic, qu'ils ne pourroient jamais conſentir à porter les armes pour un frere contre ſon frere; qu'ils penſoient que pour éteindre la diſcorde entre de ſi proches parens, le cri de la nature & la voix du ſang ſuffiſoient: que la paix entre deux freres ſeroit bientôt conclue, s'ils vouloient l'un & l'autre écouter les tendres ſentimens qui devoient les animer.

Guerre contre Fréderic.

Les Cantons refuſent de prendre part à cette guerre.

Il eſt conſtant que les Suiſſes ne pouvoient, ſans la plus manifeſte des injuſtices, prendre encore les armes, contre un Prince ſi récemment écraſé par eux dans la haute Allemagne, & qu'ils avoient promis de laiſſer déſormais tranquille (2). Podgebrand, Roi de Bohême, n'avoit pas les mêmes raiſons; aucun traité ne le lioit avec Sigismond, il étoit depuis trois ans en guerre

Le Roi de Bohême eſt aſſez généreux pour donner du ſecours à l'Empereur.

(1) Tſchudi. Tſchachtl. Muralt. MSC.

(2) Après cette réponſe les Suiſſes ſe tinrent ſur leurs gardes, & furent ſpectateurs tranquilles d'une querelle, où ils comptoient voir couler le ſang de leurs anciens ennemis, ſans riſquer une goutte du leur. *Hiſt. des ligues & des guerres de la Suiſſe.* T. 2. pag. 307.

guerre avec Fréderic, qui, ne pouvant l'emporter sur lui par la force, l'avoit fait mettre au ban de l'Eglise & de l'Empire. Il sembloit que ces motifs dussent faire rejeter par le Roi de Bohême la demande de Fréderic; mais George Podgebrand, par une générosité peu commune, oubliant les injustices & la haine de l'ennemi qui l'imploroit, marcha à son secours, fit lever le siege de la citadelle où il ne pouvoit pas tenir, étonna par son activité le Duc Albert, moyenna une paix entre les deux freres, & ne se retira qu'après les avoir reconciliés.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Il porte les deux freres à une réconciliation. 1462.

Cette réconciliation étant opérée par les circonstances, & non l'ouvrage des sentimens, n'étoit rien moins que sincere, sur-tout du côté d'Albert, qui n'eût pas plutôt vû Podgebrand se retirer avec ses troupes, que se liguant de nouveau avec Sigismond, le Duc de Baviere & le Bourguemaître Holtzel, chef des Viennois factieux & rebelles, il reprit les armes, résolu de ne les poser qu'après la ruine totale, ou la chute de l'Empereur son frere. Ses intrigues & ses projets n'avoient point échappé à Fréderic, qui voulant prévenir l'effet de ses mauvais desseins, rassembla ses troupes, se mit à leur tête, & marcha contre son inflexible persécuteur. Les deux armées se rencontrerent près de Neustatt, dans la basse Autriche, & le moment de leur rencontre fut celui du combat. L'action commençoit à s'engager, lorsque le perfide Schauenbourg, l'un des Généraux de l'Empereur, passa tout à coup avec la division de cinq mille hommes qu'il commandoit, du côté du Duc Albert. Fréderic III rétablit avec célérité le désordre que cette défection avoit mis dans son armée: le reste de ses troupes, quoique très inférieur en nombre aux ennemis, se battit avec la plus rare valeur; la victoire flotta entre les deux partis jusqu'à la fin du jour; mais alors Albert la fixa sous ses drapeaux, & l'armée impériale fut complettement battue & mise en fuite.

Bataille de Neustatt. 1463.

Le Duc Albert n'usa point de son triomphe en vainqueur généreux. Il vouloit achever d'accabler son frere, qui eut les plus grandes difficultés à obtenir quelques jours de treve, & il n'eût pû se procurer la paix qu'aux conditions les plus dures, & peut-être les plus humiliantes, si, au milieu de ses projets de haine & de vengeance, Albert ne fut mort tout à coup. Cet événement imprévu rétablit, accrut même la fortune de l'Empereur, qui fut en même tems délivré d'un ennemi irréconciliable, qui mourut sans tester, & le laissa, par le droit de la nature, héritier de tous ses Etats. Trop foible à tous égards pour succéder à un tel chef de parti, Sigismond n'eut plus ni adhérans, ni factieux qu'il put s'attacher; & Fréderic ne le craignant point assez pour daigner le traiter en ennemi, & le méprisant trop pour rechercher son amitié, n'eut plus pour lui que de l'indifférence, & ce froid sentiment fit que ces deux Princes, sans vivre en bonne intelligence, n'entreprirent du moins plus rien l'un contre l'autre. (1)

Sa mort.

Dans le tems que la mort d'Albert terminoit, du moins pour quelques années, les querelles qui avoient divisé la maison d'Autriche, les Suisses plus liés entr'eux recevoient dans leur alliance Rothweil, petite ville impériale située dans la Suabe. Ce ne fut d'abord que pour quinze ans que les Cantons s'allierent à cette ville; dans la suite la durée de ce traité fut prolongée;

Alliance des Suisses avec Rothweil.

(1) Tschudi. Justinger. Stettler.

SECT. VI. *Histoire de la Suisse* 1443-1501.

mais les Suisses après l'expiration du terme de cette prolongation, y renoncerent ainsi que les habitans de Rothweil, sans doute à cause de l'éloignement qui rendit cette liaison trop onéreuse, soit aux Cantons, soit à cette ville, qui, située dans le voisinage du Duché de Wirtemberg, ne fut reçue dans l'alliance Helvetique qu'en haine des Ducs de Wirtemberg peu agréables aux Cantons. Mais si les Suisses crurent avantageux pour eux de ne pas perpétuer leur alliance avec Rothweil, il n'en fut pas de même de l'alliance qu'ils formerent peu de tems après avec la ville de Mullhausen, qui, quoique située au-delà des frontieres des Cantons confédérés, n'en est cependant que peu éloignée, d'ailleurs, cette ville libre de la haute Alsace, étant environnée de tous côtés par les états & les terres de la maison d'Autriche, les Suisses, déjà maîtres du Turgaw & de l'Argaw, ne firent cette alliance avec la ville la plus considérable du Sundgaw, que comme un moyen d'étendre dans la suite, & quand les circonstances le permettroient, leurs conquêtes sur les possessions que la maison d'Autriche avoit dans ce pays. Aussi eurent ils soin de prolonger cette alliance qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours (1).

& avec Mullhausen. 1464.

Situation de Milan à la mort de François Sforce. 1465-1466.

Pendant que Mullhausen s'attachoit aux Cantons, Milan perdoit François Sforce, premier Duc de sa race, & bâtard d'Attenduls, simple soldat, qui, à force de valeur & de talens, s'étoit élevé aux premiers grades, & avoit acquis la réputation du plus habile Général de son siecle, illustre par ses victoires, il avoit pris le nom de Sforce, sous lequel, à la tête de huit mille aventuriers il s'étoit rendu très célebre. François Sforce son fils, né, nourri & élevé dans les camps se montra digne du fameux Général qui lui avoit donné le jour. Il n'avoit que vingt ans lorsqu'ils perdit son pere; mais, quoique jeune, il s'étoit signalé par tant de grands exploits, que l'armée d'Attenduls, le nomma son Général. Le jeune Sforce justifia ce choix, & bientôt fut recherché par tous les Souverains d'Italie, comme le guerrier le plus capable, soit de fixer la victoire sous leurs drapeaux, soit de défendre leurs états.

Philippe Visconti Duc de Milan, forcé de soutenir une guerre contre la République de Venise, s'étoit attaché Sforce, qui, marchant dans la Ligurie, avoit battu les Vénitiens, qu'il avoit ensuite obligés de recevoir la paix à des conditions onéreuses. La reconnoissance de Visconti n'ayant pas été proportionnée à l'importance de ces services, Sforce s'en plaignit, & les Vénitiens lui offrirent les plus grands avantages s'il vouloit s'attacher à eux. Le Duc de Milan reconnut ses torts, & sachant combien il lui seroit dangereux d'avoir un tel guerrier pour ennemi, il appaisa son mécontentement, & lui donna en mariage sa fille unique & naturelle, avec la ville & le territoire de Crémone pour dot. Dès ce moment, le Duc de Milan avoit eu une supériorité décidée sur les Vénitiens. Sforce avoit remporté les victoires les plus éclatantes; & il étoit à la tête d'une armée formidable & victorieuse, lorsque Visconti étant venu à mourir, il avoit entrepris, secondé par les secours abondans que lui fournit Cosme de Médicis, de s'emparer du Duché de Milan. La fortune & la valeur favoriserent cette entreprise, & Sforce

Visconti meurt, & Sforce est reconnu Duc de Milan.

(1) Schilling. Stettler.

reconnu Duc de Milan, (1) avoit gouverné ses sujets avec tant de sagesse & de modération, qu'il en étoit adoré, lorsqu'il mourut, ne laissant pour lui succéder qu'un enfant, Galéas-Marie, sous la tutelle de Blanche Visconti sa mere.

Sforce meurt, & sa veuve s'allie avec les Cantons confédérés.

Les ennemis de François Sforce, que la crainte qu'il leur avoit inspirée pendant sa vie, ne retenoient plus après sa mort, & les droits équivoques du jeune Galéas au Duché de Milan, engagerent Blanche à prendre des mesures pour conserver toute l'autorité dont elle avoit besoin pendant une tutelle, qu'elle prévoyoit devoit être orageuse; & le plus sage des moyens qu'elle mit en usage, fut de se liguer avec les Cantons confédérés, par le traité qui fut conclu, & que l'on connoit sous le nom de *Concordat*, ou de *Capitulaires Milanois*. Il fut stipulé que les parties contractantes s'entresecourroient fidelement contre tous leurs ennemis actuels & à venir, qu'elles ne les recevroient point sur leurs terres, ne leur donneroient aucun passage par leurs états; que les Milanois & les Suisses vivroient en bonne intelligence, & commerceroient librement d'un pays à l'autre. A l'égard de la vallée Livinen, ou Lepontine, qui étoit en contestation entre les Milanois & le Canton d'Uri, elle fut cédée à ce Canton, dont elle n'a cessé depuis de former un bailliage. Ce traité fut conclu & signé à Lucerne, le 26 Janvier 1467. 1467.

Sigismond cede Winterthur à Zurich.

Ce fut quelques mois, après ce traité, qui donnoit à la Puissance Helvetique un nouveau dégré de considération, que Sigismond, à si juste titre surnommé le *simple*, engagea pour une somme assez modique la ville de Winterthur, seule place que la maison d'Autriche conservat encore en Suisse, à la République de Zurich, qui, dix années après, en acquit la pleine propriété par le lâche abandon que le Duc Sigismond lui en fit. 1468. Il ne paroissoit pas, que, redoutables par eux-mêmes & par leurs alliances, les Cantons confédérés pussent être inquiétés par aucune Puissance; ils le furent cependant, non par des Souverains, mais par deux particuliers, qui leur susciterent une guerre fort meurtriere.

Nouvelle guerre contre les Suisses.

Le premier de ces deux ennemis, Berenger, ou suivant d'autres, Pelegrin de Hindorf, homme turbulent, tracassier, avoit juré une haine irréconciliable aux habitans de Schaffhouse, auxquels il ne pardonnoit point de l'avoir chassé de l'un de ses châteaux, pour en donner la possession à l'un de leurs compatriotes. Hindorff, peu satisfait d'avoir fait mettre par decret de la Chambre impériale, la ville de Schaffhouse au ban de l'Empire, arrêtoit & enlevoit à main armée, les marchands & les marchandises qui sortoient de cette ville: mais ces actes de vengeance ne pouvant assouvir sa haine, il enleva le Bourguemaître Jean Amstaad, le fit conduire prisonnier, & exigea, pour sa liberté, une rançon de 1800 florins (2).

Insolence & vexation, d'Halwille, Bailli Autrichien.

Les Magistrats de Schaffhouse, justement irrités de ces excès, avoient portés leurs plaintes aux Cantons confédérés, qui étoient alors occupés des moyens de faire cesser une vexation tout aussi importune, exercée par ce même Halwille, connu par sa tyrannie sur les Fribourgeois. La cause de

(1) Malgré les prétentions de la maison d'Orléans sur le duché de Milan, Louis XI, ne fit aucune difficulté de reconnoître Sforce pour légitime Duc de Milan. Commines.

(2) Schilling. p. 12. Tschachtl. p. 134. Etterlin p. 81. Tschudi. p. 676.

SECT. VI. *Histoire de la* Suisse 1443-1501.

ces vexations étoit ridicule, & telle que le seul Halwille étoit capable de s'en autoriser. Henri de Regisheim avoit acquis une petite dette de six sols bâlois, d'un garçon tonnelier sur un bourgeois de Mullhausen, & ne pouvant se procurer le payement de ces six sols, il s'étoit plaint à Halwille, pour lors baillif à Ensisheim. C'étoit plus qu'il n'en falloit à ce baillif, pour se livrer à toute l'insolence de son caractere. Il fit sommer les magistrats & les bourgeois de Mullhausen de payer sur le champ les six sols Bâlois, à dédommager le courrier, porteur de la sommation des fraix du voyage, & à se soumettre au payement des dommages & intérêts tel qu'il lui plairoit de les fixer. Les Magistrats mépriserent la sommation de l'insultant baillif, & le dénoncerent aux Suisses, qui, blessés d'une telle indignité, résolurent d'en punir l'Auteur. Berne & Soleure qui venoient de recevoir Mullhausen au nombre de leurs alliés, envoyerent dans cette ville une garnison de 200 hommes (1), & les hostilités commencerent de part & d'autre avec beaucoup de vivacité.

La ville de Mullhausen dénonce les outrages d'Halville aux Cantons. 1468.

Les huit Cantons assemblés en diete à Baden, & résolus de faire cesser ces troubles, & de protéger Schaffhausen & Mullhausen, crurent pourtant, avant que de rien entreprendre, devoir notifier dans les formes la résolution de l'assemblée au baillif Autrichien d'Ensisheim, & ils lui depêcherent un messager d'Etat du Canton d'Unterwald. La réponse d'Halwille fut aussi simple que cruelle; il fit noyer le messager d'Etat. Les Suisses outragés coururent à la vengeance; 7000 des leurs allerent se porter sur l'Obsenfeld; ils présentent bataille aux ennemis, qui jugerent prudemment ne pas devoir accepter le défi (2). Le reste des troupes Helvetiques vint se joindre à ces 7000 hommes, & l'armée entiere marcha du côté de Valdeshut, place très-forte, dont le siege avoit été résolu (3). Les Suisses étoient plus redoutables en bataille rangée, qu'ils n'étoient heureux dans les sieges; & Valdeshut, bien fortifiée, & défendue par une forte garnison, paroissoit assurer aux assiégeans une très-longue résistance; mais les confédérés étoient déterminés à périr sous les murs de cette ville, ou s'en emparer, lorsque le Duc d'Autriche, qui eut mieux fait de punir son baillif, que de le soutenir dans ses iniquités, fit des propositions d'accomodement, &, par la médiation du Comte Palatin, de l'Evêque de Bâle, du Margrave de Hochberg & des députés des villes de Nurenberg & de Bâle, parvint à se procurer la paix à des conditions fort dures. Il est vrai qu'on ne lui demanda que dix mille florins, mais comme il n'avoit pas cette somme, ce qu'on n'ignoroit pas, il ne lui fut donné qu'un terme fort court pour la payer, & il engagea pour sûreté du payement toutes les seigneuries du Brisgaw & de la Forêt noire, donnant pouvoir aux Suisses de s'en saisir, s'il manquoit de remplir ses engagemens; ensorte que c'étoit une acquisition sûre pour les Cantons, qui n'ignoroient pas qu'à l'expiration de ce court délai qu'ils fixoient, Sigismond seroit hors d'état de se dégager. Il fut encore honteusement obligé de restituer au Bourguemaître Amstaad les 1800 florins que son baillif Hindorff lui avoit extorqués; enfin, on lui fit pro-

L'Armée Suisse assiege Valdeshut.

Sigismond demande la paix, & l'obtient.

(1) Schilling. p. 16.
(2) Idem. p. 20.
(3) Tschachtl. p. 193. Tschudi 688. Schilling. p. 24.

mettre une conduite plus honnête de la part de ses officiers envers la ville de Mullhausen.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Sigismond avoit le malheur d'être mal obéi par ses sujets, peu estimé des étrangers, & méprisé de ses ennemis. Malgré la triste expérience qu'il avoit faite du peu de cas qu'on faisoit de ses ordres & de ses projets de vengeance, il ne pouvoit se corriger de l'habitude qu'il avoit contractée de concevoir de hauts desseins, & d'agir avec la plus absurde imprudence. L'événement justifia l'espérance des Suisses, le délai prescrit au Duc d'Autriche, s'écoula, il ne put payer les dix mille florins, & aux termes du traité, les Suisses se saisirent des Seigneuries de Brisgaw & de la forêt noire qu'il avoit engagées. Sigismond devoit s'attendre à ce procédé, qui étoit une suite naturelle & très-légitime de l'engagement fort inconsidéré qu'il avoit promis de remplir. Cependant, comme si on lui eut usurpé ces terres, il cria à l'injustice, jura de se venger, & alla à la Cour du Roi de France Louis XI, qu'il tenta d'engager dans une ligue contre les Cantons. Louis XI ne fut rien moins que disposé à servir le ressentiment du Duc; & il étoit d'autant plus éloigné d'embrasser sa cause, que lui-même, rempli du desir d'abaisser la puissance excessive de Charles le Hardi, Duc de Bourgogne, avoit jeté les yeux sur les Suisses, qu'il regardoit comme la nation la plus capable de concourir au succès des projets qu'il avoit médités contre ce Souverain (1).

Triste situation de Sigismond.

Sigismond tente d'intéresser Louis XI à ses projets de vengeance. 1469.

Peu satisfait de la Cour de Louis, le Duc d'Autriche se tourna du côté de Charles le Hardi, & s'étant rendu auprès de ce Prince, à Arras, il en obtint tout ce qu'il desiroit, non pas gratuitement, mais en lui engageant le Comté de Ferette, le Sundgaw, l'Alsace, le Brisgaw & quatre villes frontieres, que Charles promit de mettre à couvert de toute insulte & de toute entreprise de la part des Cantons. Le Duc d'Autriche avoit, par ce traité engagé des états qui ne lui appartenoient point. Les Suisses informés du succès de sa négociation, crurent qu'il leur seroit facile d'engager Charles le Hardi a renoncer à l'alliance qu'il avoit contractée; ils se tromperent. Les Bernois eurent recours aux plus vives sollicitations pour s'assurer de l'amitié du Duc de Bourgogne: l'intérêt personnel de ce Souverain prévalut: Rodolphe Margrave de Hochberg & le Comte de Neufchatel firent les plus grands efforts pour servir les Cantons auprès de l'allié de Sigismond; (2) leurs soins furent inutiles; & déja Charles le Hardi avoit confié le Gouvernement des pays récemment cédés, à Pierre de Hagenbach, homme violent, & mortel ennemi de la Nation Helvetique. Ce Gouverneur ne tarda point à donner contre lui les plus justes sujets de mécontentement. Il affecta un mépris insultant pour les Suisses, autorisa toutes les violences, toutes les vexations commises par ses Officiers, & permit à Habsberg, baillif de Lauffenbourg, de faire élever à Monenthal, dans le bailliage de Schenkenberg, du Canton de Berne, un poteau aux armes de Bourgogne. Les Bernois envoyerent des députés à Charles pour se plaindre de cette injure, & ils ne furent point écoutés; le Sénat de Berne écrivit à Pierre de Hagenbach, & il ne daigna point répondre (3).

Il se ligue avec le Duc de Bourgogne.

Charles le Hardi maltraite les Suisses par ses Officiers. 1470.

(1) Schilling. p. 70. Tschachtl. p. 205. Tschud. p. 702. Chron. de Bourgogn. p. 510.
(2) Chron. de Neufchatel.
(3) Tschachtl. Regist. de Bern. p. 216.

SECT. VI. *Histoire de la Suisse* 1443-1501.

Louis XI se ligue avec les Bernois contre le Duc de Bourgogne. 1471.

Informé des mécontentemens des Bernois, Louis XI profitant en Politique habile de ces circonstances, chargea Pierre Diesbach, qui étoit à sa Cour, d'aller proposer à la République de Berne une alliance avec la France. Cette proposition accueillie, & les ambassadeurs de Louis s'étant rendus à Berne, où se trouvoient alors les députés de Zug, de Schweitz & de Zurich, les articles du traité d'alliance furent acceptés par le Sénat, & ils portoient, que les deux parties alliées, ne donneroient au Duc de Bourgogne, ennemi des deux Etats, ni aide, ni secours, mais qu'elles s'entresecourroient contre lui, toutes les fois que l'une d'elles en seroit requise par l'autre.

Cependant Charles le Hardi & Louis XI faisoient les plus grands préparatifs; les Cantons n'avoient point accédé au traité de Berne avec le Roi de France; mais comme ils faisoient des vœux pour ce dernier, & qu'ils étoient irrités contre le Duc de Bourgogne, auquel ils étoient résolus de refuser tout secours, ils firent défense à tous leurs alliés ou sujets, de prendre part à cette guerre, & rappellerent même sous peine de la vie deux citoyens de Berne qui servoient dans l'armée de Charles.

Vexation & attentats des officiers du Duc de Bourgogne contre les Suisses. 1472.

A la faveur de ces troubles, & de ces démêlés, le Duc Sigismond espéroit de pouvoir s'exempter de payer les 1800 florins qu'il devoit au Bourguemaître de Schaffhausen, suivant les conditions du traité de Waldshut, & il autorisoit de toute sa puissance les iniques entreprises de ses officiers contre les Suisses; il protégeoit sur-tout les iniquités de Berenger de Hindorff & de Bernard d'Eptingen, qui, ne gardant plus de mesures, attaquerent ouvertement les Suisses par-tout où ils en trouverent, prirent au-dessous de Brisac des négocians, se saisirent de leurs marchandises, & conduisirent ces particuliers dans les prisons d'un château, d'où ils ne sortirent que par le secours des Strasbourgeois, qui les en retirerent à main armée. Ce fut pendant le cours de ces hostilités, ou plutôt de ces brigandages, que les Cantons de Schweitz, d'Uri, de Lucerne & d'Unterwald, firent avec les habitans du pays de Valais un traité d'alliance perpétuelle (1).

Voyage de Frederic III à Bâle. 1473.

Fréderic III, qui, sans paroître autoriser directement les injures que le Duc de Bourgogne & ses officiers faisoient aux Cantons, voyoit avec plaisir humilier ces anciens ennemis de sa maison, se rendit à Bâle suivi d'une cour brillante & nombreuse. Pierre de Hagenbach, détesté des Suisses par le mal qu'il leur avoit fait, & celui qu'il avoit voulu faire, vint à Bâle auprès de l'Empereur, & se fit suivre d'une troupe de domestiques richement vêtus, & qui portoient sur les manches de leurs habits trois dez brodés, avec ces deux mots allemands pour devise *(ich pass)*, *je joue aux dez*. Les Suisses regarderent cette expression comme un nouvel outrage; (2) & ils étoient d'autant plus fondés à se croire désignés par cette devise, que Hagenbach ne cessoit de les menacer d'une guerre prochaine de la part de Sigismond son maître; menaces justifiées par les Ambassadeurs de Charles le Hardi, qui avoient déclaré aux Cantons assemblés à Lucerne, que le Duc de Bourgogne ayant pris Sigismond & Berenger de Hindorff sous sa protection, son intention étoit de les défendre envers & contre tous de corps & de biens (3).

Charles le Hardi irrite les Cantons.

(1) Tschachtl. p. 258.
(2) Id. p. 288.
(3) Commines. T. 4. p. 357.

Berne lui envoie des Ambassadeurs. 1474.

Cette déclaration acheva d'irriter les Suisses, & la République de Berne chargée de demander satisfaction à Charles le Hardi, lui députa Nicolas de Scharnachtal & Pierre de Woberen, qui, ayant joint ce Prince, lui représenterent avec autant de force que de liberté, qu'au mépris de la bonne intelligence qui avoit si long-tems régné entre le Corps Helvetique & les Ducs de Bourgogne, par la plus repréhensible infraction du traité de Waldshut, le baillif Hagenbach, commettoit les plus iniques vexations, gênoit la liberté du commerce des habitans de Mullhausen, & qu'il avoit porté la licence jusqu'à intercepter leurs denrées de premiere nécessité: qu'on interceptoit les revenus de leurs terres du Sundgaw & d'Alsace; que Berenger de Hindorff, coupable des oppressions les plus punissables, n'eût pas dû être protegé par un Prince équitable: que si le Duc de Bourgogne croyoit avoir à se plaindre, les Cantons accepteroient volontiers la médiation du Pape, de l'Empereur, ou bien de l'Electeur Palatin: qu'ils s'attendoient à lui voir désavouer la conduite de Hagenbach; & qu'enfin, il étoit des injures que la nation la plus patiente & la plus pacifique, ne pouvoit dissimuler sans se déshonorer (1). A ces plaintes, le Duc de Bourgogne ne répondit qu'avec la plus insultante hauteur, traita les Ambassadeurs des Cantons avec mépris, & les renvoya durement après leur avoir fait essuyer les humiliations les plus revoltantes. Hagenbach enhardi par cette approbation en devint beaucoup plus insolent; il s'attacha à maltraiter les citoyens les plus distingués de Colmar, de Schlestat, de Strasbourg & de Bâle, il mit des garnisons dans les villes de Rheinfeld, Seckingen, Brisach, Waldshut & Lauffenbourg, ne parlant que de punitions exemplaires, contre quiconque oseroit, ou lutter contre lui, ou refuser d'obéir a ses ordres.

Ils sont durement renvoyés.

Les Suisses profondement ulcérés renoncerent à toute voie de médiation, & se préparerent à soutenir une nouvelle guerre; ils formerent alliance avec l'Evêque de Strasbourg, s'allierent ensuite avec celui de Bâle, & se liguerent avec les villes de Colmar, de Strasbourg, de Schlestat & de Bâle.

Le Duc Sigismond est trompé dans ses vues.

Le principal Auteur de ces troubles, le Duc Sigismond, qui avoit cru gagner beaucoup à ce désordre, & qui n'en retiroit que le mépris du nouvel allié auquel il avoit cédé la plus belle partie de son héritage, se repentoit, mais trop tard, de l'imprudence irréparable qu'il avoit eue de confier le soin de sa vengeance à Charles le Hardi. Foulés par Hagenbach, ses anciens sujets réclamoient vainement sa protection contre l'oppresseur qu'il leur avoit donné: Hagenbach n'avoit aucun égard à ses représentations, & méprisoit ses ordres. Lorsqu'il avoit confié la défense de ses Etats à Charles le Hardi, il s'étoit flatté d'épouser Marie, fille de ce Prince, mais il ne tarda pas à s'appercevoir, que le Duc de Bourgogne n'avoit cherché qu'à le tromper, comme il avoit déja trompé plusieurs souverains en leur offrant en mariage sa fille, qui ne fut accordée à aucun d'eux; mais plus cruellement déçu dans ses espérances, non-seulement Sigismond n'obtint point Marie, mais il ne lui fut pas possible de retirer ses Provinces des mains du Duc. Profondement ulcéré des procédés de son allié, il abandonna par ressentiment ses intérêts qu'il avoit embrassés par desir de vengeance, & il se rapprocha de Fré-

(1) Schilling. p. 95. Chron. de Bourg. Tschachtl. p. 304.

deric son cousin & du Roi de France: car l'Empereur secondoit de toute sa puissance les vues de Louis XI, dans la crainte où il étoit d'avoir à soutenir lui même une guerre contre le Duc de Bourgogne auquel il avoit refusé d'ériger ses Etats en Royaume.

Ligue de Louis XI & des Cantons contre le Duc de Bourgogne.

Tandis que Sigismond flottoit dans ces perplexités, Louis XI concluoit avec les huit Cantons une ligue défensive contre le Duc de Bourgogne, (1) & faisoit de vives instances pour engager les Suisses à faire leur paix avec le Duc d'Autriche (2). Les Cantons qui n'en vouloient plus à Sigismond depuis qu'ils lui avoient enlevé presque toutes ses possessions de la Haute-Allemagne, firent peu de difficultés d'entrer dans les vues du Roi de France: le plan de ce traité fut projeté dans une diete, & envoyé à Louis, qui en approuva tous les articles. Par ce traité, qui fut nommé *l'union héréditaire*, les Cantons après s'être assurés la possession de toutes leurs conquêtes sur la maison d'Autriche, promirent de veiller à la conservation des Etats du Duc Sigismond; mais cette promesse, énoncée d'une maniere obscure, est devenue dans la suite le sujet de beaucoup de contestations (3). Engagés dans la guerre qui alloit éclater contre Charles le Hardi les Suisses crurent devoir faire part à leur alliée, Blanche Visconti, Duchesse de Savoie, du lien qui les unissoit à Sigismond; & ils la prierent d'avoir égard au traité qu'elle avoit contracté avec eux, & par lequel elle s'étoit engagée à ne pas donner passage sur ses terres, aux troupes qui pourroient être destinées contr'eux. Blanche Visconti fit à leur lettre une réponse telle qu'ils la desiroient: mais ils furent bien surpris, lorsqu'ils apprirent que malgré l'honnêteté de cette réponse, le Baron de Lassara, à la tête d'une multitude de sujets du Duc de Savoie, marchoit contre les Suisses pour Charles le Hardi.

Les Cantons sont trompés par Blanche Visconti.

Les Bernois d'autant plus étonnés, qu'ils avoient eû la plus entiere confiance pour la Duchesse de Savoie, se hâterent d'écrire au Comte & à l'Evêque de Genève, d'interposer leurs bons offices auprès de Blanche Visconti, à laquelle ils le prierent de représenter combien la République seroit fachée de déclarer la guerre, si elle permettoit une infraction aussi manifeste au traité de leur alliance (4). Le Duc de Bourgogne instruit des dispositions des Suisses, & de leurs sollicitations auprès de la Duchesse de Savoie, eut recours, en cette occasion, à sa politique ordinaire; & cette politique étoit de flatter & de tromper ceux qu'il étoit le plus ambitieux d'accabler. La bonne foi simple & crédule des Suisses rendoit ce moyen infaillible. Il chargea le Comte de Romont qui étoit à la Cour de Blanche, d'envoyer des Ambassadeurs aux Suisses: & ces Ambassadeurs, tous sujets du Duc de Bourgogne (5), allerent de Canton en Canton, représenter combien Blanche desiroit de vivre en

Politique artificieuse du Duc de Bourgogne.

(1) Par ce traité Louis XI promettoit 2000 francs de pension par an à chaque Canton, & 200,00 florins pour les frais de la guerre. Schilling. p. 125.

(2) Schilling. p 108.

(3) Leibnitz. Cod. Diplom. part. II.

(4) Les Bernois avoient alors pour la maison de Savoie la plus haute considération, ils écrivoient ainsi, le 19 Mars 1474, à Blanche Visconti, Duchesse Douairiere. *Divi quondam Sabaudiæ, inclitissimi Duces, qui rem nostram publicam haud Segniori Studio ac suam continuis incrementis aluerunt &c.* Ruchat. Hist. de la Suisse.

(5) Ces Ambassadeurs étoient Henri de Colombier, Seigneur de Veuillerens, & Jean Al-

en bonne intelligence avec ses voisins; qu'à l'égard du Duc de Bourgogne, ils savoient que, comme ses ancêtres, il les avoit toujours chéris & traités comme ses propres sujets: qu'il n'ignoroit point que des puissances mal intentionnées cherchoient à rompre les liens de cette douce concorde: qu'il étoit faux, qu'en traitant avec le Duc d'Autriche, il leur eut promis, comme on le leur avoit dit, une protection particuliere contr'eux: qu'il n'avoit reçu les pays que Sigismond lui avoit engagés qu'après s'être assuré que s'il ne les recevoit pas, le Duc d'Autriche les remettroit en d'autres mains; que du reste, il n'avoit traité avec Sigismond que dans la vue pacifique de lui ménager un accommodement avec les Suisses. Que quant à Pierre de Hagenbach, il n'avoit point eû connoissance de ses vexations, & qu'actuellement qu'il en étoit informé, il avoit nommé des juges pour lui faire son procès.

Cette déclaration n'annonçant que de bonnes dispositions, séduisit les Suisses; & les Cantons de Schweitz, d'Uri, d'Unterwald, de Lucerne & de Zug, prierent les Ambassadeurs de témoigner à Charles leur plus vive reconnoissance. Colombier & Alliard ne furent point aussi heureux à Berne & Soleure; ils firent leur adroite harangue devant le Sénat de Berne; quelques expressions déplurent à plusieurs Sénateurs, qui répondirent avec aigreur, & la contestation se seroit fort échauffée, si le Garde des sceaux & le Trésorier de la République, se rengeant du côté des Ambassadeurs, n'eussent interprêté à l'avantage des Suisses, les expressions qui avoient offensé les Sénateurs. La querelle s'appaisa à l'avantage de Charles, auquel la République fit répondre que jamais aucun sujet de plainte n'avoit diminué l'attachement & le zele qu'elle lui avoit voués, qu'elle le prioit seulement de réprimer les vexations de Pierre de Hagenbach, & de garantir les Bernois ainsi que la ville de Mullhausen, des injustices & des oppressions de cet officier violent & inique. Soleure fit la même déclaration, (1) & le Duc de Bourgogne ne douta point qu'il ne fut parvenu au but qu'il s'étoit proposé. Cependant il ne falloit pas moins que l'extrême crédulité des Suisses, pour ne pas appercevoir les desseins du Duc de Bourgogne, qui ne cherchoit évidemment qu'à tromper les Cantons par de fausses apparences d'amitié, & qui, dans le même tems, écrivoit qu'il falloit gagner du tems & attendre que d'autres circonstances permissent de faire avec avantage la guerre aux Suisses (2). Il y avoit si peu de bonne foi dans ses promesses, que lors même qu'il les faisoit, il autorisoit les attentats de Pierre de Hagenbach, qui établissoit à son gré des péages, opprimoit les habitans de Mullhausen, insultoit les Bâlois, & exerçoit d'atroces violences sur le territoire de Berne.

Vues de Charles.

Tirannie de Pierre de Hagenbach.

Alliard, tous deux très-capables de seconder les vues de Charles le Hardi, & d'endormir les Suisses. Aussi remplirent-ils cette commission avec le plus grand succès, si toutefois, il y a du succès à tromper. *Instruct. des Ambassad. de Bourg.* Commines. T. 4. p. 412.

(1) Commines. T. 4 p. 445.

(2) Charles le Hardi écrivit à Sigismond: *Item, & pour, ce semble, que, pour le plus certain, l'on doit delayer pour cette saison de mouvoir ladite guerre, & dès maintenant à tout événement, les dits ambassadeurs requerront à monait Sr. d'Autriche, qu'il veuille dire & declarer la forme & maniere comme il lui semble que l'on pourroit le plus avantageusement emprendre & faire la guerre aux dits Suisses. Instruct. des Ambassadeurs envoyés au Duc d'Autriche.* Commines. T. 4 p. 392.

Sect. VI. *Histoire de la* Suisse 1443-1501.

Pour prix de l'engagement d'une partie de ses Etats, Sigismond *le simple* avoit reçu de Charles 100,000 florins; il fut assez heureux pour se procurer cette somme de Louis XI, & il la déposa à Bâle, demandant que les terres qu'il avoit engagées lui fussent rendues. Il n'obtint rien, &, sous divers prétextes, Charles refusa de remplir les conventions du traité; (1) & piqué contre les anciens sujets du Duc d'Autriche, qui desiroient de rentrer sous sa domination, il lâcha contr'eux Hagenbach, qui se préparant à ruiner & saccager Brisach, fut surpris & arrêté par les habitans. Sigismond furieux, forma une Cour criminelle, dans laquelle il admit les députés des villes Suisses les plus maltraités par cet officier. Son procès fut bientôt instruit, & sur les preuves complettes & multipliées de ses crimes il fut condamné à périr sur l'échafaud. La sentence fut presque aussi-tôt exécutée que prononcée (2).

Hagenbach est arrêté, condamné à perdre la tête, est exécuté.

Charles sentant combien la perte du ministre de ses vengeances lui étoit préjudiciable, n'écouta que la colere qui l'animoit, & donna ordre à Etienne, frere de Hagenbach, de ravager le Comté de Ferrette, & de laver dans le sang des habitans, celui de son frere, versé par la main du bourreau. Cet ordre cruel fut ponctuellement rempli. Cependant le Duc de Bourgogne, qui ne perdoit jamais ses intérêts de vue, feignit d'être encore plus courroucé contre Sigismond que contre les Suisses; & se flattant de pouvoir encore les tromper, il chargea ses ambassadeurs de représenter à ceux de Berne, de Zurich & de Lucerne, combien ils devoient se méfier d'un nouvel allié tel que le Duc d'Autriche, dont la maison avoit été dans tous les tems leur ennemie; au-lieu qu'ils avoient toujours été en bonne intelligence avec les Ducs de Bourgogne: qu'ils n'oubliassent point que Louis XI, encore Dauphin, s'étoit ligué avec les Autrichiens pour écraser la Suisse: que de son côté il consentoit à oublier l'injure qui lui avoit été faite, en envoyant sur l'échafaud Pierre de Hagenbach, dont la conduite & les vexations eussent dû être soumises à sa justice, & dont peut-être les griefs eussent pû être réparés, & les plaintes qu'on en avoit faites, terminées à l'amiable.

Courroux du Duc de Bourgogne.

Les preuves que l'instruction du procès d'Hagenbach avoient fournies,

(1) Sigismond le simple n'eût pas été plus heureux, quand même Charles le Hardi lui eût rendu ses Etats. La plus grande partie de ses terres étoient au pouvoir des Cantons. qui très-certainement n'étoient point disposés à s'en dessaisir: c'étoit une suite très-naturelle des imprudences & des fausses démarches du Duc d'Autriche, de se voir joué de toutes parts, & dépouillé de ses possessions.

(2) Les accusations qu'Henri Iselin portoit contre Hagenbach. 1°. d'avoir fait décapiter quatre hommes à Thann, sans forme de procédure. 2°. D'avoir violé les privileges de la ville de Brisach; d'avoir destitué de sa propre autorité plusieurs Conseillers. 3°. d'y avoir mis garnison étrangere, toléré son brigandage, & résolu de faire massacrer la bourgeoisie. 4°. D'avoir violé plusieurs femmes & religieuses. Jean Jemi répondit à ces accusations pour Hagenbach. 1°. Que c'étoit par ordre de son Prince qu'il avoit fait décapiter ces quatre personnes, comme coupables de rebellion. 2°. Que les habitans de Brisach avoient prêté serment au Duc de Bourgogne, sans se réserver leurs privileges, que cependant il ne les avoit chargés d'aucun impôt. 3°. Qu'il y avoit mis garnison par ordre de son maître. 4°. Que pour ce qui étoit des actes de luxure qu'on lui reprochoit, plusieurs de ses juges n'en étoient pas moins coupables que lui; mais il n'avoit jamais eu besoin d'employer la force. Sa sentence de mort fut exécutée le soir même. *Mém. du tems.* fol. 335. Tschatchtl. f. 334. Haferar. T. 2. p. 180. Schilling. p. 114, 118 & 119.

des véritables desseins de Charles, avoient trop éclairé les Suisses, pour qu'ils pussent, du moins si-tôt, se laisser surprendre par sa feinte amitié. Il s'étoit formé contre lui un parti fort puissant à Berne, où, à la vérité il lui restoit encore une faction, mais composée seulement de quelques anciennes maisons. Adrien Babenberg étoit à la tête de ce parti: mais Nicolas Diesbach, Avoyer de la République, étoit à la tête du parti opposé; (1) il parvint à faire releguer Babenberg; & la guerre fut presque unanimement résolue par la République, contre le Duc de Bourgogne. Les villes d'Alsace alliées des Suisses, envoyerent des députés à la diete Helvetique, pour leur demander du secours; & les Ambassadeurs de la Duchesse de Savoie s'y rendirent, & déclarerent que cette Princesse étoit dans l'intention d'observer la plus exacte neutralité.

Berne lui déclare la guerre.

Les Cantons, après avoir balancé quelque tems entre Charles & Sigismond, suivirent l'exemple de Berne, & déclarerent la guerre au Duc de Bourgogne. Ce n'étoit seulement pas pour la défense des domaines de Sigismond, que ce Prince avoit aliénés pour leur faire la guerre, que les Suisses se déclarerent contre Charles, comme l'observe l'Auteur de l'*Hist. de la confédération Helvetique.* Liv. 5. p. 232, mais par le juste ressentiment des injures reçues, & par la connoissance des projets que le Duc de Bourgogne avoit formés contr'eux. Quoiqu'il en soit, les Bernois, suivis de leurs alliés de Soleure, de Bienne & de Fribourg, allerent assiéger Héricourt, & furent joints sous les murs de cette place par les Troupes des autres Cantons, celui d'Unterwald excepté, parce qu'ayant des contestations à terminer avec le Duc d'Autriche, il n'avoit pas voulu prendre part à cette guerre, avant que ces différens eussent été réglés. L'armée des Suisses, forte de 18000 hommes, assiégeoit cette place, lorsque Thibaut de Neufchatel, Maréchal de Bourgogne, tenta, suivi de 5000 hommes, de s'y jeter: mais sa tentative ne fut rien moins qu'heureuse, & il fut repoussé avec perte de 2000 hommes; Héricourt se rendit, & les assiégeans remirent aussi-tôt cette place au Duc Sigismond.

A l'exemple de Berne, tous les Cantons déclarent la guerre au Duc de Bourgogne.

Détrompé par l'expérience, & convaincu qu'il ne lui seroit pas possible de lutter contre tant de Puissances réunies, Charles le Hardi, gagna, par la voie des négociations, ce que la force de ses armes n'avoit pû lui procurer, c'est-à-dire, l'avantage de n'avoir à combattre, en divers tems, & séparément, que l'une après l'autre, chacune des trois nations liguées actuellement contre lui. Ce fut dans cette vue, qu'à force de promesses, qu'il étoit bien résolu de ne pas tenir, il conclut à Verviers une treve de neuf années avec le Roi de France, & qu'il fit la paix avec l'Empereur. Fréderic III & Louis XI s'étoient solemnellement engagés à ne consentir à aucun traité de paix avec Charles, sans y comprendre les Suisses; cependant ils ne firent dans leurs traités aucune mention d'eux; ensorte qu'ils resterent seuls exposés aux armes & à la vengeance du Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne s'accommode avec Louis XI & l'Empereur. 1475.

(1) Nicolas Diesbach, Chevalier, Baron de Signaw, Avoyer régnant, étoit fort attaché à la France: il étoit généreux, populaire, éloquent: quoiqu'il eut passé l'âge de 74 ans, il avoit conservé toute son activité; il étoit entreprenant, & par tant de qualités réunies, extrêmement chéri du Peuple. Il mourut, sans enfans, Guillaume de Diesbach, Chevalier, son cousin germain, hérita de ses grands biens. Anshelm. fol. 179 & suiv.

SECT. VI. *Histoire de la* Suisse 1443-1501.

Les Suisses soutiennent seuls la guerre.

Cet abandon des deux Puiſſances étonna les Cantons, mais n'abattit point leur courage; ils furent les premiers à ſe mettre en campagne, firent de violentes irruptions ſur les terres de Bourgogne, (1) s'emparerent de Pont-Arlier, où 1300 ſoldats de Lucerne & de Soleure, aſſiégés par 12000 Bourguignons, repouſſerent les aſſiégeans, & ne s'éloignerent de cette ville qu'après l'avoir brûlée, ainſi que le château. Pendant que cette petite armée pouſſoit de ville en ville ſes conquêtes juſqu'au centre des Etats du Duc, les troupes Strasbourgeoiſes, jointes aux ſoldats de Lucerne, de Berne & de Bâle, & commandés par le Comte de Thierſtein, s'emparerent d'une grande partie de la Franche Comté, & elles euſſent conquis le reſte, ſi la crainte de la peſte qui déſoloit cette contrée, ne les eût obligées de ſe retirer; (2) Antoine, Bâtard de Bourgogne les ſuivit dans leur retraite, mais n'oſant les attaquer, il ſe jeta ſur la Lorraine, dont il facilita la conquête à Charles le Hardi.

Infidélité de la Ducheſſe de Savoie à ſes engagemens.

La Ducheſſe de Savoie avoit promis d'obſerver la neutralité; mais, au mépris de ſes engagemens, elle permettoit à ſes ſujets de prendre les armes pour le Duc de Bourgogne; elle donnoit paſſage par ſes états aux alliés du Duc, & autoriſoit ſes vaſſaux à faire des hoſtilités ſur les terres des alliés des Suiſſes. La République de Berne ſe plaignit amérement de ces procédés: la Ducheſſe de Savoie juſtifia ſa conduite; mais dans le même tems, elle fit propoſer aux Cantons aſſemblés en diete à Lucerne, d'abandonner les intérêts de Sigismond & de s'unir à Charles; & tandis qu'elle aſſuroit les Bernois de ſa fidélité aux promeſſes qu'elle leur avoit faites, ſes émiſſaires tentoient d'aigrir les ſept Cantons contre Berne, & elle leur propoſa une alliance, à l'excluſion de cette République, qu'elle finit, lorſqu'elle crut l'avoir rendue aſſez ſuſpecte, par accuſer hautement d'avoir ſuſcité cette guerre. Cette Princeſſe garda dans ſa haine, ſi peu de ménagemens que Jacques de Savoie, Comte de Romont & Baron de Vaud, Maréchal de Bourgogne, donna ordre à ſes ſujets, de traiter en ennemis les alliés & les ſujets de Berne: lui-même peu de tems après, reſtant dans ſes états, ne ſe contenta point d'approuver ces excès; mais il alla lui-même faire enlever deux chars, qui, chargés de marchandiſes, venoient de Nuremberg, & maltraita cruellement les conducteurs (3). Il chaſſa les troupes Suiſſes du pays de Vaud, & mit garniſon étrangere dans toutes les places.

Les Bernois declarent la guerre à Jacques de Savoie, font une irruption ſur ſes terres.

Juſtement indignés, les Bernois ſe liguerent avec les Valaiſans, déclarerent la guerre à Jacques de Savoie, ſe mirent dès le lendemain en campagne, & leurs troupes réunies à celles de Fribourg, s'emparerent de Morat, de Payerne, d'Eſtavayé, qu'elles prirent d'aſſaut, & où elles paſſerent au fil de l'épée plus de 1500 hommes; (4) reduiſirent tous les châteaux des environs, ſe

(1) Les Bernois pour s'avancer plus facilement dans ce pays, fortifierent le château de Nidau, & y firent tranſporter les armes qu'ils trouverent à Arlier, place dont ils s'étoient emparés au mois de Septembre de l'année précédente. Tſchachtl. p. 404.

(2) Schilling. p. 188 & ſuiv.

(3) Bien des Auteurs ont rapporté l'origine de la guerre de Bourgogne à l'enlèvement de ces deux chars; ils ſe ſont trompés, la guerre étoit avant déclarée de part & d'autre.

(4) *Chroniq. du pays de Vaud.* p. 160.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

rendirent maitresses d'Esclées, (1) furent jointes successivement par les troupes des autres Cantons, & de conquête en conquête, de triomphe en triomphe, s'avancerent jusqu'au delà de Morges, & eussent assiégé la ville de Genève, si elle ne se fût rachetée du siege pour une somme de 26000 florins, qu'elle paya aussi-tôt qu'elle en fut sommée (2).

Les Suisses paroissent desirer la paix. 1476.

Cette course victorieuse & conquérante fut entreprise & terminée en trois semaines (3). Toutefois, quelqu'éclatans que fussent les succès des Suisses, il est incontestable qu'il y avoit pour eux du danger à continuer cette guerre, & qu'ils étoient inférieurs en force à Charles & à ses alliés. Ils le sentoient, & ils n'étoient point éloignés d'accepter la paix; mais ils ne la vouloient qu'autant que le Duc d'Autriche & leurs alliés y seroient compris. Rodolphe, Margrave de Hochberg, se donna beaucoup de mouvemens pour calmer cet orage, & les Cantons avoient consenti à une treve de trois mois: mais Rodolphe en ayant fait la proposition à Charles, ce Prince la rejeta avec la plus insultante hauteur (4). Le Margrave de Hochberg qui n'avoit eû que les plus estimables vues dans les démarches qu'il avoit faites, piqué de la maniere dont le Duc l'avoit accueilli, & d'ailleurs ami des Suisses, leur remit, comme une marque de son estime & de sa confiance la garde de la ville de Neufchatel, où ils jeterent une nombreuse garnison.

Le Duc de Bourgogne rejette avec hauteur toutes les propositions qu'on lui fait.

Cependant Jacques de Savoie, continuant la guerre avec toute la fureur que lui donnoit le desir le plus véhément de se venger, surprit Yverdun, où il n'y avoit que 70 Lucernois, qu'il assiégea avec 1500 hommes, dans la citadelle, où s'étoient retirés ces braves guerriers, qui, n'ayant plus de munitions de guerre, ni de vivres, se défendoient toujours, & faisoient des sorties si fréquentes, si terribles, que Jacques de Savoie n'osant réduire ces braves défenseurs au desespoir, ni donner l'assaut au château, se retira. Irrité par cette résistance, le Comte de Romont surprit Grandson, & enleva le Capitaine de Stein, mais les soldats de ce courageux Capitaine se jeterent dans le château & refuserent de se rendre. Les assiégeans & les bourgeois eux-mêmes de Grandson conduisirent de Stein sous les murs de la citadelle, & menacerent la garnison de le pendre, si elle ne se rendoit à l'instant même. L'intrépide de Stein exhorta ses soldats à ne faire aucune attention à ce qu'on feroit de lui, mais à faire tous leurs efforts pour conserver la citadelle; sa fermeté rassura les siens, & en imposa si fort aux ennemis, qu'ils se retirerent, conduisirent de Stein prisonnier à Uzaret, d'où il fut dans la suite échangé contre le Général des Bourguignons.

Valeureuse défense du château de Grandson.

Charles le Hardi s'avançoit contre la Suisse, à la tête d'une armée de

(1) Il ne restoit plus de tous les assiégés que 18 hommes vivans; ils eurent la tête tranchée. Le Valet de leur Capitaine, Pierre de Cossonai fut seul épargné pour avoir servi de Bourreau en cette occasion.

(2) Gollut p. 872.

(3) Lorsque cette armée se retira, elle dévasta la campagne, excepté les terres qui appartenoient à l'Evêché de Lausanne; les Baronies de Lassara & d'Aubonne; ainsi que la terre de Bavois par égard pour Adrien de Babenberg, gendre de Lassarra: & par considération pour le Comte de Gruyere, Baron d'Aubonne, & pour Jacques de Gleresse, Seigneur de Bavois.

(4) Schilling. p. 258.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

100,000 hommes; il pénétra dans le pays de Vaud, passa par Orbe, & vint former le siege de Grandson, qu'il emporta dès le troisieme jour; mais le château, dont les Bernois avoient doublé la garnison, après la retraite de Jacques de Savoie, se défendit avec la plus rare valeur; les Bernois & les Fribourgeois vinrent au secours de cette place; ils tenterent de s'y jeter, mais inutilement. Le Duc de Bourgogne, impatient & honteux de voir son armée arrêtée par un château de si peu d'importance, fit faire à la garnison des propositions honorables & très-avantageuses, par un de ses gentils-hommes, Luc de Ronchant (1). Les assiégés manquoient d'artillerie; ils n'avoient plus de poudre; il étoit impossible qu'ils fussent délivrés, & plus impossible encore, que, dénués de tous moyens défensifs, ils pussent résister à une si formidable armée; les propositions qui leur étoient faites honoroient leur courage; ils les accepterent & rendirent le château; mais par la plus atroce perfidie, Charles fit noyer toute cette garnison composée de 450 hommes (2).

Activité du Duc de Bourgogne, propositions honorables aux assiégés.

Cet acte d'inhumanité pénétra les Suisses de fureur, & résolus de venger leurs compatriotes, ils marcherent au nombre de 20000 contre le Duc de Bourgogne; leur avant-garde peu nombreuse, s'avança jusqu'au delà de Grandson (3), & prit poste dans la plaine de Lacombe Ruaux: ils y furent attaqués par une troupe de 100 Archers, les détachemens Suisses les plus proches accoururent au secours de leur avant-garde; les bataillons ennemis vinrent de leur côté soutenir les agresseurs: la bataille s'engagea; Charles comptant trop sur sa supériorité, s'avança précipitamment ne donnant même pas le tems au reste de son armée de le suivre. Les troupes de Schweitz, de Berne, de Soleure, de Fribourg & de Bienne, se mirent, suivant l'usage Helvetique, à genoux pour implorer le secours de la toute-puissance. Les Bourguignons croyant qu'ils demandoient grace, jeterent de grand cris: mais quelques momens après, les Suisses, leur priere faite, se releverent, & formerent un Bataillon quarré, qui présentoit de tous côtés un front hérissé de lances. La cavalerie Bourguignone attaqua ce bataillon, ne put l'entamer, & à chaque attaque, fut repoussée avec beaucoup de perte. Cependant le reste des troupes des Cantons s'approchoient successivement, & se joignoient, à mesure qu'elles arrivoient, à ce bataillon, qui grossissoit considérablement, & devenoit plus formidable de moment en moment.

Bataille de Grandson.

Crainte de Charles.

Charles le Hardi, témoin de la perte des siens, des progrès successifs & rapides de ce corps inébranlable, tomba dans le découragement. Les premiers

(1) Jean Waller, Capitaine de la garnison fut le premier à prêter l'oreille aux insinuations de Ronchant, qui avoit reçu 100 florins de la garnison en reconnoissance de ses bons offices. Le nom de famille de Ronchant, étoit St Louis, Seigneur de Ronchant, vivoit en 1486, & il fut témoin dans le testament de Jean IV d'Arberg, Comte de Valengin. Tschachtl.

(2) Ronchant avoit, ou feignoit d'avoir reçu quelqu'offense de ceux de Soleure; il se joignit au Comte de Romont, à Philippe Margrave de Hochberg & à ceux d'Yverdun pour engager le Duc à cette cruauté. Les Bernois firent arrêter le Margrave Rodolphe, pere de Philippe, qui se trouvoit à Berne, & le firent garder à vue dans la Tour de Lombach. Tschachtl fol. 619 & 623.

(3) Jean de Neufchatel, Seigneur de Grandson, se rendit au Duc de la maniere la plus lâche; il suivit l'armée de ce Prince, & fut tué devant Nanci, *quoiqu'il eut toujours fait tout ce qui dépendoit de lui pour n'être point tué. Chroniq. de Neufchatel.*

rangs de ses troupes, après plusieurs attaques inutiles, se retirerent vers le corps de l'armée, & ce corps déconcerté comme son chef, prenant cette évolution pour une fuite, prit le chemin du Camp, observant très-peu d'ordre: les Suisses, sans déranger leur ordre de bataille, suivirent l'armée ennemie, & atteignirent l'infanterie, qui, au premier choc s'ébranla & fut mise en déroute. Cette déroute fut bientôt si générale, & la terreur des Bourguignons si forte, que les Suisses les chassant devant eux, les poursuivirent jusqu'à Montagny, & en firent un horrible carnage. Et finissant comme ils avoient commencé, ils se jeterent à genoux & rendirent graces à Dieu de l'importante victoire qu'ils venoient de remporter.

Victoire complette des Suisses. 1476.

On sait que Charles le Hardi fut le Prince le plus fastueux de son tems: aussi évalue-t-on à un million de florins, les effets précieux & les richesses que les Suisses prirent dans son camp (1). Ils s'emparerent aussi de Grandson, & se distribuerent environ trente gentils-hommes, qui avoient été faits prisonniers de guerre: mais les soldats de Berne & de Fribourg, se souvenant de la cruauté exercée contre la garnison du château de Grandson, massacrerent ces prisonniers, & ne laisserent la vie qu'au seigneur de Darin, qui fut échangé contre Pandolphe de Stein (2). La garnison Bourguignone de Vauxmarais redoutant la valeur des Suisses & l'esprit de vengeance qui les animoit, abandonna le château, & fut assez heureuse pour se sauver.

Perte des Bourguignons.

Tous les Auteurs contemporains assurent que les Suisses ne perdirent dans cette mémorable journée que 50 hommes, (3) & qu'il y eut 10000 morts du côté des Bourguignons.

Nouveaux préparatifs & projets du Duc de Bourgogne.

Les Cantons confédérés après s'être partagés le butin, les meubles & effets précieux enlevés du camp de Charles, reprirent en triomphe la voie de leurs divers Cantons. Ils n'avoient point à craindre, du moins de quelque tems leurs ennemis. Le Duc de Bourgogne rassembla les débris de son armée à Nozeret, où il s'étoit retiré, il fit de nouveaux préparatifs, prit les mesures qu'il crut les plus propres à assurer sa vengeance; & résolu de rentrer en Suisse, se proposa de commencer ses opérations par le siege de Berne & de Fribourg. Présomptueux autant qu'il l'étoit, il douta si peu du succès de son entreprise, qu'il donna par avance la ville de Berne au Comte de Romont, celle de Fribourg à la Duchesse de Savoie, & les principales maisons de ces deux villes aux officiers qu'il estimoit le plus, mais c'étoit là précisément céder la peau de l'ours avant que de l'avoir abattu. Les Suisses, qui n'avoient pas été consultés dans ces dispositions, les rendirent inutiles: Charles plein

(1) On conserve fort soigneusement dans l'arsenal de Berne plusieurs pieces d'artillerie, & les mousquetons des gardes du Duc, qui lui furent enlevés en cette occasion. On montre aussi plusieurs riches tapis, & les tapisseries avec lesquelles ses tentes étoient décorées. Nos chroniques rapportent *que le gros diamant* qui fait aujourd'hui le plus riche ornement de la Thiare du Pape, fut acheté à Lucerne, en 1492, pour 5000 mille florins du Rhin, par Guillaume Diesbach, fils de l'Avoyer de ce nom; Guillaume Diesbach le vendit à Bartholomé Mery Seigneur de Stratlinger, pour 5400 florins: celui-ci le vendit à des marchands de Gênes pour 7000 florins: ces marchands le cederent au Duc de Milan pour 11000 ducats: Jules II l'acheta du Duc de Milan. *Mémoires du tems.* fol. 635. Amelot de la Houssaye. Mém. Histor. Tom. I. p. 594.

(2) Schilling p. 291 Tschachtl. p. 631.

(3) Commines. L. C.

SECT. VI. *Histoire de la Suisse* 1443-1501.

de confiance vint camper à Lausanne, & son armée fut en très-peu de jours prodigieusement augmentée par les secours que lui fournirent la Duchesse de Savoie & le Comte de Romont.

Son armée rentre en Suisse,

Les Fribourgeois & les Bernois ravitaillerent les places qu'ils prévoyoient devoir être les premieres attaquées, telles que Morat & Grandson: les Cantons envoyerent mille hommes dans Fribourg. Jacques de Savoie reprit tout le pays qui lui avoit été enlevé. Guillaume de Diesbach & Petermann de Woberen marcherent contre Romont, qui, défendue par Jacques de Savoie, secondé par une garnison de 4000 hommes, obligea les Assiégeans de se retirer. Les Valaisans plus heureux, combattirent, & mirent en déroute un corps de 3000 Lombards qui venoient joindre leurs armes à celles des Bourguignons.

Lettre des Bernois au Roi de France.

L'acharnement de Charles, & les efforts qu'il faisoit pour accabler les Suisses, engagerent les Bernois à écrire au Roi de France, pour lui recommander, non les Cantons menacés par le plus irréconciliable des ennemis, mais les enfans de Savoie, (1) que la crédulité de leur mere, disoient-ils, exposoit à être tôt ou tard dépouillés de leurs états, par ce même Duc de Bourgogne, qui ne cherchoit qu'à affoiblir ses voisins, afin d'accroître sa puissance des débris de leur fortune: ils invitoient le Roi à attaquer ce Souverain dans ses états dégarnis alors de troupes, tandis que les Cantons lui livreroient bataille sur bataille en Suisse, où ils ne cesseroient de le tenir dans la plus embarrassante occupation.

Siege de Morat.

L'Evénement justifia la sagesse des précautions des Suisses. En effet, une partie de l'armée de Charles, forte de 60000 hommes, alla investir Morat; (2) où le Duc se rendit quelques jours après avec le reste de ses troupes. Jacques de Savoie étoit campé au nord de cette ville avec 8000 hommes, le lac étoit gardé par un corps de 30000 hommes, commandés par Antoine, Bâtard de Bourgogne, & le reste de l'armée, sous les ordres du Duc, occupoit les hauteurs. Les troupes Bernoises commandées par Schamachtal & Woberen, défendirent les ponts contre les ennemis qui ne purent les emporter. Les Bourguignons donnerent un assaut à Morat, perdirent plus de 1000 hommes & furent repoussés.

Bataille de Morat. 1476.

Les soldats des Cantons joignirent les Bernois, & leur armée se trouvant forte de 30000 hommes d'infanterie & de 4000 chevaux, ils résolurent de marcher contre le Duc & de lui livrer bataille. Le Chevalier Guillaume Hertter, Général de cette armée, proposa dans le Conseil de guerre de retrancher le camp pour s'assurer une retraite en cas d'événement; sa proposition fut unanimement rejetée, les Suisses ne connoissant point en présence de l'ennemi, d'autre précaution que celle de combattre jusqu'à la derniere goutte de leur sang.

Charles averti de l'approche des troupes Helvetiques, fit sortir les siennes du camp & les rangea lui-même en bataille derriere une haye vive au dessus de Morat. Il tomboit une pluie abondante, elle ne ralentit point l'ardeur des Suisses, que leur Général avoit toutes les peines du monde à retenir. Les deux

(1) Ces enfans étoient Philibert, Duc de Savoie, Charles; Louise-Marie, mariée depuis à Hugues de Chalon; Marie, mariée à Philippe de Hochberg.

(2) Schillinger. p. 323.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501

deux armées resterent en présence jusqu'à midi (1). Charles croyant que celle des Suisses ne vouloit point l'attaquer ce jour là, fit sonner la retraite: mais ses troupes n'eurent pas plutôt commencé à défiler, que les confédérés tomberent sur elles avec la plus vive impétuosité: Halwille s'empara du canon des ennemis, & s'en servit contr'eux; il se jeta dans un chemin creux, & prenant les Bourguignons en flanc, il les mit en désordre: le reste des troupes Helvetiques s'avança en bon ordre; Bubenberg, à la tête de six cens hommes, coupant la retraite des Bourguignons, & se portant entr'eux & leur camp, les mit entre deux feux, & cette manœuvre les déconcerta si fort, qu'ils prirent la fuite avec une précipitation extrême, & la plus vive terreur.

Erreur funeste du Duc de Bourgogne.

Ce ne fut plus un combat, mais un massacre affreux: il n'échappa qu'un très-petit nombre de Bourguignons; tout le reste périt sous le fer des vainqueurs, ou dans les eaux du lac, où la crainte en fit précipiter un si grand nombre, qu'il fut couvert de cadavres en très-peu de momens (2). Cette victoire est une des plus signalées de toutes celles qu'a illustré la valeur Helvetique.

Perte des Bourguignons.

Les Bourguignons perdirent dans cette action environ 26000 hommes. La perte des Suisses fut presque insensible, Charles, qui laissa ses équipages au pouvoir des vainqueurs, fut si découragé par ce revers, qu'il s'enfuit précipitamment jusqu'à Morges (3). Les confédérés après s'être reposés trois jours sur le champ de bataille, (4) licentierent la moitié de l'armée, prirent leur route vers Lausanne, & s'emparerent, dans leur retraite, de Lucens & Moudon, qu'ils pillerent & brûlerent. Louis XI leur envoya des députés à Lucerne,

Terreur & découragement du Duc de Bourgogne.

(1) Les Auteurs contemporains racontent que pendant que les armées étoient en présence, les chiens qui étoient dans le camp des Bourguignons attaquerent ceux des Suisses, & qu'après un combat fort vif, les chiens Bourguignons prirent la fuite. Ils disent qu'après la priere, la pluie cessa tout à coup, & qu'il fit un beau soleil, ce qui fut regardé comme d'heureux présages.

(2) Il y a quelques années qu'on pêcha des armures d'une grande beauté du fond du lac. On ramassa quelque tems après cette journée, une prodigieuse quantité d'ossemens épars sur le Champ de bataille, ils sont conservés encore de nos jours dans une chapelle construite sur le grand chemin près de Morat, on y lit cette inscription.

DEO OPT. MAX.
CAROLI INCLYTI ET FORTISSIMI
DUCIS BURGUNDIÆ
EXERCITUS MURATHUM OBSIDENS
AB HELVETIIS CÆSAR HOC SUI
MONUMENTUM RELIQUIT.

Anno M. CCCC. LXXVI.

Peu d'inscriptions ont été aussi méritées que celle là. Tschachtl. p. 718. Schilling. p. 338.

(3) Charles fut entierement défait, & ne lui en prit point comme de la bataille précédente, où il n'avoit perdu que sept hommes d'armes, parce qu'alors les Suisses n'avoient point de gens de Cheval, &c. Le Seigneur de Contay, confessa au Roi, moi présent, qu'en ladite bataille étoient morts 8000 hommes du parti du dit Duc, & d'autres menues gens assez, & crois, à ce que j'en ai pu entendre, qu'il y avoit bien 18000 morts en tout. Les tentes & pavillons du Duc avec tout ce qui étoit dedans, vinrent à la part du Duc René, comme Général de l'armée. Le Duc combattit long-tems à pié, ayant eu son cheval tué sous lui. Commines. Amelot de la Houssaye. *Mém. Hist.* T. 1. p. 496.

(4) Les Suisses ne perdirent dans cette mémorable journée que vingt hommes. Schilling. p. 350.

SECT. VI. *Histoire de la* Suiſſe 1443-1501.

chargés de ménager une treve entr'eux & la Ducheſſe de Savoie, & il fut convenu que dans un congrés, qui fut indiqué à Fribourg, on termineroit tous les démêlés qu'il y avoit entre cette Princeſſe & les Cantons. Dans ce congrés où ſe trouverent le Bâtard de Bourbon, Amiral de France de la part de Louis XI: l'Evêque de Genève, le Comte de Gruyere, le Duc de Lorraine, les députés du Duc Sigismond, les Evêques de Bâle, de Strasbourg, les députés du Duc de Savoie, du pays de Vaud, des huit Cantons, des villes alliées, de celles de l'Alſace, de l'Electeur Palatin, ceux de l'Evêque du Pays du Valais, il fut conclu que la ville de Genève payeroit 24000 florins: que la maiſon de Savoie ſeroit remiſe en poſſeſſion du pays de Vaud, qui ne pourroit plus être démembré des Etats de Savoie, au moyen de 50000 florins que cette maiſon donneroit pour ſûreté de ſon hypotheque ſur ce pays. Grandſon, Morat, Grandcourt & Cudrefin furent cédés aux Bernois & aux Fribourgeois: (1) enfin, il fut ſtatué que la maiſon de Savoie payeroit aux Fribourgeois 25600 florins qu'elle leur devoit. Peu de tems après ce traité, la Ducheſſe de Savoie Yolande, aux ſollicitations de Berne, renonça à tous ſes droits ſur Fribourg, qui, dès ce moment, fut miſe au rang des villes libres & indépendantes.

Traité de paix & conditions de ce traité.

Fribourg déclarée ville libre. 1477.

Dans le congrès de Fribourg il avoit été délibéré que les Cantons envertoient au Roi de France des députés pour recevoir les 24000 florins que ce Souverain avoit promis pour ſon contingent des fraix de la guerre de Bourgogne. Ces députés reçurent l'accueil le plus diſtingué à la Cour de Louis XI; il leur fit non-ſeulement compter les 24000 florins qui furent diſtribués par égales portions aux Cantons; mais chacun de leurs députés reçut un préſent de 20 marcs d'argent: & Bubemberg en reçut 100, comme un témoignage de l'eſtime ſinguliere que Louis XI avoit pour ſa perſonne.

Guerre de Charles contre le Duc de Lorraine.

Les défaites multipliées de Charles euſſent dû lui faire deſirer la paix; mais ſon ame trop fiere ne put y conſentir; excité, au contraire, à de nouveaux combats, & croyant effacer par des victoires le cruel déplaiſir que lui cauſoit le ſouvenir de ſes revers, il alla mettre le ſiege devant Nancy (2). Le Duc de Lorraine trop foible pour réſiſter ſeul aux armes d'un tel Souverain, alla lui-même à Berne demander des ſecours à la République. Il y eut à ce ſujet deux dietes à Lucerne. La ſaiſon étoit avancée, le froid très-rigoureux (3), les Cantons, ſans ſe déclarer entierement, permirent néan-

(1) Morat, Grandſon & Echallens ont été gouvernés depuis, alternativement par Berne & Fribourg, qui y envoyent tous les cinq ans un Baillif; tellement, que ſous les Baillifs Bernois, l'adminiſtration dépend de Fribourg & réciproquement de Berne ſous un Fribourgeois. Grandſon fut cédé en 1424, le 26 Juin, par le Duc de Savoie, à Louis de Châlon, Prince d'Orange. Orbe, Echallens & Montagny, étoient, en 1381, de la dépendance de Jean Philippe, Comte de Montbelliard, qui les tenoit des Monfauçons. Les Villerſevel ont tenu une partie d'Orbe, & les trois terres paſſerent enfin aux Châlons par Jeanne, fille d'Henri de Montbelliard, qui épouſa Louis de Châlon Prince d'Orange. Grandcourt & Cudrefin, furent reſtitués à la maiſon de Savoie. Berne s'en remit en poſſeſſion lors de la conquête du Pays de Vaud, en 1536. Erlach. Guichenon. T. I.

(2) Pendant ce ſiege, les Bourguignons firent des courſes dans le Comté de Vallengin. On voit encore dans l'égliſe du Locle deux drapeaux qui leur furent enlevés. *Chroniq. de Neufchatel.*

(3) Les Cantons avoient quelques motifs qui ne leur permettoient pas de ſe montrer ouvertement contre Charles. Il avoit envoyé vers eux, après la bataille de Morat, un

moins au Duc René de Lorraine, de prendre à sa solde tous les Suisses qui voudroient le suivre. Il y en eut beaucoup qui se rangerent sous ses drapeaux, & ces troupes Helvetiques soutinrent avec tant d'avantage l'honneur de leur nation, que ce fut principalement à elles que le Duc de Lorraine dut la victoire éclatante qu'il remporta le 5 Janvier suivant, & qui couta la vie à Charles le Hardi, tué dans le feu du combat. La mort du Duc de Bourgogne termina enfin cette guerre, qui avoit couté tant de sang aux Bourguignons, tant de travaux aux Suisses, & dont Louis XI, qui l'avoit fomentée, sans vouloir y prendre part directement, quoiqu'il eut juré le contraire, retira les plus grands avantages, & dont il recueillit presque seul tous les fruits.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Bataille de Nancy.

Mort du Duc de Bourgogne.

Il y avoit quelques mois que la Franche-Comté avoit envoyé des députés à Neufchatel, dans la vue de négocier une treve avec les Cantons; & cette affaire se traitoit, lorsque les députés informés de la mort de Charles, leur Souverain, se rendirent avec l'Archevêque de Besançon à Berne. L'Archevêque proposa de la part des Franc-Contois une alliance perpétuelle avec les Cantons, ou bien d'être reçus en qualité de sujets du Corps Helvetique, ne demandant pour prix de leur sujettion, autre chose que la jouissance de leurs privileges & la conservation de leurs frontieres (1). La République de Berne parut très-favorable à cette proposition; mais ne pouvant décider seule, elle renvoya les Franc-Comtois aux Cantons assemblés. L'union de la Franche-Comté paroissoit être d'autant plus avantageuse, que la Suisse fournit abondamment toutes les productions nécessaires à la vie; mais qu'elle ne fournit point de sel; au-lieu que la Franche-Comté a de riches & d'inépuisables salines; ensorte qu'au moyen de cette alliance, les Suisses n'ayant plus rien à desirer, ni à tirer de l'étranger, eussent été totalement indépendans de leurs voisins. Quelques fortes néanmoins & quelque déterminantes que parussent ces raisons, elles ne furent point en état de décider les Suisses à accepter l'offre qui leur étoit faite, & rejetant les propositions de l'Archevêque, ils firent seulement un traité de paix (2) perpétuelle avec les Franc-Comtois, qui, de leur côté s'engagerent à payer aux Cantons 150,000 florins; & ce fut vraisemblablement cette somme qui détermina les Suisses à préférer une paix perpétuelle à une alliance (3); car, il est bon d'observer qu'en tous les tems & dans toutes les occasions, lorsque les Suisses ont pû convertir en argent les propositions qui leur ont été faites, ils ont préféré l'argent, sans doute à cause de cet esprit d'économie qui les caractérise, & qui leur fait tirer, à l'avantage de la Patrie, le plus grand parti du numéraire.

Traité de paix perpétuelle des Franc-Comtois avec les Suisses.

Les Suisses cedent pour 150,000 flor. les effets de ce traité à Louis XI.

Liégeois, pour leur représenter qu'il avoit été porté à les attaquer par de mauvais conseils, qu'il en avoit beaucoup de regret, qu'il leur offroit telle satisfaction qu'ils pouvoient prétendre, avec un traité d'amitié & d'alliance aux conditions qui leur paroîtroient les plus avantageuses. *Mém. Histor.* T. 1. p. 499.

(1) Tschachtl. fol. 829.

(2) Val. Anshelm. fol. 227.

(3) Il existe une assignation du 22 Avril 1484, sur Antoine Bayard, Receveur-Général de la province de Languedoc, de 150 liv. tournois, pour être employées au payement de 30 m. florins du Rhin, appointés aux Seigneurs d'Allemagne cette présente année 1484, sur la somme de 150 m. florins qui leur furent promis & accordés par le feu Seigneur Roi, à payer en cinq années, pour l'achat & transport qu'ils lui firent du droit qu'ils prétendoient avoir eû à la Franche Comté. Cette assignation est signée. *Briannet, Bayard & Petit.*

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443 1501.

Louis XI en vertu de cette cession prétend avoir des droits sur la Franche-Comté.

Quoiqu'il en soit, ce traité ne produisit aux Franc-Comtois qu'une sujetion à laquelle ils ne s'attendoient pas en effet, Louis XI, pour qui Jean de Châlon, Prince d'Orange avoit formé un parti fort considérable dans la Franche Comté, offrit de payer ces 150,000 florins aux Cantons, qui lui céderent tous leurs droits sur cette province, exigeant néanmoins, pour toute condition, que ce Monarque observeroit la paix perpétuelle à laquelle ils s'étoient engagés. Quoique ce titre parut ne donner à Louis XI d'autre droit que celui de vivre avec les Franc-Comtois en paix perpétuelle, il le fit servir néanmoins à s'assurer la propriété de cette province; & sûr de réussir, il cessa de ménager les bonnes dispositions du Prince d'Orange, qui, piqué de se voir négligé, abandonna ses intérêts, & cessa de lui faire des partisans; ensorte que ce Monarque fut obligé de lever des troupes pour faire valoir ses prétendus droits: mais avant que de s'engager dans cette entreprise, il envoya 150,000 florins aux Cantons par ses Ambassadeurs, & il leur demanda qu'il lui fut permis de lever chez eux 6000 hommes qu'ils lui avoient promis (1).

Louis XI n'étoit pas le seul, qui, pour le même objet, sollicitât auprès des Cantons: Maximilien Duc d'Autriche, fils de l'Empereur Fréderic III, avoit épousé Marie, l'unique héritiere de Charles de Bourgogne, & il avoit envoyé aux Suisses des Ambassadeurs chargés de les engager à la neutralité. Les Cantons confédérés n'eussent pas mieux demandé que de ne pas agir directement pour aucun des deux Souverains, au service desquels leurs sujets s'étoient enrôlés en foule & indistinctement (2). Les Suisses rappellerent tous ces soldats (3), & envoyerent des députés au Roi de France pour solliciter une treve en faveur de la Bourgogne; ils ne furent pas seulement écoutés (4).

Dietes générales des Suisses, & traités qui s'y font. 1478.

Irrités de l'accueil fait à leurs envoyés, les Cantons confédérés tinrent sur cette affaire deux dietes générales, auxquelles furent admis le Duc de Lorraine & l'Archevêque de Besançon, les Ambassadeurs du Pape, de l'Empereur & du Duc Maximilien. La ligue de l'Alsace y fut prolongée pour 15 années. Le Pape, l'Empereur & Maximilien, comme Duc de Bourgogne, y firent un traité d'alliance, dont l'objet étoit de s'opposer à la conquête de la Franche Comté. Vainement Louis XI, qui voyoit cet orage se grossir chaque jour, offrit aux Suisses de partager, s'ils vouloient réunir leurs armes aux siennes, la Franche-Comté avec eux, ou de leur envoyer une nouvelle somme d'argent, s'ils vouloient lui céder tous leurs droits sur cette Province. Cette proposition fut rejetée, & de leur côté, les Suisses exigerent de Louis, qu'il renonçât à toutes ses prétentions sur la Franche-Comté, qui, moyennant 150000 florins devoit être reçue dans leur alliance. Le traité de paix avec la Savoie fut confirmé de nouveau. Les Ducs de Lorraine & d'Autriche se liguerent étroitement. Philibert de Savoie paya 25000 florins, & Genève 11000.

Divers traités.

(1) Schilling. p. 387.
(2) Schilling. p. 388.
(3) Tschachtl. 236.
(4) Anshelm. 236.

Sect. VI. Histoire de la Suiſſe 1443-1501.

Quelque inébranlable que fut la diſpoſition des Cantons à obſerver la neutralite, ils n'y perſiſterent point, & les Suiſſes s'enrollerent en foule dans les deux partis: mais beaucoup plus pour Louis XI, qui, outre les penſions conſidérables qu'il payoit aux Cantons, donnoit des gratifications conſidérables aux particuliers; & l'appat de l'argent, qui jadis n'avoit point d'influence ſur la nation Helvetique, porta dès lors une ſenſible atteinte au déſintéreſſement qui l'avoit caractériſée (1). Charles d'Amboiſe, Général de Louis XI, attira dans ſon armée à force de préſens, tous les Suiſſes qui ſervoient ſous les drapeaux de Maximilien. Cette étrange conduite mécontenta l'Empereur & Maximilien: ils s'en plaignirent aux Cantons, qui, par une conduite encore plus étrange, céderent à Louis XI, pour 200000 florins toutes leurs prétentions ſur la Franche-Comté, & quelque tems après, par un traité d'alliance qu'ils firent avec le même Souverain, s'engagerent à lui fournir un ſecours de 3600 hommes (2).

Des bandes de Vagabonds marchent contre Genève.

La Haute Allemagne avoit été ſi long-tems le théatre de la guerre, que la licence s'y étoit perpétuée, enſorte qu'après la guerre de Bourgogne, il y étoit reſté une multitude de ſoldats, qui formerent entr'eux des bandes à l'imitation des grandes compagnies qui avoient déſolé la France, & non moins dangereuſes, ces bandes, après avoir commis bien des excès dans les Cantons populaires, ou démocratiques, où elles s'étoient formees, répandirent le bruit qu'elles alloient contraindre les Genevois à payer la ſomme qu'ils avoient promiſe; & ſous ce prétexte 700 de ces vagabonds entrerent ſur le territoire de Berne, furent joints par 2000 des leurs a Fribourg, ſe firent, ſoit de gré, ſoit de force, accorder le paſſage; allerent ſous les murs de Genève, & euſſent dévaſté le pays, ſi les Genevois, en donnant à chacun de ces brigands 2 florins du Rhin, ne les euſſent engagés à ſe retirer.

Alliance du Pape avec les Cantons, & des Cantons avec le Roi de Hongrie. 1474.

Le Corps Helvetique étoit compoſé de membres qui avoient tous le même intérêt à la conſervation & à la gloire de la nation: ils n'euſſent jamais dû ſe diviſer, & par des aſſociations & des traités particuliers, ſemer entr'eux l'eſprit de méſintelligence, de jalouſie & de diſcorde. Les Cantons de Lucerne, de Berne & de Zurich, firent avec les villes de Soleure & de Fribourg une alliance, dont l'objet étoit de ſe défendre réciproquement. Ce traité excita la jalouſie & le mécontentement des autres Cantons, qui ne jugerent toutefois pas à propos d'éclater encore, mais dont le reſſentiment n'en fut pas moins aigri par le ſilence. Pendant cette premiere effervеſcence de diviſion, le Pape Sixte IV conclut une alliance avec les Cantons; celui d'Uri, ſans conſulter les autres, entra dans une guerre qui s'etoit élevée contre la veuve de Jean Galéas, Ducheſſe de Milan, & entraînant Berne, Soleure & Fribourg dans cette querelle, en obtint un ſecours de 3400 hommes. A ces affaires près, la paix régnoit, du moins extérieurement, dans la Haute Allemagne, & les Cantons confédérés continuoient de jouir en Europe d'une ſi

(1) Commines aſſuroit que ces penſions perdroient tôt ou tard la Nation: „ Et crois, dit-il, qu'à la fin ſera leur dommage; car ils ont tant accoutumé l'argent, dont ils avoient petite connoiſſance auparavant, & ſpécialement des monnoies d'or, qu'ils ont été fort prêts à ſe diviſer entr'eux". Commines T. 1 p 389.

(2) Ces 3600 hommes furent les premieres troupes réglées que la France ait entretenues. Anshelm. 337.

Sect. VI. *Histoire de la Suisse* 1443-1501.

haute considération, que Mathias, Roi de Hongrie, fit avec eux une alliance qui lui fut très-utile.

Fribourg & Soleure demandent à entrer dans la confédération Helvetique. 1480.

Excitées par le dégré de puissance que leur donnoit leur alliance avec trois Cantons, les villes de Soleure & de Fribourg demanderent à être reçues dans la Confédération; elles furent vivement appuyées par Zurich, Berne & Lucerne. Non seulement le Corps Helvetique refusa; mais Lucerne ne pouvant contracter d'alliance sans le consentement de tous les Cantons, ils lui firent un procès; & cette affaire eut eû inévitablement des suites fâcheuses, si un Hermite, fort respecté dans ce pays, & qui, aux miracles près qu'il ne faisoit point encore, passoit pour un saint, n'eût engagé les parties à prendre des voies pacifiques pour terminer ce différend. Les Conseils de frere Nicolas, c'étoit le nom de cet Hermite, furent écoutés; il fut choisi lui-même pour Arbitre, & il prononça que l'alliance faite par Lucerne avec Fribourg & Soleure seroit annullée, mais que ces deux villes seroient reçues dans la confédération.

Ces deux villes sont reçues dans la confédération & forment deux nouveaux Cantons.

Conformément à cette sentence, ces deux villes furent admises à la qualité de membres du L. Corps Helvétique; on leur rendit communes les conditions qui unissoient les huit anciens Cantons: on ajouta seulement, 1°. que ces deux nouveaux Cantons ne s'engageroient dans aucune guerre sans le consentement des huit anciens Cantons. 2°. Que s'il leur survenoit quelques différens, ils seroient décidés par les huit anciens Cantons, & qu'elles seroient obligées de se soumettre à leur jugement. 3°. Que les deux Cantons nouvellement admis à la confédération, ne contracteroient aucune alliance sans leur consentement, 4°. Qu'enfin, s'il survenoit quelque guerre entre les anciens Cantons, les deux nouveaux resteroient neutres, & seroient Médiateurs (1).

Convenant de Stanz.

Dans la même diete où le Corps Helvetique fut accru des deux nouveaux Cantons de Fribourg & de Soleure, il fut fait une convention, à laquelle on a donné le nom de *Convenant de Stanz*, par laquelle il fut stipulé qu'à l'avenir les Cantons ne commettroient aucune hostilité les uns contre les autres; qu'ils marcheroient tous au secours de celui d'entr'eux qui seroit attaqué injustement: que chaque souverain puniroit avec sévérité ceux de ses sujets qui commettroient des hostilités contre un des Cantons: que les crimes & délits seroient jugés & punis par les juges des lieux où ces délits auront été commis; qu'aucun Canton ne protégeroit les sujets d'un autre contre leurs souverains; mais qu'ils seroient contenus dans l'obéissance. Ensuite, après avoir confirmé par ce même convenant les divers réglemens militaires faits & suivis jusqu'alors, on régla la maniere dont seroient partagées à l'avenir les conquêtes, & il fut statué que par ce partage, les biens meubles seroient distribués par hommes également à tous ceux qui auroient concouru a la conquête, mais les biens immeubles par portions égales aux Cantons: mais qu'il n'y auroit toutefois que les huit anciens Cantons, entre lesquels exclusivement les immeubles seroient partagés (2).

L'union Helvetique ayant repris sa force primitive au moyen de ces réglemens & de ces conventions, les Suisses ne s'occuperent plus que des moyens

(1) Etterlin. p. 97.
(2) Anshelm. p. 400-417.

d'étendre leur puissance. Ce fut dans cette vue que les Cantons obtinrent de Louis XI, des lettres patentes qui assurerent plusieurs privileges à leurs militaires en France; & ces lettres, dont les clauses sont ponctuellement observées encore, & en vertu desquelles, les Suisses qui servent en France, jouissent dans ce Royaume de divers privileges, sont pour la nation d'une très-grande importance. On lit dans ces lettres patentes, que „ les Suisses „ qui sont maintenant, ou qui seront à l'avenir au service de S. M. T. C. à „ ses gages & solde, & qui sont mariés, ou habitués, qui se marieront, ou „ habitueront ci-après dans le Royaume, pourront y acquérir tous les biens „ meubles, ou immeubles, les posséder ou en disposer par testament, ainsi „ que leurs femmes, enfans, ou héritiers, pourront les recueillir & leur „ succéder; comme s'ils étoient natifs du Royaume: à l'effet de quoi, le „ Roi les déclare autorisés & habitués, sans qu'eux, leurs femmes, ou en„ fans, ou héritiers, puissent être tenus de payer pour raison de ce, aucune „ finance, ni indemnité dont il leur fait dès lors don, à quelque somme „ qu'elles puissent monter. Et afin que les gens de guerre de la dite na„ tion, qui demeurent maintenant, & viendront dans la suite demeurer dans „ le Royaume, & qui seront à ses gages & solde, puissent mieux vivre & „ s'entretenir honnêtement sans être inquiétés, & que les autres aient meil„ leur courage à s'y habituer en plus grand nombre eux & leurs veuves du„ rant leur viduité, seront leur vie durant, exempts de toutes tailles, im„ pôts, aides & subventions quelconques mises, ou à mettre dans le Royau„ me, soit pour *ustensilement* des gens de guerre, ou autrement, pour quel„ que cause, ou pretexte que ce soit, & qu'ils soient aussi exempts du Guet „ & garde de porte, en quelque lieu du Royaume qu'ils demeurent".

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Lettre Patentes de Louis XI en faveur des militaires Suisses.

Des différens peu considérables s'étant élevés entre quelques Cantons, ils furent appaisés & terminés par la médiation des Bernois. Louis XI, croyant avoir tout fait pour la Nation Helvetique, & regardant les privileges qu'il donnoit par ses Lettres patentes comme devant faire oublier aux Suisses les engagemens qu'il avoit pris avec eux, négligea d'observer les traités, & surtout de faire les payemens auxquels il s'étoit obligé. Cinq Cantons lui députerent Henri Matter, Bernois, pour le prier de remplir ses promesses: il accueillit avec distinction ce député, mais ne se rendit point aux sollicitations qui lui furent faites de payer les arrérages dûs à sa nation. Cependant Louis XI étant mort quelque tems après, Charles VIII, son successeur, envoya des ambassadeurs au Corps Helvetique; ils se présenterent à la diete, & offrirent de la part de leur maître, de payer les arrérages dûs par son prédécesseur, & demanderent une prolongation d'alliance. Les députés des Cantons reçurent un accueil distingué de Charles, qui promit qu'à l'avenir les pensions seroient payées à Lyon, (1) & qui leur en fit délivrer une partie dans cette ville (2). Ce Monarque envoya de nouveaux ambassadeurs aux Suisses &

Louis XI neglige de remplir ses engagemens 1482.

Mort de Louis XI. Charles VIII son Successeur recherche l'amitié des Cantons. 1483-1484.

(1) Charles promit aussi de payer 150 000 florins que Louis XI s'étoit obligé de payer dans le terme de 5 années. Anshelm. p. 535.

(2) Non seulement ce payement fut fait de fort mauvaise grace; mais la somme ne fut pas délivrée en entier; encore même obligea-t-on Bartholomé Mery qui étoit allé la recevoir, de se charger de mauvaises especes: il les prit, & lorsqu'il sortit de Lyon,

SECT. VI. *Histoire de la* Suisse 1443-1501.

Traité de Charles VIII avec les Cantons.

ils conclurent à Lucerne un nouveau traité avec Schweitz, Uri, Unterwald, Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure. Ce traité n'est qu'une confirmation des précédens, & il ne renferme que deux nouvelles conventions, savoir, 1°. Que „ le Roi T. C. ne pourra retenir aucun soldat „ Suisse sans le consentement des Cantons: 2°. Qu'aussi-tôt que les Cantons „ seront en guerre avec quelque Puissance, le Roi sera obligé de la lui déclarer aussi, de l'attaquer & la poursuivre, comme son ennemi propre, „ sans fraude, ni dol" (1). On ne sait pas précisément par quel motif les Cantons ne voulurent point ratifier ce traité; il est vraisemblable que ce fut à cause du peu d'exactitude dans le payement des pensions.

Motier reçu dans la combourgeoisie de Berne. 1486.

Un différend qui d'abord sembloit n'intéresser que deux particuliers, donna occasion à la République de Berne de s'attacher le Munsterthal, ou la Prévoté de Motier Grandval par des Lettres de Combourgeoisie. Jean Pfiffer, natif de Sursée, parent de Waldmann, Bourguemaître de Zurich & protégé par l'Evêque de Bâle, disputoit à Jean Meyer, bourgeois de Berne & appuyé de son Canton, la Prévôté de Motier Grandval. L'Evêque de Bâle mit d'autorité Pfiffer en possession; les Bernois irrités s'emparerent de la Prévoté, & forcerent, par la crainte de plus grandes entreprises, l'Evêque à reconnoître leur compatriote. L'Evêque n'étoit pas content; Berne ne l'étoit pas non plus, & cette dispute eût vraisemblablement été poussée plus loin, si l'Evêque ne se fût hâté de renoncer à ses droits sur la Prévoté, & de payer à la République 2500 florins pour les frais de la guerre. Ce fut très-peu de tems après les offres de l'Evêque de Bâle, que Berne reçut dans sa combourgeoisie les habitans de Motier Grandval, & par le traité qu'elle fit avec eux, ils s'obligerent à fournir à leurs propres dépens leurs soldats dans toute guerre, excepté dans celles que ce Canton pourroit avoir contre l'Evêque de Bâle. Ce prélat n'étoit cependant rien moins que satisfait de la renonciation forcée qu'il avoit faite de ses droits sur la Prévoté, il s'adressa aux Cantons, qui, prononçant contre les Bernois, ordonnerent que la Prévoté de Motier seroit restituée à l'Evêque; & par un traité entre la République & le Prince Evêque de Bâle, il fut convenu: 1°. que le village de Reiben demeureroit au pouvoir de l'Evêque; mais que la République pourroit poursuivre & en faire enlever les malfaiteurs: 2°. Que la Valiere demeureroit au pouvoir des habitans de Buren: 3°. Que les citoyens de Bienne ne payeroient sur le lac de Nidau, aucun droit de péage pour tous les effets destinés à leur usage: 4°. Que le Prince Evêque de Bâle reconnoitroit la Combourgeoisie des habitans de la Prévoté avec Berne: 5°. Enfin, que Berne conserveroit la possession de sa co-souveraineté sur la montagne de Diesse. (2).

Traité entre l'Evêque de Bâle & Berne. 1488-1489.

Dans

il essuya de très-désagréables difficultés & de mauvais traitemens qui aigrirent beaucoup les Suisses. Anshelm. Stettler.

(1) *Traités de paix* de Leonhard. T. 4. p. 10. *Traité des alliances avec la France* par Vogel. p. 14.

(2) Cette combourgeoisie existe encore de nos jours dans toute son étendue. Elle a été renouvellée plusieurs fois; en 1496, 1613, 1655, 1671, 1689, 1704, 1708, 1722 & en 1743; par *Jean Rodolphe d'Achselhofer*, *Philippe Henri Seimer*, *Samuel* [illegible], & *François-Louis de Watteville*. Ce traité fut juré par plus de 1000 hommes portant armes.

La

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Situation de Charles VIII. 1490.

Dans le tems que Charles VIII avoit cru ne pas avoir besoin de l'assistance des Suisses, il avoit fort inexactement rempli les engagemens de son prédécesseur & les siens: mais ce tems n'étoit plus, & les nouveaux embarras qu'il s'étoit suscités à lui-même, le firent penser à agir différemment; il venoit de reduire la Bretagne, & le Duc François, sur lequel il l'avoit conquise étant mort, ne laissoit qu'une fille, Anne, promise à Maximilien, Roi des Romains. Charles qui faisoit élever à sa Cour Marguérite, fille de Maximilien, & qu'il devoit épouser, renvoya Marguérite à son pere, & épousa la Princesse Anne. Maximilien ulcéré de cette double injure, du renvoi de sa fille, & de la perte de celle qu'il devoit épouser, se ligua contre la France, avec Henri, Roi d'Angleterre. L'alliance de ces deux ennemis fit faire des réflexions à Charles VIII, qui chargea l'Evêque de Montauban & Antoine de Lamet, d'aller à la diete Helvetique assemblée à Berne, offrir aux Cantons de renouveller les anciens traités, & de leur offrir les mêmes pensions qui leur avoient été accordées par Louis XI.

Propositions de Charles VIII aux Cantons. 1491.

Instruits par l'expérience, les Cantons ne se laisserent point prendre à ces propositions; ils refuserent de fournir des troupes au Roi T. C. pour agir offensivement, & répondirent que leurs officiers vouloient servir sans capitulation particuliere. Le Roi des Romains informé de ce refus, écrivit une lettre de remerciement aux Cantons, & leur fit proposer par ses ambassadeurs le renouvellement du traité héréditaire. Les Cantons répondirent comme ils avoient fait à Charles VIII; mais Maximilien ne désespérant point de réussir, se rendit à Constance, s'efforça d'animer les députés des Suisses contre le Roi de France, se plaignit amerement, & voulut leur persuader que le renvoi de Marguérite, offensoit autant le Corps Helvetique que lui-même; enfin, il demanda un secours de 6000 hommes. Il ne reçut des députés que des reponses vagues, & rien d'affirmatif: ils lui dirent, que ne pouvant rien par eux-mêmes, ils rendroient compte de ses propositions aux Magistrats de leurs divers Cantons; qu'à l'égard des 6000 hommes de troupes qu'il demandoit, la guerre presque générale qui menaçoit l'Europe, ne permettoit point à la situation de la République Helvetique de s'écarter en aucune maniere de l'exacte neutralité qu'il leur convenoit d'observer; mais que s'ils ne croyoient point devoir prendre les armes, ils étoient prêts à rendre au Roi des Romains des services plus utiles & importans par leur médiation. Maximilien accepta ces offres; & à sa sollicitation les députés se trouverent à la diete générale de l'Empire à Mayence.

Maximilien recherche l'alliance des Cantons. 1492.

De leur côté, les Cantons ayant tenu une diete à Schweitz, Berne & Fribourg y furent chargés d'annoncer & d'offrir au Roi de France la médiation du Corps Helvetique. Cependant les opinions furent partagées dans cette assemblée entre les deux Souverains. Berne & le reste des Cantons aristocratiques faisoient des vœux pour Maximilien, & vouloient qu'on renouvellât le traité de l'union héréditaire; (1) les autres étoient fortement at-

Divisions & debats qui agitent la diete Helvetique.

La Prévoté de Motier est encore de nos jours reconnue pays d'Empire : les appels en sont portés à Wetzlar, & par le traité de Bâle, 1657, il a été réglé qu'elle fourniroit le quatrieme denier de subsides, auxquels l'Evêché de Bâle pourroit être taxé. Anshelm. fol. 673-6[illegible]9.

(1) Anshelm. p. 28.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

tachés à la France. Cette opposition de sentimens entraîna des débats fort vifs; la diete se sépara sans qu'il y eût rien d'unanimément statué, & les états populaires, ulcérés de la supériorité qu'avoient tenté de prendre les Cantons aristocratiques, envoyerent notifier à Maximilien les bonnes dispositions où ils étoient à son égard, & la résolution qu'ils avoient prise en sa faveur.

Moyens pris par les Etats populaires pour s'assurer la pluralité dans les dietes.

Les contestations qui s'étoient élevées parmi les Cantons assemblés réveillerent l'ancienne jalousie qui subsistoit entre les états populaires & les états aristocratiques; les premiers, pour s'assurer à l'avenir la pluralité, firent une ordonnance à Brunnen, par laquelle ils statuerent, que desormais Fribourg & Soleure n'auroient qu'une voix, encore même dans les affaires qui les intéresseroient directement; & qu'a l'avenir les assemblées se tiendroient de Canton en Canton. Les villes aristocratiques encore plus irritées s'assemblerent à Zoffingue, & décidées à garder la neutralité, défendirent sous peine de la vie à leurs sujets de servir, ni pour la France, ni pour le Duc d'Autriche, Lucerne & Berne resserrerent par un nouveau traité les nœuds de l'alliance & de l'amitié qui les unissoient.

Paix entre la France & l'Empire. 1493.

Cependant Charles VIII, sensible aux bons offices des Cantons qui s'étoient déclarés pour lui, leur écrivit pour leur en marquer sa reconnoissance, & accepta volontiers leur médiation: elle ne fut point infructueuse, & les médiateurs négocierent avec tant de zele, qu'après avoir fait consentir la France & l'Autriche à une treve, ils parvinrent à amener ces deux Puissances à un traité de paix, par lequel le comté de Bourgogne fut cédé à Maximilien. (1)

Guerre de Naples.

Charles VIII n'avoit desiré cette paix qu'afin d'avoir la liberté de pousser plus vivement la guerre au sujet du Royaume de Naples. Quelle que fut la vigilance des Cantons, & quelques précautions qu'ils prissent pour se renfermer dans la neutralité: une foule de Suisses passerent en Italie, & allerent se ranger sous les drapeaux du Roi de France. Les Cantons envoyerent des députés à l'armée françoise, qu'ils joignirent à Gênes; ils firent tous leurs efforts pour ramener leurs compatriotes; mais ne pouvant y réussir, ils furent obligés de se contenter d'un acte, par lequel le Grand Ecuyer de France &

Les Suisses passent en foule dans l'armée de Charles. 1494.

le Baillif de Dijon déclaroient que, Gaspard de Stein & ses collegues, députés par la Nation Helvetique, n'avoient rien négligé pour engager les Suisses à quitter l'armée françoise; que d'ailleurs, les officiers de Charles VIII n'auroient pas voulu consentir à se voir abandonnés par une troupe sur laquelle le Roi fondoit ses plus grandes espérances.

Charles lui-même écrivit aux Cantons pour leur faire la même déclaration. Les Suisses qui avoient pris parti dans son armée continuerent d'y servir: le Corps Helvetique ne fit pas de nouveaux efforts pour les rappeller; il n'y eut que la République de Berne, qui s'étant montrée ouvertement contre la France, persista & parut si piquée, du moins pendant la vie de ce Monarque, qu'elle refusa constamment de renouveller son alliance avec les François. (2)

Pendant la guerre de Naples, Maximilien étant monté, après la mort de

(1) Anshelm, p. 30. Mezerai. T. 4. p. 27.
(2) Idem T. 2. p. 53

l'Empereur son pere, sur le trône impérial, convoqua les Etats de l'Empire à Worms, où Guillaume Diesbach se rendit de la part de la République de Berne. Les membres de l'Empire envoyerent, ainsi que Maximilien, des ambassadeurs au Corps Helvetique assemblé en diete à Lucerne; & ces ambassadeurs étoient chargés de demander la levée de 10,000, ou tout au moins de 6000 Suisses, pour escorter l'Empereur à Rome. Maximilien envoya une seconde ambassade à Zurich, pour inviter les Cantons à entrer dans la Confédération générale conclue par les Etats de l'Empire pour leur commune défense. Les députés des Cantons, ne crurent pas devoir rien statuer sans l'aveu de leurs supérieurs. La République de Berne accoutumée à agir par elle seule, s'engagea, sans consulter les membres du Corps Helvetique, à ne permettre à aucun sujet de son Etat de servir contre le Duc de Milan, Louis *le More*, usurpateur de ce Duché, qu'il avoit ravi au fils de Galéas Sforce. Louis eût bien voulu s'assurer de l'appui des Suisses; mais ses négociations furent rendues inutiles par le Duc d'Orléans, qui fit offre aux Suisses de la cession à perpétuité de Locarno, Lamvis & Bellinzone, & se plaignit amérement des procédés de Louis le More, qui avoit trahi Charles VIII en Italie, après l'y avoir attiré.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Maximilien élu Empereur, envoie demander aux Cantons une levée d'hommes.

Ses demandes ne sont point accueillies.

Les offres du Duc d'Orléans & ses représentations ruinerent les espérances du Duc de Milan, avec lequel les Cantons refuserent de s'allier, ils permirent, au contraire, une levée de troupes à la France, qui, en très-peu de tems y enrola 20000 hommes. Ces dispositions ne firent aucune impression sur Berne, qui, s'obstinant à garder la neutralité, défendit à tout citoyen, ou sujet de prendre parti dans cette guerre, ordonna de rigoureuses peines contre tous ceux qui seroient convaincus d'avoir enrollé dans les Etats de la République, ne fit aucun cas des menaces du reste des Cantons, & se ligua étoitemement avec Zurich, Soleure & Fribourg. Cette animosité eût vraisemblablement eû des suites fâcheuses, si de plus importans événemens ne fussent venu fixer l'attention de tous les Cantons, & réunir leurs forces contre un ennemi commun, qui leur suscita la derniere guerre qu'ils aient eu à soutenir, contre des étrangers.

Les Cantons s'unissent avec la France contre le Duc de Milan.

1495.

Mésintelligence entre Berne & les Cantons.

L'origine de cette meurtriere querelle, connue sous le nom de guerre de Suabe, fut la création de la Chambre impériale, à laquelle Maximilien fit statuer que seroit remise la décision de toutes les affaires civiles de l'Empire. Dans la diete de Worms, où cette Chambre fut établie, il fut réglé, que chacun des membres de l'Empire fourniroit son contingent pour les honoraires de cette nouvelle Cour, & qu'il seroit établi un impôt du centieme denier sur tous les sujets de l'Empire, (1) pour servir aux fraix de la guerre contre les Turcs. L'Empereur Maximilien fit notifier ces dispositions aux Suisses, avec ordre de s'y conformer, & sollicita de nouveau l'accèssion des Cantons à la ligue d'Allemagne, & une levée de troupes. Les demandes ne furent point également accueillies par tous les Cantons; Lucerne, Unterwald, Zurich, Glaris, Zug, Soleure & Fribourg, les rejeterent comme contraires à l'alliance qui les unissoit à la France. Uri, Schweitz, Berne, & une partie d'Unterwald, se déclarerent pour le Duc de Milan. Le Pape, qui

Demandes de Maximilien rejetées par les Cantons.

Le Pape les met au ban de l'Eglise.

(1) Armundus de Comitiis. c. 8. p. 33.

Sect. VI. *Histoire de la Suisse* 1443-1501.

étoit alors dans les intérêts, de Maximilien, fut très-irrité contre les Cantons, qui s'étoient montrés pour la France, & il les mit au ban de l'Eglise; tandis que de son côté l'Empereur, pour leur donner des preuves de son ressentiment, fit citer plusieurs particuliers Suisses; exigea durement de l'Abbé de S. Gall, ainsi que de plusieurs villes & communautés, des contributions; & sur le refus que fit la ville de S. Gall de se soumettre à ces contributions, que ses immunités la dispensoient de payer, elle fut mise au ban de l'Empire. (1)

Maximilien leur suscite de nouvelles tracasseries. 1496.

Ces actes de rigueur irriterent les Cantons; ils demanderent à l'Empereur, & aux Etats de l'Empire le prompt redressement de ces griefs: Maximilien les renvoya à la diete de Worms; les députés du Corps Helvetique s'y presenterent & n'obtinrent rien: l'Empereur craignant les suites de ce ressentiment, promit de les satisfaire à Inspruck; mais là, il se contenta d'affranchir la ville de S. Gall du ban où elle avoit été mise, & de promettre une plus ample satisfaction à la diete qui devoit être convoquée à Fribourg. Mais, à peu près dans le tems auquel cette assemblée devoit avoir lieu, Sigismond étant mort, Maximilien enrichi de sa succession, fit proposer aux Cantons le renouvellement de l'union héréditaire. Mais le désir de ce renouvellement étoit ce qui occupoit le moins les Suisses, qui, fatigués de ne pas recevoir la satisfaction qu'ils avoient demandée, se disposoient à se faire justice par les armes, lorsque Charles VIII, Roi de France, étant mort, & Louis XII lui ayant succédé, se fit proclamer Duc de Milan.

1497.

Demandes de Maximilien aux Suisses. 1498.

Cette proclamation allarma vivement l'Empereur; il sollicita les Suisses de ne point favoriser la cause de son ennemi, & de lui accorder le passage d'une troupe de 6000 hommes qu'il vouloit envoyer dans la Franche-Comté. Les Cantons ne donnant point assez promptement leur réponse, Maximilien revint à la charge, & demanda une levée de 6000 hommes. Cette nouvelle proposition fut très-mal accueillie, & les Cantons répondirent nettement qu'ils n'accorderoient rien, qu'auparavant ils n'eussent obtenu la satisfaction qu'ils avoient demandée (2). Berne toujours attaché aux intérêts de Maximilien, fit les plus grands efforts pour disposer le reste du Corps Helvetique en faveur de ce Monarque. Cette chaleur ne se soutint cependant pas. Le Margrave de Hochberg, Philippe, Comte de Neufchatel, combourgeois de Berne, fut mis au ban de l'Empire, & la République offensée, envoya des troupes dans le pays de Neufchatel pour défendre les possessions de son combourgeois. Cette démarche ne satisfit point les Cantons, ils presserent Berne de se détacher de l'alliance du Duc de Milan; la République y consentit, envoya un député au Duc de Milan, pour faire rayer la clause par laquelle les Bernois s'engageant à garder la neutralité, promettoient de n'assister, ni la France, ni le Duc de Milan.

Nouvelles contestations entre l'Empereur & les Cantons.

En tout autre tems, une renonciation qui paroissoit si autenthique, eût satisfait les Suisses: mais les esprits étoient alors trop aigris, & ils ne furent point satisfaits. Un nouvel incident vint rallumer les premiers feux d'une guerre à laquelle les Cantons étoient déja trop disposés. Trois Seigneurs,

(1) Anshelm. p. 136-138.
(2) Idem p. 141-162.

George, Comte de Sargans & de Werdenberg; Gaudence, ou Gaudencus, Comte de Metſch, & Werner, Baron de Zimmern furent mis au ban de l'Empire. George, combourgeois de Schweitz & de Glaris, avoit vendu aux VII Cantons le comté de Sargans: il tenta de ſe ſaiſir de Jean de Goſſembrot, Conſeiller de Régence d'Inſpruck, qui prenoit les bains de Pfeffers. Goſſembrot fut ſauvé par les ſoins de l'Abbé de Pfeffers; & George irrité contre cet Abbé, lui fit tant de menaces & lui ſuſcita tant de tracaſſeries qu'il fut contraint, crainte de pis, de quitter le couvent. Offenſé de ces hoſtilités, l'Empereur, de concert avec la grande ligue d'Allemagne, demanda aux Suiſſes de ne point s'intéreſſer pour le Comte George: mais ce Comte étoit leur allié, combourgeois de Glaris, & d'ailleurs, ils n'étoient rien moins que contens de Maximilien; ils refuſerent ſes propoſitions. D'autres motifs les engageoient à ſe montrer peu complaiſans; & ces motifs étoient la lenteur affectée de la Régence d'Inſpruck à aplanir les difficultés qu'il y avoit entre les Griſons & le Tirol, démêlés dont les Cantons devoient être les juges.

Sect. VI. *Hiſtoire de la Suiſſe* 1443-1501.

Il n'y avoit qu'un an que la *ligue Griſe*, & la ligue nommée de *la maiſon de Dieu*, avoient contracté une alliance avec les VII Cantons. La Régence d'Inſpruck n'avoit vû qu'avec jalouſie cette alliance ſe former; & ſous prétexte de zele & d'accélération, elle avoit indiqué aux Griſons, une journée à Feldrick pour le mois de Février ſuivant: mais dans l'intervalle qui s'écoula juſqu'au jour fixé, cette Régence jeta des troupes dans toutes les places frontieres, & tenta même de s'emparer à main armée du couvent de Munſterthal (1). Les Griſons accoururent, repouſſerent les aggreſſeurs, & leur tuerent dix hommes. Cet acte d'hoſtilité fut la premiere action, & comme le ſignal de la guerre de Suabe. Les habitans de Diſentis demanderent du ſecours au Canton d'Uri, qui, non-ſeulement leur en accorda, mais demanda lui-même d'être ſoutenu par le reſte des Cantons. Dès lors, de part & d'autre on fit les plus grands préparatifs; les armées ſe mirent en campagne, & les ligueurs de Suabe s'étant emparés de Mayenfeld, y paſſerent cruellement au fil de l'épée tous ceux qui leur parurent en état de porter les armes: enſuite, après avoir laiſſé dans cette ville une garniſon de 400 hommes, ils fortifierent le paſſage de Lucienſteig: mais à peine ils croyoient avoir aſſuré le paſſage, que les Suiſſes & les Griſons paroiſſant, forcerent tout, ſe rendirent maîtres de Lucienſteig, & repouſſerent les Suabes juſqu'au delà de l'Ill. Peu de jours après, un détachement de 1000 Suiſſes ayant paſſé le Rhin, & chaſſé les Suabes encore plus loin, reprit Mayenfeld (2).

La Régence d'Inſpruck commence les hoſtilités.

Les Cantons s'uniſſent à la ligue Griſe, contre la ligue de Suabe. 1499.

Cette guerre intéreſſoit trop vivement tous les membres du L. Corps Helvetique, pour que la République de Berne pût reſter paiſible pendant l'orage: ſes troupes, avec celles de Fribourg & de Soleure formerent une petite armée de 4000 hommes, ſe mirent en campagne, & réunies à celles de Zurich & de Schaffhouſe, elles entrerent dans le Hegow, où elles mirent tout à feu & à ſang. Ce pays, quelque maltraité qu'il fut, n'étoit cependant pas le plus ravagé; le théatre le plus vif de la guerre, étoit ſur le Haut

Bataille de Hard.

(1) Anshelm. p. 189.
(2) Bircken-Ehzenſpiegel. p. 1119-1110.

SECT VI. *Histoire de la Suisse* 1443-1501.

Rhin: une armée Allemande de 10000 hommes, étoit postée à Hard, près de Bregentz; les Suisses & les Grisons l'attaquerent avec tant d'intrépidité, que les Allemands ne pouvant soutenir la violence du choc, furent contraints de se replier vers Bregentz: Animés par cette retraite, les aggresseurs redoublerent d'efforts & les Allemands prirent la fuite, ceux du moins qui échapperent à l'épée des Suisses & des Grisons, dont la victoire fut complette, le plus grand nombre de leurs ennemis expirerent sur le champ de bataille, ou périrent dans leur fuite. Les vainqueurs après avoir exigé de fortes contributions dans le pays ennemi, se retirerent chez eux; mais ils ne purent y goûter une longue tranquillité: les Allemands irrités de leur défaite, firent de nouvelles levées, fortifierent leurs villes, & sur-tout Constance, où, vraisemblablement, ils craignoient que leurs ennemis ne portassent la force de leurs armes: En effet, ils se tromperent peu; les Suisses réunirent toutes leurs forces dans la forêt de Swaderlach, située près de Constance, & de distance en distance, éleverent de fortes redoutes.

Union de Louis XII avec les Suisses.

Louis XII qui n'attendoit qu'une rupture ouverte entre l'Empereur & les Suisses, pour faire servir cette querelle à ses propres intérêts, envoya aux Cantons des Ambassadeurs chargés d'offrir au Corps Helvetique toutes les forces de la France, & de contracter avec lui une étroite alliance. Ces propositions avantageuses furent acceptées; & il fut fait un traité d'alliance pour dix années entre la France & les Cantons (1). Pendant qu'on rédigeoit à Lucerne les clauses de ce traité, une troupe de 1000 Volontaires Bernois, Lucernois & de Soleure pénétra dans le Sundgaw; ils y furent attaqués par un corps de 4000 hommes d'infanterie & de 400 chevaux; mais leur valeur suppléant au nombre, ils combattirent avec tant de courage, qu'ils obligerent les ennemis de prendre la fuite jusques au Bruderholz, après avoir perdu 600 hommes. Cette victoire ne couta qu'un seul fantassin aux vainqueurs (2).

Bataille de Bruderholtz.

Bataille de Schwaderloch.

Mais pendant que les Suisses se signaloient par ce triomphe, les Allemands, sortant de leurs retranchemens entre l'Ill & la montagne Lanzengest, passerent le Rhin, se jeterent sur les terres de l'Abbé de S. Gall, les saccagerent, & porterent plus loin les ravages. Les Suisses les plus voisins se hâtant de rassembler leurs forces, passerent le Rhin, & allerent présenter la bataille aux Suabes; mais ceux-ci ne jugerent pas devoir sortir de leurs retranchemens. Cependaut un Corps de 8000 Suabes se jeta dans le Turgaw, surprit les Suisses, & brûla ou saccagea la plûpart des villages des environs.

Retranchés à Schwaderlach, les confédérés apprenant que les Suabes, enhardis par le défaut de résistance ne gardoient aucun ordre dans leur course, sortirent brusquement de la forêt, & vinrent se jeter sur cette multitude en désordre. Les Suabes surpris, épouvantés d'une attaque aussi formidable, & à laquelle ils ne s'attendoient pas, prirent la fuite, & furent poursuivis jusqu'à Gottlieben. La perte des Suabes en cette occasion, fut de 1400 hommes, & de quinze pieces d'artillerie, dont les vainqueurs, qui en manquoient, s'emparerent (3). Une action plus mémorable, fut la bataille de

Bataille de Frastenz.

(1) *Recueil des traités de paix.* T. 1. p. 809.
(2) Anshelm. p. 266. Bircken. p. 1112.
(3) Bircken. p. 1113.

Fraſtenz, lieu où le corps de l'armée Suabe étoit poſté & avantageuſement retranché. Les Suiſſes alierent fierement les y attaquer, commandés par Wolleb, d'Uri, officier d'un très-rare mérite. Ce brave Général fit de ſi habiles manœuvres, & commença lui-même l'attaque avec tant d'intrépidité, que, bleſſé mortellement, il eut du moins, avant que d'expirer, la ſatisfaction d'avoir fixé la victoire ſous ſes drapeaux, elle fut complette & ſi meurtriere pour les ennemis, qu'outre 3000 morts qu'ils laiſſerent ſur le champ de bataille, 1300 ſe noyerent dans l'Ill. Cinq drapeaux, deux tentes fort riches, dix pieces de Canon, 500 arquebuſes, & une prodigieuſe quantité de cuiraſſes & de lances tomberent au pouvoir des vainqueurs, auxquels, diſent les chroniqueurs contemporains, il n'en couta que quinze ſoldats (1).

Sect. VI. Hiſtoire de la Suiſſe 1443-1501.

Accablés par tant de revers, & ne pouvant ſe diſſimuler à eux-mêmes la ſupériorité de leurs ennemis, les Suabes implorerent le ſecours de l'Empereur, qui étoit alors occupé à diſputer par la force des armes la Gueldre à Charles, Comte d'Egmont. Maximilien, qui n'avoit qu'une fauſſe idée de la valeur helvetique, & qui n'attendoit qu'une occaſion d'accabler les Cantons, conclut une treve avec le Comte d'Egmont, & ſuivi de 6000 hommes, il vint à Fribourg, rempli de deſirs de guerre & de vengeance. Il commença par publier un manifeſte injurieux & outrageant contre les Suiſſes, qu'il traitoit de payſans mutinés, & contre la confédération Helvetique à laquelle il donnoit la qualification odieuſe de rebellion contre l'Empire. Il invitoit dans ce libelle, en forme de manifeſte, tous les Etats de l'Empire à ſe réunir contre les Suiſſes. La violence de ſes expreſſions décéloit ſa paſſion; mais elle ne fit aucune impreſſion ſur les Etats de l'Empire, qui, regardant cette guerre comme une querelle particuliere à l'Empereur, & qu'il eût dû ſe diſpenſer de s'attirer, ne parurent rien moins que diſpoſés à ſeconder ſes vues; & ſans s'arrêter en aucune maniere à ſes menaces, les Cantons ne ſongeant qu'à continuer la guerre contre les Suabes, renforcerent les troupes retranchées au Swaderloch.

Manifeſte de Maximilien injurieux aux Suiſſes. 1499.

Cette petite armée, forte alors de 10000 hommes, ſe répandit dans le Kletgow; & y aſſiégea la ville de Thungen, où commandoit le Comte Rodolphe de Blameneck, irréconciliable ennemi des Suiſſes, & qui, craignant de tomber entre leurs mains, s'évada précipitamment. Henri de Baldeck qui prit ſa place, ſe rendit à diſcrétion auſſi-tôt que les Suiſſes parurent, & ſa prompte ſoumiſſion ſauva la vie à la garniſon, que les Suiſſes firent défiler en chemiſe à travers le camp, chaque ſoldat ayant une baguette blanche à la main. De Thungen, les Suiſſes ſe répandirent comme un torrent deſtructeur dans les environs, & ſe rendirent maîtres de toutes les places. Mais cette courſe ne leur produiſant d'autre avantage que celui d'achever la ruine d'un pays déja déſolé, ils formerent le deſſein de marcher contre Mersbourg, & de ſe joindre enſuite aux Griſons: mais les Bernois, vouloient qu'au lieu d'épuiſer les forces & le tems en opérations peu importantes, on marchât vers Gottlieben, & que là, on tentât d'attirer à un combat plus décifif la nombreuſe garniſon de Conſtance.

Guerre des Cantons contre les Suabes.

Les Suiſſes balançoient entre ces deux avis oppoſés, lorſqu'on apprit que

(1) Valerius Anshelm, Auteur contemporain & Suabe. p. 301.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Projets de l'Empereur contre Soleure.

l'Empereur ayant rassemblé dans le Sundgaw une armée de 20000 hommes, se disposoit à pénétrer dans le Canton de Soleure, dont les habitans informés de cette expédition, avoient fortifié les places, & demandé du secours à Berne & à Fribourg. A cette Nouvelle, les Bernois & les Fribourgeois qui marchoient avec le reste des Suisses, ne balancerent plus, & reprirent le chemin de leur patrie, quelque mécontentement que cette séparation donnât aux troupes des autres Cantons, qui accuserent les chefs des Bernois d'être d'intelligence avec l'Empereur & les Suabes (1). Cependant Berne se hâta d'envoyer à Soleure un secours de 2400 hommes, Fribourg & Lucerne y envoyerent aussi des troupes. Les impériaux étoient dans le voisinage, & il y eut entre les deux partis bien de petits combats qui ne déciderent rien, (2) & qui n'empêcherent point les impériaux de se jeter dans la Prévôté de Motier. Les Bernois, pour arrêter leurs courses, y envoyerent un corps de 1000 hommes, qui n'eurent pas plutôt apperçu les ennemis, qu'ils prirent honteusement la fuite, & furent poursuivis jusqu'à Bellelay par les impériaux, qui, peu contens de ce succès, reduisirent en cendres le couvent de Bellelay, & mirent le pays à feu & à sang.

Expédition des impériaux dans la Prevôté de Motier.

Fuite des Bernois.

L'armée de Maximilien eût pû pousser ses avantages beaucoup plus loin, & la terreur qu'elle avoit inspiré, paroissoit lui promettre des succès plus considérables; mais contente des courses & dévastations qu'elle venoit de faire, elle se sépara; (3) & toutes les fureurs de la guerre se rallumerent sur les frontieres des Grisons, d'où les Tirolois, qui y avoient fait construire une redoute, incommodoient beaucoup leurs ennemis. Les Grisons au nombre de 10000, entreprirent de s'emparer de ce fort; il fut vivement défendu, & les Tirolois en étant sortis en force, il se donna une bataille où les deux partis se disputerent la victoire pendant près de quatre heures; la valeur des Grisons l'emporta, & les Tirolois vaincus, perdirent plus de 4000 hommes dans cette action.

Victoire des Grisons sur les Tirolois.

Les Cantons humiliés de la supériorité des impériaux, rassemblerent leurs troupes, & firent une course dans le Hegow, où ils se proposoient de rétablir avec éclat l'honneur des armes Helvetiques; mais la mésintelligence & la dissention s'étant mises parmi les chefs, cette expédition devint inutile & cette armée eut même beaucoup à souffrir dans sa retraite par la cavalerie impériale, qui ne cessa point de la harceler. Encouragé par tant d'événemens heureux, Maximilien assembla à Feldkirch toutes ses forces, dans le dessein de porter chez les Grisons tout l'effort de la guerre. Birkheimer, l'un des généraux de cette armée, ayant eû ordre de passer l'Arlberg, & de garder le défilé de Bormio, ne rencontra dans cette contrée que des villages brûlés, des campagnes incultes, un pays dévasté. Il n'apperçut sur toute cette étendue de terrein, que deux femmes à demi nues, qui chassoient devant elles environ 400 enfans, comme les bergers chassent devant eux leurs troupeaux. Etonné de ce spectacle, Berkheimer ne savoit à quoi l'attribuer, lorsqu'il vit ces

(1) Anshelm. p. 337-344.
(2) Fruindsberg. p. 3.
(3) Anshelm. p. 344.

ces 400 enfans arrivés sur une prairie, se jeter tous à terre, arracher l'herbe & la manger avidement, preuve trop convaincante de leur extrême misere, & marque trop sensible des horreurs que la guerre entraîne (1).

Sect. VI. *Histoire de la Suisse* 1443 1501.

Ainsi tout ce que les impériaux purent faire dans ce pays écrasé, fut d'achever sa ruine, en brûlant quelques misérables villages que le feu des hostilités précédentes avoit épargnés: mais bientôt la disette qui dévoroit cette contrée mit leur armée dans l'impossibilité de s'y soutenir, & la subsistance commençant à manquer dans le camp, l'Empereur prit très-prudemment le parti de retourner en Suabe. Peu de tems après il alla présider à une diete à Constance, où se trouverent plusieurs Princes, & beaucoup de députés des Etats de l'Empire, & où il fut résolu que les impériaux attaqueroient en même tems les Suisses à Feldkirch, à Constance, & à Dornach (2). Tout paroissoit disposé à la guerre la plus vive & la plus meurtriere; les Suisses avoient pris soin de couvrir leurs frontieres; ils avoient à Schwaderlach un corps de 6000 hommes: les troupes de Berne & de Soleure veilloient sur tous les mouvemens du Comte de Furstemberg qui étoit dans le Sundgaw, à la tête de 15000 hommes. Il y avoit aussi dans Constance une armée nombreuse, & qui parut souvent hors des murs, mais qui ne fit rien, & beaucoup moins encore, lorsque la division s'étant mise parmi tant de chefs, elle jeta dans les avis & les opérations une telle confusion, que Maximilien ne pouvant plus ni se faire obéir des soldats, ni rétablir la bonne intelligence entre ses généraux, se retira, & abandonna tout aux soins de la fortune.

Diete de Constance. La guerre contre les Suisses est résolue.

Mieux obéi de sa petite armée, le Comte de Furstemberg entreprit, à la tête de 14000 fantassins & de deux mille chevaux, de s'emparer du château de Dornach. Ce fort étoit peu redoutable par lui même, & il n'y avoit pour le défendre qu'une très-foible garnison; mais elle étoit commandée par Benoît Hugi, officier rempli de mérite & de la plus rare valeur. Hugi fit part de sa situation à ses compatriotes de Soleure; & ce Canton, ainsi que tous les autres, à l'exception de Glaris, Appenzell & S. Gall, qui ne pouvoient sans risque dégarnir leurs frontieres, se hâterent d'envoyer des troupes au brave Commandant de Dornach. Les impériaux faussement persuadés que toutes les forces des Suisses étoient rassemblées au Schwaderlach, ne se tenoienr point sur leurs gardes; & sans observer aucun ordre, ils passoient le tems en fêtes & en plaisirs dans leur camp. Les confédérés instruits de la sécurité & de l'indiscipline de cette armée, résolurent de les attaquer; & pour ne leur donner aucune défiance, Nicolas Conradt, Avoyer de Soleure, se mit à l'avant-garde, fit prendre à ses troupes la croix rouge de Bourgogne; ensorte qu'ils furent reçus dans le camp, où ils pénétrerent fort avant, comme amis des impériaux; mais ils se firent connoître à l'impétuosité de l'attaque, & aux coups terribles qu'ils porterent. Informé de la cause de ce désordre, le Comte de Furstemberg conservant toute sa fermeté, rangea en bataille l'élite de son armée, & reçut les aggresseurs avec intrépidité. Le combat fut très-sanglant & dura pendant plus de quatre heures avec un acharnement égal des deux côtés. La victoire paroissoit même prête à se

Siege de Dornach.

Bataille de Dornach.

(1) *De Bello Helvet.* L. 3.
(2) Bircken. fol. 1119.

Les impériaux ſont battus & prennent la fuite.

ſe déclarer pour les impériaux, lorſque 1200 hommes de Lucerne & de Zug s'avançant précipitamment, ranimerent le courage des Suiſſes, & donnerent une telle activité à leurs nouveaux efforts, que l'armée de Furſtemberg commença par céder du terrein, & voulant ſe replier ſur le pont de la Birs, précipita ſi fort ſa marche, que la confuſion s'étant miſe dans les rangs, ce qui n'avoit été d'abord qu'une retraite, dégénéra en fuite, qui eût été fort meurtriere, ſi l'obſcurité de la nuit n'eût point empêché les vainqueurs de pourſuivre leur victoire.

Les Suiſſes ne profitent point de leurs avantages.

Les Suiſſes entrerent dans le camp des impériaux, y paſſerent la nuit, & le jour ſuivant éclairant leur triomphe, ils compterent ſur le champ de bataille trois mille morts du côté des impériaux, au nombre deſquels ils trouverent le cadavre du Comte de Furſtemberg. Cette mémorable journée n'avoit couté que 300 hommes aux vainqueurs. Dès le lendemain les troupes de Schweitz, de Fribourg, d'Uri & de Unterwald, vinrent joindre l'armée victorieuſe, & les confédérés prirent la route de Bâle; (1) mais ne voyant paroître nulle part les ennemis, ils ſe ſéparerent, au-lieu de profiter, comme ils l'euſſent pû des avantages que paroiſſoient leur aſſurer les ſuccès éclatans qu'ils venoient d'obtenir.

Diete de Lucerne.

Fatigué d'une guerre qui l'épuiſoit, l'Empereur deſiroit de la voir ceſſer, & le Duc de Milan, ainſi que la France entrant dans ſes vues, mais par des motifs différens, offrirent leur médiation. Ces deux Souverains cherchoient à terminer cette querelle, chacun dans l'eſpérance d'attirer les Suiſſes dans ſon parti, le Duché de Milan étant diſputé à Jean Galéas Viſconti par Louis XII, qui eût bien voulu engager les Suiſſes à le ſervir en Italie (2). Les Suiſſes auſſi prompts à finir leurs querelles par des voies pacifiques, qu'ils l'étoient à prendre les armes lorſqu'ils ſe croyoient offenſés, indiquerent aux Médiateurs des conférences à Lucerne: mais les propoſitions qui leur furent faites, & les conditions qu'on exigeoit de part & d'autre n'ayant point été acceptées, les Cantons ſe diſpoſerent à recommencer la guerre avec la plus grande vivacité. Les médiateurs ſoutenus par beaucoup de Princes, renouvellerent ſi preſſamment leurs ſollicitations qu'il y eût une nouvelle diete convoquée à Bâle. Les débats y furent très-vifs, les Cantons eux-mêmes n'étoient pas d'accord ſur leurs demandes; cependant, après une longue conteſtation, les députés des Cantons ſe réduiſirent à ne demander pour toutes conditions, que le criminel ſur la Turgovie; objet qui leur avoit été conteſté par l'Empereur; ils demanderent auſſi que les différens entre les Tirolois & les Griſons fuſſent accommodés à l'amiable. Maximilien ſouſcrivit volontiers à ces conditions, & la paix fut ſignée à Bâle, le 22 Septembre 1499. Ce fut alors que Berne fut reçue dans la corrégence du criminel de la Turgovie (3).

Traité de paix.

Les Suiſſes plus calmes, ne tarderent point à être fort ſurpris, en ſongeant que cette guerre, où ils s'étoient ſignalés par ſix éclatantes victoires, qui avoient couté la vie à plus de 20000 de leurs ennemis, & aux Cantons tant

(1) Bircken. p. 1120. Anshelm. p. 384.
(2) Anshelm. p. 3[illegible]6.
(3) Idem. p. 414 & ſuiv.

de soins, de dépenses, de fatigues, ne leur avoit valu cependant qu'une jurisdiction dans une contrée dont personne ne leur disputoit la Souveraineté. Ils comprirent alors qu'ils avoient fort imprudemment servi aux vues des voisins qui avoient fait naître cette guerre, & qui leur avoient promis des secours qui n'avoient point été fournis. Cette expérience leur apprit qu'ils ne devoient combattre que pour leur pays & leur liberté; mais ne jamais entreprendre des guerres étrangeres: aussi fut-ce la derniere qu'ils soutinrent au delà de leurs limites.

Sect. VI. Histoire de la Suisse 1443-1501.

SECTION VII.

Histoire de la Suisse depuis le commencement du seizieme siecle, jusqu'au Concile de Trente.

Scenes de fanatisme & de fureur qui ont distingué le XVIe. siecle.

L'ambition, le fanatisme, l'intolerance & la superstition ont causé de cruelles scenes en Suisse, ainsi que dans le reste des contrées Européennes, depuis le commencement jusques vers le milieu du XVIe. siecle. Mais ce furent l'ambition, la jalousie & l'avidité des Souverains qui préparerent ces effrayantes scenes: ce furent leurs passions qui firent servir, tantôt avec adresse, tantôt avec atrocité les feux du fanatisme & les folles terreurs de la superstition à leurs vues intéressées. Mais avant que d'en venir à ces absurdes & sanglantes querelles, arrêtons-nous quelque tems aux progrès de la confédération Helvetique, pendant les années qui précéderent ces fameuses disputes de religion, & trop souvent d'absurdité.

La France & le Duc de Milan faisoient tous leurs efforts pour se concilier les Suisses, & s'assurer de leur alliance. Les Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Unterwald, profitant des avances que leur faisoit Jean Galéas Visconti, saisirent cette circonstance pour acquérir le comté de Bellinzone (1). Plus heureux que son rival, Louis XII, conquit le duché de Milan, & la demande trop hâtée qu'il fit de la restitution de ce comté, diminua beaucoup du crédit que ses armes lui avoient acquis auprès du L. Corps Helvetique.

Renouvellement de l'union héréditaire avec Maximilien. 1501.

Maximilien informé du mécontentement des Suisses contre le Roi de France, saisit, en politique habile, cette occasion de demander le renouvellement de l'union héréditaire; & les Cantons de Berne, de Zurich, d'Uri & d'Unterwald, accueillirent ses propositions: le traité d'union fut renouvellé; la derniere paix de Bâle fut confirmée, & ce ne fut que sur les plaintes ameres & réiterées de Louis XII, que les autres Cantons ne s'empresserent point d'accéder à ce renouvellement (2). Bâle & Schaffhouse, furent quelque tems après admises à la confédération Helvetique. Cette alliance fut heureuse pour Bâle, exposée par sa situation aux attaques & aux entreprises de la noblesse de la Haute-Allemagne, qui, profondément ulcérée contre les Suisses &

Bâle reçu au nombre des Cantons.

(1) Anshelm. T. 3. p. 18.
(2) Idem. T. 3. p. 30.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501 1550.

leurs alliés, des maux que leur avoit causés la guerre, ne cherchoient qu'une occasion, ou un prétexte de se venger.

Schaffhouse entre aussi dans la confédération Helvetique.

Les Bâlois, qui n'ignoroient point ces dispositions, demanderent à être reçus au nombre des Cantons, & cet avantage leur fut accordé, à la seule condition que Bâle ne pourroit, ni déclarer de guerre, ni contracter d'alliance sans leur consentement (1). Schaffhouse, environ deux mois après fut également admise dans la confédération, & forma le douzieme Canton (2). Constance desiroit d'être admise, comme Bâle & Schaffhouse, au nombre des membres du Corps Helvetique; elle le demanda du consentement de l'Empereur, qui vouloit seulement que les autres cédassent à cette ville toute cette partie de la Turgovie qui est à l'Orient de la Thur. Mais les Suisses refuserent de consentir au démembrement de cette province.

Contestation au sujet de la possession de Bellinzone. 1502.

Pendant que de nouveaux membres ajouterent ainsi à la force & à la puissance du L. Corps Helvetique, les Cantons de Schweitz, d'Uri & d'Underwald, ne pouvant supporter l'idée de perdre Bellinzone, menaçoient de prendre les armes pour la conservation de ce ce comté, & de rompre avec la France qui en demandoit la restitution. Cette dispute s'échauffa, & elle alloit dégénérer en hostilités, lorsque le reste des Cantons Helvetiques se donnerent beaucoup de mouvemens pour la faire cesser, & envoyerent même des Ambassadeurs à Paris, pour disposer le Roi de France à prendre des voies pacifiques. Louis XII consentit à remettre la décision de cette affaire à des Arbitres. Mais dans la diete qui fut tenue à ce sujet à Lucerne, le député d'Uri rejeta avec une hauteur à laquelle on ne s'attendoit pas, toute voie de pacification; & les trois Cantons intéressés à ne point restituer Bellinzone, s'étant déterminés à soutenir par la force leurs prétentions sur ce comté, ils envoyerent des députés au reste des membres de la confédération Helvetique, pour leur demander du secours; les Suisses promirent d'observer fidélement les obligations que leur imposoit leur alliance; mais ils demanderent qu'avant que d'en venir à cette extrémité, les trois Cantons ne se refusassent point à l'entrevue que leur demandoient les Ambassadeurs de Louis XII. Cette conférence fut tenue à Lucerne.

Conférence & dietes sur ce sujet. 1503.

Les Ambassadeurs de France firent valoir autant qu'il fut en eux, les droits de leur maître: leurs raisons ne persuaderent point les députés des trois Cantons, qui, au nom de leurs compatriotes, répondirent, qu'ils étoient inébranlablement résolus d'avoir recours à Dieu & à leurs hallebardes, si S. M. ne vouloit pas leur abandonner volontairement ce comté (3). Dans une seconde diete tenue à Lucerne pour le même objet, les trois Cantons persisterent dans leurs refus, & prenant les armes, ils demanderent au reste des Cantons les secours stipulés par leurs traités d'alliance. Les troupes que fournirent Zug, Lucerne, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse & les Grisons formerent une armée de 14000 hommes.

La guerre est déclarée.

La guerre fut déclarée, & en très-peu de jours, les Suisses se rendirent maîtres de toutes les places du Lac-majeur. Les Bernois furent vivement solli-

(1) Ce traité fut fait à Lucerne, le 19 Juin 1501, & les Suisses assignerent à Bâle le rang de neuvieme Canton.

(2) Le traité par lequel Schaffhouse fut reçu au nombre des Cantons, est du 10 Août de la même année 1501.

(3) Anshelm. p. 106. & suiv.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

cités par les trois Cantons aggresseurs de faire une invasion dans la Bourgogne; mais ils s'y refuserent: & leur obstination à ne pas entrer dans cette province, causa beaucoup de mécontentement parmi les confédérés (1).

Traité de paix.

Louis XII qui n'avoit nulle envie de soutenir une guerre pour le petit comté de Bellinzone, qu'il ne croyoit cependant pas devoir céder, envoya en Suisse un plénipotentiaire chargé de terminer ce différend. Il le fut par la médiation des Cantons neutres, & l'on conclut par un traité de paix, que le Roi de France céderoit aux trois Cantons, & à perpétuité Bellinzone, Soan & Medallia: peu de tems après le Corps Helvetique, qui eut pû aisément conquérir par lui-même le Duché de Milan, mais qui n'étoit entré que forcément, en quelque sorte, dans cette querelle, se hâta de profiter des dispositions de Louis XII pour la paix; & à renouveller en faveur de ce Monarque, comme Duc de Milan, le Capitulat du Milanez. Il est vrai que d'autres raisons faisoient desirer aux Suisses de jouir du repos. La licence qui s'étoit introduite chez eux pendant les dernieres guerres, avoit opéré un changement sensible dans les mœurs Helvetiques, ainsi que dans leurs opinions. Ce n'étoient plus, disent (2) les Auteurs, contemporains, ces hommes simples, ingénus, amis de la sobriété: la soif de l'or, le goût du luxe & l'attrait des plaisirs les avoient énervés; & le désir de satisfaire à une foule de besoins superflus qu'ils s'étoient faits, rendoit à leurs yeux tous les moyens d'acquérir de l'argent, permis & légitimes. La connoissance de cette corruption n'avoit point échappé aux Puissances étrangeres; & pour attirer des Suisses sous leurs drapeaux, elles faisoient des offres qui n'étoient jamais rejetées. Vainement les Magistrats supérieurs des Cantons s'efforçoient de retenir les citoyens; la force même de la constitution étoit impuissante contre l'appas des richesses. Ce fut à ce funeste appas que les Suisses durent attribuer la perte d'environ 30000 d'entr'eux dans les guerres du Milanez: ce fut encore à cette fatale corruption, qu'ils durent rapporter la mésintelligence qui désunit les Cantons, & cet esprit de division dont les Ministres étrangers ne profiterent qu'avec trop d'habileté.

Altération des mœurs Helvetiques.

Les Magistrats des Cantons s'opposent vainement à la corruption. 1503-1504. 1505-1506.

On voudroit ne pas le dire, mais la vérité ne permet pas de taire, que cet amour du gain rendit alors la Nation Helvetique peu fidelle à ses engagemens (3). Il vient d'être raconté, que l'Empereur Maximilien avoit demandé une levée de Suisses pour l'escorter à Rome: neuf Cantons lui avoient accordé 6000 hommes; mais les Ambassadeurs de Louis XII, informés de cette négociation, répandirent tant de libéralités, & firent des présens si considérables aux chefs de ces Cantons, qu'ils se les attacherent, & ceux-ci firent ajouter cette clause au traité fait avec l'Empereur, qu'en aucune circonstance ces 6000 hommes ne pourroient être employés contre le Roi de France: clause qui rendit inutile tous les effets du traité, l'objet unique de Maximilien, ayant été, non de se faire escorter à Rome par cette petite armée, mais de s'en servir pour s'emparer du Milanez.

Louis XII rend inutiles le secours accordé par les Suisses à l'Empereur. 1507-1508.

(1) Anshelm. p. 172. & suiv.

(2) Ces Auteurs blâment beaucoup les Suisses de n'avoir pas poussé leurs conquêtes plus loin, & ajoutent qu'il leur auroit été facile de s'emparer du duché de Milan, qui supportoit impatiemment la domination Françoise. Anshelm. p. 148. & suiv.

(3) Valer. Anshelm. p. 295 & suiv.

Ff 3

Sect. VII. *Histoire de la Suisse 1501-1550.*

Toutefois, il faut avouer aussi que ces égaremens ne se soutînrent pas, & que l'honneur national l'emporta sur la corruption; cette espece d'éclipse de l'antique vertu ne fut jamais totale, & elle ne fut même que de courte durée. En effet, quelqu'étonnantes que fussent les profusions des Ambassadeurs François, elles ne réussirent point autant qu'il s'en étoient flattés. Car dans le même tems, Jules II, irréconciliable ennemi de la France, ayant fait demander aux Cantons une levée considérable de troupes pour la défense du S. Siege; & l'Empereur, la France & la République de Venise faisant la même demande, les Cantons refuserent également de céder aux sollicitations de ces quatre Puissances, & persisterent dans la sage résolution qu'ils avoient prise de garder la neutralité. Cette conduite ferme & prudente n'empêcha cependant point les Suisses de passer en foule, & malgré la plus austere vigilance de leurs Magistrats, dans les différentes armées de ces souverains, suivant les offres plus ou moins séduisantes qu'on leur faisoit; & le plus grand nombre s'attacha à Louis XII, comme au plus libéral. Mais les profusions des Ministres de ce Monarque, ne servirent qu'à indisposer les Cantons contre lui (1). Ce fut sans doute à ce mécontentement que le Pape Jules II fut redevable de la facilité qu'il eut à déterminer les Suisses à une alliance avec le S. Siege: (2) ils lui accorderent 6000 hommes pour la défense de ses états, & pour faire rentrer le duché de Ferrare sous l'obéissance du S. Siege.

Le Pape Jules II. & d'autres puissances demandent du secours aux Suisses. 1509.

Alliance du Pape Jules II avec les Cantons.

Louis XII qui connoissoit les véritables intentions de Jules, son ennemi, fit aux Suisses les plus fortes représentations, & leur déclara, que, n'ignorant point que le dessein du Pape étoit d'employer ces troupes contre le Milanez, il defendroit à main armée l'entrée de ce Duché. Les Cantons étoient décidés, & les menaces de Louis ne firent que hâter le départ de ces 6000 hommes pour l'Italie; mais ils furent arrêtés dans leur marche, & par les François, & par le Duc de Savoie; ensorte qu'ils furent contraints, de prendre leur route par Bellinzone; d'où passant jusqu'à Varese, où ils furent joints par 4000 Suisses, ils s'avancerent vers Chatillon.

1510.

Harcelés perpétuellement par les troupes de France & de Savoie, les Suisses prirent tout à coup l'étrange résolution de se retirer, & repassant par Bellinzone, ils rentrerent en Suisse. Guichardin prétend que ce fut la disette des vivres qui les obligea de se retirer; mais la plûpart des auteurs assurent avec plus de vraisemblance, que ce fut à force d'argent, que les François les engagerent à cette retraite hâtée (3). Pendant qu'ils retournoient dans

L'Armée Suisse s'avance en Italie, & rentre précipitamment en Suisse.

(1) Valer. Anshelm. p. 295 & suiv.

(2) Les Suisses avoient demandé une augmentation de pension de 20000 livres à la France, ce qui montoit à 10000 ducats. Mais le Roi, contre l'avis de ses ministres, avoit refusé d'y donner les mains; il y fut porté par un esprit d'économie qui lui étoit naturel, & par le secours qu'il espéroit de tirer des Valaisans & des Grisons. Cet esprit d'économie ne sembloit gueres s'accorder, avec les profusions de l'Évêque de Rieux, Ambassadeur de France en Suisse. Elles furent si fortes que les Magistrats de Berne furent obligés de le prier de finir ses largesses: plusieurs Sénateurs furent suspectés d'avoir reçu des présens; ce qui remplit la ville de défiance. Guichardin. L. 9. Ch. 1. Anshelm. p. 235 & suiv.

(3) Valer. Anshelm. p. 534 & suiv.

leur patrie, de trois courriers que les Suisses envoyoient en Italie, deux furent mis à mort par les François, & le troisieme s'échappa.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1443-1501.

Schweitz & Fribourg, dont les courriers avoient été tués, furieux de cette insulte, prirent les armes, demanderent du secours à tout le Corps Helvetique, & leurs troupes se mettant les premieres en Campagne, allerent jusqu'à Varese, où elles furent jointes successivement par celles des autres Cantons, qui n'avoient fourni que lentement leur contingent, dans l'espérance que cette affaire pourroit s'accommoder.

Nouveau sujet de guerre. 1511.

L'armée Helvetique étoit forte de 10000 hommes, & Gaston de Foix, Commandant du Milanez, se contenta de l'observer dans sa marche, & de leur intercepter les vivres. Quelques jours après le Général François, qui avoit crû d'abord ne pas devoir se commettre, se présenta à la tête de quelques troupes: les Suisses se rangerent en bataille, & Gaston de Foix ayant paru déterminé à combattre, les troupes Helvetiques se retirerent & se renfermerent dans Galere, d'ou elles partoient, prirent la route de Milan, & camperent à deux milles de cette capitale. Les Milanois presque sans garnison, effrayés, & ne doutant point qu'ils n'eussent incessamment un siege cruel à soutenir, étoient dans la plus épineuse situation, lorsqu'à leur grand étonnement, ils virent ces 10000 Suisses, si menaçans, si redoutables, retourner sur leurs pas; & l'on apprit bientôt qu'ayant rebroussé jusqu'à Côme, ils s'étoient précipitamment retirés dans leurs pays (1). On n'a jamais connu la véritable cause d'une aussi surprenante retraite; mais il n'y a personne qui ne s'en soit douté: les Auteurs mêmes les plus favorables aux Suisses, conviennent avec Guichardin, que l'or des François fut le véritable mobile de cette étrange démarche; ils assurent tous qu'Ulric de Sax (2) avoit fait plusieurs voyages à Milan, & qu'il avoit rapporté à ses compatriotes les offres considérables de Gaston de Foix, & que ces offres avoient été si éblouissantes, qu'elles furent unanimément acceptées par l'armée Helvetique. Anshelm ajoute seulement, qu'il y avoit beaucoup de mésintelligence parmi les troupes des différens Cantons, & que les habitans d'Uri avoient même rendu de si mauvais services aux soldats Bernois à leur passage sur les terres de ce Canton, qu'Antoine Brugler qui portoit la banniere de Berne, avoit été publiquement insulté. Quoiqu'il en soit, si cette retraite fit peu d'honneur aux troupes Helvetiques, la constance & l'attachement des habitans du Valais pour la France, se soutint avec une fermete qui eut dû éclairer les Cantons sur les dangereux effets de l'instabilité qu'ils montroient, soit dans leurs délibérations, soit dans leurs démarches.

Les Suisses se retirent précipitamment.

Attachement des Valaisins pour la France.

Il est vrai que la fidélité des habitans du Valais à leur union avec la France, étoit en partie l'ouvrage des soins de George Acer de Fluc, qui avoit le plus grand crédit dans le Valais, sa patrie, & qui étoit fortement attaché à

(1) Guichardin. L. 10. C. 7.

(2) Le Baron Ulric de Sax avoit été à Milan, & par son canal, Gaston de Foix avoit fait faire des offres considérables aux Suisses, s'ils vouloient se retirer. D'autres disent que ce fut Sax qui fit les propositions, & que le Gouverneur refusa les sommes que Sax avoit demandées. On ajoute que les troupes du Canton d'Uri, de Schweitz & d'Underwald s'étoient mises en marche sans en faire part au reste de leurs alliés. Guichardin. L. 10. Anshelm. p. 611.

Louis XII. L'Evêque de Sion perpétuellement contrarié par ce citoyen, jura de le perdre, & lui suscita des affaires si graves, lui imputa tant d'actions flétrissantes, que la ville de Fribourg, dont il étoit citoyen, le raya de ses regiftres, & que s'étant rendu à Berne pour se justifier, il y fut mis en prison, traité en criminel reservé au dernier supplice, & tourmenté par la plus violente torture. Le Chevalier François Arsent, Avoyer de la République, ami de George, & comme lui, attaché à la France, parvint à assurer l'évasion de son ami, qui se sauva à Neufchatel. Les Bernois furieux, & excités par l'Evêque de Sion, se souleverent contre leur Avoyer Arsent, qui fut publiquement décapité. Cependant Acer de Fluc fut livré aux Bernois par les Neufchatelois, & son procès instruit avec moins de passion, il fut déclaré innocent & remis en liberté. Il ne fut pas plutôt libre que retournant dans le Valais, il continua à disposer ses compatriotes en faveur de Louis XII, & à les retenir dans son alliance (1).

Ligue des Cantons avec l'Empereur, le Pape & Venise.

Tandis que la France recevoit les plus fortes assurances de l'attachement des habitans du Valais, les Cantons persistant dans leur alliance avec l'Empereur & le Pape, renouvelloient le traité héréditaire, envoyoient des Ambassadeurs à la diete impériale qui se tenoit à Treves & en envoyoient aussi à Venise, où, de concert avec cette République & l'Evêque de Sion, récemment fait Cardinal, ils prenoient des mesures pour enlever aux François le Duché de Milan (2). Ces mesures furent si bien prises, que n'ayant envoyé en Italie qu'une petite armée de 6000 hommes, ces troupes, jointes à celles de Venise, se rendirent si redoutables, qu'à leur approche les François évacuerent toutes les places qu'ils tenoient, & que le nombre des Suisses s'accroissant de jour en jour, les Cantons s'emparerent pour leur compte de Locarno, & les Grisons se rendirent maîtres de la Valteline & de Chiavenne. La plûpart des Auteurs François assurent que les Suisses userent en vainqueurs irrités de leurs succès, & qu'ils traiterent avec la plus dure rigueur tous les officiers François qui eurent le malheur de tomber entre leurs mains. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les douze Cantons se mirent en possession du comté de Neufchatel, qui appartenoit à Louis d'Orléans du chef de son épouse (3). Le Comte de Thierstein étoit au service de France, & par cette seule raison, la République de Soleure s'empara de ce comté, qui fut pourtant, quelque tems après, restitué à son ancien propriétaire, & qui ensuite,

Les Suisses rentrent en Italie. 1512.

Ils s'emparent du Milanez.

(1) Le premier traité d'alliance entre le Valais & la France, est du 15 Mai 1500, & il est, presque dans toutes ses clauses, conforme à celui de Louis XII avec les Cantons. Zurlanbey. T. 4. p. 126.

(2) Anshelm. T. 4. p. 6.

(3) Jeanne de Hochberg, épouse de Louis d'Orléans. Les XII Cantons garderent le Comté de Neufchatel pendant 17 ans. François premier en sollicita vivement la restitution, & les Suisses y consentirent en 1529. La ville de Neufchatel fut solemnellement remise au commencement du mois d'Août de cette même année 1529, à Olivier de Hochberg, Seigneur de Ste Croix, Prévôt de Neufchatel, & à Jean de Morainville, Seigneur de Monstraitt, Ambassadeur de Jeanne de Hochberg. Le premier Baillif de Neufchatel pour les Cantons avoit été Louis de Diesback, & le dernier, fut Jean de Gougleberg de Fribourg. Ruchat. T. 3. p. 21. d'après le MSC. de Neufchatel.

ensuite, par le traité fait avec l'Evêque de Bâle, (1) & confirmé par l'Empereur Charles-Quint, fut cédé à Soleure à perpétuité (2).

La réduction du Milanez ne fut pas la plus grande difficulté que les conquérans éprouverent; ce fut la possession de ce duché, ou du moins, la maniere dont il devoit être partagé entre les vainqueurs, & ce sujet fit naître entr'eux de très-vives contestations. Les Vénitiens vouloient garder pour eux Creme & Bresse, l'Empereur s'opposoit à leurs prétentions, & vouloit même les dépouiller d'autres pays qu'il assuroit lui avoir été promis par la ligue de Cambrai. D'accord avec le Pape, les Cantons vouloient, que sans démembrer ce duché, il fut rendu en entier à Maximilien fils de Louis Sforce. Le turbulent Cardinal de Sion sollicitoit de toute sa puissance les Suisses à déclarer la guerre aux Vénitiens. Cette opposition d'intérêts & de prétentions donna la plus grande consistance aux Cantons, que chacune de ces Puissances cherchoit à se rendre favorables: aussi dans les dietes de Baden, de Zurich & de Lucerne, vit-on arriver les Ambassadeurs du Souverain Pontife, de l'Empereur, des Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, de la République de Venise, du Duc Maximilien, fils de Louis Sforce, & du Duc Réné de Lorraine.

Intrigues du Cardinal de Sion contre les Vénitiens.

Mais de tous ces Souverains, le Pape alors étoit celui qui jouissoit parmi les Suisses, de la plus haute distinction, & il faut avouer qu'il la méritoit bien; car, par une très-éblouissante générosité, il avoit accordé aux Cantons les bannieres de l'Eglise, & il les avoit décorés du titre glorieux, & qui a été, comme on sçait, bien soutenu, de *défenseurs de l'Eglise* (3). Toutefois, ces grandes libéralités ne purent déterminer les Suisses à accorder au Pape les secours qu'il leur demandoit contre le Duc de Ferrare, & bien loin de fomenter les dissentions qui menaçoient l'Italie d'une nouvelle guerre, ils envoyerent au Pape, qui étoit passé à Venise, dont il méditoit la ruine, une ambassade solemnelle. Les Vénitiens détestés & bénis par le Pape, lui reprocherent ses intrigues contr'eux, & le Sénat se plaignit avec amertume de la conduite peu pacifique du Pontife, & des projets de l'Empereur. Les Ambassadeurs Suisses offrirent vainement la médiation des Cantons; ils firent les plus grands efforts pour prévenir une rupture; mais toute leur bonne volonté ne pût empêcher la ligue, qui, peu de tems après, fut formée contre Venise, entre le Pape & l'Empereur. Les Cantons furent plus heureux rélativement à Maximilien, auquel leur fermeté inébranlable fit restituer, comme à l'héritier légitime de Louis Sforce le duché de Milan. Il est vrai que dans le traité fait à Baden, & auquel l'Empereur fut enfin obligé de consentir, il fut stipulé que Maximilien payeroit aux Cantons 200,000 ducats, & une pension annuelle de 20000 ducats, outre la cession à perpétuité qu'il leur faisoit des Bailliages de Valmaggio, Locarno & Lauwis. De leur côté les Suisses s'engagerent en faveur de Maximilien & de ses descendans à la garantie du duché de Milan (4).

Largesses intéressées du Pape.

Le Duché de Milan est restitué au Fils de Louis Sforce.

(1) Le traité fut fait en 1522.
(2) Et confirmé par Charles Quint en 1530.
(3) Guichardin Liv. 11. Ch. 2. Anshelm. L. c. p. 41.
(4) Anshelm p. 75.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Conformément à ce traité, Maximilien fut mis, par les Ambaſſadeurs des Cantons, en poſſeſſion de ſon Duché, & lors de ſon entrée ſolemnelle à Milan, il donna aux Suiſſes les plus fortes preuves de ſa reconnoiſſance: il ratifia le traité de Baden, fit la donnation des trois bailliages promis & parut immuablement attaché aux Cantons, auxquels il demanda qu'ils vouluſſent bien encore interpoſer leurs bons offices pour que les duchés de Parme, de Plaiſance, & la Valteline lui fuſſent reſtitués.

Toutefois Louis XII ne voyoit qu'avec ombrage les liaiſons des Suiſſes avec le Duc de Milan: il craignoit l'influence qu'avoit dans la plûpart des Cours Européennes cette nation, à laquelle la plûpart des Souverains payoient des penſions. Il deſiroit d'entrer auſſi dans leur confédération, & informé que Maximilien Sforce n'étoit pas en état de payer les 150000 ducats qu'il avoit promis; il envoya M. de la Trimouille, à Lucerne pour tâcher de leur faire goûter ſes projets concernant ſes prétentions ſur le duché de Milan. Mais ſes propoſitions ne furent point accueillies, ſix des Cantons ayant déja ratifié les capitulations avec Milan.

Léon X, ayant ſuccédé au Pape Jules II, ſe hâta de renouveller l'alliance avec les Cantons. La République de Veniſe fut moins ferme dans ſes anciennes alliances, & ayant fait ſa paix avec la France, les Suiſſes en furent ſi mécontens, qu'ils donnerent ordre à ſon Ambaſſadeur de ſe retirer. Louis XII, toujours rempli du deſir de s'emparer du Milanez, envoya une armée conſidérable en Italie: Sforce implora le ſecours des Suiſſes, qui lui promirent une levée de 12000 hommes. La fortune ſe déclara d'abord pour les François, mais la valeur des Suiſſes fixa bientôt la victoire, & la célebre journée de Novarre qui les couvrit de gloire, aſſura au Duc Maximilien la poſſeſſion du duché de Milan (1). Ces ſuccès glorieux furent à la vérité payés par les troubles & les défiances, qui, dans pluſieurs Cantons dégénérent bientôt en diſſentions.

Guerre de Louis contre Sforce, soutenu par les Suiſſes.

Bataille de Novarre.

Quelques Suiſſes gagnés par des ſommes conſidérables que leur faiſoit paſſer de la part du Roi de France, la Trimouille & quelques autres Seigneurs, ſe mirent à faire ſecretement des levées de ſoldats. Les Magiſtrats de Zurich découvrirent cette manœuvre, & ſe hâterent de la dénoncer aux autres Cantons, ceux-ci découvrant chez eux la même trâme, ſévirent contre les coupables, en arrêterent pluſieurs, & en punirent même quelques-uns du dernier ſupplice. Cette ſévérité ſouleva le peuple; à Lucerne il prit les armes, & les payſans des environs de Berne ſe livrerent aux excès de la plus repréhenſible ſédition; ils s'armerent, entrerent en foule dans la ville de Berne, mirent au pillage les maiſons des principaux Magiſtrats, & ſe rangerent en bataille ſur la place publique.

Diſſentions interieures chez les Suiſſes.

Cette revolte eût eû les plus facheuſes ſuites, ſi Jacques de Watteville, Avoyer de Berne, conſervant dans le trouble public ce ſang froid qui ſied ſi bien à la Magiſtrature, n'eut fait déployer l'étendard de la ville. A cette vue, cette foule de payſans mutinés, ſe dépouillent de la paſſion véhémente

Sédition. 1513.

(1) Conrad Engelbert de Zurich, Benoit de Weingarten, Barthelemi May, & Jean Fisching de Berne, avec Nicolas Conrad, Avoyer de Soleure, commandoient des Suiſſes dans cette journée.

qui les anime, & ne se souvenant que de l'obligation où ils sont de suivre cet étendard, ils demandent avec autant de soumission qu'ils venoient de montrer d'emportement, la permission de se ranger sous la banniere; l'Avoyer le leur refuse, la patrie, leur dit-il, ne voulant point reconnoître des mutins pour ses défenseurs. Ils avouent leur tort, & sortent de Berne les armes baissées, & sans y causer le plus léger desordre (1).

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Les émeutes suscitées par la même cause dans les autres Cantons, ne furent pas aussi faciles à appaiser; & dans la vérité, le mécontentement du peuple étoit fondé: aussi la conduite de quelques-uns des Magistrats ayant été examinée, & n'ayant été trouvée rien moins que reguliere, il y en eut plusieurs de déposés, pour avoir reçu de l'argent des François.

Afin de faire diversion à cet esprit de zizanie qui se communiquoit de proche en proche, à tous les habitans des contrées Helvetiques, les Chefs des Cantons accueillirent la proposition que l'Empereur leur fit, de faire une invasion en Bourgogne; & ils lui accorderent une levée de 16000 hommes. Ces troupes s'étant jointes près de Gray par les impériaux, formerent une armée de 30000 hommes. Jacques de Watteville Général des Suisses, & le Duc Ulric de Wirtemberg qui commandoit les impériaux, s'emparerent de quelques places sur leur route, & allerent mettre le siege devant Dijon (2). Cette ville étoit défendue par une garnison de 6000 hommes, & de mille lances, sous les ordres de la Trimouille. Les attaques furent très-vives, & l'artillerie des assiégeans si bien servie, que la Trimouille désespérant du salut de la ville, prit sur lui de traiter, sans l'aveu de son maître, avec les Suisses, promit, quoiqu'il n'en eût aucun pouvoir, que le Roi renonceroit à tous ses droits sur le duché de Milan, & payeroit aux Cantons, dans un terme fort court, la somme de 600000 écus, & pour la sûreté de ces promesses, il donna pour ôtages quatre personnes de haute distinction. De leur côté les Suisses ne s'engagerent à autre chose qu'à s'en retourner chez eux, & la Trimouille n'exigea seulement point qu'ils ne combattroient plus contre la France: ensorte qu'ils étoient libres de venir quand ils le jugeroient encore à propos former le siege de Dijon. Très-satisfaits d'un accommodement qui ne leur imposoit aucune sorte de condition, les Suisses se retirerent, alléguant pour justifier leur séparation d'avec les troupes impériales, que l'Empereur n'avoit eu aucune part au projet qu'ils avoient formé de cette expédition, & que d'ailleurs, ils n'avoient point reçu de lui les sommes qu'il s'étoit obligé de leur payer. Louis XII, très-irrité de la conduite de la Trimouille, s'en plaignit amérement; il desavoua le traité, déclarant qu'il ne consentiroit jamais à payer aux Cantons la somme stipulée sans son ordre, & qu'il étoit encore plus éloigné de ratifier la cession de ses droits sur le Milanez (3). Le Roi de France s'expliquoit d'autant plus hautement, que la saison étoit trop avancée, pour qu'il eût à craindre, du moins pour cette année, le retour des Suisses en Bourgogne.

Guerre de Bourgogne.

Louis XII desavoue le traité fait à son insçu.

Quelle que fut cependant, ou du moins quelque véhémente que parut la

(1) Anshelm. Stettler. p. 497.
(2) Collat. Chron. de Bourg. p. 1002. Stettler. p. 506.
(3) Guichardin. L. 12. Ch. [illegible]

Sect. VI. *Histoire de la Suisse* 1501-1550.

Supercherie de la Trimouille.

colere de Louis XII, il est fort incertain qu'au fond, il fut faché de la retraite des troupes Helvetiques: ce qu'il y a de plus vraisemblable, est que la Trimouille, qui s'attendoit bien à être désavoué, ne traita point de la meilleure foi possible; & ce qui le prouve, est, qu'ayant fait entendre aux assiégeans qu'il leur remettoit pour ôtages quatre personnes de la plus illustre naissance, il ne leur remit en effet que quatre malheureux de la plus basse extraction, auxquels il donna des noms connus & distingués. Toutefois il ne parut pas que les Cantons fussent bien sensibles à cette supercherie; ils comptoient sur le payement prochain de 600,000 écus, & contens d'avoir assuré la possession paisible du Milanez à Sforce, ils envoyerent 2000 hommes dans ce duché pour s'assurer, au nom du Souverain, des chateaux qui étoient jusqu'alors restés entre les mains des François (1).

Le pays d'Appenzell est reçu dans la Confédération & forme le treizieme Canton.

Depuis long-tems les habitans du pays d'Apenzell desiroient d'être attachés aux Suisses par des liens plus étroits que ceux de la combourgeoisie à laquelle ils avoient été admis par les sept premiers Cantons, en 1411, depuis cette époque ils avoient rendu les plus importans services an Corps Helvetique; ils avoient pris part à toutes les guerres & s'étoient sans cesse distingués par leur valeur, autant que par leur zele; ils avoient demandé plusieurs fois l'honneur d'être reçus au nombre de ses membres, & ils avoient tant de titres pour obtenir cette distinction, que leur pays fut reçu enfin dans la Confédération, aux mêmes conditions que Fribourg; & il forma le treizieme Canton (2). Ayant déjà eu occasion de parler de la vallée d'Appenzel, de ses productions, des mœurs de ses habitans, & de la forme de leur gouvernement, il seroit hors de propos de s'y arrêter encore: ajoutons seulement que vers la fin du XVIe. siecle, en 1597, environ 85 années après l'époque de cette confédération, le pays d'Appenzell fut divisé en deux parties, qui formerent deux Républiques différentes, dans l'une desquelles, désignée sous le nom de *Roden* extérieur, on professe la Religion reformée; & dans l'autre, ou *Roden* intérieur, le catholicisme est la seule Religion qui y soit professée (3). Mais quoique le pays d'Appenzell en entier ne forme qu'un même Canton, ces deux Républiques sont néanmoins totalement indépendantes l'une de l'autre; chacune d'elles se conduit par ses propres loix, a ses Magistrats, ses jurisdictions, & envoye un député aux dietes générales; il n'y a de commun entr'elles que le bailliage de Rheintal, qui, appartenant à tout le Canton, est également régi par les deux Républiques.

Craintes & Projets du Pape Léon X.

Tandis qu'en reçevant au nombre de ses Cantons le pays d'Appenzell, le L. Corps Helvetique acquéroit, à peu de chose près, toute la force & toute l'étendue qu'il a conservée depuis, l'Europe entiere, objet de la vaste ambition de l'Empereur Charles-Quint, s'occupoit des projets de ce puissant Monarque, ou étoit agitée par ses intrigues, ses négociations & ses entreprises. Le Pape Léon X, moins puissant que Charles, mais tout aussi ambi-

(1) Stettler. p. 506. Anshelm p. 191.
(2) Walser. Chron. Appenz p. 47.
(3) *Roden* vient de l'expression allemande *Rotten*, qui signifie Cohortes. Autrefois chaque Communauté particuliere d'Appenzell, formoit une Compagnie séparée. Walser. L. C. p. 3.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

treux, ne voyoit qu'avec des yeux jaloux les desseins & les tentatives des divers Souverains qui se disputoient l'empire d'Italie. Il étoit sur-tout allarmé de la nouvelle qui s'étoit répandue du mariage de Ferdinand, petit-fils de l'Empereur Maximilien, avec la fille de Louis XII, à laquelle disoit-on, ce monarque devoit donner en dot le duché de Milan.

Cette alliance de Ferdinand & de Louis, donnoit au Souverain Pontife les plus vives inquiétudes; & il pensa que le Roi de France ne consentoit à cette union, que pour se faire un appui contre la ligue formidable qui s'étoit formée contre lui. Dans cette idée, il se persuada que Louis renonceroit aisément à ce projet de mariage, s'il pouvoit s'attacher des alliés, dont les forces jointes aux siennes fussent capables de balancer celles de ses ennemis. D'après cette opinion, Léon X envoya représenter aux Suisses qu'ils auroient tout à craindre, si jamais l'Empereur, la France & l'Espagne s'unissoient contr'eux; & qu'il ne voyoit pas d'autre moyen de rompre cette ligue future, que de se départir de la cession du Milanez qui leur avoit été promise par la Trimouille, sans l'aveu de son maître, qui, s'ils vouloient consentir à ce désistement, rempliroit toutes les autres conditions du traité de Dijon. Le Souverain Pontife dans le même tems qu'il faisoit porter ces propositions aux Cantons, faisoit représenter à Louis XII combien il lui seroit avantageux, même relativement à ses vues sur le Milanez, de s'unir avec les Suisses; seul moyen de se délivrer de la crainte d'une seconde invasion dans son royaume, crainte qui, l'obligeant de tenir sans cesse une armée sur pié dans l'intérieur de ses états, ne lui permettoit pas même de songer à porter la guerre au dehors; & beaucoup moins à envoyer des troupes en Italie (1).

Il négocie auprès des Cantons & de Louis XII pour les rapprocher. 1514.

Les conseils de Léon X firent les plus fortes impressions sur Louis XII: il envoya des Ambassadeurs aux Cantons assemblés en diete à Zurich. Les propositions qu'ils firent étoient très-séduisantes; mais malgré le grand nombre de partisans que le Roi avoit en Suisse, le souvenir de la supercherie de la Trimouille, étoit encore trop présent, d'ailleurs, la fuite de M. de Mezieres, qui, étant retenu aux arrêts à Zurich, venoit de s'évader, aigrissoit si fort le ressentiment de la nation, que les offres & les propositions des Ambassadeurs François furent rejetées avec hauteur; & pour se venger de l'évasion de leur prisonnier, les Suisses firent arrêter le Président de Grenoble à Genève, & le traiterent de la maniere la plus dure & la plus outrageante (2). Animés en proportion des efforts que faisoient pour les calmer les partisans de la France, les Cantons résolurent d'envoyer en Bourgogne une armée de 20000 hommes, & ils envoyerent au Roi Henri d'Angleterre, dont ils recherchoient l'amitié, des Ambassadeurs qui recurent l'accueil le plus distingué; mais l'alliance de l'Angleterre avec les Cantons n'eut pas lieu, parce que Louis ayant fait une treve avec l'Espagne, crut aussi devoir faire la paix: mais dans le traité qu'il conclut il y fit comprendre les Suisses (3).

Le Roi de France fait des propositions avantageuses aux Cantons.

Elles sont rejetées.

Ces différens traités de paix déconcerterent les mesures de Léon X, qui, desirant la guerre entre les diverses Puissances de l'Europe, dans l'espoir

Négociations de Louis XII.

(1) Guichardin. L. 12. Ch. 3.
(2) Stettler. T. 1. p. 511.
(3) Stettler. p. 512. Guichardin. Ch. 5.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

qu'occupées chez elles, l'Italie resteroit tranquille, usa de nouvelles ressources, & renouvellant l'alliance du S. Siege avec les Suisses, promit de veiller à la conservation du Milanez: & cependant par une contradiction qui devoiloit ses véritables vues, il ne voulut jamais permettre que le Duc de Milan, à la conservation des Etats duquel il s'obligeoit de veiller, fut compris dans le traité (1).

Si les partisans de Louis XII chez les Suisses n'avoient pû lui concilier l'amitié des Cantons, du moins ils étoient parvenus à empêcher qu'il ne s'y fit rien de préjudiciable à ses intérêts. Ils firent plus, & par leurs adroites intrigues, il survint de la froideur entre les Suisses & le Duc de Milan, qui se plaignoit amerement de la licence & de l'indiscipline des troupes Helvetiques qu'il avoit sa solde. Il refusoit aussi de leur livrer le château de Milan: ces causes de mécontentement s'aigrirent au point qu'on parloit hautement dans les dietes de renoncer à l'alliance de ce Prince.

Mort de Louis XII, & dispositions de François Ier. 1515.

Il ne falloit pas moins pour réchauffer l'ancienne amitié qu'il y avoit eû entre les Cantons & le Duc Maximilien, que l'événement de la mort de Louis XII. François Ier. son successeur, ne fut pas plutôt sur le trône, qu'il prit le titre de Duc de Milan, & envoya aux Cantons un député chargé de leur demander leur amitié. Ce député fut reçu froidement, & on lui répondit que si François Ier. ratifioit le traité de Dijon, & en remplissoit toutes les conditions, il auroit les Suisses pour amis; mais que sans cela, ils ne recevroient de sa part aucune proposition (2).

Traité d'alliance entre le Roi d'Espagne, le Duc de Milan & les Suisses.

Cet accueil vraiment Helvetique ne rebuta point François Ier. il fit de nouvelles instances, mais avec tout aussi peu de succès. On répandit la nouvelle d'une guerre prochaine de la France contre les Suisses: ce faux bruit ne trompa aucune des Puissances intéressées, & le Roi d'Espagne, ainsi que le Duc de Milan se liguerent avec les Suisses, qui, dans le cas où François Ier. formeroit quelqu'entreprise en Italie, s'obligerent de faire passer sur les terres du Dauphiné une armée de 12000 hommes, à condition qu'il seroit payé aux Cantons un subside de 30000 ducats par mois; & que dans le cas où le Roi de France poursuivroit ses entreprises en Italie, les Suisses y enverroient, moyennant un égal subside de 30000 ducats par mois, une armée de 12000 hommes.

Guerres en Italie.

Les Suisses, comme l'observe Guichardin, remplirent seuls avec fidélité les conditions de ce traité d'alliance (3): aussi furent-ils seuls chargés du poids de cette guerre, qui leur couta beaucoup de sang, dont-ils recueillirent beaucoup de gloire, & très-peu d'avantages. A peine ils furent informés que François Ier. rassembloit une armée à Lyon, qu'ils envoyerent des troupes occuper le passage du Mont Cenis & du Mont Genevre. Ils s'en tinrent d'abord à leurs engagemens, n'envoyerent que 12000 hommes en Italie; mais ils y en firent ensuite passer successivement 40000.

Jacques Trivulce & le Général la Palice pénétrerent dans le Milanez, & le second s'empara de Ville-franche. Chargés seuls jusqu'alors de la guerre,

(1) Stettler. p. 513.
(2) Idem. p. 519.
(3) Guichardin. L. 10.

& ne recevant de leurs alliés aucun secours, en hommes, ni en argent, les Suisses justement irrités, résolurent de retourner chez eux, & ils se mettoient en route, lorsqu'en sortant de Novarre, ils reçurent de la part du Pape un léger secours en argent. Les troupes des Cantons de Zurich, Schaffhouse, Bâle, Appenzell, Uri, Unterwald, ainsi que les Grisons, changerent de dessein, & se déterminant à continuer la guerre, reprirent la route de Galere: mais celles des Cantons de Soleure, Berne, Fribourg & Bienne, persistant dans leur premiere résolution, s'éloignerent & prirent la route d'Arone. Mais peu de jours après, informés de l'approche d'un nouvel envoi de Suisses, elles les joignirent à Domo d'Ossella.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Mécontentement des Troupes Helvetiques.

Cette séparation des troupes Helvetiques, étoit l'ouvrage des négociations du Roi François Ier. auprès des Cantons: il ne cessoit de leur faire des propositions. Ses offres étoient avantageuses, les demandes des Suisses étoient excessives; François Ier. consentoit à tout, & on avoit même indiqué une journée à Galere pour mettre la derniere main au traité projeté. Cependant les troupes Suisses qui s'étoient arrêtées à Galere pressoient vivement celles qui s'étoient retirées à Domo d'Ossella de venir se joindre à elles. Les chefs de ces dernieres troupes étoient divisés d'opinion; mais malgré le refus du plus grand nombre; de 7000 Bernois qui étoient à Domo d'Ossella, il n'en resta plus bientôt qu'environ 1000, tous les autres s'étant successivement rendus à Galere. Ce fut là, que peu de tems après, le Duc de Savoie négocia avec tant d'adresse & de succès pour le Roi de France, que les Ambassadeurs des Cantons de Berne, Zurich, Unterwald, Lucerne, Bâle, Zug, Appenzell, Fribourg, Schaffhouse & Soleure, accepterent le traité de paix, & conclurent avec le Roi de France une alliance qui devoit durer jusqu'à dix ans après la mort de ce Monarque (1).

Le Roi de France traite avec les troupes d'une partie des Cantons & elles se retirent.

Alliance de François Ier. avec une partie des Cantons.

Quoique cette alliance, dans laquelle le Capitulat de Milan avoit été renouvellé en faveur du Roi François, parut devoir ramener & assurer la paix, la guerre cependant ne tarda point à se ranimer avec plus de vivacité. En effet, les troupes de Glaris, d'Uri & de Schweitz, refuserent de ratifier le traité de Galere, & quoique celles de Zurich & de Zug parussent disposées à y accéder, elle ne résisterent point aux intrigues du Cardinal de Sion, & à son instigation elles reprirent le chemin de Milan, dans le dessein d'en disputer la conquête aux François (2).

Les circonstances paroissoient très-favorables au Roi de France; la plus grande partie des troupes Helvetiques s'étoit retirée, le plus grand nombre des Cantons avoit accepté les propositions de François Ier; le Bourguemaître de Zurich, Marc Royst, n'attendoit qu'une occasion, ou un prétexte, pour s'en retourner en Suisse avec le corps qu'il commandoit; ensorte qu'il ne restoit plus à combattre, que les troupes fort peu nombreuses de Schweitz, d'Uri & de Glaris. Elles s'avançoient vers Milan; Trivulce informé de leur marche, sortit de cette capitale, dans le dessein d'empêcher les troupes du Pape de joindre cette foible armée; & dans cette vue, il se porta à Marignan. La mésintelligence qui régnoit parmi les Suisses, s'étoit envenimée au point, que

Bataille de Marignan.

(1) Stettler p. 547.
(2) Idem. p. 549.

Sect. VII Histoire de la Suisse 1501-1550.

Marc Royst s'étoit déja mis en marche, pour se retirer, lorsqu'un courrier vint apprendre aux Suisses qui le suivoient, que le combat étoit engagé, & que leurs compatriotes les prioient de venir à leurs secours. Les Suisses ne balancerent point, & arriverent en même tems que ceux, qui, sur la même nouvelle, étoient sortis précipitamment de Milan pour venir prendre part à cette action.

Les troupes Helvetiques formoient tout au plus une armée de 18000 hommes, très-inférieure à celle des ennemis; mais la valeur suppléant au nombre, elles attaquerent les retranchemens des François avec tant d'impétuosité, qu'elles renverserent les premieres lignes & s'emparerent d'une partie de l'artillerie. François Ier. combattit en héros à la tête de sa cavalerie; l'action devint terrible, & l'acharnement fut tel des deux côtés, qu'on se battit pendant les deux dernieres heures du jour & quatre encore après le coucher du Soleil, la victoire resta indécise; les deux armées se retirerent dans leur camp; mais le lendemain dès l'aurore, les Suisses furieux recommencerent l'attaque du camp. La fortune paroissoit se décider en leur faveur; lorsque le Général Dalviano, à la tête des troupes Vénitiennes, accourut, & joignant ses armes à celles des François, mit les aggresseurs entre deux feux. Dans cette situation terrible les Suisses désespérant de la victoire, mais ne voulant pas du moins le céder à leurs ennemis, chargerent leur artillerie sur leurs épaules, & se retirerent à Milan en si bon ordre, avec une contenance si fiere & si menaçante, que nul d'entre les François, ni les Vénitiens, ne songea à les inquiéter dans leur retraite (1). La perte de part & d'autre fut très-considerable, & dans ces deux jours, les Suisses laisserent environ 6000 hommes sur le champ de bataille. Le reste de cette petite & redoutable armée se retira en Suisse. On compta du côté des François, à-peu-près un égal nombre de morts.

Belle retraite des Suisses.

Traité d'alliance perpetuelle entre la France & les XIII Cantons.

La résistance glorieuse que le Roi venoit d'éprouver & les preuves éclatantes de valeur que les Suisses avoient données, ne fit qu'accroître le desir qu'il avoit déja de vivre en bonne intelligence avec cette nation: il donna plus d'activité à ses négociations, & huit Cantons ratifierent le traité de Galere: (2) mais les cinq autres persisterent dans leur refus d'y accéder. Cependant aucun d'eux ne prit directement intérêt à la guerre, qui, l'année d'ensuite, se renouvella dans le Milanez; & François Ier. ayant enfin consenti à abandonner aux Cantons les bailliages d'Italie, il conclut avec eux un traité de paix perpétuelle, qui depuis a servi de bâse & de modele à tous les traités d'alliance que la France a faits avec les Suisses. Les clauses principales de cet important traité furent, „ 1°. Qu'il ne resteroit plus de souvenir des inimitiés passées entre les parties contractantes. 2°. Que de part & d'autre „ on rendroit la liberté à tous les prisonniers faits dans les guerres précédentes; 3°. Que les particuliers qui auroient des prétentions à soutenir les „ discu-

(1) Guichardin. L. 12. Ch 13.

(2) Les avis des Cantons étoient toujours également partagés à ce sujet. Les Cantons de Lucerne, Berne, Zug, Unterwald, Fribourg, Glaris & Soleure, firent enfin ce traité à Zurich, sur le pié de celui de Galere. Stettler. p. 554.

„ discuteroient par voies légales; 4°. Que les alliés des Suisses, compris „ dans les limites de la Suisse, seroient reçus dans le Traité. 5°. Que le Roi „ confirmeroit les privileges & exemptions accordés par ses prédécesseurs aux „ marchands Suisses; 6°. Que les Cantons recevroient du Roi de France „ 400,000 écus au soleil, en exécution du traité de Dijon, & 300,000 écus „ pour les dédommager des fraix de la guerre d'Italie. 7°. Que dans les cas „ où il surviendroit des démêlés entre le Roi de France & les Cantons, ou „ entre les sujets des deux nations, ces contestations seroient terminées à „ l'amiable, ou par les voies pacifiques, & jamais par les armes. 8°. Qu'au- „ cune des deux nations ne donneroit passage, asile, ni retraite aux enne- „ mis de l'autre, en ses terres, ni seigneuries, comme aussi que les deux „ nations ne causeroient aucun dommage, ni ne feroient aucune invasion sur „ les terres l'une de l'autre, mais que du reste, elles ne seroient obligées de „ s'entresecourir que lorsque l'une en auroit été requise par l'autre: 9°. que „ les Suisses pourroient passer & repasser par la France, comme les François „ par la Suisse, sans trouver, ni empêchement, ni éprouver aucune sorte „ d'imposition, ni péage. 10°. Que la France payeroit à chacun des Can- „ tons & au pays du Valais une pension annuelle de 2000 livres, & aux Gri- „ sons une semblable pension annuelle de 2000 livres à partager entre leurs al- „ liés, savoir, le Comte de Tockenbourg, l'Abbé de S. Gall, & les villes „ de S. Gall & Mullhausen; 11°. Que les privileges accordés par les Ducs „ de Milan aux habitans de Bellinzone, Locarno, Lugan, Mendris & Val- „ maggio, leur seroient confirmés par le Roi de France. 12°. Qu'à l'égard „ de ces quatre bailliages, savoir, de Lugan, Mendris, Locarno & Val- „ maggio, les Suisses & Grisons seroient libres de les garder, ou de les cé- „ der, au prix de 300,000 écus; & qu'à l'égard du comté de Bellinzone, „ la possession en resteroit aux trois Cantons de Schweitz, d'Unterwald & „ d'Uri. 13°. Enfin, que ce traité de paix existeroit & dureroit à perpé- „ tuité ".

Dispositions particulieres du Traité d'alliance perpétuelle.

Ce sont les clauses les plus essentielles de ce traité, qui renferme beaucoup d'autres dispositions, soit à l'égard des arbitres & juges qui seroient nommés & établis pour terminer les différens qui pourroient survenir entre les particuliers des deux nations, soit à l'égard des associés des Suisses, tels que l'Abbé de S. Gall, la ville de S. Gall & celle de Mullhausen, qui avoient été reçus l'année précédente dans l'association de la confédération, & qui furent compris dans le traité, de même que le Valais & les trois Ligues Grises. A ce sujet il faut observer ici qu'il y a de la différence entre les associés & les alliés des Suisses. Les premiers ont séance dans les dietes ordinaires, & font partie du Corps Helvetique. Les alliés sont en confédération avec tout le Corps Helvetique, ou avec quelques uns des Cantons en particulier. Ainsi le Valais & les Ligues Grises sont alliés avec tous les Cantons: mais le Comté de Neufchatel & Genève ne sont alliés qu'avec quelques Cantons; Genève avec Berne, depuis 1558 & avec Zurich depuis 1584; Neufchatel, combourgeois de Berne, est allié avec Fribourg, Soleure & Lucerne. Ainsi Mullhausen, depuis que les Cantons catholiques renoncerent à son alliance, en 1586, n'est plus que confédérée ou alliée avec Zurich, Bâle, Berne & Schaffhouse.

Alliances du Valais & des Ligues Grises avec tous les Cantons: & de Genève & Neufchatel avec quelques Cantons.

SECT. VII. *Histoire de la Suisse 1501-1550.*

Avant que d'en venir à l'affligeante narration des fureurs exercées en Europe par le fanatisme, ou plutôt par l'ambition secondée du fanatisme, on ne sauroit se dispenser de donner une idée du régime des confédérés & des alliés des Suisses, ainsi que de la nature des liens qui les attachent au L. Corps Helvetique.

De S. Gall.

Le premier des associés des Suisses, est l'Abbé de S. Gall. Les franchises des Tockenbourgeois ont occasionné en Suisse plusieurs contestations: l'Abbé Ulrick acquit, en 1468, le comté de Tockenbourg, de Petermann, Baron de Razen: les habitans de ce comté sont, depuis 1436, combourgeois de Glaris & de Schweitz, Ulrick fut reçu combourgeois des mêmes Cantons: & l'Abbé, son prédécesseur, s'étoit, dès 1451, allié avec Lucerne, Zurich, Glaris & Schweitz. Ces Cantons envoyent alternativement un officier qui réside à Wil, & exerce une jurisdiction fiscale sur les anciens sujets de l'abbaye. Les droits de l'Abbé & ceux de ces différens Cantons, ont causé en divers tems bien des querelles. Ces sujets de disputes ont été presque tous réglés lors de la paix de 1718.

De l'ancienne Rhetie, ou pays des Grisons.

C'est dans cette étendue de terrein qui portoit anciennement le nom de *Rhetie*, qu'habitent les Grisons (1). Ils ont à l'occident les Cantons de Glaris & d'Uri; le Tirol à l'orient, le Comté de Sargans & le pays de Glaris au nord, l'Etat de Venise, le Milanez & Bellinzone au midi. Les Ostrogoths occuperent long-tems ce pays, & il fut gouverné par des Ducs, jusqu'à ce que Théodebert, Roi d'Austrasie, s'en empara en 539, (2) sous l'Empereur Fréderic II. Les habitans de la Rhetie étant restés fidelement attachés à ce Prince, il leur accorda des privileges & des immunités fort considérables, & qui ont été la base de la souveraineté à laquelle les Grisons se sont élevés dans la suite. Mais ils ne sont parvenus à cette souveraineté qu'après s'être soustraits peu-à-peu à l'autorité des Ducs d'Allemanie: & l'on sait que Conradin, dernier Duc d'Allemanie, fut décapité à Naples en 1269. Ce fut à cette époque que les Grisons devinrent tout-à fait indépendans. Cependant l'Evêque de Coire avoit chez eux beaucoup d'autorité. En 1282, ce Prince Evêque s'allia avec celui du Valais; (3) & en 1419, il contracta, de concert avec la ville de Coire, une alliance pour 51 ans avec le Canton de Zurich; environ un siecle après, en 1524, les différentes communautés de ce pays, s'associant par une confédération perpétuelle, formerent un même Corps de République (4).

Epoque de l'indépendance des Grisons.

Gouvernement des Grisons.

Les Grisons, quoiqu'ils soient tous compatriotes, forment trois ligues unies par un traité d'alliance perpétuelle depuis 1471. (5) La premiere de ces ligues est la *haute*, ou *Canée* (6); elle est composée de 19 communautés: la ligue *Caddée* qui comprend 21 communautés, est la seconde: la troisieme est celle des *dix droitures*. Quoique toutes ces ligues ne fassent qu'un Corps & que chacune soit composée de plusieurs communautés; cependant

(1) La dénomination des Grisons vient du mot latin *Cani*,

(2) Cassiodore. L. 2.

(3) Guler. L. C. p. 143.

(4) Simler. *de Republ. Helvet.* Fuesslin. p. 145.

(5) Sprecheri. *Hist. Rhetica.* p. 10.

(6) La ligue Canée envoye à la diete générale 28 députés; la ligue Caddée 24, & la ligue des dix droitures 15.

chaque communauté se gouverne par ses propres loix, & a ses Magistrats, qui jugent sans appel, soit au civil, soit au criminel. Dans toutes, le Gouvernement est démocratique, excepté à Coire, où il est aristocratique. Le suprême pouvoir réside dans la diete, ou assemblée générale, composée des députés de toutes les communautés: c'est là que l'on discute & que l'on regle les intérêts du corps, les alliances, députations, traités de paix, loix, &c. Les délibérations y sont prises à la pluralité des suffrages (1).

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Nous avons vu que ce fut en 1497, qu'à l'occasion de leurs différens avec le Tirol, les ligues Canée & Caddée contracterent une alliance perpétuelle avec les sept Cantons. Les Grisons se sont depuis alliés, en 1600, avec le Valais, & en 1602, avec Berne.

Alliance des Grisons avec les sept Cantons, le Valais & Berne.

Le Valais, borné par le Canton d'Uri à l'orient, par le Milanez & la Savoie au midi, par le Canton de Berne au nord & au couchant, étoit jadis habité par trois peuples, peu connus, les *Lepontii Viberi*, les *Veragri*, & les *Seduni*. Le Rhone prend sa source à l'extrémité de ce pays, séparé par Morges, en haut & bas Valais. Le bas Valais est sous la souveraineté du haut. Le Valais entier est composé de sept départemens, ou *dizains*, chacun ayant sa jurisdiction, mais dont les appels se portent à l'assemblée générale, formée des députés de chaque département, & présidée par l'Evêque de Sion (2). Six de ces dizains sont régis démocratiquement: mais Sion qui fait le septieme dizain, est gouverné suivant la forme aristocratique. Le Capitaine général, premier Magistrat du Valais, est élu dans la diete générale par l'Evêque de Sion & les députés des dizains. C'est aussi dans cette assemblée que sont élus les Magistrats du bas Valais. Les habitans de ce pays se sont toujours distingués par leur valeur & sur-tout par leur amour de la liberté. Jadis le bas Valais étoit sous la domination des Comtes de Savoie. Rodolphe d'Asperling, de la maison de Razen, voulant faire valoir ses prétentions sur l'héritage de ses ancêtres, se mit sous la protection de l'Evêque de Genève. Cet Evêque, plus guerrier que prélat, se mit à la tête de 18000 hommes, pénétra dans le haut-Valais, battit les habitans & prit la ville de Sion. Le Valais venoit de contracter une alliance défensive avec Berne, Soleure & Fribourg; & ces Cantons envoyerent à leurs nouveaux alliés un corps de 3000 hommes. Ces troupes jointes aux Valaisans repousserent l'Evêque, le battirent complettement, s'emparerent du bas Valais, & y ruinerent toutes les places fortes (3). Unis avec Berne pour un traité d'alliance perpétuelle, les habitans du Valais, firent encore, en 1528, alliance avec les VII Cantons catholiques, Schweitz, Uri, Lucerne, Zug, Fribourg, Unterwald & Soleure.

Mullhausen, ville située sur la riviere d'Ill dans le Sundgaw, fit en 1515, alliance avec les XIII Cantons: mais une procédure trop rigoureuse envers deux freres protégés par les sept Cantons catholiques, engagea ceux-ci à renoncer, en 1586, à l'alliance de Mullhausen, dont les députés n'ont plus été admis depuis aux dietes des Cantons catholiques.

De Mullhausen & de ses alliances avec les Suisses.

(1) Sprecheri. *Hist. Rhet.* p. 18. (2) Simler. *Hist. Helvet.* p. 7.
(3) Simler. p. 32.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

De Bienne.

La ville de Bienne, qui, déja dans le moyen âge, jouissoit d'un rang considérable & de privileges fort étendus, contracta alliance en 1336, avec Rodolphe, Comte de Neufchatel (1). Les Empereurs lui ont, en divers tems, accordé beaucoup d'immunités; & lorsque les droits de l'Empire passerent aux Evêques Princes de Bâle, ceux-ci donnerent de nouveaux privileges à cette ville, qui se gouverne par elle-même sous la présidence du Maire, établi par le Prince (2). Bienne s'allia d'abord avec Berne, par des traités de 1278 & de 1306, & ces traités furent, en 1352, changés en alliance perpétuelle: les Biennois s'allierent aussi avec Soleure en 1382, & avec Fribourg en 1496. Cette ville est si considérable, & elle a rendu en divers tems, des services si importans aux Suisses, qu'ils lui ont donné rang de ville associée, & qu'en cette qualité, ses députés ont place dans les dietes Helvetiques.

De Genève.

Genève, qu'on nommoit dans le moyen âge *Cenabum*, *Janoba*, *Januæ*, & plus souvent *Gebenna*, étoit jadis une ville des Allobroges: elle passa dans la suite sous la domination des Francs, & après la mort du Roi Charles le Gros, en 888, elle fut comprise dans le troisieme royaume de Bourgogne, & ce fut sous ces Princes que les Comtes de Genève rendirent leur puissance héréditaire. Dans la suite, les Empereurs remirent leurs droits sur Genève à l'Evêque de cette Ville, & ce fut une source de mésintelligence & de dissentions entre le Comte & l'Evêque (3). Ces différens s'appaiserent, & le tems ayant affoibli une partie de ces droits & annulé les autres, l'Evêque Louis de Savoie & la ville firent, en 1478, alliance avec Berne & Fribourg (4). Environ 40 ans après, les Genevois, en 1519, contracterent une alliance perpétuelle avec Fribourg. De nouvelles disputes s'éleverent entre l'Evêque & la ville; Genève fut puissamment secourue par Berne, & s'affranchit entierement des droits que jusqu'alors l'Evêque avoit exercés sur elle (5). La Réformation s'étant établie dans cette ville, en 1533, le Canton de Fribourg renonça à son alliance: mais les Genevois s'allierent perpétuellement avec Berne, en 1558, & avec Zurich, en 1584: & alliés de la France depuis 1579, ils jouissent dans ce Royaume de tous les privileges qui y sont accordés aux Suisses. Cependant le Corps Helvetique n'a voulu jamais recevoir Genève au nombre de ses associés.

De la Souveraineté de Neufchatel.

La souveraineté de Neufchatel a pour bornes la montagne de Diesse & les terres de l'Evêché de Bâle à l'orient, la Thiele & le lac de Neufchatel au midi, le bailliage de Grandson & la Franche Comté à l'occident, & au nord, encore la Franche-Comté. Cette souveraineté appartint long-tems à la maison de Zeringue: mais lorsqu'elle fut éteinte, les Comtes de Neufchatel devinrent vassaux immédiats de l'Empire. Louis, dernier descendant mâle d'Ulrich, Comte de Neufchatel, ne laissa que deux filles, Isabelle & Verenne,

(1) *Promittentes juramento nostro corporaliter præstito pro nobis & nostris hæredibus prædictis videlicet Burgensibus dicti oppidi de Baylo & etiam his qui sunt ad eorum vexillum spectantes & pertinentes, ut potè illis de Beytirlon, de Meinsberg, de Valle St. Senarii & à foramine Pyrpertos sursum usque ad rivum de Thyle.*

(2) Le Traité de 1610, a fixé les bornes des droits respectifs du Prince & de la Ville.

(3) Spon. *Hist. de Genève.* p. 79. (4) Id. p. 175. (5) Idem. p. 734.

celle-ci épousa Egon, Comte de Fribourg: Isabelle héritiere de Neufchatel, épousa Rodolphe Comte de Nidau; il fut tué devant Buren, & ne laissant point d'enfans, sa veuve institua pour son héritier universel Conrad de Fribourg son neveu, fils de Verenne & d'Egon. Ce fut sous Conrad de Fribourg que la ville de Neufchatel fut admise à la combourgeoisie de Berne, en 1406. (1) Dans la suite, Philippe de Neufchatel ne laissa en mourant qu'une fille, Jeanne, qui porta le comté de Neufchatel à Louis d'Orléans Duc de Longueville. Dans un autre endroit il a été dit comment Louis d'Orléans fut dépouillé en 1512, de ce comté par les quatre Cantons de Berne, Lucerne, Soleure & Fribourg, qui après l'avoir fait régir par des baillifs, rendirent enfin cette principauté à Jeanne de Hochberg, à condition que les traités faits avec les quatre Cantons subsisteroient. Ses successeurs acquirent en 1564, la chatelainie de Bevais, & réunirent le comté de Vallengin à cette principauté. La maison de Longueville s'éteignit en 1694, en la personne de Jean-Louis-Charles d'Orléans; sa sœur, Marie d'Orléans, Duchesse de Nemours lui succéda, elle mourut en 1707, & les trois états de Neufchatel adjugerent sa succession, comme au Seigneur Suzerain de Neufchatel, à Fréderic Ier Roi de Prusse, qui, en effet, représentoit la maison de Châlon, qui, dès 1288, possédoit la Seigneurie d'Arlay pour Neufchatel. Revenons à l'Histoire des Suisses.

A force de valeur, de sagesse & de patriotisme, les Suisses étoient parvenus à occuper tout le pays, connu jadis sous le nom d'*Helvetie*. Célebre par ses victoires, redouté par la force de sa confédération, recherché par les Monarques les plus puissans de l'Europe, la Nation Helvetique paroissoit devoir jouir d'une paix d'autant plus assurée, que ne desirant plus de s'étendre au delà de ses limites naturelles, amie, ou protectrice des peuples voisins, se suffisant à elle-même, elle ne s'occupoit que du soin de cultiver ses terres, perfectionner ses loix, & maintenir la forme de son gouvernement. Mais un ferment cruel, un levain de discorde formé par l'avarice & aigri par l'ambition, vint du sein de l'Allemagne qu'il avoit infectée, agiter la paisible Suisse, & armer les uns contre les autres, les différens Cantons.

Les troubles qui agitent l'Allemagne pénetrent en Suisse.

Quelles calamités, quels crimes, quelles barbaries ont causé ces disputes théologiques, d'autant plus interminables, que ceux mêmes qui les attisoient, ou qui les soutenoient avec le plus de chaleur, & trop souvent d'atrocité, ne savoient, ni sur quoi ils disputoient, ni quelle vérité substituer aux erreurs qu'on prétendoit indiquer. Il est vrai que bien des causes avoient depuis long-tems préparé ces absurdes & trop vives querelles: les matieres combustibles étoient depuis trop long-tems rassemblées, & pour les embraser, il ne falloit plus que la plus légere étincelle.

(1) Rodolphe Comte de Neufchatel, avoit déja fait alliance avec Berne, sous le nom de bourgeoisie, en Février 1307. Il promit d'assister les Bernois dans leurs guerres contre tous, exceptés Jean de Châlons, les Evêques de Bâle & de Lausanne, & son oncle, le Seigneur de Montfaucon. Il fut réglé que les difficultés qui pourroient s'élever entre les sujets des contractans, seroient terminées par quatre arbitres, deux desquels seroient nommés par chacune des parties qui s'assembleroient à Milan, ou à Walpersweil. Rodolphe promit encore de renoncer à la bourgeoise de Fribourg. *M S C. de Neufchatel.*

Sect. VII. *Histoire de la* Suisse 1501-1550.

Quelles causes ont préparé ces troubles.

L'Europe depuis plusieurs siecles languissoit dans la nuit de l'ignorance; la corruption des mœurs, suite ordinaire de l'ignorance, étoit parvenue au dernier période de la dépravation: les guerres qui avoient successivement désolé toutes les nations Européennes, avoient accru, & en quelque sorte, autorisé cette épouvantable licence. L'affreux droit de la force étoit, dans beaucoup de contrées, & dans celles sur-tout où la guerre avoit le plus long-tems exercé ses fureurs, la seule loi connue & respectée. Les vices régnoient avec empire; & ceux qui, par état, eussent dû donner l'exemple des vertus, se montroient les plus empressés à suivre le torrent de la perversité. Ce fut dans ce tems de désordre que l'on vit le clergé braver impunément les loix de la plus commune décence, s'abandonner sans retenue aux plus honteuses, aux plus brutales passions, & se jouer, à la faveur de l'antique autorité de la superstition, du Ciel & des autels, dont ils profanoient effrontément le ministere, de la crédule multitude qu'ils égaroient, & des loix au dessus desquelles ils prétendoient que leur état avili les mettoit encore.

Le Clergé n'étoit plus composé que d'ecclésiastiques ignorans, de prélats ambitieux, de moines fainéans, avides oppresseurs, & cette perverse cohue étoit à son tour opprimée par des Papes entreprenans, dévorés du desir de la gloire & de la soif de l'or. Leur puissance temporelle que la disposition abusive des foudres & des censures avoit si fort étendue, ne satisfaisoit point leur insatiable ambition; & peu contens de ce que la foiblesse des Souverains, & l'imbécillité des peuples leur avoit accordé, ils formoient chaque jour de nouvelles entreprises & de nouveaux projets pour attirer à eux, non-seulement toute la considération, mais ce qu'ils desiroient encore plus ardemment, tous les trésors des Rois, & tout le numéraire des nations. A leur exemple, les moines & les ecclésiastiques employoient toutes sortes de ruses, d'impostures, toutes sortes de moyens iniques, scandaleux, soit pour s'enrichir aux dépens des laïques, soit pour assouvir leurs perverses passions. Ainsi, tandis que les fastueux successeurs du modeste S. Pierre vendoient tout & ne donnoient rien, leur nombreuse milice composée de moines & ecclésiastiques des ordres inférieurs trompoient, & pilloient tous ceux qui leur étoient soumis; & comme ils avoient acheté à prix d'argent les dons & les dignités de l'Eglise, ils vendoient en détail tout ce qui dépendoit de leur ministere. Cette longue oppression avoit ulcéré les peuples; ils furent encore plus indignés de la vie scandaleuse de quelques Papes, qui, successivement abuserent de leur pouvoir illimité de la plus étrange maniere. Tel fut Jules II, dont la folle ambition mit l'Italie en feu, & qui, plus Général que Pape, étant un jour à la tête de son armée, jeta dans le Tybre les clefs dorées de S. Pierre, & mettant l'épée à la main, s'écria: *Puisque la clef de S. Pierre est rouillée, & ne peut plus me servir, j'effrayerai les nations avec l'épée de S. Paul* (1). Ce fut encore lui, qui s'étant emparé de la ville de Bologne, pilla les biens des citoyens & exerça sur eux des cruautés que n'eussent point exercées les plus impitoyables conquérans (2).

Du Pape Jules II.

De Léon X.

On assure que ce cruel Pontife décoré du titre qu'il deshonoroit, de Vicaire de Jesus-Christ, fit périr en Italie, soit par ses intrigues, soit par les guerres qu'il suscita, plus de 200,000 hommes, dans l'espace de sept ans. A

(1) Osiander. p. 16-17. (2) Basel. *Supplem. Naucleri.*

bien des égards, Léon X, son successeur, ne fut pas meilleur Pontife. Il est vrai qu'il aima les sciences, accueillit les savans, les gens de lettres, les artistes; mais il fut, comme Jules, d'une insatiable avidité, fastueux à l'excès, il n'y avoit que son penchant pour les femmes qui balançât son goût pour le faste; du reste, à l'exemple de son prédécesseur, il s'occupa beaucoup plus d'entreprises guerrieres que de fonctions sacerdotales (1). Il médita deux grands projets, & le desir de les exécuter lui fit employer toutes sortes de moyens pour se procurer l'argent nécessaire à l'exécution de ces deux entreprises; l'une d'armer les Princes Chrétiens contre les Turcs, l'autre d'embellir Rome. Sa troisieme passion étoit de satisfaire son goût pour le luxe, & il n'y avoit alors dans l'Europe entiere qu'une personne qui portat ce même goût aussi loin que lui: cette personne étoit Magdelaine sa sœur chérie, femme de François Cibo. Il falloit à Léon des sommes immenses, des dépenses énormes pour réussir dans ses vues & décorer ses palais, armer la Chrétienté contre les Musulmans, & contenter Magdelaine Cibo.

Les revenus de Léon X, quelqu'abondans qu'ils fussent, ne suffisoient pas; il mit en usage une nouvelle voie; ce fut de publier des indulgences, qui effaçoient tous les péchés, tous les crimes commis, ou à commettre; & ces indulgences, plus ou moins cheres, suivant l'énormité des délits, étoient multipliées à l'infini, parce que Léon X comptoit sur la crédulité superstitieuse des peuples, qui n'avoit point de bornes. Il se trompa néanmoins; car il n'étoit pas en Europe le seul homme éclairé: la lumiere des lettres avoit commencé à percer à travers le voile de l'ignorance: l'Allemagne avoit déja plusieurs Académies, elle avoit plusieurs Universités. La ville de Bâle avoit fondé la sienne dès l'an 1459; & dans la diete de Worms, tenue en 1495, il avoit été délibéré que chaque Electeur fonderoit une Académie dans ses Etats. Dans ces Universités & ces Académies, quoi qu'assez barbares encore, on vit renaître peu-à-peu l'amour de la science & de la vérité. Mais comme il n'est guere de bien qui ne porte avec lui ses inconveniens, cet amour de la science commença à se signaler par le goût de la dispute; & dans ce tems la science par excellence, ou plutôt l'unique science, étoit la Théologie scholastique, connoissance qui n'eut été qu'importune & inutile, si elle eut été moins dangereuse par les égaremens & les fureurs du fanatisme auquel elle conduisit les savans de ce siecle.

Fondations d'Académies & d'Universités.

On a dit que les Suisses ayant envoyé 30000 hommes en Lombardie, ils furent défaits par les François près de Marignan, & que cette cruelle bataille leur couta 5000 hommes. Ce revers fut un nouveau sujet de méconte-

(1) On est fort éloigné de refuser à Léon X les éloges qu'il mérite: Rome embellie & décorée déposeroit contre nous; mais la vérité ne permet pas de dissimuler ses passions, ni les maux qu'elles causerent. On sait que ce Pape apprenant, le 1er Octobre 1521, que les François avoient été chassés de Milan, il fut saisi d'une joie si violente, qu'elle lui causa une fievre dont-il mourut. On sait que Léon X, lorsqu'il vouloit se délasser, faisoit venir devant lui deux bouffons, qui disputoient à leur maniere, sur l'immortalité de l'ame: l'un soutenoit l'affirmative, l'autre la négative, Léon X, à la fin de l'une de ces disputes, moitié burlesques & moitié sérieuses, dit au défenseur de l'immortalité de l'ame: *Quoique tu ayes d'excellentes raisons; cependant j'approuve le sentiment de l'autre, qui me paroit plus solide & plus propre à réjouir. Catalog. testim. Verit.* C. i. M. 2103. *Osiander.*

Sect. VII. Histoire de la Suiſſe 1501-1550.

Mécontentement des Suiſſes contre le Pape.

ment contre le Pape, qui fit la paix avec François Ier & obtint de ce Prince, par les intrigues de la Reine Mere, Louiſe de Savoie, & du Chancelier Duprat, l'abolition de la Pragmatique Sanction, & la concluſion de traité fameux connu ſous le nom de Concordat. Tels étoient le caractere des Papes, la corruption des mœurs & la diſpoſition des peuples en Europe, lorſque Luther & Zuingle entreprirent, ſans ſe connoître, ſans avoir pu ſe communiquer leurs projets, ni concerter les moyens qu'ils mettroient en uſage, de prêcher la Réformation, le premier dans la Saxe, le ſecond dans la Suiſſe.

De Luther, de Zuingle & de ſes mœurs.

Ulrich Zuingle, originaire du Tockenbourg, iſſu d'une famille honnête, & né à Wildenhaus, le 1er Janvier 1484, après avoir étudié avec ſuccès à Vienne & à Bâle, (1) fut nommé Curé à Glaris en 1506, & enſuite à Einſidlen, où il ſe fit reſpecter par la pureté de ſes mœurs, par ſon zele pour la Religion, pas ſes vertus, & ſon application à inſtruire & édifier ſes paroiſſiens. Vif & ardent, il ne put voir ſans indignation les abus du ſuprême, Pontificat, les déſordres de l'Égliſe, & la perverſité de la plûpart des eccléſiaſtiques. Il ſe déchaînoit avec force contre cette licence, & il étoit merveilleuſement ſecondé par *Léon de Juda* ſon vicaire, par *François Zingk*, chapellain du Pape, *Michel Sander* & *Jean Oechslein.* Unis par le même zele & par le même goût pour la ſcience, ces cinq eccléſiaſtiques étudierent & apprirent les langues pour lire dans les textes mêmes, Hébreux & Grecs, la parole de Dieu.

Il y avoit alors à Bâle deux hommes qui ſe diſtinguoient auſſi par leur application & les progrès qu'ils avoient faits dans les ſciences, *Wolffgang-Fabrice Capiton*, nommé *Köpfflein* en Allemand, & Jean *Hauſſchein* qui traduiſoit ſon nom par le mot grec *Oecolampade*, qui ſignifie *lumiere domeſtique* (2).

Pendant que ces Savans liés par l'amitié, ſe livroient à l'étude & déploroient enſemble l'état de l'Egliſe & des moines, le Pape Léon X, craignant, ou feignant de craindre les armes des Turcs, fit ſolliciter les Cantons par l'Evêque Ennius ſon oncle, de faire la guerre à ces infidelles. Les Suiſſes qui n'avoient aucune ſorte d'intérêts d'attaquer les Muſulmans, répondirent à Ennius que quand tous les Princes Chrétiens, armeroient contre les Turcs, ils contribueroient auſſi à cette guerre, pourvu néanmoins qu'on leur fournit tout l'argent néceſſaire. Les Souverains Européens firent peu d'attention aux inſtances de Léon, dont on connoiſſoit les véritables vues, & qui n'en vouloit point aux Turcs, mais à François-Marie Duc d'Urbin qui s'étoit mis en poſſeſſion de ſon Duché, dont il étoit reſté fort long-tems dépouillé.

Demandes de Léon X. aux Cantons. 1517.

Le Pape refuſé ne ſe rebuta point, & donna commiſſion au Cardinal Evêque de Sion, d'engager ſecretement chez les Suiſſes, tout autant d'hommes qu'il pourroit. Les Cantons découvrirent la manœuvre du Cardinal, & deffendirent ſous de rigoureuſes peines tout enrolement. Léon ne jugeant plus à propos de cacher ſes projets, demanda ouvertement aux Suiſſes une levée de

(1) Hotting. p. 14-15.

(2) Dans ce même tems Eraſme vint à Bâle, pour y faire imprimer le nouveau Teſtament, qu'il avoit traduit en latin ſur l'original grec, & accompagné de courtes notes, & qu'il dédia au Pape Léon X. Il s'étoit ſervi d'Oecolampade pour cet ouvrage, & loua beaucoup ſon habileté dans la préface qu'il publia ſur ſes notes. Wurſtii. L. C.

de 6000 hommes; elle ne lui fut pas accordée, & ses émissaires s'en dédommagerent en partie par la levée secrete de sept enseignes de gens de guerre qui passerent en Italie où ils périrent tous. Irrités de ces enrollemens, les Cantons délibérerent en diete de faire conduire en prison & traiter séverement tous les émissaires du Pape, contre lequel le Corps Helvetique étoit d'autant plus indisposé, qu'aucun des Cantons n'avoit encore été payé des pensions auxquelles le S. Siege s'étoit engagé par le dernier traité d'alliance. Léon X eut beau renouveller ses sollicitations; il ne retira de la Suisse, qu'autant d'hommes qu'il pût s'en procurer par des enrollemens secrets.

Sect. VII. Hystoire de la Suisse 1501-1550.

Enrollemens secrets faits par les Emissaires de Léon X.

Cependant, plus ces fréquentes levées étoient séverement prohibées par les Cantons, & plus elles étoient dispendieuses pour le Pape, qui, voyant ses finances épuisées, ne trouva point d'autre moyen pour remplir les coffres de sa Chambre nommée *Apostolique*, que de vendre des indulgences par toute la Chrétienté, à quiconque voudroit bien en acheter & y croire: (1) il donna la commission d'en vendre dans une partie de la Basse Allemagne à sa sœur Magdeleine épouse de François Cibo, Bâtard du Pape Innocent VIII. Magdeleine confia l'exploitation de cette entreprise à Arcimbaldo Evêque Italien, qui la remit à un Moine Allemand nommé Telzel & à d'autres Dominicains. Dans la Suisse la commission de publier les indulgences fut donnée aux Cordeliers, sous la direction de l'un d'entr'eux nommé Bernardin Samson, Milanois. On sait que ces indulgences étoient pour les péchés des vivans & des morts: & que pour les rendre plus séduisantes, le Pape y déclaroit qu'*aussitôt que l'argent seroit déboursé pour en achcter*, *les ames qui étoient en Purgatoire en seroient delivrées.* Léon fut secondé avec tant de chaleur, d'effronterie & de grossiereté par les Cordeliers en Suisse, & ceux-ci faisoient de leur marchandise un trafic si honteux & souvent si criminel, que les ames honnêtes en eurent autant de dégoût que d'horreur. En effet, lorsque ces zélés Cordeliers avoient tiré tout ce qu'ils avoient pû du peuple superstitieux, ils étoient dans l'usage d'aller consumer une partie du produit dans les plaisirs, les jeux & les amusemens.

Cessions & rétrocessions de ventes d'indulgences.

Samson fort expérimenté dans ce genre de commerce, vint d'abord au Canton d'Uri; il y prêcha beaucoup, mais presque toutes ses indulgences lui resterent: il passa dans le Canton de Schweitz; il commença à prêcher & à vouloir débiter sa marchandise; mais *Zuingle*, alors Curé d'Einsidlen, dans ce Canton, s'opposa fortement au vendeur d'indulgences, & en démontra l'imposture & l'inutilité. Léon de Juda son Vicaire le seconda de toute sa puissance. Samson outré répondit par des injures, & pour prouver la vertu des indulgences, il eut la maladresse de soutenir la puissance illimitée du Souverain Pontife, & l'excellence de toutes les institutions Papales. Echauffé par la dispute, Zuingle soutint que toutes ces institutions étoient vicieuses, directement opposées au véritable esprit de l'Eglise, & qu'il falloit s'en tenir à la simplicité de la doctrine Evangélique. Comme il avoit les mœurs très-pures, & que ses sermons n'étoient que pleins de bonnes choses & point injurieux, il l'emporta sur Samson & fut envoyé au Couvent de Fahr, Monastere de fil-

Zuingle s'oppose aux ventes d'indulgences. 1518.

(1) Cet expédient lui valut 500,000 ducats, & la perte de sa domination dans une partie de l'Europe: *Balæus Centur.* I.

Sect. VII. *Histoire de la Suisse* 1501-1550.

les, avec pouvoir de dispenser les Religieuses de chanter leurs offices, où elles ne comprenoient rien, à lire, au lieu de ces offices, la Bible traduite en Allemand, très-propre à les instruire, & à permettre le mariage à celles qui ne pourroient vivre dans le célibat.

Commencemens de la Religion réformée en Suisse.

Les Religieuses trouvant la morale de Zuingle fort intelligible & fort douce, se rendirent sans peine à ses avis, & ce fut par ce Couvent que la Réformation commença à s'introduire chez les Suisses. De son côté, Samson maudit Schweitz, où il n'avoit rien vendu, & se rendit à Zug, où il vendit beaucoup, à Lucerne & à Unterwald, où il eut un plus grand débit encore, & il passa à Berne, où il pouvoit à peine suffire aux acheteurs. Il est vrai que Samson employoit les moyens les plus propres à tromper ce peuple simple & crédule. Ses Bulles d'indulgences étoient de plusieurs especes, les unes en parchemin à un écu, pour les riches, les autres en papier, à quatre sous pour les pauvres (1). Il en avoit d'autres de plus haut prix ; un gentil-homme d'Orbe lui en acheta une 500 ducats : un Capitaine Bernois, nommé Von Stein, donna à ce Cordelier un beau Cheval gris en troc pour une Bulle d'indulgences pour lui, sa Compagnie forte de 500 hommes, pour ses ancêtres, & ses sujets de la seigneurie de Belp. Excité par le concours des acheteurs, Samson en vint à ce degré d'effronterie, que non-seulement il vendit des indulgences pour les péchés commis, mais aussi pour tous ceux, de quelqu'énormité qu'ils fussent, qu'on seroit dans le dessein de commettre ; & les dispenses illégitimes qu'il accordoit dans ce cas, pour de l'argent, ne tarderent point à éclairer sur le scandale, le danger & l'impiété de ce genre de commerce.

Les livres de Luther se répandent en Suisse.

Plus Samson devenoit odieux, & plus on estimoit Zuingle son antagoniste. Les Zuricois l'inviterent à venir prêcher dans la Cathédrale de Zurich, & ses sermons acheverent de détacher ses auditeurs de la cause de Samson. Les opinions de Zuingle firent d'autant plus de progrès que les livres de Luther qui avoient déja soustrait une partie de l'Allemagne à l'autorité du S. Siege, se répandirent en Suisse, où l'on étoit frappé de la conformité des opinions des deux ennemis déclarés des indulgences, & plus encore de la conformité de leur doctrine à l'Evangile. Gagné pas les exhortations de Zuingle, l'Evêque de Constance fit défendre à tous les Curés de son diocese de recevoir Samson, ses indulgences, ni aucun autre qui feroit profession de porter &
1519. débiter pareille marchandise (2). Cet ordre n'effraya point Samson ; il se présenta à Bremgarten ; mais Henri Bullinger, Curé du lieu ne voulut point le recevoir, & dit, qu'il perdroit la vie plutôt que de le laisser entrer dans son Eglise. Peu fait à de semblables receptions, le Cordelier chargea le Curé d'injures & finit par l'excommunier (3) Bullinger se plaignit aux Cantons, & l'Evêque de Constance envoya des députés à la diete. Le Conseil de Zurich voulant bien garder encore quelques ménagemens, ne sévit point contre Samson, lui permit de se retirer, à condition qu'il leveroit l'excommunication qu'il avoit lancée, & pria le Pape de rappeller ce Moine scandaleux. Léon X rappella à la vérité le Cordelier Samson, mais il écrivit aux Cantons

(1) Stettler. Liv. 11. (2) Hottinger. p. 35. 36-40. (3) Idem. p. 41.

qu'il avoit droit de distribuer ses indulgences, & qu'il leur ordonnoit d'y croire sous peine d'excommunication.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

La doctrine de Zuingle.

Cependant Zuingle encouragé par ses succès, continuoit de prêcher & de se déclarer contre les indulgences, les abus de la Cour de Rome, la licence des mœurs, & les institutions Papales. Il étoit approuvé & soutenu par les savans de l'académie de Bâle, tous irrités contre Léon, & attachés à la doctrine qu'on nommoit Evangélique. Ses instructions & celles de George Stehelin & de Jacob Céporin, qu'il s'étoit associés dans sa mission, firent tant d'impression, que le Conseil de Zurich fit un édit qu'il adressa à tous les Curés, Prédicateurs, Bénéficiers & autres ayant charge d'ames, par lequel il leur étoit ordonné de ne prêcher desormais que ce qu'ils pourroient prouver par la parole de Dieu, & de passer sous silence toutes doctrines & toutes ordonnances & institutions humaines: (1) Myconius, ami de Zuingle, tâchoit d'introduire à Lucerne la même Réformation; mais les Lucernois recevoient mollement ses instructions, & disoient que Luther, Zuingle, Myconius & tous ceux qui pensoient comme eux, étant trop foibles pour rétablir la Religion dans sa pureté primitive, il valoit mieux garder le silence que de conseiller des innovations dont on ne viendroit pas à bout. Berchtold Haller par ses sermons répandit à Bâle les nouvelles opinions, & se concilia l'amitié & la confiance des plus puissantes familles. Balthazar Trachsel, Curé du bourg d'Art dans le Canton de Schweitz, homme fort zélé, disoit-il, pour l'avancement du regne de Dieu, vint à Zurich pour conférer avec Zuingle, & s'en retourna si fort éclairé, qu'arrivant dans sa Cure, il se maria, & se fit beaucoup d'ennemis. Luther n'avoit point encore donné le signal de ce progrès dans la Réformation.

Edit du Conseil de Zurich favorable à la Réformation.

1520.

Toutefois Léon X, qui craignoit avec raison les prédications de Zuingle, chercha à le gagner; il lui avoit donné une pension; Zuingle crut que se montrant ouvertement contre le Pape, il ne lui convenoit plus de recevoir cette pension, & il y renonça (2). On lui en fit un crime à Rome où cette démarche le fit détester, & en Suisse, où il eut autant d'ennemis qu'il y restoit de partisans du S. Siege: mais le nombre de ces partisans décrût beaucoup par l'imprudence de Léon, ou de son Nonce, Antoine Puccius, qui, ayant convoqué les Cantons à Glaris, les exhorta à n'entrer en alliance avec personne à l'occasion de la guerre des Turcs, le Pape pouvant avoir besoin pour une guerre plus importante des troupes Helvetiques. Les Cantons accueillirent défavorablement cette proposition, & répondirent que leurs pensions étoient fort mal payées par le Pape, qui même, dans les petites sommes qu'il payoit à compte, ne leur donnoit que de mauvais argent; que la Suisse étoit inondée d'Italiens, qui, en vertu des bulles dont ils étoient porteurs, venoient s'emparer des Cures & des meilleurs bénéfices, au préjudice des nationnaux: que la plûpart des bénéfices étoient donnés aux Soldats de la Garde du Pape qui les revendoient. Qu'une foule de prêtres accusés de meurtre, d'adultere, de viol, d'hérésie, &c. n'étoient pas plutôt mis en prison, qu'ils étoient absous par l'Evêque & rétablis dans leurs fonctions & bénéfices: qu'au lieu de demander sans cesse de l'argent & des troupes, le Pape

(1) Hottinger. p. 51. (2) Idem. p. 56-57.

SECT. VII. *Histoire de la Suisse* 1501-1550.

eut à remédier à ces desordres (1). Puccius n'étoit pas le plus fort; il promit tout & s'en alla; son successeur ne remédia à rien : & les Suisses justement irrités, chasserent tous ces étrangers, & délibérerent de mettre dans des sacs tous ceux qui viendroient se conduire de la même maniere, & de les jetter dans la riviere (2).

Nouvelles demandes de Léon X rejetées. 1521.

La rigueur de cette résolution offensa le Souverain Pontife, qui, cessant de dissimuler, fit demander aux Cantons assemblés, de protéger & de défendre par les armes l'Eglise Romaine; d'extirper la doctrine de Luther, & de brûler tous les écrits de cet Héresiarque qu'on pourroit rassembler. Ces deux propositions exciterent de grands troubles dans la diete, & allumerent un incendie qui s'éteignit bien difficilement. A l'égard des troupes demandées, après bien des contestations, on consentit à promettre 6000 hommes au Pape. Quant à ses autres propositions, quelques-uns les accueillirent, le plus grand nombre les rejeta, regardant comme une injustice de condamner & d'extirper une doctrine avant que de l'avoir examinée, & il faut croire que dès lors ils l'avoient embrassée. Ce premier levain de discorde devint plus violent, les

Nouveaux troubles.

esprits s'échaufferent; le Souverain Pontife déclara ouvertement la guerre au Roi de France allié des Cantons, & demanda à ceux-ci les 6000 hommes qui lui avoient été promis. Les Suisses refuserent de consentir à cette levée; le Souverain Pontife lança ses foudres sur la Suisse & en excommunia les habitans. Les Magistrats mépriserent ces foudres & en craignirent si peu les effets, qu'ils firent arracher les bulles d'excommunication par-tout où les partisans du S. Siege les avoient fait afficher.

Tous les Cantons ne persisterent point également dans leur ressentiment contre le Souverain Pontife; les intrigues du Cardinal de Sion eurent tant de succès auprès des Zuricois, qu'ils accorderent des troupes au Pape; & ils furent désavoués par les autres Cantons, qui défendirent sous peine de mort à tous citoyens Suisses de s'enroller pour le service du S. Siege. Cependant le Cardinal de Sion parvint à faire en Suisse une levée de 6000 hommes, & à enroller 1000 Grisons. Mais quand on voulut les employer en Italie contre

Mort du Pape Léon X.

les François, ils refuserent de servir. Ce refus n'empêcha point Léon de se rendre maître de Milan & de chasser les François de l'Italie. Il ne survécut que peu de tems à son triomphe (3). Sa mort ne ralentit, ni en Allemagne, ni en Suisse l'activité de la dissention qu'il avoit suscitée. Quelques moines allerent dans le pays de Vaud publier de nouvelles indulgences, dont le produit étoit, disoient-ils, destiné à la fabrique & à la réparation de l'Eglise de S. Sébastien, hors les portes de Rome vers les Catacombes. Les habitans du pays de Vaud ne croyoient plus à la vertu de ces indulgences: les moines qui s'étoient chargés du débit n'en vendirent point; on n'en voulut à

(1) Stettler. L. C. p. 584. (2) Hottinger. p. 85.

(3) Si le distique du Poëte Sannazar sur la mort de Léon X, étoit fondé, ce Pape n'étoit pas irréprochable, il s'en faut de beaucoup

Sacra, sub extrema, si fortè requiritis, hora,
Cur Leo non potuit sumere? Vendiderat.

C'est-à-dire, *Etes-vous curieux d'apprendre pourquoi Léon n'a pu recevoir les sacremens à l'heure de sa mort? Parce qu'il les avoit vendus.*

aucun prix. Ce n'étoit gueres plus le tems de chercher à tromper les peuples par de telles superstitions: la puissance du S. Siege baissoit de jour en jour en Suisse; la nouvelle doctrine se répandoit de Canton en Canton; on prêchoit publiquement la Réforme à S. Gall, chez les Grisons, à Constance, dans la plûpart des villes Helvetiques. Le Pape Adrien VI exhorta vainement les peuples de l'Europe à la paix; vainement il tenta d'étouffer la nouvelle doctrine; (1) les choses avoient été poussées trop loin, & les sermons des orateurs de la Réformation avoient fait trop d'impression sur la plûpart des Suisses. Ils accorderent des troupes au Roi de France; mais les 16000 qu'ils envoyerent en Italie ne purent garantir François Ier des revers qu'il y éprouva; elles furent défaites, & essuyerent sur-tout, dans le combat de la Bicoque, la plus cruelle & la plus irréparable perte.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Efforts d'Adrien VI, contre la Réformation.

Guerre d'Italie. 1522.

Ces événemens quelqu'intéressans qu'ils fussent, occuperent moins les Cantons, que les disputes entre les adhérans de Rome & les prédicateurs de la Réformation. Ceux-ci étoient hautement protégés par les Magistrats, & quoique leur morale opposée à la licence, fut infiniment plus austere que celle qu'enseignoient la plûpart des curés Romains fort peu réguliers dans leurs mœurs, elle avoit l'approbation publique, & l'applaudissement des citoyens des premiers rangs. Jean Stumpf & Léon de Juda prèchoient à Zurich & attiroient la foule: Haller à Berne, étoit encouragé par Zuingle, & ses discours avoient les plus grands succès. Les Lucernois se montrerent moins favorables aux nouvelles opinions, & obligerent même les Docteurs Evangéliques de s'éloigner. Les habitans de Zug étoient moins disposés à la Réformation, qu'ils étoient fortement sollicités de recevoir, par trois curés amis & partisans de Zuingle.

L'Evêque de Constance qui avoit d'abord paru adopter quelques-unes des idées des Réformateurs, revint sur ses pas, & écrivit fortement à Zurich au sujet de ce qu'on y mangeoit de la viande pendant le carême. Zuingle prit occasion de cette lettre & de l'arrêt des Magistrats, pour prêcher plus fortement encore qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors sur la nécessité de la Réformation. Dans la Vallée d'Appenzell les Chaires ne retentissoient que de déclamations contre ce que l'on appelloit les *abus* & les *erreurs de l'Eglise Romaine*, & la nouvelle doctrine paroissoit tendre à son parfait établissement dans la Suisse, lorsque le S. Siege faisant, pour écarter ce menaçant orage, les plus grands efforts, on vit tout à coup se réunir contre les Réformateurs les Puissances civile & ecclésiastique. L'Evêque de Lausanne écrivit contr'eux & leurs opinions au Sénat de Berne. Les moines de Zurich employant les injures au défaut de raisons, dont leur excessive ignorance ne leur permettoit pas de faire usage, se déchainerent contre Zuingle avec la plus outrageante fureur. Zuingle écrivit une longue & très-forte apologie aux Cantons qui venoient de se déclarer contre lui; & à son exemple, les Docteurs

Déchaînement contre la nouvelle doctrine.

(1) Les Cantons répondirent froidement au Pape Adrien qu'ils le verroient avec plaisir travailler à rétablir la paix; sans-doute afin de lui faire sentir qu'ils trouvoient singulieres de semblables exhortations de la part de la Cour de Rome, qui depuis tant d'années embrasoit l'Europe entiere du feu de la guerre, & avoit causé les divisions qui agitoient la Suisse. Hottinger. p. 74. Rhan. p. 643.

Evangéliques adrefferent l'apologie de leurs opinions à l'Evêque de Conftance. Haller ne trouvant à Berne que de la réfiftance, & ne recueillant de fes prédications que des fruits très-amers, il fe découragea, craignit même, & eût fui loin de la perfécution, fi Zuingle s'oppofant à fa réfolution timide, n'eût ranimé fon zele, & ne l'eût excité à braver tout pour la défenfe de ce qu'il regardoit comme la vérité.

Œcolampade, depuis trois ans qu'il s'étoit retiré, avoit écrit plufieurs ouvrages, qui, s'étant répandus, lui avoient fufcité la haine du S. Siege & celle du clergé; il revint à Bâle, & y fut reçu avec diftinction parmi les Magiftrats, qui lui confierent la Chaire de Profeffeur en Sainte Ecriture. Le fuccès qu'avoit eu le clergé attaché à la Cour de Rome, avoit été de fort courte durée, & il étoit balancé par les progrès de la Réformation dans la plûpart des villes, fur-tout dans le Canton de Zurich, où le Sénat la protégeoit ouvertement & la favorifoit de toute fa puiffance. Déja ce Sénat zélé pour la Réforme, avoit établi, pour l'inftruction de la jeuneffe, un College fous la direction de Myconius, ami de Zuingle (1). Déja par un édit qui achevoit de devoîler fes difpofitions, ce Sénat avoit donné aux Religieufes du Couvent d'Œetenbach la liberté de fortir, la plûpart d'entr'elles uferent de cette permiffion, fe marierent, devinrent d'excellentes meres, donnerent des citoyens à l'Etat; & celles qui par leur âge, ou par d'autres motifs, aimerent mieux refter dans le Couvent, y furent laiffées fous la direction de Léon de Juda, curé de S. Pierre & proteftant déclaré.

Edit du Sénat de Zurich.

Un attachement auffi décidé de la part du Sénat de Zurich aux opinions de Zuingle, fufcita contre celui-ci tout ce qu'il y avoit dans le Canton de Zurich d'eccléfiaftiques & de moines adhérans à la Cour de Rome; mais comme ils étoient trop ignorans pour ofer difputer contre lui, & qu'ils fentoient fa fupériorité, ils eurent, difent les Hiftoriens Suiffes, recours aux trames, aux complots; & les plus violens d'entr'eux réfolurent de le faire périr par le poignard, ou le poifon. Zuingle ignoroit profondement cette lâche conjuration lorfqu'il fut averti de prendre garde aux lieux où il acheteroit fon pain, fes alimens, & fur-tout d'avoir attention de ne pas fe rendre dans toutes les maifons où on l'inviteroit à manger, parce qu'inévitablement il y feroit empoifonné. Ces avis l'étonnerent; il fut bien plus furpris, lorfqu'un foir deux moines fe préfenterent à fa porte, à l'entrée de la nuit, demanderent à lui parler: fon domeftique fe doutant de quelque nouvelle entreprife, lui dit de ne pas fe préfenter encore, & étant forti lui-même, les deux moines qui le prirent pour Zuingle, fe jetterent fur lui le poignard à la main, & euffent confommé leur crime, fi la voix du domeftique leur ayant fait connoître que ce n'étoit pas la victime qu'ils vouloient égorger, ils n'euffent difparu auffitôt. La nouvelle de cet attentat s'étant répandue, acheva de ruiner dans ce Canton la caufe de l'Eglife romaine: la plupart des curés Zuricois s'affem-

(1) Un autre ami encore plus célebre de Zuingle, étoit Erafme, qui, ayant découvert plufieurs erreurs, des abus & des fuperftitions, les avoit fortement attaqués par fes écrits. Mais dans la fuite, il écrivit contre les Réformateurs: il étoit à Bâle, lorfque le Pape le fit follicitter d'écrire contre Luther. Zuingle l'apprit, alla à Bale pour l'en détourner; mais fes efforts furent inutiles. Cependant la diverfité d'opinions n'altéra jamais l'amitié qu'unifloit Zuingle & Erafme. Hotting. p. 67-69.

blérent & résolurent de n'enseigner désormais que la nouvelle doctrine; l'un d'eux, Jean Urbain Wyss, curé de Wilsbach, dans le comté de Baden, prêcha contre l'invocation des saints, & mit dans son discours tant de force & de véhémence, que les XII Cantons sollicités par les ecclésiastiques, firent enlever ce curé, le condamnerent à une longue prison: publierent ensuite un édit par lequel ils défendirent sous de rigoureuses peines, de prêcher à l'avenir contre aucune des opinions, ou des institutions de l'Eglise romaine, & écrivirent fortement aux Villes de Zurich & de Bâle pour les exhorter à défendre la lecture, & sur-tout l'impression des livres des Réformateurs. Ces défenses ne produisirent que les effets que produisent communément les prohibitions de ce genre; de nouveaux ouvrages plus forts que ceux dont on avoit interdit la lecture parurent, & de Bâle, Zurich, Genève & Neufchatel, où il y avoit des imprimeries, il sortoit chaque jour une prodigieuse quantité de nouveaux écrits.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1521-1550.

Edit des XII Cantons contre la Réforme.

Effets que produit cet Edit.

Les disputes Théologiques, dans leurs commencemens sur-tout, tomberoient peut-être d'elles-mêmes, si l'autorité civile paroissoit n'y prendre aucune sorte d'intérêt; car souvent c'est elle qui les anime, les soutient & les perpétue, c'est elle qui par une dangereuse imprudence, prenant parti pour l'une des deux opinions, irrite les défenseurs humiliés de l'autre, & fomente, par la plus déplacée des interventions, la discorde, la haine & le cruel fanatisme, qui finit tôt ou tard par égarer & enflammer les disputans. C'est ce qui arriva en Suisse, & pendant qu'il y avoit entre les défenseurs des deux doctrines des disputes publiques à Berne & à Zurich, la maniere peu décente & injurieuse employée par quelques docteurs Catholiques, leurs menaces, & la violence des efforts qu'ils faisoient pour soulever contre leurs adversaires le peuple & les Magistrats, bien loin d'écraser le protestantisme comme ils s'en étoient flattés, lui attiroient, au contraire, de nombreux partisans; & ceux-ci étoient parvenus à obtenir, en plusieurs endroits de la Suisse, des réglemens qui abolissoient la messe, l'invocation des Saints, le culte des images, le célibat des Prêtres; en un mot, la plûpart des institutions reçues dans l'Eglise romaine. Le Pape Adrien VI, ne croyant point encore le mal aussi considérable qu'il l'étoit, & se persuadant encore de ramener les esprits, faisoit les plus vives instances auprès de l'Empereur & des Princes de l'Empire contre les Luthériens; (1) & croyant la Réformation moins avancée en Suisse, il écrivoit des lettres flatteuses aux Zuricois & à Zuingle, à ce dernier surtout, qu'il cherchoit à s'attacher par les offres les plus séduisantes (2). Il ne réussit point, & le Sénat de Zurich, bien loin de se prêter à ses vues, rendit un arrêt en faveur des docteurs Evangéliques: Berne publia un Edit, à peu de choses près conforme à cet Arrêt. Les Religieuses du couvent de Koenigsfelde, pénétrées des principes qu'elles avoient puisés dans les livres de Luther, & supportant impatiemment les ennuis de la cloture & les langueurs du célibat, demanderent à sortir de leur monastere, & firent de si vives instances, que, quoique le Sénat de Berne fut divisé sur les deux Doctrines, ils ne crut pas devoir refuser à ces Religieuses la grace qu'elles demandoient; il leur permit de quitter le couvent; la plûpart s'en éloignerent

Efforts du Pape. 1523.

(1) Sleidan III. p. m. p. 76, 77. (2) Hotting. p. 7. p. 107.

SECT. VII. Histoire de la Suisse 1501 1550.

& plusieurs d'entr'elles se marierent publiquement à Berne, où cependant la Réformation n'étoit pas encore complettement établie, ni aussi avancée qu'elle l'étoit à Mullhausen, à Bâle & à Zurich. Lucerne l'avoit rejetée, Zug n'avoit pas voulu la recevoir, & elle étoit proscrite par le reste des Cantons qui avoient fait contr'elle le décret le plus sévere, tandis que le Sénat de Zurich, pensant d'une maniere toute opposée, faisoit des réglemens pour son clergé réformé & pour l'administration des biens ecclésiastiques.

La Réformation s'établit à Zurich.

Echauffés par leurs prédicateurs, quelques citoyens entrant en foule dans les Eglises, y renverserent les images, & l'on ne fit aucune attention à cette action, qui, en tout autre tems, eût été rigoureusement punie: au contraire, on en prit occasion de proposer & soutenir publiquement les theses contre les images & contre la messe. Les Cantons n'apprirent qu'avec indignation ce qui se passoit à Zurich; ils s'assemblerent, & rendirent un second édit plus désavorable encore que le premier à la Réformation. Cette rigueur satisfit les partisans de Rome, qui ne s'appercevoient pas combien, en matiere de Religion, la rigueur fait du bien à la doctrine proscrite: il ne manquoit plus, pour hâter les progrès de la Réformation, que de lever contre les réformes le glaive de la justice. Cet acte de sévérité, eut lieu, & il fit plus pour la Réformation que tous les écrits des docteurs attachés à la nouvelle doctrine. Nicolas Hottinger, exilé de Zurich, s'étoit retiré à Baden, & il y disoit hautement ses opinions sur la religion, ses discours opposés à l'esprit de l'édit publié par les Cantons blessa les Magistrats de Baden, qui le firent saisir & jeter dans un cachot. Il soutint ses sentimens dans les divers interrogatoires qu'on lui fit subir. Les VII Cantons souverains avec Zurich du Comté de Baden, étoient alors assemblés à Lucerne. Les Magistrats de Zurich intercéderent vivement pour Hottinger: leurs sollicitations ne firent qu'aigrir les Cantons, qui s'étant rassemblés à Lucerne y firent transférer Hottinger qu'ils condamnerent à la mort (1). Ce malheureux fut en Suisse la premiere victime que le fanatisme immola: il souffrit son supplice dit-on avec beaucoup de fermeté, ou si l'on veut, sa croyance, qui le faisoit périr, lui fit braver les tourmens & la mort.

Mort violente de Nicolas Hottinger. 1524.

Députation des douze Cantons à Zurich.

Avant que d'en venir à des extrémités encore plus violentes, les XII Cantons envoyerent des députés aux Zuricois, afin de les détourner de la Réformation; mais elle étoit trop avancée dans cette République, pour que l'on pût espérer de l'y faire proscrire: aussi les instances des députés furent-elles aussi inutiles que les efforts réunis & les lettres des évêques de Lausanne & de Constance. Les Zuricois, décidés à abandonner le Catholicisme, réformerent les processions, les fêtes, abolirent le culte des images, (2) & applaudirent à la démarche de Zuingle, qui, dans la vue de mettre le sceau à ses opinions, ou vraisemblablement déterminé par un penchant qu'il se croyoit permis de suivre, épousa publiquement Anne Reinhart, femme de qualité, agée d'environ 40 ans, veuve de Jean Meyer, de Knonau, Seigneur de Weiningue, elle lui donna quelques enfans. Anne étoit riche, elle apporta de grands biens au Docteur son époux: & ses ennemis ne manquerent point de dire, qu'avare

(1) Sleidan III. p. M. p. 76-77. (2) Sleidan L. 14. Ruchat. *Hist. de la Réform. T. I.*

qu'avare & très-intéressé, il n'avoit renoncé à l'ordre sacerdotal & à la communion de Rome que par avidité. Zuingle fit son apologie, & il se peut aussi que les grands biens qu'Anne lui avoit donnés n'avoient pas été le motif de son mariage. Quoiqu'il en soit, à son exemple, plusieurs Prêtres de Berne, accoutumés, suivant l'usage de leur siecle, à vivre avec des concubines; embrasserent la Réformation, eurent des remords, & pour vivre plus régulierement se marierent.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Berne interdit le mariage aux Prêtres.

Les Magistrats de Berne ne furent nullement édifiés de ces mariages; ils les casserent & publierent un Edit, qui défendoit sous la même peine le mariage aux Prêtres. Les Bernois balançoient néanmoins encore entre les deux doctrines; Bâle se décidoit pour la nouvelle, par les soins & les fruits des prédications d'Œcolampade. S. Gall & Appenzel n'avoient presque plus de Catholiques; il n'en restoit qu'un très-petit nombre à Schaffhouse. A Bienne les disputes théologiques excitoient sans cesse des troubles: le Tockenbourg, recevoit les nouvelles opinions; le Thurgaw se réformoit. Le Pape Clément VII, attribuant la défection de ces divers pays à Zurich, écrivoit fortement contre cette République (1). Oechslein, curé de Bourg, village près de Stein sur le Rhein, homme savant, & imbu des principes de Zuingle, ayant prêché suivant ses lumieres & ses opinions, les Cantons ordonnerent au Baillif du Thurgaw de le faire enlever. Ce coup d'autorité souleva le peuple, Oechslein étoit aimé; les habitans soulevés, tenterent de le tirer des mains du Baillif, & furieux de n'avoir pu réussir, ils allerent épuiser leur colere sur un monastere de Chartreux près d'Ittingue, où ils se livrerent aux excès les plus violens, & qu'ils finirent par réduire en cendres. Jean Wirt, Vice-Baillif de Stanheim accourut avec ses deux fils, & ils firent ce qu'ils purent pour contenir la foule mutinée; ils étoient zélés partisans de la Réformation; les Cantons croyant, ou feignant de croire qu'ils avoient secondé ce soulèvement s'en prirent à eux, les firent conduire en prison, & quelques efforts que fit le Sénat de Zurich, ils les condamnerent à mort.

Supplice & mort de deux Réformés.

La religion, ou le fanatisme soutint leur constance au milieu des tourmens; & leur résignation émut le peuple & couvrit leurs juges de honte (2). Cependant mille circonstances aigrissoient le ressentiment des Cantons contre Zurich & paroissoient justifier le mécontentement des Zuricois contre les Cantons; la guerre paroissoit inévitable, & il n'y avoit plus que quelques Cantons, moins prévenus, moins agités par le fanatisme, qui fissent des vœux pour la paix, & des efforts pour terminer cette dangereuse querelle par quelqu'accomodement. Les Grisons & les trois Ligues se rangeoient du côté des Zuricois, parce que chez eux la Réformation étant aussi complette que chez les Zuricois, la cause de ceux-ci leur étoit commune. Les Evêques de Bâle, de Constance & de Lausanne souffloient le feu de la discorde par les conseils qu'ils ne cessoient de donner aux Cantons Catholiques; ils écrivoient suivant les dangereuses opinions des fanatiques, que pour peu qu'on laissât aux novateurs la liberté de s'élever contre leurs supérieurs ecclésiastiques, bientôt on les verroit secouer le joug des Magistrats, & renverser toutes les loix. Clément VII appuyoit fortement les conseils & les dénonciations des trois Evê-

Mécontentement mutuel de Zurich & des Cantons.

1525.

(1) Hottinger. (2) Id. p. 185-186. & suiv. Rhan. 660. & suiv.

SECT. VII. *Histoire de la Suisse* 1501 1550.

Interim dressé par les députés de neuf Cantons & rejeté par-tout, à l'exception de Berne.

ques. Les Cantons envoyerent de nouveaux députés à Zurich, Schaffhouse & Appenzell pour les engager à punir les sectateurs de Luther ; avec menaces de rompre toute alliance, si cette derniere députation avoit le sort de la premiere. Toutefois, malgré la rigueur de cette résolution, neuf Cantons s'assemblerent en diete à Lucerne, pour rédiger un interim, peu favorable aux novateurs, & ne touchant qu'à la police extérieure de l'Eglise, mais il fut unanimement rejeté & desavoué par huit de ces Cantons, & ne fut publié qu'à Berne, qui, depuis quelque tems, sembloit pencher pour la nouvelle doctrine.

Le seul moyen de rétablir en Suisse le Catholicisme chancellant, eut été de la part de Rome & de ses adhérans, de remplir les promesses si souvent faites, de corriger les abus & de réprimer la licence qui avoient suscité le zele ou le délire des novateurs (1), mais Rome étoit fort éloignée de remplir les engagemens qu'elle avoit tant de fois & si solemnellement pris à cet égard ; & le Clergé paroissoit moins disposé que jamais à consentir à la Réforme: il ne vouloit abandonner aucune de ses prétendues immunités, & ce fut par son obstination à conserver toutes ses prérogatives, quelqu'abusives qu'elles fussent, qu'à la fin il ne pût en conserver aucune, même d'entre celles qui étoient les plus légitimes (2).

Si cette contestation sur les deux différentes doctrines, n'eût occupé que les esprits éclairés, elle eût inévitablement tourné à l'avantage de la vérité, à supposer qu'elle eut pû être découverte au milieu de tant d'obscurités: car il y a toujours à gagner, même peut-être en matiere de controverse, lorsque les opinions sont discutées par des personnes instruites, modérées & de bonne foi; meis c'est ce qui, pour le malheur de l'humanité, n'est jamais arrivé sur des sujets semblables. En Suisse comme ailleurs, c'étoit un tas de Moines, de Docteurs, de Théologiens, enivrés de leur science, entêtés de leurs opinions, qui disputoient, moins en hommes raisonnables qui cherchent à s'instruire, qu'en énergumenes remplis de haine, & fortement animés du desir de s'entredéchirer; ils s'elevoient les uns contre les autres, s'insultoient, s'outrageoient, se maudissoient au nom de Dieu, & communiquoient aux auditeurs l'esprit de dissention, de vertige & de fanatisme, dont ils étoient eux-mêmes possédés. Alors, chacun se croyant fort éclairé, & l'étant à peu de choses près, autant qu'il est possible de l'être sur des questions tout aussi incompréhensibles pour les savans que pour les ignorans, chacun aussi se croyoit en droit de s'ériger en novateur & en réformateur.

Contagion du fanatisme.

Muntzer Chef des Anabaptistes.

Ce fut ainsi que de chimere en chimere, d'absurde opinion en absurde opinion, Thomas Muntzer, homme fougueux, violent, emporté, se fit l'apôtre des Anabaptistes, & prêchant l'égalité & l'humilité chrétiennes, si favorables aux pauvres & si funestes aux riches, souleva par la véhémence de ses déclamations, les habitans de la campagne contre leurs souverains: car la parfaite égalité excluant toute distinction de rangs, toute fortune supérieure, tout ordre politique & civil, Muntzer prétendoit qu'il ne devoit y avoir sur la terre, ni autorité, ni subordination, ni possession inégale de richesses; son systême ne pouvoit manquer d'avoir une multitude prodigieuse d'approbateurs:

(1) Ruchat. *Hist. de la Réform.* T. I. p. 212. (2) Idem. p. 268.

il en eut un très-grand nombre; & les premieres fureurs de ces payſans éclaterent dans la Suabe: leur fanatiſme dangereux gagna la Franconie, la Thuringie & l'Alſace. Etonné lui-même de la rapidité des progrès de ſa ſecte, Muntzer paſſa en Suiſſe, & y fit des diſciples: les plus diſtingués furent Conrad Grebel & Félix Muntz, Zuricois, qui, répandant autant qu'il fut en eux, le venin dont ils étoient infectés, le communiquerent à tous ceux que l'inégalité bleſſoit, & qui deſiroient un nouveau partage de biens: tels furent les ſujets de l'Evêque de Bâle, qui, croyant aller au ciel par le brigandage, ſe mirent à piller Lauffen, & quelques autres endroits (1).

Sect. VII. Hiſtoire de la Suiſſe 1501-1550.

La Nation Helvetique agitée chez elle, faiſoit encore d'irréparables pertes dans le Milanez. On ſçait aſſez combien fut meurtriere la bataille du 24 Février 1525; journée mémorable qui couta au Roi François Ier. la liberté & la perte entiere du Milanez. Mais ces défaites; ni la perte de 10000 Suiſſes enlevés par la peſte en Italie, ne purent détourner l'attention des Cantons, uniquement occupés de queſtions théologiques, & de diſputes de religion. Ceux-mêmes qui ſoutenoient, à peu de choſes près, les mêmes opinions, ſe diviſoient pour quelques termes, que peut-être ils n'entendoient ni les uns ni les autres, & s'accuſoient mutuellement de répandre une fauſſe doctrine. Luther écrivoit contre Zuingle, (2) qui réfutoit Luther. Les XII Cantons tout auſſi diviſés, & prétendans chercher tous à s'éclairer, ordonnerent une diſpute entre les principaux défenſeurs des diverſes opinions. Baden fut déſignée pour cette fameuſe diſpute; Zuingle invité d'y aller n'eut garde de s'y rendre; il croyoit avoir trop à craindre ſa propre ſupériorité & le reſſentiment de ſes ennemis, ainſi que la haine des Cantons contre Zurich; auſſi ce Canton le lui avoit il défendu. En même tems que les Cantons le preſſoient d'aller à Baden, Faber, Vicaire ou Coadjuteur de l'Evêque de Conſtance, l'Official, deux Abbés & quelques Docteurs, tinrent un Conſiſtoire à Mersbourg, contre Jean Hugle, Miniſtre de Lindau, qu'ils ſommerent de renoncer à l'inſtant même au Luthérianiſme: Hugle refuſa, & le doux Conſiſtoire après l'avoir dégradé, le livra comme hérétique au bras ſéculier pour être brûlé: l'exécution ſe fit à la grande ſatisfaction d'une foule de ſpectateurs (3).

Défaite des Suiſſes dans le Milanez.

Les Cantons indiquent une diſpute à Baden. 1526.

Dans le même tems l'Evêque de Conſtance fit arrêter Pierre Spengler, Docteur fort zélé pour la Réformation; il le fit conduire à Fribourg en Briſgaw, où, par ordre de l'Evêque, il fut noyé pour n'avoir pas voulu abjurer ſa croyance. Ces deux exemples, & le ſouvenir de Jean Hus & de Jérôme de Prague faiſoient trop d'impreſſion ſur Zuingle, qui refuſa abſolument de céder à l'invitation des Catholiques. Cependant les députés des dix Cantons & ceux des quatre Evêques, de Conſtance, Lauſanne, Bâle & Coire ſe rendirent à Baden, où ſe trouverent, pour le Catholiciſme, Jean Eckins, Profeſſeur en Théologie à Ingolſtadt, Faber, Mourner &c. & pour les Réformés, Œcolampade, Haller, Jacques Immeli, Stouder & quelques autres. Après une vive diſpute qui fut écoutée, & ſans doute fort intelligiblement compriſe par les députés des Cantons, ceux-ci prononcerent qu'il ne falloit rien innover dans la Religion.

Diſpute de Baden.

(1) Stettler. T. 1. p. 635. (2) Sleidan. (3) Hottinger. p. 300-301.

Sentence differemment reçue par les Cantons.

Cette ſentence ne fut point également accueillie par les Cantons. Bâle, Mullhauſen & S. Gall laiſſerent aux Docteurs la liberté de prêcher comme ils voudroient, & de répandre telles opinions qu'ils jugeroient à propos. Les habitans de Schaffhouſe vouloient s'éclairer, & ne ſavoient de quel côté ils trouveroient la lumiere. Ceux de Glaris & d'Appenzell plus décidés & beaucoup plus ſages, laiſſerent à chacun la liberté de croire & de prier Dieu comme il le jugeroit à propos. Le Thurgaw, Coire, le Tockenbourg & le Rheintal, ſe rangerent ſans héſiter, du parti de Zurich, dont ils avoient embraſſé la doctrine. A Berne les citoyens étoient diviſés entre les deux opinions. Une partie du Sénat, tous les chanoines du Chapitre, le corps entiers des tanneurs & une multitude de citoyens favoriſoient la Réformation de toute leur puiſſance, & avoient perpétuellement à lutter contre le reſte des citoyens fortement attachés au Pape & au Catholiciſme.

Alliance avec Berne & Fribourg.

Ce fut à peu près dans le tems de ces troubles, que les Genevois, fatigués du joug que vouloit leur impoſer le Duc de Savoie, firent une alliance pour 25 années avec Berne & Fribourg; (1) & dès lors Genève fut libre.

Violente réſolution des Cantons Catholiques.

Cependant les Cantons déterminés à prendre, pour mettre fin aux troubles, la voie de la rigueur, puiſque celle de la conciliation avoit été juſqu'alors inutile, réſolurent d'exclure de la confédération ceux des Cantons où la Réformation avoit été reçue; & comme Zurich avoit montré la plus grande obſtination, les Cantons catholiques lui refuſerent durement de le regarder déſormais comme membre du L. Corps Helvetique, & de renouveller avec lui l'ancienne alliance.

1527.

Berne, Bâle, Schaffhouſe & Appenzell avoient dans toute cette affaire exactement ſuivi l'exemple de cette République, auſſi dès que la connoiſſance de cette ſévere délibération leur fut parvenue, leurs députés ſe haterent de ſe rendre à Zurich, pour concerter, ſoit les moyens de prévenir une rupture, ſoit ceux d'oppoſer avec le moins de riſque poſſible, la force à la force, s'il falloit abſolument en venir à cette extrémité (2).

Diviſions & meſintelligences qui agitent la Suiſſe

Ce n'étoit ſeulement point les uns contre les autres que les Cantons étoient en méſintelligence, le même eſprit de diviſion, le même ſujet de diſcorde agitoient le repos de chaque paroiſſe; les Souverains, ou Magiſtrats étoient ſans ceſſe occupés à rétablir la tranquillité; mais ſuivant les principes, les opinions & la doctrine qu'ils avoient eux-mêmes adoptée: enſorte que la doctrine & les opinions des Souverains étant en pluſieurs endroits oppoſées à celles des habitans, cette diverſité ne faiſoit qu'accroître le trouble, au lieu de le calmer.

Cauſes qui augmentent les troubles.

L'agitation étoit encore plus violente dans les pays ſoumis à pluſieurs Cantons, tel qu'étoient le Thurgaw, le Rheintal, les Comtés de Sargans & de Baden, où chacun des Cantons qui y exerçoit une portion de Souveraineté, prétendoit y établir la doctrine qu'il avoit embraſſée, à l'excluſion de toute autre (3). Dans l'eſpoir ſi ſouvent déçu de concilier des intérêts ſi fort oppoſés, on indiqua une nouvelle diete à Berne des Catholiques contre les Réformés. L'expérience eut dû faire connoître l'inſuffiſance, ou même le danger de ce moyen, plus propre à aigrir les eſprits déjà diviſés, qu'à leur in-

(1) Cette Alliance fut jurée le 12 Mars 1526. chr. Roſet. Liv. II. ch. 9.
(2) Stettler. MsC. (3) Hottinger. p. 389.

ſpirer des idées de concorde & de paix. Les quatre Evêques qui avoient fait éclatter leur zele pour la Cour de Rome, & leur intolérance par des écrits remplis de déclamations & d'injures, & par tant d'actes violens, refuſerent d'aſſiſter à cette diſpute, qu'ils regardoient comme inſultante pour le Catholiciſme, dont on mettoit ainſi les dogmes & les maximes en problême. Celui de Lauſanne écrivit aux Bernois une lettre qui n'étoit nullement paſtorale, dictée peut-être par le zele de la Religion, mais par un zele ſi amer, qu'elle étoit infiniment plus propre à irriter & ulcérer des eſprits déja prévenus, qu'à les adoucir, les inſtruire & les édifier.

Sect. VII. Hiſtoire de la Suiſſe 1501-1550.

Les Bernois étoient violemment agités par la lettre de l'Evêque de Lauſanne lorſqu'ils en reçurent une pleine d'avis injurieux & d'exortations ſi menaçantes de la part des VII Cantons Catholiques, qu'ils crurent devoir y répondre à-peu-près ſur le même ton. L'Empereur leur écrivit auſſi, & dans leur réponſe ils montrerent la fermeté la plus inébranlable. Cependant le tems indiqué pour la diſpute étant arrivé, & une foule de ſavans de l'un & de l'autre parti s'étant rendus à Berne, cette fameuſe conférence, qui ne devoit aboutir qu'à aigrir & perpétuer la querelle, s'ouvrit par la premiere des theſes qui devoient être ſoutenues, ſuivant les conventions faites entre les défenſeurs des deux Doctrines (1). Haller & Œcolampade prononcerent des diſcours éloquens, très-vifs, & dans leſquels ils firent tous leurs efforts pour prouver la juſteſſe & la vérité de leurs opinions. On diſputa enſuite ſur la Primauté & le Vicariat de S. Pierre. Chacun demeura dans ſon ſentiment. Le Souverain Pontife fut auſſi vivement défendu qu'il avoit été attaqué, Zuingle ſe ſignala parmi ſes aggreſſeurs par un diſcours qui fit l'admiration de ſon parti. La diſpute recommença, s'échauffa beaucoup, & fut ranimée par les diſcours de Capiton, de Trægher ou Traiguer & Bucer.

Commencemens de la diſpute à Berne.

Après de longs & très-vifs débats, il arriva, ce qu'on eût dû prévoir, que les deux partis oppoſés proteſterent l'un contre l'autre. Quand enſuite on voulut continuer, on s'apperçut que les Théologiens de Lauſanne s'étoient ſecretement retirés: (2) s'éloigner dans des cas ſemblables, c'eſt avouer, dirent leurs adverſaires du moins tacitement ſa défaite. L'abſence de ces théologiens, fut priſe pour un avantage par les Réformés: leur éloignement ne changea rien à l'ordre des conférences: on diſputa ſur les commandemens de l'Egliſe, ſur la redemption par Jéſus-Chriſt ſeul, ſur l'admiſſion ou la rejection de la préſence réelle, ſur la meſſe, queſtion au ſujet de laquelle Haller prononça un diſcours qui lui ſuſcita beaucoup d'ennemis & lui fit auſſi un très-grand nombre de partiſans. On épuiſa, ſans ſe convaincre, tout ce qu'il y avoit à dire pour ou contre la médiation de Jéſus-Chriſt ſeul & l'utilité, ou l'inutilité de l'invocation des Saints: on agita beaucoup l'inſtitution du Purgatoire, ſon exiſtence, ou ſa non exiſtance; le Culte mal établi, ou bien inſtitué des images, des pratiques, &c. (3)

A la Suite de cette diſpute qui avoit duré pluſieurs jours, les Bernois beaucoup plus indécis qu'ils ne l'avoient été auparavant, demanderent conſeil à toutes les perſonnes éclairées & de conſidération qu'il y avoit en ville, &

(1) Hottinger. p. 402. Sleidan. *Chron. Bern.* M S C.
(2) Act. p. 150. (3) Sleidan. Liv. 5.

SECT. VII. *Histoire de la Suisse* 1501-1550.

Indécision des Bernois.

chacun conseillant d'après ses maximes & ses opinions, la diversité de ces avis ne fit qu'ajouter à la perplexité des Magistrats. Cependant comme il paroissoit que tout l'avantage de la dispute avoit été du côté des Novateurs, depuis, la retraite de leurs Antagonistes, les Magistrats assemblés en Conseil Souverain délibérerent que la messe seroit abolie à Berne, avec cette reserve néanmoins, que s'il se trouvoit quelqu'un qui put convaincre par l'Ecriture Sainte les Magistrats d'erreur dans ce décrêt, ils recevroient ses observations & ses instructions de bon cœur: quant au reste du Canton, il fut réglé que chaque Curé, ou Pasteur s'en tiendroit à ce qu'il avoit souscrit, en attendant de nouveaux réglemens. Quand cet arrêt eut été rendu public, les Magistrats firent renverser & démolir tous les autels dans les Eglises, ils en firent ôter toutes les images qui furent publiquement brulées.

Le Conseil abolit la messe & fait brûler les images.

Edit pour la Reformation. 1528.

Ces innovations furent reçues si paisiblement, que les Magistrats enhardis par ce succès, & voulant frapper le dernier coup, assemblerent toute la Communauté dans l'Eglise, firent prêter à chacun serment de soutenir & défendre le Grand & le Petit Conseil dans tout ce qu'ils jugeroient à propos d'entreprendre pour le bien de l'Eglise & celui de l'Etat. Assurés alors de ne plus trouver d'opposition, ni de résistance, ils dresserent, en treize articles un édit de Réformation, (1) par lequel ils dépouillerent les quatre Evêques de Constance, Bâle, Lausanne & Sion, de toute jurisdiction spirituelle, par cela seul, qu'ils n'avoient pas assisté à la dispute, où ils n'eussent pas, disoit-on, manqué de se rendre, s'ils eussent cru pouvoir y maintenir leur Doctrine & leur puissance par la parole de Dieu. Cet édit ordonna l'abolition de la messe, la destruction des autels, l'enlèvement des images, l'abolition des fêtes, des vigiles, des 4 tems, des offices des morts, &c. permit le mariage aux Prêtres, aux Religieuses, l'usage des viandes, &c.

Les Magistrats voulant que tout chez eux portât à l'avenir l'empreinte de cette grande révolution, firent changer la marque de la monnoie, & à la tête de la légende de S. Vincent, Patron de la ville, qu'elle avoit porté jusqu'alors, ils substituerent l'écu de Berne avec cette Legende: BERCHTOLD. V. ZÆRING DUX FUNDATOR. Cette monnoie a subsisté jusques en 1670, qu'on substitua au fondateur de la ville le nom de Dieu, par cette Légende: DOMINUS PROVIDEBIT.

Les habitans du Pays de Hasle refusent de se soumettre à l'édit.

Le Conseil se hâta de faire publier son édit dans toute l'étendue du Canton. Il n'y eut que les habitans du pays de Hasle, qui, persistant dans le Catholiscisme, & refusant de se soumettre, prirent les armes, appellerent à leur secours les Unterwaldiens & en reçurent un corps de 800 hommes qui s'emparerent de Brientz avant que les troupes Bernoises eussent pû se rassembler (2). Par sa prudence & son activité l'Avoyer d'Erlach appaisa cette sédition; & la République craignant avec raison des troubles plus considérables, fit une alliance défensive avec Zurich, les Villes de Constance & de S. Gall, elle admit quelque tems après Bienne dans cette alliance, à laquelle accéderent ensuite Mullhausen & Bâle (3): car Bâle, ainsi que Schaffhouse, une partie du Canton de Glaris & la Vallée entiere d'Appenzell, penchoient beau-

(1) Sleidan. Liv. 7. Stettler. Hottinger. (2) Stettler. T. 2. p. 1. 7.
(3) Bullinger. L. 19. Ch. 4. Stettler. L. c. p. 20.

coup pour la Réformation, & le plus grand nombre y professoit ouvertement la nouvelle Doctrine, lorsqu'enfin la Réformation y fut établie immuablement comme à Berne (1). La plus grande partie des Grisons avoient adopté les mêmes opinions déja dès 1526: ensorte qu'il n'y avoit plus que cinq Cantons où le Catholicisme fut encore la Religion dominante & professée à l'exclusion de toute autre.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Il y avoit un an que ces cinq Cantons avoient contracté une alliance avec le Valais, sous cette condition particuliere, que toutes les fois qu'il s'agiroit du maintien de la Religion catholique, les obligations de ce traité prévaudroient sur toutes sortes d'engagemens antérieurs. Ces Cantons étoient hautement protégés par le Pape qui avoit le plus grand intérêt à les appuyer, & par le Roi Ferdinand dont le Catholicisme étoit de la plus outrée intolérance. Excités par ces deux Puissances, encouragés par leurs propres forces, & vivement échauffés par le fanatisme, ces cinq Cantons paroissoient ne respirer que la guerre, l'extinction & le massacre de tous les Sectateurs des nouvelles opinions.

Alliance des Cantons Catholiques avec les Bernois. 1529.

La rupture sembloit inévitable, lorsque Schaffhouse, Appenzell, Fribourg, Glaris, Soleure & les Grisons proposerent des moyens de conciliation, & offrirent de se rendre médiateurs dans cette querelle. Leur offre fut acceptée, & ils commencerent par travailler à raccommoder les Bernois avec Unterwald. Berne consentit volontiers à l'accommodement proposé par les médiateurs, à condition que Zurich y seroit compris: mais les Zuricois n'ayant point été consultés, refuserent d'entrer dans cet accommodement, & les cinq Cantons plus irrités contre Zurich que contre tous les autres pays réformés, refuserent d'entrer avec cette République en aucune sorte de négociation. Les Bernois ainsi que les médiateurs envoyerent aux cinq Cantons des députés qui furent mal reçus, & qu'à peine on voulut écouter. Cet accueil ne fit qu'aigrir les esprits; un nouvel incident vint allumer le feu de la guerre.

Baden appartenoit à plusieurs Cantons, qui étoient successivement chargés de son Gouvernement: c'étoit alors le tour d'Unterwald d'y envoyer un Baillif, & ce Canton nomma à cette Magistrature Antoine Abacher; Berne & Zurich refuserent de le reconnoître. Ce refus étoit injuste; Uri, Zug, Lucerne & Schweitz parurent disposés à soutenir l'élection d'Unterwald, & à installer Abacher par la force des armes. Les Zuricois qui n'attendoient qu'un prétexte pour éclatter, saisirent celui-ci, & après avoir envoyé 200 hommes dans les Bailliages libres & 500 dans Bremgarten, ils s'emparerent du Couvent de Mourri. Cette hostilité fut le signal de la guerre, on s'arma de tous côtés, & le ressentiment mutuel étoit si vif, qu'on ne fit aucune attention aux soins généreux des Bernois pour pacifier la querelle. Les offres que les Cantons neutres firent de leur médiation furent rejetés: Zurich violemment irrité des secours étrangers demandés & reçus par les Cantons Catholiques, fit imprimer & répandit un manifeste très-amer, leva 4000 hommes, sous les ordres de George Berguer, & envoya trois détachemens pour s'assurer du Thurgaw, de Notre-Dame des Hermites & du Gaster (1). Berne de son côté, étroitement unie à Zurich, leva deux corps, l'un de 6000 hom-

Les Zuricois couvrent leurs frontieres & s'emparent d'un Couvent. 1529.

(1) Sleidan. L. 6. (2) Hottinger. Stettler. T. 2. p. 24-37.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501 1550.

Les Bernois au nombre de 10000 hommes se mettent en Campagne.

mes, commandé par l'Avoyer Sébastien Diesbach & Gaspard Mulinen, l'autre de 4000 hommes sous les ordres de l'Avoyer Jean d'Erlach & de Bernard Tilmann: cette République eut grand soin de couvrir ses frontieres, soit du côté de Lucerne, soit du côté d'Unterwald.

Les cinq Cantons ne montroient, ni moins d'ardeur, ni moins d'activité, leur armée étoit campée à Baar; celle de Zurich étoit postée à Cappel: on n'attendoit de part & d'autre que le moment de combattre, & l'impatience étoit égale dans les deux armées. Celle des cinq Cantons étoit déterminée à aller attaquer les Réformés dans leur poste, & déja les Catholiques s'étoient ébranlés pour cette entreprise, lorsque le pacifique Jean Aibli, Land-Amman de Glaris, se donna tant de soins auprès des Chefs des cinq Cantons, que ceux-ci consentirent à un armistice, (1) Aibli fut proposer la même suspension d'armes aux Zuricois, & il fut vivement appuyé par le député de Soleure & par le Banneret de Fribourg. Zuingle qui étoit dans l'armée des Réformés, combattit de toute sa puissance les raisons d'Aibli, & prétendit que cette treve n'étoit qu'un stratageme, & que les Catholiques ne montroient des sentimens pacifiques, que pour avoir la liberté de faire de plus grand préparatifs; & attirer aux Réformés une plus cruelle guerre. Zuingle fut écouté, mais ses exhortations ne réussirent qu'en partie; les Zuricois consentirent à la treve, qui à la vérité, ne fut acceptée qu'a des conditions qui la rendoient presqu'inutile, ou du moins qui ne laissoient espérer qu'un calme de très-courte durée. En effet, ces conditions furent que les cinq Cantons armés pour le Catholicisme consentiroient que les habitans des bailliages communs se réformassent si la pluralité des voix étoit pour la nouvelle Doctrine; qu'ils renonceroient à l'alliance du Roi Ferdinand, & qu'elle seroit annulée: que désormais les cinq Cantons ne tiendroient point de dietes particulieres, sur-tout lorsqu'il seroit question de délibérer sur des affaires qui intéresseroient le L. Corps Helvetique; que toutes les ordonnances faites par les villes Réformées subsisteroient dans toutes leurs dispositions; que les fraix de la guerre seroient stipulés par des arbitres dans le terme d'un mois: & que si cette clause n'étoit pas exécutée, les six villes Réformées, seroient autorisées à interdire le commerce aux cinq Cantons (2).

Zuingle s'oppose à la Treve.

Conditions de la Treve.

Ce calme ne se soutint pas; il ne peut y avoir de paix durable entre des Peuples divisés par des motifs de Religion, & également attachés à leurs opinions théologiques; aussi les différens Cantons plus dociles aux mouvemens de zele qui les agitoient, qu'attentifs à suivre les principes d'une saine politique, ne s'occuperent-ils de part & d'autre, pendant la durée de cet armistice que du soin de recommencer la guerre avec plus de fureur & d'atrocité (3).

Ressentiment des Cantons Catholiques.

Une foule de motifs tous puisés dans les égaremens d'une piété fanatique aigrissoit cette haine mutuelle & générale. Le Sénat de Bâle voulant achever son ouvrage, sécularisoit les moines & portoit les derniers coups au Catholicisme expirant dans ce Canton. Zurich renouvelloit son édit de Réformation

(1) Bulling. L. 19.

(2) Ce traité est du Samedi après la Fête du S. Jean Baptiste, le 23 Juin 1529.

(3) Stettler. L. c. p. 27-35. Bullinger. *Hist. MSC.* L. 20. Ch. 20 & 21.

tion & y ajoutoit des articles encore plus forts: Berne réformoit le Clergé, & s'attachoit à réformer en même tems les mœurs des Citoyens: Glaris en travaillant au rétablissement de la concorde, faisoit aussi des réglemens sur la Religion: S. Gall convertissoit l'Eglise Catholique en Temple Protestant; dans le Thurgaw, le Tockenbourg, le Gaster, les bailliages libres, la Réformation avoit fait de tels progrès, qu'il n'y restoit plus de traces de l'ancien culte: ces progrès irriterent le zele des Cantons Catholiques, & leur pieté trop exaltée dégénérant en fanatisme, ils se signalerent par une action atroce qui blessoit également l'humanité & le droit des gens. Le ministere d'Oberkirch, dans le Gaster, étant venu à vaquer, le Docteur Jacob Keyser, ministre de Schwertzenbach, dans le Canton de Zurich, fut nommé pour remplir cette place. Keyser ne pouvant quitter son Eglise avant la S. Martin, alloit tous les Samedis prêcher à Oberkirch; un jour passant près d'Essenbach dans un bois, il fut enlevé par quatre hommes & conduit à Schweitz, où son procès instruit en sept jours, il fut condamné au feu par ses juges Catholiques (1).

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Attentat contre le droit des gens.

Le Canton de Glaris, sur le territoire duquel cet attentat s'étoit commis, procéda contre cet enlèvement: Zurich se plaignit plus hautement encore; intercéda pour le Ministre, & envoya même des députés: les habitans de Schweitz n'eurent aucun égard, aux plaintes, ni aux sollicitations, & Keyser périt, au nom de Dieu, sur le bucher. Le Roi Ferdinand instruit des troubles qui agitoient la Suisse, écrivit aux Cantons pour leur recommander la concorde & la paix: mais sa lettre peu chrétienne n'étoit rien moins que propre à donner du goût pour la paix; étant remplie d'invectives & de malédictions contre les Réformés & les Réformateurs: il eût été lui-même attiser les feux du fanatisme, si les Turcs, qui alors tenoient Vienne assiégée, ne lui eussent ôté la liberté de prendre part aux affaires des Suisses (2).

Mort violente du Ministre Keyser.

Lettre du Roi Ferdinand aux Cantons.

En Allemagne, les Réformés & les Réformateurs avoient également à combattre, tantôt dans des disputes publiques, tantôt, & plus souvent les armes à la main contre les Catholiques. La diete de l'Empire s'étant assemblée à Spire, les Catholiques entreprirent d'y faire passer, à la pluralité des suffrages, un décret qui restraignoit la liberté de conscience, accordée par un autre décret publié il y avoit trois ans. Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, les Ducs de Lunebourg, le Landgrave de Hesse, & le Prince d'Anhalt, firent une protestation solemnelle contre ce décret, & en appellerent à l'Empereur, qui étoit alors en Espagne. Les Villes de Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Constance, Reutlingue, Winsheim, Memmingue, Lindau, Kempten, Heilbrun, Isny, Weissembourg, Nordlingue & S. Gall se joignirent à ces Princes, firent & signerent leur *protestation* & leur appel: & c'est de là qu'est venu pour le remarquer en passant le nom de *Protestans*, sous lequel on a depuis désigné les Réformés (3).

Origine du nom de Protestans donné aux Réformés.

L'une des causes qui retarderent le plus en Suisse, comme en Allemagne, les progrès de la Réformation, fut la diversité des opinions des Docteurs soi disans Evangéliques. Chacun d'eux se regardant à l'exclusion de tous les autres, comme le véritable & le seul interprête de la parole sainte, l'inter-

(1) Rhan. p. 703. (2) Hottinger. p. 468. (3) Sleidan. Liv. VI. p. 171-173.

SECT. VII. *Histoire de la Suisse* 1501-1550.

prêtoit à sa maniere, & prétendoit qu'on érigeât en article de foi, son interprétation quelque peu raisonnable & souvent quelqu'absurde qu'elle fut. Il y avoit beaucoup de ces Docteurs, & par cela même une étonnante multiplicité d'opinions & d'interprétations opposées les unes aux autres; (1) chacune avoit ses défenseurs; on commençoit par disputer, on finissoit par se haïr. Les sectes se multiplioient; & comme la lecture de l'Ecriture Sainte étoit la grande occupation de tout le monde, & qu'il n'y avoit personne, même parmi le Peuple, qui ne se crut assez éclairé pour entendre & expliquer le texte; ce texte devenoit la bâse des plus monstrueuses & des plus licentieuses erreurs. Les uns y voyoient clairement l'ordre exprès de renverser & détruire toute puissance civile, tout ordre de Magistrature; les autres y trouvoient énoncée la loi de suivre sans égard & sans frein tous les penchans de la nature; & tous ces interprêtes, plus ou moins dangereux, plus ou moins égarés, avoient de nombreux Sectateurs, qui, séduits par leurs Chefs, agités par le fanatisme, excitoient, au nom de Dieu, le feu de la discorde, & inspiroient autant qu'il étoit en leur puissance, la haine qui les animoit. Cette manie étrange d'instruire & de dogmatiser étoit commune à tous, aux plus éclairés, comme aux plus ignorans.

Fanatisme de diverses Sectes.

Le zele de la Religion avoit d'abord animé deux savans docteurs de ce siecle. On avoit vu Luther en Allemagne & Zuingle en Suisse, inconnus l'un à l'autre, s'élever en même tems contre les mêmes abus introduits dans l'Eglise, abus qui leur paroissoient, disoient ils, des plus frappans & scandaleux (2). Zuingle & Luther furent contrariés; ils s'échaufferent. Rome qui peut-être avec plus de douceur eût pû les ramener, les persécuta, & ils abandonnerent Rome & la Religion Romaine. Cependant comme ils voulurent l'un & l'autre fonder de nouveaux dogmes, interprêter toute la parole divine, & fixer immuablement les points les plus épineux, ils ne tarderent pas à se partager sur des questions scholastiques, sur des mots vuides de sens & qui ne pouvoient être intelligibles, ni pour eux, ni pour qui que ce fut.

Altiereté de Luther, & obstination de Zuingle.

Altier, impérieux & insultant, Luther se déchaîna violemment contre Zuingle, qui, plus doux, plus modéré, mais tout aussi obstiné que Luther, persista dans ses opinions & réprouva sans ménagement celles de son antagoniste. Le Landgrave Philippe de Hesse, grand admirateur de Luther, quoique plein d'estime pour Zuingle, chercha à réunir ces deux Théologiens; il est possible de terminer à l'amiable les contestations les plus graves entre deux Souverains: il est possible d'inspirer des desirs de concorde & de paix à deux armées prêtes à se charger: mais on n'a jamais vu deux Théologiens une fois divisés & qui se sont déclarés inconciliables, se réunir: il faudroit que l'un des deux avouât son erreur, & de pareils aveux sont malheureusement incompatibles avec l'amour-propre de la plûpart des savans. Philippe de Hesse se flatta de venir à bout de cette grande entreprise, & il fixa une conférence à Marpourg, (3) à laquelle il invita de comparoître, Luther, Juste Jonas, Osiander, Melanchton, Agricola & Brentius de la secte Allemande: & Zuingle, Oecolampade, Hedron & Bucer de la secte Helveti-

Conférence de Marbourg. 1529.

(1) Bullinger. Hist. MSC. L. 20. Ch. 21. (2) Scultet. Annal. Evangel. T. 2.
(3) Hotting. Sleidan.

que, qui parurent disposés à entrer en négociation; les deux partis dresserent & signerent une confession de foi en 15 articles, sur lesquels ils étoient parfaitement d'accord, à l'exception d'un seul point, qui étoit à la vérité le plus important, & sur lequel il ne fut pas possible de les rapprocher: ce point concernoit la présence divine dans l'hostie, que les uns assûroient être réelle & les autres sacramentale; grands mots sur lesquels ils disputoient sans cesse, qu'ils croyoient tous entendre & que peut-être nul d'entr'eux ne comprenoit.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Quoiqu'il en soit, inébranlable dans son sentiment, Zuingle envoya par les députés de Zurich, de Berne & de Bâle, sa confession de foi à Charles Quint qui étoit à Augsbourg (1). L'Empereur fit de nouveaux efforts pour rapprocher les Protestans de l'Eglise Romaine; il ne put y réussir; il voulut du moins les réunir & il ne fut pas plus heureux. Fatigué de l'aigreur de leurs disputes, & de la longueur de leur interminable querelle, il rendit fort inconsidérément un Edit, qu'il eût bien dû prévoir qu'on n'observeroit pas. Par cet Edit, il ordonnoit à tous les membres de l'Empire de suivre la Doctrine de l'Eglise Romaine jusqu'à la tenue d'un Concile (2). Charles-Quint étoit, sans contredit, le plus puissant Monarque de son siecle, mais eût-il été mille fois plus puissant encore, il ne dépendoit pas de lui de forcer les Protestans d'observer une Doctrine qu'ils avoient rejetée: aussi jamais Edit ne fut plus mal exécuté, & la gloire de braver sa puissance, ne fit qu'enflammer le zele des Réformés. Ceux de la Suisse firent une étroite alliance avec Philippe, Landgrave de Hesse & avec la ville de Strasbourg. Il est singulier que le Roi François Ier, ami des sciences & des arts, & qui pourtant faisoit cruellement brûler dans ses Etats tous les Luthériens qu'on lui dénonçoit, fit les plus vives instances pour être reçu dans la Ligue des Protestans Suisses avec le Landgrave de Hesse.

Charles-Quint cherche à les réunir, & ne réussit point.

Ligue des Cantons Protestans avec le Landgrave de Hesse & la ville de Strasbourg.

Les Réformés Helvetiques avoient trop d'horreur pour les supplices que l'on faisoit subir en France aux Sectateurs du Protestantisme pour accepter les propositions de François Ier; elles furent rejetées (3). Philippe de Hesse eut desiré d'étendre cette Ligue & de l'unir avec celle de Smalkalde; mais l'Electeur de Saxe, zélé Luthérien, étoit le Chef de la Ligue de Smalkalde, & il vouloit que les Cantons Evangéliques commençassent par embrasser le Luthérianisme (4); les Suisses s'y refuserent, & l'union des deux Ligues ne put avoir lieu. Ainsi les Protestans, Luthériens, Zuingliens, &c. qui d'abord avoient voulu travailler de concert à réformer ce qu'ils appelloient les abus de la puissance ecclésiastique, & ceux qu'ils prétendoient s'être introduits dans la Doctrine; divisés eux-mêmes par quelques inutiles, ou incompréhensibles questions théologiques, arrêtoient les progrès de cette Réformation qu'ils avoient tant à cœur. De leur côté les Princes qui étoient entrés soit par leurs opinions, soit par politique dans ces vues de Réforme, lui nuisirent considérablement, au-lieu de la seconder. L'ambition des uns, l'avidité des autres, ne leur permirent point de se renfermer dans les bornes qu'ils eussent dû se prescrire. Ils avoient commencé par demander que le

Ligue de Smalkalde.

Avidité des Princes.

(1) Hospinian Hist. Sacram. p. 167. Hotting. p. 521. (2) Scultet. p. 287.
(3) Hottinger. p. 540. (4) Sleidan. L. 8. p. 215.

SECT. VII. *Histoire de la Suisse* 1501 1550.

Clergé fût instruit & édifiant, mais ils finirent par vouloir s'emparer des biens de ce même Clergé. Les bons Catholiques convenoient que le relâchement des mœurs s'étoit introduit dans leur ordre; ils desiroient que la pureté de leur état fut rétablie; mais nul d'entr'eux ne convenoit qu'il fut permis de toucher aux biens ecclésiastiques.

Dispositions des Reformés d'Allemagne & des Cantons Evangeliques.

L'entreprise des Princes réunit tous les membres de la hyérarchie, & cette réunion forma dans l'Europe entiere un parti d'autant plus formidable, qu'il n'y avoit ni mésintelligence, ni dispute, ni division entre ceux qui le composoient. D'un autre côté, les Protestans d'Allemagne menacés par l'Empereur, foudroyés par le S. Siege, provoqués par le Clergé, se préparoient à venger & à soutenir par les armes, l'excellence de leur Doctrine, tandis que les Cantons Evangéliques s'engagoient sans le vouloir dans la guerre suscitée par l'imprudente vivacité des habitans de Glaris & de Zurich. Ces deux Cantons partageoient avec Schweitz & Lucerne les droits de protection qu'ils exerçoient tour à-tour sur l'Abbé de S. Gall & ses anciens sujets, c'est-à-dire, sur les habitans des terres que cette Abbaye possédoit avant 1468, époque de l'acquisition du Tockenbourg, faite par l'Abbé Ulrich Rosch. Conformément aux traités faits avec cette Abbaye, ces quatre Cantons envoyoient tour-à-tour un officier sur ces terres, chargé d'y veiller aux droits respectifs de l'Abbé & de ses sujets. Il n'y avoit jamais eû de contestations au sujet de l'élection, ou de l'exercice des fonctions de cet officier, qui y remplissoit sa charge sous le titre de Landshauptmann (1).

Entreprise de Zurich & de Glaris, sur les terres de l'Abbaye de S. Gall.

En 1529, l'Abbé Gheissberguer étant mort, les moines de S. Gall s'assemblerent, & élurent, suivant l'usage, Kilian Kæuflin pour leur Abbé. Cette élection étoit bien faite, mais Zurich & Glaris étant Protestans, ne voyoient qu'avec douleur l'opulence de l'Abbé Catholique de S. Gall. Ils refuserent de reconnoître Kilian Kæuflin. L'injustice de ce refus étoit évidente: l'Abbé se retira avec ses moines à Wolfourt près de Brégence, & fut vivement appuyé par Marc de Hohen-Ems, Baillif Autrichien à Bregence, qui promit de l'installer par la force. Les sujets de l'Abbé de S. Gall étoient presque tous Protestans, & impatiens de secouer le joug d'un Seigneur Catholique, Prêtre & moine; ils se mirent sous la protection de Zurich & de Glaris. Ces Cantons qui n'attendoient que cette démarche pour exécuter leur projet, se déclarerent aussi-tôt administrateurs des biens de l'Abbaye & dresserent un plan d'administration. Schweitz & Lucerne avoient sur cette Abbaye les mêmes droits, mais ces deux Cantons pensoient différemment, & irrités de l'entreprise de Glaris & de Zurich, ils s'opposoient à ce plan d'administration (2). La cause des deux premiers Cantons étoit mauvaise, Strasbourg, Berne & Bâle s'efforcerent de les faire désister de leurs injustes prétentions. Les neuf Cantons neutres se joignirent à Berne, à Bâle & à Strasbourg: ils proposerent des moyens de conciliation: les Glarisiens & les Zuricois ne voulurent rien céder. Pendant la contestation Kæuflin, Abbé sans revenus, & exilé, mourut; les moines lui donnerent pour successeur Dietbelm, dont la condition ne fut pas plus heureuse que celle de son prédécesseur. Zurich & Glaris continuerent de rester en possession de tous les biens

Lucerne s'oppose aux entreprises de Glaris & de Zurich.

(1) Hottinger. p. 552-563. (2) Stettler. L. I.

de l'Abbaye, & uſant en maîtres des droits & des revenus de l'Abbé qu'ils avoient dépouillé, ils affranchirent pour 14000 florins les habitans du Tocker bourg de toute dépendance envers l'Abbaye de S. Gall.

Sect. VII. Histoire de la Suiſſe 1501 1550.

Lucerne qui ne pouvoit, ni rien vendre, ni rien adminiſtrer dans les terres de cette Abbaye, voulut du moins faire à ſon tour un acte d'autorité; elle nomma un Landshauptmann, ſuivant le droit qu'elle en avoit; mais les anciens ſujets de l'Abbé de S. Gall ſe trouvoient trop bien de l'adminiſtration des deux Cantons Réformés pour ſouffrir d'autres officiers que ceux qui leur ſeroient envoyés par les deux ſeuls Adminiſtrateurs qu'ils vouluſſent reconnoître, & ils refuſerent de recevoir le Landshauptmann de Lucerne (1). Ce ſujet de diviſion étoit aſſez puiſſant pour cauſer de grands troubles, un nouvel incident vint aigrir ce ferment de diſcorde.

Nouveau ſujet de diſcorde.

Par le traité de Cappel les V Cantons s'étoient engagés à payer dans un terme convenu les fraix de la guerre. Rien n'étoit plus juſte que de remplir cette condition; le terme du payement s'étoit écoulé, & les cinq Cantons qui avoient différé ſous différens prétextes, finirent par refuſer ouvertement de payer (2). Pendant que cette conteſtation s'animoit, les Genevois opprimés, foulés, attaqués par les Savoyards, implorerent le ſecours de Berne, Fribourg & Soleure, dont les troupes aguerries délivrerent Genève de ſes ennemis, & forcerent le Duc de Savoie à renoncer à ſes prétentions ſur cette Ville, qui néanmoins eut autant à ſouffrir de ſes Libérateurs, qu'elle avoit eu à ſe plaindre des Savoyards & du Duc de Savoie, mais ces événemens peu importans, ne fixoient pas l'attention des Suiſſes, qui, diviſés par leurs fanatiques idées en matiere de Religion, ne s'occupoient que des moyens de ſe faire les uns aux autres le plus de mal poſſible. Par tout où les Catholiques formoient le plus grand nombre, les Proteſtans étoient opprimés, & partout où ceux-ci avoient la force en main ils étoient oppreſſeurs. Dans les Bailliages communs, les Réformés ſe plaignoient des entraves qu'on mettoit à la liberté de conſcience: ils formoient des plaintes ameres ſur la dureté des traitemens qu'on leur faiſoit ſubir, & ſur l'atrocité des dénonciations que l'on portoit contr'eux auprès des Souverains étrangers. Quelques Citoyens modérés s'épuiſoient en ſages exhortations, donnoient d'utiles conſeils, propoſoient des négociations, & n'étoient point écoutés: les Zuricois paroiſſoient les plus animés; les conditions qu'ils propoſoient étoient ſi dures, ou ſi humiliantes, qu'ils ſe rendoient chaque jour plus odieux aux Cantons Catholiques. Une précaution inſpirée à ces derniers par la plus mauvaiſe politique, acheva de les rendre ſuſpects aux Réformés, & hâta la malheureuſe guerre qui éclatta bientôt (3).

Genève attaquée par les Savoyards & délivrée par les Suiſſes.

Jean-Jacques de Médicis, fils, dit-on, d'un Médecin de Milan, nommé Bernardin, & auquel on donnoit le ſobriquet de *Medieſſino* qu'il changea en celui de Médicis; (4) ce Jean-Jacques aima paſſionnement la guerre dès ſa plus tendre jeuneſſe, mais il n'aimoit qu'elle ſeule: du reſte il étoit fourbe, dur, cruel, ſanguinaire, rempli d'une dévorante ambition, & capable de tous les crimes, pour peu qu'il les crût propres à ſes vues. Il avoit inhu-

Guerre de Muſs. 1531.

(1) Scultet. p. 315-327. (2) Rhan. 700-725. (3) Hotting. p. 555.
(4) Sprecher. L. IV. p. 182-183.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Sujet de cette guerre.

mainement aſſaſſiné Hector Viſconti, à la ſollicitation de Jérôme Moron, qui, pour récompenſe avoit donné à l'aſſaſſin le gouvernement du Château de Muſſ, ſitué près du lac de Côme. Médicis s'étoit ſignalé enſuite par beaucoup de brigandages & par quelques exploits qui lui avoient acquis de la-réputation parmi les gens de guerre. Il avoit pris les armes pour l'Empereur Charles Quint contre François Ier & il avoit remporté quelques glorieux avantages ſur les 6000 Griſons qui avoient combattu ſi malheureuſement devant Pavie, dans l'armée Françoiſe.

Guidé par ſes ſeuls intérêts, Jean-Jacques de Médicis étoit paſſé du ſervice de l'Empereur à celui de la France pendant la captivité du Roi François Ier; mais bientôt déterminé par les triomphes de Charles Quint, il avoit abandonné la cauſe de François, & avoit eu l'honneur de faire ſa paix avec l'Empereur. Enorgueilli par ſes ſuccès, & ſe croyant au deſſus des petits Souverains d'Italie, il prétendit pouvoir traiter d'égal à égal avec François Sforce, ſon maître, Duc de Milan, & s'arrogeant dans ſes terres tous les droits de la ſuprême puiſſance, il ſe donna les titres de Marquis de Muſſ & de Comte Souverain de Lecco. Encouragé par la terreur qu'il inſpiroit dans le voiſinage, il s'empara à force ouverte de tous les héritages des environs qu'il trouvoit à ſa bienſéance, & forma le hardi projet d'uſurper la Valteline, fertile, & beau Pays dont il vouloit ſe faire une riche Principauté. Des troupes Eſpagnoles que le Duc de Milan congédia, Médicis prit 900 hommes, fortifia les châteaux de ſon gouvernement, ſitués ſur les frontieres du Milanez & de la Valteline, & fit des préparatifs qui annonçoient de ſi mauvais deſſeins, que les Griſons allarmés envoyerent à François Sforce des députés, chargés de ſavoir ſi c'étoit par ſes ordres que le Gouverneur de Muſſ ſe conduiſoit ainſi. Ces députés reçurent du Duc de Milan la réponſe la plus ſatisfaiſante, & ils s'en retournoient, lorſque Jean-Jacques de Médicis, intéreſſé à laiſſer croire aux Griſons qu'il n'agiſſoit que par ordre du Duc de Milan, fit égorger ſur la route ces députés, par des aſſaſſins à ſes ordres (1).

Ambitieux projets ſur la Valteline.

Allarmes des Griſons.

Peu de jours après ce dernier attentat croyant avoir pris les plus infaillibles meſures pour le ſuccès de ſon expédition, Jean-Jacques à la tête de ſes troupes ſe jeta ſur la Valteline, & moitié de force, moitié par la trahiſon d'un moine Dominicain, il ſe rendit maître du Bourg & du château de Morbegno, qu'il fortifia, & où il mit une nombreuſe garniſon ſous les ordres de Gabriel ſon frere. Les Griſons ne furent pas plutôt informés de cette invaſion, qu'ils marcherent contre le Gouverneur de Muſſ. La fortune ſe déclara d'abord pour eux, mais ayant formé ſans précaution le ſiege du château de Morbegno, ils furent repouſſés & perdirent beaucoup de monde (2).

Les Griſons marchent contre Médicis.

La nouvelle de cet échec allarma leurs compatriotes : ils demanderent du ſecours aux Suiſſes; les Cantons Réformés s'empreſſerent de leur accorder des troupes : les Cantons Catholiques leur en accorderent auſſi, à l'exception des cinq qui étoient alors en conteſtation avec les Zuricois, & qui, croyant en avoir bientôt beſoin eux-mêmes, déclarerent qu'ils ne vouloient pas faire la guerre au Chatelain de Muſſ, ç'étoit ainſi qu'on nommoit Jean-Jacques de

(1) Sprecher. p. 193-194. (2) Idem. p. 195.

Médicis. Les troupes Suisses marcherent au nombre de 4000 hommes vers la Valteline (1): celles de Glaris de Zurich, du Tockenbourg & du Thurgaw, arriverent les premieres, & allerent se rendre au camp des Grisons, devant Morbegno, les autres arriverent plus lentement, & allerent camper sur le bord opposé du lac près de Menasio.

Les Suisses & les Grisons s'emparent de Morbegno.

Le Chatelain de Muss attendoit trois mille lances que son beau-frere Wolf Théoderic lui envoyoit; mais ces troupes ne purent parvenir jusqu'à lui, les habitans du Tirol & l'Evêque de Trente, alliés des Grisons ayant refusé de leur donner passage (2). La garnison de Morbegno, vivement pressée par les Suisses, & manquant de vivres & de provisions, tenta de s'échapper; mais elle fut si vivement poursuivie dans sa fuite, qu'elle périt presque entiérement, soit par l'épée des ennemis, qui en égorgerent environ 300, soit dans les eaux du lac, où un grand nombre de fuyards se précipiterent: ceux qui resterent furent faits prisonniers.

Crainte du Duc de Milan & son alliance avec les Suisses & les Grisons.

Les Suisses & les Grisons maîtres de Morbegno, se disposoient à aller former le siege du Château de Muss, quand le Duc de Milan, craignant encore plus le voisinage des troupes Helvetiques que l'ambition de Médicis, envoya dans leur camp un député chargé de leur offrir de joindre ses armes aux leurs. Les Suisses qui ne se doutoient point des motifs de François Sforce, accepterent ses offres avec reconnoissance, & par leur traité avec ce Prince, il fut stipulé, qu'il y auroit une paix stable, & une liberté entiere de commerce entre les habitans des Cantons & les Milanois: que le Duc feroit seul & à ses dépens la guerre à Médicis: qu'il ne quitteroit point le siege commencé qu'il ne se fut emparé du Château de Muss, & qu'aussi-tôt qu'il s'en seroit rendu maître, il le raseroit, ainsi que la Tour d'Olonia: qu'il renonceroit à toutes ses prétentions sur la Valteline, Chiavenna & Bormio: que des 2000 hommes que Zurich & les Grisons fournissoient pour la continuation de cette guerre, le Duc en tiendroit 1200 à sa solde, les 800 autres restant à la solde des Grisons & des Zuricois: que les places dont le Duc s'empareroit, resteroient en sa possession, à la charge par lui de payer 30000 florins d'or aux Grisons & aux Suisses, trois ans après la fin de la guerre (3).

Continuation de la guerre contre Médicis.

Ce traité parut également avantageux aux deux parties. Le Duc de Milan continua, comme il s'y étoit engagé, la guerre contre le rebelle Médicis, qui, après d'inutiles efforts & une vaine résistance, implora la médiation de l'Empereur Charles-Quint & du Roi Ferdinand & fit faire même des propositions à Sforce. Le Duc refusa d'entrer en négociation, sous le très-plausible prétexte, qu'il ne pouvoit rien statuer sans l'aveu de ses alliés. Médicis alarmé demanda du secours au Roi de France, & pour en obtenir, il lui offrit les places de Muss & Lecco: mais François Ier. ne jugeant point à propos de se brouiller avec la Nation Helvetique & les Milanois pour la défense de la mauvaise cause d'un sujet rebelle qui vouloit s'ériger en tyran, rejetta toutes les propositions de Médicis (4). Celui-ci étoit vivement assiégé dans le château de Muss par les Suisses, qui s'en fussent emparés, si les Mi-

(1) Man. Lauf. p. 365. Rhan. p. 720. (2) Sprecher. p. 197.
(3) Sprecher. p. 198. (4) Idem. p. 199-200.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

lanois eussent eû plus d'activité, & si Médicis n'eût pas été servi par des traîtres de l'armée confédérée, sur les avis qu'ils lui donnerent, il fit une vigoureuse sortie & battit les assiégeans dans la montagne où ils s'étoient postés dans la vue de canonner plus facilement le château: mais ce succès ne fit que retarder de quelques jours la défaite du Gouverneur, qui, pressé par les deux armées & ne pouvant plus tenir, n'eut d'autre parti à prendre, que celui de tenter de fléchir la juste colere du Duc de Milan (1). Ce Prince voulut bien avoir égard aux sollicitations de l'Evêque de Verceil & de Marin Caracciolo, Ambassadeur de l'Empereur: les deux Chefs de l'armée confédérée convinrent de concert avec Sforce, que Jean-Jacques de Médicis, qu'on eût pû sans injustice faire périr pour ses usurpations, ses crimes & ses brigandages, emporteroit avec lui toute son argenterie, seroit payé des terres qu'il étoit obligé de remettre au Duc de Milan, & se retireroit dans le Diocese de Verceil. Le Château de Muss fut rasé, ainsi que la ville de Lecco & la guerre finit.

Médicis fait la paix avec le Duc de Milan.

Mécontentement des Cantons Réformés contre les Cantons Catholiques.

Il n'y avoit eu que huit Cantons qui eussent fourni des troupes au Duc de Milan; les V Cantons Catholiques n'avoient voulu donner aucune sorte de secours, & ce refus avoit beaucoup augmenté la défiance des Cantons Réformés. Ceux-ci ne douterent point qu'il n'y eut quelque mauvais dessein formé par les Catholiques. Cette crainte engagea les Bernois à prendre des précautions; & dans le tems même qu'ils envoyoient 1500 hommes aux Grisons, ils leverent un corps de 8000 hommes, pour s'en servir en cas d'événement. Les Zuricois encore plus animés, vouloient absolument la guerre, & souffroient impatiemment les soins que se donnoient les Cantons neutres pour la prévenir. Il est vrai que les Cantons catholiques avoient promis de chatier ceux de leurs sujets, qui insulteroient aux Réformés en général & aux Zuricois en particulier; mais bien loin de remplir cet engagement, les Catholiques toleroient fort complaisamment les aggresseurs des Protestans; & les habitans de Zurich ne pouvoient se rappeller sans indignation d'avoir entendu proférer contr'eux, dans les assemblées générales des petits Cantons les injures les plus atroces. Excités par ce souvenir, autant qu'ils l'étoient par le zele amer de leurs ministres, ils convoquerent dans la ville de Zurich une diete de Réformés, & là, réiterant leurs plaintes, ils finirent par déclarer qu'ils ne croyoient pas qu'il y eut d'autre moyen de réprimer leurs détracteurs, qu'une expédition de guerre.

Diete des Réformés à Zurich.

Les députés des autres villes, moins irrités, ou moins sensibles, tacherent de calmer les Zuricois; & comme la guerre de Muss ne faisoit alors que de commencer, il fut résolu de suspendre, du moins pour quelque tems tout acte d'hostilité, & de tenter encore les moyens de pacification qu'on croiroit les plus propres à réunir entr'eux les Membres du Corps Helvetique (2). Les députés des V Cantons parurent dans cette diete; ils se justifierent des plaintes qu'on faisoit contre leurs compatriotes, & se plaignirent à leur tour des injures & des invectives des Réformés contre les Catholiques.

Ces

(1) Ce qui détermina Médicis fut la perte de Gabriel son frere, & d'Alvistio Borcetto de Côme, ses deux plus fermes appuis, & qui furent tués en deux différentes rencontres. Sprech. (2) Wurstes. L. c.

Ces conférences qui n'avoient servi qu'à accroître la haine mutuelle des deux partis, étoient à peine terminées, que l'État de Zurich fut très-surpris de recevoir une lettre du Pape Clément VII, remplie de flatteuses promesses & d'exortations à rentrer dans le sein de l'Eglise (1). Clément VII étoit plein de bonnes intentions, mais il prenoit fort mal son tems, & sa lettre ne fit aucune impression sur les Magistrats de Zurich, qui, chaque jour plus enflammés du désir de se venger, envoyerent des députés dans toutes les villes Réformées, pour leur persuader d'armer contre les Catholiques (2). Les députés agirent si vivement auprès des Bernois, que ceux-ci convoquerent une nouvelle diete protestante à Araw; mais il n'y eut que les habitans de Zurich qui conclurent à la guerre; leurs alliés penserent unanimément, qu'une telle résolution ne devant être prise qu'à la derniere extrémité, il falloit dissimuler encore, gagner du tems, & se bien garder d'en venir à des hostilités.

Lettre du Pape Clément VII à Zurich.

Cependant comme d'un côté les injures des Cantons catholiques continuoient, & que d'un autre, les V Cantons refusoient hautement de payer, comme ils s'y étoient engagés, les fraix de la guerre de Cappel, les Cantons réformés délibérerent d'interdire, au terme du traité, tout commerce aux cinq Cantons (3): ç'étoit hâter la guerre, au lieu de la prévenir. Aussi cette délibération n'eut pas plutôt été rendue publique, que toute la Nation Helvetique ne s'occupa plus que de plans de campagne & de guerre. Glaris, Fribourg & Soleure plus modérés, proposerent divers moyens de pacification; la France offrit aussi sa médiation: on obtint des deux partis qu'il y auroit un Congrès à Bremgarten: mais dans ce Congrès les esprits s'aigrirent au-lieu de se rapprocher. Les Réformés demandoient qu'on laissât aux Ministres, la liberté de prêcher la Réformation dans les Cantons Catholiques; cette demande étoit d'autant plus déraisonnable & d'autant plus injuste, qu'il s'en falloit de beaucoup que dans les lieux où la Réformation étoit professée on permit aux Prêtres Catholiques de prêcher: les Cantons Catholiques se réduisirent à demander que pour préliminaire on levât l'interdiction du commerce. Cette proposition étoit plus juste, elle fut cependant rejetée, & les deux partis persisterent opiniatrément dans leur refus.

Interdiction du Commerce aux cinq Cantons.

Congrès à Bremgarten.

L'esprit de zizanie divisoit tous les membres du Corps Helvetique, & les plus petites causes entraînoient de violentes querelles, sur-tout entre les Cantons de différente religion: celui de Bâle avoit toujours été incontestablement en possession du Landgraviat de Sisgaw: le Canton de Soleure prétendoit que Gemper, Hochwald & Dorneck, compris dans ce Landgraviat, lui appartenoient en toute souveraineté. Il fut d'abord convenu que ce démêlé seroit remis en arbitrage: mais les Magistrats de Soleure, craignant que la sentence ne leur fût pas favorable, & ne voulant point renoncer à leurs prétentions, ils révoquerent le consentement qu'ils avoient donné à un arbitrage, & en signe de souveraineté ils firent dresser une potence entre Schauenbourg & Gemper.

Nouveau sujet de division.

Ce coup d'autorité fut un signal de guerre: Soleure & Bâle armerent, & ils étoient prêts à en venir aux mains, lorsque par l'entremise des Can-

(1) Hotting. p. 571. (2) Wurstis. L. VIII. p. 598. (3) Hotting. p. 574.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501 1550.

tons neutres, on convint d'un second arbitrage; (1) enfin, après bien des difficultés ce différend fut terminé. La querelle des Catholiques & des Réformés ne fut point aussi facile à appaiser; au contraire, tout, jusqu'aux négociations, contribuoit à la rendre plus vive & plus inconciliable. Il y eut vainement un second Congrès à Bremgarten, il n'eut pas plus d'effet que le premier (2). Les deux partis étoient animés chacun par ses docteurs, ou ses prédicateurs: quelques-uns ont assuré que Zuingle se rendit incognito à Bremgarten, & qu'il s'y donna les plus grands mouvemens pour persuader aux Réformés de se désister de l'interdiction du commerce, dont-il prévoyoit les plus funestes suites: d'autres en convenant qu'il prit beaucoup de soins dans cette affaire, assurent qu'il alla trouver les députés de Berne, & fit auprès d'eux les plus vives instances pour les engager à ne rien céder aux Catholiques (3). Les Médiateurs proposerent divers moyens de conciliation, & ces moyens furent également rejetés par les deux partis. Ce qu'il y a de vrai, à l'égard de Zuingle, c'est qu'ayant essuyé quelques désagrémens à Zurich, de la part de quelques citoyens peu amis de la Réformation, il demanda son congé au Conseil de la République. Les Magistrats qui avoient en lui la plus entiere confiance, le presserent avec tant d'instance de rester dans son poste, qu'il consentit à continuer ses fonctions. Toutefois, comme s'il eût prévu que cette guerre lui seroit fatale, il fit tous ses efforts pour en détourner ses concitoyens: mais les Zuricois persisterent dans leur résolution. Ils répandirent un manifeste, où, sous le voîle du zele religieux, il étoit facile d'appercevoir la véhémente colere dont-ils étoient animés (4).

Second Congrès à Bremgarten.

Manifeste des Zuricois.

L'Etat de Soleure fit de nouveaux efforts pour la paix, ils furent inutiles: ils demanderent du moins une treve de courte durée, elle fut refusée, & Zurich demanda du secours à Berne. Cette précipitation déplut beaucoup aux villes Réformées. Les V Cantons instruits de cette semence de division parmi les Réformés, appellerent au soutien de leur cause tous leurs alliés, s'assurerent des forces des habitans du Valais, s'adresserent au Duc de Savoie, & au Pape Clément VII qui donna ordre à J. B. de Insula, ou Delile, Evêque de Veroli, de rassembler des troupes pour les Cantons Catholiques dans le Duché de Milan. Les Zuricois n'ignoroient point ces préparatifs, & ils reçurent des Grisons un secours de 1500 hommes, qui camperent à Kaltenbrunnen, dans le Gaster.

Levées de Troupes.

Déja les V Cantons avoient déclaré la guerre à Zurich, mais par la plus adroite politique, & dans la vue de diviser les Réformés, afin de les attaquer avec plus d'avantage les uns après les autres, ils n'envoyerent aucune déclaration de guerre aux Bernois. Cette ruse réussit, & les Zuricois avant que de se mettre en campagne, ayant demandé une conférence aux Bernois pour se concilier sur le plan des opérations, les derniers répondirent qu'ils n'avoient encore reçu aucune déclaration de guerre, que c'étoit aux habitans de Zurich à répondre comme ils l'entendroient à celle qui leur avoit été faite: que tout ce qu'ils avoient à leur conseiller, étoit de se tenir sur leurs gardes, & de ne rien faire avec précipitation: que du reste ils ne manquassent

(1) Wurstis. L. VIII. Ch. 9. (2) Hotting. p. 571.
(3) Wurstis. L. VIII. p. 598. (4) Hotting. p. 574.

point à leur donner avis de tout ce qui se passeroit. Quant à nous, ajouterent-ils, nous sommes prêts; nous n'attendons que votre sommation, nous avons fortifié nos postes; & nous sommes fort surpris de ce que vous nous écrivez si peu, tandis que nos Baillifs & nos Gouverneurs de l'Argaw nous ont informés de la marche des Lucernois, & des préparatifs des petits Cantons (1).

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Premieres hostilités.

Les Bernois étoient en effet exactement instruits; car les Lucernois, joints aux troupes des quatre petits Cantons, s'étoient jetés dans le Bailliage des Frey-Æmpter, & avoient ravagé le pays, lorsqu'un corps de 600 Zuricois, suivi de 6 pieces de canon, parti sous le commandement de George Goeldlin, qui avoit ordre de ne point s'engager dans une action, s'étoit allé poster du côté de Cappel (2). L'armée des ennemis grossissoit de moment en moment. Les Zuricois qui jusqu'alors s'étoient montrés si vifs & si ardens, perdirent un tems précieux en vaines délibérations, & ne firent enfin partir que trois petits corps. Les Bernois se mirent en marche, mais avec très-peu d'ordre; & n'ôsant rien entreprendre suivant le commandement très-inconsidéré qu'ils en avoient reçu. Pendant cette inaction, l'armée des V Cantons se forma à Zug, & il fut résolu que l'on attaqueroit les Zuricois à Cappel. Goeldlin qui n'avoit avec lui dans ce poste que 1200 hommes, n'apprit la marche des ennemis qu'au moment même où il fut attaqué: il se défendit très-courageusement, & son canon tint quelque tems les aggresseurs écartés. La banniere de Zurich marcha à son secours; mais de 4000 hommes qui suivoient cette banniere, à peine 2000 eurent le tems de joindre Goeldlin. Zuingle étoit au nombre de ces 2000 Zuricois; étoit-ce pour animer par sa présence la valeur de ses compatriotes, dans une guerre qu'on croyoit intéresser la Religion? Etoit-ce dans la vue de tenter, suivant les circonstances qui se présenteroient, de nouveaux moyens de pacification? C'est ce que l'on ignore; mais Zuingle eût beaucoup mieux fait de prier à Zurich pour les combattans, que de combattre lui-même.

Bataille de Cappel.

Quoiqu'il en soit, les deux armées ennemies se trouvant en présence, & les Réformés ayant l'avantage du poste, les deux partis se canonnerent depuis midi jusqu'à trois heures (3). Alors les Zuricois se persuadant que, fatigués de l'inutilité de leurs tentatives, les ennemis ne feroient plus d'attaque, se préparoient à passer tranquillement la nuit dans ce lieu même, lorsque Jean Jouch, d'Uri, officier expérimenté, tomba tout-à-coup, suivi de 300 hommes; sur l'armée des Réformés, & l'allarma tellement par son impétuosité, que la terreur s'emparant des Zuricois, ils commencerent à perdre du terrein. Zuingle dit-on fit les plus grands efforts pour les rappeller au combat. Le reste des troupes des Cantons Catholiques profitant de ces momens de confusion, fondirent sur les ennemis, acheverent de les mettre en déroute, & en firent périr un très-grand nombre relativement à la foiblesse de l'armée vaincue. Zuingle fut enveloppé dans le malheur de cette journée: blessé d'un coup de pierre qui l'avoit étendu à terre, il se releva, & fut renversé encore par la foule des fuyards & des vainqueurs: il se mit disent les Réformés à prier Dieu avec beaucoup d'ardeur. Un Catholique lui ayant demandé

Victoire des Catholiques.

(1) Stettler. p. 47. (2) Rhan. p. 730. (3) Hottinger. p. 582.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Mort de Zuingle.

s'il vouloit se confesser, & Zuingle ayant fait signe qu'il ne le vouloit pas, un officier du parti des V Cantons lui donna un coup de pique sous le menton & acheva de le tuer (1). Son cadavre resta dans la foule des morts jusqu'au lendemain, mais alors ayant été reconnu par les Catholiques, ils lui firent mille indignités, croyant couvrir par là sa mémoire d'ignominie, & ne songeant point qu'ils se déshonoroient eux-mêmes par la brutalité de ces excès. Ils tinrent contre ce cadavre un Conseil de guerre, & le jugeant comme traître à la Nation & hérétique, ils le firent écarteler par le bourreau de Lucerne. Leur rage n'étant point encore assouvie, ils le firent brûler sur un bucher, & mêlerent à ses cendres, des cendres de pourceau, afin que ceux des Réformés qui voudroient en recueillir, eussent en même tems des cendres d'un animal immonde. C'est ainsi que périt, & c'est avec cette atroce indignité que fut traité après sa mort Zuingle, qui, peut-être s'étoit laissé en plus d'une occasion entraîner trop loin par son zele; mais qui, pour avoir conçu une trop forte haine contre le Catholicisme, ne se rendit pourtant jamais répréhensible ni par ses mœurs, ni, dit-on, par la pureté de ses intentions. Les Réformés en parlent avec vénération, les Catholiques le maudissent: les uns & les autres se trompent peut-être également: Zuingle fut homme, & il eut les foiblesses de l'humanité; il fut Théologien, & il montra, comme tous les Docteurs de son tems, beaucoup d'obstination dans la dispute, & plus encore dans ses opinions; il s'étoit persuadé qu'elles étoient vraies; si c'étoit à lui de juger, si ceux qu'il combattoit étoient ou n'étoient pas dans l'erreur? C'est autre chose.

Caractere de ce Réformateur.

Revers essuyés par les Cantons Réformés.

Cependant la fortune avoit abandonné la cause des Réformés, & leur prudence ne fit rien pour rappeller les faveurs de la fortune; au contraire, ils commirent faute sur faute, & l'espece de vertige avec lequel ils se conduisoient ne fit que multiplier leurs défaites. Ils se retirerent à Bremgarten, & au-lieu de rester réunis, ils se partagerent de nouveau, & employerent le peu de forces qui leur restoient à piller quelques misérables villages: mais le peu de butin qu'ils firent ne les rassura point; & Chrétien Itti, à la tête de 700 Catholiques seulement, ayant rencontré un détachement de 4000 Réformés de Zurich, de Bâle, de S. Gall & de Schaffhouse (2), il osa les attaquer fierement; malgré leur supériorité, les Réformés s'abandonnant à la terreur, furent encore complettement battus par cette poignée de soldats, & ils perdirent 830 hommes, 11 pieces de Canon & 5 drapeaux (3).

Ils sont encore vaincus.

Découragés par ces revers, & très-peu contens des Zuricois, les Tockenbourgeois qui n'avoient aucun intérêt bien direct dans cette guerre, firent leur paix particuliere, & leurs troupes se retirerent (4). Le Canton d'Appenzell, la Comtesse de Neufchatel, plusieurs villes protestantes de la Suabe, les Ministres du Roi de France, du Duc de Savoie, & du Prince de Baden offrirent leur médiation, les Catholiques ne paroissoient point éloignés de la paix, les Bernois la desiroient, les Zuricois s'obstinerent à continuer les hostilités: Cependant trop foibles pour lutter plus long tems contre leurs ennemis, & craignant de s'attirer encore l'inimitié des Puissances médiatrices, ils

(1) Hottinger. p. 586. (2) Bullinger. *Hist. MSC.* Thuan. T. 1. p. 80.
(3) Stettler. Chr. MSC. (4) Hottinger. p. 594.

firent enfin leur paix particuliere, & accepterent les conditions qu'ils avoient si long-tems refusées; (1) Berne accéda à ce traité, qui, ayant servi de loi fondamentale à la Nation Helvetique jusqu'en 1712, mérite d'être connu.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Par le 1er article de cet important traité, les V Cantons Catholiques & le Valais sont reconnus libres de professer le Catholicisme. Sans qu'au sujet de leur Religion, ils puissent être inquiétés en aucune maniere. De leur côté, les V Cantons promettent également de laisser aux Cantons Réformés & à leurs adhérans toute liberté dans l'exercice de la Religion Protestante. Du reste, les sujets des Bailliages libres, ceux de Mellingen, de Bremgarten, du Tockenbourg, de Wesen & du Gaster, ne sont point compris dans cette paix.

2°. Les Cantons Catholiques & les Cantons Réformés, jouiront paisiblement de leurs droits dans les Bailliages communs. Si dans ces territoires il y a quelques paroisses protestantes qui veuillent rentrer dans le sein du catholicisme, elles seront libres de faire à cet égard comme elles jugeront à propos, & elles ne seront inquiétées, ni à raison de leur persévérance, ni à raison de leurs changemens, les biens de l'Eglise seront partagés entre les prêtres catholiques & les ministres protestans, & les particuliers n'auront point entr'eux des querelles, ni ne s'insulteront pour cause de religion.

3°. Les Cantons Protestans, ainsi que les Cantons Catholiques auront soin d'observer mutuellement leurs anciennes alliances; & les Zuricois ne se mêleront en aucune maniere des affaires qui surviendront dans les lieux où ils n'ont point d'autorité.

4°. Zurich s'oblige de renoncer à tous les traités nouveaux par lui faits.

5°. Les Zuricois restitueront aux V Cantons les 2500 ecus payés par ceux-ci pour les fraix de la précedente guerre.

6°. Les contestations contre les ecclésiastiques, ou au sujet de leurs biens, seront portées devant les juges civils.

7°. Tous les dommages causés pendant la derniere guerre, seront estimés & remboursés.

8°. Les prisonniers faits de part & d'autre seront échangés, & ceux qui ne pourront l'être, seront rendus au moyen d'une rançon modérée & raisonnable.

Ce traité tout à l'avantage des V Cantons Catholiques humilie les Réformés.

Ce traité terminoit à la vérité la guerre, mais il n'éteignoit point l'animosité mutuelle qui l'avoit allumée, au contraire, il humilioit les Réformés par le ton de supériorité que les Catholiques y avoient pris, & sur-tout par l'affectation qu'ils y avoient marquée de donner à la Religion Romaine, la dénomination *d'ancienne, vraie & indubitable foi Chrétienne*, tandis qu'on ne qualifioit la croyance des Réformés que de *Religion nouvelle.* Les Zuricois sentirent combien étoit humiliant pour eux ce ton d'autorité; mais les circonstances les obligerent de céder & de dissimuler. Les Bernois plus sensibles continuerent les hostilités, & aimerent mieux supporter seuls le fardeau de la guerre, que de souscrire à de semblables conditions (2). Mais leurs

Les Bernois continuent seuls la guerre.

(1) Rhan. p. 737.

(2) Les Bernois n'étoient cependant alors rien moins que riches: ils emprunterent, pour continuer cette guerre, 10 mille écus des Strasbourgeois, par l'entremise de Bâle, qui leur avoit déja prêté 1000 florins du Rhin. *Instrum. de Bâle.* p. 130.

SECT. VII. *Histoire de la Suisse* 1501-1550.

troupes & celles de leurs alliés, mal payées & épuisées de fatigue, après une marche inutile, laisserent des garnisons dans Bremgarten, dans Mellingen, & se partageant en trois corps, prirent le chemin d'Araw & de Lentzbourg. Les V Cantons instruits de cette espece de dispersion, envoyerent contr'elles une petite armée de 12000 hommes, qui se jeta sur les terres de Berne, mais y trouvant une résistance à laquelle les V Cantons ne s'étoient point attendus, cette armée se retira à son tour, & alla porter ailleurs ses fureurs & ses vexations.

Troubles de Raperschweil.

Pendant le cours de cette guerre inégale, les habitans de Raperschweil qui avoient depuis quelque tems embrassé le Protestantisme, reçurent ordre des V Cantons de leur livrer Jos. Kilchmeyer leur Pasteur. Les Magistrats de Raperschweil envoyerent demander du secours à Zurich; mais les Zuricois qui venoient de se lier par le traité de paix, & qui n'étoient, ni dans l'intention, ni en état de se rembarquer dans une nouvelle querelle, se contenterent de répondre, qu'ils intercéderoient autant qu'il seroit en eux auprès des Cantons Catholiques, en faveur de ce Pasteur. Kilchmeyer évita prudemment par la fuite les traitemens qui lui étoient destinés. Il y avoit à Raperschweil beaucoup de Catholiques: ceux-ci se voyant soutenus par les V Cantons, & croyant les circonstances favorables, prirent les armes & s'emparerent de quelques portes de la ville. Les Réformés s'armerent aussi; mais quelques-uns de ces derniers prirent la fuite, aimant mieux s'éloigner de leur patrie, que d'y entretenir la guerre civile. Par leur retraite, le nombre des Catholiques fut le plus fort, & ils eussent accablé les Réformés, si le parti de ceux-ci n'eût été soutenu par les paysans des environs attachés à la même Religion. Alors il demanderent la pleine liberté de l'exercice de leur croyance; les Catholiques la leur accorderent à condition que les paysans se retireroient. Les Réformés eurent l'imprudence d'y consentir; mais à peine leurs défenseurs s'étoient éloignés, qu'une nombreuse troupe de soldats du Canton de Schweits entra dans la ville, & s'unit aux Catholiques, dont le parti se trouva incomparablement le plus fort. La plûpart des Réformés prirent la fuite; les uns allerent s'établir à Zurich, les autres ailleurs: ceux qui resterent dans Raperschweil furent saisis, maltraités & conduits en prison, condamnés à de fortes amendes, & bannis ensuite à perpétuité. Ce fut par ces moyens, disent les Réformés, que les V Cantons rétablirent pour toujours le Catholicisme dans cette Ville (1).

Le Catholicisme y est rétabli.

Cependant les Bernois, dont l'armée s'affoiblissoit de jour en jour, rappellerent, dans la vue de la renforcer, les garnisons de Bremgarten & Mellingen. Ces deux villes ne furent pas plutôt abandonnées à leur propre force, que l'armée des V Cantons s'avança contr'elles: les Bernois n'étoient plus en état de les défendre; elles étoient elles mêmes hors d'état de résister; elles se soumirent & n'obtinrent la paix qu'à des conditions fort dures (2). Les Cantons Catholiques peu contens même de cette premiere humiliation, exigerent quelques tems après de ces deux villes une promesse écrite de rétablir le Catholicisme & de le maintenir. La supériorité étoit trop décidée du côté des cinq Cantons, pour que Berne pût se flatter d'être traitée plus avan-

(1) Rhau. p. 738. Hotting. p. 599-600. (2) Hotting. 602. Rhan. p. 739.

tageusement que Zurich; elle accepta les offres qui lui furent faites par quelques médiateurs d'accéder au traité de paix fait avec les Zuricois. Les Bernois furent même obligés de s'engager à payer 3000 écus aux cinq Cantons en dédommagement des pertes souffertes par le couvent de Mouri, & à permettre aux rebelles de Grindelwald de rentrer chez eux. Quant aux fraix de la guerre évalués à 5000 écus ils furent rembourfés par Zurich & Berne (1).

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Les Bernois sont forcés d'accéder au dernier traité de paix.

C'est ainsi que fut terminée cette guerre très-imprudemment suscitée par les Zuricois, encore plus mal conduite, & qui fit un tort irréparable à la Réformation: en effet, l'Abbé de S. Gall fut remis en possession des terres & revenus de son abbaye; la ville de S. Gall lui paya 10000 florins pour les dommages qu'il avoit soufferts, & il accorda la liberté de conscience à ses anciens sujets (2). L'affranchissement très-injuste des Tockenbourgeois fut déclaré nul, & ils perdirent la somme qu'ils avoient donnée pour l'acquérir; & les Cantons Catholiques renouvellerent leur alliance avec l'Evêque & le pays du Valais.

Différens entre Berne & Fribourg, au sujet de la Religion dans le Bailliage de Grandson. 1532.

Les villages du bailliage de Grandson appartenant en commun au Canton Protestant de Berne & au Canton Catholique de Fribourg, avoient embrassé la Réformation; il s'éleva de nouveaux différens entre ces deux Etats, le premier voulant que la Messe fut abolie dans ce bailliage, & les Fribourgeois prétendant, au contraire, que la Réformation y fut proscrite. Berne y envoyoit des Ministres que Fribourg ne vouloit pas qu'on y reçut, & les Fribourgeois y envoyoient des Prêtres qui y étoient encore plus mal accueillis par les Réformés. Après bien des débats, des contestations, les deux Etats sentant la nécessité d'arrêter par de sages réglemens, le cours de ces désordres, eurent une conférence à Berne & statuerent: 1°. Que leurs sujets des deux Religions vivroient ensemble en bonne intelligence: 2°. Que les Réformés auroient un Temple dans lequel ils pourroient faire prêcher tous les jours, sans éprouver de contradiction, à condition que de leur côté, ils ne troubleroient point les Catholiques dans leurs fêtes. 3°. Que chacun dans ce bailliage auroit liberté entiere de conscience, & pourroit aller à son gré, soit au prêche, soit à la messe. 4°. Que dans les lieux où la messe a été supprimée à la pluralité des voix, elle restera abolie; comme aussi elle subsistera dans les lieux où elle a été conservée; & que toutefois dans ces lieux-mêmes, les Réformés auront la liberté d'y avoir un prêche. 5°. Que les ministres des Réformés & les prêtres des Catholiques s'abstiendront de toute qualification injurieuse au sujet de leurs adversaires, dans leurs sermons; mais qu'ils pourront proposer leurs sentimens & refuter par de bonnes raisons la doctrine opposée. 6°. Que toute personne, qui, pour cause de religion, en insultera une autre, soit en paroles, soit par voie de fait, sera détenue en prison pendant trois jours & trois nuits au pain & à l'eau, & payera en sortant un écu d'or d'amende, quant à ceux qui seront hors d'état de payer cette amende, ils resteront en prison pendant six jours & six nuits, également au pain & à l'eau. A l'égard des femmes qui tomberont dans la même faute, elles seront condamnées à la moitié de ce châtiment, & à la moitié de cette amende. 7°. Qu'enfin, il sera défendu de rien gâter, ni dé-

Sages réglemens qui terminerent cette affaire.

(1) Rhan. p. 742-747. (2) Bulling. MSC.

truire à l'avenir dans les Eglifes, fans l'intervention expreffe de l'autorité des Seigneurs (1).

Embarras de Genève alliée des deux Cantons divifés de Religion.

Alliée avec Berne & Fribourg, mais toujours en garde contre les intentions du Duc de Savoie & fes projets d'envafion, Genève cultivoit autant qu'il lui étoit poffible la protection & l'amitié de ces deux Cantons; mais l'un étant Réformé & l'autre Catholique, il étoit bien difficile de fe concilier l'attachement de l'un fans s'expofer au mécontentement de l'autre. D'ailleurs, les Genevois commençoient à gouter la Réformation, & les mauvaifes difficultés que leur Evêque leur avoit faites, ainfi que l'exceffive licence du Clergé, n'avoient pas peu contribué à leur faire préférer la nouvelle Doctrine. Plufieurs l'avoient embraffée, & s'étoient laiffé perfuader par les miniftres Guillaume Farel & Antoine Saunier, qui y avoient prêché fi hautement, & avec tant de véhémence le Proteftantifme, que les Catholiques dont le nombre étoit encore très-confidérable & le plus fort dans cette ville, les avoient contraints d'en fortir. Antoine Froment, miniftre Proteftant fort zélé, fort ardent, & même un peu fanatique, avoit hardiment pris la place de Saunier & Farel: fes fermons faifoient à Genève la plus forte impreffion. Les Fribourgeois inftruits des progrès qu'y faifoit la Réforme, firent tous leurs efforts pour y fixer le Catholicifme chancelant. Il y eut des querelles, & elles s'échaufferent au point que les Réformés envoyerent des députés à Berne pour lui demander fa protection. Berne écrivit aux Genèvois en faveur de la nouvelle doctrine; cette lettre irrita les Catholiques contre les Réformés; les citoyens fe diviferent, la difcorde s'accrut, le peuple fe battit à outrance dans les rues, les bourgeois s'infulterent avec atrocité, chaque jour éclairoit une nouvelle émeute.

Meurtre d'un Chanoine Fribourgeois.

Dans l'une de ces rixes, le Chanoine Werli de Fribourg, qui eut mieux fait d'être à l'églife qu'au milieu des féditieux, fut battu en battant les autres, & fi cruellement bleffé, qu'il refta mort fur la place. La mort de ce Chanoine caufa une affaire très-grave, les Fribourgeois demanderent juftice du meurtre de leur concitoyen, & ils fe difpofoient à fe venger fur les malheureux Genevois (2), lorfque Berne à force d'inftances, appaifa cette affaire, & parvint même à obtenir pour les Genevois une entiere liberté de confcience, jufqu'au retour de l'Evêque, qui en effet ne tarda point à arriver.

L'Evêque ufe de rigueur & ne réuffit point.

La préfence de ce Prélat, fort peu agréable aux Genevois ulcérés, par fes hautes prétentions, n'étoit rien moins que propre à réunir les deux partis. D'ailleurs, les Réformés ne pouvoient efpérer rien d'heureux de la part d'un tel juge: leurs craintes ne tarderent point à s'accroître par la conduite du Prélat, qui, fous prétexte du meurtre de Werli, fit arrêter & conduire en prifon plufieurs notables citoyens, comme coupables de la mort du Chanoine. Les Magiftrats de Genève, la plûpart attachés à la Réformation ne virent point d'un œil tranquille ce coup d'autorité, & par leurs foins, il s'éleva un conflit de jurifdiction entre les Syndics de la ville & le Prélat, pour favoir à quels Magiftrats il appartenoit de juger les prétendus meurtriers de

(1) M S. Groofs. (2) Stettler. T. 2. p. 58. Spon. Hift. de Genèv. T. 1. p. 424 496.

de Werli. Cette contestation fut poussée très-vivement; le plus grand nombre n'étoit pas, il s'en falloit de beaucoup, du côté du Prélat, qui, ne se sentant ni le plus fort, ni bien chéri dans cette ville, prit prudemment le parti d'abandonner ses indociles diocésains, & de se retirer en Franche-Comté (1).

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Moins timide que l'Evêque, ou plus zélé, peut-être pour le Catholicisme, Fribourg continuoit de protéger hautement dans cette ville les prêtres, les prédicateurs de l'Eglise Romaine, & de s'opposer aux travaux des ministres Protestans. Les Fribourgeois étoient merveilleusement secondés par le moine Guy Furbity, Dominicain fort ignorant, mais d'une violence extrême, & qui prêchoit en Energumene contre les Réformés. Ses sermons attiroient, contre son attente, plus de Sectateurs au Protestantisme, que n'en faisoient les exhortations des ministres. Toutes ses déclamations n'aboutissoient qu'à entretenir le désordre à Genève. Berne & Fribourg également ambitieux d'opérer ce que l'un & l'autre appelloient la conversion des habitans de cette ville, envoyerent le même jour des députés aux Genevois, Berne, pour demander que l'injurieux Furbity fut chassé de Genève, & que l'on y rappellât le ministre Farel, ou que l'on renonçât à la combourgeoisie avec les Bernois; Fribourg pour demander, ou que les Genevois ne comptassent plus sur leur combourgeoisie avec Fribourg, ou qu'ils défendissent aux ministres de prêcher.

Les Catholiques de Genève sont protegés par Fribourg, & les Protestans par Berne. 1534.

Cette double députation étoit d'autant plus embarrassante pour Genève que, quelque parti qu'elle prît, elle étoit assurée de perdre inévitablement un allié. Guillaume Farel, plus attaché aux progrès de sa doctrine qu'à toutes les combourgeoisies & à toutes les alliances de la terre, choisit ces circonstances critiques, & montant en chaire, il prêcha avec plus de véhémence que jamais sur les avantages du Protestantisme. Informés de cette harangue les Fribourgeois n'écoutant que leur ressentiment, & nullement les regles d'une saine politique, renvoyerent fierement à Genève les lettres de combourgeoisie: elles furent reçues tout aussi fierement, & dès ce jour, le Catholicisme s'affoiblit de moment en moment à Genève. Les ministres Réformés prêcherent librement: les Protestans embrasés d'un zele qu'ils croyoient très-saint, brûlerent des images, renverserent des autels; les moines, bien loin de s'opposer à ces actes de violence, n'osoient se montrer. Les Magistrats la plûpart décidés pour la nouvelle doctrine, les autres indécis, indiquerent une dispute publique entre les docteurs des deux Religions (2). Les raisons des défenseurs du Protestantisme parurent les meilleures aux yeux des juges, qui déja suivoient les mêmes opinions; les Théologiens Catholiques, avancerent beaucoup d'assertions, ils eurent le malheur d'échouer, & la réformation fut solemnellement établie à Genève, le 27 Août 1535.

Le Ministre Farel prêche publiquement la Réformation.

Le Catholicisme est aboli & la Réformation établie à Genève. 1535.

Charles-Quint, par égard pour la situation de l'Evêque de Genève, & s'étant déclaré pour le Duc de Savoie, recommanda leurs intérêts à la diete Helvétique assemblée à Baden; mais quelque puissante que fut la protection de ce Monarque, elle ne put déterminer les Cantons à prendre aucune sorte de part dans les affaires des Genevois: celles du Duc de Savoie sur-tout leur étoient devenues d'autant plus indifférentes, qu'ils étoient fort mécontens de

(1) Stettler. T. 2. L. 3. p. 70-81. (2) Roset. Hist. MS. de Genève.

ce Prince, qui avoit disoient-ils manqué à ses engagemens avec les Suisses. Il n'y eut que Berne qui fut d'avis de mettre en négociation les prétentions du Duc sur la ville de Genève, au sujet des droits que l'Evêque lui avoit cédés sur cette ville ; mais les Genevois étoient trop intéressés à ne jamais rentrer sous la domination de ce Souverain, pour qu'ils voulussent reconnoître la légitimité de ces droits: craignant même quelqu'entreprise de la part du Duc de Savoie, ils se mirent en état de défense, & Claude de Savoie, Citoyen de Genève, reçu bourgeois de Berne, sollicita si vivement les habitans de ce Canton, qu'il engagea le Capitaine Wildermet de Bienne, & Erhard Burger de Nidau, à amener quelques soldats à Genève. Ce petit secours fut suivi de 400 hommes de Neufchatel, Valengin, Bienne & de la côte du petit Lac. Cette foible troupe s'avançant du côté de Gingins, fut arrêtée dans sa marche par un corps de 4000 Savoyards postés aux environs de Gingins. Quelque peu vraisemblable qu'il fut qu'une si petite troupe pût lutter contre un corps aussi considérable, Burger & Wildermet ne balancerent cependant point, & fondant avec impétuosité sur les Savoyards, ils les mirent en déroute, en tuerent deux cens & forcerent les autres à prendre la fuite.

Une poignée de Suisses bat un corps de 4000 Savoyards. 1536.

Cette levée de Suisses s'étoit faite dans le Canton de Berne, à l'insçu des Magistrats, qui vouloient observer la neutralité: ils ne furent pas plutôt informés de la marche de ces soldats, que, sans égard à la victoire qu'ils venoient de remporter, ils leur envoyerent des députés, pour leur ordonner de rentrer dans le Canton. Le Baillif de Lullin dans le pays de Vaud, favorisoit les Genevois, il arrêta sous de mauvais prétextes ces députés, & les amusa de maniere qu'ils ne purent porter les ordres dont ils étoient chargés (1).

Berne rappelie ses Troupes, & ses ordres ne leur parviennent point.

Toutefois, quoique Berne désapprouvât la levée qui avoit été faite, elle ne s'en intéressoit pas moins à Genève son alliée; elle demanda même pour cette ville une suspension d'armes, que le Duc de Savoie ne voulut point accorder. Ce refus irrita les Bernois, & ils résolurent d'obtenir par la force, ce que ce Prince ne vouloit point donner par la voie pacifique des négociations. Il est vrai que les circonstances paroissoient très-favorables au Duc de Savoie, & que sans trop de présomption, il sembloit pouvoir se flatter de reduire bientôt les Genevois. En effet, tout ce qu'il y avoit de citoyens Catholiques dans cette ville, s'étoient rendus auprès de lui, & le servoient contre leur patrie, qu'il tenoit étroitement bloquée, & dans une situation si allarmante, que les Genevois firent réprésenter à Berne qu'ils étoient perdus sans ressource, eux & la Réformation dans cette ville, s'ils n'étoient secourus au plus vîte.

Genève assiégée par le Duc de Savoie, emploie le secours de Berne.

Le danger étoit imminent, il toucha les Bernois, qui, peu contens de promettre aux Genèvois des forces suffisantes pour les délivrer, renoncerent solemnellement à leur alliance avec le Duc de Savoie, & lui déclarerent la guerre. La position embarrassante de Genève ne fut pas la seule raison qui détermina les Bernois à cette guerre: ils avoient de plus graves motifs de mécontentement contre le Duc de Savoie; & ces motifs rendoient leur démarche très-légitime. En effet, depuis le traité de S. Julien, par lequel tous les différens entre ce Prince & Genève paroissoient terminés, le Duc

Berne déclare la guerre au Duc de Savoie.

(1) Stettler. T. 2. p. 3. p. 98-104.

n'avoit cessé d'inquiéter, soit par lui-même, soit indirectement les Genevois; & de son côté Berne n'avoit cessé d'interposer ses bons offices & les plus grands efforts, pour inspirer à l'ennemi des Genevois des sentimens plus doux & des projets moins évidemment injustes.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Le Duc de Savoie bien loin de seconder les soins officieux de la République de Berne, s'étoit au contraire encore plus confirmé dans le dessein de réduire & d'accabler les Genevois. Dans cette vue, il prit à son service Jean-Jacques de Médicis, ce Chatelain de Muss si justement dépouillé de ses terres par le Duc de Milan, & qui, par l'atrocité de son ame, & la témérité de ses entreprises, n'étoit que trop capable de servir la haine du Souverain qui l'employoit. Médicis, encore plus irrité contre les Suisses que le Duc de Savoie ne l'étoit contre Genève, avoit tenté d'exécuter un projet bien digne de lui. Cet homme cruel avoit payé quarante incendiaires qui s'étoient, par ses ordres, répandus dans les Cantons de Zurich & de Berne, dont ils s'étoient engagés de réduire en cendres toutes les villes, les bourgs & les villages. Déja ils avoient commencé l'exécution de leur affreux complot, lorsque l'un d'entr'eux, moins adroit que ses complices, fut découvert & arrêté à S. Gall au moment où il mettoit le feu à quelques maisons de cette ville. Les aveux que lui arracherent les douleurs de la torture, éclairerent les habitans de ces deux Cantons sur les dangers qu'ils couroient, & sur les précautions qu'ils avoient à prendre; mais ces précautions n'empêcherent point les émissaires de Médicis, de mettre le feu à Berne, qui perdit considérablement dans le violent incendie que ces scélérats avoient allumé (1).

Jacques de Médicis, répand en Suisse quarante incendiaires.

Pendant que Médicis faisoit exécuter ces criminelles entreprises, le Duc de Savoie irrité des secours que Genève trouvoit dans ces deux Cantons, s'étoit jeté sur les terres de Grandson, d'Echallens, d'Orbe, & les avoit cruellement ravagées (2). Cependant les Genevois secondés par quelques milices que le Roi de France leur avoit envoyées sous les ordres du Capitaine Montbel, faisoient des sorties heureuses sur les Savoyards qui tenoient leur patrie bloquée (3). Montbel, dans chacune de ces sorties, remportoit toujours quelque nouveau succès, & la terreur que ses armes avoit inspiré aux ennemis, donnoit les plus grandes espérances aux Genevois, lorsque ceux-ci apprirent que l'armée de Berne leur alliée, composée de 6000 hommes, sous les ordres de Neguelin, marchoit à leur secours, & s'étoit assemblée sous Morat. Cette armée se hâta d'avancer en effet, & passa, sans éprouver aucune résistance jusqu'à Echallens près de Morges: elle apperçut quelques troupes ennemies, mais elles se retirerent & abandonnerent aux Bernois cette ville, ainsi que Rolle, où les Bernois reçurent pour leurs Cantons, l'hommage des vassaux du Duc.

Hostilités du Duc de Savoie.

6000 Bernois s'avancent au secours de Genève.

A St. Julien, les Chefs de cette petite armée reçurent des députés du Gouverneur de Milan, qui offroit de se rendre Médiateur entre Berne, Genève & le Duc de Savoie: ce fut là aussi que ces mêmes chefs recurent, des députés de la Franche-Comté, qui demanderent que cette province fut maintenue dans la neutralité: & des députés du Valais, qui prierent qu'il fut per-

(1) Savien. p. 127. Stettler. p. 74. (2) Wurstcisen L. 8. ch. 15.
(3) Spon. *Hist. de Genève.* T. 2. p. 2. & suiv.

SECT. VII. *Histoire de la* Suisse 1501-1550.

mis à leurs compatriotes de reprendre une partie du Chablais sur laquelle ils avoient des droits incontestables. Neguelin, Zumbach, Frisching & Zimmerman, chefs de l'armée Bernoise, refuserent la médiation du Gouverneur de Milan, promirent aux Franc-Comtois la sûreté de leurs frontieres, & permirent aux habitans du Valais de s'emparer de toute la partie du Chablais située au de-là de la Darance (1). Dans la même vue d'assurer leurs propres conquêtes sur le Duc de Savoie, les Bernois inviterent les Fribourgeois à se mettre à force armée en possession de Romont & de Rue, qui étant dans le voisinage de Fribourg, convenoient beaucoup à ce Canton. Les Fribourgeois n'eurent garde de se refuser à cette invitation; le désir de s'étendre s'accroissant même à mesure que les moyens leur en étoient offerts, ils demanderent qu'on les laissât se rendre maîtres du château St. Denis de Vaurus, Estavayé, la Molliere, Suffpierre, la Tour & Vevay. Berne ne s'opposa point à ces nouvelles demandes; mais l'armée Bernoise s'étant emparée dans ce même tems de la Tour & Vevai, les officiers de cette armée résolurent dans un Conseil de guerre de ne jamais consentir à la cession de ces deux places, puisque c'étoit eux qui les avoient conquises pour leur Canton.

Charles-Quint s'empare du Duché de Milan.

Un nouvel incident vint enflammer cette guerre naissante. François Sforce, Duc de Milan, mourut, & l'avide Charles-Quint ne perdit pas un instant à se mettre en possession de ce Duché, sur lequel il avoit des droits fort litigieux, l'entreprise de l'Empereur ranima les anciens desirs de François Ier sur ce Duché; & ce Monarque alors se disposoit aussi à faire valoir les prétentions qu'il avoit du chef de sa mere sur les Etats du Duc de Savoie. Afin de lier ces deux intérêts, François Ier fit la guerre au Duc de Savoie, tant au sujet de ses prétentions sur la Savoie, que dans la vue de s'ouvrir sur ses terres un passage dans le Milanez, mais avant que d'entreprendre cette expédition, croyant devoir se rendre les Bernois favorables, il envoya à Berne des Ambassadeurs, chargés de notifier à cette République le dessein qu'il avoit formé de s'emparer des Etats de Savoie, priant les Bernois de ne rien entreprendre contre Chambéry, où il se proposoit d'envoyer une armée: cette proposition étoit trop conforme aux desseins de la République pour qu'elle ne fût point acceptée avec empressement. Cependant Yverdun assiégé depuis quelque tems par l'armée Bernoise, & hors d'état de résister, se rendit, ainsi que son château: & deux jours après cette intéressante conquête, les troupes Bernoises allerent à Payerne, où l'Avoyer Jacques de Watteville, suivi du Banneret de Vogt & de deux Magistrats, s'étant rendus aussi, firent aux Fribourgeois la cession solemnelle des places & des villes que la République avoit promis de leur remettre (2).

François Ier, qui veut aussi s'emparer du Milanez, se lie avec les Bernois.

Rivalité entre les deux Cantons de Berne & Fribourg.

Malgré l'exactitude que Berne montroit à remplir ses engagemens avec Fribourg, il y avoit peu d'union entre ces deux Cantons: jaloux l'un de l'autre, la diversité des religions avoit considérablement aigri leur rivalité, & les plus petits incidens suscitoient entr'eux des différens considérables. Le Comte de Gruyere refusa de prêter à Berne l'hommage que cet Etat croyoit lui être dû pour les terres qu'il possédoit. Le Comte seul n'eût pas osé refuser cet hommage; mais il étoit soutenu par Fribourg & le reste des Can-

(1) Stettler. p. 83. & suiv. (2) Stettler. p. 84-87.

tons Catholiques, qui, comme Fribourg, ne voyoient qu'avec beaucoup d'ombrage l'aggrandissement successif de la puissance des Bernois. Après de longs débats, il fut convenu que les terres du Comte resteroient soumises à l'hommage envers Berne, & que la personne du Comte seulement seroit dispensée de rendre cet hommage: accord singulier, & par lequel les Cantons Catholiques reconnoissoient de la maniere la plus autentique les droits de Berne sur les terres du Comte de Gruyere, ce qui étoit néanmoins le principal & même l'unique objet de la contestation (1). Cependant il ne restoit plus aux troupes Bernoises que le château fort de Chillion à soumettre, & elles furent puissamment secourues dans cette expédition par les Genevois, qui envoyerent quatre bateaux montés de plusieurs compagnies & de quelques pieces d'artillerie devant ce fort, qui se rendit. Les vainqueurs enfoncerent les prisons, & rendirent la liberté à Bonnivard, Prieur de S. Victor, qui depuis près de sept années y étoit dans les fers, & à trois députés de Genève que les Savoyards avoient enlevés à Coppet il y avoit un an, & qu'ils avoient fait transférer aussi dans les prisons de ce château.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Alliée depuis dix ans avec les Cantons de Fribourg & de Berne, la ville de Lausanne étoit néanmoins, à quelques égards, sujette à son Evêque, & elle l'étoit aussi entre autres, du Duc de Savoie, au sujet de quelques droits qu'il n'y exerçoit qu'avec beaucoup de difficulté, par les oppositions perpétuelles de l'Evêque. Les démêlés de ces deux maîtres tournant toujours au désavantage des Lausannois, ceux-ci avoient crû ne pouvoir mieux faire, pour se soustraire un peu à cette double domination, que de s'allier avec ces deux Cantons, qui avoient défendu leurs privileges contre les entreprises de l'Evêque Sébastien de Montfalcon. Ce Prélat vivement ulcéré contre Berne, lui avoit juré une haine irréconciliable, & quelques lettres qu'il avoit écrites & qu'on intercepta, dévoilerent l'intelligence qu'il entretenoit avec les ennemis les plus envenimés de cette République. Allarmé des suites fâcheuses que pourroit avoir contre lui la découverte de ses trames secretes, Sébastien de Montfalcon, ne se crut plus en sureté à Lausanne, & il s'étoit hâté de s'en éloigner (2). Sa fuite ne mit que sa personne à l'abri du ressentiment de Berne, dont l'armée à son retour de l'expédition de Chillion, s'empara du temporel de l'Evêché, prit possession de la ville & du château de Lausanne, des quatre paroisses de la Vaux, ainsi que de Lucens & d'Avenche; ensorte que sans avoir de combat à livrer, Berne en trois mois étendit & assura sa domination presque sur le pays entier de Vaud, sur la baronnie de Gex & sur la plus grande partie du Chablais.

Les Lucernois inquiétés par le Duc de Savoie & par leur Evêque, s'allient avec Berne & Fribourg.

Pendant que la République de Berne reculoit ainsi ses frontieres, les Genevois dégagés de leurs anciens oppresseurs les Savoyards, & plus jaloux de la liberté qu'ils venoient de se procurer qu'ambitieux de faire des conquêtes, avoient borné toutes leurs hostilités à la prise de quelques châteaux construits aux portes de leur ville; s'en étoient assurés la possession, & avoient rasé celui de Gaillard, d'où leurs anciens ennemis leur avoient tant de fois

Genève dégagée de ses ennemis, s'allarme des pretentions de Berne.

(1) Stettler. p. 89-95.
(2) Plusieurs de ces Lettres de l'Evêque de Lausanne sont encore dans les Archives de Berne. Ruchat. T. 5. p. 479.

causé de si cruels dommages. Mais ils n'étoient pourtant sortis d'une sujettion que pour tomber sous une autre, & cette idée les inquiétoit beaucoup. En effet, les Bernois en qualité de leurs libérateurs & de conquérans des terres de leurs ennemis, prétendoient qu'ils avoient succédé aux droits jadis exercés par les Ducs de Savoie & par les Evêques sur la ville, ainsi que sur toute l'étendue du comté de Genève. Ces droits étoient gênans, quelques-uns même très-accablans; les Bernois étoient les plus forts, & leurs prétentions consternoient les Genevois, auxquels le Seigneur de Vevay s'efforçoit de persuader que le seul moyen pour eux de se mettre à l'abri de cette nouvelle Souveraineté, étoit de recourir à la protection du Roi de France. Les citoyens de Genève étoient prêts à suivre le conseil du Seigneur de Vevay, lorsque Berne informée de la démarche qu'ils alloient faire, se hâta, pour la prévenir, de renouveller l'alliance entr'elle & cette ville; & par un nouveau traité on régla la part que les Genevois & la République auroient chacun aux biens de l'Evêché. Par ce traité, le Prieur de S. Victor & le Vidomat resterent en entier à Genève, Berne ne se reservant d'autre droit que celui d'appel & de haute justice (1).

Etat du Luthéranisme & de la Réformation en Suisse.

Entre les Souverains, leurs différens, après avoir occasionné des guerres, des combats, finissent toujours par des traités de paix plus ou moins stables, mais qui rendent le calme aux Puissances belligérantes. En matiere de Réligion il en est tout autrement; les différentes opinions suscitent des querelles, qui au lieu de se terminer vont toujours croissant, & finissent communément par des haines mutuelles, atroces, fanatiques, & d'autant plus pernicieuses à la tranquillité publique, qu'elles sont interminables. Les Docteurs Luthériens, & les Docteurs de la Réforme, se détestoient les uns les autres, & cependant cherchoient, les uns de bonne foi, le plus grand nombre en apparence seulement, à réunir les deux doctrines. Il y eut à cet effet une conférence indiquée à Bâle; les Docteurs du Luthéranisme & ceux de la Réformation s'y rendirent, & après bien des débats, ils dresserent de concert une confession de foi sur tous les points de la Réligion, & qui devoit être présentée au futur Concile, qui à coup sûr l'eût rejetée, attendu qu'un Concile ne reçoit de confession de foi que celle qu'il prescrit lui-même.

Confession de foi adoptée par les deux Partis. 1537.

Quoi qu'il en soit, cette confession de foi fut celle qu'on a depuis désignée sous le nom de premiere Helvetique, pour la distinguer d'une autre qui fut faite dix-neuf ans après, beaucoup plus étendue, & qui fut reçue par tous les Etats réformés Helvetiques, à l'exception de Bâle & de Neufchatel qui s'en tinrent à la premiere. La fureur de dogmatiser, qui causoit dans ces tems tant de disputes & de querelles, entraîna aussi Jean Calvin à Genève (2): & c'est d'après la célébrité que s'acquit cet homme, à la vérité fort versé dans la science Théologique, mais violent, & emporté, que les Réformés ont pris en France le nom de Calvinistes. La Doctrine de Cal-

Arrivée de Calvin à Genève.

(1) Spon T. 2. p. 14. T. 3. p. 359. Ruchat. T. 5. p. 502.

(2) Calvin, protégé par la Reine de Navarre, sœur de François I[er], avoit dogmatisé dans quelques maisons de Paris, & il fut obligé de s'évader. Il résigna deux bénéfices qu'il avoit; il passa à Poitiers, où il se fit quelques Disciples. Informé à tems des ordres donnés contre lui il s'échappa encore & sortit du royaume pour ne plus y rentrer. *Jurieu Apologie*, T. 2. p. 287.

vin s'étoit répandue dans la plûpart des Provinces Françoises: il falloit éclairer ceux qui suivoient ces opinions, si on les croyoit dans l'erreur; les laisser s'égarer, s'ils ne vouloient absolument point s'instruire, ou tout au plus les exilér, s'ils faisoient des prosélites. François I[er] s'y prit différemment, & à la vérité le moyen qu'il mit en usage étoit fort propre à diminuer le nombre des Sectateurs des nouvelles opinions; mais il étoit cruel, & peu digne du caractere & des lumieres de François I[er], qui faisoit jeter sur les buchers tout autant de Réformés qu'on lui en dénonçoit.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Cette intolérance affligea vivement Zurich, Bâle, Berne & Strasbourg; ces villes solliciterent fortement auprès du Monarque François la liberté des Réformés; elles n'obtinrent rien, & le Roi T. C. continua de faire brûler tous les Protestans qui refuserent d'abjurer leur Doctrine. A cette cause de mécontentement, s'en joignirent d'autres, qui aigrirent les Bernois contre le Roi de France. Ce monarque refusoit sous différens prétextes de livrer à cette République, ainsi qu'il s'y étoit engagé, les titres relatifs aux pays qu'elle avoit conquis aux environs de Chambéry; d'ailleurs, il protégeoit hautement la Duchesse de Nemours, dont les sujets de ses terres de Foucigni faisoient des incursions fréquentes sur les terres dépendantes du Canton de Berne: irrités par ces diverses causes de mécontentement, les Bernois resolurent de n'accorder aucune levée d'hommes chez eux au Roi de France, ni à l'Empereur. Les Zuricois prirent la même résolution, & n'épargnerent ni soins, ni sollicitations, ni démarches pour faire entrer dans leurs vues le reste des Cantons Helvetiques (1); mais ils ne firent que d'inutiles efforts.

Causes de mécontentement des Bernois contre la France.

Les Cantons, sur-tout les Catholiques, n'avoient à se plaindre, ni de François I[er], ni de l'Empereur; & Fribourg avoit plusieurs contestations à terminer avec Berne, qui ne vouloit point se soumettre pour les terminer à la forme du Droit Helvetique. Suivant cette forme, c'étoit au Canton qui avoit une action à intenter qu'appartenoit le droit de choisir un arbitre dans son propre Canton. Cette dispute alloit s'échauffer, lorsque par la médiation des Cantons confédérés, il fut convenu que dans les cas où Berne demanderoit, ce seroit à elle à choisir un arbitre dans le Canton d'Uri, ou dans celui de Schweitz; que dans le cas où ce seroit Fribourg qui intenteroit l'action, les Fribourgeois prendroient leur arbitre dans le Canton de Bâle, ou de Zurich.

Division entre Berne & Fribourg.

A ces légers différens près, la Suisse jouit d'un calme que rien n'interrompit pendant quelques années: il n'y eut que quelques disputes particulieres & très-peu importantes au sujet des deux Doctrines; & à cet égard même, chaque Canton se conduisoit suivant ses maximes, & n'étoit point inquieté par les autres. Comme la Nation n'étoit point en guerre, les particuliers Suisses prenoient, ainsi qu'ils l'ont fait depuis, parti pour les diverses Puissances de l'Europe, s'enrolloient sous les différens drapeaux des Souverains étrangers, & soutenoient par leur valeur, l'honneur & la gloire du nom Helvetique (2).

Les Cantons jouissent d'un calme heureux. 1538-1548.

Si les Cantons goûtoient les avantages de la paix, ce n'étoit point que s'ils l'eussent voulu, ils n'eussent eû plus d'une fois l'occasion d'entrer en

(1) Stettler. p. 104. (2) Zurlauben. T. 4. p. 187-225.

SECT. VII. *Histoire de la Suisse 1501-1550.*

guerre: mais leur patience & leur fermeté obtinrent ce que peut-être ils eûssent eû plus de peine à se procurer par la voie des armes. L'Empereur Charles-Quint, que le désir de dominer excitoit perpétuellement à de nouveaux projets, à de nouvelles entreprises, tenta de rétablir contre les Suisses des droits dont la légitimité n'avoit jamais été bien démontrée, & qui, d'ailleurs, étoient depuis très-long tems éteints. D'après les ordres de cet Empereur, la Chambre impériale demanda aux villes de Schaffhouse, Bâle & Mulhausen, ainsi qu'à l'Evêque de Coire & à l'Abbé de S. Gall des contingens considérables, comme membres de l'Empire, & sous prétexte d'une guerre qu'il y auroit bientôt à soutenir contre les Turcs.

Demandes de la Chambre Impériale à quelques villes Suisses. 1543.

Ces villes & ces prélats s'adresserent au Corps Helvetique; celui-ci se plaignit à l'Empereur & à la Chambre, de l'injustice de cette demande directement contraire à la liberté nationale. L'Empereur répondit vaguement; la Chambre impériale ne se désista point de cette prétention, mais elle ne la poursuivit pas non plus, & l'affaire demeura indécise alors (1); mais environ un an après, la Chambre impériale ayant fait de nouvelles demandes aux Bâlois, ceux-ci s'adresserent aux Cantons, qu'ils voulurent même engager à envoyer, au nom de la Nation entiere, une ambassade à la diete de Worms; cette proposition ne fut point acceptée, & Bâle fut obligée d'envoyer à Worms des députés particuliers qui obtinrent les plus brillantes promesses, mais rien de décisif. Cependant les importunités de la Chambre impériale se rallentirent, & Bâle n'eut plus, du moins de bien long-tems, à se plaindre de nouvelles tracasseries. A peu près dans ce tems, les Cantons obtinrent enfin pour le Comté de Bourgogne une neutralité de quatre années. La paix venoit d'être solidement établie entre l'Empereur Charles-Quint & le Roi de France, dont tous les différens furent terminés par le Traité de Crepi; traité dans lequel les XIII Cantons furent aussi compris.

Paix entre François & Charles-Quint. Les Suisses y sont compris. 1544.

L'Europe ne s'étoit que trop long-tems occupée de guerre; le Pape fixa son attention par un autre spectacle bien plus utile, savoir le Concile de Trente, qu'Albert Rosin, son Nonce, vint annoncer aux Suisses. Ce Concile, si célebre, par les décisions & les reglemens qui y furent faits, & si célebre encore, dit Fra Paola, par l'esprit d'intrigue & de cabale qui y régna, s'assembla, & le Pape en fit faire l'ouverture le 13 Décembre 1545, avec une pompe & une magnificence vraiment imposantes. Tous ces grands préparatifs n'en imposerent cependant point aux Suisses, qui montrerent beaucoup d'éloignement pour cette assemblée, quelques soins que se donnât le Pape qui les envoya inviter une seconde fois. Les Cantons Catholiques n'en pensoient pas plus favorablement que les Cantons Réformés, ils refuserent les uns & les autres d'y paroître, & ce Concile lui-même, qui, après des débats inutiles, des querelles fort violentes, & des intrigues fort peu édifiantes, se dispersa bientôt après, justifia l'opinion que les Cantons en avoient eue: (2) & il faut avouer qu'il se passa des choses singulieres dans les commencemens de cette assemblée générale de l'Eglise.

Concile de Trente. 1545-1546.

Troubles en Allemagne.

Les troubles qui régnoient dans les premiers jours de la tenue de ce Concile, n'étoient cependant qu'une foible image de la confusion, du desordre & du fanatisme

(1) Stettler. p. 131. (2) Stettler. p. 140-159.

tisme qui mettoient l'Allemagne en feu. L'ambition déguisée avec assez de maladresse sous les apparences du zele & de la piété, faisoit servir la Religion de prétexte aux vues & aux entreprises de la Politique, & se jouoit en même tems de la crédulité des Princes & de l'imbécillité superstitieuse des Peuples: car, qui ne sait que ce fut au nom sacré de la Religion que la Politique, armée des feux du fanatisme, alluma la guerre de Schmalkalde? Les deux partis qui déchiroient l'Empire sous les étendarts du Catholicisme & du Luthéranisme, cherchoient également à attirer les Suisses, dont les armes eussent inévitablement décidé la victoire en faveur de celle des deux causes qu'ils eussent embrassée. Le Souverain Pontife leur adressa le bref le plus pressant pour les engager à se déclarer contre les Protestans. Le L. Corps Helvetique étoit lui même divisé entre les deux Religions; mais il se réunit en cette circonstance, & sans égard au bref, n'écoutant que les conseils de la plus rare prudence, il déclara au Pape, que les Cantons n'ayant aucune sorte d'intérêt à entrer dans les démêlés de l'Empire, ils étoient invariablement décidés à la neutralité.

Guerre de Schmalkalde.

L'Empereur ne fut pas sur ce point plus heureux que le Pape; & les Suisses répondirent nettement à son Ambassadeur; qu'il avoit inutilement tenté de cacher le véritable but de ses projets, que la Nation Helvetique avoit démêlé ses vues; & que son unique objet étoit de diviser les Cantons, en cherchant à persuader aux uns, qu'il n'avoit entrepris cette guerre que pour défendre & soutenir la dignité de l'Empire, & aux autres, qu'il n'avoit pris les armes que par zele & pour la défense des intérêts de la Religion: mais que, quels que pussent être ses desseins, l'intention des Suisses étoit de rester tranquilles chez eux, & d'observer fidellement leurs traités avec Sa Majesté impériale. La Ligue de Smalkalde fit de nouvelles démarches auprès des Cantons Réformés; & ceux-ci, sans se laisser ébranler, se contenterent de lui répondre, qu'ils étoient liés par des traités avec l'Autriche & la Bourgogne, que c'étoit de là que tous les Cantons tiroient une partie de leurs vivres; (1) que s'ils avoient la foiblesse de consentir à prendre intérêt dans cette guerre, ce seroit vraisemblablement, puisque c'étoit une querelle de Religion, avec les Protestans qu'ils se ligueroient, que les Cantons Catholiques ne manqueroient pas d'entrer dans le parti opposé, ce qui entraîneroit inévitablement en Suisse une guerre intestine, funeste au L. Corps Helvetique, & que le seul moyen de se mettre à l'abri d'un tel malheur étoit d'observer la plus exacte neutralité.

Bref du Pape aux Suisses & leur réponse.

Dans la crainte d'avoir à essuyer de nouvelles instances, soit de la part du Pape, soit de la part de l'Empereur, ou du côté de la Ligue de Schmalkalde, les Cantons assemblés en diete à Baden, résolurent d'observer avec la plus intacte fidélité leurs traités réciproques, de veiller avec la plus patriotique attention à leur sûreté mutuelle, & à s'entresecourir mutuellement avec un zele fraternel (2). Cette délibération prise solemnellement & rendue publique, délivra la nation de toutes les importunités auxquelles les eût vraisemblablement exposés la suite de la guerre de Schmalkalde. Cette conduite sage & prudente acquit au L. Corps Helvetique la plus haute considération en

Diete & sage résolution des Suisses. 1547.

(1) Thuanus. T. 1. p. 141. Sleidan. L. 17 & 18. (2) Stettler. p. 182.

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Estime de Henri II pour la Nation Helvetique.

1548.

Europe; en France sur-tout, où le Roi Henri II, venant de succéder à François I[er], son Pere, afin de prouver aux Suisses quelle estime il avoit pour eux, invita, dès le commencement de son regne, les Suisses à être parains d'une Princesse dont la Reine venoit d'accoucher (1). Le L. Corps Helvetique choisit dans les Cantons de Schweitz, de Zurich, d'Unterwald & de Soleure les Ambassadeurs qui devoient représenter en France, la Nation dans cette grande cérémonie; & ces Ambassadeurs reçurent à la Cour de Henri II l'accueil le plus distingué. Le Roi leur témoigna l'intérêt le plus vif, & leur recommanda de persister dans la concorde, qui, en les unissant, les rendoient si respectables aux Puissances Européennes.

Le Pape & l'Empereur se brouillent.

Il ne falloit pas moins que la sagesse & le flegme Helvetiques pour engager les Cantons à rester attachés à la neutralité qu'ils s'étoient imposée, au milieu des mouvemens, des troubles & des guerres qui divisoient les nations, & qui donnoient chaque jour à l'Europe une face nouvelle. Paul III, & Charles Quint après avoir vêcu en bonne intelligence pendant quelques années, se diviserent, se brouillerent, & devinrent ennemis encore plus attentifs à se nuire mutuellement, qu'ils n'avoient marqué auparavant de zele à s'entresecourir. C'étoit pour servir les vues du Pape que Charles avoit déclaré la guerre aux Protestans: à peine il fut brouillé avec le Souverain Pontife, que son zele pour la religion se ralentissant en proportion du changement qui s'étoit opéré dans ses intérêts politiques, il commença à ménager les Protestans, qu'il avoit jusqu'alors si vivement persécutés. Mais comme il avoit hautement embrassé les idées de Rome, & qu'une conduite promptement opposée eût paru trop inconséquente, il entreprit de ménager les deux partis, & pour les rapprocher, il publia un formulaire, ou une confession de foi, qu'il voulut faire observer sous le nom de *grand interim*, & qui, comme il eut dû s'y attendre, mécontenta également les deux partis, qu'il s'étoit si mal à propos flatté de réconcilier.

Charles-Quint ménage les Protestans, & publie le Grand interim.

Constance, récemment réformée, refusa de recevoir ce formulaire; Charles mit cette ville au ban de l'Empire, & chargea son frere Ferdinand de l'exécution de cette sentence. Constance demeura ferme dans sa résolution, conserva la réforme & perdit la liberté (2). Cependant Charles irrité contre Rome, accusoit le Pape Paul III des malheurs qui accabloient la Chrétienté. Paul à son tour accusoit Charles-quint & la maison d'Autriche de semer la discorde parmi les Suisses. A quelques égards ils avoient raison l'un & l'autre.

Le Duc de Savoie croyant les circonstances favorables demanda la restitution de ses états, & menaça de l'obtenir par les armes, si on continuoit de la lui refuser. A cette demande, inattendue alors, se joignirent de nouvelles tracasseries de la part de la Chambre impériale, qui sous divers prétextes recommença à inquiéter les Cantons (3). Le plus grand nombre de ceux-ci crurent que la plus sage précaution qu'il y eut à prendre au milieu de ces embarras, étoit de former une étroite alliance avec la France. Le traité fut

(1) Cette Princesse étoit Madame Claude, qui, dans la suite, fut mariée à Charles II, Duc de Lorraine.

(2) Sleidan. L. 21. Thuanus. L. 5. (3) Stettler. p. 153-161.

bientôt rédigé, & il portoit entr'autres clauses; „que si le Roi vouloit faire „ rentrer sous sa domination les pays d'Italie possédés par François I, en 1521, „ il étoit libre d'en tenter l'entreprise; que dans ce cas, les Cantons, ni leurs „ alliés ne seroient obligés de le soutenir; mais qu'aussi-tôt qu'il se seroit ren- „ du maître de ces états, les Suisses & leurs alliés seroient tenus de les dé- „ fendre en son nom, de même que toutes les autres terres du royaume de „ France: que dans le cas où le Roi voudroit recouvrer la ville de Bologne „ & le comté Bolonnois, la Nation Helvetique seroit obligée de l'assister de „ ses troupes: qu'enfin, ce traité d'alliance seroit, de part & d'autre, obser- „ vé pendant la vie du Roi Henri II, & dureroit cinq ans après sa mort" (1).

Sect. VII. Histoire de la Suisse 1501-1550.

Traité d'alliance entre les Cantons & la France 1549.

La plûpart des Cantons avoient assisté à la réduction de ce traité, qu'ils avoient accepté avec autant d'empressement que de satisfaction: mais ils n'étoient pas tous également disposés en faveur de la France; ceux de Berne & Zurich, ulcérés de la persécution que les Religionnaires éprouvoient dans ce royaume, refuserent obstinément d'entrer dans cette alliance, de laquelle ils étoient fortement détournés par leurs prédicateurs, qui, au-lieu de se borner à prêcher la morale, déclamoient sans cesse, & avec une violence plus répréhensible que louable, contre les services étrangers (2). Leurs fanatiques discours eurent beaucoup de succès dans ces deux Cantons; mais ils n'en eurent point chez les Grisons qui demanderent à être compris dans ce traité d'alliance, comme alliés avec l'Abbé de S. Gall. Les habitans du Valais & la ville de Mullhausen desirerent aussi d'être compris dans ce même traité, & y furent nommés spécialement, & ils obtinrent du Roi Henri II, une lettre qui fut annexée au traité d'alliance (3).

Berne & Zurich refusent d'entrer dans cette alliance.

Toutefois, quelqu'unanimité qu'il y eût entre les divers membres du Corps Helvetique, l'Empereur y avoit aussi des partisans; & ceux-ci étoient même les plus accrédités d'entre les citoyens des divers Cantons. La division qu'il y avoit entre les amis de la France & ceux de l'Empire fomentoit sans cesse des troubles, peu considérables à la vérité, mais qui faisoient craindre de plus fâcheuses suites. L'influence de l'Empereur fut telle, qu'il parvint dans la Ligue *des dix droitures*, & même dans quelques Cantons, à faire condamner à de grosses amendes les partisans les plus distingués de la France (4). Charles-quint avoit déterminé, il y avoit environ 31 ans, en 1518, les trois Ligues à faire avec lui une alliance perpétuelle, pour le Tirol, les comtés de Feldkirch, de Pludent, Hoheneck & Bregentz: & en vertu de ce traité, il pouvoit sous mille prétextes inquiéter la Nation Helvetique & réclamer l'assistance des trois Ligues. Beaucoup de personnes instruites de sa politique, & craignant avec raison, que tôt ou tard, il ne se servît de cette ancienne alliance pour susciter des troubles, s'éleverent contre cette multiplicité de traités qui menaçoient beaucoup plus le repos de la République qu'ils n'affermissoient sa tranquillité. Leurs observations firent la plus forte impression sur un très-grand nombre de leurs compatriotes: les uns les trouvoient fort justes, les autres les blâmoient, les esprits s'échaufferent, & les Magistrats eurent beaucoup de peine à éteindre ces semences de discorde (5).

Divisions en Suisse entre les Partisans de Charles & ceux de la France.

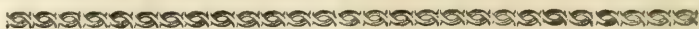
Influence de Charles en Suisse.

(1) Stettler. p. 162. (2) Thuanus. T. 1. L. 6. p. 503. (3) Zurlauben. T. 4. p. 233. (4) Sprecher. *Helvet. Rhet.* p. 23. (5) Stettler. p. 164.

Sect. VII. *Histoire de la Suisse* 1501 1550.

Emeute dans le Valais.

La dissention fut portée plus loin dans le Valais, divisé entre les partisans de l'Empereur & ceux de la France; les premiers furent les plus forts, & plusieurs villages des Communautés attachées au parti François furent pillés & cruellement ravagés. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'enfin le Banneret Antoine Tilliet & Glado May, Seigneur de Stratlingen, secondés par les députés des Cantons, parvinrent à pacifier les deux factions, & à rétablir la tranquillité publique.



SECTION VIII.

Histoire de la Suisse depuis l'an 1550, *jusqu'au commencement du dix-septieme siecle.*

Sages mesures des Cantons pour maintenir la paix. 1550.

La mésintelligence qui divisoit les Suisses au sujet des alliances nationnales, soit avec l'Empereur, soit avec la France, n'avoit cependant point dégénéré encore en dissention générale; les partisans des François & ceux de l'Empire, n'étoient pas tous également extrêmes, également outrés; & les troubles qui s'étoient élevés, s'étoient réduits à quelques ressentimens particuliers, & dans le Valais à une espece d'émeute, vive à la vérité, mais courte, passagere & qui n'eut pas été plutôt appaisée que tout rentra dans l'ordre accoutumé.

Les Suisses, indépendamment de leurs opinions particulieres, soit à l'égard des alliances contractées, soit relativement à la diversité des deux religions, se réunirent, ne songerent qu'au bien de la Patrie, & ne s'occuperent que des moyens d'établir solidement la paix & de la perpétuer. La sagesse de leur conduite fut si respectée, que par considération pour eux, les Puissances Européennes voulurent bien consentir à ménager les peuples voisins de cette sage nation. En effet, l'Alsace menacée de devenir le théatre de la guerre, fut affranchie de ce danger par la seule recommandation des Suisses auprès de Henri II, prêt à porter ses armes dans cette contrée. Déja même ce Souverain, suivi d'une nombreuse armée, s'étoit avancé dans la basse Alsace, lorsque plusieurs députés des Cantons vinrent lui recommander les villes de Colmar, Ensisheim, Schlestadt, & Strasbourg, depuis long-tems amies du L. Corps Helvetique, & d'où ils tiroient leurs denrées les plus nécessaires. Sensible à la sollicitation des Suisses Henri II leur répondit que par égard pour eux il vouloit bien épargner le pays de Sundgaw, à condition que l'on rendît les prisonniers François qui y étoient détenus; mais que quant aux quatre villes pour lesquelles ils s'intéressoient, son intention n'avoit jamais été de leur nuire, les connoissant pour amies des Suisses, quelques mécontentemens qu'il eut contre les Strasbourgeois, qui en avoient mal usé à son égard, & maltraité ses gens (1). Afin même de faire connoître aux Cantons combien il leur étoit attaché, quelque tems après Henri II voulut bien,

Les Suisses s'intéressent pour 4 villes de l'Alsace auprès de Henri II. 1551-1552.

(1) Stettler. p. 173. Wursteisen. L. 8. & 21. p. 625. Thuan. L. 10. p. 67.

à leur requisition, accorder une prolongation de trois ans pour la neutralité de la Franche-Comté (1).

Sect. VIII. Histoire de la Suisse 1550-1604.

Quelque fidélité qu'il y eut de part & d'autre dans l'observation du dernier traité d'alliance entre la France & les Cantons, l'Empereur Charles-quint, toujours dans l'espérance de s'attacher les Suisses, ou du moins de les détacher de ses ennemis, ne négligeoit aucun moyen de se les rendre favorables. Ce fut dans cette vue que Ferdinand Gonzague, Gouverneur de Milan pour l'Empereur, renouvella le *Capitulat* avec la Nation Helvetique, l'affranchit de tous droits d'impôts & de gabelle, & consentit à ce que tous les différens qui pourroient survenir entre les Suisses & le Duc de Milan fussent jugés & terminés par le droit Helvetique (2). En même tems Charles-quint eut soin de faire répandre par ses émissaires & ses partisans dans les Cantons, les bruits les plus désavantageux à la France. Mais aucun de ses moyens ne réussit; les Suisses accepterent avec reconnoissance les concessions du Gouverneur de Milan; écouterent avec indifférence les nouvelles répandues au désavantage des François, & resterent immuablement attachés à Henri II, à l'Ambassadeur même duquel ils accorderent une levée de 10000 hommes. Il est vrai que cet Ambassadeur, Sébastien de l'Aubespine, Abbé de Basse-fontaine, négocia avec tant d'adresse, d'habileté & de bonheur, qu'à son départ, les Suisses étoient entiérement dans les intérets de Henri II, qui acheva de se concilier leur attachement par les égards qu'il eut pour leur intervention dans l'importante affaire de la succession de Neufchatel (3).

Tentatives de Charles pour rendre les Cantons défavorables à la France.

Les Suisses accordent une levée de 10000 hommes à la France. 1553.

Cette affaire en effet, étoit fort épineuse; François II, Duc de Longueville & Prince souverain de Neufchatel étoit mort sans enfans il y avoit deux ans, en 1551: sa mere Marie de Lorraine, veuve en secondes nôces de Jacques V, Roi d'Ecosse, & qui en qualité de tutrice de son fils mineur, gouvernoit cette principauté avec Claude, Duc de Guise son pere, réclama cette succession, qui lui fut disputée par Jacqueline de Rohan, au nom de son fils Léonor d'Orléans, Marquis de Rothelin, & par Jacques de Savoie Duc de Nemours, l'un & l'autre étant cousins germains du Duc de Longueville & petits fils de Jacqueline de Stochberg. Les trois aspirans à la succession discuterent leurs droits devant les trois Etats de Neufchatel; tribunal composé du Gouverneur de la souveraineté qui y préside, mais qui n'a, ni le droit de délibérer, ni celui de décider, de quatre Conseillers d'Etat, & de quatre Conseillers de la ville (4). Après un long & mur examen des droits respectifs des prétendans, ce tribunal adjugea la succession de Neufchatel & cette principauté à Léonor d'Orléans & au Duc de Nemours par indivis, à condition qu'ils se concilieroient entr'eux sur l'administration, & qu'elle seroit exercée en un seul nom.

Discussion concernant la succession de Neufchatel.

Marie de Lorraine, Reine d'Ecosse, & qui avoit par les Ducs de Guise ses freres, le plus grand crédit à la Cour de France, appella de cette sentence au Parlement de Paris. Le tribunal qui venoit de juger, avoit été dans

Le tribunal de Neufchatel l'adjuge à Léonor d'Orléans & au Duc de Nemours.

(1) Stettler. p. 174. (2) Idem. p. 170. (3) Stettler. p. 179.

(4) Les Audiences & les Etats de Neufchatel sont au fond la même chose; mais il y a cette différence, que les audiences générales sont l'assemblée de tous les Etats & que les Etats sont l'abrégé des audiences générales.

SECT. VIII. *Histoire de la Suisse 1550-1604.*

tous les tems en possession de décider souverainement sur pareille matiere. Les Neufchatelois mécontens de l'appel formé par la Reine d'Ecosse, s'en plaignirent amerement à la République de Berne, qui écrivit au Roi. Henri II répondit obligeamment aux Bernois; mais d'une maniere vague au sujet des Neufchatelois, & il laissa le Parlement de Paris prendre connoissance de cette affaire. Les Neufchatelois s'adresserent encore à Berne, & lui réprésenterent si vivement combien l'appel de la Reine d'Ecosse, & l'approbation que le Roi donnoit à cette démarche, blessoient l'indépendance & les privileges des habitans de cette souveraineté, & combien une telle conduite étoit opposée à l'alliance perpétuelle formée avec la France, traité dans lequel Neufchatel étoit compris, que les Bernois renouvellerent leurs instances auprès de Henri II, & lui firent de si fortes représentations, que ce Monarque s'empressa de leur écrire, que les ayant toujours regardés comme les anciens amis de la Couronne, il seroit prêt dans tous les tems à leur donner des preuves de son attachement aux alliances qu'il avoit contractées avec eux; que dans cette affaire sur-tout, il avoit donné des ordres si positifs, que les Suisses verroient combien il étoit attentif à ce que les Cantons & les Etats qu'ils protégeoient, ne fussent jamais inquiétés dans la jouïssance de leurs droits. Conformément à cette promesse, le Parlement de Paris cessa de connoître de cette affaire, & la Reine d'Ecosse ne suivit point son appel. Le Duc de Nemours reçut en France un dédommagement qui le satisfit, & par sentence du Conseil de Berne, Léonor d'Orléans demeura seul Prince de Neufchatel.

Etat des Protestans en Europe.

Quelque considération que l'on eût néanmoins en Europe pour la nation Helvetique, les Cantons ne purent cependant obtenir d'aucune des Puissances Catholiques de la modération pour les Protestans, qui, séveres eux-mêmes & très-peu tolérans, où ils se trouvoient les plus forts, étoient cruellement persécutés par-tout où le Catholicisme étoit la Réligion dominante. Ils l'étoient en Allemagne, où malgré la paix de Passau (1) qui paroissoit avoir accordé une liberté entiere de conscience, le fanatisme ne cessoit d'exercer ses fureurs, & où la guerre continuoit toujours. Ils l'étoient encore plus en France où la multitude soulevée par les moines, & le Roi tourmenté par la superstition, punissoit avec la derniere rigueur & par de cruels supplices les malheureux Religionnaires (2). Cette rigueur extrême, mécontentoit beaucoup les Suisses qui s'irriterent de l'intolérance de Henri, & qui applaudirent à l'intolérance également outrée de Calvin, par les dénonciations & les déclamations fanatiques duquel le sombre & insensé Michel Servet fut brulé vif à Genève, suivant quelques-uns moins pour ses opinions, que pour avoir osé lutter contre le fougueux Réformateur (3).

Supplice de Michel Servet à Genève.

1554. Quelques différens s'éleverent entre Berne & Fribourg, au sujet des terres de Michel, Comte de Gruyeres, dernier mâle d'une maison illustre, & qui, outre le comté de Gruyeres, étoit possesseur des vallées de Rougemont, Château d'Axdun & Gessenay, des baronnies d'Aubonne, de Coppet, de Rolle & d'Oron, des seigneuries de Mont Palesieux, Corbierre, Montservant & la Tour de Tremes. Malgré la vaste étendue de ses domaines, ce seigneur ac-

(1) Thuan. L. 10 p. 88. (2) Stettler. p. 178.
(3) Spon. Hist. de Genève. T. 2. p 67. Sleidan. Liv. 25.

cablé de dettes, s'étoit mis par son inconduite dans la plus embarrassante situation. Ses terres qui étoient à la bienséance de Fribourg & de Berne, étoient engagées à ces deux Cantons qui lui avoient fait des avances si considérables, qu'ils en étoient les principaux hypotéquaires, une foule d'autres particuliers poursuivoient aussi le payement des sommes également prêtées au Comte de Gruyeres, dont les dettes avoient absorbé la fortune. Berne & Fribourg après quelques légeres contestations sur le partage qu'il y avoit à faire de ces diverses seigneuries entre les deux Etats, s'arrangerent entr'eux, & de concert avec le reste des créanciers, Berne se mit en possession de tout ce que le Comte occupoit au-dessus de Montbovan, & des terres que ce seigneur avoit dans le pays de Vaud: Fribourg garda le reste (1). Quoique cette maniere d'acquérir n'eut rien que de très-légitime, l'accroissement considérable que ces terres donnoient à la domination des deux Cantons, & la facilité qu'ils avoient eu d'étendre ainsi leurs frontieres, inspira aussi des desirs d'agrandissement aux voisins des Bernois & des Fribourgeois. Les habitans du Valais, chercherent les premiers les moyens d'ajouter des possessions nouvelles à leurs anciennes possessions; & ils crurent n'avoir rien de mieux, ni de plus aisé à faire que de s'emparer du Val d'Aoste. Mais c'étoit là fort mal imiter l'exemple des deux Cantons, qui n'avoient fait que se mettre en possession de domaines qui leur étoient engagés, & qu'ils ne faisoient que prendre en payement des sommes qui leur étoient dues: au-lieu que les Valaisans n'avoient ni droits, ni hypoteques sur le Val d'Aoste; mais ils imaginerent que c'étoit pour cela même que cette maniere d'acquérir seroit pour eux d'autant plus avantageuse. D'après cette idée ils songerent sérieusement à exécuter le projet de l'invasion qu'ils avoient méditée; & ils se mettoient en état d'assurer le succès de cette usurpation, lorsque les Ambassadeurs du Roi de France informés de ce dessein, en porterent des plaintes aux Cantons. Ceux-ci interposerent leur autorité, les habitans du Valais reconnurent l'injustice de cette entreprise, & s'en désisterent (2).

Sect. VIII. Histoire de la Suisse 1550-1604.

Projet injuste des habitans du Valais. 1555.

Une affaire plus importante occupoit alors les Cantons, c'étoient le trouble & les dissentions qui agitoient violemment Luggaris au sujet des deux religions, dont les sectateurs animés de la plus forte haine mutuelle, se menaçoient sans cesse, & chaque jour étoient prêts à en venir aux mains. Ce ne fut qu'avec bien de la peine que les Cantons parvinrent à prévenir la guerre intestine que cette discorde n'eut pas manqué d'occasionner; & à force de soins, d'exortations & de démarches, ils firent enfin consentir les deux parties à remettre le jugement de leur querelle à la décision de deux arbitres, l'un de Glaris & l'autre d'Appenzell. Ces arbitres peserent les raisons des deux parties, & déciderent que les Catholiques formant le plus grand nombre à Luggaris, les Réformés seroient libres de se retirer dans celui des Cantons Protestans qu'ils voudroient choisir, & qu'ils pourroient emporter avec eux tous leurs effets. En exécution de cette sentence, de soixante familles de Réformés qui sortirent de cette contrée, la plupart allerent s'établir à Zurich & y porterent des biens infiniment plus précieux que de l'or ou des meubles de prix, leur industrie, qui depuis a rendu Zurich l'une des villes les plus florissantes de la Suisse.

Dissentions dans le Luggaris au sujet des deux Religions.

Les Réformés de Luggaris se retirent à Zurich.

(1) Salt. T. 9. p. 47. Stettler. p. 185-188. (2) Stettl. p. 137.

Sect. VIII. *Histoire de la Suisse* 1550-1604.

Une foule de Reformés Italiens, Anglois & François vont enrichir Genève.

De femblables émigrations encore plus imprudemment ordonnées ont depuis enrichi beaucoup d'autres pays aux dépens de la France, qui a perdu irrévocablement le produit très-confidérable qu'elle retiroit de l'induftrie d'une foule de Réformés que l'intolérance a contraints de s'exiler. Genève dans le même tems s'illuftroit, fe peuploit & s'embelliffoit par le même moyen qui fixoit l'induftrie & les arts à Zurich; elle recevoit dans fes murs & donnoit afile à une foule de familles Françoifes, Italiennes & Angloifes, que la perfécution & l'intolérance avoient forcées de s'éloigner de ces divers Gouvernemens (1). Cette multitude de nouveaux Réformés, la tranquillité qu'ils trouvoient à Genève, la nouvelle fource de richeffes qu'ils y portoient, les marques de reconnoiffance & d'amitié que les Chefs de la République leur donnoient, irriterent la jaloufie de quelques Genevois Catholiques, qui prenant pour de faintes infpirations les impulfions intolérantes de leur fanatifme, tramerent le complot infernal de faire périr en même tems tous ces nouveaux concitoyens. Heureufement cette perfide confpiration fut découverte, fes auteurs furent, comme ils le méritoient, punis du dernier fupplice, & ces étrangers n'eurent plus de pareils attentats à redouter (2).

Quelques Genevois Catholiques confpirent contre les Réformés.

Réglemens au fujet de la juftice criminelle du Thurgau

Il y a eu plus d'une fois occafion de dire que, foumis aux Cantons, le Thurgau étoit régi tour-à-tour par chacun de ces Etats: mais ceux-ci n'avoient jamais été d'accord fur leurs droits refpectifs au fujet de l'adminiftration de la juftice criminelle dans ce pays (3). Il y avoit eu fur ce point, bien des conteftations, que les circonftances, ou l'obftination des parties avoient perpétuées; les Cantons s'affemblerent pour les terminer, & tous les différens furent réglés à Baden d'une maniere invariable (4).

Abdication de Charles V. en faveur de Philippe fon fils. 1556.

Charles-quint par le plus généreux effort de philofophie, ou par la plus irréparable des inconféquences, avoit abdiqué à Bruxelles, en faveur de Philippe fon fils, la couronne d'Efpagne; il lui avoit en même tems cédé les Pays-Bas, le Comté de Bourgogne & le Duché de Milan. Quelques jours après cette abdication qui fut tant admirée & fi fort blamée en Europe, Charles fit notifier par un Ambaffadeur fa démarche aux Cantons, & leur écrivit pour leur recommander les intérêts de Philippe, fenfibles à cette attention, les Suiffes renouvellerent pour le comté de Bourgogne, le traité d'union héréditaire avec le nouveau Roi d'Efpagne (5). Peu de tems après Charles auffi dégouté de la couronne impériale, qu'il l'avoit été de tous les royaumes foumis à fa puiffance, fe démit de cette augufte dignité en faveur de Ferdinand fon frere, & alla dans un Couvent de l'Eftramadure cacher le refte de

(1) Simler. L. 11. Sleidan. Liv. 26. (2) Spon. T. 2. p. 71.

(3) L'étendue du Thurgau eft fort confidérable; il contient plus de 50 paroiffes Sigismond d'Autriche en céda la fouveraineté aux VII anciens Cantons en 1460. L'Empereur Sigismond avoit vendu en 1415 la juftice criminelle de cette province & le *Landgericht* à la ville de Conftance; qui dans la fuite, en 1499, fut obligée de céder ce droit aux X Cantons. Depuis cette époque les Suiffes avoient deux Officiers dans la Thurgovie. Les droits de fouveraineté & la juftice civile étoient adminiftrés par un Baillif nommé par les VII Cantons: la juftice criminelle & les appellations y font adminiftrées par un Land-ammann établi par les X Cantons. Une régie auffi mêlée faifoit naître beaucoup de conteftations: & par le traité de Baden, du 17 Septembre 1555, tous les cas qui pourroient dépendre de la jurifdiction criminelle, furent invariablement réglés. (4) Valdkirch. T. 2. p. 389. (5) Stettler. p. 190.

de sa vie, goûter les douceurs du repos, ou dévorer peut-être les remords de ses abdications.

Le Roi de France fait la guerre au Roi d'Espagne.

Cependant le Roi de France rompant la treve qu'il avoit faite pour cinq ans à Vaucelles, avec Charles, envoya sous les ordres du Duc de Guise, une armée en Italie, & une autre en Flandres, sous les ordres du Connétable de Montmorenci (1). Cette infidélité à un traité aussi récent irrita la plûpart des Puissances Européennes; elle déplut encore davantage à la nation Helvetique. L'Abbé de Basse-fontaine, Ambassadeur du Roi de France auprès des Cantons, justifia autant qu'il put, la démarche de son maître, & prétendit que Philippe ayant manqué le premier à cette treve en insultant les terres du souverain Pontife allié de la France, Henri ne pouvoit sans manquer au plus sacré des engagemens, se dispenser de protéger son allié, & de repousser la force par la force. Cette bonne ou mauvaise justification fut vivement appuyée par l'Evêque de Terracine, & Gaspard de Silinen, Capitaine des Gardes de Paul IV, envoyés par le Pape à la diete de Baden, pour se plaindre amerement des entreprises de Philippe, & implorer contre lui le secours de la nation Helvetique.

L'Ambassadeur du Roi de France auprès des Cantons justifie la démarche de son maître. 1557.

Les accusations de l'Abbé de Basse-Fontaine, & les plaintes des émissaires de Paul IV firent impression sur les Cantons; ils ne prirent pourtant aucune résolution, ne crurent pas devoir déclarer ouvertement la guerre au Roi d'Espagne; mais permirent cependant aux agens du souverain Pontife & à ceux du Roi Henri II d'engager tout autant de Suisses qu'ils en trouveroient de disposés à servir dans leur armée (2). La levée fut peu considérable; mais dans la suite, après la bataille de S. Quentin, la nation accorda au Roi de France 14000 hommes, & ce secours décida les succès de Henri dans cette guerre (3). Le Maréchal de Brisac à la tête d'un corps d'armée gardoit la vallée d'Aoste. Le voisinage de ces troupes alarma les habitans du Vallais, sous la protection desquels ceux de la vallée d'Aoste s'étoient mis quelques jours avant l'arrivée du Maréchal de Brisac, dans l'espoir que l'intercession d'un pays ami & allié de la France, les garantiroit de l'invasion & des dangers qui menaçoient le reste des Etats du Duc de Savoie. La République de Vallais n'étoit point en état de protéger par la force des armes le Val d'Aoste: elle conjura le Maréchal de Brisac d'épargner cette contrée; & il eut tant d'égard à leur sollicitation, que par l'exacte discipline qu'il fit observer, les habitans d'Aoste n'essuyerent aucune sorte de dommage de la part des François.

La Suisse accorde 14000 hommes à la France.

Pendant ces mouvemens Berne s'occupoit sans cesse du soin de sa puissance, & à maintenir le rang considérable qu'elle s'étoit assuré. Dans cette vue, elle chercha à renouveller avec Genève son alliance, dont le terme expiroit. Genève desiroit aussi ce renouvellement; mais les difficultés qui s'éleverent de part & d'autre sur les conditions que l'une des parties vouloit prescrire & que l'autre ne croyoit pas devoir accepter, retarderent la conclusion de cette affaire, qui ne fut même terminée que par l'intervention de tout le L. Corps Helvetique; & au-lieu d'un simple renouvellement, l'alliance fut rendue perpétuelle à la satisfaction de Berne, comme à celle des Genevois (4). Les

Renouvellement d'alliance entre Genève & Berne.

(1) Thuan. L. 17. p. 404. (2) Stettler. p. 193. (3) Thuan. L. 19. p. 517.
(4) Stettler. p 196. Spon. *Hist. de Genève.* T. 2. p. 79.

SECT. VIII. *Histoire de la* Suisse 1550-1604.

Genève veut être mise au nombre des Cantons & elle est refusée. 1558.

soins que les Cantons s'étoient donnés pour hâter la conclusion de ce traité, & l'intérêt qu'ils avoient paru prendre à Genève, donnerent à cette République des idées d'agrandissement, & elle se flatta de l'espoir d'être admise au nombre des membres de la Confédération Helvetique, & d'être aussi érigée en Canton. Elle en fit la demande aux Cantons assemblés ; mais la plus grande partie de ceux-ci refusa d'y consentir, & quelques tentatives qu'elle ait renouvellées depuis, elle a toujours trouvé la même opposition (1). Sans doute le L. Corps Helvetique se trouvant assez fort, & craignant qu'un plus grand nombre de confédérés ne nuisît à l'union générale, s'est immuablement déterminé à rester tel qu'il est.

Paix de Château Cambresis. 1559.

Pendant que Genève tentoit d'acquérir un plus haut dégré de puissance & d'autorité, la paix de Château Cambresis, qui sembloit devoir rendre le calme aux Etats de l'Europe, préparoit de nouvelles semences de discorde. Les Suisses furent les premiers qui eurent à souffrir des dissentions occasionnées par ce traité de paix. Les XIII Cantons, ainsi que les Grisons, le Vallais, Mullhausen, la ville & l'Abbé de St. Gall avoient été compris dans ce traité, par lequel Philippe Duc de Savoye fut remis en possession de ses Etats (2). Le pays de Vaud faisant partie des anciens domaines de ce Souverain, il en demanda la restitution à Berne & à Fribourg : mais ces deux Cantons ne croyant pas devoir se déssaisir d'un pays qu'ils avoient conquis, refuserent de remplir des conditions qui n'avoient pu être prescrites sans leur consentement.

Alliance du Duc de Savoye avec VI Cantons. 1561.

Le Duc de Savoye irrité de ce refus s'adressa au reste des Cantons & leur proposa de s'allier avec lui. Schweitz, Lucerne, Unterwald, Uri, Zug & Soleure accepterent cette alliance ; & les Bernois craignant de se voir abandonnés par le reste de leurs alliés, mais décidés à garder le pays de Vaud, & à faire les plus grands efforts pour conserver leur conquête, garnirent leurs frontieres de troupes, & se disposerent à soutenir la guerre avec la plus grande vigueur. L'Espagne, la France & les Cantons confédérés offrirent leur médiation entre Berne & le Duc de Savoye ; après bien des débats au sujet de Genève que le Duc de Savoye ne vouloit pas que l'on comprît dans la négociation, la République de Berne accepta la médiation ;

Berne se prépare à soutenir la guerre. 1562.

mais à condition qu'elle seroit libre d'accepter ou de refuser les propositions qui lui seroient faites. Le premier plan de pacification fut rejeté à la sollicitation des Genevois qui représenterent que, s'il étoit accepté, il ne pourroit plus y avoir de communication entre leur ville & Berne. On fit des changemens à ce premier plan, & les conditions ayant été remises à la décision

Traité d'accommodement,

de quelques arbitres, ceux-ci dans leur sentence ménagerent avec tant d'habileté les intérêts du Duc de Savoye & ceux de Berne, que les conditions furent agréées de part & d'autre ; & par le traité qui fut conclu, il fut convenu que les Bernois rendroient au Duc de Savoye le Chablais & les bailliages de Gex, du Ternier & de Gaillard, à condition qu'ils retiendroient pour eux le pays de Vaud. Ce traité avoit été, quelques jours auparavant, précédé d'un accord, par lequel il avoit été statué que la Religion Réformée établie par les Bernois dans les pays restitués au Duc de Savoye, y seroit conservée ; que l'alliance entre Berne & Genève seroit maintenue ; qu'il y auroit

(1) Stettler. p. 197. (2) Dumont. *Corps Diplomatiq.* T. 5. p. 40.

une conférence particuliere où seroient examinées les prétentions de Philibert sur Genève, & qu'il ne prendroit, ni n'éxigeroit aucun acte d'hommage en qualité de Comte de Gruyere, de Seigneur ou Baron, ou d'aucune des autres terres comprises dans le traité d'arrangement entre lui & les Bernois (1).

Fermeté de Lussi Ambassadeur des VII Cantons Catholiques auprès du Concile de Trente. 1564.

Le haut dégré de considération que la nation Helvetique avoit acquis en Europe, rendoit peu surprenante l'intervention des Rois de France & d'Espagne dans la contestation qui divisoit Berne & le Duc de Savoye. Cette considération étoit telle en effet, que les Ambassadeurs de cette nation recevoient dans la plupart des Cours Européennes, les mêmes honneurs qui y étoient rendus aux Ambassadeur des plus puissans Monarques. Melchior de Lussi Ambassadeur des VII Cantons Catholiques, soutint l'honneur de sa patrie avec une dignité imposante dans la seconde session du Concile de Trente. Il demanda avec une si noble fermeté la préséance sur l'Ambassadeur de Cosme, Duc de Florence, qu'elle lui fut accordée sans difficulté. Peu content d'un rang qu'il ne croyoit pas qu'on dût lui disputer, Lussi demanda encore la même préséance sur l'Ambassadeur de l'Electeur de Baviere: sa prétention parut mal fondée, & elle lui fut refusée; l'Ambassadeur des VII Cantons protesta contre le refus; cessa de se trouver aux assemblées du Concile & s'éloigna de Trente (2).

Malheurs préparés pendant le Regne de François II.

Quoique le Roi, François II. n'eut fait, pour ainsi dire, que se montrer sur le trône, son regne de très-courte durée prépara des calamités qui pendant bien des années désolerent ensuite la France. L'ambition des Guises, abusant de l'autorité que le Souverain leur avoit confiée, entreprirent de lutter contre les Princes du sang, & d'être à leur exclusion, chargés du gouvernement pendant la minorité du Roi. Les grands, pour profiter des troubles, se diviserent entre les Guises & les Princes. Les deux partis étoient nombreux; ils étoient redoutables; il ne manquoit aux chefs qu'un prétexte de faire éclatter leur haine mutuelle; la Religion fut ce prétexte, & sous ce voile imposant, ils remplirent la Cour de factions, de brigues, agiterent le Royaume, désolerent les provinces & armerent les citoyens les uns contre les autres.

Division des François sous Charles IX.

Chacune des deux factions imploroit le secours des Suisses. Charles IX, pour son malheur & celui de l'humanité, venoit de succéder à son frere. Il recourut à la nation Helvetique; les Cantons Réformés firent les plus grands efforts pour engager le reste des membres de la confédération, à garder la neutralité, dans cette guerre où la Religion & le bien de l'Etat n'étoient que les prétextes des projets les plus perfides. Les Cantons Catholiques s'émurent au seul nom de Religion, & accorderent à Charles IX, 5000 hommes, qui, sous les ordres de Guillaume Frölich, Chevalier & Sénateur de Soleure, passerent en France, & rendirent, aux dépens d'une partie des François, les services les plus essentiels à la Couronne.

Les Cantons Catholiques fournissent du secours à Charles IX.

Les Cantons Réformés plus conséquens dans leurs démarches, se conduisirent avec autant de sagesse que de modération; ils eussent pu aussi envoyer au Prince de Condé, qui les en pressoit vivement, des troupes qui se fussent

(1) Cet acte d'accommodement est daté de Lausanne, du 30 Octobre 1564: il fut garanti dans le mois d'Avril suivant par les Rois de France & d'Espagne. Stettler. p. 284-289.
(2) Amelot. *Mém. Hist.* T. 1. p. 72.

SECT. VIII. *Histoire de la Suisse 1550-1604.*

La République de Berne rappelle les Officiers & les soldats partis de son Canton.

baignées dans le sang des François Catholiques; ils préférerent d'observer une exacte neutralité, & refuserent constamment les secours qui leur étoient demandés (1). Quelques-uns des principaux Bernois firent secretement des levées qu'ils conduisirent à Lion; mais les Magistrats de la République n'en furent pas plutôt informés qu'ils envoyerent à Lion un député chargé de porter à ces troupes l'ordre de rentrer dans le Canton. Le Prince de Condé plus heureux chez les Vallaisans & les Neufchatelois, avoit obtenu quatre compagnies du Vallais & trois du Comté de Neufchatel. Les Cantons Catholiques s'empresserent de rappeller ces compagnies, mais quelques pressans que fussent les ordres qu'ils leur envoyerent, quelques fortes que fussent les instances de Charles IX, les Vallaisans refuserent constamment de rappeller les quatre compagnies qu'ils avoient accordées au Prince de Condé, & elles resterent à Lion (2).

Renouvellement d'alliance entre les Cantons & la France 1565.

Cependant les grands services que les Suisses Catholiques avoient rendus à la Couronne, leur valeur, & la fidélité des Cantons Réformés à garder la neutralité furent si agréables à Charles IX, qu'aussi-tôt qu'il fut parvenu à sa majorité, il envoya des Ambassadeurs chargés de proposer à tous les Cantons confédérés, Catholiques & Protestans, Zurich seul excepté, le renouvellement des anciennes alliances. La nation Helvetique s'assembla en diete à Fribourg, & de tous les Cantons il n'y eut que Zurich & Berne qui refuserent de consentir à ce renouvellement; les autres accepterent la proposition du Roi de France, & le traité fut conclu pour toute la vie du Roi & pour cinq ans après sa mort. Par l'un des articles de ce traité qui fut ratifié par Charles IX, quelques mois après au Pont de Marsan en Gascogne (3), les Suisses promettoient de ne point donner de secours aux pays jadis possédés par François Ier, dans le cas où le Roi de France en entreprendroit la conquête.

Les députés des Grisons avoient souscrit à cette clause, cependant elle excita chez eux de très-vives émeutes. Le parti Espagnol prétendant même que le Milanez étoit compris dans cet article, qu'il croyoit contraire au traité de l'union héréditaire avec la maison d'Autriche, s'en plaignit amérement, & les Cantons ne parvinrent qu'avec beaucoup de difficulté à dissiper ce trouble naissant. La Cour d'Espagne fut tout aussi mécontente que les Grisons attachés à cette couronne, & ses Ambassadeurs en Suisse, demanderent aux Cantons d'expliquer cet article & de nommer expressément le Milanez dans le traité d'union. Mais les Cantons rejeterent obstinément cette proposition, & se refuserent au traité d'alliance que Philippe leur faisoit aussi proposer par ses Ambassadeurs (4).

Le Pape Pie IV renouvelle l'alliance avec les Cantons Catholiques.

La concorde unissoit les Suisses, mais il étoit un souverain turbulent, ombrageux, que cette bonne intelligence offusquoit, & qui se proposa, si non de la rompre entierement, du moins de l'affoiblir tout autant qu'il seroit en sa puissance. Ce souverain étoit l'inquiet Pie IV, qui pour répandre la zizanie parmi les Suisses, renouvella l'alliance du S. Siege avec les Cantons Ca-

(1) Zurlauben. *Hist. Milit. des Suisses.* T. 4. p. 283. & suiv.
(2) Stettler. p. 207-209. De Thou. L. 31. p. 233.
(3) D'Al. *Hist. des Suisses.* T. 9. p. 236. (4) Stettler. p. 217.

tholiques. Par ce traité de renouvellement qui fut juré solemnellement à Lucerne, Pie IV s'engageoit à fournir aux Suisses Catholiques 20000 Crones, & mille hommes à ses dépens, dans les cas où les Cantons Catholiques seroient attaqués par quelques Souverains étrangers, ou bien dans le cas où ils seroient attaqués dans leurs propres Cantons: il s'engagea aussi à ne prendre pour Capitaine de ses gardes qu'un bourgeois de Lucerne (1). De leur côté, les Cantons Catholiques promirent d'accorder au Pape, lorsqu'ils en seroient requis, une levée de 4 ou 5000 hommes. Ce traité ne fit qu'ajouter de nouveaux sujets de soupçon aux motifs pressans de méfiance, qui depuis quelque tems divisoient les Cantons, & portoient une fâcheuse atteinte à la force des liens de leur confédération.

Sect. VIII. Histoire de la Suisse 1550-1604.

Mésintelligence entre les Cantons. 1566.

Tout en effet, sembloit annoncer une dissention prochaine & méditée entre les divers membres du L. Corps Helvetique, & on eut dit que les Cantons Catholiques ne cherchoient par leurs démarches & leurs engagemens qu'à irriter contr'eux les Cantons Réformés, soit par l'ardeur avec laquelle ils secondoient la persécution qu'on exerçoit en France contre les Protestans, soit par leur indifférence sur les mouvemens du Duc d'Albe & du Duc de Savoye, qui tenoient des troupes nombreuses sur les frontieres de la Suisse; le Duc d'Albe pour avoir des secours prêts à fournir & à conduire dans les Pays Bas à Marguérite d'Autriche, contre le Prince d'Orange; & le Duc de Savoye, sous prétexte de mettre ses Etats à l'abri des entreprises que pourroit tenter le Duc d'Albe; mais avec plus de vérité pour envahir & accabler Genève, qui lui refusoit constamment de lui restituer le Vidomat, qu'il réclamoit, & pour soumettre les Genevois eux mêmes, qu'il ne cessoit de presser de le reconnoître pour souverain (2).

Raison de la défiance des Cantons Catholiques contre les Cantons Réformés.

Fribourg de son côté, déclaroit qu'il ne défendroit point les Genevois contre le Duc de Savoye; & par la plus injuste des prétentions, les Fribourgeois demandoient par avance la moitié des conquêtes que la République de Berne feroit dans le cas où elle embrasseroit la cause de Genève, & le tiers si les Genevois tiroient du secours du Vallais (3). Mais bien loin de penser à tourner leurs armes contre le Duc de Savoye, les habitans du Vallais ne songeoient qu'à terminer par des voies pacifiques leurs différens avec ce souverain, auquel ils offroient de rendre toutes les terres & seigneuries situées au deçà de la France, à l'exception toutefois de Monthey qu'ils prétendoient appartenir depuis plusieurs siècles à leur Republique, en vertu de la donation qu'ils assuroient, sans preuves, avoir été faite à S. Théodore, leur Patron, par l'Empereur Charles-Magne (4).

Injustes prétentions de Fribourg. 1567.

Les soupçons des Cantons Réformés contre les Cantons Catholiques, le soin trop affecté que ceux-ci paroissoient prendre de justifier ces soupçons, remplissoient la Nation Helvetique de méfiances, de craintes, & jetoient dans les assemblées générales la plus grande mésintelligence. Telle étoit la gênante situation de Berne & des Cantons Protestans, lorsque le Prince de Condé leur envoya demander d'offrir au Roi leur médiation, pour pacifier les troubles de la France. Les Suisses Catholiques s'étoient ouvertement dé-

Nouveaux motifs de défiance.

(1) Rhan. C. 308. Waldkirch. p. 415. (2) Spon. T. 2. p. 125.
(3) D'Alet. T. 9. p. 263. (4) Stettler. p. 237.

Sect. VIII. Histoire de la Suisse 1550-1604

clarés pendant ces troubles, & avoient envoyé levées sur levées en France contre les Religionaires. Berne & les Cantons Réformés pouvoient, ce semble, sans violer les loix de la neutralité, faire des démarches pour terminer cette guerre; ils crurent cependant ne devoir rien faire à ce sujet, & ils n'accepterent point la proposition du Prince de Condé, dans la crainte de fournir aux Cantons Catholiques le prétexte qu'ils sembloient attendre, & de donner occasion à la guerre intestine que les esprits trop ulcérés de part & d'autre, paroissoient desirer (1). Les Bernois se conduisirent avec la même prudence à l'égard de l'Espagne qui, dans le même tems, fit demander aux Suisses, si, en vertu du traité d'union héréditaire, ils ne donneroient point de secours à la Bourgogne dans le cas où la France attaqueroit cette province. Les Cantons se partagerent sur cette proposition, cinq l'accueillirent & s'engagerent à fournir des secours; mais Berne, Glaris, Bâle, Zurich, Fribourg, Schaffhousen, Appenzell & Soleure rejeterent la proposition de l'Espagne, & déclarerent qu'ils ne lui fourniroient point des secours contre la France (2).

Sage conduite des Bernois. 1568.

Un événement imprévu réunit les Contons. 1569.

Dans la fermentation violente qui agitoit la nation, il n'y avoit qu'un seul événement qui put rétablir la concorde, & il ne falloit pas moins pour réunir les divers membres de la confédération, qu'un péril commun qui les menaçât tous. Heureusement ce danger qu'on ne prévoyoit pas, vint resserrer des nœuds qui paroissoient prets à se rompre. Wolfgang de Baviere, Duc des Deux-Ponts, avoit rassemblé une armée nombreuse qu'il conduisoit en France au secours des Protestans. Bâle, ne s'étoit point prêtée à la proposition que lui avoit faite Wolfgang de lui avancer une somme d'argent dont il avoit besoin pour l'entretien de cette armée. Irrité du refus, Wolfgang menaça Bâle de conduire ses troupes dans ce Canton & de prendre par force bien au de-là de l'avance qu'on n'avoit pas voulu lui faire (3). Moins allarmée qu'offensée de ce ton menaçant, Bâle se plaignit aux Cantons assemblés en diete à Zurich. Aussi sensibles à l'injure faite aux Bâlois, que ceux-ci l'avoient été eux-mêmes, les Cantons envoyerent par un courier une lettre au Duc des Deux-Ponts, non pour le prier, mais pour lui dire que la Nation Helvetique attendoit de lui, non seulement qu'il renonçât au dessein qu'il prétendoit avoir formé contre Bâle mais qu'il eut soin d'épargner dans son passage l'Alsace & le Sundgaw, pays ami des Suisses, & compris dans le traité d'union héréditaire. Mais avant que de savoir comment le Duc des Deux Ponts se conduiroit, les Cantons se mirent dans l'état le plus imposant de défense, & résolurent unanimément de garantir Bâle de toute insulte. Cependant Wolfgang de Baviere étonné du ton impérieux des Cantons, & bien plus surpris encore de leurs préparatifs pour la défense des Bâlois, répondit que son intention n'avoit jamais été d'offenser aucun des membres du L. Corps Helvetique; & que ne pouvant se dispenser de passer dans l'Alsace & le Sundgaw, il auroit la plus grande attention sur ses troupes, afin qu'elles ne causassent aucune sorte de dommage. Il remplit son engagement & son armée traversa, sans y faire aucun dégat, le Sundgaw, Montbelliard & la Franche Comté (4).

(1) Stettler. p. 227. (2) Id. p. 229. (3) De Thou. L. 45. p. 183. (4) Stettl. p. 229.

Berne oblige le Duc de Savoie à se désister de ses prétentions sur Genève. 1570.

L'unanimité que les Suisses avoient montré dans cette occasion se soutint, les soupçons s'évanouirent, & les Cantons substituerent à leurs défiances passées, ces anciennes maximes d'union & d'amitié qui les avoient rendus si respectables aux Puissances voisines. Berne s'étoit obstinément refusée à toutes les propositions du Duc de Savoye, jusqu'à ce qu'il eût lui-même réglé ses différens avec Genève, & renoncé à ses hautes prétentions sur cette ville, qui, de tous côtés, environnée des terres & états de ce Prince, étoit gênée dans son commerce, n'y ayant aucune regle invariablement établie à leur égard, dans les états du Duc pour les droits de péage, de transit, &c.

Alliances entre Berne & la maison de Savoye. 1571.

Le Duc Emmanuel-Philibert avoit le plus grand intérêt de vivre en union avec les Bernois, mais cette République ne vouloit consentir à aucun traité, à moins que Genève n'y fût comprise; & le Duc Emmanuel fut obligé de ratifier le traité fait sous le nom de *Convenant* en 1544, par les arbitres de Bâle, & d'accorder aux Genevois toutes les renonciations qu'ils avoient demandé. Lorsque cet ancien différend eut été terminé, les Bernois renouvellerent pour vingt ans les anciens traités d'alliance entre la République & la maison de Savoye.

Berne tente de faire recevoir Genève dans la Confédération & ne réussit pas. 1572 1573.

C'étoit à Berne que Genève devoit en très-grande partie la liberté & l'état florissant dont elle jouissoit: c'étoit autant la nation Helvetique que les Genevois eux-mêmes, que la République de Berne avoit servi en obligeant cette ville, qui étoit par sa situation comme le boulevard de la Suisse. La considération qu'elle avoit acquise, sa nombreuse population, & plus que tout l'amitié qui lioit les Bernois & les Genevois, engagerent les premiers à solliciter fortement les Cantons de recevoir Genève dans la confédération Helvetique: mais les mêmes motifs qui avoient fait refuser cette proposition il y avoit quelques années, le firent encore rejeter. Berne alors s'adressa aux Cantons de Fribourg & de Soleure, & leur demanda pour Genève des lettres de combourgeoisie: cette demande fut accordée, mais à des conditions que Genève refusa, parce que les unes lui paroissoient gêner la liberté de son commerce, & les autres trop onéreuses. En effet, les Fribourgeois & les Soleurois ne voulant donner à ces lettres de combourgeoisie qu'un terme de 35 ans, exigeoient que dans le cas où les Cantons fourniroient, du secours à Genève, elle soudoyeroit les troupes qui lui seroient envoyées, ils exigerent encore que les Genevois ne pourroient contracter aucune alliance sans le consentement des trois Cantons, qui de leur côté cependant seroient libres de contracter des alliances sans le consentement des Genevois. Toutefois après quelques difficultés Genève consentit à ne point faire de traité sans le consentement des trois Etats, mais elle ne voulut supporter que le quart des fraix nécessaires à la solde des troupes qui lui seroient envoyées. Cette résistance irrita les trois Etats, qui dès lors rompirent toute négociation à ce sujet (1).

Le Duc de Savoye fut plus heureux, & il ne trouva point d'obstacles à renouveller son alliance avec les Cantons d'Uri, Schweitz, Unterwald, Lucerne & Zug. Berne ne voulut point entrer dans ce traité (2); mais quoique cette République eut été de l'avis de Soleure & Fribourg au sujet de la

(1) Stettler. p. 248. (2) Idem. p. 259.

SECT. VIII. *Histoire de la Suisse* 1550-1604.

Genève & le pays de Vaud sont reçus aux droits & privileges de la paix perpétuelle. 1579.

comboùrgeoisie demandée par les Genevois, elle ne cessa point pour cela de s'intéresser à eux, & de leur rendre de bons offices. Ce fut à cette zélée alliée que Genève fut redevable de l'avantage d'être reçue par le Roi Henri III, dans tous les droits & privileges accordés à la nation Helvetique par le traité de paix perpétuelle; avantage qui fut même étendu à tout le pays de Vaud: à la sollicitation des Bernois Soleure s'engagea à conserver & défendre Genève, & à prendre le pays de Vaud sous sa garantie.

Nouvelles entreprises du Duc de Savoye sur Genève.

Quelque puissante néanmoins que fut la République de Berne, elle ne mit point les Genevois à l'abri des entreprises & des attentats même du Duc de Savoye. Charles qui venoit de succéder à Emmanuel Philibert son pere, n'eut rien de plus à cœur que de faire valoir par la force & la surprise toutes les anciennes prétentions de sa maison sur la souveraineté de Genève. Dans cette vue, il se ménagea des intelligences dans cette ville, y entretint des traîtres qui l'avertissoient de tout ce qui s'y passoit, fit avancer des troupes, & chercha à s'attacher, ou du moins à s'assurer de la neutralité du Roi de France & du Canton de Soleure, quoiqu'il n'ignorat point le traité qui venoit d'être juré, & par lequel Henri III & Soleure avoient promis, l'un de garantir & l'autre de défendre Genève.

Berne envoye des troupes contre le Duc de Savoye.

Berne n'attendit point que l'orage éclatât, & mettant 4000 hommes sur pied, elle commença par pourvoir à la sûreté des frontieres; elle envoya ensuite des députés à Charles qui répondit d'une maniere vague, continua à envoyer des troupes, & à entretenir des traitres à Genève. Les projets du Duc de Savoie n'étoient plus secrets, & la nation Helvetique ne pouvoit garder le silence; elle envoya une députation solemnelle à Charles pour lui demander de retirer ses troupes, dont le nombre & le voisinage ne pouvoient que donner de violens soupçons à la confédération. Avant que de s'expliquer sur la destination de ses troupes, le Duc de Savoye demanda que Berne déclarât positivement si elle vouloit ou ne vouloit point tenir ses alliances. Berne répondit d'une maniere tout aussi ambigue, & la contestation qui s'animoit de jour en jour, eut inévitablement fini par une guerre, si à la sollicitation des Ambassadeurs de Henri III, les Cantons n'eussent enfin obtenu du Duc de Savoye qu'il retireroit ses troupes, à condition que Berne retireroit en même temps les siennes. Ce préliminaire fut exécuté de part & d'autre, & les douze Cantons furent reçus pour arbitres; (1) mais ils ne purent parvenir à terminer cette querelle, quelques soins qu'ils se donnassent dans les différentes dietes qui furent tenues à ce sujet. Toutefois si ces dietes ne produisirent point l'effet que l'on en attendoit; elles furent du moins très-heureuses pour Genève: car ce fut pendant le cours de ces conférences que Zurich se détermina à accéder au traité d'alliance perpétuelle de Berne & de Genève: Alliance qui subsiste encore de nos jours entre ces trois Républiques, Genève, Berne & Zurich (2).

Accommodement entre le Duc de Savoye & Berne.

Alliance de Berne Genève & Zurich.

Mais pendant que les Suisses fortifioient par des traités heureux leur concorde mutuelle, la France donnoit à l'Europe & à la postérité l'exemple affreux du plus horrible fanatisme. Le massacre infernal de la S. Barthelemi, ralluma dans ce royaume les flammes mal éteintes de la guerre civile; les mal-

(1) Spon. T. 2. p. 139-143. (2) Idem, p. 144.

malheureux Réligionnaires périrent presque tous sous les coups de leurs concitoyens; quelques-uns échapperent aux fureurs de la persécution, & allerent ailleurs chercher un asile qu'ils n'avoient pu trouver dans leur patrie; le fils du respectable Amiral de Coligny alla, suivi de M. de Laval, & d'une multitude de Protestans François se refugier à Berne; d'autres passerent à Genève, à Lausanne & dans les villes réformées de la Suisse. La veuve du brave Coligny, Jacqueline d'Entremont alla en Savoye, croyant trouver dans sa patrie une sûreté que la France égarée refusoit aux longs & importans services que son illustre époux avoit rendu à la Couronne & à l'Etat. Mais la veuve de Coligny ne fut pas mieux traitée, à peu de chose près, en Savoye, que le grand Coligny l'avoit été en France; à peine elle s'y fut rendue, que le Duc de Savoye, la fit arrêter & étroitement renfermer en prison, où, malgré les vives instances de Berne, Jacqueline d'Entremont digne d'un sort moins déplorable, passa le reste de ses jours (1).

Sect. VIII. Histoire de la Suisse 1550-1604.

Massacre de la S. Barthélemi.

Indigné, furieux de la perfidie atroce avec laquelle on avoit rassemblé les Protestans François à Paris pour les y égorger, Condé ne respirant que haine & que vengeance, implora le secours de Bâle & de Berne, & ne put rien obtenir, même des Cantons Protestans, qui ne voulant point rompre la neutralité qu'ils s'étoient imposée, se contenterent d'offrir leur médiation, soit pour eux, soit pour le reste des Réformés qui étoient encore en France.

Indigne traitement que le Duc de Savoye fait à la veuve de l'Amiral de Coligny.

Les Cantons Catholiques bien loin d'imiter cet exemple, manquant par religion à la fidélité de leurs engagemens, accordent 13 Compagnies au Roi d'Espagne contre les Pays-Bas, donnent vingt Compagnies en France pour aider les François Catholiques à achever de répandre le sang des François Protestans, & envoyent une députation solemnelle à Henri III, pour l'exciter à des rigueurs nouvelles contre les sectateurs de la reforme (2).

Cependant la plûpart des Bernois eussent voulu que la République leur eût permis de voler au secours des Religionnaires de France, & l'intérêt qu'ils montrerent pour cette cause, engagea le Prince Palatin Casimir & le Prince de Condé à faire lever secretement 13 compagnies dans ce Canton, & dans le pays de Bienne & de Neufchatel: cette troupe embrasée du desir de servir leur religion persécutée, s'étoit déja mise en marche & étoit assemblée sur les terres de l'Evêché de Bâle, lorsque des députés de Berne viennent lui porter l'ordre de retourner dans le Canton; elle refuse d'obéir & dans le courroux qui l'anime, elle insulte aux députés, & ne veut pas même écouter les représentations que lui fait l'Ambassadeur de France.

Conduite des Cantons Catholiques. 1575.

Levée secrete de 13 Compagnies pour les Protestans François.

Cette troupe étoit sans contredit coupable, puisqu'elle refusoit d'obéir aux Chefs de la République; mais au fond, les Bernois avoient autant de droit de défendre les Protestans de France, que les Suisses Catholiques en avoient d'envoyer du secours aux François de leur Religion. Cependant les Cantons Catholiques se plaignirent amerement de la marche de ces 13 Compagnies, & prétendirent même rendre Berne responsable de cette levée. Dans tout autre tems peut-être l'injustice de ces plaintes eut vivement ulceré la République de Berne; mais alors elle ne se montra sensible qu'à la désobéissance de cette troupe, & tous les Officiers qui avoient eu part à cette levée furent mis en

(1) Stettler. p. 239-246. (2) Idem. 248.

Sect. VIII. Histoire de la Suisse 1550-1604.

prison par ordre du Magistrat & condamnés à de fortes amendes (1). Ce fut pendant l'espece de trouble que cette affaire occasionna, que cette République renouvella son alliance avec le Vallais. Tandis que les Cantons Catholiques taxoient d'infidélité aux traités cette levée secrete de 13 Compagnies, ils envoyoient à Henri III un Corps de 6000 hommes sous les ordres de Pfeiffer, Avoyer de Lucerne. Toutefois quelle que fut la vigilance des Magistrats de Berne, ils ne purent empêcher Tillement de lever secretement une troupe de 200 hommes pour la garde du Prince Casimir. Ce foible secours excita encore la jalousie des Cantons Catholiques, ils s'en plaignirent aux dietes, mais il ne paroît pas que cette levée fut bien vivement condamnée par le plus grand nombre, ni qu'elle indisposât assez les chefs du Canton de Berne pour qu'ils ordonnassent le rappel de ces 200 hommes. Des objets plus importans occupoient alors cette République; elle renouvelloit & rendoit perpétuelle sa combourgeoisie avec Soleure, & remettoit la souveraineté de Valengin à la Duchesse de Longueville, qui l'annexa & l'incorpora aussi-tôt à la Principauté de Neufchatel, après avoir remboursé les Bernois, qui avoient des hypotheques considérables sur le Comté de Valengin (2).

Les Cantons Catholiques envoyent 6000 hommes à Henri III. 1576-1577.

Traités particuliers de Berne. 1578-1579.

Grégoire XIII seme la zizanie parmi les Cantons. 1580-1581.

La paix & l'union sembloient se rétablir parmi les Suisses, & la modération des Cantons Réformés paroissoit leur avoir enfin concilié l'amitié des Cantons Catholiques. Mais ce retour de concorde déplut au Pape Grégoire XIII, qui, suivant l'antique maxime, *divide & impera*, crut que le moyen le plus sûr de maintenir & d'accroitre sa puissance dans ce pays étoit de faire naître parmi les divers membres de la confédération de nouveaux sujets de mésintelligence. Dans cette vue, politique à la vérité, mais fort peu charitable, Grégoire envoya en Suisse, François Evêque de Vercel en qualité de Nonce; & François sous prétexte de visiter les Eglises, forma différentes intrigues, & eut plusieurs conférences avec les Chefs des Etats de la Religion Catholique. Informés de la conduite de ce Nonce, & des audiences qu'on

(1) Stettler. p. 251-255.

(2) Le Comté de Valengin, ancien apanage de la maison de Neufchatel, dans la branche des Comtes d'Arberg, fut légué en 1523, par testament de Louise d'Arberg, Comtesse de Valengin, à René Comte de Chalant, son mari. De sa seconde femme, René eut deux filles, Philiberte, l'ainée, fut mariée à Joseph, Comte de Tourniel, & Babelle, la Cadette, à Fréderic Madruzze, Comte d'Avy. René mourut en 1566, après avoir fait deux testamens; par le premier il instituoit héritiere sa fille ainée, & par le second la cadette. Le Comte d'Avy, pour prévenir le Comte de Tourniel son beau-frere, renouvella le traité de combourgeoisie que les Comtes de Valengin avoient fait anciennement avec Berne. Le Comte de Tourniel fit ses protestations, & les deux beaux freres plaiderent devant les Etats de Neufchatel. D'Avy déclina ce Tribunal, se présenta au Sénat de Berne & demanda un Juge neutre. Le Sénat le trouvant fondé, sollicita en sa faveur la Duchesse de Longueville & les Cantons de Fribourg & de Soleure. Cette affaire ne fut point terminée avant la mort du Duc de Longueville, en 1576; & le Comte de Tourniel fatigué d'une aussi longue indécision, s'empara par force, secondé par des habitans de Neufchatel, du château & du comté de Valengin. Les Bernois auxquels il importoit peu dans le fond, que ce fut l'un ou l'autre des aspirans à ce Comté qui en fût en possession, mais qui étoient intéressés à s'assurer des sommes qu'ils avoient avancées sa ce Comté, agirent légalement, en vertu de leur hypotheque, & se firent adjuger le comté de Valengin, le 2e Mars 1579. Au reste, la Princesse Marie de Bourbon, Duchesse Douairiere de Longueville, à laquelle Berne avoit remis ce Comté, ne put s'en mettre en possession qu'en 1584, par un traité qu'elle fit avec les Comtes de Tourniel & d'Avy.

Le Nonce est insulté par la populace de Berne, & reçoit l'ordre de sortir sur le Champ des terres du Canton.

lui avoit accordées, les Cantons Réformés se plaignirent amerement à la diete nationale, & représenterent fortement que suivant les statuts convenus en 1547 il avoit été décidé *qu'aucun Canton en particulier n'écouteroit les propositions des ministres étrangers, qui ne pourroient être entendus qu'en pleine diete.* Et en effet, cette résolution ayant été regardée depuis qu'elle avoit été prise, comme une loi fondamantale, c'étoit manquer essentiellement à la confédération Helvetique, que de traiter en particulier avec l'Evêque de Vercel. Aussi les Cantons Protestans furent-ils si fort irrités du peu de satisfaction qu'on leur avoit donnée dans la diete, que le même Nonce du Pape s'étant hasardé quelques tems après à passer par Berne, reçut ordre de sortir sur le champ des terres de la République; il fut même gravement insulté à son départ par la populace ameutée, qui ne doutoit point, ainsi que les Magistrats, que l'alliance récemment faite par les Cantons Catholiques avec l'Evêque de Bâle, & l'établissement des Jésuites à Fribourg ne fussent l'ouvrage de ce Nonce (1).

Renouvellement d'alliance avec les Cantons & la France. 1582-1583.

Cette mésintelligence entre les Catholiques & les Protestans n'empêcha cependant point tous les Etats Helvetiques, Zurich seul excepté, de renouveller leur alliance avec la France; mais il n'y eût que les Cantons Catholiques qui consentirent à recevoir le Calendrier Grégorien, & qui, à cet effet retrancherent onze jours, du 10 au 22e Janvier (2). Toutefois si ces Etats se montroient favorables pour tout ce qui venoit de Rome, ils n'en étoient ni moins susceptibles, ni moins séveres à l'égard de quiconque leur paroissoit offenser leurs droits, ou l'autorité souveraine, dont ils étoient en toutes circonstances extrêmement jaloux. La ville de Mullhausen en fit une triste expérience, & pour un sujet très-peu important en lui-même, elle perdit la protection, & pour jamais l'alliance de ces Cantons.

Contestations suscitées par deux particuliers de Mullhausen. 1586.

Deux freres nommés les Fininguer, établis à Mullhausen, eurent contre un particulier quelques différens au sujet d'un petit héritage situé dans la jurisdiction d'un gentilhomme de la maison de Ze-Rhin. Les Fininguer firent citer devant le tribunal de ce gentilhomme ce particulier, qui, combourgeois de Mullhausen, déclina la jurisdiction, & fut appuyé par le Magistrat de la ville, qui décida, que nul combourgeois ne pouvoit être traduit devant un juge étranger. Ce n'étoit là qu'une contestation, concernant les formalités légales; les Fininguer se crurent offensés par la décision du Magistrat, & l'un d'eux qui étoit cabaretier, refusa de payer les droits imposés sur les gens de sa profession: il fut décreté de prise de corps; les deux freres s'enfuirent, se retirerent à Bâle, & demanderent aux Cantons Catholiques, & ensuite à la diete nationale justice contre le Juge de Mullhausen. Les Cantons & la diete eussent du imposer silence aux plaintes indécentes de ces deux particuliers; mais elles furent si graves & si fréquentes, que les Etats Catholiques envoyerent des députés à Mullhausen pour recommander les droits des Fininguer. Ceux-ci accompagnerent les députés, & fiers de la protection qu'ils s'étoient procurée, ils se conduisirent avec tant d'insolence, que le Magistrat indigné, les fit mettre en prison. Tout citoyen qui manque à son Juge, séant sur le tribunal, mérite sans contredit d'être puni: Le Magistrat insulté se se-

Le Magistrat de Mullhausen insulté sur son tribunal, fait mettre en prison les deux coupables.

(1) Stettler. p. 269. (2) Idem. p. 283-284.

roit manqué à lui-même s'il eût laissé cette injure impunie. Les Cantons Catholiques penserent tout différemment, & se croyant eux-mêmes gravement insultés par l'emprisonnement des Fininguer, ils renoncerent à l'alliance de Mullhausen (1). Les deux freres avoient parmi la populace beaucoup de connoissances & d'amis; ils en avoient aussi parmi la bourgeoisie; elle se souleva, mit aux fers le sécrétaire de la ville Schillinguer, & déposa tumultuairement le Bourguemestre Ziegler.

Sect. VIII. Histoire de la Suisse 1550-1604.

Les Cantons Réformés désapprouverent avec raison, la rigueur outrée des Etats Catholiques; mais ceux-ci persisterent dans leur renonciation à l'alliance. La bourgeoisie de Mullhausen toujours soulevée, cassa le Conseil, & établit un gouvernement démocratique. Les Etats Réformés y envoyerent des députés qui ne furent seulement point écoutés: les Etats Catholiques y en envoyerent à leur tour, & ceux-ci furent reçus avec les marques de la plus grande vénération; les bourgeois leur demandant à grand cris de rentrer dans l'alliance, les députés des Etats des deux Religions se retirerent, & les habitans, dévenus furieux, sacrifierent plusieurs Magistrats & les condamnerent à la mort. Ces victimes de la haine publique étoient au moment d'être exécutées, lorsque des troupes envoyées par les Cantons Réformés arriverent assez à tems pour arracher les Magistrats des mains de leurs bourreaux. L'ancien gouvernement fut rétabli, mais jamais, depuis cette époque, Mullhausen n'est rentrée dans l'alliance des Cantons Catholiques (2). Les Etats Réformés se sont donnés tant de soins, que cette ville à conservé son indépendance de l'Empire, qu'elle a été comprise aussi dans les alliances des Etats Helvetiques protestans avec la France, & qu'elle a même droit de séance dans les dietes nationales, convoquées pour recevoir les lettres de créance des Ambassadeurs de France; assemblées auxquelles on donne le nom de dietes de légitimation (3).

Les Magistrats de Mullhausen sont pris & condamnés à la mort par la bourgeoisie soulevée.

L'affaire des Fininguer n'eût été dans tout autre tems, qu'une contestation légere; mais dans ces circonstances où les Suisses étoient divisés par la haine qu'inspire aux esprits échauffés la différence de Culte & de Religion, cette querelle particuliere ne servit que de prétexte aux Cantons Catholiques, moins irrités vraisemblablement du juste chatiment des Fininguer, que de l'intérêt qu'ils virent prendre aux Cantons Réformés pour les Magistrats de Mullhausen. Quoiqu'il en soit, ce différend aigri par beaucoup de motifs, ne tarda point à être suivi de nouvelles divisions.

Nouvelle division entre les Cantons.

La même diversité de Doctrine qui déchiroit la France, & qui depuis tant d'années y animoit les citoyens à leur mutuelle destruction, n'influoit que trop sensiblement sur la conduite des Cantons & sur les résolutions opposées les unes aux autres qui étoient prises dans les divers Etats. La ligue avoit fixé les Suisses Catholiques dans son parti; le Roi de Navarre cherchoit à attirer dans le sien les Cantons Réformés. Ceux-ci envoyerent des députés aux confédérés Catholiques: on disputa vivement de part & d'autre; Appenzell & Glaris promirent de ne se départir jamais des clauses & conditions des alliances: les Cantons Catholiques toujours invariables dans leur obstination déclarerent, qu'il ne pouvoit y avoir de vraie & durable union en Suisse, tant

(1) Stettler. p. 293-313. (2) Idem. p. 389. (3) Idem. p. 389.

Intrigues du Pape en Suisse.

qu'elle resteroit séparée par la Religion. Cette dure décision blessa les Réformés qui envoyerent une députation au Roi de France, pour l'assurer de leur fidélité à leurs alliances, & pour le conjurer de ralentir la persécution contre les Huguenots (1). De son côté, le Pape envoia en Suisse, en qualité de Nonce, Santomio, sous-maître d'hôtel & Evêque de Tricaris, avec ordre, de faire renoncer les Cantons Catholiques à leur alliance avec la France, & de les engager à s'allier avec le S. Siege & le Roi d'Espagne. Santomio, vivement secondé par Pffeiffer, Avoyer de Lucerne, parvint à obtenir pour le S. Siege une alliance sous la dénomination de *die Geildene stand*, ou *pour la conservation & la défense de la Religion;* trop supérieure aux foibles négociations des Puissances humaines, pour que les alliances des Etats & des souverains, soient nécessaires à sa conservation. Quelques mois après les Cantons de Schweitz, d'Uri, de Lucerne, Underwald, Zug & Fribourg, formerent une étroite alliance avec l'Espagne. Cependant les deux factions qui divisoient la France, firent en Suisse de nombreuses levées. Les Ligueurs en tirerent un corps de 4000 hommes, & le Roi de Navarre trois Régimens, qui firent à Anneau une honteuse capitulation (2). Mais, par le même zele pour la doctrine Réformée, Zurich & Berne resserrerent encore leurs liens par une alliance nouvelle.

Alliance des Cantons Catholiques avec le S. Siege & des Cantons Réformés &c. avec l'Espagne. 1587-1588.

Conspiration contre Lausanne découverte. 1589.

Pendant que ces divers intérêts occupoient les Etats Helvetiques, Lausanne étoit menacée d'un orage cruel. Isbrand de Crouza & George Ancel, patriotes zélés découvrirent une affreuse conspiration, quelques momens avant qu'elle éclatât. La liberté, la vie des citoyens, les droits & les prérogatives de la ville eussent été irrévocablement anéantis sans cette découverte. Les Magistrats de Lausanne écarterent le premier danger; Berne envoya à leur secours une forte garnison; le Duc de Savoye se plaignit amerement d'être soupçonné d'avoir eu part à ce complot. Ces soupçons n'étoient pas destitués de vraisemblance, & la République de Berne qui croyoit avoir des preuves contre ce Souverain, demanda au reste des Cantons des sûretés contre les entreprises qu'on le croyoit dans le dessein de tenter. Les députés du Duc chercherent vainement à le justifier; leurs raisons parurent insuffisantes aux Cantons, & ils demanderent que le Duc s'expliquât nettement, & qu'il dit sans détour s'il vouloit, on ne vouloit pas observer les articles de la paix de 1564.

Projets du Duc de Savoye sur Genève & le Pays de Vaud.

Charles-Emmanuel, Duc de Savoye, étoit alors occupé d'une affaire plus importante, que celle des suites de la conspiration de Lausanne; & il ne songeoit qu'aux moyens de faire réussir ses anciens projets sur Genève & le Pays de Vaud (3). Afin de trouver moins de résistance dans l'exécution de ses desseins, il y avoit plusieurs années qu'il faisoit vivement solliciter le Roi de France, de renoncer aux engagemens qui assuroient à Genève la protection & le secours de ce Monarque. Il s'étoit aussi adressé au Pape Sixte V, qui avoit armé en sa faveur, mais qui ayant manqué son entreprise en Angleterre, avoit aussi abandonné la cause du Duc de Savoye (4), que cette défection n'empêcha point de continuer à traiter les Genevois en ennemis, d'af-

(1) De Thou. T. 6. p. 680. (2) Idem. T. 7. p. 42. (3) Spon. T. 2. p. 140.
(4) Mezerai. T. 3. p. 748. De Thou. T. 7. p. 373.

SECT. VIII. *Histoire de la Suiſſe* 1550-1604.

Traité du Roi de France avec Berne & Genève.

ſembler des troupes nombreuſes, & de ſe ménager des intelligences dans Genève ainſi qu'à Lauſanne. Appuyé en France par la faction des Guiſes, il s'étoit emparé du marquiſat de Saluces.

Le Roi de France informé des juſtes mécontentemens de Berne & de Genève contre le Duc de Savoye, promit aux Genevois le plus puiſſant ſecours, & les engagea à agir offenſivement contre le Duc. François de Sanci, après avoir réuſſi dans cette négociation, ſe rendit à Berne & propoſa à la République un traité offenſif contre le même Souverain, ſoit qu'elle fît la guerre à ſes fraix ou à ceux du Roi; mais dans ce dernier cas, Sanci demanda au nom de ſon maître un emprunt de 100,000 écus d'Or, le Roi engageant pour la ſureté de cette ſomme tous ſes domaines, & s'obligeant à laiſſer les bailliages de Gex & tout le Chablais en propriété aux Bernois. Ce traité fut à peine conclu, (1) que les Cantons de Berne, de Soleure, de Glaris & les Griſons aſſemblés en diete à Soleure, permirent une levée à Sanci, qui forma trois régimens, chacun de 4000 hommes. Il obtint auſſi des banquiers de Genève 20,000 Ecus, & par un traité particulier, il promit, pour le Roi, que cette ville conſerveroit en toute ſouveraineté les bailliages de Ternier & Gaillard, ainſi que les terres de St. Victor, de Courſille, Waches & Chaumont (2); & pour la ſûreté du rembourſement des fraix que cette guerre coutoit aux Genevois, le Foucigny leur fut hypothéqué.

La fortune ſeconda les efforts de Genève, dont les troupes s'étoient déja emparées de beaucoup de châteaux, lorſque M. de Sanci arrivant à la tête de l'armée Françoiſe, au lieu de profiter des avantages que lui offroient les circonſtances, & de pénétrer, comme il l'eût pu facilement dans la Savoye, ſe contenta de ſe rendre maître de quelques places ſituées ſur le lac. Il avoit des vues très différentes de celles que les Genevois lui avoient ſuppoſées, & qu'ils lui deſiroient: elles ne tarderent point à ſe dévoiler, & il propoſa, au moment où on s'y attendoit le moins, de mener l'armée Helvetique au ſecours du Roi de France (3). Genève fut conſternée, le régiment de Berne refuſa d'accepter cette propoſition; mais la République n'étant plus en état de réſiſter aux volontés du Monarque François, Sanci en obtint la liberté de conduire en France les troupes deſtinées à la défenſe des Genevois contre le Duc de Savoye. Les Bernois ſe réduiſirent à demander du moins qu'ils ne fuſſent point obligés d'abandonner Genève & le Pays de Vaud avant le 23 de Mai. Sanci ne voulut pas leur accorder cette légere ſatisfaction, & preſſé lui-même de voler à la défenſe de ſon maître, il mena précipitamment l'armée Helvétique à Langres, d'où s'étant avancée juſqu'à Pontoiſe cette armée ſe couvrit de gloire à la bataille d'Jvry (4).

L'armée Helvetique, paſſe au ſervice du Roi de France.

Les troupes Bernoiſes ſuivent Sanci à Pontoiſe. 1589.

Cependant les Bernois trop attachés à leurs Alliés pour les laiſſer ſans ſecours, ſe hâterent de lever un Corps de 3000 ſoldats pour remplacer l'armée de Sanci (5). Charles-Emmanuel étonné des efforts & plus encore des ſuccès & des reſſources de cette République, lui fit porter des propoſi-

(1) Ce traité fut ſigné le 23 Février 1589. Stettler. p. 336. (2) Spon. p. 172.
(3) Guichenon. T. 2. p. 719. (4) Stettler. p. 347-356.
(5) Spon. Hiſt. de Genève. p. 246.

tions de paix, & par la lenteur & l'adresse de ses négociations, il parvint à retarder la marche de cette nouvelle armée & à gagner assez de tems pour rassembler toutes ses forces. Alors, rompant les négociations qu'il avoit fait entamer, il recommença ses hostilités contre Genève avec la plus grande vivacité. Irrités des moyens qu'on avoit employés pour les tromper, les Bernois résolurent de faire les plus grands efforts, & envoyerent contre le Duc une armée de 10000 hommes sous le commandement de Jean de Watteville, Avoyer. Mais au lieu de marcher directement contre les Savoyards, Watteville n'avança qu'à petites journées, vers Gentoux, aux environs de Genève, & se laissa tromper encore par le Duc qui lui fit perdre en vaines négociations, en conférences inutiles, & en treves insidieuses un tems précieux, & que les Genevois, abandonnés à leurs seules forces, employoient à défendre courageusement leur patrie.

Sect. VIII. Histoire de la Suisse 1550-1604.

Berne envoye une armée de 10000 hommes contre le Duc de Savoye.

Après bien des délais, l'armée Bernoise marcha enfin aux ennemis, les rencontra près de Hisoire, & les battit complettement. Au lieu de profiter des avantages qu'elle pouvoit tirer de ce succès, l'armée victorieuse, en partie gagnée par les émissaires du Duc, se mutina sous de mauvais prétextes, & par une faute encore plus considérable, fut rapellée par la République, qui ne laissa à Benoit d'Erlach & à Jacques Diesbach, que dix compagnies pour défendre le Chablais & le pays de Gex. Ce rappel rendit au Duc de Savoye une supériorité sur laquelle il ne comptoit plus; il se hâta d'en profiter, & les dix compagnies Bernoises ne pouvant lutter contre lui, il se fût aisément emparé du Pays de Vaud, si deux obstacles que toute sa supériorité ne pouvoit surmonter, ne s'y fussent opposés (1). L'Ambassadeur d'Espagne, refusa au nom du Roi son maître de consentir à cette conquête, & la mort de Henri III atrocement assassiné par les mains d'un moine scélérat, changea la face des affaires.

Victoire des Bernois.

Mort d'Henri III.

Le Duc ne pouvant plus, du moins dans ces circonstances, compter sur l'appui de l'Espagne, parut sincerement disposé à la paix, & Berne qui la desiroit encore plus sincérement, nomma des députés chargés de convenir des articles & des conditions du traité. Ces députés étoient dans les intérêts du Duc, & dans le projet de paix & d'alliance qu'ils rapporterent de Nion à Berne pour y être ratifié, ils n'avoient pas rougi d'insérer un article par lequel la République s'engageoit à abandonner entierement Genève.

Cette lâche convention indigna les Bernois, les sujets du Canton se souleverent, la France & les Cantons Protestans, s'opposerent à ce traité, que les Magistrats de la République n'étoient nullement dans l'intention d'approuver. L'Avoyer de Watteville qu'on soupçonnoit, avec quelque vraisemblance, d'être d'intelligence avec le Duc de Savoye, souleva contre lui les habitans de Berne; & le Conseil fut contraint de le déposer pour prévenir une revolte (2). Le projet de paix fut rejeté, & l'on refusa toute alliance avec le Duc sous les conditions proposées & souscrites par les députés.

Pendant cette contestation, Genève seule soutenoit tout le poids de la guerre, & la valeur des habitans se signaloit chaque jour par des actions héroïques (3). Zurich, Bâle & Schaffhouse offrirent leur médiation; elle

Genève seule soutint le poids de la guerre. 1590-1591.

(1) Stettler. p. 347-356. (2) Idem p. 354. Haller. Ch. MS. (3) Spon. p. 235-275.

SECT. VIII. *Histoire de la Suisse* 1550-1604.

fut acceptée, & pendant trois années on tint infructueusement plusieurs conférences: elles n'aboutirent à rien, par l'obstination du Duc qui refusoit de renoncer à aucune de ses prétentions sur Genève. Fatiguée d'une aussi longue résistance, la France pressa vivement les Cantons de réunir leurs armes contre la Savoye; mais le Duc avoit chez les Suisses un fort parti, & les Cantons refuserent aussi opiniatrement de déclarer la guerre à ce Souverain, que celui-ci refusoit d'abandonner ses droits au Vidomat de Genève. Après une longue négociation, les Cantons lui offrirent enfin une alliance, & Genève voulut s'engager, à lui accorder le passage des troupes, & à lui offrir tous les ans un faucon à titre d'hommage.

Il est très-vraisemblable que Charles-Emmanuel eût volontiers accepté ces conditions, qui légitimoient ses prétentions, & mettoient en quelque sorte Genève à sa discrétion, par les troupes qu'il auroit eu la liberté de faire entrer sous prétexte de passage, si la France ne se fut vivement opposée à cet arrangement aussi bizarre qu'imprudent (1).

Abjuration de Henri IV suivie de la paix.

Cependant l'abjuration de Henri IV rendit enfin le calme à la France, & ce calme s'étendit à tous les pays & à tous les Souverains qui avoient directement ou indirectement pris part à ces troubles cruels. Le Duc de Savoye fut compris dans la treve que le Roi de France fit avec les Ligueurs, & ce bon Monarque fit aussi jouir Genève de cette treve, & de la paix qui la suivit, & qui dura, pour la Suisse & les Genevois jusqu'à celle de Vervins en 1598.

Il n'y avoit que la crainte d'un Vengeur aussi redoutable que Henri IV, qui put contenir le Duc de Savoye; mais malgré cette crainte, & les déclarations formelles du Roi de France, il ne laissa point d'inquiéter les Genevois, & de chercher à faire valoir par la force ses prétentions sur le Vidomat. Cependant pour marquer quelque déférence aux volontés de Henri IV, il indiquoit des conférences qu'il avoit soin de rendre infructueuses, paroissoit desirer d'entrer en accomodement, rejetoit toutes propositions d'arrangement, & sollicitoit le Pape Clément VIII, d'obtenir de Henri qu'il se détachât de l'alliance de Genève; il alla même jusqu'à offrir à ce Monarque pour prix de cet abandon, le marquisat de Saluces (2). A ces offres peu décentes, Henri ne répondit qu'en déclarant la guerre au Duc de Savoye, sur lequel ce puissant Monarque prit en trois mois la Bresse & la Savoye, & pour favoriser les Genevois, fit démolir le fort de Sainte Cathérine, qui les avoit si souvent & si longtems incommodés.

1592-1599.

La France déclare la guerre au Duc, & en trois mois prend la Bresse & la Savoye. 1600 1601.

Henri IV donne la paix à la Savoye.

Le vain desir de combattre, ou l'injuste ambition de conquerir, n'avoit point armé Henri IV; aussi se montra-t-il peu difficile pour rendre la paix au Duc de Savoye vaincu, & qui par le traité de Lion, fut rétabli dans ses Etats, conserva le marquisat de Saluces & céda au Roi de France la Bresse, le Bugey, le Valromay & le pays de Gex. Genève fut comprise dans ce traité (3) &, garantie par un titre aussi solemnel, elle se croyoit dans la plus inaltérable sécurité, lorsque, toujours rempli du desir de faire valoir ses anciens droits, quoiqu'il y eut expressément renoncé, le Duc, par un attentat aussi contraire aux droits des nations qu'il l'étoit à l'humanité même, tenta

(1) Stettler. p. 372. (2) Spon. p. 345. (3) Idem. p. 367.

tenta de surprendre la ville, & de laver dans le sang des habitans, la résistance qu'ils lui avoient opposée. Charles de Simiane, Seigneur d'Albigny, étoit chargé d'exécuter cette odieuse & meurtriere conjuration; & déja il y avoit à Genève 200 conjurés armés, & prets à remplir les ordres sanguinaires dont ils étoient charges, lorsque le secret du complot transpira; les conspirateurs furent tous arrêtés, il n'en échappa qu'un très-petit nombre à la juste rigueur de la vengeance publique; ils se defendirent & furent massacrés; 13 d'entr'eux furent pris par les Genevois & expirerent au gibet (1).

Sect. VIII. Histoire de la Suisse. 1550-1604.

Conjuration du Duc de Savoye contre Genève. 1602.

Indignés de ce procédé les Cantons Protestans tinrent à ce sujet deux dietes à Araw, & leur premier soin fut d'envoyer aux Genevois une garnison de 1000 hommes. Cette affaire eut eu inévitablement les plus fâcheuses suites, si les Cantons de Bâle, Soleure, Schaffhouse, Glaris & Appenzell, ne se fussent hâtés d'offrir leur médiation; elle fut heureuse, & la paix fut signée à St. Salon, le 21 Juillet 1603. Mais quelle qu'eut été la prévoyance des Mediateurs, Genève fut inquiétée en différentes circonstances par la Savoye, & ce ne fut dans la suite, qu'en 1675, que toutes les anciennes contestations entre la maison de Savoye & la République de Genève furent terminées par un traité définitif.

Traité de paix entre Genève & la Savoye. 1603.

Tandis que la paix de St. Salon assuroit à Genève son repos & sa liberté, l'esprit de dissension agitoit violemment l'un des Etats Helvetiques. Trop de sévérité de la part des Administrateurs de la République de Bâle, & le goût de la liberté si fort incompatible chez les Républicains, avec l'obéissance à des ordres qu'ils croyent destructifs de leurs droits & de leurs privileges, avoient soulevé il y avoit deux ans les sujets de ce Canton, qui même s'étoient ouvertement révoltés. Les XII Cantons avoient interposé leur médiation & leur autorité; mais l'inflexibilité des Magistrats Bâlois, le mécontentement des sujets qui se prétendoient opprimés, avoient rendu cette médiation infructueuse, & cette dispute ne put être entierement calmée & terminée qu'en 1604. (2). Mais ces légers mouvemens, ne font dans un Corps aussi bien constitué que l'est la Confédération Helvétique, que des crises passageres, qui n'influent en aucune maniere sur la vigueur de sa constitution, & qui souvent, au contraire, ne servent qu'à soutenir ses forces, ou même à lui donner un nouveau degré d'énergie.

Soulèvement des sujets de Bâle.

1604.

La France ayant, à-peu-près dans ce tems, déclaré la guerre à l'Espagne, les Suisses demanderent & obtinrent la neutralité en faveur de la Franche-Comté, qui espéroit aussi que le L. Corps Helvetique la prendroit sous sa garantie: mais cette province ne put obtenir cette garantie de plusieurs des Cantons (3) qui crurent devoir s'y opposer par ménagement pour la France; (4) & il est vrai qu'ils recevoient les marques les plus distinguées d'estime & de considération de la part de Henri IV, le premier des Rois de cette Monarchie qui ait tenu en Suisse des Ambassadeurs ordinaires. Ce furent ces

Guerre de la France contre l'Espagne, & conduite des Suisses.

(1) Spon p. 368-403. (2) Stettler. p. 364-374. (3) Idem. p. 381.

(4) Nicolas de Watteville, Baron de Château Vilain, Chevalier de l'ordre de l'Annonciade rendit des services essentiels à la Franche-Comté dans cette occasion: il possédoit Château Vilain & d'autres terres en Bourgogne, du chef de sa mere, qui étoit de la maison de Chanviray: il épousa une Grammont de Joux, & fut la tige des Marquis de Wateville de Franche-Comté.

SECT. VIII. *Histoire de la Suisse.* 1550-1604.

Ambassadeurs M. M. de Silleri & de Vic qui renouvellerent un traité d'alliance. Dans ce traité qui fut conclu par le Duc de Biron, l'alliance fut déterminée à la vie du Roi & à celle de son successeur. Onze Cantons y souscrivirent; mais Berne & Zurich différerent d'y accéder jusqu'à ce que les répétitions que ces Etats avoient à faire à la couronne fussent liquidées: Berne y accéda peu de tems après, & eut même l'avantage de faire comprendre le pays de Vaud dans la paix perpétuelle; d'obtenir que l'accord fait avec le Roi Henri III, pour Genève, seroit maintenu dans toute sa force, & que les troupes Bernoises ne seroient jamais employées pour cause de Religion, ni contre les Réformés (1). Les Bernois pleins de reconnoissance, envoyerent, revêtu du caractere d'Ambassadeur extraordinaire, Jacques de Diesbach à la Cour de Henri IV, qui lui fit l'accueil le plus flatteur & le plus distingué (2).



SECTION IX.

Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.

Cause de la ruine de l'ancienne concorde des Cantons. 1604-1620.

Les faits rapportés jusqu'ici, ne démontrent que trop combien la diversité de culte & de doctrine a cruellement influé sur le repos, la force & l'union des membres différens du L. Corps Helvetique; puisqu'avant l'époque de l'introduction des nouvelles opinions religieuses, les Suisses ne formoient qu'une vaste République, dont l'amitié & le patriotisme resserroient sans cesse les liens de concorde nationale. Tel fut, comme nous l'avons vu, l'état heureux des Suisses jusqu'au commencement du XVIe siecle; mais Zuingle, en 1506, prêchant ses nouvelles opinions, ce que n'avoient pu faire depuis l'établissement de la liberté Helvetique, l'ambition, la haine, la jalousie & les forces réunies des Puissances étrangeres, fut l'ouvrage de quelques disputes théologiques. L'aigreur se mêla dans ces disputes; l'esprit de haine sépara les Sectateurs des deux Doctrines, & leur ressentiment mutuel étouffant tout patriotisme, dégénéra en une guerre atroce, & que le fanatisme fit pousser jusqu'aux derniers excès de la férocité. Il est vrai que le traité de paix qui termina cette funeste guerre en 1531, laissa à chaque Canton la liberté de professer la Religion qu'il jugeroit à propos; mais ce traité de paix n'éteignit pas, il s'en fallut de beaucoup, les sentimens d'antipathie & de discorde qui animerent les Suisses. Leur confiance mutuelle s'étoit totalement évanouie: le zele de chaque parti pour les opinions qu'il avoit adopté, fomenté par le fanatisme des ministres & des prêtres, enracina des haines que le tems ne put affoiblir. Jaloux des projets, des desseins & des entreprises les uns des autres, ils ne songerent qu'à se nuire mutuellement dans leurs vues. Quelles qu'ayent été les intentions des Réformateurs, l'innovation qu'ils ont introduite, a porté le coup le plus irréparable à la nation, & la Reformation a, comme s'exprime l'auteur de l'*Etat de la Suisse*, fendu en deux le Corps Helvetique.

Maux que les disputes de religion ont fait à la Confédération Helvetique.

(1) Stettler. p. 405. (2) *Traité politique*, &c. *des Alliances*. p. 397.

En effet, depuis ces changemens, ce n'est plus que la Religion qui dirige plus ou moins directement en Suisse toutes les actions publiques. Les dietes générales ne sont plus qu'une vaine cérémonie, où tout se passe en inutiles & fatigantes formalités: elles ne sont plus assemblées que pour régler les affaires des bailliages communs; & comme elles ne sont que le simulacre des anciennes assemblées de la nation, on n'y voit que les apparences extérieures d'une union, qui, depuis 1515, n'existe plus parmi les Suisses. Toutes les affaires publiques, pour peu qu'elles soient importantes, sont discutées & réglées dans les dietes particulieres des deux Religions; celles des Réformés à Araw, celles des Catholiques à Lucerne, qui étant le plus puissant de ces derniers Cantons, est aussi celui qui a la plus grande influence dans les dietes, comme Zurich dans celles des Cantons Protestans (1).

Sect. IX. Histoire de la Suisse depuis l'an 1631 jusqu'à nos jours.

Quelques précautions qui eussent été prises dans les traités d'alliance, soit de la part des Suisses & de leurs alliés, soit de la part des Souverains avec lesquels ces alliances avoient été contractées pour prévoir tous les obstacles qui pourroient affoiblir, ou détruire ces liens; la haine & le fanatisme qu'inspira la diversité des Religions, ne trouva que trop de moyens, sinon de détruire, du moins de rendre en plusieurs circonstances, ces alliances inutiles.

Comme depuis la fin du XVIe siecle jusqu'à nos jours, il ne s'est passé en Suisse que quelques événemens relatifs à cette division mutuelle suscitée par la diversité des Doctrines, ou auxquels du moins, elle a servi de prétexte, & que d'ailleurs le L. Corps Helvetique n'a eu aucune guerre étrangere à déclarer, ni à soutenir, il n'y a qu'à s'arrêter à ce petit nombre de dissenssions intestines; seuls matériaux que cette nation ait fourni à l'histoire, depuis l'an 1531, jusqu'à nos jours (2).

Alliance des Grisons avec la France.

Vainement les Grisons, dans la vue de se fortifier, s'assurerent du secours de la France par une alliance étroite avec cette Puissance. Par ce traité le Roi T. C. s'étoit engagé à défendre de toutes ses forces les Grisons, qui de leur côté s'étoient obligés de donner aux troupes françoises, exclusivement à celles de toute autre Nation, le libre passage dans leur pays. Cette alliance avoit été de part & d'autre fidelement observée & plusieurs fois renouvellée, lorsque Charles-Quint, après avoir conquis le Duché de Milan, s'occupa des moyens d'assurer une communication libre entre ce Duché & les Etats d'Allemagne. Le seul obstacle qui empêchoit cette communication étoit la Valteline située entre le Milanez & le Comté de Tirol. Charles fit les plus grands efforts pour se procurer ce pays; mais ses soins, ses promesses, ses menaces, ses négociations échouerent; & vivement irrité d'une résistance à laquelle il ne s'étoit point attendu, il donna ordre au Marquis de Fuentes, Gouverneur de Milan, de bâtir un Fort à l'embouchure de l'Ade, de se faire des créatures parmi les habitans de la Valteline, & de tenter tous les moyens possibles de soulever ces habitans contre leurs Souverains. Le Marquis de Fuentes n'étoit que trop capable de remplir dans toute leur étendue les ordres de son maître (3). Ses suggestions néanmoins ne réussirent qu'en partie. Il se fit des intelligences dans la Valteline, y souffla l'esprit d'indépendance, de mécontentement & d'insubordination.

Vues de Charles-Quint.

(1) *Droit public de l'Europe*, par M. Mably.
(2) *Etat & délices de la Suisse*. T. 4. p. 100. (3) Idem. p. 101.

SECT. IX. *Histoire de la* Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.

1603-1620. *Revolte des Catholiques & massacre des Grisons.*

Les Grisons se soulevent contre leurs souverains.

La maison d'Autriche s'empare de la Valteline & du Comté de Chiavenne.

Ce ne fut cependant que fort long-tems après, que le fanatisme alluma l'incendie, préparé par ces semences de dissenssions, la Politique anima, autant qu'il fut en elle, les disputes théologiques, & aigrit les sectateurs des deux Doctrines, au point, qu'en 1620, les Grisons Catholiques plus nombreux que les Réformés, & comptant sur le secours du Souverain ambitieux qui les excitoit, leverent hautement l'étendard de la rébellion, & embrasés du feu du fanatisme, firent éclatter leur révolte par le massacre de tous les Grisons Protestans: égarés & corrompus par les ames atroces qui les avoient excités à cet horrible massacre, ils joignirent la perfidie à la cruauté, & après s'être baignés dans le sang de leurs compatriotes, ils se souleverent contre leurs légitimes Souverains, & implorerent l'assistance du Gouverneur de Milan, qui, animé par le succès de ses soins, ne manqua point à leur envoyer promptement un secours considérable. La Maison d'Autriche profita avec autant d'adresse que de célérité de cette conjoncture, & tandis que les Espagnols s'emparoient de la Valteline, ainsi que du Comté & de la Ville de Chiavenne, d'où ils chasserent barbarement les Réformés, l'Archiduc Léopold envoyoit de nombreuses troupes dans la vallée de Munster, sous la conduite d'un Officier Grison d'une naissance distingnée, mais citoyen perfide, qui traître à sa patrie avoit eu la lâcheté de vendre la liberté & les droits de ses concitoyens à la maison d'Autriche.

Ces horreurs & ces perfidies eussent du réunir les Grisons contre leurs oppresseurs; mais ceux-ci avoient eu soin de les animer d'une trop forte haine mutuelle; ils étoient divisés entr'eux & enflammés de la plus violente antipathie. Les Catholiques abhorroient les Réformés; ceux-ci détestoient les Catholiques, & n'étoient pas moins divisés entr'eux par une foule d'opinions qui avoient succité mille disputes, & partagé la secte en une foule de branches, tout aussi irréconciliables les unes avec les autres, que les Catholiques étoient irréconciliables avec les Protestans.

Ces divisions fatales subsisterent dans toutes leurs forces, pendant près de dix années, & pendant ce long & cruel orage, les Grisons ne songerent pas même à la nécessité où ils étoient de se réunir contre leurs ennemis communs: Bien loin de là, les plus animés d'entre les Catholiques de la *Ligue Haute*, excités par l'Evêque de Coire, l'un des plus déterminés & des plus absurdes fanatiques de son tems (1), seconderent de toute leur puissance les ennemis de la patrie, dans le fol espoir que par eux la Religion Romaine triompheroit du Protestantisme: & d'après cette idée, ils penserent perdre irrévocablement la Valteline, ainsi qu'ils avoient perdu les terres de leurs autres sujets, dont les Espagnols s'étoient déja emparés.

Perfidie de l'Evêque de Coire.

Il y avoit plus de cent ans que les Princes de la Maison d'Autriche, avoient confirmé solemnellement les privileges des dix *Droitures* ou jurisdictions. Il est vrai qu'ils y envoyoient des gouverneuts; mais ils ne pouvoient y prendre possession de leur gouvernement que du consentement du peuple, & après avoir solemnellement juré qu'ils ne se mêleroient que des fonctions de leur

(1) Les Grisons avoient fait de sages réglemens pour borner l'autorité de l'Evêque de Coire. Ces réglemens subsisterent peu, par les efforts successifs des Evêques de Coire à les renverser, & à rentrer dans leurs anciennes prétentions. *Droit public de l'Europe.* T. I.

emploi, & nullement d'aucune des affaires de l'Etat. Ces Gouverneurs ne pouvoient ni ordonner des confiscations, ni, en matiere criminelle, s'écarter de la sentence prononcée par les juges du pays; à moins que ce ne fût pour en adoucir la rigueur. L'Archiduc Léopold tenta de renverser entiérement cette constitution en 1620, & pour y réussir, il demanda aux Grisons assemblés en diete, qu'ils retranchassent totalement de leur confédération la Ligue entiere des dix jurisdictions. Cette demande dévoiloit ouvertement ses vues; les Grisons la rejetterent, & Léopold, pour se venger, prohiba l'entrée du grain & du sel dans leur pays. Ce trait d'injustice allarma les Grisons; ils s'en plaignirent par des députés à l'Archiduc lui-même, qui se plaignit à son tour de différentes infractions sur lesquelles il demandoit satisfaction: il ne l'obtint pas, & cessant de se contraindre, il demanda hautement la souveraineté de la basse Engadine, dont il s'étoit déjà emparé, celle des dix jurisdictions, avec le rétablissement des deux cloîtres, & celui de la Religion Catholique. Cette nouvelle demande fut refusée, il s'y attendoit, & il se rendit maître, non-seulement des pays dont il avoit exigé la souveraineté, mais encore de la Haute Engadine, de la terre de Meyenfeld & par là de la troisieme ligue toute entiere.

Sect. IX. *Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.*

L'Archiduc Léopold s'empare de la Valteline & des trois ligues. 1621-1649.

Les habitans de Meyenfeld s'étoient rendus aux conquérans, à condition qu'on les laisseroit libres dans l'exercice de leur Religion: Léopold le leur avoit promis: mais à peine il eut pourvu à la sûreté de sa conquête, qu'il y introduisit le Catholicisme, & persécuta vivement les Réformés. Excités par son intolérance, & autorisés par ses ordres, les Autrichiens traiterent les habitans de ce pays avec la dureté la plus humiliante. Peu contens de leur avoir ôté leurs armes & leurs privileges, ils exerçoient sur eux la plus cruelle tyrannie, réduisoient les hommes en esclavage, violoient les femmes, & forçoient les paysans à leur servir de bêtes de somme (1). Le reste des Grisons voyoient avec douleur l'affligeante situation de leurs compatriotes de la troisieme Ligue; mais ils n'osoient les secourir, craignant eux-mêmes l'empire de tels maîtres, & ne se croyant point assez forts pour faire la guerre à la Maison d'Autriche, qui faisoit redouter sa puissance dans l'Allemagne & dans la plûpart des Contrées Européennes.

1621-1649. *Les Conquérans accablent les habitans.*

Tel fut, pendant environ trois années l'état des malheureux Grisons; mais puissamment sécourus en 1624, par la France, jalouse de la puissance de la Maison d'Autriche, par Zurich, Berne & le Vallais, les Grisons secouerent ce joug trop accablant, reprirent tous les pays que les Autrichiens leur avoient envahis, renouvellerent à Coire, l'alliance des trois Ligues, firent rentrer sous leur obéissance tous leurs sujets, à l'exception des habitans de la Valteline, qui ne voulurent point se remettre sous la domination de leurs anciens maîtres, préférant de se donner à la France, ainsi que ceux de Chiavenne. La France rendit aux Grisons les comtés de Chiavenne & de Bormio; mais elle garda la Valteline, qui lui fut enlevée par les Espagnols, sur lesquels les François l'ayant reprise par la suite, ils la rendirent aux Grisons en 1635, en leur imposant néanmoins la dure condition de proscrire dans ces trois pays la religion Réformée (2).

Les Grisons secourus par la France, Berne & Zurich reprennent les pays conquis.

Les Espagnols enlevent la Valteline à la France.

(1) *Etat & délices de la Suisse.* p. 107. (2) Idem. p. 105-109.

SECT. IX. *Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.*

Mécontens de cette condition, & beaucoup plus encore de ce que la France, leur alliée vouloit leur imposer des loix, les Grisons crurent que l'alliance de la maison d'Autriche, quelque désagrément qu'ils en eussent éprouvé, leur convenoit mieux que l'alliance des François: ils ne se souvinrent point combien cette domination leur avoit été peu favorable; & avec quelle rigueur elle avoit soutenu les Evêques de Coire, & la Religion Catholique dans la Valteline. Pendant qu'ils paroissoient pancher pour cette maison, les Ministres de l'Empereur acheverent de les déterminer, en leur proposant de s'allier avec ce Monarque aux conditions les plus avantageuses pour eux. Eblouis par ces propositions les Grisons les accepterent, & prenant prétexte de quelques excès, ou plutôt de quelques imprudences échappées aux François en 1637, ils entreprirent de les chasser de tous les forts qu'ils occupoient, soit dans la Valteline, soit dans les comtés de Chiavenne & Bormio. Cette expédition réussit, & après de longues négociations, & beaucoup de conférences à Milan, l'alliance projettée fut conclue sous le nom de Capitulat en 1639.

Les Grisons renoncent à l'alliance des François & s'alignent avec l'Empereur.

Capitulat de Milan.

Ce traité n'étoit rien moins que favorable aux Grisons: il l'étoit aussi fort peu à l'Empereur; on ne s'y occupa presque point d'intérets politiques; la plupart des articles de cette capitulation sont relatifs à l'exercice de la Religion Catholique dans la Valteline (1). Cependant quelqu'insuffisant que fut ce traité il ramena le calme chez les Grisons qui profiterent de ce tems de tranquillité, pour rétablir les Eglises des deux Religions qui avoient été détruites pendant les derniers troubles. Ces rétablissemens les occuperent, sans division, jusqu'en 1646; & les deux partis, Catholiques & Protestans, se réunirent pour chasser du pays un tas de capucins qui s'y étoient enracinés. Ils firent même unanimement une loi fondamentale qui interdisoit par toute l'étendue de ce pays tout ordre nouveau de moines.

1621-1649. *Ils se réunissent pour chasser de leur pays les Capucins & les Jésuites.*

Le souvenir de la discorde que les moines avoient soufflée dans ces contrées, ne fut pas le seul motif de cette loi; l'intention des Grisons étoit en la portant de se délivrer pour jamais des importunes tentatives des Jésuites, qui cherchoient sans cesse à s'y introduire, quoiqu'ils en eussent été exclus par des arrêts solemnels & réitérés (2). Cet ordre de moines le plus tenace de tous avant sa dissolution, ne se rebuta point; mais ses efforts & ses souplesses échouerent, & jamais ils ne purent s'établir dans les trois ligues. A leur exemple, les capucins chercherent aussi à s'y établir, & ils s'y prirent avec tant d'adresse, qu'ils mirent dans leurs intérets beaucoup de Grisons; mais le plus grand nombre ne voulut point de ces habitans onéreux & inutiles, lorsqu'ils n'ont point occasion de se rendre pernicieux.

Inutilités des tentatives des Jésuites & des Capucins pour s'établir chez les Grisons.

Cette affaire produisit des disputes, &, pour des Capucins, la tranquillité publique eut vraisemblablement été troublée, si l'Evêque de Coire, prévoyant les desordres que pourroit entraîner cette querelle, n'eut pris le sage parti de congédier deux capucins ses Confesseurs, qui intriguoient beaucoup en faveur de leur ordre. L'exemple de l'Evêque fit la plus heureuse impression sur les Catholiques des trois ligues: ils s'assemblerent, & résolurent unanimement de ne jamais souffrir chez eux, ni Jésuites ni Capucins. Il ne manquoit plus à cette résolution que celle d'expulser tout le reste des moines qui s'y étoient engendrés.

(1) *Etat & délices de la Suisse.* p. 107. (2) Idem. T. 3. p. 307.

Il restoit à la maison d'Autriche d'anciennes & grandes prétentions sur le Prétigaw; & ces droits eussent pu tôt ou tard occasionner des divisions fâcheuses; mais en 1649, l'Archiduc Ferdinand-Charles vendit aux communautés du Prétigaw, toutes les prétentions que la maison d'Autriche avoit sur elles: & ce traité de vente, qui fut ratifié par l'Empereur, acheva d'assurer le repos dans ce pays.

Sect. IX. Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.

La paix dont le L. Corps Helvetique a joui depuis ce dernier trouble, n'a cependant point été constamment inaltérable. Il est vrai que les Suisses n'ont été inquiétés par aucune Puissance étrangere, depuis la fin du XVe siecle; mais ils ont été, quoique très-rarement, en guerre les uns contre les autres. Celle qui agita leur confédération en 1712, fut précédée de beaucoup de contestations, & de vives querelles, au sujet des privileges des habitans du Tockenbourg; privileges qui depuis très-longtems irritoient la jalousie & l'ambition de l'Abbé de St. Gall, c'est aux prétentions outrées des prélats de cette Abbaye, que la Suisse est redevable des seules dissensions qui ont interrompu le calme dont elle a d'ailleurs joui depuis le Capitulat de Milan, en 1539, jusqu'à nos jours (1).

1650-1685. Calme du L. Corps Helvetique.

Il y avoit cinquante-six années qu'il n'y avoit eu que quelques légers différens, mais point de guerre entre les Cantons, lorsque l'Abbé de S. Gall y en occasionna une très-sanglante, & plus cruelle qu'aucune de celles qui avoient, en différentes circonstances, désolé ce pays depuis près de deux cens vingt années. Les violences outrées que ce Prélat entreprit tout-à-coup d'exercer sur les Tockenbourgeois, eurent les plus fâcheuses suites, quelques moyens que l'on employât pour engager cet Abbé, Prince de l'Empire, à respecter des privileges qu'il prétendoit avoir le droit de violer impunément. Aucun titre pourtant n'autorisoit ses prétentions, ni sa conduite. En effet, depuis plus de trois cens ans les Tockenbourgeois jouissoient de privileges si beaux & si étendus, qu'ils avoient presque tous les avantages de la souveraineté. Ces privileges étoient d'autant plus précieux aux Tockenbourgeois, qu'ils les tenoient des derniers Comtes Souverains du Tockenbourg. Frédéric, le dernier de ces Seigneurs, étant mort sans enfans en 1436, sa succession fut recueillie par deux freres, Hildebrand & Peterman, Barons de Raren, & issus par les femmes de la maison de Tockenbourg. Hildebrand mourut sans posterité, & Peterman son frere, vendit au prix de 14500 florins le comté de Tockenbourg à Ulric, Abbé de S. Gall, qui l'année suivante, 1470, confirma par un acte authentique les privileges dont les habitans jouissoient depuis la concession qui leur en avoit été faite.

Sujet de la guerre du Tockenbourg.

Privileges des Tockenbourgeois. 1650 1685.

Pour juger de l'attachement des Tockenbourgeois à ces privileges, il suffit d'en rapporter les principaux. Ils avoient le droit 1°. de tenir des assemblées générales pour y faire des ordonnances & des réglemens, sauf le droit de leur seigneur: 2°. d'avoir un Conseil général, ou Régence composée de personnes notables qui s'assemblent communément à Lichtenstein, capitale du pays: 3°. de juger les procès & contestations suivant le droit coutumier observé depuis plusieurs siecles dans ce pays. 4°. De juger définitivement & sans appel: 5°. d'obliger l'Abbé à ne prendre pour ses officiers, & sur-tout pour son

(1) *Etats & délices de la Suisse.* p. 305-308.

SECT. IX *Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.*

1650-1685.

Baillif, que des Tockenbourgeois. 6°. De rester fidelles à l'alliance étroite & particuliere de combourgeoisie avec les Cantons de Schweitz & de Glaris; alliance en vertu de laquelle ils peuvent donner du secours à ces deux Cantons & en recevoir d'eux sans consulter, & même sans le consentement de l'Abbé. 7°. D'avoir des compagnies entieres au service étranger, indépendamment & sans l'aveu de l'Abbé leur seigneur. 8°. D'avoir une liberté entiere de commerce, & de faire à ce sujet toutes les ordonnances qu'ils jugeront à propos. 9°. Enfin, de donner & assurer aux Réformés pleine liberté de conscience, & d'avoir les temples communs avec leurs combourgeois Catholiques (1).

A la faveur de ces privileges, les habitans vécurent en bonne intelligence avec leur seigneur, depuis 1440, jusqu'à 1530, que l'Abbé ayant tenté d'y porter atteinte, les Cantons de Zurich & de Glaris, protecteurs & alliés des Tockenbourgeois, chasserent, ainsi qu'il a été dit ailleurs, l'Abbé Kilian Kœufflin, alienerent divers effets de l'Abbaye, & vendirent aux habitans tous les droits qui étoient restés à l'Abbé. On a eu occasion de dire aussi que les V Cantons Catholiques ayant pris la défense de l'Abbé Kilian, & eu tout l'avantage, Zurich & S. Gall furent contraints de rendre tout ce qu'ils avoient pris ou vendu, & de rétablir Kilian; ce qui cependant ne fut fait qu'après que l'Abbé eut juré de maintenir les Réformés dans l'entiere liberté de conscience.

Les Abbés de S. Gall cherchent à dépouiller le Tockenbourg de ses privileges.

Blaaser, Abbé, successeur de Kilian, se croyant dispensé de tenir les engagemens de son prédécesseur, inquiéta les Réformés, & redemanda la souveraineté du Tockenbourg que Zurich avoit vendue aux habitans. Blaaser étoit fortement soutenu par les Cantons Catholiques; & les Tockenbourgeois furent contraints de renoncer à l'achat qu'ils avoient fait; mais en consentant à rendre la souveraineté à l'Abbé, ils se réserverent, sous la garantie des Cantons Catholiques, les droits & privileges dont ils avoient joui depuis 1440; ils se réserverent aussi la liberté de conscience, & elle leur fut solemnellement accordée (2).

Injustice & vexations de l'Abbé de S. Gall contre les Réformés du Tockenbourg.

Quel qu'authentiques néanmoins que fussent ces traités, il n'empêcherent point les Abbés de S. Gall d'inquiéter, d'opprimer même, autant qu'il fut en eux, les Tockenbourgeois, les Réformés sur-tout, qui, fatigués des vexations qu'on exercoit contre eux, se plaignirent hautement en 1601, de l'inquisition secrete à laquelle on vouloit les soumettre. Leurs plaintes toucherent peu l'Abbé, qui ajoutant au poids de l'oppression, entreprit de les contraindre, en 1632, de ne pas s'écarter des canons de l'Eglise Romaine au sujet des degrés de parenté qui excluent le mariage. Les communautés Tockenbourgeoises s'assemblerent & envoyerent des députés à l'Abbé Pius, pour se plaindre de l'injustice de ses innovations. L'Abbé Pius reçut fort mal ces députés, & condamna ces Communautés à 100 ecus d'amende.

Vainement les Cantons Réformés intercederent pour les Protestans du Tockenbourg; l'Abbé fut inflexible; & déja il en étoit venu dès l'année 1664, à une persécution ouverte. Il fit mettre en prison un ministre qui, dans une assemblée de Religionnaires, leur avoit, suivant leur usage, expliqué dans le Temple le Catéchisme de Heidelberg. Il voulut que son baillif assistât à leur Sy-

(1) *Mémoire sur la guerre arrivée en Suisse en 1712.* p. 3 & 8.
(2) *Confédération Helvetique.* L. 9.

Synode; & ce baillif prétendoit avoir le droit de s'y comporter avec autant de hauteur que d'indécence. Les Cantons Protestans représenterent vivement à l'Abbé son injustice & les dangers auxquels il s'exposoit lui-même par une conduite aussi repréhensible. L'Abbé Gallus qui occupoit alors la chaire de S. Gall, s'irrita de ces remontrances, & montra plus de sévérité aux Réformés; la persécution alla contr'eux toujours croissant: il leur fut défendu d'avoir chez eux des livres de leur Religion, & un Protestant ayant contrevenu à cette défense, il fut inhumainement condamné à mort & exécuté, par cela seul qu'on avoit trouvé dans sa maison quelques livres écrits & publiés par des Auteurs de sa croyance.

Sect. IX. Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.

Les Cantons Reformés font des remontrances à l'Abbé qui s'en offense.

L'intolérance de l'Abbé de S. Gall devint outrée, insupportable, & ses ordres étoient d'autant plus oppressifs, qu'ils étoient de la plus ridicule absurdité. D'après ses bizarres ordonnances, quand dans le Tockenbourg deux personnes de différente doctrine se marioient ensemble, il étoit défendu, sous peine de 50 Livres d'amende, au Réformé, de prier Dieu avec ses enfans. Quand un Pere Protestant mouroit, on tentoit tous les moyens possibles d'écarter les enfans, & de les enlever à leur mere Réformée, ou à leur tuteur s'il étoit Protestant: on corrompoit l'esprit & les mœurs de ces enfans, & à force de leur inspirer le goût des plaisirs, on les engageoit dans des dettes ruineuses, & alors on les jetoit en prison, où on les menaçoit de les laisser périr de misere, s'ils refusoient d'abjurer le Protestantisme (1).

Bizarrerie des loix qu'il impose.

Il faut avouer toutefois que ce n'étoit point seulement par intolérance, ni par un zele outré pour la Religion que les Abbés de S. Gall, montroient cette rigueur: ils persécutoient presqu'aussi vivement les Tockenbourgeois Catholiques, & les vexations que ceux-ci avoient à souffrir, n'étoient gueres moins accablantes; ensorte que l'unique systême de ces Abbés oppresseurs, étoit d'écraser la liberté & les privileges du Tockenbourg, dont ils vouloient se rendre les maîtres absolus. Il est vrai qu'ils avoient commencé par les Réformés; mais uniquement dans la vue d'animer contr'eux les Catholiques, afin que les premiers une fois abattus, il fut d'autant plus facile d'accabler ensuite les autres. Mais ils ne purent réussir, leur projet fut découvert, & les Tockenbourgeois Catholiques & Protestans, resterent constamment unis, & prirent, autant qu'il fut en eux, les plus sages mesures contre ce despotisme, dans le Conseil-Général de Régence, formé de Conseillers des deux Religions (2).

Projets de l'Abbé de S. Gall contre les Tockenbourgeois.

Les Cantons de Schweitz & de Glaris avoient voulu renouveller en 1681: le Traité d'alliance & de combourgeoisie qui subsistoit entr'eux & les Tockenbourgeois; mais l'Abbé Gallus s'étoit opposé sans raison à ce renouvellement; & quelques remontrances qu'on lui fit, il ne voulut point le permettre: Il mourut dans ces pacifiques dispositions. Le Cardinal Sfondrati, son successeur, quoi qu'Italien & Catholique très-zélé, fut fort doux, & l'on n'eut qu'à se louer de sa sagesse & de sa tolérance: mais par malheur, il ne garda l'Abbaye que jusqu'en 1696; & le moine Bargisser, son successeur, fut le plus dur, le plus ambitieux, & le plus exigeant des souverains. Dès la 2e année de son gouvernement, il pensa exciter dans la Suisse une guerre

Union des Tockenbourgeois. 1686-1712.

(1) *Mém. sur la guerre arrivée en Suisse en* 1712. p. 5 & 10. (2) Idem. p. 9.

Sect. IX. *Histoire de la Suisse depuis l'an 1684 jusqu'à nos jours.*

Tirannie de Burgisser, Abbé de S. Gall.

de Religion; car il étoit tout aussi fanatique qu'orgueilleux & altier. Heureusement pour le repos du L. Corps Helvetique, les Cantons Catholiques ne déférerent point à ses violentes suggestions, & les Cantons Réformés mépriserent ses menaces. Il exerça sur les Tockenbourgeois toute la turbulence de son caractere. Il entreprit de violer successivement tous les privileges du pays & des habitans, auxquels, contre toute franchise, il envoya des baillifs étrangers; il augmenta les anciens péages, & en établit de nouveaux, s'appropria exclusivement tout le commerce du vin, du bled & de toutes les denrées de premiere nécessité. Les Tockenbourgeois étoient obligés d'acheter de lui le droit de vendre ces denrées, le peuple ne pouvoit s'en procurer que des traitans commis par lui, & les hôtes étoient obligés d'acheter du baillif seul le vin à un demi sou plus cher qu'il ne leur étoit permis de le vendre (1).

Moyens qu'il met en usage pour opprimer les Tockenbourgeois.

Après avoir enlevé tous les codes, toutes les chartres des privileges, l'Abbé se mit en possession, soit à vil prix, soit par des mauvaises contestations, des meilleures terres & des plus belles maisons du pays. Son avidité n'étoit point encore assouvie; il mit en usage de nouveaux moyens de vexation. On ne pouvoit, ni recueillir, ni partager une succession sans la présence d'un Officier de l'Abbé, dont le droit de séance étoit payé très-cherement, & souvent absorboit la meilleure partie de la succession. Les malheureux Tockenbourgeois étoient violemment tourmentés de toutes les manieres: ils étoient exposés à des dénonciations toujours favorablement écoutées & rigoureusement suivies, sans que les accusés pussent jamais connoître leurs accusateurs; & la plus simple accusation, entraînoit inévitablement la confiscation des biens. Dans les inventaires, ou les encheres, les officiers de l'Abbé se saisissoient de tout, & l'Abbé, de son côté, usurpoit tout & vendoit tout, jusqu'à la permission de se marier. On ne pouvoit opposer de digue à cette dévorante avidité; car pour détruire par avance tous les obstacles, l'Abbé avoit défendu les assemblées générales: il avoit aboli l'autorité de la Régence; ensorte que ce Conseil national ne pouvant plus faire des ordonnances, tout étoit régi sous le nom de l'Abbé (2).

1686-1712. Quelqu'oppressif que fut ce despotisme, les Tockenbourgeois le souffrirent pendant huit ou neuf ans, sans opposer à ces vexations d'autre résistance que l'inutile réclamation de leurs franchises & de leurs privileges; mais l'Abbé Burgisser, abusant avec la plus revoltante insolence de cette modération, poussa par ses excès leur patience à bout. Les Tockenbourgeois excédés, ne se souleverent point, ne prirent point les armes contre leur tiran; ils firent à la vérité éclatter leurs murmures; ils se plaignirent hautement de leur oppresseur; mais ils n'entreprirent point encore de repousser la force par la force. Ce ne fut que vers la fin de 1706, que, persécutés depuis 1696, & ne voyant d'autre remede à leur calamité, ils implorerent la protection des Cantons leurs alliés.

Leur patience épuisée ils s'adressent aux Cantons leurs alliés.

Burgisser qui eût du s'attendre à cette démarche, en fut pourtant tout aussi offensé que s'il n'eût eu aucune raison de la prévoir, & cherchant de son côté

(1) *Etat de la Suisse.* T. III. p. 317.
(2) *Mem. sur la arrivée en Suisse en* 1712. p. 9, 13.

à s'appuyer contre les Cantons, alliés des ſujets qu'il opprimoit, il prétendit & publia, pour engager l'Empereur dans ſa querelle, qu'en qualité de Prince de l'Empire, il n'avoit rien à démêler avec la confédération helvetique, dont il n'étoit point membre, & que tenant de l'Empereur le Tockenbourg, à titre de fief, les Cantons n'avoient rien à voir, ni à régler chez lui (1).

Sect. IX. *Hiſtoire de la Suiſſe* depuis l'an 1604 juſqu'à nos jours.

Cette déclaration de Burgiſſer étoit d'autant plus ridicule, qu'il ne pouvoit ignorer l'alliance & la combourgeoiſie qui ſubſiſtoient entre les Tockenbourgeois & les Cantons de Schweitz & de Glaris; traité qu'il ſavoit avoir été confirmé par l'un de ſes prédéceſſeurs, Ulric, en 1470. Ce qui rendoit cette déclaration encore plus abſurde, étoit la connoiſſance que Burgiſſer ne pouvoit ſe diſpenſer d'avoir de deux anciens traités faits par ſes prédéceſſeurs avec les Cantons de Zurich, Lucerne, Schweitz & Glaris, ſous la protection deſquels les Abbés de St. Gall s'étoient mis à perpétuité, pour la conſervation de leurs biens, de leurs droits & de ceux de l'Abbaye. Par le ſecond de ces traités, l'Abbé avoit promis pour lui & ſes ſucceſſeurs, de ne recourir jamais à aucune autre protection qu'à celle des quatre Cantons, à la déciſion deſquels il s'étoit obligé, pour lui, & ceux qui lui ſuccéderoient, de ſoumettre tous les différens qui pourroient s'élever entre l'Abbé & les Tockenbourgeois, ſur quelque ſujet que ce pût être. Enfin, par la paix de Weſtphalie, conclue à Munſter, en 1648, il avoit été ſtipulé que les Cantons, leurs alliés, confédérés & combourgeois, reſteroient pour jamais affranchis de la dépendance de l'Empire & de l'Empereur (2).

1686-1712. *Anciens traités faits entre les Abbés de S. Gall & pluſieurs Cantons.*

L'Abbé Burgiſſer n'ignoroit, ni ces traités, ni les droits évidents qu'avoient les deux Cantons de défendre leurs combourgeois; mais il ne cherchoit qu'un prétexte de ſuſciter des troubles & des guerres; il y parvint par la mauvaiſe foi de ſes procédés & par la hauteur révoltante de ſes déclarations. Au gré de ſon attente, il réuſſit à faire, d'une querelle qui lui étoit particuliere, une affaire nationale, & à répandre la diſcorde parmi les différens Etats de la confédération Helvetique. En effet, les Tockenbourgeois las du joug qu'on leur avoit forcément impoſé & qui s'aggravoit de jour en jour, s'aſſemblerent, & délibérerent de faire les derniers efforts pour recouvrer avec la liberté, leurs droits & leurs privileges. Le Conſeil de Régence ordonna, d'après cette réſolution à tous les habitans de ſe pourvoir d'armes en quinze jours afin d'être en état de ſe défendre s'ils étoient attaqués.

Réſolution généreuſe des Tockenbourgeois.

Cet ordre étonna les Cantons qui s'aſſemblerent en diete, les Réformés avec les Catholiques à Lucerne. Schweitz & Glaris propoſerent envain pluſieurs moyens de pacification; l'Abbé les rejeta, & ſes députés parlerent ſur un ton ſi impérieux dans les conférences qu'ils eurent en 1706, avec les deux Etats, que toute négociation, penſa être rompue (1). Cependant il y eut encore une diete générale tenue dans les vues de terminer cette affaire; & dans cette diete les députés de l'Abbé déclarerent hautement aux Suiſſes aſſemblés, que ce n'étoit point à eux à ſe mêler de cette conteſtation; que l'Abbé Burgiſſer étant Prince de l'Empire, c'étoit en cette qualité, & nulle-

(1) *Mém. ſur la guerre arrivée en Suiſſe en* 1712. p. 14-15.
(2) *Etat de la Suiſſe.* T. III. p. 329.
(3) *Mém. ſur la guerre arrivée en Suiſſe en* 1712. p. 9-14.

SECT. IX. *Histoire de la Suiffe depuis l'an 1604 jufqu'à nos jours.*

Mécontentemens des Cantons contre l'Abbé.

ment comme membre du L. Corps Helvetique, qu'il poffédoit le Comté de Tockenbourg.

Cette propofition offenfante & fauffe à tous égards, furprit étrangement les Cantons, qui furent tous, Catholiques & Réformés, auffi irrités les uns que les autres contre l'Abbé. Cependant celui-ci réuffit à force d'intrigues à perfuader aux Cantons de Lucerne & d'Uri de prendre fes intérêts: il tenta auffi d'entrer en accommodement avec Schweitz: Zurich en fut très-alarmé, & envoya à Berne des députés chargés, d'engager cette République à ne point abandonner la caufe des Tockenbourgeois. Schweitz cependant réfifta aux follicitations de Burgiffer, prit la réfolution de défendre la liberté des habitans du Tockenbourg, & à cet effet, ordonna à fa milice de fe tenir prête à marcher au premier ordre (1).

Conduite de Schweitz & de Berne. 1686-1712.

La République de Berne n'avoit aucun lien qui l'attachât à ces habitans; ils lui étoient étrangers, & cette affaire ne l'avoit occupée que par l'intérêt qu'elle avoit pris par juftice & par humanité, à la fituation d'un pays accablé fous la plus dure des oppreffions. Mais enfin le même efprit de juftice & d'humanité détermina les Bernois à concourir avec les Zuricois au rétabliffement de ce peuple dans la poffeffion de fes libertés, & à le maintenir contre quiconque tenteroit de l'affujettir.

Les Cantons Catholiques fe preparent à défendre par les armes l'Abbé de S. Gall.

Revenus du mécontentement que leur avoit donné la déclaration offençante des députés de l'Abbé de S. Gall, & perfuadés d'après les fuggeftions du Prélat, qu'il importoit infiniment à la Religion que les Tockenbourgeois fuffent opprimés & avilis, les Cantons Catholiques réfolurent de leur côté, de concourir à cette perfécution; & dans cette idée, ils firent de grands préparatifs, & fe munirent d'armes, de vivres, & de munitions, comme s'ils euffent eu deffein d'en venir inceffamment à une guerre ouverte (2). Plus modérés dans leur conduite, les deux Cantons de Berne & Zurich crurent devoir faire un dernier effort auprès de l'Abbé Burgiffer; mais ce moine préfomptueux reçut leurs propofitions avec un dédain infultant, & ne fit qu'appefantir fur fes fujets le joug du defpotifme.

Ferme réfolution des Tockenbourgeois.

Cependant les Tockenbourgeois raffurés par la certitude des fecours des deux Cantons, s'affemblerent en diete, au nombre de plus de huit mille hommes armés, promirent par ferment de s'entrefecourir, de fe foutenir mutuellement & de combattre jufqu'à la mort, pour la défenfe commune & le rétabliffement de leurs privileges. Le Confeil de Régence fut rétabli dans cette même affemblée; les Tockenbourgeois, pour prouver combien ils étoient immuablement décidés à rentrer dans leurs droits, nommerent aux charges publiques, & firent les réglemens qu'ils crurent devoir être les plus utiles dans les circonftances où ils fe trouvoient (3). L'Abbé Burgiffer informé de ce qui fe paffoit dans cette affemblée y fit protefter de la nullité de tout ce qui s'y feroit. Les habitans avant que de fe féparer, répondirent à cette proteftation par un écrit dans lequel ils demandoient à l'Abbé; 1°. Qu'il les rétablit dans tous leurs droits, dans tous leurs privileges, & qu'il les pro-

(1) *Mém. fur la guerre arrivée en Suiffe en* 1712. p. 13.
(2) *Droit public de l'Europe.* T. 1.
(3) *Etat & delices de la Suiffe.* T. 3. p. 322-335.

tégeât comme leurs peres avoient été protégés par Ulric son prédécesseur: 2°. Qu'il annullât toutes les sentences illicites, injustes ou oppressives que lui ou son baillif avoient prononcées contr'eux; 3°. Qu'il laissât les deux doctrines également paisibles, ainsi qu'elles l'étoient dans le Thurgaw: 4°. Qu'il restituât aux Réformés leurs biens ecclésiastiques: 5°. Qu'il cassât & renvoyât tous les étrangers auxquels il avoit donné des charges dans le Tockenbourg, & qu'il leur substituât des gens du pays; 6°. Qu'il éteignît l'établissement injuste qu'il avoit fait de l'évocation des appels à son couvent: 7°. Qu'il relachât enfin tous les Tockenbourgeois qu'il avoit fait jeter dans les prisons, & qu'il y retenoit.

SECT. IX. *Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.*

Protestation de l'Abbé de S. Gall, & réponse des habitans du Tockenbourg.

Quelqu'union qu'il y eût eu jusqu'alors entre les habitans du Tockenbourg, & quelque nécessaire que le danger rendît cette concorde, elle ne se soutint pas. Les Catholiques témoignerent le plus grand mécontentement de ce que les Réformés sembloient, par le 4e Article de ces demandes, vouloir rétablir leur Religion sur l'ancien pié, former des consistoires, s'assembler dans les églises; en un mot, y jouir de la même liberté qu'ils avoient dans les lieux où leur Religion étoit dominante (2). Les Catholiques ne s'en tinrent point à de simples murmures; mais ils menacerent leurs concitoyens Protestans de s'opposer à force ouverte à tous les changemens qu'ils tenterent de faire à l'état actuel de leur Religion. Surpris avec raison d'une telle conduite, les Réformés après avoir réclamé la déliberation générale qui leur avoit assuré leur ancienne liberté, protesterent que, quoiqu'il en pût arriver, ils passeroient outre, & se maintiendroient dans le plein exercice de leur culte: & en effet, ils entreprirent d'entrer dans les églises après le service des Catholiques, pour y réciter leurs offices; mais les portes leur furent fermées, & ils furent contraints de s'assembler dans les cimetieres: les esprits s'échaufferent, la querelle s'anima, le fanatisme l'envénima, on en vint des injures à des voies de fait, & dans quelques villages il y eut des deux côtés plusieurs personnes tuées, & beaucoup de blessés.

Discorde parmi les Tockenbourgeois. Suite de la querelle entre les Tockenbourgeois. 1686-1712.

Pendant que les Tockenbourgeois employoient à s'entredétruire des jours & des forces qu'ils eussent du conserver à leur commune défense, les Cantons divisés prenoient parti, les uns pour l'Abbé de S. Gall, les autres pour les sujets opprimés, & cette malheureuse affaire ranimoit tous les anciens sujets de haine entre les Etats Catholiques & les Etats Protestans. Cependant les troubles des Tockenbourgeois furent enfin pacifiés, & à force de soins & d'exhortations, les principaux habitans de ce pays parvinrent à terminer cette querelle. Le peuple assemblé de nouveau, il fut unanimement délibéré que les églises seroient communes aux habitans des deux Religions, & qu'ils y auroient tour à tour le libre exercice de leur culte. Glaris se joignit à Zurich, à Berne & à Schweitz, & les 4 Cantons résolurent de défendre comme leur propre cause celle des sujets de S. Gall. A peu près dans le tems que ces Etats prenoient cette résolution, Burgisser qui commençoit à craindre les suites de la guerre qu'il s'étoit si fort empressé de susciter, écrivit aux Bernois en termes fort honnêtes, & paroissoit si disposé à se relâcher de

Troubles du Tockenbourg & divisions des Cantons.

Les Tockenbourgeois se réunissent.

(1) *Etat & délices de la Suisse.* T. 3. p. 334.

Sect. IX. Histoire de la Suisse depuis l'an 1601 jusqu'à nos jours.

ses prétentions, qu'on se flatta de trouver peu d'obstacles à un accommodement (1).

Une affaire importante, & qui intéressoit tous les Cantons, les uns directement, les autres indirectement vint fixer leur attention & suspendit pour quelque tems la dispute élevée au sujet des droits respectifs de l'Abbé de S. Gall, & des Tockenbourgeois. La Princesse Marie Duchesse de Nemours, qui avoit succédé dans le Comté de Neufchatel à l'Abbé d'Orléans, son frere, en 1697, mourut au mois de juin 1707, sans laisser d'enfans. Divers Princes & Seigneurs firent valoir leurs prétentions sur cette souveraineté, soit par eux-mêmes, soit par leurs envoyés. Ces prétendans, au nombre de 15, paroissoient plus ou moins fondés dans leurs demandes.

Mort de la Duchesse de Nemours.

15 Prétendans réclament la souveraineté de Neufchatel.

1°. Le Roi de Prusse prétendoit à cette souveraineté en qualité de Prince d'Orange, & comme ayant les droits des Princes de ce nom, héritiers de la Maison de Châlons, seigneurs du Comté de Neufchatel. 2°. Le Prince de Conti, en vertu du testament de l'Abbé d'Orléans, frere de la Duchesse de Nemours. 3°. Le Prince de Carignan, de la Maison de Savoye, comme Cousin Germain de la Princesse Marie. 4. Le Prince de Montbeillard, comme descendant de la Maison de Châlons. 5°. La Duchesse de Lesdiguieres, comme aînée de la Maison d'Orléans-Longueville. 6°. & 7°. Le Comte de Matignon & le Marquis de Villeroi, comme proches parens de la Duchesse de Nemours. 8°. 9°. & 10°. Les Marquis d'Alegre & de Mailly, & le Baron de Monjouet, comme descendans de la maison de Châlons. 11°. Le Prince de Nassau-Siegen, en qualité de descendant de la même Maison. 12°. La Dame de Neuchâtel-Soissons, en vertu d'une donation à elle faite par la Duchesse de Nemours. 13°. Le Prince de Baden, par le droit de confraternité, pratiqué en Allemagne, & qui avoit été établi entre la Maison de Hochberg & ses prédécesseurs. 14°. Le Prince de Furstemberg. 15°. Enfin, le Canton d'Uri réclamoit cette souveraineté comme lui étant dévolue par l'extinction de la maison de Longueville, attendu que lorsque les Cantons rendirent le comté à Jeanne de Hochberg, en 1529, après dix ans de possession, le Canton d'Uri ne voulut point y consentir (2).

Louis XIV appuye ceux des prétendans qui sont ses sujets. 1686-1712.

Jamais les Etats de Neufchatel auxquels seuls il appartenoit de décider sur cette contestation, n'avoient eu à juger une aussi importante affaire. Louis XIV qui s'intéressoit vivement pour ceux d'entre les prétendans qui étoient ses sujets, fit dire aux Neufchatelois, & aux Cantons leurs alliés, par son Ambassadeur en Suisse, qu'il ne souffriroit jamais, qu'on prononçât en faveur d'aucun Prince étranger; & que dans ce cas, il feroit par les armes justice aux prétendans François que le jugement des Etats auroit exclus de cette principauté (3).

Les Etats de Neufchatel adjugent cette souveraineté au Roi de Prusse.

Les menaces, ni la puissance de Louis XIV ne prévalurent point sur la justice que les Etats de Neufchatel crurent devoir à celui de ces prétendans qui leur parut le mieux fondé. Ils s'assemblerent, & après un mur examen, ils prononcerent leur sentence le 3 Novembre 1707, & adjugerent le Comté de Neufchatel & Valengin au Roi de Prusse, par droit de reversion, comme

(1) *Droit public de l'Europe.* T. 1.
(2) *Etat de la Suisse.* T. 3. p. 223-224. (3) Ibid. p. 225.

réunissant en sa personne tous les droits des anciens Princes de Châlons, seigneurs souverains du comté.

Sect. IX. *Histoire de la Suisse* depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.

Les habitans de la châtellenie de Landron qui étoient Catholiques, refuserent d'abord de reconnoître le Roi de Prusse; mais les troupes qu'on leur envoya les forcerent bientôt à rendre hommage à ce souverain, qui depuis a joui paisiblement de cette Principauté (1).

L'Abbé de S. Gall suscite de nouveaux troubles dans le Tockenbourg.

Cette importante affaire ne fut pas plutôt terminée, que les Cantons s'occuperent à finir enfin celle du Tockenbourg, où, par les intrigues de Burgisser, les anciens troubles au sujet de la Religion s'étoient renouvellés. Il y eut plusieurs querelles, & des combats même très-vifs, entre les Catholiques & les Réformés. Les Cantons Protestans prirent parti pour les Religionnaires; les Etats Catholiques soutinrent l'Abbé, & les habitans de leur Religion: cependant les uns & les autres étoient également disposés à terminer par des voies de pacification cette longue dispute. Mais autant ils se montroient zélés pour un arrangement amiable, autant le turbulent Burgisser, s'occupoit à perpétuer la discorde entre les Tockenbourgeois. Il vint à bout de gagner le Canton de Schweitz, qui entrant dans ses vues, se détacha de la cause qu'il avoit jusqu'alors embrassé avec la plus généreuse chaleur.

Violences & injustices de la part de l'Abbé de S. Gall & du Canton de Schweitz.

Enhardi par la force & la supériorité des Cantons qui le soutenoient, l'Abbé publia un manifeste, dans lequel il justifioit ses prétentions, autant qu'il est possible de justifier l'usurpation la plus évidente & le plus inique despotisme (2). Schweitz persista dans les derniers engagemens qu'il avoit pris en faveur de l'oppresseur, & il porta son zele pour le nouveau parti qu'il venoit d'embrasser, jusqu'à faire trancher la tête à Stadler, l'un de ses baillifs, pour avoir eu part aux derniers changemens arrivés dans le Tockenbourg, & pour avoir favorisé la Régence de ce pays. De son côté l'Abbé de S. Gall se signala par des actes de violence tout aussi revoltans. Au lieu de condamner cette conduite tyrannique, les Cantons Catholiques l'approuverent, & voulurent engager les Cantons Réformés à aider le moine Burgisser dans ses injustes entreprises, ou du moins à rester neutres entre lui & le peuple qu'il fouloit.

Les Etats Protestans bien éloignés d'abandonner, à l'exemple de Schweitz, les malheureux habitans du Tockenbourg, prirent en leur faveur les plus fermes résolutions. Après de longues & inutiles négociations, Burgisser impatient d'affermir son autorité, envoya des troupes dans plusieurs châteaux, & se saisit des postes les plus importans du pays. Berne & Zurich firent aussi marcher des troupes: les Tockenbourgeois prirent les armes, & la guerre alloit éclater, lorsque la diete Helvetique assemblée à Bâle, interposa sa médiation, écouta les députés de l'Abbé & ceux du Tockenbourg, & statua que Burgisser retireroit ses troupes des postes qu'elles occupoient, que la milice Tockenbourgeoise se retireroit pareillement; & qu'à l'avenir si l'un des deux partis en venoit à des hostilités, les Cantons désintéressés se rangeroient du côté de ceux qui seroient attaqués.

Cet arrangement fut accepté de part & d'autre: les Tockenbourgeois rappellerent leurs troupes: Burgisser refusa de rappeller les siennes, à moins

(1) *Etats de la Suisse.* T. 3. p. 225.
(2) *Mém. sur la guerre en Suisse en 1712.* p. 42-46.

Sect. IX. *Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.*

Les Cantons Catholiques prononcent en faveur de l'Abbé de S. Gall. 1686-1712.

Protestation des Cantons Réformes.

qu'on ne lui garantît tous les droits qu'il prétendoit exercer & ces droits étoient précisément le sujet de la querelle (1). Des arbitres, s'assemblerent à Baden, & ne terminerent rien; les Cantons Catholiques prirent sur eux de juger cette affaire, & prononcerent en faveur de l'Abbé de S. Gall. Les arbitres Réformés protesterent hautement contre cette sentence; mais Burgisser se hâta de faire sommer les Tockenbourgeois de s'y soumettre. Le Conseil de Régence leur défendit, au contraire, de se conformer à ce jugement, qu'ils déclarerent partial & injuste; ensorte que cet arbitrage qui devoit ramener le calme, devint une nouvelle source de haine & de discorde.

L'Abbé fit fortifier ses châteaux, remplit les magasins, rassembla ses troupes, & protesta qu'il alloit en venir aux dernieres extrémités, si ses sujets rebelles refusoient d'obéir à la sentence des arbitres. Mais afin de s'assurer par avance du succès de ses hostilités, il commença par gagner, au moyen des plus séduisantes promesses, sept des communautés du Tockenbourg, qui en haine des Réformés se rangerent de son côté. Fier de cet appui & beaucoup plus encore du secours que lui avoient promis les Cantons Catholiques, il envoya les milices de cinq communautés associées, reconnoître & occuper les principaux passages, & les postes les plus importans du pays. Le reste des Tockenbourgeois courut aux armes, & leurs troupes s'emparerent de deux couvens situés dans des positions avantageuses (2). Ce fut là le signal de la guerre; Zurich arma aussi pour ces habitans, & Berne leur fournit 4000 hommes; les V Cantons Catholiques leverent une armée considérable, dont le nombre & la force engagerent les Bernois à envoyer de leur côté de nouvelles milices dans tous les lieux exposés aux incursions des ennemis.

Les V Cantons arment pour l'Abbé de S. Gall.

Les Zuricois eurent d'abord quelqu'avantage & s'emparerent d'un cimetiere & d'un pont d'où ils chasserent 200 hommes des troupes de l'Abbé; ils se mirent aussi en possession de Frauwenfelden, & firent prêter serment de fidélité au pays de Thurgaw. Les V Cantons Catholiques firent les plus grands efforts pour empêcher la jonction des troupes de Berne & de Zurich; mais ils ne purent y réussir, & les deux Cantons réunis, s'emparerent de Klingnau, Keyserstuhl, Zurzac, & la ville de Weyl Capitale de l'Abbé dans le Thurgaw, & où il avoit jeté une garnison de 4000 hommes (3).

Bremgarten & la province libre, tomberent au pouvoir des Bernois, qui, maîtres de Mellingen, eussent poussé plus loin leurs conquêtes, si, trompés par des propositions avantageuses d'accommodement, ils n'eussent pas congédié la plus grande partie de leurs troupes. Mais au lieu de ratifier leurs promesses, les Cantons Catholiques, abusant de la bonne foi des Bernois de la plus étrange maniere, ne furent pas plutôt informés de l'affoiblissement de l'armée Bernoise, que rassemblant toutes leurs forces, ils attaquerent le reste de ces troupes, les accablerent, & en passerent un grand nombre au fil de l'épée. La situation des deux Cantons protecteurs des Tockenbourgeois étoit très-facheuse; ils réunirent toutes leurs forces, & leur armée d'environ 9000 combattans; fatiguée, excédée, avoit à lutter contre celle des Cantons Ca-

Propositions frauduleuses.

(1) *Mém. sur la guerre en Suisse en* 1712. p. 43-52.
(2) *Etat de la Suisse.* p. 254-260.
(3) *Journal de la guerre de* 1712. p. 2.

Catholiques, forte de 18000 hommes, qui étoit en présence, & qui paroissoit dans la plus grande impatience de combattre.

Sect. IX. *Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.*

Malgré l'inégalité du nombre, les Bernois ne refuserent point la bataille, qui fut donnée le 25 Juillet 1712, journée mémorable & vraiment glorieuse pour les Bernois (2). On combattoit des deux parts avec tout l'acharnement que peut inspirer la haine aigrie par le fanatisme; après huit heures d'un combat obstiné, la victoire se décida enfin pour les Bernois; l'armée Catholique prit la fuite, après avoir laissé 2000 morts sur le champ de bataille, 500 hommes que la terreur fit précipiter dans le ruisseau, & 350 prisonniers, la plupart blessés: plusieurs drapeaux & beaucoup de canons resterent au pouvoir des vainqueurs. Les Bernois n'eurent de leur côté, que 240 morts, & 300 blessés, parmi lesquels étoient plusieurs Officiers de distinction.

Bataille de Villemergue. 1686 1712.

Consternés de leur défaite, les Cantons Catholiques se répentirent, mais trop tard, des fausses propositions qu'ils avoient fait faire aux Bernois; & la perte qu'ils venoient d'éprouver, ralentissant leur zele pour l'Abbé de S. Gall, ils rechercherent sincerement la paix (2). Zurich & Berne qui avoient déja accepté la plupart des propositions, & qui avoient signé le traité conclu à Araw, sept jours avant la bataille de Villemergue, le 18 Juillet; (traité que les Cantons Catholiques avoient refusé de ratifier,) se prêterent volontiers même; aux desirs de ces Cantons; & par un nouveau traité, conclu & signé à Araw, & qui n'étoit qu'une confirmation du premier, contenant seulement quelques nouvelles clauses, cette longue & trop meurtriere querelle fut enfin terminée. L'importance de ces traités, & l'état fixe qu'ils donnent aux prétentions & aux droits des Cantons Catholiques, & des Cantons Protestans, engagent à en rapporter ici les principaux articles.

Traités d'Araw.

1°. Les Cantons de Zurich & de Berne, posséderont en propre le comté de Baden, avec ses dépendances, en y comprenant la ville de Bremgarten (3).

2°. Toute la partie des bailliages libres, appellés communément *Frey-Æmter*, qui s'étendra jusqu'à la ligne droite tirée de Lunckhofen à Farwangen, sera cédée à ces deux mêmes Cantons, en conservant tous les droits à celui de Glaris, qui n'a point pris part à la derniere querelle. L'autre partie des bailliages libres restera à ses anciens maîtres. Le Canton de Berne sera associé à la souveraineté des sept vieux Cantons, & son tour de Régence succédera à celui de Zurich (4).

3°. Zurich & Berne posséderont la ville de Rapperschweil avec ses dépendances: ce dernier Canton sera admis au droit de souveraineté sur la Thurgovie, le Rheintal & le pays de Sargans, & il exercera sa régence immédiatement après le Canton de Zurich (5).

2e Traité art. 4.

(1) *Journal de la guerre de* 1712. p. 3-4.

(2) *Mem. sur la guerre arrivée en Suisse en* 1712. p. 47-51.

(3) Ce pays avoit appartenu jusqu'alors aux huit vieux Cantons, qui l'avoient conquis en 1415, sur la maison d'Autriche.

(4) Les *Frey Æmter* avoient été conquis par les sept vieux Cantons sur la maison d'Autriche, en même tems que le Comté de Baden.

(5) La Thurgovie & le Rheintal ont été conquis sur la maison d'Autriche par les sept vieux Cantons. Appenzell en devenant Canton, fut admis à la co-souveraineté sur cette

4°. Stein ne sera plus compris dans la souveraineté de la Thurgovie. La régence de cette ville appartiendra à ses Bourgeois, sans nuire cependant aux droits des Cantons de Berne, de Fribourg & de Soleure.

5°. On annulle & casse le traité de paix de 1531 : il sera regardé comme non avenu, celui d'Araw devant désormais faire loi entre les Cantons.

1er Traité Art. 1. *1er Traité Art. 2.* 1686 1712. *1er Traité Art. 1.*

6°. Les Cantons de Zurich & de Berne promettent de laisser une entiere liberté de conscience aux habitans des pays qui leur sont cédés ; de nommer aux dignités ecclésiastiques des sujets pris tour-à-tour dans les cinq louables Cantons Catholiques, qui en partageront la souveraineté, & de n'établir aucun nouvel impôt. Les bourgeois qui voudront s'établir dans quelqu'autre contrée de la Suisse, ou même chez les étrangers, ne payeront aucun droit d'aubaine, ni de sortie pendant deux ans.

1er Traité Art. 2.

7°. Dans les provinces qui sont soumises à des Cantons de différente Religion, les Protestans jouiront des mêmes privileges que les Catholiques ; il y aura une parfaite égalité entr'eux. Les accusations & les informations secretes y seront abolies. Les Orphelins auront des Tuteurs de leur Religion. L'une sera appellée la Religion Catholique, & l'autre la Religion Evangélique ; & il est également défendu à ceux qui les professent, d'employer des termes injurieux ou des railleries en parlant de leur culte respectif. Un criminel condamné à mort, sera assisté par le ministre qu'il demandera.

1er Traité Art. 2.

8°. Les Catholiques & les Protestans auront leurs Fonds-Baptismaux & leurs cimetieres particuliers, dans les lieux où l'Eglise est commune aux deux Religions. Les premiers qui y feront l'office, seront obligés d'en sortir à huit heures du matin en Eté & pendant le Printems, & à neuf heures, dans les autres saisons, à moins qu'on ne prenne à l'amiable d'autres arrangemens. Si ceux d'une Religion veulent faire bâtir une Eglise à leur usage, ils le pourront à leurs dépens. Dès lors ils perdront tout droit sur l'Eglise dans laquelle ils avoient part ; on leur permet cependant de traiter pour cette renonciation, c'est-à-dire, que les Protestans qui voudront, par exemple, élever un temple, pourront faire part de leur projet aux Catholiques, & voir en quoi ceux-ci veulent contribuer à leur entreprise, afin d'avoir une Eglise, dans laquele ils soient seuls les maîtres d'exercer leur Religion.

1er Traité Art. 2.

9°. On partagera les charges & les Magistratures entre personnes des deux Religions. Le Greffier de la Thurgovie sera Catholique, & la charge de Land-Amman, dans le même pays, sera possédée par un Evangélique. La premiere Magistrature du Rheintal & de Sargans sera entre les mains d'un Catholique, & la seconde dans celle d'un Protestant. Les autres Officiers tant civils que militaires, comme Baillifs, Juges du lieu, Huissiers, Officiers ordinaires, Procureurs, Avocats, &c. seront en nombre égal des deux Religions. Toutes les affaires concernant le droit de Régale, & les ordonnances générales du Gouvernement, de la Police & du Militaire, seront portées à l'assemblée générale des Cantons Co-souverains, qui nommeront un nombre égal de Commissaires choisis dans les deux Religions, pour porter un jugement définitif. Dans les dietes générales, il y aura deux Secrétaires, l'un Catho-

derniere Province, c'est-à dire, sur le Rheintal. Les sept vieux Cantons avoient acheté le comté de Sargans des derniers Comtes de ce nom, ainsi qu'on en a rendu compte dans l'un des premiers livres de cette histoire.

Sect. IX. Histoire de la Suiſſe depuis l'an 1604 juſqu'à nos jours.

ſique, l'autre Evangélique; leurs protocoles ſeront lus en pleine aſſemblée & ſeront rendus conformes.

10°. On ne pourra conſtruire aucune fortification dans les ſeigneuries communes; & ſi les Cantons Co-ſouverains venoient à avoir la guerre entr'eux, aucun des deux partis ne pourra ſolliciter, ni obliger les ſujets communs à prendre les armes en ſa faveur (1).

1er Traité Art. 2.

1636-1712.

Pendant les troubles du Tockenbourg, & long-tems même avant cette époque, la Confédération Helvetique, reſpectable par l'union de ſes membres, & beaucoup plus encore par la ſageſſe de ſes loix, & par le ſuccès de ſes armes, avoit acquis en Europe une telle célébrité, que la plûpart des Puiſſances recherchoient ſon amitié, & qu'alors, comme de nos jours, les Gouvernemens s'empreſſoient de recourir aux Suiſſes, & de s'allier, ſoit avec le L. Corps Helvetique, ſoit avec quelqu'un de ſes Etats particuliers. C'eſt ainſi que les Suiſſes ont contracté en divers tems des alliances avec le S. Siege, l'Empire, la Cour de Turin, la maiſon d'Autriche, le grand Duché de Toſcane, &c. Mais ces alliances n'ayant été faites que pour un tems borné, & ordinairement pour la durée du Prince avec lequel elles ont été contractées, & les quatre ou cinq premieres années de ſon Succeſſeur, ce ſont moins des traités que de ſimples capitulations ſur les levées des troupes promiſes par les Cantons, ſur leur ſolde, leur diſciplime & leurs privileges. Il n'en eſt point de même des Traités d'Araw, qui ſont devenus pour le L. Corps Helvetique une loi fondamentale qui fixe invariablement les droits reſpectifs des Cantons Catholiques & des Cantons Réformés. Il n'en eſt pas non plus de même du Traité qui fut conclu dans la même année 1712, à la Haye entre le Canton de Berne & les Provinces-Unies, ce traité étant fait à perpétuité, mérite auſſi d'être rapporté du moins quant à ſes principaux articles.

Alliances des Suiſſes avec divers Puiſſances de l'Europe.

1712-1760.

Traité de la Haye Art. I.

1°. Les Etats généraux des Provinces-Unies, & le louable Canton de Berne ſe promettent une étroite & perpétuelle amitié.

Art. 2.

2°. La République de Berne défendra les Provinces-Unies, ſi on les attaque dans leur propre domaine, ou dans la barriere qui leur ſera donnée par la Paix. Les Etats Généraux ſeront les maîtres d'employer les troupes de ce Canton, qu'ils tiennent à leur ſervice, pour la défenſe de tous les pays que la couronne de la Grande-Bretagne poſſéde en Europe.

3°. Le Canton de Berne laiſſera aux Etats-Généraux les vingt-quatre compagnies de ſes troupes qui ſont à leur ſervice; mais ſi quelque Puiſſance étrangere l'attaque directement par quelque hoſtilité commiſe ſur ſes terres, ou indirectement dans ſa barriere, il pourra les rappeller. Si cette République n'eſt en guerre qu'avec quelqu'autre Canton du Corps Helvetique, il ne lui ſera pas libre d'exiger des Etats-Généraux le renvoi de ſes vingt-

Art. 4, 7 & 11.

(1) Telles ſont les principales diſpoſitions des deux Traités d'Araw, l'un de 18 Juillet, & l'autre du 9 Août 1712. Ces diſpoſitions ne reglent que les affaires des deux Religions, & rien concernant les privileges des Tockenbourgeois, ni les prétentions de l'Abbé de S. Gall. Ces deux derniers objets furent réglés invariablement par un nouveau traité, en 1719, ainſi qu'on le verra plus bas: car les difficultés que ne ceſſa de ſuſciter l'Abbé Burgiſſer ſuſpendirent juſqu'alors la déciſion définitive des intérêts des habitans du Tockenbourg.

quatre compagnies; mais les Provinces-Unies lui payeront dans ce cas, un subside équivalant à la paye qu'elle donnera à ces troupes. Elles payeront encore le même subside, si le Canton de Berne, ayant à soutenir une guerre étrangere, ne demande pas le rappel de ses vingt-quatre compagnies. En supposant leur rappel, le Canton de Berne s'engage à les rendre aux Etats-Généraux, dès qu'il aura fait son accommodement. Pendant la paix les Provinces-Unies pourront réduire chacune des vingt-quatre compagnies à 150 hommes.

Art. 4. 4°. Toutes les fois que les Provinces-Unies soutiendront une guerre défensive, la République de Berne, leur permettra de faire chez elle une levée de 4000 hommes, & fournira les recrues nécessaires pour tenir ce corps de troupes complet; à moins qu'elle ne soit elle-même en guerre, ou qu'elle n'ait de justes raisons de craindre des hostilités de la part de quelqu'un de ses voisins.

Art. 5. 5°. Les Etats-Généraux s'engagent à prendre la défense du Canton de Berne, de la ville de Genève, sa barriere, & de ses Combourgeois les Comtés de Neufchatel & de Valengin, Bienne & Munsterthal, toutes les fois que quelque Puissance les attaquera.

Art. 10 & 12 1712-1760. 6°. Les vingt-quatre compagnies Bernoises qui sont à la solde des Etats-Généraux, ne seront données qu'à des bourgeois de la ville de Berne, ou à des sujets du Canton. Lorsque les Provinces-Unies feront des levées dans le pays de Berne, le Canton en nommera les Capitaines.

Art. 17. 7°. Il ne sera point permis d'employer les compagnies Bernoises au préjudice des traités que les louables Cantons du Corps Helvetique ont fait avec la France & la maison d'Autriche. Mais comme ces alliances sont purement défensives, la République de Berne ne souffrira point que la France, ou la maison d'Autriche se servent de ses sujets au-delà des termes prescrits, ni que ces Puissances les employent contre les Provinces-Unies, ou contre leur barriere.

Convention entre les Provinces-Unies & le Canton de Berne, du 5 Janvier 1714. Par une nouvelle convention qui ne contient que des détails peu intéressants au sujet de la discipline des Suisses, & qui, signée par les Etats-Généraux, & le Canton de Berne, à la Haye, le 5 Janvier 1714, n'est en quelque sorte, qu'une addition au traité dont on vient de rapporter les plus importantes dispositions, il est stipulé que les troupes Bernoises, à la solde des Etats-Généraux ne serviront que sur terre: qu'on ne pourra les transporter par mer dans aucun pays étranger; à l'exception néanmoins du Royaume de la Grande-Bretagne,

Traité d'alliance entre la Hollande & les ligues Grises du 19 Avril 1713. Les avantages essentiels que la Hollande retira des troupes Bernoises, lui fit desirer de s'allier aussi avec les ligues Grises, dont les armes avoient acquis beaucoup de réputation pendant les guerres d'Italie. Le traité d'alliance entre les ligues Grises & les Provinces-Unies, conclu à la Haye, le 19 Avril 1713, porte en substance les conventions suivantes.

Art. 1. 1°. Il y aura à perpétuité une union défensive entre les Etats-Généraux des Provinces-Unies & les ligues Grises.

Art. 2. 2°. Les ligues Grises s'engagent à défendre les possessions des Etats-Généraux & leur barriere. Les Provinces-Unies pourront employer les Grisons

qu'ils soudoyent, à la défense de tous les Etats que la Grande-Bretagne possède en Europe.

Sect. IX. Histoire de la Suisse depuis l'an 1631 jusqu'à nos jours.

3°. Les Etats-Généraux conserveront toujours à leur service dix compagnies de Grisons, & il sera permis aux Officiers qui les commanderont, de faire dans le domaine des Ligues-Grises, les recrues nécessaires pour completter ce corps de troupes. Si les Ligues-Grises sont obligées de soutenir une guerre defensive, les Provinces-Unies leur donneront par forme de subside, une somme pareille à celle que leur coute actuellement l'entretien des dix compagnies Grisonnes, & de leur Etat-Major. Dans ce cas, les Ligues pourront employer les deux tiers de leurs Officiers, si les Etats-Généraux sont en paix, & un tiers seulement, s'ils sont en guerre. A l'égard des dix compagnies, on ne les rappellera dans aucun tems, ni dans aucune circonstance. *Art. 3 & 6.*

4°. Si les Etats Généraux sont attaqués par quelque Puissance étrangere, ils leveront un corps de 2000 hommes & les recrues sur le territoire des Ligues, à moins qu'elles ne soient elles-mêmes en guerre, ou qu'elles ne soient fondées à la craindre. *Art. 4.*

5°. Les Etats-Généraux promettent de défendre en toute occasion les Ligues-Grises, leur pays & leur souveraineté. Ils accedent au traité qu'elles ont passé avec l'Angleterre, le 13 Mars 1707; (1) & s'engagent à employer leurs bons offices pour en procurer l'entiere exécution. *Art. 5.* 1712-1760.

Les dix Compagnies Grisonnes à la solde des Provinces-Unies, seront données à des sujets des Ligues; & les Etats-Généraux pourront les réduire chacune à 150 hommes en tems de paix. *Art. 7.*

Les divers traités d'alliance que le L. Corps Helvetique, ou quelques-uns de ses Cantons en particulier avoient faits en différentes circonstances avec la France, furent renouvellés par un nouveau traité, conclu & signé à Soleure, le 9e Mars 1715, entre Louis d'une part, & les Cantons Catholiques & la République de Valais de l'autre. Ce traité est fort étendu: mais quelques multipliés qu'en soient les articles, ils se réduisent aux conditions suivantes. *Traité de Soleure, entre la France & les Cantons Catholiques du 9 Mars 1715.*

1°. Tous les traités d'alliance conclus entre la France & le L. Corps Helvetique, seront fidelement observés. *Art. 2.*

2°. L'alliance de Soleure est contractée au nom de tous les Rois de France, Successeurs de Louis XIV. Ils la ratifieront à leur avenement au trône, & promettront d'en remplir exactement les articles. Les Cantons Catholiques de la Suisse & la République de Valais, renouvelleront en même tems leurs promesses. Alors on pourvoira aux choses qui n'auront pas été prévues dans ce traité; & on remédiera aux abus que la différence des conjonctures & le laps du tems auront pu apporter dans l'observation de quelque engagement. *Art. 3.*

3°. Si le Royaume de France est attaqué par quelque ennemi étranger, ou domestique, les Cantons Catholiques permettront, dix jours après qu'ils en auront été requis, de faire chez eux une levée qui n'excédera pas le nom-

(1) Ce Traité du 13 Mars 1707, fut conclu à Coire, entre l'Empereur Joseph & la Reine Anne d'une part, & les Grisons de l'autre. Les Ligues avoient permis aux troupes impériales le libre passage sur leurs terres, à de certaines conditions que les Cours de Vienne & de Londres ne se hâterent cependant point de remplir.

Sect. IX. *Histoire de la Suisse depuis l'an 1601 jusqu'à nos jours.*

bre de 16000 hommes. Elle se fera aux dépens du Roi très-Chrétien, qui en nommera les Officiers. Ces troupes ne feront employées que sur terre. Dès que la guerre sera terminée, le Roi de France les renvoyera, après avoir payé la solde qui leur sera due, jusqu'au jour de leur arrivée dans leurs maisons.

Art. 4. 4°. Si le L. Corps Helvetique, ou quelque Canton en particulier, est attaqué par une Puissance étrangere, le Roi très-Chrétien lui donnera tous les secours convenables. S'il est troublé par une guerre domestique, ce Prince employera ses bons offices pour porter les parties à un juste accommodement.

Art. 5. Mais en cas que cette voie ne réussisse pas, il employera ses forces, sans exiger aucun subside, & obligera l'aggresseur à rentrer dans les regles prescrites par les alliances que les Cantons ont contractées. Les Rois de France prendront toujours sous leur protection & sous leur garantie les traités que les Cantons feront entr'eux.

Art. 20. 5°. Le Roi de France ne permettra à aucun de ses sujets de servir quelque Puissance que ce puisse être contre le Corps Helvetique. De leur côté, les louables Cantons, ni leurs sujets, ne pourront jamais agir hostilement contre la couronne de France, soit en attaquant ses armées, soit en entrant sur les terres de sa domination.

Art. 22. 1712-1763. 6°. Si quelque successeur de Louis XIV vouloit rentrer en possession des terres & domaines énoncés dans l'alliance que François Ier contracta en 1521, avec le corps Helvetique, les Cantons lui refuseront tout secours (1).

Art. 23. 7°. Dans le cas que les Suisses se liguassent avec la France pour faire la guerre, à quelque ennemi commun, les contractans conviendront des opérations militaires, & ne concluront que de concert des traités de treve, de suspension d'armes & de paix.

Art. 27. 8°. Aucun des contractans ne souffrira sur ses terres les ennemis de l'autre. On leur refusera le passage & tout secours.

Art. 34. 9°. Si la France vouloit attaquer le S. Siege, l'Empire, la maison d'Autriche, la Seigneurie de Florence, ou quelqu'autre allié du Corps Helvetique, les Cantons & la République de Valais se reservent la faculté de ne point l'aider. Mais dans le cas que le Roi très-Chrétien fut attaqué par quelqu'une de ces Puissances, les contractans lui fourniront des secours.

Art. 29. 10°. On donnera de part & d'autre passage aux troupes qui marcheront pour la défense de l'un des contractans, ou qui n'iront même qu'au secours de quelqu'un des alliés. On observera sur la route une discipline exacte, & les soldats payeront en argent comptant tout ce qui leur sera fourni.

Art. 35. 11°. L'alliance des Rois de France, comme la plus ancienne du corps Helvetique, sera préférée à celle de toutes les autres Puissances.

L'Abbé de S. Gall refuse d'accéder aux traités d'Araw.

Quelques sages qu'eussent été les mesures prises, en 1712, par les Cantons Catholiques & par les Etats Helvetiques Réformés, pour assurer la paix aux habitans du Tockenbourg, l'Abbé Burgisser refusa d'accéder au traité, &

(1) Les Domaines désignés dans cet article, sont les Etats d'Italie sur lesquels les Rois de France avoient des prétentions, qui causerent de si funestes guerres sous Charles VIII, & ses successeurs, jusqu'à Henri II. Louis XIV, dans le traité de Soleure, prend les titres de Duc de Milan, Comte d'Ast, Seigneur de Gênes, &c. Titres qui n'ont jamais été réalisés.

continuant de susciter des troubles autant qu'il le pouvoit, les Cantons victorieux, Zurich & Berne s'emparerent de toutes ses possessions : l'Abbé furieux, mais trop foible pour lutter contre les conquérans, se plaignit amerement dans la diete de Ratisbonne; il parvint même à engager le College à prendre connoissance de cette affaire. Mais les deux Cantons firent des remontrances si justes, & prouverent avec tant d'évidence qu'une telle contestation ne pouvoit être jugée, ni par les Princes de l'Empire, ni par l'Empereur lui même, que le College se désista & reconnut son incompétence.

L'Abbé se refuse à tout.

L'Abbé & les Cantons entrerent en négociation; & leurs plénipotentiaires dresserent plusieurs articles, qui furent acceptés des deux parties, à la satisfaction des Tockenbourgeois, dont tous les privileges furent conservés & confirmés. Cependant l'inquiet Burgisser revenant sur ses pas, refusa d'accepter les conditions proposées, & ne voulut se soumettre à aucun des articles convenus par les plénipotentiaires. Indignés de ces tracasseries, les Cantons de Zurich & de Berne, afin de le punir, envoyerent des troupes en garnison dans plusieurs de ses terres, & reçurent l'hommage des habitans.

Il meurt. Son successeur accepte les conditions proposées.

Burgisser mourut enfin, & comme il avoit seul excité tous ces troubles, son successeur aussi modéré que Burgisser avoit été injuste & turbulent, approuva les articles convenus, & fut en conséquence mis en possession du Monastere de S. Gall, & de toutes les terres qui en dépendent. Quelque tems après, pour prévenir de pareils troubles, on conclut à Baden, le 15 Octobre 1718, un nouveau traité qui confirmant les deux traités d'Araw, y ajouta de nouvelles conventions qui fixent immuablement les droits de l'Abbé de S. Gall, & les privileges des habitans du Tockenbourg.

Paix de Baden.

1712-1760.

Par le traité de Baden, il fut réglé que le comté de Tockenbourg seroit sujet de l'Abbaye de S. Gall; mais qu'il conservera tous ses anciens privileges : que le Conseil de ce pays sera composé de trente Catholiques & de trente Protestans, choisis par les habitans mêmes : que ce Conseil, chargé d'imposer les contributions, veillera à la conservation des droits du pays & à ses intérêts : que dans le cas où l'Abbé & le Chapitre refuseront justice aux Tockenbourgeois, ceux-ci seront les maîtres de recourir à leurs alliés, & de demander leur protection : que les habitans de ce comté professeront à leur gré, la Religion Catholique, ou la Religion Protestante : que chacune de ces deux Religions aura un égal nombre de Magistrats : que les revenus du comté seront divisés en deux parts, l'une pour l'Abbé de S. Gall, & l'autre pour être mise dans la caisse du pays, &c. Pour ne point transcrire ce traité renfermant plus de quatre-vingt articles; nous ne rapporterons que ceux par lesquels l'Abbé reconnoissant les droits & privileges de ses sujets, la constitution de ce pays est fixée de maniere à n'avoir plus à craindre les infractions qu'elle a éprouvées de la part de l'Abbé Burgisser.

Paix de Baden. Art. 3.

1°. Le devoir du Conseil de la Province est de veiller à la conservation des droits & des privileges du pays en général, ou de ceux de l'une & de l'autre province (le haut & le bas Tockenbourg) de peur qu'ils ne souffrent quelque préjudice; de porter ses plaintes devant le Prince, avec tout le respect qui lui est dû, & de lui demander sa protection, en cas qu'il survienne quelque grief. Si ses plaintes ne sont pas écoutées, il doit, sans autre forme de procès, porter l'affaire dans les lieux destinés pour cela. Il est pareillement char-

gé de régler les impôts, les tributs & les dépenses militaires, d'en dresser les comptes, de les arrêter, & de toutes les autres choses de cette nature. Néanmoins il ne doit aucunement se mêler des affaires du Prince, ni de celles qui concernent les justices particulieres de l'une ou de l'autre province.

Art. 4. 2°. Les membres du Conseil de la province seront tenus de se lier par serment, qu'ils procureront l'avantage du révérendissime Prince & ceux du pays; qu'ils écarteront tout ce qui pourroit être préjudiciable; qu'ils veilleront soigneusement à la conservation des privileges du pays, & qu'ils, travailleront à enlever tous les obstacles par les voies d'accommodement, ou de droit.

Art. 5 & 6. 3°. Le Conseil s'assemblera une fois chaque année, à certain jour: mais il lui sera libre de s'assembler outre ce jour marqué, toutes les fois qu'il le jugera nécessaire: de façon néanmoins que la veille du jour fixé, on informera le baillif du Prince, que l'assemblée se tiendra le lendemain. Si pareillement dans ces sortes d'assemblées, il se presente quelque chose qui intéresse le Prince, il sera nécessaire de lui en donner avis, ou à son baillif.

Art. 8. 4°. Le baillif du Tockenbourg présidera en ces assemblées. Le Prince établira 24 juges, qu'il choisira dans toutes les communautés du pays; savoir, un dans chacune des 22 paroisses, & deux, ou dans le Liechtensteig, ou dans Wattweyl. Ces juges seront personnes de qualité propres à gérer les affaires, de bonne renommée; douze de la Religion Evangelique, & autant de la Catholique Romaine.

Art. 10, 11, 12, 18. 5°. Le Conseil exercera la justice criminelle, qui s'administrera au nom & sous l'autorité du Prince. Le pouvoir de faire & de publier les ordonnances & les loix, qui regardent l'avantage de tout le pays, appartiendra au baillif & au tribunal criminel, dans les affaires où il n'échoira point peine corporelle, mais seulement une amende pécuniaire. Aucun naturel du pays ne pourra être emprisonné s'il peut donner caution. Le droit d'accorder des graces appartiendra absolument au Prince.

Art. 19. 6°. Les amendes pour cause de délit, & prononcées par le Conseil criminel, seront adjugées au Prince, de même que les biens des malfaiteurs, qui auront été exécutés à mort, de ceux qui se seront donnés eux-mêmes la mort, des fugitifs qui auront mérité la mort, & qui y seroient condamnés de droit, s'ils étoient présens. Cependant le Révérendissime Prince, déclare, par clémence, & par affection paternelle envers les habitans du pays, qu'il se contentera de la moitié desdits biens pour les fraix des procédures.

Art. 27-42. 7°. Pour les greffiers des justices, le Prince proposera à chaque communauté des sujets pris dans la justice-même & capables de cette fonction. Alors la Communauté en choisira un, avec cette condition néanmoins, que lorsque l'official du Prince sera d'une Religion, le greffier sera de l'autre. La nomination du baillif du Tockenbourg appartient au Prince-Abbé, à qui il est libre de choisir un naturel du pays, ou un étranger.

8°. De peur de préjudicier aux droits & aux prétentions de qui que ce soit, le présent traité ne décidera rien touchant le droit de milice, ou des armes, ni de tout ce qui en dépend. On n'accordera le droit de neutralité à person-

Art. 44. 45. 46, 48, 50. ne, si non à l'occasion de l'hommage à mutation de Prince; il faudra premierement le consentement du Prince, & ensuite, du moins, celui de la moi-

moitié des habitans du Tockenbourg qui seront présens. On ne donnera à personne le droit d'habitant, lorsque la Communauté s'y opposera. Tous les habitans du Tockenbourg jouiront de la liberté du commerce, sans en excepter celui du sel. Le Prince s'engage à n'établir sur les chemins, ou les ponts, aucun nouvel impôt, ni tribut, qui puisse être à charge, ou préjudiciable, en quelque façon que ce soit, aux Tockenbourgeois, & de ne point hausser ceux qui sont établis.

Sect. IX. Histoire de la Suisse depuis l'an 1601 jusqu'à nos jours.

9°. Dans toute l'étendue du Tockenbourg, le culte de la Religion Catholique Romaine, & l'exercice de la Religion Evangélique, seront absolument libres dans leur entier, & pour tout ce qui y a du rapport; ensorte qu'il ne sera permis à personne de troubler les uns ou les autres, de quelque façon que ce soit, &c.

Art. 63.

Ce traité ne terminoit seulement pas les anciens différens, toutes les contestations qui eussent pû s'élever, y paroissoient très-sagement prévues: mais le 44e article laissoit dans l'indécision, un objet qui avoit fourni plus d'une fois aux Abbés de St. Gall occasion d'exciter des mécontentemens, & de s'arroger des droits qui leur avoient toujours été contestés par les habitans du Tockenbourg. Il étoit convenu par cet article, que de peur de préjudicier aux droits & aux prétentions de qui que ce fût, il ne seroit rien décidé concernant le droit de milice, ou des armes, ni de tout ce qui en dépend. En 1734, cet article fut le sujet d'une dispute entre l'Abbé & les Tockenbourgeois, chacun des deux partis prétendant avoir exclusivement le droit de lever des troupes, le différend fut soutenu de part & d'autre avec beaucoup de vivacité, & il est vraisemblable qu'il eût replongé le Tockenbourg dans les mêmes troubles qui l'avoient si fort agité en 1712, si les Cantons de Zurich & de Berne ne se fussent empressés de calmer la dispute. Ce ne fut qu'après beaucoup d'années de débats, de négociations & de propositions tour à tour faites & rejetées par les deux partis, qu'enfin, il fut réglé, par un traité entre l'Abbé & les Habitans, qu'il y auroit un Conseil de guerre dans le Tockenbourg, composé d'un nombre égal de personnes des deux Religions, desquelles l'Abbé nommeroit la moitié avec le président, & le pays l'autre moitié. Il se passa encore quelque tems avant que ce traité fut signé: & ce ne fut qu'en 1759, qu'il fut accepté unanimement par le Conseil-Général du pays. Par ce même traité, on termina d'une maniere invariable plusieurs différens qui restoient à régler entre les habitans des deux Religions, de même que plusieurs contestations qui subsistoient encore entre l'Abbé & quelques Communautés Tockenbourgeoises.

Nouvelle contestation entre l'Abbé de S. Gall & les Tockenbourgeois.

Les Cantons de Berne & de Zurich travaillent à terminer ce différend.

Traité entre l'Abbé de S. Gall & les habitans du Tockenbourg.

On ne croit pas devoir rendre compte ici des différens traités conclus entre quelques uns des Cantons & la France; attendu qu'ils ne sont qu'une extension de celui qui fut conclu dans la derniere année du regne de Louis XIV, entre la France & le Corps Helvetique, à Soleure, le 9 Mars 1715. Tel est le Traité fait entre le Roi Louis XV & Jacques Sigismond, Evêque de Bâle, Prince du S. Empire Romain, conclu à Soleure, le 11 Septembre 1739, & ratifié à Versailles, le 22 du même mois. Telle est encore la convention entre le Roi Louis XV & Jacques Sigismond, Evêque de Bâle, pour la restitution réciproque des déserteurs, faite à Soleure, le dit 11 Septembre 1739.

Traité entre Louis XV & l'Evêque de Bâle. 1720-1760.

Il y a quelques momens, qu'il a été dit, que lorsque les habitans de Neuf-

SECT. IX. *Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.*

chatel perdirent la Ducheſſe de Nemours, il y eut tant de Princes qui prétendirent à ſa ſucceſſion, qu'on reſta fort long-tems à ſavoir quel ſeroit le Souverain qui ſeroit déclaré ſon légitime & plus proche ſucceſſeur. Il y avoit à prononcer entre pluſieurs Princes & Etats; & dans leur nombre, ceux dont les droits paroiſſoient les mieux fondés étoient Fréderic I, Roi de Pruſſe, & George I, Electeur de Hanovre, qui a occupé depuis le trône de la Grande-Bretagne: c'étoit évidemment à l'un ou à l'autre des deux que devoit appartenir la Principauté de Neufchatel & de Valengin. Après qu'ils eurent promis, ainſi que tous les autres prétendans, & juré l'obſervation de neuf articles généraux, qui confirmoient les privileges accordés au peuple en différentes circonſtances par les anciens Souverains, la Régence adjugea, du conſentement du Peuple, en 1707, la Souveraineté au Roi de Pruſſe.

Privileges des Neufchatelois.

L'un des plus précieux de ces privileges, eſt celui par lequel le jugement définitif, dans toutes les conteſtations qui peuvent ſurvenir entre le Souverain & les ſujets de la Principauté, eſt attribué au Tribunal du pays même, le Canton de Berne n'étant établi juge, que dans le cas où les conteſtations ſeroient élevées entre le Prince & la Régence de cette Ville. Un différend de cette eſpece eut lieu en 1767, & occaſionna des troubles, qui penſerent être funeſtes aux Neufchatelois, & qui cauſerent même la mort de quelques-uns d'entr'eux.

Différend au ſujet de ces Privileges. 1767.

Anciennement, la ville de Neufchatel, régiſſoit elle-même la perception des impôts, des droits & des revenus du Prince, dans la Souveraineté, ce qui emportoit l'abolition totale des fermes qu'on eut pû, ſans ce privilege, introduire dans le Pays. Cet uſage, obſervé de tems immémorial, fut confirmé en 1707, & reçut une nouvelle force par les 9 articles généraux, & par le ferment ſolemnel que fit le Comte de Matternich, au nom de Fréderic I, de maintenir les peuples dans la jouiſſance des *bonnes & anciennes coutumes écrites & non écrites, deſquelles les peuples avoient notoirement uſé dans les tems paſſés.* Mais, ſoit qu'il n'y eût jamais eû que la ville de Neufchatel qui eût joui du privilege de la Régie, ſoit que le reſte des habitans de la Souveraineté euſſent laiſſé perdre ce droit, il étoit d'uſage auſſi, du moins depuis bien des années, que les impôts & revenus domainiaux fuſſent régis par les Fermiers du Roi. Il eſt vrai, qu'à chaque renouvellement de Bail des Fermes, le Magiſtrat de Neufchatel avoit fait des remontrances pour ſoutenir les droits, bien ou mal fondés du pays; mais, ces remontrances avoient été conſtamment infructueuſes; la ville de Neufchatel ſeule, avoit été maintenue dans ſon droit de régie; le reſte de la Souveraineté avoit eû des fermiers établis par le Prince.

Le Magiſtrat de Neufchatel ſoutint les privileges de la ville contre ſon Souverain. 1767.

Lors du renouvellement du bail de ferme, en 1767, non-ſeulement le Magiſtrat de Neufchatel ſoutint les prétendues immunités du pays, mais il refuſa même de laiſſer inſérer dans la feuille d'avis, l'avertiſſement de la monte des fermes qu'il avoit été juſqu'alors d'uſage d'y inſérer: il défendit à tout Neufchatelois, ſous peine d'être exclu & deſtitué du droit de bourgeoiſie, de prendre part aux fermes, & prétendit que le Souverain n'avoit pas le droit d'expulſer un étranger, quelque ſuſpect qu'il lui fut, de la ville de Neufchatel. Quelqu'étendu que puiſſe être le pouvoir des Magiſtrats de Neufchatel, il eſt conſtant que d'auſſi hautes prétentions & des refus auſſi formels, ne pouvoient gueres manquer d'offenſer un Souverain jaloux de ſon autorité, & fort

fort instruit sur les moyens de la faire respecter. Aussi M. Derschau, Ministre plénipotentiaire du Roi de Prusse, d'après les ordres & les instructions du Souverain, informé de la chaleur qu'avoient montré, pour les intérêts de la ville & du pays, M. de Montmollin, Maire de Valengin; M. Pavy, Maire de la Côte, & M. Pavy, Lieutenant-Colonel des milices, tous trois Conseillers d'Etat, les suspendit, pour un tems illimité de leurs emplois respectifs, & les interdisit de toutes leurs fonctions.

Sect. IX. Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.

Punition de trois conseillers d'Etat.

Ces trois Conseillers, ne se croyant rien moins que légalement punis, demanderent à M. Derschau copie du rescrit du Roi concernant leur suspension. Le Ministre ne jugeant pas devoir leur accorder cette demande, ils recoururent au Conseil d'Etat, qu'ils conjurerent de leur faire donner communication des faits qu'on leur imputoit, afin qu'à la faveur d'une procédure réguliere, ils fussent en état de produire leurs moyens de défense. Le Conseil d'Etat se contenta de répondre, que la requête de ces trois accusés seroit communiquée à M. Derschau, pour y être délibéré en sa présence par le Conseil. Cependant le Ministre plénipotentiaire du Roi de Prusse, n'étant point encore satisfait de ce premier acte de rigueur, assembla le Conseil d'Etat, annonça la destitution totale des trois Conseillers, déclara leurs emplois vacans, & dictant au Secrétaire d'Etat l'acte de destitution, y fit insérer que S. M. regardant le procès de ces trois Messieurs comme fait & parfait, entend connoître seul du démérite de leurs actions, comme leur légitime Souverain.

Le Magistrat de Neufchatel porte le différend au Sénat de Berne.

Le Magistrat de Neufchatel croyant ne voir dans la conduite du Ministre du Roi que la destruction des privileges de la ville, s'adressa fort imprudemment au Sénat de Berne, comme juge des différens survenus entre le Roi & les sujets de la Principauté. Dans le Mémoire envoyé à ce sujet à Berne, le Magistrat, outre les plaintes qu'il formoit contre M. Derschau, se plaignoit fort amérement aussi de la déférence du Conseil d'Etat aux volontés du Souverain, & de la conduite de M. Michel, Vice-Gouverneur de Neufchatel, sur ce que les députés des corps & communautés de la Principauté s'étant assemblés, & quatre d'entr'eux, ayant été chargés d'aller présenter leurs remontrances au Vice-Gouverneur, & ayant demandé audience, M. Michel leur avoit répondu, qu'il n'avoit, ni audience à donner, ni remontrances à recevoir de leur part, & qu'ils n'avoient qu'à s'adresser à M. de Derschau à Berne. Afin même qu'on ne doutât point de ses intentions, le Vice-Gouverneur chargea le Maire de la ville de déclarer de sa part aux quatre Ministraux, qu'il avoit ordre exprès du Roi de ne prendre aucune part, & de ne se mêler en aucune maniere, de tout ce qui peut-être relatif à l'objet de la mission de M. de Derschau dans ce pays.

Mémoire des Neufchatelois.

Réponse du Ministre du Roi de Prusse.

A ce Mémoire, le Ministre du Roi, résidant à Berne, répondit, au nom de son maître: 1°. Que le rétablissement de la Régie ayant été demandé incompétemment par les quatre Ministraux & les quatre bourgeoisies, le Roi demandoit justice contre des sujets audacieux qui osoient le troubler dans le libre exercice de ses droits de Souverain; 2°. Que le Magistrat ayant osé défendre d'insérer l'avertissement des montes des fermes dans la feuille d'avis. Ce Magistrat fût pour jamais dépouillé de ce droit, qui est une partie de l'autorité souveraine, & que desormais, il ne fût plus rien imprimé à Neufchatel que de l'approbation du Prince & de son Représentant. 3°. Que le Ma-

Sect. IX. *Histoire de la* Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.

gistrat ayant menacé de l'expulsion ceux qui prendroient part aux fermes, il fut condamné à désavouer cette conduite punissable, & à donner au Roi telle satisfaction qu'il voudra, ou que le Sénat de Berne reglera. 4°. Qu'il soit défendu au Conseil, ou à la générale-Bourgeoisie de Neufchatel, de suspendre, ni de destituer aucun bourgeois, sous quelque prétexte que ce soit, sans le consentement du Prince, auquel seul appartiennent de tels actes d'autorité: 5°. Qu'en aucun cas, le Conseil ne puisse convoquer les corps & communautés de l'Etat sans la permission du Gouvernement qui pourra la refuser; de telles assemblées étant illicites, & ne pouvant qu'occasionner des troubles: 6°. Qu'il soit défendu au Conseil de se joindre à aucun corps, ou communauté, soit pour faire des remontrances, soit pour prendre fait & cause, le Souverain ne pouvant plus, ni ne voulant tolérer ces sortes de conjonctions arbitraires & illicites, dont l'effet ordinaire est de susciter de mauvaises difficultés, troubler le repos public & attenter à la puissance souveraine: 7°. Que Neufchatel & Valengin n'ayant pas des loix fondamentales, & ce défaut ne pouvant qu'entraîner la mésintelligence entre le Prince & les sujets, en les mettant dans une défiance perpétuelle, il soit incessamment dressé un Code du droit public de l'Etat, tiré des droits du Prince, des franchises, libertés & privileges dont les peuples ont joui & jouissent encore; Code, qui servira de constitution fondamentale de l'Etat, & renfermera les regles, d'après lesquelles l'autorité souveraine doit être exercée: 8°. Que sous prétexte de son droit de police, le Magistrat de Neufchatel ne prétende plus que le Gouverneur de l'Etat ne puisse pas faire sortir de la ville un étranger: & que désormais le Gouverneur seul soit en droit de faire sortir tout étranger qui lui sera suspect. Enfin, que le Conseil & la bourgeoisie de Neufchatel soient condamnés à la réparation la plus authentique envers le Roi de Prusse.

Réponse des Neufchatelois.

Sur ces huit articles, la ville de Neufchatel ne répondit qu'à quatre, & ne dit rien sur les 2, 3, 4 & 8e, donnant pour raison de son silence, que ces articles, intéressant encore plus les habitans de la campagne que les bourgeois de Neufchatel même, elle étoit sans qualité pour répondre, & que le Roi devoit faire citer les Corps & Communautés du pays devant le juge compétent. A l'égard des 1, 5, 6 & 7e articles, ses réponses, sa défense, & les exceptions qu'elle opposoit, parurent avoir si peu de fondement au Sénat de Berne, que la ville fut condamnée, avec dépens, à répondre à ces 4 derniers articles; & à l'égard des 4 autres, 2, 3, 4 & 8e, le Sénat prononça, savoir: 1°. Sur le refus fait par la ville de laisser insérer l'avertissement de la monte des fermes dans la feuille d'avis, que la ville est incompétente & nullement fondée à faire de pareils refus, qu'à la vérité, l'inspection sur l'imprimerie lui restera comme par le passé; mais, qu'à l'avenir, rien ne pourra s'imprimer que du consentement des Censeurs du Prince & de la ville, & que l'inspection suprême sur ses Imprimeurs, appartiendra uniquement au Prince: 2°. Sur la destitution, prononcée par la ville, de ses bourgeois qui prendroient part aux fermes; que pour réparation de l'insulte faite à l'autorité royale par cette résolution, la générale bourgeoisie seroit assemblée, & que là seroit biffée cette résolution indécente & attentatoire; qu'ensuite, les 4 Ministraux & le Conseil de ville se transporteront en corps, au château de Neufchatel, & en présence du Vice-Gouverneur, siégeant au Conseil d'Etat, y reconnoî-

Arrêt du Sénat de Berne.

roront avoir manqué au respect dû au Roi, suppliant très-humblement S. M. de recevoir leur sincere repentir, & de vouloir bien leur rendre sa protection royale & paternelle. 3°. Sur la compétence de la ville à suspendre & exclure quelqu'un de son droit de bourgeoisie; que la ville pourra, il est vrai, expulser de la bourgeoisie; mais, que l'inspection supérieure de ce droit de police sera reservée au Gouvernement, comme inhérente à la Souveraineté; 4°. Enfin, sur la question, savoir, si la ville a droit de refuser qu'un étranger qui y demeure soit expulsé, quand le Prince le demande; que lorsque la Régence requerra le Magistrat de faire sortir de la ville des étrangers qui lui seront suspects, & qui ne pourront pas justifier les motifs de leur séjour, il devra obéir sans résistance.

Sect. IX. Histoire de la Suisse depuis l'an 1601 jusqu'à nos jours.

Divers articles de cet arrêt.

Les Neufchatelois, soit qu'ils reconnussent leurs torts, soit qu'ils ne crussent pas pouvoir résister à la force, se soumirent à cette sentence, & écrivirent même au Sénat de Berne, pour lui faire part de son obéissance: mais, persistant à soutenir leurs droits sur les autres quatre articles, & n'ayant cependant point fourni des moyens de défense sur les observations & la réponse de M. de Derschau, ils furent condamnés par coutumace. Mais, sous prétexte qu'ils avoient protesté d'avance contre le jugement qui seroit prononcé sur ces objets, ils refuserent de se soumettre. Le Sénat de Berne ayant en main des moyens pour les y forcer, décreta, le 28e Mars 1768, que les Neufchatelois seroient contraints par la force des armes, & que dans cette vue, on enverroit contr'eux 800 hommes d'Infanterie, 200 chasseurs, 200 chevaux avec 36 pieces de canon, & douze pieces de campagne. Informés de cette menaçante délibération, les bourgeois de Neufchatel, prirent au plus vîte la résolution de se soumettre, & d'en informer le Sénat de Berne. Il étoit tems qu'ils donnassent des marques de leur obéissance; car, déja 100 grenadiers Bernois avoient pris poste aux ponts & sur la riviere qui sépare les deux Etats, malgré les lettres pressantes des Cantons de Lucerne, Fribourg & Soleure, qui sollicitoient les Bernois de ne point en venir encore à cette fâcheuse extrémité.

2e Arrêt du Sénat de Berne contre les Neufchatelois.

1768.

Troupes que le Canton envoie contre Neufchatel & soumission de cette ville.

Il sembloit que la soumission des Neufchatelois à la sentence du Sénat de Berne devoit entierement terminer cette contestation, & elle le fut en effet, à l'égard des difficultés survenues concernant les prétentions de la bourgeoisie, & des droits du Souverain. Mais, cette affaire fut la cause d'une émeute violente, à laquelle donna lieu l'imprudence d'un homme, qu'on soupçonnoit, bien ou mal à propos, d'avoir agi contre les intérêts de ses concitoyens. Cet homme étoit M. Gaudot, Avocat-Général de Neufchatel, lequel étoit depuis environ une année à Berne au sujet de cette grande contestation. La bourgeoisie très-ulcérée, soit d'avoir perdu son procès, soit d'être tombée dans la disgrace du Prince, accusoit ce Magistrat d'avoir envenimé les choses, & de les avoir portées au point où elles étoient. Mr. Gaudot étoit alors l'objet de la haine publique; & par malheur pour lui, il revint à Neufchatel, au moment où les habitans étoient le plus amérement aigris. Pour comble d'imprudence, il rentra en ville dans le carosse de M. Derschau, qui, ayant soutenu les intérêts du Roi de Prusse, & après le jugement rendu contre les Neufchatelois, étoit regardé par ceux-ci comme leur oppresseur.

Nouvelle émeute.

Mécontentement des Citoyens contre M. Gaudot, Avocat Général.

SECT. IX. *Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.*

M. Gaudot mit pied à terre à la porte de la ville, pour se rendre chez lui: Quelques jeunes-gens l'apperçurent, & s'animant les uns les autres contre ce Magistrat qu'on les avoit accoutumés à regarder comme un très-mauvais Citoyen, ils le suivirent, l'accablant d'injures & d'imprécations. D'autres jeunes gens se joignirent aux premiers; la populace s'attroupa, & en peu de momens la rue fut remplie de monde. L'Avocat-Général fut cependant assez heureux pour gagner sa maison, où il se renferma: mais le tumulte devint plus bruyant à la porte, contre laquelle quelques-uns frapperent à grands coups, tandis que les autres jetoient des pierres contre les fenêtres de la maison. M. Gaudot, malgré la foule qui gardoit toutes les avenues de sa retraite, fit parvenir au maître Bourgeois, ou Chef de la bourgeoisie un billet par lequel il lui apprenoit le tumulte excité à sa porte, le danger qu'il couroit, & le parti que la nécessité alloit lui faire prendre, de se servir de ses armes à feu, si l'on ne contraignoit cette insolente populace de se retirer.

Attroupement de la Populace devant la maison de M. Gaudot.

1763. Le Chef de la bourgeoisie convoqua aussi-tôt les quatre Ministraux; ils envoyerent au plutôt deux Sautiers, ou gardes, en manteau de livrée, chargés d'ordonner au peuple de s'éloigner de cette rue, & de faire cesser le tumulte: mais les séditieux étoient trop animés, pour obéir à cet ordre, ils n'écouterent seulement point les gardes, qui revinrent une seconde fois tout aussi infructueusement. Les quatre Ministraux fort allarmés de ce soulèvement, engagerent le Chef de la bourgeoisie à se rendre lui-même avec eux, & revêtu de toutes les marques de sa dignité, auprès des mutins, espérant que du moins la présence du Magistrat leur en imposeroit.

Les Ministraux & le Maître Bourgeois trouverent la rue si remplie de monde qu'ils eurent la plus grande peine à y pénétrer; mais, ils s'efforcerent envain d'appaiser la rumeur: On se contenta de respecter leurs personnes, sans qu'il parut que la fureur contre l'objet de la haine publique s'adoucit en aucune maniere. Cependant les cinq Magistrats parvinrent jusqu'auprès de la maison de l'Avocat-Général, d'où sortit brusquement M. Zietben, Officier Prussien, les yeux étincellans & la canne levée. La vue de cet Officier irrita vivement les séditieux; on lui arracha la canne, il tira son épée, & la populace encore plus courroucée, le pressa de tous côtés, au point qu'il en eût été étouffé, si les Magistrats, accourant à son secours, ne fussent parvenus à le dégager, & lui donner le tems de se refugier promptement dans la maison la plus prochaine. Alors, quelques-uns des plus mutins crierent aux armes, & peu de momens après, on vit arriver plusieurs personnes armées de fusils. Le danger devenoit plus pressant de moment en moment. Le Magistrat donna ordre à l'Aide-Major d'aller, à la tête d'un nombre suffisant de bourgeois armés, dans la maison où l'Officier Prussien s'étoit refugié, & de le conduire en toute sûreté à son logement. L'Aide-Major remplit avec succès cette commission, & peu de tems après, le tumulte cessa, & les mutins se retirerent au coucher du soleil. Mais la cessation du désordre ne calma point l'inquiétude des Magistrats, qui, craignant une nouvelle émeute, s'assemblerent à l'hôtel-de-ville, ordonnerent pour la nuit une garde bourgeoise, placerent des sentinelles, & firent courir des patrouilles. La Chef de la bourgeoisie, peu content de ces précautions, rendit compte au Vice-Gouverneur de tout ce qui venoit de se passer; & fit partir à onze heures du soir un exprès

Le trouble & le tumulte augmentent.

Conduite des Magistrats de Neufchatel.

pour Berne, chargé d'une lettre adressée au Sénat de ce Canton, & qui contenoit une relation exacte de cette tumultueuse journée.

Sect. IX. Histoire de la Suisse depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.

1768.

Cependant, graces à la vigilance du Magistrat & à l'activité des patrouilles, la nuit fut tranquille, à l'exception du bruit occasionné par les pierres, qu'à la faveur de l'obscurité, on jetoit de tems en tems contre la porte & les fenêtres de l'Avocat-Général. Le lendemain, 25 Avril 1768, le calme parut, dès le matin, si bien rétabli, que le Conseil de ville s'assembla, suivant l'usage: mais, pendant qu'il étoit assemblé, M. Gaudot, Capitaine, & frere de l'Avocat-Général, se rendit fort imprudemment auprès de la maison de son frere, & y rencontrant quelques personnes du peuple, que le hasard, ou leurs affaires conduisoient vraisemblablement dans le même quartier, où elles étoient fort paisibles, il leur ordonna impérieusement de s'éloigner, entreprit de les chasser, & les traita fort mal.

Nouveaux soulevemens.

Quelqu'irrités que fussent ces bourgeois de ces menaces si déplacées, & de ces injures, ils se contenterent d'environner ce Capitaine, de le désarmer, & sans lui faire aucune sorte d'insulte, de le reconduire chez lui. Cependant au ton impérieux de cet Officier, la populace s'attroupa, la rue se remplit, & le tumulte devenant encore plus véhément qu'il ne l'avoit été le jour d'auparavant, le Conseil informé de cette nouvelle émotion, fit armer la compagnie des grenadiers, avec ordre de se tenir sur la place, & prête à agir au premier ordre. On avoit délibéré aussi sur les moyens les plus sûrs d'arracher l'Avocat-Général à la fureur du peuple soulevé; & les Magistrats resterent assemblés. Toutefois, jusqu'à midi, l'émotion ne parut point s'augmenter: mais, alors, les séditieux s'excitant les uns les autres, s'attrouperent en plus grand nombre, & semblerent disposés à pousser la violence aux plus grands excès.

Ordres donnés par les Magistrats.

Le Vice-Gouverneur remit aux quatre Ministraux un écrit, par lequel il les chargeoit de mettre en sûreté l'Avocat-Général, & de lui procurer les moyens de sortir librement de la ville. Les Magistrats profitant du premier moment où le tumulte paroissoit s'appaiser, envoyerent de toutes parts chercher une voiture qui pût transporter M. Gaudot hors de Neufchatel: mais, on ne trouva, ni carosse prêt à partir, ni voiturier qui osât s'exposer au danger; & ce ne fut que par autorité, qu'on put déterminer, ou plutôt contraindre le messager de Bâle à fournir une voiture & quatre chevaux. Quelque diligence pourtant que l'on mit dans les préparatifs de ce voyage précipité, la populace se doutant du départ prochain de l'Avocat-Général, vint en foule, & remplit la rue où logeoit ce Magistrat; ensorte que le carosse du messager de Bâle, précédé de deux gardes à la livrée de la Ville n'eut pas plutôt paru, que le peuple en furie se jeta dessus, le renversa, le mit en pieces; & le Cocher n'eut que le tems de couper les rênes des chevaux, & de les amener au plus vîte.

Soins infructueux des Magistrats pour faire évader M. Gaudot.

Dès-lors la populace ne gardant plus de mesures, enfonça les portes de la maison de l'Avocat-Général, entra dans les appartemens, brisa tout, & commit les plus grands désordres, cherchant de chambre en chambre l'objet de sa fureur. Le Vice-Gouverneur & les Magistrats, ne purent plus contenir cette foule effrénée, qu'un nouvel incident rendit encore plus implacable. M. Farwager, l'un des membres du Grand-Conseil, & neveu de M. Gau-

Sect. IX. *Histoire de la* Suisse depuis l'an 1601 jusqu'à nos jours.

Les Magistrats accourent au lieu du tumulte & sont repoussés.

Imprudente témérité de M. Gaudot & de son neveu.

dot, entra aussi dans la maison de son oncle, & pénétrant dans la chambre, où ce dernier, qu'il vouloit défendre, se tenoit caché, il ouvrit la fenêtre, & se montrant armé de deux pistolets, il menaça les séditieux de tirer sur les plus hardis. Ces menaces ne firent que rendre l'émotion plus vive; les Magistrats ayant voulu se rendre sur le lieu du désordre, furent repoussés & contraints de se retirer. Le Vice-Gouverneur donna ordre à la compagnie de grenadiers, d'aller garder la maison assiégée, & d'en faire retirer les mutins, Mais l'exécution de cet ordre étoit impraticable dans ce moment, où la téméraire imprudence de l'Avocat-Général & de son neveu, avoient violemment enflammé la colere du peuple.

M. Farwager venoit de tuer, d'un coup de pistolet un bourgeois; il ne cessoit, ainsi que son oncle, de tirer indistinctement sur toutes les personnes assemblées devant la porte, & contre ceux qui étoient aux fenêtres des maisons voisines, tandis que les domestiques de l'oncle & du neveu, jetoient sur la foule, des pierres & des pieces de bois, de l'étage le plus exhaussé. Les bourgeois outrés de rage, s'armerent, résolus de venger ceux d'entr'eux qui avoient été blessés; & accourant de nouveau dans la maison de M. Gaudot, pénétrerent jusqu'à son appartement, enfoncerent les portes, & tirerent sur lui trois coups qui le renverserent mort.

Les séditieux mettent l'Avocat-Général à mort.

Les Magistrats informés de ce malheur, ordonnerent à l'instant même de prendre toutes les précautions pour qu'on cessât du moins d'insulter le cadavre: mais, il ne parut pas que ç'eût été l'intention de la populace; car, aussi-tôt que la foule soulevée apprit le meurtre de l'Avocat-Général, elle poussa de grands cris de joie, & sa vengeance assouvie, elle fut aussi paisible, qu'elle venoit d'être agitée. Le Maire de la Ville & les quatre Ministraux, afin de prévenir tout nouvel accident, envoyerent une nouvelle troupe de grenadiers renforcer la garde déja placée devant la porte de la maison de l'Avocat-Général, d'où ils firent même transporter au château les effets, ainsi que le cadavre.

Sages mesures des Magistrats.

La nuit fut si tranquille, qu'au silence général qui régnoit dans Neufchatel, un étranger qui y fût arrivé alors, eût eû bien de la peine à se persuader que peu d'heures auparavant, il y avoit eû la plus violente émotion. Cependant les Magistrats eurent soin d'écrire dès le lendemain au Sénat de Berne, pour l'informer exactement de tout ce qui s'étoit passé. De son côté, M. Derschau profondement ulcéré contre les Neufchatelois, & peut être craignant, si cet assassinat restoit impuni, que la populace excitée à de nouvelles fureurs, ne s'en prît à lui-même, écrivit au Canton de Berne pour lui demander huit cens hommes de troupes, qui lui furent accordées. Ce Canton ne jugeant même pas ce secours suffisant, invita les Cantons de Lucerne, Fribourg & Soleure, à prendre part à cette affaire, & à faire partir chacun 150 hommes pour être mis en garnison à Neufchatel.

Les quatre Cantons de Berne, Fribourg, Lucerne & Soleure, envoient des troupes en garnison à Neufchatel.

Ces trois Cantons ne balancerent point à se joindre aux Bernois, mais, en se reservant expressément qu'aussi-tôt qu'on auroit procédé contre les auteurs de la mort de M. Gaudot, les Cantons travailleroient de concert à rétablir la constitution de Neufchatel. Les Bernois, avant le départ des troupes, écrivirent aux Neufchatelois pour leur annoncer l'arrivée prochaine de

cette

cette garnifon, les affurant qu'on ne l'envoyoit qu'afin de rétablir l'autorité du Gouvernement & du Magiftrat, d'affermir le repos des citoyens, & la profpérité publique, fans bleffer en aucune maniere les droits, les privileges & la liberté des bourgeois: qu'enfin, auffi long-tems que ces troupes féjourneroient à Neufchatel, elles y obferveroient la plus exacte difcipline, fans inquiéter, en aucune maniere, ni endommager, foit dans fes biens, ou dans fa perfonne, quiconque fe montreroit tranquille. Les Magiftrats Neufchatelois témoignerent dans leur réponfe aux Bernois la plus entiere confiance, & à peine leur lettre étoit partie que les troupes Suiffes entrerent à Neufchatel, au nombre de 800 hommes, tandis que le Général Lentulus reftoit campé à Anet, avec un corps de 1400 hommes.

Sect. IX. Hiftoire de la Suiffe depuis l'an 1604 jufqu'à nos jours.

Appareil effrayant de ces troupes.

On s'étoit vraifemblablement attendu dans les 4 Cantons à la plus forte réfiftance de la part des Neufchatelois; car, outre les pieces de campagne qui fuivoient chaque corps, & quatre haubîts qu'avoient les troupes Bernoifes, les quatre Cantons avoient muni ces foldats de caiffons, & d'affez de munitions de guerre, pour faire & continuer un long fiege. Toutefois cette garnifon entra fans obftacle & fut reçue fans nulle forte de difficulté par les bourgeois. Ceux-ci furent cependant allarmés de la maniere rigoureufe avec laquelle les Suiffes commencerent d'en ufer. En effet, leurs Chefs donnerent ordre à quatre maifons de loger chacune quarante grenadiers Bernois; & l'une de ces maifons étoit celle du Banneret de Neufchatel, ou Chef de la bourgeoifie. Cet ordre exécuté avec une févérité à laquelle on ne s'étoit point attendu, effraya fi fort les citoyens qui demeuroient dans ces quatre maifons, que les abandonnant, ils s'enfuirent loin de la ville.

Pourfuites contre les meurtriers de l'Avocat-Général.

A cette rigueur près, néceffaire peut-être après ce qui s'étoit paffé, les troupes Suiffes ne cauferent aucune forte d'incommodité. Et cette garnifon vécut en très-bonne intelligence avec les Neufchatelois. La procédure contre les meurtriers de l'Avocat-Général fut fuivie avec la plus grande rigidité. Les Magiftrats promirent une récompenfe de 200 louis à quiconque découvriroit les auteurs de cet affaffinat, même l'impunité pour le dénonciateur, s'il avoit été lui-même l'un des complices de ce meurtre. Douze perfonnes furent décrétées de prife de corps, & l'on apprit par les informations, qu'un garçon perruquier étranger, avoit été l'un des principaux auteurs de la mort de M. Gaudot. Les quatre Cantons convaincus, que cet affaffinat étoit le malheureux effet de l'imprudence de l'Avocat-Général, fecondé par fon neveu, & non un complot médité, & qu'il eût dépendu des Magiftrats d'empêcher, rappellerent d'abord une partie de la garnifon, ainfi que le Général Lentulus. De fon côté, le Vice-Gouverneur fit publier un mandement, par lequel il étoit ordonné à tous ceux d'entre les bourgeois qui s'étoient éloignés, de revenir dans l'efpace de 16 jours, fous peine d'être punis févérement. Cette ordonnance ulcéra les Neufchatelois beaucoup plus que n'eût pû le faire la plus nombreufe garnifon. Celle-ci, en effet, ne venoit que rétablir le calme, au lieu que le Vice-Gouverneur violoit ouvertement les droits & les privileges des bourgeois: car, par les loix fondamentales de cet Etat, il eft permis à tout citoyen de quitter le pays quand il le juge à propos, fans être obligé de rendre compte des motifs de fon abfence, & fans qu'il ait à craindre pour la propriété de fes biens. Le Vice-Gouverneur s'arrogeoit une autorité

Ordonnance imprudente du Vice-Gouverneur.

Sect. IX. Histoire de la Suiffe depuis l'an 1604 jusqu'à nos jours.

que le Souverain lui-même n'avoit point, puifque par une autre loi fondamentale de Neufchatel, le Prince n'eft point en droit de punir un criminel par la confifcation de fes biens, lorfque ce criminel n'eft pas fous fa puiffance. Or, les bourgeois de Neufchatel ne vivent point fous la puiffance du Souverain du Neufchatelois: auffi, cette ordonnance n'eut-elle aucune exécution; les bourgeois que la crainte avoit éloignés de leur patrie, s'empresserent d'y rentrer auffitôt qu'ils furent informés du rétabliffement du calme, qui depuis n'a éprouvé aucune forte d'altération.

Le Calme eft rétabli. 1768.

Conclufion.

Tels font les événemens les plus importans qui fe font paffés en Suiffe, depuis Céfar jufqu'à nos jours. Graces à fa valeur, à la fageffe de fes loix, à fon amour de la liberté, & fur-tout, graces à fa modération, cette Nation eft, à tous égards, l'une des plus heureufes de l'Europe. Contens de leur fituation, & ne voulant point facrifier leur liberté au vain defir de s'agrandir, les Suiffes fe font eux-mêmes impofé la loi de ne fe mêler jamais des conteftations qui s'élevent entre les nations étrangeres. Amis de la paix, du moins dans leur patrie, toute leur ambition fe borne à en écarter les fureurs de la guerre; & dans cette vue, ils obfervent une exacte neutralité, ne fe rendent garants d'aucun engagement, & ne cherchent d'autre avantage dans les guerres qui défolent le refte des peuples Européens, que celui de vendre indiftinctement des hommes à leurs alliés, & aux Puiffances qui leur demandent des troupes. Leurs loix les rendent affez puiffans, & ils ne veulent pas l'être davantage. La nature du pays qu'ils habitent affure leur tranquillité; car il ne peut tenter l'ambition d'aucune des Nations voifines. D'ailleurs, fortifiés par leurs rochers & leurs montagnes, accoutumés aux armes, & guerriers par caractere, les Suiffes pourroient, fi on les attaquoit, fe défendre contre toutes les forces réunies de l'Europe. Liés par des traités de confraternité avec les Grifons, le Vallais, Neufchatel, Genève, Mullhaufen, S. Gall, &c., ils font toujours prêts à les défendre contre les ennemis qui les attaqueroient: mais, ces traités ne font point du tout contraires à la neutralité que le L. Corps Helvetique s'eft fait une Loi de garder: car, les XIII Cantons n'ont point à craindre que ces petits Etats les expofent jamais à foutenir une guerre bien confidérable, ni bien difpendieufe; & d'un autre côté, ces alliés auffi modérés que les Suiffes eux-mêmes, n'ont, ni le défir de s'étendre, ni l'ambition de conquérir, ni affez de puiffance pour former de grandes entreprifes: ils refpectent leurs voifins, & forment, par leur fituation, une barriere qui couvre la Suiffe; enforte qu'il eft du plus grand intérêt de la Confédération-Helvetique de défendre ces Etats, qui font le boulevard de fa propre tranquillité.

Les Suiffes n'ont qu'un ennemi à redouter; ils l'ont méconnu pendant beaucoup de fiecles, ils l'ont fort long-tems méprifé; mais on affure qu'il commence à répandre chez eux fes funeftes influences. Cet ennemi cruel eft le luxe, qui, dit-on, s'introduit auffi dans leurs Cantons. Ce vice, fléau deftructeur, a perdu les Etats les plus floriffans; fi les Suiffes ceffent de lui oppofer leur antique fobriété, leur fageffe, leur modération, quels ravages cruels, irréparables, ne fera-t-il pas chez eux!

Fin de l'Hiftoire de la Suiffe.

HISTOIRE




Septentrion
CARTE
DE LA PARTIE OCCIDENTALE
DE L'EMPIRE ROMAIN
Dressée par I. B. Nolin Geographe.
Contenant l'Etat de cet Empire
vers le milieu de 4e. Siecle.
PARTIE
de la GRANDE
BRETAGNE
LA
GERMANIE
SAXONS
RUGIENS
FRANCS
SALIENS
CHAMAVES
BATAVIE
ATTUARIENS
TOXANDRIE
ALLEMANS
LA RHETIE
RAURAQUES
LES GAULES
SARMATIE
PANNONIE
L'ILLIRIE
ITALIE
GOLFE ADRIATIQUE
THRACE
LA GRECE
MER ÆGÉE
ESPAGNE
MER MEDITERRANÉE
CORSE
SARDAIGNE
ROME
Ravenne
Aquilée
Milan
Ticinum
Pavie
le Po Fl.
Come
Genes
Marsaille
Aix
Narbonne
Toulouse
Bourdeaux
la Garonne R.
Tours
Bourges
la Loire Fl.
Paris
Rheims
la Seine Fl.
Sens
Auxerre
Troies
Autun
Lyon
Vienne
l'Isere R.
la Saone R.
le Doux R.
Besançon
Augst
Treves
Mayence
Cologne
Tongres
la Meuse R.
le Rhin Fl.
le Mein R.
Strasbourg
Brocomagus
Saverne
Augsbourg
le Danube Fl.
le Drave R.
la Save R.
Murse
Sirmium
Sirmich
Naisse
Pas de Sucques
Athenes
Corinthe
l'Ebre Fl.
le Rhone
la Durance
le Tibre R.
Occident
Orient
Midy
ECHELLES
20 40 60 80 100
Lieues Gauloises.
25 50 100 150 200
Milles Romains.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.

HISTOIRE DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE.

INTRODUCTION

à l'Hiſtoire de l'Empire d'Allemagne.

Hiſtoire d'Allemagne. INTRODUCTION.

Pluſieurs hiſtoriens ont entrepris d'écrire l'Hiſtoire d'Allemagne; la plûpart d'entre eux ſe ſont efforcés de remonter à l'origine de la langue, des loix, des mœurs & de la religion des peuples qui habiterent les premiers cette partie inculte & peu connue de l'Europe. Les recherches multipliées de ces hiſtoriens (1) n'ont abouti qu'à des fables plus ou moins abſurdes, plus ou moins invraiſemblables, tant il étoit impoſſible de percer à travers les ténebres qui couvrent cette ancienne origine.

Difficulté de remonter à l'origine des premiers habitans de l'Allemagne

Quelques-uns de ces hiſtoriens, & ce ſont les plus eſtimables, ont avoué de bonne foi: que c'eſt perdre fort inutilement le tems que de l'employer à d'auſſi vaines recherches. Il eſt vrai que l'on trouve dans les ouvrages de quelques anciens auteurs des paſſages où il eſt parlé des Allemands, de leurs mœurs, de leurs uſages, de leur valeur, ou, ſi l'on veut, de leur goût pour le brigandage: mais réunis, ces paſſages iſolés ne forment aucune chaîne hiſtorique; ils n'offrent aucun éclairciſſement qui puiſſe ſatisfaire: ils ne font au contraire qu'ajouter à l'incertitude qui réſulte des fables trop long-tems accréditées concernant les premiers habitans de l'Allemagne.

(1) Tels ſont Timoſthene, Eraſtotheme & une foule d'autres.

Hiſtoire d'Allemagne. INTRODUCTION.

De tous ceux qui ſe ſont occupés de ces anciens peuples, les uns les ont entiérement ignorés, & les autres ne les ont connus que fort imparfaitement : en ſorte qu'il y auroit en nous autant de préſomption que d'inutilité à entreprendre ici de donner une juſte idée des mœurs, de la religion & des coutumes de la nation, ou des nations qui, dans les tems les plus reculés, ſe fixerent ou errerent dans les déſerts & les forêts de l'Allemagne. Nous ſavons ſeulement que ces Allemands ſe rendirent très-célebres par leur valeur, à-peu-près vers le tems du regne de (1) Caligula ; qu'ils ſe firent redouter par leur brigandage guerrier. Mais quel étoit préciſément leur caractere? Quelle étoit leur légiſlation, & la forme de leur gouvernement? Leſquels de leurs défauts ou de leurs bonnes qualités, ils ont tranſmis à leurs deſcendans? C'eſt là ce que nous ignorons profondément, & ce que vraiſemblablement nous ne connoîtrons jamais. S'il eſt vrai qu'ils ayent été nos peres, nos ancêtres, comme quelques-uns l'ont penſé (2), contentons nous de nous croire modeſtement au-deſſus d'eux, quoiqu'il ſoit très-poſſible qu'à beaucoup d'égards, ils valuſſent incomparablement mieux que nous. Du reſte, n'oublions jamais que tout ce que nous ſavons des premiers poſſeſſeurs de l'Allemagne ſe réduit à des fables que les auteurs, ſoit anciens, ſoit modernes, ont pris ſoin de repéter, qui ſe ſont tranſmiſes d'âge en âge, & qui pour avoir acquis quelque degré d'autorité, n'en ſont pas moins invraiſemblables.

Comment nous ſeroit-il poſſible de nous procurer quelque connoiſſance au ſujet de la véritable origine des loix ou des mœurs des anciens Allemands? Parmi eux il n'y avoit ni ſavans, ni hiſtoriens; il ne pouvoit pas même y en avoir, puiſque l'uſage des lettres & de l'écriture leur étoit tout à fait inconnu: quant aux écrivains poſtérieurs & étrangers à l'Allemagne, ils n'en ont parlé que très-ſuperficiellement, & il eſt très-probable même que la plûpart d'entre eux ne les ont point connues.

Recherches au ſujet des premiers habitans de l'Allemagne.

Exceptons néanmoins de cette foule d'écrivains mal inſtruits & d'hiſtoriens très-peu dignes de foi, le ſavant M. Pelloutier, qui dans ſon excellente *Hiſtoire des Celtes* s'eſt approché d'auſſi près qu'il étoit poſſible de l'origine des peuples de l'ancienne Germanie & de ceux de l'ancienne Allemagne, qu'il prouve être deſcendus les uns & les autres des Celtes, ſeule nation qui dans les tems les plus reculés occupa l'Europe preſqu'entiere. Cette Hiſtoire très-eſtimable, de M. Pelloutier, n'eſt point aſſez connue; elle mérite cependant de l'être, car c'eſt là ſeulement qu'il eſt permis de prendre l'idée la plus exacte que l'on puiſſe ſe former de l'état de l'ancienne Allemagne (3).

(1) Il ne paroît pas que le nom d'*Allemani* ait été connu des Romains avant le regne de Caracalla qui prit le titre d'*Allemanique*. Aurelius vict. in vit. ant. *Carac.*

(2) C'a été l'opinion de tous ceux qui ont rendu le mot latin *Germanie* par celui d'Allemands, comme a fait d'Ablancourt, qui n'a pas fait attention que le mot *Allemani* ne ſe trouve nulle part dans Tacite.

(3) *L'Hiſtoire des Celtes par M. Pelloutier* a été cruellement mutilée, il y a quelques années, par un écrivain fort obſcur, qui a ſçu traveſtir le ſtyle de M. Pelloutier qu'il croyoit diffus & louche, & a été aſſez vain pour ſe perſuader qu'on aimeroit mieux lire ſon bavardage que les raiſonnemens énergiques du docte Pelloutier: il appelle corriger un ſtile diffus, dire en deux ou trois pages d'un ſtile plat & dur, ce que le ſavant Pelloutier a dit avec autant de préciſion que de clarté en cinq ou ſix mots. Ce qu'il y a non de louche mais de ſtupide, c'eſt le traveſtiſſement de l'excellente *Hiſtoire des Celtes*,

Quelque ridicules que soient les opinions que l'on à-tour-à tour soutenues concernant les anciens peuples de la Germanie & de l'Allemagne, il est vrai que les Ingevones, les Isterones & les Hermiones furent les plus anciennes peuplades de la Germanie, qui d'Orient en Occident s'étendoit des bords de la Vistule jusqu'aux rives du Rhin; & du Midi au Nord, du Danube jusqu'aux extrémités de la Mer baltique. Il est encore vrai que les Sueves, les Vandales, les Gambres & les Narsés pénétrerent & se fixerent en Germanie & même en Allemagne, où ils prirent successivement les noms de Teutons, de Tongres, & celui d'Allemands qu'ils avoient, comme nous venons de l'observer, du tems de l'Empereur Caligula (1).

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

SECTION I.

Histoire d'Allemagne depuis les premiers tems où les Peuples qui habiterent ces Contrées furent connus, jusqu'au tems de Charlemagne, en 800.

Avant de raconter les évenemens divers qui se sont anciennement passés en Allemagne, nous pensons devoir circonscrire d'abord le théatre où ils se passerent, & c'est le moyen, suivant nous, le plus sûr de ne pas confondre, comme l'ont fait tant d'écrivains, les anciens peuples d'Allemagne avec des nations qui n'eurent rien de commun avec eux. L'étendue que nous donnerons à ce pays sera donc depuis le 22e degré de longitude, jusques au 37e, en y comprenant la Boheme avec la Silésie, & depuis le 45e degré de latitude septentrionale, jusques au 55e; ensorte que toutes ces contrées sont bornées à l'Orient par la Hongrie, la Boheme & la Pologne, au Nord par la Mer baltique & le Dannemarck; à l'Occident par les Pays-Bas, la France & la Suisse & au midi par les Alpes, quoiqu'une partie du Tirol soit au delà des Alpes.

Véritable étendue de l'Allemagne.

Nous retomberions dans nos incertitudes si nous voulions savoir quels furent les peuples qui jadis occuperent cette étendue de pays; & toutes les recherches que nous ferions à ce sujet ne pourroient nous conduire qu'à de vagues conjectures: nous avons consulté les auteurs les plus estimés, & ils nous ont appris qu'il faut bien se garder de confondre les Allemands avec les Germains, & que la Germanie étoit entierement distincte de l'Allemagne. L'opinion la plus générale & la mieux prouvée est encore que les anciens Allemands étoient un peuple formé de diverses nations, ainsi que l'indiquoit leur dénomination, composée du mot *all* qui signifioit *tout* & du mot *man* qui vouloit dire

Comment le peuple Allemand s'est formé.

qui n'avoit besoin ni de commentaire, ni de correction, & beaucoup moins encore d'un commentateur sec & pesamment prolixe.

(1) Voyez dans le second § de la Section suivante, la formation étymologique du mot *Allemands*, ou plûtot *Allemans.*

homme. Il paroit que cette opinion fut auſſi celle de Tacite, qui diſoit, „ je „ ne place point entre les peuples de la Germanie ceux qui cultivent les „ champs Decumates, quoiqu'ils ſe ſoient établis au delà du Rhin & du Da„ nube; ce ſont les plus inconnus des Gaulois, & la miſere excitant leur „ hardieſſe, ils ſe ſont emparés d'un pays dont on ſe diſputoit la poſſeſſion (1).

Avant Caracalla, perſonne, dans l'Empire Romain, n'avoit connu les Allemands, quoique les Germains y fuſſent très-connus, ce fut cet Empereur férocement imbécile qui prit le ſurnom d'*Allemanique*, pour avoir tenté de combattre, auprès du Mein, contre les Allemands, nation nombreuſe & guerriere, diſent les hiſtoriens qui ont parlé de cette expédition (2).

C'eſt précisément ce ſurnom qui prouve combien ſe ſont trompés ceux qui ont confondu l'Allemagne avec la Germanie, & les Germains avec les Allemands car on ſçait que ce même Empereur eut auſſi la puérile vanité de ſe décorer du titre de *Germanique;* & qu'il faiſoit gloire de ces deux ſurnoms, qu'il ſuppoſoit marquer les victoires qu'il avoit remportées ſur ces deux nations, qu'on ſavoit en effet être diſtinctes l'une de l'autre.

Il eſt vrai que ces deux peuples étoient voiſins & limitrophes: c'eſt vraiſemblablement ce voiſinage qui a fait tomber dans l'erreur ceux qui les ont regardés comme formant un même corps de Nation: mais les auteurs judicieux & éclairés ont évité cette mépriſe, qui en entraîne une foule d'autres.

Auteurs qui ont parlé avec le plus de certitude des Allemands.

Procope ſur-tout a bien ſçu diſtinguer les limites qui ſéparoient l'Allemagne de la Germanie, puiſqu'il a dit expreſſément qu'au deſſus des Thuringiens demeuroient les Sueves & les Allemands, nations, ajoute-t-il, puiſſantes & jalouſes de leur liberté (3).

Toutefois, il faut croire que ces deux derniers peuples n'en formerent qu'un, ſous deux diverſes dénominations: en effet, Paul Diacre dit formellement que les Sueves n'étoient autres que les Allemands, & ceux ci les Sueves. Pontanus aſſure de même que ces deux expreſſions *Sueves* & *Allemands* ne déſignent qu'un même peuple (4).

Quelques ſavans ont prétendu que les Allemands ont pris leur nom du lac *Lemanus* ou Leman près de Genève: pluſieurs autres ont dit, avec plus de probabilité, que ce nom leur venoit de la Riviere *Alemanus*, aujourd'hui l'*Almal* qui ſe jette dans le Danube aux environs de Kelheim. Enfin, Hirtius, d'après Capitolin, dit que le mot *Allemand* vient de l'expreſſion *Almaenner* qui ſignifie toutes ſortes d'hommes, nom qu'adopta la Ligue qui ſe fit pour ſecouer le joug des Romains, & dans laquelle entrerent toutes les nations depuis l'Illyrie juſqu'à la Gaule (5).

Diverſité d'opinions ſur l'origine de ce peuple.

Il n'eſt point étonnant qu'on ignore la véritable origine des Allemands, puiſqu'on ne ſait pas même, ſi, long-tems après qu'ils ſe furent raſſemblés en corps de Nation, ils formoient un ſeul, ou pluſieurs gouvernemens. Ammien Marcellin dit que trois Rois Allemands vinrent trouver l'Empereur Julien; & ces trois Rois ſuppoſoient trois peuples indépendans les uns des autres, quoique de la même Nation & ayant une commune origine. On ſait

(1) *Leviſſimus quiſque Gallorum & inopia audax dubiæ poſſeſſionis, ſolum occupaſſere. Tacit. Hiſt.* C. 29. (2) *Aurelius Vict. in Vita Carac.* (3) Procop. *de Bello Goth.* L. 1.
(4) Paul Diac. de Geſtis Longobardorum. L. 3. c. 18.
(5) Capitol. *in vit. Anton. Philoſ.* c. 22.

aussi que les Allemands demeuroient entre le Danube, le Rhin & le Mein. S. Jérome assure qu'ils occupoient un tiers de l'ancienne Germanie, que, profitant de la foiblesse de l'Empire Romain, ils s'étendirent jusqu'au pays de Hesse, & que, peu contens de posséder au midi la partie la plus considérable de la Suabe & de la Rhétie, ils passerent le Rhin, s'arrêterent sur les frontieres de la Gaule, qu'ils ravagerent, & allerent s'emparer de la Suisse. Ce fut probablement ce voisinage de Genève, du lac *Lemanus* & la conformité des noms qui engagerent Isidore, Evêque de Seville à écrire que l'on appelloit Hallemands les Peuples qui habitoient le long du Fleuve Leman (1).

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Pour ne plus revenir sur cette discussion, aussi fatiguante pour nous, qu'aride peut-être pour la plûpart de nos lecteurs, nous dirons que quelques autres écrivains ont assuré que la riviere de Lech séparoit les Allemands des Bavarois. Quoiqu'il en soit, tous les auteurs conviennent, & Ammien Marcellin dit positivement que du moment qu'ils eurent commencé à se faire connoître, les Allemands, toujours prêts à former quelque nouvelle entreprise, ne cesserent plus d'inquiéter les Romains: Chrocus un de leurs Rois, après avoir été pris & promené dans toutes les villes qu'il avoit saccagées, eut la tête tranchée. Un autre Roi de cette Nation, fut inhumainement attaché au-gibet, où il expira. Mais on avoit beau remporter des victoires sur cette nation; vainement on traitoit leurs Princes & leurs Généraux avec une rigueur atroce: toujours indociles & toujours indomptables, les Allemands vaincus ou victorieux étoient constamment les premiers à recommencer les hostilités; soit contre les Romains, soit contre les peuples de leur voisinage, & sur-tout contre les Bourguignons avec lesquels ils eurent des fréquentes disputes, tantôt à cause des limites des deux pays, & tantôt à cause des salines auxquelles les uns & les autres prétendoient avoir un droit exclusif (2). Jusqu'à ce que nous soyons parvenus aux tems où les faits & les évenemens relatifs à l'Allemagne ont été mieux connus & plus exactement suivis par les historiens qui s'en sont occupés, nous nous contenterons de rassembler dans la suite de cette Section, tous les faits que nous trouverons épars dans les différens écrivains, sans nous assujettir à aucune chaîne historique, qui vraisemblablement n'a été négligée par ces auteurs, qu'à cause de l'impossibilité où ils se sont trouvés d'observer l'ordre chronologique dans leurs narrations.

Caractere belliqueux & entreprenant des Allemands.

La valeur de Germanicus & l'éclat de ses victoires, le bonheur de Tibere & la crainte qu'il inspiroit par sa sévérité, avoient fait une si forte impression sur les Germains, que depuis quelques années ils sembloient avoir renoncé à leur inquiétude naturelle: leurs hostilités n'allarmoient plus l'Italie, & pendant les regnes, courts à la verité, de Pertinax, de Didius Julianus & de Sévere, ils s'abstinrent de toute irruption sur les terres de l'Empire; ils paroissoient même si fort préférer les douceurs de la paix aux agitations de la guerre, qu'ils ne formerent aucune entreprise pendant les deux premieres années du regne de Caracalla: mais alors l'extreme folie de cet Empereur les engagea à reprendre les armes. Ce n'étoit pourtant pas directement aux Germains

(1) Isidor. *Origin.* L. 9. Servius in *Comment. Virgil.* in 4 *Georg. vers.* 275.
(2) Ammian Marcell. L. 28. c. 25. Gregor. Tur. Hist. Franc. L. 5. c 30-32.

Sect. I. Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

qu'en vouloit l'imbécille successeur de Sévere. Souillé du sang de ses sujets & détesté par ses atrocités, autant qu'il étoit méprisé par la corruption de ses mœurs, Caracalla, s'imaginant tout à coup être un excellent Général, par cela seul qu'il étoit très féroce, fit d'immenses préparatifs contre les Celtes & les Allemands; contre ces derniers sur-tout qui étoient une ligue de tous les peuples compris entre le Mein, les sources du Danube & celles du Rhin: Caracalla ne doutant point que sa présence seule ne reduisit cette nation guerriere, se mit, afin de se rendre plus formidable encore, à la tête d'une armée innombrable, & rencontrant sur les rives du Rhin les ennemis qu'il étoit venu chercher, il y fut cruellement battu & son armée complettement défaite (1). La honte de cet échec ne déconcerta point l'Empereur; & son extravagante vanité lui suggéra un moyen qu'il étoit seul capable d'employer; il offrit des sommes immenses aux Allemands, à condition qu'ils auroient l'air de le craindre & de fuir devant lui: cette proposition parut fort ridicule aux Allemands, mais comme elle leur étoit aussi très-avantageuse, ils se firent bien payer, & consentirent non à prendre la fuite, mais à faire une retraite. Quant à l'insensé Caracalla, il retourna à Rome, où malgré l'opprobre dont il s'étoit couvert, il se fit décerner par la lâcheté du sénat, les honneurs du triomphe, & pour comble d'extravagance, il se décora lui même du titre d'*Allemanique*, comme s'il eut exterminé en bataille rangée ces mêmes Allemands qui venoient de le vaincre (2).

Extravagante expédition de Caracalla. A. 214.

Victoire des Allemands & triomphe de Caracalla.

Les succès que les Allemands avoient eus dans cette expédition étoient bien propres à les exciter à rentrer sur les terres de l'Empire, aussitôt qu'ils en auroient l'occasion: aussi ne tarderent ils point à recommencer les hostilités, & à faire des incursions sur les provinces Romaines. Il est vrai qu'ils n'eurent pas toujours le bonheur de n'avoir à combattre que contre des Généraux aussi méprisables que l'avoit été Caracalla; mais du moins se firent-ils toujours respecter, & lors même que la fortune ne seconda pas leurs entreprises, ils ne cesserent point d'être regardés comme les plus formidables des ennemis de Rome. Sous Maximien, ils passerent en foule dans les Gaules, & y commirent des ravages affreux, s'emparant des richesses des villes, & désolant les campagnes par les plus violentes dévastations. Galba, le plus habile & le plus redouté des Généraux Romains, parvenu à l'Empire, & voulant rétablir la gloire du trône des Césars, dirigea sa marche contre les Allemands qu'il regardoit comme les plus dangereux ennemis de sa puissance, il commença par s'emparer des passages du Rhin, & par leur présenter bataille: le combat fut sanglant; on se battit de part & d'autre avec une égale valeur: la victoire demeura incertaine dans cette premiere action, qui fut suivie de plusieurs autres tout aussi peu décisives. La fortune parut seconder les Allemands plus fréquemment que les Romains, qui furent à la fin obligés de demander la paix, & qui pour l'obtenir leur offrirent les conditions les plus honorables & les plus avantageuses (3).

Les Allemands obligent les Romains à demander la paix.

Le calme que ce traité procuroit à l'Empire se soutint pendant le reste du regne de cet Empereur; mais à peine il fut mort, que les Allemands reprenant

(1) Aurelius Vict. *in Vit. Carac.* (2) Dio Cass. in excerptis. Val. 6. 751-759. Voyez aussi cette Histoire Universelle, Tom. XIV. p. 13-23. (3) Zozim. Aurel. Vict.

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

mant avec une nouvelle activité l'exécution de leurs anciens projets, passerent le Rhin, sous la conduite de Chrocus, leur Roi, le plus cruel des hommes & le plus intrépide, comme le plus impitoyable des guerriers. Guidés & animés par un tel chef, les Allemands porterent leurs pas sur les deux Germanies, supérieure & inférieure, qu'ils parcoururent en conquérans, le fer & la flamme à la main, dévastant tout, saccageant tout, & n'éprouvant de résistance que sous les murs de Treves, qui refusa de leur ouvrir ses portes. Trop impatients de poursuivre le cours de leur expédition, ou plutôt de leur brigandage, les Allemands se jeterent dans la Belgique, prirent Metz qu'ils pillerent, allerent s'emparer de Langres, & après en avoir massacré la plus grande partie des habitans, reduisirent la ville en cendres. Avant ce dernier acte de fureur, S. Didier Evêque de Langres, se flattant mal à propos de toucher le cœur atroce de Chrocus, se revêtit de ses habits épiscopaux, & le crucifix à la main, accompagné d'une partie de son clergé, il alla conjurer les Allemands de faire grace à de malheureux citoyens qui jamais ne les avoient offensés; le barbare Chrocus ne répondit qu'avec mépris à la pieuse harangue de S. Didier, & le fit mettre à mort ainsi que tous ceux qui avoient osé le seconder dans cette généreuse démarche (1).

Hostilités & fureurs de Chrocus & des Allemands.

Cependant, altérés de sang & chargés de butin, les Allemands passerent de la Belgique dans l'Auvergne, où ils se signalerent par les plus horribles attentats. Gergovia, ville forte, ôsa arrêter cette foule de dévastateurs; Chrocus en forma le siege, s'en rendit maître, en fit fermer les portes, &, pendant plusieurs jours, les vainqueurs ne s'occuperent que de meurtre & de pillage: la ville fut ensuite incendiée & ses murs rasés; ensorte que bientôt il ne resta plus sur la terre aucune trace de Gergovia ni de la nombreuse population qu'elle renfermoit.

Les fureurs de Chrocus avoient répandu la consternation dans la province entiere; une partie des habitans s'en étoient éloignés, les autres s'étoient renfermés avec leurs richesses dans le fort de Grese en Gevaudan. Les Allemands ne tarderent point à venir former le siege de cette place, mais la résistance des assiégés lassa le farouche Chrocus, qui se vengea sur S. Privat qu'il fit périr après lui avoir fait souffrir pendant plusieurs jours les tortures les plus cruelles. Par bonheur pour l'humanité, l'impitoyable Chrocus tomba entre les mains d'un officier de l'Empereur; il fut chargé de chaînes, conduit de contrée en contrée dans toutes les villes où sa barbarie avoit fait couler tant de sang & livré aux bourreaux, qui ne pouvoient inventer des supplices assez cruels pour punir un tel monstre (2).

Ravages exercés par les Allemands & mort de Chrocus.

La prise & la mort de Chrocus rendirent pour quelque tems le calme aux provinces de l'Empire; les Allemands, que le seul espoir du pillage avoit engagés dans cette expédition, allerent rapporter chez eux le butin dont ils s'étoient chargés, & ce ne fut que quelques années après, dans le commencement du regne de Claude, que, ligués avec les Sueves & les Marcomans, ils franchirent les Alpes & pénétrerent en Italie, où ils commençoient de porter le ravage & la désolation, quand l'intrépide Claude marcha à leur rencontre & les força de renoncer à leurs projets; ils ne purent résister à sa valeur, & cha-

Expédition des Allemands en Italie.

(1) Gregor. Tur. *Hist. Franc.*

(2) Id. L. I. c. 30-32.

SECT. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

A. 270.

cun de ces alliés se hâta de rentrer dans son pays (1): mais malheureusement pour l'Empire, la mort arrêta Claude au milieu de ses victoires. La nouvelle de cet événement ne se fut pas plutôt répandue, que les provinces Romaines furent inondées de Barbares, parce qu'Aurelien n'avoit ni la valeur ni les talens de Claude son prédécesseur.

De tous ces peuples ennemis de l'Empire, les Allemands se montrerent les plus empressés à le désoler. Ligués avec les Marcomans & les Juthonges, ils commencerent par ravager la Vindelicie, également voisine de l'Empire & de la Germanie, & ils se disposoient à porter une seconde fois la désolation dans le sein de l'Italie, quand Aurelien, s'approchant des bords du Danube, surprit leur armée, en mit une partie en déroute, & tint l'autre bloquée entre son camp & le fleuve. La position des Allemands étoit très-fâcheuse, ils en sentirent le danger, & envoyerent à l'Empereur des députés, qui, sans descendre à des prieres déshonnorantes, offrirent & demanderent la paix, consentant à se retirer, pourvu qu'on leur fît les présens ordinaires, & qu'on leur payât la même quantité d'or qu'on avoit coutume de leur donner avant la guerre: Aurelien, qui ne s'attendoit guere à entendre parler, avec tant de fermeté, des ennemis qu'il regardoit comme vaincus, répondit durement aux députés. Mais il fut cruellement trompé dans ses espérances; les Allemands, qu'il tenoit comme renfermés & qu'il se proposoit d'écraser, échapperent à sa vigilance, & s'avancerent vers l'Italie avec tant de célérité, qu'ils avoient ravagé le Milanez, lorsqu'Aurelien les supposoit loin encore des Alpes, où il esperoit de pouvoir les arrêter; Il fut très étonné de ne pouvoir les rencontrer que sur la rive méridionale du Pô, aux environs de Plaisance: ils tenterent de s'opposer au passage des troupes Romaines; alors, changeant de maniere de combattre, ils parurent vouloir éviter d'en venir à une action; ils sembloient fuir devant Aurelien, qui, trompé par cette apparence de crainte, engagea son armée dans un poste très-désavantageux; alors les Allemands attaquerent les Romains avec tant d'impétuosité, que dès le premier choc, les légions prirent la fuite; elles furent poursuivies & en partie massacrées. La nouvelle de cette honteuse défaite répandit la terreur & la consternation dans Rome: où l'on attendoit à tout moment de voir arriver les vainqueurs. Les portes de la ville furent fermées, & l'Empereur aussi effrayé que le reste des citoyens, fit ouvrir les livres des Sibylles (2).

Victoire complette des Allemands.

Les Allemands ne savoient que vaincre, & ils ignoroient l'art de profiter des avantages que leur offroit la victoire; ils dédaignerent d'aller saccager Rome, où ils n'eussent trouvé dans ces momens de terreur qu'une très-foible résistance, & divisant leur armée en trois corps, ils dévasterent l'Italie. Aurelien profita de leur faute, & rassemblant une nombreuse armée, il marcha contre les Allemands, affoiblis par le partage imprudent qu'ils avoient fait de leurs forces; il les défit séparément en trois combats différens, l'un à Fano, l'autre à Plaisance & le troisieme à Ticinum.

Aurelien remporte à son tour la victoire.

Il ne paroît cependant pas que ces trois victoires des Romains eussent été bien complettes, puisque les Allemands chargés d'un immense butin, repas-

(1) Aurel. Vict. *in vita Claudii* p. 264 & seq. Ammiam. Marcell.
(2) Aurelius Vict. p. 215-218. Dexip. Legat. p. 7-13.

ferent de l'Italie dans les Gaules, qu'ils ne cesserent de ravager pendant deux ans, & où le même Empereur fut contraint de passer à la tête d'une armée nombreuse, pour tâcher d'arrêter le cours de ces désolations, & où il rétablit plusieurs villes, entre autres Orléans & Dijon, qui avoient été détruites dans ces dernieres hostilités; mais si les soins d'Aurelien réparerent en partie les dommages causés par les Allemands dans les Gaules, il n'eut pas du moins la gloire de les vaincre, soit qu'ils se fussent retirés à son approche, soit qu'il n'ôsât en venir à une action décisive. Sous Tacite & Probus, ses successeurs, les Provinces Romaines furent tour-à-tour ravagées par une foule de nations étrangeres, mais rien n'indique que les Allemands ayent alors renouvellé leurs courses, ni tenté aucune entreprise sur les terres de l'Empire; aussi dans la lettre que Probus écrivit au Sénat après avoir humilié les Germains & fait sur eux les plus importantes conquêtes, n'est-il fait aucune mention des Allemands; & très-certainement Probus étoit trop vain pour ne par parler d'eux, lui qui nomme avec tant de complaisance dans cette lettre tous les différens peuples qu'il a soumis (1).

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Nouvelles expéditions des Allemands.

Très-peu de tems après la mort de l'Empereur Probus, les Allemands reprirent tout-à-coup les armes, passerent le Rhin & allerent en foule se jeter dans les Gaules. Les historiens assurent qu'ils ne gagnerent rien dans cette expédition, par les soins que les Empereurs Diocletien & Maximien avoient pris, de faire tout renfermer dans des places fortifiées: les mêmes auteurs disent que les Allemands ne trouvant ni campagnes à dévaster, ni villes à saccager, se retirerent sans combattre, & sans avoir pu faire aucune sorte de butin. Il y a bien peu de vraisemblance dans ces assertions; ce qu'il y a de plus vrai est que les Allemands, n'eurent aucun désavantage dans cette entreprise & qu'ils n'eurent même point à lutter contre les légions Romaines: cependant les Empereurs Diocletien & Maximien, après avoir fait la paix avec les Francs, les Saxons & quelques autres nations Germaniques, se décorerent eux-mêmes du titre d'*Allemaniques* (2). On ne voit pas à quel propos; à moins qu'ils ne regardassent comme une victoire le bonheur qu'ils avoient eu de préserver les provinces des incursions de ce peuple formidable, & de le contenir dans le pays qu'il occupoit.

A. 286-300.

Vanité ridicule des Empereurs Diocletien & Maximien.

Le titre d'*Allemanique*, pris par les Empereurs Maximien & Diocletien avoit si peu de réalité que, lorsque ces deux Empereurs eurent fait deux Césars, Galere & Constance, avec lesquels ils partagerent l'Empire, les Allemands recommencerent leurs courses & leurs hostilités. Constance qui dans le partage des provinces avoit eu pour son département la Germanie d'en deça le Rhin, marcha à la rencontre des ennemis, leur livra bataille & fut si complettement battu, que les Allemands le poursuivirent presque sous les murs de Langres, où le nouveau César eut inévitablement terminé sa carriere si on ne l'eût fait entrer dans la ville, au moyen d'une corde qu'on lui jeta du haut des remparts. Les Allemands, ne pouvant plus se flatter de saisir la proye qui leur échappoit, se répandirent dans les environs; mais l'ardeur du pillage qui les entraînoit ne tarda point à leur être funeste. Constance, qui,

Defaite de Constance.

(1) Zozim. *in Prob. Vit.* L. 1. p. 864. Bucherius. Belg. L. 7.
(2) Valer. Res Franc. L. 1. p. 11-12.

peu de momens auparavant, s'étoit cru trop heureux d'échapper à la pourſuite d'auſſi formidables vainqueurs, n'eut pas plutôt appris qu'ils s'étoient diſperſés dans la campagne où ils ſe chargeoient de butin, que ralliant ſes ſoldats, il ſortit de Langres, alla charger les Allemands & en fit une ſi cruelle boucherie, diſent quelques hiſtoriens, qu'ils perdirent en cette occaſion plus de 60 mille hommes. Il fit auſſi un nombre ſi prodigieux de captifs qu'il en repeupla les villes d'Amiens, de Beauvais & de Langres, que ces mêmes priſonniers avoient ſaccagées quelques jours auparavant (1). Il eſt bien vraiſemblable qu'il y a dans ces recits beaucoup d'exagération, & l'on ne croit pas que Conſtance ait été aſſez imprudent pour introduire comme citoyens dans ces villes, ces mêmes ennemis qui les avoient détruites en partie, & qui n'euſſent pas manqué d'y appeller leurs compatriotes qui avoient ſans ceſſe les yeux fixés ſur les Gaules, où ils deſiroient tant d'aller s'établir & vivre indépendans.

A. 300-336. Les faits qui ſe paſſerent relativement aux Allemands ſous le regne de Conſtantin ne ſont guere mieux connus que ceux qui s'étoient paſſés ſous les regnes de ſes prédéceſſeurs; on ne connoît ces événemens que par les recits qui en ont été faits par les panégyriſtes ridiculement outrés de ces Empereurs, & il n'y auroit guere de prudence à ſuivre de ſemblables guides. Nous dirons donc que rien n'eſt moins prouvé que ce prétendu maſſacre des Allemands aux environs de Langres, & qu'il n'eſt rien de moins probable que le don prétendu fait par Conſtance, à ces mêmes Allemands, de trois villes des Gaules. Ce qu'il y a de plus vrai eſt que deux Rois Francs, Aſcaric & Ragaiſe ayant attaqué l'Empereur Conſtantin, & ayant eu le malheur de tomber entre ſes mains, Conſtantin, abuſant cruellement de ſa victoire, les fit charger de chaînes & après les avoir fait traîner à ſa ſuite de ville en ville juſqu'à Treves, il les fit jeter dans l'arene & les fit combattre contre des bêtes féroces qui ne manquerent point de les déchirer, à la grande ſatisfaction des prélats chrétiens qui ne rougirent pas d'applaudir à cet acte d'inhumanité, à cauſe ſans doute que ces deux Rois n'étoient pas des chrétiens comme eux, ni comme Conſtantin, qui, paſſant peu de tems après chez les Francs, à la tête d'une nombreuſe armée, les battit en pluſieurs rencontres, & fit une prodigieuſe quantité de priſonniers auxquels on fit ſubir le ſort qu'on avoit impitoyablement fait ſouffrir à Ragaiſe & Aſcaric (2).

Cruauté de Conſtantin envers deux Rois Francs.

Soutenus des Vangiones, des Tubantes & des Allemands, les Francs tenterent de venger l'injure faite à leurs Rois, mais ils furent encore battus, forcés de repaſſer le Rhin en deſordre & de rentrer dans leurs cantons. Tant de défaites paroiſſoient devoir faire perdre aux Allemands & aux Francs l'envie de renouveller leurs entrepriſes ſur les terres de l'Empire: mais c'étoient préciſément ces déſaſtres & le ſouvenir des ſuccès qui jadis avoient couronné leurs efforts, qui les excitoient perpétuellement à de nouvelles expéditions. A peine ils furent informés de la mort de Conſtantin & de l'avènement de Conſtant & de Conſtance à l'Empire, qu'ils recommencerent leurs courſes & leurs hoſtilités: ils rentrerent dans les provinces d'où ils avoient été tant de fois

(1) Aurel. Vict. Zozime.
(2) Eutrop. p. 587. Pumenius. Bucherius. Bel. *Panegyr.* IX. p. 197.

contraints de s'éloigner, & malgré tous les efforts des armes impériales, ils y resterent, & ne repasserent le Rhin que gagnés par les sommes immenses qui leur furent payées par Constant, qui, par cette voie flétrissante & peu sûre, acheta leur retraite (1).

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

A. 336-355.

Ce fut à peu près vers le tems de cette expédition que les Allemands & les Saxons seconderent Magnance, Seigneur Franc, dans l'exécution du projet hardi qu'il avoit formé de s'emparer du trône impérial. Les Francs ne prirent aucune part à cette entreprise de leur compatriote: ils ne songoient qu'à s'emparer de quelqu'une des provinces Romaines & de s'y établir; aussi lorsque Magnance, vainqueur & meurtrier de Constant, se fut armé contre Constance, seul concurrent qu'il eût à redouter, Constance, dans la vue d'arrêter les progrés de l'usurpateur, invita les Francs à se jeter dans les Gaules, leur promettant de leur ceder en propriété tout le pays dont ils se rendroient maîtres. Ces offres furent acceptées; mais l'Empereur n'ayant plus rien à redouter de Magnance, se repentit des conditions qu'il avoit proposées & voulut contraindre par la force les Francs à lui rendre ce qu'il leur avoit si solemnellement donné. Son entreprise ne fut point aussi heureuse qu'il l'avoit espéré, & ce ne fut que par un traité de paix qu'il put se délivrer des hostilités des Allemands & des Francs: mais il ne fut pas plus fidele à remplir les conditions de ce nouveau traité; il fut puni encore par les succès des Francs, des Allemands & de la plûpart des peuples de la Germanie, qui se jeterent sur les provinces de l'Empire, où ils commirent des ravages affreux (2).

Mauvaise foi de l'Empereur Constance qui en est puni.

Trop foible pour lutter contre tant & de si formidables ennemis, Constance décora Julien du titre de César, & l'envoya dans les Gaules avec ordre d'en chasser ces essains de dévastateurs. Moins par la force de ses armes que par les ressources heureuses de sa politique, & par la confiance qu'inspiroient ses grandes qualités, Julien engagea les plus redoutables d'entre ces ennemis, les Allemands & les Francs, à vivre en paix avec l'Empire. Cette paix fut de courte durée; & fort peu de tems après les Allemands ayant repris les armes, furent défaits, près de Strasbourg, si complettement, dit *Zozime*, admirateur fanatique de Julien & par cela même très-peu digne de foi, qu'ils laisserent soixante mille morts sur le champ de bataille; massacre d'autant plus étonnant, que des historiens, moins outrés & mieux instruits, assurent que l'armée Allemande n'étoit forte que de trente cinq mille hommes au plus (3).

Victoire de Julien.
356-361.

Cependant Julien poursuivit ses avantages, fit des courses dans le pays ennemi & déconcerta si fort les Allemands par son activité, qu'ils lui envoyerent demander la paix, offrant de lui payer, s'il vouloit la leur accorder, un tribut d'hommes & d'argent. Ce ne fut qu'après avoir ravagé les rives du Rhin, que Julien consentit à leur accorder une treve de dix mois, à condition qu'ils entretiendroient une forte garnison dans le Fort de Trajan, que l'on croit être aujourd'hui le château de Cromberg, que le vainqueur n'avoit fait réparer que pour les contenir.

De part & d'autre cette treve fut réligieusement observée; & à peine elle fut expirée, que Julien, se hâtant de reprendre les armes, entra en Allemagne

(1) Amm Marcellin. L. 5. (2) Ammian. Marcellin. Hist. L. 15.
(3) Libanius. *Orat.* 12. Amm. L. 17.

SECT. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

à dessein de la ravager: mais les Allemands prévinrent les desastres dont ils étoient menacés, en demandant la paix, qu'ils n'obtinrent pourtant, observe Ammien Marcellin, qu'à des conditions fort onéreuses.

Nouvelles Hostilités des Allemands sur les terres de l'Empire.

Ce fut vraisemblablement la honte de ces conditions & le desir de s'en affranchir, qui, peu de tems après, engagerent les Allemands à entrer dans la ligue formée par les Francs & quelques Nations Germaniques contre le repos de l'Empire (1). Après bien des hostilités, Julien qui avoit constamment fixé la victoire sous ses drapeaux, fit une paix avantageuse à l'Empire avec les Germains & les Francs. Il ne paroît pas que l'Allemagne ait été comprise dans ce traité, puisque dès l'année suivante, Julien marcha contre divers Souverains Allemands, qui avoient recommencé la guerre: il les vainquit, & ce ne fut qu'alors que l'Allemagne & la Germanie cesserent d'inquiéter l'Empire: il faut néanmoins avouer que si les Allemands & les Germains respectoient alors les provinces Romaines, c'étoit bien moins par crainte, que pour ne pas enfreindre des conventions beaucoup plus honorables pour eux que pour la majesté de l'Empire. On voit en effet que, dès le commencement du regne de Valentinien, les peuples alliés envoyerent vers cet Empereur des députés, chargés de renouveller les anciennes alliances & de recevoir les présens: ou plutôt les subsides qui leur étoient paiés tous les ans, par les successeurs des Césars. Or, cette espece de tribut ne prouve guere la sujetion de ceux qui le recevoient: il est vrai qu'Ursace qui en cette occasion représentoit l'Empereur Valentinien, montra peu d'égards à ces envoyés, qu'il traita même fort durement; mais il est vrai aussi que ces députés, indignés, refuserent les présens accoutumés, déclarerent la guerre à l'Empire, & soulevèrent toutes les nations voisines du Rhin, à la tête desquelles, pénétrant dans les Gaules & rencontrant l'armée Romaine, ils lui livrerent bataille & remporterent une victoire qui couta des torrens de sang aux vaincus (2).

Défaite des Romains.

Jovin, Général de Valentinien eut quelque tems après la gloire de réparer la honte de cet échec: il joignit les Allemands près de Châlons sur Marne, tomba sur leur armée avec l'impétuosité de la foudre, leur tua six mille hommes, en blessa quatre mille, & dispersa le reste. Randon, Prince Allemand, enflammé du desir de venger & ses compatriotes & un de Rois de sa nation que les impériaux avoient eu l'inhumanité de faire expirer au gibet, surprit Mayence, & en fit massacrer les habitans. L'Alsace dans le même tems étoit en proie aux fureurs de Viticabe, fils de Vadomaire, Souverain Allemand, que les Romains avoient indignement traité. La crainte du ressentiment de Viticabe porta Valentinien à user d'un moyen plus digne d'un brigand que d'un Empereur; il eut recours à des assassins, qui, par ses ordres, égorgerent ce jeune Prince. N'ayant plus rien à redouter du fils de Vadomaire, l'Empereur, à la tête d'une puissante armée, marcha contre les Allemands, les rencontra à Labodun, aujourd'hui Ladenbourg sur le Neckre, &, malgré le poste avantageux qu'ils occupoient, leur livra bataille, les vainquit, après avoir lui même perdu une partie de ses troupes: il fit impitoyablement passer au fil de l'épée tous ceux des ennemis qui n'avoient pas reçu la mort dans le feu du combat (3).

369-375. *Atroce perfidie de Valentinien.*

(1) Voy. le XIIIe Tom. de cette *Histoire*: Liv. 4. Chap. 14.

(2) Amm. L. 27. Zozime, L. 3.

(3) Ammian. Marcellin. *Hist.* L. 28.

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Ce ne fut qu'après s'être rassasié de sang & de carnage, que Valentinien, bon Général, mais le plus atroce des hommes, consentit à donner la paix aux Allemands. Le barbare par cette paix ne cherchoit qu'à les tromper; aussi ne tarda-t-il pas à violer la foi du traité, & à faire construire, au mépris des conditions qu'il avoit juré d'observer, plusieurs forts au delà du Rhin, & dans l'intérieur de l'Allemagne. Cette infraction, ou plutôt cette perfidie pénétra les Allemands d'indignation, ils tenterent, mais vainement de s'opposer à la construction de ces forteresses, & furent obligés de souffrir cette humiliation.

Jadis les Romains affectoient de paroître généreux lorsqu'ils avoient la supériorité: ce n'étoit plus leur caractere, & les descendans de ces mêmes Romains si grands, si magnanimes, ne craignoient point de se déshonorer par les plus lâches perfidies. Les Saxons & les Francs en firent une cruelle expérience: les deux peuples ligués avoient fait une descente dans la Grande-Bretagne, & s'étoient maintenus dans cette Isle contre les troupes Romaines qu'ils avoient repoussées; à la fin cependant ils furent battus sur mer, près des Orcades, par Théodore, pere de l'Empereur de ce nom. Ils se dédommagerent de cet échec par les succés multipliés qu'ils eurent dans la Belgique, où ils avoient fait une incursion. Fatigués néanmoins de combats, ou peut-être n'osant point tenir devant une armée nombreuse que Sévere conduisoit contre eux, ils demanderent la paix; elle leur fut accordée aux conditions qu'ils rendroient tous les prisonniers qu'ils avoient faits, & qu'ils livreroient l'élite de leurs troupes, pour être incorporée dans les armées de l'Empire. Les Saxons & les Francs accepterent ces conditions; mais à peine leur plus vigoureuse jeunesse fut au pouvoir du perfide Sévere, qu'il leur tendit des embuches & tomba sur eux avec toutes ses forces. Les Saxons furieux de cette noire trahison, se batirent en désespérés, vendirent cher leur vie, & périrent tous les armes à la main. Cependant tous les peuples voisins également indignés de cet acte de perfidie, se souleverent, & Macrin ou Macrien, Roi des Allemands, Prince rempli de courage, & très-habile Général, se disposa à punir cette odieuse infraction au droit des gens (1).

Mauvaise foi de Sévere.

Valentinien, pour détourner l'orage qui le menaçoit & empêcher Macrien d'exécuter le projet de vengeance qu'il avoit médité, envoya des ambassadeurs aux Bourguignons, nation féroce, indomptée & la plus implacable ennemie des Allemands; il leur offrit son alliance, & les invita à se liguer avec lui. Les Bourguignons qui ne cherchoient qu'une occasion d'accabler les Allemands accepterent volontiers l'invitation de l'Empereur, & rassemblerent leurs meilleures troupes; ils passerent sur le Rhin au nombre de plus de quatre vingt mille hommes, tous soldats d'élite. Ils furent très-surpris de ne trouver au rendez-vous, ni Valentinien qui avoit promis de venir y prendre le commandement de l'armée, ni les légions qu'il s'étoit engagé de fournir pour cette expédition: ils l'attendirent quelques jours; &, pour mieux connoître ses intentions, ils lui envoyerent demander de fournir du moins des troupes d'observation, afin de couvrir leur retraite, dans le cas d'un événe-

Et de l'Empereur Valentinien.

(1) Id. L. 28. p. 375. Il est bien étonnant qu'Ammien Marcellin, l'un des plus judicieux historiens, se soit oublié au point, non-seulement de justifier cette atrocité de Sévere, mais encore d'en faire l'apologie: c'est là le seul reproche qu'on puisse faire à cet auteur: mais il faut avouer que ce reproche est grave & bien fondé.

SECT. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

ment facheux: L'Empereur, comptant trop sur les effets de la haine mutuelle des deux nations, reçut fort mal ces députés, & refusa très-durement toute espece de secours: il fut trompé dans son attente, & les Bourguignons irrités de cette violation manifeste du traité qu'ils avoient conclu, bien loin de tourner leurs armes contre les Allemands, les employerent contre Valentinien, & égorgerent tout autant de sujets de l'Empire qu'ils en trouverent, braverent la colere de l'Empereur & ne parlerent plus qu'avec mépris de sa lâche perfidie. A peine ils se furent éloignés, que Macrien traversant le Rhin, se jeta sur les terres de l'Empire, où il commit les plus cruelles dévastations.

Enflammé de courroux, Valentinien tenta de faire enlever Macrien: il n'y réussit pas; mais il porta le fer & la flamme dans les états de ce Prince, dont il donna la souveraineté à Trommaire, qui n'en jouit que peu de jours, & sortit de son nouveau royaume pour aller commander quelques troupes Allemandes dans la Grande Bretagne.

Cependant l'Empereur ne fut pas plutôt parvenu à fortifier les rives du Rhin, qu'il conçut le dessein d'étendre les frontieres de l'Empire au delà du Danube. Dans cette vue, il entreprit de faire construire une forteresse dans le pays de Quades: Gabinius, Souverain de cette nation, se plaignit de cet acte de souveraineté; il alla trouver Marcellien, digne favori de l'Empereur, & qui dirigeoit cette entreprise: Marcellien reçut avec distinction le Souverain des Quades, parut très-disposé à faire cesser les travaux, le pria de rester quelques jours auprès de lui pour conférer sur cet objet, & le fit atrocement assassiner dans un festin auquel il l'avoit invité (1). Les Quades furieux, traversent le Danube, cherchent inutilement le traître Marcellien qui avoit pris la fuite, mettent tout à feu & à sang, se liguent avec les Sarmates, & vont désoler la Mesie: Théodose, que ses grandes qualités éleverent dans la suite au trône des Césars, battit les Sarmates: & Valentinien que ce succès ne rassuroit point encore, craignant d'avoir à combattre en même tems les Allemands & les Quades, conclut la paix avec Macrien, & ne rougit pas même, pour appaiser ce Souverain irrité, & le plus puissant Prince de l'Allemagne, d'avilir la majesté de l'Empire par l'espece de prééminence qu'il céda, dans le traité, au Souverain dont il vouloit se concilier l'amitié.

Bassesse de Valentinien pour appaiser les Allemands.

Valentinien ne jouit que peu de tems des fruits de sa cruelle & lâche politique: dans un excès de colere il se rompit une veine: le secours des Médecins fut inutile, & la terre fut délivrée de ce monstre de perfidie, d'insolence & de cruauté. C'est à lui néanmoins que des panégyristes mercenaires ont eu la bassesse de prodiguer des éloges qui ont été stupidement repétés par quelques historiens (2).

Sa mort.

Ce n'étoit seulement point en Occident que les Impériaux se voyoient dans la nécessité d'avoir toujours les armes à la main, soit pour se défendre contre les hostilités des anciens ennemis de l'Empire, soit pour repousser les peuples réunis, qu'ils avoient soulevés par leurs injustices & leurs vexations. L'Empire n'étoit pas moins agité en Orient, où les Goths, nation puissante &

(1) Amm. Marcel. L. 29. p. 408. Zozim. L. 46. 745.

(2) On ne peut lire sans dégoût la bassesse de ces éloges prostitués au traître Valentinien; l'on ne conçoit pas comment Ammien Marcellin, auteur d'ailleurs si sage, a pu louer cet Empereur.

Hiſt. l'Allemagne depuis les premiers tems juſqu'à Charlemagne.

& redoutable, ſortie du nord de la Germanie, s'étendoient juſqu'aux confins de la Dacie, & s'étoient confondus avec une foule de peuples. Cette nombreuſe nation étoit diviſée en deux branches, celle des Oſtrogoths, ou Goths orientaux, & celle des Weſtrogoths, ou Viſigoths, ou Goths occidentaux: elle étoit alors gouvernée par deux Rois, également illuſtres par l'éclat de leur naiſſance, les Oſtogroths par un Souverain iſſu des Amales, & les Goths par un Chef deſcendu des Baltes. Pendant long-tems les Goths avoient été déchirés par des guerres civiles; mais ils s'étoient réunis contre des ennemis communs; & ces terribles ennemis étoient les Huns, peuple farouche, atroce, innombrable, & qui, précédé de la terreur que ſon nom inſpiroit, chaſſoit devant lui toutes les nations. Cet innombrable eſſaim de guerriers formidables tomba tout à coup ſur les Oſtrogoths gouvernés par Ermanaric, qui paſſoit pour l'Alexandre de ſon ſiecle. Ce Souverain très-digne de lutter contre les Huns, par l'immenſité des conquêtes qu'il avoit faites & par ſon caractere farouche & guerrier, ne ſe ſentit point le courage d'arrêter le fléau qui fondoit ſur ſes états, & pour n'en être pas le témoin, il ſe donna la mort: Victimir ſon héritier, termina plus glorieuſement ſa vie, en combattant contre les Huns, & Videmir ſon fils abandonna ſon ſceptre & ſon pays à ces cruels uſurpateurs: il ne reſtoit plus du ſang royal qu'Aténaric, qui, trop fier pour plier ſous les Huns, entreprit de les vaincre, & fut vaincu lui-même. Les Viſigoths, alors effrayés & ne ſongeant qu'à s'éloigner de leur pays en proie aux fureurs de ces barbares, allerent conjurer l'Empereur Valens de les protéger & leur permettre de vivre ſous ſes loix. Valens leur accorda une partie de la Thrace à condition qu'ils en cultiveroient les terres, & ces contrées furent bientôt couvertes de l'innombrable foule de ces fugitifs.

Les Goths ſe liguent avec les Huns contre les Romains. Ravages & cruautés des Huns.

En demandant d'être reçus ſous la protection & comme ſujets de l'Empire, les Goths n'avoient pas entendu ſe ſoumettre à toutes les loix tyranniques que l'injuſtice & l'avidité voudroient leur impoſer: cependant ils furent ſi cruellement vexés dans leurs nouvelles poſſeſſions, qu'après avoir inutilement demandé, au maître de l'Empire, juſtice contre leurs oppreſſeurs, ils ſe liguerent avec les Alains, & firent même entrer dans la confédération ces mêmes Huns qui avoient été auparavant leurs plus cruels ennemis; enſorte que l'on vit tout à coup ſe former une armée innombrable. Ces peuples alliés & armés n'effrayerent point Valens: il marcha contre eux avec toutes ſes forces, & les ayant rencontré dans la petite Scythie, il leur livra bataille: le combat dura depuis l'aurore juſqu'à la nuit ſuivante, la victoire demeura incertaine; mais l'avantage parut reſter du côté des barbares, qui, peu de jours après, triompherent avec plus d'éclat; mais ils payerent cher ce ſuccès, & furent enſuite complettement défaits. Ils réparerent cet échec, & battirent à leur tour les légions Romaines. Mais, au lieu de retirer de leur victoire tous les avantages qu'elle leur offrit, ils allerent échouer devant Byzance qu'ils tenterent vainement de prendre d'aſſaut (1).

Les Romains ſe vengerent avec autant de perfidie que d'atrocité du ſuccès de leurs ennemis. Quand les Goths avoient été reçus ſur les terres de l'Em-

(1) Amm. Marcell. Zozim. L.

SECT. I. *Hist* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Cruauté des Romains.

pire, une des conditions que Valens avoit exigé, étoit que les plus jeunes d'entre les Goths lui feroient remis comme ôtages, & qu'il les enverroit en Asie; cette condition avoit été remplie, & la dite jeunesse fut dispersée dans les contrées Asiatiques, au delà du mont Taurus. Après leur déroute, les Romains prirent l'affreuse résolution d'exterminer toute cette jeunesse. Jule, Gouverneur d'Orient se chargea de l'exécution de ce détestable complot, il écrivit à tous ces jeunes Goths de se trouver à un même jour, qu'il leur fixoit, dans les métropoles, où ils recevroient de la munificence de l'Empereur des concessions de terres, & de l'argent, afin, leur marquoit-il, que désormais il n'y eût plus de différence entre eux & les anciens sujets de l'Empire. Les jeunes Goths, sans défiance, se rendirent tous aux lieux indiqués, & ils ne furent pas plutôt assemblés sur la place publique qu'ils y furent impitoyablement mis à mort (1).

Vengeance & fureur des Goths.

Les Goths n'avoient eu jusqu'alors que trop de sujets de haïr les Romains; cette derniere atrocité les remplit de fureur: aux Alains & aux Huns leurs alliés, ils joignirent les Sarmates, les Quades, les Marcomans, toutes les nations d'au delà du Danube; & ces peuples réunis, portant le fer & la flamme de contrée en contrée, par-tout où ils passoient, on ne voyoit que des villes réduites en cendres, des campagnes dévastées & inondées du sang de leurs cultivateurs. La Thrace, la Macédoine, la Dardanie, la Mésie, la Pannonie, la Dalmatie; l'Epire, l'Achaïe furent tour à-tour parcourues & ravagées par ces exterminateurs, d'autant plus impitoyables, qu'ils vengoient le meurtre de leurs enfans. Des portes de Constantinople au pied des Alpes Juliennes ils firent couler à torrens le sang Romain. Dans les transports de leur rage, les Goths n'épargnerent rien, & telle étoit la fureur qui les animoit, qu'ils croyoient se venger en insultant à la religion reçue par leurs ennemis; dans cette expédition les églises furent horriblement profanées, les femmes publiquement outragées, violées & massacrées (2).

376-395. Courses & hostilités des Allemands.

Gratien desirant de s'opposer à ce torrent que rien ne paroissoit capable d'arrêter, s'éloigna des rives du Rhin pour marcher contre les barbares: mais à peine il s'étoit mis en route, que les Allemands, impatiens de secouer le joug, traverserent ce fleuve à la faveur des glaces, pénétrerent dans l'Alsace, & y commirent tant de ravages, que l'Empereur retournant sur ses pas, vint à leur rencontre, &, quoiqu'inférieur en nombre, les attaqua, les battit, massacra une partie de leur armée, & ne donna la paix au reste des Allemands, qu'après en avoir exigé de nombreux ôtages, qu'il incorpora dans ses troupes.

L'Allemagne pacifiée, l'Empereur reprit la route de l'Orient, & confia le commandement des légions Romaines à Théodose, qui alla dans la Thrace, où il battit les barbares, qui y laisserent une foule de morts sur le champ de bataille (3), mais pendant que les armes Romaines prospéroient en Orient; pendant que Gratien s'associoit Théodose à l'Empire, les Francs & les Allemands, toujours indociles & toujours indomptables, firent encore une irruption dans la Belgique, qu'ils pillerent. Gratien, qui s'étoit reservé l'Occident,

(1) Jornandes de Reb. Goth. Oros. L. 7. (2) Amm. Marcell. Jornandes. Zozim.
(3) Zozim. Gregor. Tur. Jornandes.

se hâta de s'y rendre, prit les mesures les plus sages pour contenir ces peuples inquiets, & s'approcha de l'Italie, afin d'être plus en état de seconder Théodose contre les Goths, qui alloient dévaster la Thrace & les provinces voisines. Leur armée étoit innombrable, mais elle étoit sans discipline & la mésintelligence divisoit les chefs, ambitieux de commander à l'exclusion les uns des autres. Informé de ces divisions, Théodose en profita, & tombant sur cet immense corps au moment où il étoit le moins attendu, il remporta la plus éclatante victoire, & accepta les propositions de paix que lui firent les Quades, les Marcomans & les Oficas auxquels il imposa des conditions beaucoup moins onéreuses qu'ils ne s'y étoient attendus.

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Tout paroissoit annoncer à l'Empire des jours paisibles & glorieux, mais ses ennemis n'étoient contenus que par la crainte; & la haine qu'ils avoient vouée à Rome n'étoit rien moins que changée: aussi la nouvelle d'une maladie de Théodose, le plus habile & les plus redouté des deux Césars, ne fut pas plutôt répandue, que les Goths reprirent les armes, & soutenus par ces mêmes Marcomans qui venoient de demander la paix, ils allerent ravager la Thessalie & la Macédoine: Théodose n'avoit que peu de troupes, & il osa tenter de s'opposer à cette foule de brigands; il fut battu par la trahison d'une foule de Marcomans, de Quades & d'Alains, qu'il avoit eu l'imprudence d'incorporer dans ses légions: sa défaite fut si complette, qu'il eut beaucoup de peine à se refugier presque seul à Thessalonique; mais bientôt, à force de soins & de travaux, il se vit en état de réparer ses pertes, & de venger la gloire de ses armes. Effrayés de ses préparatifs & redoutant encore plus sa valeur, les Goths, quoique vainqueurs & supérieurs en nombre, lui demanderent la paix, la permission de se retirer au delà du Danube, & d'être regardés comme sujets de l'Empire. Contre l'avis de ses Généraux qui opinoient à exterminer cette nation turbulente, l'Empereur consentit aux demandes des Goths: ils mirent bas les armes, abandonnerent ces provinces qu'ils avoient envahies, & se retirerent au delà du Danube (1).

Défaite de l'Empereur Théodose; sa victoire, il donne la paix aux ennemis.

Sans-doute cette paix ne fut pas commune à tous les barbares, puisque très-peu de tems après Fritigerne, Alatée & Saphrax, trois de leurs chefs, ligués avec les Allemands toujours impatients de se signaler contre les Romains, recommencerent les hostilités & firent des progrès si rapides dans les provinces occidentales de l'Empire, que Gratien, vivement allarmé, leur demanda la paix, & pour l'obtenir, leur accorda des terres dans la Pannonie & la Mésie; possessions qui exposoient inévitablement l'un & l'autre Empire aux courses de ces peuples entreprenans. Aussi ces trois chefs, ambitieux d'étendre leur nouvelle domination, méditerent la conquête de l'Epire, de toute la Grece, & firent dans cette vue les plus grands préparatifs. Mais la sagesse & la bonne conduite de Théodose détournerent ce nouvel orage, & par ses vertus il parvint à se faire aimer des Goths, autant qu'il s'en étoit fait redouter par sa valeur & ses talens militaires (2). Gratien, qui n'avoit ni la prudence ni les lumieres de son collegue, imagina d'imiter sa conduite, & pour se faire aimer aussi des anciens ennemis de l'Empire, il combla les Francs & les Alains de tant de bienfaits, qu'il pénétra d'indignation ses pro-

Les Allemands ravagent les provinces occidentales de l'Empire.

(1) Amm. Marcell. Zozime. Xiphilin. Jornandes. (2) Xiphilin. Jornandes. *de Reb. Get.*

SECT. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

pres sujets. Maxime l'un de ses Généraux, qu'il avoit envoyé dans la Grande-Bretagne, excitant cette indignation, se mit à la tête des mécontens qui le proclamerent Auguste, & alla se présenter sur les rives du Rhin, où les légions de Gratien, loin de repousser le rebelle, l'inviterent à passer dans leur camp & le reconnurent pour Empereur. Gratien, dans le premier moment de sa colere, marcha contre l'usurpateur, qui corrompit les troupes de son rival, & se fit reconnoître pour seul & légitime maître de l'Empire d'Occident. Le malheureux Gratien sans sujets, sans soldats, sans ressources, s'enfuit de ville en ville, & fut lâchement assassiné par Andragarius, Lieutenant de Maxime. Celui-ci, délivré de son concurrent, crut devoir se soutenir sur le trône par les mêmes moyens qui l'y avoient conduit, savoir par des injustices, des crimes & des cruautés. Il entreprit de faire mourir Justine, veuve de Gratien, & Valentinien son jeune fils; mais celui-ci fut secouru par Théodose qui vola à sa défense, remporta sur Maxime une victoire complette, le fit prisonnier & paroissoit disposé à lui laisser la vie, lorsque les principaux officiers de ses gardes, ne voyant en lui que le meurtrier de Gratien & un scélérat également prêt à attenter, s'il en avoit l'occasion, aux jours de Theodose, l'enleverent & lui trancherent la tête (1).

Ce fut pendant ces troubles que deux hordes de Francs, Cattes & Bructeres, liguées avec les Allemands, se jetterent dans la Belgique, elles furent commandées par Genebalet, Sunnon, & Marcomer, pere de Pharamond, regardé par plusieurs historiens comme le premier Roi de France, quoique du tems de Pharamond il n'ait existé aucun royaume de ce nom; ils firent beaucoup de ravages & se retirerent, chargés de butin, aux environs de Cologne, où ils se croyoient à l'abri de toute poursuite. Les légions Romaines allerent cependant les attaquer dans cet asile, mais elles y furent honteusement battues: la plûpart des soldats, du côté des Romains, périrent dans cette action, & ceux qui échapperent au glaive du vainqueur, furent réduits en servitude.

Services rendus par Arbogaste à Valentinien & mort de l'Empereur.

Encouragés par la gloire de ce succès, les vainqueurs reparurent dès l'année suivante dans les provinces Romaines, mais alors, Valentinien, seul maître de l'Empire d'Occident, envoya de si puissans secours contre eux, qu'ils furent défaits à leur tour, & contraints de demander la paix. L'un de ses Généraux, Arbogaste, bon guerrier, homme fier, ou rempli d'ambition, qui avoit à la vérité rendu les plus importans services, mais qui prétendoit vivre dans la plus entiere indépendance, parla avec tant de hauteur, que Valentinien, soit de chagrin, soit par quelque autre cause, mourut: Arbogaste fut soupçonné de l'avoir fait périr; il avoit la confiance de l'armée, elle lui offrit de le proclamer Empereur; il refusa le trône & y fit élever Eugene, homme d'une naissance obscure, mais qui s'étoit illustré par sa valeur, ses services & ses talens. Théodose refusa de le reconnoître, & la guerre fut déclarée entre les deux Césars. La plus forte partie de l'armée que commandoit Arbogaste, Général d'Eugene, étoit composée d'Allemands, de Francs & de Germains qu'il s'étoit attachés. La fortune le favorisa, & il remporta la victoire, mais dès le lendemain de sa défaite; Théodose osa encore atta-

(1) Sulpic. Sever. Zozim. L. 4. Alex. L. 4.

quer son vainqueur, & une victoire complette lui fit oublier le malheur qu'il avoit essuyé la veille. Eugene, dépouillé des marques de sa dignité, fut conduit devant ce vainqueur aux pieds duquel il se prosterna pour lui demander la vie; mais il fut massacré par les gardes de Théodose (1).

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

A cette suite d'orages succéda un calme de huit années. Les Allemands & les diverses nations Germaniques parurent sincerement reconciliés avec les Romains. Les poëtes contemporains disent même que dès-lors les mœurs de ces peuples s'adoucirent, qu'ils cultiverent paisiblement leurs champs, & semblerent préférer l'agriculture, que jusqu'àlors ils avoient entierement négligée ou même méprisée, à ce désir barbare qui les portoit sans cesse à parcourir, le fer & la flamme à la main, les contrées étrangeres (2). Mais cet intervalle de repos fut court, & l'Europe fut bientôt plongée dans de nouveaux malheurs. Depuis long-tems le trône des Césars étoit ébranlé, & ce n'avoit été qu'à force de travaux, de guerres, de combats, de valeur & de fermeté, que Théodose avoit retardé la ruine de l'Empire, auquel il avoit même rendu une partie de son ancien éclat: mais ce grand Souverain mourut, & ne laissa pour lui succéder que deux Princes foibles, Arcade & Honorius, gouvernés par deux Ministres également perfides, ambitieux & scélérats, Rufin, qui, enflammé du désir de régner, tenta, pour s'élever au trône, de donner en mariage sa fille au jeune Arcade, Empereur d'Orient, & Stilicon, Général couvert de lauriers, mais qui ne conseillant de nouvelles guerres que pour se rendre necessaire & s'attacher les légions, dissipoit les trésors de l'Empire, & faisoit créer chaque jour de nouveaux impôts, dans la vue de rendre l'Empereur odieux.

Paix générale, & nouveaux troubles. 395-408.

Encore plus furieux qu'humilié d'avoir essuyé un refus, Rufin, pour se venger, invita le fier Alaric, Roi des Visigoths à pénétrer dans la Grece les armes à la main; & Alaric se disposoit à seconder les complots du ministre, quand Stilicon, ennemi de Rufin, arrêta les premieres hostilités de ce Souverain, qui cependant ne parut craindre Stilicon, qu'afin de faire avec plus de liberté les préparatifs qu'exigoit la grande expédition qu'il avoit méditée. En effet, deux ans après, il franchit le Danube à la tête d'une nombreuse armée, & marcha contre les Romains; Stilicon lui présenta bataille; le combat fut long & meurtrier; la victoire demeura indécise; mais ce qui fait présumer que l'avantage resta du côté des Visigoths, est que le Général des Romains fournit quatre mille livres d'or à Alaric pour l'engager à se retirer (3).

Ravages des Visigoths en Italie.

A peine les Visigoths avoient repassé le Danube, qu'on vit entrer en Italie une innombrable armée d'Ostrogoths, de Lygiens, de Herules, de Gothons & d'une infinité d'autres barbares, commandés par Radagaise, Roi des Ostrogoths, qui ne se proposoit rien moins que de conduire cette foule de brigands à Rome & de leur en abandonner le pillage. Au premier avis de la marche de ces dévastateurs, le timide Honorius courut se cacher à Ravenne, mais tandis qu'il se préparoit à se sauver, par mer, à Constantinople, Stilicon, à la tête de quelques légions seulement, arrêta les ennemis dans les val-

Les Ostrogoths fondent en Italie.

(1) Sosomen. L. 7. c. 32. Nicephore. L. 12. Ambros. *Vit.* c. 36. Baronn. *ad annum*, 396.

(2) Claudien. *in Vit. Stilicon.*

(3) Zozime. L. 5. Paul Diac. L. 2.

lées de la Toscane, les battit, prit Radagaise en vie, & après lui avoir fait essuyer mille outrages, le fit mourir dans les supplices.

Ce n'avoit été ni pour son maître qu'il trahissoit, ni pour la gloire de l'Empire que Stilicon avoit combattu: son but avoit été de donner aux Romains, à l'armée surtout, la plus haute idée de ses talens: il crut qu'il étoit tems d'en venir à l'exécution de ses hardis projets, &, pour mieux s'assurer du succès, il se ligua secrettement avec les Allemands, les Saxons & les Germains, leur envoya des sommes très-considérables, & les détermina à passer en Italie, où son dessein étoit de se mettre à leur tête, persuadé que les Romains le regardant comme le seul capable de les sauver, s'empresseroient de lui offrir le trône de l'Empire. Cependant les Allemands & le reste de ses alliés passerent en foule dans les Gaules; rien ne leur résista; les campagnes furent cruellement ravagées, les villes saccagées ou réduites en cendres: à mesure qu'ils avançoient, les peuples se déclaroient pour eux. Les habitans de la grande Bretagne ne voulant ni entrer dans cette grande ligue, ni continuer d'obéir à Honorius, élurent pour Empereur Marc, officier de réputation, mais qui ne répondant point à ce qu'on attendoit de lui, fut déposé, ainsi que son successeur appellé Gratien, auquel les Bretons substituerent un soldat nommé Constantin, connu par sa valeur & qui se montra digne du haut rang auquel on l'avoit élevé (1).

Un soldat nommé Constantin est proclamé Empereur.

Le nouvel Empereur se ligua avec les Bourguignons & les Allemands auxquels il donna l'Alsace & quelques provinces voisines; il affermit son Empire, dont il fixa le siege à Arles, & envoya fierement proposer à Honorius de l'associer au partage du Monde. L'Empire étoit de toutes parts en proye aux fureurs & aux vengeances des nations, mais il avoit encore de plus grands malheurs à redouter, & bientôt on apprit qu'Alaric, ce formidable Roi des Visigoths, qui, de concert avec Stilicon, avoit fait répandre la fausse nouvelle de sa mort, s'approchoit à la tête d'une armée formidable, & qu'il étoit déjà sur les frontieres de l'Italie. Avant que d'y entrer il envoya demander au Sénat qu'on lui payât les sommes qu'on lui avoit promises pour l'engager à rester en Epire. Le Sénat fut obligé, pour remplir cet engagement, de créer des impôts, & de donner à ce dangereux ennemi l'Acquitaine en propriété (2).

406-425.

Alaric entre en Italie à la tête des Visigoths.

Alaric n'agissoit que par les conseils de Stilicon, dont les perfidies & les complots furent enfin dévoilés. Honorius indigné, lui fit perdre la vie, & refusa d'exécuter le traité conclu avec les Visigoths. Alaric furieux, entra en Italie, s'empara des rives du Tibre, réduisit Rome à l'extrémité, & ne consentit à s'éloigner qu'à condition qu'on apporteroit dans son camp tout ce qu'il y avoit dans la ville d'or & de meubles précieux.

425-475. Les Romains n'étoient plus ces fiers maîtres du monde, inaccessibles à la crainte, & incapables d'acheter par la moindre bassesse l'éloignement des dangers les plus effrayans: ils allerent en foule se prosterner aux pieds d'Alaric, qui touché de leurs larmes, voulut bien se contenter de six mille livres d'or, de quatre mille robes de soie & de trois mille tapis de pourpre. Le Sénat promit de remplir ces conditions, & Alaric se retiroit vers la Toscane, quand

(1) Salvien. L. 6 & 7. *de Prov. Dei.* Orof. L. 7. (2) Zozime. L. 6.

l'imbécille Honorius, prenant cette retraite pour un aveu de la foiblesse & de la crainte des ennemis, défendit au Sénat d'exécuter les loix du traité. Le Roi des Visigoths justement indigné de ce nouveau trait d'infidélité, retourna sur ses pas, campa devant les murs de Rome, imposa de nouvelles conditions, exigea la Norique, la Venetie, la Dalmatie, dédaigna de s'asseoir sur le trône de l'Empire, y plaça le préfet Attale, & conduisit ses troupes à Ravenne d'où il vouloit arracher & punir le lâche Honorius (1).

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Mais ce n'est pas ici le lieu de raconter les malheurs & les fautes d'Honorius & de ses successeurs, ni les désastres qui accablerent tour à tour & souvent à la fois l'Italie; ces faits sont étrangers à l'histoire particuliere du pays & de la nation dont nous nous occupons: nous dirons seulement que, tandis que l'Empire d'Occident étoit en proye aux vengeances des Visigoths; tandis que la mort du foible Honorius étoit suivie de nouveaux troubles, tandis que les Francs possesseurs & conquérans d'une partie des Gaules y formoient une monarchie qui devoit être un jour l'un des plus brillans & des plus respectables Gouvernemens de l'Europe, tandis que la plûpart des autres nations se partageoient les provinces les plus considérables de l'Empire, enfin tandis que de nouveaux essaims de dévastateurs, venus du fond du nord & conduits par l'illustre & farouche Attila, venoient subjuguer les peuples & donner des loix à l'Europe, l'Empire d'Occident touchoit aux derniers momens de sa ruine (2).

Etat de l'Europe. Ruine de l'Empire d'Occident, 476-486.

Odoacre fils d'Hengiste, fondateur du royaume des Saxons dans la Grande-Bretagne, étoit passé en Italie; il se fit ouvrir les portes de Rome, y entra en triomphateur, commanda aux Sénateurs de s'assembler pour recevoir ses ordres; & le Sénat aveuglément soumis à ses volontés, envoya déclarer à *Zénon*, Empereur d'Orient, que les Romains renonçoient desormais à avoir un Empereur particulier, reconnoissoient Odoacre pour leur Souverain, leur Chef, le priant de lui accorder le Patriciat. Zénon refusa de consentir à cette demande; & Odoacre qui n'avoit nul besoin de l'aveu du Souverain d'Orient, abolit le titre d'Empereur, prit celui de Roi d'Italie, & s'assujettit la plûpart des peuples qui s'étoient fixés dans les Provinces Romaines, qu'ils avoient conquises (3).

Odoacre se fait Roi d'Italie, & éteint le titre d'Empereur d'Occident.

Pendant ces tems d'agitations, d'usurpations & de complots, les Allemands qui formoient l'une des nations les plus belliqueuses de l'Europe, ne resterent pas dans l'inaction. La Norique & la Rhétie qu'ils possédoient à titre de conquête, ne satisfaisant point leur ambition, ils franchirent le Rhin sous la conduite d'un chef nommé Gibula, & se jeterent sur le territoire de Cologne soumis à la domination de Sigebert, chef des Francs Ripuaires. Sigebert ne se sentant point assez fort pour repousser d'aussi puissans aggresseurs, appella à son secours Clovis, qui possédoit une partie des Gaules qu'il avoit érigée en Royaume, déjà connu en Europe sous le nom de France. Clovis qui ne voyoit qu'avec inquiétude les progrès des Allemands, se hâta de répondre aux desirs de Sigebert, & marchant contre les Allemands, il les rencontra auprès de Tolbiac qui depuis a pris le nom de Zulpic. Le com-

Succès des Allemands & leur défaite à Tolbiac. 496.

(1) Sosomenes. L. 9. c. 6. Zozime. L. 5. (2) Voy. le Vol. XIIIe de cette Histoire. *Histoire des Huns.* (3) Fredeg. c. 7. Marius *Episc. in Chron.* Procop. *de Bell. Goth.* Cassiodor.

SECT. I. *Hist.* l'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

bat que les deux armées se livrerent fut terrible; mais la victoire, disent les chroniqueurs contemporains, demeurant indécise entre l'un & l'autre parti, Clovis jura d'adorer le Dieu de Clotilde son épouse, Princesse Catholique, s'il parvenoit à vaincre & à chasser les ennemis: il les vainquit en effet, Gibula demeura parmi les morts; les Allemands privés de leur chef, & cruellement battus, furent contraints de rentrer dans leur pays, où Clovis récemment catholique, porta à son tour le ravage, la terreur & la mort (1). Ce ne fut qu'à la sollicitation de Théodoric, Roi d'Italie, son allié, qu'il consentit à leur donner la paix, à condition qu'ils lui payeroient un tribut annuel, & que leurs chefs ne prendroient plus la qualité ni le titre de Rois. Le reste de la vie de ce Monarque, ne fut plus qu'une suite de victoires; mais malgré sa conversion au christianisme, elle n'en fut pas moins un horrible tissu d'attentats & de crimes qui font frémir l'humanité & qui flétriront à jamais sa mémoire (2).

489 & suiv. *Changegemens en Europe par la ruine de l'Empire d'Occident.*

La ruine totale de l'Empire d'Occident changea entierement la face de l'Europe : de nouveaux Gouvernemens s'établirent sur les débris du trône des Césars; l'Espagne fut assujettie aux Visigoths & aux Sueves; Rome avilie obéissoit aux Ostrogoths, & leur Roi Théodoric, successeur d'Odoacre, donnoit des loix à l'Italie: il sortoit chaque jour de nombreuses colonies du sein de l'Allemagne, où cependant nul étranger n'étoit admis, & les provinces méridionales étoient menacées par les Huns. Ces formidables Huns, bien éloignés alors de songer qu'un jour ils seroient soumis aux Allemands, étendoient leur domination dans la Rhétie & la Baviere. Les Francs encore plus puissans, ne conservant de leur ancienne patrie que la Franconie dont ils avoient pris leur dénomination, avoient soumis tous les peuples compris entre les Pyrenées, l'Océan, le Rhin, le Rhône & la Méditeranée; les Allemands eux mêmes étoient leurs tributaires.

Cependant Clovis étoit mort; & ses états étoient passés à Thierry, Clotaire, Childebert & Clodomir ses fils: la Franconie & tout cet espace compris, entre le Rhin & la Meuse étoient le partage de Thierry, qui à ces possessions ajouta le Rovergne, l'Auvergne, l'Albigeois & le pays d'Usès ainsi que le tribut des Allemands & celui des Thuringiens: Metz fut la capitale de son royaume qui fut appellé Austrasien ou Oriental. Childebert régna dans Paris, Clotaire à Soissons, & Clodomir à Orléans. Les Danois oserent troubler Thierri dans ses possessions, & ils furent contraints de repasser la mer. Comme Clovis, grand guerrier & lâche assassin, Thierry, couvert du sang de ses proches, admiré par ses grandes qualités, détesté par ses crimes, mourut couvert de gloire & rassasié de crimes. Théodebert son fils lui succéda; il régna glorieusement, rendit vains les complots de ses oncles, & se fit si fort admirer, que l'Empereur d'Orient rechercha son alliance & lui envoya des Ambassadeurs (3).

Révolutions qui se succédent à la Cour d'Austrasie.

Cet Empereur étoit Justinien, Prince foible, ambitieux du titre de Législateur; Souverain injuste & affectant le zele le plus vif pour la justice : il avoit

(1) Gregor. Tur. c. 15. *Gest. Rer. Franc.* c. 37. Hinnemar. *in Vit. Rhemiq.*
(2) Gregor. Tur. c. 15. Roric. Monach. L. 2. (3) Procop. Hist. Goth. L. 1. Gregor. Tur. L. 3. c. 24.

avoit le bonheur d'être servi par d'excellens ministres & par d'habiles généraux: il forma le projet d'abattre la puissance des Ostrogoths en Italie & de renverser leur trône. Ce trône étoit occupé par le plus scélérat des hommes, Théodat, qui, pour s'élever au rang qu'il bruloit d'usurper, avoit poignardé lui-même l'illustre Amalasonte, fille de Théodoric, le plus juste des Rois, qui n'avoit commis d'autre faute que celle d'élever ce perfide au rang suprême en l'associant à son trône. La crainte de perdre le fruit de tant de crimes engagea Théodat à envoyer des Ambassadeurs au Roi d'Austrasie, auquel il fit offrir la Provence & deux mille livres d'or, s'il vouloit le secourir contre l'Empereur Justinien. Cette proposition fut acceptée, & les François ligués avec les Germains résolurent de fermer aux Impériaux l'entrée de l'Italie. Fidelle en apparence à ses engagemens, Théodebert passe en Italie à la tête d'une armée considérable, & au lieu de servir les Ostogroths contre les Impériaux, il tourne ses armes contre l'un & l'autre parti, remporte des victoires & paroît enchaîner la fortune qui couronne ses perfides projets (1).

Hist. l'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Perfidie heureuse du Roi d'Austrasie.

Justinien plus fait pour faire rédiger ses caprices en loix, que pour gouverner les peuples, & pour occuper un professorat qu'un trône, frémit de terreur au bruit des exploits du Roi d'Austrasie, & eut la lâcheté de lui envoyer des Ambassadeurs, chargés de confirmer les traités qu'il avoit faits au sujet de la Provence & des villes d'Italie dont il s'étoit emparé; afin même de se l'attacher il porta la bassesse jusqu'à ordonner par un édit que toute monnoie qui porteroit l'empreinte du Roi d'Austrasie, auroit cours dans toute l'étendue de l'Empire d'Orient.

Plus Justinien témoignoit de déférence à Theodebert, plus celui-ci le méprisoit: aussi ne tarda-t-il point à se liguer avec les Lombards, les Gepides, les Allemands & les Germains, pour punir l'Empereur d'avoir osé prendre les titres de *Francique*, de *Germanique* & d'*Allemanique*. Le Roi d'Austrasie, joignant l'insulte à la menace, fit frapper des médailles sur lesquelles il se fit représenter avec tous les attributs de la dignité Impériale, & décoré des titres de Seigneur & d'Auguste, affectés aux seuls Empereurs. Il se disposoit à aller assiéger Justinien dans Constantinople, quand la mort le renversa lui-même: il fut amerement regretté de ses peuples. Theobald son fils encore jeune, lui succéda: Justinien persuadé de l'inexpérience de ce nouveau Souverain, se plaignit vivement par des Ambassadeurs qu'il lui envoya, de la mauvaise foi de Theodebert à exécuter les traités, & demanda la restitution des places que les Austrasiens occupoient dans la Venetie & la Ligurie: mais il fut trompé dans son attente: Théobald ou Thibaut répondit avec beaucoup de fermeté, refusa de rien restituer, & l'Empereur n'eut garde de persister dans sa demande, & encore moins dans ses reproches (2).

489 & suiv.

Foiblesse de l'Empereur Justinien.

Cependant la guerre entre les Ostrogoths & les Romains se soutenoit en Italie avec la plus grande vivacité, Narsés, Général des Impériaux, avoit réduit les ennemis aux plus dures extrémités: ceux-ci implorerent le secours de Théobald: ils furent fortement appuyés par les Allemands, aux généraux desquels il permit de lever dans ses états une armée de 60 mille hommes,

(1) Fortunat. L. 2. c. 12. Procop. L. 3. Greg. Tur. L. 3. c. 36.
(2) Facund. Victor. *in Chronic.* Liberati.

SECT. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Histoire de Narsès.

qu'ils conduisirent en Italie. Narsés étoit alors occupé à réduire Cumes. Les généraux Austrasiens s'imaginerent qu'un eunuque, en perdant la virilité avoit aussi perdu tout son courage, ils ne connoissoient pas le brave & généreux Narsés; il est vrai qu'ils eurent d'abord des succès brillans: les Allemands sur-tout se distinguerent par leur valeur, & plus encore par la haine qui les animoit contre les Chrétiens: car l'Allemagne entiere étoit encore plongée dans les ténebres & les fureurs de l'idolatrie: mais affoiblis bientôt eux-mêmes par la peste, ils furent cruellement battus par Narsés, & leur armée entiérement exterminée. Le sensible Théobald conçut une si vive douleur de cette perte, qu'il n'y survêcut que peu de tems, & comme il ne laissoit point d'enfans, les Seigneurs Austrasiens s'assemblerent & déférerent la couronne à Clotaire, descendant de Clovis.

489 & suiv. Pendant les troubles violens qui agiterent le regne de Clotaire, ou du moins peu de tems après, les Lombards jeterent en Italie les fondemens de leur puissance (1): ils se rendirent maîtres des places les plus considérables de ces belles contrées, y créerent plusieurs Duchés, & formerent des desseins sur la Savoie & le Dauphiné. D'un autre côté, Chilperic, mésusant des bontés de Sigibert son pere, Roi d'Austrasie, se ligua contre lui avec Gontran son autre frere, mais Sigibert, soutenu par les Allemands, les vainquit l'un & l'autre, & eut encore l'indulgence de leur donner la paix. Le perfide Chilperic ne profita de cette grace que pour donner de nouvelles preuves de son ingratitude: il ravagea une partie des états du Roi d'Austrasie, qui, appellant à son secours les Allemands & les Bavarois, se mit à leur tête & jura de punir enfin les infidélités de son ennemi. Chilperic fut encore battu, mais le vainqueur périt sous le poignard de deux assassins, armés par l'horrible Fredegonde, digne confidente & conseil de l'ingrat Chilperic (2).

Le fils de Sigebert, Childebert, fut reconnu Roi d'Austrasie, & il eut régné avec gloire s'il n'eut pas écouté les perfides insinuations de Fredegonde, qui, pour mieux le perdre, l'engagea à rompre avec les plus fermes appuis de sa puissance. Cependant l'Empereur Maurice envoya des Ambassadeurs au Roi d'Austrasie, dont-il réclamoit du secours contre les Lombards, chaque jour plus entreprenans, & qui menaçoient d'assujettir l'Italie entiere à leur domination. Afin de décider plus promptement Childebert, Maurice lui fit compter cinquante mille écus d'or. Le jeune Souverain à la tête d'une armée d'Austrasiens & d'Allemands passa en Italie, & s'y signala par les succès les plus éclatans: mais Autaire, Roi de Lombards, sachant qui l'avoit déterminé à se déclarer pour les Romains, lui offrit des présens plus considérables que ceux qu'il avoit reçus de Maurice, & Childebert ne balança point à lui donner la paix: il promit même sa sœur en mariage à Autaire: mais lorsqu'il crut avoir inspiré la plus entiere confiance aux Lombards, il fondit inopinément sur eux avec les Allemands & les Impériaux, commit des ravages affreux dans la Lombardie, & donna sa sœur Clodosinde en mariage à Recarede, Roi des Visigoths en Espagne (3).

Les Allemands font une nouvelle expédition en Italie.

Autaire, vivement irrité, se ligua contre Childebert avec le Duc de Baviere,

(1) Marius *in Chronic.* Greg. Tur. L. 4. c. 35. (2) Flodoard. L. 2. c. 4. Aimoin. L. 3. Fredeg. *in Chronic.* c. 15-17. (3) Paul Diac. *de Gest. Longobard.* L. 3. c. 17. Gregor. Tur. L. 4. c. 32.

qui avoit reçu auſſi des mécontentemens de la part du Roi d'Auſtraſie. Celui-ci fit paſſer une puiſſante armée en Italie ; mais elle n'y eut aucun ſuccès, & fut preſque entierement moiſſonnée, par une maladie contagieuſe; enſorte que Childebert fut contraint de ſe reconcilier avec les Lombards à des conditions peu avantageuſes pour lui.

Hiſt. d'Allemagne depuis les premiers tems juſqu'à Charlemagne.

Le Roi d'Auſtraſie fut plus heureux dans ſes hoſtilités contre les Bavarois, qu'il obligea de rentrer dans le devoir. Le calme parut ſe rétablir; mais il ſe ſoutint peu, graces au caractere affreux de Fredegonde, qui remplit la Cour de Childebert & la France de crimes & d'horreurs. Implacable dans ſes vengeances, elle avoit juré la mort du Roi d'Auſtraſie, & celle de Brunehaut ſa rivale & mere de Childebert. Ses complots furent découverts; les aſſaſſins armés par cette furie, périrent dans les ſupplices : mais l'intrépide Fredegonde, à la tête d'une armée, marcha contre les deux ennemis dont elle avoit médité la ruine. Peu contente de remporter une victoire complette ſur les Auſtraſiens & les Allemands réunis, elle ſuſcita de nouveaux aſſaſſins, & recueillit le premier fruit de ſes crimes à la mort de Childebert, qui périt empoiſonné, par Fredegonde ſuivant les uns, ou par Failube ſa femme, ſuivant les autres: il eut de la valeur, de grandes qualités, mais peu de bonne foi (1).

Les Lombards obtiennent la paix.

Cet événement conſterna les Auſtraſiens, & pénétra de joye l'impitoyable Fredegonde; il ne lui reſtoit plus que quelques victimes à immoler, les jeunes enfans que Childebert laiſſoit, & Brunehaut dont-elle étoit impatiente de répandre le ſang: mais elle périt elle-même, & tranſmit au jeune Clotaire ſon fils toute la haine qui l'avoit animée contre Brunehaut. On ſait par quel honteux & terrible ſupplice ce barbare Souverain la fit périr; on ſait avec quelle atroce fureur il extermina la maiſon entiere des Rois d'Auſtraſie. Les Maires du palais, ſes complices, traiterent avec lui comme avec un égal; c'étoit à leurs perfides trâmes qu'il devoit ſa puiſſance, & il n'oſa ſe refuſer aux conditions qu'ils lui preſcrivirent, ce fut dès lors que les Maires du Palais, s'arrogeant l'autorité ſuprême, ne laiſſerent au monarque avili qu'un vain titre de Roi.

Mort de Childebert.

Accroiſſement de l'autorité des Maires du Palais.

Dagobert, fils ainé de Clotaire, ſe ſignala par un acte de perfidie envers Crodoalde, Roi d'Auſtraſie que, contre la foi des ſermens, il fit inhumainement mettre à mort. Cependant ce même Dagobert fut le légiſlateur des Auſtraſiens: & ces loix qui laiſſoient ſubſiſter le duel, les jugemens par les épreuves, & une foule d'autres pratiques encore plus ſuperſtitieuſes & plus nuiſibles à la tranquillité publique, prouvent combien le voile de l'ignorance & de la ſtupidité étoit épais dans les premiers tems de la monarchie Françoiſe.

Cependant les Saxons fatigués & honteux du tribut qu'ils payoient au Roi d'Auſtraſie, réſolurent de s'affranchir de cette marque de dépendance & d'infériorité. Dans cette vue, ils envoyerent des députés à Dagobert, chargés de lui propoſer, ou de renoncer à ce tribut, ou de ſe diſpoſer à la guerre. Le Roi d'Auſtraſie accepta le dernier parti, marcha contre ſes nouveaux ennemis, fut d'abord vaincu; fixa enſuite la victoire, & regardant la mort de Clotaire ſon pere, Roi de Neuſtrie & de Bourgogne, comme une occaſion favorable de s'aggrandir, conçut le deſſein de s'emparer des couronnes de Neuſ-

Uſurpations de Dagobert.

(1) Flodoard. L. 2. c. 4. Aimoin. L. 3. Fredegaire *in Chronic.* c. 15-17.

Sect. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

trie & de Bourgogne, au préjudice d'Aribert son frere, comme il avoit usurpé le trône d'Austrasie au préjudice de la postérité de Childebert (1). Le succès couronna encore cette inique entreprise, &, pour tout dédommagement des possessions qu'on usurpoit sur lui, Aribert, à la sollicitation de Pepin, Maire du Palais du Souverain d'Austrasie, obtint l'Aquitaine, avec la permission de la posséder sous le titre de Roi. Dagobert toujours guidé par les Conseils de ce même Pepin, alla fixer à Paris, le siege de sa domination, au grand mécontentement des Austrasiens, qui ne se voyoient privés qu'avec une extrême douleur de la présence de leur Prince.

489 & suiv.

Dagobert se livra dans sa nouvelle capitale aux plaisirs les plus avilissans; il se déshonoroit par les plus excessives débauches, tandis qu'un de ses sujets s'illustroit chez les Sclaves, qui, en reconnoissance des services qu'il leur avoit rendus, l'éleverent au rang suprême. Cet homme étoit Samon, originaire du Sennegau, & qui avoit long-tems exercé en Germanie la profession de marchand. Il se montra digne du trône, où ses vertus, la sagesse de ses conseils, sa valeur & ses qualités éminentes l'avoient fait parvenir. A la premiere nouvelle de son étonnante fortune, une foule de marchands Austrasiens, autrefois liés avec lui, s'empresserent d'aller dans ses états, persuadés qu'ils y recevroient l'accueil le plus distingué; mais ils furent trompés dans leur attente; à peine ils eurent mis le pied sur les terres des Sclaves, qu'ils y furent pillés & dépouillés (2).

Fortune éclatante de Samon élevé au trône des Sclaves.

Dagobert à qui les marchands Austrasiens rendirent compte du malheur qu'ils venoient d'éprouver, envoya des ambassadeurs à Samon pour lui demander raison de cette action commise contre le droit des gens. Samon parut d'abord disposé à réparer l'offense; il offroit même son amitié à Dagobert. Mais Sichaize, l'un des ambassadeurs & le plus imbécille des fanatiques repondit brusquement, que les Serviteurs de Dieu, c'est-à-dire de Dagobert, refuseroient toujours avec indignation, l'amitié des chiens; car c'étoit ainsi que dans ces tems on nommoit les idolâtres, & les Sclaves l'étoient. Samon, justement irrité de cet excès d'insolence, fit chasser les ambassadeurs (3).

Cette querelle fut le sujet d'une cruelle guerre. Dagobert, secondé par les Lombards & les Allemands, tenta de se venger des Sclaves; il ne réussit pas: au contraire, dans le tems qu'il se disposoit à porter tout le feu des hostilités chez ses ennemis, ceux-ci vinrent l'attaquer dans ses propres états.

Trop entraîné par son penchant aux plaisirs pour s'occuper de la gloire de sa couronne, Dagobert abandonna le soin de sa vengeance aux Saxons, qui promirent de chasser Samon de la Thuringe où il s'étoit établi, pourvu qu'ils fussent déchargés du tribut auquel ils étoient assujettis. Le Roi d'Austrasie accepta cette condition; les Saxons ne purent obliger les Sclaves de renoncer à la possession de la Thuringe, & les Austrasiens, indignés de la lâcheté du Monarque & des impôts, chaque jour plus accablans, dont il les surchargeoit, se souleverent, environnerent son palais, & demanderent à grands cris un Roi qui vécut parmi eux, & qui les gouvernât suivant leurs loix. Le lâche Dagobert consentit à cette demande, & présenta Sigebert son fils, à peine âgé

Lache conduite de Dagobert.

(1) Fredeg. c. 56 *in gest. Dagob.* c. 15. (2) Id. c. 22. 48.
(3) Id. in Gestis Dagob. c. 27.

de 4 ans aux Austrasiens, qui le reconnurent pour Roi, l'emmenerent à Metz, & laisserent Dagobert à Paris, où il acheva de se déshonorer par une action infâme, & pour laquelle il n'eut garde de consulter Pepin (1).

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Douze mille Bulgares échappés au fer des Abares leurs vainqueurs, s'étoient réfugiés avec leurs familles dans les états de Dagobert, qui leur avoit donné la Baviere pour azile, avec promesse de les y protéger de toute sa puissance: ils comptoient sur la parole du Souverain, &, la regardant comme sacrée, ils se croyoient à l'abri de tout danger; mais une nuit qu'ils étoient ensevelis dans le sommeil, les Bavarois fondirent inopinément sur eux, & les exterminerent tous, à la reserve de sept cens qui se sauverent & allerent implorer la pitié de Samon. Le Roi des Sclaves pensoit mieux que Dagobert; il leur fit un accueil favorable, & ne viola ni les droits de l'humanité, ni ceux de l'hospitalité.

Mort de Dagobert & accroissement excessif des Maires du Palais.

Dagobert ne survécut gueres au massacre des Bulgares, & transmit ses états à Clovis II, le deuxieme de ses fils. Cependant Sigebert ne s'illustroit pas plus sur le trône d'Austrasie que Dagobert ne s'étoit illustré à Paris. Vaincu & humilié par les Thuringiens, il s'étoit livré à une dévotion imbécille, minutieuse, & aux conseils de Grimoald, indigne fils de Pepin & le plus scélérat des hommes. Ce Maire ambitieux étoit parvenu, de concert avec Didon, Evêque de Poitiers, à se faire livrer Dagobert, jeune enfant, fils unique de son maître, & après l'avoir fait transporter à l'extrémité d'une Province d'Angleterre, il avoit fait répandre le bruit de la mort de ce Prince. D'après cette fausse nouvelle, le traître, sous prétexte que Sigebert l'avoit adopté avant la naissance de cet enfant, obligea les ordres de l'état à lui déférer la couronne. Mais les grands d'Austrasie, accoutumés à ne reconnoître pour leurs Souverains que les descendans de leurs Rois, se souleverent, & livrerent l'usurpateur à Clovis II, Roi de Neustrie & de Bourgogne, qui le punit de ses attentats. Le sort du jeune Dagobert n'en fut gueres plus heureux: Clovis retint pour lui la couronne d'Austrasie, ensorte que Childeric son fils réunit les trois royaumes de Bourgogne, d'Austrasie & de Neustrie: mais celui-ci abusa de sa puissance, ou plutôt il laissa les Maires du Palais étendre trop loin leur autorité, & il mourut poignardé par des assassins.

La mort de Childeric rendit à Dagobert non la couronne, mais le rang de son pere: il régna sur la Neustrie & la Bourgogne: mais les Austrasiens, refusant d'avoir rien de commun avec les Neustriens qu'ils détestoient, se donnerent pour chef, sans toutefois lui accorder la qualité de Roi, Angesile, gendre de Pepin, qui avoit éte Maire du Palais sous Sigebert. Angesile ne jouit que peu de jours de son autorité; il fut assassiné par Gondoin, jeune ingrat qu'il avoit comblé de bienfaits (2). Pepin, fils d'Angesile, vengea la mort de son pere avec tant de valeur & d'éclat, que les Seigneurs Austrasiens, pénétrés d'admiration, le nommerent leur chef: il fit servir sa puissance au bonheur de sa nation, & pour travailler avec plus de succès à la félicité publique, il s'associa Martin, son parent, avec lequel il prit de si sages mesures, qu'il fit rentrer sous son obéissance les Allemands, qui, profitant des derniers troubles, avoient formé des entreprises contre les Austrasiens.

Sagesse, valeur & habileté de Pepin Maire du Palais.

(1) Greg. Tur. L. 2. c. 7.

(2) Anonym. in Vit. S. Lambert.

SECT. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Toutefois si les deux Princes furent heureux dans cette guerre contre les Allemands, ils ne le furent point contre les Neustriens, qui peu de tems après remporterent sur eux une victoire complette. Pepin se déroba par la suite aux fureurs des vainqueurs, Martin son associé fut pris, &, contre la foi jurée, impitoyablement mis à mort par Ebroin, Maire du Palais de Neustrie, homme dur, tyran sanguinaire, & que Thierry ne gardoit auprès de lui, que parce qu'il lui eut été trop dangereux de l'éloigner. Pepin sut profiter des vices d'Ebroin, qui tomba sous le fer d'Ermenfroi, excité à cet acte de vengeance par le politique Pepin. Celui-ci suscita tant de divisions dans les états de Thierry, qu'il finit, après quelques années de guerre & d'intrigues, par se faire déférer toute l'autorité de la justice & des armes dans les deux Royaumes de Neustrie & de Bourgogne: autorité puissante qu'il exerça avec habileté sous le titre de Maire, réuni à celui de Prince d'Austrasie.

690 & suiv.

Affoiblissement total de la puissance Royale.

Pepin étant parvenu au rang qu'il avoit tant ambitionné, Thierry ne fut plus qu'un vain simulâcre de Roi. Perpétuellement relegué dans un château de plaisance, il n'en sortoit qu'une fois l'année, pour aller dans un char trainé par des bœufs, se montrer au peuple assemblé, suivant l'usage, au champ de Mars (1). Lorsque Pepin eut affermi sa puissance dans les trois royaumes qu'il gouvernoit en maître, il reprit un ancien projet qu'il avoit formé de subjuguer entierement les Allemands & les nations Germaniques. Rubolde, Duc des Frisons fut le premier qu'il vainquit, & qui fut trop heureux d'acheter la paix au prix de la plus grande des deux Provinces de Frise, & qui s'étendoit depuis le bras gauche du Rhin jusqu'au Fleuve aujourd'hui nommé par les Hollandois le *Zuiderzée*. Il la céda toute entiere à Pepin, & ne conserva l'autre qu'en s'obligeant à un tribut. Les Allemands & les Bavarois, également battus en plusieurs rencontres, furent contraints aussi de se soumettre.

Puissance & autorité des enfans de Pepin.

Pepin continua de régner glorieusement, sans prendre néanmoins le titre de Roi, qu'il étoit le maître de substituer à ceux de Prince d'Austrasie & de Maire du Palais de Bourgogne & de Neustrie (2). A sa mort, il transmit sa puissance à ses trois petits fils, auxquels Plectrude, leur ayeule, s'efforça de conserver toute l'autorité. Dans cette vue, elle prit sous le nom d'Arnoud, l'aîné des trois Princes, la régence d'Austrasie, & voulut faire réconnoitre Théodalt, le plus jeune des trois, pour Maire du Palais de Neustrie & de Bourgogne, conformément aux dernieres volontés de Pepin: mais les Neustriens, ne voulant pas consentir à être gouvernés par une femme & un enfant, se donnerent tant de soins pour rappeller au Roi Dagobert qu'il portoit une couronne, que ce Prince rougissant enfin de la honteuse oisiveté dans laquelle il étoit engourdi, prit la résolution de régner par lui-même.

Trop fiere pour céder la puissance qu'on vouloit lui ravir, Plectrude menaça les Neustriens, mit sur pied une armée & en confia le commandement à Théodalt, qui fut battu. La colere & le ressentiment de Dagobert n'étoient pas alors ce que Plectrude avoit le plus à craindre; son ennemi le plus redoutable étoit Charles, fils naturel de Pepin, & que, pour la sureté de ses pupilles, elle avoit fait renfermer à Cologne dans une étroite prison. Charles, plein

(1) *Gesta. Reg. Franc.* c. 47-48. (2) Paul Diac. L. 6.

de valeur, de prudence & d'habileté; ce Charles que ses victoires multipliées firent dans la suite surnommer *Martel*, trompa la vigilance de ses gardes, s'évada, prit les armes & au-lieu de les tourner contre sa persécutrice & ses ennemis particuliers, il marcha contre les Neustriens qui poursuivoient leur victoire, & parvint, après plusieurs combats, à les chasser de l'Austrasie, dont il se fit proclamer Prince. De là il marcha vers Cologne, dont-il se rendit maître; & dédaignant de se venger de Plectrude qui étoit tombée en sa puissance, il se contenta de la mettre hors d'état de lui nuire, pardonna à ses ennemis; battit les Neustriens, força Chilperic leur Roi, successeur de Dagobert III, de descendre du trône, y plaça Clotaire, que la mort enleva peu de tems après, & lui substitua ce même Chilperic qu'il avoit détrôné, mais auquel il ne rendit que le titre de Roi, se reservant à lui seul toutes les fonctions & toute la puissance de la Royauté.

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Victoires & élévation de Charles-Martel.

On sait quels furent les succès & les victoires éclatantes de Charles Martel: il ne vouloit pas prendre le titre de Roi, quoiqu'il fut plus que Roi, quoique les souverains les plus puissans recherchassent son alliance, quoiqu'il fut en Europe, l'arbitre de la paix & de la guerre & qu'il disposât des couronnes. Il mourut comblé de gloire, & sa mort fut l'époque de la grandeur de Pepin (1).

Avant que de mourir, Charles, disposant en maître des états qu'il avoit gouvernés comme Duc & Maire du Palais, avoit donné à Carloman la Suabe avec une partie de la Suisse, c'est-à dire, l'Allemagne; & la Principauté d'Austrasie: il avoit déclaré Pepin héritier de la Neustrie ainsi que de la Bourgogne, & n'avoit donné que des portions détachées de ces deux Royaumes à Grippon, son troisieme fils. Quant à la Frise & à la Saxe, il n'en disposa point, ne supposant pas que les peuples de ces pays, qui n'avoient jamais voulu consentir à reconnoître sa puissance, voulussent se soumettre à ses enfans.

Charles Martel avoit été l'admiration des peuples de Neustrie & de Bourgogne, ils voioient dans le jeune Pepin son fils les grandes qualités du pere, sa valeur, son habileté; aussi le sceptre que Charles avoit tant illustré prit entre les mains de son fils encore plus d'éclat; il dévint tel qu'il devoit être pour être transmis à Charlemagne, digne successeur d'un tel pere & d'un tel ayeul.

L'avénement des deux Princes, Carloman & Pepin le bref, ne fut rien moins que paisible; ils eurent des obstacles à surmonter, des factions à détruire, des provinces entieres à soumettre en Neustrie, les Allemands & les Bavarois à combattre; mais leur courage, leur sagesse, & sur-tout la bonne intelligence qui les unit, l'emporterent sur les efforts réunis des ennemis & des rebelles qui tenterent vainement de les écarter du trône (2). Le plus actif, le plus dangereux, le plus envénimé de ces ennemis, étoit Somnichilde, que Charles Martel avoit épousée en secondes noces & qui fut mere de Grippon. Somnichilde, irritée de l'injustice qu'elle accusoit Charles Martel d'avoir faite à son fils, s'étoit liguée avec les Allemands & le Duc de Baviere, qui, guidés par ses conseils, entreprirent de se délivrer du joug des Austrasiens, & com-

Succès de Pepin & de Carloman. 697.

(1) *Gest. Antisti: Coloneus. Secund. Continuat.* Fredeg. c. 110. (2) Id. Append. *Gest. Reg. Franc.*

Sect. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Victoire de Pepin sur le Duc de Baviere, les Saxons & les Allemands.

mirent de violentes hoſtilités; mais ce fut ſur eux-mêmes & ſur leur alliée que Pepin & Carloman firent retomber l'orage. Somnichilde fut arrêtée avec Grippon, & confinée pour le reſte de ſes jours dans un monaſtere. Mais avant que de ſe venger des complôts de leurs ennemis, du Duc de Baviere ſur-tout, qui, malgré la conſtante oppoſition des deux freres, avoit épouſé Hiltrude leur ſœur, & refuſoit de faire à Carloman l'hommage de ſon Duché, ils eurent de cruelles diſputes à ſoutenir & à terminer avec les évêques & le clergé de leurs états, qui noircirent de la plus déshonorante maniere les mœurs & la conduite de Charles Martel: toutefois les deux freres parvinrent à éteindre ce ſujet de diſcorde, & marcherent enſuite contre Odillon Duc de Baviere. Celui-ci, ſecondé par les Saxons, les Sclaves & les Allemands, tenta de diſputer à ſes beaux-freres le paſſage du Leck, mais il fut forcé dans ſon camp, complettement battu, ſon armée diſperſée, & lui-même obligé de prendre la fuite (1).

Peu content de ce ſuccés, Carloman pénétra dans la Saxe, réſolu de punir les Saxons des ſecours qu'ils avoient donnés aux Bavarois. Cette expédition fut d'autant plus heureuſe pour Carloman, qu'il n'avoit du qu'à lui-même ſes triomphes & ſes victoires: ſon frere n'avoit pu l'accompagner: il avoit été contraint de voler au ſecours de la Neuſtrie en proye aux hoſtilités du Duc d'Aquitaine qui y mettoit tout à feu & à ſang.

Quelque éclatans qu'euſſent été les ſuccès de Carloman, il n'étoit rien moins que capable de régir par lui-même un Gouvernement étendu. Foible, puſillanime & très-facile à ſe décourager, Carloman, ne ſe ſentant pas aſſez fort pour ſupporter le poids d'une couronne, deſcendit bientôt du trône, & alla végéter dans l'obſcurité d'un cloître. Pepin lui ſuccéda au préjudice de Drogon, qui, fils de Carloman ſe vit dépouiller de la ſucceſſion paternelle. Grippon, quelqu'amitié que lui témoignât ſon frere, qui, l'ayant fait ſortir de la priſon de Neufchatel, l'avoit fait venir à ſa cour où il le traitoit en frere & en ami; Grippon, ne pouvant oublier qu'il étoit auſſi fils de Charles Martel, regardoit comme autant d'injures les bienfaits que Pepin verſoit ſur lui, & la retraite de Carloman lui parut une occaſion favorable de faire revivre ſes droits (2). Il commença par ſe plaindre amerement des injuſtices de Pepin, qu'il peignit des plus noires couleurs. Bientôt il parvint à ſe faire un parti dans la cour même de ſon pere, & paſſa en Germanie, où il agit avec tant d'activité, qu'il ſe fit quelques alliés: les Saxons ſe montrerent les plus empreſſés à ſoutenir ſes intérêts: mais Pepin ne donna pas le tems à ſes ennemis de ſe rendre plus formidables, & pénétrant en Saxe, il y porta le ravage & la déſolation, mit en fuite Grippon, qui, dans ſa retraite, alla s'emparer de la Baviere, & ne fut point aſſez heureux pour conſerver cette conquête: Pepin ne tarda pas à la lui enlever: il triompha de tous ſes ennemis, qu'il contraignit à lui demander la paix: il la leur accorda, & fut même aſſez généreux pour les accabler de bienfaits. Peu content de pardonner à Grippon, il lui donna encore la ville de Mons & douze comtés conſidérables.

Revolte de Grippon contre Pepin ſon frere. 743.

Pepin

(1) *Secund. Continuat.* Fredeg. *Geſt. Reg. Franc. Fuldenſ. Metenſ.*

(2) *Annal.* Tetiam. Petavium.

Pepin, couvert de gloire, redouté des Puiſſances étrangeres, admiré, reſpecté des ſujets de Childeric, qui n'avoit du pouvoir & de la majeſté du rang ſuprême que le titre de Roi; Pepin aſpiroit en ſecret au trône de ce foible Monarque, très-peu digne en effet, de porter la couronne: mais quelque entiere, & illimitée que fut l'autorité du Maire du Palais, il n'oſoit détrôner ouvertement Childeric. Toutefois, dévoré du déſir de régner, il mit adroitement le Pape dans ſes intérêts. Zacharie occupoit alors la chaire de S. Pierre, & Zacharie auſſi ambitieux que Pepin, ne s'occupoit depuis longtems que des moyens de ſe former un Etat des débris de celui de Conſtantinople (1). Le Maire du Palais lui envoya pour ambaſſadeurs, Burchard Evêque de Wurtzbourg & Fulrade, qui, après avoir fait un éloge pompeux des vertus, des grandes qualités & ſur-tout de la magnificence & de l'ame reconnoiſſante de Pepin, propoſerent au Pontife cette ſinguliere queſtion, ſavoir; lequel de deux Princes étoit le plus digne de régner, celui qui, lachement endormi ſur un trône, que le hazard de la naiſſance lui avoit tranſmis, vivoit, ou plutôt végétoit dans une oiſiveté ſtupide, ne s'occupant ni du bonheur de ſes ſujets, ni des intérêts de la nation; ou bien celui qui, toujours les armes à la main, veilloit ſans ceſſe pour la gloire de l'Etat, & n'étoit occupé que de la félicité publique? Il eſt très-vraiſemblable que le Pape Zacharie avoit d'avance préparé ſa réponſe: car il ne balança point à décider que celui là devoit inconteſtablement être Roi, qui, méritant le plus de porter la couronne, avoit en main la puiſſance.

Hiſt. d'Allemagne depuis les premiers tems juſqu'à Charlemagne.

Pepin uſurpe la couronne de France & eſt ſecondé par le Pape, qu'il enrichit.

Le même intérêt qui avoit dicté la déciſion de Zacharie guida auſſi la conduite d'Etienne ſon ſucceſſeur, qui, également embraſé du déſir de poſſéder l'Exarchat & le Pentapole que les Lombards venoient d'enlever aux Grecs, envoya des émiſſaires à Pepin, pour s'aſſurer ſa protection. Pepin, afin de mieux réuſſir dans l'uſurpation qu'il méditoit, ne négligea rien de ce qu'il crut pouvoit flatter l'ambition exceſſive d'Etienne; il le traita, dans une entrevue qu'ils eurent, avec le plus grand reſpect, lui fit rendre des honneurs éclatans: car n'étant rien moins qu'affermi ſur le trône où il n'étoit pas même encore aſſis, il avoit le plus grand intérêt à s'étayer de l'approbation, toute puiſſante alors, du ſouverain Pontife & du Clergé. En effet, il n'ignoroit pas que les Grands murmuroient & plaignoient l'infortune de Childeric: il n'ignoroit pas non plus que le rang qu'il uſurpoit appartenoit inconteſtablement à Drogon & aux autres enfans de Carloman qui y avoient les droits les plus évidens (2).

Mécontentement des Grands.

Etienne ſervit l'uſurpateur avec le zele le plus vif; il lui donna, dans une aſſemblée ſolemnelle, l'abſolution du parjure dont il s'étoit ſouillé en dépoſant Childeric, auquel en qualité de Maire du Palais, il avoit fait ſerment de fidélité.

Informé dans ſa retraite, de la réſolution qui anéantiſſoit ſes droits, Carloman ſort de ſon cloître, va faire les reproches les plus ſanglans au ſouverain Pontife, gagne avec les Lombards la plus grande partie des ſeigneurs de Treves, d'Alſace, de Cologne & de l'Electorat de Mayence, qui, tous confé-

(1) *Annal. Metenſ.* Nazarian. Telian. *Petav. fuldenſ.*

(2) Id. *Annal.* Laureſham. Telian. *Petavian.*

SECT. I. *Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.*

dérés, vont représenter à Pepin que, vouloir appuyer les prétentions du Pape contre Astolphe, Roi des Lombards, anciens alliés des Austrasiens & des François, c'est la plus odieuse des injustices.

Pepin sentit la force de ces représentations; mais elles n'affoiblirent point son zele pour Etienne; il lui avoit promis le Pentapole en récompense des services qu'il avoit reçus du S. Siege, & quoiqu'il n'eut eu aucun droit de disposer de ce pays incontestablement soumis à la couronne de Lombardie, il résolut de faire valoir de toute sa puissance la donation qu'il en avoit faite. Il fit dans cette vue les plus grands préparatifs, & rassemblant sous ses drapeaux toutes les nations établies entre l'Yssel, l'Elbe, la Mer d'Allemagne, l'Océan, les Pyrenées & les Alpes, il entra en Italie, se jeta sur les Etats d'Astolphe, porta le ravage & la mort jusqu'au portes de Pavie, & força le Roi de Lombardie de céder, par traité de paix, au Pape & à ses succeisseurs la plus belle contrée de ses états (1).

Victoire de Pepin sur les Lombards.

La force avoit dicté ce traité: Astolphe le rompit aussi-tôt qu'il eut appris la retraite de Pepin, & il alla assiéger le Pape Etienne dans Rome. Mais les armes des Lombards, la justice de leur cause, la bonne foi d'Astolphe & sa valeur échouerent contre les artifices d'Etienne, ses pieuses fraudes, la puissance de Pepin & le bonheur de ses armes.

Ce succès & l'empressement de tous les souverains à rechercher l'alliance de Pepin, avoient élevé ce Prince au plus haut degré de gloire; la suite étendue de sa domination & les victoires qu'il avoit remportées le faisoient regarder comme le plus puissant & le plus formidable des Monarques de son siecle. Son autorité, sa gloire n'en imposerent pourtant point aux Saxons qui ne craignirent pas de l'irriter par des hostilités. Ils en furent cruellement punis: Pepin après avoir ravagé leur pays, les attaqua près d'un lieu nommé Sitime, en fit un affreux carnage, & les obligea de demander la paix, qu'ils n'obtinrent qu'à condition qu'ils continueroient de payer à la couronne de France le tribut auquel ils étoient assujettis, & dont ils avoient tant de fois & si vainement tenté de s'affranchir (2).

Et sur les Saxons.

Au milieu de sa marche victorieuse, Pepin trouva un ennemi auquel il ne lui étoit pas possible de résister; il se sentit atteint d'une maladie mortelle, &
773. il employa ses derniers momens à assurer dans sa Maison la puissance qu'il y avoit fondée: il commença par faire de sages réglemens pour la tranquillité de ses Peuples; ensuite, partageant ses Etats entre ses enfans, il donna l'Austrasie & l'Aquitaine à Charles; en qui il connoissoit les plus grandes qualités; & voulut que Carloman, son second fils eut la Neustrie & la Bourgogne (3).

Les premiers jours de Charles furent peu paisibles; il eut des factions à dissiper & des rebelles à combattre: il les vainquit & se montra digne successeur de Pepin. Malgré les prieres & les exhortations intéressées du souverain Pontife, il choisit pour épouse la sœur du Roi des Lombards. Il est vrai que ce mariage ne fut rien moins qu'heureux: Charles plus connu sous le nom de Charlemagne, étoit le plus ambitieux & le plus inconstant des hommes; peu de jours après, son épouse fût chassée de son lit, pour y recevoir Hildegarde, de la nation

Avénement de Charlemagne à la couronne.

(1) Anastas. *in vit. Stephan. Pap.* Eginhar. Cordemoy. *Hist. Franc.* (2) *Annal. Metens.* (3) *Annal. Metens.*

des Sueves ; & Hildegarde fut à son tour sacrifiée à de nouvelles amours & remplacée par d'autres épouses. Cependant Carloman mourut & laissa deux enfans ; Charles ne leur permit point de succéder à leur pere : il s'empara de leurs Etats, & les vit avec indifférence aller implorer le secours des Lombards. Tandis qu'ils y étoient bercés des plus flatteuses espérances, le Roi d'Austrasie étoit en Saxe où il jetoit les semences de cette guerre cruelle, qui, pendant trente trois ans devoit être si funeste à ses propres sujets & à ses ennemis. Il ravageoit la Westphalie, & remportoit autant de victoires qu'il livroit de combats. Il suspendit le cours de ses triomphes, pour aller en Italie, accabler Didier, Roi des Lombards, qu'il battit & mit en fuite (1).

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

Ce fut à la suite de son expédition en Lombardie, que Charlemagne se rendit à Rome, où le Pape Adrien lui fit rendre les mêmes honneurs que l'on avoit jadis rendus aux Empereurs & aux Exarques. En reconnoissance, Charles ratifia la donation faite au S. Siege par Pepin, qui n'avoit eu aucune sorte de droit de disposer des provinces dépendantes de la couronne de Lombardie. Le bienfaiteur d'Adrien s'arracha aux honneurs dont on le combloit à Rome, pour se jeter encore sur la Lombardie, où il fixa la victoire sous ses drapeaux, fit Didier prisonnier de guerre, le relégua dans un monastere, & se fit couronner Roi des Lombards.

Ambition & succès de Charlemagne.

L'accroissement de la puissance de Charlemagne, & les preuves qu'il avoit donné de l'excés de son ambition, allarmoient également, & les Romains, qui craignoient qu'il ne fut tenté de venir fonder un trône à Rome, & l'Empereur de Constantinople, qui craignoit encore plus qu'il ne prît envie à ce conquérant de s'emparer de la Venetie, de la Pouille & de la Calabre, seuls débris qui restassent aux Grecs de leur ancienne puissance en Occident.

Il est très-vraisemblable que Charles eût justifié les allarmes des Romains & de l'Empereur d'Orient, si de nouvelles hostilités ne l'eussent rappellé en Saxe, pour arrêter les progrès des Westphaliens, qui, ayant chassé de leur pays toutes les garnisons Austrasiennes, avoient été ravager la Hesse, les bords de l'Yssel & planter leurs drapeaux sur les rives du Rhin. Charles, hâtant sa marche, étoit près de ses ennemis, qu'ils le croyoient encore au delà des Alpes : ils apprirent bientôt à leurs dépens combien il étoit dangereux d'irriter un tel conquérant ; ils furent vaincus plusieurs fois, & contraints d'abandonner tout le pays dont-ils s'étoient emparés (2).

Tandis que Charlemagne étoit occupé à cette expédition, il ne cessoit de recevoir des émissaires du Pape Adrien, dont l'ambition augmentoit à mesure qu'il étendoit sa puissance, faisoit chaque jour de nouvelles demandes, & toujours au nom de S. Pierre : car, à en croire les Pontifes d'alors, S. Pierre si modeste tant qu'il vécut, S. Pierre qui ne posséda ni Royaumes, ni provinces, ni villes, ni maisons, aspiroit, depuis qu'il jouissoit de la félicité céleste, à la domination de la terre. Quoiqu'il en soit, l'adroit Adrien donna tant de soupçons à Charles sur les desseins qu'il supposoit à l'Empereur de Constantinople, que des bords du Weser, Charlemagne, volant sur les rives du Pô, ralluma le flambeau de la guerre, dévasta les plus belles Provinces de l'Italie,

Il sacrifie les projets ambitieux du Pape.

(1) Paul. Diac. *Hist. Longob.* L. 4. *Annal.* Eginh. *Annal. Metens.*

(2) Spelman. Eginh. Lauresh.

Sect. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

& servit merveilleusement l'avidité Papale, croyant défendre les droits de sa couronne.

Ce fut au retour de cette expédition que Charles convoqua une assemblée générale des Germains à Worms, pour y délibérer en commun, suivant l'ancien usage, sur les intérêts de la nation, & ce fut dans cette assemblée que la guerre fut résolue contre les Saxons qui se disposoient à recommencer les hostilités. Charles les prévint, les battit, fit couler des torrens de sang, ne leur accorda la paix qu'à condition qu'ils se feroient Chrétiens; conversion d'autant plus singuliere, que tandis que les soldats du vainqueur tenoient le glaive suspendu sur la tête des Saxons, des Prêtres les inondoient d'eau baptismale (1).

775 & suiv.

De nouvelles victoires attendoient, sur les rives de l'Ebre, Charles qui y fut appellé par Ibinalarabi, l'un des Chefs des Sarrasins, Gouverneur de Saragosse, chassé de son gouvernement par Abderame, Roi de Cordoue. A la tête d'une armée encore plus redoutable par le nom de son Général que par le nombre des soldats, Charles passa en Espagne, humilia les Sarrasins, s'empara de leurs plus belles provinces, & revint en Allemagne, où le célebre Wittékind avoit engagé les Saxons dans une nouvelle revolte. Animés par un tel chef, les Saxons avoient dévasté la Westphalie, & avoient pénétré en Franconie, où ils commettoient des ravages affreux.

Nouvelle revolte des Saxons.

Charlemagne, impatient de punir ce peuple indocile, prenoit la route de ses états & ne respiroit que vengeance, lorsque son armée tomba dans une embuscade que lui avoit dressée Louis, Duc des Gascons & le plus envenimé des ennemis de Charles, qui fut entierement défait en cette malheureuse rencontre; son armée presqu'entiere fut massacrée, ses bagages pris, & pour comble de disgrace, il perdit dans cette action ses plus braves Guerriers, & entre autres le célebre Roland si fameux parmi les Romanciers. Louis ne jouit pas long tems du fruit de ce succès: Charles, enflammé de courroux, porta le ravage, la terreur & la mort dans la Gascogne, prit Louis & le fit pendre. Avant que d'aller humilier & punir les rebelles d'Allemagne, Charles s'arrêta en France, y publia de sages loix, pourvut à la tranquillité publique, & alla visiter les villes les plus considérables de ce Royaume: Retournant ensuite sur ses pas, il traversa le Rhin, & s'approcha des Westphaliens, commandés par Wittékind sur les bords de la Lippe (3).

Loix portées par Charlemagne.

La seule approche de Charlemagne porta le trouble & la consternation dans le cœur des rebelles, qui, malgré tous les efforts de Wittékind, prirent la fuite, & ne reparurent bientôt après que pour tomber aux genoux du Monarque, qui voulut bien oublier leur revolte. Charles connoissoit l'indocilité naturelle des Saxons, & croyant ne pouvoir s'en faire obéir qu'autant qu'ils seroient retenus par le frein de la religion, il fit publier une loi terrible, & telle que la plus farouche intolérance auroit pu la dicter. Par cette loi de sang, il ordonna que quiconque refuseroit de se convertir au Catholicisme, ou se diroit chrétien pour se dispenser de recevoir le baptême, seroit mis à mort. Bientôt le fanatisme trouva moyen d'étendre cette loi barbare à une infinité de cas, & la persécution la plus violente fut allumée. Du reste,

Sévérité outrée de Charlemagne.

(1) Anonym. *Annal. Gestor. Arnol.* (2) *Annal.* Eginh Lauresh.

Charles défendit, sous les plus grandes peines, aux vaincus de s'assembler sous quelque prétexte que ce fût (1).

Hist. d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

775 & suiv.

Le nombre & la vaste étendue des états de Charles lui faisoient sentir combien il étoit difficile de tenir sous le joug tant de nations de caractere différent: il prit la résolution de faire part de ses couronnes à ses enfans; & d'ériger en Royaumes, en faveur de ses deux puinés, Carloman & Louis, l'Italie & l'Aquitaine. A peine il étoit débarassé de ces soins, qu'il eut à se défendre contre les Sclaves qui avoient fait des courses en deçà de la Sale, & contre les Saxons, que l'infatigable Wittékind avoit engagés dans une nouvelle revolte. Charles envoya ses Généraux; mais la victoire s'étoit décidée pour les ennemis: le Monarque irrité, prit le commandement de l'armée, entra en Saxe, où il reçut l'hommage des villes qui n'avoient eu aucune part à la revolte: les chefs mêmes de ces villes, lui ayant livré 4500 soldats qui avoient combattu sous les drapeaux de Wittékind, Charles transporté de courroux, les fit tous inhumainement massacrer. Cet acte de barbarie souleva les villes Saxonnes qui jusqu'alors lui étoient restées soumises, & il eut autant d'ennemis que la Saxe renfermoit d'habitans. Cependant la fortune couronna toutes les entreprises de Charles, & jusques à ses crimes: il triompha des rebelles & les traita non en maître qui punit, mais en tyran féroce qui se venge. Son inhumanité ne lui réussit pas; elle parut ranimer au contraire la valeur des rebelles, qui, soutenus par le courage héroïque de Wittékind, lui opposerent une telle résistance, que, renonçant enfin aux voies de rigueur, il offrit aux Saxons la paix à des conditions plus favorables qu'ils n'eussent pu en espérer; ils mirent bas les armes, consentirent à reconnoître sa puissance dont-ils se déclarerent les vassaux, comme ils le sont aujourd'hui de l'Empire, & conserverent leurs privileges & leurs loix (2).

Atroce rigueur de Charles. Soumission des Saxons.

Cette guerre terminée après trente trois ans d'hostilités, Charles tourna ses armes contre Tassillon, Duc de Baviere, avec lequel pourtant il se réconcilia, celui-ci n'ayant osé lutter contre un tel ennemi. Cette bonne intelligence ne se soutint que peu de tems: Tassillon étoit trop inquiet & trop imprudent pour vivre constamment paisible: il se ligua avec les Huns, & tandis qu'il méditoit de nouvelles hostilités, le Duc de Benevent se préparoit aussi à entreprendre une nouvelle guerre, de concert avec Irene, qui ne gardant plus de mesures, voulut soumettre les Romains au joug de son Empire. L'activité, la prudence & sur-tout le bonheur de Charles dissiperent ces orages: il humilia le Duc de Baviere, le dénonça comme coupable de félonie, dans une assemblée générale, lui fit faire son procès, & le fit condamner à perdre la tête: mais content de l'avoir dépouillé de son Duché qu'il réunit à ses états, il le rélégua pour toujours dans un monastere. Les Huns ne firent que d'inutiles tentatives pour venger Tassillon; ils échouerent & la fortune du Monarque l'emporta aussi sur Irene & le Duc de Benevent qui s'efforcerent vainement d'affoiblir sa puissance en Italie (3).

Il s'empare du Duché de Baviere.

Ses divers ennemis abattus, Charles employa le loisir que lui laissoit la paix, à rétablir la police intérieure de ses états & à en chasser l'ignorance. Dans

(1) *Annal. Gest. a Carol.* (2) Eginhard. *Annal. Gest. à Carol.* (3) Id. Theoph. *in vit. Carol.*

SECT. I. *Hist.* d'Allemagne depuis les premiers tems jusqu'à Charlemagne.

cette vue il publia des réglemens très-sages, & fonda des écoles publiques dans la plûpart des villes considérables. Il se fit admirer aussi par les loix qu'il porta pour réprimer la corruption des mœurs & effrayer les vices, l'usure, l'adultere, la violation des sermens furent les principaux objets de ses loix pénales.

Tandis que Charles se livroit tout entier aux soins de l'administration, des nations indociles se souleverent contre lui, & bientôt il fut obligé de prendre les armes contre les Wilses, habitans de la Poméranie & de Mecklenbourg qui ne cesserent de faire des courses sur les terres des Austrasiens. Charles ne fit que se montrer à la tête de son armée, & les Wilses vaincus, furent, dès le premier combat, obligés de lui demander la paix, & de lui jurer fidélité. Il falloit de plus grandes forces pour réduire les Huns: mais Charles fut contraint de suspendre cette expédition pour éviter les suites d'une maladie épidémique qui ravageoit ses troupes (1). Il se rendit à Ratisbonne, où il apprit avec douleur que la jeune Fartrade, sa femme, fille d'un Comte de Franconie, qu'il avoit épousée & qu'il aimoit éperdument, lui avoit aliéné par ses hauteurs & ses injustices la plus grande partie de la noblesse. Les Grands s'étoient ligués contre lui, & avoient à leur tête Pepin, son propre fils, jeune Prince inquiet, dévoré d'ambition, & jaloux de la préférence qu'il croyoit que son pere donnoit à ses autres enfans. Pepin, que Charles avoit eu de son mariage avec Himiltrude qu'il avoit répudiée, excité par les Grands, avoit juré aux pied des autels d'immoler sa famille à son ressentiment, & sur tout Carloman & Louis ses deux freres: il avoit promis aussi d'envelopper son pere dans le massacre, & déjà les conjurés avoient fixé le jour de l'exécution de ce complot affreux.

Il est obligé de condamner son fils qui avoit conjuré contre lui.

Charlemagne, averti des horribles projets médités contre lui, fit arrêter les coupables, qui furent tous condamnés à perdre la tête: mais ne pouvant se résoudre à envoyer son fils sur l'échaffaud, le Monarque attendri commua la peine, & relégua à perpétuité le perfide Pepin dans un monastere (2).

Délivré du danger qui l'avoit menacé, Charles se flattoit de jouir enfin d'un calme heureux, lorsqu'il fut obligé de réprimer les hostilités des Saxons du Weser, qui se souleverent en même tems que les Huns reprenoient les armes; ensorte qu'il eut à la fois deux ennemis également dangereux à combattre.

775-800.

Au milieu de ces soins & de ces inquiétudes, Charlemagne trouvoit des momens pour se livrer à son goût pour les sciences, & pour former les plus vastes projets, entre autres celui de joindre le Pont-Euxin à l'Océan Germanique; il avoit lui-même tracé le plan du canal qu'il se proposoit de faire creuser; il fit même commencer l'exécution de cet ouvrage, qui, si les circonstances eussent permis de l'achever, eut été sans contredit le plus beau monument que ce Monarque eut pu ériger à sa gloire. Il faisoit travailler à ce grand ouvrage, quand il fut informé d'une nouvelle révolte des Saxons, qui, embrasés de fanatisme pour leur ancienne Religion qu'on les avoit obligés d'abjurer, avoient chassé les missionaires, renversé les Eglises, & rétabli les Idoles.

Monumens & institutions utiles.

(1) *Annal. Gest. à Carol.* (2) Id. Theophil. *in vit. Carol.* Moissia. Loisel.

Ces nouvelles allarmantes n'empêcherent point Charlemagne de préſider à un concile, le plus célebre qui ſe ſoit jamais tenu en occident, & qui fut aſſemblé dans le camp du Monarque, près du Mein, au même endroit où depuis fut conſtruite la ville de Francfort. Tandis que dans cette aſſemblée, Charles donnoit des preuves de ſon zele pour le Catholiciſme, ſon adroite politique ſemoit la diſcorde parmi ſes ennemis (1). Ce moyen lui réuſſit; les Saxons ſe ſoumirent, & afin de n'avoir plus à craindre de tels ſoulèvemens, il tranſporta les deux tiers de cette nation dans les diverſes Provinces de ſes Etats. Cette diſperſion n'empêcha pourtant point les Saxons indociles de ſe ſoulever encore très-peu de tems après; & Charles, pénétré d'indignation, abandonna leur pays à la fureur du ſoldat, qui y mit tout à feu & à ſang, & y extermina plus de 30 mille hommes.

Hiſt. d'Allemagne depuis les premiers tems juſqu'à Charlemagne.

A peu près dans le même tems les Huns, après bien des hoſtilités qui n'avoient ſervi qu'à les épuiſer, furent entierement ſoumis: Charles commençoit à goûter les douceurs de la paix, quand des Ambaſſadeurs de Rome vinrent lui annoncer la mort du Pape Adrien & l'élection de Léon III, qui lui envoyoit les clefs du ſépulcre de S. Pierre & l'étendard de Rome, afin de lui marquer qu'il le reconnoiſſoit pour le Roi des Romains & ſe déclaroit ſon vaſſal. Ce Monarque quelque zélé qu'il fut pour la religion doutoit ſi peu de ſa prééminence ſur le ſouverain Pontiſe qu'il fit partir des commiſſaires pour recevoir en ſon nom les ſermens de Léon III, ainſi que ceux des Romains (2).

SECTION II.

Hiſtoire d'Allemagne, depuis l'avènement de Charlemagne à la Couronne de l'Empire, en 800 juſqu'à la mort de Louis II, en 875.

Quelque violentes que fuſſent les tempêtes qui agitoient ſon regne, Charles, en quelque ſorte, ſupérieur à l'humanité, ne négligeoit rien de ce qui lui paroiſſoit devoir éterniſer ſa gloire & le ſouvenir de ſon goût pour les arts; il fit conſtruire à Aix-la Chapelle une Egliſe de la plus éminente beauté, & un palais dont les vaſtes portiques, pouvoient contenir une armée. Il fit auſſi jeter, ſur les bords du Weſer, les fondemens de la ville d'Hereſtal, qui ſubſiſte encore ſous ce nom.

Tous les Souverains s'empreſſoient d'envoyer des Ambaſſadeurs à Charlemagne, de reconnoître ſa ſupériorité, & de rechercher ſon alliance. Il n'y avoit que les Saxons qui, toujours remuans & toujours remplis du déſir de recouvrer leur ancienne indépendance, bien loin de conſentir à lui rendre hommage, ſe ſouleverent de nouveau. Il jura de tirer de leur crime la plus éclatante vengeance, & déjà il commençoit à leur faire ſentir les effets de ſon

Charles paſſe en Italie.

(1) Eginh. Annal. Cordemoy. *Hiſt. Franc.* (2) Platin. Anaſtaſ. *Epiſtol. Carol. ad Angilb.*

SECT. II. *Hist.* d'Allemagne, 800-875.

courroux, lorsqu'il reçut des Ambassadeurs du Pape Léon III, qui l'envoyoit conjurer de voler à son secours contre le clergé Romain que les neveux du dernier Pape avoient soulevé contre lui. Charles passa les Alpes, & se présenta devant les murs de Rome où il fut reçu avec les honneurs les plus éclatans. Il prononça, comme Monarque & Juge suprême, entre le Pape & ses persécuteurs, qui furent condamnés. Pénétré de reconnoissance Léon lui proposa de lui faire conférer la couronne de l'Empire, dont Irene s'étoit rendue indigne en faisant mourir son fils. Charles qui préféroit à ce titre celui de Roi de France; Charles dont la puissance étoit affermie à Rome, ainsi que dans le reste de l'Italie, pensa comme Odoacre avoit pensé, rejeta cette proposition & défendit même qu'on lui en parlât davantage (1).

Il reçoit la couronne de l'Empire. 800.

Il est vrai que la puissance de Charlemagne étoit telle qu'il n'y avoit point de titre qui put en relever l'éclat. Cependant il est bien difficile qu'ambitieux comme il l'étoit, de toute espece de gloire, il ait sincerement dédaigné le titre d'Empereur. Quoiqu'il en soit, il en fut bientôt décoré; car comme il assistoit à la messe solemnelle de la nuit de Noel, & qu'il étoit incliné auprès de l'autel, le Pape Léon, qui vraisemblablement ne regardoit pas comme bien sérieuse & de bien bonne-foi la défense qui lui avoit été faite, ceignit un diadême sur le front de Charles, & se prosterna devant lui: aussitôt les voutes de l'Eglise retentirent des cris de *vive Charles*, *toujours Auguste*, *Empereur des Romains*. Le nouvel Empereur porta la modestie où la dissimulation jusqu'à paroître fort peu content de l'espece de violence qu'on venoit de lui faire, & il protesta que s'il eut prévu les démarches de Léon, il se fût éloigné de Rome. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle ne se fut pas plutôt répandue, que l'Impératrice Irene, craignant tout d'un tel voisin, se hâta de lui envoyer des Ambassadeurs, chargés de lui proposer d'unir les deux couronnes & de l'épouser, afin que l'Empire de la terre ne fut plus divisé. Charles approuva ce projet & ne balança point à accepter cette proposition, qui pourtant ne fut point suivie, parce que très-peu de tems après Nicephon, ayant précipité du trône l'Impératrice Irene, la relégua dans l'Isle de Lesbos, s'empara de ses trésors, de la couronne Impériale, & envoya des Ambassadeurs à Charles pour justifier ce que sa conduite sembloit avoir d'irrégulier.

Pendant qu'Irene, dépouillée de son autorité ne conservoit à Lesbos de sa puissance évanouie que le souvenir accablant de ses fureurs & de ses crimes, les armes de l'Empereur d'Occident prospéroient en Hongrie, en Espagne & en Saxe. Nicephon qui, pour se maintenir sur le trône qu'il venoit d'usurper
802. avoit le plus grand intérêt à ménager un aussi redoutable monarque, lui céda autentiquement l'Empire d'Occident avec le titre de César & d'Auguste, qu'il n'étoit point en état de lui disputer, & par cet acte de cession il régla les limites des deux Empires qui eurent pour bornes les états de Venise & ceux de l'Eglise; de maniere que la Sicile & la partie la plus éloignée de l'Italie, à l'exception de quelques places seulement, demeurerent sous la domination des Grecs (2).

Tout sembloit concourir à la gloire de Charles & dans le même tems qu'il affer-

(1) *Annal. Metens.* Moissel. Eginh. Loisel. *Annal. Gest. à Carol.*

(2) Summonte *Hist. di Napol.* L. 1.

Hist. d'Allemagne, 800-875.

affermissoit sa puissance en Italie, il terminoit la guerre de Saxe, qui duroit depuis trente années. Afin de n'avoir plus de revoltés à réprimer dans ce pays, il obligea dix mille Saxons d'au delà de l'Elbe de passer avec leurs familles, les uns dans le pays des Allemands, les autres dans la Flandre & le Brabant, où il les dispersa. Il ne lui restoit plus qu'un ennemi à soumettre, Godefroi chef des Danois, & qui depuis long-tems lui faisoit la guerre avec acharnement. La mort de Godefroi rétablit le calme, & l'Empereur jouit enfin de la satisfaction de voir la paix assurée dans ses vastes états, & toutes les nations s'empresser à rechercher son alliance & son amitié. Il reçut des Ambassadeurs & des riches présens des Maures, des Perses, des Huns, des Grecs, & des Anglois qui reconnoissoient tous sa puissance, lui rendoient une sorte d'hommage, & lui marquoient la plus entiere déférence (2).

Charlemagne partage ses Etats entre ses fils. 805.

Pour terminer glorieusement sa carriere, il ne manquoit à Charlemagne que d'assurer dans sa famille, avec le titre d'Empereur la possession des sceptres qu'il avoit réunis. Dans cette vûe, il prit la résolution de partager dès son vivant, ses Etats entre ses fils, & de prévenir par un testament les troubles que leur ambition ou leur rivalité pourroit susciter après sa mort. Il avoit eu cinq femmes: mais de ces cinq épouses, Hildegarde avoit été la seule qui lui eut donné des enfans mâles, & c'étoit d'elle qu'il avoit eu ses trois fils, Charles, Pepin & Louis. Dans une diete qu'il avoit convoqué à Thionville, & où s'étoient rendus tous les Seigneurs de l'Empire, il dit quelles étoient ses volontés au sujet du partage de ses états: les grands qui composoient cette assemblée applaudirent à ses dispositions, & jurerent de s'y conformer, mais bientôt elles devinrent inutiles par la mort de Charles & de Pepin, le premier n'ayant point d'enfans & Pepin ne laissant qu'un fils naturel, Bernard, à qui Charlemagne donna le Royaume d'Italie. La mort de Pepin & de Charles ne laissoit à l'Empereur, que Louis, Roi d'Aquitaine pour lui succéder, & il n'en fut que plus pressé de l'associer à l'Empire: en effet il tint à Aix une diete solemnelle composée des évêques, des abbés, des ducs, des oncles de l'Empereur & de tous les seigneurs François, qu'il conjura de rester fidelles à son fils, leur demandant s'ils consentoient qu'il lui conférât le titre d'Empereur: ils y consentirent tous, & Charles couvert de l'habit impérial, la couronne sur la tête, & suivi de tous ceux qui composoient cette diete, se rendit à l'église d'Aix, & s'avançant du grand autel sur lequel étoit placée une autre couronne, il ordonna à son fils de la prendre & de se couronner lui-même, tant il étoit persuadé que ce n'étoit que de Dieu seul & point du tout du Pape qu'il tenoit le sceptre impérial (3). Louis obéit à son pere; le peuple le proclama Empereur; Charlemagne ne songea seulement point à envoyer à Rome faire part de cette nouvelle au souverain Pontife, & beaucoup moins encore à lui demander son consentement: il étoit trop persuadé qu'il ne tenoit rien de Rome, & que bien loin d'être dans aucune sorte de dépendance du Pape, le souverain Pontificat dépendoit de lui en très-grande partie, ainsi que l'avoit reconnu le Pape Adrien, qui, en lui confirmant le Patriciat de Rome, y avoit attaché le droit de nommer au S. Siege. Ce qu'il y a de bien évidemment prouvé, c'est que Charlemagne,

Il associe son fils Louis à l'Empire. 813.

(1) *Chron. Moissiacense. ad ann.* 808. (2) Eginh. Vita Car. C. 9. Thegan. Cap. 5-6.

soit en qualité de Patrice de Rome, soit par sa dignité d'Empereur d'Occident, regarda constamment le Pape comme son inférieur, & à bien des égards comme son sujet, & qu'il n'imagina jamais qu'un jour les souverains Pontifes porteroient leurs prétentions & leurs excès d'ambition jusques à disputer de pouvoir & de prééminence avec ses successeurs.

Peu de jours après que Louis eut été proclamé Empereur, son pere le renvoya chargé de présens; leur séparation fut douloureuse; on vit pour la premiere fois Charlemagne verser des larmes, lorsque son fils vint prendre congé de lui; aussi étoit-ce pour la derniere fois qu'il le voyoit: car peu de tems après le départ du Roi d'Aquitaine, Charlemagne fut attaqué d'une fievre si violente, qu'en huit jours elle le conduisit au tombeau, il expira le 28 Janvier 814 dans la 72e année de son âge, dans la 47e de son regne, la 42e depuis la conquête d'Italie, & la 14e après son élection au trône impérial.

Mort de Charlemagne 814.

Son Caractere.

Charles fut sans contredit un conquérant illustre, & le plus grand des souverains de son tems; il tenoit de la nature, des dispositions heureuses, & de l'éducation, des talens d'autant plus estimables qu'ils étoient très-rares dans son siecle; c'est de son regne que les lettres datent leur naissance en France & en Allemagne. Peu content de les protéger, il les cultiva lui-même; musicien & poëte, on croit que ce fut lui qui composa le poëme, long-tems regardé en Europe comme un excellent ouvrage, sur la mort du célebre Roland; il établit des universités, des écoles célébres. Au goût des sciences & des arts, il unit beaucoup de zele pour la religion, & ce zele fut quelquefois févere & fanatique jusqu'à l'atrocité. Il augmenta considérablement le domaine des Papes, auxquels il étoit bien éloigné de penser qu'il fournissoit des armes redoutables, que leur ingratitude & leur ambition tourneroient contre ses successeurs. Il est vrai qu'à son égard la reconnoissance du S. Siege ne s'est jamais démentie; il souffre même que dans plusieurs églises on l'invoque comme saint; tandis qu'à Mets on fait tous les ans un service pour le repos de son ame. Ce n'est pas que nous ne pensions, qu'à ne considérer que ses grandes qualités, & même quelques vertus qu'il eut, Charlemagne n'ait merité les honneurs de l'apothéose; mais enfin, Charlemagne fut dévoré de l'ambition la plus outrée; il fut conquérant, & les guerres qu'il entreprit ne furent souvent rien moins que justes: Charlemagne Spoliateur des fils de Carloman son pere; Charlemagne qui reçut neuf femmes dans sa couche, à titre d'épouses & de concubines; Charlemagne toujours entraîné par la fougue de ses passions impérieuses, qui déshonora presque toutes ses victoires par son impitoyable dureté envers les vaincus; ce conquérant insatiable qui eût égorgé la moitié de l'espece humaine, pour soumettre l'autre à ses loix; ce vainqueur peu généreux, qui fit inhumainement périr la plûpart de ses prisonniers dans les fers; ce farouche dévastateur de la Saxe, qui en extermina presque tous les habitans, sous prétexte de les convertir: Charlemagne enfin fut un excellent Général, un grand Monarque, habile & profond politique; on peut même le regarder, si l'on veut, comme le plus grand homme d'état qui eut encor paru; mais il faut avouer que cet illustre Charlemagne est un étrange Saint.

Louis, Roi d'Aquitaine recueillit seul la vaste succession de Charlemagne: il fut de nouveau proclamé Empereur & reconnu pour Roi de la Nation Fran-

Hist. d'Allemagne, 800-875.

Avénement de Louis le débonnaire au trône Impérial. 814.

çoise; ensorte qu'à l'exception de l'Italie, sur laquelle régnoit Bernard, fils naturel de Pepin, Louis réunit tous les Sceptres que Charlemagne avoit portés. Mais en lui transmettant ses droits & ses couronnes, Charlemagne n'avoit pu transmettre son courage, ni son ambition, ni son habileté. Doux, bienfaisant, & peu sensible à la gloire des armes, Louis ne montra sur le trône que les vertus paisibles d'un citoyen ordinaire. Son extrême facilité à donner sa confiance à des gens qui en abusoient; la foiblesse qu'il eut de pardonner aux traîtres qui l'avoient trompé, aux ingrats qui ne s'étoient servis de ses bienfaits que pour attenter à son autorité, lui firent donner le surnom de *Débonnaire:* mais un Prince trop débonnaire n'étoit pas digne d'occuper le premier trône de la terre, & de porter la couronne que Charles venoit d'illustrer.

Ce ne fut cependant point dans les premiers jours de son regne que Louis apprit aux factieux qu'ils pouvoient tout oser: au contraire, il commença par donner de sa justice & de sa fermeté les plus imposantes idées. Deux freres, hommes d'Etat, distingués par leurs talens, encore plus que par l'éclat de leur naissance, & proches parens du Monarque, avoient eu toute la confiance, du dernier Empereur, & à force d'intrigues ils s'étoient élevés au plus haut degré d'autorité. Ces deux freres étoient Adelard & Vala, unis par l'amitié, n'entreprenant rien l'un sans l'autre, & remplis en apparence de piété; mais tous deux également dévorés d'ambition. Adelard, Abbé de Corbie avoit été pendant plusieurs années à la tête des conseils de Pepin, Roi d'Italie, & son administration, qui n'avoit été heureuse ni pour son maître, ni pour le peuple, l'avoit été beaucoup pour lui; de maniere qu'il étoit parvenu à la plus énorme opulence. Vala avoit rempli le même poste auprès de Bernard, & il s'étoit conduit exactement comme son frere. Le peuple murmuroit, & Charlemagne trop prévenu en leur faveur, les consoloit de la haine publique par de nouveaux bienfaits: mais Louis, connoissant depuis long-tems leurs rapines & leurs vexations; étant d'ailleurs informé qu'ils l'avoient desservi de toute leur puissance auprès de l'Empereur: son premier soin fut de les éloigner de sa cour: Adelard même fut dépouillé de son Abbaye: quant au pieux Vala, il ne put soutenir sa disgrace, & dans son désespoir, il alla se faire moine (1).

Il commence par donner des preuves de fermeté.

Ce coup d'autorité fit dans l'esprit des peuples le plus grand honneur à Louis. Il leur donna bientôt une occasion nouvelle de l'admirer & de lui supposer une résolution inébranlable de soutenir ses droits. Des factieux avoient formé à Rome des projets, ou peut-être des complôts contre le Pape Léon, qui, les prétendant convaincus, les fit mourir dans les supplices. Informé de cet acte de souveraineté, Louis en fut vivement irrité, & il envoya Bernard, Roi d'Italie, à Rome, pour y prendre des informations sur ce fait. Le souverain Pontife, justement allarmé du mécontentement de Louis, se hâta d'envoyer en Allemagne des députés chargés de le justifier (2) mais ce qui bientôt le dégagea tout à fait de l'embarras où il s'étoit jeté, fut une maladie qui le mit au tombeau, son successeur Etienne IV s'empressa d'exiger de tout le peuple Romain le serment de fidelité au nom de l'Empereur, & ce serment démontre que la souveraineté de Rome appartenoit pleinement au chef de l'Empire. Etienne pour se rendre Louis favorable, fit plus encore, il

Son autorité sur Rome & sur le Pape.

(1) Vita Adalh. n. 3. *Act. Bened.* pag. 319. (2) Eginh. *al* 5. *Ann. Astron.*

Sect. II. Hist. d'Allemagne, 800-875.

alla en France présenter son hommage à l'Empereur qui tenoit sa cour à Rheims, & le sacra de nouveau, cérémonie superflue dont Louis n'avoit aucun besoin.

Le Pontificat d'Etienne fut assez court. Paschal son successeur envoya dès les premiers jours de son pontificat une lettre à Louis par laquelle il protestoit que c'étoit malgré lui-même qu'on l'avoit forcé d'accepter la Thiare, qu'il savoit bien ne pouvoir légitimement tenir que des mains du maître de l'Empire (1). Les excuses de l'adroit Paschal parurent si satisfaisantes à Louis, qu'il confirma par un acte autentique les donations faites à l'Eglise Romaine par Pepin & par Charlemagne. Il ajouta même à ces libéralités, déjà plus que considérables, la ville & le duché de Rome, ainsi que les Isles de Corse, de Sardaigne & de Sicile. S'il faut s'en rapporter aux assertions du S. Siege, Louis, ne gardant plus de mesures dans sa prodigalité, consentit par le dernier article de ce même decret, que lorsque la chaire de S. Pierre viendroit à vaquer, les Romains fussent libres d'élire un Pape & de le faire consacrer (2).

Sa prodigalité envers le S. Siege.

Il n'est pas vraisemblable, quoique Rome puisse alléguer, que Louis, qui donnoit alors pour la premiere fois une marque de foiblesse & de pusillanimité, se soit oublié à ce point, & qu'il ait tout à coup renoncé à la plus importante prérogative de sa couronne, à sa suprématie sur Rome & le S. Siege (3), quoiqu'il en soit, Louis ne tarda point à donner par excès de tendresse paternelle, une preuve bien mieux constatée de foiblesse & d'imprudence, & ce fut là, l'époque des chagrins & des malheurs qui remplirent le reste de sa vie. Dans une diete qu'il tint à Aix la chapelle, il déclara la résolution qu'il avoit prise d'associer à l'Empire Lothaire, l'aîné de ses trois fils; & afin que les deux autres n'eussent point à se plaindre de cette préférence, il déclara Pepin Roi d'Aquitaine, & Louis Roi de Baviere.

Partage imprudent de la couronne Impériale. 817.

Ce partage prématuré, devoit inévitablement entraîner des troubles & des guerres; car Louis n'étant rien moins qu'assuré de la docilité des trois freres, également ambitieux de posséder, chacun exclusivement, l'entiere succession de Charlemagne, & se dépouillant lui-même de la force & de l'autorité dont il avoit besoin pour les contenir, il se mettoit hors d'état de réprimer l'abus qu'ils seroient tentés de faire de leur puissance: mais il n'étoit ni assez prévoyant ni assez politique pour se douter des suites que pouroit avoir sa démarche inconsidérée, & il ne consultoit alors que les mouvemens de son cœur tendre & affectueux.

Dans le tems que Louis s'associoit ses fils, il étoit trop occupé du plaisir de les élever au rang suprême pour songer au dangereux ennemi, que ce partage alloit lui susciter. Cet ennemi étoit Bernard, Roi d'Italie, qui, en sa qualité de fils de Pepin, qui étoit fils de Charlemagne, avoit déjà témoigné combien il étoit mécontent de voir préférer Louis même. Aussi ne fut-il pas plutôt informé de l'association de Lothaire au trône Impérial, qu'il leva des troupes & s'avança jusqu'aux Alpes, dans le dessein de faire retracter par la force des armes des dispositions qu'il prétendoit injustes.

(1) Eginh. *Ann* 8. 7. Astron. 817. (2) On soupçonne avec raison ce dernier article d'avoir été inséré frauduleusement. Louis ne pouvoit donner la Sicile qui appartenoit à l'Empereur de Constantinople. (3) Fleuri Hist. Eccl. Tom. X. L. 46.

Quelque décidé néanmoins que Bernard parut être à défendre sa cause, dès la premiere nouvelle de la marche de l'Empereur, qui, suivi d'une puissante armée, étoit déjà aux environs de Châlons sur Saône, il ne vit plus que le danger dans lequel il s'étoit jeté. Tous ses projets de guerre l'abandonnoient; & changeant tout à coup de résolution, il congédia son armée, eut recours à la clémence de son oncle dont il connoissoit le cœur tendre & compatissant, & alla se jeter à ses pieds. Il fut trompé dans son attente: Louis ne jeta qu'un regard froid & sévere sur son neveu: il lui ordonna de le suivre à Aix là Chapelle, où, dans une diete, tous les coupables furent condamnés à mort: le nombre en étoit très considérable, & l'Empereur, après avoir long-tems balancé entre l'indulgence & la rigueur, prit le parti de commuer la peine: il fit crever les yeux à Bernard & à tous ses complices laïques. Quant aux évêques & aux prélats qui étoient entrés dans cette faction, ils furent déposés dans un concile.

Hist. d'Allemagne, 800-875.

Sévérité outrée de Louis. 818.

Cet acte de rigueur, ou pour donner aux choses le nom qui leur convient, ce trait de barbarie envers Bernard & ses complices étonna beaucoup de la part de Louis, qui depuis quelque tems ne passoit point de jour sans donner quelque preuve nouvelle de foiblesse, d'inconstance & de pusillanimité; aussi ne tarda-t-il point à revenir à son vrai caractere.

Il est des hommes, & malheureusement c'est peut-être le plus grand nombre, que la sévérité peut seule retenir dans la soumission, & qui ne restent fideles que par crainte: tels étoient la plûpart des grands de la cour de Louis: tels étoient sur-tout les évêques & le clergé de ses états. Tant qu'il avoit parlé en monarque absolu, on avoit respecté ses ordres; mais à peine il se fut relaché de cette fermeté; qu'on cessa de lui obéir; on commença par de légeres infractions, & l'on finit par les plus odieux complots.

Sa foiblesse & sa pusillanimité.

De tous les défauts de Louis le plus considérable, & le plus dangereux pour lui même, dans le rang qu'il occupoit, étoit de ne connoître aucun milieu entre les extrêmes; également outré dans les bienfaits qu'il répandoit & dans les peines qu'il décernoit, dans ses haines & ses attachemens, il passoit rapidement, & à l'égard des mêmes personnes, de la plus forte aversion à la plus aveugle amitié, du plus grand éloignement à la plus entiere confiance. Il sentit qu'il avoit trop durement puni les complices de son neveu Bernard, &, pour réparer ce que la punition avoit eu de trop rigoureux, il fit une espece d'aveu public de l'injustice de la condamnation qu'il avoit prononcée: peu content de pardonner à tous ceux qui avoient eu part à l'entreprise du Roi d'Italie, il leur rendit leurs biens & les rétablit dans leurs emplois: Adelard & Vala furent compris dans cette amnistie, le premier, avec son abbaye qui lui avoit été si justement ôtée, & qui lui fut rendue, obtint à la cour une place très-importante, & qui lui assuroit plus de crédit, c'est-à-dire plus d'occasions de nuire, d'opprimer & de cabaler qu'il n'en avoit eu jusqu'alors (1).

Il rappelle les rebelles qui abusent de sa bienfaisance.

Il est vrai qu'Adelard fut merveilleusement secondé par les évêques, qui, abusant de la foiblesse de Louis, formerent des projets auxquels ils n'eussent jamais osé songer sous un maître moins inconstant & moins pusillanime. Il

(1) Eginh. n. 821. Astron. *Vit. Lud. Pii.*

SECT. II. *Hist.* d'Allemagne, 800-875.

avoit eu la maladresse de leur laisser appercevoir la facilité qu'il avoit à se tourmenter lui-même par des scrupules puériles, & dès lors ils s'attacherent à le remplir de remords; ceux même d'entre les évêques qui avoient le plus fortement condamné la conduite des prélats engagés dans la conjuration de Bernard, & qui avoient le plus hautement approuvé la sentence de l'Empereur, furent les plus empressés à représenter à Louis qu'il avoit commis le plus énorme des délits, non pas précisément en faisant perdre la vûe à son neveu, mais en étendant ses vengeances jusques sur les ministres du Seigneur, toujours respectables qu'elle qu'eut été leur conduite; & toujours affranchis de la jurisdiction des hommes: en un mot, les fourbes lui répresentoient que l'exil prononcé contre Adelard, Prêtre & Abbé, étoit un crime presque irrémissible aux yeux de la Divinité: ils lui répresentoient qu'un tel attentat exigeant la plus solemnelle réparation, il étoit essentiellement obligé d'en demander publiquement pardon à ceux qu'il avoit offensés, & à ceux qu'une semblable usurpation des droits sacrés de l'encensoir avoit scandalisés. L'imbécille Monarque convint de tout & s'humilia devant les traîtres qui le faisoient tomber dans l'avilissement: ils n'en furent point satisfaits; & pour se réconcilier avec le Ciel qu'il croyoit avoir courroucé, l'Empereur convoqua une assemblée générale & là il dégrada la majesté souveraine jusqu'à reconnoître ses fautes dans les termes les plus déshonorans, conjurant les évêques de vouloir bien lui pardonner sa présomption & son indocilité (1).

Il se livre aux conseils des évêques qui le trompent & l'avilissent. 822.

Cette scene revoltante fut l'époque des désastres du fils de Charlemagne: les évêques, abusant de leur triomphe, ne tarderent que peu de tems à susciter au maître de l'Empire des embarras cruels, & à lui faire essuyer des nouvelles indignités. Paschal qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, leur donna le signal de la revolte, & pour premier acte d'insubordination, il se porta lui-même à des excès qui ne furent ensuite que trop fréquemment imités (2). Le Pape Léon III, en plaçant sur la tête de Charlemagne une couronne que ce Monarque protesta ne pas lui avoir demandée, s'étoit persuadé qu'en cette circonstance il exerçoit un acte de supériorité: aussi dès ce moment, Léon & ses successeurs ne songerent plus qu'à se rendre entierement indépendans, & à briser le joug qui les assujettissoit malgré eux à la puissance impériale: mais le tems étoit venu où ils pouvoient tenter d'affranchir la thiare; & la foiblesse de Louis leur présentoit l'occasion la plus favorable. Paschal, afin d'en profiter, ne balança point à se souiller d'un crime.

L'Empereur avoit envoyé son fils Lothaire à Rome pour y veiller à l'administration de la justice, & Paschal le traitoit avec d'autant plus de distinction, qu'il le craignoit & qu'il le détestoit: mais il dissimula ses sentiments, eut pour lui les plus grands égards & le couronna Empereur; cérémonie d'autant plus inutile qu'il y avoit déjà plusieurs années que ce Prince étoit associé à l'Empire. Dans le nombre de ceux qui s'étoient le plus sincérement attachés à Lothaire se distinguoient sur-tout Théodose, Primitier de l'Eglise Romaine & Léon son gendre. Paschal qui n'avoit vu ce zele qu'en frémissant de jalousie, avoit publiquement loué leur conduite, & donné les plus grands éloges à la fidélité qu'ils témoignoient à leur légitime maître:

Attentats du Pape Paschal.

(1) Astron. Theg. de *Gest. Ludov.* (2) *Astron.* L. 19.

mais à peine celui-ci se fut éloigné de Rome, que le Pape fit arrêter le Primitier & son gendre, leur fit crever les yeux & ensuite décapiter (1).

Hist. d'Allemagne, 800-875.

L'atrocité de cet assassinat ne resta point cachée; la nouvelle s'en répandit, & Louis, ne pouvant se persuader que le souverain Pontife se fût rendu coupable de cet acte de barbarie, envoya pour la seconde fois Lothaire à Rome, afin d'y prendre les plus exactes informations. Soit que le fils de l'Empereur se conduisît mal-adroitement dans cette commission, soit qu'ayant dès lors formé les desseins qu'il fit éclater dans la suite, il crut devoir par avance ménager le souverain Pontife; il n'apprit rien de ce qu'il étoit chargé de découvrir, & Paschal en fut quitte pour protester sur la foi du serment, & devant le peuple assemblé, qu'il n'avoit eu aucune part à la mort du Primitier & de son gendre. Louis ne demandoit pas mieux que d'être dispensé de prononcer une sentence de rigueur; cette affaire ne fut pas poussée plus loin, & Paschal étant mort eut pour successeur Eugene II. A peine Eugene avoit pris possession du souverain Pontificat que Lothaire alla à Rome pour y affermir l'autorité impériale, sur laquelle le S. Siege ne cessoit point d'empietter: il fit au nouveau Pontife des reproches amers sur la maniere inique dont-on avoit traité tous ceux qui s'étoient montrés fideles à son pere ou à lui-même: il dit sans détour qu'il étoit excédé des plaintes qu'on lui adressoit chaque jour contre la conduite des Papes, contre les injustices & les prévarications des Magistrats de Rome: il condamna ceux-ci à des restitutions considérables, &, afin d'arrêter les progrès des usurpations du S. Siege; il fit une constitution par laquelle, bornant le pouvoir des Papes, des Ducs & des juges, il prescrivit en maître les devoirs qu'ils avoient à remplir. Dans cette constitution, à l'observation de laquelle les successeurs de Louis ne veillerent point avec assez d'attention, Lothaire marqua de la maniere la plus précise la souveraineté de l'Empereur sur le Pape & sur Rome (2).

Louis néglige de punir l'outrage qu'on lui fait.

Fermeté de Lothaire.

Mais tandis que Lothaire rétablissoit à Rome l'autorité impériale, Louis par de nouvelles bassesses avilissoit à Aix la Chapelle le sceptre de l'Empire. En effet, dans une assemblée générale, Vala, se dechaînant avec une insolence vraiment monachale contre les désordres de l'Etat, porta l'audace jusqu'à dire que c'étoit à Louis qu'il falloit imputer les désordres publics; à lui, qui loin de remplir les fonctions que son rang & sa dignité lui prescrivoient, s'appliquoit aux affaires de la religion, dont il ne lui étoit pas permis de se mêler. Ce discours séditieux fut applaudi du plus grand nombre, & Louis au lieu de chatier par une punition exemplaire la licence de Vala, s'excusa lâchement sur la pureté de ses intentions, & demanda que l'on examinât sa conduite dans un concile. Les applaudissemens qu'on avoit prodigués, au propos de Vala prouvoient qu'il y avoit déjà un parti de formé contre l'Empereur; & celui-ci ne méritoit que trop le mépris avec lequel le peuple écouta sa vile justification. Les factieux ne manquerent point à entretenir ces sentimens d'indignation publique, & bientôt l'Empereur apprit que l'esprit de revolte & de sédition, gagnant de proche en proche, il ne lui restoit plus de sujets sur la fidélité desquels il put compter. La rebellion éclata dans le même tems dans plusieurs provinces, & tandis que les Normands & les Sarrasins

Audace de Vala & lâcheté de Louis. 828

(1) Eginh. *an.* 823. Theg. cap. 30. (2) Coint. *ann.* 824.

ſe diſpoſoient à profiter de ces troubles, qu'ils fomentoient de toute leur puiſſance, des ennemis plus dangereux encore ſe mirent à la tête des mécontens, & porterent le déſordre qui agitoit l'état au plus haut degré de violence : ces ennemis étoient les trois fils, également ingrats, également perfides de Louis.

Ces Princes, peu contents des bienfaits que l'Empereur avoit verſés ſur eux, craignoient que la même facilité qu'il avoit eu de partager avec eux ſa puiſſance, ne l'engageât à ſe dépouiller de ce qui lui reſtoit, en faveur de Charles le Chauve, leur jeune frere, & leur crainte, qui pourtant ne pouvoit autoriſer leurs crimes, n'étoit que trop fondée. Après la mort d'Ermengarde, leur mere, l'Empereur avoit épouſé en ſecondes noces Judith, fille de Guelfe, Comte de Baviere : Judith avoit toutes les qualités que l'on eût deſiré dans Louis ſon époux ; mais ſes rares talens & ſon mérite ſupérieur étoient infiniment au deſſous de ſon ambition. A peine elle fut mariée qu'elle entreprit de gouverner l'Empire, même à l'excluſion de ſon époux, qui éperduement paſſionné pour elle, la laiſſa diſpoſer des charges & des dignités qu'elle donnoit & qu'elle ôtoit au gré de ſon caprice. De ce ſecond mariage étoit né Charles le Chauve : il étoit encore au berceau, que l'ambitieuſe Judith ne s'occupoit que du ſoin de lui aſſurer un rang digne du pere dont il étoit né (2).

Second partage des états de Louis, & mecontentement de ſon fils. 830.

Eſclave dévoué aux volontés de ſon épouſe, Louis penſa comme elle, ſe répentit du partage qu'il avoit fait, & par les conſeils de Judith, il publia à Worms, un édit par lequel, partageant de nouveau ſa ſucceſſion, il donnoit au jeune Charles tout le pays compris entre le Rhin, le Mein, le Necre & le Danube, la Rhetie aujourd'hui le pays des Griſons, la Bourgogne transjurane, c'eſt-à-dire toute cette contrée occupée aujourd'hui par les Suiſſes & Genève. Lothaire & Louis de Baviere ſon frere, vivement ulcerés de cette diſpoſition, jurerent d'en empêcher l'exécution, ils eurent peu de peine à attirer dans leur parti le plus grand nombre des évêques ; la nobleſſe, mécontente du gouvernement de Judith, ſe déclara pour eux, & Vala qui, par l'excès d'audace qu'il avoit montré à la diete d'Aix la Chapelle, avoit acquis parmi le peuple la plus haute conſidération, ſortit encore de ſon cloître & alla ſe ranger du côté des Princes rebelles (1).

L'Empereur Louis n'ignoroit point le complot qu'on tramoit contre lui, & croyant déconcerter les factieux, il fit venir auprès de lui Bernard, Comte de Barcelone & Gouverneur de la frontiere d'Eſpagne, homme qui s'étoit fait une éclatante réputation de courage & d'habileté ; mais qui n'étoit que violent, d'une ambition effrenée & de la plus revoltante préſomption. Bernard commença par mécontenter les grands & les principaux officiers de l'Empire, qu'il entreprit d'humilier, dépouillant les uns de leurs charges, & voulant contraindre les autres à reſpecter ſes volontés : il irrita le peuple par les plus inſupportables vexations : les eſprits s'aigrirent ; la foule des rebelles s'accrut ; Bernard devint l'objet de l'exécration publique, & il n'avoit pour lui que Louis qu'il rendoit odieux, & Judith que l'on accuſoit hautement d'avoir pour le nouveau miniſtre plus que de l'amitié.

Le

(1) Eginh. *ann.* 829. (2) *Vit. Valæ.* n. 7. Tom. 5.

Le mécontentement étoit porté au plus haut degré d'effervescence, lorsqu'on apprit que les Bretons s'étoient soulevés; l'Empereur comptant mal à propos que le besoin de l'état rameneroit ses enfans à leur devoir, assembla ses troupes à Aix la Chapelle: il se mit à leur tête, & il se disposoit à partir pour aller soumettre la Bretagne, lorsque la plus grande partie de son armée refusa de le suivre dans cette expédition.

Hist. d'Allemagne, 800-875.

Louis est abandonné de son armée.

Le nombre des mutins étant trop considérable pour que l'Empereur pût se flatter de les réduire, il partit avec le peu de soldats qui voulurent l'accompagner, & crut faire beaucoup que d'amener avec lui Louis, Roi de Baviere. Il avoit envoyé Lothaire en Italie, & avoit donné ordre à Pepin son troisieme fils de venir le joindre avec ses troupes d'Aquitaine. Il fut mal obéi; Lothaire n'eut pas plutôt reçu avis du départ de son pere, qu'il rentra en France, dans la résolution d'y faire valoir par la force des armes, ses droits contre le dernier partage fait en faveur de Charles; & Pepin, au-lieu de conduire ses troupes à son pere leva sans ménagement l'étendard de la revolte, & lui déclara la guerre.

Il ne restoit donc plus à l'Empereur que Louis, Roi de Baviere; mais celui-ci le quitta brusquement, & alla à Corbie, méditer & trâmer des complots avec le moine Vala. Tandis qu'il y prenoit des mesures pour assurer le succès de ses projets, Pepin marchoit, suivi d'une formidable armée, contre le petit nombre des troupes impériales; ensorte que Louis, hors d'état de tenir la campagne, prit le parti de congédier le Comte Bernard, qui courut se réfugier à Barcelone; de renfermer Judith dans un monastere à Laôn, & d'aller se renfermer lui-même à Compiegne. Il y fut bientôt suivi par Pepin, d'autant plus animé à poursuivre son entreprise, qu'un détachement de ses troupes avoit enlevé Judith, qui avoit été conduite dans son camp. Pepin la menaça de la faire périr, si elle n'acceptoit les deux conditions qu'il lui prescrivoit, l'une de prendre le voile, & l'autre d'aller engager son époux à se faire moine lui-même. Judith porta cette dure proposition à Louis, qui répondit qu'il consentoit qu'elle se fit religieuse, puisqu'on l'y forçoit; mais qu'il ne prendroit le même parti que de l'avis des seigneurs & des évêques assemblés.

Disgrace de Louis.

Judith retourna porter cette réponse à Pepin, & elle fut tout de suite conduite à Poitiers, où, dès le jour même de son arrivée, on lui fit prendre le voile. Le Roi d'Aquitaine convoqua dans le Palais de Compiegne une assemblée des grands & des évêques; Louis y parut dans un état d'abaissement qui pénétra de douleur la plûpart des assistans, mais qui ne fit aucune impression sur ses enfans. Lothaire qui étoit venu recueillir le fruit de ses complots, voulut bien, en se reservant toute l'autorité, laisser à son pere le titre d'Empereur; mais il le confia à une troupe de moines, auxquels il ordonna de lui inspirer le goût du cloître & de la vie monachale. Louis qui n'avoit pas l'ame assez forte pour être Empereur, ne vouloit pourtant pas d'un froc; & les moines, ne gagnant rien sur lui par leurs exhortations, imaginerent de faire leur fortune en le rétablissant sur le trône. L'un d'eux nommé Gombaut, homme adroit, intriguant, entreprit de désunir les trois Princes, & il se donna tant de soins; il agit avec tant d'adresse, qu'il detacha du parti des rebelles les Rois de Baviere & d'Aquitaine: ensorte que Lothaire, se trouvant seul,

SECT. II. *Hist.* d'Allemagne, 800-875.

n'eut plus d'autre espérance que celle de faire ratifier dans une diete générale tout ce qui s'étoit fait. Cette ressource tourna contre lui-même : Louis fortifié par le retour de ses deux fils, devint le plus puissant, & Lothaire fut contraint d'aller se jeter à ses pieds, lui demander pardon de ses crimes & implorer sa clémence. Les principaux complices furent condamnés à périr ; mais Louis se contenta de les disperser dans des monasteres : Judith quitta le voile, revint auprès de son époux, & moins foible que lui, elle accabla, autant qu'il fut en elle, ses ennemis du poids de sa vengeance ; elle fit déclarer Lothaire déchu de l'association à l'Empire, & fit donner aux Rois de Baviere & d'Aquitaine quelques villes, en faveur de leur retour à l'obéissance (1).

Son rétablissement.

Le calme eut été solidement rétabli, s'il eut dépendu de Louis de penser & d'agir avec autant de fermeté que Judith : mais pour son malheur ; il étoit le plus foible & le plus inconstant des hommes : se croyant à l'abri de tout orage, il accorda aux rebelles une amnistie générale, il les rétablit dans leurs biens, & n'excepta personne de cette grace, pas même le moine Vala, qui répondit insolemment, que n'étant point coupable il n'avoit point de grace à accepter, & qu'il n'avoit rien fait qu'il ne fût prêt à faire encore. Le comte de Barcelone fut rappellé aussi ; mais il ne trouva plus à la cour de Louis le crédit qu'il y avoit eu ; c'étoit alors le moine Gombaut qui, s'étant emparé du ministere, gouvernoit tout en maître, l'Empereur, Judith & l'Empire. Bernard indigné de la préférence qu'on donnoit à un tel rival, se conduisit comme, en sa place, Gombaut ne se seroit peut-être pas conduit : il forma des intrigues, s'assura de quelques factieux, & s'éloignant tout-à-coup de la cour, il alla engager les trois Princes du premier lit dans une nouvelle revolte : il eut peu de peine à les persuader & ils unirent leurs intérêts.

Imprudence de Louis & nouveaux troubles.

Celui de ses trois fils ingrats, dont l'Empereur se défioit le plus, étoit Pepin Roi d'Aquitaine, & il se disposoit à le faire rentrer dans le devoir, dont il le soupçonnoit avec raison de s'être écarté, lorsqu'il apprit que toute la Baviere étoit en armes, & que le Roi Louis marchoit en force vers l'Allemagne, qu'il avoit résolu d'enlever au jeune Charles. Pour la premiere fois l'Empereur, montrant une activité dont on le croyoit incapable, alla à la rencontre des rebelles, les contraignit de s'éloigner de l'Allemagne, & poursuivit cette expédition avec tant de chaleur, que le Roi Louis n'eut bien tôt d'autre ressource que celle de venir demander grace à son pere, qui eut encore la foiblesse de lui pardonner. Lothaire usa du même moyen & il lui réussit. Il ne restoit plus de rebelles, du moins armés, que Pepin & le Comte Bernard ; l'Empereur leur envoya ordre de venir le trouver ; ils obéirent ; leur grace ne fut pas complette ; Bernard fut dépouillé de toutes ses charges & Pepin fut envoyé à Treves, qui lui fut assignée pour prison : mais ses gens l'enleverent sur la route, & il alla en Aquitaine recommencer les hostilités. Outré de tant de perfidies, Louis le déshérita solemnellement, & donna l'Aquitaine à Charles, qui n'avoit alors que neuf ans.

Victoires de Louis. 833.

Lothaire & le Roi de Baviere qui avoient mérité une condamnation tout aussi rigoureuse, & qui craignoient que tôt ou tard elle ne fût aussi pronon-

(1) *Vit. Ludov. Pii. ad ann.* 83.

cée contre eux, se lierent étroitement, & sous prétexte de défendre un frere injustement dépouillé, ils prirent les armes. Lothaire alla lever en Italie une nombreuse armée, à la tête de laquelle il revint, accompagné du Pape Grégoire IV, qu'il avoit engagé à le suivre dans cette scandaleuse expédition, où l'on voyoit le Souverain Pontife sous les drapeaux d'un fils armé contre son pere (1).

Hist. d'Allemagne, 800-875.

Les deux Princes rebelles réunirent leurs troupes; l'Empereur marcha contre eux, & il eut le malheur de les rencontrer entre Rothfeld & Strasbourg; il étoit résolu de terminer cette querelle par une action décisive. Lothaire, ne voulant rien donner au hazard, fit demander par le Pape quelques jours de treve, paroissant disposé à préférer la voie de la conciliation. Le traître se servit de ce délai pour débaucher, à force d'argent & de promesses, les troupes impériales; de maniere que l'Empereur, se trouvant presque seul dans son camp, avec son épouse & Charles son fils, ils y furent investis, faits prisonniers & conduits devant les deux Princes. Là, dans une assemblée tumultueuse, Louis fut déposé comme indigne & incapable de régner; Lothaire fut proclamé Empereur; Judith fut conduite en exil à Tortone dans le Milanez, & les Etats des Rois de Baviere & d'Aquitaine accrus de ceux de Charles dont on le dépouilla. Le Pape qui dans cette horreur avoit joué le rôle le plus odieux, s'en retourna en Italie, protestant qu'on l'avoit trompé, mais ne persuadant personne.

Il est trahi & deposé.

Lothaire satisfait de ses succès déshonorants, fit renfermer son pere à Soissons dans un monastere, rélégua Charles son frere dans l'Abbaye de Pruim, & ne rougit point d'engager par contrainte son pere à s'accuser devant une assemblée générale, des fautes les plus capitales & des vices les plus énormes. Louis, ne pouvant mieux faire, se soumit à tout: Ebbon, l'atroce Ebbon, Archevêque de Rheims, écrivit sous le nom de l'Empereur, qui n'osa le désavouer, la confession la plus avilissante, & il la lut dans l'église de S. Médard à Soissons devant le peuple assemblé. L'Empereur détrôné, qui assistoit à genoux à cette outrageante cérémonie, se reconnut coupable de toutes les horreurs qu'Ebbon avoit jugé à propos de lui imputer. Il n'eut pas plutôt fait cet aveu, qu'après lui avoir arraché son épée, son baudrier, ses habits, on le revêtit d'un cilice, & le fit conduire, comme un coupable convaincu, dans une petite cellule de monastere, où, par grace, on voulut bien lui permettre de passer dans la pénitence le reste de ses jours (2).

Cet attentat de Lothaire & des évêques contre leur Souverain fit sur le peuple une impression toute opposée à celle qu'ils en avoient attendu; des cris d'indignation s'éleverent de toutes parts. Les deux freres de Lothaire, le Roi de Baviere & Pepin, qui jusqu'alors avoient partagé son ingratitude; détesterent son crime, & jurerent de réparer leurs fautes en défendant la cause de leur pere, qu'ils n'avoient que trop souvent trahie. Louis, Roi de Baviere, fut le premier à prendre les armes; il marcha contre Lothaire, qui, n'osant l'attendre, s'enfuit précipitamment à Compiegne, en menant avec lui son pere prisonnier: mais il apprit bientôt que tous les peuples étoient également soulevés & que Pepin, brulant d'impatience de venger l'injure de son pere,

(1) Nitard. Lib. I. *Annal. Bertin. & Fuld. ad ann.* 833. (2) Astr. Thegan. *cap.* 44.

SECT. II. *Hist. l'Allemagne, 800-875.*

Rétablissement de Louis & hostilités de Lothaire. 835.

étoit à la tête d'une formidable armée. Cette défection générale allarma vivement Lothaire, qui, sortant précipitamment de Compiegne, & laissant l'Empereur & Charles dans l'Abbaye de S. Denis, alla chercher un azile dans le Royaume de Bourgogne. Louis le Débonnaire & Charles ne resterent que peu de tems dans leur nouvelle prison; les grands & le peuple, y accourant en foule, les arracherent l'un & l'autre de leur captivité, & firent remonter Louis au trône impérial (1).

Les premiers soins de l'Empereur rétabli dans ses droits, furent de répandre des bienfaits: il rendit à Pepin le Royaume d'Aquitaine, & il alla, suivi du Roi de Baviere à Aix la Chapelle, où Judith son épouse vint le joindre. Les coupables s'attendoient au plus rigoureux chatiment, & il n'étoit pas de supplice qu'ils ne méritassent: ils furent cependant trompés dans leur attente, & le cœur de Louis, étoit encore plus généreux, ou pour parler avec plus de vérité, plus foible, que leur crainte n'étoit fondée; au-lieu de décerner des peines capables d'effrayer à jamais les factieux, il fit publier une amnistie générale contre tous ceux qui s'étoient revoltés. Le seul Ebbon fut excepté de cette grace, & Lothaire ne le fut point; au contraire, son pere l'invita, le fit solliciter de venir le trouver, l'assurant qu'il n'avoit rien à craindre, & qu'il le recevroit en pere tendre & indulgent; mais Lothaire, déterminé à périr s'il ne pouvoit ravir le sceptre impérial; Lothaire inaccessible au respect filial, rejeta toute voie de conciliation; & il la rejeta d'autant plus fierement, que, ligué avec les Comtes Malfride & Lambert, il venoit de remporter quelques succès contre un détachement de l'armée impériale.

Paix.

La fortune cessa enfin de seconder l'injustice, & le Roi d'Aquitaine, ayant uni ses forces à celles de l'Empereur, Lothaire n'ayant plus aucune espérance de se soutenir, prit enfin le parti de la soumission, il alla trouver son pere, qui le reçut avec bonté, lui rendit l'Italie, lui permit d'aller la gouverner; mais en lui déclarant que s'il osoit reparoître en France, sans en avoir reçû l'ordre, il n'auroit plus de grace à espérer. Lothaire étoit évidemment le plus foible, il obéit, & prit la route d'Italie; Pepin se retira en Aquitaine, Louis Roi de Baviere dans ses états, & le calme fut rétabli.

Ses disgraces passées, & sur-tout les inconséquences de son époux, avoient éclairé l'Impératrice Judith sur ses intérêts & sur ceux de son fils Charles: elle changea de conduite à l'égard des trois Princes ses ennemis: ne pouvant les perdre, elle garda avec eux des ménagements, & ne s'attacha qu'à les rendre favorables à son fils; toute son ambition se réduisoit alors à conserver à ce jeune Prince, après la mort de l'Empereur, la portion d'héritage qu'elle lui avoit fait donner. Dans cette vue, elle ne négligea rien pour gagner l'amitié de Lothaire, auquel elle fit même espérer une nouvelle association à l'Empire: mais de nouveaux événemens troublerent la bonne intelligence qui régnoit depuis quelque tems dans la famille Royale (2).

Judith, comptant trop sur l'approbation des trois Princes, & sur les bonnes dispositions qu'ils lui témoignoient, obtint de l'Empereur un nouveau Royaume pour son fils, & ce Royaume étoit la Neustrie. Cet accroissement de puissance ulcéra les trois freres, qui, résolus de s'opposer à l'agrandissement

(1) *Act. depos.* Tom. 7. *Conc.* p. 1686. (2) Annal. Fuld. & Bertin.

de Charles, s'aboucherent, & étoient prêts à soutenir leurs oppositions par la force des armes, lorsque la mort enleva l'un des trois, Pepin Roi d'Aquitaine. Ce Royaume également envié par Lothaire & par le Roi de Baviere, ils renoncerent l'un & l'autre au dessein qu'ils avoient formé; chacun d'eux ne s'attachant plus qu'à faire passer sur sa tête la couronne que Pepin laissoit. Ils étoient également injustes dans leurs desirs & leurs prétentions; car Pepin laissoit des enfans qui devoient naturellement lui succéder au trône, mais ces enfans étoient très-jeunes, & leur sort touchoit peu leurs oncles. Lothaire fut le plus heureux; en effet, peu de tems après, l'Empereur, déterminé par les conseils de Judith, partagea de nouveau tout l'Empire entre Lothaire & Charles: en sorte que Louis, Roi de Baviere, fut totalement oublié dans ce partage, ainsi que Pepin & Charles, les deux fils que le Roi d'Aquitaine avoit laissés. Les peuples de ce dernier Royaume se souleverent en faveur des deux jeunes Princes, & le Roi de Baviere prit de son côté les armes contre l'Empereur & Lothaire. Louis le Débonnaire dissipa tous ses mouvemens par son activité; il alla soumettre l'Aquitaine, & déjà il marchoit de triomphe en triomphe contre le Roi de Baviere, quand une fievre violente vint l'arrêter au milieu de sa course. Ce mal fit des progrès, & il étoit difficile qu'accablé de chagrin & toujours obligé de lutter contre des fils ingrats, la plus légere maladie ne fût pour lui très-dangereuse: celle-là fut bientôt déclarée mortelle; Louis sentit ses derniers momens s'approcher; il envoya une couronne, un épée & un sceptre d'or à son fils; mais en lui faisant dire qu'il ne lui transmettoit l'Empire qu'à condition qu'il vivroit en bonne intelligence avec ses freres.

Hist. d'Allemagne, 800-875.

Nouveaux troubles. 837.

Louis mourut le 20 de juin 840, dans la 64e année de son âge & la 27e de son regne: il fut peu regretté; car il n'avoit su ni se faire craindre, ni faire respecter son autorité. Ce n'est cependant pas qu'il fut sans talens; il eut même d'excellentes qualités; mais jusqu'à ses vertus tout en lui prit l'empreinte de la foiblesse de son ame. Son zele pour la religion eut été trop respectable, s'il eut sçu mettre des bornes à sa dévotion, qui chez lui dégénéroit en imbécillité. Par excés de piété il regardoit un évêque comme un être au-dessus de l'humanité, & il eut la stupidité de soumettre le sceptre à la crosse: ensorte que, tandis qu'il passoit la plus grande partie de son tems, ou à confier ses scrupules à ses directeurs, ou prosterné au pied des autels, les évêques gouvernoient impérieusement l'Etat, qui se trouvoit fort mal d'une telle administration. Par bonté paternelle il engagea ses fils à lui manquer; intéressés à faire naître en lui scrupules sur scrupules, les prélats qui gagnoient infiniment à la délicatesse de sa conscience, le firent descendre à mille bassesses, & à force de le rendre dévôt ils le rendirent méprisable: ils lui persuaderent que c'étoit s'humilier devant Dieu que de s'avilir devant les hommes; il les crut, & n'osa point les réprimer toutes les fois qu'ils attenterent au droit sacré de la suprême autorité. En un mot, sans la foiblesse de Louis, jamais le S. Siege n'eut formé le projet qu'il exécuta dans la suite avec tant de succès au préjudice de l'Empire. Le regne d'un Monarque foible & pusillanime est le plus grand des maux que puisse éprouver un Etat (1).

Mort de Louis. 840. *Son caractere.*

(1) *Vit. Ludv. Pii.* Nitar. L. I. Spéner. T. I. L. 3. c. 3.

SECT. II. *Hist.* d'Allemagne, 800-875.

Lothaire Empereur veut dépouiller ses freres.

Peu content de partager avec son pere le droit de l'Empire, l'ambitieux Lothaire n'avoit pas craint, pour régner seul, de s'armer contre son bienfaiteur, de soulever les provinces, de faire entrer dans ses complots une foule de factieux, & de tenter de ravir la couronne & la vie à l'auteur de ses jours. La même ambition qui l'avoit porté à ces détestables excès, le rendit insensible aux tendres exhortations & aux dernieres volontés de son pere. A peine il eut reçu le sceptre, qu'oubliant les conditions auxquelles il lui avoit été transmis, il conçut le dessein de dépouiller ses freres, & de réunir sur sa tête l'entiere succession de Charlemagne, dont il n'avoit que la dévorante ambition, sans posséder aucune de ses grandes qualités. Son premier soin fut de rassembler une armée, à la tête de laquelle il alla porter le ravage & la désolation dans les états de Charles le Chauve, qui, pour éviter de plus irréparables malheurs, fut contraint de céder une partie de ses provinces à l'usurpateur, & d'accepter les conditions onéreuses qui lui furent offertes.

Bientôt Charles & Louis Roi de Baviere se liguerent & unirent leurs forces, résolus d'obliger le nouvel Empereur de se contenter du partage auquel il avoit consenti du vivant de leur pere. Toutefois, avant que d'en venir aux dernieres extrémités, ils lui envoyerent des Ambassadeurs pour l'inviter à s'en tenir au partage fait par Louis le Débonnaire, & qu'il avoit lui-même confirmé par le serment le plus solemnel.

L'Ambassade des deux Monarques n'eut aucun succès; leur proposition fut très-durement rejetée, & ils furent contraints de recourir à des voies plus efficaces. Ebloui par les avantages qu'il avoit remportés, & se flattant de fixer constamment la victoire sous ses drapaux, Lothaire encore plus impatient que ses freres d'en venir à une action décisive, marcha au devant d'eux, & les armées des trois Princes se rencontrerent aux environs d'Auxerre. Le combat dura peu, mais il fut terrible, Lothaire complettement défait, fut contraint de prendre la fuite, & cette journée sanglante, si connue dans l'histoire sous le nom de *bataille de Fontenay*, lui eut inévitablement couté l'Empire, si les vainqueurs, aussi ambitieux que lui, eussent voulu profiter de leurs avantages. Il alla se réfugier à Aix la Chapelle, d'où il passa en Saxe, rendit pour de l'argent, aux habitans la permission de retourner au paganisme, se ligua avec Heriolde, Chef des Normands, & tenta vainement de réparer ses pertes: il n'essuya que des revers, & fut contraint de fuir devant ses freres. Pour comble de disgrace, Lothaire qui n'étoit plus heureux, fut abandonné par les évêques, qui l'avoient soutenu jusqu'alors, & qui ne balancerent point à le déclarer déchu de la portion du Royaume de France que Louis le Débonnaire lui avoit assigné par son testament.

Il est battu.

Accablé de la défection des évêques & hors d'état de lutter contre ses freres réunis, Lothaire qui avoit si fierement rejeté toute proposition de paix, se hâta de la demander aux conditions que ses freres voudroient lui imposer. Il leur envoya témoigner le regret qu'il avoit de sa conduite passée, & leur fit représenter que s'ils vouloient absolument le resserrer dans les bornes étroites de son Royaume d'Italie, il ne lui seroit plus possible de soutenir avec éclat la dignité impériale qui lui seroit inévitablement disputée par l'Empereur Grec. Appaisés pas ces soumissions, Louis & Charles, consentirent à mettre fin à leurs hostilités. Par le traité qui fut conclu, Louis, Roi de Baviere,

Paix entre l'Empereur & ses freres. 843.

eut avec la Germanie, plusieurs villes & territoires en deça du Rhin, & prit le titre de Germanique ou de Roi de Germanie: l'Italie & la qualité d'Empereur resterent à Lothaire, qui obtint avec tout le pays d'entre le Rhin & l'Escaut, le Hainaut, le Cambresis, quelques contrées en deça de la Meuse, depuis sa source jusques au confluent de la Saône & du Rhône, & depuis ce confluent, tous les pays situés sur les bords du Rhône jusqu'à la mer. Quant à Charles le Chauve, il eut tout le reste de la France, dont il prit dès lors le titre de Roi (1).

Hist. d'Allemagne, 800-875.

Pendant que les trois freres partageoient les terres & les couronnes de la plus belle partie de l'Europe, on s'occupoit à Rome à donner un successeur au Pape Gregoire qui venoit de mourir. Les voix se réunirent en faveur de Sergius II qui se fit consacrer, sans en avoir obtenu la permission de l'Empereur, au mépris de ses obligations les plus indispensables, & du serment qu'il avoit lui-même prêté à Lothaire, du tems de Louis le Débonnaire; serment par lequel il avoit promis, comme tous les Romains, de ne point consentir qu'un Pape élu fût consacré avant qu'il eut prété serment de fidélité en présence du commissaire de l'Empereur (2).

Tentative de Sergius II.

Justement irrité de l'attentat de Sergius, Lothaire envoya son fils Louis, qu'il déclara Roi d'Italie, à Rome pour s'y plaindre de cette infraction, & pour empêcher qu'à l'avenir on ne nommât sans sa permission au souverain Pontificat. Louis remplit avec dignité cette commission; il fit respecter les droits de son pere; Sergius s'excusa du mieux qu'il put, & couronna Louis, qu'il proclama Roi des Lombards. Cependant les Sarrazins & les Normands qui, profitant des troubles du regne de Louis le Débonnaire, avoient exercé des ravages affreux sur les terres de l'Empire, étoient passés en Italie où ils ne cessoient de piller & de dévaster. Les troupes que Lothaire envoya contre eux furent battues, le nouveau Roi de Lombardie tenta de les arrêter à la tête d'une nombreuse armée, & il fut complettement défait.

Tandis que l'Italie étoit en proie aux fureurs & aux brigandages de ces dévastateurs; Léon succédoit à Sergius, que la mort avoit mis au tombeau. Léon étoit élu, mais il n'étoit pas consacré, & les Romains n'osoient faire cette cérémonie sans la permission de Lothaire. Cependant les Sarrazins & les Normands continuoient leurs déprédations; & la crainte qu'ils ne vinssent assiéger Rome fit que l'on consacra Léon, mais en protestant que l'on ne prétendoit point déroger à la fidélité due au chef de l'Empire: Léon se hâta d'envoyer faire les mêmes protestations à Lothaire qui avoit fait passer son fils à Rome, où ce dernier, par ordre de son pere, fut couronné Empereur. L'éclat & la majesté de ses titres ne ramenerent point la victoire sous ses drapeaux; les Normands & les Sarrazins eurent constamment l'avantage sur lui, & ils le contraignirent de s'enfuir de ville en ville (3).

Sa mort & élection du Pape Léon IV. 847.

Les Romains, imputant à Lothaire le malheur de ses armes, murmuroient hautement, & paroissoient ne supporter qu'avec impatience le joug des François. Le Pape Léon IV, qui, comme ses prédecesseurs, ne tendoit qu'à rendre le S. Siege indépendant de toute Puissance temporelle, excitoit la hai-

(1) Sigebert *ad ann.* 843. *Formula fœderis. Ludov. & Carol. apud* Chesn. T. 2 p. 38?.
(2) *Annal. Bertin. ad ann.* 844. (3) Id. *ad ann.* 844. 45. 46. 47.

SECT. II. Hist. d'Allemagne, 800-875.

Complôt de Leon IV. contre l'Empereur.

ne des Romains contre les Impériaux, & il forma le projet, ou pour donner aux choses leur vrai nom, il trama le complot d'appeller les Grecs & de chasser les Impériaux de Rome. Daniel, maitre de la milice, auquel le Pape fit part de ses desseins, en eut horreur, & il alla les revéler à Louis, qui revint promptement à Rome, sans se faire annoncer. Léon IV, qui ne se croyoit point découvert, lui fit l'accueil le plus distingué: Louis ne se laissa point éblouir par ces honneurs: il assembla les Seigneurs François & Romains, leur dévoila le plan de la conspiration, & ordonna à l'auteur du complot de se justifier s'il lui étoit possible. Léon, qui ne se déconcertoit pas aisément, nia tout avec serment, & demanda que Daniel fût puni comme calomniateur. Louis ne punit point Daniel; il regarda Léon comme un traître, & parut néanmoins se contenter de son désaveu, qui prouvoit évidemment que Rome appartenoit à l'Empereur, & que celui-ci étoit le supérieur du Pape.

Mort de Léon IV.

Le nouvel Empereur sortit de l'Italie; Léon IV, forcément obligé de rester Vassal de l'Empire, mourut, & eut pour successeur Benoît III, qui envoya vers Lothaire & Louis pour leur faire part de ce qui s'étoit passé & obtenir leur consentement à son élevation au souverain Pontificat. Ces Princes qui favorisoient le Prêtre Anastase, Cardinal déposé depuis dix-huit mois dans un concile tenu à Rome, désapprouverent l'élection faite; mais, ne pouvant obliger les Romains de procéder à une nouvelle élection, ils furent contraints de donner leur consentement à la consécration de Benoît.

Dans cette derniere contestation il n'y eut que Louis qui montra quelque chaleur, Lothaire dont le génie inquiet & le caractere turbulent avoient causé tant de maux, restoit depuis quelque tems dans l'inaction. La possession du rang suprême paroissoit l'en avoir dégoûté; les grandeurs ne le flattoient plus, & il avoit abandonné à son fils, les rênes du gouvernement; bientôt il lui céda le trône tout entier. Atteint d'une maladie mortelle, il se fit transporter à l'Abbaye de Pruim dans les Ardennes, & y prit l'habit de moine après avoir formellement renoncé à l'Empire & à tous ses Etats. Il mourut le 28 Septembre 855, âgé de 60 ans, après un regne de 15 années, & laissant peu de regrets. Il eut quelque valeur, mais il fut le plus ambitieux des hommes: Souverain sans justice & fils dénaturé, il fut très-mauvais frere, & cependant bon & généreux Roi (1).

Et de Lothaire. 855. *Son caractere.*

L'Empire n'étoit plus ce qu'il avoit été sous Charlemagne: cette vaste monarchie partagée en plusieurs gouvernemens indépendans les uns des autres ne reconnoissoit plus la suprématie d'un Chef: chacun de ces gouvernemens obéissoit aux loix d'un Souverain, qui, absolu dans ses états, ne voyoit dans le possesseur du trône de l'Empire qu'un égal, dont l'autorité ne s'étendoit point au delà des bornes de sa domination. Louis le Débonnaire les avoit si fort restraintes ces bornes, lorsqu'il avoit partagé sa puissance entre ses enfans, qu'à son avènement au trône, Louis II, son petit-fils, ne possèda, pour soutenir l'éclat de la dignité impériale, que la neuvieme partie, tout au plus, de cette immense étendue de pays qui, quarante ans auparavant, étoit assujettie à l'Empire François. En effet ses deux freres, Lothaire &

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 855.

& Charles régnoient, l'un en Austrasie à laquelle il avoit donné son nom, & que l'on appelloit Lotharinge ou Lorraine, & Charles possédoit la Provence, à titre de Royaume, tandis que Charles le Chauve continuoit de régner sur la France proprement dite, Charles son fils sur l'Aquitaine, & que Louis, oncle du nouvel Empereur, étoit Roi de Germanie.

Hist. d'Allemagne, 800-875.

A peine Lothaire fut mort, qu'il s'éleva une vive contestation entre ses trois fils, au sujet du partage de sa succession: mais après de longs démêlés, la dispute se termina par un accommodement, qui n'empêcha pourtant pas les trois freres, sinon de se haïr, du moins de s'inspirer mutuellement la plus grande défiance. Comme chacun d'eux, jugeant de ses freres par ses propres dispositions à leur égard, croyoit avoir à craindre des entreprises, ils s'étayerent, Lothaire de l'appui de Charles le Chauve, & l'Empereur de l'alliance de Louis le Germanique: Charles, Roi de Provence, étant trop foible & ses états trop peu étendus pour qu'ils tentassent l'ambition de ses freres, il ne crut point devoir prendre par avance des mesures contre eux, & ne forma aucune ligue; aussi fut-il celui des trois qui vécut le plus tranquille (1).

Etat de l'Empire, & avénement de Louis II au trône.

Cependant Louis II, qui d'abord avoit paru si peu content de la portion qu'il avoit à recueillir dans la succession de Lothaire, ne se montra dans la suite rien moins qu'ambitieux: satisfait du trône impérial & du Royaume d'Italie, il mit tous ses soins à conserver & à défendre sa dignité & ses états, sans chercher à les agrandir & à s'illustrer par des conquêtes. Mais pour conserver l'Italie, il falloit en chasser les Sarrazins qui ne cessoient d'y faire des incursions, dans cette vue il se mit à la tête d'une puissante armée, passa les Alpes, & pénétra jusqu'aux environs de Rome. Le Pape Benoit III, supposant au Monarque d'autres desseins que le projet de combattre les Sarrazins, lui envoya fort indiscretement demander dans quelle vue il s'approchoit de Rome accompagné de tant de troupes (2)? Louis, maître de l'Italie, & par sa qualité d'Empereur maître absolu de Rome, n'ayant aucun compte à rendre au Souverain Pontife, qui n'étoit lui-même que vassal de l'Empire, répondit aux députés du S. Siege que son dessein étoit de se conduire en Italie, ainsi qu'à Rome, comme un bon Souverain étoit obligé de se conduire dans les terres de sa domination.

Louis à la tête d'une armée passe en Italie. 857.

Cette réponse ne calma point les allarmes du Pape; il mourut, & Louis II fit élire & consacrer en sa présence Nicolas I, de la modération & de la déférence duquel il se croyoit très-assuré. L'Empereur se trompa; Nicolas à la vérité avant que de monter au trône Pontifical avoit paru le plus modéré des hommes, & sur-tout très-zélé pour les droits & la prééminence de la dignité impériale: mais à peine il fut assis sur la chaire de S. Pierre, qu'il pensa tout différemment, fut encor plus ambitieux que ses prédécesseurs, & eut des prétentions infiniment plus outrées. Il est vrai que Louis contribua lui-même par la plus ridicule & la plus inconsidérée des démarches à suggérer à Nicolas les plus hautes idées au sujet de la prééminence de la Papauté sur l'Empire. Un jour que ce Pontife alloit à cheval lui rendre visite dans son camp, Louis, par un excès de zele, courut au devant de Nicolas, prit son cheval par la bride, le conduisit à quelques pas,

(1) *Annal.* Bert. *ad ann.* 856. (2) Annal. Bertin. *ad ann.* 863.

Démarche imprudente & basse de Louis II. 858.

& en quittant cette avilissante attitude, s'inclina jusqu'aux étriers du Pape; de maniere que quelques-uns des spectateurs penserent qu'il lui baisoit les pieds. Si Louis tomba dans cet excès de bassesse, il fut inexcusable; mais quelque minutieuse que fût sa dévotion, on ne peut le croire: ce qu'il y a néanmoins de trop vrai, c'est que cet acte d'humilité, trop fréquemment réitéré depuis par des Souverains, fut regardé par Nicolas comme il l'a été par ses successeurs, comme un aveu de la soumission que le chef de l'Empire doit au Pontificat & comme une preuve de la supériorité de la Thiare sur la Couronne de Charlemagne.

Tandis que Louis II donnoit à la cour de Rome des titres qui devoient dévenir dans la suite si funestes à ses successeurs, il reçut la nouvelle de la mort de Charles, Roi de Provence son frere: il partit aussi tôt, se rendit en Provence, & tâcha d'engager les grands à lui déferer la couronne. Lothaire, Roi d'Austrasie, ne chercha point à captiver la bienveillance des grands de Provence, & il demanda hautement la part de ce Royaume qui lui revenoit comme frere & héritier du dernier roi. Soit que l'Empereur sentit la justice d'une telle demande, soit qu'il ne se crut pas assez fort pour ravir par la violence des armes ce qu'il ne pouvoit s'approprier sans injustice, il céda la moitié de la Provence à Lothaire, & repartit pour l'Italie. Mais à peine il eut passé les Alpes que Charles le Chauve, trouvant la Provence à sa bienséance, se disposa à envahir la portion de ce Royaume que l'Empereur s'étoit reservée (1).

Mort du Roi de Provence & partage de ses états.

Il y avoit quelque tems que le Roi d'Austrasie, dégouté de Ingelberge sa femme, l'avoit répudiée, & avoit même fait approuver ce divorce par quelques conciles. Nicolas, qui saisissoit toutes les occasions d'étendre sa puissance temporelle à la faveur du pouvoir illimité de sa puissance spirituelle, n'eut garde de rester dans le silence sur cette affaire. Il commença par casser les conciles qui s'étoient montrés si favorables à Lothaire, & il déposa ensuite les Archevêques Theutgaude & Gonthier, qui l'un & l'autre avoient autorisé le scandaleux mariage de Lothaire avec Valdrade: ils méritoient leur déposition, & dans cette affaire Nicolas n'avoit pas excédé les bornes de sa juridiction (2): cependant les deux Prélats se rendirent en Italie auprès de l'Empereur, qu'ils animerent si vivement, que ce Prince transporté de colere, partit sur le champ, pour Rome, déterminé à user de la plus extrême rigueur, si les deux Archevêques n'étoient pas incessamment rétablis. Informé de la colere de Louis & des motifs qui l'amenoient à Rome, Nicolas, qui connoissoit le caractere inconséquent & foible du Monarque, crut lui en imposer par l'éclat & la pompe d'une représentation puérile. D'après cette idée il rassembla tout son clergé, se revêtit des habits pontificaux, & alla en procession au devant de l'Empereur, qu'il rencontra auprès des degrés de l'église de S. Pierre.

On. crime Louis II contre le Pape.

L'espérance du Pape étoit fondée: à la vue de tant de prêtres, chacun un cierge allumé à la main, & sur-tout à l'aspect du Souverain Pontife décoré de tous les attributs de son rang, Louis, étonné, confondu, sentit le feu de la colere s'éteindre dans son cœur; & il eut vraisemblablement fini par embrasser les genoux de celui qu'il avoit résolu de maltraiter, si les gens qui le

(1) Annal. Bert. Spener. *Hist. Germ. Univ*, ad ann. 864. (2) *Ann. Metens*. 865.

ſuivoient euſſent eu autant de reſpect qu'il en avoit pour les proceſſions. Celle-ci ne leur en impoſa point, au contraire, ils ſe jetterent ſur le peuple & ſur le clergé qu'ils accablerent de coups, rompirent la croix, foulerent aux pieds les bannieres; & ſans doute ils euſſent tout auſſi peu menagé le Souverain Pontiſe, s'il n'eût très-prudemment pris la fuite & ne ſe fût ſauvé hors de Rome (1).

Hiſt. d'Allemagne, 800-875.

Le Pape eſt mis en fuite & remords de Louis. 864.

L'Empereur fut très-ſenſible à ces violences, & peu de jours après il fut attaqué d'une fievre un peu forte: il n'en falloit pas tant pour lui perſuader que la Divinité courroucée vengeoit ſon Lieutenant ſur terre, & le bon Louis ne vit dans la maladie légere dont-il étoit atteint que le commencement des punitions terribles auxquelles il ſe croyoit déja condamné par le Ciel: épouvanté par les terreurs de ſa propre imagination, il envoya Ingelberge ſon épouſe ſolliciter le Pape d'oublier ce qui s'étoit paſſé, de lui rendre ſa confiance & de le reconcilier avec Dieu qu'il avoit irrité. Nicolas voulut bien ſe laiſſer fléchir; il alla trouver l'Empereur, & le reſultat de leur conférence fut que Louis approuvant la conduite du Pape, laiſſa les deux Prélats dépoſſédés de leurs Archevechés & les envoya en France.

Son raccommodement avec le Souverain Pontiſe ne rendoit point à Louis II la Provence que Charles le Chauve lui enlevoit par la force des armes. Le Pape ſatisfait de la docilité du petit-fils de Charlemagne, agit encore pour lui dans cette affaire; il écrivit au Roi de France, & dans la lettre ſinguliere qu'il lui adreſſoit, il diſoit qu'il ſeroit très-malheureux que l'Empereur fût obligé de ſe ſervir contre les fideles du glaive qu'il avoit reçu de S. Pierre; qu'il devoit lui être permis de gouverner en Souverain les Royaumes qui lui étoient échus par ſucceſſion, confirmés par l'autorité du S. Siege, de même que par la couronne impériale que le Souverain Pontiſe avoit mis ſur ſa tête. On voit que dès lors les ſucceſſeurs de S. Pierre ne diſſimuloient plus leurs prétentions, & qu'ils ne cachoient plus les droits qu'ils s'étoient arrogés ſur les ſceptres des Rois, ni leur prétendue prééminence ſur la dignité impériale (2).

Lettre ſinguliere du Pape à Charles le Chauve.

Dans le tems que Nicolas écrivoit cette lettre, ſi faſtueuſement ridicule, ſa puiſſance tomboit, & ſon autorité ceſſoit d'être reſpectée à Conſtantinople; où Photius, uſurpateur du ſiege de cette capitale, vivement irrité d'avoir été condamné par la cour de Rome, dépoſoit Nicolas dans un concile qu'il avoit convoqué exprès & faiſoit reconnoître Louis II pour Empereur. Photius ne s'en tint point à ſes premieres démarches, & dans les lettres accompagnées de riches préſens qu'il envoya à Louis & à Ingelberge ſon épouſe, il les ſollicitoit de chaſſer de Rome Nicolas, qu'il prétendoit ne pouvoir plus occuper le S. Siege, dès le moment qu'il avoit été condamné par un concile (3).

Ces démêlés eccléſiaſtiques étoient très-peu intéreſſans pour Louis II, qui ne voulut y prendre aucune part: il n'étoit alors occupé qu'à profiter de la ſupériorité de ſes armes ſur les Sarrazins qu'il avoit complettement battus; il leur enleva ſucceſſivement Capoue, Matera place très-forte qu'il brula, & alla les aſſiéger à Bari, où ils lui oppoſerent la plus ferme réſiſtance.

Victoire de Louis ſur les Sarrazins.

(1) Sigonius. Anaſt. *& alii.* (2) Nic. *Epiſt. Pont. Rom.* (3) Fleuri. *Hiſt. Eccl.* Tom. 11. L. 50.

SECT. II. *Hist.* d'Allemagne, 800-875.

Pendant que Louis ſignaloit ſa valeur contre les Sarrazins, il reçut la nouvelle de la mort de ſon frere, Roi d'Auſtraſie; & ce Prince ne laiſſant point d'enfans, l'Empereur avoit ſans contredit de grandes prétentions à ce trône. Mais ſes oncles, Louis, Roi de Germanie, & Charles le Chauve prétendoient y avoir encore plus de droit que lui. L'Empereur étoit éloigné, & dans des circonſtances qui ne lui permettoient point de quitter l'Italie; le Roi de Germanie étoit retenu depuis quelques mois dans ſon palais par une maladie, ces diſpoſitions étoient très-favorables à Charles le Chauve; il ſut en profiter, marcha vers la Lorraine, y pénétra, & ſe rendit à Metz où il ſe fit couronner Roi.

Mort du Roi de Lorraine & uſurpation de Charles.

Adrien II, qui venoit de ſuccéder au Pape Nicolas envoya des Légats au Roi de France pour lui repréſenter l'injuſtice qu'il y auroit à enlever à Louis un ſceptre qui lui appartenoit évidemment: mais les Légats étoient encore en route, que Charles étoit couronné: & quand même ils ſeroient arrivés avant cette cérémonie, quelle apparence que leurs repréſentations euſſent fait quelque impreſſion ſur Charles, qui, étant le plus fort, ſe croyoit auſſi le mieux fondé?

Aſſez indifférent ſur la perte de la Lorraine, Louis II ne s'occupoit que du ſoin de la guerre qu'il faiſoit aux Sarrazins: ceux-ci ſe défendoient toujours avec la même valeur dans la ville de Bari, qui ne fut emportée qu'après un ſiege de quatre ans. La priſe de cette place aſſuroit la délivrance prochaine de l'Italie, où les Sarrazins ne pouvoient plus ſe ſoutenir; & cette guerre glorieuſement terminée l'Empereur ſe diſpoſoit à ſoutenir & défendre ſes droits ſur la Lorraine, lorſque le Duc de Benevent, chargé de la défenſe de ce duché contre les Sarrazins, y leva l'étendard de la revolte, appella les Grecs à ſon ſecours, & entraîna dans la déſection preſque toute la partie méridionale de l'Italie (1).

Ce ſoulèvement quelque imprévû qu'il fut ne déconcerta point l'Empereur; il marcha contre les rebelles. Le Duc de Benevent, ne pouvant eſpérer de l'emporter à force ouverte, eut recours à la perfidie: il alla trouver l'Empereur, lui témoigna le repentir le plus amer, obtint ſon pardon de Louis, qui, après avoir congedié ſes troupes, entra dans Benevent & alla loger chez le Duc. Ce dernier, ne ſuppoſant pas que rien pût s'oppoſer à l'exécution du complot qu'il avoit tramé, s'aſſura de quelques complices, & au moment où l'Empereur dormoit ſans défiance dans ſon appartement, le Duc ſe mit à la tête de ſa troupe, afin de le ſurprendre & de s'aſſurer de ſa perſonne. Heureuſement Louis fut averti à tems; il ſe ſauva dans une tour & s'y défendit pendant trois jours avec la plus grande valeur: mais il eut inévitablement été forcé de céder au nombre, ſi l'Evêque de Benevent n'eût obtenu à force de prieres qu'on le laiſſeroit ſortir, après qu'il auroit fait ſerment ainſi que l'Impératrice ſon épouſe, la Princeſſe ſa fille & tous ceux de ſa ſuite qu'en aucun tems il ne ſe vengeroit ni ne chercheroit à ſe venger de l'outrage qu'on venoit de lui faire. Louis II fut contraint de faire ce ſerment; mais à peine il fut libre, qu'il alla à Ravennes, où le Pape Adrien, ſucceſſeur de Nicolas, vint l'abſoudre lui & les ſiens de ce ſerment arraché par la violence.

Revolte & complot du Duc de Benevent.

(1) *Annal.* Bertin. 871. *Metenſ.* 872.

L'année suivante Louis II, s'étant rendu à Rome, le Pape le couronna Roi de Lorraine : couronnement qui ne fit point chanceler Charles le Chauve sur le trône dont il s'étoit emparé.

Hist. d'Allemagne, 800-875.

L'Empereur, profitant des bonnes dispositions d'Adrien & du peuple Romain, se plaignit vivement des trahisons du Duc de Benevent qu'il fit déclarer traître à son Souverain & ennemi de l'Etat. Louis II, marcha contre lui ; mais le Duc soutenu par les Grecs, se défendit avec tant de vigueur, que les armes impériales ne purent le réduire (1).

Louis II se reconcilie avec le Duc de Benevent. 875.

Cette guerre se soutenoit de part & d'autre avec la plus grande chaleur, lorsque la mort mit fin au Pontificat d'Adrien, & ce fut une perte très-sensible pour l'Empereur ; car Jean VIII, qui fut élevé à la Papauté, étoit étroitement lié avec le Duc de Benevent ; de maniere que l'Empereur qui d'ailleurs n'avoit eu jusqu'alors aucun avantage sur lui, fut obligé de lui pardonner à la priere du nouveau Pontife.

Sa mort & son caractere.

La guerre de Benevent terminée, à la verité moins glorieusement que celle des Sarrazins, Louis vécut paisiblement encore pendant quelques années, & mourut sans laisser d'enfans mâles, après un regne d'environ 20 années. Ses vertus le firent respecter de ses sujets & même des Puissances étrangeres ; sa valeur le rendit formidable à ses ennemis ; il avoit toutes les qualités qui forment les grands généraux, & cependant il eut assez de modération pour dédaigner la gloire des conquêtes, à laquelle il préféra celle de défendre ses états. Ce qui prouve que Louis II fut en effet un Monarque très-respectable sont les éloges que plusieurs souverains Pontifes lui ont donné. Il est vraisemblable au reste, qu'ils l'eussent moins loué, s'il leur eût témoigné moins de déférence, & s'il se fût plus fortement opposé aux droits qu'ils pretendoient avoir de disposer de la couronne impériale & des sceptres des Souverains (2).

SECTION III.

Histoire d'Allemagne, depuis le regne de Charles le Chauve, en 876, jusqu'à la fin du Regne de Henri II en 1024.

Le partage imprudent fait par Louis le Débonnaire avoit été la premiere époque de l'affoiblissement de l'Empire : ce qu'il avoit perdu de sa puissance sous ce Monarque il ne l'avoit pu recouvrer sous Lothaire, & malgré sa valeur & sa vigilance Louis II n'avoit pu la lui rendre. Mais il n'étoit reservé qu'à Charles le Chauve d'avilir la gloire de l'Empire par les moyens honteux dont il ne rougit point de se servir pour l'emporter sur Louis le Germanique, successeur naturel du dernier Empereur. En effet, à peine Louis II fut mort, que le Pape Jean VIII, ambitieux d'acquérir au S. Siege le droit de créer les

(1) Fleuri. *Hist. Eccl.* Tom. II. L. 52. (2) *Annal.* Bert. *Fuld.* 875. *Metens.* 875.

Charles le Chauve accepte l'Empire des mains du Pape.

Empereurs, envoya des Ambassadeurs au Roi de France, pour l'inviter à venir à Rome recevoir la couronne impériale, qu'il lui offroit comme étant seul le maître d'en disposer. Tout autre que Charles le Chauve eut rejeté ces offres; il se hâta de les accepter, & passant en Italie, suivi d'une puissante armée, il fut reçu à Rome comme on y eût reçû Charlemagne lui-même, & le jour de Noel il fut couronné Empereur. Le nouveau Chef de l'Empire ne fut point ingrat envers son bienfaiteur, il fit des présens magnifiques à Jean VIII, au Sénat & au peuple Romain: ces libéralités ne l'épuiserent point; dès son entrée en Italie il s'étoit emparé des trésors de Louis II (1).

Afin de constater & de légitimer s'il étoit possible le droit qu'il venoit d'usurper, Jean VIII, dans une nombreuse assemblée d'évêques & de comtes; déclara que c'étoit lui, qui, par la plénitude de sa puissance, avoit élu le Roi de France pour successeur de Louis II: il fit signer cette déclaration par tous ceux qui formoient l'assemblée, & le nouvel Empereur, bien loin de protester contre un tel acte, y souscrivit lâchement; on assure même qu'il céda au Pape & au S. Siege la pleine souveraineté, qui jusqu'alors avoit appartenue au Chef de l'Empire, sur Rome & sur les terres de l'Etat Ecclésiastique.

Il éloigne Carloman de l'Italie. 876.

Cependant Louis le Germanique, ulcéré de cette élection, envoya Carloman son fils aîné en Italie, pour y défendre ses intérêts, & il entra lui-même en France à la tête d'une nombreuse armée, mais Charles trompa Carloman, eut l'adresse de lui faire croire qu'il lui cederoit une partie des domaines du feu Empereur, & entamant quelques conférences à ce sujet, il fit repasser son frere Louis en Germanie, où peu de tems après il mourut.

Quatre ans avant sa mort Louis avoit réglé entre ses trois enfans, Carloman, Louis & Charles-le-Gros, le partage de sa succession: il avoit assuré à Carloman l'aîné la Baviere, la Boheme, la Carinthie, l'Esclavonie & tout le Pays qui compose aujourd'hui l'Autriche & une partie de la Hongrie. Louis eut pour sa part la Franconie, la Saxe, la basse Lorraine, Cologne & quelques autres villes sur le Rhin. L'Allemagne, c'est-à-dire tout le Pays compris au de là du Mein jusqu'aux Alpes, fut assigné à Charles-le-Gros; ensorte que Carloman fut Roi de Baviere, Louis Roi de Germanie & Charles Roi d'Allemagne (2).

Il étoit évident que Charles le Chauve avoit usurpé l'Empire sur Louis son frere aîné, & il étoit lui-même si fort persuadé de l'injustice de cette usurpation, que peu de jours avant la mort de ce Prince il lui avoit fait offrir des dédommagemens par l'Evêque de Beauvais, mais Louis étoit mort; il laissoit une vaste succession, elle tenta l'avide Charles, qui, peu content d'avoir dépouillé le pere, voulut aussi dépouiller les enfans. Dans cette vue, il rassembla ses troupes & marcha vers Cologne. Le Roi de Germanie mit de son côté une armée sur pied, & s'avança contre son oncle, auquel il envoya cependant des Ambassadeurs pour le prier de ne pas tenter d'envahir des pays sur lesquels il n'avoit aucun droit. Charles qui se croyoit le plus fort rejeta cette priere & continua sa route: bientôt les deux armées se rencontrerent, & Louis avant que d'en venir aux dernieres extrémités, envoya faire encore des nouvelles représentations à l'Empereur. Celui-ci parut cette fois mieux dis-

Il veut envahir la succession de Louis le Germanique.

(1) Spener. *Histor. Germ. Univ.* Tom. I. L. 3. Ch. 4. (2) Id. Tom. I. L. 6. Ch 4.

Hist. l'Allemagne, 876-1024.

posé; il écouta favorablement les Ambassadeurs, & fit répondre à son neveu qu'il ne tiendroit point à lui que cette contestation ne fût bientôt terminée, & qu'il lui enverroit incessamment des Agens pour régler tout & assurer la paix. Mais ce n'étoit là qu'une ruse; & tandis qu'il amusoit son neveu, il faisoit défiler son armée par des chemins écartés; ensorte que dès la nuit suivante il tomba tout à coup, à la tête de 50 mille hommes sur les ennemis, qu'il s'étoit flatté de surprendre. Mais Louis informé du projet de son oncle s'étoit mis en défense. Charles fut surpris, son armée fut taillée en pieces, il eut lui-même bien de la peine à échapper au massacre; & il s'en sauva presque seul, disent les historiens contemporains, sa terreur étant telle, qu'il ne s'arrêta qu'au monastere de S. Lambert sur la Meuse, où il alla se refugier (1).

Il est battu par le Roi de Baviere, 876.

Tandis que loin de ses états Charles déshonoroit ses armes par la plus honteuse des défaites, & qu'il se déshonoroit lui-même par la plus injuste des guerres, les Normands entrés en France par la Seine, s'étoient emparés de la ville de Rouen, & l'Italie étoit en proye aux fureurs & aux dévastations des Sarrazins. L'Empereur ne put arracher aux Normands les conquêtes qu'ils avoient déja faites; mais il les empêcha de s'étendre plus loin. Après avoir pourvu à la fureté des provinces où ils n'avoient pas encore pénétré, il chargea Louis son fils de la régence du Royaume, & passa en Italie avec un corps de troupes, en attendant son armée à laquelle il avoit donné ordre de venir le joindre incessamment, mais il l'attendit en vain; les Seigneurs qu'il avoit mécontentés refuserent de prendre aucune part à cette expédition; ils s'opposerent même au départ des troupes, sous le prétexte très plausible que le Royaume menacé par les Normands avoit besoin de toutes ses forces: de maniere que Charles, se voyant presque seul, fut obligé de retourner sur ses pas; & déjà il étoit prêt à rentrer en France, lorsqu'il fut atteint d'une légere fievre au passage du mont Cenis. Cette maladie n'étoit rien moins que dangereuse; mais le Juif Sedecias, son medecin, payé on ignore par qui, lui fit prendre, en guise de remede, un breuvage empoisonné, qui le mit au tombeau le 6 d'Octobre 877. A l'âge de 54 ans, dans la 38e année de son regne en France, & la deuxieme après avoir été couronné Empereur (2).

S[illegible] l'acc[illegible] en Italie. Il meurt empoisonné. 877.

Son caractere.

Charles le Chauve étoit par ses talens & ses qualités fort au dessous du rang qu'il occupoit; dévoré d'une ambition insatiable, il n'avoit qu'une médiocre valeur; capable de former des grands projets, de vastes entreprises, il ne savoit ni les exécuter, ni prévoir les obstacles. Mais il fut constamment heureux, & son bonheur lui tint lieu de prudence. Les puissances étrangeres redouterent ses armes; mais il n'étoit ni craint, ni respecté dans ses états. Il y étoit haï par ses hauteurs & ses injustices, il y étoit méprisé par ses foiblesses & ses inconséquences; il fut le fléau de ses freres, & voulut être l'oppresseur de ses neveux. Sa mémoire seroit à jamais flétrie & son nom mis dans la liste trop nombreuse des mauvais Rois, si les gens de lettres qui assurent aux Souverains l'estime ou le blâme de la postérité, ne s'étoient attachés

(1) Sigibert. *ad ann.* 877. & Aimoin. *Contin. cap.* [illegible].

(2) *Annal. Fuld. Met. &* Bertin. ad ann. 877.

à parler de lui avec éloge. Il est vrai qu'il aima les sciences & les belles lettres: mais parcequ'il affecta d'imiter les usages des Grecs, parce qu'il imagina de changer le nom de Compiegne en celui de *Carlopolis*; parcequ'il donna le nom d'*Alpha* à un monastere qu'il avoit fondé; enfin par ce qu'il répandit quelques bienfaits sur les gens de lettres (1), falloit il que ceux-ci, dissimulant ses injustices, érigeant ses vices en vertus, le comblassent d'éloges, & portassent la bassesse jusqu'à lui donner le surnom de Grand? il faut avouer que dans ce tems les gens de lettres étoient bien vils.

Carloman Empereur.

Charles le Chauve avoit usurpé la couronne sur Louis, Roi de Germanie, qui eut du naturellement succéder à Louis II: il paroissoit donc juste qu'après la mort de Charles, le sceptre impérial rentrât dans la maison de Louis, Roi de Germanie, & passât dans les mains de Carloman, Roi de Baviere, son fils aîné. Ce Prince ambitionnoit ce rang; & la crainte de ne pas y parvenir le fit agir de maniere à mériter d'en être exclus. En effet il se hâta d'écrire au Souverain Pontife des lettres flatteuses & soumises, par lesquelles il le conjuroit de l'élire, & lui promettoit d'enrichir l'église Romaine. Le Pape saisissant avec habileté cette occasion, répondit impérieusement à Carloman qu'il lui enverroit un état de ce que le S. Siege exigeoit, & que lorsque les conditions auroient été acceptées, il recevroit une ambassade solemnelle pour le conduire à Rome, où la couronne de l'Empire lui seroit déférée (2).

La réponse du Pape mécontenta le Roi de Baviere, qui peut-être, rougissant de s'être avili, ou soupçonnant la cour de Rome d'être dans les intérêts de Louis le Begue, fils de Charles le Chauve, envoya ordre à Lambert, Duc de Toscane d'aller à la tête de quelques troupes, accompagné d'Adalbert Marquis de Toscane, à Rome, & d'y exiger en son nom le serment de fidélité. Ces deux Généraux remplirent rigoureusement cette commission, & afin de prévenir tout ce qui pourroit s'opposer dans Rome dont ils s'étoient rendus maîtres, à l'exercice de leur autorité, ils commencerent par arrêter Jean VIII, qu'ils firent renfermer; mais le Pape trouva le moyen de tromper la vigilance de ses gardes; il s'échappa, excommunia Lambert & Adalbert, se sauva en France, & alla tenir un concile à Troies, où il couronna Roi Louis le Begue.

Le Pape est pris, il s'échappe & se sauve en France.

Quelques jours après cette cérémonie, deux évêques présenterent à Jean une lettre prétendue écrite par Charles le Chauve, qui désignoit son fils pour son successeur à l'Empire, & au Royaume d'Italie. D'après cette lettre, ces Prélats presserent Jean de confirmer la donation que Charles faisoit à son fils. La réponse du Pape fut très-adroite; il produisit de son côté une donation, toute aussi vraie que la lettre, & par laquelle Charles donnoit l'Abbaye de S. Denis à l'église Romaine. Que votre maître, dit le Pape, aux évêques, confirme cette donation, & je suis prêt à lui confirmer à mon tour la dignité impériale, Louis eut la prudence de ne pas accepter cette proposition; il est vrai qu'il manqua l'Empire, mais Jean n'eut point l'abbaye de S. Denis.

Réponse adroite de Jean VIII.

Egalement irrité contre le Roi de Baviere, qui avoit usé de violence, & contre le Roi de France qui avoit refusé d'acheter l'Empire, le Souverain Pon-

(1) V. *Dissert. de M. l'Abbé*, le Beuf. *sur l'Etat des sciences dans les Gaules*, &c.
(2) Fleuri. *Hist. Ecc.* Tom. II. L. 52.

Pontife alla tenir à Rome plusieurs conciles dans lesquels il s'efforça de faire procéder à l'élection d'un Roi d'Italie: mais ses soins furent inutiles, & les évêques s'obstinerent à vouloir Carloman pour souverain. L'intention du Pape étoit de placer la couronne de Charlemagne sur la tête de Boson, beau-frere de Charles le Chauve; il fut encore mal secondé dans ce projet par Boson lui-même, qui comptant peu sur la protection du S. Siege en cette occasion, aima mieux aller se faire couronner Roi de Provence, que de tenter une entreprise dont il ne pouvoit guere attendre aucun succès.

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

Pendant qu'en Italie le Pape s'occupoit des moyens d'élever un Prince ami de Rome au trône impérial, qui n'étoit point vaquant; Carloman qui en étoit possesseur languissoit accablé d'infirmités, & le mauvais état de sa santé ne lui permettoit pas de s'opposer aux démarches de Jean VIII aussi efficacément qu'il l'eût fait s'il eût été libre d'agir: mais il jouissoit pleinement de la puissance impériale (*a*) & malgré les protestations du Pape, il n'en étoit pas moins reconnu pour légitime Roi d'Italie & Souverain de Rome. Il mourut le 22[e] de Mars 880, & ne laissa d'autre postérité qu'Arnoul, son fils naturel (1).

Mort de Carloman, Charles le Gros lui succéde. 880.

La mort de Carloman paroissoit devoir être suivie d'une guerre très-violente, entre Louis Roi de Germanie, & Charles le Gros Roi d'Allemagne, ses deux freres, qui en effet, sembloient avoir des droits égaux au trône impérial; mais ils sentirent l'un & l'autre combien pourroient leur être nuisibles & funestes les suites d'une telle querelle. Le plus prudent des deux, le Roi de Germanie consentit, à céder à son frere Charles le Gros, le titre d'Empereur, & il obtint en dédommagement tous les autres états qu'avoit possédés Carloman, à l'exception de la Carinthie que les deux Souverains donnerent à Arnoul. De leur côté Louis & Carloman, successeurs de Louis le Begue, renoncerent en faveur du nouvel Empereur à leurs prétentions sur l'Italie (2).

Les Souverains qui pouvoient seuls se disputer le sceptre de l'Empire étoient trop d'accord entre eux, pour que le politique Jean VIII, crût devoir s'opposer au traité qu'ils venoient de conclure; &, quelque ulcéré qu'il fut de n'avoir pas été consulté dans ces diverses cessions, il n'eut garde de les désapprouver hautement; au contraire, il s'empressa d'y applaudir, & hâta par ses invitations le voyage de Charles le Gros à Rome, où il fut couronné le jour de Noël 880.

De tous les Princes qui eussent pu succéder à Carloman, le moins capable de tenir les rênes de l'Empire étoit Charles le Gros. Hors d'état de se conduire lui-même, timide jusqu'à la plus déshonorante lâcheté, irrésolu, pensant à peine, minutieusement dévot, inconséquent, presque imbécille & toujours disposé à se laisser gouverner, il apprit avec indifférence les ravages affreux que, dès les premiers jours de son élévation au premier trône de l'Europe, les Normands avoient exercés dans différentes provinces de ses Etats. On lui dit qu'il convenoit qu'un Empereur repoussât la force par la force;

Lâcheté de Charles le Gros.

(*a*) S'il en faut croire *Sigonius*, & quelques autres, Charles le gros, du consentement de Carloman son frere, prit le titre d'Empereur, & ajoutent-ils, il y a en Lombardie plusieurs Chartres du dernier, toutes datées de Baviere, où il ne se nomme que Roi de Baviere & d'Italie: *Puffendorf. L.* V. *C.* 2.

(1) *Annal. Fuld.* 880. (2) Spener. *Hist. Germ. Univ.* Tom. I. L. 3. *Chap.* 5.

il raſſembla des armées nombreuſes, ſe mit à leur tête, marcha contre les ennemis, & au lieu de leur préſenter bataille, il leur demanda la paix, qu'il n'obtint qu'à de honteuſes conditions. Sa terreur même fut telle, qu'il donna en ſouveraineté la Friſe à Godefroi, l'un des Chefs des Normands (1).

La conduite de Charles étoit encore plus mépriſable dans ſon Royaume d'Italie. Pour aſſouvir l'avidité de quelques favoris qui abuſoient de ſa ſtupidité, il dépouilla le Duc de Spolette qui lui avoit rendu des ſervices eſſentiels, & donna ſes terres à ces favoris. Cependant le mépris général que l'on avoit pour lui n'empêchoit point que ſa puiſſance ne s'accrût de jour en

Sa puiſſance jour : Louis, & Carloman Roi de France moururent, & les Seigneurs François lui préſenterent la couronne, au préjudice de Charles le ſimple, fils de Louis le Begue. Louis, Roi de Germanie étoit mort ſans laiſſer d'enfans, & l'Empereur recueillit encore cette vaſte ſucceſſion; enſorte qu'il ſe vit poſſeſſeur de tous les Royaumes qui, ſous Charlemagne, avoient formé l'Empire d'Occident: mais la tête de Charles étoit trop foible pour ſupporter tant de couronnes.

Honteux de l'aviliſſement de leur maître & du traité qu'il avoit fait avec Godefroi, quelques grands inviterent celui-ci à une conférence, où ils le poignarderent; enſuite raſſemblant quelques troupes, ils tomberent ſur les Normands qu'ils taillerent en pieces. Furieux du meurtre de leur chef & de la honte de leurs armes, les Normands, au-lieu de s'en prendre aux Germains, dirigerent leur vengeance contre l'Empereur lui-même, & pénétrerent en France où il étoit alors; ils porterent la terreur, le ravage & la mort juſqu'aux portes de Paris. A force de repréſentations, on parvint à faire comprendre à l'Empereur combien il ſeroit pour lui déshonorant de ſouffrir plus long-tems d'auſſi ſenſibles outrages: il parut animé du déſir de ſe venger. A ſes ordres ſon armée ſe raſſembla; elle étoit formidable, il voulut la commander en perſonne, & alla ſe poſter à Monmartre, réſolu en apparence, d'obliger les Normands qui tenoient Paris aſſiégé, ou de ſe retirer, ou d'en

Il ſe couvre d'opprobre. 885. venir à une action déciſive. A cette fermeté on ne reconnoiſſoit plus Charles; on lui applaudiſſoit, on s'efforçoit de le maintenir dans ces généreuſes réſolutions, & l'on s'attendoit à une bataille, lorſque Charles envoya demander la paix aux Généraux des Normands, auxquels pour l'obtenir, il donna des ſommes ſi conſidérables, qu'elles épuiſerent ſes tréſors (2).

Ce nouveau trait de lâcheté pénétra d'indignation les ſoldats & les ſujets de Charles, & il falloit que le mépris qu'ils lui témoignerent fût bien ſenſible, puiſqu'il s'en apperçut, & que honteux, mais trop tard, de l'opprobre dont il s'étoit couvert, il en eut un tel repentir, qu'il tomba malade, mais cette maladie, au-lieu de lui rendre le courage & la fermeté que la nature lui avoit refuſés, ne fit qu'achever d'altérer ſa raiſon, & il tomba dans une profonde & irremédiable ſtupidité.

Luidward, Evêque de Verceil étoit le principal Miniſtre de Charles le Gros qui, le ſoupçonnant de trop de familiarité avec l'Impératrice, le chaſſa de ſa Cour. Luidward, furieux & tout entier à la vengeance, ſe retira auprès d'Arnoul, Duc de Carinthe, & ſe donna tant de ſoins que les Seigneurs Germains

(1) Reginh. *Geſt. Norm. ad ann.* 832. (2) Id. Abbo, *di Belliſ. Pariſ. Urb.* L. 2.

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

déposerent tout d'une voix Charles le Gros, & élurent en sa place le Duc Arnoul. A peine celui-ci eut été proclamé Roi de Germanie, que l'Empereur, également méprisé dans ses divers Etats, se vit abandonné de tout le monde, ensorte qu'il ne lui resta pas même un domestique pour le servir. Contraint de sortir de son Royaume, rejeté de tous, il tomba dans une si profonde misere, que sans les libéralités de l'Archevêque de Mayence qui voulut bien lui faire assigner, par Arnoul, les revenus de quelques terres dans la Suabe pour sa subsistance, il seroit mort de faim inévitablement. Ainsi, dans l'espace de quelques jours, Charles du plus grand Potentat de la terre dévint le plus misérable des hommes, il acheva de languir & de végéter dix mois après sa déposition & mourut en 888, à Richtenau près de Constance, n'ayant joui que six semaines de la cession d'Arnoul en sa faveur (1). Il ne laissa qu'un fils naturel nommé Bernard, ayant répudié sans aucun sujet son épouse Richarde, fille du Roi d'Ecosse, qui se retira dans le monastere d'Andelau. On attribue à Charles d'avoir été le premier qui fit ajouter aux Actes & autres expéditions la date de l'Ere chrétienne. Quelque misérable & quelque méprisé que fut Charles le Gros, il conserva pourtant jusqu'à sa mort, avec la dignité impériale, les titres de Roi de France, d'Italie, & la souveraineté, quoique sans exercice, des différens états qu'il avoit possédés, la Germanie exceptée. Ce ne fut qu'à sa mort que l'ambition des Souverains & des Princes qui aspiroient au rang suprême s'embrasa; & la vaste succession qu'il laissoit à recueillir fut le sujet des plus vives querelles & de guerres très-meurtrieres. La moitié de l'Italie reconnut pour Roi Bérenger, fils du Duc de Frioul, &, par sa mere, petit-fils de Louis le Débonnaire; mais le reste de l'Italie ne voulut d'autre Roi que Guy, Duc de Spolette, ce même Guy que Charles le Gros avoit dépouillé de ses biens, & qui, par sa mere, étoit petit-fils de Pepin.

Les Germains le déposent & placent Arnoul sur le trône.

Mort de Charles le Gros.

Etat de l'Empire & de l'Europe.

Tandis que l'Italie avoit deux Rois, la France n'en avoit point encore, & la nation assemblée élut, après quelques débats & du consentement d'Arnoul, Roi de Germanie, Eudes, Comte de Paris. Rodolphe se saisit du sceptre de la haute Bourgogne, & il se fût emparé du trône de Lorraine, si le Roi de Germanie, prévenant ses desseins, ne l'eût contraint par la force des armes d'y renoncer & de lui demander la paix. Le plus courageux & le plus redouté des Princes descendans de Charlemagne étoit sans contredit le Roi de Germanie, ainsi que l'éprouverent les Normands & les Sclaves ou Sarmates, qui, ayant osé faire une irruption dans ses états, en furent honteusement chassés (2) le Duc de Moravie Suintebold ne fut pas plus heureux; il tenoit la Boheme de la libérale autorité d'Arnoul, & il eut l'ingratitude de se revolter contre son bienfaiteur: il fut battu, humilié, mais son vainqueur, satisfait de l'avoir soumis, lui laissa ses états, dont il étoit le maître de le dépouiller.

La domination d'Arnoul ne s'étendoit cependant point encore sur l'Italie, où Bérenger & Guy se disputoient la dignité impériale. La fortune & la victoire paroissoient se déclarer pour Guy quand son concurrent, allarmé, appella fort imprudemment Arnoul à son secours. Le Roi de Germanie, enchanté qu'on

(1) Spener. *Hist. German. Univ.* L. 3. chap. 5. (2) Luitpraud. L. 1. *Annal. Fuld. Met.* Reginh. *ad ann.* 891.

SECT. III. *Hist.* d'Allemagne, 876-1024.

Guy & Berenger se disputent la couronne d'Italie & de l'Empire.

lui offrit l'occasion d'accabler ses compétiteurs, promit de secourir Bérenger de toute sa puissance; & en effet, Guy étant alors le plus fort, l'intérêt d'Arnoul étoit de remettre l'égalité entre eux, ensorte que, s'affoiblissant l'un par l'autre, il pût plus aisément ensuite les accabler tous deux. Pendant qu'il se disposoit à prendre part à cette querelle, le Duc de Spolette, profitant de ses avantages, se rendit à Rome, où il avoit un parti puissant. Il se fit couronner Empereur par le Pape Formose, qui ne balança point à faire cette cérémonie, & qui même poussa la complaisance jusqu'à couronner Lambert, fils de Guy. A peine cette cérémonie, qui ne donnoit que de très-vagues prétentions à l'Empire, fut faite, que le secours promis par le véritable Empereur, Arnoul, entra en Italie sous la conduite de Zuentibolde, fils naturel du Roi de Germanie. Zuentibolde trompa la confiance de son pere, & se laissa gagner par le Duc de Spolette qui le corrompit à force d'argent. Informé de la conduite de son fils, Arnoul alla lui-même en Italie, & par les avantages qu'il fit remporter à Bérenger, il rétablit l'égalité entre les deux concurrens. C'étoit la tout ce que desiroit l'adroit Arnoul qui, voyant ses deux rivaux en état de s'affoiblir mutuellement, les laissa s'entredétruire & retourna en Germanie, où dans une diette, il donna, du consentement des Seigneurs, qu'il n'obtint pourtant qu'avec bien de la peine, la Lorraine à Zuentibolde (1).

Arnoul va à Rome où il se fait couronner Empereur.

Cependant, Bérenger, ne pouvant l'emporter sur son rival, qui chaque jour gagnoit de nouveaux avantages, envoya demander pour la seconde fois du secours au Roi de Germanie, lequel à la tête de quelques troupes, ayant pénétré en Italie, marcha droit à Rome où le Pape Formose s'empressa de lui conférer la couronne impériale. Ainsi ce Souverain Pontife se trouva avoir couronné quatre Empereurs en fort peu de tems, Guy, Lambert. Bérenger & Arnoul. Celui-ci commença par faire décapiter plusieurs Seigneurs Romains attachés au parti de Guy, & se fit ensuite prêter serment de fidélité par le Peuple.

L'Empereur Arnoul, cessa d'unir ses intérêts à ceux de Bérenger; mais tout paroissant tranquille en Allemagne, il resta quelque tems en Italie pour y appaiser les troubles que le schisme de deux Papes y causoit, & mettre fin aux factions de Guy, Duc de Spolette, de Lambert son fils, & de Bérenger. Guy, étant mort, son fils Lambert se trouvant hors d'état de résister à Arnoul, prit la fuite, & fut poursuivi jusqu'aux extrémités d'Italie, où Arnoul l'assiéga, dans l'endroit qu'il avoit choisi pour sa retraite. Le danger où il se trouva, suivant quelques historiens, engagea sa mere, Agiltrude, à employer l'artifice ; elle gagna un des domestiques d'Arnoul pour donner dit-on un breuvage léthargique à ce Prince, dont l'effet fut si violent qu'il fut trois jours sans s'éveiller. L'allarme causée par cet accident, donna le tems à Lambert de s'évader. En attendant Bérenger eut des succès considérables qui lui firent espérer de se voir bientôt paisible possesseur de l'Empire: aussi se fit-il couronner par le Pape Etienne VI, qui se prêta aussi complaisamment à cette cérémonie que le Pape Formose. Mais bientôt la fortune abandonna Bérenger ; à peine il eut été couronné, que Lambert le chassa de Rome & de la plus grande partie de l'Italie (2). Arnoul, n'ayant pu se ren-

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 895. (2) Fleury. Hist. Eccl. T. 11. L. 54.

dre maître de la perſonne de ce Prince, pourſuivit ſes conquêtes, s'empara d'une grande partie de l'Italie, &, après cette glorieuſe expédition, il retourna en Allemagne. Enſuite il repaſſa encore en Italie, prit Rome d'aſſaut & ſe fit couronner par le Pape.

Hiſt. d'Allemagne, 876-1024.

Mort d'Arnoul 900. Son caractere.

On voit aſſez que le véritable chef de l'Empire, Arnoul, s'inquiétoit peu des querelles de Lambert & de Bérenger, & il ſe diſpoſoit à les obliger l'un & l'autre de le reconnoître ſeul pour légitime poſſeſſeur du trône impérial, quand la mort le ſurprit à Ratisbonne, au mois de Décembre de l'année 900. il ne laiſſa qu'un fils naturel & un fils légitime; le premier étoit Zuentibolde, Roi de Lorraine, & l'autre Louis, qui n'avoit que ſept ans lors de la mort de ſon pere. Celui-ci fut amerement regretté, & il méritoit de l'être par ſes rares talens, ſa valeur, ſa juſtice & les plus reſpectables qualités.

Louis l'Enfant fils d'Arnoul lui ſuccede.

Le fils d'Arnoul, Louis, n'étoit encore qu'un enfant; mais cet enfant étoit, en Germanie, & l'unique deſcendant de Charlemagne dont la mémoire étoit encore dans la plus grande vénération. Auſſi les grands de Germanie ne balancerent point à reconnoître le jeune Louis pour Roi, malgré l'extrême foibleſſe de ſon âge. Hatton & Otton, le premier, Archevêque de Mayence, le ſecond, Duc de Saxe, furent déclarés Régens du Royaume, & les évêques, qui vraiſemblablement ne prirent point l'avis des ſeigneurs, eurent la démence d'écrire au Pape Jean IX, ſucceſſeur d'Etienne, qu'on auroit attendu ſa permiſſion pour procéder à l'élection d'un Roi, ſi des raiſons preſſantes ne les euſſent forcés de hâter leur choix; & ces raiſons ajoutoient-ils; c'étoit la crainte des Payens (1).

Ces Payens dont parloient les évêques de Germanie étoient les Hongrois, peuple brave, fier, indocile, entreprenant, & qui, comptant ſur les troubles & les diſſentions qui pour l'ordinaire accompagnent la minorité des Rois, s'étoient jetés dans la Baviere, où ils exerçoient des ravages affreux. Ils ne tarderent point à être punis de leur brigandage; Léopold, Duc de Baviere marcha contre eux, les atteignit, leur livra bataille, remporta une victoire éclatante, mais ne ſut pas profiter de ſes avantages: au-lieu de les exterminer comme il l'eût pu, il leur donna le tems de revenir de la terreur qu'il leur avoit inſpirée, de réparer leurs pertes & de recommencer, fort peu de tems après, la guerre avec une nouvelle fureur.

Pendant que Léopold ſe ſignaloit en Baviere, Zuentibolde, en Lorraine, ſe faiſoit chaſſer du trône par ſes ſujets, qui, revoltés de ſa tyrannie, offrirent la couronne à Charles le Simple, Roi de France. Mais l'imbécille Charles n'étoit pas en état de profiter de cette offre, & Louis, Roi de Germanie, ſe ſaiſit du ſceptre de Lorraine. Zuentibolde voulut le lui diſputer les armes à la main, mais il fut vaincu; il périt même dans le combat, & la Lorraine fut réunie à la Germanie (2).

Louis réunit la Lorraine à la Germanie.

Pour avoir un trône de plus Louis n'en fut ni plus heureux ni plus tranquille, les grands de ſon Royaume étoient partagés en deux factions, & les deux partis avoient pour chefs, l'un, Conrad de Franconie, & l'autre, Albert Comte de Bamberg. A force de ſoins & de valeur, Louis, quoiqu'à peine âgé de douze années, parvint à diſſiper l'une & l'autre faction: il engagea les

(1) Sigebert. Spener. Hiſt. Germ. Lib. 3. c. 6. (2) Id. *ad ann.* 901-902.

Seigneurs & Conrad de Franconie lui-même, à rentrer dans le devoir: il n'y eut qu'Albert qui ne voulut entendre à aucune proposition d'accomodement. Louis étoit assez puissant pour le reduire par la force; il n'y eut point recours, & Hatton, Archevêque de Mayence, employant la plus lâche des perfidies, se rendit maître de la personne du Comte, qui fut condamné à perdre la tête (1).

Ces dissentions civiles étoient très-favorables aux vûes des Hongrois; aussi recommencerent-ils les hostilités avec la plus implacable fureur. La Baviere fut le premier théatre de leur férocité; ils y mirent tout à feu & à sang; Léopold qui les avoit repoussés une fois avec tant de gloire, espérant fixer encore la victoire sous ses drapeaux, marcha contre eux, fut cruellement battu, & demeura lui-même au nombre des morts; les Hongrois profiterent mieux de leur triomphe que le Duc Léopold n'avoit profité de ses avantages; ils se répandirent comme un torrent dans la Saxe, dans la Thuringe & dans l'Allemagne, incendiant, pillant les villes, désolant les campagnes, & portant en tout lieu la consternation & la mort. Louis, trop courageux pour voir d'un œil tranquille ces cruelles hostilités, assembla une puissante armée, voulut la commander en personne, rencontra les Hongrois, & fut si complettement vaincu qu'il se vit forcé de demander la paix, qu'encore il ne pût obtenir qu'en se soumettant à un tribut humiliant.

Défaite de Louis l'Enfant.

Ce malheureux événement pénétra Louis d'un tel chagrin qu'il en tomba malade, & mourut à Ratisbonne le 21 Janvier 912, à l'âge de vingt ans, & sans laisser d'enfans mâles de son mariage avec Luitgarde ou Melchtilde de la famille de Wittekind. Doué par la nature d'excellentes qualités, il n'eut ni le tems, ni la liberté de les faire servir au bien public. En lui finit en Germanie la postérité de Charlemagne; elle subsistoit encore en France, où elle occupoit le trône; mais elle y étoit si fort dégénérée; que dès lors on pouvoit l'y regarder comme totalement éteinte. Les descendans de ce Monarque illustre languissoient accablés sous le poids de la couronne; leur imbécillité autorisoit les attentats des grands-seigneurs du Royaume, & favorisoit les projets d'envahissement des Normands qui ne cessoient de désoler l'Etat. La situation déplorable où se trouvoient l'Empire, la France, l'Italie & la Germanie étoit l'effet du partage imprudent de Louis le Débonnaire & de son excessive tendresse pour Charles le Chauve (2).

Il meurt de chagrin. 912.

Depuis qu'ils avoient déposé Charles le Gros, & fait passer son sceptre dans les mains d'Arnoul, les Germains regardoient ce Royaume, qui jusqu'alors avoit été héréditaire, comme purement électif. A la mort de Louis les Seigneurs de ce Gouvernement s'assemblerent, & offrirent la couronne à Otton, Duc de Saxe. Otton étoit fort vieux & sans ambition; il avoit depuis plusieurs années à se défendre contre Conrad, Duc de Françonie, le plus cruel & le plus obstiné de ses ennemis. C'étoit ce même Conrad qui sous Louis l'Enfant, avoit été le Chef d'une faction puissante. Otton étoit sans doute le plus généreux des hommes, car peu content de refuser la couronne de Germanie qui lui étoit offerte, il conseilla aux Seigneurs qui le pressoient de

Otton est élu Roi de Germanie, refuse la couronne & la fait donner à Conrad son ennemi.

(1) Luitp. Otto. Frising. *Cron. Lib.* 6. *Cap.* 15. *Cronogr. Sax.* 912. Spener. Lib. 9. 911.

(2) Luitpraud. Lib. 2. cap. 7.

l'accepter, d'élire en sa place le même Duc de Françonie, dont il avoit tant à se plaindre, mais qu'il estimoit cependant, & qu'il jugeoit le plus digne de régner. Ce conseil désintéressé fut suivi, Conrad fut élu, & bientôt sa conduite justifia le choix qu'on avoit fait de lui, & les avis d'Otton (3).

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

A peine ce nouveau Roi de Germanie avoit reçu la couronne, que les Hongrois entrerent dans la Germanie; mais il furent repoussés avec perte par Conrad, à la tête des Allemands & des Bavarois. La défaite qu'ils avoient éprouvée étoit si considérable, qu'on croyoit leur avoir ôté jusqu'au désir de faire à l'avenir de semblables expéditions; mais bientôt ils furent rappelés en Germanie par Arnolphe ou Arnoul, Duc de Baviere, tige de l'illustre maison de Baviere, qui depuis, & de nos jours encore, a occupé le trône impérial. On ignore précisément qu'elle étoit la naissance de ce Prince, & s'il étoit fils de l'Empereur Arnoul ou du Duc Léopold, qui, sous le regne précédent, s'étoit signalé avec tant d'éclat contre les Hongrois. Quoiqu'il en soit, Arnoul tiroit, suivant l'opinion commune, son origine des Carlovingiens. Il étoit par ses vertus, sa valeur & ses grandes qualités bien digne de descendre d'un héros tel que Charlemagne, & le seul défaut qu'il eut, fut l'extrême jalousie qu'il montra de l'élévation de Conrad; il ne put le voir sur le trône, & résolu de tout tenter pour l'en faire descendre, il se ligua avec Gilbert Duc de Lorraine, & tous deux entreprirent de détrôner Conrad: mais ils ne réussirent point; au contraire, ils furent accablés, & Arnoul fut contraint de quitter ses états de Baviere & d'aller chercher un azile chez les Hongrois (1).

Hostilités des Hongrois.

Gilbert Duc de Lorraine poursuivit l'entreprise qu'il avoit commencée avec son allié; mais, trop foible pour lutter seul contre Conrad, il demanda du secours à Charles le Simple, qui, croyant avoir des droits sur la couronne de Germanie, saisit avec empressement cette occasion de les faire valoir. Comme si ce n'eût pas été assez de ces ennemis déjà trop redoutables, Conrad en avoit encore un dans ses propres états, & celui-ci l'inquiétoit d'autant plus, que les plus fortes considérations l'empêchoient d'en venir contre lui à une rupture ouverte. Cet ennemi étoit Henri, Duc de Saxe, fils de ce généreux Otton qui avoit refusé de s'asseoir sur le trône & qui y avoit fait monter son rival. Tandis que Conrad, délibéroit sur les moyens qu'il devoit employer pour repousser le Duc de Lorraine, & son allié, les Hongrois, excités par Arnoul, rentrerent dans la Germanie, qu'ils ravagerent presque dans toutes ses parties; ensorte que Conrad eut à la fois trois violentes guerres à soutenir. La vûe du danger ne le déconcerta point; il commença par se défendre contre les plus puissans de ces ennemis, les Hongrois, sur lesquels il eut d'abord quelque avantage, mais qu'il ne put contraindre à sortir de la Germanie où ils continuerent d'exercer de si violentes hostilités, que, pour les engager à lui donner la paix, le Roi de Germanie fut contraint de se soumettre au même tribut qu'ils avoient exigé de son prédécesseur. Les armes de Conrad furent plus heureuses contre le Duc de Lorraine & le Roi de France; il les vainquit tous deux & tailla leur armée en pieces.

Et le Duc de Lorraine ligue avec Charles le Simple.

Conrad paye un tribut aux Hongrois.

Il ne restoit plus au Roi de Germanie que le Duc de Saxe à reduire; mais il échoua contre lui, & son frere Eberhard fut complettement battu près

(1) Ditmar. Merseburgen. Lib. 6. 325. (2) Hepidann. *Annal.* ad ann. 913. Ditmar. *Annal.* L. I.

SECT. III. *Hist.* d'Allemagne, 876-1024.

d'Ersbourg par les Saxons. Occupé à réparer cette perte, Conrad eut encore à repousser les Hongrois, qui, pour la troisieme fois, s'étoient jetés dans la Germanie, & qui s'y rendoient d'autant plus redoutables, qu'ils avoient à leur tête ce même Arnoul Duc de Baviere qui avoit conseillé cette derniere expédition. Vainement le Roi de Germanie employa contre ses ennemis toutes les ressources de sa prudence & tout le feu de sa valeur; ses armes furent constamment malheureuses, & le chagrin qu'il ressentit de ses défaites, ou, suivant quelques auteurs contemporains, les blessures qu'il avoit reçûes le conduisirent au tombeau. Avant que de mourir il imita le même trait de générosité qui l'avoit élevé au trône, & rassemblant auprès de lui Eberhard son frere & les Grands du Royaume, il leur dit que de tous ceux qui pouvoient aspirer à la couronne, il n'en connoissoit point qui fut plus digne d'être élu que Henri, Duc de Saxe; ce même Henri qui depuis plusieurs années, lui faisoit une guerre cruelle (1). Conrad, après ce sacrifice si respectable & si rarement imité, mourut à Quedlinbourg, après un regne de sept ans. Il n'eut point le titre d'Empereur; Louis-l'Enfant, son prédécesseur, ne l'avoit pas porté non plus; mais l'un & l'autre l'avoient mérité par leur valeur & leurs talens, & il y avoit bien plus de gloire à être jugés dignes de la couronne impériale que de la recevoir des mains intéressées du Souverain Pontife.

Mort de Conrad & élection d'Henri l'Oiseleur.

Eberhard docile au conseil de son frere, alla présenter les ornemens impériaux à l'ennemi de sa maison, à Henri, Duc de Saxe, que sa passion pour la chasse à l'oiseau, & à laquelle on le trouvoit occupé, fit dans la suite surnommer *l'Oiseleur*. Conformément aux dernieres volontés de Conrad, les grands de Germanie assemblés, reconnurent pour leur Souverain Henri, qui accepta le sceptre; mais qui se refusa constamment, on ignore par quels motifs, à la cérémonie du couronnement (2).

Les mêmes ennemis domestiques qui avoient troublé le regne de Conrad parurent disposés à agiter celui du nouveau Souverain: mais s'ils avoient résisté à la force des armes du dernier Roi, ils ne résisterent point aux bienfaits de Henri, qui les en accabla & les désarma tous. Le plus implacable d'entre eux étoit Arnoul, Duc de Baviere, par les conseils & les démarches duquel les Hongrois avoient tant de fois dévasté la Germanie. Le Roi, pour l'engager à vivre désormais tranquille, lui accorda les privileges les plus flatteurs & les plus importans. Il lui assura la possession de la Baviere, de toute la Norique, & lui abandonna le droit de disposer de tous les bénéfices. Satisfait de ces conditions, Arnoul mit bas les armes, & ne s'en servit plus contre la Germanie.

Traité de Bonne. 923.

Gilbert, Duc de Lorraine & Charles le Simple, Roi de France, bien éloignés des mêmes dispositions pacifiques, recommencerent la guerre; mais leurs hostilités ne durerent que peu de tems, & les échecs multipliés qu'ils essuyerent les engagerent l'un & l'autre à demander la paix: elle leur fut accordée, & les deux Rois, s'étant rendus à Bonne, y conclurent ce traité si connu dans l'histoire sous le nom de *pactum Bonnense*, par lequel Charles le Simple, renonçant à toutes ses prétentions sur les états de Henri, celui-ci assura la possession de la Lorraine au Duc Gilbert (3).

La

(1) Otto. Frising. L. 6. c. 16. Spener. L. 4. c. 2. (2) Id. c. 3. Godfridus. *Vita Henric.* p. 17. p. 474. (3) Aventinus. Bojoar. L. 4. p. 293.

La paix que le Roi de Germanie étoit enfin parvenu à se procurer ne fut pas pour lui un tems d'inaction, d'oisiveté ou de plaisir: il se consacra tout entier au bien de son Royaume & au bonheur de ses sujets: il fit les plus utiles établissemens, publia les plus sages loix, aguerrit ses troupes, fit bâtir & fortifier plusieurs villes en Saxe, mit fin au brigandage des voleurs qui désoloient ses états, non par la rigueur des supplices, (Henri n'étoit pas cruel,) mais en accordant aux brigands un pardon général, à condition qu'ils serviroient dans son armée; ils accoururent tous se ranger sous ses drapeaux: ce fut encore à Henri que l'Allemagne dut l'institution des Tournois (1).

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

Sagesse du gouvernement de Henri.

Le Roi de Germanie étoit occupé de ces soins vraiment dignes d'un Souverain, quand des Ambassadeurs Hongrois vinrent lui demander le tribut auquel les circonstances l'avoient contraint de se soumettre; ces circonstances étoient entierement changées; les troupes de Germanie étoient disciplinées & la noblesse ne demandoit qu'à signaler sa valeur & son zele. Henri pour toute réponse fit présenter aux Ambassadeurs un chien galeux auquel on avoit coupé la queue & les oreilles. Si vos maîtres leur dit-il fierement, exigent un autre tribut, qu'ils viennent le chercher eux-mêmes. Outrés de cette injure les Hongrois, rassemblant toutes leurs forces, allerent ravager la Thuringe, la Saxe, la Franconie & l'Allemagne: mais ils goûterent peu de tems le plaisir de la vengeance: battus d'abord par les Thuringiens & les Allemands réunis, ils furent quelques jours après totalement défaits au siege de Mersbourg, où Henri les tailla en pieces; ceux d'entre eux qui étoient échappés au massacre périrent dans leur fuite, assommés par les paysans. Ce fut à l'occasion de cette importante victoire que l'armée de Germanie, se rassemblant autour de la tente du Roi, le salua Empereur & *Pere de la patrie* (2).

Ses succès contre les Hongrois.

Le dernier de ces titres étoit infiniment plus cher à Henri que toutes les couronnes; cependant il y avoit déjà quelque tems qu'il songeoit à faire valoir les droits que sa qualité de Roi de Germanie sembloit lui donner au trône de l'Empire; & les Hongrois soumis, il se disposoit à aller en Italie pour y demander ou pour y prendre de force la couronne de Charlemagne, lorsqu'il fut attaqué à Erfort, d'une maladie qui dès le premier jour fut jugée mortelle. Son état consterna la nation entiere; lui seul n'en fut point allarmé: il assembla les grands du Royaume, leur fit promettre qu'ils lui donneroient pour successeur Otton son fils, & mourut sans regretter la vie, quoique couvert de gloire, le 20 de Juillet 936, dans la 18e année de son regne & la 60e de son âge. Henri fut redouté par sa valeur, respecté par sa sagesse, admiré par ses qualités éminentes. Il est vrai qu'il aima les plaisirs; mais il ne leur sacrifia aucun des momens qu'il devoit aux prétentions de son rang. Il laissa trois fils de Mathilde sa seconde femme, savoir Otton qui lui succéda, Henri qui fut Duc de Baviere & Brunon qui par sa science & sa pieté se distingua dans l'état ecclésiastique (3).

Sa mort. 936. Son caractere.

Malheureusement Mathilde, par prédilection pour son jeune fils Henri, troubla bientôt l'Empire & remplit la cour de factieux. Elle n'ignoroit pas les droits d'Otton; elle savoit aussi quelles avoient été les dernieres volontés de

(1) Spener. *Hist. Germ. ad ann.* 925. (2) Id. L. 4. c. 3. *ad ann.* 933.
(3) Wittickind. L. 1. Otto. Frising. Chron. L. 6.

SECT. III. *Hist.* d'Allemagne, 876-1024.

ſon époux : elle ne craignit pourtant pas de ſuſciter les plus grands troubles ; & le deſir de voir ſon jeune fils ſur le trône de Germanie l'emportant en elle ſur la juſtice & le patriotiſme, elle demanda hautement que Henri fut préféré à ſon frere aîné, parce que, diſoit-elle, le dernier étoit né avant que ſon pere fut Roi, au-lieu que l'autre étant né, pour ainſi dire, ſur le trône, y avoit par cela même des droits plus évidens. Sans-doute ce raiſonnement étoit de la plus rare abſurdité ; mais il fit une forte impreſſion ſur une partie des Seigneurs, tant on étoit éclairé dans le Xe ſiecle : heureuſement pour Otton la mémoire de ſon pere étoit trop reſpectée & à la fin Mathilde & ſon fils ſuccomberent ; Otton fut unanimement reconnu & ſolemnellement couronné.

Conduite injuſte d'Otton envers les Ducs de Baviere.

Le premier acte de ſouveraîneté que fit Otton fut un acte d'injuſtice ; les fils du Duc Arnoul, Eberhard, Arnoul & Herman devoient ſuccéder au Duché de Baviere, & comme ils le poſſédoient paiſiblement depuis la mort de leur pere, ils ne jugerent point devoir en faire la demande à Otton ; parce qu'ils craignoient que cet acte ne fournît tôt ou tard aux Rois de Germanie un prétexte de diſpoſer de cet Etat comme dépendant de leur couronne. Sans examiner leurs motifs, Otton accuſa les trois freres de déſobéiſſance, &, ſans attendre qu'il ſe juſtifiaſſent il les dépouilla de leurs poſſeſſions. Il eſt vrai qu'il ne les réunit pas dès lors à ſa couronne ; il connoiſſoit trop la force du droit héréditaire des Ducs de Baviere, pour vouloir, dès les premiers jours de ſon régne ſoulever contre lui tous ceux qui, ayant un ſemblable droit, auroient à craindre auſſi la même uſurpation : il conféra donc ce Duché, mais ſeulement à vie, à Berthold, oncle paternel des trois freres, & lorſque celui-ci, qui étoit déja fort âgé, fut mort, Otton, qui étoit le plus fort, inveſtit de ce Duché Henri ſon propre frere au préjudice des enfans d'Eberhard & de Herman, quoiqu'il ne put ignorer qu'à ſuppoſer que ceux-ci euſſent été réellement coupables de félonie, leurs enfans, n'ayant point trempé dans leurs crimes, ils ne pouvoient être dépouillés du patrimoine de leur pere, ni privés de leur droit héréditaire (1).

Revolte de Henri frere d'Otton.

De plus importantes affaires occuperent bientôt le Roi de Germanie. Elevé par Mathilde, le Prince Henri ne voyoit qu'avec douleur, ſon frere ſur un trône qu'il ſe perſuadoit devoir ſeul occuper. Ligué avec Eberhard, avec Gilbert, Duc de Lorraine, & aſſûré de l'appui de Louis d'Outre-mer, Roi de France qui avoit promis de le ſeconder dans cette entrepriſe, Henri prit les armes, & ne fut point heureux. Déja Gilbert s'étoit emparé de la Lorraine ; mais Otton la reconquit encore plus rapidement, & pour ſe venger de Louis d'Outre-mer, qui eut beaucoup mieux fait de s'affermir ſur ſon trône ébranlé par ſes propres ſujets, que de prendre part aux diſſentions des Royaumes voiſins, Otton ſe liant avec les grands du Royaume de France, qui ne ſongoient à rien moins qu'à détrôner leur maître, paſſa en France, dont-il fut proclamé Roi à Attigny par les principaux Seigneurs de l'Etat, à la tête deſquels étoient Hugue le Grand, Herbert Comte de Vermandois, le Duc de Normandie & Hugue le Noir, qui lui firent hommage.

Louis chanceloit ſur ſon trône & il ſentoit le ſceptre s'échapper de ſes

(1) Glaſſey. *in Hiſt. Germ.* Poleni. *Theſaur.* 4. p. 883 & ſeq.

mains, lorsque, pour son bonheur, le Roi de Germanie fut obligé de retourner en Saxe, pour s'opposer aux hostilités de son frere: mais avant que de s'éloigner de France, il y laissa pour ses Lieutenans Otton & Conrad qui défirent entierement les deux alliés de Henri, Eberhard & Gilbert; le premier fut même tué dans le combat, & Gilbert, dans sa fuite, se noya dans le Rhin (1).

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

Nouvelle revolte de Henri & sa soumission. 942.

La mort de ces deux Chefs abattit entierement le parti de Henri, qui se voyant presque seul, fut contraint, après avoir cherché pendant quelque tems un azile qu'il ne put trouver nulle part, de recourir à la clémence de son frere. Otton, quelque raison qu'il eut d'être irrité contre lui, se laissa fléchir aisément; il l'aimoit, &, peu content de lui pardonner, il lui confia le gouvernement du Duché de Lorraine. Mais Henri, qui étoit d'un caractere inquiet & turbulent, excita des troubles en Lorraine. Son frere le rappella en Saxe; il n'y fut ni plus soumis, ni plus paisible; il s'y souleva encore: mais enfin, n'éprouvant que des défaites, & honteux de la guerre qu'il faisoit à un frere qui ne cessoit de le combler de bienfaits, il reconnut ses torts, détesta son ingratitude & se réconcilia sincerement avec Otton, qui lui donna l'investiture du Duché de Baviere vacant par la mort de Bethold ; & pour dédommager en partie la Maison de Baviere de l'injustice qu'il lui faisoit, Otton fit Comte Palatin Herman, fils du Duc Arnoul (2).

Le Roi de Germanie, n'ayant plus ni sujets rebelles à soumettre, ni factieux à réprimer, étoit le maître de se venger avec éclat du secours que Louis d'Outre-mer avoit fourni au Duc de Lorraine: il lui étoit alors d'autant plus facile d'accabler Louis, que ce Monarque se trouvoit dans la plus inquiétante situation. Les Seigneurs de ses Etats, toujours déterminés à l'obliger de descendre du trône, avoient soulevé les provinces; ils étoient maîtres de l'armée, & il ne restoit plus d'espérance au malheureux Monarque. Otton le crut assez puni, & il cessa d'appuyer le parti des Seigneurs; il fit plus, il se déclara hautement pour le Souverain, avec lequel il eut, vers les montagnes de Vosges une conférence à la suite de laquelle il engagea les François à renouveller leur serment de fidélité à Louis.

Générosité d'Otton envers le Roi de France.

Les soins d'Otton n'eurent cependant point encore tout le succès qu'il en avoit attendu. Le chef des factieux en France, Hugue le Grand, qui aspiroit au trône, & qui avoit beaucoup plus de partisans qu'il ne restoit au souverain de fideles sujets, parcourut les provinces à la tête d'une armée nombreuse & continua la guerre: Louis tenta de l'arrêter; il fut battu, & eut même le malheur de tomber en la puissance de son ennemi. Informé de cet événement, Otton envoya ordre à Hugue de relâcher son prisonnier. Hugue refusa d'obéir, & Otton, passant le Rhin à la tête d'une armée de cent mille hommes, entra en France, à son approche Hugue allarmé rendit la liberté à son Roi: les deux Souverains marcherent contre les rebelles; mais cette guerre se soutint encore quelque tems: l'avantage restoit toujours du côté des deux Rois; cependant, quoique la fortune secondat la cause la plus juste, la France n'en étoit pas moins ravagée, tantôt par les troupes des Souverains, &

(1) Hermand. & Marian. Scot. *ad ann.* 938.

(2) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 946-947.

Sect. III. Hist. d'Allemagne, 876-1024.

tantôt par celles des rebelles. A force d'activité pourtant, de valeur & de politique, Otton parvint à faire cesser ces sanglantes hostilités; il rétablit la paix entre les deux partis à la satisfaction de Louis, qui rentra dans tous ses droits, & même à la satisfaction de Hugue le Grand, que le Roi de Germanie estimoit, & auquel il donna sa sœur en mariage.

Otton étoit à peine rentré dans ses Etats, qu'il se vit obligé de marcher contre les Danois, pour se venger du massacre d'une colonie Saxonne établie par Henri *l'Oiseleur*, sur les frontieres du Dannemarck, & qu'ils venoient d'exterminer: il pénétra dans leur pays, qu'il ravagea; il vainquit en bataille rangée Harolde leur chef, qui fut contraint de lui rendre hommage, & même de se faire baptiser pour remplir l'une des conditions de paix que le vainqueur lui avoit imposées (1).

Etat de l'Italie.

Tant de succès, tant de triomphes inspirerent au Roi de Germanie le desir de faire rentrer l'Italie sous la domination du sceptre de Germanie, & de réunir sur sa tête la couronne de l'Empire que la plûpart de ses prédécesseurs avoient portée. Les circonstances lui étoient favorables; il n'avoit plus d'ennemis à repousser, ni d'alliés à soutenir, & l'Italie déchirée par les plus cruelles divisions ne demandoit qu'un maître assez puissant pour l'asservir & en chasser les tyrans qui la désoloient. Bérenger, après la mort de Guy & de Lambert, ses deux compétiteurs, étoit resté seul possesseur de l'autorité souveraine; mais il n'avoit pas joui long-tems des douceurs de la Royauté; il avoit été détrôné par Louis, fils de Boson, Roi de Provence, & Louis, plus ambitieux que le rival qu'il venoit de terrasser, étoit allé à Rome recevoir la couronne impériale des mains du Pape, qui prodiguoit le titre d'Empereur à quiconque le lui demandoit. L'Empire plus imaginaire que réel de Louis, avoit été très-court, & Bérenger qui l'avoit surpris à Verone lui avoit fait crever les yeux. La vengeance de Bérenger étoit à peine assouvie, qu'il tomboit lui même sous le fer assassin, de ceux qui appellerent en Italie Rodolphe Roi de Bourgogne, qu'ils firent couronner Empereur, le chasserent deux ans après & firent passer le sceptre d'Italie dans les mains de Hugue, Comte d'Arles. Celui-ci plus heureux que ceux qui l'avoient précédé avoit régné pendant 20 ans, & avoit transmis sa puissance à Lothaire son fils, qui fut empoisonné par Bérenger, fils du Marquis d'Ivrée & de Gilette fille de Bérenger que Louis avoit traité si cruellement a Verone (2).

La Lombardie avoit été le théatre des attentats, des crimes & des vengeances atroces de ces divers usurpateurs, & le reste de l'Italie avoit refusé de se soumettre à leur autorité, qui, quoique la plûpart d'entre eux se fussent fait donner le titre d'Empereur, ne s'étendoit point sur Rome, plus malheureuse encore & mille fois plus agitée que la Lombardie. A la faveur du schisme qui déchiroit l'Eglise, des scélérats couverts de crimes, des femmes sans mœurs, d'infames courtisanes donnoient insolemment des Loix & abusoient avec impunité du pouvoir qu'ils avoient usurpé dans la capitale de la Chrétienté, où la plus affreuse corruption régnoit avec empire. L'assassinat & le parjure, le sacrilege & la prostitution étoient dans ces malheureux tems les

Malheurs de Rome, Otton y est ap[illegible] 950.

(1) Hermold. L. 1. c. 9. Adamus. *Hist. Eccl.* L. 2. c. 2. Otto Frising. L. 6.

(2) Ditmar. L. 2.

seules vertus pratiquées à Rome, & la perversité la plus outrée déshonoroit le sanctuaire.

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

Tels & plus violens qu'on ne pourroit les dépeindre étoient les troubles qui désoloient l'Italie, & telle étoit la déplorable situation de Rome, lorsqu'Otton fut appellé dans ces contrées par la jeune Adelaïde, Veuve du Roi Lothaire. Au milieu de la corruption générale Adelaïde étoit peut-être alors la seule femme en Italie qui donnât l'exemple des mœurs, & qui respectât la vertu. Maitresse de Pavie, elle y étoit violemment menacée par Bérenger, qui, dans la vûe d'affermir sa puissance, avoit projetté d'unir son fils Adalbert avec la veuve de Lothaire, & qui, à force de persécution vouloit la contraindre à consentir à ce mariage. C'étoit pour s'affranchir de cette tyrannie qu'Adelaïde avoit imploré le secours d'Otton, qui ayant lui-même des vues sur l'Italie, se hâta de s'y rendre, après avoir désigné pour son successeur en Germanie Ludolphe son fils, auquel il venoit de donner le Duché d'Allemagne.

L'expédition d'Otton fut aussi glorieuse que rapide; Bérenger fut chassé; Adelaïde délivrée de l'oppression s'unit à son libérateur, qui étoit veuf aussi, & qui dans une assemblée générale qu'il avoit convoquée à Rome, se fit proclamer Roi de Lombardie. Bérenger & Adalbert son fils, ne pouvant espérer de lutter contre un tel rival, eurent recours à sa clémence; ils vinrent se jetter à ses pieds, le reconnurent pour leur Souverain, & en récompense de cette soumission, qui n'étoit cependant qu'apparente, obtinrent le gouvernement de l'Italie, que le trop généreux Otton eut la facilité de leur confier (1).

Revolte de Ludolphe fils d'Otton. 953.

Tandis que le nouveau Souverain de Lombardie y faisoit reconnoître son autorité, Ludolphe son fils levoit en Germanie l'étendard de la rebellion; & il étoit puissamment secondé dans son crime par Frideric, Archévêque de Mayence, & par les fils du Duc Arnoul. A la premiere nouvelle de ces troubles, Otton vola au secours de ses états. Son mariage avec Adelaïde avoit rempli de jalousie le cœur de Ludolphe, soit qu'il aimat lui-même la veuve de Lothaire, soit qu'il craignit que cette jeune femme ne nuisit à ses intérêts; quoiqu'il en soit, les révoltés allerent ravager la Baviere & mirent Augsbourg au pillage: mais ce fut là que s'éteignit la fureur de Ludolphe par les soins, les prieres & les négociations heureuses de S. Udalric, évêque d'Augsbourg, & qui, au moment où l'armée du pere & celle du fils étoient prêtes à en venir aux mains, parvint à les réconcilier & à étouffer jusqu'au souvenir de leur ressentiment passé (*a*).

Défaite des Hongrois.

Cependant les Hongrois que le fils du Roi de Germanie avoit eu l'imprudence d'appeller pour fortifier son parti, étoient entrés dans les états d'Otton, & après avoir exercé les plus affreux ravages depuis le Danube jusqu'à la Forêt noire, ils tenterent de se rendre maitres d'Augsbourg. Mais toujours zélé

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ.* L. 4. c. 4. *ad ann.* 950-51 52.

(*a*) Suivant *Puffendorf* L. V C. 2 L'Empereur assiegea Ratisbonne où Ludolphe s'étoit sauvé & d'où il fit demander son pardon par quelques Prélats; l'Empereur, ajoute-t-il, leur refusa la grace de son fils, ce qui le détermina à se sauver une seconde fois; mais après, pendant que son Pere étoit à la chasse, il alla se jetter à ses pies & fit tant par ses discours que son Pere céda aux mouvemens de la nature & le pardonna.

pour les intérêts de son Roi, St. Udalric s'exposa presque seul & sans armes à ces essaims d'ennemis furieux: le généreux Evêque leur opposa une résistance si courageusement soutenue, qu'elle donna au Roi de Germanie le tems de venir au secours d'Augsbourg & de son défenseur. Informés de son approche les Hongrois allerent à sa rencontre dans l'espérance de le surprendre; mais ils furent surpris eux-mêmes & si cruellement battus, qu'ils n'oserent plus former de nouvelles entreprises (1).

Nouveaux troubles en Italie.

Pendant qu'en Germanie Otton repoussoit les Hongrois, l'ingratitude tentoit en Italie d'envahir son autorité. C'étoient les traitres Bérenger & Adalbert qui, à la faveur des troubles qu'ils avoient excités, espéroient se remettre en possession de la puissance souveraine. Otton qui croyoit le parti des factieux moins nombreux qu'il ne l'étoit se contenta d'envoyer Ludolphe contre eux: mais ce Prince au milieu de ses triomphes fut surpris par la mort, & son pere, vivement pressé par le Pape Jean XII de venir défendre ses états d'Italie avant que de passer les alpes, fit reconnoître pour son successeur Otton son fils du second lit, qui n'avoit que sept ans, & il partit suivi d'une formidable armée. Adalbert & Bérenger, n'osant point mesurer leurs forces avec celles d'un si puissant Monarque, se tinrent constamment renfermés dans quelques forteresses, & le laisserent paisiblement se remettre en possession du Royaume d'Italie (2).

Solemnellement couronné à Pavie, Otton prit la route de Rome, où il fut reçu en Souverain & couronné Empereur des mains du Pape, qui fit serment entre ses mains, ainsi que les grands & tous les citoyens de Rome, de ne jamais manquer à l'obéissance qu'ils lui juroient, & sur-tout de n'assister en aucune sorte Adalbert ni Bérenger.

Otton est couronné Empereur. 962.

Quoique le Souverain Pontife n'eût fait en cette occasion que ce qu'avoient déjà fait plusieurs de ses prédécesseurs, & qu'il ne pût se dispenser de reconnoître la suprématie de l'Empire, Otton lui témoigna tout autant de reconnoissance que s'il lui eut été redevable réellement de la couronne Impériale; non-seulement il confirma en faveur du S. Siege les donations de Pepin & de Charlemagne; non-seulement il eut l'imprudente facilité de confirmer la donation trop excessive de Louis le Débonnaire; mais il y ajouta le don de 7 Villes de Lombardie, sur lesquelles il est vrai qu'il se reserva la souveraineté, de même que par le même acte, écrit en lettres d'or & conservé à Rome dans le chateau Saint-Ange, l'Empereur se reserva pour lui & ses successeurs la souveraineté & la jurisdiction en dernier ressort sur Rome, ainsi que sur toutes les terres comprises dans cette donation, stipulant en son nom & en celui du Roi Otton son fils, comme le Pape stipuloit en son nom & en celui de ses successeurs à perpétuité.

Quelque solemnel qu'eut été le serment du Souverain Pontife, il l'oublia bientôt, ainsi que le souvenir des bienfaits qu'il tenoit des libéralités de l'Empereur, au mépris de ses promesses, par la plus déshonorante des perfidies; à peine Otton s'étoit éloigné de Rome, que Jean se reconciliant avec Adalbert & Bérenger, promit de les secourir de toute sa puissance contre l'Empe-

(1) *Contin. Reginh.* & Hoppid. *ad ann.* 255. (2) Luitpraud. L. 6. C. 6. Otto Frising. L. 6. c. 19.

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

Perfidie & crimes de Jean XII.

reur, qui ne pouvant ajouter foi à la premiere nouvelle qu'on lui donna d'un tel changement, envoya quelques uns de fes confidens à Rome avec ordre de s'inftruire du fait. Ils le trouverent très-exact, & ils apprirent même que le Pape Jean XII, livré à la plus crapuleufe débauche, fouillé de tous les crimes, capable de plus horribles trahifons, étoit depuis long-tems dans le conftant ufage de jurer & de fe parjurer. Otton, très-étonné du recit de fes envoyés, efpéra que le Pape, fort jeune encore, à peine âgé de dix-huit ans, jugeroit bientôt plus murement & fe corrigeroit: mais Jean ne fe corrigea point, au contraire, il s'enfonça chaque jour davantage dans les vices & les débordemens (1).

Il est dépofé & Léon élu.

Irrité des crimes de Jean, fcandalifé de fa conduite, Otton revint pour la feconde fois à Rome, d'où le Pape avoit eu la précaution de s'enfuir accompagné d'Adalbert, & emportant avec lui la plus forte partie du tréfor de l'Eglife. Dès fon arrivée, l'Empereur convoqua un concile dans lequel une foule de prêtres, de grands & de fimples particuliers accuferent le Pape Jean XII des crimes les plus revoltans, les preuves étoient plus que complettes, & ce chef fcélérat de l'églife fut convaincu d'homicide, de facrilege, de parjure, de viol, d'incefte avec fes parentes & avec fes deux fœurs, d'impieté, d'idolatrie; en un mot de toutes les horreurs qui peuvent rendre un homme abominable. D'après ces informations les plus juridiques, Jean XII fut dépofé, & Léon élevé au Pontificat.

En les affranchiffant d'un tyran tel que Jean XII, Otton croyoit avoir rendu aux citoyens de Rome le fervice le plus effentiel; & ne penfant point avoir quelque chofe à craindre au milieu d'un peuple qu'il venoit de fouftraire à l'oppreffion, il renvoya la plus grande partie de fes troupes: mais à peine il les eut congédiées, que les Romains ingrats, & excités par les créatures de Jean, fe fouleverent contre lui, & euffent exécuté le complot qu'ils avoient tramé de lui ôter la vie, fi l'Empereur, inftruit de la conjuration, ne fe fût hâté d'en prévenir l'éclat. Les plus coupables furent pris & périrent dans les fupplices; le refte des Romains renouvella le ferment de fidélité entre les mains de l'Empereur, qui, peu de jours après, fe rendit à Spolette: il ne fut pas plutôt forti de Rome, que, fecondé par les rebelles, Jean y rentra & en chaffa Léon: mais il ne put fe livrer aux vices & aux crimes que quelques jours; il fut tué lui-même par un Romain qui fe vengeoit, de l'affront qu'il lui faifoit en abufant de fa femme (2).

Toujours ingrats & rebelles les Romains affemblés, fans égard à l'élection canoniquement faite de Léon VIII, fe donnerent Benoit pour Souverain Pontife. Otton juftement indigné vint mettre le fiege devant Rome, où le Pape Benoit fe défendit avec une opiniâtreté que l'on eut appellée valeur & fermeté s'il eut eu à foutenir une meilleure caufe: à la fin cependant les Romains, encore plus preffés par la difette & la famine que par les armes des affiégeans, ouvrirent à ceux-ci les portes de la ville. Otton n'y refta que peu de jours, en fortit, & bientôt paffa de l'Italie dans fes états d'Allemagne, faifant conduire à fa fuite l'Anti-Pape Benoit ainfi que Bérenger, qui fut, avec fa femme, envoyé en exil. Leur fils Adalbert fufcita quelques nouveaux

(1) Fleuri. *Hift. Eccl.* T. 12. L. 56. Spener. T. 4. c. 4. (2) Fleuri. T. 12. L. 56.

Sect. III. *Hist.* d'Allemagne, 876-1024.

Jean XIII est chassé de Rome & Otton le rétablit.

troubles en Italie; mais ils furent aisément appaisés par le Duc Burchard que l'Empereur y avoit envoyé.

Léon ne tint que peu de tems le Souverain Pontificat; il mourut, & Otton fit élire l'évêque de Narni qui prit le nom de Jean XIII, & qui se fit tant détester par ses hauteurs & le ton despotique qu'il prenoit avec les Romains, que ceux-ci se souleverent & le chasserent de Rome. Irrité d'une telle conduite & pensant que c'étoit lui-même qu'on avoit voulu offenser dans la personne de Jean, Otton rentra dans Rome & y rétablit le Souverain Pontife, après avoir fait pendre les principaux auteurs des derniers soulèvemens. Ce fut dans ce voyage que le Pape Jean couronna Empereur le jeune Otton, qui étoit passé en Italie avec son pere. Celui-ci qui songeoit à le marier accepta les propositions de Nicephore Phocas, Empereur de Constantinople qui avoit offert sa belle-fille Théophanie en mariage au jeune Prince. Mais Otton, ayant pris dans la réponse qu'il avoit envoyée à Constantinople par ses Ambassadeurs la qualité d'Empereur d'Occident, Nicephore Phocas prétendant qu'il ne devoit y avoir sur la terre d'autre Empereur que lui, fut très-choqué de ce titre, accueillit fort mal les Ambassadeurs, parla avec tant de mépris du Roi de Germanie, & s'exhala en propos si injurieux, que ceux-ci se hâterent de retourner auprès de leur maître pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit passé. Otton, trop fier pour souffrir une injure, déclara la guerre à Nicephore; mais celui-ci assez insolent pour outrager, & trop lâche, trop foible pour lutter contre l'Empereur d'Occident, eut recours à la plus atroce des perfidies: il envoya des Ambassadeurs à Otton, avec ordre de le conjurer d'oublier le passé, de lui rendre son amitié, & de lui déclarer en même tems que la Princesse Théophanie qu'il avoit fait passer en Calabre, n'y attendoit plus que des Envoyés & des ordres pour se rendre auprès de son jeune époux (1).

Atrocité de Nicephore Phocas, & vengeance d'Otton. 971.

Incapable de trahison l'Empereur étoit sans défiance, & sans doute tout autre Souverain que lui eût également ajoûté foi aux discours de ces Ambassadeurs. Peu content d'envoyer en Calabre un détachement de son armée, il fit partir presque toute la noblesse qui l'accompagnoit, afin de recevoir la Princesse Théophanie avec plus d'honneur. Mais à peine ces troupes & ces Seigneurs furent entrés dans la Calabre, qu'ils furent inopinément attaqués, & massacrés par une foule de Grecs placés en embuscade. A cette accablante nouvelle Otton transporté de courroux assembla toutes ses forces, qui, sous les ordres de son fils, allerent exterminer ou faire prisonniers tous ces Grecs. Le jeune Otton, pour se venger encore plus complettement, se saisit de la Pouille & de la Calabre; ensorte que l'atrocité de Nicephore, lui couta les deux seules provinces que l'Empire d'Orient possédat en Italie. Les Grecs de Constantinople indignés, non de la juste vengeance qu'Otton avoit tirée de l'injure qu'il avoit reçue, mais de la perfidie de leur Souverain, qui d'ailleurs se faisoit détester par ses injustices & ses cruautés, se souleverent, animés par Jean Zimiscès, qui poignarda Nicephore & fut proclamé Empereur. Son premier soin fut d'appaiser Otton, &, pour y parvenir, il lui céda la Pouil-le

(1) Wittickind. L. 3. p. 661.

le & la Calabre qui à la vérité n'étoient plus sous sa domination, & envoya en Italie la Princesse Théophanie, que le jeune Otton épousa (1).

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

L'Empereur ne survécut que peu à ce mariage, & mourut d'apoplexie à Mersbourg, après un regne glorieux de 36 ans, comme Roi de Germanie, & de 11 comme chef de l'Empire. Il mérita par ses talens, ses bonnes qualités & ses éminentes vertus le surnom de *Grand* que ses contemporains lui donnerent, que ses actions justifierent, & que la postérité lui a confirmé. Capable, comme Charlemagne, de former les plus hardis projets, il étoit tout aussi en état de les exécuter; mais il étoit moins ambitieux dans ses vues, moins injuste dans ses entreprises, & sur-tout moins cruel dans ses guerres & après ses victoires. Il fit zélé pour Rome; mais il fut distinguer les intérêts de l'Eglise des intérêts du Pape. Il ne commit qu'une injustice, & ce fut à son avénement au trône, lorsqu'il dépouilla les Ducs de Baviere de leurs états, à cette faute près, la vie entiere d'Otton le Grand, ne présente que des vertus à respecter & des talents à admirer. Ce Prince avoit épousé en premieres noces Edith fille d'Edouard Roi d'Angleterre, dont il avoit eu Ludolphe, & Lutgarde mariée à Conrad le Sage, Duc de Lorraine. Otton avoit en outre d'Adelaïde, Veuve de Lothaire, Otton II, qui le succéda, Henri & Brunon, morts fort jeunes, Adelaïde, Abbesse de Gundersheim & Mathilde Abbesse de Quedlinbourg.

Sa mort. 973.

Otton II, étoit trop jeune pour régir ses différens Royaumes, lorsque la mort lui enleva son pere; mais, pour le bonheur des peuples, l'Impératrice Adelaïde prit les rênes de l'administration, & gouverna avec tant de sagesse, qu'on ne s'apperçut point de la perte que l'Empire avoit faite. Adelaïde après sa mort, arrivée en 999, fut comptée au nombre des saintes; elle mérita aussi le premier rang entre les plus illustres souverains de son siecle. Elle fut cependant calomniée par l'envie, & dès qu'Otton son fils fut en état de régner par lui-même, on le prévint si fort contre les vues d'ambition que l'on supposoit à sa mere, que celle-ci, pour ne pas occasionner des troubles, aima mieux céder à la cabale, se retirer auprès de Conrad, Roi de Bourgogne son frere, & attendre que le tems & le souvenir des services qu'elle avoit rendus à l'Empire, l'eussent justifiée. Son attente ne fut point trompée; Otton ne tarda point à se repentir de la facilité qu'il avoit eu d'écouter les délateurs de sa mere; il les éloigna de sa cour, fit prier Adelaïde d'y revenir, & depuis, le fils & la mere vécurent dans la plus douce intelligence (2).

Otton II Empereur.

Cependant Henri, Duc de Baviere, surnommé le *Querelleur*, & cousin germain d'Otton, crut devoir profiter de la jeunesse & de l'inexpérience du jeune Monarque: il leva l'étendard de la rebellion, &, soutenu par quelques évêques, il se fit proclamer Empereur. Son regne fut très-court: Otton le fit rentrer dans le devoir, &, content de l'avoir humilié, il consentit à lui pardonner, ainsi qu'à ses complices. Dans le nombre de ceux qui avoient pris les intérêts du Duc de Baviere se distinguoit Herolde, Roi de Dannemark, qui, suivi d'une puissante armée, s'étoit déja avancé jusques vers la rive de l'Ebre. L'Empereur alla à sa rencontre, & à force de pru-

Rebellion réprimée & punie.

(1) Otto Frising. *Chron.* L. 6. c. 24. (2) *Vit. Adelaïd. per.* Odilionem. *Biblioth. Clun.* p. 351.

SECT. III. *Hist. d'Allemagne, 876-1024.*

dence, d'activité & de bonheur, il contraignit les Danois à lui demander la paix, qu'ils n'obtinrent qu'après s'être soumis à un tribut. Des bords de l'Ebre l'Empereur passa rapidement en Boheme, pour en punir le Duc qui s'étoit aussi déclaré pour les rebelles. Celui-ci fut vaincu; ses états furent ravagés, & le vainqueur, obligé de retourner sur ses pas, alla combattre encore, & reduire Henri, qui, s'étant revolté de nouveau, fut battu, fait prisonnier, privé de son Duché, & pour toujours envoyé en exil (1).

Guerre de Lorraine. 977.

A ces troubles succéda une guerre plus importante & qui fut beaucoup plus meurtriere, entre l'Empire & la France, au sujet du Comté de Hainault. Brunon, frere d'Otton le Grand & Archevêque de Cologne, ayant été fait Duc, ou plutôt, nommé Gouverneur de la Lorraine, avoit dépouillé Reinier *au long Cou* de son Comté de Hainault, dans la basse Lorraine, & il l'avoit donné à Raynold & Garnier, au préjudice de Reinier & Lambert, fils du Comte dépouillé. Ceux-ci s'étoient retirés fort irrités à la cour de France, & ils n'attendirent qu'une occasion de rentrer dans leurs droits. Cette occasion se présenta enfin; Brunon, le spoliateur de leur pere, mourut, & aussi-tôt qu'ils en eurent appris la nouvelle, ils allerent, suivis de quelques troupes françoises attaquer les deux possesseurs du comté de Hainault. Leur expédition fut heureuse, & dans un combat qu'ils livrerent aux environs de Peronne, Raynold & Garnier demeurerent au nombre des morts. Animés par ces triomphes, Lambert & Reinier allerent dévaster toute la basse Lorraine, & ils eussent porté le ravage plus loin encore, si l'Empereur n'eut volé à la défence de ce pays: il contraignit les deux Comtes de s'enfuir, & il leur reprit le comté de Hainault dont il donna l'investiture à Arnoul & à Godefroi deux seigneurs de sa cour (2).

Et entre la France & l'Empire.

Otton regardoit cette guerre comme entierement terminée, & déja depuis deux ans, Arnoul & Godefroi possedoient paisiblement le comté de Hainault, quand Lambert & Reinier rentrerent en Lorraine, suivis d'une très-forte armée commandée par Charles Martel, frere de Lothaire, Roi de France & par Hugue Capet, ce chef illustre de la troisieme race des Monarques François. Arnoul & Godefroi défendirent avec courage leurs possessions; mais ils étoient trop foibles pour lutter contre des forces aussi supérieures; ils furent contraints de céder, & Reinier ainsi que Lambert furent rétablis dans le Hainault. Lothaire, excité par le succès de cette expédition à de plus importantes entreprises, résolut de profiter de ses avantages pour tenter de conquérir tout l'ancien Royaume de Lorraine. Otton, qui pénétroit les vues du Roi de France & qui vouloit s'y opposer, mais sans commettre ses armes & sans engager son peuple dans une guerre meurtriere & dispendieuse, se conduisit en politique consommé; & sacrifiant en apparence les intérêts de la couronne & même de sa gloire, il offrit le Duché de la basse Lorraine à Charles, frere de Lothaire, à condition qu'il le tiendroit à hommage & comme relevant de la couronne de Germanie. Une souveraineté telle que l'étoit alors le Duché de la basse Lorraine tenta Charles; il accepta la proposition & mécontenta toute la noblesse Françoise qui ne voyoit qu'avec indignation le frere de son Roi devenir le vassal d'une Puissance étrangere.

Politique d'Otton.

(1) Lambert. Schaff. Sigeb. *Chron. Sax.*

(2) Ditmar. L. 3. Gemblac. *ad ann.* 977-78-80.

Très-content d'être parvenu à opposer Charles à Lothaire, Otton se croyoit à la veille de recueillir les fruits de ce trait de politique, & déja il regardoit la France comme plongée dans des troubles & des divisions qui ne lui laisseroient plus ni le tems, ni la liberté d'entreprendre des guerres étrangeres: mais lorsqu'il se croyoit le plus assuré du succès, Lothaire, sous pretexte que son frere avoit traité sans sa participation, fit une irruption soudaine dans la Lorraine, l'envahit presque en entier, & se rendit à Metz, où la plûpart des Seigneurs Lorrains, toujours disposés à reconnoître le plus fort pour leur Souverain, lui rendirent hommage. Lothaire, s'éloignant encore plus brusquement de la Lorraine qu'il n'y étoit entré, marcha du côté d'Aix la Chapelle, où l'Empereur étoit, & il fit tant de diligence, qu'il pénétra dans cette ville sans éprouver aucune sorte de résistance. Il marcha droit au palais de l'Empereur, qui alloit se mettre à table, lorsqu'averti du danger qui le menaçoit, il se sauva précipitamment, & laissa le repas qu'on alloit lui servir, au Roi de France, qui après avoir ravagé tout le pays, rentra couvert de gloire dans son Royaume (1).

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

Il manque d'être pris par le Roi de France. 978.

Il étoit tems que Lothaire revint dans ses Etats; car Otton, vivement ulcéré de l'affront qu'il avoit reçu, étoit déja en Champagne à la tête d'une armée de soixante mille hommes. Satisfait de ravager cette province, l'Empereur ne s'y arrêta point; il marcha du côté de Paris, en forma le siege, & brula même un des fauxbourgs: mais, averti de la marche de Lothaire qui s'approchoit à la tête de toutes ses forces, accompagné du redoutable Hugue Capet & du Duc de Bourgogne, Otton leva le siege, décampa; mais ne put empêcher que son arriere-garde ne fut très-maltraitée; il fut lui-même vivement poursuivi jusques dans la forêt d'Ardene. Il eut à son tour quelques avantages, & ces hostilités également glorieuses & funestes aux deux partis continuerent jusqu'à l'année suivante, que la paix fut faite, aux conditions que la Lorraine demeureroit, mais seulement à titre de bénéfice, à l'Empereur, qui reconnoîtroit le droit de la couronne de France sur ce pays (2).

Paix entre l'Empire & la France.

La paix solidement établie entre les deux Puissances, Otton tourna ses regards sur l'Italie, qui depuis quelques années étoit violemment agitée. Benoit IV, successeur de Jean XIII, mort en 972, avoit été étranglé par l'ordre du Sénateur Crescentius, qui régnoit en tyran sur le Pape & sur Rome. Boniface VII, usurpateur du S. Siege avoit été chassé de Rome & s'étoit retiré à Constantinople; & Benoit VII, dont l'Empereur avoit approuvé l'élection, occupoit la chaire pontificale: mais les intrigues de Boniface VII, qui avoit une foule de partisans à Rome, ne laissoient pas Benoit tranquille, il avoit chaque jour des factieux à réprimer, ou à se préserver des complots & des conjurations qu'on ne cessoit de former contre lui. Indigné de tant d'attentats, Otton prit la résolution d'en punir les auteurs, & il alla à Rome pour exécuter ce projet. Il l'exécuta en effet, mais d'une maniere atroce & qui a flétri pour jamais sa mémoire (3).

Satisfait en apparence de la soumission des Romains & des honneurs qu'on lui rendoit, Otton fit publier qu'il vouloit leur en témoigner sa reconnoissance; il fit en effet préparer au Vatican un festin magnifique, auquel il envoya

(1) Glaber. L. 2. C. 3. (2) Daniel *Hist. de France.* (3) Spener. *Hist. Germ. Univ.*

SECT. III. *Hist.* l'Allemagne, 876-1024.

Action atroce d'Otton.

inviter tous les Seigneurs qui lui étoient suspects, avec les Magistrats & les députés des villes: ils s'y rendirent tous; mais au moment où ils alloient se mettre à table, une troupe de gens armés pénétra dans la Salle, se jeta sur les proscrits, & à mesure qu'on lisoit une liste dans laquelle ils étoient désignés, on les traînoit hors de la Salle & on leur perçoit le cœur à coups de poignard. Une foule de Seigneurs périrent dans cette horrible boucherie, qui valut à l'Empereur le surnom de sanguinaire, que l'exécration publique lui donna.

Les Romains, furieux des cruautés d'Otton, n'attendoient pour venger la mort de leurs concitoyens que l'occasion de punir, sans s'exposer eux-mêmes, le tyran qui les avoit si violemment offensés: cette occasion ne tarda point à se présenter: Basile & Constantin, successeurs de Jean Zimiscés, Empereur d'Orient qui venoit d'être empoisonné, avoient pris, par les conseils de Boniface VII, qui ne cessoit de cabaler contre Otton & le Pape, la résolution de porter la guerre en Italie & de reprendre la Pouille & la Calabre. Ligués pour cette expédition avec les Sarrazins, ils avoient envoyé dans la Pouille une puissante armée, qui avoit fait rentrer cette province, ainsi que la Calabre sous la domination des Grecs. Otton, impatient de reconquérir ces pays, rassembla toutes ses troupes, se mit à leur tête, se rendit maître de la plûpart des places de la Pouille, s'avança ensuite vers la Calabre, & rencontra les Sarrazins & les Grecs réunis auprès de Bisignano. Les armées des deux partis étoient en présence, & toutes deux animées d'un égal desir de combattre; elles en vinrent bientôt à une action décisive. C'étoit là le moment que les Italiens attendoient pour venger ceux de leurs concitoyens qui avoient été si cruellement assassinés à Rome. Les Romains & les Bénéventins donnerent le signal de la vengeance; à l'instant où la bataille s'engageoit ils abandonnerent Otton, & furent imités par le reste des Italiens; ensorte que les Allemands resterent seuls exposés à la fureur des ennemis, qui en firent un horrible carnage (1).

Maniere dont les Italiens se vengent des cruautés de l'Empereur.

Otton par une fuite précipitée eut le bonheur de se dérober au massacre de ses troupes: il se sauva seul, & dirigeant sa course du côté de la mer il apperçut près du rivage, une barque & s'y refugia; mais à peine elle se fut mise en mer, qu'il s'apperçut qu'il n'avoit évité un danger que pour tomber dans un autre, & qu'il étoit au pouvoir des Pirates: il fut pourtant assez heureux pour n'en être point reconnu; il leur promit une forte rançon, & ils lui rendirent la liberté, aussi tôt qu'ils furent arrivés à un petit port de Sicile.

Les Sarrazins & les Grecs, maîtres de la Calabre, de la Pouille, d'une partie de l'Italie, & n'ayant point à craindre l'armée Allemande qu'ils avoient exterminé, pouvoient facilement s'emparer de Rome; ils n'y allerent point; & tandis qu'ils perdoient un tems précieux à reduire quelques places qui tenoient encore pour l'Empereur, celui-ci rassemblant de nouvelles troupes, recommença les hostilités; non contre les Grecs, mais contre les Bénéventins, qui par leur trahison avoient irrité sa vengeance: il alla s'emparer de Bénévent, qu'il livra pendant trois jours au meurtre, au viol, au pillage, & qu'il fit consumer ensuite par les flammes. Sa colere assouvie, il marcha

Victoire d'Otton II.

(1) Helmoldus. *Cron. Sclavon.* L. 3. c. 13.

contre les ennemis, les rencontra, les attaqua, les vainquit, & en fit un tel massacre, qu'on désigna, depuis, cette journée de sang & d'horreur par le nom de *pâle mort des Sarrasins* (1).

Hist. d'Allemagne, 876 1024.

Sa mort, 983.

Vainqueur & satisfait d'avoir si glorieusement rétabli l'honneur de ses armes, Otton II, dans une assemblée qu'il avoit convoquée à Vérone, fit élire Otton son fils Roi d'Italie, & se rendit quelques jours après à Rome. Il y tomba malade, confessa publiquement ses fautes, parut se repentir des torrens de sang qu'il avoit fait couler, & mourut le 7 Décembre 983. L'on soupçonna qu'il avoit été empoisonné, il étoit fort jeune encore, & dans la 11e année de son regne. Il eut de la valeur, beaucoup d'activité, des talens estimables, quelques heureuses qualités; mais il fut cruel, très-facile à s'irriter, atroce & implacable dans ses vengeances: il ne fut point aimé: aussi ne soucia-t-il point de faire rien pour l'être (2). Il avoit eu de Théophanie son épouse Otton III, qui régna après lui; Sophie, Abbesse de Gundersheim, Adelaïde, Abbesse de Quedlinbourg; Judith, mariée à Bretislas, Duc de Boheme, qui l'enleva d'un Monastere; & Mathilde, épouse d'Ezon ou Renfroi, Comte Palatin du Rhin.

Otton III Roi de Germanie.

Appellé à Rome par son pere, pour y être couronné Empereur, quoiqu'il n'eut que sept ans, Otton III s'étoit mis en route sous la conduite de Jean, Archevêque de Cologne, lorsque celui-ci reçut la nouvelle de la mort du Monarque; il rammena le jeune Prince à Aix la Chapelle, où il le couronna solemnellement Roi de Germanie: mais tandis qu'il s'occupoit de ce couronnement, Henri Duc de Baviere, ce Henri *le querelleur* qui s'étoit déjà tant de fois revolté, se souleva encore, prit hautement le titre de Roi, fut secondé par plusieurs Princes, eut du succès, fit des conquêtes, se rendit même maître de la personne du jeune Souverain & n'en fut pourtant pas plus heureux dans son entreprise. Le parti du Prince légitime l'emporta; Henri fut contraint de lui rendre la liberté & de lui demander la paix; mais comme, malgré ses défaites, il étoit encore assez puissant pour se faire craindre, il fut remis en possession de la Baviere par Adelaïde & Théophanie, qui avoient pris les rênes du gouvernement pendant la minorité d'Otton III.

Sous prétexte de veiller aux intérêts du jeune Souverain, Lothaire, Roi de France, qui avoit formé le projet de s'emparer de la Lorraine, se rendit maître de Verdun. On démêla ses vues à la cour d'Otton III; on l'envoia d'abord prier de se dispenser de veiller aux intérêts d'Otton; ensuite on fit marcher des troupes contre lui, & il fut obligé d'évacuer Verdun, & de s'en tenir au traité fait avec Otton (3).

La minorité du nouveau Roi de Germanie fut troublée par les incursions des Sclaves, des Polonois, des Bohémiens & des Abotrites, qui, jugeant les circonstances favorables, pénétrerent en Allemagne; mais ils furent repoussés avec beaucoup de perte, ainsi que les Normands, qui de tems en tems infestoient les côtes de Germanie.

Pendant que, sous la régence d'Adelaïde & de Théophanie, le regne d'Otton III commençoit sous les plus glorieux auspices, Rome étoit accablée

(1) Otto Frising. L. 6. *Chron.* cap 26. (2) Spener. *Hist. Germ. ad ann.* 983.
(3) Guill. Nangius. *Continuat. Frodoard.* Sigebert. *ad ann.* 984-985.

par la plus oppressive des tyrannies, & le despote qui y exerçoit ses fureurs étoit le Sénateur Crescentius, homme farouche, impitoyable, ennemi de sa Patrie comme il l'étoit de la Religion, & qui ne se proposoit rien moins que d'anéantir en Italie la Puissance Impériale & de renverser en même tems le Siege Pontifical: rien n'étoit sacré pour Crescentius, ni la vie des hommes, ni l'honneur des femmes; il ne respectoit rien. A ses ordres une foule de scélérats, ministres de ses cruautés, s'efforçoient de soulever le peuple contre l'autorité d'Otton, & Crescentius pour rendre la papauté, dont il avoit juré la ruine, méprisable, éleva successivement sur la chaire de S. Pierre des hommes sans mœurs, impies, sacrileges, ce que Rome en un mot, avoit de citoyens les plus vils & les plus corrompus. De cette suite de Pontifes Jean XV, étoit le seul qui eut été canoniquement élu, & qui montrat quelques vertus; aussi le Sénateur Crescence qui lui avoit juré une haine immortelle l'obligea-t-il de s'exiler de Rome & d'aller chercher un azile en France, d'où il envoya conjurer Otton III de venir à son secours (1).

Tyrannie & cruauté du Sénateur Crescence.

Le Roi de Germanie en qui la prudence & la valeur devançoient les années gouvernoit par lui-même. Crescence le craignoit; il fut instruit des sollicitations de Jean XV, & feignant des remords, il rappella le Souverain Pontife à Rome où il lui fit l'accueil le plus distingué. Cependant Otton III, qui avoit résolu de délivrer les Romains & l'Italie, alla, suivi d'une partie de ses forces, se faire sacrer Roi à Milan: ce fut là qu'il reçut des députés de Rome qui en lui apprenant la nouvelle de la mort du Pape Jean XV, le prioient de désigner celui qu'il vouloit qu'on élût, il leur dit que son intention étoit que Brunon, son parent, fut élévé au suprême Pontificat. Brunon réunit les suffrages, & fut consacré sous le nom de Grégoire V. Otton se rendit à Rome, y fut couronné Empereur des mains du Pape, à la priere duquel il voulut bien pardonner à Crescentius ses attentats & ses crimes passés. Toutefois, la tendresse du nouvel Empereur pour son parent ne l'empêcha point de faire un décret, par lequel il fut arrêté que la couronne impériale appartiendroit désormais au Roi de Germanie, exclusivement à tous les autres Souverains, & que toute l'autorité des Papes à cet égard, se reduiroit au privilege de faire à Rome la cérémonie du couronnement (2).

Otton III est couronné Empereur à Rome & rétablit le calme.

996.

Après avoir affermi la suprématie du trône impérial, rétabli l'observation des loix & le calme dans Rome, Otton III en sortit, & ne tarda point à reprendre la route de ses états d'Allemagne; mais à peine Crescentius fut instruit de l'éloignement de l'Empereur, que reprenant toute son audace, rassemblant ses satellites & donnant le signal de la revolte, il se livra à l'ambition, au vice & à la dépravation de son caractere cruel, usurpateur & scélérat: il chassa le Pape Grégoire, & plaça de son autorité la thiare sur la tête de Philagate, Grec sans mœurs, & qui prit le nom de Jean XVI. Otton étoit à peine rentré en Germanie qu'il reçut la nouvelle de cette revolte; il en fut si vivement irrité, que confiant le soin de l'administration à ses sœurs Mathilde & Adelaïde, il retourna sur ses pas, hâta sa marche, rencontra Grégoire fugitif à Pavie, & prit avec lui la route de Rome, d'où l'antipa-

Nouvelle revolte de Crescence.

(1) Fleury. *Hist. Eccles.* T. 12. L. 57. (2) Platiran. *in vita Greg.* V. Guntherus. Ligur. L. 6. c. 1.

pe Jean s'étoit précipitamment éloigné; mais ce malheureux étant tombé entre les mains de quelques gens de la suite de l'Empereur, ils lui arracherent les yeux & lui couperent la langue & le nez. Sans doute, quelque scélérat qu'eut été Jean & de quelques crimes qu'il se fut souillé, ce chatiment étoit assez rigoureux & très-certainement assez exemplaire; cependant le Pape Grégoire ne le trouvant pas encore assez puni; le fit promener dans toutes les rues de Rome couvert d'habits sacerdotaux sales & déchirés & monté à rebours sur un âne dont il tenoit la queue entre les mains. Il paroît que Grégoire ne donna pas dans cette occasion une preuve bien édifiante de charité chrétienne. *Hist. d'Allemagne, 876-1024.*

Quant à Crescentius qui s'étoit renfermé dans le château S. Ange, l'un de ses confidens l'ayant engagé, par trahison & à force de lui promettre qu'il seroit pardonné, d'en sortir, il fut livré à l'Empereur, qui lui fit trancher la tête & pendre son corps par les pieds. Crescence méritoit très-certainement de mourir & Otton, en le punissant du dernier supplice, ne fit qu'un acte de justice: mais peu de jours après cette exécution il prit pour sa concubine la veuve de ce même Crescentius, & brula pour elle de l'amour le plus violent: on trouva cette passion peu décente, & quelques mois après il parut aux remords d'Otton qu'il la condamnoit lui-même; car il alla, nuds pieds, en pélérinage à S. Michel du Mont Gargan, se confesser à S. Romuald, moine très-célebre par sa rare piété. L'Empereur passa le carême entier de l'an 999 dans ce monastere, chantant, psalmodiant avec les moines, revêtu d'un cilice & couché sur la dure. Il promit solemnellement à S. Romuald d'abdiquer l'Empire & de se faire moine; mais il faut croire que sa conversion n'alla point jusqu'à promettre de renoncer à son commerce très-scandaleux avec la veuve de Crescence, auprès de laquelle il se hâta de retourner aussi-tôt qu'il eut fait sa pénitence à S. Michel du Mont Gargan (1). *Cre[illegible] [illegible] les [illegible] & Otton devient amoureux de sa veuve. 998.*

Cependant la mort ayant mis fin au Pontificat de Grégoire V, Otton lui fit donner pour successeur Gerbert, jadis dépossédé de l'Archevêché de Rheims pour avoir cabalé contre son Roi Lothaire, & refugié en Germanie, où il s'étoit livré tout entier à l'étude des Sciences: c'est ce même Gerbert qui s'étoit rendu si fameux par l'invention des horloges à roues, & que ses contemporains regardoient comme magicien; tant on étoit éclairé dans ce siecle. Gerbert fut consacré sous le nom de Sylvestre II (2). *Mort du Pape Grégoire V. Sylvestre II lui succede.*

Otton III, après avoir édifié les moines par son assiduité aux exercices monastiques, & scandalisé ses sujets par sa passion pour la veuve de Crescence, sortit de Rome, prit la route de ses états, & à quelques lieues de Gnesne, voulut marcher nuds pieds vers cette ville, où il eut le pieux désir d'aller visiter le tombeau de S. Adalbert dont le cadavre s'étoit mis depuis quelques jours à faire des miracles qui donnoient à ce lieu la plus grande célébrité. Satisfait des honneurs que Boleslas lui faisoit rendre dans ses états, Otton le couronna Roi de Pologne, lui fit des présens magnifiques, & les deux Souverains furent si contents l'un de l'autre, que pour mieux cimenter leur amitié, ils marierent Rixa niece de l'Empereur avec Miecslas, fils du Roi Boleslas (3).

(1) Ademarus. *Monachus.* S. Eparchii. pag. 169. (2) Fleury. *Hist. Eccles.* T. 12. liv. 57. (3) Dugloffus *Histor. Polon.* L. 2. p. 131.

Sect. III. *Hist.* d'Allemagne, 876-1024.

S. Romuald prédit à Otton III qu'il mourra & Otton se livre à la terreur.

Otton se remettoit à peine des fatigues d'un si long voyage, qu'une irruption des Sarrazins en Calabre l'obligea de retourner précipitamment en Italie. Il ne songeoit qu'à combattre les ennemis, lorsqu'à Pavie, il fut abordé par S. Romuald, qui venoit le sommer, de la part du Ciel, de remplir la promesse qu'il avoit faite d'abdiquer la couronne & d'embrasser l'état monastique. L'Empereur, étonné & plus fâché encore qu'on le fît souvenir d'un vœu qu'il avoit oublié, promit à S. Romuald de s'acquiter aussitôt que, vainqueur des Sarrazins, il auroit été visiter Rome. „ Si vous y allez, lui dit S. Romuald du ton le plus imposant, vous ne reverrez plus Ravenne": cette sinistre prophétie fit sur l'esprit d'Otton la plus forte impression: dès-ce moment il se crut mort, s'humilia, & cependant continuant sa route avec le Pape Sylvestre, il contraignit les Tiburtins, qui s'étoient soulevés d'intelligence avec les Romains, à rentrer dans le devoir. Les Romains indignés de leur soumission refuserent de les imiter & fermerent les portes de leur ville aux chefs de l'Eglise & de l'Empire. Cependant peu de jours après ils se soumirent: l'Empereur, campé aux environs de Rome & craignant quelque nouveau soulevement, appella auprès de lui tous les évêques de Germanie qui étoient à sa suite; car depuis la prédiction de Romuald, il étoit dans la plus grande agitation & ne trouvoit du soulagement à son inquiétude que lorsqu'il se voyoit environné de prêtres & de moines: le sommeil avoit fui de ses yeux; il passoits les nuit dans les larmes, les jours dans le jeune & la priere. Dans un de ces momens de terreur & de remords, l'Empereur s'entretenant avec Heribert Archevêque de Cologne sur les moyens les plus sûrs de désarmer la colere celeste & d'obtenir le bonheur éternel; ils convinrent que celui des deux qui le premier arriveroit sain & sauf en Allemagne, fonderoit un monastere sous l'invocation de la Vierge, & à cet effet, Otton donna plusieurs terres considérables au Prélat, qui ne risquoit rien par cette convention; car il jouissoit d'une santé parfaite & de la plus grande tranquillité d'esprit; au-lieu que l'Empereur, violemment tourmenté par la crainte, ne dormoit plus, ne prenoit presque plus d'aliment, dépérissoit à vue d'œil, & l'on assure même que la Veuve de Crescentius avoit pris un moyen infaillible de réaliser la prophétie de Romuald. Plusieurs Historiens certifient qu'elle avoit fait prendre du poison à son dévot amant, qui, arrivé à Paterno petite ville d'Italie, y mourut le 28 Janvier 1002, âgé d'environ 30 années, après un regne de 18 comme Roi, & de 5 comme Empereur.

Mort d'Otton III. 1002.

Son caractere.

De tous les successeurs de Charlemagne il n'y en avoit point eu de plus pieux, ni de plus brave qu'Otton III; il surpassoit tous les guerriers de son siecle en valeur & tous les moines de son tems en piété: aussi acquit-il par ses armes une gloire éclatante, & l'amitié des moines par les dons immenses qu'il leur fit. Ils doivent le regarder encore de nos jours comme un très-grand saint; car c'est de lui, ainsi que de son pere & de son ayeul, que les ecclésiastiques & les monasteres d'Allemagne tiennent les deux tiers au moins des biens qu'ils possédent. Mais avec toute sa dévotion Otton eut paru plus grand Prince s'il se fut moins abandonné à son amour pour la veuve de Crescentius, & s'il eut eu moins de crédulité à la prédiction de Romuald (1).

Otton

(1) Spener. *Hist. Germ.* T. 1. L. 4. cap. 6.

Otton III ne laissoit point d'enfans & les seigneurs de Germanie n'étoient rien moins que d'accord sur le successeur qu'ils lui donneroient. L'Archevêque de Cologne Heribert fixa leur indécision par un coup d'autorité qu'on ne lui eût pas permis si on l'eût prévu, & qui pourtant lui réussit; il donna, sans consulter personne, les ornemens Royaux à Henri, Duc de Baviere, fils de Henri le *Querelleur* & petit-fils de Henri l'*Oiseleur*. On prit la démarche hardie d'Heribert pour une action inspirée par le ciel même; car dans ce tems on croyoit beaucoup au merveilleux. On applaudit à Heribert; les Seigneurs confirmerent son choix, & Henri fut solemnellement couronné, ainsi que Cunegonde son épouse.

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

Henri II est élu Roi de Germanie.

En plaçant Henri sur le trône de Germanie, l'Archevêque de Cologne ne faisoit que s'acquiter de la reconnoissance qu'il lui devoit comme prêtre & comme prélat; car jamais Prince n'avoit porté aussi loin le respect pour la condition sacerdotale ou monastique: aussi possédoit-il au degré le plus éminent les vertus qui font les Saints. Il possédoit de même toutes les qualités qui distinguent un excellent moine & sa dévotion étoit d'une superstition outrée. Par un effet de cette superstition, il accrut si fort les richesses & les privileges des Monasteres, qu'il en acquit le surnom très-mérité de *Pere des Moines*. Au reste, la piété de ce Prince n'étoit rien moins qu'attirante; il étoit sombre, défiant, soupçonneux, toujours triste, toujours mélancolique, il n'étoit donc pas étonnant qu'il eût un goût si décidé pour la solitude, le silence & l'obscurité des cloitres. Toutefois la vérité est que malgré ces lugubres dispositions, Henri fut ambitieux, qu'il se rendit recommandable par sa valeur, qu'il se fit estimer par sa prudence, & qu'il montra un zele très-louable pour la gloire & la prospérité de son pays (1).

Quelques Princes qui avoient autant de prétentions que Henri à la couronne de Germanie, ne la virent placer qu'avec beaucoup de déplaisir sur sa tête: ils se souleverent, & furent appuyés dans leur revolte par le Duc de Boheme & par les Polonois: mais l'activité de Henri & le bonheur de ses armes dissiperent en peu de jours cet orage qui paroissoit si menaçant; il rétablit le calme, & en profita pour aller affermir son autorité en Italie où elle n'étoit rien moins que respectée (2). En effet, les Italiens s'étoient hâtés après la mort d'Otton III, de se donner pour Souverain un chef sous lequel ils pussent jouir de l'indépendance à laquelle ils ne cessoient point d'aspirer. Ce chef étoit Hardouin, ou Arduin, Seigneur Lombard, & petit-fils de Bérenger le jeune. Il s'étoit fait couronner Roi d'Italie, & prétendoit se maintenir contre toutes les forces des Germains. Mais à l'approche de Henri, ce Souverain, oubliant sa résolution, descendit lâchement du trône & s'enfuit, le Roi de Germanie, ne le redoutant point assez pour s'attacher à le poursuivre, s'arrêta à Pavie où les factieux du parti de son rival exciterent une si violente sédition que la moitié de la ville fut incendiée, & que Henri ne se sauva de leurs mains qu'en se précipitant du haut des murs: il se cassa une jambe dans sa chute, & cet accident l'enflammant de colere, il rentra dans Pavie avec toutes ses troupes, fit périr dans les supplices les chefs des revoltés, & reprit la route de ses Etats d'Allemagne.

Troubles en Germanie.

Et en Italie.

(1) *Auctor. Vitæ Henrici.* in vit. Meibw. c. 11. Cap. 7-9-12.

(2) Adelboldus *in vit. Henrici.*

SECT. III. *Hist.* d'Allemagne, 876-1024.

Succès de Henri II. 1005-1008.

Il étoit tems que Henri II rentrât dans ses Etats où les Sclaves qui venoient d'y faire une incursion, exerçoient de cruels ravages. Il arrêta leurs hostilités, les battit, & peu content de les soumettre il exigea d'eux un tribut auquel ils furent contraints de se soumettre. Boleslas, Duc de Boheme, principal auteur de cette irruption fut déposé, & Boleslas son fils obtint du vainqueur le Duché de Boheme. Les Polonois tenterent une nouvelle incursion sur les terres de Germanie, & furent repoussés avec perte: la fortune seconda la valeur & l'activité de Henri, qui, après avoir rendu le calme à la Germanie, assembla les Etats du Royaume, & par les sages délibérations qu'il fit prendre, affermit la sûreté publique (1).

Guerre de Flandre & Paix.

Une guerre nouvelle obligea bientôt Henri de reprendre les armes. Baudouin, Comte de Flandre & vassal de la couronne de France s'empara de Valenciennes qui appartenoit au Comte Arnoul, vassal du Roi de Germanie. Celui-ci se croyant avec raison offensé par cet acte d'usurpation, prit le parti d'Arnoul. De son côté Robert, Roi de France, crut devoir soutenir la cause, quelque injuste qu'elle fut, de Baudouin son vassal. Le Roi de Germanie fut le premier à se mettre en campagne; il alla assiéger Valenciennes, mais ne put s'en rendre le maître. Les Normands, les François & les Flamands le contraignirent même de renoncer à son entreprise. Ces hostilités continuerent jusqu'à l'année suivante, & la querelle fut terminée alors à l'avantage de Baudouin, auquel Valenciennes resta, à condition qu'il en rendroit hommage au Roi de Germanie. Le principal auteur de cette guerre avoit été le turbulent Evêque de Metz, Thierry, frere de Cunegonde; c'étoit lui qui avoit suscité tous ces troubles; son beau-frere Henri convoqua contre lui un concile, dans lequel le Prélat fut suspendu de toutes fonctions sacerdotales, jusqu'à ce qu'il se fût justifié des fautes & des attentats dont on l'accusoit.

Conversion des Hongrois au Christianisme.

Pendant que Henri II combattoit pour la défense de son vassal, les Hongrois, abjurant les erreurs du Paganisme, embrassoient la religion chrétienne par les soins de Gizelle sœur de Henri II & qui ayant été demandée en mariage par Weick, Chef des Hongrois, ne vouloit consentir à cette union que sous la condition qu'avant de la former Weick se feroit baptiser. Weick étoit éperduement amoureux de Gizelle; il se fit instruire des vérités de la religion chrétienne, se convertit, & prit sur les fons de baptême le nom d'Etienne; enflammé de zele, il devint l'Apôtre de ses peuples qui ne résisterent point à ses exhortations, & sur-tout à l'exemple de ses vertus: Rome pour le récompenser de son zele, se hâta, lorsqu'il fut mort, de le mettre au nombre des Saints (2).

De son côté Henri, qui ne vouloit point le céder en pieté au Roi Etienne récemment converti, se signaloit en Germanie par des actes de zele qui lui attachoient les prélats de son Royaume: il voulut ériger un Evêché à Bamberg, ville de Franconie; mais Bamberg étoit du diocese de l'évêque de Wurtzbourg qui ne voulut consentir à céder cette ville qu'à condition qu'il obtiendroit le titre d'Archevêque & qu'il seroit le métropolitain du nouvel évêque de Bamberg. Jean XVIII refusa d'accorder ce titre & voulut que l'évê-

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ.* T. 1. L. 4. c. 7. (2) Godfrid. Viterbiennis. *Part.* 17. pag. 483.

ché de Bamberg fut soumis à l'Archevêque de Mayence. Trompé dans ses espérances l'évêque de Würtzbourg refusa de donner Bamberg: Henri pour terminer cette dispute assembla un concile, pria les prélats de délibérer, se prosterna devant eux, & obtint par son humilité ce qu'on eût vraisemblablement refusé à ses ordres (1).

Hist. l'Allemagne, 876-1024.

Tandis que Henri s'occupoit à présider à des conciles, Hardouin se faisoit des partisans en Italie, dont il cherchoit ouvertement à se rendre Souverain. Informé des démarches & des prétentions de ce conquérant, Henri passa les alpes à la tête de son armée; mais à peine il eut mis les pieds en Italie, qu'Ardouin effrayé prit lâchement la fuite; & alla se faire moine à Frutare en Lombardie; il vécut dans le cloître d'une maniere édifiante pendant cinq ans, mourut, & fut regardé par plusieurs comme un grand Saint. Quant au Roi de Germanie, il se fit couronner Roi d'Italie à Milan, & peu de jours après il alla recevoir à Rome, ainsi que Cunegonde son épouse, la couronne impériale des mains du Pape Jean XVIII, qui pour cette cérémonie avoit fait faire un ornement nouveau; c'étoit une pomme d'or enrichie de deux cercles de pierreries croisés & qui soutenoient une croix d'or. Le Souverain Pontife, dit le Moine Glaber, en faisant présent à Henri II de cette pomme, prétendoit lui faire entendre que l'Empire est soumis à la Papauté; & en effet, ajoute-t-il, quoi de plus raisonnable que nul Prince de la terre n'ose prendre le titre d'Empereur, que celui à qui le Pape aura fait présent de cette emblême, qui signifie d'une maniere si marquée la prééminence du suprême pontificat & les bornes de la dignité impériale. C'étoit comme l'on voit, un puissant raisonneur que ce moine Glaber (2).

Henri II couronne Empereur. 1013.

La cérémonie du couronnement avoit embrasé l'âme d'Henri d'un tel zele pour la religion, que pendant son voyage de Rome en Germanie, ayant été rendre visite à Odillon, Abbé de Clugni, pour lequel il avoit la plus respectueuse amitié, il fit présent à l'Abbaye de sa couronne, de son sceptre, de la pomme d'or qu'il avoit reçu de Jean XVIII & de ses habits impériaux. En reconnoissance de ces présens Odillon & ses moines, se piquant à leur tour de générosité, firent à l'Empereur l'honneur très-énorgueillissant de l'associer à leur Communauté, & même de l'assurer qu'il seroit désormais regardé comme un véritable moine de la maison de Clugni. Cette distinction pénétra de joye Henri II, qui, pour en témoigner sa satisfaction à ses confreres, se recommanda fortement à leurs prieres, & afin qu'ils daignassent se souvenir de lui, donna à cette Abbaye, qui n'étoit déja que trop riche, des terres très-considérables en Alsace (3).

Libéralité de l'Empereur envers les monasteres.

Les honneurs que Henri venoit de recevoir à Clugni, lui firent naître l'envie d'aller visiter d'autres maisons religieuses; il se rendit à celle de Corbie, en Saxe, il y fut si fort étonné de la vie toute mondaine, & même, ajoutent les chroniqueurs du tems, des mœurs brutalement corrompues des moines, qu'il entreprit de les réformer, & d'en faire renfermer seize des plus mutins. Il ne fut point associé au monastere de Corbie; mais il fut si content de lui-même, pour avoir ramené, sinon la religion, du moins les déhors de la vie monastique dans cette Abbaye, que son zele s'accroissant de

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* L. 58. (3) Ditmar. L. 7. p. 400. (3) Fleury. *Hist. Eccl.* L. 58.

Sect. III. *Hist.* d'Allemagne, 876-1024.

jour en jour, il en vint au point de vouloir absolument abdiquer l'Empire, se séparer de Cunegonde son épouse, & s'envelopper d'un froc. Dans cette vue, il se rendit auprès de Richard, Abbé de S. Vannes à Verdun, & lui demanda avec instance l'habit de moine.

Il veut se faire moine lui-même.

Heureusement Richard étoit un homme de bon sens; il eut pitié du délire de Henri II; mais croyant devoir tirer parti de sa manie, pour l'avantage des peuples, il le fit venir devant sa communauté assemblée, & l'interrogeant gravement, il lui demanda quelle étoit sa véritable vocation? d'être moine, répondit l'Empereur en fondant en larmes; promettez donc, repartit l'Abbé, que jusqu'à la mort vous obéirez à vos supérieurs. Je le promets, s'écria Henri, avec toute la joye que lui inspiroit l'espérance d'être dès ce jour même revêtu d'un froc: eh bien Henri, continua l'Abbé, je vous reçois pour moine, & me charge dès à-présent du soin de votre ame: mais, comme votre Abbé & votre supérieur, je vous ordonne de retourner gouverner l'Empire; & par votre fermeté, votre constance à rendre la justice, j'attends de vous que vous procuriez le bonheur de l'Etat autant qu'il vous sera possible (1).

Henri II, fort consterné de l'ordre qu'il recevoit, en fut profondement affligé; mais il obéit, & crut ne plus devoir songer à abandonner les rênes du gouvernement: la conduite de Richard fut universellement applaudie. Il est singulier qu'avec tant de foiblesse Henri eut autant de fermeté qu'il en montroit en tout ce qui concernoit les fonctions du rang suprême & la gloire de l'Empire. Très-peu de tems après la scene passée au monastere de Verdun, les Bohemiens & les Polonois, jugeant qu'un Souverain qui paroissoit si pusillanime ne pouvoit être que fort peu redoutable par sa valeur, prirent les armes & firent une violente incursion dans ses états: mais dès la premiere nouvelle de leurs hostilités, l'Empereur marcha contre eux & leur inspira une telle terreur, qu'ils se hâterent d'offrir des otages, de promettre de réparer le mal qu'ils avoient fait & de demander la paix, qu'ils n'obtinrent qu'à des conditions pour eux fort onéreuses.

Ses victoires sur les Polonois & les Bohemiens.

On étoit étonné de voir dans le même homme les qualités minutieuses d'un moine & les vertus d'un grand Monarque; & il faut avouer qu'il n'y a gueres eu d'autre Souverain qui ait sçu allier des qualités aussi incompatibles. Sur le trône, Henri se montroit même au-dessus de son rang; au fond d'un cloître il eût été le plus humble & le plus pieux des réligieux: son goût pour la retraite ne lui faisoit rien négliger de ce qu'il croyoit pouvoir contribuer à faire respecter sa puissance ou à maintenir & accroître la splendeur de l'Empire. Rodolphe, Roi de Bourgogne, fatigué de l'indocilité de ses peuples & ne pouvant les contraindre à l'obéissance, prit le parti de nommer l'Empereur héritier de son Royaume, à condition qu'il en soumettroit les provinces revoltées. L'Empereur les força par les armes de rentrer sous le joug, réunit le sceptre de Bourgogne à la Germanie, &, par ses soins, sa prudence & sa médiation il termina les querelles particulieres qui divisoient les Seigneurs de ses Etats.

Le Royaume de Bourgogne réuni à la Germanie. 1016.

Il y avoit deux ans que la Germanie goûtoit les douceurs de la paix lorsque des nouvelles facheuses obligerent Henri de rassembler ses troupes, pour

(1) Fleury. *Miracul. beati Rich. sæc. Sext. Bénéd.* p. 533.

s'opposer aux Grecs, qui ne cessoient de former des entreprises sur les provinces d'Italie, qu'ils regardoient toujours comme usurpées sur l'Empire d'Orient. Basile régnoit à Constantinople; il possédoit quelques terres en Italie, mais très-peu étendues, & il ne laissoit pas d'y tenir un Gouverneur auquel il ordonna de lever un tribut non-seulement sur le petit nombre d'habitans qui vivoient sur ces terres, mais encore sur tous ceux qu'il prétendoit lui être assujettis dans ces contrées. Ce Gouverneur, afin de mieux remplir cette commission au gré de son maître & des Grecs, s'empara de la province presqu'entiere de Benevent, appartenant à l'Eglise, depuis l'expulsion des Lombards: cette usurpation consterna le S. Siege, qui avoit bien la force d'excommunier, mais non celle de repousser ce Gouverneur entreprenant. Heureusement pour le Pape Benoît VIII, Raoul, gentil-homme Normand que le Duc Richard II avoit contraint de s'éloigner de sa patrie, alla trouver le Souverain Pontife, & lui offrit de chasser les Grecs, non-seulement de Benevent, mais encore de l'Italie entiere. Benoit reçut ces offres avec reconnoissance, & Raoul eut en effet quelques avantages; mais n'étant accompagné que d'un très-petit nombre de troupes, & ne pouvant gueres compter sur les Italiens auxquels il étoit fort égal de payer des impôts au Pape où à Basile, Raoul alla trouver Henri II, qui, quelque estime qu'il eut pour le Normand, ne se fut peut-être pas si promptement déterminé à cette expédition, si le Pape ne fût venu lui-même le visiter à Bamberg & le conjurer de marcher à la défense du patrimoine de S. Pierre (1).

Hist. d'Allemagne, 876-1024.

Guerre en Italie.

On sent combien Henri que la vue d'un simple moine réjouissoit, fut enchanté de la visite du Souverain Pontife: aussi dans les transports de sa joye, donna-t-il, avec moins de prudence que de zele à l'église Romaine la ville & l'évéché de Bamberg avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché & de cent marcs d'argent: & s'empressa-t-il, après avoir solemnellement confirmé toutes les donations faites au S. Siege depuis Pepin, de rassembler une nombreuse armée, à la tête de laquelle il passa les Alpes accompagné de Raoul & de Benoît VIII: la fortune & la victoire seconderent ses armes; il reprit Benevent, chassa les Grecs de l'Italie entiere, donna des terres très-considérables à ces braves Normands qui s'étoient distingués dans cette guerre, & ne se doutant point qu'il jetoit les fondements de cette Monarchie des deux Siciles, que l'on vit bientôt s'élever malgré Rome & l'Empire sur les débris de la puissance des Grecs (2).

Succès de Henri II en Italie. 1022.

Henri se proposoit de faire un plus long séjour en Italie; mais une maladie contagieuse commençant à ravager son armée, il repassa promptement les Alpes & se rendit en Germanie, où jusqu'à la fin de son regne, il ne s'occupa plus que des moyens d'affermir la tranquillité publique. La seule action d'éclat qui se passa dans ces dernieres années, fut l'entrevue de l'Empereur avec Robert, Roi de France; entrevue dans laquelle Robert fit des présens de la plus grande magnificence à Henri, qui, pour ne pas se laisser surpasser en libéralité, fit à son tour présent au Monarque François d'un livre d'Evangiles & d'un reliquaire, dans lequel étoit une dent qu'on disoit avoir été de S. Vin-

(1) *Auctor. Vit. Henrici II.* p. 387.

(2) *Hist. des Rois des deux Siciles, par M. d'Egly.* & le Tome 37e de notre ouvrage.

cent, martir. Aux yeux du bon Henri le présent de ce reliquaire équivaloit la donation de cinq à six Provinces. Les deux Monarques très-contens l'un de l'autre, renouvellerent leur traité d'alliance; & la paix qu'ils se jurerent. fut si solide, qu'elle subsista pendant plusieurs siecles entre la France & l'Empire (1).

Sa mort. 1024.

Son caractere.

Les deux Souverains avoient pris la résolution d'aller ensemble à Pavie pour faire part au Pape de certains articles qu'ils vouloient lui faire signer: mais au moment où ils se proposoient de partir, ils reçurent la nouvelle de la mort de Benoît VIII. Henri n'eut presque pas le tems de donner des larmes à la perte de son ami, la mort l'ayant surpris lui-même dans le mois de Juillet 1024, âgé de 52 ans, dans la 22e année de son regne comme Roi de Germanie & dans la 10e comme Empereur. Ce Monarque fut sans doute un modele de piété, il en eut même plus qu'il n'en eut fallu de son tems pour faire le plus respectable des moines; mais il eut aussi la plus rare valeur; il eut des grandes qualités & se montra digne non seulement du trône d'Allemagne, mais de commander même à la terre entiere; il n'eut qu'un défaut, celui de porter jusqu'à la plus ruineuse profusion ses libéralités envers les monasteres: aussi dès le siecle suivant fut-il très solemnellement canonisé par le Pape Eugene III. Une foule de Moines, très-mauvais chroniqueurs, s'empresserent d'écrire l'histoire de sa vie, & la plûpart de ces histoires sont fort curieuses par les absurdités qui y abondent. Ces chroniqueurs ont presque tous assuré que Henri II aimoit si fort la chasteté, qu'il garda la plus inviolable continence avec l'Impératrice Cunegonde son épouse. Si ce fait eût été vrai, l'Empereur Henri II eut été sans contredit un fort mauvais époux, & il étoit trop éclairé pour profaner ainsi le sacrement du mariage dont le but ne fut jamais de garder la continence; d'ailleurs, ce qui démontre l'énorme stupidité de cette anecdote, c'est la plainte publique que cet Empereur fit devant la diete assemblée à Francfort, sur la stérilité de Cunegonde, & le désir qu'il montra plus d'une fois d'en venir à un divorce. Ce qui démontre encore la fausseté de cette prétendue continence c'est la jalousie qui tourmenta cet Empereur, dont les soupçons sur la fidélité de Cunegonde allerent jusques à l'obliger de se soumettre à l'épreuve du fer chaud; ce qu'elle fit, dit-on, sans éprouver aucune sensation douloureuse. Au reste, les soupçons de Henri n'étoient vraisemblablement pas fondés; car à peine il fut mort, que la fidele Cunegonde s'enferma dans un monastere, où elle fut simple religieuse, pendant le reste de sa vie; tant son époux lui avoit inspiré le goût du cloitre, & elle fut canonisée aussi (2).

(1) Glaber. *Lib.* 3. c. 2. Sigebert. *ad ann.* 1023. Selon la convention, les deux monarques devroient se rendre chacun de son côté dans un bateau, à une distance égale des deux bords de la Meuse; mais Henri croyant ces précautions inutiles, partit de son camp dès la pointe du jour, accompagné de son épouse & de quelques gentil-hommes, pour aller à Yvoi surprendre agréablement le Roi de France; qu'il offrit des riches présens, & qui disent d'autres ne voulut accepter que ce que l'on vient de dire.

(2) *Auctor. Vit. Henri II.* Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1024.

SECTION IV.

Histoire d'Allemagne, depuis la mort de Henri II *en* 1024, *jusqu'à la mort de* Henri V *en* 1125.

Hist. d'Allemagne, 1024.1125.

Conrad le Salique est élu Roi d'Allemagne.

Henri ne laissoit point d'enfans, & son trône vacant enflama l'ambition de tous les Princes d'Allemagne. Les principaux d'entre les concurrens étoient les deux Conrads de Franconie, cousins germains: les Seigneurs d'Allemagne balançoient sur le choix & ne pouvant s'accorder, ils demanderent à l'Archevêque de Mayence auquel des deux il donnoit la préférence: à Conrad le Salique, répondit le Prélat sans hésiter: c'est donc lui que nous élisons, dirent unanimement les Seigneurs; & Conrad le Salique fut couronné Roi d'Allemagne ou de Germanie; car dès lors on donnoit indifféremment l'une ou l'autre de ces deux dénominations à ce Royaume

Par sa naissance, Conrad étoit fait pour occuper un trône, on le surnommoit le Salique. parce que sa maison tiroit son antique origine d'un peuple particulier de Francs appellé Salien: d'ailleurs, il n'étoit pas étranger à la couronne d'Allemagne, étant petit fils d'une fille d'Otton le grand: mais ses vertus, sa bienfaisance, son amour pour la gloire, son activité, sa prudence lui méritoient encore plus un sceptre qu'il n'en étoit digne par le foible avantage d'être issu d'une longue suite d'illustres ayeux. L'Allemagne applaudit au choix du nouveau Souverain; mais son concurrent Conrad, Duc de Franconie, ne pouvant lui pardonner son élévation, se ligua avec Ernest II, Duc de Suabe, & Frideric Duc de la haute Lorraine, & tenta de se procurer par la force le rang que la volonté libre des Electeurs lui avoit refusé. Sa démarche ne lui réussit point; non seulement Conrad le Salique s'affermit sur le trône, mais il fit reconnoître encore son jeune fils Henri pour son successeur (1).

Il passe en Italie.

L'Italie étoit beaucoup moins disposée que l'Allemagne à obéir à Conrad le Salique; les Italiens tant de fois subjugués, & toujours enivrés de l'espoir de l'indépendance, commencerent par mettre en cendres le palais de leur Roi à Pavie, ensuite ayant besoin d'un Chef capable de les étayer dans leur revolte, ils envoyerent offrir à Robert, Roi de France la couronne de Lombardie & celle de l'Empire. Robert ne se laissa point éblouir par l'éclat de ces couronnes, qui ne dépendoient point de ceux qui prétendoient en disposer: il rejeta leurs offres, & tenta cependant de s'emparer de la Lorraine; entreprise dans laquelle il échoua. Conrad, suivi d'une petite armée, ne fit que se montrer au-delà des Alpes, & aussi-tôt ces Italiens si turbulens, & qui avoient juré de tout sacrifier à ce qu'ils appelloient leurs droits & leur liberté, ne firent aucune sorte de résistance au Monarque, qui se fit couronner à Mi-

(1) Wipo. *Vit. Conrad. Sal.* pag. 423.

Sect. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

lan & à Monza, avant que de se rendre à Rome où le Souverain Pontife l'avoit invité d'aller recevoir la couronne impériale.

Il est couronné Empereur. 1027.

Ce Souverain Pontife, successeur de Benoît VIII, étoit Jean XIX. Il fit un accueil distingué au Roi d'Allemagne & d'Italie qui fut couronné Empereur ainsi que Giselle son épouse. Les Romains lui prêterent serment de fidélité ; il alla s'assurer de l'obéissance des diverses provinces d'Italie, & se hâta de repasser en Allemagne, où Conrad son cousin, ligué avec quelques Princes voisins, & toujours dévoré du désir de régner, avoit repris les armes (2).

La présence de Conrad répandit la consternation parmi les rebelles; leurs hostilités cesserent; mais la justice du Souverain offensée n'étoit pas satisfaite, & pour faire punir les coupables, il convoqua une diete: les revoltés y furent tous condamnés; le Duc Ernest fut pris & renfermé en prison pour le reste de sa vie; Conrad & Frideric Duc de Lorraine éviterent le chatiment qu'ils méritoient en recourant à l'indulgence de l'Empereur, qui voulut bien encore leur pardonner. Le Duc de Carinthie fut moins heureux; il resta exilé pour le reste de ses jours.

Générosité de Conrad.

Dans le tems que Conrad le Salique vengoit ainsi par la rigueur des loix sa justice offensée, il donnoit aux Souverains un rare exemple de générosité. Miseco, Roi de Pologne, ayant contraint Otton son frere, à force d'injustices, de s'éloigner de sa patrie, le Prince fugitif alla chercher un azile à la cour du Roi d'Allemagne. Celui-ci touché de ses malheurs, lui donna des troupes, à la tête desquelles Otton marcha contre son oppresseur, & eut sur lui de si grands avantages, que Miseco se vit à son tour obligé de quitter ses états & de se retirer auprès d'Udalric, Duc de Boheme, qu'il regardoit comme son plus fidele ami: mais Udalric trompa son espérance, & le perfide eut l'atroce bassesse d'écrire à l'Empereur qu'il étoit prêt de lui livrer son hôte. Conrad justement indigné se hâta d'envoier cette lettre à Miseco lui-même, en lui conseillant de chercher un azile plus sûr & de se confier désormais à des amis moins traîtres. Pénétré de ce trait de générosité, Miseco vint se livrer lui-même à l'Empereur, qui, peu content de lui donner la paix, le reconcilia avec Otton son frere. Udalric comparant avec l'avilissante démarche qu'il avoit faite cette conduite magnanime, eut honte de sa perfidie, & vint en demander pardon à Conrad le Salique (1).

Ses victoires sur les Frisons.

Cependant un Souverain que le Roi d'Allemagne regardoit comme le plus fidele de ses alliés, Etienne, Roi de Hongrie, époux de Giselle, niece ou sœur de l'Empereur, prit tout à coup les armes & déclara la guerre à Conrad, sous prétexte qu'on lui retenoit injustement la Baviere qu'il prétendoit lui appartenir, comme faisant partie de la dot de son épouse; mais par les soins du jeune Henri, fils de l'Empereur, le Roi Etienne se désista bientôt de ses prétentions, mit bas les armes & se réconcilia avec son ennemi, qui, presque dans le même tems, fut contraint de marcher contre les Frisons & quelques autres peuples du voisinage, dont les incursions désoloient les provinces frontieres de l'Allemagne. Il les battit; la plus grande partie fut massacrée, & le reste s'enfuit pour ne plus reparoître.

Ro-

(1) Glaber. L. 4. Otto Frising. L. 6. c. 29.

(2) Alberic. *ad ann.* 1026. Albert. *ad ann.* 1027.

Rodolphe, Roi de Bourgogne, ainsi qu'on a eu occasion de le dire, avoit institué l'Empereur Henri II, héritier de son Royaume: à la mort de Rodolphe, Conrad le Salique voulut comme il en avoit le droit, s'en mettre en possession pour le changer en province de l'Empire: mais Eudes, Comte de Champagne, se prétendant le plus proche héritier de Rodolphe, s'opposa hautement aux desseins de l'Empereur, & tenta de s'emparer de la Bourgogne à force ouverte: il ne réussit point; Conrad le battit en plusieurs rencontres, & se fit solemnellement couronner Roi de Bourgogne à Genève. Peu éblouis par le succès de Conrad les Bohémiens, les Polonois & quelques peuples Sclaves entreprirent, à peu près dans le même tems, de faire une incursion sur les terres d'Allemagne: ils furent cruellement repoussés, & leur tentative ne fit que fournir à l'Empereur une occasion de plus d'ajouter à l'éclat de sa gloire (2).

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Tant de bonheur & une si brillante suite de victoires ne purent engager les Romains à demeurer fideles & soumis: dans l'espérance que le soin de gouverner ses états d'Allemagne ne permettroit point à l'Empereur de venir défendre sa puissance au sein de l'Italie, ils se souleverent, prirent les armes, &, suivant leur usage, commencerent par déclarer qu'ils ne vouloient plus reconnoître le chef de l'Empire pour leur Souverain. Conrad, accoutumé à leur turbulence & à leur indocilité, s'allarma peu de ces murmures séditieux, & ce ne fut qu'après avoir assisté à la célébration du mariage de Henri son fils avec la Princesse Cunegunde, fille de Canlit le Grand, Roi de Dannemark, que passant les Alpes, il alla à Milan où le Peuple vint en foule implorer sa justice contre la tyrannie & les vexations d'Heribert, Archevêque & oppresseur des Milanois. L'Empereur ne voulant point juger seul cette affaire, convoqua une diete, & donna ordre à l'Archevêque de répondre aux accusations qu'on portoit contre lui: je ne connois ni juge, ni supérieur, répondit insolemment le Prélat Heribert; ce que j'ai, de quelque maniere que je l'aye acquis, je prétends le garder, & nulle puissance ne me contraindra de le rendre. Vainement Conrad le Salique s'efforça d'amener Heribert à des sentimens plus doux; il ne put rien en obtenir, & cet excès d'audace le faisant avec raison regarder comme l'un des principaux auteurs de la revolte des Romains, il fut saisi & constitué prisonnier: mais il trompa la vigilance de ses gardes, & se fortifia si bien dans Milan, qu'il y tint une année entiere contre la plus grande partie des forces de l'Empire. Heribert avoit plus de valeur que n'en exigeoit son état; mais il étoit aussi le plus méchant des hommes: il trama le complot de faire poignarder l'Empereur, & il attira dans sa conjuration les Evêques de Crémone, de Verceil & de Plaisance: mais leur secret fut mal gardé, & Conrad averti à tems, fit arrêter les trois Evêques qu'il envoya prisonniers au delà des Alpes (2).

Revolte des Romains, Conrad passe en Italie. 1034.

Cependant l'Archevêque de Milan se défendoit toujours, & rejetoit toute proposition d'accommodement: le Pape irrité de tant d'obstination, l'excommunia, & son archeveché fut donné par Conrad le Salique à Ambroise, Chanoine de Milan. Mais Ambroise ne put se mettre en possession de son nouveau bénéfice, & ses terres furent entierement ravagées par les factieux atta-

(1) Wipaud. *Vit. Conrad. Sal.* p. 431-434-439. (2) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 12.

chés au parti d'Heribert, qui se maintint jusqu'à sa mort dans son Archevêché. Il est vrai que Conrad, qui au fond n'étoit que foiblement intéressé dans cette affaire, ne faisoit pas de bien violentes hostilités; il se contentoit seulement d'empêcher le Prélat de faire, hors les murs de Milan, tous les maux & tous les ravages qu'il vouloit y faire. L'Empereur laissant à d'autres le soin de cette guerre, se rendit à Crémone, où il reçut la visite du Pape. De Crémone il alla à Parme qui fut pillée, brulée en partie, une foule d'habitans massacrés, à la suite d'une querelle qu'ils avoient prise avec les Allemands.

Conrad pour s'arracher à ce spectacle très-affligeant pour une ame aussi sensible que la sienne, passa le Pô & se rendit avec l'Impératrice au Mont Cassin, où il reçut les plaintes de la communauté entiere contre Pandolse, Prince de Capoue, qui depuis douze années ne cessoit de les opprimer. Il y avoit déja long-tems que Henri, pour délivrer l'Abbaye du Mont Cassin des vexations de ce Prince, l'avoit emmené en Allemagne; mais Conrad, peu de tems après son avénement au trône, ayant permis à Pandolse, qu'il croyoit corrigé, de retourner à Capoue, il n'y étoit venu que pour faire éprouver à ces religieux de nouvelles persécutions: il s'étoit emparé de tous les biens du monastere, & laissoit languir dans l'indigence des moines, sans contredit les plus-opulens de la chrétienté. Conrad justement indigné d'une telle conduite, punit Pandolse, & le dépouilla de sa Principauté, dont il donna l'investiture à Gaïmar Prince de Salerne (1).

Mort de Conrad le Salique. 1039. Son caractere.

L'Empereur resta peu de jours au Mont Cassin, & la peste qui avoit déja ravagé une partie de son armée, & qui avoit fait périr Cunegonde sa belle fille, l'obligea de passer promptement en Allemagne, mais il portoit lui même dans son sein le funeste levain de cette maladie, & il mourut subitement à Utrecht, le jour de la pentecôte 1039. Il fut amérement regretté de ses peuples, & il méritoit bien leurs regrets par sa bienfaisance, par son zele pour la justice, & par la sagesse de son gouvernement. Quoique d'un caractere doux & pacifique, il se vit obligé d'être perpétuellement armé. Il remporta presque autant de victoires qu'il livra de combats, & ses triomphes multipliés le firent admirer de tous les Princes de son siecle.

Henri III lui succede. Guerre. 1040.

Henri, fils de Conrad le Salique; Henri, surnommé le *noir*, on ne fait trop pourquoi, succéda sans trouble à son pere. A peine il fut assis sur le trône que les Polonoïs, l'envoyerent conjurer de venir les secourir contre les hostilités des Bohémiens, qui, commandés par Bretislas leur Duc, avoient fait une irruption en Pologne, où ils commettoient des ravages cruels. Henri III se mit à la tête d'une armée moins formidable par le nombre que par la discipline des soldats & l'activité de leur chef; il entra en Boheme, qu'il réduisit à une telle extrémité, que Bretislas humilié vint se jeter à ses pieds & demander la paix, qui lui fut accordée (2).

Henri III se montra d'autant moins difficile qu'il lui tardoit d'avoir terminé avec les Bohémiens, pour aller se venger d'un ennemi contre lequel il étoit vivement irrité; cet ennemi étoit Pierre, fils de Guillaume, Duc de Bourgo-

(1) Leo Ostiensis. *Chron. Cassin.* L. 2. c. 95. (2) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1040-1041.

gne, appellé au trône de Hongrie, par Giselle veuve du Roi Etienne, & qui avoit secondé les Bohémiens de toute sa puissance contre les Polonois & les Allemands. Au moment où Henri se disposoit à marcher contre son ennemi, celui-ci fut détrôné par les Hongrois, scandalisés de ses débauches & fatigués de ses vexations; ils placerent sa couronne sur la tête d'Ovon, beau-frere de S. Etienne. Le Monarque dépossédé, sans appui, sans alliés & sans ressource, eut la noble confiance d'aller chercher un azile à la Cour même de Henri, qui dès lors, oubliant le sujet de plainte que Pierre lui avoit donné, ne vit en lui qu'un Prince malheureux: il prit généreusement sa défense, marcha contre Ovon, le vainquit, & rétablit le Roi légitime sur le trône. Mais à peine il se fut éloigné, qu'Ovon recommença la guerre; il eut même des avantages: cependant Pierre l'emporta à la fin sur l'usurpateur, qui fut fait prisonnier de guerre & eut la tête tranchée (1).

Hist. d'Allemagne, 1024 1125.

Succès de ses armes.

Quelques troubles qui s'éleverent en Bourgogne furent heureusement étouffés dès leur naissance par l'activité du Roi d'Allemagne, qui eut plus de difficultés à pacifier la Lorraine, où Godefroi le Hardi, fils de Gozelon, prétendoit se maintenir malgré Henri son Souverain, qui lui refusoit l'investiture des deux Duchés qui formoient alors ce pays. Cependant, après bien des contestations & même quelques hostilités, ce vassal rebelle fut obligé de se soumettre, & par le regret qu'il témoigna des moyens violens qu'il avoit employés, il fut remis en possession de la basse Lorraine ou du Brabant, tandis que le Comte Albert de Namur reçut l'investiture du Duché de la haute Lorraine ou de la Mosellane, qui comprenoit toute cette partie qui seule a retenu depuis le nom de Lorraine (2).

Troubles de Lorraine.

Ces hostilités & ces troubles n'étoient que des mouvemens fort légers comparés à la violence, aux désordres, aux crimes, aux fureurs qui désoloient alors l'Italie. Trois concurrens également animés les uns contre les autres se disputoient la chaire de S. Pierre, sur laquelle ils avoient été placés également tous trois. Ces Pontifes étoient Benoit IX, Sylvestre III & Grégoire VI. Le premier étoit celui qui paroissoit avoir le plus de droits à la possession exclusive de la thiare; il avoit immédiatemens succédé à Jean XIX, & il avoit été canoniquement élu & consacré, quoiqu'il n'eut que douze ans lors de son élection. Mais bientôt les électeurs ne voulant plus d'un Pape enfant, l'avoient chassé, & reconnu pour Souverain Pontife l'Evêque de Sabine, qui avoit pris le nom de Sylvestre III. Bien des gens néanmoins détestoient l'Evêque de Sabine, & regrettant Benoit; ils le rappellerent; comme ils se trouvoient les plus forts ils le placerent pour la seconde fois sur la chaire de S. Pierre: mais il ne put s'y maintenir, & fut obligé d'en descendre, pour y laisser monter l'Archiprêtre Jean Gratien, qui se fit appeller Grégoire VI. Jean Gratien étoit estimé par la régularité de ses mœurs, & on ne lui reprochoit d'autre faute que celle de n'avoir obtenu qu'à prix d'argent les clefs & les filets de S. Pierre. Cette accusation bien ou mal fondée, lui suscita beaucoup d'ennemis, & autorisa les deux autres Papes à lui disputer la dignité pontificale. Ces trois chefs de l'Eglise, tout entiers à la haine, se maudisoient les uns les autres, s'excommunioient, s'anathématisoient, avoient

Schisme & malheureux état de l'Italie.

1046.

(1) Annal. Hildesheim. *ad ann.* 1042-44-45. (2) Frodoard. *in Chron.* Sigebert.

SECT. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

chacun ses partisans; & ces trois factions perpétuant le schisme occasionnoient dans l'Italie entiere la plus monstrueuse anarchie. On voloit, on saccagoit, on violoit & on incendioit impunément dans les villes; les grands chemins étoient infestés d'assassins; & la licence étoit portée au point, qu'à Rome même les partisans des différens Pontifes, sous prétexte de soutenir les droits de ceux-ci, se disputoient l'épée à la main, jusques dans le Sanctuaire, les offrandes des fideles que les plus forts enlevoient & alloient publiquement consommer en fêtes dissolues avec des prostituées (1).

Touché de tant de maux & résolu de les faire cesser, Henri III passa en Italie; mais avant que d'entrer à Rome, il convoqua un Concile auquel il invita Grégoire VI & non ses deux compétiteurs, qu'ils regardoient comme deux sacrileges & deux intrus: cette distinction flatta Grégoire de l'espoir de se voir enfin paisible possesseur de la chaire de S. Pierre. Il fut trompé dans son attente; on examina les moyens qu'il avoit employés pour s'élever au Pontificat, & il fut reconnu que la simonie y avoit eu plus de part que l'inspiration du S. Esprit. Cette découverte fit perdre le S. Siege à Grégoire, & Henri s'étant rendu à Rome, y fit élire Pape le Saxon Suidger, Evêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II, & couronna le Roi d'Allemagne Empereur, & son épouse Agnès Impératrice. Après avoir fait jurer les Romains que désormais ce ne seroit qu'après en avoir obtenu, de lui ou de ses successeurs, la permission qu'ils éliroient le Pape, Henri prit la route de la Pouille, & delà passa en Allemagne où des troubles nouveaux exigoient sa présence.

Cessation du schisme, Clément II est élu Pape. 1046.

Godefroi mécontent de n'avoir que la basse Lorraine, & ne voyant qu'avec une extrême jalousie le Duché de la haute Lorraine possédé par un autre, prit les armes, secondé par Baudouin Comte de Flandre, & alla attaquer Albert de Namur qu'il vainquit, & qui même fut tué sur le champ de bataille. Cette victoire n'accrut point cependant la domination de Godefroi; au contraire, elle lui attira de fâcheuses affaires: Henri III, justement irrité de cet acte de revolte & d'usurpation, l'accabla, le soumit, & le priva de son Duché, qu'il daigna néanmoins lui rendre fort peu de tems après.

De tous les Gouvernemens de l'Europe celui qui étoit alors le plus violemment agité étoit la Hongrie. Pierre n'avoit pu ni se faire aimer, ni se faire craindre de ses indociles sujets, & la haine qu'ils lui avoient vouée étoit telle, qu'ils avoient conspiré contre sa vie. Le complot fut découvert; les trois principaux chefs de la conjuration, périrent dans les supplices, & pour assouvir sa vengeance, Pierre fit arracher les yeux au plus grand nombre des complices. Cette rigueur, bien loin d'effrayer les Hongrois, ne fit qu'ajouter à leur haine, & ils envoyerent offrir secrettement la couronne aux trois neveux du feu Roi Etienne, André, Bela & Leventa, qui s'étoient depuis long-tems retirés en Pologne. Bela, le plus sage des trois, refusa ces offres séduisantes; elles tenterent ses deux freres; ils passerent en Hongrie, où dès leur arrivée les Hongrois, ne mettant plus de bornes à leur haine & à leur fureur, se saisirent de Pierre, lui creverent les yeux, massacrerent ses officiers, égorgerent trois évêques, poignarderent plusieurs prêtres, saccagerent les

Troubles & conjurations en Hongrie.

(1) Fleuri. *Hist. Eccl.* Tom. 12.

églises, renverserent les autels, profanerent les choses saintes, & rétablirent les antiques superstitions payennes.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Les Hongrois se trouvoient puissamment soutenus dans leur fanatisme par Leventa, l'un des deux usurpateurs. Leventa avoit juré de rétablir le Paganisme, & en exécution de son vœu, il abolit dans ses états, autant qu'il dépendoit de lui, jusqu'aux traces de la vraie religion. Mais l'impie fut arrêté au milieu de son entreprise, & une mort prématurée délivra le bon-sens, l'humanité & la religion de ce Prince forcené. Audré son frere, qui gémissoit en secret de ces excès, mais qui n'osoit s'y opposer, ne se vit pas plutôt seul possesseur du trône, qu'il s'empressa de ramener à la foi catholique ses sujets égarés. Tandis qu'il s'occupoit du soin de rétablir solidement le catholicisme, l'Empereur Henri s'avançoit des frontieres de Hongrie, résolu de venger le Roi Pierre. Ses tentatives ne furent point heureuses, du moins alors: il suspendit ses hostilités, afin de veiller de plus près à des affaires pour lui plus importantes que celles des Hongrois, qui, satisfaits du Roi qu'ils s'étoient donnés, n'avoient point appellé l'Empereur à leur secours.

Mort des Papes Clément II & Damase II. Léon leur succede.

Clément II, étoit mort; il avoit eu pour successeur Damase II, qui vingt-trois jours après son élection étoit passé du S. Siege dans le tombeau. Henri III, intéressé à ce qu'il eût sur la chaire de S. Pierre un ami de l'Empire, & d'ailleurs usant de ses droits, assembla une diete à Worms, & y fit élire Pape, Brunon Evêque de Toul, prélat sage, modeste, respectable, qui refusa long-tems la Papauté, supplia l'Empereur & ceux qui l'avoient élu de jeter les yeux sur un autre, ne put rien obtenir, & fut contraint d'accepter le suprême Pontificat (1).

Commencemens de la fortune de Hildebrand.

Dans son voyage de Worms à Rome, où il alloit en habit de pélerin & à pied prendre possession du S. Siege, Brunon s'étant arrêté à l'Abbaye de Clugni, il y fut abordé par le plus intrigant des moines, le plus ambitieux des hommes & le plus audacieux des fourbes, ce moine étoit Hildebrand, qui dans la suite se rendit si fameux sous le nom de Grégoire VII. Hildebrand qui dès lors étoit fortement occupé des moyens de se mettre en état d'exécuter les vastes & hardis projets qu'il avoit médités, profitant avec adresse de la pieuse simplicité de Brunon, lui conseilla d'abdiquer une dignité qui, disoit-il, ne lui avoit été rien moins que canoniquement conférée, l'Empereur n'ayant aucun droit de disposer du suprême pontificat. Facile à allarmer, la conscience de Brunon fut si vivement effrayée des représentations du moine, que, se dépouillant aussi-tôt de toutes les marques extérieures qu'on l'avoit forcé de porter sur son habit de pélerin, il se rendit à Rome où il demanda que son élection fut autorisée par le peuple & le Clergé, ce qui s'étant fait & Brunon alors ne doutant plus que ce ne fut le ciel même qui lui ordonnoit de se laisser consacrer, il accepta la thiare, & prit le nom de Léon IX. D'après les assurances des Hongrois qui avoient promis de mettre bas les armes, pourvû qu'on leur pardonnât leurs hostilités passées, Léon retourna en Allemagne, afin, en apparence, d'agir comme médiateur entre l'Empire & la Hongrie, mais beaucoup plus dans la vue d'engager Henri III à fournir

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1049.

des fecours contre les Normands établis en Italie, où chaque jour ils étendoient leur domination (1).

André, Roi de Hongrie, qui avoit follicité le Pape de lui faire obtenir la paix, & de venir lui-même s'intéreffer pour les Hongrois auprès de l'Empereur, changeant tout à coup de deffein, voulut abfolument continuer la guerre, & défavoua hautement les démarches que Léon n'avoit faites qu'à fes follicitations. Le Souverain Pontife irrité de fe voir jouer, menaça le Monarque d'excommunication; mais les Hongrois peu fenfibles aux foudres eccléfiaftiques, firent une irruption dans la Baviere; André leur Roi, attirant fur fes terres l'Empereur à la tête de fes troupes, trouva le moyen de couper les vivres & le fourrage à l'armée Impériale, qui bientôt éprouva toutes les horreurs de la famine; fléau qui fut fuivi de la pefte & de la diffenterie; enforte qu'après avoir vu périr la plus grande partie de fes foldats, Henri III fut contraint de remmener le refte en Allemagne. Il n'y refta qu'autant de tems qu'il lui en falloit pour réparer fes pertes, & raffemblant une armée nombreufe & formidable, il rentra en Hongrie, qu'il ravagea dans toutes fes parties, défit les Hongrois en bataille rangée, leur tua 26 mille hommes, fit 3 mille prifonniers, s'empara d'une partie de ce Royaume, & força le Roi André à accepter toutes les conditions qu'il voulut lui prefcrire.

Guerre en Hongrie. 1050.

Cependant Léon IX obtint de l'Empereur des fecours contre les Normands, & à la tête des troupes qui lui furent fournies, il fe hâta de paffer les Alpes & de marcher contre fes ennemis. Léon étoit un fort refpectable Pontife, mais un très-mauvais général; battu complettement, il alla fe refugier dans une petite ville, où, affiégé par les vainqueurs, il fut contraint de fe rendre prifonnier & de les abfoudre de l'excommunication qu'il avoit prononcée contre eux, il ne furvécut que peu de jours à fa difgrace, & à fa mort les Romains députerent auprès de Henri III le moine Hildebrand, chargé de le prier d'élever au pontificat Gebehard ou Gerard évêque d'Eichftat. Celui-ci n'étoit rien moins qu'ambitieux de cette dignité; l'Empereur même qui avoit en lui la plus entiere confiance, étoit très-affligé de le perdre. Mais l'adroit Hildebrand applanit tous les obftacles; & prit un tel afcendant fur le Monarque qu'il l'engagea à défigner Henri fon fils pour fucceffeur à l'Empire: enfuite il conduifit à Rome Gerard, qui, fous le nom de Victor II, tint le Siege pendant deux ans & trois mois (2).

Victor II élevé pape par les foins de Hildebrand

Enhardie par la molle condefcendance de Henri III, l'ambition de Hildebrand ne craignit plus d'éprouver des difficultés. Cet homme qui ne perdoit point de vue la chaire de S. Pierre où il étoit réfolument décidé de fe placer, fe propofa dès lors, non-feulement d'affranchir le S. Siege de la fupériorité qu'il étoit obligé de reconnoître dans la couronne Impériale, mais encore de l'élever fort au-deffus du trône de l'Empire.

Tandis que Hildebrand méditoit ces hardis projets, Henri III qui, par fa complaifance pour ce moine intrigant, hâtoit, fans s'en douter, la décadence de l'Empire en Italie, fe rendoit odieux en Allemagne par le ton defpotique & dur qu'il prenoit avec les Seigneurs du premier rang, avec ceux mê-

(1) Léo Oftienfis. *Chron. Caffin.* Lib. 2. c. 82. (2) Sigebert. *annal.* Hildesheim. *ad ann.* 1054.

Henri III devient injuste, oppresseur, & se fait haïr.

mes auxquels il étoit redevable du trône de Germanie. A mesure qu'il tendoit à l'autorité absolue, il devenoit méfiant, soupçonneux & souvent très-injuste. Il imagina que le Duc de Carinthie songoit à se revolter, & d'après cette idée, il se saisit du duché de Carinthie dont il donna l'investiture à son fils. Comme si cette usurpation n'eut pas été assez révoltante, l'Empereur, sans daigner consulter les Seigneurs, ni assembler, suivant la loi, les Etats du Royaume, fit quelques jours après couronner ce même fils Roi à Aix la Chapelle. Henri III, par ce nouveau trait de despotisme, excita contre lui la haine publique, & sur-tout l'aversion des Seigneurs, qui ne voyoient qu'en frémissant, la puissance du Souverain, qu'ils n'avoient jusqu'alors regardé que comme leur chef, devenir oppressive & arbitraire (1).

L'Italie ne tarda guères à partager le mécontentement de l'Allemagne, & Henri III n'eût pas plus de ménagement pour les Seigneurs & les Princes de ce pays qu'il n'en avoit pour ceux de ses autres états. Le Duc Godefroi ayant épousé Béatrix, fille de l'Empereur Conrad le Salique & veuve du Marquis de Toscanie, il maria Godefroi le Bossu son fils avec Mathilde, fille de cette même Béatrix & du Marquis de Toscane. Le haut degré de puissance auquel ce double mariage élevoit la maison du Duc Godefroi de Lorraine remplit de jalousie la plûpart des Princes d'Italie; & les plus ulcérés d'entre eux allerent l'accuser auprès de l'Empereur de vouloir envahir l'Italie. Quoique destituée de toute vraisemblance, cette accusation allarma vivement Henri III, qui, ne prenant conseil que de sa défiance, assembla une armée & passa en Italie: mais le Duc Godefroi s'en étoit déjà éloigné, & laissant à Béatrix sa femme le soin de le justifier auprès de l'Empereur son frere, il s'étoit retiré en Lorraine, ne doutant point que cet orage ne retombât sur la tête de ses délateurs. Il fut trompé dans son attente, Henri III ne voulut entendre aucune justification, &, pour punir sa sœur d'avoir épousé Godefroi, il la contraignit de le suivre en Allemagne.

Troubles d'Italie, & injustice de Henri III.

Les Princes d'Italie très-contents du succés de leur accusation, irriterent de plus en plus la colere de l'Empereur & lui persuaderent que le Cardinal Frideric, frere de Godefroi, avoit promis des sommes immenses au Duc pour l'aider dans sa revolte. Henri crut ou feignit de croire toutes ces délations, & le courroux auquel il se livra fut tel que le Cardinal Frideric, ne se croyant point en fureté, courut se renfermer & prendre le froc au Mont Cassin. Le Duc son frere se conduisit avec plus de fermeté: après avoir tenté tous les moyens honnêtes de détromper Henri III, il ne crut pas devoir se laisser lâchement opprimer, & résolu de repousser la force par la force, il prit les armes, se déclara ouvertement l'ennemi de l'Empire, & reconquit en peu de jours toutes les places qui lui avoient été enlevées: par cette mâle résistance Godefroi parvint à se justifier beaucoup mieux qu'il n'eût fait par des soumissions (2). Henri III, fut très-faché d'avoir poussé à bout son beau-frere, & il étoit fort inquiet sur les suites que pourroit avoir cette guerre, lorsqu'heureusement pour lui le Pape Victor II, se rendant médiateur entre les deux freres, vint exprès en Allemagne pour terminer cette querelle qui finit à la satisfaction de Godefroi.

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ.* T. 1. Lib. 5. c. 3. (2) *Chronograph.* Sax. Conrad Ursperg. *ad ann.* 1055.

Sect. IV. Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Dispute entre le Roi d'Espagne & l'Empereur.

1055.

Ce fut après avoir reconcilié les deux beaux-freres que Victor II, envoye Hildebrand en France, en qualité de son légat, assembler un concile à Tours. Henri III, qui devenoit de jour en jour plus inconséquent dans ses démarches, envoya des ambassadeurs à ce concile chargés de lettres pour Hildebrand, dans lesquelles il se plaignoit amerement de ce que, par la plus téméraire des entreprises, Ferdinand Roi de Castille, prenoit le nom & la qualité d'Empereur. Ce n'étoit certainement pas à un concile, & sur-tout à un concile présidé par Hildebrand que Henri devoit adresser de semblables plaintes; car c'étoit évidemment reconnoître un juge supérieur, & Hildebrand dans la suite ne manqua pas de tirer parti de cette fausse démarche. Par une seconde inconséquence tout aussi singuliere, dans le même tems que Henri soumettoit sa dignité à une jurisdiction supérieure, il soutenoit dans ces lettres que l'Espagne étoit un fief relevant de l'Empire, & cette proposition étoit de la plus évidente fausseté. Il y faisoit entendre aussi que tous les Royaumes de l'Europe devoient être regardés comme autant de fiefs de l'Empire. Cette prétention étoit si manifestement absurde, qu'aucun des Souverains de l'Europe ne daigna y répondre, tant ils étoient persuadés qu'elle se refutoit d'elle-même (1).

Conduite de Hildebrand.

Les Peres du Concile de Tours, moins éclairés par les lumieres du S. Esprit que visiblement guidés par les conseils de Hildebrand, voulurent prononcer comme juges dans cette contestation: ils répondirent aux ambassadeurs de Henri qu'ils examineroient mûrement cette affaire. En effet, ils l'examinerent aussi long-tems qu'il le falloit, pour établir & constater la supériorité du tribunal du Pape sur le trône Impérial; & le Pape Victor ayant prononcé en faveur de Henri, envoya en Espagne des Ambassadeurs qu'il chargea de sommer Ferdinand de quitter à l'instant la qualité d'Empereur, les autorisant même à lancer sur lui l'excommunication, pour peu qu'il balançât à se soumettre.

La menace des foudres de l'Eglise consterna si vivement le Conseil d'Espagne & Ferdinand lui-même, qu'oubliant dans ces momens de terreur leur fierté naturelle, les ministres Espagnols, ainsi que le Monarque, alloient renoncer à l'indépendance de ce Royaume & se soumettre à l'Empereur, si le brave Rodrigue Dias de Vivar, si célebre sous le nom de Cid n'eût, par ses fieres réponses aux Ambassadeurs, & par la vigueur de ses conseils à Ferdinand, empêché celui-ci de se déshonorer par une telle soumission & ses ministres de sacrifier leur patrie à la puérilité de leur terreur panique: son courage ranima celui des Espagnols, & le Roi rassuré par la valeur du Cid, répondit aux Ambassadeurs de Victor qu'il s'opposeroit de toute sa puissance aux injustes prétentions de Henri. En effet rassemblant une nombreuse armée Ferdinand en donna le commandement à Diaz de Vivar qui passa les Pirenées, alla jusqu'à Toulouse, & delà envoya une ambassade au Pape pour le prier de nommer des députés, afin d'écouter les raisons du Monarque d'Espagne & de juger de la validité de ses titres. Victor II, consentit à cette demande, & le Cardinal de Sabine se rendit en Espagne en qualité de légat. Henri III, qui au fond préféroit en cette occasion les voyes juridiques à la force des armes, envoya de son côté des Ambassadeurs. Ils s'assemblerent à Tou-

(1) Mariana. *Hist. Génér. d'Espagne.*

Toulouse avec les Légats du Pape: ceux-ci, après avoir pesé les droits des deux Monarques, prononcerent en faveur de Ferdinand, & déciderent que l'Empereur n'avoit ni ne pouvoit prétendre aucune sorte d'autorité sur les divers Royaumes de l'Europe; décision inutile & qui ne donnoit aucune prééminence de plus aux têtes couronnées: car l'intervention du Souverain Pontife n'ajoutoit ni ne diminuoit rien à l'indépendance & aux droits de la royauté (1). *Hist. d'Allemagne, 102; 1125.*

Depuis que Henri III, par ses fausses démarches auprès du S. Siege, avoit affoibli la suprématie de sa dignité; depuis qu'en Allemagne il avoit voulu rendre son autorité despotique, il n'avoit essuyé que des revers. Il eut à se plaindre des Sclaves, & comptant trop sur la supériorité de ses forces, il alla les attaquer à la tête de ses troupes: mais il fut malheureux; son armée périt dans cette expédition qui lui couta une partie de sa gloire & de ses meilleurs Généraux. A cette disgrace succéderent des calamités publiques, encore plus affligeantes: l'Allemagne fut ravagée par la peste, la famine, & ses habitans consternés eurent à essuyer de violentes secousses de tremblemens de terre (2).

Pour se distraire de tant d'infortunes, ou dans la vue de désarmer le ciel qu'il croyoit irrité, l'Empereur invita le Pape à venir le trouver en Saxe, & le Souverain Pontife se rendit à Goslar où il célébra la fête de la nativité de la Vierge. Peu de tems après cette entrevue Henri III, étant à Bothfeld, il y tomba malade, & y mourut sept jours après, le 5 Octobre 1056, âgé de 38 années, après un regne de 17 ans comme Roi & de 14 comme Empereur. Il eut de la valeur, il eut aussi de la prudence; il avoit une haute idée de la majesté de son rang; mais il fut très-ambitieux, plus avare encore, & de la sévérité la plus outrée. Son orgueil fut insupportable, & ses sujets ne furent à ses yeux que des esclaves qu'il dépendoit de lui de laisser vivre ou de faire mourir. Aussi le plaça-t-on dans la très-nombreuse liste des Tyrans, & il faut avouer qu'il ne négligea rien pour être rejeté de la classe des bons Rois. Avec tant de hauteur, avec un penchant si décidé au despotisme, Henri III étoit cependant soumis en imbécille aux évêques & sur tout pénétré de la supériorité de la thiare sur la couronne de l'Empire: aussi les dernieres années de son regne furent-elles une suite continuelle d'inconséquences & même quelquefois d'inconcevables lâchetés (3). Il avoit épousé en premieres noces Cunelinde fille de Canut, surnommé le grand, Roi de Dannemarc, dont il n'avoit eu qu'une fille nommée Béatrix & qui fut Abbesse de Gandersheim. De son second mariage avec Agnès, fille de Guillaume V, Duc d'Acquitaine, il eût, Mathilde, mariée à Rodolphe, Duc de Suabe; Judith mariée à Boleslas, Duc de Pologne; Sophie épouse de Salomon, Roi de Hongrie. Henri successeur de son Pere; Conrad, Duc de Baviere; Gisele, morte Religieuse; & Adelaïde, Abbesse de Quedlinbourg. *Mort de Henri III. 1056. Son caractere.*

L'Empereur, que la mort venoit de moissonner, avoit profondément ulcéré les Seigneurs les plus puissans de l'Etat, & soulevés contre le despotisme, ils résolurent de maintenir leurs privileges & leurs droits contre les prétentions *Henri IV lui succede.*

(1) Mariana. *Hist. Génér. d'Espagne.* L. 9. (2) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1056. (3) Mariana. Scot. Spener *ad ann.* 1056.

Sect. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

du nouveau chef de l'Empire. Mais ils prirent un fort mauvais moyen; & ce moyen fut de laisser aux gens d'église le soin de circonscrire au Souverain les bornes de son autorité. Rome qui ne songeoit alors qu'à étendre sa domination, & les prélats de Germanie qui ne cherchoient qu'à seconder les vues du S. Siege remplirent l'Allemagne de troubles & de divisions: car ce n'étoit qu'à la faveur des troubles que les Souverains Pontifes pouvoient s'élever à ce haut degré de puissance temporelle auquel ils aspiroient. Les circonstances étoient très-favorables à ces vues; le sceptre de l'Empire étoit entre les mains d'un enfant; car Henri IV n'avoit encore que cinq ans, & l'Impératrice Agnés sa mere qui tenoit les rênes du gouvernement, étoit peu capable de faire respecter la majesté du rang de son pupille.

Victor II, qui étoit encore en Allemagne, réconcilia l'Impératrice Agnès avec Godefroi, Duc de Lorraine & avec le Comte de Flandre; il pacifia les diverses querelles particulieres qui divisoient les Seigneurs, passa les Alpes, & alla mourir en Toscane. La plus grande partie des citoyens de Rome & du Clergé desirerent de voir sur la chaire de S. Pierre le Cardinal Frideric; celui-là même qui, pour se dérober au ressentiment de Henri III, s'étoit fait moine au Mont Cassin dont il avoit été élu Abbé. Frideric refusa long-tems; il accepta enfin, & n'eut pas plutôt été consacré sous le nom d'Etienne IX, qu'adoptant des idées nouvelles, changeant de caractere & formant de vastes projets, il conçut le dessein d'élever son frere Godefroi, Duc de Lorraine sur le trône de l'Empire occupé par Henri IV. Ce projet étoit sans contredit d'une injustice outrée, mais il flattoit Etienne & il étoit si fortement déterminé à le remplir, que, partant pour la Toscane où il avoit donné le rendez-vous à son frere, il ordonna aux cardinaux, aux évêques & au peuple Romain, que s'il venoit à mourir dans ce voyage, on laissât le S. Siege vacant jusqu'au retour du sous-Diacre Hildebrand, & que l'on n'en disposât que d'après ses conseils (1).

Ambition du Pape Etienne IX.

Etienne avoit pressenti sans doute ce qui devoit lui arriver, car à peine il entroit en Toscane, qu'il mourut subitement: cette nouvelle ne se fut pas plutôt répandue à Rome, que quelques-uns d'entre les principaux citoyens s'assemblant de nuit, élurent assez peu canoniquement, Jean, évêque de Velétri, qui prit le nom de Benoit X. Hildebrand qui revenoit d'Allemagne en Italie, fut très-mécontent de cette élection, & s'arrêtant à Florence, il écrivit de-là à plusieurs citoyens, d'après la réponse desquels il élut pour Pape, Gerard, évêque de Florence, qui fut nommé Nicolas II. Cependant le plus grand nombre des Seigneurs Romains qui n'avoient vôté ni pour Benoit, ni pour Nicolas, envoyerent à Henri IV des députés, chargés de le prier de leur désigner qui il voudroit pour Pape, les deux élections qui avoient été faites leur paroissant également invalides. Henri IV & les Seigneurs de Germanie approuverent l'élection de Gerard, & le Duc Godefroi eut ordre de le conduire à Rome.

Nicolas n'occupa que pendant deux ans la chaire de S. Pierre; mais il s'y soutint assez long-tems pour tenir au Palais de Latran un concile qui fut la premiere source des guerres qui dès lors ne cesserent plus de diviser le sacer-

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* Tom. 13. Liv. 60.

doce & l'Empire: en effet, ce fut dans ce concile que le Pape, au mépris du serment de ses prédécesseurs, & contre la reconnoissance qu'il devoit au chef de l'Empire qui l'avoit préféré à Benoit, fit statuer que désormais l'élection des Papes seroit faite par les cardinaux seuls, & exclusivement à tous autres; ensorte que dans ce decret on ne faisoit pas même mention du consentement de l'Empereur, jusqu'alors regardé comme essentiel; au contraire, Nicolas déclara hautement dans ce même concile que c'étoit à lui seul qu'appartenoit le droit de nommer au trône impérial. Ses prétentions irriterent la cour d'Allemagne, & dès lors commença de fomenter la haine entre les deux Puissances (1).

Hist. d'Allemagne, 1024 1125.

Concile de Latran & premiere semence de guerre.

Nicolas qui ne se doutoit peut-être pas de tout le mal qu'il venoit de faire, mourut, & sa mort fut suivie de beaucoup de divisions parmi les Romains, qui ne pouvoient s'accorder sur le successeur qu'ils lui donneroient. Les moins turbulens députerent en Allemagne le Cardinal Etienne; il y fut très-mal accueilli, & le jeune Monarque refusant de lui donner audience, le renvoya avec les lettres qu'il avoit apportées. Cependant Hildebrand qui à Rome agissoit en maître, fit élire pour Souverain Pontife, l'Evêque de Lucques, Anselme, qui prit le nom d'Alexandre II. Ce choix ne fut point approuvé par les évêques de Lombardie, qui, presque tous simoniaques & concubinaires, redoutoient l'austérité des mœurs du Pape qu'on venoit d'élire. Ils se liguerent, s'assemblerent, protesterent qu'ils ne regarderoient jamais l'Evêque de Lucques, comme chef de l'Eglise. Quelques-uns d'entre eux passant en Allemagne, allerent présenter au nom de l'Italie entiere, qui ne les en avoit pas chargés, une couronne à Henri IV, & représenterent à l'Impératrice Agnès, qu'il étoit tems que son fils usât de son autorité, & qu'ils le supplioient d'ordonner qu'on donnât un Pape à l'Eglise.

D'après les représentations de ces députés, dans une diete générale tenue à Bâle, & où se trouvoient la plûpart des prélats de Lombardie, Henri IV fut solemnellement couronné & nommé Patrice des Romains. On s'occupoit de ces objets lorsqu'on apprit l'élection d'Anselme, qui se fit consacrer sans attendre le consentement du Roi de Germanie: cette infraction à la coutume constamment observée irrita si vivement l'Impératrice Agnès & son Conseil, que l'on fit procéder tout de suite à l'élection d'un Pape, & les voix se réunirent sur l'Evêque Cadalus ou Cadalous, de Parme qui prit le nom d'Honoré II (2).

Agnès & Henri font élire un Pape.

Tandis que pour se venger des Romains l'Impératrice Agnès disposoit du suprême Pontificat, elle étoit menacée elle-même d'un violent orage. Jaloux de sa confiance dans l'Evêque d'Augsbourg qu'elle avoit fait son principal Ministre, les Seigneurs avoient résolu non-seulement de ruiner le crédit du Ministre, mais d'ôter à Agnès la régence du Royaume: à la tête de cette faction étoit l'Archevêque de Cologne, Hannon, homme d'une naissance assez obscure, mais que son mérite avoit élevé aux premieres dignités, & qui depuis a été mis par Rome dans la liste des Saints. Il faut croire que Hannon n'eut recours en cette occasion à l'intrigue & à la violence qu'afin de

(1) Fleury. Tom. 9. *Conc.* pag. 11. Gratien. *Dist.* 23. c. 1. (2) Spener. *Hist. Germ. Univ.* T. 1. Lib. 5. c. 4.

Les Seigneurs forcent Agnès d'abandonner l'administration de l'Etat.

1062.

faire cesser les desordres qui régnoient en effet à la cour d'Allemagne, & pour être à portée de donner des principes plus sains & de meilleurs exemples à Henri, qu'on élevoit très-mal. Ce fut dans cette vûe que ce Prélat enlevant le jeune Souverain, il le conduisit à Cologne où il se fit déférer le gouvernement du Royaume. Agnès trop foible pour lutter contre un si puissant rival, & abandonnée des Seigneurs qu'elle avoit mécontentés, soutint avec beaucoup de fermeté ce renversement de fortune: elle s'éloigna d'Allemagne & se retira à Rome, où elle consacra le reste de ses jours à la plus austere piété (1).

Le nouveau Régent assemblant un conseil à Augsbourg, y fit déposer Cadalous & reconnoître Alexandre II pour seul & légitime Pape: il fit aussi plusieurs réglemens qui furent approuvés & qui méritoient de l'être. Afin que toutes les parties de l'administration fussent également bien remplies, Hannon, qui n'avoit réellement en vûe que le bien public, voulut partager le soin de la régence avec Sigefroi, Archevêque de Mayence: mais pour le malheur du Monarque & des peuples, ils s'associerent encore Adalbert, Archevêque de Breme, Prélat d'une naissance illustre & quoique vieux, fort actif & fort éclairé. Adalbert avec des talens distingués & même quelques vertus avoit une ambition déméfurée: il laissa l'embarras des affaires à ses deux associés, & ne s'attacha qu'à gagner l'esprit du jeune Souverain; il eut très-peu de peine à y réussir, aussi attira-t-il bientôt à lui seul toute l'autorité. Afin de la conserver il flatta lâchement, servit même tous les penchans de son maître, dont sa complaisance servile eut bientôt corrompu les mœurs.

Injustice & corruption des favori de Henri IV

L'Archevêque de Breme plaça auprès du Roi le Comte Werner, jeune Seigneur d'une perversité outrée, orgueilleux, insolent & cruel jusqu'à la férocité, d'une avarice extrême, défiant, soupçonneux & calomniateur. Werner & Adalbert réussirent trop bien; & tandis que le Roi se plongeoit dans les plaisirs honteux qu'on lui procuroit, les deux confidens disposoient de tout à la cour, vendoient les évêches, les dignités, & s'enrichissoient des dépouilles de quiconque avoit le malheur de leur déplaire, ou celui de tenter leur dévorante avidité. A l'exemple des deux favoris chacun se prévalut de la jeunesse du Prince & de son goût pour la débauche: la certitude d'obtenir à prix d'argent les dignités, autorisa les crimes: les plus foibles s'unirent ensemble contre l'oppression des plus forts; des querelles sanglantes s'éleverent, & le sang des malheureux fut atrocement répandu jusques sous les yeux du Monarque, ainsi qu'il arriva dans une assemblée d'évêques présidée par Henri IV dans l'église de Goslar. En vertu d'un ancien privilege, l'Abbé de Fulde avoit dans les assemblées de ce genre la préséance sur l'Evêque de Hildesheim; l'Evêque Hesilon, le plus audacieux des hommes, avoit mis dans ses intérêts le Comte Egberd, cousin germain de Henri; & qui se faisoit un noble amusement de massacrer des hommes: tandis que les domestiques de l'Abbé de Fulde, préparoient pour le tems de vêpres la place de leur maître, Egberd sortit, suivi de quelques gentils-hommes de derriere l'autel & tomba sur ces domestiques; ceux-ci appellerent au secours leurs camarades, qui accoururent tous, & alors commença entre les deux

(1) *Gesta. Pontif. apud Baron.* ad ann. 1064.

partis un combat furieux. L'Evêque de Hildesheim s'élançant dans la chaire excitoit delà la noblesse; (1) Henri crioit de toutes ses forces pour contenir le peuple; les combattans s'acharnoient les uns contre les autres; le sang ruisseloit, & le farouche Egbert le poignard à la main égorgeoit jusques sur l'autel. Effrayé de cette scene d'horreur, Henri eut bien de la peine à mettre sa personne en sûreté & à sortir de l'église pour gagner son Palais; le carnage dura jusques bien avant dans la nuit. Le lendemain, le jeune Monarque voulut que l'on examinât très-rigoureusement cette affaire; mais Egbert étoit son cousin; il étoit l'ami de Werner; & il protégeoit lui-même l'Evêque d'Hildesheim, aussi l'Abbé de Fulde, qui même ne s'étoit pas montré durant cette querelle, étant déclaré l'aggresseur, prévint sa disgrace, s'exiloit lui-même, & courut se renfermer dans son Abbaye. Dans le reste des Etats de Henri la décence & l'humanité n'étoient pas plus respectées qu'elles l'avoient été dans l'église de Goslar.

Hist. d'Allemagne, 1024 1125.

La Hongrie étoit presque tout aussi vivement agitée que l'Allemagne, le Roi André ayant engagé les Seigneurs du Royaume à reconnoître Salomon son fils pour son successeur, Bela, frere d'André, cria à l'injustice, s'assura de l'appui de quelques Seigneurs, & passa en Pologne auprès de Boleslas II qui prit les armes en sa faveur. De son côté, Henri vivement sollicité par André, lui envoya une armée considérable qui se joignit à celle du Roi de Hongrie, ligué avec les Bohémiens. A la tête de tant de troupes, & d'ailleurs défendant la plus juste des causes, André se flattoit de fixer la victoire: il se trompa; il fut battu; les Allemands & les Bohémiens furent contraints d'abandonner le champ de bataille, & le Roi de Hongrie cruellement trahi par les milices de son royaume, fut pris, & si fort maltraité par ses propres sujets, qu'il mourut quelques jours après (2).

Troubles de Hongrie.

Le perfide Bela commençoit à peine à jouir du fruit de son usurpation, qu'il périt enséveli sous les ruines de son palais écroulé. Le Roi d'Allemagne résolut de placer sur ce trône Salomon, fils d'André, qui en effet y avoit tout le droit, & il y réussit: Joas, fils de Bela, céda le sceptre à son concurrent & la Hongrie se soumit à Salomon, qui peu de jours après épousa la sœur de Henri IV. Ce fut à-peu-près dans ce tems que le Roi d'Allemagne envoya Hannon en Italie, pour faire rentrer dans le devoir les Romains prêts à se revolter, sous prétexte que le Roi avoit voulu leur donner Cadalous pour Pape: ils feignoient sans-doute d'oublier que c'étoit par cette même autorité que Cadalous avoit été déposé. Alexandre reçut Hannon avec distinction, qui ne laissa pourtant pas de lui faire des reproches de ce qu'il avoit pris possession du Souverain Pontificat, sans en avoir obtenu le consentement du Roi d'Allemagne. Alexandre n'avoit nulle bonne raison à alléguer & gardoit le silence; mais le fier Hildebrand répondit pour lui que le Roi n'avoit aucune sorte de droit sur l'élection des Papes. Cette assertion ne fut pas réfutée assez efficacement; le Souverain Pontife, assembla un concile, & fit sommer Cadalous, d'y comparoître; il ne crut pas devoir se rendre à la sommation; fit encore quelques foibles tentatives pour saisir de nouveau la

Fierté de Hildebrand.

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 13. (2) Lambert. Schaff. *ad ann.* 1063.

Sect. IV. Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

thiare, mais elles ne furent point heureuſes; il mourut de chagrin, & Alexandre reſta ſeul poſſeſſeur des clefs (1).

Adalbert & Werner continuoient d'opprimer l'Allemagne, le premier par ſes injuſtices, le ſecond par ſes rapines & les excés de ſa férocité. Sigefroi, Hannon, & les Seigneurs les plus illuſtres du Royaume, réſolus de faire ceſſer cette accablante tyrannie, indiquerent une diete à Tribur, & comme le Roi s'y rendoit il perdit en chemin ſon favori Werner, qui, dans une querelle que ſes gens avoient priſe dans un mauvais village, & qu'il cherchoit à enflammer, reçut à la tête un coup de bâton ſi violent, qu'il en mourut preſqu'au même moment. Cependant Henri IV ne fut pas plutôt arrivé à Tribur, que les chefs des mécontens lui déclarerent qu'il n'avoit que l'un de deux partis à prendre, ou celui de renoncer au trône, ou bien celui de renoncer à l'amitié de l'Archevêque de Breme. Henri n'avoit que ſeize ans, il étoit très-mal élevé, mais Henri étoit fier, & ne pouvant ſe réſoudre à donner ſatisfaction aux mécontents, il balançoit, différoit, & ne ſavoit pourtant comment ſe tirer de ce mauvais pas. Adalbert lui conſeilla de s'enfuir dès la nuit ſuivante & d'emporter avec lui ſon tréſor. Ce conſeil parut excellent au jeune Monarque; mais il ne put le ſuivre; le ſecret de ſon départ tranſpira & les mécontens firent ſi bonne garde, que lui ni l'Archevêque ne purent s'évader: enſorte que le lendemain le Roi fut forcément obligé de

Mariage de Henri IV. 1066.

conſentir à l'éloignement d'Adalbert, qui fut honteuſement chaſſé. Par ſa retraite les Archevêques de Mayence, & de Cologne furent chargés de l'adminiſtration & le Roi peu de tems après épouſa Berthe, fille d'Otton, Marquis d'Italie: mais comme c'étoit à la ſollicitation preſſante des Seigneurs qu'il avoit conclu ce mariage, il n'eut jamais pour Berthe, que beaucoup d'indifférence. D'ailleurs, il n'étoit pas poſſible que Henri, plongé comme il l'étoit dans le libertinage, fut ſuſceptible d'une paſſion honnête (2).

Au milieu des fêtes données au ſujet de ſon mariage, Henri apprit la nouvelle d'une revolte des Saxons, & n'étant point faché de cet événement qui lui fourniſſoit un prétexte de s'éloigner d'une femme qu'il n'aimoit pas, il raſſembla ſes troupes, marcha contre les Saxons, & n'eſſuya que des défaites dans la longue guerre qu'il leur fit. Il eut plus de bonheur contre les Sclaves qui oſerent ſe revolter auſſi; il les vainquit, en fit un horrible carnage, & ſouilla ſa victoire par l'inhumanité de la vengeance qu'il exerça contre les vaincus.

Non obſtant ces troubles & malgré la violence de ces guerres Henri continuoit de vivre dans la plus affreuſe licence. Inſenſible aux remontrances & aux exhortations de Hannon il s'abandonnoit à la plus exceſſive débauche.

Inconduite & debauches outrées de Henri.

Suivi, même dans ſon camp, de deux ou trois concubines, elles ne ſuffiſoient pas à l'aſſouviſſement de ſes brutales paſſions, & les filles ou les femmes de ſes ſujets, pour peu qu'il entendit parler de leur beauté, n'étoient point à l'abri de ſes outrageantes pourſuites: s'il ne pouvoit les ſéduire à force de promeſſes, il employoit la violence, les faiſoit traîner dans ſon palais, où, après les avoir cruellement déshonorées il les contraignoit d'épouſer ſes domeſtiques. Souvent afin d'écarter tout obſtacle qu'il prévoyoit pouvoir s'op-

(1) Sigebert. *ad ann.* 1067. (2) Lambert. Schaff. 1066 1067. *Monach.* Herveld.

poſer à ſes déſirs, il faiſoit mettre à mort ou les peres ou les maris de celles qui avoient le malheur de lui plaire. *Hiſt.* d'Allemagne, 1024-1125.

A l'exemple de leur maître les ſoldats de Henri, livrés au plus épouvantable brigandage, pilloient & dévaſtoient les provinces, & le Prince, qui partageoit avec eux leurs rapines, ſouffroit tout, permettoit tout & autoriſoit hautement ces déſordres. Environné de lâches confidens, de favoris preſqu'auſſi corrompus que lui, ſon cœur étoit inacceſſible aux gémiſſemens & aux plaintes des malheureux. Atroce de ſang froid, ſouvent il ſe faiſoit un jeu de la vie des hommes, & ceux auxquels il témoignoit le plus de confiance étoient les plus expoſés à ſa perfide cruauté: dans le tems même qu'il paroiſſoit vouloir les accabler de ſes bienfaits, il les faiſoit ſecrettement mettre à mort, & habile dans l'art de diſſimuler, il ſe montroit inconſolable de leur perte. Etoit-il étonnant que ſous un tel Monarque, les poſtes les plus éminens & les dignités eccléſiaſtiques ne s'obtinſſent qu'à prix d'argent. Il vendoit tout, & ſouvent, après avoir pourvu, au moyen d'une forte ſomme, un Eccléſiaſtique d'une évêché, il le faiſoit dépoſer comme ſimoniaque, par la ſeule raiſon qu'un autre lui offroit une plus grande ſomme du même bénéfice. Henri IV n'avoit encore que dix-huit ans, & dans le paralelle, il l'eût emporté ſur Neron (1).

Il veut faire caſſer ſon mariage & ne réuſſit pas.

1069.

Chaque jour plus dégouté de Berthe ſon épouſe, Henri voulut briſer les nœuds qui l'attachoient à elle; mais n'ayant aucun prétexte de divorce, il fit part à l'Archevêque de Mayence, Sigefroi, du deſſein qu'il avoit conçu, & lui promit, s'il le faiſoit réuſſir, d'obliger les Thuringiens à lui payer la dîme. Il n'en falloit pas tant pour ſéduire l'avide Sigefroi, qui ne rougit point de déclarer publiquement que le ciel même s'oppoſoit au mariage du Roi avec Berthe, pour laquelle il avoit un tel éloignement, qu'il n'avoit pas été en lui de conſommer ſon mariage. D'après cette déclaration, Henri aſſembla un concile à Mayence, ne doutant pas qu'il n'y obtint tout ce qu'il déſiroit: mais le Pape Alexandre informé de cette trame ſcandaleuſe, envoya un Légat en Allemagne avec ordre de dire à Henri que s'il perſiſtoit, le Souverain Pontiſe ſeroit forcé de l'excommunier, & que jamais il ne le couronneroit Empereur: tous les Seigneurs ſe joignirent au Légat & firent au Roi de ſi fortes repréſentations, que, quelque deſir qu'il eût de ſe ſéparer de Berthe il n'oſa paſſer outre (2).

Dans le tems que Henri ſe déshonoroit par l'excès de ſes débauches, ſe rendoit odieux par ſes vexations, & ſe faiſoit abhorrer par ſes crimes & ſes atrocités, il embraſſa généreuſement la défenſe de Baudouin, Comte de Flandres, injuſtement dépouillé de ſes états par Robert le Friſon; & cette action généreuſe lui eût fait le plus grand honneur ſi d'ailleurs il eut montré quelque diſpoſition à changer de conduite: mais ſes débordemens dans tous les genres s'accroiſſoient de jour en jour, & afin d'être mieux ſecondé dans ſes goûts, il rappella auprès de lui l'Archevêque de Brême Adalbert, ce même ſcélérat qui avoit corrompu ſes mœurs. Adalbert n'avoit pas changé de caractere, & les conſeils qu'il donna à ſon maître furent ſi violens &

(1) *Hiſt. Belli. Sax.* Fleuri. *Hiſt. Eccl. Monach.* Herveld.

(2) Lambert. Schaff. *ad ann.* 1069.

SECT. IV. Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Ses injustices & ses vexations.

si docilement suivis, que les peuples, fatigués d'un joug trop oppressif, parurent disposés à un soulèvement. Henri n'en devint que plus dur & plus sanguinaire; ses soupçons lui tenoient lieu de preuves, & quiconque avoit le malheur de lui inspirer de la défiance, étoit puni comme coupable convaincu, sans qu'il lui fut permis de se justifier. Ce fut ainsi que les Ducs de Baviere, de Saxe & de Carinthie furent dépouillés de leurs possessions, & leurs duchés conférés à d'autres Seigneurs.

Très-content de ces actes d'iniquité, Henri chargea les peuples d'impôts, & sa domination dévint si accablante, que la plûpart de ses sujets, excédés de ses hauteurs, foulés par ses vexations, chercherent les moyens de se soustraire à cette tyrannie. Le mécontement général fut poussé si loin, que le Pape Alexandre II, qui en fut informé, & qui d'ailleurs étoit très-irrité du peu d'égard que le Roi d'Allemagne avoit eu pour les remontrances que son Légat lui avoit faites à la diete de Mayence, prit une fort étrange résolution, celle de recevoir contre Henri une accusation de Simonie, & sur ce prétexte, de le sommer de venir à Rome pour se justifier. Henri méprisa, ainsi qu'il le devoit cet acte comme un attentat aux droits de sa couronne (1). Alexandre n'eut pas le tems de poursuivre cette affaire; il mourut, il fut remplacé par le moine Hildebrand, de tous les hommes le plus capable de poursuivre l'entreprise de son prédécesseur.

Hildebrand Pape sous le nom de Grégoire VII. 1073.

Hildebrand, qui sous le nom de Grégoire VII, troubla si violemment l'Europe, & qui porta si loin les prétentions de Rome, étoit de la plus basse naissance; mais il avoit reçu de la nature un génie très-élévé, un esprit vif, actif, entreprenant; il étoit d'une ambition outrée & d'une intrépidité que nul danger n'étoit capable d'allarmer: ces qualités si essentielles aux grands hommes & aux grands scélérats étoient soutenues par les mœurs les plus intégres, par une conduite pure, austere même & par un zele amer & inflexible pour la religion. Hildebrand auroit pu être le Pontife qu'il falloit à l'église dans ce tems de simonie & de désordre, où les bénéfices se vendoient & s'achetoient publiquement, où les prêtres donnant l'exemple de la corruption, vivoient sans se contraindre avec des concubines, & plusieurs même d'entre eux en Allemagne se marioient solemnellement, où enfin les unions incestueuses étoient permises pour de l'argent: Hildebrand eut été le Pape qu'il eut fallu, si aux mœurs pures qui le caractérisoient, il n'eût joint la plus dévorante ambition & fort peu de délicatesse dans le choix des moyens.

Ses principes & ses projets ambitieux.

En sa qualité de chef visible de l'église & des chrétiens, Hildebrand crut ou feignit de croire que quiconque, séculier ou ecclésiastique, vivoit dans les Gouvernemens où le Catholicisme étoit la religion dominante, étoit soumis à sa jurisdiction. Un autre principe de Hildebrand étoit que, Lieutenant de Dieu sur terre, & la terre appartenant à Dieu, elle appartenoit par cela même à son Lieutenant, & qu'en conséquence les Papes avoient le droit de disposer des couronnes, de détrôner les Rois & de délier les sujets du serment de fidélité: aussi la maxime qu'il avoit sans cesse à la bouche étoit *que maudit soit celui qui n'ensanglante pas son épée*; & comme il tenoit dans ses mains l'épée de S. Pierre, qui ne l'ensanglanta qu'une fois & qui en fut sévérement

(1) Lambert. Schaff. *Chron. Sax.*

ment repris, il en fit par excès de zele, le plus cruel usage; & cette épée dans sa main répandit des torrens de sang. Pour prouver que le Pape étoit le maître de tous les sceptres, il renversa le trône de Pologne, & priva Boleslas III du nom & du titre de Roi; depuis le jour qu'il s'assit sur la chaire pontificale jusqu'à sa mort, il ne cessa point de lancer la foudre, & à force de la lancer il lui fit perdre une partie de sa force & de ses vertus; car presque tous les potentats de l'Europe, frappés d'anathême, sentirent à la fin que l'anathême injuste n'empêche ni de régner ni de bien gouverner les peuples; mais ce fut sur-tout sur Henri IV que Grégoire VII se déchaîna avec le plus de violence & de scandale: ce n'étoit pas précisément qu'il eût à cœur la conversion d'Henri; mais c'est qu'il étoit offensé de ce qu'en sa qualité de futur Empereur, ce Prince ne manqueroit pas de prétendre à la prééminence que sa couronne lui donnoit sur la dignité pontificale (1).

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Sa politique adroite.

Quelque décidé néanmoins que fut Grégoire VII à affranchir le S. siege de toute dépendance, il n'ignoroit pas qu'il ne pouvoit agir en vertu de sa dignité, qu'autant qu'il seroit reconnu pour Pape en Allemagne, & qu'il ne le seroit que lorsque Henri IV auroit confirmé son élection. Il s'y prit d'une maniere très-adroite pour obtenir, sans le demander, ce consentement dont il ne pouvoit se passer. Il envoya dire au Roi d'Allemagne, par des députés qu'on l'avoit élevé au pontificat; mais, qu'il le prioit de ne pas confirmer son élection, parce que, s'il restoit Pape, il étoit résolu de ne pas laisser impunis les crimes dont ce Prince s'étoit souillé. D'un autre côté, les Evêques d'Italie & d'Allemagne, effrayés de l'austérité de Grégoire, agirent fortement auprès d'Henri pour l'engager à casser cette élection faite sans son ordre, & qui d'ailleurs lui déviendroit fatale à lui-même, si un ambitieux tel que Hildebrand, demeuroit possesseur du S. Siege. Prévenu contre Grégoire, Henri envoya le Comte Eberhard à Rome, pour obliger le Pape élu à se désister de sa dignité, s'il ne rendoit pas bonne raison de sa conduite. Eberhard fut reçu avec distinction par le Souverain Pontife, qui répondit avec tant de soumission & protesta si fortement qu'il ne se laisseroit point consacrer jusqu'à ce que, par une députation expresse, il fut assuré du consentement du Roi d'Allemagne, que Henri satisfait de sa réponse, & bien éloigné de se former d'un tel Pontife l'idée qu'on lui en avoit voulu donner, se hâta de lui envoyer un député pour confirmer son élection & assister à son sacre (2).

Ses premieres démarches contre Henri IV.

Henri ne tarda point à connoître le rival qu'il s'étoit en quelque sorte donné lui-même. L'Evêché de Lucques vint à vaquer & on y nomma Anselme, prêtre pieux, fort attaché à ses opinions, & qui s'étoit persuadé que les Puissances séculieres n'avoient nul droit de conférer les dignités ecclésiastiques, & qu'enfin un prêtre ne pouvoit sans avilir son caractere, consentir à recevoir l'investiture des mains d'un Souverain quel qu'il fût. D'après cette opinion Anselme n'eut garde de demander au Roi d'Allemagne, ainsi qu'il devoit, l'investiture de l'Evêché de Lucques: il fut confirmé dans son sentiment par Grégoire VII qui lui écrivit de persister dans sa pieuse résolution, & de ne rien solliciter d'Henri, jusqu'à ce que ce Prince eût changé de conduite & se fût reconcilié avec le S. Siege; reconciliation, ajouta-t il, à laquelle tra-

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 13. L. 62. (2) Otto Frising. *Chronic.* L. 6. c. 34.

Sect. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

vailloient actuellement l'Impératrice Agnès, la Comtesse Béatrix, & sa fille Mathilde, qui dès lors étoit sous la direction de Grégoire. D'après ces avis, Anselme alla à Rome pour y être sacré par le Souverain Pontife: mais les députés d'Henri s'y opposerent fortement & défendirent au Pape de la part de leur maître, de sacrer Anselme: de sorte que le Pape, croyant devoir alors céder aux circonstances, qui ne lui permettoient point de résister; l'Evêque de Lucques, fut contraint d'aller en Allemagne recevoir l'investiture, dont il eut tant de chagrin, que dégoûté de l'épiscopat, il alla se faire moine. Cependant l'autorité d'Henri IV souffroit des cruelles atteintes en Allemagne: les peuples soulevés contre la dureté de son gouvernement, travailloient à briser le joug qui chaque jour leur dévenoit plus intolérable. Les Saxons, les Thuringiens & les Bavarois se liguerent & prirent les armes; mais avant que d'en venir aux dernieres extrémités; ils firent présenter au Roi un mémoire signé par les députés de leurs nations, & dans lequel ils demandoient pour condition de l'accommodement, qu'il chassât & ses favoris & cet essaim de concubines qu'il traînoit à sa suite; qu'il rétablit Otton dans son Duché de Baviere, & qu'il supprimât les impôts accablans dont il surchargeoit les peuples. Henri, plein d'indignation, répondit très-durement aux députés: ils se retirerent, & les trois peuples ligués marchoient déja contre lui, quand les chefs des Saxons reçurent une lettre du Pape, qui les exhortoit à une suspensiou d'armes, les avertissant qu'il faisoit dans le même tems une pareille invitation au Roi, afin que de part & d'autre on restât tranquille, jusqu'à ce qu'il eût pris connoissance de cette division, leur protestant de faire justice contre quiconque se trouveroit coupable, sans crainte ni égard pour personne.

Ses intrigues.

Comme si ce n'eut pas été assez de cette injure pour irriter la fierté naturelle d'Henri, le Pape qui vouloit le pousser à bout, tint à Rome un concile dans lequel, après avoir renouvellé les censures & les decrets de ses prédécesseurs, contre les simoniaques & les ecclésiastiques mariés ou concubinaires, il excommunia tous ceux qui recevroient d'un laïque, quelqu'il fût, l'investiture d'un bénéfice, ainsi que tous laïques qui tenteroient de s'arroger ce droit. Ces premieres hostilités ne satisfaisant point encore Grégoire VII, il envoya des Légats en Allemagne, chargés de terminer les dissentions publiques, & de reconcilier à l'église le Roi qui s'en séparoit par sa conduite tyrannique, par les ventes publiques qu'il faisoit des bénéfices, & par la corruption extrême de ses mœurs (1).

Henri paroit soumis aux volontés du Pape.

Henri IV se trouvoit dans une très-embarrassante situation: détesté de ses peuples, prêts à se soulever, haï des grands qui ne cherchoient qu'un prétexte de l'abandonner, il avoit le plus grand intérêt à ménager la cour de Rome, & il la ménagea si bien, que par ses soumissions, il rompit toutes les mesures des Légats, qui comptant sur sa résistance s'étoient proposés de porter les choses à l'extrémité. Le Roi consentit à tout, & ne refusa pas même de demander l'absolution, en pêcheur vraiment repentant de ses fautes, aussi dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet, sous les yeux & vraisemblablement sous la dictée des Légats, avouoit-il tous ses torts, & demandoit-il d'une maniere très-soumise le secours & les conseils du Souverain Pontife: sans-doute qu'il ne songeoit pas à toutes les conséquences qu'un Pape tel que Hildebrand tireroit de cette lettre contre la prééminence de la dignité impériale.

(1) *Conc. Rom. sub Greg. VII.* 4-10. *Conc.* Edit. Paris.

Les prêtres d'Italie & d'Allemagne montrerent beaucoup moins de soumission aux decrets du concile de Rome. Ils prétendirent que c'étoit une injustice extrême & une affreuse tyrannie de vouloir les obliger à vivre comme des Anges, eux qui, pourvus de sens comme le reste des hommes, ne pouvoient absolument s'en interdire l'usage: & d'après cette excuse, ils refuserent constamment de se séparer de leurs femmes. Cependant Grégoire VII, affectant la plus grande satisfaction du repentir du Roi d'Allemagne, résolut de si bien l'enlacer dans ses pieges, qu'il ne pût plus en sortir: il lui écrivit deux lettres, l'une pour le féliciter de son retour à l'Eglise, l'autre pour lui faire part de la situation des Chrétiens de la Palestine & pour le prier de leur fournir du secours contre les infideles, le conjurant d'y aller lui-même, & lui faisant entendre qu'à son retour de ce voyage, il lui laisseroit gouverner l'Eglise Romaine (1).

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Lettres du Pape à Henri IV.

Dans le même tems que le Pape écrivoit ces lettres flatteuses, il tenoit un concile à Rome, dans lequel il frappoit d'excommunication cinq des principaux Seigneurs d'Allemagne, Officiers de Henri IV, sous prétexte que c'étoient eux qui lui conseilloient de vendre les bénéfices; & il leur ordonnoit de venir incessamment à Rome, pour se justifier. Henri IV étoit vivement irrité de tant d'attentats; mais la crainte de s'attirer une nouvelle guerre, occupé comme il l'étoit alors contre les Saxons revoltés, l'engagea à se contraindre encore & à dissimuler; il marcha contre les Saxons commandés par Otton, Duc de Baviere. Les deux armées également impatientes de combattre, ne furent pas plutôt en présence que la bataille s'engagea: elle fut longue, terrible & meurtriere. Henri se comporta dans cette action décisive en Général consommé & en soldat intrépide; la victoire demeura long-tems incertaine; mais enfin le Monarque la fixa sous ses drapeaux, les Saxons furent taillés en pieces, & la Saxe entiere se soumit au Roi, qui entra triomphant à Goslar: ce fut là que les Légats du Pape vinrent le sommer durement de comparoître à Rome, le lundi de la seconde semaine du carême, le menaçant, en cas de désobéissance, d'être excommunié ce jour là même (2).

Qu'on juge de l'impression que devoient faire de pareilles menaces sur l'ame d'un Monarque jeune, naturellement fier, & récemment couronné des mains de la victoire. Henri frémit d'indignation, chassa honteusement les Légats, & envoya ordre aux évêques & abbés de ses états de se trouver à Worms le 23 Janvier de l'année suivante. Il avoit pris la résolution de déposer Grégoire, imaginant qu'il ne seroit jamais tranquille tant qu'il auroit à lutter contre la violence & les artifices d'un tel ennemi: mais il étoit plus facile de former un tel projet que de l'exécuter (3).

Indignation d'Henri contre les attentats de Gregoire VII. 1075.

Les circonstances néanmoins paroissoient très-favorables aux vues d'Henri: la plûpart des évêques d'Allemagne & d'Italie étoient vivement ulcérés contre Grégoire, & ils séconderent d'abord de toute leur puissance les desseins du Roi d'Allemagne. L'Archevêque de Ravenne, Guibert, qui aspiroît au suprême pontificat & qui étoit alors à Rome, s'assura, à force d'argent, des suffragesde tous les prélats ennemis de Grégoire, & se lia étroitement avec

(1) Lambert. Schaff. *ad ann.* 1074. (2) *Vit. Henrici* IV. p. 134. *Epist. Henr. ad ann. & alios.* p. 195. (3) Lambert. Schaff. p. 240-245.

Sect. IV. Hist. de l'Allemagne, 1024-1125.

Attentat sur Grégoire VII.

Cincius, Préfet de la ville. Cincius le plus fourbe des hommes & le plus atroce des scélérats, excommunié pour ses crimes & les ravages qu'il avoit commis sur les terres de l'Eglise, entra facilement dans les vues de Guibert, alla dans la Pouille trouver Robert Guiscard & les autres Normands, avec lesquels il prit des mesures pour enlever Grégoire & le faire mourir. Il écrivit & fit part de ce complot à Henri, qui ne fut point assez généreux pour le désapprouver & en donner avis à son ennemi. Cincius, accompagné d'une troupe choisie d'assassins, rentra dans Rome la veille de Noël, & pénétrant avec ses complices, jusques dans la Chapelle où le Souverain Pontife célébroit la messe de minuit, ils se jeterent tous sur lui le sabre à la main; l'un d'entre eux voulant même lui trancher la tête lui fit au front une large blessure: ils l'arracherent de l'autel, le frapperent de mille coups, le dépouillerent de ses ornements, & le traînerent par les cheveux jusqu'au palais de Cincius, où il fut jeté garotté dans une chambre obscure.

A la nouvelle de l'attentat commis sur la personne du Souverain Pontife le peuple furieux accourut au palais de Cincius, &, malgré la résistance des conjurés, le Pape sanglant, meurtri, presque déchiré, fut arraché de leurs mains: on vouloit le rapporter dans le Palais Pontifical; il n'y voulut point consentir, &, sans donner la plus légere marque de ressentiment, il alla de sang froid achever la messe (1).

Assemblée de Worms. 1076.

Cependant le tems indiqué par Henri ne fut pas plutôt arrivé, que les évêques & abbés Allemands & Italiens se rendirent à Worms où le Monarque les attendoit, le Cardinal Hugue-le Blanc, le plus mauvais des prêtres & le plus intriguant des hommes y vint aussi. Récemment déposé par Grégoire pour la perversité de ses mœurs, Hugue ne respirant que fureur & vengeance, présenta une histoire, par lui composée, de la vie & des avantures du Souverain Pontife, qu'il chargeoit de tous les crimes, & sur tout de n'être parvenu au S. Siege qu'à prix d'argent, & à force d'attentats & de fourberies. La calomnie étoit évidente, du moins quant aux mœurs de Grégoire; mais dans cette assemblée il étoit détesté, & les évêques déclarant unanimement qu'il ne pouvoit être Pape, signerent tous sa déposition.

Le Roi se hâta d'envoyer des lettres en Lombardie ainsi que dans la Marche d'Ancone, & les évêques de ces Provinces, qui étoient dans les mêmes dispositions que ceux du concile de Worms, souscrivirent à la déposition du Souverain Pontife. Henri IV, bien éloigné de prévoir combien lui couteroit un jour le triomphe qu'il goutoit alors, abusa de ses avantages, & écrivit à Grégoire des lettres remplies de fiel. Ce qu'il y a de singulier dans ces lettres, est que ce Prince en soutenant qu'il ne tenoit, comme il étoit très-vrai, sa puissance que de Dieu seul, & qu'il n'avoit nul juge, ni supérieur sur la terre, en conclut fort ridiculement qu'il ne peut être déposé pour aucun crime, si ce n'est, dit-il, qu'il abandonne la foi: ensorte qu'il avouoit, qu'un Roi qui renonce à la religion peut-être légitimement déposé. Cette opinion lui avoit été probablement suggérée par les évêques de l'Assemblée de Worms (2).

[illegible]

Un Clerc osa se charger de porter à Rome les lettres insultantes de Henri;

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 13. L. 62.

(2) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1076.

& en effet, il fut assez audacieux pour les présenter au Pape qui étoit à la tête d'un concile: le Clerc sans se déconcerter, ordonna au clergé de se trouver le jour de la pentecôte en présence du Roi d'Allemagne pour y recevoir un Pape de son choix; Hildebrand, ajouta-t-il, ne méritant plus d'être regardé que comme un loup ravissant. Ce trait d'audace indigna le peuple; la milice de Rome environna le hardi messager du Roi d'Allemagne, & il eût été massacré, si Grégoire, se jetant entre la milice & lui, ne lui eût sauvé la vie, en le couvrant de son corps.

Hist. d'Allemagne, 1024 1025.

Cet acte de générosité honoreroit beaucoup la mémoire de Grégoire VII, s'il ne l'eût gâté lui-même, quelques momens après, par un trait d'imposture qui paroîtroit aujourd'hui fort stupide, & qui dans ce tems d'ignorance & de crédulité fit l'admiration des Romains: je ne crains rien, leur dit Grégoire; voici le signe que le ciel m'a envoyé du triomphe de l'Eglise sur son persécuteur. Ce signe étoit un œuf de poule, autour duquel le Pontife avoit fait peindre un serpent, qui armé d'une épée, d'un écu & paroissant vouloir s'élever en haut, étoit contraint de se replier en bas. A la vûe du prétendu prodige, le peuple prosterné, voyant distinctement, ainsi que le lui expliquoit le Pape, Henri dans le serpent, rendit graces à Dieu de la protection qu'il donnoit à son Lieutenant sur la terre: celui-ci sans perdre de tems excomunia solemnellement l'Empereur, & déliant ses sujets du serment de fidélité, il défendit à qui que ce fût de le servir comme Roi (1).

Le Pape excommunie Henri.

Grégoire n'en étoit point venu à ce grand coup d'éclat, sans avoir pris la résolution de le soutenir de toute sa puissance, & par de nouveaux attentats. Il envoya une prodigieuse quantité de lettres aux Princes & aux évêques d'Allemagne & d'Italie, dans lesquelles assurant comme un principe incontestable que le Pape a le droit de déposer les Souverains, il exhortoit les Allemands à élire un autre Roi par l'autorité du S. Siege, & du consentement de l'Impératrice Agnés: car Agnés, mere de Henri IV, retirée à Rome depuis quelques années, y vivoit dans les exercices de la plus grande piété, écoutoit Grégoire son directeur, comme elle eut écouté Dieu lui-même, approuvoit toutes ses démarches, & depuis que son fils étoit anathématisé le regardoit comme justement dévoué à l'exécration publique sur la terre & aux flammes infernales dans toute la durée de la vie future. Agnès pensoit comme la Comtesse Béatrix & Béatrix comme sa fille Mathilde, qui, récemment veuve de Godefroi le bossu, & maîtresse d'une partie de l'Italie, étoit humblement soumise aux volontés de Grégoire son directeur, abhorroit par piété Henri son plus proche parent, & prodiguoit ses revenus au Pape, pour l'aider à soutenir ses prétentions & même ses plus audacieux attentats, qu'elle ne manquoit pas de regarder comme émanés du ciel même (2).

Cependant l'Empereur en butte à la fanatique haîne de ses plus proches parentes, se vit en peu de jour reduit à la plus effrayante situation; à peine la nouvelle de son excommunication eut pénétré dans ses Etats, qu'il fut abandonné de la plûpart de ses sujets & de presque tous les Seigneurs, qui, tout aussi éclairés que le peuple, ne voyoient dans le Roi, foudroié par le Vatican, qu'un monstre, la proie des enfers & un objet d'exécration. Tout le

Henri est abandonné de tous.

(1) *Vit. Greg. VII.* T. 10. *Conc.* (2) Dominizo. L. 1. Lambert. p. 234.

SECT. IV. *Hist.* d'Allemagne. 911-1125.

monde fuyoit sa présence, & il ne restoit plus auprès de lui que quelques amis, qui peu faits pour leur siecle, exhortoient leur maître à ramener le Peuple par la vigueur de sa conduite, & à mépriser ces foudres qui ne tiroient leur force, que de la stupidité des sots & de la crédulité des ames pusillanimes. Ils lui représentoient qu'il étoit évident que le Pape n'employoit le prétexte de la religion que pour élever sa puissance au-dessus de celle des Rois, & qu'il falloit se hâter à le contraindre de l'absoudre, en employant contre, lui la force des armes plus actives & plus efficaces que l'excommunication.

Ces discours étoient fort sensés; ils étoient très-analogues à la maniere de penser d'Henri IV, mais malheureusement personne ne pensoit aussi fortement que lui sur ce sujet, d'ailleurs, par sa conduite injuste & violente il avoit soulevé le peuple & les Seigneurs, qui ne cherchoient qu'un prétexte de lui faire éprouver tout leur ressentiment. Plusieurs d'entre les grands, saisissant avec avidité l'occasion favorable que Grégoire leur présentoit, se liguerent entre eux, & indiquerent une assemblée solemnelle à Tribur, afin, disoient-ils, de remédier aux maux qui déchiroient l'Eglise, ou plutôt afin de détrôner Henri, après les ordres qu'ils en avoient reçus du Pape. L'indication de cette assemblée fut le signal d'une défection générale. Avant le 16 d'Octobre jour fixé, le peu d'évêques & de gentils-hommes qui jusqu'alors, étoient restés attachés à Henri, le quitterent & se joignirent au reste des confédérés; ensorte que Tribur fut à peine assez considérable pour contenir la foule d'évêques, des grands & des gentils-hommes, qui s'y rendirent de toutes les provinces du Royaume, & tous résolus de concourir à la déposition du Monarque. Ce fut-là le seul sujet qui fut agité dans cette mémorable assemblée; on délibéra pendant sept jours entiers, & l'on sent de quel stile étoient écrits les mémoires qui furent publiquement lus contre Henri, qu'on accusa des crimes les plus horribles, & qui à la verité s'étoit souillé de quelques-uns dans les premieres années de son regne (1).

Assemblée où l'on délibere de déposer Henri.

Conditions humiliantes proposées à Henri.

Le malheureux Roi d'Allemagne, tandis que la plus forte partie de ses sujets s'occupoient à Tribur de sa déposition, étoit à Oppenhein en deça du Rhin avec une petite troupe de soldats qui lui étoient restés fideles. Il envoya plusieurs députés à l'assemblée proposer divers accommodemens; on rejeta toutes les conditions qu'il offrit; on ne voulut pas même lui permettre, en abandonnant les rênes du Gouvernement, de conserver le nom & les marques de la royauté: un excommunié, lui fit-on répondre, est au-dessous des plus abjects d'entre les hommes, & il ne doit lui rester ni titre, ni propriété.

Ulcéré de tant d'injures Henri prit la résolution de s'ensevelir sous les débris du trône plutôt que de recevoir la loi de ses sujets: il attendit intrépidement l'armée des confédérés, qui n'imaginant pas qu'un petit nombre de soldats foudroiés par Rome ainsi que leur général, eussent l'infernale audace de tenir devant une armée nombreuse, & qui agissoit par les ordres de Dieu même, communiqués par son vicaire, marcherent contre Henri. Mais à sa fiere contenance & au bon ordre de sa troupe, les confédérés, quoique très-

(1) Bertholde. Constante. *ad ann.* 1076.

Hiſt. d'Allemagne, 1024-1125.

ſuperieurs en nombre, prenant des ſentimens plus pacifiques, envoyerent dire à Henri qu'ils vouloient bien s'en rapporter au jugement du Pape; qu'ils engageroient Grégoire à ſe rendre pour le jour de la purification, à la ville d'Augsbourg, afin d'y prononcer ſur cette grande affaire; que s'il ne levoit point l'excommunication avant l'année expirée, le Roi ſeroit déchu du trône; qu'enfin, pour prouver que de ſon côté il agiſſoit de bonne foi, il eût à renvoyer tous les excommuniés qui l'entouroient, à retirer ſa garniſon de Worms, & à y retablir l'Evêque, qu'il en avoit chaſſé (1).

Il va en Italie pour ſe faire abſoudre.

Henri qui ſe trouvoit dans la plus affligeante ſituation, & qui, n'eſpérant plus de pouvoir conſerver ſa couronne, avoit pris le parti de périr les armes à la main en défendant ſes droits, ſe crut trop heureux d'éviter, même aux conditions honteuſes qui lui étoient offertes, le péril imminent auquel il étoit expoſé: il remplit ces conditions, renvoya d'auprès de lui les excommuniés, & voyant combien il lui étoit eſſentiel d'être abſous avant l'expiration de l'année preſcrite, il ſe détermina à aller demander lui-même ſon abſolution au Pape. Henri ne tarda point à ſe mettre en route, accompagné ſeulement de ſa femme; de Conrad ſon fils & d'un gentil-homme Allemand, ne trouvant ni ſujet ni domeſtique, qui vouluſſent le ſervir, tant on avoit alors les excommuniés en horreur. De Spire juſqu'en Italie, Henri ne trouva que des obſtacles & n'eſſuya que des injures, perſonne ne vouloit le recevoir; tout le monde le rejetoit, & ſon beau-frere même, Amédée Comte de Savoye, ne conſentit à lui permettre le paſſage par ſes Etats, que moyennant la ceſſion de cinq évêchés en Italie à la bienſéance du Comte.

Henri IV fut un peu conſolé de cette ſuite de diſgraces lorſqu'il fut en Italie, où la nouvelle de ſon arrivée ne ſe fut pas plutôt répandue, que tous les évêques & les Seigneurs Lombards, moins intimidés qu'on ne l'étoit ailleurs des foudres de Grégoire, s'empreſſerent de le voir & de lui fournir des ſecours; de maniere qu'en peu de jours il ſe vit à la tête d'une nombreuſe armée (2).

Tandis que le Roi d'Allemagne alloit chercher en Italie ſon abſolution, le Pape partoit pour l'Allemagne, dans le deſſein d'y achever la ruine du Roi: mais le Pontife fut étrangement ſurpris, quand on lui apprit que l'ennemi qu'il pourſuivoit, étoit en Italie. A cette nouvelle Grégoire incertain ſi c'étoit pour ſe venger, ou bien pour être abſous que Henri avoit entrepris ce voyage, retourna ſur ſes pas, & par les conſeils de ſa fidele Mathilde, toujours tendre & toujours allarmée pour ſon directeur, il alla s'enfermer dans la forteresse de Canoſſa en Lombardie, où il reconcilia à l'Egliſe pluſieurs évêques & Seigneurs Allemands excommuniés, qui vinrent nuds pieds le conjurer de les délivrer des liens de l'Anathême que ſa main paternelle avoit lancés ſur eux. Mais il n'y conſentit, qu'après leur avoir fait promettre par ſerment qu'ils ne communiqueroient point avec leur Souverain, à moins qu'il ne ſe ſoumit lui-même à ce qui lui ſeroit ordonné par le Ciel, c'eſt-à-dire par le Chef de l'Egliſe (3).

Henri dont l'intérêt le plus preſſant étoit alors de ſatisfaire cet homme vio-

(1) Brunaut. *Hiſt. Bell. Sax.* p. 211. (2) Spener. *Hiſt. Germ. Univ. ad ann.* 1077.
(3) Fleury. *Hiſt. Eccl.* T. 13. Lib. 62.

Sect. IV. Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Conduite revoltante de Grégoire VII.

1077.

lent, le fit si vivement solliciter par la Comtesse Mathilde, qu'après bien des refus, le Pape voulut bien laisser entrevoir qu'il pourroit se laisser fléchir; mais à condition qu'avant tout, le Monarque lui envoyeroit sa couronne, tous les ornemens royaux, & qu'il s'avoueroit publiquement indigne du trône: les députés de Henri frémirent d'indignation: Grégoire demeura longtems inflexible; enfin il consentit que le Roi vint auprès de lui & sur tout qu'il se soumit à tout ce qui lui seroit ordonné.

Il falloit ou perdre son rang, ou essuyer cette humiliation. Le Roi, quelque idée qu'il eut de Hildebrand, étoit pourtant bien éloigné de prévoir à quel excès cet ancien moine se porteroit: il promit tout, & se rendit à la premiere porte du Fort de Canossa, entouré d'une triple enceinte de murs. Là, l'audacieux Hildebrand lui fit donner ordre de renvoyer sa suite; Henri IV obéit, & passa aux pieds du mur de la seconde enceinte; où il reçut un nouvel ordre de quitter ses habits, de ne garder aucun des attributs de la Royauté, de se couvrir d'une simple tunique, de jeuner & de s'occuper pendant un jour entier à implorer la miséricorde divine.

Le Roi se répentit, mais trop tard de sa démarche avilissante; il étoit indigné des outrages qu'on lui faisoit; mais trop avancé pour retourner sur ses pas, il se détermina à essuyer encore cette injure. Grégoire eut l'inhumanité de le laisser ainsi, presque nud & dans la saison la plus rigoureuse de l'année, pendant trois jours & trois nuits en plein air, entre la deuxieme & la troisieme enceinte. Ce ne fut que le matin du quatrieme jour que le Roi fut admis enfin à l'audience du Pape, qui, après lui avoir parlé sur le ton le plus insultant, lui ordonna de se présenter à la diete des Seigneurs Allemands, au tems & au lieu qui seroient indiqués par le Souverain Pontife. Promettez, ajouta-t-il, de vous soumettre au jugement, quel qu'il soit, que je prononcerai; promettez de garder ou de quitter le trône suivant que vous me paroîtrez innocent ou coupable: jurez de ne porter aucune marque de votre dignité royale; & de ne vous mêler en aucune maniere de l'administration de vos états jusqu'à ce que je vous aye jugé: enfin, à supposer que je vous trouve innocent, & que vous restiez Roi, promettez de m'être constamment fidele & soumis: car, si vous manquez à quelqu'une de ces conditions, je déclare par avance que l'absolution que je vais vous donner sera nulle, & que, reputé convaincu de tous les crimes dont on vous accuse, vous serez pour jamais déchu de la couronne (1).

Humiliation qu'il fait essuyer à Henri.

Le Pape étoit le plus fort à Canossa: Henri fit toutes les promesses qu'on exigeoit de lui, & il en fut dressé un acte qu'il signa, & qui fut souscrit & cautionné par plusieurs Seigneurs. Enfin l'altier Grégoire, d'autant plus satisfait qu'il s'étoit assuré du droit de prononcer sur les accusations portées contre le Roi d'Allemagne, donna enfin cette absolution si désirée; & après s'être fait pendant trois jours un jeu cruel d'humilier ce Souverain, il lui donna un festin somptueux, le traita avec une magnificence vraiment royale, & le fit remettre à ses gens, au delà de la premiere enceinte du Fort.

Conditions cruelles qu'il exige.

Il est évident que Grégoire avoit fait tout ce qu'il étoit possible de faire pour constater la suprématie de la dignité pontificale sur le sceptre des Rois: de

(1) Lambert. Schaff. p. 243. Fleury. *Hist. Eccl.* T. 13. Lib. 62.

de son côté Henri IV étoit très-content d'avoir, au prix des soumissions qu'on avoit exigées de lui, ôté à ses sujets tout prétexte de rebellion, & il se croyoit désormais affermi sur son trône. L'événement trompa la politique de ces deux ennemis, A la nouvelle de ce qui venoit de se passer à Canossa, les Seigneurs & les évêques Lombards éclaterent en murmures & contre la barbare insolence de Grégoire & contre les lâches soumissions par lesquelles, suivant eux, Henri s'étoit déshonoré (1). Leur indignation s'exhaloit en plaintes ameres, quand le Pape qui ignoroit leurs dispositions, leur envoya un évêque, chargé d'absoudre ceux d'entre eux qu'il avoit excommuniés pour avoir pris le parti de leur légitime Prince; l'arrivée de ce Prélat ranimant toute leur colere, ils déclarerent qu'ils ne vouloient pas être absous, attendu qu'ils regardoient comme nulle l'excommunication lancée par un Simoniaque chargé de mille crimes; ils ajouterent que le Roi s'étoit couvert d'un opprobre éternel, & qu'il avoit indignement trahi l'Eglise & l'Etat qu'il devoit protéger. Enfin, l'animosité des Lombards s'échauffa à un tel point, qu'ils prirent la résolution de déposer Henri, de reconnoître pour leur Roi, Conrad son fils, encore enfant, d'amener celui-ci à Rome, & de l'y faire couronner Empereur par le Pape qu'ils éliroient en la place du Moine Hildebrand.

Hist. l'Allemagne, 1024-1125.

Informé de ces résolutions, & jugeant par leur violence même combien Grégoire étoit détesté en Lombardie, Henri, pour se reconcilier avec les Lombards & leur prouver que tout ce qu'il avoit fait n'étoit qu'un jeu de sa politique, rompit hautement le traité de Canossa, accusa Grégoire de tous les troubles qui agitoient l'Italie & l'Allemagne & envoya prier les Lombards de le seconder dans le dessein où il étoit d'abattre ce tyran, oppresseur de l'Eglise & des Rois. Mais pendant qu'il se réunissoit avec les Lombards, les Seigneurs Allemands indiquoient une assemblée à Forcheim en Franconie & envoyoient solliciter le Pape de s'y rendre, afin d'y présider à la déposition de Henri & à l'élection d'un autre Roi (2). Le Pape triomphoit & croyoit inévitable la ruine de sa victime, dont-il connoissoit le changement. Il feignit de le croire toujours soumis, & l'envoya sommer de remplir ses promesses & de se rendre en Allemagne, où il se trouveroit lui-même pour juger entre lui & ses peuples. Henri, dissimulant de son côté, prétexta l'importance des affaires qui le retenoient en Italie, demanda un plus long délai, & cependant fit fermer tous les passages & garder toutes les avenues, pour empêcher son ennemi de se rendre en Allemagne (3).

Mais si Grégoire ne put aller à Forcheim, les Légats n'éprouvant point les mêmes difficultés s'y rendirent. L'assemblée fut très-nombreuse, & après de longues délibérations, les Seigneurs réunis chez l'Archevêque de Mayence, Sigefroi, déposerent Henri, & déférerent sa couronne à Rodolphe, Duc de Suabe, auquel ils prescrivirent tant & de si dures conditions, qu'il ne lui restoit presque de la souveraineté que le titre de Roi.

Henri est déposé & Rodolphe élu Roi d'Allemagne.

Elu le 15 Mars 1077 Rodolphe, quinze jours après fut, solemnellement couronné en présence des Légats. Il se hâta d'envoyer au Pape des ambassa-

(1) Lambert. p. 251. (2) Albert. Usperg. *ad ann.* 1076-1077.
(3) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 13. L. 62.

deurs chargés de l'assurer d'une obéissance aveugle. Les soumissions du nouveau souverain sembloient devoir flatter Grégoire; mais il parut très-irrité de tout ce qui s'étoit passé dans l'assemblée de Forcheim, prétendant que Rodolphe n'eût dû recevoir la couronne que par son ordre ou par son conseil. Il écrivit aux légats d'exhorter les deux Rois à attendre paisiblement auquel d'entre eux il jugeroit devoir remettre le sceptre, leur ordonnant de reconnoître & confirmer celui des deux qui paroîtroit le plus soumis au S. Siege & d'excommunier celui qui feroit la moindre résistance.

Les partisans de Rodolphe ne savoient comment concilier la colere de Grégoire, avec les soins qu'il avoit pris pour en venir à la déposition d'Henri IV, & ils ne concevoient pas comment il pouvoit refuser son approbation à un événement qu'il avoit préparé lui-même. Il étoit cependant bien facile de s'appercevoir que Grégoire, persuadé comme il l'étoit de sa puissance absolue, avoit voulu sans contredit détrôner Henri IV, mais qu'il avoit voulu en même tems disposer lui-même de la couronne d'Allemagne; au-lieu que cette élection, la faisant passer sur la tête de Rodolphe, sembloit limiter l'autorité du suprême pontificat.

Donation de Mathilde

Cependant Grégoire VII triomphant en partie, sortit enfin de Canossa pour retourner à Rome, au grand regret de Mathilde, qui, avant qu'il se séparât d'elle, fit donation à l'Église de tous ses Etats, c'est-à-dire de la Toscane entiere & d'une partie de la Lombardie. Cette donation faite par une femme à son directeur, & par cette raison, très-peu valide en elle même, l'étoit d'autant moins dans cette occasion, que la plûpart des provinces données étant des fiefs rélevants de l'Empire, Mathilde ne pouvoit en disposer, au préjudice d'Henri, qui en sa qualité de Roi d'Allemagne, avoit le titre d'Empereur futur, & qui d'ailleurs, étant le plus proche parent de Mathilde, devoit naturellement lui succéder; aussi cet acte de libéralité fut-il un nouveau sujet de division entre le Sacerdoce & l'Empire (1).

Cependant, afin de ménager la crédulité des peuples, Henri témoignoit en apparence le plus grand respect pour le S. Siege, tandis qu'il ne songeoit qu'aux moyens de se venger avec éclat des attentats du Souverain Pontife. Son armée dévenoit de jour en jour plus formidable; & ne doutant point qu'il ne fût en état d'accabler le Duc de Suabe son rival, il marcha contre lui, & les deux armées se rencontrerent à Blanckenheim en Saxe: Henri se hâta d'engager le combat; la bataille fut terrible, & la victoire se déclara pour Rodolphe, qui, tandis que son ennemi s'enfuyoit, envoya des ambassadeurs porter à Rome la nouvelle de son triomphe.

Grégoire excommunie Henri. Est déposé. Clément III est élu Pape.

Grégoire VII, qui pour se décider n'attendoit que de savoir de quel côté la fortune se rangeroit, ne balança plus, & approuvant la cause du plus fort, il la déclara la plus juste, excommunia Henri IV, lui ôta son royaume, & adressant la parole aux apôtres Pierre & Paul, il leur recommanda d'ôter encore la force & la puissance des armes au Prince qu'il anathématisoit. Il paroit que S S. Pierre & Paul, n'eurent pas toute la déférence possible à la recommandation de leur représentant; car dès ce moment il parut que c'étoit justement la force de Rodolphe qui déclinoit, à mesure que son ennemi, maudit & excommunié, réparoit ses pertes passées.

(1) Cron. Cassin. L. 3. c. 49.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

En effet Henri IV, déja supérieur à son rival par la force de ses troupes, & celle de ses alliés, fatigué des injures & des attentats de Grégoire, résolut de le punir par le même moyen que cet ennemi cruel avoit mis en usage pour le détruire: Dans cette vue les Evêques de son parti s'assemblant, déposerent Hildebrand, & élurent Pape, Guibert, Archevêque de Ravennes, qui prit le nom de Clément III. On sait que les decrets portés dans ce Conciliabule, étoient des tissus d'injures, de calomnies & d'horreurs contre Grégoire, qui n'avoit que trop souvent usé des armes qu'on ne faisoit alors que tourner contre lui (1).

Henri rendit à Clément III tous les honneurs qu'il devoit rendre à la dignité pontificale; il lui promit de le conduire à Rome & d'y recevoir de ses mains la couronne impériale, mais avant que de remplir ces promesses, il falloit se délivrer du rival qu'il avoit en Allemagne; aussi fut-ce contre Rodolphe, que Henri dirigea tous ses efforts. A la tête d'une très-grande armée, & accompagné du célebre Godefroi de Bouillon, qui n'avoit alors que vingt ans, il pénétra en Saxe, & marcha contre Rodolphe, résolu de lui enlever & le sceptre & la vie: les deux armées se rencontrerent le 15 Octobre 1080 sur la riviere nommée l'Elster, près de Naumbourg. Egalement impatiens d'en venir aux mains, les deux rivaux donnerent en même tems le signal du combat: la victoire fut d'abord disputée de part & d'autre avec la plus intrépide valeur, & le succès paroissoit se décider du côté de Rodolphe, quand le jeune Godefroi de Bouillon, ranimant son courage & l'ardeur des troupes, s'élança dans les bataillons ennemis, & fondit sur Rodolphe, qu'il renversa à demi mort. Un cavalier du parti d'Henri s'avança, & d'un coup de sabre fit tomber la main droite du malheureux Duc de Suabe, dont la chute abattit le courage de son armée; elle s'abandonna à la terreur, & la plus grande partie des Saxons furent massacrés. Rodolphe mourut le lendemain, & dans le regret qu'il témoigna, dit-on, d'avoir usurpé le trône, il accusa le Pape & quelques évêques des démarches qu'il avoit faites. Il fut plaint de tous ceux qui formoient son parti; il le fut même de la plûpart des sujets d'Henri; car, à la faute près qu'il avoit faite de servir la vengeance de Rome, Rodolphe avoit des qualités qui lui méritoient l'estime générale. Grégoire à Rome étoit bien éloigné de se douter du revers que sa cause éprouvoit en Allemagne: il comptoit si fort au contraire, sur la supériorité de Rodolphe, son protegé, qu'il avoit hautement prédit quelques jours auparavant, que bientôt il mourroit un faux Roi, croyant désigner Henri IV, qui tout maudit qu'il étoit, se couvrit de gloire & tourna la prédiction contre son rival. Pour comble de bonheur, dans le même tems que ses armes triomphoient en Saxe, elles avoient des succès éclatans en Italie, où elles remportoient une victoire signalée sur les troupes de la Comtesse Mathilde en Lombardie. Malgré tant de disgraces, Grégoire, conservant toute sa fierté, rejeta tous les conseils qu'on lui donnoit de se reconcilier avec son ennemi; & ne pouvant se résoudre à plier devant le Souverain qu'il vouloit écraser, il s'occupa tout entier des moyens de réparer ses pertes, & d'assouvir la haine irréconciliable qu'il avoit vouée à son ennemi. A cet effet il envoya des

Victoire d'Henri sur Rodolphe qui perit. 1080.

(1) *Conciliab. Brixin.* Tom. 10. *Concil.* Spener. *ad ann.* 1080.

SECT. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

lettres en Allemagne, pour exhorter les rebelles à persister dans leur revolte, à ne pas trop se presser de donner un successeur à Rodolphe, & sur-tout à exiger, du Roi qu'ils éliroient, un serment par lequel, se reconnoissant le vassal du Souverain Pontife, il promettroit d'obéir, quelques ordres qui lui fussent envoyés de la part du S. Siege (1).

Grégoire ranime les rebelles.

Tandis que le turbulent Grégoire souffloit en Allemagne le feu de la discorde & de la rebellion, il se reconcilioit avec les Normands qu'il avoit excommuniés, & qu'il combla de bénédictions après leur avoir fait promettre qu'ils seroient désormais ses vengeurs & ses amis. C'étoient Robert Guischard, Jourdain, Prince de Capoue, & quelques autres Seigneurs qui avoient fait ces promesses sur lesquelles le Pape fondoit ses plus flatteuses espérances: mais il vit bientôt s'évanouir tous les projets de guerre & de vengeance, qu'il avoit formés d'après cette ligue qu'il croyoit ne devoir plus se rompre.

Henri, croyant n'avoir plus rien à craindre en Allemagne, depuis la déroute des Saxons, étoit passé en Italie, où pendant qu'il célébroit la fête de Pâques à Vérone, le Pape du haut du Vatican lançoit ses foudres contre lui; mais il sembloit que les excommunications ajoutassent à la valeur naturelle de ce Prince, qui, suivi d'une forte armée, marcha vers Rome, accompagné de l'Antipape Clément. Les Romains lui refuserent l'entrée de la ville, & lui opposerent une si vigoureuse résistance, qu'après avoir dévasté les environs de cette capitale, il fut contraint de rentrer en Lombardie, où la Comtesse Mathilde, faisant les plus grands efforts en faveur de Grégoire, arma presque tous ses vassaux & épuisa tous ses trésors, tant elle étoit ambitieuse de faire triompher son directeur contre son plus proche parent. Mathilde étoit mal secondée par Robert Guischard, qui, n'ayant au fond aucun intérêt dans cette guerre, & brulant du désir d'unir l'Empire d'Orient à ses nouveaux Etats, étoit passé, du consentement même du Pape, dans la Grece, où, par des victoires éclatantes sur les Vénitiens alliés d'Alexis Comnene, il s'étoit ouvert la route de Constantinople. Il est très-vraisemblable que Robert Guischard, seroit monté sur le trône d'Orient, si les instances réitérées du Pape & les succès d'Henri IV ne l'eussent obligé d'interrompre le cours de cette expédition (2).

Succès de Henri en Italie. 1081.

La Saxe & l'Allemagne, depuis que le vainqueur de Rodolphe avoit passé les Alpes résolurent de se choisir un nouveau Souverain, & élurent Herman, Duc de Luxembourg, qui, peu riche & peu puissant, leur parut d'autant plus propre à occuper le trône, qu'ils vouloient un Roi qui ne pût prendre d'autorité qu'autant que le Pape & les Allemands voudroient bien lui en laisser. Herman, élu le 10e. Août 1081, fut sacré dès le lendemain; mais contre l'attente de Grégoire, cette nouvelle répandue en Italie fit peu d'impression sur Henri, qui ne craignoit point assez ce rival pour marcher contre lui, & qui d'ailleurs croyant avec raison que son plus grand interêt étoit de se rendre maître de Rome, vint l'assiéger avec de nouvelles forces, & demeura devant ses murs pendant la plus grande partie de l'été: il ne put y pénétrer tant étoit vigoureuse & soutenue la résistance que le Souverain Pontife lui oppo-

Herman, Duc de Luxembourg est élu Roi par les rebelles.

(1) Otto Frising. L. 1. Fleury. *Hist. Eccl.* T. 13. L. 62. (2) *Histoire des Rois des deux Siciles*, par M. d'Egly. Item Tom. 37. de notre ouvrage.

soit. Fatigué de l'inutilité de ses efforts & accablé par la chaleur de la saison, Henri se retira en Lombardie, laissant le commandement de l'armée à l'Antipape Clément, qui, s'acquitant avec distinction des fonctions du généralat, ravagea la campagne & enleva les moissons des Romains.

Hist. d'Allemagne, 1024 1125.

Herman, le nouveau Roi tenta vainement, pour secourir Grégoire; de faire une invasion en Suabe: rien ne lui réussit, & il fut contraint de rentrer en Saxe. Toujours animé du désir de s'emparer de Rome, Henri revint pour la troisieme fois y mettre le siege; & sachant que son excommunication étoit le principal motif de la haine que lui témoignoient les Romains, il commença par rendre la liberté à plusieurs évêques qu'il tenoit en captivité, protestant hautement qu'il ne vouloit entrer dans Rome, que pour y recevoir la couronne impériale des mains de Grégoire qu'il étoit prêt à reconnoître pour seul & légitime Pape (1).

Henri gagne les Romains.

Informés de ces dispositions les Romains qui ne refusoient de recevoir Henri, qu'ils ne haïssoient que par ce qu'il étoit excommunié, & qui d'ailleurs étoient très-fatigués de ces hostilités, presserent si vivement le Pape, que craignant une défection générale, il consentit à entamer une négociation avec son ennemi, auquel les Romains promirent, à l'insçu du Pontife, d'élire un autre Pape, si Grégoire se refusoit à la cérémonie du couronnement. Le Souverain Pontife, qui ne se doutant point de ce traité secret, ne songeoit à rien moins qu'à se reconcilier avec Henri, promit d'assembler incessamment un concile pour terminer toutes ces contestations; & le Roi d'Allemagne jura de son côté, de laisser les passages libres à tous ceux qui voudroient s'y rendre. Fidele à son engagement il n'excepta de ce traité que les députés des rebelles d'Allemagne, qu'il fit & qu'il avoit certainement le droit de faire arrêter en chemin.

Les Romains, à l'expiration du terme dont ils étoient convenus avec Henri pour son couronnement, firent part au Pape du traité qu'ils avoient conclu, lui déclarant qu'ils ne vouloient plus souffrir de ces lenteurs, & qu'il eût à le couronner solemnellement avec l'onction sacrée, ou bien, que pour les dégager, il lui donnât simplement une couronne. Grégoire consentit à ce dernier point, & promit de jeter du haut du château S. Ange une couronne aux pieds du Roi, qui refusa cette forme de couronnement, en effet très-injurieuse. Il s'appliqua à gagner les Romains, les uns par des menaces & les autres par des bienfaits: il y réussit enfin au moyen d'une somme considérable qu'Alexis Comnene lui avoit envoyée pour l'engager à porter la guerre dans les états de Robert Guischard. Henri laissa les états de Robert tranquilles, & répandit si à propos cet argent, que les portes du palais Latran lui furent ouvertes. Le peuple étoit pour lui; mais les nobles restoient attachés à Grégoire, qui se tenoit caché dans le château S. Ange. Henri fit venir son Antipape, & celui-ci mit solemnellement la couronne Impériale sur la tête de son bienfaiteur (2).

Il est couronné par l'Antipape. 1084.

La nouvelle des succès du nouvel Empereur fut reçue avec acclamation par les Lombards, qui se flattoient qu'une fois maître de Rome, il pouroit chasser les Normands dont ils ne voyoient qu'avec beaucoup de jalousie la

(1) *Acta Greg.* VII. c. 3. *Epist. Boll.* L. 15. (2) Spener. *ad ann.* 1084.

domination s'étendre de jour en jour. Mais les Normands de leur côté, pénétrant la disposition des Lombards, résolurent de les gagner de vitesse & de traiter avec Henri en l'absence de leur chef; à cet effet les principaux d'entre eux allerent le trouver avec Didier, Abbé de Mont-Cassin, zélé partisan de Grégoire, & qui ne consentoit à cette démarche que pour sauver son monastere de la destruction dont l'Empereur l'avoit menacé; mais Didier, quelque interêt qu'il eut à ménager ce Monarque, refusa de lui jurer fidélité & de recevoir de sa main l'investiture de l'Abbaye du Mont-Cassin, prétextant qu'il ne pouvoit rien recevoir de lui, que lorsqu'il auroit été couronné Empereur.; car Didier ne regardoit point comme une cérémonie légale le couronnement fait par l'Antipape.

Délivrance de Grégoire.

Le siege du château S. Ange, se poursuivoit toujours avec la plus grande vigueur, & Grégoire ne pouvant plus tenir, se trouvoit dans une très-inquiétante situation, quand il reçut la nouvelle de l'arrivée prochaine de Robert Guischard, qui, laissant à Boëmond son fils le soin de continuer la guerre en Orient, accouroit au secours du Pape, & étoit déja aux environs d'Otrante, Henri ne se sentant point en état de lutter contre Robert & son armée, leva le siege & se retira du côté de la Lombardie, Grégoire VII sortit du château S. Ange par les soins de Robert, qui alla faire rentrer plusieurs villes & plusieurs châteaux sous la domination du S. Siege.

A peine le Pape se vit libre qu'assemblant un concile il y renouvella l'excommunication contre l'Antipape, l'Empereur & leurs partisans; mais le grand nombre de ceux-ci l'effrayant, il s'éloigna de Rome & crut trouver un azile plus sûr à Salerne, où en effet il demeura jusqu'à sa mort sous la protection de Robert. Henri ne resta guere plus long-tems à Rome, & y laissant l'Antipape il se rendit en Lombardie, d'où il passa en Allemagne. Excités par les évêques & commandés par quelques grands, les Lombards se jeterent sur les terres de la Comtesse Mathilde, dont les vassaux ne purent d'abord faire qu'une foible résistance; & même dès la premiere action ils furent complettement battus; mais bientôt se réunissant, ils tomberent à leur tour sur les Lombards, en massacrerent la plus grande partie & disperserent le reste (1).

Assemblée & dispute entre les deux partis.

Les mêmes factions qui désoloient l'Italie accabloient l'Allemagne, divisée en deux partis, l'un de ceux qui reconnoissoient Henri IV pour Roi, & Clément III pour Pape, l'autre de ceux qui ne vouloient obéir qu'à Herman comme leur Souverain & à Grégoire VII comme seul & légitime Pape. Egalement excédés d'hostilités & de combats, les uns & les autres parurent desirer dans le même tems de voir finir ces trop cruelles dissentions: ils s'assemblerent dans la vûe de terminer cette querelle par la voie d'un accomodement. Henri fut invité à se rendre à cette assemblée; mais comme une telle démarche eût compromis ses droits, & qu'il ne connoissoit d'autre assemblée légitime dans ses états que celles qu'il convoquoit lui-même, il refusa d'y paroître. Herman se conduisit tout différemment, & il s'y trouva, de même que le Légat de Grégoire: on disputa de part & d'autre avec la plus grande vivacité; les uns soutinrent qu'ils étoient fondés à ne vouloir plus

(1) Berthold. *ad ann.* 1084.

obéir à un Prince excommunié, & les autres moins fanatiques & plus raisonnables, assurerent que cette excommunication étoit nulle. La querelle s'échauffa, chacun resta dans son opinion, & l'assemblée fut dissoute sans qu'on y eut rien décidé.

Hist. d'Allemagne, 1024 1125.

Herman, pour suppléer à l'insuffisance de cette assemblée, convoqua un concile à Quedlinbourg; mais comme cette assemblée n'étoit composée que de ses partisans & de ceux de Grégoire, il y fut décidé que les jugemens du Pape n'étant & ne pouvant être sujets à revision, tout ce que Grégoire avoit fait étoit de la plus inébranlable validité. D'après cette décision on prononça l'anathême contre l'Antipape & tous ses adhérans, & les decrets de ce concile ou plutôt de ce conciliabule furent tous souscrits par Herman, qui s'y donnoit le titre de Roi des Romains. Henri IV, croyant devoir opposer concile à concile, en convoqua un où il assista lui-même, ainsi que les Légats de Guibert: tous ceux qui s'y trouverent reconnurent par écrit Henri IV pour seul Roi, Guibert pour seul Pape, regardant comme schismatiques, excommuniés & anathêmes tous ceux qui défendoient la cause ou d'Herman ou de Grégoire (1).

Ainsi loin de s'éteindre le schisme augmentoit chaque jour de violence & de fureur, & le véritable auteur de ce schisme, Grégoire VII, qui par son ambition outrée & ses hauteurs faisoit si cruellement dévaster l'Italie & l'Allemagne, étoit fort dangereusement malade à Salerne. Entouré d'évêques & de cardinaux qui, le voyant au dernier moment de sa vie, le conjuroient de leur indiquer celui qu'il jugeoit le plus digne de lui succéder, il désigna trois sujets. Didier, Abbé du Mont-Cassin, Otton, évêque d'Ostice & Hugues, Archevêque de Lyon. On lui demanda encore s'il vouloit pardonner à ses ennemis; les uns assurent qu'à cette demande il témoigna le plus grand remords d'avoir allumé le feu de la guerre par son acharnemenr contre Henri: mais ces remords n'étoient guere dans le caractere de l'implacable Hildebrand; aussi le plus grand nombre soutient avec plus de vraisemblance qu'il répondit: à l'exception de Henri soi-disant Roi, & de Guibert soi-disant Pape, j'absous tous ceux que j'ai excommuniés; j'ai aimé la justice, j'ai haï l'injustice, & c'est pour cela même que je meurs en exil. En effet peu de momens après il mourut à Salerne le 25 juin 1085.

Mort de Gregoire. 1085. Son caractere.

Il y auroit de l'injustice à ne pas reconnoître dans Grégoire VII, de très-grandes qualités; il eut même beaucoup de zele pour la Religion; mais ce zele fut trop dévorant, quelquefois même trop atroce: il se croyoit de bonne foi au-dessus de tous les Monarques, & pour faire respecter sa suprématie, il se fit un jeu cruel d'humilier les Rois & de soulever les Papes contre eux, son pontificat fit couler des torrents de sang: néanmoins c'est ce Pape que Rome a cru devoir placer au nombre des saints: ce fut Paul V, qui le cannonisa en 1609, & même en son honneur on a dressé dans la suite un office particulier; mais cet office injurieux à l'indépendance des trônes & à la puissance des Rois, a été sévérement proscrit dans tous les états de l'Europe, où, un seul excepté, on est très éloigné de croire à la sainteté de Hildebrand (2).

(1) *Annal.* Hildeshein. Spener. *ad ann.* 1085.

(2) Fleury. L. 63 & 3. *Disc. sur l'Hist. Eccl.*

Sect. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

Victor III succede à Grégoire VII & l'imite.

Conformément aux intentions du dernier Pape, Didier, Abbé du mont Cassin fut élevé au pontificat malgré sa longue résistance, car pendant près de deux ans, il refusa de consentir à son élection; mais enfin il se laissa sacrer, prit le nom de Victor III, se hâta d'envoyer des Légats en Allemagne pour y notifier sa promotion, & confirmer les anathêmes prononcés par son prédécesseur contre l'Empereur Henri IV. Didier eût bien mieux fait de commencer son Pontificat par des bénédictions que par des anathêmes & des malédictions; ses lettres portées à Spire furent lues publiquement & en présence de l'Empereur lui-même, auquel les Catholiques, fatigués de tant de dissentions, promirent toute leur assistance pourvû qu'il se fit absoudre de l'excommunication; mais Henri ne cessoit de répéter qu'il n'avoit pas besoin d'absolution, parce qu'il ne pouvoit être excommunié: de maniere qu'il convenoit que s'il eût réellement encouru l'anathême, il eût pu être légitimement dépouillé de l'Empire: c'étoit ainsi qu'on pensoit dans ce tems. Quoiqu'il en soit, les Catholiques ne pouvant vaincre son obstination, résolurent de ne plus faire avec lui ni paix, ni treve.

Mort d'Herman & d'Echbert. 1087 1088.

Quelque animés pourtant que fussent les partisans de Rome ils commençoient à être très-fatigués des troubles & des divisions: déjà les Saxons moins zélés pour l'usurpateur Herman, l'avoient obligé de se retirer en Lorraine où peu de tems après il fut tué dans un simulacre de siege qu'il faisoit faire à ses soldats pour les exercer. Les Saxons de ce tems, nation trop inconstante & trop indocile pour obéir long-tems au même Souverain, furent à peine rentrés sous les loix de Henri, qu'ils s'en répentirent; ensorte que, renonçant de nouveau à la fidélité qu'ils lui avoient promis, ils se donnerent pour Roi Echbert, Marquis de Saxe; mais Echbert fut encore plus malheureux qu'Herman. Complettement battu par l'Empereur, pendant que ses sujets fuyoient, il alla se cacher dans un moulin où il fut poignardé, suivant les uns par un des soldats du parti conrraire, & suivant les autres, par un assassin aux gages de l'Abbesse de Quedlinbourg, sœur de Henri.

Urbain II, succede à Victor III.

Le Pape Victor étoit mort, & l'évêque d'Ostia, son successeur, sous le nom d'Urbain II, écrivit de tous les côtés pour annoncer aux Catholiques qu'il suivroit d'aussi près qu'il lui seroit possible la conduite de Grégoire VII; & une telle déclaration préparoit à des cruelles guerres. Les Romains, fatigués des dépenses énormes auxquelles les avoit exposés l'Antipape Guibert, lui avoient fait promettre par serment qu'il ne tenteroit plus de s'emparer du suprême pontificat. Henri lui-même l'eût volontiers abandonné si les évêques & les prélats du parti de cet Antipape & qu'il avoit ordonnés n'eussent détourné l'Empereur de ce projet, persuadés avec raison qu'ils seroient inévitablement déposés avec Guibert, & sacrifiés comme lui à la reconciliation des chefs des deux partis.

Si d'un côté Henri se laissoit persuader par les évêques schismatiques, de l'autre Urbain ne songeoit à rien moins qu'à donner la paix à l'Europe; au contraire, pour fortifier son parti il engagea Mathilde âgée alors de 43 ans à donner sa main à Guelfe, fils du Duc de Baviere; & Mathilde enchantée de trouver une occasion de témoigner sa déférence au Souverain Pontife, lia son sort à celui de ce jeune Prince, malgré l'extrême disproportion de son

âge

âge (1). Cependant il ne paroît pas que cette union fut aussi favorable aux ennemis d'Henri qu'Urbain s'en étoit flatté, ils essuyerent des pertes très-considérables, & leurs armes furent constamment malheureuses. Il est vrai que Henri IV échoua dans les tentatives qu'il fit pour attirer dans son parti Louis II, Comte de Thuringe, auquel l'Archevêque de Magdenbourg écrivit à ce sujet les plus pressantes lettres; mais Louis, attaché aux intérêts de Rome jusques au fanatisme, répondit au Prélat par un torrent d'injures contre Henri IV, qu'il accusoit des crimes les plus noirs.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Informé de quelques avantages que ses ennemis venoient de remporter en Italie, l'Empereur s'y rendit, résolu d'y reprendre la supériorité: il réussit, les terres du Duc Guelfe furent cruellement ravagées, malgré la vigoureuse résistance de Mathilde son épouse, qui, contrainte elle-même de se renfermer à Mantoue y soutint pendant une année entiere tous les efforts des armes impériales, mais enfin, elle fut contrainte de céder & de fuir devant le vainqueur. Les Romains allarmés des suites que pouroit avoir la prise de Mantoue & craignant la colere de l'Empereur, rappellerent, dans la vue de l'appaiser, l'Antipape Guibert qu'ils rétablirent sur le siege pontifical. Urbain excommunia Guibert & l'Empereur. Accoutumé à l'anathême, celui-ci ne se fût même pas apperçu de la foudre lancée sur sa tête, si dans le même tems Conrad son fils ne se fût revolté contre lui; &, s'il faut s'en rapporter aux historiens contemporains, même à ceux qui paroissent les plus favorables à l'Empereur, c'étoit lui qui avoit forcé son fils à lever l'étendard de la rebellion.

Succès d'Henri en Italie. 1090.

Henri IV avoit épousé en secondes noces Adelaïde, & peu de jours après il avoit conçu pour elle une haine violente, qui, s'accroissant de jour en jour, alla de sa part jusqu'aux plus sanglans outrages. Peu content d'avoir fait renfermer son épouse dans une étroite prison il envoya plusieurs hommes l'insulter, leur ordonnant même d'user de violence, si elle se refusoit à la brutalité de leurs entreprises. Comme si ces traitements n'eussent pas été déja, continuent ces mêmes historiens, assez affreux, Henri voulut que Conrad son fils allât, comme les autres, outrager Adelaïde & en abuser, soit de gré, soit de force. Conrad frémit d'horreur à la seule proposition de ce crime, & l'Empereur irrité de ce refus, lui dit qu'il ne le reconnoissoit plus pour son fils, & qu'il savoit bien qu'il étoit né d'un commerce adultere entre sa mere & un Seigneur de Suabe, auquel on prétend en effet que Conrad ressembloit beaucoup. Quoiqu'il en soit, le jeune Prince refusant d'outrager sa belle mere, & profondement ulcéré contre l'Empereur, quitta brusquement sa cour, se réunit à Guelse & aux confédérés, alla en Italie dont il fut couronné Roi par l'Archevêque de Milan, & se ligua aussi avec Roger, Roi de Sicile, dont il épousa la fille (2).

Revolte de Conrad contre l'Empereur son pere. 1091-1094.

La revolte de Conrad fixa la supériorité du côté des confédérés, ensorte que Henri, éprouvant chaque jour des nouvelles pertes, & voyant ses soldats l'abandonner par troupes, il courut s'enfermer dans une forteresse, où se dépouillant de toutes les marques de sa dignité, il se livra à une si violente

(1) Berthold. *ad ann.* 1086. Spener. *Hist. Germ. Univ.*

(2) Dodechinus. *ad ann.* 1093.

douleur, que dans son désespoir il eut plus d'une fois attenté à sa vie, si ses amis ne l'en eussent empêché. Les armes de Conrad & celles du Duc Guelfe, prospéroient en Lombardie; mais celui-ci, sans qu'il parut y avoir aucune sorte de mécontentement entre lui & Mathilde son épouse, s'en sépara, protestant hautement qu'il n'avoit point consommé son mariage avec elle. Ils demeurerent séparés, & malgré ce divorce, la faction de Conrad étoit si puissante, qu'Urbain tint un concile à Plaisance au milieu de la Lombardie, celle de toutes les provinces qui jusqu'alors étoit restée le plus fortement attachée à l'Empereur. Ce concile fut si nombreux, que, n'y ayant point à Plaisance d'Eglise, ni de place assez vaste pour contenir tous ceux qui s'y étoient rendus, le Souverain Pontife fut obligé de tenir les séances en pleine campagne. Ce fut devant cette grande assemblée que parut Adelaïde, épouse de Henri, qui, s'étant sauvée de sa prison, vint réveler tous les outrages qu'elle avoit essuyés & rendre compte de la vie forcément débordée à laquelle l'Empereur l'avoit contrainte de s'abandonner durant sa captivité: Urbain la dispensa de la pénitence qu'elle eut mérité de subir, si elle eût consenti à cette suite continuelle d'adulteres: il la laissa libre de disposer d'elle-même, & elle alla se renfermer dans un monastere, où elle acheva de vivre dans les exercices de la plus grande piété. La publicité des crimes d'Henri acheva de soulever contre lui tous ses sujets; la plûpart de ceux-mêmes qui lui étoient restés attachés l'abandonnerent (1).

Situation morale d'Henri IV.

Le Pape témoignoit le plus grand zele pour le jeune Conrad, qui, à la vérité lui avoit promis la plus aveugle déférence. Sûr de ce Prince, Urbain vint en France, & alla tenir à Clermont en Auvergne ce concile fameux, dans lequel, après avoir excommunié l'Empereur & l'Antipape, le Souverain Pontife eut la hardiesse d'excommunier aussi Philippe le Bel, dans ses propres Etats. Il est vrai que Philippe avoit scandaleusement répudié la Reine Berthe & plus scandaleusement encore épousé Bertrade dont le mari vivoit encore. Mais la conduite de Philippe le Bel, eut-elle encore été plus répréhensible, le Souverain Pontife étoit inexcusable de venir dans le royaume de ce Monarque l'excommunier, soulever ses sujets, allumer le flambeau de la discorde & blesser d'une maniere aussi outrageante les droits & l'indépendance de la couronne. Dans ce même concile le Pape ne quitta point la foudre sans en avoir frappé aussi tous les Laïques, Rois ou Princes qui donneroient l'investiture des bénéfices, & tous les ecclésiastiques qui la recevroient ou qui prêteroient serment de fidélité entre les mains des Rois, étant une chose indigne, disoit audacieusement le fanatique Urbain, que des mains qui avoient l'honneur de tenir tous les jours le corps du Seigneur, fussent tenues, en signe de sujetion, par des mains profanes & souvent impudiques. Il y avoit bien loin du discours d'Urbain, à la conduite de ceux d'entre ses prédécesseurs qui ne se croyoient légitimement Papes que lorsqu'ils avoient prêté serment entre les mains de l'Empereur (2).

Concile de Clermont en Auvergne.

Mais le plus important des actes de ce concile & celui qui eut pour l'Europe les plus cruelles suites, fut la publication de la premiere croisade; publication faite par Urbain, aux vives sollicitations de Pierre l'hermite, prê-

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* Lib. 63. (2) Roger. Hoveden. p. 1. *annal.*

tre du Diocese d'Amiens, d'après le récit exagéré duquel, le Souverain Pontife, fit un discours si pathétique sur l'état des Chrétiens de la Palestine, & sur ce qu'il appelloit la justice qu'il y auroit à aller envahir ce pays, légitimement possédé par les Turcs, que toute l'assemblée en fut vivement touchée: ensorte qu'il fut unanimement résolu que l'on entreprendroit incessamment cette malheureuse guerre, & que tous ceux qui voudroient y prendre part, porteroient, pour marque de leur enrollement, une croix d'étoffe rouge sur leurs habits, origine du nom de croisade qui fut donné à ces folles expéditions.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Le concile de Clermont, disent les historiens de ce tems, n'eut pas plutôt pris fin, que les évêques allerent dans leurs diocèses prêcher la croisade; & afin d'y attirer plus de monde, ils se mirent à annoncer de la part du Ciel une remission totale de tous crimes, fut-ce des plus noirs attentats. C'est là l'époque de la naissance de cette branche de commerce si fertile pour Rome, qu'on appelle indulgence, & que la pieuse adresse du clergé rendit en peu de tems si florissante. Bientôt on vit une foule d'hommes & de femmes de tout âge & de toute condition entourer les évêques & les conjurer de leur donner des indulgences, en proportion de l'argent qu'ils en offroient: les Seigneurs vendoient ou engageoient à vil prix leurs châteaux & leurs terres, le frere se séparoit du frere, le fils quittoit la maison paternelle, les débiteurs assurés d'éviter la poursuite de leurs créanciers, les libertins dans l'espérance de se livrer à leur goût pour les plaisirs, les moines pour se délivrer de l'ennui de leurs cloîtres, prenoient les habits militaires; des femmes travesties & attachées aux Croisés: tous quittoient leurs biens, tous s'éloignoient de leur patrie; enivrés de débauche, de fanatisme & de fureur, tous couroient s'enfoncer dans la Palestine, & engraisser la terre sainte de leur sang (1).

Publication de la 1re croisade.

Le désir de délivrer la Palestine n'étoit cependant point le motif le plus pressant d'Urbain, son but étoit d'obliger par cette diversion les Sarrazins à repasser en Orient, & par-là il comptoit mettre l'Italie à l'abri de leurs incursions: il vouloit aussi affoiblir leur puissance en Espagne, où en effet leurs forces allerent depuis en décroissant. Urbain d'ailleurs pensoit que la plûpart des schismatiques, profitant de cette occasion pour se reconcilier à l'Eglise, abandonneroient Henri IV: mais sur-tout il pensoit que cette expédition, réunissant tous les chrétiens, feroit cesser les guerres particulieres qu'ils se faisoient depuis plus de deux ans dans presque tous les Gouvernemens de l'Europe, où l'on voyoit les Seigneurs divisés entre eux & les vassaux perpétuellement armés les uns contre les autres.

Les Souverains, indépendamment de leur zele pour la religion, croyoient appercevoir les plus grands avantages dans ces croisades, qui les débarrasseroient de la plus grande partie d'une noblesse indocile & d'une foule de Seigneurs, qui se prétendoient les égaux & non pas les sujets de leurs maîtres: d'ailleurs, ces entreprises leur fournissoient des prétextes d'établir des impôts que les peuples payoient sans murmurer, & dont le produit étoit employé à des usages contraires à sa destination. Il faut avouer cependant que l'enthousiasme, ou si l'on veut le fanatisme, de cette premiere croisade ne se communiqua

Motifs du zele des Souverains pour les Croisades.

(1) Guill. Tyr. L. 1. c. 2.

point des peuples aux Souverains; car il n'y en eut aucun qui abandonna ſes états pour aller en Paleſtine. Les deux Monarques les plus puiſſans de l'Europe, excommuniés tous deux & tous deux faiſant fort peu de cas de ces cenſures, étoient trop occupés chez eux à maintenir leur propre autorité contre les entrepriſes des Papes & contre la revolte de leurs peuples, pour ſonger à ces conquêtes éloignées. Ils ſe contenterent de laiſſer à leurs ſujets & à leur vaſſaux la liberté de prendre la croix (1). En Allemagne, un prêtre nommé Goteſcalc, ou Gottſchalck, raſſemblant par ſes exhortations environ quinze mille ſoldats, ſe mit à leur tête & paſſa en Hongrie, où cette petite armée exerça de ſi cruels ravages, que les Hongrois ſoulevés s'armerent, & allerent l'inveſtir de toutes parts: les croiſés mirent bas les armes, comptant ſur les promeſſes qu'on leur avoit faites de leur laiſſer la vie & la liberté de ſe retirer: mais ils ne furent pas plutôt déſarmés qu'ils furent tous exterminés.

Premier deſaſtre des Croiſés d'Allemagne.

Cependant les croiſés rendirent en Italie la ſupériorité au Pape Urbain: ils le rammenerent à Rome qu'ils lui ſoumirent, à l'exception du château S. Ange, qui étoit en la puiſſance des partiſans de Guibert. Chaſſé de Lombardie par les troupes de la Comteſſe Mathilde, Henri fut contraint de paſſer en Allemagne, où les Seigneurs, fatigués de la guerre qu'ils faiſoient depuis ſi longtems à leur légitime Souverain, & n'étant point excités par les plus turbulents d'entre eux qui étoient paſſés en Orient, lui jurerent un retour ſincere & le plus invariable attachement. Encouragé par ces diſpoſitions l'Empereur crut enfin pouvoir venger ſon autorité offenſée: à cet effet, dans une diete convoquée à Mayence, où il fit mettre Conrad au ban de l'Empire, il déſigna Henri ſon ſecond fils pour ſon ſucceſſeur. Afin de témoigner ſon zele pour la tranquillité publique, il s'occupa du ſoin de réprimer bien des abus qui s'étoient introduits à la faveur des diſſentions paſſées. La ville de Mayence avoit beaucoup ſouffert, il y avoit peu de tems, d'une ſédition que des malintentionnés y avoient ſuſcitée: Henri fit faire de rigoureuſes recherches des auteurs du deſordre, dans l'intention d'effrayer par l'exemple du châtiment ceux qui ſeroient tentés d'imiter ces factieux; mais c'étoit préciſément l'Archevêque de Mayence, qui, par des motifs particuliers d'intérêt & de vengeance, avoit tramé & fait exécuter le complot de cette ſédition, & il frémit des pourſuites que l'Empereur avoit ordonnées. Informé des allarmes du Prélat, Henri fit ceſſer toute recherche; mais l'Archevêque, ſe croyant trop coupable pour mériter un tel ménagement, ou ne comptant point aſſez ſur l'indulgence de Henri, continua de craindre, & s'enfuit en Thuringe où il alla tramer des complots encore plus criminels (2).

Les grands ſe réuniſſent à Henri IV.

Rome & le fanatiſme eſſuyerent une ſenſible perte, celle d'Urbain, qui, avant que d'avoir pu exécuter une partie de ſes vaſtes projets, mourut, après un pontificat de onze ans quatre mois & quelques jours; mais avant que de deſcendre au tombeau, il avoit eu la douce conſolation d'être inſtruit des ſuccès des croiſés, qui, ayant pris Jéruſalem ſur les Turcs, avoient choiſi pour Roi de cette ville & de quelques villages des environs le fameux Godefroi de Bouillon, qui eut beaucoup mieux fait de ne pas accepter cette couronne. En effet de tous les Gouvernemens de la terre, ſans en excepter même la

(1) Fleury. 6. *Diſc. ſur l'Hiſt. Eccl.* (2) Albert. Stad. Urſperg. Spener. *ad ann.* 1097.

République de S. Marin, il n'y en avoit point de plus petit ni de plus pauvre que ce Royaume tant vanté par les Poëtes & par les Romanciers. La domination de ce monarque ne s'étendoit guere au delà de l'enceinte des murs de Jérusalem : car son autorité n'étoit pas absolue dans ces villages, habités en très-grande partie par des Turcs & par quelques chrétiens du pays, moins attachés aux Francs qu'ils ne l'étoient aux Turcs. C'est cependant pour conserver ce chétif royaume que l'Occident s'est épuisé pendant près de deux cens années (1).

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Fondation du Royaume de Jérusalem.

Tandis que les croisés fondoient sur les sables de la Palestine le trône de Jérusalem, les Romains élevoient au Pontificat le Cardinal Rainier, qui se fit sacrer sous le nom de Paschal II. Ce Paschal, aussi ambitieux, aussi fougueux, aussi entreprenant que ses prédécesseurs, adopta toutes leurs idées au sujet de l'agrandissement de l'autorité temporelle de l'Eglise : pour abattre le parti des Schismatiques, il poursuivit à main armée l'Antipape Guibert ; celui-ci effrayé de l'orage & beaucoup plus encore des désastres multipliés que ses partisans essuyoient, s'enfuit à Citta di Castello, & mourut subitement dans la vingtieme année de son intrusion.

La mort de l'Antipape présentoit à Henri une occasion heureuse de faire proposer au S. Siege des voyes de conciliation ; mais il étoit trop irrité des désastres qu'il avoit éprouvés en Italie, trop impatient d'y rétablir, par la force des armes temporelles, l'autorité que la force des armes spirituelles lui avoit fait perdre, pour songer à des tels moyens. Se croyant assuré de la fidélité des troupes d'Allemagne, pour braver Rome, il fit consécutivement élire trois Antipapes, Albert, Théodoric, & Maginulphe ; leur pontificat fut aussi court que malheureux : dès le jour même de son élection, Albert fut pris, par les troupes de Paschal & jeté dans un cachot : Théodoric, étant tombé aussi 35 jours après son élection entre les mains de ses ennemis, fut renfermé dans un monastere à perpétuité. Maginulphe, fourbe insigne, qui se faisoit nommer Silvestre IV, & qui, par des superstitions prétendues magiques & des grossieres prédictions sur sa grandeur future, tentoit de séduire le peuple, fut chassé honteusement de Rome, & mourut dans l'opprobre & dans l'indigence : ensorte que Paschal demeura sans rivaux sur la chaire pontificale.

Henri fait élire consécutivement trois Antipapes. Leur sort. 1099.

Pendant que ces Antipapes se faisoient enchaîner & mépriser en Italie, Henri IV faisoit couronner à Aix la Chapelle, Henri son second fils, sans se douter qu'il fomentoit dans son sein un serpent qui dans peu causeroit sa derniere ruine. Mais alors le jeune Henri paroissoit si soumis aux volontés de son pere ; il juroit, en apparence avec tant de bonne foi, de ne jamais se mêler, du vivant de son bienfaiteur, du gouvernement de l'Empire, qu'il eût trompé la prudence du plus habile politique : il se laissa pourtant gagner bientôt par les mêmes artifices qui avoient égaré son frere Conrad, mort depuis peu en Italie, où il gouvernoit conjointement avec le Pape & la Comtesse Mathilde. La cour de Rome, vivement affligée de la mort de ce Prince, parut adopter le bruit qui se répandit au sujet de sa mort : les ennemis de l'Empereur accuserent celui-ci d'avoir fait empoisonner son fils : sur le tombeau

Mort de Conrad. Henri son frere est couronné Roi.

(1) Fleury. *Sixieme discours sur l'Hist. Eccl.*

duquel on assuroit stupidement qu'il s'étoit opéré des miracles; comme si le Ciel eût voulu témoigner qu'il avoit autorisé la revolte de ce Prince contre son pere, parce que le S. Siege l'avoit autorisée. Au reste, à ce crime près, Conrad étoit digne du rang auquel il vouloit s'élever: on admiroit en lui d'excellentes qualités, une rare bienfaisance, une valeur éprouvée & beaucoup de modération.

La mort de Conrad déconcertoit d'autant plus les vues de Paschal, qu'il croyoit, ainsi que l'Allemagne entiere, le jeune Henri dans les intérêts de son pere, auquel d'ailleurs le S. Siege sçavoit que la noblesse & le peuple étoient depuis quelque tems attachés: aussi désespérant de le perdre, Paschal entreprit de le ramener à l'obéissance de la cour de Rome, & pour y réussir il lui écrivit dans les termes les plus modérés, le priant de se trouver à un concile qu'il devoit tenir incessamment à Rome, afin d'y rétablir la bonne intelligence entre l'Empire & le sacerdoce: Henri promit de s'y rendre; mais ensuite, craignant de compromettre son autorité, s'il y paroissoit, & soupçonnant dans le Pape l'intention de n'assembler ce concile que pour empiéter sur les droits du trône Impérial, il manqua à sa promesse, & ne crut pas même devoir s'en excuser: au contraire, il prit des mesures pour créer des nouveaux Antipapes, & prolonger le schisme à la faveur duquel il croyoit pouvoir beaucoup mieux maintenir les droits de sa couronne. Sa conduite irrita si vivement le Pape, que dès l'ouverture du concile, il confirma devant une foule de peuple, & en présence des députés des diverses nations l'excommunication prononcée contre ce Monarque par Grégoire VII & par Urbain II (1).

L'Empereur excommunié de nouveau.

A force d'être foudroyé l'Empereur ne craignoit plus la foudre, & ses partisans se jouoient hautement du courroux du Pape & de ses Anathêmes. Le tems étoit déja passé où la seule menace d'excommunication répandoit sur les peuples la terreur & la consternation. D'ailleurs, Henri, par la sagesse & la prudence de ses actions, par la douceur de son gouvernement, effaçoit depuis quelque tems l'impression défavorable que ses désordres passés avoient donné de lui. Pour achever de gagner l'affection des Allemands, il fit publier le projet qu'il supposoit avoir formé d'aller à la terre sainte & de se mettre à la tête des croisés: ce dessein fut généralement approuvé du peuple, qui regardoit un tel voyage comme la preuve la plus forte qu'un Prince Chrétien pût donner de son zele & de sa piété. Les grands y applaudirent, dans l'espérance d'acquérir pendant son absence une autorité qu'il les empêchoit d'usurper. Mais de tous ceux qui parurent les plus satisfaits de ce dessein, le jeune Henri fut celui qui put le moins contenir la joye qu'il en ressentoit; tant il étoit flatté des promesses que son pere lui faisoit de lui confier les rênes du Gouvernement: mais l'Empereur les trompa tous, & il ne songeoit à rien moins qu'à faire l'inutile voyage de la Palestine (2).

Il feint de vouloir passer en Palestine. 1102.

A peu près dans ce tems, l'évêché de Bamberg étant venu à vaquer, Henri IV, y nomma son chapelain Otton, & lui donna l'investiture par la crosse & l'anneau. Otton, quelqu'enchanté qu'il fut de son élévation, se répentit

(1) Hist. Gener. *Conc.* T. 10.

(2) Conrad. Ursperg. Spener. *Hist. Germ. ad ann.* 1102.

d'avoir fouffert que l'Empereur lui mît au doit l'anneau épifcopal & la croffe à la main; car c'étoit cette cérémonie qui caufoit alors la plus violente difpute entre le S. Siege & l'Empire. Les remords du nouvel évêque de Bamberg furent tels, qu'après avoir écrit au Pape pour lui témoigner fes regrets & lui demander fes ordres, il fe rendit à Rome, & y reçut de nouveau l'inveftiture des mains du Souverain Pontife.

Hift. d'Allemagne, 1024-1125.

Henri IV fut peu fenfible à la démarche d'Otton; il y avoit long-tems qu'il étoit accoutumé à l'ingratitude des hommes, & il ne fongeoit qu'à goûter tranquillement les douceurs du calme qu'il s'étoit enfin procuré. Ce calme dura peu, & fut fuivi des plus cruels orages. Bercé de l'efpérance de régner en l'abfence de fon pere, le jeune Henri attendoit impatiemment le départ de l'Empereur pour la Paleftine; mais ne voyant aucune forte d'apparence à ce départ, il s'abandonna à toutes les idées que lui infpira fon mauvais cœur, forma des liaifons fecrettes avec Rome, & trâma des complots dignes de fon caractere impétueux, inquiet & turbulent. Sous les dehors de la modération & du défintéreffement le jeune Henri cachoit la noirceur d'un cœur faux & ingrat, la diffimulation & la foupleffe d'un fourbe, l'atroce cruauté d'un tyran & la valeur brutale d'un foldat: d'une avarice infatiable, d'une ambition effrenée, il avoit l'art de voiler fa fcélérateffe des plus féduifantes apparences (3).

Mécontentement du jeune Henri contre fon pere.

Il y avoit long-tems que ce jeune Prince entretenoit une correfpondance affidue avec le Souverain Pontife, qui ne ceffoit de l'exhorter à venger l'honneur de la Religion outragée par l'Empereur fon pere. Satisfait de fe voir approuvé par le chef de l'églife, l'ingrat ne balança plus, & fous prétexte que plufieurs Seigneurs de l'État refufant de reconnoître l'Empereur à caufe de la derniere excommunication, il pourroit naître de cette divifion des défordres qu'il étoit obligé en confcience de prévenir en prenant en main les rênes du Gouvernement, il déclara que la Religion ne lui permettoit point de communiquer avec fon pere jufqu'à ce que celui-ci fut abfous. Après avoir ainfi préparé les efprits à l'exécution de fes complots, il quitta brufquement la cour de fon pere, & fe retira en Baviere dont il avoit fçu gagner les Seigneurs, ainfi qu'une partie des nobles de la haute Allemagne & de la Franconie (1).

Ligue entre la cour de Rome & le jeune Henri.

Allarmé des fuites que pourroit avoir la retraite de fon fils, Henri mit en ufage tous les moyens poffibles de le ramener à des fentiments plus honnêtes; il ne put rien gagner fur cette ame vraiment féroce, & d'autant plus dangereufe qu'elle couvroit fes attentats du voile de la juftice & de la piété. Le monftre commença par condamner le fchifme, & par détefter publiquement ce qu'il appelloit les crimes de fon pere; enfuite il promit par ferment obéiffance aveugle au Pape Pafchal, entre les mains de fes Légats, & entra dans la Saxe à la tête de la nobleffe de Suabe, du haut Palatinat & de la Franconie. Toujours avides de changement les Saxons fe déclarerent contre l'Empereur, dont le fils indiqua un concile à Northaufen en Thuringue, auquel il laiffa préfider les dits Légats, n'y paroiffant lui-même qu'en

Le Prince prend les armes contre l'Empereur fon pere. 1105.

(1) Sigebert. Dodechin. Conrad. Urfperg. Autor. Vitæ Henrici IV.

(2) Otto Frifing. Conrad. Urfperg.

SECT. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

ſimple particulier, & affectant le plus profond reſpect pour les évêques: car c'étoit là le moyen de juſtifier ſa revolte aux yeux du peuple & d'engager en même tems le clergé dans ſa cauſe. Il proteſta hautement, & même en répandant des larmes, que ce n'étoit point dans la vue de gouverner l'Empire qu'il avoit pris les armes; qu'au contraire, bien loin de ſouhaiter la dépoſition de ſon pere il étoit pénétré de douleur, toutes les fois qu'il ſongeoit aux fautes & aux crimes de ce Monarque égaré, auquel il étoit prêt de ſe ſoumettre, à l'inſtant où venant lui-même à réſipiſcence, il ſe ſoumettroit lui-même à S. Pierre & à ſes ſucceſſeurs; ce diſcours hipocrite ſéduiſit la multitude au point qu'on fit de toutes parts des prieres publiques pour la converſion du pere & la proſpérité du fils.

Cependant le jeune uſurpateur commençant les hoſtilités, eut des ſuccès, qui, lui inſpirant de lui-même & de ſes talens militaires les plus hautes idées, lui firent commettre des fautes dont ſon pere profita avec habileté. Par une fuite ſimulée il attira ſon fils preſque ſeul à Ratisbonne, d'ou il croyoit l'Empereur encore éloigné: mais celui-ci qui y avoit des intelligences, y arriva preſque auſſi-tôt que ſon fils, qui fut contraint de s'enfuir précipitamment. Le danger qu'il venoit de courir le rendit plus prudent; il raſſembla toute ſon armée, rappella les Saxons, & alla camper vis-à-vis de ſon pere près de cette même ville. Les deux armées reſterent en préſence durant trois jours, & le fils profita ſi habilement de ce voiſinage, qu'à force de promeſſe, il corrompit une partie des chefs des Impériaux; enſorte que la veille de la bataille qui devoit ſe livrer, l'Empereur ſe vit cruellement abandonné de la meilleure partie de ſes troupes, & dans la crainte fondée d'être lâchement trahi par le reſte. Réduit à cette extrémité, il prit le ſeul parti qu'il eût à choiſir; il ſe ſauva ſecrettement, ſe retira en Miſnie, & apprit quelques jours après, que, maître de Spire & du tréſor Impérial qui y étoit dépoſé, le jeune uſurpateur avoit convoqué à Mayence pour le jour de Noël une aſſemblée générale des princes & des évêques d'Allemagne (2).

Henri IV trahi, eſt contraint de s'enfuir.

Effrayé des délibérations qui vraiſemblablement ſeroient priſes dans cette aſſemblée, Henri IV forma le haſardeux projet de s'y rendre lui-même, à la tête de tout ce qui lui reſtoit d'amis, de troupes & de ſujets fideles, & il ſe mit preſqu'auſſi-tôt en route. Son fils très-inquiet d'une telle démarche, qu'il n'avoit pas prévue, & craignant que la préſence de l'Empereur ne rompît toutes les meſures, eut recours au plus lâche & au plus déteſtable des artifices: il alla, d'un air pénétré de remords, ſe jeter aux pieds de ſon pere, & les arroſant de larmes, il le conjura d'oublier ſes attentats.

Henri IV, trop facile à ſe laiſſer toucher, embraſſa le perfide, & s'oublia au point de lui donner toute ſa confiance. Il étoit néanmoins fermement réſolu de ſe rendre à la diete, & c'étoit là ſur-tout ce que ſon fils avoit le plus à cœur d'empêcher: mais ne pouvant y réuſſir il lui perſuada de n'y paroître du moins qu'avec très-peu de ſuite, afin qu'aucun des Seigneurs de l'aſſemblée ne crût qu'il venoit s'y venger des rebelles & décerner des châtiments. Henri IV, que ſon mauvais génie précipitoit vers ſa ruine, ſuivit encore ce conſeil, & partit, ſuivi ſeulement d'une très foible eſcorte & accompagné de ſon fils.

Atroce perfidie du fils de l'Empereur.

(2) Maimbourg. Otto Friſing. L. 7. Cap. 9.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

fils. Arrivés auprès d'un château situé au voisinage de Mayence, le Prince représenta à l'Empereur qu'excommunié comme il l'étoit, il étoit à craindre que l'Archevêque ne lui refusât l'entrée de la ville, & que, pour ne pas être exposé à un tel affront il seroit de sa prudence de s'arrêter dans ce château & d'y passer les fêtes de Noël: en attendant, continua le perfide, j'irai ouvrir l'assemblée, & je ménagerai si bien votre reconciliation avec les Princes, que vous n'appercevrez en eux aucune trace de mécontentement. Le crédule Monarque se laissa persuader, & tandis qu'il entroit seul dans ce château, où il fut aussi-tôt renfermé dans une chambre, sous la garde de trois satellites qui l'accablerent d'injures, & lui firent éprouver les plus indignes traitemens, son fils Henri courut à Mayence, où toute résolution étant prise d'avance dans la diette, il fut unanimement conclu que l'Empereur seroit déposé & que la couronne passeroit sur la tête de son fils.

Les Archevêques de Mayence & de Cologne, l'Evêque de Worms & un gentil-homme nommé Guibert, furent députés pour aller notifier cette inique délibération à Henri IV, & ils remplirent cette commission au gré de l'usurpateur du trône Impérial. Ils allerent trouver Henri IV, déjà préparé à des cruelles nouvelles, par l'inflexible brutalité de ses gardes, qui depuis trois jours le laissoient périr de faim & de soif. Ces envoyés lui dirent avec beaucoup de dureté que le seul moyen de conserver sa vie étoit de leur remettre à l'instant même les ornemens Impériaux. Henri sans leur répondre se retira dans sa prison, & revenant quelques momens après, revêtu des ornemens de sa dignité; *c'est de Dieu*, leur dit-il en s'asséyant, *& du consentement des Princes de l'Empire que j'ai reçu ces marques de la royauté: jamais on n'obtiendra de moi que je les cede: mais si vous n'êtes inaccessibles à la crainte de la vengeance du Ciel, & si vos ames ne sont point susceptibles de remords, ôsez porter vos mains sur votre maître.* Ce discours ne fit d'autre impression sur les quatre députés que celle de les irriter. Ils se jeterent sur le Monarque, lui arracherent violemment la couronne, le tirerent brutalement de sa chaise, le dépouillerent de tous ses vêtemens, & s'en retournerent précipitamment à Mayence remettre ces dépouilles au Prince usurpateur du trône de l'Empire.

Violences exercées sur l'Empereur, qui est déposé.

Cependant le jeune Henri affectant la plus vive tristesse & voulant encore donner à sa conduite dénaturée une apparence de justice, transféra l'assemblée de Mayence à Ingelsheim, afin, dit-il, d'un ton pénétré de douleur, d'y entendre la justification de l'Empereur déposé. A Ingelsheim à force de menaces on obtint de l'infortuné Henri IV tous les aveux que l'on vouloit en arracher, & la crainte de périr dans les tourmens le fit descendre aux plus avilissantes démarches. Il s'avoua coupable de tous les crimes, & indigne de régner: l'esprit entierement affoibli par ses malheurs, il dit que son abdication étoit volontaire, & que ne voulant plus songer qu'au salut de son ame, il commençoit par demander pardon à tous ceux qu'il avoit offensés: ensuite se jetant publiquement aux pieds des Légats, il les conjura de le relever de son excommunication. Les barbares le repousserent avec mépris, lui disant qu'il n'y avoit que le Pape qui pût absoudre un tel excommunié. Il falloit

(1) Otto Frising. Mainbourg. *Dec. de l'Emp.* L. 3.

que les menaces que l'on avoit faites à Henri agissoient bien puissamment sur lui, puisqu'il pria lâchement les princes de l'Empire de lui laisser du moins la vie en récompense du sacrifice qu'il faisoit de la couronne: on ne daigna ni lui répondre, ni le rassurer, & l'on élut en sa présence Henri son fils Roi de Germanie; les évêques & les Seigneurs laïques lui prêterent serment, après que les Légats eurent confirmé son élection par l'imposition des mains (1).

Fidélité du Clergé de Liege à Henri IV.

Quelque affligeante & cruelle que fut la situation du Monarque détrôné, il eut du moins la consolation d'apprendre que tous ses sujets ne l'avoient pas abandonné, & que tous les ecclésiastiques ne participoient pas aux attentats de Rome & des évêques d'Allemagne. En effet, le clergé de Liege lui resta constamment attaché, & refusa généreusement d'approuver la conduite du Pape & des Légats. Paschal irrité de la fidélité que les ecclésiastiques de Liege gardoient à leur légitime Souverain, les avoit excommuniés & il avoit même engagé Robert, Comte de Flandre, à leur faire la guerre, mais bien loin de se laisser intimider, ils avoient répondu à ces actes d'iniquité par un manifeste dans lequel ils prouvoient que le Pape ni le S. Siege, n'avoient aucune sorte de droit ni de supériorité sur le sceptre des Rois, & combattoient fortement le prétexte d'hérésie employé par la cour de Rome pour étendre sa puissance.

Situation critique & indigence de Henri IV.

Henri IV un peu remis de sa premiere consternation, conçut des espérances de rétablissement, & se persuada qu'il pourroit remonter sur le trône s'il parvenoit à fléchir le Pape par ses soumissions: dans cette idée il résolut d'aller lui-même à Rome, dût-il y essuyer les mêmes humiliations que Grégoire VII lui avoit fait subir à Canossa. Mais par malheur pour lui, l'Empereur régnant se douta de ce projet, & afin de l'empêcher de faire ce voyage, il ne lui permit point de sortir d'Ingelsheim qu'il lui avoit donné pour prison. Pour comble de barbarie, il le réduisit à une telle extrémité, qu'il manquoit même de pain: il tomba dans une telle indigence, que pour vivre, il ne lui resta d'autre ressource que celle de solliciter un canonicat dans l'église de Spire, bénéfice que l'évêque qu'il avoit élevé à l'Episcopat eut l'ingratitude de lui refuser (2).

Tentatives d'Henri IV pour remonter au trône de l'Empire.

Excité par sa misere même, Henri s'échappa d'Ingelsheim, & alla presque seul jusqu'à Cologne, où il eut le bonheur de trouver tous les habitans favorablement disposés. Il profita avec autant d'intelligence que d'activité de cette lueur de bonne fortune, & après avoir fortifié Cologne, d'où il chassa l'Archevêque, l'un des plus zélés partisans de Henri V, il passa dans les Pays-bas, & rassemblant le peu de troupes qu'il lui fut possible de se procurer, il se rendit à Liege, d'où il écrivit à tous les Princes Chrétiens, qu'il s'efforçoit d'intéresser dans sa cause: mais il étoit le plus foible, & nul d'entre eux ne daigna lui répondre. Il écrivit aussi au Pape, & lui marqua qu'il ne souhaitoit rien tant que de se reconcilier avec l'Eglise. Mais il avoit beau jurer beau protester qu'il désiroit ardemment d'être absous, on s'obstina à le tenir pour hérétique, schismatique & l'on procéda contre le petit nombre de partisans qui lui restoient avec la plus violente rigueur. Paschal donna l'exem-

(1) *Auctor Vitæ Henr.* IV. (2) Otto Frising. Main. Spener. & *alii.*

ple de ce farouche fanatisme ; il fit exhumer l'Antipape Guibert, enterré depuis cinq ans à Ravennes, & fit jeter ses cendres dans la mer. Mais cette misérable vengeance n'empêcha point Werner qui commandoit pour Henri IV à Aquin, de gagner quelques Romains, & de faire élire un Pape sous le nom de Sylvestre. Celui ci jouit peu des honneurs du Pontificat, & fut honteusement chassé de Rome par les partisans de Paschal.

Hist. d'Allemagne, 1024 1125.

Tandis que la fortune abandonnoit en Italie l'usurpateur de la Thiare, elle continuoit de seconder en Allemagne l'usurpateur du trône de l'Empire, Henri V, occupé depuis quelque tems des moyens de réduire Cologne récemment fortifiée : pendant qu'il assiégeoit cette ville, il reçut des lettres de son pere qui dans le même tems écrivit aux principaux d'entre les Seigneurs qui soutenoient la cause de son fils. Dans sa lettre au ravisseur de son trône, Henri IV lui reprochoit avec force, mais sans injures, son ingratitude, les traitemens indignes auxquels il n'avoit pas rougi de se porter contre son Souverain & l'auteur de ses jours, & il le conjuroit en finissant de lui faire justice & de le laisser vivre en paix, déclarant qu'il appelloit au Pape & à l'Eglise Romaine de toutes les horreurs qu'il essuyoit.

A ces plaintes Henri V répondit par un manifeste outrageant, & il s'avança avec ses troupes jusqu'à Aix la Chapelle : delà, sur le refus que l'évêque de Liege faisoit de le reconnoître pour maître, il envoya une partie de son armée pour s'emparer d'un pont situé entre Liege & Mastricht, les autres passages étant tous occupés par les troupes de Henri, Duc de Lorraine, qui s'étoit déclaré pour l'Empereur déposé (1). Henri Duc de Lorraine étoit l'un des plus habiles Généraux de son tems ; informé du dessein de l'usurpateur, il mit la plus forte partie de son armée en embuscade, & envoya l'autre sous la conduite de son fils entre Mastricht & Liege, comme pour y défendre le pont. Le jeune Duc, conformément aux instructions de son pere, résista foiblement aux premieres attaques, & tout à coup se mit à fuir du côté où l'armée de Lorraine étoit en embuscade, & où par ce stratagême il attira toutes les troupes du Roi qui y furent taillées en pieces. La déroute fut complette, & pour comble de disgrace, les fuyards, qui, échappés au massacre, s'étoient jetés en foule sur le pont, s'y presserent tellement & y étoient en si grand nombre, que le pont s'écroulant sous eux, ils tomberent dans la Meuse & y périrent presque tous (2).

Victoire de Henri IV.

Irrité de cette défaite qui le couvroit de honte, l'usurpateur ne pouvant se venger du Duc de Lorraine par la force des armes, le mit au ban de l'Empire, & envoya proposer à son pere une conférence à Aix la Chapelle, où il l'invitoit à se rendre dans huit jours. Cette fois l'Empereur ne se laissa point tromper, & protesta encore qu'il soumettoit sa cause & ses droits aux jugemens du Pape & de l'Eglise. Mais il n'eut pas le tems d'entendre prononcer les juges supérieurs qu'il avoit l'imprudence de reconnoître, & tandis qu'il s'efforçoit de remonter au trône il fut atteint d'une maladie très-violente qui du premier instant fut jugée mortelle. Les malheurs, les disgraces les humiliations qui depuis si long-tems l'accabloient & abreuvoient son ame d'amertume, lui rendoient la vie trop pénible, pour qu'il desirât d'en

Sa mort, 1106.

(1) Conrad. Ursperg. *Annal. Metens.* 1105. (2) Mainbourg. *Dec. de l'Empire.*

voir prolonger le cours; il tourna toute ses vues du côté du Ciel, témoigna le regret le plus vif sur les vices & les égaremens de ses premieres années, détesta publiquement ses fautes, reçut de la maniere la plus édifiante les secours de l'Eglise, envoya son anneau & son épée à son fils comme des gages du desir qu'il avoit de se reconcilier avec lui avant que d'expirer, & mourut le 7 d'Aoust 1106, âgé de 55 ans & dans la 50 année de son regne. La nouvelle de la mort de son pere pénétra Henri V d'une joye farouche; il ne voulut recevoir ni l'épée ni l'anneau qu'on alla lui présenter, &, fils denaturé il porta la barbarie, jusqu'à se plaindre hautement de n'avoir pu exercer sur le cadavre de son pere la haine qu'il lui avoit vouée; haine de Cannibale, qu'il s'efforça encore d'assouvir, & qui l'engagea à assiéger avec ses troupes les Liégeois pour les punir d'avoir accueilli Henri IV & lui avoir donné les honneurs de la sépulture: ensorte que pour appaiser ce monstre, les citoyens de Liege furent contraints d'exhumer le corps de l'Empereur defunt, & de le livrer à Henri, qui l'envoia à Spire & le fit placer hors de l'église dans un cercueil de pierre, ne voulant point permettre, disoit il, qu'on enterrât le corps d'un excommunié; ce ne fut que cinq ans après qu'on porta en cérémonie au tombeau de ses ayeux le corps de cet Empereur.

Son caractère.

Quelque horreur qu'inspire la conduite de Henri V, on ne peut se dispenser pourtant d'avouer que son pere méritoit en très-grande partie les malheurs qu'il avoit essuyés. Sa jeunesse fut un tissu de crimes, d'injustices & de cruautés: il se rendit coupable des plus noirs forfaits, il poussa la débauche dans tous les genres jusqu'aux plus criminels excès; mais il faut avouer aussi qu'il s'attacha dans la suite, autant qu'il fut en sa puissance & que ses ennemis le lui permirent, à faire oublier à ses peuples la tyrannie & les desordres de sa jeunesse. On est forcé de convenir encore qu'il eut de grandes qualités & d'éminentes vertus. Guerrier illustre, excellent Général, il livra 72 batailles, & dans la plûpart enchaîna la victoire sous ses drapeaux. A sa rare valeur il joignit une justesse d'esprit peu commune, une pénétration qui du premier instant lui faisoit saisir & former les plus vastes projets, une éloquence naturelle qui ramena plus d'une fois ses ennemis les plus cruels, une figure en même tems agréable & majestueuse, une bienfaisance qui finit par lui gagner l'affection des peuples & des grands.

Véritables causes des vices de Henri IV.

Henri eut été le plus grand des Monarques, s'il n'eût pas eu le malheur de recevoir une détestable éducation, il tenoit ses talens & ses vertus du fond heureux de son caractère, ses vices de ses instructeurs & de la vile adulation de ses courtisans, qui le rendirent trop souvent injuste, imprudent, orgueilleux, soupconneux & cruel. Les scélérats qui abuserent de son enfance, opprimerent la nation, & firent regarder les commencemens de son regne comme celui d'un tyran abhorré. Son plus grand malheur ensuite fut d'avoir à défendre les droits de sa couronne contre Hildebrand & ses successeurs. Ce furent eux & non ses vices qui le firent detester: ce furent eux qui le poursuivant avec acharnement, & le représentant sans cesse comme un impie & un scélérat, souleverent ses sujets, armerent contre lui ses fils dénaturés & ses plus proches parens. Henri IV fut le premier Empereur que les souverains Pontifes avoient osé excommunier, & ce n'étoit qu'en le poursuivant jusqu'à la mort, & même au delà du tombeau, que Rome pouvoit ou du moins qu'elle croyoit pouvoir légitimer cette

entreprise. Mais vainement les partisans de Rome se sont constamment attachés à flétrir la mémoire de ce Monarque; au-lieu de l'horreur qu'ils ont cherché à inspirer contre lui, on ne voit dans ce Prince qu'un Souverain plus malheureux que coupable & plus à plaindre qu'à haïr.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Paisible possesseur du trône d'Allemagne & du trône de l'Empire. Henri V. n'eût pas plutôt recueilli le fruit de ses crimes, que cherchant à gagner par une conduite moins affreuse les esprits que son ingratitude envers son pere avoit revoltés, il accorda une amnistie générale à tous ceux qui s'étoient revoltés contre lui, n'exceptant de cette grace que le Duc de Lorraine, qu'il dépouilla de son duché, & dont il investit le Comte de Louvain (1).

Politique & dissimulation de Henri V.

Aux bienfaits que le nouvel Empereur répandoit & au respect qu'il témoignoit encore pour Rome, les peuples se flattoient de jouir sous son regne d'un calme heureux & durable, mais ni Rome, ni les peuples ne connoissoient le caractere profondement dissimulé d'Henri V. Ce n'étoit que pour arriver au but de son ambition qu'il avoit juré au Pape une déférence aveugle: aussi la premiere chose qu'il fit aussi-tot qu'il se vit paisible possesseur de l'Empire, fut d'oublier ses sermens & de paroître même se repentir d'avoir, par ses promesses, accru l'orgueil d'une Puissance dont il se crut intéressé à restreindre les prétentions & les prérogatives.

Paschal II, presqu'aussi content que Henri V de la nouvelle de la mort de Henri IV, se hâta de se mettre en route pour venir conférer avec le nouvel Empereur sur la complaisance duquel son ambition avoit fondé les plus flatteuses espérances & les plus grands projets d'agrandissement; il s'arrêta quelque tems en Lombardie à Guastalla sur le Pô, où pendant qu'il tenoit un concile il reçut des Ambassadeurs de la part de Henri V, qui l'envoyoit prier de le confirmer dans sa dignité. C'étoit bien là l'intention du Pape; mais avant, il vouloit avoir des assurances encore plus positives de l'obéissance future de l'Empereur; car, quelque bonne opinion qu'il en eût, il ne voulût rien mettre au hazard, & au fond, il craignoit avec raison que celui qui pour un sceptre avoit foulé aux pieds les loix les plus sacrées de la nature, ne fût tenté, pour conserver l'indépendance du trône qu'il avoit ravi, d'oublier ses anciens amis, & même de se déclarer contre la cour de Rome, à laquelle il devoit ses succès. Paschal avant que de répondre directement à la demande de Henri V, dont il vouloit sonder les intentions, renouvella dans le concile les decrets de ses prédécesseurs, contre les droits des Souverains, & contre l'usage où ils étoient de donner l'investiture des bénéfices. Au mécontentement que les Ambassadeurs montrerent, le Pape eût peu de peine à juger de la maniere de penser de leur maître, & dès lors renonçant à poursuivre sa route, dont la porte lui étoit encore fermée, dit-il en soupirant, il alla en France prier le Roi de protéger l'Eglise contre la tyrannie d'Henri, qui se proposoit de soutenir par les armes des prétentions qu'il avoit lui-même condamnées du vivant de son pere (2).

Mésintelligence entre le Pape & Henri V.

Henri, quelque mécontent qu'il fût de l'azile que le Pape avoit trouvé en France, ne croyant pas devoir cependant se brouiller avec cette Puissance,

(1) Otto Fris. Lib. 7. Mainbourg. Ursperg. *Hist. Eccl.* L. 65. Mainbourg. *Dec. de l'Emp.*

(2) *Hist. des Conc.* T. 10. Fleuri.

dissimula son mécontentement, & envoya des Ambassadeurs à la même cour, chargés de déclarer de sa part le desir qu'il avoit de terminer les différens qui sembloient devoir s'élever entre le sacerdoce & l'Empire. Cette demande parut juste & la ville de Châlons fut indiquée pour lieu de la conférence. Paschal, bien assuré que l'Empereur n'y viendroit pas, s'y rendit, suivi d'un cortege nombreux d'archevêques & d'évêques françois. Mais les Ambassadeurs de Henri V, qui sans doute avoient reçu des ordres de leur maître, retarderent tant leur marche, qu'ils obligerent le Pape de les attendre trois jours au delà du terme indiqué. Cette ambassade, à la tête de laquelle on voyoit Albert, Chancelier & premier Ministre de l'Empire, étoit nombreuse & composée de l'Archevêque de Treves, des Evêques d'Halberstat & de Munster, de plusieurs Comtes & Ducs, parmi lesquels se distinguoit Guelfe, Duc de Baviere, qu'à sa taille élevée, à son air formidable, au son terrible de sa voix & à l'epée nue qu'il faisoit toujours porter devant lui, on eût plutôt pris pour un géant qui va combattre, que pour un ministre chargé d'une négociation. La conférence s'ouvrit: Paschal trembloit déjà à la vûe de tant de Seigneurs armés & qui ne paroissoient rien moins que disposés à le traiter avec un inviolable respect, quand l'Archevêque de Treves prit la parole, & après avoir salué le Pape d'un ton affectueux, plaida pour la conservation des droits de son maître, avec la plus vive & la plus mâle éloquence. A son discours très-peu flatteur pour la cour de Rome, le Pape fit répondre, par l'Evêque de Plaisance, que jamais le Souverain pontife ne permettroit à aucun Prince quelqu'il fût, de donner l'investiture des bénéfices. L'orateur alloit étendre cette proposition quand le terrible Guelfe se levant & jettant sur le Pape & sur son interprête des regards furieux, se mit à faire des cris épouvantables. A ce signal les gentils-hommes & Seigneurs Allemands se leverent en même tems; ce n'est pas ici, dirent-ils, en regardant le Pape avec des yeux enflammés de colere; c'est à Rome que nous irons vuider cette querelle à coups d'épée.

Menaces des Ambassadeurs de Henri V. au Pape.

Après ces mots ils sortirent brusquement, & quelques démarches que fit le Souverain Pontife on ne voulut entendre aucune de ses propositions, ni rien conclure avec lui, & il alla tenir à Troyes un concile, où Henri prévoyant que l'on s'occuperoit encore des investitures, envoya de nouveaux Ambassadeurs pour y défendre les droits de sa couronne. L'Empereur ne se trompoit pas; toujours obstiné dans ses vûes, Paschal renouvella les decrets de ses prédécesseurs contre les prérogatives qu'il prétendoit avoir été très-injustement usurpées sur la Thiare par les Rois d'Allemagne. Mais les Ambassadeurs déclarerent avec tant de fermeté que jamais ils ne souffriroient que dans cette assemblée, ni ailleurs on décidat rien sur cette affaire, que le Pape voyant l'impossibilité de réussir, accorda un délai d'une année au Chef de l'Empire; terme auquel il l'invitoit à se rendre lui-même à Rome afin d'y assister à l'examen qui seroit fait de cette grande affaire dans un concile général (1).

Qui est forcé de céder.

Henri V, durant le cours de cette année, n'eut gueres le tems de songer aux moyens de terminer ses démêlés avec le S. Siege: des affaires plus importan-

(1) *Conc.* T. 10.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

tes l'occupoient tout entier. La Flandre, la Boheme s'étoient soulevées, & par sa vigilance & son activité, il parvint à rétablir le calme dans ces deux provinces : mais à peine il y avoit affermi son autorité, que des troubles nouveaux & qu'il avoit suscités lui-même, l'appellerent en Hongrie & en Pologne, où la fortune & la victoire ne le seconderent point. Mécontent de Coloman, Roi de Hongrie, Henri V avoit tenté d'élever sur ce trône Almus frere du Monarque Hongrois, que l'Empereur avoit résolu de dépouiller de ses Etats : mais Coloman s'étant ligué avec Boleslas III, Duc de Pologne ; celui-ci dans la vûe d'empêcher les troupes impériales de pénétrer en Hongrie, avoit fait une incursion en Boheme, où son armée obtint & conserva une supériorité marquée sur les troupes de l'Empereur, qui, pour se venger, alla dévaster la Silésie & mettre le siege devant Lubeck, place très-forte ; il échoua, & fut contraint de lever fort précipitamment le siege. Il n'en fut que plus irrité contre Boleslas, qui craignant pour ses états, envoya demander la paix, mais les conditions que Henri proposa étoient si dures, que Boleslas, résolu de périr plutôt que de les accepter, changea de maniere de combattre, & au lieu d'exposer ses troupes évita le combat, se contentant de dresser des embuscades à l'ennemi, & de ne l'attaquer que pendant la nuit. Ce nouveau plan d'hostilités lui réussit, & les troupes Impériales, battues en détail & excédées de fatigue, étoient déjà fort affoiblies, quand Henri furieux de ne pouvoir engager les Polonois à une action décisive, entreprit le siege de Glogau sur l'Oder, dans l'espérance de se dédommager par la prise de cette ville des pertes qu'il avoit essuyées.

Guerre de Hongrie. 11[illegible].

Henri pressa si vivement les assiégés, que ceux-ci ne se croyant plus en état de tenir, demanderent à capituler, & promirent de se rendre si dans cinq jours leur souverain ne venoit les secourir avec une armée assez forte pour résister aux assiégeans : cette proposition fut acceptée, & quelque diligence que fit Boleslas pour assembler des troupes & voler au secours de cette place, il crut qu'il ne lui seroit pas possible d'y venir avant l'expiration du délai convenu : mais à force de prieres, de promesses & de menaces il engagea les députés de Glogau à persuader à leurs concitoyens de rompre le traité. Les assiégés, quelque fâcheuse que fut leur situation, profitant du peu de tems qui leur restoit, se préparerent à soutenir un nouveau siege. Ils éleverent à la hâte les murs & les ramparts, pour arrêter la premiere furie des ennemis. Ils creuserent de larges fossés, rétablirent les fortifications, & se mirent en un tel état de défense, que lorsque Henri, courroucé du refus des assiégeans de remplir la capitulation, eut recommencé le siege, les Impériaux furent repoussés avec perte : transporté de colere, & voulant, à quel prix que ce fût se rendre maître de la place, Henri V rassembla toutes ses forces, fit mettre au devant des premiers rangs les ôtages qu'il s'étoit fait donner lors de la capitulation, & ordonna un nouvel assaut, persuadé que les habitans de Glogau ne consentiroient jamais à exposer les jours de leurs enfans. Il fut encore trompé dans cet espoir, & la fidélité à leur Prince l'emportant dans les assiégés sur la tendresse paternelle, ils ne balancerent point à méconnoitre dans cette occasion leurs propres enfans. L'attaque fut très-vive du côté des Allemands ; mais la résistance des assiégés fut plus vigoureuse encore : ensorte qu'après plusieurs assauts fort meurtriers, les troupes impériales, répoussées de

Défaite de Henri V. & Paix.

Sect. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

tous côtés, furent contraintes de renoncer au ſiege & de ſe retirer fort précipitamment. Boleſlas ſe mit à leur pourſuite, les atteignit & les attaqua avec tant de valeur, que dès le premier choc, elles prirent honteuſement la fuite & furent en partie maſſacrées: la déroute fut ſi complette, que l'Empereur pour ſe dérober au vainqueur, & n'en être pas reconnu, s'enfuit ſeul, & ſans porter ſur lui aucune marque de ſa dignité (1).

Plus étonné encore de la valeur de ſon ennemi qu'ulcéré de ſes pertes, Henri V, ne ſongea qu'à ſe reconcilier avec le Duc de Pologne. La paix fut bientôt faite entr'eux, & afin de la mieux cimenter, l'Empereur donna ſa ſœur en mariage à Boleſlas, & lui remit Chriſtine ſa fille entre les mains, afin de la marier auſſi-tôt qu'elle ſeroit en âge avec Uladiſlas, Prince de Pologne.

Cette guerre terminée, Henri s'occupa tout entier de ſa querelle avec la cour de Rome & après avoir déclaré dans une aſſemblée générale des Seigneurs du Royaume le deſſein, où il étoit d'aller, dès le mois d'Aouſt ſuivant, 1110, à Rome pour y recevoir la couronne de Charlemagne & y réunir l'Italie à l'Allemagne; il hâta ſi fort les préparatifs de cette expédition qu'en très-peu de tems il ſe vit à la tête de 50 mille hommes d'infanterie & de 30 mille chevaux. Il la diviſa en deux corps; l'un pénétra en Italie par la vallée de Trente, tandis qu'à la tête de l'autre Henri V paſſa par la Savoye, traverſa la Lombardie, réduiſit en cendres Novare qui avoit refuſé de lui ouvrir les portes, ſe rendit à Milan & s'y fit couronner Roi d'Italie par l'Archevêque. Après avoir traité avec les députés de la Comteſſe Mathilde, il ſe remit en route, & paſſa l'Apennin dans les jours les plus rigoureux de l'hiver. Les députés qu'il avoit envoyés à Rome pour y régler les conditions de ſon couronnement, traiterent avec les Romains, ne pouvant traiter avec le Pape, qui, agité par la terreur, s'étoit allé cacher dans la Pouille (2). Par ce traité il fut convenu que le Roi d'Allemagne renonceroit par écrit aux inveſtitures, & qu'il laiſſeroit jouir le Pape & ſes ſucceſſeurs de tout ce que les Empereurs avoient donné au S. Siege; que de ſon côté le Pape promettoit d'ordonner aux Evêques d'Allemagne de rendre au Roi tous les biens que l'Egliſe tenoit de la libéralité des Empereurs, & qu'il leur défendroit ſous peine d'excommunication de rien retenir ni uſurper de ce qui appartenoit originairement à la couronne.

Henri V paſſe en Italie. 1110

Paſchal, à qui on envoya une des deux copies de ce traité, en fut comblé de joye; Henri V en fut tout auſſi ſatisfait, & pour le ratifier, il n'y ajoûta que cette clauſe, que les échanges ſtipulés des inveſtitures avec les biens que les Evêques tenoient des Empereurs, ſeroient ſolemnellement confirmés par l'Egliſe & les Princes d'Allemagne; car Henri étoit bien aſſuré que jamais les Evêques ne conſentiroient à ſe déſaiſir de leurs poſſeſſions, & que leur refus annullant le traité, le droit des inveſtitures demeureroit à la couronne (3).

Cependant le Pape Paſchal comptant ſur la ſolidité du traité, ſe hâta de retourner à Rome où le Monarque ne tarda point à ſe rendre, il y fut reçu avec

(1) Spener. T. 1. L. 5. c. 5. Rev. de Pol. par M. l'Abbé des Fontaines.
(2) Conrad. Urſperg. Albert. Stad. Spener. *ad ann.* 1110. (3) Id. *ad ann.* 1111 Urſperg. Conrad. & alii.

vec les plus grands honneurs: après avoir ſuivant l'uſage baiſé les pieds du Pape, dont il ſe propoſoit d'enchaîner les bras, ils paſſèrent l'un & l'autre dans une ſalle en attendant la cérémonie du couronnement. Là le Souverain Pontife demanda au Roi qu'il renonçât de vive voix & par ſerment aux inveſtitures, comme il y avoit renoncé par écrit. Le Roi dit qu'aux termes mêmes du traité, il ne pouvoit s'engager plus avant ſans avoir pris ſur cet objet les avis des évêques de ſa ſuite, avec leſquels il alla conférer auſſi tôt dans la ſacriſtie. Chacun d'eux proteſta qu'il ne conſentiroit jamais à être dépouillé des biens dont ſon Egliſe jouiſſoit aux titres les plus légitimes; & fort irrités de la propoſition qu'on leur faiſoit, ils dirent très amerement au Souverain Pontiſe que c'étoit en lui une injuſtice manifeſte, une uſurpation évidente que de vouloir ainſi diſpoſer de leurs biens. Paſchal ſoutint que rien n'étoit plus juſte que de rendre aux ſucceſſeurs des prodigues des poſſeſſions qu'on tenoit de la libéralité outrée de leurs ancêtres. Rendez donc, lui répondirent les Prélats, les Provinces & les Etats que le S. Siege n'eût jamais eus ſans l'extrême prodigalité de quelques Empereurs, qui n'avoient même, du moins pour la plûpart, aucun droit ſur ces Etats, ni ſur ces poſſeſſions.

Hiſt. d'Allemagne, 1024-1125.

Querelle entre le Pape & l'Empereur.

Cette querelle s'anima vivement, & le Pape ainſi que l'Empereur s'échauffoient, lorſqu'excités par l'Archevêque de Mayence & l'Evêque de Saxe, Henri V ordonna à ſes gardes de ſe ſaiſir du Pape, qui fut conſtitué priſonnier, ainſi qu'un grand nombre de cardinaux, d'évêques & de prêtres. Ce nouvel acte de rigueur ne ſervit qu'à rendre le Souverain Pontiſe plus obſtiné dans ſon refus; & pendant qu'on le conduiſoit en priſon, les Allemands ſe jetant en foule dans l'égliſe de S. Pierre, la pillerent, ſe ſaiſirent de ce qu'elle renfermoit de plus précieux, & s'élançant l'épée à la main ſur le Pape qui vouloit ſortir, ils firent un horrible maſſacre: enſuite fatigués de répandre du ſang, ils prirent une multitude de malheureux qu'ils conduiſirent à Henri V. Encore plus barbare que les ſoldats, Henri, qui n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre des habitans de Rome, fit égorger ſous ſes yeux une partie de ces citoyens, en fit dépouiller & battre cruellement pluſieurs, & jeter tout le reſte dans des cachots affreux. Dans cette horrible ſcene, on n'eut aucun égard au Sexe, à l'âge ni au rang. Henri & les prélats d'Allemagne exhortoient les ſoldats au meurtre, il n'y eut que Conrad, Archevêque de Salsbourg, qui témoigna hautement ſon indignation, & s'efforça, au péril même de ſa vie, d'arrêter les bras homicides des ſoldats & du Souverain (1). Cependant les Romains furieux de cette atrocité, s'armerent & firent main baſſe ſur tous les Allemands qu'ils rencontrerent dans les rues: la nuit n'arrêta point le cours de leur vengeance; & dès le lendemain, ils allerent en plus grand nombre attaquer les gens de la ſuite du Roi, qui voulant prendre la défenſe de ſes ſujets, penſa périr lui-même: il fut renverſé de cheval, bleſſé au viſage, & il ne dut la vie qu'à la fidélité du Comte Otton, Gouverneur de Milan, qui, pour dégager ſon maître & faciliter ſon évaſion, lui donna ſon cheval. Les Romains irrités de le voir s'échapper de leurs mains, ſe jeterent ſur Otton, le tuerent, le hacherent en pieces, & donnerent aux

Colere & rigueur atroce de Henri V.

(1) Petrus *Diac. Cron. Caſſin.* L. 4.

SECT. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

chiens son cadavre à manger: cette fureur & ce désir de vengeance se soutinrent plusieurs jours, & les Romains excités à délivrer le Pape qu'on s'obstinoit à retenir en prison, jurerent tous entre les mains de l'Evêque de Tusculum qu'aucun d'entre eux n'obéiroit au Roi Henri, que le Souverain Pontife n'eût été remis en liberté.

Informé du serment que les Romains venoient de faire, Henri V, ne se croyant plus en sureté à Rome, en sortit précipitamment, faisant conduire à sa suite le Pape dépouillé de ses ornemens & lié comme un malfaiteur, il le menaça de le faire périr dans les supplices s'il différoit plus long-tems à le satisfaire; Paschal inaccessible à la crainte ne se laissa point intimider, & il eut très-vraisemblablement répondu par des excommunications aux menaces du Souverain, si les Cardinaux & les Evêques, prisonniers comme lui, ne lui eussent représenté les dangers que Rome courroit par la situation de ses habitans, exposés à toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut, & périssant sous le glaive des Allemands. Les malheurs de Rome & non les siens furent seuls capables d'émouvoir le Souverain Pontife: il se laissa fléchir, après deux mois de la plus dure captivité. Les principaux articles du traité furent que le Pape accorderoit à Henri le droit de donner les investitures par la crosse & par l'anneau, qu'il ne l'inquiéteroit plus sous quel prétexte que ce fût, enfin, qu'il le couronneroit incessamment. De son côté Henri promit de rendre au Pape, aux Cardinaux & au reste des prisonniers Romains la liberté dans deux jours, de restituer tout ce qui avoit été enlevé dans le dernier desordre, enfin, d'obéir au S. Siege & à Paschal, sauf l'honneur du Royaume & de l'Empire, comme les Empereurs avoient obéi aux prédécesseurs de ce Pape.

Reconciliation & traité entre l'Empereur & le Pape. 1111.

Pour qu'il ne restât plus rien à régler, avant que de rendre la liberté à ses prisonniers, Henri voulut que la bulle au sujet des investitures fut expédiée tout de suite, & il fallut envoyer chercher à Rome le sceau du Souverain Pontife & un Secrétaire, qui passa la nuit à rédiger les articles de cette bulle, que Paschal fut dès le lendemain matin obligé de signer. Alors le Prince & le Pape allerent ensemble à S. Pierre; le Roi d'Allemagne y fut solemnellement couronné Empereur, & quelques jours après il se mit en route pour l'Allemagne très-content d'avoir humilié la cour de Rome, soutenu la gloire de l'Empire & défendu les droits de sa couronne.

Henri est couronné Empereur, & s'en retourne en Allemagne.

Dès son arrivée dans ses états, Henri V fit enfin inhumer le corps de son pere, réparant, en quelque sorte, mais trop tard, son ingratitude par de magnifiques funérailles. De Spire il alla tenir sa cour à Mayence, & donna l'investiture de cet archévêché, vaquant depuis quelque tems, à Albert son Chancelier.

Henri V s'étoit vengé avec éclat de tous les attentats que ses prédécesseurs avoient soufferts, en tant d'occasions de la part de la cour de Rome. Il regardoit comme inviolables les conditions qu'il avoit forcé le Pape d'accepter; & en effet, elles paroissoient d'autant plus sacrées, que lors de la cérémonie du couronnement, le Souverain Pontife; célébrant la messe, avoit de son pur mouvement, & devant une multitude innombrable de peuple, rompu l'hostie en deux, & ne s'en reservant qu'une partie, il avoit donné l'autre à Henri V en lui disant à haute voix: „ comme cette partie est séparée du corps du Sau„ veur, ainsi soit séparé du royaume de J. C. celui de nous deux qui enfreindra

Paschal rompt le traité de paix.

„ les clauses du traité que nous avons signé. Il faut croire pour l'honneur de Paschal, qu'en cette occasion il étoit très-éloigné de songer à violer le traité; car si réellement il eut dès lors pensé à en enfreindre les articles, il eut été le plus impie des hommes & le plus détestable des parjures (1).

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Quoiqu'il en soit, à peine l'Empereur étoit sorti de l'Italie, que les Cardinaux se plaignirent hautement du traité qu'on venoit de conclure. Paschal au lieu de leur imposer silence, parut les approuver. Il alla quelque tems après dans la campagne de Rome, & dès les premiers jours de son absence, ces mêmes Cardinaux s'assemblant de leur autorité, & faisant un decret contre le Pape & la bulle qu'il avoit délivrée à l'Empereur, ils confirmerent tout ce qui avoit été tenté de plus audacieux, par Grégoire, Victor & Urbain, renouvellant les anathêmes si fréquemment lancés contre les laïques qui donnoient l'investiture des bénéfices. Ce conciliabule attentoit évidemment au droit du Souverain Pontificat, & toutefois Paschal, bien loin d'en être offensé, écrivit aux Cardinaux avec la plus grande modération, & leur dit que n'étant point infaillible dans sa conduite, s'il avoit consenti à quelque acte qui préjudiciât à sa dignité où à ses droits, il ne l'avoit fait que pour éviter les malheurs qui menaçoient Rome, les Cardinaux eux-mêmes & l'Italie entiere (2).

Paschal ne s'en tint point à cette premiere démarche, & bientôt affectant les plus vives allarmes d'un schisme prochain, il assembla un grand concile à Rome dans l'église de Latran, & là, protestant contre la violence qui lui avoit arraché son consentement à la cession des investitures, il fit déclarer nul tout ce qui s'étoit fait à ce sujet, & défendre sous peine d'excommunication, à qui que ce fût, de se conformer à la bulle que l'Empereur n'avoit obtenue que par des voyes tyranniques. Ainsi Paschal condamnoit en un tems ce qu'il avoit non seulement accordé dans un autre, mais ce qu'il avoit encore confirmé par le serment le plus solemnel; mais il se contenta d'être simplement parjure, & n'usa point en cette occasion des armes dont ses prédécesseurs s'étoient si fréquemment servis contre les Empereurs. Il rompit hautement avec le chef de l'Empire, mais ne l'anathématisa point: ses légats moins modérés, ne cesserent de lancer les foudres de l'Eglise sur la tête de Henri V: le Cardinal Connon sur-tout, Evêque de Palestine & Gui Archevêque de Vienne, prodiguerent de la plus scandaleuse maniere les excommunications. Ils assemblerent fréquemment des conciles dans lesquels ils ne s'occuperent que du soin d'accabler le chef de l'Empire sous le poids des censures. Gui alla même jusqu'à déclarer au nom du S. Esprit, qui trèsassurément ne l'inspiroit point alors, que l'investiture des bénéfices reçue de la main des laïques étoit la plus affreuse & la plus infernale des hérésies. La partie la plus nombreuse du Clergé pensoit comme Connon & Gui; la plus éclairée au contraire soutenoit qu'il n'y avoit dans les investitures aucune apparence d'hérésie, cette querelle divisa l'Europe presque entiere; on écrivit de part & d'autre avec un zele outré: il n'y eut que le savant & célébre Yves de Chartres qui discuta cette matiere avec autant d'impartialité que de bon sens.

Indécence de sa conduite, & audace de ses légats. 1112 1114.

(1) Conrad. Ursperg. Petrus. *Diac.* (2) Id. Maimb. Spener. *ad ann.* 1112.

SECT. IV. *Hist.* l'Allemagne, 1024-1125.

Ambassadeurs de l'Empereur de Constantinople à Rome.

Tandis que la querelle du Souverain Pontife & du chef de l'Empire agitoit la plûpart des Gouvernemens d'Occident, l'Empereur de Constantinople envoya au Pape des Ambassadeurs chargés de lui témoigner combien leur maître avoit été affligé des mauvais traitemens que le Pape avoit essuyé: ils étoient encore chargés de lui déclarer que ce Monarque étoit disposé à défendre par les armes l'autorité du S. Siege, ou bien d'envoyer son fils, qui comme lui n'aspiroit qu'au bonheur de recevoir, à l'exemple des anciens Empereurs, la couronne des mains du chef visible de l'église. Flattés de cette démarche, les Romains répondirent aux Ambassadeurs d'Alexis qu'ils recevroient le Prince son fils avec la plus vive satisfaction: & en effet, ils se hâterent de faire partir une troupe de six cens hommes pour servir d'escorte au Prince de Constantinople, aussi-tôt qu'il seroit arrivé sur les frontieres d'Italie (1). Mais ce projet de voyage n'eut pas lieu, & l'on ignore dans quelle vue Alexis avoit hasardé cette démarche qui supposoit tout au moins des desseins sur le trône de l'Empire d'Occident.

1114-1115. Cependant les fréquens anathêmes lancés par les Légats du Pape commençoient à nuire à Henri; non qu'on le crut séparé de la communion, parcequ'il étoit déclaré tel par quelques fanatiques, mais parcequ'on ne cherchoit qu'un prétexte de se soustraire à la dureté de son gouvernement: car son caractere altier, impérieux, exigeant & févere lui faisoit presque autant d'ennemis, qu'il y avoit de princes & de grands dans l'Empire. L'Archevêque de Mayence, son Chancelier avoit eu le malheur de lui déplaire, & Henri l'avoit si durement traité, que le Prélat offensé avoit trâmé des soulèvemens. C'étoit une ligue où entrerent quelques villes d'Italie, les Saxons, les Westphaliens, & d'autres ainsi que Fréderic, Archevêque de Cologne, Godefroi de Louvain, Duc de Lorraine, Gerhard, Comte de Juliers, Fréderic, Comte d'Arensberg &c. Henri en fut instruit, & il fit mettre l'Archevêque de Mayenne en prison. Ce coup d'autorité ne fit qu'irriter les esprits, & les Seigneurs Saxons, animés par le Cardinal Thierri, Légat du S. Siege, leverent les premiers l'étendard de la revolte. L'Empereur, pour prévenir les rebelles, marcha contre Cologne, il en fit le siege, & se voyant contraint de l'abandonner, en ravagea tous les environs; il prit Juliers, fit prisonnier Gerhard, Comte de cette ville, & ensuite il passa dans la haute Allemagne pour y lever des troupes. Le Duc Lothaire, Général des confédérés, pendant ce tems, saccagea les terres ennemies; mais Henri ayant mis son armée sur pied, marcha contre eux & bientôt se vit maître de la Westphalie entiere. Après, il assembla une diete à Goslar, où se plaignant des rebelles, il demanda que quelques-uns fussent mis au ban de l'Empire & qu'on leur fît la guerre: sa demande fut accordée; & se mettant de nouveau en campagne malgré la saison rigoureuse, Henri s'empara de Bronswic & de Halberstad. Ces nouveaux succès porterent Lothaire à faire des propositions d'accomodement, qui furent rejetées. Celui-ci vivement piqué alla livrer bataille à l'Empereur, battit entierement son armée, resta maître du champ de bataille & de tout le butin que les Impériaux avoient fait l'année précédente. Henri avec les débris de ses troupes, se sauva à Mayence. Les Saxons & les autres rebelles

Factions & soulèvemens contre Henri V.

(1) *Cron. Cassin.* L. 4. c. 46.

profitant de leur avantage, tinrent à leur tour une diete à Goslar, où l'affaire des investitures fut décidée en faveur du Pape, & Henri & ses partisans déclarés excommuniés. Celle que l'Empereur tint sur cela à Mayence, pour détruire ce qui s'étoit fait contre lui, fut peu nombreuse, & ceux qui y assisterent parurent faire peu de cas de ce qu'il demandoit; ensorte que Henri étoit menacé d'éprouver le même sort qu'il avoit fait lui-même essuyer à son pere. Heureusement pour lui, la mort ravit le Cardinal Thierri, l'ame & le chef de cette rebellion, & les Saxons n'étant plus soutenus par les conseils & les déclamations de ce fanatique, montrerent beaucoup moins de chaleur aussi-tôt qu'il fut mort, ils ne songerent plus à attaquer Henri, & se contenterent de se mettre eux mêmes en état de défense (1).

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

L'Empereur à peine délivré des intrigues de Thierri & de la crainte des hostilités des Saxons, reçut la nouvelle de la mort de la Comtesse Mathilde, qui laissoit une vaste succession à recueillir. Comme chef de l'Empire & le plus proche parent de la Comtesse, Henri étoit celui qui, exclusivement à tous les autres, devoit naturellement lui succéder. Mais ce fut encore là une nouvelle cause de guerre entre lui & le Pape, qui prétendoit que les donations faites par Mathilde au S. Siege annulloient tous les droits de la nature & de la loi. Résolu d'obtenir par la force, ce que l'usurpation tentoit de lui ravir, Henri, suivi d'une nombreuse armée, passa en Italie, & pendant qu'il formoit le siege de quelques places en Ligurie, il envoya prier le Pape de lever les excommunications si ridiculement portées contre lui dans des conciles nationaux. Paschal n'eut garde de lui accorder cette demande; au contraire assemblant un nouveau concile à Rome, il renouvella les decrets de Grégoire concernant les investitures, & confirma tout ce que ses Légats avoient fait. Ulcéré de cette injure, Henri marcha rapidement vers Rome, dans la résolution de se saisir encore de la personne de Paschal; mais celui ci ne se sentant point le courage de l'attendre, s'étoit sauvé à Benevent. L'Empereur entra dans Rome, où il avoit une faction puissante, qu'il fortifia encore en donnant Berthe sa fille en mariage à Ptolomée, chef du parti contraire au Pape: ensuite il se fit couronner de nouveau par l'Archevêque de Brague, sous pretexte que son premier couronnement, fait par un homme aussi facile à rompre les traités que l'étoit le Souverain Pontife, n'étoit pas plus valide que la bulle des investitures, qu'il avoit si lâchement enfreinte (2).

Guerre entre le Pape & l'Empereur qui passe en Italie. 1116-1117.

Quelque ressentiment que témoignât l'Empereur, il envoya pourtant des députés à Paschal, afin de tâcher d'en venir à un accommodement: mais leurs intérêts étoient trop opposés, & il fallut renoncer de part & d'autre à toute voie de négociation. Les chaleurs de l'été obligerent l'Empereur de s'éloigner de Rome, où Paschal entra aussitôt & par sa présence déconcerta tellement Ptolomée & ses adhérans, qu'ils lui demanderent la paix. Elle leur fut refusée, & Paschal s'occupoit tout entier de préparatifs de guerre, lorsqu'il fut surpris par la mort, au milieu de ces soins très-peu pontificaux. Jean Gaëtan lui succéda sous le nom de Gelase II, & l'élection se fit sans que l'on témoignât la moindre déférence pour le Chef de l'Empire. Mais pendant qu'on revêtoit le Pape élu des ornemens de sa dignité, Cincio Fran-

Election tumultueuse du Pape Gelase II.

(1) Spener. *Hist, Germ.* L. 5. c. 5. (2) Mambourg. Spener. Fleury. Petrus. *Diac.* L. 4.

SECT. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

gipani, ou par zele pour l'Empereur, ou par ressentiment de ce qu'on n'avoit pas nommé un Cardinal auquel il s'étoit intéressé, accourut, suivi d'une troupe de gens armés, entra dans l'église, se saisit du Pape, l'accabla de coups, le traîna par les cheveux jusques dans sa maison où il l'enferma. Le Peuple furieux de cet attentat, courut délivrer le Pontife & le ramena en triomphe au Palais de Latran.

Accablé de fatigue & de coups Gelase II se mit au lit, & il commençoit à peine à s'endormir, lorsqu'on vint l'enlever encore: mais c'étoit cette fois des amis qui venoient le dérobêr à la colere de l'Empereur, récemment arrivé au Vatican, & fort irrité de ce qu'on avoit osé procéder sans ses ordres à cette élection: le malheureux Gelase avoit été si durement traité par Frangipani qu'il ne pouvoit presque pas se soutenir: la crainte lui donna des forces, il se sauva par dessus une terrasse, & alla passer le reste de la nuit chez un simple bourgeois, qui voulut bien lui donner azile. Le lendemain Gelase se vit dans une plus facheuse situation; son hôte ne pouvoit plus le garder, & il n'y avoit aucun moyen de s'enfuir par terre, toutes les issues & les chemins étant occupés par les Allemands, qui le cherchoient de tous côtés. Dans cette extrémité le Pape & quelques personnes qui l'accompagnoient, s'embarquerent sur le Tibre pour gagner la mer, & après bien des périls evités, ils arriverent enfin à Terracine d'où ils se rendirent à Gaëte. Henri envoya des députés au Souverain Pontife pour le prier de revenir, l'assurant qu'il n'avoit rien à craindre; mais Gelase répondit qu'il alloit d'abord se faire sacrer, & qu'ensuite il se préteroit à la négociation (1).

Bourdin Antipape.

L'Empereur offensé d'une telle réponse, & résolu de se venger avec éclat, assembla le clergé qui lui restoit attaché, & fit élire Pape Maurice Bourdin, ce même Archevêque de Brague excommunié pour l'avoir couronné, & qui prit le nom de Grégoire VIII. Gelase ne pouvant s'opposer par la force à cette élection, tint un concile à Capoue, & excommunia Grégoire & l'Empereur. Mais quoique foudroyé, l'Antipape resta paisiblement à Rome, où en reconnoissance du haut rang auquel Henri venoit de l'élever, il le couronna de nouveau Empereur.

Les Normands qui tenoient pour Gelase, rassemblerent leurs forces & marcherent contre Henri dans la résolution de le combattre: il avoit peu de troupes, & ne jugeant pas à propos de hasarder une bataille, il prit la route d'Allemagne. Informé de ce départ, & invité par le Prince Normand à venir reprendre possession du S. Siege Gelase se rendit secrettement à Rome, où il se tint caché jusqu'à ce que ses fidelles Normands fussent arrivés près de lui. Mais pour son malheur, les Frangipannis informés de son séjour à Rome, le chercherent avec tant de soin, qu'un matin au point du jour, qu'il étoit allé célébrer la messe dans une petite Eglise, ils y accoururent suivis d'une troupe de satellites & pénétrerent dans l'Eglise les armes à la main: Le petit nombre de personnes que le Pape avoit à sa suite, le défendirent, & le sanctuaire fut le théatre d'un combat meurtrier, très-sanglant & qui dura depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. La plupart des défenseurs de Gelase furent massacrés, & il eut lui-même bien de la peine à échapper aux

Fuite & malheurs de Gelase II. 1118.

(1) Mainbourg. Spiner, Fleury, Petrus Diac. Ursperg. *ad ann.* 1118.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

Frangipanni: ses habits déchirés, le visage ensanglanté, & le corps meurtri de coups; monté sur un mauvais cheval, il s'enfuit seul; & la crainte bien fondée d'essuyer encore des plus cruels outrages, le détermina à passer en France, où il arriva bientôt & se retira dans l'Abbaye de Clugni.

Excédé de fatigue & peu sensible aux honneurs du pontificat qui ne lui avoient procuré que des injures, des affronts, des humiliations, des coups & des disgraces, Gelase fut atteint d'une maladie qui en très-peu de jours le réduisit à l'extrémité. Il fit venir auprès de lui les Cardinaux qui, lui étant restés attachés, l'avoient suivi en France, & il leur désigna pour son successeur le Cardinal Connon, Evêque de Palestine: mais Connon qui avoit été témoin des malheurs de Gelase refusa le pontificat, & conseilla d'élire Gui, Archevêque de Vienne; Gelase y consentit, & mourut fort peu de jours après le 29 Janvier 1119.

Les Seigneurs d'Allemagne veulent déposer Henri V.

Gui étoit de l'illustre maison des Comtes de Bourgogne; il réunit tous les suffrages, fut élu Pape & sacré sous le nom de Caliste II. Quoique Connon eut hautement refusé le Pontificat, il n'en aimoit pas moins à exercer autant qu'il lui étoit possible les fonctions de Pape: en effet, dans les Conciles qu'il avoit tenus depuis peu à Cologne & à Frisiar, il avoit solemnellement excommunié Henri, tandisque les Seigneurs d'Allemagne indiquant une diette à Wurtzbourg, avoient pris la résolution d'y déposer l'Empereur s'il refusoit d'y comparoître (1).

Allarmé de ces dispositions Henri, dans l'espoir d'affermir son autorité chancelante, parut dans ses états, & pour mettre fin aux troubles qui agitoient l'Allemagne, il convoqua une assemblée générale des évêques & des seigneurs à Tribur, promit de satisfaire le Souverain Pontife & les mécontens de ses états. Ces promesses parurent sinceres aux députés de Caliste qui s'étoient rendus à Tribur, & elles l'étoient en effet. Il fut convenu que désormais l'Empereur donneroit les investitures sans crosse & sans anneau. De leur côté les ministres du Pape promirent de sa part, qu'on rendroit à Henri & aux siens toutes les possessions qui leur avoient été prises durant le cours des dernieres hostilités. On convint que ces conditions seroient encore plus solemnellement jurées de part & d'autre, & que la clause concernant les investitures seroit exécutée à Mouzon, aussi-tôt que l'Empereur auroit été y attendre le Pape, qui s'y rendroit de Rheims, où alors il étoit occupé à tenir un Concile.

Paix entre le Pape & l'Empereur.

Le Souverain pontife étoit au comble de la joye; il aimoit sincérement la paix, &, bien persuadé que l'Empereur agissoit de bonne foi, il partit de Rheims, après avoir recommandé aux prélats assemblés de faire des prieres publiques pour le succès de son voyage. Caliste n'étoit plus qu'à une petite distance du lieu de la conférence, lorsqu'on vint l'avertir de se tenir sur ses gardes, & que l'Empereur à la tête d'une armée de 30 mille hommes étoit campé sous les murs de Mouzon. Une pareille escorte pour une conférence parut fort étrange à Caliste, qui, agité de violens soupçons retourna promtement sur ses pas, alla se renfermer dans un château appartenant à l'Archevêque de Rheims, & envoya à Henri des députés chargés de lui présenter les conditions que ses ministres avoient signées par ses ordres, & de le pres-

(1) Conrad. Ursperg. Mainbourg. Spener. *ad ann.* 1119.

SECT. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

Mauvaise foi d'Henri V.

ſer d'y ſatisfaire. Henri qui en effet n'étoit pas venu à la tête de 30 mille hommes pour ſigner un traité; commença par déſavouer tout, & nia qu'il eût rien promis; l'Evêque de Châlons offrit de jurer le contraire: l'Empereur convaincu, prenant pour prétexte de ſa mauvaiſe foi l'impoſſibilité où il étoit d'exécuter un ſemblable traité ſans ſavoir ſi réellement il ne préjudicioit point à ſon autorité, demanda un délai de vingt quatre heures pour conférer avec les Seigneurs, ſans le conſentement deſquels il ne pouvoit conclure, diſoit-il, une affaire auſſi importante. Ce délai ne lui ſuffit point encore, & lorſqu'il ſe fut écoulé, il en demanda un plus long, & voulut qu'on lui donnât le tems d'aſſembler une diete générale compoſée de tous les Seigneurs d'Allemagne. Indignés de ſa mauvaiſe foi les députés du Pape ne voulant plus négocier avec lui, partirent bruſquement & ſans prendre congé (2).

Caliſte, jugeant avec raiſon qu'il n'y avoit rien à compter ſur un Prince qui ſembloit ſe faire un jeu de violer les ſerments les plus ſacrés, s'en retourna continuer à Rheims les ſéances du concile que ſon abſence avoit interrompues. Louis le Gros aſſiſtoit en perſonne à ce Concile, & ce fut en ſa préſence que le Pape porta un decret qui fut unanimement approuvé, & par lequel les inveſtitures des évêchés & des abbayes, données par des Laïques étoient ſévérement défendues. Ce fut encore en la préſence du Monarque François, que le Pape faiſant apporter 427 cierges allumés, qui furent diſtribués aux Evêques & aux Abbés, il prononça une ſentence d'excommunication contre l'Empereur, & dans l'inſtant tous ces cierges furent éteints; car alors & même bien long-tems après un cierge éteint à la ſuite d'une ſentence d'excommunication, paroiſſoit quelque choſe de terrible, & d'épouvantable: on a penſé différemment depuis dans bien des pays de l'Europe, & l'on a imaginé que cette extinction de cierges étoit l'emblême de la foibleſſe & de l'évanouiſſement de la foudre pontificale. Quoiqu'il en ſoit, Henri ne pardonna point à Louis le Gros d'avoir permis une telle excommunication dans ſes Etats, ſur-tout en ſa préſence, & dès lors lui vouant une haine irréconciliable, il fit ſerment de ſe venger de cet affront auſſi-tôt qu'il lui ſeroit poſſible.

Vengeance du Pape.

Cependant Caliſte très-content de ſon voyage en France, & de tout ce qui s'étoit paſſé au Concile de Rheims, reprit la route d'Italie. Son rival, l'antipape Grégoire s'étoit rendu ſi mépriſable aux Romains par l'excès de ſes débauches, & ſi fort odieux par la violence de ſes vexations, que craignant qu'ils ne le livraſſent à Caliſte, il prévint l'arrivée de celui-ci, ſortit ſecrettement de Rome, & ſe ſauva à Sutri, place forte & défendue par une garniſon impériale. Il s'y croyoit en ſureté; mais Caliſte, ſecondé par les troupes que lui fournit Guillaume, Duc de Pouille & de Calabre, alla l'aſſiéger. Les habitans de Sutri n'étoient rien moins que diſpoſés à ſe ſacrifier pour Bourdin, & pour mettre fin à des hoſtilités qui expoſoient leur ville, ils le livrerent aux ſoldats du Pape. Ceux-ci l'accablerent d'injures, le couvrirent de haillons, & le faiſant monter à rebours ſur un chameau la queue entre ſes mains, en guiſe de bride, une peau de mouton toute ſanglante ſur le dos, en guiſe de chappe d'écarlate, ils le conduiſirent à Rome &

(1) Fleury. T. 14. Lib. 67. Mainbourg. *Decad. de l'Emp.* L. 4.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

& l'abandonnerent à la populace, qui l'eût inévitablement mis en pieces, si, par un trait de clémence bien digne de louange, Caliste lui-même ne fût venu le retirer des mains de la foule irritée: il ne voulut point le punir du dernier supplice & se contenta de le reléguer dans un monastere, ce trait de modération fait beaucoup d'honneur à Caliste; mais il lui en feroit encore davantage, si quelques jours après, par un trait d'orgueil un peu ridicule, il n'eût fait exposer aux yeux du public un tableau où il étoit représenté sur un char de victoire, & foulant Bourdin à ses piés. On trouva que dans ce tableau Caliste avoit plus l'air d'un conquérant que d'un Pontife, & que si Bourdin figuroit assez bien le diable, S. Michel étoit fort mal représenté (1).

Succès du Pape Calixte.

Au tableau fastueux près, le Pape s'étoit très-bien conduit; il méritoit ses succès & il ne lui restoit plus pour être au comble de la joye, que de triompher d'Henri. A cet égard encore il étoit puissamment secondé en Allemagne par une foule de Seigneurs mécontens, violemment animés par Albert, qui saisissoit toutes les occasions de faire éclater son ressentiment. Forcé de se tenir éloigné de Mayence, dont il étoit Archevêque, Albert y entretenoit une correspondance assidue avec les chefs du parti qu'il y avoit, & qui y fomentoient des mouvemens séditieux. L'Empereur fatigué des dispositions des habitans de cette ville, résolut d'en faire le siege, & envoya des ordres pour cette expédition. Albert furieux souleva la Saxe entiere, où il s'étoit retiré: profitant, ou plutot abusant de l'autorité que lui donnoit sa qualité de Légat du S. Siege, il assembla les Evêques & les Seigneurs Saxons, peignit Henri comme l'oppresseur du Catholicisme, comme un monstre de tyrannie & contre lequel tout Catholique étoit en conscience obligé de prendre les armes. Il promit des pardons, des indulgences & la gloire céleste à quiconque se déclareroit contre le Souverain excommunié. Les Saxons ne résisterent point à l'appas des indulgences; ils s'armerent, le Légat se mit à leur tête, & alla se poster aux environs de Mayence, où l'Empereur, suivi de ses troupes, s'étoit déja rendu: les deux armées en présence étoient à la veille d'en venir à une action décisive, quand les plus modérés des deux partis songeant aux malheureuses suites que pourroit avoir ce combat, demanderent à terminer cette querelle par une conférence. L'Empereur qui souffroit de se voir obligé de s'armer contre ses sujets, consentit à cette demande; on choisit douze médiateurs dans chacun des deux partis, & ceux-ci convinrent que dans trois mois on tiendroit à Wurtzbourg une assemblée générale pour rétablir entierement la paix (2).

Troubles en Allemagne & Paix 1122.

Cette assemblée produisit tous les effets heureux qu'on en avoit attendus: la paix fut solidement conclue, & il fut défendu sous peine de la vie à tout citoyen de prendre les armes & de troubler le repos public; & comme l'excommunication du Souverain étoit le prétexte ordinaire dont les factieux se servoient, il fut envoyé deux députés, Brunon, Evêque de Spire & Arnoul, Abbé de Fulde à Rome, pour conjurer le Pape au nom de l'Allemagne entiere de convoquer un concile général, afin de rétablir la bonne intelligence entre le Sacerdoce & l'Empire.

(1) Petrus. *Diac. Cron. Cass.* T. 4. c. 70.

(2) Ursperg. *ad ann.* 1121. Spener. *ad eund. ann.*

Sect. IV. Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

De tous les Papes qui jusqu'alors avoient occupé le S. Siege, Caliste étoit sans contredit le plus prudent, le moins ambitieux; il maintenoit les droits dont ses prédécesseurs avoient joui, & il le devoit à sa dignité; mais il ne cherchoit pas à s'en arroger des nouveaux; il eut même cédé quelque chose de ses intérêts pour assurer la paix. Il se montra peu difficile, & il fut convenu entre lui & les députés, que l'Empereur renonceroit à l'investiture par la crosse & l'anneau; que les élections canoniques & les consécrations libres auroient lieu dans les Eglises d'Allemagne; que l'Eglise de S. Pierre seroit remise en possession des terres & des droits dont elle avoit été dépouillée depuis le commencement de cette querelle: de son côté le Pape consentit que désormais les élections des Evêques & des Abbés du Royaume d'Allemagne, fussent faites en présence du Prince où de ses commissaires, & que l'investiture fut donnée par le sceptre ou par un bâton. A l'égard des bénéfices d'Italie, il fut stipulé que ceux qui y seroient nommés seroient obligés de recevoir l'investiture du Pape six mois après leur nomination.

Traité de Paix entre le Pape & Henri V.

Ces conditions arrêtées, des députés accompagnés de trois Légats retournerent en Allemagne, où dans une diete générale l'Empereur, après quelques légeres difficultés, signa le traité, de concert avec les Princes & les Seigneurs d'Allemagne. Le Cardinal d'Ostie, l'un des Légats donna l'absolution à Henri, qui envoya des présenes magnifiques à Caliste, avec lequel il vécut désormais en bonne intelligence (1).

Ainsi finit la trop fameuse dispute au sujet des investitures. A bien apprécier les choses, cette querelle n'étoit au fond qu'une puérilité; car qu'importoit au fond, qu'un bénéficier fut investi par une crosse, un anneau, un sceptre ou un bâton?

Henri V n'avoit montré tant d'empressement à conclure la paix avec le S. Siege, qu'afin de n'avoir plus aucun obstacle qui retardât l'exécution du projet qu'il avoit formé de se venger avec éclat de Louis le Gros, Roi de France, auquel il ne pardonnoit pas d'avoir souffert qu'on l'excommuniât à Rheims: c'étoit cette ville même où il avoit reçu un si sanglant affront qu'il avoit résolu d'attaquer & de réduire en cendres. Son beau pere, Henri, Roi d'Angleterre étoit en guerre avec la France, & cette circonstance étoit très-favorable au chef de l'Empire, qui croyoit qu'en joignant ses armes à celles des Anglois, il lui seroit facile d'accabler les François auxquels il déclara la guerre, après s'être ligué avec Henri. Il étoit convenu entre le beau-pere & le gendre que tandis que le premier entreroit en France par la Normandie, l'autre pénétreroit par la Champagne. Dans cette vûe l'Empereur rassembla une nombreuse & formidable armée composée de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois, de Saxons & de la plûpart des peuples établis au-delà du Rhin (2).

Henri V. se prépare à porter la guerre en France.

Il s'en falloit de beaucoup que Louis le Gros fut en état de dissiper ce menaçant orage, & de lutter en même tems contre l'Empire & l'Angleterre: il avoit à se défendre lui même contre une partie de ses sujets indociles, & soulevés par l'ambition inquiète & entreprenante des grands vassaux, qui refusant de reconnoître la souveraineté de la couronne, s'érigoient en tyrans, & quoiqu'obligés de donner du secours au Roi, refusoient audacieusement de

(1) Pandolph. *Subliac. in vit. Greg.*

(2) Spener. *ad ann.* 1124. Daniel. *Hist. de France.* T. 2.

Hist. d'Allemagne, 1024-1125.

le servir, toutes les fois qu'ils ne le voyoient pas assez fort pour les y contraindre. Aussi Louis le Gros, depuis qu'il étoit monté sur le trône, avoit été perpétuellement armé contre ces turbulens rivaux de son autorité; & ce furent les guerres qu'il fut obligé de faire ou de soutenir contre eux qui lui avoient valu le surnom de *Batailleur*. La situation du Roi de France étoit alors d'autant plus inquiétante, que l'Angleterre occupoit une partie du royaume, & étendoit sa domination presques jusques aux portes de Paris; Louis étoit comme assiégé dans sa capitale, & hors d'état de faire parvenir ses ordres dans les provinces éloignées, qui d'ailleurs obéissoient moins au Roi qu'aux grands vassaux.

Sage conduite de Louis le Gros Roi de France.

Ce fut au milieu de ces inquiétudes que Louis reçut la nouvelle de la marche de l'Empereur qui venoit fondre sur la France avec toutes les forces de l'Allemagne. Déja le bruit de cette irruption imprévue avoit consterné la plûpart des François; mais il n'allarma point Louis, qui convoquant une assemblée des Seigneurs du royaume, leur peignit avec tant de force les dangers qui les menaçoient eux-mêmes, qu'oubliant leurs intérêts particuliers, remettant à d'autres tems l'exécution de leurs projets ambitieux, & se réunissant tous pour la défense commune, ils promirent au Roi de le servir de toute leur puissance & de combattre jusqu'à la mort pour la patrie (1).

En cette occasion les grands furent exacts à remplir leurs promesses, & Louis fut si bien secondé, qu'en peu de jours il se vit à la tête de l'armée la plus nombreuse. Une partie de ses troupes commandée par le brave Cliton, alla du côté de la Normandie s'opposer aux efforts des Anglois, tandis qu'à la tête du reste de l'armée, composée, (dit Suger Abbé de S. Denis) de plus de deux cent mille hommes, le Roi marcha contre les Allemands & alla se poster sous les murs de la ville de Rheims. Quoique suivi d'une armée presqu'aussi formidable, l'Empereur qui comptoit encore plus sur la discorde qui divisoit les François & sur l'indocilité des vassaux que sur ses propres forces, fut très-surpris de la défense vigoureuse que l'on se disposoit à lui opposer. Effrayé de l'appareil terrible de l'ennemi qu'il venoit attaquer il n'osa point avancer, & prétextant quelque mouvement au-delà du Rhin, il sortit précipitamment & remmena honteusement ses troupes dans ses états. Les Anglois ne flétrirent point la gloire de leurs armes par une fuite également précipitée: mais lâchement abandonnés par leurs alliés, ils ne tenterent aucune entreprise considérable, & bientôt, fatigués d'une guerre inutile & ruineuse ils demanderent la paix, que Louis le Gros leur accorda.

Retraite honteuse de Henri V. 1124.

Ce fut à-peu-près dans le même tems que le Pape Caliste étant mort à Rome, les voix se réunirent en faveur de Thibaut, Cardinal-prêtre, qui prit le nom de Célestin: mais on étoit encore assemblé dans l'église, & le nouveau Pontife alloit se mettre en possession de sa dignité, quand Frangipanni & quelques autres d'entre les principaux Romains, suivis de gens armés entrerent dans l'église, proclamerent Pape Lambert, Evêque d'Ostie, & le revêtirent d'une chappe rouge. Cette double élection, l'une tumultueuse & faite par des gens qui n'avoient aucun droit de nommer au Pontificat, l'autre légale & canonique eût inévitablement été suivie d'un schisme violent, si le bon Célestin, sacrifiant ses droits & son rang à la tranquillité de l'Eglise & des

(1) Spener. & Daniel. ib. & Mezerai. *Hist. de France.*

SECT. IV. *Hist.* d'Allemagne, 1024-1125.

peuples, n'eut cédé ses prétentions à son rival, qui fut alors nommé par le Sacré College & prit le nom de Honoré II. (1)

Honoré II est élu Pape.

En se reconciliant avec Rome, & en se faisant absoudre, Henri V s'étoit flatté d'éteindre les guerres civiles, de contenir les factieux & les rebelles qui, sous prétexte de son excommunication, avoient tant de fois agité ses Etats. Son espérance fut déçue: ses hauteurs & l'apreté de son caractere le faisoient trop détester pour qu'il pût compter sur la libre soumission des peuples. A peine il étoit de retour de son expédition en France, qu'il fut contraint d'aller affermir son autorité, que les Hollandois soulevés ne vouloient plus reconnoître. Les habitans de Worms se souleverent très-peu de tems après, & il fut encore obligé d'aller assiéger cette ville, qu'il prit par composition & où il décerna contre les coupables des supplices terribles, croyant par cet exemple effrayer quiconque seroit tenté de se revolter encore. Il se trompa cependant, & sa sévérité irritant les habitans de la ville de Rufac, ils se jeterent sur ses officiers, & se fussent jetés sur lui-même, s'il ne se fût dérobé à leur fureur par une prompte fuite. Transporté de colere il revint bientôt en force, investit la ville, la prit d'assaut, l'abandonna au pillage, au massacre, & finit par la réduire en cendres. Mais plus il faisoit éclater sa vengeance, plus il sentoit qu'il étoit abhorré: cette idée, affligeante en effet, lui causa une sombre mélancolie, qui en peu de jours l'affoiblit au point, qu'il connut lui-même qu'il ne lui restoit plus que peu de tems à vivre. Ses derniers jours furent affreux, & tels que devoit être la fin d'un tyran. L'image de son pere qu'il avoit opprimé avec tant d'inhumanité, étoit sans cesse devant lui: ses remords déchirans s'exhaloient en cris & en gémissemens; il passoit tour-à-tour de la plus violente douleur aux fureurs du désespoir, & cette situation accablante & trop méritée achevant de le consumer, il mourut le 23 de Mai 1125, après un regne de 19 années. Il eut sans-doute la plus intrépide valeur; il soutint avec fermeté, presque toujours avec autant de gloire que de succès, les droits de sa couronne & la prééminence de sa dignité: mais il fut cruel & perfide; il fut d'une avarice insatiable; il opprima ses peuples, & il en fut l'exécration. De son mariage, en 1114, avec Mathilde d'Angleterre, il ne laissa point d'enfans, & ses sujets regarderent ce défaut comme un bien parce qu'ils disoient que d'un tel monstre il n'eût pu sortir qu'une affreuse postérité (2).

Mort d'Henri V. 1125. Son caractere.

Il resta deux fils de sa sœur Agnès, savoir, Fréderic de Hohenstauffen, Duc de Suabe & d'Alsace; & Conrad, Duc de Franconie, mais la mort de Henri V mit fin à la troisieme race masculine de Souverains qui avoient occupé jusqu'alors le trône de l'Empire; celle de France, celle de Saxe & celle de Franconie. Les deux premieres avoient produit des Princes fort pieux, mais très-peu de grands Souverains, & ce ne furent que les successeurs d'Otton qui, par leur valeur & leurs qualités éminentes, se montrerent dignes d'être les successeurs de Charlemagne. La maison de Franconie qui étoit montée sur le trône en 1024 l'occupa jusqu'à 1125; quelques grands princes l'illustrerent, mais il n'y en eut gueres qui méritassent d'entrer en paralelle avec les succes-

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* L. 67.

(2) Otto Frif. Alberic. Conrad. Ursperg. Spener. *ad ann.* 1125.

ſeurs d'Otton. N'oublions pas de dire en finiſſant cette Section, que Mathilde, veuve de Henri V, retourna auprès de Henri I, Roi d'Angleterre ſon pere, & qu'ayant épouſé fort peu de tems après, Geoffroi Plantagenet elle donna à la Grande-Bretagne une nouvelle dynastie de Rois.

Hiſt. d'Allemagne, 1021-1125.

SECTION V.

Hiſtoire d'Allemagne, depuis la mort d'Henri V *en* 1125, *juſqu'à l'avenement* d'Otton IV *au trône de l'Empire en* 1208.

Henri V avoit regardé les deux Princes ſes neveux comme ſes enfans; & quelque tems avant ſa mort, les traitant comme ſes ſucceſſeurs, il leur envoya les ornemens impériaux. Ces deux princes étoient à tous égards très-dignes de ce rang; mais ils avoient aux yeux des peuples un vice qui les excluoit du trône, & ce vice étoit le malheur d'être les neveux de Henri, dont ſa mémoire, ainſi que celle de ſes deux prédéceſſeurs, étoit abhorrée des Allemands, qui craignoient trop d'être opprimés, tant que le ſceptre reſteroit dans la maiſon de Franconie, pourqu'ils ſongeaſſent à l'y perpétuer. D'ailleurs, les Seigneurs d'Allemagne étoient impatiens de rentrer dans leurs droits, & de jouir de la prérogative que les loix fondamentales leur donnoient d'élire un Souverain: enſorte qu'il fut réſolu qu'à la domination héréditaire de la derniere maiſon régnante, on ſubſtitueroit une ſorte de République librement ſoumiſe à un chef, qui reſteroit dans une dépendance perpétuelle des Etats de l'Empire. D'après ce nouveau plan, on ne s'occupa nullement de Conrad, ni de Frideric, & Lothaire ou Ludor, Prince Saxon qui ne penſoit à rien moins qu'à régner, réuniſſant tous les ſuffrages fut élu à Mayence le 30 Août 1125 (1).

Lothaire eſt élu Empereur.

Lothaire, de l'ancienne maiſon des Comtes de Querfurt, content de ſes comtés de Supplembourg, d'Arnsberg &c. ne s'occupoit que des moyens de paſſer paiſiblement le reſte d'une longue vie, qu'à ſon âge très-avancé, il croyoit devoir bientôt finir, car il avoit alors 87 années. Il s'étoit jadis ſignalé par les armes, & il s'étoit rendu très-formidable à la tête des Saxons revoltés contre Henri IV; pour tout dire en un mot, c'étoit par ſes rebellions que Lothaire s'étoit fait un grand nom: auſſi Henri V, en haine de ſon pere, s'étoit hâté de combler de bienfaits ce chef des revoltés, auquel il avoit donné le duché de Saxe Meinunguen, c'eſt-à-dire la haute Saxe. Bientôt [par ſon mariage en 1113 avec Richilde, Rebecca ou Richenza, fille unique de Henri le Gros, Duc de la Baſſe Saxe & dernier deſcendant de Henri l'Oiſeleur,] Lothaire ſe vit poſſeſſeur de la Saxe entiere, & il n'en fut ni plus paiſible ni moins entreprenant. Henri V ne l'avoit ſi richement récompenſé, que parcequ'il s'étoit montré l'un des plus obſtinés ennemis de Henri

(1) Spener. *Hiſt. Germ. Univ.* T. 1. L. 4.

Sect. V. Hist. d'Allemagne, 1125-1203.

Motifs qui firent élire Lothaire II

IV: ce motif méritoit bien l'ingratitude dont Lothaire paya les dons de son bienfaiteur, contre lequel il se revolta plusieurs fois, toujours prêt à soutenir les prétentions du pape contre les droits & les intérêts de la couronne impériale. Il s'étoit distingué sur-tout dans la trop sanglante querelle des investitures, & il fut tant zélé à seconder les vûes du S. Siege, que la cour de Rome se crut beaucoup plus redevable à la valeur, à l'intrépidité, &, pour tout dire, au caractere factieux & turbulent d'un tel défenseur, qu'elle ne l'étoit à ses propres forces & aux foudres du vatican, aussi, dès la mort de Henri V les Légats du S. Siege se donnerent tant de soins, & l'inquiet Albert, Archevêque de Mayence forma tant d'intrigues, qu'ils parvinrent à faire déférer la couronne d'Allemagne à Lothaire. Il faut cependant avouer que Lothaire, quoiqu'avec beaucoup de défauts, avoit de grandes qualités, il étoit brave, ardent, hardi, entreprenant, dévoré du désir de la gloire, bon général, ami de la justice, ami de la patrie, fort économe, avare même, d'une prudence, qui souvent dégénéroit en dissimulation & même en mauvaise foi (1).

Les entreprises ou plutôt les usurpations des derniers Empereurs avoient éclairé les Etats & les membres de l'Empire sur leurs vrais intérêts, & ils ne procéderent au couronnement du nouveau Souverain qu'après avoir fait rentrer sa puissance dans ses anciennes bornes. On lui laissa tout l'éclat de la représentation: on lui laissa le droit de répandre des graces, la plus belle sans contredit & la plus précieuse des prérogatives de la royauté; mais il fut statué que désormais les biens des proscrits reviendroient, non au Roi, comme auparavant, mais aux Etats, & que du reste, les Princes accusés ne pourroient être condamnés que dans une assemblée générale, & par le jugement des autres princes: on régla qu'à l'avenir le Souverain ne choisiroit plus une ville particuliere pour sa résidence: mais qu'il parcouroit successivement toutes les provinces, iroit de ville en ville, suivi de sa cour, qui, comme lui, seroit habituellement en voyage: enfin il lui fut défendu de faire construire ou de fortifier des places: on lui ôta le droit d'établir des impôts, en un mot on ne lui laissa que le pouvoir d'être juste & de faire du bien, & l'on prit les moyens les plus sages & les plus efficaces de l'empêcher de faire du mal.

Nouvelles Capitulations.

Lothaire souscrivit à ces nouveaux reglemens, & fut couronné à Aix la Chapelle en présence du Nonce du Pape le 13e Septembre 1125. Dans une diete qu'il tint à Magdebourg, il donna sa fille aînée Gertrude en mariage à Henri le superbe Duc de Baviere. Il fit aussi résoudre la guerre contre le Duc de Boheme, qui avoit dépossédé un Seigneur nommé Otton. Cette guerre ne fut d'abord rien moins qu'heureuse pour Lothaire: elle fut encore plus funeste pour Otton qui y perdit la vie: mais dans la suite Lothaire rétablit la gloire de ses armes avec tant de succès, que le Duc de Baviere fut contraint de demander la paix (2).

1127-1130. Conrad & Frideric ne pouvoient oublier que Henri V leur avoit envoyé les ornemens Impériaux. Résolus d'obtenir par la force des armes le rang auquel les Etats & les Seigneurs d'Allemagne ne leur avoient pas permis de s'élever, ils déclarerent la guerre à l'Empire, & publierent l'intention où ils

(1) Spener. *Eodem loco.* (2) Dodechinus. Spener. *ad ann.* 1126.

étoient d'envahir la couronne. Le Pape Honoré, allarmé pour le Roi d'Allemagne, le défendit de toute sa puissance, & excommunia les rebelles: mais sa foudre fut impuissante, & n'ajoûta point à la force des armes de Lothaire, qui, successivement assiégé à Nuremberg & à Spire, fut contraint d'abandonner ces villes aux ennemis. Cependant la fortune se déclara bientôt pour lui; la Franconie entiere fut enlevée à Conrad; Nuremberg, Ulm, Spire & plusieurs autres places rentrerent sous la domination de la couronne d'Allemagne. Conrad, désespérant de reprendre sur Lothaire la supériorité dans ce pays, forma, & dans le même tems exécuta un nouveau plan d'hostilités. Il passa rapidement les Alpes & se fit en Italie un parti si nombreux, si redoutable, qu'il parvint en très-peu de jours à se faire couronner Roi par Anselme, Archevêque de Milan (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Retraite de Conrad, & ses succès en Italie.

Par cela même que le Pape Honoré s'étoit déclaré pour Lothaire, celui-ci étoit odieux aux Italiens qui avoient offert la couronne Impériale à Charles le Bon Comte de Flandre, fils de S. Canut, Roi de Danemark: mais Charles n'aspiroit qu'à la couronne des Saints, & il fut aussi insensible aux offres des Italiens, qu'il l'avoit été à celles des Chrétiens de la Palestine, qui s'étoient inutilement efforcés de lui faire accepter le royaume de Jérusalem pendant la prison de Baudouin II.

Cependant à mesure que les armes de Conrad prospéroient en Italie, son parti s'affoiblissoit en Allemagne, où par la prudence, les soins & l'activité de Lothaire, il ne restoit presque plus de rebelles: mais un événement facheux vint accroître les troubles, au moment où l'on espéroit de les voir entierement cesser. Honoré mourut, & sa mort fut suivie d'un schisme affreux, à la faveur duquel les dissentions se ranimerent en Allemagne. Avant que de publier la nouvelle de la mort d'Honoré, les plus anciens d'entre les Cardinaux, craignant que les deux factions qui divisoient les Romains, attachés les uns à Lothaire, les autres à Conrad, ne rendissent l'élection d'un Pape trop tumultueuse, s'assemblerent & élurent Grégoire, Cardinal de S. Ange, qui se fit sacrer sous le nom d'Innocent II. Les Cardinaux que l'on n'avoit pas invités à venir donner leurs suffrages, furent très-offensés de la démarche de leurs confreres, & pour leur prouver que le S. Esprit étoit aussi pour eux, ils élurent un Pape, & ce fut Pierre Léon, qui prit le nom d'Anaclet II. Pierre étoit le plus fort; il se rendit maître de Rome d'où il obligea Innocent de s'éloigner & d'aller chercher un azile en France (2).

Election de deux Papes & Schisme.

Quoique possesseur du S. Siege & reconnu par les Romains pour légitime Pape, Anaclet crut qu'il lui importoit d'attirer dans son parti le Roi d'Allemagne, & il lui écrivit dans les termes les plus flatteurs & les plus pressans; mais Lothaire ne lui fit aucune réponse; l'Antipape lui écrivit encore & lui fit écrire par tous les Cardinaux de son parti. Lothaire garda le silence & ne se déclara pour aucun des deux Pontifes; c'étoit le parti le plus sage qu'il eût à prendre, & c'est ainsi que tous les Souverains devroient en user pour le bonheur des peuples & la paix des états, auxquels au fond, il importe très-peu que quelques prêtres assemblés & divisés d'opinions & de suffrages élisent deux ou trois Papes au lieu d'un.

(1) Otto Frising. *de Gest. Frid.* I. L. 10. Spener. *ad ann.* 1127·28·29·30.
(2) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 14. L. 67.

SECT. V *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

Roger II, Duc de Sicile ne penſa, ni ne ſe conduiſit comme Lothaire, & il ne réſiſta point aux offres ſéduiſantes d'Anaclet, qui lui donna ſa ſœur en mariage, & lui accorda avec le titre de Roi l'inveſtiture de la principauté de Capoue & de la ſeigneurie de Naples; enſorte que Roger ſe trouvant aſſez puiſſant pour joindre la réalité du pouvoir à la magnificence de la bulle que le S. Siege daignoit lui envoyer il ſe fit couronner Roi à Palerme. Telle fut l'origine du Royaume de Sicile, d'abord fondé par l'uſurpation des Normands, & enſuité érigé en Monarchie par un Antipape (1).

Le nouveau Souverain reſta fidellement attaché à ſon bienfaiteur, qui ne comptoit dans ſon parti que très-peu de Princes chrétiens. Le plus grand nombre tenoit pour Innocent; la France, l'Eſpagne, l'Angleterre l'avoient adopté pour Pape, & Lothaire, après avoir long tems balancé entre les deux concurrens avoit confirmé la premiere des deux élections dans le concile de Wurtzbourg. Il avoit même écrit à Innocent II, pour le prier de ſe rendre en Allemagne. Flatté de cette invitation, & d'ailleurs intéreſſé à ménager un Souverain auſſi puiſſant, Innocent qui étoit en France ſe rendit à Liege, où il fut reçu par les Princes d'Allemagne & ſur-tout par Lothaire avec des marques de reſpect & de vénération qui l'étonnerent, nonobſtant la haute idée qu'il eut des égards que les Souverains devoient à ſa dignité. Mais ſa ſurpriſe ceſſa bientôt, & dès le premier entretien qu'il eut avec Lothaire, il comprit aiſément à quoi aboutiroit le reſpect du Roi de Germanie. En effet, celui-ci lui dit ſans détour qu'en qualité de Roi d'Allemagne, il prétendoit ſuccéder à tous les droits de ſes prédéceſſeurs, & que l'une de leurs plus grandes prérogatives ayant toujours été de donner l'inveſtiture par la croſſe & l'anneau, il entendoit d'autant moins perdre ce droit, qu'inaliénable de ſa nature, il n'avoit pu être cédé par Henri V, & qu'Anaclet lui-même avoit offert de le reſtituer. Au mot d'inveſtiture Innocent & les Cardinaux de ſa ſuite pâlirent & reſterent pétrifiés. Lothaire demandoit une promte réponſe, & menaçoit d'en venir aux dernieres extrémités: les Cardinaux allarmoient le Souverain Pontife en lui repréſentant qu'il ſe trouvoit en la puiſſance d'un Roi fier, impérieux, & qui pouroit bien le traîter comme Henri V avoit traité Paſchal. Innocent ne ſavoit que réſoudre: heureuſement pour lui, S. Bernard étoit du nombre de ceux qui le ſuivoient; ce fut à lui qu'il s'adreſſa pour tâcher d'étouffer dans ſa naiſſance cette diſpute qui pouvoit avoir des ſuites ſi cruelles. S. Bernard étoit comme l'on ſait, le plus adroit des négociateurs & le plus éloquent des hommes de ſon ſiecle, il employa avec tant d'art la force & la ſéduction de ſon éloquence, qu'il parvint à perſuader à Lothaire de ſe contenter du droit d'accorder l'inveſtiture par le ſceptre, & il fut ſtatué entre les deux puiſſances qu'avant que de s'en retourner, Innocent couronneroit Lothaire, Roi de Germanie; que celui-ci à la tête d'une armée iroit à Rome en chaſſer l'Antipape, & rétablir ſur le S. Siege Innocent, qui le couronneroit Empereur (2).

Conteſtation entre le Pape & l'Empereur.

Traité entre les deux puiſſances.

Ce traité fut exécuté d'auſſi bonne foi qu'il avoit été conclu: Le Souverain Pontiſe retourna en France. Tandis que Lothaire ſe rendit en Allemagne, d'où

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, par M. D'Egly. (2) Otto Friſing. *Hiſt. du Pontif. d'Innocent* II. par Dom Jean de Lanes.

d'où s'éloignant bientôt après à la tête d'un corps de deux mille hommes seulement, il s'avança vers l'Italie. De son côté, le Pape entra par les montagnes de Gênes en Lombardie: il s'arrêta quelques jours à Plaisance, & en attendant Lothaire il y tint un concile, dans lequel on comprend qu'il n'eut garde d'oublier d'excommunier & de réexcommunier son rival Anaclet. L'entrevue du Pape & du Roi de Germanie se fit à Roncailles, & ils convinrent du jour auquel ils se trouveroient l'un & l'autre à Rome, où ils étoient persuadés qu'Anaclet n'oseroit les attendre. Ils se trompoient tous deux: le parti d'Anaclet étoit fort puissant à Rome, & Anaclet lui-même étoit sincerement persuadé de la légitimité de son élection; d'ailleurs, Lothaire n'avoit avec lui qu'un corps de deux mille hommes, & avec si peu de troupes, il n'y avoit gueres apparence de forcer l'Antipape, auprès duquel S. Bernard épuisa vainement toutes les ressources de son esprit & de son éloquence. L'Antipape rejeta obstinément toute proposition, & déclara qu'il étoit résolu d'opposer à la force la plus inébranlable résistance (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Résistance de l'Antipape Anaclet.

Irrité des refus d'Anaclet, Lothaire déterminé à tout tenter, fit avancer son petit corps de troupes, & il ne s'attendoit guere à réussir: mais ils fut si bien secondé par la fortune, que les défenseurs d'Anaclet fort mal à propos effrayés, allerent s'enfermer dans des forteresses, & se saisissant des hauteurs de Rome, elles laisserent le Pape Innocent en possession du palais Latran. Quelques jours après Innocent très-enchanté de ce succès auquel il ne s'étoit point attendu, couronna Lothaire Empereur, non dans l'église de S. Pierre, suivant l'usage, parcequ'elle étoit encore au pouvoir d'Anaclet, mais dans la petite église de S. Sauveur. En reconnoissance des soins & du zèle du nouveau chef de l'Empire, le Souverain Pontife lui donna & à Henri, Duc de Saxe & de Baviere son gendre, pendant leur vie seulement, toutes les terres que la Comtesse Mathilde avoit jadis possédées en Italie; mais à condition de les tenir à hommage à l'église de Rome & d'en payer un tribut annuel. Ensorte que le Chef de l'Empire ne rougit pas de s'avilir au point de dévenir le Vassal de l'Evêque de Rome. Aussi pour monument de ce triomphe, Innocent fit-il peindre un tableau aussi injurieux que le distique qu'on lisoit au bas (1).

Lâche conduite de l'Empereur Lothaire: il retourne en Allemagne.

Tout alors concourroit à combler les vœux d'Innocent II, & tandis que par intérêt, Lothaire lui sacrifioit l'honneur de sa couronne, les Génois & les Pisans lui soumettoient Civita Vecchia. Cependant maître des forts les plus importans de Rome, l'Antipape Anaclet occupoit encore une partie très-considérable de cette capitale; les fréquentes sorties de ses troupes incommodoient beaucoup Lothaire, qui ne pouvant se flatter de reduire cette troupe de rebelles avec le peu de soldats qu'il avoit, & qui d'ailleurs, hors d'état de supporter plus long-tems les grandes chaleurs de l'été, ne crut pas devoir faire un plus long séjour en Italie & reprit la route d'Allemagne: son départ ranima les espérances d'Anaclet & de ses partisans, dont le nombre s'accrut au point, qu'Innocent très-peu en sûreté à Rome, en sortit & se retira à Pise.

D'importantes affaires rappelloient Lothaire en Allemagne, où sa présence

(1) Surius *in vita S. Robert.*
(2) *Rex venit ante foras jurans prius Urbis honores,*
Post homo fit Papæ, sumit quo dante coronam.

Sect. V. Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Hostilitez de Conrad, & son Traité avec Lothaire.

étoit d'autant plus nécessaire, que Conrad & Frideric toujours dévorés du desir de régner, s'étoient revoltés pour la seconde fois & étoient à la tête d'une très-redoutable faction. Il n'étoit point de l'intérêt du Pape que ces dissentions occupassent & retinssent en Allemagne l'Empereur, de la protection duquel il avoit le plus pressant besoin, aussi le Souverain Pontife se hâta d'envoyer en qualité de son Légat, S. Bernard, qui, par son éloquence & son habileté dans l'art de négocier, engagea les rebelles à accepter les propositions qui leur furent faites & à signer un traité par lequel il fut convenu qu'oubliant de part & d'autre tout ce qui s'étoit passé, les prisonniers faits pendant les dernieres hostilités seroient rendus sans rançon; que les deux partis supporteroient chacun les frais & les dommages faits pendant la guerre, que Conrad enfin seroit reconnu pour le successeur de Lothaire au trône de l'Empire & que jusqu'à son avènement à la couronne, il occuperoit, après l'Empereur, le premier rang dans les diétes générales. Sans doute les Princes d'Allemagne intervinrent dans ce traité; car il ne dépendoit ni de Lothaire, ni de Conrad de disposer ainsi de la couronne élective de l'Empire (1).

La nouvelle de ce traité de paix causa la plus vive satisfaction au Pape Innocent II: il eut alors peu de peine à ramener à son obédience les rebelles d'Italie, partisans de Conrad & de l'Antipape Anaclet; celui-ci profitant de l'éloignement de l'Empereur avoit fait ravager les Provinces d'Italie attachées à son rival, par Roger, Roi de Sicile, seul Souverain de la Chrétienté qui se fût déclaré hautement contre le Pape légitime: allarmé du succès des Siciliens déja maîtres de Capoue, de Bénévent & de plusieurs villes considérables, Innocent écrivit à Lothaire des lettres fort pressantes pour l'inviter à venir au plutôt, s'opposer aux hostilités de Roger, qu'il traitoit d'usurpateur de la couronne de Sicile, qu'il avoit reçue des mains de l'Antipape, & dont le chef de l'Empire avoit seul le droit de disposer.

Entreprise d'Alphonse VIII Roi d'Espagne.

Un autre usurpateur beaucoup plus redoutable inquiétoit alors Lothaire, c'étoit Alphonse VIII, Roi de Léon & de Castille, qui, dans une assemblée générale des Prélats, des Grands & des particuliers les plus distingués de ses Etats, avoit fait délibérer qu'il prendroit désormais le titre, le rang & la qualité d'Empereur, avec toutes les marques de la dignité impériale. La nation avoit applaudi à cette délibération, & l'Archevêque de Tolede avoit fait la cérémonie du couronnement. Les écrivains contemporains assurent tous que le Pape Innocent, consulté sur cette entreprise, l'avoit approuvée, & qu'elle n'avoit été faite que d'après ses conseils & son consentement. On a de la peine à croire qu'Innocent, qui avoit de si grandes obligations à Lothaire, eut approuvé une semblable usurpation, dans le tems même qu'il imploroit le secours de ses armes contre Anaclet, & que ce n'étoit que par lui qu'il pouvoit espérer de l'emporter sur son rival. Il est vrai qu'Innocent avoit formellement déclaré, par le distique injurieux mis au bas du tableau du couronnement de Lothaire, ses prétentions au droit de disposer de la couronne impériale: il est vrai que comme ses prédécesseurs il tendoit de toute sa puissance à l'autorité absolue; il est incontestable enfin que la cour de Rome desiroit ardemment de se soustraire à la domination des Allemands. Ces consi-

(1) Otto Fris. Spener. Hist. Germ. T. 1. L. 5. c. 6.

dérations rendent assez vraisemblable ce consentement donné par Innocent à l'entreprise d'Alphonse (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Quoiqu'il en soit, il est certain que le Roi de Castille prit dès lors le titre d'Empereur; titre qui étoit regardé comme très-légitime à Rome, puisque S. Bernard lui-même écrivant à l'infante Sanche, lui donna la qualité de sœur de l'Empereur des Espagnes, & que Pierre, Abbé de Cluni; dans une lettre qu'il adressoit au Pape Innocent II disoit expressément, „l'Empereur d'Espa- „ gne, l'un des plus puissans Princes de la Chrétienté, a pour votre Sainteté „ un respect filial, &c.

La démarche d'Alphonse étoit sans contredit bien directement opposée aux droits & aux intérets de Lothaire, cependant il ne paroît pas que ce Monarque fit aucune tentative pour disputer au Roi d'Espagne un titre qui n'appartenoit qu'au chef de l'Empire d'Allemagne. Il ne paroit pas qu'il fut mécontent du Souverain Pontife; puisqu'au contraire, dès le commencement de l'année 1136 il passa les Alpes suivi d'une nombreuse armée, & alla répandre la terreur dans toutes les parties de l'Italie. La plûpart des provinces s'étoient déclarées pour Anaclet, qui graces à la force des armes de Roger, en avoit vu passer sous son obédience toutes les contrées, jusques sous les murs de Rome. L'Empereur fut occupé pendant toute une année, à rétablir son autorité en Lombardie, & à y faire reconnoître Innocent pour seul & légitime Pape.

Lothaire passe encore en Italie. 1136.

Lothaire ayant divisé son armée en deux corps, avoit confié le commandement de l'un à Henri, Duc de Saxe & de Baviere son gendre, qui, accompagné d'Innocent, avoit pris sa route par la Campanie, tandis qu'à la tête de l'autre, l'Empereur s'étoit avancé vers la Marche d'Ancone. Il avoit été convenu entre le beau-pere & le gendre qu'après avoir, chacun de son côté, soumis tout ce qui oseroit leur résister, ils se réuniroient sous les murs de Rome dont ils formeroient le siege, si les habitans leur en fermoient les portes, & d'où ils chasseroient l'Antipape & ses adhérans. L'expédition du Duc Henri fut heureuse & brillante: il soumit la Campanie entiere: Lothaire se signaloit par des succès tout aussi éclatans; Roger avoit fui devant lui, & s'étoit retiré en Sicile avec ses Normands. Les troupes impériales, après avoir soumis la Pouille, allerent se reposer & camper au voisinage d'Amalfi.

Ses succès.

Ce fut de là que le Pape, qui étoit venu joindre l'Empereur, envoya ordre à Raynold, Abbé du Mont-Cassin de venir le trouver. Raynold avoit été jusqu'alors un des plus zélés partisans d'Anaclet; mais celui-ci étoit le plus foible: les ordres d'Innocent étoient pressans; il fallut obéir, & Raynold se mit en route, accompagné de quelques moines. Il n'étoit plus qu'à une petite distance d'Amalfi, quand le Pape lui envoya dire, qu'avant d'entrer dans le camp il vint, nuds piés, lui demander pardon; lui jurer fidélité & anathématiser Anaclet. Raynold étoit tout au moins aussi fier qu'Innocent II; il ne voulut point se soumettre à cette humiliation, & il en appella à l'Empereur, à la décision duquel il promit de se conformer. Lothaire accepta volontiers la qualité de juge entre les moines & le Pape; il assembla un concile dans lequel on excommunia les Religieux & l'Abbé de Mont-Cassin, pour

(1) Mariana. Hist. Hisp. L. 10. ad ann. 1135.

Sect. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125 1208.

Contestations entre Innocent & Lothaire.

avoir reconnu Anaclet. Les excommuniés se plaignirent de la rigueur de cette sentence; plusieurs prirent parti pour eux. Après d'assez vives contestations, l'Empereur se rangea du côté des moines, & envoya prier le Pape de leur pardonner. Le Souverain Pontife n'en voulut rien faire, & exigea qu'ils lui prêtassent auparavant serment de fidélité. Lothaire offensé de cette obstination, protesta qu'il se sépareroit lui-même de l'église Romaine, pour peu que le Souverain Pontife persistât dans ses refus. Effrayé de cette menace Innocent se désista de ses prétentions, & se contenta de la part des moines du Mont-Cassin, du serment d'obéissance, les dispensant de lui prêter serment de fidélité (1).

Peu de jours après cette contestation Lothaire marcha vers Salerne, suivi de son armée, soutenue d'une flotte considérable, commandée par Guibald. Abbé de Stavelo. Salerne se rendit à l'Empereur: le Pape prétendit que c'étoit à lui qu'elle devoit se rendre, & que cette ville appartenoit au S. Siege: Lothaire lui contesta ce droit: ils étoient fort aigris l'un contre l'autre, & bientôt ils eurent une dispute encore plus sérieuse, au sujet du droit d'établir un Duc de la Pouille; droit que le Pape prétendoit avoir, & que l'Empereur mieux fondé soutenoit n'appartenir qu'à lui. Cette querelle fut accommodée, & l'Empereur donna ce Duché à Raynulfe son parent, qui en fut investi par l'étendard, que Lothaire & Innocent tenoient en même tems.

Les deux chefs moitié d'accord & moitié divisés se rendirent à Bénévent, où ils apprirent la nouvelle de la défection de l'Abbé du Mont-Cassin, qui, ligué avec Roger, Roi de Sicile, avoit demandé des troupes étrangeres pour se défendre contre les impériaux. Justement indigné de tant d'ingratitude Lothaire fit arrêter Rainold, & se rendit lui même avec l'Impératrice au monastere du Mont-Cassin: l'infidelle Abbé fut déposé & l'Empereur fit élire en sa place l'Abbé de Stavelo (2).

Il ne restoit plus de villes qui tinssent pour l'Antipape: Lothaire & Innocent allerent à Rome d'où Anaclet, trop foible pour leur résister, & trop coupable pour les attendre, s'étoit précipitamment éloigné. Les Romains paroissoient tranquilles & soumis; le schisme étoit, du moins en apparence, entierement éteint, & l'Empereur croyant qu'il ne lui restoit plus rien à faire, se remit en route pour gagner la Toscane, & de là rentrer dans ses Etats d'Allemagne, mais il n'étoit pas encore arrivé sur les frontieres d'Italie, que les schismatiques avoient repris les armes: Roger, Roi de Sicile, qui attendoit avec une flotte nombreuse le départ de l'Empereur, n'eut pas plutôt appris que ce monarque s'éloignoit, qu'il fit une descente dans la Pouille, où il porta le fer, la flamme & la destruction: il s'empara de la plûpart des villes, ravagea les provinces entieres, & rendit à l'Antipape Anaclet toute la supériorité qu'il avoit laissé prendre sur lui.

Anaclet reprend la supériorité.

Par malheur pour Innocent II, Lothaire étoit alors hors d'état de s'opposer à ces hostilités, depuis quelques jours il éprouvoit les douleurs d'une maladie cruelle, malgré laquelle cependant il s'obstinoit à poursuivre sa route: mais arrivé au pied des Alpes, il ne lui fut pas possible d'aller plus loin, & il mourut le 4 Décembre 1137, dans un petit village, où plutôt il s'étein-

(1) Fleuri. Hist. Eccl. T. 14. L. 68. (2) Chron. Cassin. c. 118.

gnit, âgé de près de 100 années dans la 13 de son regne comme Roi, & dans la 5e comme Empereur. Aux qualités brillantes des héros, il joignit les vertus d'uu grand homme: il remporta presque autant de victoires qu'il livra de combats, & il fut obligé d'être presque toujours les armes à la main, quelque desir qu'il eut de passer dans le calme & la paix les dernieres années de sa vie; mais l'amour de la justice l'emporta sur ce désir, & la justice, ainsi que le zele de la religion présiderent à toutes ses entreprises: ce zele fut très-vif, il le fut même plus qu'il n'eût du l'être; car on lui reprochoit de préférer le soin des affaires de l'Eglise à celui des affaires de l'Empire. Généreux sans ostentation & bienfaisant sans prodigalité, il aimoit à protéger les opprimés, à soulager les malheureux; on l'appelloit le pere des pauvres, & ce surnom qu'il méritoit, le flattoit plus que ceux de grand, d'illustre &c., que l'adulation à si fréquemment prodigués à tant de méchans Rois. Ce fut lui qui eut la gloire, si c'en est une, de tirer du milieu des ruines d'Amalfi le Digeste de Justinien qu'il y découvrit; & comme ce manuscrit étoit très-difficile à lire, il le fit transcrire par un jurisconsulte Allemand, qui en multiplia les copies. Quant à l'original, Lothaire en fit présent à la ville de Pavie, d'où il est passé dans la bibliotheque du Grand-Duc de Toscane. C'est là l'époque de la naissance du droit civil Romain en Europe, qui d'abord fut enseigné dans les écoles, ensuite consulté dans les tribunaux d'Italie, & qui fut, de proche en proche, adopté dans tous les Gouvernemens. Il n'est pas décidé encore si la découverte du Digeste à été plus utile que funeste à l'Europe, & si les loix de Justinien ont empêché plus d'injustice, qu'elles n'ont favorisé de contestations injustes, si elles ont plus servi à éclairer les juges qu'elles n'ont multiplié les détours de l'insidieuse chicane (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Mort de Lothaire II. 1137.

Son caractere.

Lothaire, Duc de Saxe eut deux filles, Gertrude qu'il avoit donnée en mariage à Henri le superbe, Duc de Baviere, & Hedwige qui avoit épousé Louis le Barbu, premier Landgrave de Thuringe, & descendant par Charles, Duc de Lorraine, de Louis d'Outremer, Roi de France. Quelques momens avant sa mort, Lothaire avoit remis à son gendre Henri les ornemens royaux, afin de témoigner que c'étoit lui qu'il désignoit pour son successeur à la couronne de Germanie: mais cette couronne étoit élective, & les Seigneurs Allemands ne trouvant Henri le Superbe déja que trop puissant, refuserent de se conformer aux dernieres volontés de l'Empereur & se donnerent pour Souverain Conrad III, Duc de Franconie, fils de Frideric, Comte de Hohenstauffe & d'Agnès, fille de l'Empereur Henri IV.

Cette élection fut unanime, & le nouveau monarque fut couronné à Aix la Chapelle, sans essuyer aucune contradiction, ce ne fut que quelques mois après que Henri le Superbe, irrité de se voir exclus du trône d'Allemagne, souleva les Saxons & suscita des troubles: mais ils furent bientôt étouffés, par l'activité de Conrad, qui contraignit les Saxons à venir lui rendre hommage, & Henri le Superbe à lui livrer les ornemens impériaux qu'il gardoit depuis la mort de Lothaire. Plein du desir de se venger, Henri se revolta ouvertement, ne put entraîner personne dans sa rébellion, fut mis au ban de l'Empire, & dépouillé de ses Duchés, qui furent donnés, la Saxe à Alb...

Conrad III Empereur, il soumet Henri le superbe.

(1) Chron. de Domini Jean Carion. Spener. L. 5.

Sect. V. Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

l'Ours, Marquis de Brandebourg & cousin du proscrit, la Baviere à Léopold V, Landgrave d'Autriche.

Furieux de se voir traiter en sujet rebelle, lui qui se prétendoit l'égal du Souverain, Henri le Superbe marcha à force contre Albert l'Ours, sur lequel il conquit la Saxe, & déjà il étoit en route pour aller se remettre en possession de la Baviere, lorsque la mort vint mettre fin à tous ses projets de vengeance. Mais il laissoit un fils qui n'étoit que trop en état de suivre les hardis projets de son pere: c'étoit Henri, que son courage fit dans la suite surnommer *le Lion*: il étoit encore dans l'enfance, & Guelfe son oncle, frere de Henri le Superbe embrassa hautement sa défense, intéressa les Saxons à la cause de son pupille, & vraisemblablement il n'auroit pas tardé à s'emparer de la Baviere, si Conrad ne se fut hâté de voler au secours de Léopold qu'il avoit investi de ce duché.

Troubles & guerres particulieres en Allemagne.

Il y eut plusieurs combats entre les deux partis, & la victoire demeura indécise: il paroit cependant que le Roi de Germanie eut l'avantage, puisque Guelfe alla se renfermer au château de Weinsberg, où il fut assiégé. Ce fut pendant ce siege que prirent naissance ces deux factions célebres des Guelfes & des Gibelins, qui dans la suite porterent leur haine mutuelle à de si terribles excès. Du côté du haut Rhin, sur les confins de l'Italie & de l'Allemagne étoient deux puissantes Maisons, fort jalouses l'une de l'autre, cherchant à dominer exclusivement l'une à l'autre, & qui depuis long-tems s'étoient voué une haine irréconciliable: ces deux maisons étoient celle de Henri Gibelin, & celle de Guelfe d'Aldorf, la premiere étoit la plus illustre, par l'avantage qu'elle avoit d'avoir donné naissance à cinq Empereurs; savoir, Conrad le Salique, les trois derniers Henris & Conrad III. Si la maison de Guelfe d'Aldorf n'avoit pas produit des Rois de Germanie, ni des chefs de l'Empire, elle prétendoit avoir la supériorité comme plus ancienne, & d'ailleurs elle comptoit plusieurs Ducs de Boheme. Cette dispute de préséance étoit fort animée lorsque Conrad vint assiéger le château de Weinsberg. Guelfe s'y défendit avec la plus grande valeur & dans une sortie qu'il fit, il donna à ses gens pour mot de ralliement son nom de Guelfe; tandis que Frideric, frere de Conrad & qui commandoit aux assiégeans, donnoit à ceux-ci, pour mot du guet le nom de Gibelin qui étoit celui de sa maison: de-là vinrent ces deux factions ennemies, qui pendant plusieurs siecles ne cesserent de s'entre-détruire, se déclarant toujours, celle des Guelfes pour les Papes, & celle des Gibelins pour les Empereurs (1).

Origine des Factions des Guelfes & des Gibelins 1139.

Le premier combat que les deux partis se livrerent ne fut pas heureux pour Guelfe qui perdit beaucoup de monde & fut contraint de se retirer en désordre dans son château, où il se défendit jusqu'à ce que réduit à la derniere extrémité il demanda à capituler. L'Empereur lui fit répondre qu'il lui seroit permis de se retirer & qu'il ne seroit point inquieté dans sa retraite. Mais l'épouse de Guelfe, disent quelques Chroniqueurs, se défiant de la bonne foi de Conrad, lui envoya demander un sauf-conduit pour elle & toutes les dames de sa suite, avec la liberté de prendre sur elles tout ce qu'elles pourroient emporter: l'Empereur accorda cette demande, & fut, ajoûte-t-on, étran-

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ.* L. I. c. 2.

gement surpris de voir sortir du château l'épouse de Guelfe & toutes les autres femmes, chacune emportant son mari sur ses épaules. Nous n'avons garde de garantir la vérité de ce fait: ce qu'il y a de plus assuré est que les hostilités durerent fort long-tems encore & que fatigué d'une guerre qui l'épuisoit, Conrad III, pour avoir la paix, rendit enfin la Saxe à Henri le Lion, à condition qu'il se désisteroit de ses prétentions au Duché de Baviere en faveur de Henri Jasemergot, frere uterin de Conrad, & de Léopold, mort depuis quelque tems (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

La paix que la cessation de ces hostilités rétablit en Allemagne, permit à Conrad III de songer enfin aux moyens de pacifier aussi les troubles qui depuis tant d'années désoloient l'Italie; les dissentions publiques n'avoient plus le schisme pour cause, car l'Antipape Anaclet étoit mort, & par un traité de paix Innocent II avoit confirmé à Roger le royaume de Sicile, le Duché de la Pouille & la principauté de Capoüe; ensorte que la bonne intelligence régnoit dans ces contrées entre le Pape & les différens Souverains: mais par excès de zele, par le desir trop véhément de rétablir les bonnes mœurs, un homme rempli de bonnes vûes altéra cette bonne intelligence & suscita de nouveaux troubles: cet homme étoit l'honnête & trop bouillant Arnaud de Bresse, jadis disciple d'Abeilard, & qui scandalisé de la perversité des mœurs, de la vie toute licentieuse, & plus encore de l'énormité des richesses du Pape, des Evêques, des Abbés & des Moines, entreprit de les ramener tous à l'antique pauvreté évangelique; & pour cela, il se mit à déclamer avec beaucoup de violence contre les abus & les vices qui souilloient le Sanctuaire. Comme dans ses discours publics il ne cessoit d'exhorter les chefs de la Hyerarchie à restituer aux peuples les biens immenses qui leur en étoient venus, ou à titre de donnation, où à titre d'usurpation; ses sermons eurent, comme il devoit s'y attendre, le succès le plus étonnant, & le clergé ne paroissant rien moins que disposé à suivre les conseils qu'Arnaud de Bresse lui donnoit, les Evêques & les Moines furent bientôt méprisés & haïs. Dire au clergé de se désaisir de ses possessions, c'étoit sans contredit l'attaquer par l'endroit le plus sensible: aussi Arnaud de Bresse ne tarda-t-il gueres à être déclaré hérétique & condamné comme tel dans un concile; poursuivi par les prêtres & par les moines, foudroyé par le Pape & condamné par un concile, Arnaud de Bresse fut contraint de quitter l'Italie & d'aller chercher un azile en Suisse où il resta jusqu'à la mort du Pape Innocent II, qui cessa de régner & de vivre le 24e de Septembre 1143 (2).

Troubles d'Italie. 1142.

Célestin, successeur d'Innocent, n'avoit tenu les clefs de S. Pierre que pendant cinq mois, & quand Lucius II, eut été élu, les Romains sur qui les harangues d'Arnaud de Bresse, de retour en Italie depuis quelque tems, avoient fait la plus forte impression, étoient très-disposés à reprendre eux-mêmes le Gouvernement de leur ville, & à en dépouiller le Pape, afin de le rapprocher d'autant plus de la perfection de la pauvreté évangelique. Arnaud les exhortoit de toute sa puissance à l'exécution de ce projet, & leur retraçant la gloire des habitans de Rome, dans le tems de la République,

Entreprise des Romains.

(1) Joan. Trithenius. *Chron. ad ann.* 1140.

(2) Otto Fris. *de rebus gestis Frideric.* L. 2. c. 20.

Sect. V. *Hist. d'Allemagne*, 1125-1208.

lorsqu'ils régnoient sur la terre soumise, il leur consultoit de reconstruire le Capitole, tel qu'il étoit sous le grand Scipion; de rétablir l'autorité du Sénat, & de redonner l'existence à l'ordre des Chevaliers.

C'étoit une manie fort ancienne chez les habitans de Rome de se croire réellement issus de ces illustres Romains qui florissoient dans le tems le plus glorieux de la République. Echauffés par les discours & les promesses d'Arnaud, ils commencerent par créer des Sénateurs, & choisirent ensuite pour Patrice, Jourdain, frere de l'Antipape Anaclet. Toutefois comme ils prévoioient que Conrad ne manqueroit pas de s'opposer au rétablissement de la République, ils lui écrivirent, & pour lui faire prendre le change, ils lui dirent qu'ils ne vouloient, par ces innovations, dont peut-être des mal-intentionés ne manqueroient pas de l'informer, que rétablir la gloire de l'Empire, & lui rendre toute cette splendeur qu'elle avoit eue du tems des plus célebres Empereurs. De son côté le Pape Lucius envoya demander du secours à Conrad contre des entreprises qu'il assuroit être encore plus contraires aux intérêts du sceptre Impérial, qu'à ceux du suprême pontificat. Conrad ne répondit ni à l'une ni à l'autre de ces lettres, & il laissa les Romains lutter contre la domination papale, dans la persuasion que son autorité ne pouvoit que gagner à l'affoiblissement de la puissance Pontificale. Mais Conrad agissoit en très-mauvais politique; il eut du appuyer de la force de ses armes les Romains, qui contre leur intention, lui présentoient l'occasion la plus favorable de venger les droits de l'Empire & de faire rentrer les villes d'Italie sous son obéissance il parut très-indifférent à tout ce qui se passoit alors dans ce pays, où il n'alla pas même pour y recevoir la couronne des mains du Souverain Pontife: il est vrai qu'il n'en fut pas moins généralement reconnu pour légitime Empereur (1).

Mauvaise politique de Conrad.

Plus forts par la neutralité de Conrad, les Romains casserent le préfet de leur ville, abolirent cette dignité, & contraignirent les principaux citoiens à reconnoître l'autorité du nouveau Patrice: afin qu'il n'y eut chez eux rien qui blessât l'égalité républicaine, ils abattirent les tours des palais de quelques Seigneurs, celles sur-tout des Cardinaux, & allerent en armes sommer Lucius II de céder au Patrice tous les impôts dont il recevoit le produit. Lucius qui croyoit encore, pouvoir leur en imposer en leur parlant en maître, rejeta fort vivement cette demande, & le peuple irrité courut s'emparer du Capitole: le Souverain Pontife suivi d'un petit corps d'assez mauvaises troupes, marcha contre les revoltés; mais il ne fut point heureux, & dans le combat qui fut donné sous les murs du Capitole, Lucius fut si rudement frappé d'un coup de pierre, qu'il en mourut quelques heures après.

Le Successeur de Lucius, Eugene III voulut user aussi d'autorité & ne réussit pas: il employa la force & fut plus d'une fois chassé de Rome; enfin il fut contraint de demander la paix & d'accepter les conditions que les Romains lui proposerent (2).

Seconde Croisade.

Eugene eut plus de bonheur dans la publication de la seconde croisade: secondé par l'éloquence du très zélé Bernard, il engagea la plûpart des Souverains de l'Europe dans cette expédition aussi folle que ruineuse & meurtriere. A la voix de S. Bernard, qui, de France où il venoit de donner la croix

(1) Fleurl. *Hist. Eccl.* L. 69. (2) Otto Fris. *Chron.* L. 7. Spener. L. 6. c. 2.

croix à Louis VII surnommé *le Jeune*, étoit passé en Allemagne, l'Empereur, après avoir fait quelques difficultés, se croisa aussi à Spire dans une diete générale. A l'exemple du Monarque, Frideric, Duc de Suabe son neveu se croisa, & fut imité par une foule de seigneurs & de gentil-hommes. Une paix générale réunit tous les Princes Chrétiens: chacun d'eux voulut contribuer à cette expédition; de nombreuses armées furent levées de toutes parts; les Rois épuiserent leurs trésors; les Seigneurs vendirent à vil prix leurs possessions; & tandis qu'ils enrichissoient les monasteres acquereurs de leurs héritages, ils couroient avec leurs vassaux, engraisser de leur sang les champs de la Palestine (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Conrad part pour la Palestine. 1147.

Conrad atteint de l'épidémie générale rassembla toutes les forces de l'Empire, & prenant les devants, il partit vers le tems de Pâques de l'année 1147, à la tête d'une armée de plus de 100 mille hommes, après avoir pris cependant la précaution de faire élire Roi Henri son fils aîné, qu'il fit couronner à Aix la Chapelle. S'étant embarqué sur le Danube à Ratisbonne il ne fut pas plutôt arrivé sur les frontieres des deux Empires d'Orient & d'Occident, qu'il s'apperçut des mauvaises intentions de l'Empereur des Grecs pour les croisés: cet Empereur étoit Emanuel Comnene, Souverain altier, débauché, cruel, dissimulé jusqu'à la perfidie, & qui avoit juré la perte des croisés. Il reçut avec tous les dehors de la plus sincere amitié les Ambassadeurs de Conrad, promit de fournir aux Allemands des vivres en abondance, & d'avoir soin qu'ils ne manquassent de rien dans toute l'étendue de son Empire, à condition qu'elles gardassent une exacte discipline & qu'elles ne commissent aucun excés dans leur marche. Mais tandis que Manuel prenoit avec les Ambassadeurs de Conrad des engagemens qu'il étoit bien résolu de ne pas remplir, il étoit agité par les soupçons que lui inspiroit sa défiance naturelle, & que les circonstances ne lui faisoient paroître que trop fondées. En effet, l'Empereur de Constantinople étoit alors en guerre avec Roger, Roi de Sicile, qu'il savoit être d'intelligence avec les croisés: ensorte que craignant que ceux-ci ne formassent quelque projet d'invasion dans ses états, il crut devoir les prévenir, & prendre contre eux les mêmes précautions qu'il eut prises contre des ennemis déclarés: dans cette vûe, après avoir fait fortifier ses places, il envoya de nombreux détachemens avec ordre d'inquiéter les croisés dans leur marche; & dans le même tems faisant sa paix avec les infideles, il leur promit de faire périr les croisés ou par la faim, ou en les engageant dans des lieux difficiles, d'où ils ne pouroient plus se dégager.

Perfidie de l'Empereur de Constantinople.

Cependant les troupes Impériales qui ne se doutoient point de la perfidie des Grecs avançoient toujours, & elles arriverent enfin à Constantinople. Les deux Empereurs étoient beau-freres, ayant épousé les deux filles de Bérenger, Comte de Luxembourg & de Sulbach; ils étoient d'ailleurs liés par des traités: Manuel Comnene s'étoit solemnellement engagé à secourir & à servir de toute sa puissance les croisés. Malgré tant de raisons de se confier l'un à l'autre, leur entrevue fut très-froide: Manuel, qui ne desiroit rien tant que de voir son beau-frere s'éloigner, avoit eu soin de faire préparer des

(1) Dom de Lanco. *Hist. du Pontif. d'Eugene III.*

Sect. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

Fâcheuse situation des Croisés.

vaisseaux de transport, & il pressa beaucoup son départ, quoiqu'il fut qu'il avoit été convenu entre Conrad & le Roi de France, que le premier attendroit les François à Constantinople. L'Empereur d'Allemagne insista vainement sur les engagemens qu'il avoit pris; Manuel fit tant d'instances, que Conrad craignant, s'il s'obstinoit à demeurer, que son beau-frere, dont il avoit démêlé le caractere faux & perfide, ne lui coupât les vivres, se mit en route, & traversant la Bithynie s'avança vers la Lycaonie (1).

Cependant averti par Comnene de la marche des Allemands, le Soudan de Conium, étoit allé les attendre avec une armée innombrable au passage des montagnes dans les défilés desquelles il falloit nécessairement s'engager pour arriver en Lycaonie. Avant que de parvenir à ces montagnes, les troupes Allemandes avoient été déjà très-fatiguées par les attaques presque perpétuelles des Grecs, qui, placés en embuscade dans tous les détroits des montagnes, ne cessoient de les inquiéter & de massacrer tous ceux des soldats qui avoient l'imprudence de s'écarter du corps d'armée. Comme si ces désagrémens n'eussent point encore suffi, les Impériaux avoient en même tems à lutter contre la faim, & ce n'étoit qu'à force ouverte qu'ils pouvoient se procurer des vivres. Peu content de tous ces moyens, l'Empereur de Constantinople avoit trâmé un complot dont il se promettoit le plus grand succès, & qui lui faisoit espérer de recevoir bientôt la nouvelle de la destruction entiere de l'armée de Conrad: cette armée en effet, n'avoit d'autres guides que ceux que Comnene lui avoit donnés, & ces guides avoient ordre de l'égarer, de la conduire par les vallées, les montagnes, les défilés les plus dangereux à passer, en un mot dans tous les lieux où il savoit que les infideles seroient postés en embuscade (2).

Obligé de se fier à ces guides, Conrad arrivé à Nicomedie les consulta sur la route qu'il avoit à tenir pour arriver le plus promtement qu'il lui seroit possible à Antioche, & sur la quantité de vivres dont il devoit faire provision. D'après les assurances que lui donnerent ces traîtres, il ne prit des vivres que pour huit jours, & s'engagea dans les défilés les plus difficiles. Mais les huit jours écoulés, les vivres manquerent tout-à-fait, & l'armée se trouva presqu'aussi loin de la Lycaonie qu'elle en avoit été éloignée lors de son départ de Nicomedie. Pour comble d'infortune, les guides qui avoient trompé Conrad, se sauverent dès la nuit suivante, abandonnant les Allemands au milieu des montagnes, où il étoit pour eux tout aussi dangereux de rester, que d'avancer ou de reculer. Il fallut cependant se déterminer, & pour son malheur, cette armée qui déja commençoit à être exténuée par la diete, prit à gauche, au lieu de prendre à droite; ensorte qu'elle s'égara dans les déserts de la Cappadoce, où bientôt sa situation fut affreuse & presque désespérée.

Ce fut dans cette violente crise que l'on vint avertir Conrad de la marche du Soudan de Conium, qui venoit, dans la résolution d'accabler les Allemands: cet avis n'étoit que trop sûr, & quelques momens après, le camp de l'Empereur fut investi de tous côtés par les infideles qui faisoient pleuvoir sur les Impériaux une grêle de fléches: cette premiere attaque fit périr une foule d'Allemands, & ce ne furent pas les plus malheureux: en effet, Conrad ayant

(1) Otto Fris. *de gestes Frider.* (2) Guill. de Tyr. L. 16. c. 10. Nicetas L. 1.

voulu ranger le reste de ses troupes en bataille, cette armée accablée de faim, de soif & de fatigue, les chevaux harrassés, déferrés, il ne fut pas possible aux Impériaux d'en venir à un combat, ni de se mettre à l'abri des fréquentes attaques des ennemis, qui firent un horrible carnage des Allemands. Dans cette extrémité Conrad blessé de deux coups de fléche, perdant son sang, & accompagné seulement d'un petit nombre de soldats, ne chercha qu'à sauver sa vie & eut bien de la peine à s'échapper, abandonnant ses bagages, ainsi que les blessés, qui furent tous ou passés au fil de l'épée ou menés en captivité. Quant à l'Empereur d'Allemagne, il erra long-tems en fugitif, & gagna la ville de Nicée, avec une très-foible escorte d'Allemands, reste de la plus florissante armée que l'on eut vue depuis long-tems, & qui, sans les atroces perfidies de Manuel Comnene, eut seule été capable de conquérir tout l'Orient (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Déroute & massacre des Allemands.

Par bonheur pour Conrad, les François & Louis à leur tête, venoient d'arriver à Nicée, où il ne tint point au Roi de France que l'Empereur n'oubliât ses disgraces passées: mais sa situation étoit si déplorable, que ne pouvant paroître avec tout l'éclat de son rang, & ne jugeant pas convenable à sa dignité d'être comme à la suite & à la solde du Monarque François, il s'embarqua au port d'Ephese, & eut la lâcheté de retourner à Constantinople, où il n'eut dû paroître que pour se venger avec éclat de toutes les indignités que lui avoit fait essuyer le traître Manuel, qui ne le craignant plus l'accueillit avec distinction, & le retint dans son palais jusqu'au printems suivant, tems auquel Conrad avoit promis d'aller accomplir un vœu à Jérusalem.

On sait que le Roi de France ne fut pas plus heureux que Conrad dans cette expédition: on sait qu'il essuya même de plus cruelles infortunes, puisqu'outre de voir ses troupes très-fréquemment battues, Eléonor son épouse, éperduement & même très-indécemment amoureuse de Raimond de Poitiers, lui fit le plus sensible outrage. Louis se conduisit exactement comme le Chef de l'Empire; il alla de même accomplir un vœu, & les deux infortunés Monarques se rencontrerent en même tems à Jérusalem: là ils fixerent, avec Baudouin III, un jour & un lieu d'assemblée pour y délibérer sur les affaires des Chrétiens de la Palestine, & Ptolemais, ou Acre, fut choisie pour le lieu de la conférence (2).

Ce fut dans cette assemblée que l'on convint que ce qu'il y avoit de plus avantageux à faire pour le bien de la religion étoit d'entreprendre le siege de Damas. Cette résolution prise, les trois Souverains firent de nouvelles dépenses & ordonnerent de si grands préparatifs, que bientôt on vit sous leurs drapeaux une très-formidable armée, qu'ils diviserent en trois corps. Baudouin III, Roi de Jérusalem à la tête de l'avant-garde, donna le premier assaut: mais Damas étoit l'une des plus fortes places de l'Orient, défendue par une très-nombreuse garnison, & vraisemblablement les assiégeans eussent été cruellement repoussés, si Conrad accourant au secours du Roi de Jérusalem, n'eut obligé les assiégés de se jeter dans la ville & d'abandonner une partie des remparts, cet avantage ranima le courage & l'espérance des assié-

Succès, & défaite des Croisés. 1148.

(1) Daniel. *Hist. de Franc.* Maimbourg. Spener. *Hist. des Croi.* L. 4.

(2) Guill. de Tyr. Maimbourg.

geans. Delà les assiégés très-vivement pressés, songeoient à s'enfuir de Damas, lorsqu'ils eurent recours à un expédient qui, à la honte des assiégeans, réussit. Ils corrompirent à force d'argent quelques uns des Seigneurs croisés, & les traîtres, par les fausses raisons qu'ils alléguerent, persuaderent aux trois Monarques d'interrompre l'attaque, & de transporter le camp de l'autre côté de la ville, où ils assurerent que les murs étoient plus foibles. Cette nouvelle opération n'eut pas été plutôt exécutée, que les assiégés reprirent la supériorité, tandis que les assiégeans éloignés des canaux, manquant d'eau & souffrant beaucoup de la soif, ne pouvant d'ailleurs se procurer des fourrages pour la cavalerie, ni des vivres pour eux-mêmes, se virent en très-peu de jours réduits à la situation la plus fâcheuse. Manquant de tout, sans ressource, sans espérance Conrad & le Roi de France furent contraints de lever le siege, pour ne pas achever de ruiner le peu de troupes qui leur restoient. L'Empereur indigné de tant de trahisons, & toujours également facile à se laisser tromper, s'embarqua sur les vaisseaux de Manuel, auprès duquel il alla passer quelques jours en Achaïe (1).

L'Empereur Manuel qui étoit toujours en guerre avec le Roi de Sicile, proposa à Conrad, qui avoit quelques raisons aussi de se plaindre du Roi Normand, de tourner ses armes contre ce Souverain; & Conrad oubliant que son beau-frere étoit l'auteur de toutes ses disgraces, eut la foiblesse de se liguer avec lui, & d'entreprendre une guerre à laquelle il n'avoit lui-même aucun intérêt. Ses forces réunies à celles de l'Empereur d'Orient n'intimiderent pas Roger, qui remporta sur les deux Monarques les avantages les plus considérables, ensorte que Conrad aussi humilié d'échouer contre le Roi de Sicile, qu'il l'avoit été d'être battu par le Soudan de Syrie, prit enfin le parti de s'en retourner par mer en Allemagne, après avoir laissé morts ou captifs chez les infideles plus de 100 mille combattans, qui avoient eu le malheur de le suivre dans cette folle expédition.

A son retour dans ses Etats, l'Empereur trouva ses sujets fort mécontens de S. Bernard, auquel ils reprochoient, en apparence avec trop de raison, d'avoir par ses sermons & ses promesses séduisantes excité les Princes & le peuple à prendre les armes contre les infideles, & d'avoir, pour seconder les vues du Souverain Pontife, causé à l'Europe Chrétienne des malheurs irréparables, la perte de plus de 500 mille Chrétiens & la ruine presque entiere de plusieurs Gouvernemens. A ces reproches S. Bernard répondoit fort pieusement qu'il n'y avoit ni de la faute du ciel, ni de celle du Pape, ni même de la sienne, si les promesses qu'il leur avoit si fréquemment répétées n'avoient point été remplies; mais que les Croisés ne devoient s'en prendre qu'à eux-mêmes, à leurs crimes, à leur licence, à leurs débordemens, & sur-tout à la mésintelligence qui avoit divisé les chefs de cette expédition, enfin aux trahisons & aux perfidies des Grecs (2).

Plus consolant encore que S. Bernard, le Pape Eugene écrivit à Conrad une fort longue lettre, très-peu propre à lui faire oublier les désastres qu'il avoit éprouvés, & dans laquelle il s'épuisoit en lieux communs sur l'insta-

(1) Spener. *Hist. Germ.* L. 5. c. 2.

(2) Daniel *Hist. de Franc.* Spener. Maimbourg, &c.

bilité des choses humaines, & rassembloit infatigablement les exemples les plus connus, tirés de l'Ecriture Sainte & même de l'histoire profane. Conrad III eut l'ingratitude de n'être nullement émerveillé de l'éloquence d'Eugene, & il ne songea plus qu'aux moyens, sinon de réparer les grandes pertes qu'il avoit faites, du moins de rétablir la gloire de ses armes, si fort ternies en Palestine. Les Polonois lui présenterent l'occasion qu'il cherchoit, & promt à la saisir, il leur déclara la guerre pour un sujet très-mince. En effet Boleslas III, dernier Duc de Pologne, ayant partagé ses états entre ses quatre enfans, Uladislas, Boleslas, Miecslas & Henri, les Etats avoient déféré à l'aîné des quatre freres, Uladislas, le titre de Duc, & avoient statué que ses trois freres jouiroient paisiblement, chacun de la portion qui lui étoit échue en partage. Les quatres freres avoient accepté ces conditions, mais bientôt Uladislas entreprit de dépouiller Boleslas, Miecslas & Henri. A peine il eut formé ce projet évidemment injuste, qu'il déclara la guerre à ses trois freres: il ne fut point heureux: ses freres le battirent, lui enleverent à lui-même sa portion d'héritage paternel, & profiterent si bien de leurs avantages, que contraint de s'éloigner de la Pologne, il alla chercher un azile à la cour de Conrad, dont il implora le secours (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Guerre de Conrad contre les Polonois.

L'Empereur eut dû se contenter de reconcilier Uladislas avec ses freres: il eût du sur-tout ne pas oublier que Uladislas ayant été l'aggresseur & mal fondé dans ses prétentions, c'étoit évidemment entreprendre une guerre injuste que de le seconder dans ses vues d'usurpation, mais alors Conrad ne cherchoit que le prétexte d'une guerre, afin de rétablir en Europe sa gloire qu'il étoit désespéré d'avoir si fort obscurcie en Asie: aussi s'empressa-t-il d'envoyer sommer Boleslas le *Frisé*, que les Polonois avoient reconnu pour leur Duc, de restituer incessamment les Etats à Uladislas. Cette demande impérieuse fut rejetée: Conrad s'y attendoit, & rassemblant ses troupes, auxquelles se joignirent les Bohémiens & les Moraves, il étoit prêt à entrer en Pologne, quand Boleslas qui faisoit consister sa gloire à épargner le sang de ses sujets, pour détourner l'orage qui menaçoit ses états, envoya demander un sauf-conduit à l'Empereur; il l'obtint, & passant dans le camp Impérial, il fut admis au conseil: il parla avec tant de force de la conduite injuste, usurpatrice de leur frere; il montra tant de prudence & tant de fermeté en même tems, que l'Empereur, honteux d'avoir entrepris la défense d'une mauvaise cause, se repentit de s'être engagé si avant: mais plus il s'étoit engagé, plus il lui eut été glorieux de se désister hautement de cette entreprise par cela seul qu'elle étoit injuste; & c'est pourtant ce qu'il n'eût point fait, si pour le déterminer, Boleslas, qui n'ignoroit pas combien la guerre de Syrie avoit épuisé les trésors de l'Empire, ne lui eût offert des sommes très-considérables & gagné par ses largesses les principaux officiers de sa cour. L'Empereur ne tint pas contre cette maniere de plaider, & prétextant le mauvais état de sa santé, qui n'avoit jamais été si florissante, il abandonna Uladislas à sa mauvaise fortune, congédia ses troupes, & se retira. On fut très-embarrassé à décider quelle avoit été des deux expéditions la plus honteuse, ou celle de Syrie ou celle de Pologne.

Paix honteuse.

(1) *Révol. de Pol.* par M. l'Abbé des Fontaines,

Cette apparence de guerre s'étoit à peine évanouïe que l'Empire fut menacé de nouveaux troubles de la part de Henri le Lion, qui, appuyé par Guelfe son oncle, renouvella ses prétentions sur la Baviere, prit les armes & exerça des cruelles hostilités: mais Frideric de Suabe, neveu de l'Empereur se donna tant de soins & fit tant de démarches auprès de Guelfe & de Henri, que cette querelle fut terminée alors, ou plutôt suspendue, car dans la suite elle se ralluma avec la plus grande fureur, & fit couler, comme on aura occasion de le dire, des torrens de sang en Allemagne (1).

Conrad demande la Canonisation de Henri II.

Conrad III, reconcilié avec Guelfe & Henri le Lion, s'occupoit alors d'une affaire très-importante & dont il désiroit le succès avec plus d'ardeur encore qu'il n'avoit desiré, il y avoit quelques années, de conquérir la terre-sainte. Ce grand projet étoit d'obtenir du Pape Eugene la canonisation de l'Empereur Henri II. Il falloit qu'alors on eut en Allemagne une bien haute idée de l'apothéose romaine; car les Princes, le Clergé, les Prélats & les villes séconderent Conrad avec le zele le plus ardent; ensorte que le Pape Eugene, accablé chaque jour d'une foule de lettres, sollicité de toutes parts, & pressé vivement de répondre aux instances d'une Nation entiere, ordonna aux deux Légats qu'il avoit envoyés en Allemagne de se transporter dans tous les lieux où Henri avoit fait quelque séjour, de s'informer exactement des circonstances de sa vie, & sur-tout de tenir une note exacte des miracles plus ou moins étonnans que l'on assuroit s'opérer chaque jour sur sa tombe. Les procés-verbaux des Légats furent tels que le désiroient l'Empereur & ses sujets; les informations prouverent que Henri avoit vécu saintement, & qu'il faisoit, depuis qu'il étoit mort, des choses merveilleuses: aussi Eugene s'empressa-t-il d'envoyer à l'Evêque & au Chapitre de Bamberg la bulle qui plaçoit irrévocablement Henri au nombre des Saints; & d'après cette bulle, la sainteté de cet Empereur est fondée 1°. sur ce qu'il avoit mené sur la terre la vie d'un vrai Moine; 2°. sur ce qu'il avoit été si chaste, que même il n'avoit jamais approché de sa femme légitime; fait évidemment faux, ainsi que nous avons pris soin de le dire, pour l'honneur même de Henri; 3°. sur ce qu'il avoit fondé l'évêché de Bamberg, & enrichi prodigieusement les monasteres. Quant à ce fait il n'étoit que trop connu, & on s'en plaint encore en Allemagne; 4°. sur ce qu'il avoit converti la Hongrie & son Roi Etienne: c'étoit pourtant la femme d'Etienne qui l'avoit converti, comme à son tour Etienne avoit converti les Hongrois; 5°. sur ce qu'il avoit été très-charitable envers les pauvres; & c'est sans contredit de tous les chefs de cette bulle le plus vrai, car la charité fut la vertu dominante de Henri, & celle qui lui mérita le plus les honneurs de l'apothéose: 6°. enfin sur l'infinie multitude de miracles qui se faisoient sur son tombeau; la vérité pourtant est que ces miracles n'ont jamais eu autant d'authenticité que ceux que le fameux Paris opere chaque jour dans son Cimetiere de S. Médard. D'après toutes ces raisons, Eugene ordonna que Henri seroit saint, qu'il jouiroit à perpétuité de l'éclat de l'auréole, & qu'il seroit fêté tous les ans dans l'église chrétienne comme Confesseur (2).

Bulle qui déclare Henri II Saint.

(1) Helmold. *Chron. Sclav.* L. 1. c. 72. Spener. *Comm.* [illegible].

(2) T. 10. *Conc. Epist.* 7.

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Cependant, quelque enchanté qu'il fût d'avoir contribué à faire un saint, Conrad commençant à être fatigué du calme de la paix, forma le projet d'aller en Italie, de se faire d'abord couronner à Rome, & de passer ensuite dans la Pouille, pour y faire la guerre à Roger, auquel il ne pardonnoit pas de l'avoir battu en Orient. Mais un accident imprévu dérangea ce beau plan; & cet accident fut la mort qui vint surprendre l'Empereur au milieu de ses préparatifs de voyage & de guerre. On ne sait pas au vrai quelle fut la cause de sa mort, & bien des historiens assurent qu'il fut empoisonné; mais ils ne disent ni par qui, ni par quelle raison. Ce qu'il y a de mieux constaté est que Conrad sentant qu'il ne lui restoit plus que peu de tems à vivre, désigna Frideric, Duc de Suabe son neveu pour lui succéder; car il avoit perdu Henri son fils aîné (1), peu de tems après qu'il l'eut fait couronner, & Frideric son second fils étoit encore au berceau.

Mort de Henri. 1152.

Conrad III expira le 15 de Février 1152, après un regne de 13 ans. On a dit de lui qu'il fut doux, d'une rare bonté, fort libéral & très-pieux: mais en même tems on assure qu'il fut très-borné, hors d'état de former des grands projets, mais très-facile à se laisser éblouir par les grandes entreprises, dont on lui développoit le plan, & qu'il étoit incapable d'exécuter. Du reste, dans sa conduite & ses manieres il étoit d'une simplicité qu'on eût pris quelquefois pour l'effet d'une stupidité naturelle: à force de douceur il fut foible; & cependant malgré cette douceur, il fut intrépide dans les combats, mais toujours ou presque toujours malheureux dans ses armes. La majesté de l'Empire s'avilit dans ses mains; il affoiblit sa puissance en Occident, pour aller déshonorer ses armes dans la Palestine, tel fut Conrad qui mérite une place distinguée parmi les médiocres Souverains (2).

Son caractere.

Conformément aux volontés du dernier Empereur les Princes & les Prélats assemblés à Francfort, déférerent d'une voix unanime la couronne de Germanie à Frideric, surnommé Barberousse, qui éprouva d'autant moins de difficultés, que, lié par le sang aux deux maisons rivales des Guelfes & des Gibelins, on espéroit qu'il éteindroit ces funestes semences de dissention & de guerre civile. En effet, si quelqu'un eût été capable de retablir la bonne intelligence entre ces deux factions, c'eut été sans contredit ce Prince, que les historiens contemporains se sont tous attachés à nous représenter comme le plus sage des hommes, le plus illustre des souverains & le plus grand des héros. Ingénieux, vif, ardent, éclairé, il joignit aux plus rares talens de l'esprit, des mœurs douces, honnêtes, une ame généreuse, un cœur compatissant; il étoit accessible à tous; & jamais les malheureux ne le quitterent sans être soulagés dans leurs peines. Négociateur adroit, excellent politique, homme d'état habile, il étoit encore regardé comme un des meilleurs généraux de son siecle; & il est vrai que par son expérience, ses lumieres, & plus encore par son bonheur il avoit inspiré aux troupes de l'Empire une

Frideric I. Empereur.

(1) Henri, qui gouvernoit l'Empire pendant l'absence de son Pere en Palestine, avoit donné des preuves de sa sagesse & de sa vertu. Informé de la situation déplorable de son pere, dans un pays éloigné, sans argent & presque sans troupes; il trouva moyen de lui faire passer des sommes immenses sans lever un dénier sur le Public. On dit aussi que le chagrin sur la perte de ce digne fils altera beaucoup la santé naturellement foible de Conrad.

(2) Otto Fris. *Chron.* L. 7. Ursperg. Spencer. *ad ann.* 1152.

SECT. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

telle confiance, qu'elles croyoient marcher à une victoire certaine toutes les fois que c'étoit sous ses ordres qu'elles marchoient à l'ennemi. Egalement soldat & capitaine, on le voyoit intrépide dans les périls, & conserver en même tems la plus grande tranquillité d'esprit dans la chaleur de l'action. Modeste au sein de la victoire, ce n'étoit que dans les revers qu'il montroit quelque fierté. Ouvert, ingénu, incapable de tromper & de dissimuler, il donnoit aisément sa confiance, & ne pardonnoit pas aux traîtres qui en abusoient, ce n'étoit gueres qu'à leur égard que sa justice dévenoit sévere, & inexorable.

L'Europe entiere regarda l'élévation de Frideric au trône d'Allemagne comme un présage assuré de la grandeur prochaine de l'Empire. La cour de Rome en fut vivement allarmée, & n'apprit qu'en frémissant que le sceptre de Charlemagne étoit enfin passé dans les mains d'un Prince vraiment digne de le porter: aussi la cour de Rome s'empressa-t-elle d'applaudir au choix qne la nation Germanique avoit faite, & elle en témoigna autant de satisfaction qu'elle en étoit mécontente en effet. Mais Frideric, fortement occupé du bonheur de ses sujets, afin de prévenir les troubles qui avoient agité les regnes précédents, se crut intéressé à bien vivre avec Rome, & se persuada qu'en rendant à la dignité Pontificale le respect extérieur qui lui étoit du, le S. Siege, par intérêt & par reconnoissance, le ménageroit à son tour, & sur-tout qu'il n'abuseroit pas de l'empire que la crédulité publique lui donnoit sur les consciences (1).

Sa politique à l'egard de la Cour de Rome.

Dans cette vûe le nouveau Souverain n'eut pas plutôt été couronné, qu'il envoya Hilin & Eberard, le premier Archevêque de Trêves, le second Evêque de Bamberg, à Rome en qualité d'Ambassadeurs, pour faire part de son élection au Pape Eugene III, aux Romains & à l'Italie entiere. D'après les ordres de leur maître Eberard & Hilin proposerent au Souverain pontife une ligue offensive & défensive contre les ennemis des deux Puissances, c'est-à-dire contre les Grecs qui cherchoient à rentrer en Italie, contre les Romains toujours prêts à se soulever, enfin contre les Normands, qui, peu contens d'avoir fondé le Royaume de Sicile, étendoient chaque jour leur domination sur les terres de l'Eglise. Frideric faisoit offrir au Pape de soumettre la terre entiere à Rome, à condition seulement qu'Eugene le seconderoit de ses armes spirituelles, c'est-à-dire, qu'il excommunieroit tous ceux à qui le Roi de Germanie déclareroit la guerre.

Il faut croire que Frideric, lorsqu'il proposa cette ligue, songeoit, à l'exemple d'Otton le Grand, de Henri III & de quelques autres Empereurs, à faire valoir les chimériques prétentions de la couronne Impériale sur tous les trônes d'Occident. Mais il eut fallu qu'Eugene, pour entrer comme allié dans un aussi vaste projet eût eu le même degré d'ambition; & Eugene affectoit le plus grand détachement des choses terrestres; ou pour lui rendre plus de justice, Eugene étoit trop ambitieux lui-même pour adopter ce plan, qui sous les plus brillantes apparences d'agrandissement, ne lui offroit qu'un affoiblissement inévitable de préséance & d'autorité. En effet, quels avantages pouvoit-il se flatter de retirer de l'accroissement de la domination Im-

Sage politique du Pape Eugene.

(1) *Hist. Germ. Univ.* T. 1. L. 6. c. 3.

Impériale? n'étoit-il pas évident que plus celle-ci se seroit étendue, & plus la dignité Pontificale auroit été soumise à l'Empire d'Allemagne (1).

Hist. d'Allemagne, 1125 1268.

Eugene rejetant avec la plus édifiante modération les offres éblouissantes des ambassadeurs, se borna seulement à conclure le traité de ligue offensive & défensive que le Roi d'Allemagne lui faisoit proposer. Les principales conditions de ce traité furent que Frideric ne feroit ni paix ni treve avec Roger, Roi de Sicile, que du consentement du Pape; qu'il maintiendroit de toute sa puissance les Romains dans l'obéissance qu'ils devoient au Souverain Pontife, dont il défendroit la dignité par la force de ses armes, comme devoit le faire un digne & véritable fils de l'Eglise Romaine; qu'il aideroit, autant qu'il lui seroit possible, le S. Siege à recouvrer les terres que les ennemis avoient usurpées sur le patrimoine de S. Pierre, enfin qu'il ne souffriroit point que les Grecs se rendissent maîtres d'aucune place d'Occident en deça de la mer. De son côté, le Pape promettoit d'honorer Frideric comme son fils; de lui donner la couronne Impériale aussi tôt qu'il se rendroit à Rome; de l'aider en tout ce qu'il pouroit à maintenir & accroître sa dignité; d'excommunier, à sa premiere demande, quiconque attenteroit aux droits de l'Empire; de n'accorder ni place, ni territoire en deça de la mer à l'Empereur de Constantinople, mais d'employer toutes ses forces pour le repousser, toutes les fois que les circonstances l'exigeroient. L'exécution de ces conditions fut jurée de part & d'autre, & l'on eut dit que l'amitié la plus inviolable alloit réunir le Sacerdoce & l'Empire (2).

Traité entre le Pape & l'Empereur.

La paix jurée entre les deux Puissances paroissoit devoir durer éternellement: mais dans le même tems que l'on apprenoit en Europe l'accord qui venoit d'être conclu à Rome, on apprenoit aussi qu'il venoit d'être rompu, & que la haine mutuelle du Sacerdoce & de l'Empire venoit de se ranimer avec toute son ancienne vivacité, à l'occasion d'une investiture que Frideric avoit donnée. L'Archevéché de Magdebourg étoit vacant, & le clergé s'étant assemblé, suivant l'usage, pour élire un Archevêque, les voix avoient été partagées entre le Doyen & le Prévôt de Magdebourg, ensorte qu'aucun des deux concurrens ne voulant céder ses prétentions, on eut recours à l'Empereur, qui, après d'inutiles efforts pour tacher d'engager l'un des deux concurrens à se désister, persuada au Doyen & à ceux qui l'avoient élu de nommer Archevêque, Guicmanje une Evêque de Zeitz, d'une très-illustre maison: il fut élu, & Frideric conformément à la convention arrêtée entre Paschal II & l'Empereur Henri V, fit venir Guicman & lui donna l'investiture de cet archevéché.

Mésintelligence entre le Pape & Frideric I.

Le Prévôt de Magdebourg irrité de se voir enlever un bénéfice sur lequel il avoit compté, alla à Rome, & se plaignit amerement à Eugene contre Guicman & l'Empereur qu'il accusa d'avoir donné l'investiture, par la crosse & l'anneau. Eugene encore plus ulcéré que le Prévôt, jura de venger l'Eglise de l'usurpation de ses droits, s'exhala en menaces, & se préparoit à user des voyes de rigueur, quand il reçut une lettre de onze Prélats d'Allemagne, qui, dans la vûe de prévenir les suites de cette affaire, s'efforçoient de justifier la démarche de l'Empereur. Trop jaloux de son autorité pour se laisser fléchir

(1) Otto Fris. *Hist. Frid.* L. 5. Baron. *ad ann.* 1152. (2) Fleuri. L. 69. T. 14.

Sect. V. *Hist.* l'Allemagne, 1125-1208.

par une telle apologie, le fier Eugene s'offença des remontrances des Prélats, qu'il accusa fort durement dans sa réponse d'avoir sacrifié la dignité épiscopale aux vûes ambitieuses d'un Souverain, qui, même avant que d'avoir acquis aucune connoissance de ses droits & de ceux de l'Eglise, montroit contre ses supérieurs une audace aussi répréhensible. Eugene en finissant, protestoit de ne pas laisser une telle entreprise impunie, & défendoit aux Prélats d'appuyer la détestable cause de Frideric par leur crédit & leurs conseils (1).

Courroux d'Eugene.

Dans le nombre des Prélats qui s'étoient efforcés de fléchir le Pape, se distinguoit Otton, Evêque de Freisingue, fils de l'Impératrice Agnès & de S. Léopold, Margrave d'Autriche qu'elle avoit épousé en secondes noces; ensorte que le bon Evêque étoit frere uterin de Frideric le Borgne, pere de l'Empereur régnant: c'est ce même Otton duquel il nous reste huit livres de chroniques de l'Empire; ouvrage fort exact pour les faits. Otton se donna fort inutilement beaucoup de soins pour terminer cette querelle; il ne put réussir; & l'Empereur ne voulant point absolument céder ses droits, Eugene envoya deux Légats en Allemagne pour déposer Guicman, & pour juger la cause de l'Archevêque de Mayence, accusé depuis plusieurs années de dissiper les biens de son Eglise. Les deux Légats ne purent remplir qu'en partie les ordres du Souverain Pontife; Frideric I s'empressa de les seconder en tout ce qui lui parut ne pas excéder le pouvoir du chef de l'Eglise; & dans une diete qu'il tint exprès à Worms l'Archevêque de Mayence, convaincu des plus grandes malversations, ayant été déposé, le Prince fit nommer au siege de Mayence, par quelques députés du Clergé & du Pape, Arnold, son chancelier. L'Empereur permit encore aux Légats de déposer l'Evêque d'Eichstet, Bouchard, qui, dans la décrépitude, étoit entierement incapable de remplir aucune des fonctions de l'épiscopat. Ce n'étoit point encore là le principal objet de la mission des deux émissaires du Pape, qui, encouragés par ces dispositions, entreprirent d'étendre leur autorité sur l'Archevéché de Magdebourg: mais l'Empereur leur défendit de passer outre; & de crainte qu'ils ne fussent tentés de s'obstiner dans cette entreprise, il les fit sortir de ses états, & les renvoya fort mécontens à Rome, où ils n'étoient point encore arrivés, que le Pape Eugene étoit mort, & avoit eu pour successeur Conrad, Evêque de Sabine, vieillard fort respectable, doux, modéré, sans ambition & qui occupa le S. Siege sous le nom d'Anastase IV (2).

Sa mort.

Délivré des inquiétudes que commençoit à lui donner le caractere altier & turbulent d'Eugene, Frideric s'occupa du soin de rétablir le calme en Allemagne, fort agitée alors par l'ancienne & très-vive querelle qui depuis si long-tems divisoit Henri le Lion, Duc de Saxe & Henri Jasamergott, Duc de Baviere. Nous avons eu occasion de dire dans l'histoire du regne d'Otton le Grand, que cet Empereur ayant dépouillé du duché de Baviere Eberard, Arnoul & Herman fils d'Arnolphe, avoit ensuite reconnu l'injustice de cette spoliation, & que pour la réparer en partie, il avoit rendu à Léopold, fils d'Eberard le Margraviat d'Autriche renfermé alors dans le duché de Baviere, &

(1) Tome 13. Concil. Epist. 8. Col. 1052. Spener. ad ann. 115.

(2) Otto Frif. Hist. Frid. I. L. 2.

qui, outre l'Autriche, telle qu'elle est actuellement, comprenoit encore la Carinthie, la Styrie, la Carniole, le Tirol, le comté de Gorice, en un mot, toute cette étendue de pays anciennement connue sous le nom de Norique. Comme les possessions qu'Otton le Grand céda au Duc Léopold faisoient partie des pays héréditaires de la Maison de Baviere, ses successeurs au Margraviat d'Autriche, espérant toujours de rentrer dans la totalité de leurs biens patrimoniaux, réclamerent sans cesse leurs droits & ne laisserent échapper aucune occasion de faire valoir leurs prétentions. Hezilon même, petit-fils du Duc Eberard, tenta de recouvrer par la force des armes ce duché, qu'il s'étoit flatté que l'Empereur Henri ne refuseroit pas à la justice de sa cause: mais il fut obligé de se désister de son entreprise, & ce ne fut que bien des années après en 1049, que l'Empereur Henri III restitua le duché de Baviere à Conrad, arriere petit-fils de Herman, troisieme fils d'Arnolphe. Conrad étant mort sans enfans, la Baviere passa pour la seconde fois dans des mains étrangeres; elle fut possédée par les Guelfes, qui de pere en fils, la transmirent à Henri le Superbe. On a vu que celui-ci ayant été mis au ban de l'Empire par Conrad III, Léopold, Margrave d'Autriche, & descendant d'Arnolphe fut investi de ce duché. Léopold eut pour successeur Henri Jasamergott son frere, auquel Henri le Lion fils de Henri le Superbe disputa la Baviere, comme ayant été usurpée sur lui. C'étoit là le sujet qui en divisant ces deux Princes, partageoit l'Allemagne entiere, les deux compétiteurs ayant chacun dans l'Empire un parti très-puissant. Celui de Henri le Lion paroissoit néanmoins devoir l'emporter; car ce Prince, adroit courtisan, étoit fort aimé de Frideric I, qui, pour l'obliger, fit citer aux dietes de l'Empire Henri Jasamergott: mais celui-ci, qui connoissoit l'intention de l'Empereur n'eut garde de comparoître; ensorte que par un jugement prononcé à Goslar en 1154 il fut condamné à se désister du duché de Baviere en faveur de Henri le Lion, Frideric promettant de le dédommager à la premiere diete, de la perte que l'exécution d'un tel jugement lui faisoit éprouver (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Cause des Troubles d'Allemagne. 1154.

Quelque désir qu'eut l'Empereur de satisfaire entierement Henri le Lion, & de le mettre en possession du duché de Baviere, de plus pressans intérêts ne lui permettoient pas de rester plus long-tems en Allemagne, & la revolte qui commençoit à éclater de toutes parts en Italie l'appelloit au delà des Alpes, où il se hâta de se rendre suivi de quelques troupes. La premiere ville qui osa se déclarer ouvertement contre lui fut Verone, dont les habitans lui fermerent insolemment les portes, sous prétexte qu'ils ne devoient le reconnoître pour leur Souverain, que quand il auroit été couronné par le Pape: à cette déclaration déjà très-offensante, ils ajoûterent que s'il vouloit leur donner une somme d'argent qu'ils fixerent, il seroit reçu dans la ville. Frideric, satisfait en apparence de la proposition, fit payer à l'instant même la somme demandée, entra dans Verone, & fit pendre seize des principaux citoyens. Il soumit la Lombardie, prit Tortone d'assaut, la livra au pillage & aux flammes; il ne fut pas aussi heureux devant Milan dont il fut obligé d'abandonner le siege, & il alla se faire couronner à Pavie, Roi des Lombards (2).

Frideric passe en Italie. Ses succès.

(1) Guntherus Ligur. Lib. 1. (2) Spener. *Hist. Germ. Univ.* T. 1. L. 6. c. 3.

Sect. V. Hist d'Allemagne. 1125-1208.

Le vieillard Anasthase IV n'étoit plus, & le Pape Adrien IV son successeur avoit été contraint de se refugier à Viterbe, ne pouvant plus rester à Rome, où le peuple excité par les discours d'Arnaud de Bresse étoit perpétuellement armé, au nom de Dieu, contre toute Puissance temporelle & spirituelle. Le nouveau Pontife ignoroit quelles étoient les véritables dispositions de Frjderic I; & avant que de se lier avec lui, il lui envoya trois Cardinaux, chargés de diverses propositions, & entre autres de demander qu'il leur livrât Arnaud de Bresse qui, pour son malheur, se trouvoit alors parmi les Impériaux. Frideric qui eut sacrifié tous les déclamateurs de la terre plutôt que de céder le plus foible de ses droits, ne fit nulle difficulté de livrer Arnaud de Bresse aux Cardinaux, qui l'envoyerent fortement enchainé à Rome, où d'après les jugemens du clergé assemblé, le préfet le fit bruler publiquement, & jeter ses cendres dans le Tybre. Arnaud étoit un fanatique; ses harangues portoient le Peuple à la licence; il excitoit des séditions, il méritoit d'être renfermé pour le reste de sa vie: mais étoit-ce au clergé à condamner Arnaud de Bresse à périr dans les supplices? nous ne le croyons pas (1).

Supplice d'Arnaud de Bresse.

La mort d'Arnaud de Bresse n'affermit pas la bonne intelligence entre Adrien & Frideric, dont les députés qu'il avoit envoyés au Pape, afin d'y convenir des conditions de son couronnement, ne purent obtenir aucune reponse, le Souverain Pontife ne voulant pas s'expliquer avant le retour des Cardinaux qu'il avoit envoyés au Roi d'Allemagne; & celui-ci qui se défioit autant du Pape que le Pape se défioit de lui, ne voulut rien promettre non plus avant que ses députés fussent de retour. Heureusement pour les deux Souverains, leurs envoyés s'en retournant de part & d'autre, se rencontrerent en chemin & après avoir délibéré entr'eux, ils allerent trouver Frideric dans son camp près de Viterbe & il s'engagea par serment à donner au Souverain Pontife toutes les suretés. On convint du jour de l'entrevue, & Adrien se mit en route pour venir trouver l'Empereur qui envoya au devant de lui plusieurs Seigneurs Allemands à la tête d'un détachement de ses troupes. Cette nombreuse escorte accompagna le Pape jusqu'à la tente de Frideric; mais celui-ci ne venant point, suivant le ridicule usage, tenir l'étrier au Souverain Pontife, les Cardinaux s'imaginerent qu'un Souverain qui oublioit à ce point le respect qu'il devoit au chef de l'Eglise, avoit inévitablement formé de funestes desseins, ils se persuaderent qu'on vouloit les arrêter, & d'après cette terreur panique, ils s'enfuirent, & coururent se renfermer dans Citta di Castello, forteresse imprenable, d'où le Pape Adrien se repentoit fort vivement de s'être éloigné.

Crainte singuliere du Pape & des Cardinaux.

Affectant plus de tranquillité qu'il n'en avoit réellement, Adrien descendit de cheval & s'assit de fort mauvaise humeur sur le fauteuil qui lui étoit preparé. L'Empereur parut alors, se prosterna devant le Pape, & après lui avoir baisé les piés, puisque telle étoit l'étiquette il se releva & s'approcha pour recevoir le baiser de paix: Adrien le lui refusa jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les chefs de l'Empire, disoit-il, avoient rendu à ses prédécesseurs, & cet honneur consistoit à lui tenir l'étrier. Frideric soutint que cette absurde cérémonie n'étoit ni décente ni religieuse & ne voulut

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 15. L. 70.

Hist. d'Allemagne, 1125 1208.

pas s'y ſoumettre. Cette diſpute s'échauffa, & elle eut été le ſujet d'une guerre très-vive, ſi, d'après les conſeils des Seigneurs de ſa cour Frideric, le moins obſtiné des deux, ne ſe fut enfin déterminé à faire la fonction d'écuyer le lendemain, à la vue de toute ſon armée. Comme c'étoit malgré lui qu'il ſe ſe prêtoit à cette puérilité, il s'en acquita de fort mauvaiſe grace, & ſe préſenta à la gauche du Pape pour tenir l'étrier. Adrien, ſcrupuleux obſervateur de l'étiquette lui en témoigna ſa ſurpriſe; „ c'eſt la premiere fois, lui répondit l'Empereur que je fais un pareil métier & vraiſemblablement ce ſera auſſi la derniere; qu'importe que ce ſoit ou l'étrier droit ou l'étrier gauche que je tienne"? Il fallut bien que le Pape ſe contentât, & ſatisfait d'avoir humilié le ſucceſſeur de Charlemagne, il l'admit au baiſer de paix (1).

Puérile contestation entre le Pape & l'Empereur.

Adrien IV & l'Empereur s'avançoient vers la capitale du monde chrétien, lorſqu'entre Rome & Sutri, Frideric fut rencontré par des députés Romains, qui, de la part de leurs concitoyens, vinrent le haranguer, & lui dirent que les habitans de Rome lui offriroient la couronne Impériale, à condition qu'il les délivreroit du joug du Souverain Pontife; qu'il rendroit à leur ville ſon ancienne ſplendeur; qu'il rétabliroit l'ordre des chevaliers; qu'il rendroit aux Romains tous les privileges dont ils jouiſſoient autrefois, enfin, qu'il payeroit aux officiers chargés de le recevoir au capitole cinq mille livres, & qu'il jureroit de défendre juſqu'à la mort les habitans de Rome.

Audacieuses propositions des Romains.

Indigné d'un tel excès d'audace: „ Rome n'eſt plus ce qu'elle fut, (répondit fierement l'Empereur): il eſt faux que vous ayez le droit de me donner ou de me refuſer la couronne Impériale: je la tiens de Charlemagne & d'Otton qui ont conquis & Rome & l'Italie ſur les Grecs & les Lombards ſans le ſecours d'aucune Puiſſance. Je ſuis inconteſtablement votre maître, & vous vous flattez en vain que le Sicilien poura vous affranchir de ma domination: à quel titre oſez-vous exiger de moi des ſermens? eſt-ce aux ſujets à preſcrire des loix à leur Roi"? Les députés fort ſurpris de cette réponſe, à laquelle pourtant ils euſſent du s'attendre, dirent qu'ils alloient rendre compte de leur commiſſion aux Romains, & qu'ils ne tarderoient point à revenir vers l'Empereur. Mais celui-ci ſe défiant avec raiſon des habitans de Rome, & ne voulant pas leur donner le tems de ſe fortifier dans leur rébellion, envoya dès l'inſtant même un corps de mille hommes choiſis, avec ordre de ſe ſaiſir de la ville Léonine & de l'égliſe de S. Pierre; il partit lui-même le lendemain au point du jour, précédé par Adrien qui étoit allé l'attendre à l'égliſe de Ste. Marie de la Tour. Ce fut-là que Frideric reçut ſolemnellement la couronne de l'Empire; cérémonie à la ſuite de laquelle il eut une conteſtation fort vive avec le Souverain Pontife, au ſujet de l'indécent tableau dont nous avons eu déjà occaſion de parler, & où l'on voyoit l'Empereur Lothaire II recevant à genoux la couronne des mains d'Innocent II, & où on liſoit deux vers fort offenſans pour les ſucceſſeurs de Lothaire. Adrien ne pouvant ſe diſpenſer de convenir des torts d'Innocent II, promit de faire effacer ce diſtique & d'ordonner qu'on ôtât ce tableau qu'on voyoit expoſé dans le palais de Latran (2).

(1) Heiſſ. T. 2. Edit. 1731. in 12. (2) Fleuri. *Hiſt. Eccl.* L. 70.

SECT. V. *Hist. d'Allemagne, 1125-1208.*

Ils se soulèvent, Frideric sort de Rome & quitte l'Italie. 1155.

Cependant les Romains irrités de ce que Frideric s'étoit fait couronner sans avoir demandé leur consentement, se jeterent sur quelques-uns de ses écuyers qu'ils rencontrerent à S. Pierre & ils les massacrerent dans l'église même. L'Empereur furieux accourut à la tête de ses troupes & attaqua les Romains qui se battirent avec la plus grande valeur. Le combat dura plusieurs heures, mais enfin la victoire se déclara pour Frideric, & les Romains laisserent plus de mille des leurs sur le champ de bataille, & plus de deux cens prisonniers entre les mains du Souverain, qui ne se croyant point en sureté à Rome, en sortit avec Adrien. Le Pape & l'Empereur arrivés aux environs de Tibur ou Tivoli les habitans de cette ville vinrent en présenter les clefs à Frideric, auquel ils déclarerent qu'ils se donnoient pour jamais. Le Souverain Pontife & le clergé de Rome protesterent fort vivement contre cette donation, & soutinrent que Tibur, appartenant à l'église Romaine, les Tiburtins n'avoient ni le pouvoir ni le droit de changer de maitre. Le Pape en cette occasion étoit évidemment fondé; Frideric reconnut les droits de l'église Romaine & la laissa en possession de cette ville. La crainte de n'avoir bientôt plus de soldats, par les progrès d'une maladie contagieuse qui commençoit à ravager son armée, engagea Frideric à reprendre la route de ses états d'Allemagne, & il alloit se mettre en marche, quand des Ambassadeurs de Manuel Comnene, Empereur de Constantinople vinrent le conjurer, de la part de leur maître, de faire la guerre au Roi de Sicile leur ancien ennemi commun, & d'aller envahir la Pouille. Adrien seconda de toute sa puissance les Ambassadeurs de Manuel; mais, outre que l'armée Impériale n'étoit pas en état d'entreprendre une telle expédition, Frideric n'avoit alors aucun interêt bien pressant d'entrer en guerre avec les Siciliens; Roger n'étoit plus, & Guillaume son fils qui tenoit le sceptre, ne s'étoit pas encore déclaré l'ennemi de l'Empire. C'étoit ce Guillaume que son excessive avarice & son extrême cruauté firent avec tant de raison surnommer dans la suite *le Mauvais* (1).

Troubles d'Allemagne.

Pendant l'absence de Frideric les anciennes querelles s'étoient vivement rallumées entre les différens Seigneurs d'Allemagne, & l'Empereur s'occupa tout entier du soin d'étouffer ces semences de division. La plus enflammée de ces querelles étoit celle de Henri Jasamergott contre Henri le Lion. Celui-ci étoit le confident, le favori, l'ami même du Souverain, qui, jugeant définitivement sur cette contestation adjugea la totalité du duché de Baviere à Henri le Lion: mais les Etats de Baviere trouvant cette sentence inique, & refusant de s'y conformer, se déclarerent pour Henri Jasamergott, ainsi que tout le reste des États de l'Empire: ensorte que l'Empereur voyant tous les membres du corps Germanique, prêts à prendre parti contre lui, réforma sa sentence, &, par le nouveau partage qu'il fit entre les deux concurrens, il adjugea à Henri le Lion la Baviere propre, c'est-à-dire telle à peu près qu'elle est de nos jours, & en détachant le margraviat d'Autriche, qu'il érigea en duché, il en investit Henri Jasamergott à titre de fief & de duché, relevant immédiatement de l'Empire: de maniere que le premier qui ait porté le titre de Duc d'Autriche a été ce même Henri Jasamergott (2).

Une autre querelle divisoit depuis quelques années la plûpart des Seigneurs

(1) Guill. Tyr. L. 18. (2) Otto Fris. Hist. Frid. L. 2.

d'Allemagne, ils avoient pris parti les uns pour Herman, Comte Palatin, & les autres pour Arnold, Archevêque de Mayence, brouillés pour quelque légers intérêts, ennemis irréconciliables, perpétuellement armés l'un contre l'autre, & qui, chacun à la tête de son nombreux parti, troubloient & souvent dévastoient les états d'Allemagne. Après bien des efforts pour reconcilier ces deux Seigneurs, Frideric ne pouvant en venir à bout, convoqua une diete à Worms & les y fit citer l'un & l'autre: mais ils étoient trop animés, trop remplis du desir de se faire justice à eux-mêmes par la force des armes, pour vouloir recourir à des voyes juridiques, & ils ne parurent ni l'un ni l'autre à la diete, qui, suivant les loix, les condamna tous deux à porter à pied, chacun un chien sur ses épaules; car c'étoit dans ce tems la peine imposée aux perturbateurs du repos public. Arnold, à cause de son grand âge, fut dispensé de ce voyage: mais le Comte Palatin fut contraint de subir la peine imposée, &, les épaules chargées d'un gros chien, il alla d'un comté à un autre, aux termes de la loi, se donner en spectacle au Peuple.

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Sentence singuliere exécutée.

Les soins de Frideric eurent tout le succès qu'il en avoit attendu; il rétablit le calme en Allemagne, remédia aux desordres, fit d'excellentes loix, parcourut lui-même les provinces où il assura le repos, remit en vigueur les loix qui y avoient été trop long tems négligées, laissa par-tout des marques de sa bienfaisance, & passa en Pologne afin de rétablir Uladislas sur le trône d'où ses trois freres l'avoient obligé de descendre. Conrad III, ainsi qu'on l'a dit, déterminé par les libéralités de Boleslas IV, usurpateur du trône de Pologne, avoit abandonné le malheureux Uladislas. Trop grand, trop généreux & trop intégre pour se laisser corrompre, Frideric à la tête d'une formidable armée fit une irruption en Pologne, où Boleslas & ses deux freres se disposerent à lui opposer la plus vigoureuse résistance. Afin de détruire plus surement & avec moins de risques les troupes impériales, ils diviserent leur armée en trois corps, ne s'attacherent qu'à dresser des embuscades aux ennemis, & sur-tout à ravager les campagnes & à rendre les places hors d'état de soutenir un siege. Les historiens Polonois assurent que ces moyens réussirent au point que les Allemands affamés, affoiblis & ravagés par la dissenterie furent réduits à une si déplorable situation, que Frideric, afin d'éviter sa ruine totale, se hâta de proposer une conférence aux trois Princes, qui y consentirent, permirent à Uladislas de revenir auprès d'eux, & promirent au chef de l'Empire un secours de trois cens lances pour la guerre d'Italie: enfin, ces mêmes auteurs assurent que pour mieux cimenter ce traité, l'Empereur donna sa niece Adelaïde à Miecslas. Les historiens Allemands ne conviennent point-du-tout de cette prétendue supériorité des armes Polonoises: ils soutiennent au contraire, que Frideric remporta sur les Polonois la victoire la plus complette. En effet, aux conditions du traité imposées par l'Empereur, il paroît bien que Boleslas, puisqu'il fut obligé de consentir au rétablissement de son frere, n'étoit pas le plus fort; il ne perdit cependant point le rang qu'il avoit usurpé, parce qu'à peu près dans ce même tems, Uladislas mourut à Aldenbourg (1).

Guerre de Pologne.

Paix.

A son retour de cette expédition Frideric étant allé tenir sa cour à Besan-

(1) Spener. *ad ann.* 1157. Otto Frif. Hist. Frid. L. [illegible]

Sect. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

çon, il y reçut des Ambaſſadeurs de la plûpart des Souverains de l'Europe qui s'empreſſoient de rechercher ſon amitié, & qui lui faiſoient offrir des préſens. Le Pape Adrien IV lui envoya auſſi des Ambaſſadeurs; mais ce ne fut ni pour lui demander ſon amitié, ni pour lui dire des choſes agréables; au contraire c'étoit pour le menacer & l'irriter. La cauſe de cette démarche étoit une aventure récemment arrivée à Eſquil, Archevêque de Lunden, qui s'en retournant de Rome en Danemark, avoit été volé ſur les grands chemins d'Allemagne & arrêté par quelques brigands, qui même le retenoient en priſon. Frideric ignoroit profondement cette aventure, au ſujet de laquelle Adrien dans ſa lettre ſoutenoit à l'Empereur qu'il en avoit eu connoiſſance, & que ſans doute il l'approuvoit puiſqu'il laiſſoit Eſquil entre les mains de ces brigands. Le S. Pere toujours ſur ce ton inſultant, reprochoit à Frideric de n'avoir que de l'ingratitude pour le S. Siege, auquel il devoit, diſoit-il, & la couronne & les plus grands bienfaits (1).

Lettre menaçante du Pape à l'Empereur.

La lettre du Souverain Pontife lue dans une aſſemblée générale par le Chancelier de l'Empire pénétra de colere & d'indignation les Seigneurs de la ſuite de l'Empereur: ils n'étoient déja que trop irrités, lorſque l'un des Légats ſe levant, commenta de la plus outrageante maniere la lettre du Pontife, & ſoutint qu'en effet c'étoit de lui que le Roi d'Allemagne tenoit le ſceptre de l'Empire. A cette déclaration hardie, Otton de Baviere, Maréchal de l'Empire ne pouvant plus ſe contenir, tira ſon épée, & ſe jetant avec fureur ſur le Légat il lui eut percé le cœur, ſi le bon Frideric ne ſe fut élancé entre lui & l'Ambaſſadeur de Rome, auquel il ſauva la vie, mais qu'il fit partir, ainſi que ſon collegue, dès le lendemain matin pour l'Italie, avec ordre de ne s'arrêter nulle part, juſques au delà des frontieres d'Allemagne (2).

Frideric comprenant qu'Adrien n'en étoit venu à cet acte d'hoſtilité, qu'après avoir tout préparé pour le renouvellement des anciennes diviſions, ſe hâta, dans la vûe d'arrêter, s'il étoit poſſible, les effets de ſes mauvaiſes intentions, d'envoyer à tous les Souverains de l'Europe une lettre circulaire dans laquelle il rendoit au compte exact de ce que le Pape venoit d'entreprendre, ſans-doute pour faire ſuccéder une guerre funeſte à l'union qui depuis quelque tems régnoit entre le ſacerdoce & l'empire: il leur envoyoit auſſi copie de la lettre d'Adrien, qu'il commentoit avec autant de juſteſſe que de modération.

Conduite de Frideric I.

Pendant que l'Empereur prenoit ces meſures contre les entrepriſes du S. Siege, les Légats arrivés à Rome ſe plaignirent avec tant d'amertume de l'inſultant accueil qu'on leur avoit fait, qu'Adrien ne conſultant plus que ſon ſentiment, écrivit avec beaucoup de violence aux Evêques d'Allemagne une lettre dans laquelle après avoir ſoutenu comme un fait aſſuré que Frideric avoit publié un édit pour défendre à ſes ſujets quels qu'ils fuſſent d'aller à Rome, il ordonnoit à ces Prélats de ne rien négliger pour ramener ce Monarque aux ſentimens de déférence qu'il devoit à l'égliſe Romaine (3).

Très étonnés de cette lettre les Evêques d'Allemagne répondirent au Souverain Pontife avec beaucoup de fermeté, & tandis qu'ils tachoient, pour ſes pro-

(1) Radev. Hiſt. Frid. L. 1. Fleury. L. 70. (2) Id. ibid. Gunthierus. L. 6.
(3) Radev. L. 1. Mainbourg. Dec. de l'Emp. L. 5.

propres intérêts, de lui faire entendre raison, Frideric résolu d'aller en Italie, rassembla ses troupes & envoya devant lui Raynold son Chancelier & le Comte Palatin Otton de Baviere, ceux-ci arrivés en Lombardie y firent reconnoître l'autorité de l'Empereur; & à l'empressement des villes & des peuples à se soumettre Adrien comprenant qu'il ne seroit pas le plus fort, se hâta de faire des démarches pour appaiser le Monarque dont il redoutoit la présence en Italie, dans cette vûe il lui envoya deux Légats qui s'étant rendus à Augsbourg, furent admis à son audience, le saluerent respectueusement de la part du Souverain Pontife, qui par leur bouche lui témoignoit le déplaisir amer qu'il ressentoit d'avoir encouru, sans l'avoir mérité & par un mésentendu, la colere & l'inimitié d'un si puissant Monarque: & afin que de semblables méprises ne pussent plus troubler à l'avenir la bonne intelligence qui devoit régner entre les deux Puissances, Adrien fit remettre par ses Légats à Frideric I un acte authentique par lequel il reconnoissoit formellement que le sceptre de l'Empire ne relevant de personne, ne dépendoit que de Dieu seul, & que lorsque l'Empereur jugeoit à propos d'aller à Rome & de recevoir la couronne, usage qui depuis quelque tems ne s'observoit plus, le Pape ne faisoit autre chose que lui donner l'onction sacrée, & remplir une cérémonie qui au fond, ne signifioit rien (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Une déclaration aussi expresse ne laissant plus aucune sorte de doute sur la reconnoissance que le S. Siege faisoit de la supériorité de l'Empire & de son indépendance, Frideric, satisfait du Souverain Pontife lui rendit son amitié, renvoya les Légats chargés de présens; mais ne renonça point à son voyage d'Italie; au contraire, il se rendit à Roncailles ou Roncaglia où il avoit indiqué une assemblée générale. Cette assemblée fut très-nombreuse, & non-seulement la plûpart des Evêques & des Seigneurs d'Italie s'y trouverent; mais il y vint aussi des Consuls & des députés des différentes villes de Lombardie, ainsi que quatre fameux Docteurs qui enseignoient le droit Romain dans l'Université de Boulogne, la plus célebre alors de toute l'Italie: récemment reconciliées les deux Puissances se brouillerent encore au sujet d'un acte d'autorité que l'Empereur fit dans cette assemblée, & qui ulcéra si vivement le Pape Adrien, qu'il se fût vraisemblablement porté aux dernieres extrémités s'il eut vécu assez pour suivre les conseils de son ressentiment. Frideric en effet, ayant donné ordre aux quatre Docteurs de Boulogne de faire une exacte recherche de tous les droits régaliens qui lui appartenoient comme chef de l'Empire; ces Docteurs aidés dans cette opération épineuse de vingt-huit autres Jurisconsultes, trouverent que ces droits, démontrés appartenir à Frideric, étoient les duchés, les marquisats, les comtés, les consulats, les monnoies, les subsistances des troupes ou fourrages, ainsi que les péages & produit d'autres impôts, les moulins, les pêcheries, enfin le cens réel & la capitation. D'après ces découvertes, tous ceux des Evêques & des Seigneurs qui se trouverent à Roncailles ne firent nulle difficulté de renoncer à ces droits régaliens en faveur de l'Empereur, qui en confirma la possession à tous ceux qui en avoient des titres valables, & reçut d'eux le serment de fidélité en ce qu'ils tenoient de l'Empire (2).

Nouveau sujet de querelle entre le Pape & l'Empereur.

(1) Radev. Epist. Adrian. ad Frid. L. 1. Spener. Fleury. (2) Otto Morena de reb. Laudensibus.

SECT. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

Adrien très-mécontent de la démarche des Evêques & des Seigneurs, beaucoup plus irrité encore de ce que les officiers de l'Empire exigoient & percevoient le droit de fourrage jusques sur les possessions de l'église Romaine, écrivit à l'Empereur une lettre en termes assez modérés, mais où on ne laissoit pas d'entrevoir beaucoup d'aigreur & des menaces mêmes. Frideric en fut très-offensé, & ordonna à son secrétaire d'écrire la réponse dans le stile des anciens Romains, c'est-à-dire de mettre au haut de la lettre le nom de l'Empereur avant celui du Pape, de lui dire *toi* au-lieu de *vous*, &c; vengeance puérile & plus digne d'une femme que d'un potentat aussi puissant que Frideric. Le secrétaire remplit ces ordres si fort au gré de son maître, que le Souverain Pontife ne se sentant plus le courage de dissimuler l'injure, répondit dans le stile le plus insultant, reprocha à Frideric des excès auxquels il n'avoit jamais songé, & finit par le ménacer de le priver de la couronne s'il continuoit de manquer de respect au S. Siege & de recevoir l'hommage des Evêques d'Italie.

Lettres insultantes qu'ils s'écrivent.

Cette correspondance devenoit de jour en jour plus injurieuse & plus amere de part & d'autre; à travers les menaces & les emportemens on remarquoit pourtant dans les lettres de Frideric des raisonnemens très-pressans, & auxquels il n'étoit gueres possible à la cour de Rome de répondre. Adrien y répondit cependant; mais ce fut, assure-t-on en exhortant par ses lettres les Milanois & quelques autres villes d'Italie à la revolte contre leur légitime Souverain: plusieurs Evêques scandalisés de cette maniere de disputer tacherent d'adoucir la colere du Pape: ils ne gagnerent rien: il envoya en Allemagne quatre Légats chargés de faire à Frideric des propositions fort dures; & entre autres de renoncer aux droits régaliens sur les terres de la domination de l'Eglise, à la restitution de plusieurs terres jadis possédées par la Comtesse Mathilde, de tout le pays depuis Aqua-pendente jusqu'à Rome, du Duché de Spolette & des îles de Sardaigne & de Corse. L'Empereur n'eut garde de se soumettre à ces conditions; il en proposa à son tour qu'Adrien rejeta; la querelle s'enflammoit chaque jour davantage, & il est vraisemblable qu'elle eût eu les plus funestes suites, si la mort d'Adrien & les événemens qui la suivirent n'eussent fait oublier cette contestation (1).

Mort du Pape Adrien. 1159.

En effet les Evêques & les Cardinaux assemblés dans l'église de S. Pierre pour procéder à l'élection d'un Souverain Pontife, ne pouvoient s'accorder sur celui qu'ils devoient nommer; & ce ne fut qu'après trois jours de délibérations & de débats, que tous les suffrages, à l'exceptien de trois, se réunirent sur Roland Cardinal & Chancelier Romain, qui prit le nom d'Alexandre III. Quelqu'animée qu'eut été cette élection, les trois Cardinaux qui avoient refusé leurs voix à Roland, persistant à ne vouloir pas le reconnoître pour Souverain Pontife, se réunirent & élurent Pape un d'entr'eux nommé Octavien. On ne se doutoit pas dans l'église de S. Pierre de cette seconde promotion, & l'on y étoit occupé à revêtir Alexandre de la Chappe d'écarlate, lorsque, tout aussi irrité que s'il eût été légitimement élu, Octavien entra dans l'église, & s'élançant sur Alexandre, s'efforça de lui arracher la chappe; mais ne pouvant en venir à bout, il en prit une autre qu'il avoit eu

Election d'Alexandre III, & d'Octavien Antipape sous le nom de Victor II.

(1) Fleury, *Hist. Eccl.* L. 70.

la précaution de faire apporter & s'en revêtit. Les deux Cardinaux qui l'avoient élu firent ouvrir les portes de l'église, dans laquelle se jeterent des troupes de gens armés, afin d'appuyer par la force les prétendus droits d'Octavien, que ses partisans proclamerent sous le nom de Victor II. (1)

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

La premiere démarche de chacun des deux concurrens fut de chercher à se rendre l'Empereur favorable; mais Frideric penchoit d'autant plus pour Octavien, que celui-ci avoit hautement soutenu ses intérêts dans toutes les occasions, au-lieu qu'Alexandre étoit précisément l'un des Légats qui lui avoient apporté la lettre d'Adrien, & celui-là même qui lui avoit parlé avec tant de hauteur à Besançon; aussi reçut-il fort mal les Nonces d'Alexandre. Cependant afin de garder dans cette affaire les apparences de la modération & de l'impartialité, l'Empereur indiqua un concile à Pavie, auquel il cita les deux Papes élus, mais tandis qu'il s'occupoit à écrire aux Cardinaux & aux Evêques pour les inviter à venir à cette assemblée, les deux Pontifes se donnoient les plus grands soins pour se concilier l'amitié des Rois de France & d'Angleterre.

Démarches de Frideric pour Octavien.

Henri II, le premier des Plantagenets, régnoit alors en Angleterre, & Louis VII surnommé *le Jeune* occupoit le trône de France. Arnoul, Evêque de Lizieux & ami zélé d'Alexandre le servoit puissamment auprès de Henri II, qui étoit déja sur le point de se déclarer en sa faveur, lorsqu'il reçut des lettres par lesquelles l'Empereur lui donnant avis du concile, qu'il avoit convoqué à Pavie, le prioit de ne prendre aucun parti entre les deux Pontifes, jusqu'à ce que cette assemblée eût prononcé sur cette double élection. Henri II eut égard aux sollicitations de Frideric, & Alexandre en fut d'autant plus allarmé, qu'il savoit que le Roi de France avoit résolu de ne se déterminer que d'après le parti que prendroit Henri II.

Les Souverains de Hongrie, de Dannemark, de Bohême déférerent, comme la France & l'Angleterre, aux sollicitations de l'Empereur, & toutes les Puissances attendirent paisiblement la décision du concile de Pavie, qui s'assembla, & où se rendirent en personne les Rois de Hongrie, de Danemark & le Duc de Bohême, les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, environ cinquante Evêques seulement d'Italie & de diverses Provinces de l'Empire. Enfin Octavien, qui, bien assuré de l'amitié de Frideric, se flattoit de l'emporter sur son rival (2). Celui-ci en effet, prévoyant que dans cette assemblée on n'agiroit que par les ordres de l'Empereur n'eut garde de s'y rendre. Octavien ne fut point trompé dans son attente, & sur les fausses rélations qui furent faites des deux élections, Victor fut unanimement reconnu pour Pape légitime; & tous les assistans souscrivirent à cette décision, à l'exception toutefois de l'Ambassadeur de France, qui, déclarant que son maître attendroit pour se décider d'être mieux informé de tout ce qui s'étoit passé à Rome, promit de garder jusqu'alors une neutralité parfaite.

Concile de Pavie, l'Antipape Octavien y est reconnu pour légitime successeur d'Adrien. 1160.

Dès le lendemain de cette décision Victor fut solemnellement reçu à Pavie; l'Empereur lui rendit tout les respects d'usage, lui tint l'étrier, lui baisa les piés, le conduisit à l'autel, & le premier usage que l'Antipape fit de son au-

(1) Radev. Lib. 2. c. 43. Otto Morena. p. 826. Daniel. Hist. de France. T. 2.

(2) Arnulphi Ep. ad Alex.

Sect. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1203.

torité fut d'excommunier Alexandre II & ses principaux adhérans, Afin de donner plus d'énergie à cette foudre très-impuissante en effet dans les mains d'Octavien, Frideric publia en Allemagne & en Italie un édit, par lequel il ordonnoit à tous les évêques & prélats de reconnoître Victor sous peine d'être bannis de ses états. Alexandre de son côté excommunia Frideric & délia ses sujets du serment de fidélité; mais nul d'entr'eux ne se crut pour cela délié. L'Evêque de Lizieux servoit plus efficacement Alexandre que celui-ci ne se servoit lui-même par ses grands coups d'éclat. Les lettres de ce prélat aux Roix de France & d'Angleterre produisirent un tel effet, que, malgré la neutralité qu'il avoit promise, Louis le jeune convoqua tous les évêques de ses états à Beauvais, tandis qu'Henri II, quoique son ambassadeur eût souscrit à l'élection de Victor, assembloit de même tous les évêques d'Angleterre & dans ces deux conciles Alexandre fut reconnu pour seul & vrai Pape, dès lors Louis agit ouvertement en faveur du Pape reconnu, & mis dans son parti Manuel Comnene, Empereur de Constantinople, qui balançoit encore entre les deux concurrens. Les Rois d'Espagne, de Hongrie, de Danemark & de Norvege imiterent ceux de France & d'Angleterre, ensorte qu'il ne resta plus dans l'obédience de Victor que l'Allemagne & une partie de l'Italie.

Concile de Toulouse. 1161.

Afin qu'il ne restât plus de doute sur la légitimité du pontificat d'Alexandre, les Rois de France & d'Angleterre convoquerent de nouveau un concile à Toulouse; ils y assisterent en personne: il y vint des Ambassadeurs de toutes les Puissances de la chrétienté, & de Frideric lui-même: après le plus mûr examen, Alexandre fut encore confirmé dans la Papauté, Victor déclaré Antipape, Schismatique, & comme tel excommunié par les Peres du concile qui étendirent l'excommunication sur tous les adhérans de Victor, quels qu'ils fussent (1).

Cette défection presqu'universelle ne déconcerta pas Frideric: opposant concile à concile il en tint un à Lodi, dans lequel l'Antipape, unanimement reconnu, foudroyant à son tour Alexandre & ses partisans, étendit l'Anathême jusque sur les Consuls de Milan, par la seule raison qu'ils opposoient une très-forte résistance à l'Empereur qui les tenoit assiégés. Cependant, malgré leur valeur, un ennemi plus redoutable encore que l'Antipape & les armes de Frideric, la famine pressa si vivement les assiégés, que ne pouvant plus tenir, ils envoyerent des députés à Lodi, pour annoncer à l'Empereur qu'ils se rendoient à discrétion: il consentit à leur laisser la vie, mais ce ne fut qu'après avoir fait entierement démolir Milan. Bâle & Plaisance furent traitées avec moins de rigueur, & la Lombardie entiere rentra sous la domination Impériale (2).

Effrayé dès succès de Frideric, & ne se croyant plus en sûreté à Rome, Alexandre quitta l'Italie, alla se refugier en France & convoqua un concile à Montpellier, uniquement afin d'y excommunier l'Empereur & ses partisans: ensuite passant à Clermont en Auvergne, il se disposoit à lancer encore la foudre sur ses ennemis, lorsqu'il reçut des nouvelles qui le jeterent lui-mê-

(1) *Concil. Tolos.* Daniel *Hist de Fr.* T. 2.

(2) Radev. L. 2. Albert. Stad. Dodech. Spener. *ad ann.* 1162.

me dans une très-inquiétante situation. En effet, l'Empereur voyant qu'à l'exception de lui seul & de quelques évêques, personne ne vouloit reconnoître Victor, & lui-même ne voulant point absolument Alexandre pour Pape, imagina pour faire, disoit-il, cesser le schisme de faire déposer les deux possesseurs du S. Siege, & de faire procéder ensuite à une élection nouvelle. Il espéroit d'autant plus de réussir dans cette entreprise, que Constance de Castille, Reine de France, & protectrice zélée d'Alexandre étant morte, Louis le jeune venoit d'épouser Adelaïde, fille de Thibaut, Comte de Champagne & sœur des Comtes de Blois, de Champagne & de Sancerre. Victor étoit leur proche parent, & le Comte de Champagne, ami zélé de Frideric, étoit le favori du Roi de France & son beau-frere, qui, se déterminant par ses conseils, goûta le projet de l'Empereur, avec lequel il eut à ce sujet une conférence à S. Jean de Laune entre Dijon & Dôle, à laquelle devoit assister Victor, qui en effet se mit en route pour s'y rendre. Alexandre de son côté, invité par Louis le jeune de venir à cette conférence, ne crut pas devoir y paroître, s'en excusa, & promit seulement d'y envoyer quelques Cardinaux, non afin qu'on y examinât ses droits, qu'il ne prétendoit point soumettre au jugement de qui que ce fût, mais afin de lever tous les doutes s'il existoit personne qui balançat à le reconnoître pour seul légitime Pape (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Frideric tente de faire déposer le Pape & l'Antipape.

Louis qui s'étoit en quelque sorte engagé à mener avec lui le Souverain Pontife, ne pouvant le déterminer à ce voyage, s'avança seul, jusqu'aux environs de Dijon, d'où il envoya des députés à l'Empereur. Celui-ci apprenant qu'Alexandre ne seroit point présent à la conférence, reçut fort mal ces députés, accusa fort durement le Roi de France de l'avoir trompé & les congédia sans leur donner d'autre réponse. Le Roi de France n'étoit accompagné que d'une foible escorte; il savoit que l'armée Impériale étoit aux environs, & craignant que, pour se venger, l'Empereur n'abusât de la supériorité de ses forces, il lui envoya dire par de nouveaux députés qu'il n'y avoit pas de sa faute si Alexandre n'étoit pas venu, qu'il alloit le presser plus fortement encore de se trouver à la conférence, où il espéroit qu'il se rendroit incessamment. Mais dans le même tems Louis dépêcha des couriers à Henri, Roi d'Angleterre, qui étoit, à la tête de ses troupes, en Normandie, pour le prier de se hâter de venir à son secours. Henri dès l'instant même qu'il reçut ces envoyés, se mit en route avec toutes ses forces. Au bruit de sa marche l'Antipape Victor qui ne voyoit déjà qu'avec beaucoup de crainte une foule d'évêques François tous attachés à Alexandre, accourir au lieu de la conférence, craignit avec raison qu'elle ne lui fut pas aussi favorable qu'il s'en étoit flatté. Son protecteur étoit alors encore plus embarrassé; son armée manquoit absolument de vivres, & il ne lui restoit plus d'autre parti à prendre que celui de se retirer. Mais pour ne pas manquer à sa dignité, il envoya son chancelier à Louis, avec ordre de lui déclarer qu'en sa qualité de Roi des Romains & de protecteur de l'Eglise, c'étoit à lui seul, avec les évêques de l'Empire, qu'il appartenoit de prononcer entre les deux compétiteurs du suprême pontificat, & que les évêques de France & des autres Puissances devoient s'en rapporter à la décision qui seroit prise à ce sujet dans l'assemblée

Son mécontentement contre le Roi de France.

(1) *Acta Alex. ex Cod. Vatican ad ann.* 1162. Daniel. T. 2.

SECT. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

qu'il alloit indiquer. Louis sourit à ce discours; répondit qu'il n'avoit jamais imaginé que l'Empereur & les évêques de l'Empire fussent, exclusivement aux autres Souverains & aux autres evêques de la Chrétienté, les seules brebis que le fils de Dieu eut confiées aux soins de S. Pierre; & quittant brusquement le Chancelier de Frideric, il fit mettre ses troupes sous les armes, leur ordonnant de se tenir sur leurs gardes, de crainte de surprise. Louis n'avoit rien à craindre, & Frideric, pour décamper, n'avoit pas attendu le retour de son Chancelier. Ce fut-là qu'aboutit cette grande négociation, dont Victor & son protecteur avoient attendu de si grands effets (1).

Les soins de Frideric pour l'Antipape echouent.

Cependant l'Empereur ne prévoyant pas quelle seroit l'issue de cette conférence y avoit invité le Roi de Danemarck, celui de Hongrie & le Duc de Bohême. Les deux derniers ne chercherent aucun prétexte pour se dispenser de s'y rendre; ils avoient embrassé le parti d'Alexandre dont ils ne croyoient pas que l'Empereur fut autorisé à mettre les droits en compromis. Valdemar plus pusillanime, se laissa gagner par les égards que Frideric & l'Antipape avoient eus pour Raoul son secrétaire, & contre les avis & les instances d'Absalom, Evêque de Roschild, son confident, il eut l'imprudence de se mettre en route. Absalom, quoiqu'il ne prévit rien d'heureux de cette démarche, suivit son maître, qui, à son arrivée à Metz eut tout lieu de se repentir de ne s'en être point rapporté à son confident. En effet, l'Empereur le reçut froidement, lui fit des reproches amers de sa lenteur à venir, & finit par exiger qu'il lui fît hommage de son Royaume de Danemarck, & qu'il le reconnut pour son Souverain. Valdemar étoit presque seul; il fut contraint d'obeir, & cet hommage forcément accordé, le rendit odieux à la nation Danoise (2).

Il abuse de sa superiorite contre le Roi de Danemark. 1162.

Cependant l'Antipape Victor tint à Metz un concile dans lequel il fit éloquemment discourir quelques Evêques sur la légitimité de son pontificat. A la suite des ces déclamations il procéda à l'excommunication d'Alexandre, fortement appuyé par les Rois de France & d'Angleterre, qui, dans leur camp, lui rendoient les honneurs les plus distingués, l'accompagnoient par-tout où il alloit, marchant même fort humblement à pied, tandis qu'il étoit à cheval. Alexandre s'occupoit à tenir concile sur concile; le plus solemnel fut celui de Tours, auquel assisterent 17 Cardinaux 124 Evêques 414 Abbés & une foule innombrable d'Ecclésiastiques & de Laïques. Arnoul, Evêque de Lizieux disserta fort éloquemment, &, suivant l'érudition de son siecle, prouvant par les raisonnemens les plus absurdes la suprématie d'un Pape légitime sur tous les légitimes Souverains de la terre, il finit par prédire que l'Empereur se convertiroit, & qu'on l'entendroit confesser publiquement la supériorité de la thiare sur le sceptre Impérial.

Frideric n'étoit rien moins que disposé de vérifier la prédiction d'Arnoul; il étoit alors occupé de deux grands objets, l'un de balancer la force du concile de Tours par des conciles opposés, & l'autre à mettre fin aux troubles que son absence avoit occasionnés en Allemagne. Dans l'un de ces soulèvemens, qui pour lors étoient très-fréquens, Arnold, Archevêque de Mayence avoit

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1162. Daniel *loco citato.* (2) Helmoldus *Chron. Sclav.* L. 1

été tué trois ans auparavant, & la plûpart des habitans de cette ville, pour se dérober à la punition que ce meurtre méritoit, avoient pris la fuite : les murailles de la ville avoient été abattues, par ordre de l'Empereur, qui se laissant néanmoins fléchir, avoit pardonné à plusieurs des coupables, & avoit indiqué une assemblée à Mayence même, pour y procéder contre quelques-uns des auteurs de cette sédition. Il s'occupoit de cette affaire, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort d'Octavien, qui étoit expiré à Lucques, après avoir porté le nom de Pape pendant quatre années & demi (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Mort de l'Antipape Victor. Guy de Crême lui succede sous le nom de Paschal III. 1164.

Octavien étoit mort à tems ; encore quelques jours, & il eut eu la douleur de survivre à son pontificat, car il ne restoit plus dans son parti que deux Cardinaux, Guy de Crême & Jean de S. Martin. Le premier fut bien recompensé de son zele ; les Schismatiques d'Italie & d'Allemagne l'élurent Pape, & il prit le nom de Paschal III. Frideric confirma son élection, & jura publiquement sur les S. Evangiles qu'il ne reconnoîtroit pour Pape, que lui & ses successeurs. Mais malgré ses sermens & son élection, l'Antipape eut le désagrément de voir le Schisme s'affoiblir de jour en jour ; il apprit même en frémissant que, gagnés à force d'argent, les Romains se déclarant pour Alexandre & remettant à son Vicaire l'Eglise de S. Pierre & le Comté de Sabines, avoient pris la résolution d'envoyer vers Alexandre des députés chargés de le conjurer de revenir à Rome. Mais dans le même tems que les Romains se soumettoient à Alexandre, le Roi d'Angleterre, Henri II paroissoit disposé à changer de parti & à passer dans celui de l'Antipape. Ce n'étoit pas que ce Monarque eut des raisons particulieres d'être irrité contre Alexandre ; mais il étoit impatient de se venger de l'insolence & de punir l'ingratitude de Thomas Becquet, Archêveque de Cantorbery, le plus avide, le plus ambitieux & le plus turbulent des hommes. Suivant les loix d'Angleterre, c'étoit aux juges séculiers qu'appartenoit le droit de connoître des délits commis par les Ecclésiastiques & de décerner contre eux les punitions qu'ils avoient encourues. Thomas Becquet comblé de bienfaits de son Souverain, entreprit audacieusement de s'arroger ce droit, & soutint avec toute la hauteur dont il étoit capable, que les ecclésiastiques, de quelques crimes qu'ils se rendissent coupables, n'étoient pas justiciables des Officiers du Prince. L'Obstination de Becquet enflamma cette querelle, & plutôt que de se soumettre à l'autorité de son Souverain, il quitta l'Angleterre, & alla chercher un azile en France. Alexandre qui avoit le plus grand intérêt à ménager Henri, défendit hautement la cause du Prélat, & Louis, qui eut dû chasser de ses états un factieux qui y répandoit une doctrine aussi contraire aux droits & à l'indépendance des têtes couronnées, eut la foiblesse de se déclarer le protecteur de Becquet, auquel il assigna des revenus considérables. Vivement ulcéré de ce procédé, Henri, pour se venger en même tems de Becquet, de Louis & du Pape, résolut de se liguer avec Frideric contre le Pape & l'imprudent Monarque (2).

Henri II Roi d'Angleterre quitte le parti d'Alexandre.

D'après cette résolution Henri II envoya deux députés en Allemagne, & dans une diete assemblée à Wurtzbourg, l'Empereur jura en leur présence

(1) Fleury. L. 70. Robert de Monte *ad hanc annum.*

(2) Révol. d'Angl. par le P. d'Orléans. T. 1.

Sect. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

& devant toute sa cour, que de sa vie il ne reconnoîtroit pour Pape Roland, ni aucun de ceux de son parti: tous les Seigneurs d'Allemagne firent le même serment, tandis que de leur côté les envoyés d'Angleterre promirent par écrit que leur maître observeroit tout ce que l'Empereur s'engageroit à observer. Ce ne fut à la verité que forcément que les Evêques qui assistoient à cette diete, prêterent ce serment à Frideric, qui, très-content de l'alliance qu'il venoit de faire avec le Roi d'Angleterre, se rendit à Aix la Chapelle, où il convoqua une nouvelle diete. Ce fut-là qu'il fut procédé à la canonisation de Charlemagne, qui fut mis au nombre des saints par l'autorité d'un Empereur Schismatique & d'un Antipape excommunié; car ce fut au nom de Paschal & de Frideric que fut faite cette canonisation; aussi dans la plûpart des Eglises de l'Empire continue-t-on de célébrer l'anniversaire de Charlemagne, comme pour les autres défunts (2).

Canonisation de Charlemagne. 1165.

Quelque sujet qu'eussent Paschal & Frideric d'être contens de la situation actuelle de leurs affaires, ce n'étoit cependant qu'en Allemagne qu'elles paroissoient prospérer, & par-tout ailleurs la fortune s'étoit déclarée en faveur du parti opposé. Rome & l'Italie étoient soumises au Pape Alexandre, fortement appuyé par Guillaume II, surnommé *le Bon*, Roi de Sicile, & qui venoit de succéder à Guillaume Ier son pere, surnommé *le Mauvais*; Manuel Comnene, Empereur de Constantinople lui envoioit par des Ambassadeurs des présens magnifiques, & lui offroit toutes les forces de l'Empire d'Orient, à cette seule condition que le S. Siege lui rendroit la couronne Impériale d'Occident, à laquelle, disoit-il, les Souverains de Constantinople, véritables successeurs des Césars, avoient incontestablement plus de droit qu'un Prince Allemand; de son côté, la France assuroit la cour de Rome des plus puissans secours; ensorte que tout paroissoit annoncer au Pape Alexandre le plus brillant succès.

Frideric va en Italie; ses succès.

Informé de la puissante ligue qui s'étoit formée contre lui, Frideric, dans la vûe de prévenir ses ennemis, & résolu de rétablir son Antipape à Rome, d'où il vouloit chasser le Souverain Pontife, rassembla toutes ses forces, passa pour la quatrieme fois en Italie, soumit la Lombardie entiere, envoya devant lui, à la tête d'un corps considérable de troupes, Rainold, Archevêque de Cologne & Christian, Archevêque de Mayence, avec ordre de ravager les environs de Rome, tandis qu'il continueroit le siege de la ville maritime d'Ancone dont les habitans, corrompus à force de présens, s'étoient déja rendus à Manuel Comnene. Ils résisterent avec la plus intrépide valeur aux assauts réitérés de Frideric, qui ne put les réduire qu'après un siege long & fort meurtrier. Maître une fois d'Ancone, il y entra en vainqueur irrité, & punit sévérement les plus coupables d'entre les habitans.

Quelque empressement qu'eussent montré les différentes villes de la Lombardie à se soumettre, ne pouvant néanmoins supporter la tyrannie des Gouverneurs Impériaux elles tinrent par députés une assemblée dans laquelle elles formerent une ligue pour leur commune défense, & résolurent d'aller relever les murs de Milan, abatus par l'Empereur quatre ans auparavant. Confor-

(1) Spener. *Hist. Germ.* L. 1. T. 6. c. 3.

formément à cette délibération les confédérés allerent en force mettre les citoyens de Milan en état de se défendre contre les forces de l'Empire (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Frideric étoit trop occupé à poursuivre son expédition contre les Romains, pour aller s'opposer à l'entreprise des villes confédérées. Les deux Archevêques s'étoient rendus maîtres pour lui de toutes les places situées aux environs de Rome, & ce fut vers cette capitale qu'il s'avança, tandis que ses généraux lui gagnoient, à force d'argent, une partie des Romains, qui allerent en foule jurer fidélité à l'Empereur & à Paschal. Mais peu de jours après ces mêmes Romains se laissant gagner aussi par l'argent d'Alexandre, rentrerent dans son parti tout aussi promptement qu'ils s'en étoient détachés. Pour lui donner des preuves de la sincérité de leur retour & de leur zele, ils s'assemblerent au nombre de 40 mille hommes, & allerent attaquer Tusculum qui tenoit pour l'Empereur. L'Archevêque de Mayence tenta de dissiper cette foule de transfuges; mais ils se battirent avec tant de valeur, que l'Archevêque & ses soldats étoient prêts à prendre la fuite, quand s'avançant à la tête de sa division, l'Archevêque de Cologne vint rétablir le combat; il fut terrible & funeste aux Romains, qui, battus à leur tour & complettement défaits, furent contraints de céder la victoire, après avoir laissé plus de 8 mille morts sur le champ de bataille (2).

Combat des Romains contre les Troupes Impériales.

Cependant Frideric s'avançant de succès en succès, vint camper sous les murs de Rome: dès son arrivée il se rendit maître du château S. Ange & de l'Eglise de S. Pierre: ensorte que le Pape fut contraint d'aller se renfermer avec les Cardinaux dans le Palais des Frangipani. Il est vrai que le Souverain Pontife eut la consolation de voir les habitans de Rome lui témoigner le plus grand zele & braver pour sa défense les troupes Impériales. Leur résistance fut telle, que Frideric désespérant de réussir par la force, fit proposer à Alexandre de renoncer au Pontificat, offrant de son côté d'engager Paschal à abdiquer, de faire procéder à une nouvelle élection, de rendre la paix à l'église, enfin, de ne plus se mêler de l'élection des Papes, & de rendre aux Romains avec tous leurs prisonniers le butin qu'on avoit fait sur eux. Ces propositions parurent d'autant plus favorables aux Romains qu'ils étoient excédés de cette guerre, dans laquelle au fond ils n'avoient aucun intérêt bien direct, mais les évêques & les cardinaux étoient fort éloignés de penser comme le peuple; & le Pape Alexandre, pour se dérober aux importunités & aux cris des habitans de Rome, qui ne cessoient de le presser, se travestit en pélerin & sortit promptement de la ville, où Paschal fit son entrée, se mit en possession de la chaire Pontificale, & couronna l'Empereur ainsi que son épouse Béatrix, aux acclamations des Romains, qui lui prêtant serment de fidélité jurerent de ne reconnoître que lui pour Empereur, & pour vrai Pape que Paschal (3).

Alexandre sort de Rome; & l'Antipape couronne Frideric. 1167.

Le triomphe de Frideric étoit très-éclatant, mais il fut aussi de fort courte durée; car peu de jours après son couronnement, une maladie contagieuse ravagea si cruellement son armée, que la voyant réduite à un très-petit nombre de soldats, il se crut obligé de se retirer & de prendre fort promptement

(1) *Chron. Sax.* Monach. Weingarten. Spener. Fleury. (2) Otto de S. Blasio. c. 21. Acerbus Morena. p. 842-843-844. (3) Conrad. Ursperg. Roderic. Dodechin.

SECT. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

la route d'Allemagne. Ce voyage fut pour lui très-pénible; il fut même humiliant: les villes de Lombardie qui s'étoient déjà confédérées quand la fortune secondoit ses entreprises, l'arrêtoient à chaque instant dans sa marche & lui fermant tous les passages, lui ôtoient jusqu'à l'espérance de fuir. Dans cette extrémité il étoit prêt à suivre le conseil d'un chartreux qui lui avoit dit qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que de se reconcilier avec l'Eglise; & déja il avoit chargé du soin de son accommodement quelques prélats qui alloient entrer en négociation, quand le Marquis de Montferrat obtint du Comte de Morienne le passage des troupes Impériales. Assuré de sa retraite, Frideric se hâta de retracter la parole qu'il avoit donnée, & partant de nuit, déguisé en valet, il traversa le comté de Bourgogne & gagna l'Allemagne (1). Triomphans de l'humiliante retraite à laquelle ils avoient obligé Frideric, les Lombards ne doutant point qu'il ne vint aussi-tôt qu'il lui seroit possible pour se venger avec éclat, prirent la résolution de fonder une ville assez forte pour arrêter les Allemands & leur interdire le passage: cette résolution fut exécutée presque aussi-tôt qu'elle eut été prise, & ils donnerent à cette nouvelle ville le nom d'Alexandrie, en l'honneur du Pape Alexandre, c'est cette même ville que les Impériaux nommerent par dérision Alexandrie *de la Paille*, sans-doute pour faire entendre aux Lombards qu'elle seroit encore plus promptement détruite qu'elle n'avoit été élevée: ils se tromperent; Alexandrie de la Paille est encore de nos jours une des villes les plus considérables du Milanez.

Quelle situation de Frideric.

Il dépendoit d'Alexandre de rendre la situation de Frideric son ennemi encore plus inquiétante qu'elle n'étoit, en acceptant les propositions que lui envoya faire pour la seconde fois Manuel Comnene, qui lui offroit des trésors immenses & les secours les plus abondans, pourvû qu'il voulut seulement lui accorder la couronne impériale. Manuel offroit plus encore, puisqu'il s'engageoit à opérer la réunion de l'Eglise Grecque à l'Eglise Romaine: ces brillantes offres n'ébranlerent point Alexandre, & on ne sauroit donner trop d'éloges à sa modération; ce qu'il y a de singulier est que dans le même tems que Comnene travailloit à réunir l'Empire d'Occident à celui de Constantinople, Frideric tout aussi ambitieux, formoit le projet de réunir l'Empire d'Orient à celui d'Allemagne, & l'on assure même qu'il prenoit déja le titre d'Empereur des Grecs.

Offres de Manuel Comnene Empereur d'Orient.

Frideric n'avoit que trop tardé à paroître en Allemagne, où des querelles particulieres agitoient les provinces, menaçoient l'Etat des plus violens désordres, & où les esprits paroissoient disposés à une guerre civile. De tous ces différens, le plus vif & celui qui paroissoit le plus interminable étoit celui qui divisoit Henri le Lion, Duc Saxe & de Baviere & la plûpart des Princes de l'Empire, irrités de son ambition & offensés de ses hauteurs. Ce ne fut qu'à force de soins, de prudence & d'activité que Frideric parvint à étouffer ces semences de division, & à rétablir le calme dont on n'espéroit plus de jouir. Ensuite, dans une diete convoquée à Bamberg, il fit élire Roi d'Allemagne Henri son fils, quoiqu'il touchât à peine à sa quatrieme année (2). N'oublions pas de remarquer que l'Antipape Paschal III, étant mort le 20e Sep-

Henri VI Couronné Roi d'Allemagne. 1168.

(1) Fleuri, *Hist. Eccl.* T. 15. (2) Spener. Hist. Germ. *ad ann.* 1169.

tembre 1168, les schismatiques lui donnerent pour successeur Jean, Abbé de Strume, qui prit le nom de Caliste III. Il ne restoit plus à l'Empire d'autre guerre à soutenir ou à terminer que celle qui s'étoit allumée dès le commencement de ce regne entre la cour de Rome & l'Empereur, & cette guerre aussi dispendieuse que meurtriere avoit épuisé l'Allemagne de soldats & de numéraire. Le Peuple murmuroit, & les grands conjurerent Frideric de se raccommoder avec le S. Siege. Il y paroissoit d'autant plus intéressé lui-même, que son parti diminuoit de jour en jour, en proportion de l'accroissement sensible que prenoit celui du Souverain Pontife. Soit que Frideric desirât sincerement de mettre fin à cette malheureuse contestation, soit qu'il ne voulut que paroître disposé à seconder les vûes de ses sujets, il envoya pour son ambassadeur en Italie l'Evêque de Bamberg, avec ordre de ne communiquer les propositions dont il le chargeoit qu'à Alexandre seul. Celui-ci se doutant que le but de Frideric étoit par cette conduite mistérieuse de le rendre suspect aux Lombards, ne voulut entendre le Prélat qu'en présence des députés des villes de la Lombardie. Ce fut à Veroli qu'il alla donner audience à l'Evêque de Bamberg, qui conformément aux ordres de son maître, déclara au Pape que c'étoit à lui seul & en particulier qu'il avoit ordre de parler.

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Négociations de Paix entre Alexandre & Frideric. 1170.

Après bien des débats Alexandre consentit à entendre l'Ambassadeur, qui lui déclara que Frideric ne vouloit plus agir contre sa personne, & qu'il promettoit de maintenir ses ordonnances, mais Alexandre le pressant, pour savoir si l'Empereur promettoit de lui obéir & de le reconnoître pour Pape, l'Evêque répondit avec tant d'ambiguïté, qu'Alexandre revenant au lieu où étoient les députés Lombards, dit pour toute réponse à l'Ambassadeur, qu'il étoit bien étonné qu'il se fut chargé de semblables propositions, qu'il étoit manifeste que l'Empereur ne vouloit pas le reconnoître pour Souverain Pontife, quoiqu'il fut reconnu par tous les Souverains de la chrétienté; que du reste, si son maître vouloit sincerement se reconcilier à l'église Romaine il le trouveroit prêt à l'honorer plus que tous les Princes de la terre (1).

D'après les propositions que venoit de faire l'Evêque de Bamberg, il étoit évident en effet que l'Empereur n'avoit eu d'autre but, d'un côté que de feindre d'agir de bonne foi, & de l'autre de gagner assez de tems pour faire les préparatifs de l'expédition nouvelle à laquelle il se disposoit; aussi son ambassadeur ne lui eut pas plutôt rendu compte de la réponse d'Alexandre, que, rassemblant toutes ses forces & pénétrant pour la cinquieme fois en Lombardie, Frideric par la prise & le sac de Suze, inspira tant de crainte à quelques villes, qu'elles résolurent de se détacher de la ligue contre l'Empereur: telles furent Asti, Tortone, Cremone, Côme, &c. Ce Prince fit alors mettre le siege devant Alexandrie de la paille qu'il s'étoit proposé de renverser de fond en comble, mais quelque supériorité qu'il eut par le nombre de ses troupes sur les Lombards, ceux-ci se défendirent avec tant de valeur, qu'il échoua devant Alexandrie, fut contraint de lever le siege & de se retirer à Pavie d'où il envoya faire des nouvelles propositions au Souverain Pontife (2).

1174. Nouvelle expédition de l'Empereur en Italie. Elle n'est pas heureuse.

(1) Conrad. Ursperg. Spener. Fleury & alii. (2) Otto de S. Blasio. c. 22. Dodech. ad ann. 1174.

Sect. V. Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Alexandre qui desiroit sincerement de voir cesser ces troubles, entra de bonne foi en négociation & envoya trois Cardinaux à Pavie, pour y défendre de concert avec les députés des villes de la Lombardie, ses droits & ceux de cette province contre les Ambassadeurs de Frideric qui s'y étoient rendus aussi : cette conférence ne fut rien moins que pacifique ; les ministres de l'Empereur ne voulurent rien céder ; ensorte qu'après plusieurs séances, les négociateurs ne pouvant rien conclure se séparerent plus aigris que jamais les uns contre les autres. Les hostilités recommencerent avec une nouvelle vivacité ; Frideric fit les plus grands efforts contre ses ennemis, & ses efforts ne produisirent d'autre effet que celui de l'affoiblir chaque jour davantage : de maniere que craignant d'être obligé de demander la paix à des conditions onéreuses, il songea sérieusement à terminer cette guerre meurtriere pour ses troupes & fort peu glorieuse pour lui. Mais avant que d'en venir à une reconciliation, il voulut faire les derniers efforts contre les Lombards, auxquels il en vouloit bien plus encore qu'au S. Siege; dans cette vûe il donna ordre à tout ce qui lui restoit de troupes en Allemagne de venir le joindre; ensorte qu'avec son renfort il devoit avoir sous ses ordres l'armée la plus formidable qui eut encore passé les Alpes.

Défection de la plûpart des Seigneurs Allemands.

Tandis que Frideric se flattoit de réduire la Lombardie entiere, le Souverain Pontife employoit les plus infaillibles moyens de l'affoiblir & de ravir sur lui la supériorité, en effet gagnés par ses présens & ses promesses, la plûpart des Princes d'Allemagne abandonnerent tout-à coup le drapeau de l'Empire & se retirerent avec leurs troupes.

Henri le Lion, Duc de Saxe & de Baviere, sous prétexte que sa conscience ne lui permettoit pas de défendre la cause d'un excommunié fut celui qui donna le signal de la défection & qui se retira, suivi des troupes Saxonnes & Bavaroises qui formoient la partie la plus considérable de l'armée de l'Empire. Toutefois, dans le même tems où cette retraite imprévue diminuoit les forces de Frideric, il lui vint de nouvelles troupes d'Allemagne, à la tête desquelles il marcha contre les Lombards, qu'il ne rencontra que trop tôt pour son malheur. En effet, les deux armées ne furent pas plutôt en présence, que la bataille s'engagea; elle fut meurtriere & funeste aux troupes Impériales, qui, quoiqu'elles firent des prodiges de valeur, enfoncées du premier choc, furent mises en déroute & en partie massacrées ; Frideric lui-même courut dans cette action terrible les périls les plus imminens, abandonnant aux ennemis, avec l'honneur de la victoire, ses bagages & son camp (1).

Déroute de l'armée Impériale.

La fortune avoit entierement abandonné la cause de l'Empereur, qui craignant avec raison de voir s'éloigner tous ceux qui jusqu'alors lui étoient restés attachés, prit la résolution de se reconcilier sincérement avec Alexandre, & nomma des négociateurs, qui se rendirent, munis de pleins pouvoirs auprès du Souverain Pontife à Agnanie. Le Pape avoit sur le chef de l'Empire les plus grands avantages; il étoit le plus fort, & il dépendoit de lui d'accabler l'ennemi qu'il avoit déjà terrassé, il usa cependant de la plus grande modération, accueillit avec distinction les ministres de l'Empereur, &

(1) Otto de S. Blas. Cap. 23. Dodech. Spener. *ad ann.* 1176.

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

après une négociation de quinze jours, il fut convenu que tous les membres de l'Eglise Romaine jouiroient d'une entiere sureté pour leurs personnes & leurs biens; que le chef de l'Empire rendroit au Pape la préfecture de Rome, ainsi que tous les biens de la Comtesse Mathilde. L'Observation de ces articles préliminaires fut jurée de part & d'autre; dès l'année suivante, après bien des débats, le Pape & l'Empereur se rendirent à Venise, où Frideric ayant solemnellement abjuré le Schisme, & promis obéissance au Pape Alexandre & à ses successeurs, fut absous de l'excommunication & réuni à l'église Catholique (1).

Paix entre le Sacerdoce & l'Empire 1176-1177.

Comme Alexandre & Frideric, malgré la haine qui les avoit si long-tems divisés, s'estimoient l'un l'autre, leur reconciliation fut parfaite, & l'attachement mutuel qu'ils se témoignerent étoit également sincere de part & d'autre. Afin de mettre le dernier sceau à cette paix, qui, après tant de troubles, rendoit enfin le calme à l'Italie & à l'Allemagne, le souverain Pontife tint un Concile à Venise, où, en présence des Evêques & Abbés d'Allemagne & d'Italie qui s'y étoient rendus, en présence de l'Empereur, du Doge, des envoyés du Roi de Sicile, des députés des villes de Lombardie, & d'une multitude innombrable de peuple, fut prononcée l'excommunication contre quiconque troubleroit la paix qui venoit d'être faite (2).

Sage conduite & bonne foi du Pape Alexandre.

La nouvelle de cette reconciliation causa la joie la plus vive aux Italiens & aux Allemands: ceux-ci ne tarderent pas à revoir leur Souverain dans ses états, & les Romains se hâterent d'envoyer des députés à Alexandre pour le prier de revenir à Rome faire cesser les maux que sa longue absence y avoit causés. Il se rendit à leurs desirs, & fut reçu avec acclamation. Abandonné de Frideric, l'Antipape Caliste, après avoir inutilement cherché de l'appui, ne trouvant nulle-part ni protecteurs, ni adhérans, prit le généreux parti de se rendre auprès d'Alexandre lui-même, aux pieds duquel & en présence de tous les Cardinaux il abjura le Schisme; il n'eut point à se repentir de cette démarche, qui eût été très-hazardeuse sous tout autre Pontife; Alexandre l'accueillit avec bonté, lui pardonna généreusement & versa sur lui tant de bienfaits, que Caliste n'eut point à regreter sa dignité passée (3).

Troubles en Allemagne & punition d'Henri le Lion, Duc de Baviere. 1179 1180.

L'éloignement de l'Empereur avoit été funeste à la tranquillité publique en Allemagne, & sur-tout depuis le retour d'Henri le Lion, dont l'inquiéte ambition avoit suscité bien des troubles. Frideric ne lui pardonnoit point sa défection, & il ne fut pas faché qu'il lui fournit lui-même l'occasion de se venger, en rendant justice à ceux de ses sujets que ce Seigneur turbulent & usurpateur ne cessoit d'opprimer. Sur ses refus réiterés de venir rendre compte de

(1) *Chronogr. Saxon.* Albert. Stad. Conrad, Ursperg, &c. Les historiens différent un peu sur ce point, mais Romuald, Evêque de Salerne, témoin oculaire, & d'après lui Sigonius & d'autres racontent, que Frideric ayant rassemblé les débris de son armée, battit à son tour les Lombards & n'en fit pas moins négocier avec le S. Pere. A l'entrevue dont il fut convenu & qui eut lieu devant l'église de S. Marc à Venise, l'Empereur (disent-ils) s'étant approché du Pape pour baiser ses pieds, celui ci en fut attendri jusques aux larmes, il le releva d'abord, lui donna le baiser de paix & ils resterent ensemble à Venise environ six semaines. Tout ceci fait voir la fausseté de ceux qui veulent que le Pape ait mis son pied sur la tête de l'Empereur en prononcant ces paroles du Psalmiste: *Tu marcheras sur l'aspic & sur le basilic.* Frideric n'étoit pas Prince pour supporter cet affront. (2) Fleury. *Hist. Eccl.* Liv. 74. (3) F. *Idem eodem.* Lib.

Sect. V. Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

sa conduite, le Duc fut mis au ban de l'Empire, déchu de tous ses fiefs & états, privé de ses vastes domaines, son Duché de Saxe transféré à Bernard, fils d'Albert l'Ours, & son Duché de Baviere à Otton le Grand, de Witelsbach, descendant de la branche formée par Arnolphe, second fils du Duc Arnolphe, chef de cette illustre Maison à laquelle ce Duché fut enfin restitué (1).

Quelque méritée que fut la disgrace d'Henri le Lion, il étoit si présomptueux qu'il se flatta que l'Allemagne entiere s'armeroit en sa faveur, & dans cette espérance il se déclara ouvertement l'ennemi de l'Empire: mais il fut cruellement trompé dans son attente; personne ne voulut le seconder dans sa revolte, & il se vit abandonné de tout le monde; il parut alors reconnoître ses torts, & son repentir tardif n'eut pas plus de succès que n'en avoient eu ses menaces; vainement il eut recours aux prieres, aux soumissions, il resta dépouillé de tous ses biens, éloigné de la cour de son maître & détesté des Princes qu'il avoit si souvent offensés par ses hauteurs.

Mort du Pape Alexandre. Lucius III lui succede. 1181.

Tandis qu'en Allemagne Henri le Lion voyoit passer irrévocablement ses états en d'autres mains, Rome & l'Italie faisoient une perte sensible; celle du Pape Alexandre III, dont le successeur fut Ubalde, évêque d'Ostie, qui prit possession du S. Siege sous le nom de Lucius III. A peu près deux ans avant sa mort Alexandre avoit fait statuer dans un concile, qu'à l'avenir on ne reconnoîtroit pour Pape canoniquement élu que celui qui auroit réuni les deux tiers des suffrages. Ce reglement fut strictement observé à l'égard de Lucius, & ce fut même alors que les Cardinaux commencerent à jouir du droit d'élire, seuls & à l'exclusion du clergé & du peuple Romain, le Souverain Pontife.

Les Romains soulevés contre Lucius III.

Ubalde eut plus de peine à se concilier l'amitié des Romains, qu'il n'en avoit eu à déterminer en sa faveur les suffrages des Cardinaux, & il est vrai qu'il ne dut s'en prendre qu'à lui-même de la haine qu'on lui voua. Suivant un usage constamment pratiqué, les Papes en prenant possession de leur dignité, juroient de ne pas s'écarter de certaines coutumes fort cheres aux habitans de Rome, & qui faisoient partie de leurs privileges. Au lieu de faire ce serment, auquel ses prédécesseurs n'avoient fait nulle difficulté de se soumettre, Lucius jura au contraire, que jamais il n'observeroit ces coutumes. Irrités de cette espece de déclaration de guerre les Romains prirent les armes, allerent dévaster, par le fer & la flamme, toutes les possessions du nouveau Pape, le poursuivirent fort vivement lui-même & le contraignirent de prendre la fuite, il alla se jeter dans les bras de Christian, Archevêque de Mayence & chancelier de l'Empereur. Christian à la tête d'une puissante armée d'Allemands, marcha contre les Romains, & déjà il avoit remporté quelques avantages très-considérables lorsqu'il mourut subitement à Tusculum, pour avoir bu, dit-on, de l'eau d'une fontaine que ses ennemis avoient empoisonnée.

Facheuse situation de Lucius III.

Sa mort nuisit beaucoup aux affaires de Lucius; les Romains regagnerent la supériorité, l'armée Allemande n'ayant plus de chef se dissipa; & Lucius eût été perdu sans ressource si un Protecteur puissant ne fût venu à son secours (2).

(1) *Deduction des droits de la maison de Baviere.* Edit. de Munich 1741.
(2) Arnold. Lubec. Spener. T. 1. L. 6, cap. 3.

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Ce puissant défenseur du Souverain Pontife étoit Frideric Ier, qui, après avoir tenu à Mayence une diete pour armer Chevaliers Henri & Frideric ses deux fils, passa les Alpes, & alla trouver Lucius à Verone qui s'y tenoit renfermé. L'Empereur étoit accompagné d'une si brillante suite d'évêques, de seigneurs, & il s'étoit rendu à Verone tant de cardinaux, d'évêques, de prélats & d'abbés, qu'il prit fantaisie à Lucius de tenir un concile, dont les premieres séances furent troublées par un différend qui s'éleva entre le Pape & le chef de l'Empire, au sujet de l'Archevêché de Treves, auquel Frideric avoit nommé le Prévôt Rodolphe, tandis que le chapitre élisoit Wolmar, fortement protégé par le Souverain Pontife. Celui-ci, quelqu'intérêt qu'il eut à ménager Frideric, ne voulut pas que Treves eut d'autre Archevêque que Wolmar; l'Empereur jura qu'il soutiendroit de toute sa puissance le Prévôt Rodolphe, & le siege de Treves resta vacant pendant sept ans que dura cette querelle (2).

Frideric I vient au secours de Lucius, ingratitude de celui-ci.

Dans les commencemens de cette dispute Frideric pria le Pape d'absoudre, faire grace & réhabiliter les ecclésiastiques qui, sous son prédécesseur avoient été ordonnés par des Schismatiques. Lucius trouva d'abord cette demande très-juste, & elle l'étoit en effet, il y consentit; mais dès le lendemain, se repentant d'avoir témoigné quelque déférence aux sollicitations de l'Empereur, il désavoua sa promesse & renvoya cette affaire à un autre concile. Lucius n'étoit pas un modele de reconnoissance; il devoit tout à Frideric, dont les armes le défendoient contre les Romains soulevés; c'étoit pour le défendre & le rétablir sur la chaire Pontificale que Frideric avoit passé les Alpes; & Lucius ne répondoit que par des refus offençans à toutes les propositions que lui faisoit son protecteur; ce n'étoit gueres le moyen d'entretenir la bonne intelligence entre le Sacerdoce & l'Empire. Quelques jours après Frideric pria le Souverain Pontife de couronner Empereur son fils aîné, Henri. Je n'en ferai rien, répondit Lucius, à moins que vous n'abdiquiez l'Empire, car il ne sçauroit y avoir à la fois deux chefs de l'Empire.

Refus offençans du Pape & sa mort. Inquietude du Pape Urbain III.

1185.

Quelque patient que fut l'Empereur Frideric, il étoit si fort indigné de ces procédés peu honnêtes qu'il eût fini par éclater, si le désobligeant Lucius eut eu le tems de l'irriter encore; mais il cessa de refuser & de vivre le 24 de Novembre 1185. Son successeur, Hubert Crivelli, qui se fit sacrer sous le nom d'Urbain III, fut moins complaisant encore. Celui-ci n'attendoit pas qu'on lui demandât pour mécontenter; il se plaignoit sans cesse, & ses plaintes étoient fort ameres, celles sur-tout qu'il faisoit au sujet des terres que la Princesse Mathilde avoit données à l'Eglise, & qu'il ne pouvoit s'accoûtumer de voir entre les mains de l'Empereur, qui s'en étoit remis en possession; il ne lui pardonnoit pas de s'être emparé des revenus de plusieurs monasteres de filles qu'il avoit abolis (3). De son côté, Frideric se plaignoit vivement de l'indécence avec laquelle le Souverain Pontife soutenoit la cause de Wolmar, élu par le chapitre, Archevêque de Treves, contre les droits de Rodolphe, que l'Empereur avoit nommé à cet Archevêché.

Quelque irrités que fussent l'un contre l'autre, le chef de l'Eglise & le chef de l'Empire, il est très-vraisemblable qu'ils se seroient rapprochés, si le jeu-

(1) Arnold Lubec & Spener *eod. Loco.* (2) Fleury. *Hist. Eccl.* L. 74.

Sect. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

ne Roi Henri, fils de Frideric I, n'eût mis tous ses soins à enflammer cette querelle; Henri d'un caractere turbulent, inquiet, injuste, avide, décidément méchant ne cherchoit que les occasions ou de faire du mal, ou de s'arroger des droits qui ne lui appartenoient pas. En Lombardie, il envoya chercher un Evêque, auquel il demanda froidement de qui il avoit reçu l'investiture; le Prélat lui répondit que ne possédant ni régales, ni officiers, ni cour royale, c'étoit du Souverain Pontife qu'il s'étoit cru obligé de la recevoir. Henri sans s'émouvoir ordonna à ses gens de se saisir de l'Evêque, de l'accabler de coups & de le traîner dans la boue: cet ordre fut très ponctuellement rempli, sous les yeux du Prince que les jeux de cette nature amusoient infiniment. L'obstination de Wolmar à vouloir absolument occuper le siege de Treves fut aussi pour Henri un très-heureux prétexte de suivre la dureté naturelle de son caractere; il poursuivit cruellement Wolmar, l'empécha de jouir des revenus de son bénéfice, persécuta fort vivement ses partisans, les écrasa & confisqua leurs maisons à son profit. Indigné de tant de vexations Urbain III menaça l'Empereur qui les souffroit, de l'excommunier s'il ne venoit incessamment rendre compte de sa conduite (1).

Frideric fit d'autant moins d'attention aux menaces du Pape, qu'il étoit alors fort occupé du mariage de son fils avec Constance, héritiere de Guillaume II, Roi de Sicile, & fille posthume de Roger, à laquelle la couronne de Sicile étoit substituée au défaut d'héritiers mâles de la part de Guillaume II, qui n'avoit eu en effet point d'enfans: ensorte que les barons Siciliens promirent par serment de reconnoître le mari de Constance, Henri, pour leur Roi, si Guillaume venoit à mourir sans postérité. Ce mariage fut célébré avec beaucoup de pompe à Milan, où Frideric fut de nouveau couronné Roi par l'Archevêque de Vienne, Henri par le Patriarche d'Aquilée, & Constance par un Evêque Allemand (2).

Mariage du Roi Henri avec l'Heritiere au trône de Sicile.

Urbain III n'avoit pas été consulté sur cette union à laquelle il se fut, s'il eût pu la prévoir, fortement opposé, tant il redoutoit le voisinage d'un Souverain tel que Henri; aussi n'en reçut-il la nouvelle qu'en frémissant d'indignation, & dans les transports de la colere qui l'agitoit, il suspendit de toutes fonctions ecclésiastiques les prélats qui avoient fait la cérémonie de ces couronnemens & tous les Evêques qui y avoient assisté.

Ce qui sembloit le plus ulcérer le Souverain Pontife étoit la froide indifférence avec laquelle il savoit que l'Empereur traîtoit les prétentions, les plaintes, les ordres & les menaces même de la cour de Rome. Frideric en effet, sans daigner même envoyer notifier au Souverain Pontife le mariage de son fils, n'eut pas plutôt formé cette union, qu'il prit la route de ses états d'Allemagne, où dès son arrivée il fit fermer tous les passages de l'Italie, afin qu'aucun de ses sujets ne pût aller à Rome: & pendant qu'il se précautionnoit ainsi contre les mauvaises intentions qu'il supposoit à Urbain, il demandoit aux seigneurs d'Allemagne & aux évêques assemblés par ses ordres à Gelnhausen, comment, attaqué fort injustement par Urbain III, ils lui conseilloient de repousser des entreprises qui attentoient évidemment aux droits de la couronne (3).

Mesintelligence entre le Pape & l'Empereur

Par

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1185. (2) Id. *ad ann.* 1186. Fleury. L. 74.
(3) Arnold. Lubec. L. 3. c. 17-18.

Hist. d'Allemagne. 1125-1268.

Par l'avis de l'Archevêque de Mayence on écrivoit, au nom de tous les évêques d'Allemagne une lettre au Pape, dans laquelle on lui représentoit avec beaucoup de force toutes les raisons que le chef de l'Empire avoit de se plaindre de lui, & les évêques finissoient par le conjurer de donner incessamment, pour peu qu'il désirât la paix des peuples & son propre repos, satisfaction à l'Empereur. Cette lettre que des députés allerent présenter à Urbain l'enflamma de colere, & il déclara hautement qu'il étoit résolu de frapper l'Empereur d'excommunication: mais il étoit alors à Verone, & les habitans de cette ville lui protesterent fort vivement qu'amis & serviteurs de Frideric, jamais ils ne souffriroient qu'on lui fit un tel outrage dans leur ville & en leur présence. Urbain persista dans sa résolution, & sortant de Verone, il alla chercher un autre lieu, d'où sans rien craindre pour lui même, il pût commodément lancer sa foudre sur la tête qu'il vouloit absolument proscrire: déjà il s'étoit arrêté dans un lieu où il se croyoit en sureté, déjà il étoit disposé pour ce grand coup d'éclat, & la foudre étoit prête à partir de ses mains, lorsqu'il fut inopinément frappé lui-même par une mort très prompte. Son successeur Grégoire VIII, ne fit que se montrer sur le S. Siege, il passa deux mois après dans le tombeau, & la thiare alla se placer sur la tête de Clément III, moins foudroyant, quoiqu'aimant plus la guerre que ses prédécesseurs (1).

Violente Colere & mort du Pape. Grégoire VIII lui succede, & Clément III à Grégoire VIII. 1187.

Clément III en effet, ne s'occupa que d'une chose, de dépeupler l'Europe pour tâcher de reconquérir la Palestine, dévastée & conquise en très-grande partie par Noradin, Soudan d'Alep, presque sans défenseurs depuis la mort de Baudouin III, Roi de Jérusalem, & menacée par ce terrible Saladin ou Salaheddin, qui, assassin du Calife d'Egypte, en avoit usurpé la Couronne, & ne se proposoit rien moins que d'envahir tout l'Orient. Effrayés de l'orage qu'ils voyoient se préparer contre eux, les chrétiens de la Palestine se hâterent d'envoyer demander du secours en Occident: mais alors les Souverains Occidentaux étoient trop divisés entre eux, pour qu'ils eussent le tems de songer seulement aux Chrétiens de la Palestine, où le brave Amauri, frere de Baudouin III, après quelques efforts contre les Turcs mourut, & laissa son trône, fort mal affermi, à son fils Baudouin IV qui étoit encore au berceau: devenu majeur, celui ci se montra digne de son rang, & combattit avec la plus rare valeur; mais il fut attaqué d'une funeste maladie, de la Lepre, qui ne lui laissant point l'espérance de vivre, lui donna seulement le tems de prévenir, autant qu'il le pouvoit, les désordres que causeroit inévitablement l'ambition de quelques grands qui se disputeroient son sceptre: car Baudouin n'avoit point d'enfans. Il maria sa sœur Sibille, veuve du Marquis de Montferrat à Gui de Lusignan qu'il désigna pour son succésseur (2).

Croisade, & Etat de la Palestine.

Au murmure de tous les Seigneurs de la cour, irrités de cette préférence, & au peu de talens de Gui de Lusignan, Baudouin reconnoissant qu'il avoit mal choisi, revoqua ses dispositions, fit couronner Roi son neveu Baudouin, fils de Sibille & du Marquis de Montferrat, & mourut peu de jours après. Le jeune Souverain Baudouin V ne survécut que fort peu de tems à son on-

(1) Arnold. Lubec. L. 3. C. 17-18. Fleury L. 71. Daniel *Hist. de Fr.* T. 2.

(2) *Maimbourg. Hist. des Croisades.* L. 5.

cle, & passa du trône au tombeau. Alors le Comte Raymond de Tripoli & Gui de Lusignan se disputerent fort violemment la couronne, qui resta au plus fort, à Gui de Lusignan. Son rival Raymond de Tripoli, furieux de se voir supplanté, se ligua en secret avec le plus cruel ennemi des chrétiens, avec Saladin, auquel il promit de livrer la Palestine, & pour y réussir, il feignit de se reconcilier avec Gui de Lusignan qu'il trahit de la maniere la plus atroce. Il fut trompé lui-même par Saladin, qui croyant très-légitime de manquer sa parole à un traître, ne se vit pas plutôt possesseur de la Palestine, qu'il n'eut plus pour le Comte de Tripoli qu'un souverain mépris. Il est vrai que celui-ci mourut de chagrin & de regret: mais ses remords tardifs n'adoucirent point la situation déplorable des chrétiens de la Palestine, auxquels il ne restoit plus en Asie qu'Antioche, Tyr & Tripoli, lorsqu'ils envoyerent conjurer le Pape & les Souverains de la Chrétienté en Occident, de voler à leurs secours.

Perfidie de Raymond, Comte de Tripoli.

Le recit des malheurs des habitans de la Terre Sainte enflamma le zele du Souverain Pontife & toucha vivement la plûpart des Princes Chrétiens, ils résolurent d'entreprendre une nouvelle Croisade, dans laquelle s'engagerent Philippe Auguste, Roi de France, Henri II, Roi d'Angleterre, & Frideric I, qui montrant pour cette expédition la plus vive ardeur, convoqua une diete solemnelle à Mayence & y reçut la croix des mains du Légat. A son exemple Frideric, Duc de Suabe son second fils & la plûpart des Seigneurs d'Allemagne séculiers & ecclésiastiques s'empresserent de prendre la croix. Le peuple accourut en foule pour se croiser aussi, & le zele qu'on montroit pour cette guerre fut si vif, que l'Empereur, craignant qu'à la fin l'Allemagne ne se dépeuplât tout-à-fait, fit défendre à quiconque n'auroit pas au moins la valeur de trois marcs d'argent de se croiser (1).

Frideric I. se croise. 1188.

Après avoir fixé le rendez-vous de ses nombreuses troupes à Ratisbonne, pour le départ, Frideric envoya des Ambassadeurs à Saladin, pour le sommer de rendre la Terre Sainte, ou pour lui déclarer la guerre dans le cas de refus, & Saladin, qui ne demandoit pas mieux que de combattre, accepta la guerre. Frideric envoya en même tems un Ambassadeur au Sultan de Cogni, le plus traître des Orientaux, & qui feignant d'être ami des chretiens, promit un libre passage sur ses terres. L'Ambassadeur qui avoit eu ordre de se rendre auprès d'Isaac l'Ange, qui occupoit alors le trône de Constantinople, y reçut l'accueil le plus distingué, & Isaac, fit sans balancer avec l'Empereur un traité par lequel il étoit convenu que les troupes Impériales passeroient librement sur les terres des Grecs, où elles trouveroient en abondance & à un prix convenable toutes sortes de provisions; mais Isaac étoit le plus lâche des hommes; fourbe, inconstant, avide, sans honneur, sans religion, sans mœurs; que pouvoit-on compter en traitant avec un tel perfide? (2)

Ses traités avec l'Empereur de Constantinople & le Sultan de Cogni.

Le Roi de Hongrie avoit promis aussi le passage par son Royaume, & de tous les Souverains qui avoient traité avec Frideric, ce fut le seul qui remplit exactement & de bonne foi tous les engagemens qu'il avoit pris. Cependant l'Empereur à la tête d'une armée de plus de 150 mille hommes partit de Ratisbonne, entra en Hongrie, & arriva sans éprouver la plus légere difficulté

(1) Arnold. Lubec. Lib. 3. Spener. L. 6. c. 3. T. 1. (2) Nicetas *in Isaac.* Lib. 3.

Hist. d'Allemagne, 1125-1308.

jusqu'à Belgrade: mais ce fut dans la Bulgarie que les obstacles commencerent à retarder sa marche; souvent les troupes Impériales furent obligées d'employer la force des armes pour continuer leur route & s'ouvrir des passages: mais ce fut dès leur entrée sur les terres de l'Empire d'Orient que les obstacles se multiplierent; là, chaque jour les convois arrêtés retardoient, ou empêchoient l'arrivée des vivres. Isaac l'Ange, soit qu'il eut déjà promis à Saladin de faire périr Frideric & ses troupes, soit que d'après les suggestions d'un moine Grec qui ne cessoit de l'aigrir, il se fut persuadé que le véritable dessein de l'Empereur étoit, non d'aller au secours de la Palestine, mais de s'emparer du trône de Constantinople, il fit sur de mauvais prétextes, fermer tous les passages, & ne put cependant empêcher les Allemands de se rendre maîtres de Philippopoli (1).

Obstacles & perfidies qu'éprouve Frideric.

Furieux à cette nouvelle & levant hautement le masque, Isaac l'Ange retint prisonniers les Ambassadeurs de Frideric, dont il ne parloit plus que de la plus outrageante maniere, & envoya ordre à Manuel Camyze son Général, de faire aux Croisés le plus de mal qu'il lui seroit possible; mais un détachement de ceux-ci, au nombre de 50 mille hommes, marcha contre les Grecs qui furent taillés en pieces. Isaac étoit encore plus lâche qu'insolent, & dès la premiere nouvelle qu'il reçut de la défaite de Manuel Camyze, il rendit la liberté aux envoyés de Frideric, & fit partir lui-même des Ambassadeurs chargés de conjurer l'Empereur d'oublier tout sujet de plainte & de renouveller le traité. Frideric vainqueur & vivement offensé, accueillit froidement ces envoyés, leur déclara que pour punir leur maître, il resteroit avec toutes ses troupes pendant tout l'hyver dans la Thrace; que du reste il exigeoit qu'Isaac l'Ange lui fournît au printems suivant, tous les vaisseaux dont il auroit besoin pour passer en Asie, & que ne voulant point être trompé une seconde fois, il entendoit qu'on lui livrât 24 des principaux officiers de la cour de Constantinople pour ôtages, & 800 autres personnes prises indistinctement parmi les sujets d'Isaac. Celui-ci se soumit lâchement à ces conditions, & se hâta de les remplir, tant il redoutoit alors Frideric qui passa l'hyver à Andrinople, & dès les premiers jours du printems, se remit en marche (2).

Ses victoires 1189.

Humiliation de l'Empereur de Constantinople.

Les troupes Impériales ne furent arrêtées, ou retardées par aucune sorte d'obstacles jusqu'à ce qu'elles arriverent sur les terres de Caicosroes Soudan de Cogni, autrefois Iconium. Mais Caicosroes, qui s'étoit engagé à leur donner passage, étoit encore plus fourbe & plus perfide qu'Isaac l'Ange. A peine les Allemands eurent mis les pieds sur ses terres qu'ils furent obligés d'avoir toujours les armes à la main, tantôt pour se dégager des embuscades dans lesquelles ils tomboient, & tantôt pour se défendre contre les Turcs qui les attaquoient avec fureur dans les défilés des montagnes, & sur les bords du Meandre ou Madre. L'Empereur d'Allemagne furieux de tant de trahisons trompa les infideles à son tour, les attira par une fuite simulée dans une embuscade, tomba sur eux, en fit un horrible carnage, s'ouvrit un libre passage, & s'avança vers Cogni dans la résolution ou de périr ou de se rendre maître de cette place.

Perfidie du Soudan de Cogni, qui est vaincu.

(1) Tagenon. *descript. exped. Asiat.* Maimbourg. *Hist. des Croisades.* L. 5. (2) Otto de S. Blas. Godefrid. Viterb. Arnold. Lubec.

SECT. V. *Hist* d'Allemagne, 1125-1205.

Ce fut aux environs de Cogni que les Turcs se ralliant au nombre de plus de 300 mille hommes attendirent les Allemands qu'ils se flattoient d'exterminer. Leur fiere contenance ne déconcerta point l'Empereur. Il feignit encore de fuir, attira une partie des ennemis dans un lieu resserré, & pour eux très-désavantageux, fondit sur cette foule, en massacra une partie, & dispersa le reste (1).

Succès éclatant de Frideric I. 1190.

Bientôt il fallut en venir à une action générale & décisive. Les Turcs l'emportoient de beaucoup par le nombre sur les Croisés; mais ceux-ci plus aguerris & mieux disciplinés avoient par leur valeur & l'expérience les plus grands avantages. Le premier choc fut terrible; mais les Turcs accoutumés à se battre par pelotons & en voltigeant, se voyant contraints par les Allemands qui les avoient joints, de changer de maniere, & de combattre de pied ferme, ne purent soutenir des attaques réitérées, & ils n'étoient pas revenus de la terreur que leur avoit donné ce genre de combat, que plus de dix mille des leurs étoient déjà tombés morts sur le champ de bataille: bientôt la consternation s'empara du reste des infideles, & cette foule immense se dissipa (2).

Consterné de la défaite de ses troupes le Soudan de Cogni se hâta d'envoyer offrir les conditions les plus avantageuses au vainqueur, qui lui fit répondre froidement que jamais le soin du s'ouvrir des passages ne l'avoit embarrassé, & qu'il alloit continuer sa route. En effet devant les envoyés même il se mit à la tête de son armée & s'avança vers Cogni. Contraint de se défendre, & menacé, s'il échouoit, des malheurs les plus irréparables, Caicosroes, rassembla toutes ses forces & partageant ses troupes en deux corps, il se renferma dans Cogni avec la moindre partie de son armée, & donna ordre à l'autre corps composé de plus de 200 mille hommes, de s'approcher tandis que les Impériaux seroient occupés à assiéger la ville, & de les prendre à dos. Informé de ces dispositions, Frideric divisant aussi son armée en deux corps, confia l'un au Duc de Suabe son fils, avec ordre d'aller investir & assiéger Cogni, tandis qu'à la tête de l'autre il alla s'opposer aux 200 mille Turcs qu'il savoit devoir venir attaquer les assiégeans. La ville de Cogni fut dès ce même jour assiégée, & si vivement pressée, que Caicosroes, pour ralentir la chaleur de l'assaut & tâcher de repousser les assiégeans, fit une sortie, suivi de la plus forte partie de sa garnison; mais à la vue des croisés, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il prit honteusement la fuite, & sa crainte se communiquant à sa nombreuse escorte elle tourna le dos aussi. Le Duc de Suabe poursuivit avec tant de vivacité cette foule de fuyards, que se jetant avec eux dans Cogni il y fit un horrible massacre des soldats ennemis & des habitans. Caicosroes épouvanté courut avec ses fils à sa cour aussi lâche que lui, se cacha au fond de son palais, abandonnant la ville & ses sujets à la colere du vainqueur (3).

Siege & prise de Cogni.

Tandis que le Duc de Suabe s'emparoit de Cogni, Frideric se voyoit avec sa troupe arrêté de tous côtés & violemment attaqué par les 200 mille hommes auxquels le Soudan avoit ordonné de venir fondre sur les assiégeans par derriere. Cette prodigieuse multitude n'intimida point l'Empereur, dont les soldats moins intrépides désespéroient déjà de la victoire, & commençoient à

(1) Tagenon. *Descript. expedit. Asiat.* (2) Idem. *Mainbourg. Hist. des Croisades.*
(3) *Hist. Hier. Incerti Autor.* Otto de S. Blas. *Appendix ad Radevic.*

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Victoire de Frideric.

ceder du terrain, quand leur montrant l'exemple, il s'élança, les yeux étincellans, au milieu des bataillons ennemis, frappant & renversant tous ceux d'entre les infideles qui osoient l'approcher. Ranimés, exités par son héroïque valeur les Allemands suivent leur maître, enfoncent les escadrons Turcs, en massacrent une partie & poursuivent le reste qui s'enfuit & courut se cacher dans les gorges des montagnes. La déroute fut complette & le carnage eut été plus terrible si Frideric, tranquille dans ces momens d'yvresse, n'eut rallié ses troupes qu'il conduisit à Cogni, où elles furent reçues par le Duc de Suabe, couronné comme son pere des mains de la victoire. La prise de cette ville dédommagea bien les vainqueurs des soins & des travaux que leur coutoit sa réduction. Ils y trouverent des richesses immenses & des provisions de toute espece. La dot que Saladin avoit payé, il y avoit quelques jours, au Soudan son gendre étoit encore amoncelée, dans le palais, elle consistoit en plus de 100000 marcs en or & en argent; elle passa toute entiere à Frideric, qui, satisfait de reprocher publiquement à Caicosroes sa perfidie & ses indignes procédés, voulut bien lui donner la paix, & même lui promettre la restitution de Cogni, à condition que le Soudan lui livreroit comme ôtages vingt des premiers officiers de sa cour, & qu'il fourniroit des vivres à son armée tant qu'elle resteroit sur ses terres (2).

Mort de Frideric I. 1190. Son caractere.

De Cogni les Croisés marcherent vers les bords du Cydnus ou Riviere de fer, mais avant que d'y arriver ils eurent bien des obstacles à surmonter dans ce pays, entrecoupé de montagnes, au milieu desquelles il falloit gravir par des défilés étroits bordés de précipices. On sçait quel danger Alexandre avoit couru pour avoir voulu se baigner dans les eaux froides du Cydnus. Frideric, à la vue de ce fleuve se rappella pour son malheur l'aventure d'Alexandre, &, accablé par la chaleur du jour, il voulut absolument se baigner dans le Fleuve, quelques efforts que l'on fit pour l'en dissuader. A peine il fut entré dans le Cydnus, que saisi par le froid, il tomba en foiblesse & fut entraîné par le courant; le secours fut très-prompt, & il respiroit encore quand on le retira; mais il mourut quelques instans après (3). Ce fut sans contredit la perte la plus irréparable que les Allemands pussent faire: il avoit 70 ans lorsqu'il périt & il y en avoit 40 qu'il illustroit le trône d'Allemagne. Les auteurs contemporains l'ont tous représenté comme le plus bel homme de son siecle; ils pouvoient également en parler comme du plus grand homme de son tems: nul héros ne le surpassa en valeur, en intrépidité, & depuis le rétablissement de l'Empire, l'Europe n'avoit pas produit de plus habile général. Ce ne fut pourtant ni par ses talens militaires, ni par son courage heroïque que Frideric Ier se rendit le plus recommandable. Ce fut par ses vertus, par les qualités de son ame, par la rare bonté de son cœur, par le caractere d'aménité, de bienfaisance, qu'il mérita le surnom glorieux de *Pere de la Patrie*; il le fut en effet, & il aima, il regarda, il traita ses sujets comme ses enfans, il fut le protecteur, l'ami, l'idole de ses peuples. De sa premiere épouse, Adelaïde, fille de Thibaut, Marquis d'Hochbourg il n'avoit point eu d'enfans, & il la répudia en 1153 pour cause de parenté, suivant les uns, & suivant les autres, pour cause d'adultere. Il eut une nombreuse postérité

(1) Nicetas *in Isaac.* Lib 3. (2) Spener. *Hist. Germ. Univ.* T. 1. L. 6. c. 3,

SECT. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

Postérité de Frideric I.

de Béatrix, fille de Regimbaud ou Renaud, comte de Bourgogne, sa seconde femme; il en eut cinq fils : Henri, Roi des Romains, Frideric & Conrad, qui furent successivement ducs de Suabe & de Franconie, Otton, qui posséda le Duché de Bourgogne, & Philippe, qui eut tous les biens que l'Empereur avoit rétirés des mains des Ecclésiastiques & qui après parvint au trône de l'Empire (1).

L'Empereur, avant son départ pour la Palestine avoit réglé ces successions: de tous ses fils celui qui donnoit les plus brillantes espérances, étoit le brave Frideric, vainqueur des Infideles, grand guerrier, Prince généreux, aussi cher aux Allemands par sa bienfaisance qu'il étoit formidable aux ennemis par sa valeur. Il ne survécut que peu de tems à son pere, & son ame sensible eut beaucoup à souffrir des désastres que ses troupes essuyerent à Antioche où elles furent si cruellement ravagées par la peste, que de cette armée si florissante peu de jours auparavant, il n'en restoit plus que 7000 hommes & environ 600 chevaux, quand le Duc de Suabe, après avoir fait faire à Tyr de magnifiques funérailles à son pere, alla joindre l'armée des chrétiens, occupée alors au siege de Ptolomaïs, ou Acre: dès son arrivée Frideric fit donner un assaut général, & il se signaloit dans cette action d'éclat, lorsqu'il fut emporté par la maladie contagieuse qui infestoit le camp des assiégeans. Cette mort inopinée renouvella tous les regrets des Allemands, qui ne pouvant plus supporter un séjour qui avoit été si funeste à leur Souverain & à leur Général, reprirent la route d'Allemagne, à l'exception d'un très-petit nombre d'entr'eux qui y resterent sous les ordres du Duc d'Autriche Léopold (2).

Mort de Frideric Duc de Suabe fils de Frideric I.

La nouvelle de la mort de Frideric ne produisit aucune sorte de mouvement en Allemagne, & son fils Henri VI, élu Roi des Romains dès l'an 1169, monta paisiblement au trône & fut unanimément reconnu Roi de Germanie. Son premier soin fut d'aller affermir sa puissance en Italie, & de s'y faire couronner Empereur par le Pape Clément III. Dans cette vue le nouveau Souverain hâta sa marche, & se rendit à Rome (3). Mais déjà Clément III n'étoit plus & Célestin III son successeur différa autant qu'il fut en lui cette cérémonie; car il avoit une haine secrette pour Henri VI, & s'il eût dépendu de lui, jamais le sceptre Impérial ne fut passé dans les mains de ce Prince. Les Romains qui ne pensoient pas comme le Souverain Pontife, le presserent si vivement de couronner Henri, qu'il fut contraint d'obéir. Aussi, disent quelques historiens, fit-il ce couronnement de très-mauvaise grace, & même ajoutent-ils, d'une maniere fort injurieuse: ils racontent qu'après avoir exigé de Henri une promesse de lui restituer Tusculum; comme il étoit assis sur un siege fort élevé, tandis que le futur Empereur étoit devant lui à genoux, le Pape prit la couronne, non avec les mains, mais avec les pieds, la placa sur la tête du Prince, & à l'instant la renversa d'un coup de pied, afin que l'on ne doutât pas du droit qu'il prétendoit avoir de faire & de déposer les Empereurs. Quelqu'unanimité qu'il y ait dans les récits des historiens contemporains sur ce fait, nous ne pensons pas que Célestin se soit porté a un

Henri VI Roi d'Allemagne, va se faire couronner Empereur. 1191.

(1) Otto Frising. *Hist. Frider.* I. L. 2. c. 11. Otto de S Blasio. c. 10. (2) Maimbourg L. 5. Godefrid. Histor. Hier. *incert. Aut.* (3) Spener. *Hist. Germ. Univ.* T. 1. L. 6. c. 4.

tel excès d'indécence & d'outrage, ni que Henri le moins endurant des hommes eut souffert patiemment une semblable injure.

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Quoiqu'il en soit, Henri, bien ou mal couronné, se livra tout entier à l'exécution des projets qui l'avoient conduit en Italie: car ce n'étoit pas pour une indifférente cérémonie & qui n'ajoutoit rien à la réalité de sa puissance qu'il y étoit venu; mais c'étoit pour se mettre en possession du trône de Sicile, qui, du chef de Constance son épouse lui appertenoit incontestablement, suivant les intentions du dernier Roi Guillaume II, ratifiées par les Siciliens. Toutefois, au préjudice de Constance, & malgré l'évidence des droits de son époux, à peine Guillaume II fut mort qu'il se forma une puissante faction en faveur de Tancrede, Comte de Leccio, fils naturel de Roger Duc de Pouille, celui-ci fils de Roger, Roi de Sicile. A la tête de cette faction étoit Mathieu, Vice-Chancelier du Royaume, & Mathieu, ayant mis dans son parti la plûpart des Seigneurs Siciliens, avoit fait venir à Palerme Tancrede, qu'il y fit couronner de l'aveu du Pape Clément III, qui lui donna l'investiture de ce Royaume (1).

Tancrede s'empare du trône de Sicile.

Henri n'étant encore que Roi des Romains, avoit envoyé des troupes en Sicile pour y défendre ses droits, mais l'extrême chaleur du climat & de cruelles maladies avoient ravagé les troupes, & le parti de Tancrede y restoit le plus fort. Le nouvel Empereur impatient de recouvrer cette Couronne passa en Sicile, suivi d'une puissante armée, & il y eut d'abord des succès éclatans; mais il échoua devant les murs de Naples dont les habitans tenoient pour Tancrede, & les troupes Impériales se trouvant considérablement affoiblies par les travaux du siege & par des maladies contagieuses, Henri fut contraint de s'en retourner en Allemagne, laissant Constance son épouse à Salerne, & distribuant les troupes dans plusieurs fortereffes qui lui étoient soumises. Il n'étoit pas encore arrivé sur les frontieres d'Allemagne, que Tancrede avoit reconquis presque toutes les places que son rival avoit prises sur lui, & il acquit une telle supériorité, que les habitans de Salerne, qui s'étoient declarés contre lui, pour obtenir leur grace, lui livrerent Constance. Tancrede reçut cette Princesse non en prisonniere & en ennemie, mais avec la plus haute distinction; il lui rendit tous les honneurs qu'on doit aux Souverains, & la renvoya, escortée par un nombreux détachement, à l'Empereur, en Allemagne (2).

Ses succès & sa générosité.

A peu près dans le même tems qu'Henri recevoit son épouse des mains de son généreux ennemi, il se déshonoroit par la plus lâche vengeance & par le trait de la plus flétrissante avidité. Richard, Roi d'Angleterre, étoit passé en Palestine, où il s'étoit signalé par sa valeur & par ses fréquens démêlés avec plusieurs des Princes Croisés; lié d'abord avec Philippe Auguste, Roi de France, la mésintelligence s'étoit mise entre eux, & dans leurs fréquentes contestations Léopold, Duc d'Autriche s'étoit toujours rangé du côté de Philippe Auguste (3). A Messine, Richard s'étoit étroitement lié avec Tancrede qui lui avoit promis sa fille, pour Arthur, Duc de Bretagne, neveu de Richard; & ce projet d'alliance ne fit qu'enflammer la haine de Philippe

(1) Otto. de S Blasio. Arnold. Lubec. *Lib.* 4. (2) Don Capecelatro *Hist. du Roy. de Naples.* & la nôtre Tom. 37. (3) Hoveden. Annal. Angl. in Vit. Richard Reg. ad ann. 1192.

SECT. V. *Hist. d'Allemagne, 1125-1208.*

Auguste. Cependant ces deux chefs des croisés, quoique se détestant l'un l'autre, allerent ensemble assiéger Ptolemaïs, & s'en rendirent les maîtres. Léopold, Duc d'Autriche étoit aussi de cette expédition, à la tête des Allemands que Frideric I avoit laissés en Orient, & s'étant rendu maître d'une tour, il y avoit fait arborer son étendard. A la vue de cet étendard Richard qui haïssoit encore plus Léopold que Philippe Auguste, & qui croyoit avoir moins de raisons de le menager, envoya aracher cette banniere, avec ordre de la fouler aux pieds & la jeter dans un égout. Les circonstances & l'intérêt des croisés ne permirent point à Léopold de se venger sur le champ de cette insulte, & quelque tems après il s'en retourna dans ses Etats; Philippe Auguste ne tarda pas non plus à se remettre en mer pour retourner en France, & Richard demeura en Orient jusqu'à ce qu'il y reçut la nouvelle des mouvemens suscités en Angleterre par Jean son frere, qui tentoit de s'emparer de la couronne. Rappellé dans ses Etats par l'intérêt le plus pressant, Richard après avoir très-imprudemment fait partir sa flotte, s'embarqua presque seul, & ne trouvant pas son vaisseau assez bon voilier, prit à Corfou une simple galiote, qui, surprise par un violente tempête, fut jetée sur la côte entre Venise & Aquilée (1).

Sujet de la haine de Henri VI contre Richard Roi d'Angleterre.

Richard, craignant de s'exposer s'il passoit par la France au ressentiment du Roi Philippe Auguste, aima mieux traverser l'Allemagne, & il se déguisa pour ne pas être reconnu. Mais son travestissement le servit mal, il fut découvert en Autriche, arrêté, & conduit à Léopold le plus envenimé de ses ennemis: Léopold, après avoir retenu pendant quelques jours son captif dans une prison fort dure, le fit conduire à l'Empereur, qui fut enchanté de trouver l'occasion de se venger de l'alliance que Richard avoit contractée avec Tancrede son concurrent au trône de Sicile (2).

Malheurs de Richard.

Aussitôt que Henri VI eut en son pouvoir l'ennemi dont il avoit juré la perte, il en fit donner avis à Philippe Auguste, qui, plus irrité encore contre Richard que l'Empereur & Léopold, excita Jean *sans terre*, avec lequel il eut une conférence, à s'emparer de la couronne, & promit de l'aider de toute sa puissance. Cependant la nouvelle de la détention du Roi, sans que l'on sçut précisément en quel lieu d'Allemagne il étoit detenu, s'étant répandue en Angleterre, où Richard étoit fort aimé, y causa les plus grands troubles, & l'on chargea les Abbés de Boxelai & Pont-Robert d'aller en Allemagne tâcher de découvrir la prison ou étoit renfermé l'infortuné monarque, & de s'informer de tout ce que la haine de ses ennemis tramoit contre lui. Ces envoyés hâterent si fort leur course, qu'ils arriverent à un certain village en même tems où une troupe de soldats y passoient conduisant fort durement Richard vers Haguenau, où l'Empereur avoit donné ordre qu'on le lui amenât. Quelque résolution qu'eut prise Henri VI de traiter avec la plus grande rigueur son captif, dès le premier entretien qu'il eut avec lui, il ne put s'empêcher de le plaindre & de s'intéresser à lui. Sans dégrader son rang, sans cesser de parler en Roi, Richard se justifia de toutes les accusations qu'on portoit contre lui, avec tant de fermeté, & d'un air si touchant, que l'Empereur

Il est conduit prisonnier à Henri VI.

(1) Id. & Daniel *Hist. de France.* Tom. 2. (2) Rogerius Hoveden. ad ann. 1193.

Hist. d'Allemagne. 1125-1208.

reur attendri, l'embrassa & lui promit même de travailler à sa reconciliation avec Philippe-Auguste. Bon & très-généreux, Richard pénétré de reconnoissance, promit au chef de l'Empire une rançon de 100 mille marcs d'argent; il est même des historiens qui assurent qu'il rendit le sceptre d'Angleterre vassal du sceptre de l'Empire & qu'il se soumit à un tribut de 5000 Liv. Sterl. Mais on ne sçauroit croire qu'un Souverain tel que Richard ait fait une telle bassesse (1).

Lâche avidité d'Henri VI. 1193.

Henri VI étoit le plus avide des hommes, & l'offre de 100 mille marcs d'argent éteignant dans son cœur tout sentiment d'honnêteté, il ne vit dans son prisonnier qu'un objet de lucre, & se promit de retirer les plus grands avantages de Jean sans terre & de Philippe-Auguste. Il ne se trompa point dans ses spéculations. Philippe-Auguste ayant traité avec Jean, qui lui avoit fait hommage de la Normandie, & de tous les états que l'Angleterre possédoit en deça de la mer, envoya en Allemagne un Ambassadeur chargé de déclarer à Richard qu'il ne le reconnoissoit ni pour Roi d'Angleterre, ni pour son vassal, & Henri corrompu par l'argent & les promesses de Philippe eut la lacheté de permettre que dans ses états on insultat aussi cruellement au Roi d'Angleterre. On assure qu'il se fût encore plus dégradé s'il eût dépendu de lui, & que sans les Princes de l'Empire qui s'y opposerent, il eut livré Richard au Roi de France.

Sage & respectable sévérité du Pape.

La conduite de l'Empereur indigna tous les Souverains, & le Pape Célestin n'apprenant qu'avec horreur ces marchés déshonorans excommunia l'Empereur & le Duc d'Autriche, comme violateurs de la foi publique & des privileges des Croisés. Depuis bien des années il n'étoit pas parti du Vatican un coup de foudre dirigé avec autant de justice; l'Europe entiere applaudit à la respectable sévérité de Célestin, & cette excommunication eût vraisemblablement opéré la délivrance de Richard, en dépit même de l'avare Henri, si un événement inattendu ne fut venu causer de nouveaux troubles qui prolongerent la captivité de Richard.

Henri VI fait lâchement assassiner l'Evêque de Liege.

L'Evêque de Liege, Rodolfe de Zeringhen étoit mort il y avoit quelque tems, & Henri vouloit exclure de cet évêché Albert, frere du Duc de Louvain, qui fut cependant élu, quelques efforts qu'eut fait le Souverain pour s'opposer à cette nomination: elle étoit canonique, & Henri ne pouvant la faire casser, imagina, pour empêcher Albert de prendre possession de ce bénéfice, de défendre à l'Archevêque de Cologne de sacrer le nouveau Prélat; mais celui-ci sur le refus de l'Archevêque son métropolitain s'adressa au Pape, qui lui permit de se faire sacrer par un Evêque de France. Henri VI irrité de n'avoir réussi ni relativement à l'élection, ni relativement à la consécration, eut recours au plus horrible des complots, il envoya deux troupes d'assassins, l'une contre Albert avec ordre de le mettre à mort, l'autre contre le Duc de Louvain avec ordre de le poignarder. La premiere de ces deux troupes remplit les intentions barbares de l'Empereur, & l'Evêque de Liege fut cruellement égorgé, mais le Duc de Louvain échappa au fer des assassins; quelques uns même de ceux-ci furent pris, avouerent tout & firent connoître le véritable auteur de ces lâches assassinats. Cette atrocité dévoilée souleva contre le chef de l'Empire une foule de Seigneurs d'Allemagne qui jurerent hau-

(1) Rogerius *Révol. d'Angleterre* par le P. d'Orléans.

tement de venger la mort de l'Evêque de Liege, & de se soustraire eux-mêmes à la tyrannie d'un monarque assassin (1).

L'orage qu'Henri voyoit se former contre lui, étoit très-menaçant, & pour lutter avec avantage contre ses ennemis, il crut devoir mettre dans ses intérêts Philippe-Auguste, Roi de France, son ancien ami; ensorte qu'afin de se le rendre encore plus favorable, il résolut, s'il falloit s'assurer à ce prix du secours de ce monarque, de lui livrer Richard. Heureusement pour le Roi d'Angleterre, les Princes de l'Empire pénétrerent les vues d'Henri, qui étoit déja convenu d'une entrevue avec Philippe, à Vaucouleurs sur la Meuse, s'opposerent si fortement à ce marché infâme, que l'Empereur, craignant de soulever l'Allemagne entiere, promit enfin de rendre la liberté à Richard, moyennant cent cinquante mille marcs d'argent pur au poids de Cologne. L'Angleterre s'épuisa pour rassembler cette somme; elle fut livrée à l'avide Henri, qui quoique lié pas un traité & par des sermens, fit naître encore beaucoup d'obstacles, balança fort long-tems entre la trahison & l'honneur, & par crainte finit enfin par exécuter le traité.

A force d'argent Richard recouvre la liberté. 1194.

Philippe-Auguste avoit trop outragé Richard, pour qu'il ne s'attendît pas à avoir bientôt une guerre à soutenir contre l'Angleterre; mais cette guerre l'inquiétoit d'autant moins qu'il comptoit sur Henri VI & sur les forces de l'Empire. Philippe comptoit mal, & sa surprise fut extrême, lorsqu'il reçut d'Allemagne une lettre signée de l'Empereur & de tous les Princes ecclésiastiques & séculiers de l'Empire, par laquelle ils le sommoient avec beaucoup de hauteur de rendre incessamment au Roi d'Angleterre toutes les Villes, Terres & Forteresses dont il s'étoit emparé durant la prison de ce Prince, le menaçant en cas de refus de l'y contraindre par la voie des armes. L'étonnement de Philippe cessa quand il apprit qu'avant que de quitter l'Allemagne, Richard avoit conclu, avec tous ces Seigneurs & Princes de l'Empire, un traité de Ligue offensive contre la France. Cependant, ce qui rassura Philippe contre l'espece de déclaration de guerre qu'on lui faisoit, étoit la connoissance qu'il avoit de ces différens Princes qui n'agissoient qu'à force d'argent, & la certitude où il étoit de l'épuisement presque total du numéraire en Angleterre. Aussi répondit-il avec beaucoup de fierté aux menaces qu'on lui faisoit, & pour prouver combien peu il étoit disposé à faire la restitution qu'on exigeoit de lui, il alla porter la guerre en Normandie qu'il conquit en partie.

Menaces d'Henri à Philippe & vengeance de Philippe.

Quelqu'ulcéré que fut l'Empereur Henri VI contre Philippe Auguste, son ancien ami, & quelque irréconciliable que fut la haine qu'il lui voua dès lors; une affaire pour lui très-importante ne lui permit pas de se livrer encore à son ressentiment, cette grande affaire étoit la facilité que les circonstances lui offroient de recouvrer enfin le trône de Sicile, sur lequel en effet il avoit les plus grands droits. Depuis que Tancrede s'étoit emparé d'une partie de ce Royaume, la guerre avoit continué entre ses troupes & les troupes Impériales, & la Sicile avoit continué d'être en proie à toutes les horreurs de la guerre civile, car les factions des deux compétiteurs étoient à-peu près égales en forces & en nombre. Mais Tancrede vivement affligé de la mort de Roger

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1193.

son fils aîné, étoit tombé dans un tel excès de chagrin, que prévoyant lui-même sa mort prochaine il avoit fait couronner Guillaume, son second fils Roi de Sicile, & n'avoit survécu que peu de jours à cette cérémonie (1).

Hist. d'Allemagne, 1125 1208.

A la nouvelle de la mort de Tancrede Henri VI à la tête d'une très-forte armée se rendit en Sicile, & eut d'autant moins de peine à conquérir ce Royaume, que Guillaume, très-jeune encore, étoit sans expérience & hors d'état de commander; il eut le malheur de tomber, ainsi que Sibille sa mere & ses deux sœurs, Albernie & Mendonie, au pouvoir d'Henri VI, qui oubliant dans ce moment la conduite honnête, généreuse & vraiment héroïque de Tancrede, à l'égard de l'Impératrice Constance, traita ses prisonniers avec la plus barbare cruauté: le lâche fit mutiler Guillaume, lui fit bruler les yeux, &, sous prétexte que cette malheureuse famille, qu'il eût dû respecter, trâmoit une rebellion contre lui, il la retint dans la plus dure captivité. Avide de meurtres & altéré de sang, il fit saisir les principaux Seigneurs ecclésiastiques & séculiers de ce Royaume; fit aveugler les uns, pendre ou bruler les autres, & en envoya plusieurs chargés de fers en Allemagne, où ils furent dispersés dans des cachots affreux. Effrayée de tant d'atrocités la Sicile entiere se soumit au Tyran, qui se fit couronner roi à Palerme, & qui quoiqu'affermi sur le trône, fit couler des torrens de sang (2).

Henri VI passe en Sicile, se rend maître de ce Royaume & y exerce d'affreuses cruautés. 1195.

Pendant qu'Henri VI se faisoit détester de ses nouveaux sujets, Constance son épouse arrivant d'Allemagne en Sicile, & surprise dans sa route par les douleurs de l'enfantement, elle fut obligée de s'arrêter à Jesi dans la Marche d'Ancone, & y accoucha d'un fils, qui ne fut baptisé que trois ans après & reçut le nom de Frideric, en mémoire de l'Empereur Frideric, son ayeul.

Quelques mois après Henri VI ne pouvant point douter qu'il ne fut un objet d'exécration aux Siciliens, convoqua une assemblée générale des grands du Royaume, remit entre les mains de Constance les rênes du Gouvernement, & prit la route d'Allemagne, emmenant avec lui une foule de Seigneurs Siciliens qu'il faisoit conduire en prison, & emportant tous les trésors qu'il avoit trouvés dans le palais des Rois Normands.

Il sort de la Sicile en Brigand.

Deux projets vastes & beaucoup plus étendus que ne le comportoient les talens d'Henri VI l'attiroient en Allemagne; l'un étoit la résolution qu'il avoit prise de se venger avec éclat de Philippe-Auguste, dont il se flattoit d'humilier la puissance, l'autre étoit encore plus impraticable, puisqu'il ne tendoit à rien moins qu'à contraindre tous les Rois de l'Europe à lui rendre hommage: car Henri VI, quoique doué de fort médiocres talens avoit aussi la vanité d'imaginer, qu'en sa qualité d'Empereur d'Occident, tous les Etats de l'Europe devoient le regarder comme leur Souverain, mais n'espérant point de pouvoir réussir seul, il crut devoir se liguer, pour l'exécution d'un semblable projet, avec le Roi d'Angleterre, sur le secours duquel il comptoit d'autant plus que ce Prince, outre les plus grandes promesses, lui avoit laissé des ôtages, & que, suivant plusieurs, il lui avoit juré fidélité. Dans cette vue l'Empereur lui envoya des Ambassadeurs qui après lui avoir présenté de la part de leur maître une couronne d'or, le prierent de rompre la treve qu'il

Ses vastes projets. Il tente d'y associer Richard, Roi d'Angleterre.

(1) Dom. Capecelatro *Istoria della Cita e regno di Napolo detto di Sicilia.* P. I.
(2) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad annum.* 1195.

venoit de conclure avec Philippe-Auguste, & de faire avec toutes ses troupes, une irruption en France, tandis que l'Empereur entreroit d'un autre côté dans ce Royaume avec toutes ses forces.

Ennemi de Philippe & des François, intéressé d'ailleurs à recouvrer toutes les possessions que les Anglois avoient en France, & que Philippe leur avoit enlevées Richard trouva d'abord fort avantageuse pour lui la proposition qu'on lui faisoit: mais il connoissoit Henri VI, il connoissoit & ses inconséquences & son avidité. Avant que de s'engager il voulut pénétrer les vues d'un tel allié, dont il se défioit d'autant plus qu'il n'ignoroit pas quelle étroite amitié avoit, presque dans tous les tems, uni le Roi de France & le Chef de l'Empire, & il craignoit que ce ne fût un piege qu'on lui tendoit, & que lorsqu'il auroit rompu la treve les deux monarques ne se réunissent contre lui. N'acceptant donc, ni ne réjettant les propositions d'Henri, le Roi d'Angleterre promit aux Ambassadeurs Allemands d'envoyer incessamment vers leur maître, & en effet il fit partir presqu'aussitôt son Chancelier, Guillaume, Evêque d'Eli, avec ordre de s'assurer des véritables intentions de l'Empereur (1).

Cependant Philippe-Auguste informé de cette négociation envoya déclarer au Roi d'Angleterre qu'il tenoit la treve pour rompue, & qu'il se préparât à de nouvelles hostilités. A peine cette déclaration fut faite que la guerre se ralluma plus vivement que jamais entre les deux nations: elle eut été très-vraisemblablement aussi longue que meurtriere, si l'intérêt des deux Monarques ne les eut engagés à la terminer, & à réunir leurs armes contre les Sarrasins, qui, conduits par Boyac leur chef, faisoient de rapides progrès en Espagne, remportoient d'éclatantes victoires sur Alphonse, Roi de Castille, & faisoient craindre aux deux Rois, de France & d'Angleterre, à Philippe surtout qu'après avoir subjugué l'Espagne, les Sarrasins ne pénétrassent ou en France ou en Angleterre.

Réunion des Rois de France & d'Angleterre.

Richard étoit d'autant plus disposé à accepter la paix, que l'Evêque d'Eli son Ambassadeur n'avoit été rien moins que satisfait des réponses & des promesses plus éblouissantes que solides d'Henri VI. Aussi après bien des difficultés, après bien des obstacles suscités & surmontés de part & d'autre les Rois d'Angleterre & de France qui se haïssoient l'un l'autre par cela même qu'ils étoient également avides de gloire, s'accorderent enfin & conclurent la paix, au grand regret du Pape Céleftin III qui craignoit qu'Henri VI n'étant plus occupé ou à faire la guerre contre la France ou à l'exciter entre la France & l'Angleterre, ne fût tenté de venir troubler le repos de l'Italie.

Les craintes de Céleftin III n'étoient que trop fondées, Henri VI qui ne songeoit qu'aux moyens d'inquiéter la tranquillité des Peuples, méditoit précisément alors un voyage en Italie. Le Souverain Pontife, afin de le détourner de ce dessein, lui envoya proposer une nouvelle Croisade contre les oppresseurs de la Palestine. L'Empereur démêla les vues du Souverain Pontife, & se faisant un jeu de le faire tomber lui-même dans le piege qu'il lui tendoit, il accepta la proposition, fit les plus grands préparatifs, mais ces préparatifs il les destinoit à dévaster l'Italie, & non à passer en Asie. Mais

(1) Rapin Thoiras. *Hist. d'Angl. Regn. de Richard.* Daniel. Hist. de Fr. Tom. 3.

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Vaines tentatives d'Henri VI pour assurer à ses descendans le sceptre d'Allemagne.

avant que de quitter l'Allemagne il voulut tenter de rendre le sceptre Impérial héréditaire dans sa maison : dans cette vue, il se donna beaucoup de soins; ils furent inutiles; la plûpart des Princes de l'Empire, & les Saxons sur-tout s'opposerent si vivement à cette entreprise, qu'il fut contraint d'y renoncer, & tout ce qu'il put obtenir fut que l'on éliroit Roi des Romains Frideric son fils qui étoit encore au berceau. (1)

1196.

Henri VI très-mécontent de n'avoir pu fixer dans sa famille le trône de l'Empire, partit à la tête d'une nombreuse armée, & laissant toujours croire au Pape Céléstin qu'il alloit avec ces troupes à la défense des Chrétiens de la Palestine, il entra inopinément dans le Royaume de Naples, où il exerça des cruautés affreuses, contre tous ceux qu'il soupçonnoit d'avoir été du parti de Tancrede, & sur-tout contre les Normands, sur lesquels il épuisa les horreurs de la plus cruelle vengeance, sans distinction d'âge, de sexe ou de rang, & sans épargner même les plus proches parens de sa femme qu'il fit atrocement périr sous le fer des bourreaux. Tant d'inhumanité, tant de fureur lasserent à la fin la patience de l'Impératrice, qui se liguant avec les ennemis du Tyran, lui fit la guerre, rassembla tous les mécontens, & eut de si grands avantages sur lui, qu'elle le contraignit de se refugier dans un château, d'où on ne lui permit de sortir qu'après qu'il se fut engagé d'abanner le Royaume & de s'en retourner en Allemagne.

Il passe à Naples & s'y fait abhorrer. Son épouse lui fait la guerre & l'oblige à demander la paix.

Pour le malheur du peuple, Henri VI à force de contraindre son caractere parvint à une reconciliation, avec son épouse dont on assure qu'il avoit juré la mort, & avec les grands auxquels il ne préparoit pas un sort plus heureux; il renvoya une partie de ses troupes, qu'il fit embarquer à Messine sous le commandement de Conrad, Evêque d'Idelme & Chancelier de l'Empire. Henri faisoit répandre le bruit que, suivant la promesse qu'il en avoit faite à Céléstin, ces troupes alloient en Palestine; mais le véritable dessein d'Henri VI étoit d'effrayer l'Empereur de Constantinople, & de lui imposer un tribut, ou d'obtenir de lui la restitution de tous les pays que Guillaume II avoit conquis sur les Grecs. Cet Empereur de Constantinople étoit Alexis l'Ange III, usurpateur du trône, & le plus méprisable des hommes par sa lâcheté, son faste ridicule & ses vices honteux. Aux menaces qu'allerent lui faire les Ambassadeurs d'Henri, Alexis l'Ange frémit de terreur, se soumit bassement à un tribut, & comme ses prodigalités avoient épuisé ses trésors, pour rassembler la somme à laquelle il s'étoit soumis, il dépouilla de leurs ornemens les tombeaux de ses prédécesseurs, & en retira environ 14 mille marcs d'argent avec un peu d'or qu'il convertit en monnoye.

Bassesse d'Isaac l'Ange III. Empereur de Constantinople.

Pendant qu'Alexis l'Ange se disposoit à envoyer en Sicile ce tribut déshonorant, Henri VI étoit occupé à faire le siege d'un château qui s'étoit soustrait à son obéissance : un jour qu'aux environs de ce château, il s'étoit excédé de fatigue à la chasse, l'extrême chaleur de la saison l'engagea à passer la nuit en plein air, mais en se réveillant le lendemain matin, il fut saisi d'un tel froid, qu'il en tomba malade & mourut fort peu de jours après. C'est ainsi que quelques chroniqueurs ont parlé de sa mort; mais le plus grand nombre des auteurs contemporains & postérieurs assurent qu'il mourut en

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1195.

poisonné par l'Impératrice Constance son épouse, qui, du même coup vengea les cruautés qu'il avoit exercées contre ses plus proches parens, & prévint le coup fatal qu'il étoit prêt à porter à elle même (1). Quoiqu'il en soit il périt à Messine dans la 32e année de son âge, la 7e de son regne, le 28 de Septembre 1197, & le jour de sa mort fut pour tous ses sujets, surtout pour les Siciliens, un jour de fête & de réjouissance: car de tous les tyrans Henri VI étoit le plus cruel & le plus exécrable.

Mort d'Henri VI. 1197.

Depuis que le Pape Célestin III avoit excommunié très-justement Henri à l'occasion de l'emprisonnement de Richard, l'excommunication n'avoit pas été levée, ensorte que cet Empereur vécut & mourut dans les liens de l'anatheme. Aussi ne fut-ce qu'avec bien de la peine que Constance obtint du S. Siege la permission de le faire inhumer dans le dôme de Palerme, dans un tombeau de Porphire que l'on y voit encore. Henri VI eut tous les vices des tyrans & des scélérats: il n'eût cependant dépendu que de lui d'avoir toutes les qualités des grands rois, & de se faire aimer autant qu'il se fit détester: car il étoit très-instruit, il avoit l'ame grande, de la facilité, l'esprit vif, une éloquence naturelle, soutenue d'un jugement solide & de beaucoup de connoissances: mais il étoit de la plus sordide avarice, sans honneur, sans délicatesse sur le choix des moyens qu'il devoit employer; il se jouoit de la foi des sermens, & se faisoit une espece de gloire de son irréligion. A ces vices il joignoit un caractere dur, intraîtable, féroce, il aimoit à voir couler le sang, & c'étoit pour satisfaire cet horrible penchant, qu'il affectoit d'être implacable dans ses vengeances: en un mot, Henri VI fut en même tems le plus fourbe des hommes, & le plus cruel des tyrans. Il a plu à quelques historiens de lui donner le surnom de *Severe*, celui de *Cannibale*, est le seul qu'il ait mérité (2).

Son caractere.

Fondation de l'ordre Teutonique.

Ce fut sous le regne d'Henri que prit naissance l'ordre Teutonique, fondé par le Roi & le Patriarche de Jérusalem & quelques autres Princes Chrétiens d'Asie, en reconnoissance des services que leur avoit rendus la noblesse Allemande, qui avoit en effet très-vaillamment combattu pour les intérêts des chrétiens de la Palestine & des Rois de Jérusalem. La bulle d'érection de cet ordre expédiée par le Pape est du 22 Février de l'année 1197.

Dès que son époux fut mort l'Impératrice Constance, après avoir renvoyé les troupes Allemandes, qui s'étoient rendues odieuses aux Siciliens & aux Napolitains; fit venir auprès d'elle le jeune Frideric son fils, & envoya l'Archevêque de Messine à Rome, pour demander au Pape d'accorder à ce Prince, encore dans l'enfance l'investiture, avec la permission de le faire couronner Roi de Sicile. Cette demande étoit très juste; Célestin la refusa cependant, & ne se rendit qu'à deux conditions, l'une qu'on lui payeroit dix marcs d'argent & autant aux Cardinaux & cette somme fut comptée; l'autre que Constance affermoit par serment que Frideric étoit véritablement né de Henri VI; car Henri étoit si détesté qu'on avoit publié que Frideric étoit le fruit d'un commerce adultere qu'on supposoit entre Constance & un jeune Seigneur de la cour de son époux (3).

(1) Otto de S. Blasio. *Cap.* 45. Spener. Tom. I. Lib. 6. Cap. 4. (2) Spener. *Loco citato.* Dom Capecilatro *Istoria della città e regno di Napoli* &c. (3) Idem. *Hist. des Rois des deux Siciles*, par M. Degly.

L'Impératrice ne survécut qu'un an à Henri VI, auprès du tombeau duquel elle ordonna qu'on l'enterrât. Avant que de mourir elle disposa de sa couronne en faveur de Frideric, qui n'étoit âgé que de trois ans, & qu'elle mit sous la protection du S. Siege. On verra dans la suite, comment il fut protégé, & contre quels puissans ennemis il eut à se défendre pour conserver le sceptre qu'ils vouloient lui ravir. Avec Constance s'éteignit la Race Royale des Normands qui avoit occupé le trône de Sicile pendant 86 années depuis que Roger avoit pris le titre de Roi.

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Mort de Constance. Extinction de la Race Royale des Normands en Sicile.

Henri VI étoit mort dans la douce espérance d'avoir affermi le sceptre Impérial dans les mains de Frideric son fils, qu'il avoit déja fait couronner Roi des Romains. Mais ce Prince étoit encore dans l'enfance, & Henri qui comptoit beaucoup sur le désintéressement & l'amitié de Philippe son frere, Duc de Suabe, de Franconie & de Toscane, l'avoit, par testament, déclaré tuteur de Frideric & Régent de l'Empire, jusqu'à ce que le jeune Souverain, fût en état de gouverner par lui-même. Ces mesures étoient très-sages; mais l'ambition de Philippe les rendit inutiles, à peine il eut reçu la nouvelle de la mort de son frere, que s'éloignant de l'Italie, où il commandoit les troupes Impériales, il se rendit en Allemagne, où, soutenu par la plus grande partie des Seigneurs, fortement appuyé par l'Autriche, la Baviere, & la plûpart des Provinces des l'Empire, il fut solemnellement élu à Erford le 6 de Mai 1198. (1)

Philippe élu successeur d'Henri VI. 1198.

Quelqu'unanime qu'eut été l'élection de Philippe, elle ne parut point légitime aux Archevêques de Cologne & de Treves, qui prétendirent qu'on n'avoit pu élever au trône un Prince excommunié; car la vérité étoit que le Pape Céleстin avoit foudroyé Philippe pour avoir envahi quelques terres dépendantes du patrimoine de S. Pierre. Les protestations des deux Prélats firent une forte impression sur beaucoup de Seigneurs, qui s'assemblant à Andernach, commencerent par casser comme nulle l'élection du jeune Frideric, faite du vivant de son pere & celle de Philippe, & élurent ensuite le Duc de Zeringhen, Berthold, qui, s'efforçant envain de seconder la bonne volonté des Electeurs, ne put se maintenir dans sa dignité; la couronne fut présentée à Albert l'Ours qui fut assez prudent pour ne pas en vouloir; mais Otton, Duc de Saxe, fils de Henri le Lion se montra moins désintéressé, accepta le sceptre, & se fit couronner à Aix la Chapelle par l'Archevêque de Cologne, tandis que son rival Philippe se faisoit couronner à Mayence par l'Archevêque de Tarentaise (2).

Otton, fils de Henri le Lion est aussi élu successeur d'Henri VI.

Par leur naissance illustre & leurs grandes qualités les deux concurrens avoient des droits égaux au trône Impérial: mais outre ses éminentes qualités, outre la réputation du plus brave & du plus éclairé des Princes de son siecle, Philippe, le dernier des fils de l'Empereur Frideric Barberousse, dont la mémoire étoit si chere au Peuple, Philippe possédoit des domaines immenses en Allemagne, ainsi qu'en Italie, & à cet égard il avoit le plus grand avantage sur son rival, qui depuis la proscription trop méritée d'Henri le Lion son pere, n'avoit presque plus de possessions en Allemagne: mais à ce défaut de

(1) Otto de S. Blasio. c. 45-46. Fleury. Tom. 16. L. 75. Spener. L. 6. Tom. 1. c. 5.
(2) Id. ibid. Maimbourg. *Décad. de l'Empire.* L. 5.

Sect. V. Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Qualités des deux concurrens de l'Empire.

fortune près, il étoit digne du rang suprême par ses vertus. On admiroit en lui la plus rare valeur; & en courage il l'eût peut-être emporté sur son rival, si ce courage eut été tempéré ou éclairé par la prudence: mais Otton ne suivoit que les impulsions de son intrépide valeur, & il ne sçut jamais la régler par cette sage prévoyance, & ce sang froid, vertus encore plus nécessaires aux Généraux, que la valeur & l'intrépidité. Du reste, fils de Mathilde, sœur de Richard, Roi d'Angleterre, il n'étoit pas indigne de s'asseoir sur le trône de l'Empire d'Occident.

Alliés & Partisans des deux concurrens.

La nouvelle de la double élection à la couronne d'Allemagne partagea les plus puissans Souverains de l'Europe. Richard se déclara pour son neveu, qui voyoit aussi dans son parti l'Italie presqu'entiere, où les cruautés d'Henri VI avoient inspiré la plus invincible horreur pour la maison de Suabe, & où les Italiens ne pensoient qu'en frémissant à l'élévation de Philippe, en qui ils ne voyoient que le frere du tyran qui les avoit foulés. Quant à Philippe-Auguste, Roi de France, il ne songeoit alors à appuyer ni l'un, ni l'autre des deux concurrens, & c'étoit pour lui-même qu'il songeoit à former un troisieme parti & à s'élever sur les ruines des deux rivaux. C'étoit par les conseils de Marguarit, ancien Amiral de Sicile, que Philippe-Auguste avoit conçu ce grand projet, & c'étoit par les intrigues & le crédit de cet homme puissant qu'il se flattoit de l'exécuter.

Marguarit, après avoir été long-tems le confident & le favori de l'Empereur Henri VI, qui l'avoit successivement créé Duc de Durazzo, Prince de Tarente & Généralissime de ses flottes, avoit eu le malheur d'inspirer des craintes au Tyran; & l'impitoyable Henri l'avoit cruellement persécuté; peu content même de le dépouiller d'une partie des bienfaits qu'il avoit répandus sur lui, il lui avoit fait crever les yeux, mais la punition que Marguarit avoit essuyé fut pour les Italiens un motif de s'attacher à lui, & bientôt il eut un parti formidable en Italie, en Sicile sur-tout, où il eut à ses ordres une prodigieuse quantité de pirates. Assuré de ses partisans il alla en France, se fit conduire à la cour de Philippe-Auguste, lui offrit son secours, ses services, & promit de faire déclarer en sa faveur l'Italie entiere à l'exclusion des deux Princes rivaux, pourvu qu'il voulût seulement se montrer au delà des Alpes à la tête d'une puissante armée (1).

Philippe Auguste Roi de France se déclare contre Otton.

Déja le Roi de France satisfait des propositions de l'Amiral de Sicile, avoit fait ses préparatifs pour son expédition de l'Italie, & déja une nombreuse flotte étoit rassemblée à Brindes pour assurer au Monarque François la possession de l'Italie: lorsqu'allant à Rome pour y prendre les dernieres mesures avec les chefs de sa faction, Marguarit fut assassiné par un de ses gens: il périt, & sa mort renversant le grand projet dont il étoit l'ame, Philippe-Auguste ne pouvant plus se flatter de détruire les deux Princes rivaux, il embrassa la cause de Philippe, contre celle d'Otton, neveu de Richard, irréconciliable ennemi de Philippe-Auguste. Les deux Monarques se déclarerent ouvertement, l'un pour le fils d'Henri le Lion, l'autre pour le Duc de Suabe, ils agirent vivement l'un & l'autre auprès de la cour de Rome, chacun pour

(1) Roger. de Hoved. Daniel. *Hist. de France.* Tom. 3.

pour celui des deux Princes qu'il protégeoit, & les deux nations se firent à ce sujet une guerre cruelle (1). *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

Cependant l'Allemagne partagée entre les deux concurrens étoit le théatre des plus violentes hostilités. Philippe avoit dans son parti toutes les villes situées sur le Rhin: Otton étoit aussi à la tête d'un parti formidable; mais bientôt la fortune se déclara pour son rival qui ayant remporté une victoire complette, vit passer sous ses drapeaux la plûpart des partisans de son concurrent. Premislas II, Duc de Bohême fut le premier à se déclarer pour Philippe, qui, par reconnoissance érigeant la Bohême en royaume, le couronna lui-même à Mayence en 1199. La plûpart des Princes d'Allemagne imiterent l'exemple de Premislas; & malgré les efforts, les soins & les intrigues de l'Archevêque de Mayence, Otton se vit abandonné presque de tous les siens, dans des circonstances d'autant plus cruelles que ses terres & ses possessions étoient en proie aux ravages affreux qu'y exerçoient les troupes victorieuses de Philippe (2).

Il ne restoit plus à Otton qu'un allié puissant & capable de le défendre encore, c'étoit le Roi Richard, son oncle. Pour comble de disgrace, dans ce tems-là même Richard périt, assassiné par un de ses sujets, & le sceptre d'Angleterre passa dans les indignes mains de Jean *Sans terre*, le plus cruel, le plus avare, le plus efféminé des Souverains de son siecle, & le plus lâche des hommes de son tems. Prince sans-foi, sans mœurs, sans religion & sans honneur, Jean ne fut pas plutôt assis sur le trône, qu'il se hâta de conclure avec Philippe-Auguste un traité par lequel le nouveau Souverain promit de ne donner aucune sorte de secours à Otton, auquel le Roi Richard avoit laissé par son testament les comtés d'Yorck & de Poitou, avec les deux tiers de son trésor. D'après le traité qu'il venoit de conclure, le Roi Jean refusa de délivrer au fils d'Henri le Lion, ce qui lui revenoit de la succession de Richard. Otton se plaignit amérement de cette injustice au Souverain Pontife, qui écrivit fortement au Roi d'Angleterre, le menaçant d'employer contre lui les plus rigoureuses censures pour peu qu'il refusât de payer à son neveu les deux tiers du trésor que le Roi Richard avoit légués. *Traité de paix entre les Rois de France & d'Angleterre.* 1199.

Le Souverain Pontife qui parloit avec tant de fermeté étoit le Pape Innocent III successeur de Célestin III mort l'année précédente, 1198. Innocent III quoiqu'élevé, depuis quelques mois seulement sur la chaire pontificale avoit déja donné des preuves éclatantes de sa fermeté, & de l'intention où il étoit d'étendre les prérogatives de sa dignité autant qu'il dépendroit de lui. Peu content de récouvrer les domaines de l'Eglise en Italie, & d'en chasser plusieurs Seigneurs Allemands auxquels Henri VI avoit donné des terres étendues & la plus grande autorité, il voulut opérer la délivrance de tous les prisonniers Siciliens que le dernier Empereur avoit très-injustement envoyés en captivité au fond de l'Allemagne. Innocent envoya en qualité de son Nonce l'Evêque de Sutri, & écrivit aux Evêques de Strasbourg, de Spire & de Worms, de faire rendre incessamment la liberté à tous les prisonniers, & d'u- *Conduite du Pape Innocent III.*

(1) Spener. *Hist. Germ Univ.* T. I. L. 6. Daniel. c. 46-47. Spener. loco citato.

(2) Idem. Otto de S. Blasio.

Sect. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

ser même de toute la sévérité des censures ecclésiastiques contre quiconque s'opposeroit à cette délivrance (1).

Philippe, quelque peu content qu'il fut du ton d'autorité que prenoit le Souverain Pontife, n'eut garde de l'irriter par des refus; il étoit excommunié lui-même, & dans la guerre qu'il soutenoit contre son rival, il avoit le plus grand intérêt à se faire dégager des liens de l'anathême, aussi s'empressa-t-il d'aller au-devant du Nonce, auquel il rendit des honneurs distingués: l'Évêque de Sutri en reconnoissance de cet accueil reconcilia l'Empereur à l'Eglise, & celui-ci rendit généreusement la liberté à la Reine Sibille & à ses filles, à l'Archevêque de Salerne & à ses freres, qui languissoient dans les prisons.

Il se déclare pour Otton contre Philippe.

Quelques soins que se donnât Philippe pour se concilier l'amitié d'Innocent III, ce Pontife ne s'étoit pas encore déclaré ouvertement pour aucun des deux concurrens: mais enfin, pressé de toutes parts, & sur-tout par les deux prétendans, il ne balança plus, & se décida hautement pour Otton de Saxe contre Philippe de Suabe; il écrivit à ce sujet des lettres aux Seigneurs d'Allemagne, & à plusieurs Souverains, dans lesquelles il déclara sans détour que c'est aux successeurs de S. Pierre à disposer des sceptres, & qu'il dépend d'eux d'élever ou de renverser à leur gré les trônes. „ Chaque Roi a „ son royaume, écrivoit-il, mais Pierre commande à tous, en sa qualité de „ Vicaire de celui à qui seul appartient la terre & tous ses habitans.... c'est „ un fait incontestable que chez le Peuple de Dieu, le Sacerdoce a été établi par l'ordre de Dieu même, au-lieu que ce sont les hommes qui ont „ extorqué la Royauté; aussi le schisme a-t-il prévalu dans la Royauté & „ jamais dans le Sacerdoce (2)... Il est évident que c'est au S. Siege, exclusivement à tous, qu'il appartient de nommer un successeur à Henri VI: „ trois Princes ont été élus, savoir le jeune Frideric, Philippe de Suabe & „ Otton de Saxe: mais d'abord l'élection de Frideric étoit nulle à cause de „ l'incapacité de ce Prince enfant, qui avoit trois ans à peine lorsqu'il fut „ élu: d'ailleurs, il est déja Roi de Sicile, & si à cette couronne il réunissoit encore celle de l'Empire d'Occident, il y auroit trop à craindre qu'énorgueilli de sa vaste puissance, il ne refusât de faire hommage à l'Eglise, „ ce qui causeroit inévitablement un Schisme, c'est-à-dire le plus cruel des „ maux & celui qu'il importe le plus de prévenir.... Philippe de Suabe à „ réuni les suffrages de la plus grande partie des Princes de l'Empire; mais „ son élection est évidemment encore plus nulle que celle de Frideric, puisque tout le monde sçait que Philippe étoit excommunié pour avoir envahi „ le patrimoine de S. Pierre; or, il est incontestable que l'anathême rend „ celui qui en est frappé, absolument inéligible. Il est également incontestable que si ce Prince succédoit immédiatement à Henri VI, l'Empire paroîtroit héréditaire, ce qui seroit pour l'avenir de la plus dangereuse conséquence: qui ne voit d'ailleurs qu'élever ce Prince à l'Empire, ce seroit „ lui donner les armes les plus redoutables contre l'Eglise, depuis si longtems exposée aux persécutions de sa famille &c." (3).

Prétentions & déclaration du Pape Innocent III,

(1) [illegible] Sacra. Tom [illegible]. *Epist. Innoc.* III. *Pag.* (2) Fleury. *Hist. Eccl.* Liv. 75.
[illegible] Fleury. ibid. *De Negot. Imper. Epist.* 26. Coll. 1. *Decret.* Tel. 2.

Hist d'Allemagne, 1125 1208.

A la suite de ces raisons d'exclusion contre Frideric & Philippe, le Pape Innocent III donnoit les plus grands éloges à Otton de Saxe, insistoit sur son attachement à l'Eglise, & finissoit par decider que c'étoit lui qu'il falloit reconnoître pour Roi & qui seul méritoit la couronne Impériale. Il ne manquoit à la décision du Souverain Pontife, que le consentement de Philippe, de la plûpart des Princes & Prélats de l'Empire, ainsi que l'aveu du Roi de France, qui ne pensoit point du-tout que ce fut à la cour de Rome à disposer des sceptres. Bientôt il s'éleva une nouvelle dispute entre Philippe & Innocent, qui s'étoit hâté d'envoyer en qualité de son Légat en Allemagne l'Evêque de Palestine, avec des lettres aux Princes & Evêques du parti d'Otton, dans lesquelles il les invitoit & les pressoit de s'assembler & de reconnoître solemnellement Otton pour Roi par l'autorité du S. Siege (1).

Nouveau sujet de dispute entre le Pape & l'Empereur. 1200.

Le siege de Mayence vacquoit depuis quelques mois, & suivant les vœux de Philippe, la plûpart des Chanoines de Mayence élurent Liupold, Evêque de Worms: mais quelques-uns des Electeurs donnerent leurs voix à Sigefroi, Prévot de S. Pierre de Mayence, qui voulant se mettre en possession de son bénéfice fut chassé par Liupold. Sigefroi eut recours à Otton qui lui donna l'investiture de l'Archevêché de Mayence & chassa à son tour Liupold, qui déja s'étoit emparé de Binguen à main armée. Enchanté de la nouvelle de ce mince avantage, le Pape Innocent, écrivit à Otton, & lui déclara qu'il le recevoit Roi, ainsi qu'il en avoit la puissance & le droit par l'autorité qui lui en étoit donnée en la personne de S. Pierre.

Dans la vue de constater & de faire valoir les droits tout au moins équivoques que le Pape Innocent s'arrogeoit, les deux Légats, Octavien, & Guy Paré, Evêque de Palestrine, se hâtant de passer les Alpes se rendirent en Allemagne, reçurent à Nuits le serment d'Otton, par lequel ce Prince promit au Pape de protéger & de conserver les domaines de l'Eglise, principalement la Sicile, & allerent à Cologne où ils avoient indiqué une assemblée générale, mais cette assemblée fut très-peu nombreuse, il n'y vint que quelques Seigneurs attachés à Otton, tous les autres ayant refusé de recevoir le mandement des Légats, plusieurs leur ayant fait fermer les portes de leurs villes & de leurs maisons, quelques-uns même ayant fait périr les couriers qui leur avoient été envoyés par les deux ministres de Rome. Quoiqu'il s'en fallut de beaucoup que leurs soins, leurs démarches & leurs intrigues eussent une partie seulement des succès qu'ils en avoient attendus, les deux Légats ne laisserent point de déclarer publiquement, dans l'assemblée de Cologne, Otton légitime & seul successeur de l'Empereur Henri VI, & d'excommunier d'abord Philippe de Suabe & tous ses adhérans, & ensuite quiconque refuseroit son obéissance au Prince préféré par le S. Siege. Les Princes du parti de Philippe se plaignirent amerement de l'indignité de cette conduite: ils écrivirent au Pape Innocent III, & dans cette lettre souscrite par les Archevêques de Magdebourg & de Breme, par 12 Evêques, 3 Abbés, le Roi de Bohême & 12 Seigneurs; les Princes de l'Empire représenterent vivement au Souverain Pontife les suites funestes que pourroient avoir contre lui-même les attentats de ses Légats, ou les siens, à supposer qu'ils eussent agi par ses

Intrigues & conduite des Légats de la cour de Rome. 1201.

Réclamation des Princes de l'Empire.

(1) Otto a S. Blasio. Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Empire.*

SECT. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125 1208

ordres. „Jamais, lui marquoient-ils, vos prédécesseurs ni leurs envoyés n'ont „ osé se mêler de l'élection des Rois des Romains, soit comme électeurs, „ soit comme juges de la validité de ce que nos prédécesseurs avoient fait „ en semblables occasions. Autrefois l'élection du Pape ne se pouvoit faire „ sans l'autorité de l'Empereur; & de ce que la pieté de quelques Princes a „ remis ce droit à l'Eglise, vous en prenez occasion de vous attribuer une „ prérogative, une puissance à laquelle ni vous, ni vos prédécesseurs ne fu- „ tes jamais autorisés? De tous les attentats c'est ici le plus insupportable & „ celui que nous permettrons le moins. En un mot, nous vous déclarons „ que nous avons unanimement donné nos suffrages au sérénissime Sei- „ gneur Philippe de Suabe, que nous l'avons élu légalement Roi des Ro- „ mains, & que nous entendons que vous le couronniez en tems & lieu, „ comme il est de votre devoir le plus indispensable". (1)

Lettre offençante d'Innocent aux Electeurs de l'Empire.

Cette lettre des Princes d'Allemagne étoit fort pressante: leurs droits & celui de Philippe y étoient démontrés: elle ne convainquit pourtant pas Innocent III, qui bien loin de renoncer à ses prétentions, y fit une longue réponse dans laquelle il soutenoit que les Electeurs eux-mêmes n'étoient autorisés à procéder à l'élection du Chef de l'Empire qu'autant que ce droit leur venoit du S. Siege qui avoit transféré l'Empire des Grecs aux Germains en la personne de Charlemagne. De ce principe Innocent déduisoit une foule de conséquences, & chacune de ces conséquences étoit un nouvel attentat aux droits des Electeurs, & à l'autorité du possesseur du sceptre Impérial. Il finissoit par s'exhaler en injures contre Philippe & la maison de Suabe, & exhortoit les Seigneurs à l'abandonner pour Otton.

Dans le même tems qu'Innocent s'efforçoit par ses lettres, ses Légats & ses émissaires d'embraser l'Allemagne des feux de la guerre civile, il recevoit lui-même des lettres fort pressantes du Roi de France Philippe-Auguste, qui le sollicitoit vivement de laisser paisiblement le trône de l'Empire à Philippe de Suabe légalement élu. Les sollicitations du Monarque François ne produisirent aucun effet; le Souverain Pontife avoit juré la ruine de Philippe de Suabe, l'élévation d'Otton de Saxe, & rien n'étoit capable de le faire changer de résolution. (2)

Révolutions à Constantinople. 1202.

L'Empire d'Orient étoit alors encore plus troublé que l'Empire d'Occident; ici c'étoit l'intrigue, les attentats, la guerre ouverte qui agitoient le trône Impérial; & à Constantinople, c'étoient des conjurations sans cesse renaissantes, l'assassinat, la perfidie, les crimes les plus noirs qui disposoient du sceptre. L'usurpateur Alexis l'Ange ayant détroné son frere Isaac, lui avoit fait crever les yeux, mais il le fit garder si négligemment, & il craignoit si peu de la part de ce malheureux Prince, que celui-ci eut toute la liberté qu'il lui falloit pour concerter avec son fils Alexis, pere d'Irene, épouse de Philippe de Suabe, les moyens qui pourroient lui procurer son rétablissement. Alexis passa en Allemagne, trouva dans son gendre un protecteur zélé, & qui par ses Ambassadeurs détermina une foule de François, de Vénitiens & d'Italiens croisés & rassemblés alors à Zara en Dalmatie, à chasser l'usurpateur du trône d'Orient & à y rétablir le Prince détrôné. Les croisés seconderent si

(1) *De negat. Imper. Epist.* 91. L. 75. (2) Id. Daniel, *Hist. de France.* Fleury. ibid. De negat. Imper. Ep. 63-64.

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

bien les vues de Philippe, qu'en effet Isaac reprit le sceptre d'Orient, & gouverna conjointement avec son fils. Mais ces deux Souverains & leur successeur Alexis surnommé Ducas Murtzufle, ayant obstinément refusé de remplir les engagemens qu'ils avoient pris avec les croisés; ceux-ci allerent assiéger Constantinople, s'en emparerent, élurent pour Empereur Baudouin, Comte de Flandre; & cette révolution à laquelle les armes de Philippe de Suabe contribuerent beaucoup, fit passer le sceptre de l'Empire d'Orient dans les mains des Princes François, qui se maintinrent pendant 57 années sur ce trône environné d'orages (1).

Succès d'Otton contre Philippe en Allemagne. 1204.

Pendant que ses soldats s'illustroient en Orient par des succès & des victoires, Philippe voyoit en Allemagne la fortune abandonner sa cause & couronner les entreprises de son rival. Il est vrai qu'il ne dut attribuer qu'à lui-même les disgraces qu'il éprouva. Son allié le plus fidele avoit été jusqu'alors Premislas II, Roi de Bohême, & dans le tems que ce Souverain, excellent Général, rendoit les services les plus signalés à l'Empereur, celui-ci par la plus irréparable des imprudences, irrité de ce que le Roi de Bohême avoit répudié sa femme, entreprit de le faire déposer. Justement indigné d'un aussi violent procédé, Premislas rompit dès cet instant avec Philippe, & s'attacha si étroitement au parti d'Otton qui lui confirma le titre de Roi, que les sujets lui donnerent le surnom d'Ottocare, c'est-à-dire: *cher à Otton*; & ce surnom Premislas le transmit à ses successeurs qui s'honorerent comme lui d'être surnommés Ottocare (2).

Philippe reprend la supériorité sur son rival.

Cependant à force de soins, de valeur & de bonne conduite Philippe ramena la victoire & bientôt il reprit sur son concurrent une supériorité marquée; une foule de Seigneurs qui s'étoient déclarés contre lui se rendirent sous ses drapeaux. L'Archevêque de Cologne lui-même qui avoit couronné le Duc de Saxe abandonna ce dernier & se rangea du côté du Duc de Suabe, qu'il reconnut pour seul & légitime possesseur de l'Empire. Allarmé de cette défection Otton voulut tenter le sort des armes; il échoua encore, fut deux fois de suite complettement vaincu, & obligé de prendre honteusement la fuite devant Philippe, qui sans perdre de tems à poursuivre un ennemi qui pour lui n'étoit plus redoutable, indiqua pour le jour de l'Epiphanie de l'année suivante 1205 une diete générale à Aix la Chapelle.

Philippe étoit évidemment le plus fort: à l'exception de l'Archevêque de Mayence Sigefroi & de quelques autres factieux, tous les Seigneurs de l'Empire le reconnoissoient pour maître; l'Allemagne presqu'entiere lui étoit soumise; il n'avoit plus contre lui que le Duc de Saxe, Otton, qu'il ne craignoit plus, & le Pape Innocent III qui faisoit inutilement les plus grands efforts en faveur du concurrent qu'il protégeoit & qui envoya vainement des ordres menaçans à Adolphe Archevêque de Cologne, pour le faire rentrer dans le parti d'Otton. Tandis que l'Archevêque de Mayence & l'Evêque de Cambray, secondoient autant qu'ils le pouvoient par leurs intrigues les démarches du Pape, les Seigneurs assemblés à Aix la Chapelle, élisoient de nouveau Philippe Roi des Romains, que l'Archevêque Adolphe couronna solemnelle-

(1) *Hist. Rom.* par l'Abbé Guyon. T. 14. *Hist. des Croisades.* (2) Conrad Ursperg. p. 275. Arnold. Lubec. L. 6. c. 5.

Sect. V. Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

ment ainsi que son épouse: à cette nouvelle Sigefroi n'ayant plus rien à ménager éclata contre Adolphe & le menaça d'anathême. Innocent III encore plus irrité, écrivit à l'Archevêque de Mayence une lettre dans laquelle, après avoir chargé Adolphe des accusations les plus atroces, il ordonna à Sigefroi de le dénoncer excommunié au son des cloches tous les dimanches, & de faire publier en même tems dans toutes les églises de Cologne & des diocèses voisins, que tous les suffragans & les vassaux de l'Eglise de Cologne étoient déchargés de l'obéissance à Adolphe, qui dans un mois seroit déposé de l'épiscopat, si dans ce délai il ne se présentoit en personne pour subir le jugement du S. Siege (1).

Procédés des Légats contre l'Archevêque de Cologne.

Le délai accordé à Adolphe ne fut pas plutôt expiré que les commissaires de la cour de Rome le déposerent solemnellement de l'épiscopat dans l'église de Cologne, en présence d'Otton & de plusieurs Seigneurs, devant le peuple & le clergé. Dans le même tems on procéda à l'élection d'un nouvel archevêque, & Brunon, Prévôt de Bonne réunit les suffrages. Dès lors une guerre nouvelle s'alluma entre les deux archevêques & le diocese de Cologne fut exposé à toutes les horreurs qu'entraîna cette dissention. Philippe prit les armes pour soutenir Adolphe; il entreprit le siege de Cologne, mais après plusieurs assauts que la valeur des assiégés rendit inutiles, il s'éloigna brusquement de cette place, & alla s'emparer de Nuits qu'il soumit à Adolphe. De-là, après s'être assuré la possession de tout le pays situé sur le bas Rhin, il recommença ses courses dans le diocese de Cologne qui dans très-peu de jours lui demeura entierement soumis. Otton dans l'espérance de retarder du moins les progrès de son rival alla à sa rencontre suivi de la plus grande partie de ses forces & accompagné du nouvel archevêque Brunon: mais il fut cruellement battu, contraint de fuir; ses troupes furent massacrées, Brunon chargé de chaînes & emmené prisonnier à la suite du vainqueur (2).

Victoire de Philippe. Défaite entiere d'Otton.

Otton jugeant sa cause entierement désespérée & ne songeant qu'à se soustraire aux poursuites de son heureux rival, alla chercher en Angleterre un azile auprès du Roi Jean son oncle, où bientôt il apprit que le Pape Innocent III, encore plus allarmé qu'il ne l'étoit lui-même des succès de son ennemi, commençoit à désirer sincerement la paix. En effet, le Souverain Pontife n'eut pas plutôt reçu la nouvelle de la derniere défaite du Prince pour lequel il s'étoit déclaré, qu'il se hâta d'envoyer le Patriarche d'Aquilée en Allemagne, avec ordre d'exhorter Philippe à ne plus protéger Liupold qui disputoit le siege de Mayence à Sigefroi, soutenu par la cour de Rome, & pour l'engager sur-tout à accorder une treve d'un an à Otton. Philippe ne parut pas éloigné des vues pacifiques que l'Ambassadeur de Rome cherchoit à lui inspirer, & dans une lettre qu'il écrivit au Pape & dans laquelle il discutoit ses droits avec autant de modération que de force, il offrit d'abord d'abandonner Liupold, pourvu que de son côté le Souverain Pontife engageât Brunon à se désister de son élection au siege de Cologne, qui n'avoit pu être enlevé à Adolphe, pour avoir soutenu la légitimité des droits du Souverain d'Allemagne (3).

Quelqu'enchanté que fut Innocent III de la modération de Philippe & des

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 16. l. 76. Arnold Lubec. (2) Godefrid. Albert. Stad. *ad ann.* 1206. (3) *De negat. Imper.* Epist. 138. Conrad. Ursperg. p 310.

dispositions où il paroissoit être d'accorder à Otton une treve dont celui-ci avoit le plus grand besoin alors, il y eut encore bien des obstacles à surmonter de part & d'autre avant que de pouvoir régler les conditions du traité. Philippe désiroit la paix, & il fit ce qu'il put pour inspirer les mêmes sentimens à Otton qui étoit repassé en Allemagne où il étoit occupé de projets qui n'étoient rien moins que pacifiques. Après de longs débats, la négociation réussit enfin au gré des deux concurrens, & même du Souverain Pontife. Les Légats après avoir publiquement reçu le serment que Philippe prêta entre leurs mains d'obéir aux ordres du Pape quant aux articles au sujet desquels il avoit été excommunié, lui donnerent l'absolution & reçurent de ses mains l'Archevêque Brunon qu'ils promirent d'emmener avec eux à Rome; il permit aussi à Sigefroi de faire administrer par son vicaire le spirituel de l'église de Mayence, & il congédia les troupes qu'il avoit rassemblées contre Otton, avec lequel il jura une treve d'un an. Quant à Adolphe, il se rendit à Rome avec les Légats, fut reçu avec bonté par le Pape, qui cependant résolu de maintenir Brunon sur le siege de Cologne, confirma son ordination, & accorda au Prélat très-injustement déposé, une pension de 400 marcs d'argent à condition qu'il n'inquiéteroit point son spoliateur Brunon (1).

Hist. d'Allemagne, 1125-1208.

Treve d'un an entre Otton & Philippe. 1207.

Tandis que Philippe & le Pape Innocent se flattoient de voir la treve qui venoit d'être conclue se changer en une paix durable, Otton qui n'étoit occupé que des moyens de parvenir à rester seul sur un trône auquel il prétendoit avoir autant de droits que son rival, profitoit avec habileté du loisir que lui laissoit la treve pour lever des troupes, afin d'attaquer le Roi d'Allemagne au moment où ce Prince s'y attendroit le moins. Dans cette vue il s'étoit ligué avec Waldemar, Roi de Dannemarck, qui fit une incursion sur les terres de l'Empire, où il se rendit maître des villes de Hambourg & de Lubeck. Dès le premier avis de cette irruption Philippe, qui dans le même tems fut instruit du traité que Waldemar avoit conclu avec le Duc de Saxe, rassembla son armée, marcha contre les ennemis, & s'avança jusqu'à Bamberg, où le mauvais état de sa santé l'obligea de s'arrêter pour quelques jours. (2)

Hostilités d'Otton, activité de Philippe.

Philippe entierement guéri d'une maladie, ne songeoit plus qu'à continuer sa route, & déja par ses ordres son armée étoit en chemin, lorsque la veille du jour fixé pour son départ, s'entretenant paisiblement au palais épiscopal où il étoit logé, avec l'Evêque de Spire son Chancelier & le Comte Walbourg; Otton de Wittelsbach Comte Palatin de Baviere, fit demander à lui parler. Philippe ordonna qu'on le fit entrer, le Comte Palatin lui parla pendant quelque tems, feignit de se retirer ensuite; mais s'arrêtant à la porte de l'appartement, il y prit des mains de son gentilhomme qui l'y attendoit une épée nue, avec laquelle il retourna précipitamment vers Philippe, espadonnant de tous côtés, comme s'il eut eu à combattre contre une troupe d'aggresseurs. L'Empereur ne comprenant rien à ce jeu qu'il prenoit pour un acte de folie, ou de gayeté très-déplacée, lui ordonna de s'arrêter, le lieu où il étoit n'étant nullement propre à de tels exercices: il ne fut jamais

Philippe meurt assassiné. 1208.

(1) Mathi. Paris *ad ann.* 1207. Arnold. Lubec. Conrad. Ursperg. (2) Otto de S. Blasio. c. 48. Arnold Lubec. L. 7. c. 14.

Sect. V. *Hist.* d'Allemagne, 1125-1208.

plus propre, répondit brusquement le Comte, & dans le même tems se jetant sur le Prince, il lui perça le cou. Le Comte de Walsbourg, s'élança sur l'assassin, qui le blessa à la joue & se sauva. L'Empereur avoit reçu le coup aux veines jugulaires, & quelque secours qu'on lui donnât il mourut peu de momens après, le 22 de Juin 1208, après un regne de 10 ans. Le motif qui avoit porté le Comte à ce lâche assassinat, étoit le refus que Philippe avoit fait de lui laisser épouser une de ses filles qu'il lui avoit promise, & qu'il ne vouloit point lui accorder parce que ce Seigneur avoit été déclaré infame en pleine diete par les Princes & les Etats de l'Empire, pour avoir lâchement assassiné à la cour de Baviere un Baron, regardé comme l'un des plus respectables Seigneurs de cette cour. (1)

Son caractere.

Les ennemis contre lesquels il eut sans cesse à se défendre, les factions qu'il eut à dissiper, ne permirent point à Philippe de s'illustrer autant qu'il l'eût fait, si des tems moins orageux lui eussent permis de ne songer qu'au bonheur de ses peuples. Il avoit toutes les qualités & toutes les vertus qui font aimer & respecter les Souverains, il étoit juste & n'étoit point févere; il étoit libéral & n'étoit point prodigue: il aimoit les lettres, les cultivoit lui-même; accueilloit avec distinction & recompensoit en Roi les savans, les gens de lettres & les artistes. Quelqu'ulcéré qu'il dût être contre Otton, il eut la générosité de reconnoître en lui des vertus éminentes, des talens & des qualités dignes du rang suprême; & l'idée que si ce Prince lui survivoit l'Empire lui seroit vraisemblablement déféré, ne tourmenta jamais Philippe, parce qu'il étoit équitable & qu'il rendoit justice à son rival (2).

D'Irene son épouse, Philippe laissa quatre filles; l'une fut mariée à Ferdinand III, Roi de Castille, la seconde à Wenceslas III, Roi de Bohême; Otton, Duc de Saxe, épousa dans la suite la troisieme, le Duc de Brabant fut le mari de la quatrieme.



SECTION VI.

Histoire d'Allemagne, depuis Otton IV *en* 1209 *jusqu'au tems de la mort de* Conrad IV *en* 1254.

Etat de la Sicile sous la minorité de Frideric.

L'Empereur Philippe laissoit une vaste succession à recueillir, & le seul héritier mâle qui y eut des prétentions fondées, étoit le jeune Frideric, Roi de Sicile, alors âgé d'environ 13 années, mais Frideric n'étoit pas plus tranquille en Sicile, que ne l'avoit été son oncle en Allemagne; des factieux puissans tentoient de le forcer de descendre du trône; plusieurs Seigneurs ambitieux s'efforcerent de lui ravir le sceptre, plusieurs d'entre eux leverent audacieusement l'étendard de la revolte, & pendant la minorité de ce Prin-

(1) Conrad. Ursperg. Godefrid. Spener. Arnold. & *alii.* (2) Spener. *Hist. Germ. Univ.* T. 1. L. 6. c. 5.

Prince, la Sicile fut presque habituellement embrasée des feux de la guerre civile. Pour le malheur du jeune Souverain, l'Impératrice Constance sa mere étoit morte qu'il étoit encore dans l'enfance, & Marcvald d'Amenuder, Marquis de la Marche d'Ancone, qui par ordre de cette Souveraine, s'étoit retiré dans son Marquisat avec les troupes Allemandes, n'eut pas plutôt appris la nouvelle de la mort de la Régente, que rentrant dans le Royaume, & se liguant avec quelques Barons Siciliens & quelques Seigneurs Allemands auxquels Henri IV avoit donné des terres dans la Pouille en Sicile, il fit une irruption violente dans le Comté de Molisse, s'empara de beaucoup de places, pénétra de succès en succès en Sicile, & alla former le siege de Palerme, où étoit le séjour du jeune Souverain (1).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Le succès eut vraisemblablement couronné, l'attentat d'Amenader, si le Pape ne se fut hâté d'envoyer une armée au secours du Roi de Sicile : le Marquis d'Ancone fut battu, contraint de lever le siege & de se retirer, sans avoir pu obtenir la paix de l'Evêque Gautier & des Archevêques de Messine, de Mont-real & de Cefalu, tuteurs du jeune Frideric; le plus actif, le plus habile de ces tuteurs étoit Gautier, mais malheureusement pour le Monarque cet Evêque étoit aussi le plus ambitieux des hommes. A force d'intrigues & d'adresse, il parvint à écarter de la tutelle les trois Archevêques, & bientôt il jouit seul de toute l'autorité, dont il ne tarda point à abuser. Après avoir rempli de ses créations les postes les plus importans de l'Etat, & avoir disposé, sous le nom de son maître des gouvernemens, des villes & des provinces, des comtés & des baronies, il commença à exécuter l'audacieux projet qu'il avoit conçu, & ce projet étoit de placer sur le trône de Sicile Gentil de la Pagliara son frere. En effet, celui-ci se rendit à la cour, & devint en très-peu de tems le favori du Monarque enfant, qui partageoit sa confidence entre Gentil & Marcvald, ce même Marquis d'Ancone, qui s'étoit reconcilié avec son jeune maître à la ruine duquel il ne cessoit pas de travailler. Les deux traîtres se devinerent l'un l'autre, & pour ne pas se perdre mutuellement, se liguerent, réunirent leurs intérêts & convinrent que le Prince une fois détrôné, ils se partageroient le Royaume, ensorte que l'un d'eux régneroit en Sicile, & l'autre sur la Pouille. Afin de mieux cimenter leur union, Marcvald donna sa niece en mariage au fils de Gentil qui en reconnoissance lui ceda le gouvernement de la Sicile entiere, la ville de Messine exceptée (2).

Entreprises des factieux de Sicile.

Conjuration contre Frideric.

Dès lors il eut dépendu du Marquis d'Ancone, maître d'une partie du Royaume & à la tête des troupes, de faire éclater ses desseins; mais quelque tenté qu'il en fut, il étoit arrêté par la crainte d'avoir à repousser un trop puissant compétiteur, & ce concurrent redoutable étoit Gautier, Comte de Brienne, qui, gendre de Tancrede n'avoit pas renoncé à ses prétentions à la couronne de Sicile. Toutefois, pendant que Marcvald attendoit impatiemment le moment favorable à l'exécution de son entreprise, il mourut, & son associé Gentil n'osa seul poursuivre ce projet. Les craintes de Marcvald, n'étoient que trop fondées; car en effet très-peu de tems après, le Comte de Brienne réclama hautement la couronne de Sicile ; alla à Rome, se rendit favorable le Pape Innocent III, irréconciliable ennemi de la maison de Suabe,

Entreprise du Comte de Brienne sur le Royaume de Sicile.

(1) Dom Capecelatro. *Hist. du Roy de Sicile.* (2) Idem. M. Degly. *Hist. de Sicile.*

Sect. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209 1254.

en obtint des ſecours de troupes & des lettres de recommandation très-preſſantes pour la plûpart des plus puiſſans Seigneurs Siciliens (1).

Suivi d'une aſſez forte armée le Comte de Brienne fit une irruption en Sicile, & ſous prétexte de faire valoir ſes droits ſur la Principauté de Trente & le comté de Leccio, il s'empara de quelques villes, de pluſieurs forteresſes, battit en pluſieurs rencontres les troupes de Frideric, & eut fini peut-être par réuſſir complettement dans ſes vûes, ſi les bleſſures qu'il reçut au ſiege de Sarno n'euſſent mis fin à ſes hoſtilités & à ſa vie. La mort du Comte de Brienne ne rendit pas le calme à l'Etat, qui continua d'être agité & le trône fortement ébranlé juſqu'à ce qu'enfin le Roi Frideric, ſe faiſant déclarer majeur, prit les rênes du gouvernement, déconcerta par ſa prudence & ſa valeur les factieux, & pour mieux s'affermir épouſa, par l'entremiſe du Pape qui l'avoit perſécuté, Conſtance, fille d'Alphonſe II, Roi d'Arragon & veuve d'Alberic Roi de Hongrie.

Frideric s'affermit ſur le trône.

A-peu-près dans le même tems que la majorité de Frideric, ſa rare ſageſſe & ſa valeur rendoient la paix à la Sicile, la mort de l'Empereur Philippe, (qui avoit été trop occupé lui-même à défendre ſes droits pour voler au ſecours de ſon neveu) ramenoit le calme en Allemagne. En effet, très-fatigués des diſſentions paſſées, les Princes, les Etats & les Seigneurs de l'Empire aſſemblés à Halberſtat & enſuite à Francfort reconnurent unanimement Otton ſucceſſeur de Philippe & légitime Empereur.

Otton eſt reconnu légitime Empereur.

Le premiere démarche du nouveau chef de l'Empire fut de convoquer à Augsbourg, une diete dans laquelle il fit procéder contre l'aſſaſſin Otton de Wittelsbach, dont les biens furent confiſqués & qui fut condamné à perdre la tête: mais le coupable s'étoit prudemment dérobé aux pourſuites des vengeurs de Philippe; il eſt vrai qu'il ne fit qu'éviter la honte du ſupplice, car peu de tems après il fut tué publiquement en duel par Henri de Calate, ancien Maréchal de la cour de Philippe (2).

L'Allemagne pacifiée Otton, dans une aſſemblée tenue à Haguenau, déclara que ſon intention étoit d'aller en Italie affermir ſa puiſſance: ce fut dans cette aſſemblée qu'à la ſollicitation des Seigneurs, qui cherchoient à prévenir tout nouveau ſujet de diviſion entre les familles de Saxe & de Suabe, il ſe détermina à épouſer Béatrix, l'une des filles de Philippe; le Pape Innocent accorda la diſpenſe; mais Otton & Béatrix étoient ſi proches parens, que malgré l'intervention du Souverain Pontife, l'Abbé de Morimond déclara hautement à Würtzbourg, devant les Légats, l'Empereur lui-même & une foule de Seigneurs, que ce mariage inceſtueux malgré la diſpenſe du S. Siege, ne pouvoit être célébré, à moins qu'Otton ne commençât par jurer qu'il ſeroit déſormais le protecteur des monaſteres & des égliſes, des veuves & des orphelins, & qu'il fonderoit dans l'un de ſes domaines un monaſtere de l'ordre de Citeaux. Otton fit tous les ſermens qu'on exigea de lui, épouſa Béatrix, & après avoir fait les plus ſages réglemens pour le maintien de la paix en Allemagne durant ſon abſence, il paſſa les Alpes, entra en Toſcane, & de Boulogne où il s'arrêta pour y préſider à une aſſemblée générale des Seigneurs du

Il épouſe Béatrix fille de Philippe.

(1) Vit. Innoc. Pap. Dom Capecelatro. *Hiſt. du Roi de Sicile.* (2) Spener. *Hiſt. Germ. Univ.* T. 1. L. 6. c. 5.

pays, il envoya le Patriarche d'Aquilée & l'Evêque de Spire à Rome, afin d'y traiter avec le Pape sur les conditions du couronnement (1).

Hist. d'Allemagne, 1129-1254.

Cette derniere démarche de l'Empereur Otton paroissoit d'autant plus inutile, qu'avant que de partir d'Allemagne il avoit fait serment entre les mains des Légats de rendre au Souverain Pontife, l'honneur & l'obéissance qui lui étoient dus, de laisser libres désormais les élections aux Prélatures, de ne point s'emparer, sous quelque prétexte que ce fût, des biens des prélats decedés, ni de ceux des Eglises vacantes; en un mot, de laisser à l'Eglise Romaine toutes les terres dont elle jouissoit, même celles de la Comtesse Mathilde; enfin de conserver au S. Siege ses droits sur le Royaume de Sicile. Comme le Pape ne proposa aux Ambassadeurs d'Otton d'autres conditions que celles auxquelles le chef de l'Empire s'étoit soumis lors de son serment, le traité fut bientôt conclu, & Otton se rendit à Rome où il fut reçu avec honneur par les Romains & avec la plus haute distinction par le Pape, qui, après l'avoir couronné Empereur, l'accompagna lui-même, jusqu'au Palais qui lui avoit été préparé, lui donna sa bénédiction en se séparant de lui, & le pria de se retirer dès le lendemain du territoire de Rome, où à la vérité une troupe aussi considérable ne pouvoit qu'incommoder beaucoup les habitans.

Il passe en Italie.

Il est couronné Empereur. 1209.

Otton se disposoit à s'éloigner quand les Allemands & les Romains ayant pris querelle ensemble au sujet de quelques avances faites aux premiers, & qu'ils refusoient de payer ils en vinrent aux mains, & les Allemands battus, laisserent plusieurs des leurs sur le champ de bataille. Il étoit évident qu'ils avoient été les aggresseurs; mais Otton les soutint comme si leur cause eût été juste; il se plaignit amerement, prétendit avoir perdu en cette occasion onze cens chevaux, se retira fort irrité contre le Pape, oubliant tous les services essentiels qu'il en avoit reçus, & ne cherchant que l'occasion de se venger. Elle se présenta bientôt: l'Empereur avoit promis de rendre à l'Eglise Romaine les terres de la Comtesse Mathilde; mais à peine il se fut éloigné de Rome qu'il refusa de faire cette restitution. Il est vrai qu'il ne faisoit en cela qu'imiter la conduite de plusieurs de ses prédécesseurs, qui, toutes les fois qu'ils avoient eu intérêt à ménager la cour de Rome, avoient solemnellement renoncé à leurs prétentions sur les mêmes terres, & qui aussi-tôt qu'ils s'étoient crus les plus forts avoient hautement refusé de remplir leurs engagemens. Toutefois, nul d'entre eux n'avoit eu au S. Siege autant d'obligations qu'Otton lui en avoit; c'étoit le Pape qui depuis dix ans le soutenoit, c'étoit en très-grande partie au Pape qu'il devoit son élévation, & il n'y avoit gueres que la plus noire ingratitude qui put excuser sa conduite (2).

Conduite & ingratitude de l'Empereur.

Cependant l'Empereur peu content de manquer à ses sermens & de refuser la restitution des terres de la Comtesse Mathilde, alla former le siege & se rendre maître de quelques places qui appartenoient au S. Siege. Il fit plus, & quoiqu'il eut, quelques momens avant son couronnement, juré de conserver les droits de l'Eglise Romaine sur le Royaume de Sicile, il passa, suivi de son armée, dans ce même Royaume, y eut des succès éclatans, & pensa même renverser de son trône le jeune Frideric, qu'il traitoit fort injustement

(1) Arnold. Lubec. L. 7. c. 17. (2) *De neg. Imper.* Ep. 192.

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

d'ufurpateur, fous le mauvais prétexte que la Pouille & la Sicile étoient des fiefs de l'Empire (1).

Quelque juftement indigné que fut le Pape Innocent de la conduite & des excès d'Otton, il fut pourtant affez modéré pour ne pas en venir encore aux dernieres extrémités, & porta même les égards jufques à l'envoyer exhorter de renoncer à fes injuftes entreprifes & à garder les fermens qu'il avoit faits: mais l'Empereur, irrité fans raifon, répondit brufquement que le premier de fes fermens avoit été de maintenir & d'accroître le bien de l'Empire, & qu'il étoit d'autant moins difpofé à mettre bas les armes, que pendant les dernieres guerres, le Pape & le Roi de Sicile s'étoient emparés de plufieurs terres qui appartenoient à l'Empire. Otton eut été bien embarraffé à prouver ces faits, il favoit bien qu'ils étoient fuppofés; mais dans la réfolution qu'il avoit prife, il ne lui falloit que des prétextes, & il étoit peu délicat fur ceux qu'il employoit.

Mauvais prétextes qu'il allegue. Il eft excommunié. 1210.

Le Souverain Pontife ne pouvant rien gagner par la voie de la négociation, fe crut à la fin obligé d'employer quoi qu'à regret, la force des cenfures Eccléfiaftiques, & après avoir attendu encore quelque tems, n'ayant plus rien à efpérer, il lança contre Otton les anathêmes de l'Eglife, & nul Souverain de l'Europe ne le défapprouva. L'Empereur n'en devint que plus furieux dans fes projets de vengeance & plus violent dans fes hoftilités: il alla même jufques à faire occuper par fes troupes tous les paffages d'Italie, afin qu'aucun étranger de quelque nation qu'il fût, ne pût aller à Rome. Innocent qui favoit combien en tous lieux & jufqu'en Allemagne même on condamnoit la conduite d'Otton, lança pour la feconde fois l'anathême fur la tête de cet implacable ennemi, déclara tous fes fujets abfous du ferment de fidélité, & défendit, fous peine d'excommunication, de le reconnoître pour Empereur & de lui en donner le titre (2).

Défection de la plûpart des Seigneurs.

Dans les mains d'Innocent les foudres de l'Eglife, dont il n'abufoit pas, reprirent toute leur vigueur primitive, à peine cette feconde excommunication eut été rendue publique, qu'une foule de Princes & de Seigneurs, qui ne voyoient déja qu'avec indignation les excès du chef de l'Empire, l'abandonnerent, & s'éloignerent avec leurs troupes; tels furent entre autres le Roi de Bohême, le Landgrave de Thuringe, les Archevêques de Mayence, de Treves & plufieurs autres. Cette défection ne fit qu'aigrir Otton qui continua de ravager la Pouille & la Sicile. C'étoit fur-tout dans la Pouille & dans la Calabre où, pendant que les Prélats renouvelloient dans toutes les églifes & par ordre du Pape l'excommunication, l'Empereur exerçoit les plus cruels ravages: il s'empara de la plus grande partie de ces deux provinces, & alla paffer l'hyver en Calabre, non pour s'y repofer des fatigues paffées, mais pour y méditer de nouvelles entreprifes contre le Pape, Frideric & même contre Philippe-Augufte, auquel Otton vouloit faire la guerre pour venger le Roi Jean fon oncle des conquêtes que le Roi de France avoit faites fur lui (3).

Quelques raifons que le Pape Innocent eut d'être indigné contre l'Empe-

(1) Fleury. *Hift. Eccleſ.* Tom. 16. L. 76. (2) Dom Capecelatro. M. d'Egly. *Hift. de Sicile.* Mathieu Paris *ad ann.* 1210. (3) Godefrid. *ad ann.* 1211.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

reur, son amour pour la paix & même l'ancienne amitié qu'il avoit eû pour ce Monarque, & qui n'étoit point encore éteinte dans son cœur, l'engage- rent à tenter encore la voie de la négociation, il envoya vers lui l'Abbé de Morimond, chargé de lui faire les offres les plus avantageuses; le Pape alla jusques à vouloir supporter seul tout le dommage qu'Otton avoit fait jusques, alors & même tout celui qu'à l'avenir il feroit sur les terres de l'Eglise. L'Empereur fut insensible à tout, répondit durement à l'envoyé du Pape, & força celui-ci de prendre enfin la résolution de le faire déposer. Les premiers qui seconderent ce dessein de la cour de Rome furent Sigefroi, Archevêque de Mayence, le Légat du Pape, le Landgrave de Thuringe & le Roi de Bohê- me, qui, assemblés à Bamberg écouterent la proposition que le Légat & Si- gefroi leur firent d'abandonner entierement Otton & d'élire en sa place Fride- ric Roi de Sicile. Le Roi de Bohême & le Landgrave de Thuringe, paroissoient disposés à suivre le conseil de l'Archevêque de Mayence, mais la proposition fut si vivement combattue par plusieurs Seigneurs, que Sigefroi ne crut pas devoir insister; cependant pour témoigner combien il persistoit dans son opi- nion, il excommunia de nouveau en présence de l'assemblée le chef de l'Em- pire, cet acte de rigueur souleva Henri, frere d'Otton & Comte Palatin, le Duc de Brabant & quelques autres Seigneurs, qui prenant les armes allerent porter la désolation & l'incendie dans tout le plat pays du Diocese de Mayence. Le Duc de Brabant passa de là à Liege, dont l'Evêque s'étoit conduit com- me Sigefroi, & pénétrant dans la ville à la tête d'une troupe armée, il pilla cruellement la ville & les églises, exigea forcément des Chanoines & des bourgeois le serment de fidélité pour l'Empereur, fut pourtant arrêté au mi- lieu de ses hostilités par l'Evêque de Liege, qui à la tête d'une petite ar- mée, lui présenta bataille, le vainquit & le contraignit de venir à ses pieds lui demander l'absolution (1).

Demarches du Pape pour se reconcilier avec Otton, qui rejette toutes propositions.

Troubles & dissentions en Allemagne.

Cependant Philippe-Auguste également irrité contre Otton & son oncle. Jean sans terre, Roi d'Angleterre, concerta si bien ses mesures avec le Pape, qu'à leur sollicitation, le Roi de Bohême, le Landgrave de Thuringe, les Ducs d'Autriche & de Baviere, les Archevêques de Mayence, de Treves & de Cologne, assemblés à Bamberg vers la fin de l'année 1211, déposerent Otton, & élurent Empereur Frideric, Roi de Sicile, alors âgé de 17 ans & qui avoit d'autant plus de droits à la couronne Impériale, que du vivant de d'Henri VI son pere il avoit été élu Roi des Romains (2).

Déposition d'Otton Frideric II est élu Empereur. 1211.

Vivement ulcéré de l'outrage qu'on venoit de lui faire, Otton ne respirant que vengeance se hâta de quitter l'Italie, pour aller défendre ses droits en Al- lemagne; & dans le même tems, Frideric se disposa aussi à aller prendre pos- session du trône de l'Empire, mais avant que de paroître dans ses nouveaux Etats il se rendit à Rome où le Pape Innocent & les Romains lui firent l'ac- cueil le plus distingué; il parcourut ensuite plusieurs villes d'Italie, qui, très- mécontentes d'Otton, jurerent au nouvel Empereur la plus inviolable fidélité. Sûr de l'attachement de l'Italie, Frideric entra par le Trentin en Allemagne, & alla se reposer pendant quelques jours dans la ville de Constance qui lui

(1) Ægid. de Aur. Valle. Cap. 100. 102. 103. Fleury. *Hist. Eccl.* T. 16. L. 76.
(2) Conrad. Ursperg. Spener. *ad ann.* 1211.

SECT. VI. *Hist. d'Allemagne,* 1209-1254.

ouvrit ses portes, tandis qu'elles furent fermées trois heures après à son concurrent Otton, qui s'étoit à peine retiré à Brisac, que les habitans le contraignirent d'en sortir.

L'Allemagne se déclare pour Frideric.

A Vaucouleurs, sur la Meuse, entre Neuchatel & Commercy, il y eut entre Frideric & Louis, fils du Roi Philippe-Auguste une conférence dans laquelle l'Empereur & Louis au nom de son pere conclurent un traité d'alliance. Le nouvel Empereur fut puissamment secondé par le Pape, qui envoya ordre aux Archevêques de Mayence & de Magdebourg ses Légats, de faire défendre dans toute l'étendue de l'Allemagne à qui que ce fût de recevoir de la main du Tyran, car c'étoit ainsi qu'Otton étoit publiquement désigné, aucune charge, ni bénéfice. Pendant que les Légats de Rome achevoient de détacher tout le monde du parti de l'Empereur déposé, Frideric recevoit à Mayence le serment de fidélité de la plûpart des Princes & des Seigneurs de l'Empire (1).

Otton touchoit à sa derniere ruine, & le desir de vengeance qui l'embrasoit, l'aveugloit au point, qu'il ne se doutoit même pas de sa situation déplorable: il se croyoit puissant encore & redoutable; il comptoit sur la fidélité de tous ceux qu'il se persuadoit être encore attachés à ses intérêts; & dans l'espoir d'accabler ses ennemis, il se proposa de rassembler toutes ses forces, qu'il supposoit beaucoup plus considérables qu'elles ne l'étoient en effet.

Efforts inutiles d'Otton contre son rival.

Dans cette vûe il convoqua une diete générale à Nuremberg; mais il eut la douleur de n'y voir rassemblés qu'un très-petit nombre de Seigneurs, la plûpart sans crédit, sans possessions & sans autorité. Il lui restoit encore quelques troupes, & il avoit immuablement pris la résolution d'en venir avec cette petite armée à une action décisive. Mais dans le même tems qu'il se disposoit à ce grand coup d'éclat, Frideric qui déja s'étoit fait couronner Empereur à Mayence, voyoit passer en foule sous ses étendards le plus grand nombre de ceux qui jusqu'alors avoient marqué le plus d'attachement à Otton, & sur lesquels ce malheureux Monarque fondoit encore toutes ses espérances: cette derniere défection lui fit voir toute la profondeur de l'abîme dans lequel il s'étoit précipité. Il envoya des ordres & personne n'obéit; il appella ses troupes à son secours, & aucun soldat n'accourut lui offrir ses services; en un mot, abandonné de tous & ne voyant plus au tour de lui que deux ou trois Seigneurs qui n'avoient pu consentir à s'éloigner, il fut forcément obligé de renoncer à toute espérance de rétablissement, & même de quitter promptement l'Allemagne, pour ne pas tomber en la puissance de son heureux rival (2).

Ligue d'Otton avec Jean, Roi d'Angleterre son oncle. 1212.

Dans sa disgrace Otton, au moment où il s'y attendoit le moins trouva un défenseur qui fit renaître en lui, du moins pour quelque tems les plus brillantes espérances. Ce défenseur étoit son oncle Jean, Roi d'Angleterre, avec lequel il se ligua contre Philippe-Auguste, & contre le Pape qui venoit d'excommunier Jean & le déclarer déchu de la couronne en faveur de Philippe-Auguste, & de jeter l'interdit sur le Royaume d'Angleterre. On sait que la cause de cette violente dispute étoit le refus que Jean avoit fait de re-

(1) Godefrid. Conrad. Ursperg. Albert. Stad. (2) Spener. *Hist. Germ. Univ.* ad ann. 1212.

cevoir pour Archevêque de Cantorbéry un homme que le Pape vouloit élever sur le siege. On (1) sçait aussi qu'au moment où le Roi de France après avoir fait les plus grands préparatifs, à la sollicitation d'Innocent, se disposoit à fondre sur son ennemi, celui-ci effrayé de la supériorité des forces du Monarque François, & d'ailleurs, le plus inconséquent des hommes, fit tant de bassesses auprès du Légat, offrit des conditions si honteuses, se soumit si lâchement à tout ce que la cour de Rome exigeoit, remit avec une si déshonorante indignité sa couronne, l'Angleterre & l'Irlande entre les mains du Pape, pour ne les tenir que de lui, à condition même de lui en faire hommage & de payer tous les ans à perpétuité un tribut de mille Livres sterling à la cour de Rome, que le Pape satisfait, envoya son Légat à Philippe-Auguste, avec ordre de lui déclarer que le S. Siege étoit content, & qu'il eût à laisser en paix le Roi Jean & l'Angleterre (2).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Plan d'hostilités contre la France entre Otton & le Roi d'Angleterre.

Philippe-Auguste, ne crut pas devoir en cette occasion déférer aux ordres du Pape; il poursuivit son entreprise, & le Roi Jean, qui par son raccomodement avec la cour de Rome croyoit avoir acquis la plus grande supériorité, se ligua avec le Comte de Flandre, Henri, Duc de Brabant, gendre du Roi de France, & les Ducs de Lorraine, de Limbourg, le Comte de Hollande, une foule d'autres Princes, & sur-tout avec Otton son neveu, auquel il restoit encore, ainsi que nous l'avons observé deux ou trois Seigneurs Allemands; ensorte que toutes les troupes, à la tête desquelles il étoit composoient une armée d'environ 150 mille hommes. Il étoit convenu entre Otton & son oncle, que dans le même tems que celui ci commençant la guerre du côté de la Loire, auroit attiré la plus grande partie des forces de Philippe de ce côté, l'Empereur déposé, suivi des troupes des confédérés, pénétreroit en France du côté de la Flandre (3).

Soit que Philippe fut instruit du plan des ennemis, soit qu'il crut plus important de s'opposer aux efforts des confédérés que d'aller en personne défendre les pays attaqués de la Loire, il se rendit, suivi d'une partie de ses troupes en Flandre, & se porta de Tournai vers Lille, dans le dessein d'attirer les confédérés en plaine campagne, où la force de sa cavalerie lui promettoit plus de succès qu'il ne pouvoit se flatter d'en avoir dans le poste que les ennemis occupoient. Otton, toujours trop prompt à se persuader tout ce qu'il désiroit, imaginant que par cette marche les François ne songeoient qu'à éviter le combat, se mit à les suivre jusqu'au pont de Bouvines, qu'une partie de l'armée Françoise avoit déja passé. La bataille ne tarda point à s'engager. Nous avons raconté ailleurs les événemens de cette mémorable & terrible journée; nous dirons seulement ici qu'elle fut meurtriere & funeste pour les Princes confédérés, qu'ils furent complettément battus: qu'Otton s'y conduisit à la vérité en héros, qu'il y fut exposé aux dangers les plus imminens, qu'il pensa même y perdre & la vie & la liberté, mais que son intrépidité, son bonheur & la vîtesse de son cheval le sauverent: l'aigle Im-

1214.

Bataille de Bouvines, & défaite d'Otton.

(1) Voy. *Hist. Univ. & Mod.* Tom. XXX. *Hist. de France.* L. XXIII. Section VI.
(2) Daniel. *Hist. de France.* T. 3. Fleury. Hist. Eccl. L. 77. (3) Chronic. Belgic. Guillelm. Brito. Lib. 10.

SECT. VI. Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

périale qu'il faisoit porter devant lui fut prise, & présentée à Philippe qui l'envoya sur le champ à Frideric (1).

Dès ce jour le malheureux Otton ne doutant plus que la fortune ne l'eut entierement abandonné, prit la résolution de ne plus rien tenter pour son rétablissement; & se retirant à Brunswick, il y vécut encore pendant quatre ans en simple particulier: ne témoignant aucun regret de sa grandeur passée, ni aucun désir de remonter au rang suprême; il est vrai qu'il garda constamment les ornemens Impériaux, & que ce ne fut que peu de momens avant que de mourir, qu'il les envoya à Frideric. La mort le surprit à Brunswick le 19 de Mai 1218, dix ans après son élévation à l'Empire. On dit que pendant sa retraite, il témoigna les regrets les plus vifs, non d'avoir perdu la couronne, mais d'avoir mérité de la perdre; il ne se pardonnoit point ses excès contre le Pape Innocent, qui à la verité lui avoit donné les preuves les plus fortes de bienfaisance & d'amitié. On assure que dans sa derniere maladie, le repentir d'Otton fut si cuisant qu'en expiation de ses fautes, il se faisoit donner tous les jours la discipline par des prêtres; aussi l'Evêque d'Hildesheim, fut si touché de cette austere pénitence, qu'il lui donna l'absolution, que le S. Siege confirma. Ce malheureux Monarque avoit d'autant plus de raison de détester sa conduite passée, qu'il n'eut tenu qu'à lui de régner glorieusement. Aimé comme il l'étoit de ses sujets, estimé chez les Puissances étrangeres, & chéri par le S. Siege; ce fut à son ingratitude qu'il dut attribuer & ses malheurs & sa ruine. Des deux femmes qu'il avoit épousées, Marie, fille du Duc de Brabant, qu'il repudia pour raison de parenté, & Béatrix de Suabe, dont il étoit plus proche parent encore qu'il prit en mariage sans scrupule, il n'eut aucun enfant; car Béatrix étoit morte à Goslar quatre jours aprés ses noces.

Sa mort. 1218.

Jugement sur Otton VI

Quant à Otton, quelque raison qu'on eut en Allemagne, ainsi qu'en Italie & à Rome d'être profondement ulcéré contre lui, on donna cependant des regrets à sa mort, parce que ses injustices, ses excés ni son ingratitude n'avoient pu faire oublier ses grandes qualités, ni sa rare valeur, ni la sagesse de son gouvernement dans les premiers tems de son regne, & tant qu'il avoit eu à lutter contre Philippe de Suabe (2).

Depuis que la mémorable journée de Bouvines avoit décidé de l'Empire, Frideric occupoit paisiblement le trône, & ce ne fut qu'à la mort de son ancien compétiteur, qu'il commença d'éprouver des contradictions qui à la verité lui fournirent des fréquentes occasions de déployer les qualités brillantes, héroïques, cette rare prudence, cette valeur intrépide & cette grandeur d'ame qui le caractérisoient; mais qui pendant près de cinquante années agiterent violemment son trône, perpétuerent la guerre en Allemagne, en Italie, & troublerent l'Europe presque entiere. Ces divisions funestes, ces guerres meurtrieres n'eussent jamais eu lieu, si les successeurs du Pape Innocent III eussent eu sa modération, son zele pour la justice & ce désir sincere de la paix qui formoient son respectable caractere: mais ne devançons point ici l'ordre des tems & des événemens.

Affermi sur le trône & sûr de la fidélité de ses peuples, Frideric n'eut pas plu-

(1) Daniel. *Hist. de France.* Tom. 3. au regne de Philippe-Auguste.
(2) *Spener. Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1214-1218.

plutôt reçu la nouvelle de la mort d'Otton qu'il se fit couronner de nouveau Roi des Romains à Aix la Chapelle, & afin de se rendre encore plus agréable au S. Siege, dès le jour même de son couronnement il se croisa pour la terre sainte, ainsi que Sigefroi, Légat du Pape & Archevêque de Mayence, plusieurs Evêques & un grand nombre de Seigneurs & de Chevaliers (1). Il est vrai que suivant la maniere de penser de ce tems jamais les Chevaliers d'Occident n'avoient eu d'aussi puissans motifs de voler au secours des Chrétiens de la Palestine. Depuis que Boniface, Marquis de Montferrat, Baudouin, Comte de Flandres, Louis, Comte de Blois & de Chartres, Simon de Montferrat qui s'étoit fait un nom si célébre en Europe par ses atrocités contre les Albigeois; depuis que ces illustres chefs, à la tête d'une puissante armée de croisés s'étoient rendus maîtres de Constantinople, & y avoient proclamé Empereur Baudouin, une partie de ces croisés avoient été enlevés par la peste, plusieurs s'en étoient retournés en Europe, & presque tous les autres avoient été exterminés par le Soudan d'Alep; ensorte qu'Emery de Lusignan, Roi de Jérusalem & successeur de Gui son frere, hors d'état de tenir contre les forces supérieures des Sarrasins, avoit été contraint de faire avec eux une treve aux conditions les plus désavantageuses; il mourut, & ne laissant qu'un fils en très-bas âge, les Seigneurs du pays envoyerent prier Philippe-Auguste de leur donner un Roi; ce Prince nomma pour occuper ce trône Jean de Brienne, qui, pour mieux assurer ses droits, épousa Marie, fille d'Isabeau, veuve d'Emery de Lusignan. Jean de Brienne se hâta de passer en Palestine; mais il trouva le Royaume dont il venoit prendre possession dans le plus déplorable état, épuisé d'hommes & d'argent, presque sans défenseurs & pour comble d'infortune menacé d'une guerre d'autant plus cruelle, que la treve conclue par Emery avec les infideles étoit expirée, & que les Sarrasins réunissant toutes leurs forces se disposoient à accabler le nouveau Souverain & à envahir son Royaume (2).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Frideric II seul Empereur se croise pour la terre sainte.

Etat de la Palestine.

Jean se hâta d'envoyer demander des prompts secours au Pape Innocent III, qui écrivit des lettres fort pressantes à tous les Princes Chrétiens d'Occident; mais alors les divers Souverains de la Chrétienté, ou en guerre les uns contre les autres, ou craignant d'exposer leurs intérêts à des invasions pour peu qu'ils cessassent d'être en état de défense, ne crurent pas devoir sacrifier leurs intérêts & ceux de leurs sujets aux besoins de Jean de Brienne, quelques pressans qu'ils fussent. Les lettres d'Innocent rendues publiques en Europe, ne resterent cependant pas sans effet, & elles en produisirent un très-singulier, ce fut d'inspirer à un nombre prodigieux d'enfans de se croiser: cette puérilité épidémique fut regardée par quelques imbécilles, encore plus enfans, comme une inspiration du Ciel; des prédicateurs fanatiques assurerent effrontément que Dieu vouloit absolument se servir des foibles mains de ces enfans pour délivrer Jérusalem, exterminer les infideles & détruire l'Empire du croissant. On eut presqu'en tous lieux la stupidité de prendre pour les ordres de Dieu même les folles visions de ces orateurs; on laissa ces enfans se croiser, & il y en eut jusqu'à cinquante mille qui partirent sous la conduite de quelques-uns de ces Prêtres, mais cet armement ridicule eut le succès qu'on devoit en attendre.

Armement ridicule & ses malheureuses suites.

(1) *Pragm.* Lib. 6. cap 6. Spener. *loco citato.* Daniel. *Hist. de France.* T. 3. Maimbourg. *Hist. des Croisades.* T. 2.

(2) Naugius. Daniel. *Hist. de*

Sect. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

Les enfans croisés d'Allemagne périrent tous de fatigue en chemin: ceux de France trouverent à Marseille des Marchands qui leur fournirent des vaisseaux, & ils s'embarquerent: mais il en périt un très-grand nombre sur mer; d'autres furent conduits en Egypte, par ces Marchands qui les vendirent aux Souverains, & de tous ceux qui restoient encore, une partie fut égorgée par les infideles, & les autres se hâterent d'embrasser, pour éviter la mort, la religion de Mahomet (1).

Exhortations d'Innocent III & leurs succès.

Cependant le Pape Innocent III, qui avoit eu trop de bon-sens pour approuver cette ridicule croisade, avoit assemblé un concile général à Latran, où se rendirent les Ambassadeurs de la plûpart des Souverains de la Chrétienté. Le Souverain Pontife trouva les esprits disposés à aller secourir plus efficacement les chrétiens de la Palestine, & ce fut là que les Ambassadeurs de Frideric lui apprirent que leur maître &, à son exemple, la plûpart des Seigneurs d'Allemagne s'étoient croisés à Aix la chapelle. Enchanté de cette nouvelle, le bon Innocent témoigna publiquement la plus vive reconnoissance pour le zele de Frideric, dont il confirma solemnellement l'éléction à l'Empire. Innocent III agissoit de très-bonne foi, mais il faut avouer, & la force de la vérité ne nous permet pas de le dissimuler, qu'en cette occasion, ainsi qu'en plusieurs autres, il s'en falloit de beaucoup que Frideric se conduisît avec la même sincérité (2). Il ne songeoit alors qu'à se faire couronner Empereur à Rome, & pour y parvenir il avoit pris des engagemens bien plus importans encore, & qu'il n'étoit rien moins que disposé à tenir. En effet, lors de son premier couronnement à Mayence, il avoit fait de lui même, & sans que Rome l'en sollicitât, une constitution par laquelle il avoit ordonné la restitution de toutes les terres qui avoient jadis appartenu à l'Eglise Romaine, & qu'il occupoit ou que ses prédécesseurs avoient occupées. Peu content de consentir par cette même constitution à la libre éléction des évêques, il avoit renoncé aux régales, c'est-à-dire aux droits de recevoir les revenus des Abbayes & des Evêchés pendant leur vacance, & ce droit dont tous les Souverains de la chrétienté jouissoient Frideric ne balançoit pas à le condamner, comme une mauvaise coutume, un abus scandaleux, une usurpation manifeste. Qui eut jugé de Frideric d'après cette constitution, l'eut regardé ou comme le plus prodigue, ou comme le plus imbécille des Souverains; il n'étoit cependant alors que le plus politique, ou, pour donner aux choses le nom qui leur convient, le plus dissimulé des hommes (3). Il ne cherchoit qu'à éblouir & tromper Rome, & pour y parvenir il fit encore plus. Il savoit que toujours ombrageuse & défiante cette cour ne craignoit rien tant que de voir la Sicile réunie à l'Empire, à cause de la prépondérance qu'une telle réunion donneroit inévitablement en Italie à l'Empereur sur le Souverain Pontife. Dans la vûe de dissiper ces craintes, Frideric deux ans après qu'il eut fait publier à Egra la célebre constitution dont nous venons de parler, fit expédier à Strasbourg des lettres patentes par lesquelles il promettoit à Innocent III qu'aussi-tôt qu'il auroit été couronné Empereur à

Politique & dissimulation de Frideric.

(1) Albert. Stad. *ad ann.* 1212. Godefrid. Fleury. Tom. 16. Liv. 77. (2) Goldast. *Constit. Imper.* T. 1. p 289. Maimbourg. *Decad. de l'Emp.* Liv. 8. (3) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1215. Ap. Rainald. N. 33. Fleury. L. 77.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Rome, il émanciperoit son fils Henri, auquel il laisseroit le Royaume de Sicile, pour le tenir de l'Eglise Romaine, s'engageant lui-même à ne plus prendre dès lors le titre de Roi de Sicile.

Tout autre qu'Innocent III se fut laissé séduire par ces brillantes apparences de zele & d'amitié: aussi ce bon Pontife ne désiroit rien tant que de voir Frideric à Rome, & d'avoir la satisfaction de placer sur sa tête la couronne Impériale. Il n'eut cependant point cette douce satisfaction, & il mourut à Rome le 16 de Juillet 1216, après avoir fait admirer ses vertus, chérir sa bienfaisance & respecter ses grandes qualités sur la chaire Pontificale qu'il avoit si dignement remplie pendant 18 ans 6 mois & quelques jours. Son successeur Cencio Savelli, n'eut pas plutôt pris possession du S. Siege sous le nom d'Honorius III qu'il se hâta de faire part de son élection à tous les Souverains de l'Europe & aux Princes Chrétiens d'Orient; il n'oublia pas surtout Frideric qu'il exhorta très-vivement de passer à la terre sainte, ainsi qu'il s'y étoit engagé; il écrivit aussi à Jean de Brienne, auquel il promit d'envoyer des puissans secours aussi-tôt que les circonstances le lui permettroient (1).

Honorius succede à Innocent III.

Les soins & les exhortations du nouveau Pape, eurent plus de succès qu'il n'en attendoit lui-même. A la verité de tous les Souverains, il n'y eut qu'André, Roi de Hongrie qui rassemblant toutes ses forces, se mit à leur tête & passa cette année en Palestine; mais le Duc d'Autriche Léopold, plusieurs Evêques, beaucoup de Seigneurs se joignirent à lui & furent suivis par une multitude de croisés de toutes les nations; à leur tête se distinguoient Guillaume, Comte de Hollande, & les Seigneurs les plus illustres des Pays-Bas: l'Italie se fut vraisemblablement empressée à concourir aussi à cette expédition, si le Souverain Pontife, eut pu parvenir à faire cesser les dissentions qui divisoient la plûpart des villes armées les unes contre les autres, à reconcilier Milan, Plaisance, Pavie, & à réunir les Bénéventins qui se faisoient entre eux une guerre cruelle (2).

Etat de l'Italie.

Quelque fortes & solemnelles que fussent les promesses de Frideric, il ne faisoit aucun préparatif pour le voyage d'outre mer qu'il avoit juré d'entreprendre; les Emissaires du S. Siege le presserent à ce sujet, & il leur répondit que son autorité n'étoit point encore affermie en Allemagne & en Italie, pour qu'il crut devoir abandonner les provinces de l'Empire avant que d'y avoir solidement établi sa puissance. D'ailleurs quoique Frideric regardoit comme fort inutile par elle-même la cérémonie de son couronnement à Rome, il n'ignoroit pas qu'elle en imposoit aux peuples, & il n'avoit pas encore été couronné des mains du Pape. Au fond, il est incontestable que l'Empereur eut agi très-imprudemment si dans les circonstances où il se trouvoit, il eut été en Palestine, où nul intérêt ne l'appelloit, avant que d'être allé se faire reconnoître en Italie, où il lui importoit infiniment de ramener le calme, & de mettre fin aux troubles qui, depuis tant d'années, agitoient ces contrées (3). Il est vrai que toutes ces raisons subsistant lorsqu'il avoit juré de se croiser, il avoit pris des engagemens qu'il savoit ne pouvoir pas rem-

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 16. L. 77. (2) *Chronic.* Godefrid. *ad ann.* 1217. Fleury. *loco citato.* (3) Spener. *Hist. Germ. Univ.* ad ann. 1220.

plir; il ne cherchoit donc alors qu'à tromper le S. Siege par des fausses promesses; & il faut avouer qu'il est bien difficile de le justifier.

Ce qui prouve que Frideric n'avoit d'autre but que d'éblouir la cour de Rome, est la promesse qu'il avoit faite encore, sans en être sollicité, de renoncer au Royaume de Sicile; il n'y renonça point; au contraire, sous prétexte des dissentions auxquelles l'Allemagne pourroit être exposée durant son voyage d'Italie auquel il se disposoit, il fit élire Roi des Romains Henri son fils, encore enfant, auquel il confia le gouvernement, sous la régence d'Engelbert Archevêque de Cologne, homme d'Etat habile, sujet incorruptible, excellent patriote. Le Pape Honorius fut d'autant plus mécontent de cette élection, dont il ne fut instruit que par la voix publique, que jusqu'alors il n'avoit point douté que Frideric ne remît, ainsi qu'il s'y étoit engagé, la couronne de Sicile à ce même Prince Henri, au-lieu qu'en le faisant élire Roi des Romains c'étoit consommer la réunion de la Sicile à l'Empire, & c'étoit là précisément ce que Rome craignoit le plus (1).

Frideric fait élire Henri son fils Roi des Romains.

Quoique bien persuadé d'avoir sensiblement offensé le Souverain Pontife, Frideric assuré d'en imposer par la supériorité de ses forces, passa les Alpes, traversa la Lombardie & se rendit à Rome, où le Pape, malgré toutes les raisons qu'il avoit d'être fort mécontent, le couronna solemnellement dans l'Eglise de S. Pierre le 22 d'Octobre 1220, ainsi que l'Impératrice Constance qui avoit accompagné son époux dans ce voyage. Afin d'adoucir le ressentiment d'Honorius & de lui donner après tant de sujets de plainte, quelque satisfaction, l'Empereur toujours prompt à promettre, pour peu qu'il se crut intéressé à séduire par de brillantes offres, reçut publiquement la croix des mains du Cardinal Hugolin, jura d'envoyer en Palestine un puissant secours au mois de Mars suivant, & d'aller lui-même à la terre sainte dès le mois d'Août. Très-content de l'impression favorable que ces engagemens faisoient sur la cour de Rome, il voulut la satisfaire encore davantage, ou pour mieux dire, la tromper encore plus sûrement: dans cette vûe il fit publier une constitution par laquelle il décerna des peines fort séveres contre quiconque attenteroit à la liberté ecclésiastique, soit par des impositions sur les membres du clergé, soit par des charges sur les biens des Eglises, & des peines encore plus rigoureuses contre les hérétiques. Cette constitution acheva de ramener le Pape, qui rougissant d'avoir eu des soupçons sur un tel Souverain, le regarda comme l'ami le plus zélé & le protecteur le plus ardent des droits & même des prétentions du S. Siege (2).

Honorius couronne Frideric Empereur. 1220.

Les circonstances étoient telles, qu'en la place de Frideric, tout Monarque éclairé se feroit vraisemblablement conduit de même. En effet, il étoit d'une importance extrême pour l'Empereur de mettre dans ses interêts le Souverain Pontife: car c'étoit là le seul moyen qu'il eut de faire respecter son autorité en Italie, où deux factions ennemies exerçoient les plus violentes hostilités: c'étoient les factions des Guelphes & des Gibelins, qui à l'occasion d'une querelle particuliere avoient embrasé l'Italie entiere des feux de la guerre civile. Buondelmonte, jeune Seigneur Florentin d'une maison puis-

Motif de la conduite dissimulée de l'Empereur.

(1) Albert Stad. Levold. de Northof. *Chron.* Spener. *ad ann.* 1220. (2) Godefrid. *Chron.* Spener. Fleury.

ſante, devoit épouſer une jeune perſonne de la famille des Amideï, mais la veille du jour fixé pour le mariage, il vit une autre jeune perſonne de la famille des Donati, & en fut tellement épris qu'oubliant ſes engagemens, il l'épouſa, ſouleva contre lui la famille outragée des Amideï & fut poignardé par l'un d'eux: à la nouvelle de cet aſſaſſinat tous ſes parens prirent les armes, les Amideï ſe réunirent, toute la nobleſſe prit parti pour l'une ou l'autre des deux familles, & ces deux factions qui de Florence ſe répandirent dans toute l'Italie, prirent le nom des deux anciennes factions d'Allemagne, c'eſt-à-dire de Guelphes & de Gibelins, la premiere ſe déclarant pour les Papes & l'autre pour les Empereurs; car le meurtre de Buondelmonte, n'avoit été qu'un prétexte de courir de part & d'autre aux armes, & bientôt de plus puiſſans motifs de haine & de diviſion animerent les factieux (1).

Hiſt. d'Allemagne, 1209-1254.

Frideric qui avoit pris tant de ſoins & fait tant de promeſſes, qu'à la vérité il n'étoit gueres dans l'intention de remplir, eut bientôt occaſion de ſuſpecter la cour de Rome, & de s'appercevoir qu'il n'avoit pas auſſi complettement trompé le Pape qu'il s'en étoit flatté: en effet, malgré les ordres généraux & particuliers qu'Honorius avoit envoyés dans les diverſes parties de l'Italie, l'Empereur fut très-étonné de voir que c'étoient préciſément les villes attachées à la faction des Guelphes, qui déférant le moins aux ordres du Pape pour lequel elles tenoient, ſe montroient les plus difficiles à jurer obéiſſance au chef de l'Empire. Quelque mécontent néanmoins que fut le Monarque, il étoit trop politique pour éclater encore, & habile dans l'art de diſſimuler, il alla dans la terre de Labour, & dans deux aſſemblées générales des Comtes & Barons, il fit des réglemens & des conſtitutions qui ne devoient être rien moins qu'agréables à la cour de Rome: car il commença par mettre un impôt ſur les revenus des Eccléſiaſtiques, dont à la vérité il envoya fidélement le produit en Paleſtine, pour ſubvenir aux fraix de la guerre ſainte. Il pourſuivit très-vivement les freres du dernier Pape, Innocent III, qui s'étoient rendus maîtres de pluſieurs villes de la Pouille; il exila rigoureuſement les Evêques qui s'étoient déclarés pour eux, ordonna que tout Prêtre ou moine qui contreviendroit aux loix du Royaume ſeroit jugé par les Magiſtrats & punis comme le reſte des ſujets; il refuſa de mettre en poſſeſſion de leurs égliſes quelques Evêques que le Pape avoit élevés à l'épiſcopat, & ſans conſulter Rome il diſpoſa de quelques évêchés vacans (2).

Il manque à ses promesses & mécontente le S. Siége.

A la nouvelle de ces entrepriſes qui étoient à la verité fort oppoſées à la conſtitution d'Egra, quoiqu'au fond elles ne fuſſent que des droits légitimes, & dont jouiſſoient pleinement tous les Souverains de la chrétienté qui n'y avoient pas renoncé comme Frideric, le Souverain Pontife ſe plaignit amerement à l'Empereur lui-même, auquel il écrivit à ce ſujet, & qui lui répondit qu'Empereur & Roi de Sicile, il étoit juge ſuprême de tous ſes ſujets, & des eccléſiaſtiques ainſi que des laïques; qu'auſſi, plutôt que de laiſſer perdre cette prérogative, il aimeroit mieux s'enſevelir ſous les débris de ſes trônes. Par cette réponſe peu équivoque il étoit évident que l'Empereur étoit dans l'intention de garder la couronne de Sicile, & de ne pas tenir la promeſſe

Sa réponse aux plaintes du Pape.

(1) *Iſtor. della cita è regno di Napoli detto di Cicilia.* Di. D Franc. Capecelatro. T. 2.
(2) Richard. S. Germ. Dom Capecelatro. *Hiſt. de Naples.* T. 2.

Sect. VI Hist. d'Allemagne, 1239-1254.

qu'il avoit si solemnellement faite par ses lettres patentes de Strasbourg six ans auparavant, en 1215. Telle fut la premiere querelle qui s'éleva entre l'Empereur Frideric & le S. Siege. Il n'est pas difficile de voir & de juger de quel côté étoit la justice, car s'il est évident que l'Empereur avoit fait des concessions opposées aux droits & à la majesté de son rang & de sa dignité, il étoit également incontestable qu'il les avoit faites ces concessions, qu'il avoit juré de les observer, qu'il avoit renouvellé ce serment à Rome, lors de son couronnement, & qu'il violoit manifestement les obligations qu'il avoit contractées (1).

Modération d'Honorius & nouvelles promesses de Frideric.

Quoique très-mécontent, Honorius se conduisit avec la plus grande modération ; le desir le plus pressant de ce chef de l'Eglise étoit alors d'engager les Souverains de la chrétienté à donner des secours à la Palestine opprimée ; ce fut dans cette vûe qu'il alla à Ferentino, en Campanie tenir une assemblée qu'il y avoit indiquée, & à laquelle se trouverent Frideric, Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, le Commandeur du Temple, le Maitre des Chevaliers de l'ordre Teutonique & une foule de Seigneurs des diverses nations de l'Europe. Dans cette assemblée il ne fut absolument question que des moyens de délivrer la terre sainte, & aux vives instances du Souverain Pontife, l'Empereur promit par serment de passer en Palestine dans deux ans, à compter du jour de la S. Jean suivant, c'est-à-dire en 1225 ; afin de l'engager encore, plus fortement à faire ce voyage, Jean de Brienne lui offrit en mariage sa fille Iolande héritiere de sa couronne, & Frideric, veuf depuis environ une année, jura de l'épouser (2). A peu près dans le tems que l'on déliberoit à Ferentino sur les moyens d'épuiser les Etats d'Occident pour tâcher de defendre contre les Turcs quelques misérables villes & villages de l'Orient, la guerre alloit se rallumer entre la France & l'Angleterre. Philippe-Auguste n'étoit plus & son fils Louis VIII qui n'avoit ni les talens ni l'habileté de son pere, refusoit avec tant de hauteur à Henri III, successeur de Jean sans terre la restitution de la Normandie & des places envahies sur l'Angleterre par Philippe-Auguste, que l'on ne doutoit point qu'à l'expiration très-prochaine de la treve les hostilités ne recommençassent avec la plus grande vivacité entre les deux nations ; aussi Louis qui ne négligoit rien pour s'assurer la supériorité dans cette guerre, se hâta de renouveller avec le chef de l'Empire le traité d'alliance, par lequel Frideric promit de rester neutre, & de n'entrer en aucune sorte de confédération avec l'Angleterre contre la France (3).

Traité entre Louis VIII, Roi de France & l'Empereur. 1223.

Cependant le Grand-maître des Chevaliers Teutoniques s'étant rendu en Sicile où Frideric tenoit sa cour, il sollicita si vivement, que l'Empereur parut disposé à passer incessamment en Allemagne, pour y hâter les préparatifs de son voyage d'outre mer ; mais des affaires importantes, & l'offre que les Sarrasins qui restoient dans ce Royaume lui firent de se soumettre à lui, ne lui permettant point de s'éloigner encore de Sicile, il se contenta d'envoyer, pour veiller à ces mêmes préparatifs le Grand-maître des Chevaliers

(1) Richard S. Germ D. Capecelatro & *Histoire des Rois des deux Siciles* par M. d'Egly.
(2) Albert. Stad. Godefrid. *chron. ad ann.* 1223. (3) Daniel. *Hist. de France.* Tom. 3.

Hist. d'Allemagne, 1209 1254.

Teutoniques, auquel il recommanda de passer par Rome & de remettre au Pape une lettre qu'il lui adressoit, & dans laquelle il exhortoit fortement le Souverain Pontife à rallumer par ses conseils & ses instances le zele du reste des Souverains de la Chrétienté. Quant à moi, disoit-il, Dieu qui sonde les cœurs, sait avec quelle ardeur je desire de seconder de toute ma puissance cette pieuse entreprise, j'aurai s'il le faut jusques à cent galeres prêtes dans les Ports de Sicile. J'ai ordonné la construction de cinquante bâtimens, chacun desquels contiendra quarante hommes & quarante chevaux. J'ai promis d'épouser la fille & l'héritiere du Roi de Jérusalem, & rien au monde ne me dispensera d'exécuter le serment que j'en ai fait &c. Enfin en terminant sa lettre, l'Empereur représentoit au Pape que l'Eglise & lui même paroissoient depuis quelque-tems agir très-mollement dans cette grande affaire, & il lui conseilloit d'envoyer de nouveaux émissaires éloquens & zélés dans toutes les cours de l'Europe (1).

Cette lettre de Frideric étoit d'autant plus singuliere qu'assurément de tous les Souverains, il étoit sans contredit le moins disposé à entreprendre le voyage d'outre mer, & qu'il étoit trop éclairé sur les vrais interêts de l'Empire, pour avoir un zele bien vif pour de semblables expéditions. Quoiqu'il en soit, afin que Rome ne doutât ni de la sincérité de ses offres, ni de son attachement à la Religion, il fit en même tems publier quatre constitutions contre les hérétiques, & qui semblent dictées par l'intolérance même (2).

Succès d'Honorius & de ses Légats auprès des Souverains.

Enchanté de la pieuse ardeur de Frideric pour la croisade, le Souverain Pontife, d'après les conseils du Monarque, envoya des Légats chez toutes les nations de l'Europe Chrétienne; le Cardinal Conrad Evêque de Porto, eut le plus grand succès en Allemagne; non seulement il y détermina la plus grande partie du peuple & des Seigneurs à se croiser, mais il y parvint encore de concert avec le jeune Roi Henri & le Régent Engelbert, à engager le Comte de Suerin à rendre la liberté à Waldemar, Roi de Dannemarc, & à son fils, que ce Comte retenoit depuis plus de dix-huit mois dans la plus dure captivité : ce fut à cette occasion & en reconnoissance d'un tel bienfait, que Waldemar mit son Royaume sous la protection d'Henri avec lequel il fit un traité d'alliance.

L'Empereur qui ne s'étoit pas attendu aux grands effets qu'opéreroient les démarches du Pape & les exhortations de ses Légats, ne fut rien moins qu'agréablement surpris d'apprendre que de toutes parts on faisoit les plus grands préparatifs pour le voyage de la Palestine. Il avoit juré de s'y rendre lui-même ; le tems auquel il avoit promis de se mettre en mer approchoit, & cependant jamais il ne s'étoit senti une aussi forte répugnance à quitter ses états pour une expédition à laquelle il n'avoit aucune sorte d'intérêt ; expédition qui jusqu'alors avoit été très-préjudiciable aux Souverains de l'Europe qui y avoient pris part, & qui n'avoit été avantageuse qu'aux Papes, habiles à profiter de l'absence des Empereurs, pour s'agrandir en Italie. Mais quelque inquiétantes que fussent ces considerations, l'Empereur s'étoit lié par des sermens qu'il ne pouvoit enfreindre, & il étoit dans le plus grand embar-

(1) Ducange. Ville Hardouin. p. 263. Fleury. *Hist. Eccl.* T. 16. (2) Godefrid. *Monach.* Petr. de Vineis. T. 1. Epist. 25 26 27.

Sect. VI. *Hist. d'Allemagne*, 1209-1254.

ras, lorsque d'heureuses circonstances vinrent lui offrir un moyen, si non de se dégager tout-à-fait, du moins de retarder l'exécution des engagemens qu'il avoit pris. Les Romains mécontens du Pape Honorius s'étoient revoltés contre lui, l'avoient contraint de sortir de Rome & de se retirer à Tibur. En semblables circonstances les Souverains Pontifes n'avoient d'autre ressource; ni de plus puissant protecteur à opposer aux Romains indociles que le chef de l'Empire: aussi, bien assuré du succès de sa demande, Frideric envoya prier le Souverain Pontife, par Jean de Brienne & le Patriarche de Jérusalem qui se trouvoit alors en Italie, de lui permettre de différer encore de deux ans son voyage d'outre mer. Honorius qui croyoit avoir besoin d'un défenseur tel que Frideric, & qui d'ailleurs, eût trop risqué, dans la situation où il étoit, de s'attirer un tel ennemi sur les bras, envoya à l'Empereur deux Légats auxquels il promit que dans deux ans il passeroit avec cinquante galeres à la terre sainte, où pendant deux années il tiendroit deux mille Chevaliers à son service; qu'en attendant le tems fixé pour son départ, il donneroit par trois fois différentes, passage à deux mille Chevaliers & à leurs domestiques, se soumettant à être excommunié, s'il ne remplissoit pas à la rigueur ces conditions; & consentant que ses terres & ses Etats fussent mis en interdit. Après que Frideric eut juré de remplir ces conventions, il fut absous de son serment, & rentrant dans la Pouille il indiqua pour la Pentecôte de l'année suivante, à Cremone une assemblée générale des Seigneurs d'Allemagne & de Lombardie (1).

Frideric II obtient un delai pour son voyage en Palestine.

1225.

Soit qu'Honorius pensât qu'après le grand service qu'il venoit de rendre à l'Empereur, ce Monarque auroit à son tour assez de complaisance pour se relâcher un peu de son inflexibilité ordinaire lorsqu'il s'agissoit de défendre ses droits & ses prérogatives, soit qu'en effet, le Souverain Pontife s'y crût autorisé, il nomma, sans la participation du chef de l'Empire à cinq Evêchés de la Pouille qui vaquoient depuis quelque tems, & la promotion faite, il se contenta d'écrire à Frideric qu'une plus longue vacance de ces sieges leur auroit attiré trop de reproches à l'un & à l'autre; qu'au reste, il ne doutoit pas que les Prélats qu'il avoit choisis, ne lui fussent très-agréables: le Pape se trompa, & ces Prélats lui furent si peu agréables, qu'il ne voulut absolument point leur permettre de prendre possession de leurs Eglises (2).

Démêlé avec le Pape.

Pendant que cette affaire ulcéroit l'un contre l'autre le Pape & l'Empereur, l'Allemagne fut heureuse & paisible par la sagesse du Gouvernement d'Engelbert, Archevêque de Cologne & tuteur du Roi Henri; chacun respectoit les vertus & admiroit les talens & l'habileté de ce Régent actif, éclairé, surtout ami de la justice, & qui n'étoit sévere que contre les mauvais citoyens: aussi le plus cruel de ses ennemis fut le Comte d'Isenberg son parent, qui avoué d'une abbaye de religieuses, s'étoit approprié des revenus de ce monastere, & traitoit si mal les religieuses, qu'elles s'en plaignirent au Régent. Engelbert indigné de la conduite de son parent alla le trouver en Westphalie où il faisoit sa résidence, & lui proposa quelques conditions d'accommodement avec ce monastere. Engelbert étoit juste & ces conditions obligeoient iné-

(1) Richard. S. Germ. *ap.* Rainald. *ad ann* 1225. n. 4. Alberic. (2) Ital. Sacr. T. 6. Pag. 410.

inévitablement le Comte à des restitutions ; celui-ci dissimulant ses véritables sentimens, feignit de se rendre aux conseils de son parent, & convint avec lui qu'ils se trouveroient l'un & l'autre à la diete que le Roi Henri venoit de convoquer à Nuremberg. Le Régent satisfait de la docilité du Comte prit congé de lui ; mais à peine il étoit parti que le traître Isemberg envoya placer ses gens en embuscade au haut d'une montagne, dans un chemin creux, par où Engelbert ne pouvoit se dispenser de passer ; & là il fut lâchement mis à mort par cette troupe d'assassins : à la nouvelle de ce meurtre le criminel fut aisément reconnu. Il fut mis au ban de l'Empire ; ses biens confisqués, & Henri Prévôt de Bonne, successeur d'Engelbert au siege de Cologne, promit mille marcs d'argent à quiconque lui livreroit, le Comte d'Isemberg. Celui-ci fut pris ; l'Archevêque paya les deux mille marcs, & quelque repentir que le criminel témoignât, l'inflexible Archevêque le fit étendre par terre, & lui fit casser lentement les bras & les jambes avec une coignée (1). Frideric donna pour successeur à Engelbert dans l'administration des affaires d'Allemagne, Louis le Sévere, Duc de Baviere, qu'il nomma Gouverneur du Roi Henri & Régent des affaires de l'Empire.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Assassinat du Régent d'Allemagne.

Supplice affreux de l'assassin.

Cependant les Seigneurs d'Allemagne s'imaginant, sans raison, que l'assemblée convoquée à Cremone n'auroit pas lieu, aucun d'eux ne s'y rendit ; Frideric suivi des Barons & des Chevaliers feudataires de Sicile, alla en Lombardie, d'où il passa dans le Duché de Spolette, & ordonna aux habitans de l'accompagner en Lombardie, où il vouloit rentrer ; mais ils refuserent de s'éloigner du Duché, à moins qu'ils n'en eussent la permission du Pape dont ils étoient vassaux. L'Empereur qui n'étoit déjà rien moins que content d'Honorius, s'irrita de cette réponse & envoya des ordres encore plus pressans aux Spoletins, qui les firent passer à la cour de Rome. Honorius fut très-irrité de la conduite de l'Empereur ; & il faut avouer que les habitans du Duché de Spolette étant réellement les vassaux du S. Siege, on ne voit pas que Frideric eut aucune sorte de droit de leur ordonner de le suivre. aussi le Souverain Pontife écrivit-il une lettre assez vive à ce sujet à l'Empereur, qui répondit fort durement que s'étant toujours montré le plus zélé des Princes pour les intérêts du S. Siege, il n'avoit jamais été payé que de la plus noire ingratitude, & à ce sujet il ne manquoit pas de rappeller les efforts qu'Innocent avoit faits pour le dépouiller, dans son enfance, du sceptre de Sicile & élever un étranger sur ce trône. Cette réponse ne resta point sans replique & la correspondance s'aigrit de jour en jour ; cependant il faut avouer que ce n'étoit point le Pape qui mettoit le plus d'amertume dans ses reproches, puisqu'au contraire il finit par garder une telle modération, que Frideric revenant sur ses pas, eut honte de s'être exhalé en menaces & en injures, ne chercha plus qu'à satisfaire celui qu'il avoit offensé & répara autant qu'il fut en lui l'insultante vivacité de ses premieres lettres (2).

Injuste entreprise de Frideric. 1226.

Toutefois, si l'Empereur céda en cette occasion & sembla même reconnoître ses torts, il se dédommagea bientôt de ce sacrifice, au préjudice de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, dont il venoit d'épouser la fille : car il

Son injustice envers Jean de Brienne son beau-pere.

(1) *Vita S. Engelb. per* Cæsar L. 2. cap. 1-2-4-5-6-7-8-9. (2) Ursperg. Richard. S. Germ. *apud.* Rainald. Fleury, T. 16. Spener, *ad ann.* 1226.

Sect. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

exigea que ſon beau-pere lui cédât ſa couronne & tous les droits de la Princeſſe ſa fille, cette prétention n'étoit fondée ſur aucun titre, ſur aucune ſorte d'engagement, & c'étoit une uſurpation manifeſte, puiſqu'au contraire, Frideric avoit fait entendre à Jean par le Grand-maître de l'Ordre Teutonique chargé de négocier ce mariage qu'il reſteroit paiſible poſſeſſeur de ſon trône: mais Frideric étoit le plus fort, & Jean hors d'état de lui reſiſter, fut contraint de lui céder ſa couronne. Cette ceſſion fut faite à peine, que Frideric, comme s'il n'eût cherché qu'à humilier ſon beau-pere, exigea l'hommage du Seigneur de Tyr & de pluſieurs Chevaliers de Syrie qui étoient en Italie à la ſuite du Roi Jean. Dans le même tems l'Empereur fit partir un Evêque de la Pouille, qui, ſuivi de deux Comtes & de trois cens Chevaliers de Sicile, paſſa en Orient & ſe rendit à Acre, où il reçut, au nom de Frideric les hommages de tous les vaſſaux du Royaume de Jéruſalem. Accablé de tant d'ingratitude, Jean de Brienne, dépouillé par ſon gendre, ſe retira en France & Gautier ſon neveu à Rome (1). Frideric qui avoit indiqué une diete générale à Cremone, envoya ordre au Roi Henri ſon fils de venir le joindre en Lombardie: auſſi-tôt qu'il eut reçu cet ordre Henri ſe mit en route, s'avança juſqu'à Trente ſuivi d'une petite armée, mais ne put aller plus avant, les Véronois ne voulant pas lui donner paſſage ſur leurs terres; de maniere qu'il fut obligé de s'en retourner en Allemagne. Cependant la diete de Cremone eut lieu; on y délibéra fort inutilement ſur les moyens de contraindre les hérétiques de s'éloigner de l'Italie, & plus inutilement encore ſur les moyens de faire rentrer les villes de Lombardie ſous la domination Impériale. Ces villes preſque toutes confédérées contre l'Empereur, refuſerent obſtinément de lui obéir, & nulle d'elles ne voulut même le recevoir: enſorte qu'après la diete il fut contraint de ſe retirer au bourg de S. Domain, où Conrad, Evêque de Hildesheim, prêcha ſans fruit, & excommunia ſans ſujet les villes de Lombardie qui vouloient ſe ſouſtraire à la domination de Frideric. Le Pape fort étonné qu'en Italie même, Conrad, ſans lui en faire part, eut entrepris d'employer les cenſures eccléſiaſtiques, annulla l'excommunication lancée & les villes Lombardes s'imaginant que le Pape approuvoit leur conduite, s'affermirent encore plus dans leur confédération. Frideric les déclara ennemies de l'Empire & ſe retira en Toſcane (2).

Ligue des villes de Lombardie contre l'Empereur.

D'autant plus affligé de cette guerre, qu'elle retardoit inévitablement l'envoi des ſecours promis aux Chrétiens de la Paleſtine, le Pape Honorius ſe donna tant de ſoins & fit tant de démarches, ſoit auprès de Frideric ſoit auprès des villes liguées, qu'il parvint enfin à faire conclure la paix, aux conditions que Frideric remettroit aux villes liguées tout reſſentiment des injures, & qu'il revoqueroit toutes ſentences prononcées & toutes conſtitutions faites contre les confédérés; que ceux-ci de leur côté, fourniroient pendant deux ans à leurs dépens, 400 Chevaliers pour le ſecours de la terre ſainte: qu'ils feroient la paix avec les villes, les lieux & les perſonnes attachées à l'Empereur; qu'enfin ils obſerveroient inviolablement toutes les conditions

(1) Sanat. Lib. 3. parte 2. Cap. 10. Richard. S. Germ. apud Rainald.
(2) Godefrid. Conrad. Urſperg. Spener. *ad ann.* 1226.

& les loix publiées par l'Eglise Romaine ou par les Empereurs & casseroient tous statuts faits contre la liberté ecclésiastique (1).

Hist. d'Allemagne, 1209 1254.

Comme le reste des Souverains de l'Europe, le Pape Honorius ne voyoit qu'avec douleur la triste situation du Roi Jean de Brienne, dépouillé de son rang par son gendre, & peu content de lui donner le gouvernement de quelques terres de l'Eglise Romaine, dont il lui céda généreusement les revenus, il écrivit en faveur de ce malheureux Prince à Frideric, auquel il représenta avec autant de force que de raison combien il avoit été injuste en trompant aussi cruellement & en dépouillant son beau-pere. Mais la fermeté des remontrances du Souverain Pontife, ni ses exhortations ne purent rien gagner sur Frideric. Le Pape eut pourtant la prudence de ne remplir dans cette affaire que le rôle de médiateur, & il ne crut pas devoir trop insister, de crainte de nuire à la croisade, qu'il pressoit de toute sa puissance, & par ses sollicitations auprès des divers Souverains, & par les fréquentes lettres qu'il écrivit à Frideric, & dans lesquelles il ne cessoit de lui dire que le terme auquel il avoit promis d'effectuer sa promesse approchoit. Mais avant qu'il fut arrivé ce terme, celui de la vie du Pape Honorius s'écoula; il mourut le 18 Mars de 1227 & fut universellement regretté de tous les Souverains de la chrétienté; il méritoit de l'être: ami de la paix, zélé pour l'Eglise dont il connoissoit les véritables interêts, juste, bienfaisant, éclairé, sa douceur le faisoit chérir; ses vertus le faisoient respecter, il illustra comme Innocent III la chaire de S. Pierre (2).

Mort d'Honorius III, Gregoire IX lui succede. 1227.

Le Cardinal Hugolin, Evêque d'Ostie réunit les suffrages des Cardinaux & prit possession du S. siege sous le nom de Gregoire IX. Par ses talens & même par l'intégrité de ses mœurs il fut digne sans doute de succéder à Innocent & à Honorius. Mais à l'impétuosité de son caractere, à son insatiable ambition, aux moyens violens qu'il aimoit à mettre en usage, on croiroit que son unique soin fut d'imiter, autant qu'il lui étoit possible, le fougueux Gregoire VII. Il remplit l'Italie, l'Europe presqu'entiere de haines, de dissentions, de troubles, de guerres meurtrieres; & son Pontificat ne fut qu'une longue suite d'orages. A peu près dans le même tems qu'Honorius passoit de la chaire Pontificale dans le tombeau, la mort faisoit passer la couronne de Louis VIII sur la tête de Louis IX son fils, encore dans l'enfance, & dont les Etats furent confiés à la régence de l'habile & sage Blanche de Castille sa mere. Blanche commença par renouveller les anciens traités d'alliance avec l'Empire, & par ce traité Frideric & son fils Henri, Roi des Romains s'engagerent à ne former contre la France aucune liaison avec l'Angleterre, tandis que la Régente, en son nom, ainsi qu'en celui de son fils promettoit de protéger l'Empereur contre tous ses ennemis.

Lors de ce traité l'Empereur n'avoit pas encore d'ennemi bien formidable à repousser; mais le plus dangereux & le plus implacable de ceux contre lesquels il auroit bientôt à lutter ne tarda gueres à se déclarer: cet ennemi moins redoutable par ses forces & sa puissance, qu'il ne l'étoit par ses intrigues & sa violence étoit Gregoire IX, qui dès les premiers jours

(1) Richard S. Germ. Rainald. *ad ann.* 1226 1227.

(2) Idem Fleury. *Hist. Eccl.* Liv. 76. & le Tom. 37. de notre ouvrage. p. 103.

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

Soins & démarches de Gregoire IX pour la Croisade.

de fon regne employa toute fon autorité à pourfuivre l'entreprife de la croifade. Il écrivit à tous les Souverains, à l'Empereur fur-tout, qui, fuivant les promeffes qu'il avoit faites paroiffoit ne pouvoir fe difpenfer de fe mettre inceffamment en mer. Pour l'exciter à ce voyage, Gregoire lui envoya une très-longue lettre qu'on regarda comme fort éloquente, mais où perfonne, & vraifemblablement Gregoire lui-même ne pouvoit rien comprendre. C'étoit une explication miftérieufe de tous les ornemens Impériaux, ornemens, qui, fuivant le Pontife étoient autant de fignes par lefquels le ciel ordonnoit au *Chérubin armé du glaive tournoyant*, c'eft-à-dire au chef de l'Empire de quitter fes Etats & d'aller au fecours des Chrétiens de la Paleftine (1).

Si quelque chofe eût peu dégoûter de ce voyage, ç'eut été cette lettre ridicule; mais il avoit fincerement réfolu fon départ, & dans cette vûe il fe rendit à Brindes qui étoit le rendez-vous de l'armée des croifés. Peu de tems avant le jour fixé pour mettre à la voile, une maladie terrible & contagieufe fe mit parmi les troupes & en moiffonna une grande partie; Frideric n'en fut que plus ardent à hâter les préparatifs du voyage: mais l'air de Brindes devenant toujours plus dangereux, il crut devoir pour le bien même de l'entreprife projetée fe retirer pour quelques jours à Otrante: mais il n'étoit plus tems; & l'air empefté qu'il avoit refpiré à Brindes, lui caufa à Otrante une maladie cruelle & qui fit craindre pour fa vie: il fe rétablit cependant; mais il refta fi foible, qu'il ne lui fut abfolument pas poffible de fe rendre cette année en Orient. Gregoire prit ce retardement pour un effet de la mauvaife volonté de l'Empereur, & quoique rien ne fut moins équivoque que le danger qu'il venoit de courir, le Pape enflammé de courroux affecta de prendre les raifons très-légitimes de Frideric pour de vains prétextes: il fe rendit à Agnani, où après le fermon le plus fanatique fur ce texte. *Il eft néceffaire qu'il arrive des fcandales*, il frappa fans ménagement l'Empereur d'excommunication, & s'en retourna à Rome, où dès fon arrivée, fe préfenterent à lui les Archevêques de Reggio & de Bari, le Duc de Spolette & le Comte de Malthe qui venoient de la part de l'Empereur expofer au S. fiege les raifons très-valables qui ne lui avoient pas permis de s'embarquer (2).

Une maladie de l'Empereur l'empêche de s'embarquer: le Pape l'excommunie. 1228.

Soit que Gregoire ne cherchât qu'à pouffer à bout le Monarque, foit qu'il ne fît que fuivre la pente naturelle de fon caractere turbulent, il s'obftina à foutenir que la maladie qu'on alléguoit étoit fuppofée, & raffemblant autant de Prélats d'Italie & même de Sicile qu'il lui fut poffible, il réitéra folemnenellement l'anathême contre le chef de l'Empire, écrivit à tous les Souverains des lettres dans lefquelles le chargeant d'injures & de calomnies, il déclaroit fans détour qu'il procéderoit plus rigoureufement contre ce Souverain fi les circonftances l'exigeoient; c'eft-à-dire qu'il le ménaçoit ouvertement de le dépofer de l'Empiré.

Violence de Gregoire.

Trop fenfible & trop fier pour diffimuler d'auffi cruels outrages, Frideric pour fe venger commença par répandre des manifeftes, dans lefquels il donnoit les preuves les plus évidentes & de la maladie qui l'avoit retenu à Otrante & de l'impoffibilité abfolue où il avoit été de s'embarquer, ainfi qu'il

(1) Fleury. *Hift. Eccl.* Liv. 79. (2) Vita Gregor. IX. ap. Rainald. n. 24. Richard. S. Germ. & notre Tom. 37. ib.

avoit désiré de le faire. Moins modéré dans les lettres qu'il écrivit aux Souverains & dans celle sur-tout qu'il adressa à Henri III, Roi d'Angleterre, il se plaignoit avec amertume des attentats de Rome, sur les droits de la couronne Impériale, de ses vexations, de son insatiable avidité & sur-tout de la domination que le S. Siege prétendoit avoir sur les trônes des Rois (1). Mais tandis que l'Empereur ne faisoit que se plaindre, Gregoire plus fougueux tenoit à Rome un concile dans lequel après avoir réitéré l'excommunication, il menaçoit son ennemi de faire procéder contre lui comme contre un hérétique, s'il osoit assister au service divin: s'il ne cesse (continuoit l'implacable Pontife) de fouler aux pieds la liberté de l'Eglise, & de dédaigner nos censures, nous absoudrons de leur serment de fidélité tous ses sujets & principalement ceux de Sicile, de maniere qu'il sera privé de cette couronne, qui appartient spécialement à l'Eglise Romaine.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Les dénonciations de Gregoire étoient si violentes & ses censures si hazardées, que Frederic ne croyant pas devoir y déférer, affecta de célébrer à Barlette la fête de Paque avec la plus grande magnificence: impatient de se venger, il se ligua avec les Frangipani, leur acheta toutes leurs terres à un prix très-considérable qu'il paya comptant, les leur rendit, & les fit feudataires & Princes de l'Empire, à condition qu'ils le serviroient envers tous & contre tous. En reconnoissance de tant de bienfaits, les Frangipani exciterent dans Rome une sédition contre Gregoire, qui fut obligé d'en sortir & de se retirer à Pérouse (2).

Afin de démontrer, contre les dénonciations réitérées de Gregoire, qu'il ne desiroit rien tant que de délivrer la terre sainte de l'oppression des Sarrasins, & que ce n'avoit été que forcément qu'il avoit différé son voyage, Frideric se prépara sérieusement à passer la mer, & après avoir pourvu à l'administration des affaires de Sicile pendant son absence: après en avoir nommé Bayle ou Gouverneur le Duc de Spolette Rainald; après avoir réglé entre ses enfans l'ordre de sa succession, il s'embarqua, suivi de vingt galeres, & d'une partie de ses troupes, laissant les autres au Duc de Spolette avec ordre de s'opposer à tout ce que le Pape entreprendroit. Mais afin que Gregoire n'eût aucun prétexte de commencer les hostilités, l'Empereur avant que de se mettre en mer, lui écrivit qu'il avoit laissé à Rainald plein pouvoir de traiter en son nom & même de conclure la paix avec l'Eglise. Cette lettre fut portée à Gregoire par l'Evêque de Bari & par le Comte de Malthe, décorés du titre d'ambassadeurs (3).

Départ de Frideric pour la Palestine.

Le Souverain Pontife ne s'étoit pas conduit aussi violement pour en venir sitôt à un traité de paix, d'ailleurs, il haïssoit Rainald prèsqu'autant qu'il détestoit l'Empereur. Aussi sous prétexte que le Duc de Spolette étoit un persécuteur de l'Eglise, il refusa de traiter avec lui, & congédia fort brusquement les Ambassadeurs. C'étoit là tout ce qu'attendoit Rainald, qui se jeta sur le patrimoine de S. Pierre & y exerça de cruelles hostilités; il fut excommunié; mais les foudres de l'Eglise ne le rendirent que plus terrible dans sa vengeance. Le Souverain Pontife envoya contre lui de la cava-

(1) Conrad. Ursperg. Spener, *ad ann.* 1227. (2) *Acta apud* Rainald *ad ann.* 1228.
(3) Conrad. Ursperg. Albert. Stad. Richard. S. Germ. Spener. Fleury. liv. 79.

Sect. VI. Hist. l'Allemagne, 1209 1254.

lerie & de l'infanterie ſous les ordres de Jean de Brienne, tout auſſi irrité que le Pape, mais avec bien plus de raiſon, contre l'Empereur ſon gendre & ſon ſpoliateur.

Dès la premiere nouvelle que le Pape reçut de l'embarquement prochain de Frideric, il lui avoit envoyé défendre de paſſer à la terre ſainte, attendu, diſoit-il, que ce ſeroit une choſe indigne qu'un Prince excommunié par l'Egliſe ſe montrât à la tête d'une armée qui combattoit pour l'Egliſe & au nom du Seigneur. Cette défenſe n'arrêta pourtant pas l'Empereur qui arriva au port d'Acre en Paleſtine, le 7e de Septembre 1228. L'accueil froid qu'on lui fit l'étonna; mais bientôt il apprit qu'il avoit été dévancé par deux freres Mineurs chargés de lettres du Pape, l'une au Patriarche de Jéruſalem auquel le Souverain Pontife ordonnoit de dénoncer l'Empereur excommunié & parjure: par les autres lettres le Pape défendit aux Hoſpitaliers, aux Templiers & aux Chevaliers Teutoniques d'obéir à aucun ordre de Frideric & même de communiquer avec lui. Si Gregoire IX avoit agi de concert avec les Sarrazins, il n'eut pas pu ſacrifier plus cruellement les intérêts des croiſés, ni ceux des Chrétiens de la terre ſainte. Malgré tant de dégoûts, tant d'injures, l'Empereur ne ſongea qu'à combattre contre les infideles & il eut vraiſemblablement aſſuré la ſupériorité des croiſés, ſi les intrigues de Gregoire IX en Italie, & ſes attentats réiterés lui euſſent permis de reſter en Orient, auſſi long-tems que ſa préſence y étoit néceſſaire (1).

Il y eſt mal reçu par les croiſés animés par Gregoire IX

Frideric marche contre les infideles.

Dès ſon arrivée Frideric trouva que les croiſés commandés par le Duc de Limbourg avoient fortifié Céſarée, pluſieurs châteaux, & que pour aller librement juſqu'à Jéruſalem, il ne leur reſtoit plus qu'à réparer Joppé. L'Empereur ſe mit à leur tête & approuvant le plan qu'ils avoient formé, il les conduiſit à Joppé. Mais Meladin, fils du Soudan Saphadin, & ſon ſucceſſeur au Royaume d'Egypte étoit campé avec une puiſſante armée aux environs de Gaza, à une journée de Joppé, tandis qu'à une égale diſtance, à Naplouſe étoit également campé le Soudan de Damas à la tête de troupes très-nombreuſes. Il étoit évident que les croiſés étoient hors d'état de tenir contre ces deux armées aſſez puiſſantes pour les exterminer ſi elles ſe fuſſent réunies contre eux, ce qu'elles n'euſſent manqué de faire, pour peu qu'ils euſſent pourſuivi leur route. Dans cette inquiétante ſituation, l'Empereur en politique habile envoya deux Seigneurs à Meladin, chargés de lui dire qu'il venoit non en ennemi mais en frere; que ſon deſſein n'étoit pas de tenter des conquêtes, mais qu'il ne vouloit que recouvrer le Royaume de Jéruſalem, comme le patrimoine du fils qu'il avoit eu de la Princeſſe Yolande ſon épouſe, qui étoit morte peu de tems après avoir accouché de ce fils: enfin qu'en rendant Jéruſalem à ſon légitime Souverain, il feroit un acte de juſtice, épargneroit le ſang humain, & termineroit une guerre cruelle qui ne duroit que depuis trop long-tems (2).

Meladin étoit informé de la foibleſſe des croiſés & de la méſintelligence qui diviſoit leurs chefs; il étoit le plus fort; mais il étoit juſte & préféroit la

(1) Matth. Paris, *an* 1228. Spener. Fleury. *ad eund. ann.* (2) Apud Rainald. Fleury. *Hiſt. Eccl.* ad ann. 1229. *Hiſt. Univ.* T. 37. p. 101.

gloire de bien gouverner ses sujets à l'éclat des victoires & des conquêtes: il répondit aux envoyés de Frideric qu'il le prioit de s'expliquer plus clairement sur l'amitié qu'il paroissoit vouloir contracter avec lui, & lui envoya des présens magnifiques. La négociation entre les deux Souverains se fit avec autant de secret que d'habileté, & par le traité de treve qu'ils conclurent pour dix ans, il fut convenu que Meladin livreroit Jérusalem à l'Empereur & à ses Lieutenans pour en disposer comme il jugeroit à-propos; que Frideric pourtant ne toucheroit point à la Mosquée ni à son enceinte, mais qu'elle demeureroit entre les mains des Turcs, pour y faire l'exercice public de leur religion; qu'on n'empêcheroit aucun Musulman d'aller en pélérinage à Bethléem, & que de même, si un François étoit frappé de la majesté de ce lieu saint, on l'y laisseroit entrer pour faire ses prieres, si non, que l'on n'en souffriroit aucun, même dans son enceinte; qu'à Jérusalem un Musulman qui feroit tort à un autre Musulman, seroit appellé devant les juges de sa religion &c. Enfin il fut convenu que Bethléem, Nazareth, Tyrus & Sidon avec toutes les Bourgades, jusqu'à Joppé seroient rendus aux Chrétiens (2).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Il conclut une treve de dix ans avec Meladin. 1229.

Cette treve qui, dans les circonstances où les Chrétiens se trouvoient, étoit très-avantageuse pour eux, déplut au Patriarche de Jérusalem, ainsi qu'aux Hospitaliers & aux Templiers, ils la traiterent de convention honteuse, quoiqu'elle assurât aux Chrétiens précisément la possession des lieux pour le recouvrement desquels ils étoient armés. Le Patriarche courroucé alla même jusqu'à défendre la célébration du service divin à Jérusalem, & à refuser à tous les pélérins de visiter le S. Sepulcre.

Il est calomnié par le Patriarche de Jérusalem,

D'après le traité qu'il venoit de conclure, l'Empereur suivi de son armée alla prendre possession de Jérusalem, & dès le lendemain de son arrivée, revêtu de ses habits Royaux, il se rendit au S. Sepulchre, & faisant placer une couronne d'or sur l'autel, il se la mit lui-même sur la tête & se fit proclamer Roi de Jérusalem. Le grand-maître de l'ordre Teutonique exalta dans une harangue qu'il adressa au peuple & à la noblesse, les services importans que l'Empereur avoit rendus aux croisés, se déchaîna vivement contre les ecclésiastiques qui l'avoient traversé de toute leur puissance, & invita les nobles à concourir par leurs libéralités aux fortifications de cette ville. Frideric n'y resta que deux jours & les employa à écrire à divers Souverains de l'Europe: il n'oublia point d'adresser, une lettre à Gregoire IX, dans laquelle il lui annonçoit les soins qu'il s'étoit donnés, & le succès qu'il en avoit obtenu.

Cependant le Patriarche de Jérusalem écrivoit dans le même tems deux lettres sur un ton bien différent, l'une adressée au Pape & l'autre à tous les fideles: dans la premiere il accusoit l'Empereur d'avoir causé aux croisés, depuis son arrivée en Palestine, les torts les plus considérables & d'avoir seul occasionné tous les désastres qu'il supposoit qu'ils avoient essuyés; il l'accusoit d'avoir reçu en présent des concubines que le Soudan lui avoit envoyées, d'avoir indignement trahi la religion, en affectant d'imiter dans leurs mœurs les Sarrazins: enfin le dénonciateur interprétoit à sa maniere toutes les clauses du traité, qu'il prétendoit être aussi préjudiciable aux Chrétiens, qu'avilissant

(1) *Epist. Frid. ap.* Matth. Paris *ad ann.* 1229. Rainald. Fleury & notre Tom. 37. ib.

SECT. VI. *Hist. d'Allemagne*, 1209 1254.

pour l'Empereur qui avoit lâchement sacrifié sa propre gloire & les intérêts sacrés de la religion à ses vues sur le trône de Jérusalem.

Vrais motifs de la conduite de Frideric.

Cette lettre du Patriarche étoit sans contredit un tissu de calomnies & d'invectives; cependant à bien considérer les choses, on ne peut se dispenser de convenir que Frideric paroissoit avoir moins consulté les intérêts & des croisés & des chrétiens d'Orient que ses propres intérêts. Il est vrai qu'il étoit bien excusable par le besoin pressant qu'il avoit de repasser promptement la mer, pour venir défendre son Royaume de Sicile, qu'il savoit être en proie aux fureurs des troupes que Gregoire y avoit envoyées; or dans ces circonstances & sur-tout dans celles où se trouvoient les croisés, sans discipline & soulevés contre leur chef par le Patriarche & les Ecclésiastiques, quel traité plus avantageux l'Empereur pouvoit-il faire. (1)

Ce qui détermina Frideric à quitter l'Orient aussi-tôt qu'il lui seroit possible fut une lettre fort allarmante que lui écrivit Thomas d'Aquin, Comte d'Acerra, & par laquelle ce Seigneur lui apprenoit quelle armée nombreuse commandée par Jean de Brienne & soudoyée par le Pape, venoit de faire une violente incursion sur ses terres, & que Jean de Brienne ne dissimuloit plus que son dessein étoit d'accabler son gendre & de lui ravir la couronne Impériale, comme son gendre lui avoit enlevé le sceptre de Jérusalem. Ce qui hâtoit encore le départ de l'Empereur, que ces nouvelles allarmantes rendoient d'ailleurs indispensable, étoient les complots détestables que les Hospitaliers & les Templiers, enhardis par l'exemple de Gregoire & excités par les intrigues du Patriarche ne cessoient de trâmer. Ils porterent leur trahison jusqu'à écrire au Soudan Meladin, que Frideric devoit aller presque seul & à pied, par dévotion, jusqu'au bord du Jourdain à un lieu qu'ils lui indiquerent, & que là le Soudan pourroit facilement ou le faire enlever ou le faire mettre à mort.

L'on trâme contre sa vie.

Indigné de tant de perfidie Meladin envoya cette lettre à Frideric qui croyant devoir encore dissimuler l'injure, remit à d'autres tems le soin de se venger & conçut dès lors contre ces deux Ordres la haine la plus implacable. Cependant Gregoire ne fut pas plutôt informé du retour prochain de l'Empereur, qu'il écrivit de toutes parts & demanda à tous les Souverains des secours pour soutenir la guerre très-injuste qu'il étoit résolu de continuer en Sicile. Ce Royaume étoit menacé des plus grands malheurs, & déjà presque toutes les places de la Campanie & de la Pouille, étoient au pouvoir de Jean de Brienne, qui faisoit chaque jour de rapides progrès (1). Mais la nouvelle du débarquement de Frideric à Brindes ranimant le courage de ses troupes, elles ne tarderent point à avoir des succès à leur tour, & Frideric eut d'autant moins de difficulté à reconquerir tout le pays qu'il avoit perdu, que Jean de Brienne, appellé par les Latins au trône de Constantinople, étoit passé en France pour y faire les préparatifs de son voyage dans ses nouveaux Etats. On sait qu'il ne jouit que peu de tems de la couronne Impériale, & qu'après avoir eu la gloire de s'être affermi sur le trône de Constantinople, il mourut & transmit son sceptre à Baudouin II son gendre, qui fut le dernier Em-

Il passe en Sicile & ses succès.

(1) Matth. Paris & Fleury. Spener. *Hist. Germ. Univ.* (2) Conrad. Ursperg. Godefrid. Spener. *ad ann.* 1229.

Empereur Latin, & eut la plus grande peine à se soutenir sur ce trône, malgré la protection du S. Siege, seul appui qui lui restoit.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Irrité des succès de Frideric, Gregoire IX ne pouvant l'emporter sur lui par la force des armes, eut recours aux moyens les plus violens, & dans la vûe de l'accabler tout d'un coup, renouvellant les anathêmes dont il l'avoit frappé si fréquemment, il déclara tous ses sujets déliés du serment de fidélité. Ce coup d'éclat excita des murmures & des troubles en Allemagne, ainsi qu'en Sicile, & ces troubles augmenterent au point, que Frideric, quoiqu'il eut évidemment la supériorité sur son ennemi, voulut pourtant encore tenter de terminer cette longue & funeste querelle par la voie de la négociation. Dans cette vûe il envoya les Archevêques de Reggio & de Bari, avec le Maître des Chevaliers Teutoniques vers le Pape, & en même tems appella plusieurs Seigneurs d'Allemagne pour être arbitres de ses différens avec le Souverain Pontife. Celui-ci fit les plus grandes difficultés, & ce ne fut que l'année suivante qu'enfin l'Empereur impatient de terminer, jura en présence des deux Légats de se soumettre aux ordres de l'Eglise, & pour sûreté de l'engagement qu'il prenoit remit plusieurs places en sequestre entre les mains du Maître de l'ordre Teutonique. Peu de jours après Frideric fut absous par deux Légats, de l'excommunication, aux conditions qu'il répareroit les dommages soufferts par les Templiers, les Hospitaliers & les autres personnes ecclésiastiques, ainsi qu'il seroit statué par l'Eglise; que pour l'accomplissement du traité il donneroit pour caution à l'Eglise, des Seigneurs d'Allemagne, des villes de Lombardie, de la Marche & de la Romagne, & des Seigneurs de ces mêmes provinces qui seroient choisis par l'Eglise; que le Pape seroit remboursé des dépenses qu'il avoit faites hors du Royaume, pour conserver la liberté de l'Eglise & le patrimoine de S. Pierre (1).

Traité de Paix avec Gregoire IX 1230.

Peu de jours après la conclusion de ce traité Frideric & le Pape eurent une entrevue à Anagni, d'où l'Empereur se rendit en Allemagne. Il étoit tems qu'il y parût, & sa présence y étoit d'autant plus nécessaire, que Henri son fils Roi des Romains, impatient de régner tramoit des complots & se disposoit à la revolte par les conseils de quelques factieux qui l'excitoient à profiter, à l'exemple d'Henri V, de la guerre que son pere avoit à soutenir contre Rome. La présence de l'Empereur déconcerta les rebelles; il étoit informé de tout, & afin de les mettre dans l'impuissance d'éclater il prit la résolution de se faire accompagner par son fils Henri en Italie, où il devoit aller pour faire rentrer sous son obéissance plusieurs villes qui déjà menaçoient de se soustraire à sa domination (2), Les préparatifs de ce voyage n'étoient pas faits encore que Frideric & son Chancelier l'Evêque de Ratisbonne reçurent des lettres de Gregoire II, par lesquelles il pressoit l'Empereur de remplir, ainsi qu'il s'y étoit obligé, les conditions du traité auxquelles il s'étoit soumis lorsqu'il avoit été absous de l'excommunication. Il prioit aussi l'Empereur de rendre aux templiers & aux hospitaliers les biens dont il les avoit dépouillés & sur-tout de ne pas maltraiter les Lombards, que dans le même tems il exhortoit de demeurer soumis à l'Empereur.

Soulévement d'Henri, Roi des Romains.

(1) Richard. S. Germ. Spener. T. 1. L. 6. *cap.* 6. Ursperg. *Chron.* (2) Monach. Paduanus. *ad ann.* 1231. Spener. *ad hunc annum.*

SECT. V. *Hist.* d'Allemagne, 1209 1254.

Conquête de la Prusse par les Chevaliers Teutoniques.

Frideric promit au Pape de le satisfaire en tout ce qu'il demandoit, & lui donna en même tems avis de l'incursion que le Roi de Perse, se préparoit à faire dans la terre sainte : le Pape avoit déjà reçu les mêmes avis de la Palestine même, & il en avertit tous les Souverains de la chrétienté, en les priant de se tenir prêts à secourir la terre sainte. Il y avoit quelque tems que l'Empereur avoit envoyé les Chevaliers Teutoniques, qu'il avoit emmenés d'Orient, contre les Prussiens & les Livoniens, peuples encore barbares, & qui vivoient dans les ténebres du Paganisme. Non-seulement les Chevaliers subjuguerent ces peuples, mais ils conquirent sur eux un pays très-étendu, la Prusse presqu'entiere, & qui resta soumis à l'ordre Teutonique, jusques au tems où Sigismond, Roi de Pologne en investit Albert, Marquis de Brandebourg (1).

Gregoire IX avoit le plus grand intérêt à vivre en bonne intelligence avec Frideric, car les Romains s'étant soulevés contre lui, l'avoient forcé de sortir de leur ville ; il s'étoit retiré à Spolette, d'où ne se croyant point en sûreté il s'en alla à Anagni, & la même crainte le fit bientôt passer à Rieti. Ce fut de là qu'il écrivit à l'Empereur de venir au secours de l'Eglise : car Gregoire pensoit que tout ce qu'on entreprenoit contre la personne du Pape, étoit des entreprises directement formées contre l'Eglise même. Il faut croire que Frideric pensoit différemment ; car c'étoit lui qui fomentoit par le moyen des Frangipani, & sur-tout par ses largesses la revolte des Romains. Cependant il ne manqua pas d'écrire & même d'envoyer des Ambassadeurs à Gregoire, pour l'assurer qu'il le seconderoit de toute sa puissance (2).

La paix dont l'Allemagne jouissoit depuis le retour de l'Empereur fut troublée tout-à-coup par les Stadingues, Peuple qui habitoit aux confins de la Saxe. On accusoit ce Peuple d'une hérésie ou plutôt des plus affreuses & stupides abominations ; car en pareille matiere, la haine, la superstition, le fanatisme & la crédulité publique ajoutent communément beaucoup à la réalité des choses. Ce qu'il y a de plus constaté, est que ces prétendus hérétiques étoient indociles & très-brigands : ils étoient armés & commettoient des ravages cruels : Frideric envoya contre eux un corps de troupes ; ils furent complettement battus, & plus de six mille des leurs resterent sur le champ de bataille. La joye que causoit à l'Empereur la nouvelle de ce succès fut troublée par la découverte qu'il fit d'un nouveau complot de rebellion que son fils Henri venoit de tramer & des soins qu'il se donnoit pour le mettre à exécution. Frideric fit à son fils ingrat les reproches les plus amers & voulut bien lui pardonner publiquement dans une diete qu'il tint exprès à Worms (3).

Complot du jeune Roi Henri contre son pere qui lui pardonne.

Gregoire IX ne songeant qu'aux moyens de rétablir les affaires de la chrétienté d'Orient, se donnoit les plus grands mouvemens pour exciter les Souverains à envoyer des troupes contre les infideles. Il tint à ce sujet une assemblée à Spolette, où l'Empereur se rendit ; on y résolut de se préparer à la guerre, aussi-tôt que la treve avec Meladin seroit expirée, & il n'y avoit plus que quatre années à attendre. Ce Souverain Pontife prêcha dans la

(1) *Etat de l'Empire.* Par Dumay. T. 1. Spener. *ibid.* (2) Richard. S. Germ. *ad ann.* 1232. (3) Ap. Rainald. Fleury. *Hist. Eccl.* Spener. Tom. 6. cap. 6.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

grande place de Spolette, & la peinture qu'il fit des malheurs de la Palestine fut si vive, que la plûpart de ses auditeurs prirent la croix. Le Souverain Pontife, parla aussi dans son sermon de l'obligation où les Chrétiens étoient de secourir leur chef; car il eût bien desiré qu'on l'eût secouru contre les Romains qui l'avoient chassé de leur ville; mais ce point de son discours ne fit pas la même impression; il n'y eut que l'Empereur qui lui promit hautement de lui fournir tous les secours dont il auroit besoin; ensorte que les Romains instruits de ces promesses & ne se voyant point en état de lutter contre un tel ennemi, ou plus vraisemblablement de concert avec lui & déterminés par les conseils des Frangipani, conclurent leur paix avec le Pape, auquel ils permirent de retourner à Rome.

Frideric reconcilie les Romains avec le Pape. Revolte du Roi Henri. Il est déposé & renfermé à perpétuité. 1235.

Pénétré de reconnoissance Gregoire IX voulant rendre à son tour quelque service essentiel à l'Empereur, l'aida de toutes les troupes qu'il avoit sur pied contre le Roi Henri qui s'étant revolté pour la seconde fois, avoit hautement pris les armes en Allemagne contre son pere. Il ne fut point heureux; ses adhérans furent battus; & pris lui-même les armes à la main, il fut conduit à Frideric, qui assemblant une diete à Mayence, y fit déposer ce fils ingrat de la dignité de Roi des Romains, qui fut déférée à Conrad que l'Empereur avoit eu de Yolande: quant au jeune Roi déposé il fut conduit dans la Pouille, & enfermé à perpétuité dans un château où il mourut sept ans après (1).

Troubles en Allemagne appaisés.

Afin qu'il ne restât plus en Allemagne aucune cause de trouble, Frideric engagea Otton, fils d'Henri le Lion à renoncer aux prétentions que sa qualité de fils d'Henri le Lion lui donnoit sur plusieurs états. Car lorsque Henri le Lion, eut été dépouillé de ses possessions, ainsi que nous avons eu occasion de le dire, il s'étoit retiré en Angleterre d'où trois ans après, il étoit retourné en Allemagne, & de tous les domaines qu'il avoit possédés avant sa proscription il n'avoit que Brunswick-Lunebourg. Ses trois fils furent plus heureux dans la suite; Henri l'aîné eut la Palatinat du Rhin, Otton le second, fut Empereur sous le nom d'Otton IV, & Guillaume, le dernier des enfans de Henri, transmit à Otton de Brunswick son fils tous les droits des anciens Ducs de Saxe & dont la proscription avoit dépouillé Henri le Lion. Ce fut cet Otton de Brunswick, qui peu ambitieux & ne cherchant qu'à plaire à Frideric, se désista publiquement de toutes les prétentions qu'il eut pu faire valoir comme petit-fils de Henri le Lion, renonça au titre de Duc de Saxe & prit celui de Duc de Brunswick qui lui fit donné par Frideric (2).

Tandis que l'Empereur s'occupoit utilement du soin de pacifier l'Allemagne, l'esprit de dissention & d'indocilité faisoit en Italie de rapides progrès: les principales villes de la Lombardie, toujours prêtes à se soulever, & toujours ennemies de toute subordination, refusoient hautement de reconnoître Frideric pour leur maître, & les Plaisantins porterent leur audace jusques à faire pendre trois officiers de l'Empire. Frideric à la nouvelle de cette cruelle insulte, enflammé de courroux assembla toutes ses forces, résolu de passer les Alpes, & d'autant plus impatient de se venger, qu'il étoit averti que le

(1) Godefrid. Alb. Stad. Spener *ad ann.* 1235. *Hist. Univ.* T. 37. p. 102.
(2) Hist. de Guelfes. p. 805. 806. Albert Stad. *ad ann.* 1235.

La Lombardie se revolte contre Frideric.

Pape excitoit de toute ſa puiſſance, mais ſans paroître, cette rebellion. Gregoire cependant rempli comme il l'étoit du deſir de tourner toutes les forces des Souverains de la Chrétienté du côté de la Paleſtine, & ſe donnant alors les plus grands mouvemens pour faire hâter de toutes parts l'exécution de la croiſade qu'il avoit méditée, ne fut pas plutôt inſtruit du deſſein de Frideric II, qu'il lui écrivit & le conjura de ménager ſes forces pour s'en ſervir contre les infideles d'Orient, & pour lui offrir ſa médiation dans ſes différens avec les Lombards (1).

S'il étoit vrai, comme on le diſoit hautement que Gregoire IX fut l'inſtigateur de la revolte des Lombards, ſa lettre étoit une injure de plus: auſſi n'éblouit-elle pas l'Empereur, qui lui répondit ou qu'il lui procurât une paix honorable & avantageuſe avec la Lombardie, ou qu'il l'aidât lui-même à ſoumettre & à chatier cette province rebelle. En même tems, bien loin de diſcontinuer ſes préparatifs, Frideric ordonna de nouvelles levées de ſoldats, invita tous les Princes & Etats d'Allemagne à le ſeconder dans ſon expédition, indiqua au mois de Juin ſuivant, une diete générale à Parme, & aſſigna Augsbourg pour rendez-vous général des troupes, mais afin de ne donner au S. Siege aucun prétexte de plainte, il envoya prier Gregoire d'envoyer un Légat en Lombardie pour y négocier la paix, ſuppoſé qu'il y eût de la poſſibilité à la conclure (2).

Ses ſuccès contre les rebelles ſoutenus par Gregoire IX.

Très-attentif en apparence à vivre en bonne intelligence avec le chef de l'Empire, Gregoire s'empreſſa d'envoyer à Plaiſance Pecoraria, Evêque de Paleſtine, qui avoit ordre de paſſer enſuite en Lombardie en qualité de Légat du S. Siege. Cependant Frideric au tems marqué ſe mit à la tête de ſes troupes, paſſa les Alpes, & commença ſon expédition par l'attaque de Mantoue, dont il ravagea les campagnes voiſines, malgré les oppoſitions de Pecoraria, qu'on ſoupçonnoit avec d'autant plus de raiſon de ſoutenir les rebelles, qu'il venoit de travailler à la réunion des Plaiſantins dont la diviſion étoit très-favorable aux vûes de l'Empereur. La partialité de l'Evêque de Paleſtine étoit ſi marquée, & il diſſimula ſi peu ſes démarches pour les rebelles, qu'indigné de ſa conduite ou, pour donner aux choſes leur véritable nom, de ſa perfidie, Frideric écrivit fort vivement au Souverain Pontife, & ne lui cacha point qu'il étoit informé du ſecours que Gregoire lui-même ne ceſſoit de donner aux Lombards. Le Pape ſe juſtifia mal de ces reproches; il ne crut pas même devoir déſavouer la préférence que dans cette querelle il donnoit aux Lombards, & s'exhala lui-même en plaintes fort ameres. Sa lettre ne reſta point ſans réponſe; & des reproches les deux correſpondans en vinrent aux injures. Si Frideric accuſoit avec raiſon Gregoire de ſoutenir les Lombards, le Pape accuſoit à ſon tour avec autant de fondement Frideric d'avoir été l'inſtigateur de tous les ſoulèvemens & de toutes les revoltes des Romains.

Le Pape & l'Empereur s'accuſent mutuellement.

Suivant le ſtyle de ſes prédéceſſeurs, à ces accuſations il mêloit beaucoup de menaces, auxquelles l'Empereur faiſoit d'autant moins d'attention, qu'il avoit des ſuccès éclatans en Lombardie, & que maître de Vicence & de Verone, il ſe flattoit de ſoumettre bientôt tout le reſte des villes rebelles. Il eut

(1) *Epiſt. Greg. Pap. ap.* Rainald. *ad ann.* 1236. (2) Matth. Paris. *ad eund. ann.* Petrus de Vineiſ. Epiſt. Lib. 3. *Hiſt. Univ.* ut ſupr.

vraisemblablement réussi au gré de ses desirs, si la nouvelle qu'il reçut de la revolte du Duc d'Autriche, ne l'eut contraint de suspendre le cours de son expédition & d'aller s'opposer aux rebellions d'Allemagne; mais avant que de s'éloigner d'Italie, il envoya prier encore le Pape de s'occuper du soin de pacifier la Lombardie, où Grégoire en effet envoya deux Légats, l'Evêque d'Ostie & le Cardinal de S. Sabine (1). *Hist. d'Allemagne, 1209-1251.*

Frideric le Belliqueux, Duc d'Autriche & descendant d'Henri Jasamergot, ayant donné sa fille en mariage à Henri, Roi des Romains, l'Empereur lui avoit cédé la Carniole, & l'avoit décoré de plusieurs dignités éminentes: mais le Roi des Romains s'étant revolté contre son pere, Frideric le Belliqueux avoit soutenu son gendre, & c'étoit par ressentiment de la condamnation que ce dernier avoit subi, qu'il venoit de lever encore l'étendard de la rebellion. L'Empereur irrité ne fut pas plutôt en Allemagne, qu'il fondit sur les Etats du rebelle, s'empara du Duché d'Autriche, & dans une diete qu'il tint à Augsbourg fit mettre au ban de l'Empire Frideric le Belliqueux, avec lequel pourtant s'étant reconcilié dans la suite, il lui rendit son Duché, avec de nouveaux privileges (2). *Troubles d'Allemagne.*

Il y avoit déjà plusieurs années que l'Empereur Frideric étoit veuf, il fit demander en mariage Agnès, fille de Premislas II, Roi de Bohême, que Henri III, Roi d'Angleterre, recherchoit dans le même tems, Premislas préféra Frideric, mais Agnès qui ne vouloit ni de l'Empereur ni du Roi d'Angleterre, implora le secours du Pape contre un mariage qu'on lui faisoit contracter malgré elle, & contre le vœu qu'elle avoit fait d'embrasser la vie religieuse: Gregoire approuva la pieuse résolution d'Agnès, lui envoya la bulle qu'elle desiroit & Frideric fut obligé de renoncer à cette union.

Cependant l'Empereur n'eut pas plutôt mis fin aux troubles d'Allemagne, que repassant les Alpes, il poursuivoit en Lombardie le cours de ses conquêtes, fit rentrer la plûpart des villes sous son obéissance, dirigea tous ses efforts contre Milan, le centre & foyer de la rebellion, battit complettement les Milanois, livra leur ville au pillage, & fit prisonnier de guerre leur Général Teupolo, fils du Doge de Venise, qu'il envoya chargé de fers dans la Pouille où ses conducteurs avoient ordre de le faire mourir (3). *Succès de Frideric en Lombardie. 1237.*

Cette guerre s'enflammant chaque jour davantage, causoit d'autant plus de chagrin au Souverain Pontife, qui pourtant l'avoit excitée, que retenant en Italie toutes les forces de l'Empire, elle retardoit & empêchoit même l'envoy des secours que la cour de Rome, eut voulu faire passer en Palestine. D'ailleurs, on devoit d'autant moins compter sur le zele de l'Empereur pour la croisade, qu'il détestoit hautement les François de Constantinople depuis que Jean de Brienne, son beau-pere en avoit été élu Empereur; & depuis que le jeune Baudouin, ayant épousé la seconde fille de Jean, ils s'étoient mis tous deux sous la protection du Pape, ennemi déclaré de Jean Ducas, surnommé Vatace qui avoit épousé une fille naturelle de Frideric. Vatace, concurrent redoutable de Robert de Courtenay, de Jean de Brienne & de *Situation de la Palestine.*

(1) Matth. Paris. *Vit. Greg. IX. apud* Rainald. *ad ann.* 1236. (2) Godefrid. Monach. Richard. S. Germ. Spener. Tom. 1. Lib. 6. cap. 6. (3) Petrus de Veneis. *loco citato.* Spener. *Hist. Germ. Univ.* ad ann. 1237.

Sect. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209 1254.

Baudouin II, avoit des prétentions fondées à l'Empire des Grecs, dont la couronne lui avoit été transmise par Théodore Lascaris; pour les faire valoir ces prétentions, il s'étoit lié avec Azen Roi des Bulgares, & Frideric étoit, entré dans cette ligue. Jean de Brienne étoit mort & Baudouin II son gendre, étoit venu en France, où il avoit obtenu des secours d'argent & de troupes, qu'il avoit fait partir sous le commandement de Bethune, avec ordre d'aller au secours de Constantinople assiégée par Vatace. Mais Bethune, parti de France à la tête de quelques troupes, ayant cru pouvoir passer sur les terres de l'Empire pour aller s'embarquer à Venise, fut arrêté au passage de Lombardie par l'armée de l'Empereur, qui ne voulut permettre aux François de continuer leur route, qu'à condition que Bethune, resteroit en ôtage jusqu'à ce qu'elles fussent embarquées, & pour répondre de tout le dommage qu'elles pourroient causer. Ce fut à peu près dans ces circonstances que Vatace & Azen, s'étant ligués avec lui, & lui ayant même offert, suivant quelques historiens, de se déclarer ses vassaux s'il vouloit s'unir avec eux pour renverser l'Empire Grec, Frideric envoya dire à Baudouin II, qui étoit encore en France, qu'il eût à lui rendre hommage des possessions qu'il avoit en Orient, le menaçant, s'il refusoit de se joindre avec l'Empereur Grec (1).

Baudouin allarmé se hâta de se rendre à Rome, pour conjurer Gregoire IX d'engager Frideric à se relacher de sa rigueur. Le Souverain Pontife sollicita vainement l'Empereur, il n'obtint rien, & les refus qu'il essuya dans cette affaire l'avoient déjà très-vivement irrité lorsque, par une entreprise nouvelle, Frideric acheva de l'ulcérer. Anciennement l'Isle de Sardaigne, avoit appartenu à l'Empire, mais depuis long-tems elle s'étoit soustraite à la domination Impériale, & occupés ailleurs par des guerres presque continuelles les Empereurs n'avoient eu ni le tems ni la liberté de faire rentrer ce pays sous leur obéissance. Plus d'une fois les Papes avoient imaginé de soutenir qu'en qualité de successeurs de S. Pierre toutes les Isles de la mer appartenoient au S. Siege; & l'on ne conçoit pas trop comment S. Pierre, qui n'avoit rien du tout possédé sur la terre, pouvoit avoir transmis à ses successeurs la possession de toutes les Iles de la mer. Gregoire qui sentoit combien étoit foible & destituée de preuves & même de raison une semblable prétention, n'en fut que plus ardent à la faire valoir, & il imagina de soutenir que la Sardaigne étoit comprise dans la donation de Constantin & de Louis le Débonnaire, quoiqu'ils n'eussent ni l'un ni l'autre aucun droit sur cette Ile.

Cause d'une nouvelle guerre entre le Pape & l'Empereur.

D'après les allégations de Gregoire IX, les Seigneurs de l'Ile de Sardaigne, auxquels il étoit, au fond, très-indifférent de reconnoître pour leur Souverain ou le chef de l'Eglise ou le chef de l'Empire. avoient fait hommage au premier. Cette Ile étoit divisée en 4 provinces, chacune soumise à un Seigneur qui prenoit le titre de Juge, & ces juges reconnurent tenir ces provinces en fief de l'Eglise Romaine, & Ubalde, Juge ou Seigneur, du chef de sa femme Adelasie, des provinces de Galloury & de Torré, fut l'un des premiers à faire cette reconnoissance: mais il mourut, & sa veuve épousa Enzo ou Entius, l'un des fils naturels de Frideric, qui, par ce mariage, parvint à disputer avec

(1) Suite de *l'Hist. Rom.* par M. l'Abb. Guyon. Tom. 14. du Cange. Hist. C. P. L 3. n. 26

ſuccès contre la cour de Rome. En effet, Entius s'empara de la plus grande partie de l'Ile, & en reçut l'inveſtiture de l'Empereur, qui l'érigea en Royaume feudataire de l'Empire (1).

Hiſt. d'Allemagne, 1209-1254.

Il étoit évident que dans cette entrepriſe Frideric étoit auſſi fondé tout au moins que le S. Siege croyoit l'être dans ſes prétentions; il l'étoit même davantage, puiſqu'on ne pouvoit nier que la Sardaigne n'eut pendant fort longtems appartenu à l'Empire. Gregoire cependant écrivit au ſujet de l'érection de ce Royaume des lettres menaçantes à l'Empereur, & dans leſquelles il s'efforçoit de ſoutenir par des torrens d'injures les droits qu'il s'étoit créés lui-même ſur la Sardaigne. Frideric écrivit de ſon côté, non au Pape, mais aux Cardinaux, qu'il engageoit à ramener Gregoire à des ſentimens plus doux, & à prévenir les ſuites d'une querelle qu'il prévoyoit devoir bientôt dégénérer en une guerre ouverte.

Lettres menaçantes de Gregoire IX.

l'Empereur ne ſe trompa point, & Gregoire IX s'irritant à meſure que les Cardinaux s'efforçoient de l'appaiſer, excommunia ſolemnellement l'Empereur, & peu de jours après réiterant l'anathême, il fit publier une bulle ou plutôt le libelle le plus injurieux, & dans lequel accuſant Frideric de tous les crimes & de toutes les horreurs, il le déclaroit diffamé par tout le monde tant à cauſe de ſes paroles que de ſes actions, & ennemi de la foi Catholique. Fier & ſenſible Frideric ne put ſupporter cette injure, & dans une lettre aux Romains, leur reprochant d'avoir ſouffert que chez eux on lui fit un tel outrage, il les exhortoit à le venger des fureurs de Gregoire, qui dans le même tems écrivoit à tous les Princes de la chrétienté les plus violentes accuſations contre ſon ennemi, & à tous les Evêques pour leur ordonner de publier la ſentence d'excommunication, & de renouveller dans tous les lieux de leur juridiction, & pendant le ſervice divin tous les jours de dimanche & de fête, la lecture de la Bulle (2).

Frideric II eſt excommunié. 1239.

Dans ſa lettre circulaire à tous les Rois & Princes chrétiens l'Empereur après s'être juſtifié avec autant de force que de modération de tous les crimes dont Gregoire avoit imaginé de l'accuſer, raſſembloit tous les ſujets de plainte que ce Pape n'avoit ceſſé de lui donner, ſoit en Europe, ſoit en Paleſtine; & les preuves de tous les faits qu'il rapportoit étoient ſi fortes & ſi multipliées, que le Souverain Pontife d'autant plus furieux qu'au fond il ne pouvoit s'empêcher de reconnoître la juſtice de la cauſe de ſon ennemi, ſe déchaîna de la plus ſçandaleuſe maniere, accabla Frideric des injures les plus atroces, répandit contre lui tout ce que la calomnie pouvoit ſuggérer de plus noir, & fit tout ce qui dépendoit de lui pour qu'on le regardât en tous lieux comme le plus épouvantable des tyrans & le plus exécrable des monſtres. *Une bête pleine de noms de blaſphême s'eſt élevée de la mer*, écrivoit-il à tous les Souverains; & dans le reſte de la lettre il s'attachoit à prouver que cette bête prédite par l'Apocalipſe étoit Frideric, qu'il accuſoit des plus horribles héréſies. Mais ces dénonciations étoient ſi graves & ſi revoltantes, qu'elles ne perſuaderent perſonne. La réponſe de Frideric à cette lettre, ne fut gueres mieux reçue; elle étoit encore adreſſée aux Cardinaux, & quoi-

Lettres du Pape & de l'Empereur aux Souverains.

(1) Spener. Matth. Paris. Fleury. Æneas Sylvius. *Hiſt. Frid.* II. (2) Chron. Abb. Stad. 1239. Spener Fleury.

qu'il s'y juſtifiât pleinement de tous les crimes dont ſon perſécuteur l'accuſoit, il rendoit au Souverain Pontiſe, & avec tant de véhémence, injure pour injure, qu'on ne pouvoit pas plus ajouter foi à ſes dénonciations qu'à celles qu'il cherchoit à repouſſer (1).

Conduite de Frideric.

La guerre une fois déclarée entre le Sacerdoce & l'Empire, Frideric attaqua ſon ennemi par un endroit très-ſenſible, & pour ſe mettre tout d'un coup à l'abri des intrigues des partiſans de la cour de Rome, il chaſſa de ſon Royaume de Sicile tous les Freres Prêcheurs & Mineurs originaires de la Lombardie, avec ordre à ſes ſujets de ſe garder de tous les autres moines, & aux Magiſtrats de veiller ſur leur conduite; il fit en même tems ordonner à tous Eccléſiaſtiques qui ſe trouvoient alors à Rome d'en revenir inceſſamment, ſous peine de confiſcation de leurs biens. Du reſte, afin que perſonne ne pût aller à Rome ſans en avoir obtenu la permiſſion de la cour Impériale, Frideric fit garder tous les paſſages, avec ordre de pendre quiconque ſe préſentant pour entrer en Sicile, ſe trouveroit porteur de lettres du Pape ou de ſes adhérans contre l'Empereur. Peu content de ces précautions, Frideric maltraita lui-même avec la plus injuſte dureté les moines, & ſurtout ceux du Mont-Caſſin, qu'il accabla d'impôts, & qu'il chaſſa de leur riche monaſtere, à l'exception de huit qu'il y laiſſa pour y célébrer le ſervice divin.

Gregoire craignit, mais trop tard les ſuites de l'orage qu'il avoit ſuſcité, mais trop fier & trop inflexible pour retourner ſur ſes pas, il ne ſongea qu'aux moyens d'armer s'il le pouvoit l'Europe entiere contre Frideric. Dans cette vûe, il envoya par l'Evêque de Paleſtine une lettre à S. Louis Roi de France, dans laquelle il le conjuroit de défendre l'Egliſe contre ſes perſécuteurs. Afin même d'engager plus promptement le Monarque à cette défenſe, l'Evêque de Paleſtine étoit chargé d'une ſeconde lettre qu'il préſenta au Roi pour être lue devant les Seigneurs François aſſemblés, & dans laquelle le Souverain Pontiſe déclaroit qu'ayant condamné & dépoſé de la dignité Impériale Frideric ſoi-diſant Empereur, il avoit élu en ſa place Robert, Comte d'Artois frere du Roi de France.

Offre du Pape à S. Louis. Elle eſt durement rejetée. 1239.

Le Pape eſpéroit d'autant plus de déterminer par cette offre brillante S. Louis à le ſecourir, qu'il n'ignoroit pas que depuis environ une année, la cour de France & celle de l'Empire étoient en méſintelligence, & que l'Empereur même étoit ſoupçonné d'avoir voulu ſurprendre le Monarque, & ſe ſaiſir de ſa perſonne dans une entrevûe qu'ils devoient avoir à Vaucouleurs, & où le Roi s'étoit rendu ſi bien accompagné que Frideric, bien loin d'oſer exécuter l'entrepriſe dont on le ſoupçonnoit, n'avoit pas même cru devoir y paroître (2).

Malgré de ſi puiſſans motifs de ſe venger, les Seigneurs François & leur maître rejeterent avec indignation la propoſition de Gregoire, & répondirent fort durement à ſon Légat qu'il n'appartenoit ni au Pape d'attenter aux droits des Souverains, & de diſpoſer des trônes, ni au frere d'un Roi de

(1) Matth. Paris. Æneas Sylvius. Albert. Abb. Stadenſis. Chron. *ad ann.* 1239.
(2) Matth. Paris. *ad ann.* 1239. Daniel. *Hiſt. de Fr.* T. 3.

de France de recevoir de la main du Pape une couronne: sur laquelle Gregoire ni aucun de ses prédécesseurs n'avoient eu, ni ne pouvoient avoir aucune sorte de droit. Mais dirent-ils au Légat s'il est vrai, comme le Pape l'assure, que l'Empereur ait renoncé à la foi catholique, nous ne ferons ni paix, ni treve avec lui. Desorte que le conseil de S. Louis, pensoit que le défaut d'orthodoxie suffisoit pour dépouiller un Roi de son rang & de son caractere. D'après cette fanatique opinion ils se hâterent d'envoyer des Ambassadeurs à Frideric, pour lui demander compte de sa religion; il les satisfit pleinement, leur prouva qu'il étoit très-zélé catholique quoiqu'ennemi du Pape, & fut très-content à son tour des promesses que Louis lui fit faire de ne se point départir de son alliance (1).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Inconsequence singuliere des Seigneurs François. 1239.

L'Empereur eut été bien plus content encore si le Roi de France, pour ne pas désobliger entierement Gregoire IX n'eut pas permis à l'Evêque de Palestine de publier & faire publier dans tout le Royaume la sentence d'excommunication prononcée contre Frideric, & même de faire des levées d'argent sur les bénéfices pour le secours du Souverain Pontife, qui faisoit percevoir, sous le même prétexte, des impositions encore plus fortes en Angleterre, & écrivoit à son Nonce en Allemagne pour se plaindre amerement de la fidélité de quelques uns des Seigneurs de l'Empire, assez mauvais chrétiens, disoit-il pour rester attachés à ce détempteur injuste de la couronne Impériale, à ce brigand qui tyrannise quiconque refuse de le seconder dans ses crimes, ses emprisonnemens, ses assassinats & ses impiétés. Les Seigneurs, & même les Evêques d'Allemagne auxquels le Nonce communiqua ces lettres, bien loin de se prêter aux vues du Souverain Pontife, parurent fort sçandalisés de ses dénonciations, & très-peu disposés à renoncer à l'obéissance qu'ils devoient à leur Souverain. Les Chevaliers Teutoniques penserent de même, & prirent hautement le parti de Frideric, sans se laisser déconcerter par les menaces de Gregoire, qui juroit de revoquer les privileges de leur ordre, pour peu qu'ils persistassent à défendre leur maître (2).

Lettres violentes au Pape.

Pendant que Gregoire IX ne cessoit d'anathématiser à Rome l'Empereur & son fils naturel, Entius, qui venoit de s'emparer de la Marche d'Ancone, Frideric, résolu de se venger avec éclat, s'avança vers Rome suivi d'une partie de ses forces: & de Viterbe, où il fut reçu en Souverain, il écrivit au Roi d'Angleterre, dont il avoit épousé la sœur, & qui s'efforçoit ainsi que S. Louis de terminer cette querelle: mais les deux ennemis que ces Monarques desiroient de reconcilier étoient trop violemment animés l'un contre l'autre & leurs intérêts étoient trop opposés, pour que l'on pût se flatter de les voir renoncer à leur haine mutuelle. Cependant quelques cardinaux allarmés des progrés des Impériaux en Italie, tacherent de faire consentir Frideric & Gregoire si non à une paix complette, du moins à une treve. L'Empereur ne parut pas fort éloigné de cette proposition, quelque marquée que fut la supériorité de ses armes; mais Gregoire voulut que les Lombards fussent compris dans le traité; l'Empereur ne voulut point y consentir, & la négociation fut rompue. Les Rois de France & d'Angleterre qui ne cessoient d'offrir leur médiation, proposerent aux deux parties de soumettre leur con-

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1239. (2) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 17. liv. 81.

Sect. VI. *Hist. d'Allemagne,* 1209-1254.

testation au jugement d'un Concile. Gregoire bien assuré de dominer dans une telle assemblée saisit avidement la proposition, promit d'assembler incessamment un Concile, envoya dire à l'Empereur qu'afin qu'on pût venir plus librement à cette assemblée, il falloit faire une treve & y comprendre les Lombards; Frideric rejeta obstinément la seconde partie de cette proposition, & Gregoire passant outre envoya de toutes parts des lettres aux Souverains, aux Evêques & aux Abbés des diverses nations de la chrétienté pour leur marquer le tems auquel ils devoient se rendre à Rome, & ce tems étoit fixé au jour de Pâques de l'année suivante 1241. (1).

l'Empereur s'oppose à la tenue de ce Concile

Il étoit évident que l'Empereur avoit tout à craindre des délibérations que l'on prendroit dans un telle assemblée, où il y avoit d'autant plus à présumer que l'on se porteroit contre lui aux plus violentes extrémités, que le Pape avoit pris un soin particulier d'y inviter les ennemis les plus envenimés de Frideric, & ceux qui s'étoient le plus hautement déclarés contre lui, tels qu'étoient Baudouin, Empereur de Constantinople, le Comte de Provence, le Doge de Venise, le Marquis d'Est & une foule d'autres manifestement rebelles: aussi Frideric s'opposa de toute sa puissance à la tenue de ce Concile, dans cette vûe il écrivit aux Rois de France & d'Angleterre, & dans ses lettres il déclaroit sans détour, que, persuadé que l'unique dessein de son persécuteur étoit de porter l'audace & l'injustice jusqu'à le faire déposer, il ne donneroit aucune sûreté dans les terres de son obeissance à quiconque, ecclésiastiques ou séculiers, seroit appellé à ce Concile & il prioit les deux monarques de faire publier sa déclaration dans leurs Royaumes, afin qu'aucun prélat ne s'acheminât vers Rome (2).

Peu content d'avoir manifesté ses intentions par ces deux lettres, l'Empereur qui avoit le plus grand intérêt à empêcher la célébration de ce Concile fit publier, en forme d'avis, une lettre anonyme pour détourner de leur projet tous ceux qui auroient été tentés de se rendre à Rome; & afin de mieux garder l'anonyme il disoit de lui-même beaucoup plus d'horreurs encore qu'il n'en avoit jamais essuyés de la part du Souverain Pontife; il s'y répréséntoit comme un tyran sans foi, sans honneur, sans humanité, comme un monstre plus cruel qu'Hérode, plus sanguinaire & plus impie que Néron, & qui se faisant un jeu de maltraiter les ecclésiastiques, lors même qu'il n'avoit aucun sujet de se plaindre d'eux, ne leur épargneroit en cette occasion ni les outrages, ni même les supplices, lui qui traitoit avec tant d'inhumanité son propre fils Henri (3).

Brouillerie entre la France & l'Empire.

Pendant que Frideric se donnoit les plus grands mouvemens pour détourner de se rendre à Rome tous ceux que le Pape y avoit invités, il pensa se brouiller cruellement avec le Roi de France, & entrer en guerre ouverte contre cette puissance, qui, unie avec Rome, l'eût inévitablement accablé. La cause de cette guerre étoit l'évêché de Liege que se disputoient alors Guillaume, frere de Thomas de Savoye, oncle de Marguerite, fille du Comte de Provence, épouse de S. Louis; & Otton, chanoine de l'Eglise de

(1) Petrus de Vinies. Lib. I Matth. Paris. Fleury. T. 17. Liv. 81. (2) Spener. Petrus de Vineis. Lib. 1. Epist. 34. (3) Balus. *Miscell.* T. 1. Pag. 456. Fleury. *loco citato.*

Liege & parent de l'Empereur; celui-ci apprenant que Thomas de Savoye Comte de Flandre, frere de Guillaume, avoit attaqué Otton, envoya ordre au Duc de Brabant & aux autres vassaux qu'il avoit dans les Pays-Bas de défendre par les armes la cause d'Otton, & pendant que la guerre s'allumoit dans les Pays-Bas, Frideric envoya ordre au Comte de Provence d'entrer en force sur les terres de Thomas de Savoye: mais le Comte, zélé défenseur de Guillaume refusa d'obéir, & l'Empereur irrité, prêta des troupes à Raymond, Comte de Toulouse, & ennemi irréconciliable du Comte de Provence, avec ordre d'attaquer celui ci. Vivement pressé par son ennemi le Comte de Provence implora le secours de son gendre S. Louis, qui marcha à sa défense; ensorte que la guerre étoit déja allumée entre les Impériaux & les François, quand la Reine d'Angleterre, fille aussi du Comte de Provence & sœur de Marguerite, Reine de France, sollicita si vivement son mari que celui-ci obtint de l'Empereur qu'il engageroit le Comte de Toulouse à retirer ses troupes de Provence; S. Louis qui s'étoit déja avancé à la tête d'une puissante armée vers la Provence, consentit à pacifier ce différend & la paix fut rétablie entre la France & l'Empire (1).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

N'ayant plus rien à craindre du côté des François, Frideric ne songea qu'à profiter de la supériorité de ses armes en Italie, où tandis que son fils Entius achevoit de soumettre la Marche d'Ancone, il s'emparoit lui-même de Benevent, se rendoit maître de Fayenze & se disposoit à attaquer Bologne. Pendant qu'il se flattoit de voir bientôt l'Italie entiere rentrer sous son obeissance, le Légat du Pape en France rassemblant à Meaux les Evêques & les Abbés François leur ordonna de la part du Souverain Pontife de le suivre à Rome, les assurant qu'ils trouveroient à l'embouchure du Rhône des vaisseaux prêts à les transporter en Italie. S. Louis qui peut-être eût du, ainsi qu'il le pouvoit, s'opposer aux ordres du Légat, ne voulant mécontenter ni le Pape, ni l'Empereur, ne prit aucun parti en cette occasion & laissa aux Evêques & aux Abbés de son Royaume la liberté de se déterminer ainsi qu'ils le jugeroient à propos. Rassurés par les promesses du Légat la plûpart de ces prélats consentirent à le suivre, se mirent en route avec lui; mais arrivés à l'embouchure du Rhône ils n'y trouverent ni vaisseaux, ni barques, ni escorte, & furent avertis que tous les passages étoient gardés par les Impériaux. Les plus sages d'entre eux eurent la prudence de s'en retourner chez eux; mais le plus grand nombre persistant à continuer leur chemin, ils allerent sans accident jusqu'à Gênes, où moyennant une certaine somme, les Génois s'engagerent à les rendre en toute sûreté à Rome (2).

Raccomodement entre S. Louis & l'Empereur.

Le Légat persuade aux Evêques de France de le suivre à Rome.

Immuablement décidé à empêcher par toutes sortes de moyens, &, s'il le falloit même par la voie des plus dures hostilités, la tenue du Concile, l'Empereur, ne voulant cependant point user de sa supériorité à l'egard des prélats qu'il savoit être encore à Gênes, leur envoya des Ambassadeurs, pour les prier, s'ils vouloient absolument aller à Rome, de passer sur ses terres, afin, leur fit-il dire, que je vous explique moi-même mes raisons, & que je vous dévoile toutes les injustices de Gregoire; & quand je vous aurai instruits,

(1) Matth. Paris. *ad ann.* 1240. Daniel. *Hist. de France.* T. 3. (2) Richard. S. Germ. Matth. Paris. Daniel. Fleury.

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

alors je consentirai volontiers à ce que vous alliez au Concile, où je ne ferai nulle difficulté de soumettre ma cause à votre jugement. Cette demande paroissoit aussi juste que modérée; les prélats n'y firent cependant aucune attention, & se refusant à la proposition des Ambassadeurs, ils s'embarquerent sur la flotte Génoise.

Ils sont pris par les Impériaux.

Frideric qui avoit prévu le peu de succès de ses démarches, avoit rassemblé une puissante flotte, qui sous le commandement d'Entius & réunie a une flotte des Pisans croisoit sur ces parages; ensorte que la flotte Génoise la rencontra à la hauteur de Pise; les deux partis se livrerent un très-rude combat; il fut long & meurtrier, tous la victoire se rangea du côté du pavillon Impérial, la défaite des Génois fut complette, & presque tous les prélats tomberent au pouvoir du vainqueur, qui les envoya tous prisonniers à Pise & de-là à Naples, tous enchaînés, entassés les uns sur les autres dans des galeres, ayant beaucoup à souffrir de la chaleur pendant le trajet, & beaucoup plus encore des injures & des reproches des soldats. Le plus maltraité de tous parcequ'en effet il étoit le plus odieux à Frideric fut l'Evêque de Palestine, qui à la vérité s'étoit montré le plus implacable ennemi du chef de l'Empire, contre lequel il avoit ameuté tous les prélats de France & d'Italie.

Plaintes de S. Louis à Frideric qui relache les prélats François.

Cependant le Roi de France informé de la détention des prélats de son Royaume, envoya à l'Empereur deux Ambassadeurs chargés de se plaindre amerement de la violence de ce procédé & de demander la délivrance des captifs. Frideric rendit compte de tout ce qui s'étoit passé & parut peu disposé à se relâcher de sa rigueur. S. Louis insista, & déclara que regardant l'emprisonnement des Evêques comme une injure faite à sa personne, s'ils n'étoient incessamment relachés, il employeroit la force des armes pour leur procurer la liberté. L'Empereur répondit fiérement & prétexta même que ces prélats avoient conspiré contre lui; la dispute s'aigrit, & elle eut inévitablement dégénéré en une guerre ouverte, si l'Empereur intéressé à ne pas accroître le nombre de ses ennemis, & craignant que le Roi de France ne se liguât avec le Pape, n'eut pris le parti le plus sage, & ce fut de remettre tous les prélats en liberté (1).

Irruption des Tartares dans le Nord.

Tandis que Frideric poursuivoit en Italie le cours de ses conquêtes, les Puissances Européennes furent vivement allarmées à la nouvelle d'une irruption de Tartares qui se jettant comme un torrent sur la Russie, y exerçoient d'atroces cruautés & les plus affreux brigandages. Maîtres de Kiovie, ville capitale de l'Ukraine, ils en avoient égorgé tous les habitans, & de-là passant en Pologne, ils y avoient porté le fer, la flamme & la destruction; Henri, Duc de Pologne avoit tenté d'arrêter dans sa course cette nation féroce & belliqueuse, ses troupes avoient été battues, & il avoit péri lui-même sur le champ de bataille. Moins heureux en Bohême, les Tartares en avoient été repoussés; Peta même, le plus farouche d'entre leurs chefs avoit été tué, les destructeurs allerent attaquer les frontieres de la Hongrie, y pénétrerent, ravagerent toutes les contrées d'au de là du Danube jusqu'aux environs des confins de Bohême, d'Autriche & de Pologne. Effrayé de ce terrible orage, &

(1) Nangiles. *de Gestis Ludov. IX.* Petrus de Vineis. L. 1. *Ep.* 12. 13.

hors d'état de défendre son trône & ses sujets, Bela, Roi de Hongrie s'enfuit en Dalmatie, d'où il ne rentra dans son Royaume, que lorsqu'il eut reçu la nouvelle de la retraite de ces essaims dévastateurs.

Hist. d'Allemagne, 1229-1254.

Cependant Gregoire IX, informé de cette irruption, n'eut garde de manquer une aussi belle occasion de noircir Frideric, qu'il, accusa d'avoir attiré les Tartares: mais cette calomnie prit d'autant moins que les Etats de l'Empire avoient été tout aussi exposés, tout aussi menacés que la Bohême, la Pologne, la Hongrie &c. D'ailleurs, il n'y avoit aucune sorte de démêlés entre Bela & l'Empereur qui écrivit à ce Souverain qu'occupé à rétablir en Italie les droits de l'Empire usurpés en partie par les Lombards, instrumens de la haine du Pape, aussi-tôt qu'il auroit obligé par la force de ses armes ce fier persécuteur à accepter la paix, il voleroit avec toutes ses troupes à la défense de la Hongrie. Il écrivoit en même tems à tous les Souverains de la Chrétienté pour les engager à porter l'inflexible Gregoire à rendre la paix à l'Italie, afin que tous les Princes de l'Occident pussent se réunir contre les Tartares (1).

Dans le même tems que Frideric faisoit tout son possible pour terminer sa querelle avec le S. Siege par la voie de la négociation, il s'avançoit de conquête en conquête vers Rome, & étoit merveilleusement secondé par le Cardinal Jean de Colone qui, envoyé dans la Marche d'Ancone, en qualité de Légat & de Général pour s'opposer aux progrés d'Entius, avoit reçu du Pape tant de sujets de mécontentement, que quittant son parti, il s'étoit rangé du côté de l'Empereur, combattoit pour l'aigle Impériale, & avoit déja pris plusieurs places sur les Romains. Maître de Tivoli, Frideric s'empara de plusieurs châteaux, & vint camper près de la Grotte ferrée, d'où il ravagea tous les déhors de Rome.

La capitale du monde chrétien étoit vivement menacée, & l'Empereur, se flattoit avec raison de reduire bientôt cette ville sous son obéissance, comme il avoit soumis la plupart de celles d'Italie, quand la mort renversa de la chaire Pontificale Gregoire IX, le 20e Août 1241, à l'âge de près de 100 ans, après un pontificat orageux d'environ 14 ans & 5 mois (2).

Mort de Gregoire IX. 1241.

A ne considérer que ses talens & ses vertus, Gregoire IX, avoit été l'un des plus respectables Pontifes qui eut occupé le S. Siege. Son esprit vif & pénétrant étoit orné des plus utiles connoissances; profond jurisconsulte, il passoit pour l'un des plus habiles théologiens de son siecle; austere dans ses mœurs & de la plus inaltérable intégrité, il possédoit au degré le plus éminent les vertus qui font les grands hommes & même les grands saints. Mais Gregoire eut des défauts essentiels qui ternirent ses belles qualités; devoré d'ambition, il vouloit & croyoit même avoir le droit de régner sur tous les Souverains, & ce droit chimérique, tous les moyens qu'il croyoit propres à le réaliser il ne balançoit point à les mettre en usage. Pour nuire à ses ennemis, à l'Empereur sur-tout qu'il détestoit d'autant plus, qu'il voyoit la Puissance Impériale s'étendre jusqu'aux portes de Rome, il se servit de toutes les ressources, même aux dépens de ce que la religion & l'humanité ont

Son caractere.

(1) Albert. Abb. Stad. *Chron. ad ann.* 1241. Æneus Sylvius. *Hist. Fred.* III.
(2) *Hist. Univ.* Tome 37. p. 104.

SECT. VI *Hist.* d'Allemagne, 1209 1254.

de plus sacré. D'ailleurs, Gregoire IX, étoit d'un caractere dur, inflexible, impitoyable, d'une dissimulation qu'il prenoit peut être-pour de la politique, mais qui n'étoit qu'une très-revoltante fausseté de conduite. Il est vrai que dans l'origine, sa trop violente querelle avec le chef de l'Empire eut pour cause la lenteur de Frideric à remplir la promesse qu'il avoit faite d'aller en Palestine: mais cette lenteur, Frideric eut-il même refusé hautement d'exécuter l'engagement qu'il avoit pris, devoit-elle en aucun cas, porter ce Souverain Pontife à abuser comme il le fit de la puissance qu'il croyoit tenir de sa dignité? Cette lenteur méritoit-elle ces excommunications, ces anathémes, ces sçandaleux libelles, ces atroces calomnies & cette guerre meurtriere qui inonda l'Italie du sang de ses habitans. Frideric ne fut pas sans contredit toujours exempt de blâme dans sa conduite envers ce Pape; mais il avoit eu de bien plus grands torts avec Honorius III & Céléstin, qui par leur modestie, leur douceur, leur amour de la paix, ramenerent ce Monarque, & parvinrent mieux que Gregoire à le faire rougir de ses égaremens (1).

La haine que l'Empereur avoit conçue contre Gregoire IX, étoit si violente, que dans les Lettres qu'à ce sujet il écrivit aux Princes Chrétiens, il s'attacha à flétrir sa mémoire comme il s'étoit efforcé de la noircir pendant qu'il étoit en vie. Il n'y avoit alors à Rome que dix Cardinaux, l'Empereur en retenoit deux en prison, l'Evêque de Palestine & Otton, il leur permit d'aller à Rome pour y procéder à l'élection d'un Pape, mais à condition qu'ils reviendroient ensuite se mettre en prison, à moins que l'un d'eux ne fût élu. Toutefois, ils n'arriverent point à tems, & les dix Cardinaux de Rome s'étant assemblés, ne purent s'accorder, ils se diviserent en deux partis, l'un de six Cardinaux, l'autre de quatre. Les cinq Cardinaux du premier parti voterent pour le sixieme, Geoffroi, Evêque de Sabine, & les trois du parti opposé donnerent leurs voix au quatrieme, Romain Evêque de Porto. Celui-ci étoit trois soupçonné d'avoir attisé le feu de la discorde entre Gregoire & l'Empereur, qui rejeta son élection & approuva celle de Geoffroi La dispute s'échauffa entre les Cardinaux; pour la terminer les deux élus renoncerent à leurs droits; on procéda à une nouvelle élection; Geoffroi réunit les suffrages; il se fit consacrer sous le nom de Céléstin IV, & mourut seize jours après (2).

Division entre les Cardinaux. Election de Celestin IV. sa mort.

Les Cardinaux encore plus divisés qu'ils ne l'avoient été lors de la premiere élection de Geoffroi, ne pouvant s'accorder laisserent le S. Siege vacant pendant près d'un an & demi, malgré tous les soins que se donna l'Empereur pour faire procéder à une élection. Quelques uns des Cardinaux étoient morts, les autres étoient sortis de Rome, l'Evêque de Palestine & Otton avoient été ramenés prisonniers à Tivoli; Frideric menaçoit Rome, continuoit de ravager les environs, jusqu'à ce que fatigué de tant d'hostilités, il se retira dans son Royaume de Sicile, après avoir rendu la liberté au Cardinal Otton, & fait conduire prisonnier dans la Pouille l'Evêque de Palestine.

Longue vacance du S. Siege.

Ce fut à peu près dans ce tems que Henri, fils de l'Empereur mourut dans sa prison, au château de Martoran dans la Pouille; les ennemis de Frideric

(1) Petrus de Vineis. L. 1. *Epist.* 11. Matthieu Paris. Fleury. *Hist. Eccl.*
(2) Albert. Abb. Stad. *Chron. ad ann.* 1242. Petrus de Vineis. L. 6. 1.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

répandirent à ce ſujet des bruits injurieux, & l'accuſerent d'avoir fait périr ſon fils: la cour de Rome accrédita cette calomnie, également deſtituée de preuves, de vraiſemblance & de raiſon. Cependant l'Empereur ne ceſſoit par ſes lettres de preſſer les Cardinaux de s'aſſembler & d'élire un Pape, S. Louis leur adreſſoit des lettres auſſi fort preſſantes, & par ſes lettres il paroit que le Monarque François ſoupçonnoit Frideric de cauſer cette longue vacance, & même de vouloir réunir la dignité Pontificale à la Puiſſance Impériale. Toutefois, rien n'indique que Frideric eut formé ce projet, qui au reſte a été conçu par plus d'un Empereur après lui, & ſur-tout par Maximilien, qui vraiſemblablement eut été auſſi foible Pontife qu'il ſe montra foible Empereur (1).

Moyens que l'Empereur prend pour faire hâter l'élection d'un Pape.

Depuis dix-huit mois le S. Siege reſtoit vacant & les Cardinaux juſtifioient le refus qu'ils faiſoient de s'aſſembler par l'obſtination de Frideric à retenir dans les priſons ceux d'entre eux qui étoient tombés en ſa puiſſance: il leur rendit la liberté, afin qu'il n'y eût plus de raiſon qui pût retarder l'élection d'un Pape: mais les Cardinaux ſe montrerent tout auſſi peu empreſſés de ſe donner un ſupérieur, & le chef de l'Empire, croyant qu'il obtiendroit par la terreur des armes, ce que l'on refuſoit à ſes ſollicitations, s'avança vers Rome, en devaſta les environs, & déjà il avoit mis le ſiege devant la ville, quand les Romains lui envoyerent repréſenter qu'ils déſiroient autant que lui-même de voir le S. Siege rempli, que l'élection d'un Pape ne dépendoit point d'eux, & qu'il étoit trop juſte pour vouloir les punir de la prolongation de cette vacance (2).

Innocent IV est élu. 1243.

Les remontrances des Romains étoient fondées; l'Empereur y eut égard, & levant le ſiege de Rome, il alla porter le ravage & la déſolation ſur les terres de l'Egliſe, & ſur-tout ſur les terres des Cardinaux, qui dès lors ſe déterminant à ſatisfaire le chef de l'Empire, lui promirent d'élire inceſſamment un Souverain Pontife; auſſi-tôt Frideric fit ceſſer les hoſtilités, rendit même la liberté à l'Evêque de Paleſtine, & s'en alla dans ſon Royaume de Naples y attendre la nouvelle de l'élection, qui en effet ne tarda point à être faite. Les Cardinaux aſſemblés à Anagni le 24 de Juin 1243, élurent unanimement Sinibalde de la maiſon de Fieſque qui ſe fit conſacrer ſous le nom d'Innocent IV. Il avoit d'autant plus aiſément réuni les ſuffrages des Cardinaux, que ceux-ci ſachant combien dans tous les tems l'Empereur l'avoit aimé, ils regardoient comme très-facile ſous un tel Pontife la reconciliation du Sacerdoce & de l'Empire. Frideric n'en jugea point de même, & apprenant l'élection de Sinibalde, il s'écria pénétré de chagrin, *Sinibalde Cardinal étoit mon ami, mais Sinibalde Pape ne tardera point à ſe déclarer mon ennemi:* les ſuites ne juſtifierent que trop ce jugement. L'Empereur cependant donna publiquement des marques de la plus vive ſatisfaction, & prévenant ſon ancien ami, il lui envoya une Ambaſſade ſolemnelle pour le féliciter, & lui offrir toutes ſes forces pour lui même & le bien de l'Egliſe (3).

Ses propositions à Frideric.

Innocent IV parut ſenſible à la démarche de l'Empereur & lui envoyant à ſon tour trois Ambaſſadeurs, il les chargea d'une lettre par laquelle le Pon-

(1) Petrus de Vineis. *Epiſt.* 27. (2) Fleury. *Hiſt. Eccl.* Tom. 17. Liv. 82.
(3) Spener. *ad ann.* 1243. *Pragm.* T. 1. L. 6. c. 6.

SECT. VI. *Hist. d'Allemagne*, 1209-1254. tife prenant un ton conforme à sa nouvelle dignité, marquoit à Frideric qu'il le verroit avec joye rentrer dans la communion des fideles, & qu'il s'empresseroit de le recevoir, pourvu qu'il satisfît l'Eglise sur tous les articles au sujet desquels Gregoire l'avoit excommunié: que de son côté si le S. Siege avoit des torts, il se hâteroit de les réparer, & que là dessus il s'en rapporteroit au jugement d'un Concile, qu'il se proposoit de convoquer. Ainsi dès les premiers jours de son Pontificat, l'ami de Frideric lui déclaroit sans détour qu'il trouveroit en lui les mêmes dispositions que Gregoire IX avoit eues pour le chef de l'Empire. Du reste Innocent IV fit demander par ses envoyés la liberté de tous les prisonniers que les Impériaux avoient pris sur la mer.

Avant que d'accorder tant de propositions, Frideric fit aussi quelques demandes, & sur-tout que le Légat qui attisoit en Lombardie le feu de la discorde & de la rebellion fut rappellé. Cette proposition étoit très-juste, elle ne le parut point au Souverain Pontife, qui s'y refusa, à moins répondoit-il que Frideric n'accordât une treve aux Lombards; Innocent se déclaroit d'autant plus volontiers pour les villes rebelles de Lombardie, que déjà par ses offres & ses promesses il avoit attiré à son parti plusieurs autres villes d'Italie, qui jusques là avoient gardé la neutralité, plusieurs même de celles qui avoient combattu contre ce que la cour de Rome appelloit fort improprement les intérêts de l'Eglise. Aussi le Pape ayant rétabli l'égalité de force & de puissance entre lui & le chef de l'Empire, il se rendit d'Anagni à Rome, où il fut d'autant plus favorablement reçu par les Romains, qu'ils le croyoient intimement lié d'amitié avec Frideric (1).

A-peu-près dans le même tems entra aussi dans Rome le Comte de Toulouse, Raymond VII, qui, excommunié par Gregoire IX fut absous par Innocent & offrit sa médiation entre le Pape & l'Empereur. Frideric accepta cette offre, & joignit à Raymond, son Chancelier Pierre de Vignes & Thadée de Sessa: du côté du S. Siege les négociateurs étoient l'Evêque d'Ostie & trois autres Cardinaux. Après bien des séances dans lesquelles la négociation fut plus d'une fois sur le point d'être rompue, on parvint à conclure un traité à des conditions évidemment onéreuses & très-peu honorables pour l'Empereur: les principales furent qu'il rendroit avec toutes les terres qui avoient appartenu au S. Siege avant la derniere guerre, toutes celles qu'il avoit conquises sur les alliés de l'Eglise, qu'il écriroit de tous côtés que s'il n'avoit pas obéi à la sentence prononcée par Gregoire, ce n'avoit pas été par mépris, mais parce qu'elle ne lui avoit pas été dénoncée, & qu'il confesseroit que quant au spirituel, le Pape, même souillé de crimes, a la plénitude de puissance sur tous les chrétiens, même sur les Rois; qu'il expieroit ses fautes par des jeunes & des aumônes, qu'il répareroit tous ses torts, fonderoit des hôpitaux, des eglises, obéiroit fidelement au Pape, & que quant aux dommages qu'il avoit soufferts, il s'en rapporteroit au jugement du Souverain Pontife & des Cardinaux (2).

Négociations & traité désavantageux à l'Empereur.

L'exécution de ces conditions infiniment désavantageuses fut publiquement jurée par les négociateurs de Frideric: mais il ne jura point de les exécuter, au

Il refuse d'exécuter le traité.

(1) Petr. de Vineis. Ep. 33. Matth. Paris. *ad ann.* 1243. (2) Fleury. *Hist. Eccl.* Tom. 17. Liv. 82.

au contraire, indigné qu'on eut ainsi compromis sa prééminence & avili sa dignité, il refusa d'exécuter les promesses trop légerement faites par ses agens: mais pour mettre encore davantage la justice de son côté, il demandoit avant que de remplir les articles de ce traité, qu'il promettoit d'accomplir, quelque défavorables qu'ils lui fussent, d'être absous de l'excommunication, Innocent IV au contraire, qui bruloit de se signaler, refusoit cette absolution qu'il ne vouloit donner qu'après l'exécution de toutes les conditions. Cette prétention étoit évidement injuste; il la soutint avec obstination, écrivit des lettres remplies de fiel contre l'Empereur à plusieurs Souverains & sur-tout au Landgrave de Thuringe, qu'il exhortoit de demeurer fidele au S. Siege, ce qu'il ne pouvoit faire en cette occasion sans trahir les intérêts de son supérieur, & lever l'étendard de la rebellion. Quelques Cordeliers, agens ordinaires de Rome dans de telles circonstances, se trouverent saisis avec de semblables lettres; Frideric les fit pendre, envoya garder tous les passages des Alpes, tandis que par ses ordres une prodigieuse quantité d'armateurs tenoient la mer, & empêchoient toute communication entre le Pape & les autres Puissances. La guerre la plus violente embrasa l'Italie; les Guelfes & les Gibelins se livrerent à toute la fureur que leur inspiroit leur haine mutuelle: Frideric écrivit à tous les Souverains, & principalement aux Rois de France & d'Angleterre, au jugement desquels il offroit de s'en rapporter (1). Plus modéré en apparence, mais plus inflexible en effet, Innocent IV protestoit de son côté qu'il ne demandoit que l'exécution des articles du traité, & qu'il voyoit avec douleur que Frideric ne cherchoit qu'à opprimer l'Eglise qu'il vouloit réduire en servitude.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Hostilités violentes en Italie.

Cependant afin de paroître aussi zélé pour la paix qu'il l'étoit peu au fond, il feignit de vouloir aller conférer lui-même avec l'Empereur, & s'éloignant de Rome, il s'avança jusqu'à Sutri, où Frideric lui envoya dire, qu'il étoit résolu de ne remplir aucun article du traité, avant que d'avoir été absous, j'en suis fâché, répondit froidement Innocent aux envoyés; mais la proposition n'est pas raisonnable, & quelques jours après, le Souverain Pontife qui n'avoit communiqué son projet à personne, se dépouilla des marques de sa dignité, & travesti en laïque, monté sur un excellent coureur, il s'enfuit à toute bride, & se rendit à Civita Vecchia, où l'attendoient 23 Galeres Génoises, chacune montée de 60 hommes armés & de 140 rameurs; ensorte qu'en très-peu de tems il arriva à Gênes sa Patrie, où il fut reçu au bruit des acclamations publiques (2).

Innocent IV s'enfuit à Gênes. 1244.

Informé de la fuite du Souverain Pontife, Frideric fit garder étroitement toutes les avenues de Gênes, mais déja le Pape avoit envoyé un Nonce en Angleterre, pour exhorter cette nation à le secourir de troupes & d'argent. L'Empereur averti à tems se hâta d'envoyer aussi en Angleterre des Ambassadeurs chargés d'une lettre, qui, malgré les instances du Nonce fut lue devant le Roi & le clergé assemblés. Dans cette lettre Frideric, après s'être justifié au sujet du traité, offroit au Clergé Brittannique & à la nation de les délivrer des vexations de la cour de Rome & de l'énormité des subsides qu'elle tiroit

L'Angleterre refuse de lui donner retraite.

(1) Matth. Paris. Fleury. Spener. *ad ann.* 1244. (2) Fleury. Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1244.

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

alors de l'Angleterre. Ces offres furent reçues avec transport & le Nonce du Pape renvoyé honteusement.

On ne veut le recevoir ni en France, ni en Arragon.

Innocent averti du voisinage de la flotte des troupes Impériales, n'étoit rien moins qu'en sureté à Gênes. Il songea à se choisir une autre retraite, & il fit demander un azile en France, mais S. Louis, quoique très-dévoué à l'Eglise, étoit trop éclairé pour confondre les véritables intérêts de l'Eglise, avec ceux du Souverain Pontife, auquel il fit répondre qu'il ne pouvoit rien faire en cette occasion, sans avoir consulté les Seigneurs de sa cour; il les assembla en effet: mais alors précisément le clergé de France irritoit si fort les Seigneurs par les entreprises qu'il ne cessoit de faire sur leur jurisdiction, que, craignant avec raison que la présence de leur chef ne rendît les Ecclésiastiques encore plus entreprenans, ils ne voulurent absolument point consentir à recevoir le Pape, qui essuya le même refus de la part du Roi d'Arragon (1).

Rejeté des principales Puissances de l'Europe & principalement de celles sur lesquelles il avoit le plus compté, Innocent IV fit encore une tentative du côté de l'Angleterre, & pour ne pas essuyer encore un refus il eut recours à un petit artifice dont il se promettoit beaucoup de succès: il fit écrire par quelques Cardinaux au Roi & au Clergé Brittannique une lettre en forme d'avis & par laquelle ces Cardinaux conseilloient comme d'eux-mêmes aux Anglois & à leur Roi d'envoyer une ambassade au Pape pour le prier d'honorer de sa présence le Royaume d'Angleterre, auquel il avoit un droit particulier. Pour nous, continuoient les Cardinaux, nous ferons tous nos efforts afin de l'engager à condescendre à votre priere.

Ce moyen puérile ne réussit point; Henri III qui régnoit alors en Angleterre ne donna point dans ce piége grossier, & le Souverain Pontife, fut si fort irrité de ce second refus, que cédant à son ressentiment, il eut l'imprudence de s'écrier dans le premier mouvement de sa colere, venons d'abord à bout de l'Empereur, ou accomodons-nous avec lui; quand nous aurons abattu ou adouci ce grand dragon, nous foulerons aisément à nos pieds tous ces petits serpens (2).

Il se retire à Lyon.

Innocent IV se donnoit inutilement bien des soins pour chercher au loin un azile qu'il avoit fort près du lieu qu'il habitoit. En effet, la ville de Lyon, qui n'appartenoit point encore au Roi de France, relevoit à la vérité de l'Empire, mais sous la domination de l'Archevêque qui en étoit le Seigneur, & qui avoit si bien fait valoir son titre que depuis fort long-tems les Empereurs n'y avoient plus aucune autorité. Ce fut là que le Pape résolut de se retirer, & qu'il se rendit en effet dans le mois de Septembre 1244.

Il y assemble un Concile.

Il y avoit déjà long tems que le fougueux Innocent IV avoit médité les derniers coups de sa vengeance contre le chef de l'Empire. Il ne fut pas plutôt à Lyon, qu'il fit expédier des lettres circulaires pour la convocation d'un concile dans cette ville; concile, disoit-il dans ces lettres, dont les grands objets étoient de rétablir la splendeur de l'Eglise, de pourvoir à la défense de la terre sainte, réprimer les Tartares, & terminer la grande affaire entre l'Eglise & l'Empereur Mais pour la terminer, étoit-il nécessaire en

(1) Fleury. Spener. Matth. Paris, *ad eundem annum.* (2) Petrus de Vincis. L. 6. 1. Fleury. Spener.

attendant que ce concile fut aſſemblé d'inviter & d'ordonner à tous les évêques de la chrétienté, comme il le fit, de renouveller l'excommunication ſi violemment prononcée contre Frideric? Non, mais il falloit d'avance préparer les eſprits à la ſcene éclatante qui devoit ſe paſſer à Lyon, où ſe rendirent 144 Evêques de diverſes nations, les Ambaſſadeurs de la plûpart des Souverains de l'Europe, Thadée de Seſſa & quelques autres agens de l'Empereur pour y ſoutenir, autant qu'il leur feroit poſſible, les intérêts de leur maître (1).

Hiſt. d'Allemagne, 1209 1254.

Que pouvoient faire cependant ces agens, quelque zélés qu'ils fuſſent, pour défendre les droits de l'Empereur déjà condamné par le plus grand nombre des prélats, qui ne s'étoient rendus à Lyon, que pour y ſervir la vengeance du Pape Innocent IV, auſſi dans une congrégation préliminaire tenue au Refectoire de S. Sixte & à laquelle furent admis les Ambaſſadeurs de Frideric, le Souverain Pontife ne s'occupa-t-il qu'à prévenir les Evêques contre l'ennemi qu'il vouloit écraſer, il eut peu de peine à les perſuader, & dès lors les Ambaſſadeurs de l'Empereur ne douterent point que ſa dépoſition n'eût été réſolue. Thadée de Seſſa ne ſe contenta point de le juſtifier avec autant de force que d'éloquence, il fit encore de ſa part les offres les plus avantageuſes, & vraiſemblablement elles euſſent ramené les eſprits, ſi l'inflexible Innocent n'eût traité ces promeſſes de nouveaux artifices mis en uſage pour détourner la foudre qui étoit prête à éclater, empêcher le Concile de rien décider, & enſuite opprimer plus ſurement l'Egliſe & ſe mocquer des Evêques auſſi-tôt qu'ils feroient ſéparés (2).

Les Agens de l'Empereur y défendent inutilement la cauſe de leur maître.

Les dénonciations du Pape eurent plus de ſuccès que les proteſtations des agens de l'Empereur, & les prélats refuſerent obſtinément de les écouter. Deux jours après & dès la premiere ſéance du Concile, Innocent après avoir célébré la meſſe, monta à un lieu élevé, & prononça le diſcours le plus pathétique & en même tems le plus injurieux, dont le ſujet étoit les cinq douleurs dont il ſe trouvoit affligé. On ſent que la plus vive de ces douleurs étoit la guerre qu'il avoit eu à ſoutenir contre Frideric, auſſi le peignit-il des couleurs les plus noires. Thadée de Seſſa ſe levant du milieu de l'aſſemblée réfuta vivement les délations du Souverain Pontiſe, & demanda au Concile un délai pour écrire à Frideric & l'engager à venir lui-même défendre ſa cauſe. S'il venoit, s'écria le Pape je me retirerois: je ne me ſens encore préparé ni à la priſon, ni au martyre. La ſeconde ſéance fut plus orageuſe encore, Thadée & les Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre prierent inutilement qu'on prorogeât la troiſieme ſéance, parce qu'on avoit des nouvelles certaines de la prochaine arrivée de l'Empereur. C'étoit là tout ce qu'Innocent craignoit; mais la demande étoit ſi juſte qu'il ne put s'y refuſer & il fut accordé un délai de douze jours (3).

Partialité des Evêques.

Sur les avis réitérés de ſes agens, Frideric s'étoit mis en route en effet, & déjà il s'étoit avancé juſqu'à Turin, mais informé de ce qui s'étoit paſſé au Concile, & prévoyant les diſpoſitions des Evêques, & par leur déférence aveugle aux volontés du Pape à quels excès on s'y porteroit, il refuſa d'aller plus loin, ne croyant pas qu'il fût digne d'un Empereur de ſe ſoumettre au jugement d'une telle aſſemblée, où il étoit évident que l'on finiroit par le plus

(1) *Hiſt. Concil.* Tom. XI. Fleury. *Hiſt. Eccl.* T. 17. (2) Matth. Paris. Fleury. Daniel. *Hiſt. de France, ad ann.* 1245. (3) Matth. Paris. Daniel. Fleuy Spener.

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

outrageant des attentats. Le Souverain Pontife enchanté de cette résolution, n'en fut pas plutôt instruit, que rappellant dès l'ouverture de la troisieme séance tout ce qu'il avoit déjà dit plusieurs fois de plus envenimé contre l'Empereur, il demanda que sur le champ on procédât au jugement. En vain Thadée de Sessa, protesta contre tout ce qu'on alloit faire; vainement il en appella au Pape futur & au Concile général: il ne fut seulement point écouté.

Sentence de déposition. 1245.

Innocent recueillit les voix, & un moment après prononçant la sentence, il dénonça Frideric privé de tout honneur & dignité, dispensa de leur serment tous ceux qui lui avoient juré fidélité, défendit à qui que ce fût de le reconnoître pour Empereur & pour Roi, déclara par avance excommuniés tous ceux qui lui porteroient secours, protection ou asile, ordonna aux Electeurs de procéder à l'élection d'un Empereur, se reservant à disposer lui-même du Royaume de Sicile (1).

A cet acte d'iniquité Thadée de Sessa frémissant de courroux; jour de colere! s'écria-t-il en se retirant précipitamment, jour de calamité & de misere! Innocent victorieux sourit, & entonna le *Te Deum*, comme si le ciel eût approuvé le plus indigne des attentats. Qu'on juge de l'impression que dut faire sur un Prince aussi fier & aussi jaloux de ses droits que l'étoit Frideric,

Courroux de Frideric.

une telle nouvelle. Eh quoi, dit-il, enflammé de fureur, un homme vil aura l'insolence de me précipiter du trône Impérial, moi qui n'ai point d'égal entre les Souverains: foible & téméraire Pontife! tu n'as fait par ton audace que rendre ma condition meilleure, je me croyois obligé de t'obéir en quelque chose, ou du moins de te respecter; maintenant je ne te dois plus rien (2).

Tout entier à la vengeance, Frideric dès ce jour ne s'attacha qu'à faire le plus de mal qu'il lui feroit possible au Pape, à ses amis & à ses parens: il se hâta de retourner à Cremone où il régla les affaires de l'Empire, envoya en Allemagne son fils Conrad, afin d'y contenir les peuples dans l'obéissance, écrivit à tous les Souverains pour les intéresser à sa cause, qui étoit la leur en effet; car il étoit évident que si le Souverain Pontife pouvoit impunément briser le sceptre de l'Empire, il se croiroit à plus forte raison autorisé à

Ses lettres aux Souverains.

fouler à ses pieds les couronnes. Ce fut sur-tout à S. Louis que l'Empereur écrivit avec le plus de force, contre la nullité des procédures faites par le Concile de Lyon. Ces lettres produisirent l'effet qu'elles devoient opérer, & la plûpart des Princes voyant où tendoit la fierté de la cour de Rome, condamnerent hautement la conduite d'Innocent IV, qui les menaçoit tous si Frideric venoit à succomber (3).

De son côté le Souverain Pontife, qui au fond, ne pouvoit se dissimuler l'iniquité de sa conduite écrivit de toutes parts pour soutenir sa prétendue puissance sur le sceptre des Rois, mais toutes ses déclarations ne lui valurent que l'approbation des moines de Citeaux, qui s'attachant plus fortement à lui, parlerent avec insolence de l'Empereur & de ce qu'ils appelloient la justice de sa déposition. Trop élevé, trop grand pour faire quelque attention aux injures d'une troupe de moines, Frideric s'attachoit à mettre dans son parti les Souverains: il envoya des Ambassadeurs à S. Louis pour le prier ou

(1) Monach. Paduanus. *Chronic.* L. 6. 1. *ad ann.* 1245. Spener. L. 6. T. 1. cap. 6.
(2) Spener. Monach. Paduan. *ad ann.* 1245. (3) Petrus de Vineis. *Lib.* 1. *Epist.* 12.

de le ſoutenir, ou du moins de reſter neutre entre lui & la cour de Rome. De tous les Princes qui régnoient alors S. Louis étoit celui qui déſapprouvât le plus la dépoſition de Frideric; il entreprit de reconcilier le Pape & l'Empereur, & dans cette vûe il envoya prier le Souverain Pontiſe, de ſe rendre à Clugny: Innocent IV y alla, eut pluſieurs conférences avec S. Louis & la Reine Blanche, mais reſtant inflexible, il ne voulut entendre à aucun accomodement, au contraire ſa haine s'accroiſſant à meſure que des médiateurs pacifiques s'efforçoient de le fléchir, il écrivit aux Princes & Seigneurs d'Allemagne pour les preſſer d'élire un Empereur, leur offrant toutes ſortes de ſecours & leur promettant même auſſi-tôt que l'élection ſeroit faite 15000 marcs d'argent.

Hiſt. d'Allemagne, 1209 1254.

Soins du Pape pour faire élire un Roi des Romains.

Les Seigneurs d'Allemagne, les Eccléſiaſtiques ſur-tout étoient tentés de déférer à la ſollicitation d'Innocent, mais ils n'oſoient, par la crainte que leur inſpiroit le Duc d'Autriche, Frideric le Belliqueux, qui depuis ſa reconciliation avec l'Empereur s'étoit inviolablement attaché à ſon ſervice. Les efforts & les oppoſitions de ce Prince, ne purent cependant l'emporter ſur les preſſantes inſtances d'Innocent, qui leur faiſoit propoſer, par Philippe de Fontaine Evêque de Florence, ſon Légat, homme hardi, & très-entreprenant, Henri Landgrave de Thuringe, qui fut enfin ſi bien ſervi par les intrigues de l'Evêque de Florence, qu'il fut élu Roi des Romains le 17 de Mai 1246 par les Archevêques de Mayence, de Cologne & quelques autres Seigneurs gagnés par les promeſſes & l'argent de la cour de Rome (1).

Henri Landgrave de Thuringe, élu Roi des Romains. 1246.

Cette Election très-illégale fut à peine conſommée que l'Archevêque ſe mit à prêcher avec tant de véhémence une croiſade contre tous les infidelles à la tête deſquels il mettoit Frideric, qu'à ſes exhortations la plûpart des Princes & des Nobles ſe croiſerent. Très-content de ces nouvelles, le Souverain Pontiſe ſe hâtant de remplir ſes promeſſes envoya au nouveau Roi Henri des ſommes très-conſidérables, qui parvinrent à leur deſtination, malgré la vigilance de l'Empereur qui faiſoit exactement garder tous les paſſages, & toutes les avenues d'Italie en Allemagne. Le nouveau Roi des Romains voyoit outre une foule de Seigneurs & de Nobles, tous les Eccléſiaſtiques & tous les moines dans ſon parti, ce qui lui fit donner par la faction contraire le ſurnom de *Roi des Prêtres*; il indiqua une diete à Francfort; Conrad, fils de Frideric voulut s'oppoſer par les armes à cette aſſemblée, mais ſes troupes furent vaincues, miſes en fuite: le combat ne fut pourtant rien moins que ſanglant, & l'on aſſuroit hautement que ſes ſoldats & ſes officiers même, corrompus par l'argent qu'Innocent leur avoit fait donner, l'avoient abandonné dès le commencement de cette ridicule bataille, qui fut livrée le 4 Août 1246 (2).

Petit ſuccès du nouveau Roi des Romains.

Ce n'étoit point aſſez pour le Pape Innocent qu'une partie de l'Allemagne ſe fût ſoulevée contre Frideric; il le pourſuivoit encore tout auſſi violemment en Sicile, où deux Légats qu'il y avoit envoyés avec des lettres par leſquelles il exhortoit les Siciliens à rompre les ſermens d'obéiſſance qu'ils avoient prêtés à leur Roi, ſouffloient de toute leur puiſſance & excitoient le feu de

(1) Albert. Abb. Stad. *chron. ad ann.* 1248. Spener. To. I. (2) Petrus de Vineis. *Lib.* 6. Cap. 26.

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

la revolte: ils furent puissamment secondés par les Evêques de la Pouille, qui dans leur zele audacieux, allerent jusqu'à conspirer contre la vie de leur légitime Souverain; mais la conjuration fut découverte & elle ne servit qu'à rendre son principal auteur, Innocent IV, plus odieux à tout ce qu'il y avoit en Europe de personnes sages & éclairées (1).

Lettre du Pape au Sultan d'Egypte & réponse du Sultan.

Entraîné par sa haine, le Souverain Pontife ne songeant ni à l'indécence de ses démarches, ni à l'irréparable tort qu'il se faisoit à lui-même par l'atrocité des moyens qu'il employoit, tout entier au desir d'accabler l'ennemi dont il avoit juré la perte, écrivit au Sultan Melicsaleh en Egypte, afin de l'engager à rompre l'alliance qu'il avoit conclue avec l'Empereur, & dans cette occasion la thiare ne rougit point d'offrir de s'unir au croissant contre le premier des Monarques chrétiens: Melicsaleh montrant dans cette circonstance plus de pudeur & d'humanité que le chef de la chrétienté, ne lut qu'avec indignation la lettre du Pontife. Vous nous parlez de Jésus Christ, lui répondit-il, nous le connoissons mieux que vous, & nous l'honorons plus que vous ne faites. Il y a entre nous & l'Empereur une alliance & une amitié réciproque; il ne nous est pas permis de faire aucun traité avec les chrétiens sans le consentement de ce Prince, auquel nous avons envoyé les étranges propositions que vous nous faites.

Quelque surpris que fut Innocent IV de trouver dans un Mahométan une telle fidélité à garder sa parole & ses alliances, la leçon que ce Prince lui donnoit n'excita point en lui les remords qu'elle eût nécessairement excités dans une ame moins cruelle & moins accoutumée aux plus noirs attentats (2).

Cependant l'Empereur craignant que la continuité des bruits calomnieux que la cour de Rome ne cessoit de répandre, ne finît par faire des impressions défavorables & que le soupçon d'hérésie ayant été le motif de sa déposition, les peuples ne le crussent réellement hérétique, se fit examiner par l'Archevêque de Palerme, quelques autres Prélats & deux Freres mineurs, répondit en très-bon Catholique à tous les points sur lesquels il fut interrogé, fit sa confession de foi, l'écrivit, la signa, la remit aux examinateurs, & les pria d'aller offrir au Souveraiu Pontife de se purger en tems convenable du soupçon d'hérésie dont on avoit la lâcheré de le noircir. Ces Examinateurs se rendirent à Lyon; mais Innocent les traita d'abord d'excommuniés, comme envoyés de la part d'un excommunié, qui prenoit faussement la qualité de Roi & d'Empereur. Ce n'est point à raison de ces qualités que nous venons, répondirent avec fermeté les Prélats, nous venons de la part de Frideric comme simple chrétien, pour rendre compte de sa foi & pour certifier son catholicisme. Ils montrerent les pieces dont ils étoient chargés, & offrirent de jurer que Frideric étoit très bon chrétien. Le Pape furieux, prétendit qu'ils n'avoient aucun pouvoir de faire un tel examen, qu'il ne les connoissoit ni comme procureurs de Frideric, ni comme envoyés, & qu'ils méritoient d'être sévérement punis pour un tel attentat. Si quelqu'un

Confession de foi de Frideric II.

(1) Petrus de Vineis. Lib. 2. *Epist.* 10. Fleury. *Hist. Eccl. lib.* 82. (2) Matth Paris. Fleury. *Hist. Eccl.* L. 82.

méritoit d'être puni, c'étoit assurément Innocent IV, qui se dèshonoroit par sa mauvaise foi & son iniquité (1).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Inflexibilité du Pape.

Le tems indiqué pour une conférence qui devoit se tenir à Clugni entre S. Louis & le Pape approchoit: Frideric excédé des conjurations sans cesse renaissantes que formoient contre lui les adhérans de Rome, avoit prié le Monarque François de ménager sa paix avec le dangereux Innocent, & pour l'obtenir il offroit d'aller passer en Palestine le reste de ses jours, & de tâcher d'y recouvrer le Royaume de Jérusalem, pourvu que le Souverain Pontife lui donnât une pleine absolution & qu'il couronnât Empereur Conrad son fils. S. Louis fit les plus grands efforts pour faire accepter ces conditions qui n'étoient, comme on voit, rien moins que favorables au chef de l'Empire; mais il ne put rien obtenir, & l'inflexibilité du Souverain Pontife pénétra S. Louis d'indignation (2).

Troubles en Allemagne.

Frideric en butte à tout ce que la calomnie a de plus odieux, ayant à repousser en Allemagne le rival que les intrigues d'Innocent & la corruption de quelques Electeurs lui avoient suscité, environné de traîtres & de conspirateurs payés d'avance pour attenter à ses jours, étoit dans la plus violente situation: mais il lui restoit encore un brave & puissant défenseur en Allemagne, Frideric le Belliqueux, qui s'opposoit avec succès à toutes les entreprises du Landgrave de Thuringe, élu Roi des Romains: mais la fortune avoit abandonné la cause de l'Empereur, & pour comble de malheur, la mort enleva le Duc d'Autriche, & cet événement remplit l'Allemagne de troubles, de discordes, de factions & de guerres civiles: car Frideric le Belliqueux ne laissant point d'enfans, une foule de Princes firent valoir leurs prétentions sur le duché d'Autriche. En la personne de Frideric le Belliqueux s'étoit éteinte la branche aînée de la maison de Baviere; la branche cadette régnoit en Baviere en la personne d'Otton l'Illustre, qui, par son mariage avec Agnés, fille unique du Comte Henoi avoit réuni le Palatinat à la Baviere. Otton l'Illustre ne supposant point que la succession de Frideric le Belliqueux pût lui être disputée, envoya Louis le Sévere son fils en Autriche pour en prendre possession; mais à peine Louis le Sévere avoit recueilli cette riche succession, que deux Princesses issues des derniers Ducs de Baviere Autriche, se mirent sur les rangs, & ces deux Princesses étoient, l'une Marguerite, veuve de Henri, Roi des Romains, fils de Frideric II, & qui étoit fille du Duc Léopold VII, pere de Frideric le Belliqueux, l'autre Gertrude, épouse de Herman, Markgrave de Bade, & fille du Duc Henri III, frere de Frideric le Belliqueux. Les Etats d'Autriche reconnurent aussi la légitimité des droits de ces Princesses; mais cette multiplicité de Souverains remplissant le pays de troubles & de confusions, les Etats d'Autriche envoyerent en Italie demander un Régent à l'Empereur, qui commit cette régence à Otton l'Illustre. Otton ni Louis le Sévere son fils ne purent se soutenir en Autriche, dont les habitans rappelerent le mari de Gertrude, Herman, Markgrave de Bade; il y mourut & Frideric son fils trop jeune pour y soutenir ses droits, ne put s'opposer aux entreprises que divers Princes y formerent.

Prétentions de divers Princes au Duché d'Autriche.

(1) Apud Rainald. Fleury. Spener. *ad ann.* 1246.

(2) Matth. Paris. Spener, Fleury. *loco citato.*

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

Le plus puissant de ces Princes ambitieux de s'emparer de l'Autriche étoit Wenceslas III, Roi de Bohême: mais il n'avoit aucun titre; & pour s'en faire un, il maria son fils Premislas III à Marguerite, fille de Léopold VII, & veuve d'Henri, Roi des Romains. Ce mariage fut à peine célébré que Wenceslas s'empara du duché, & fit prêter serment de fidélité par les Autrichiens. On verra dans la suite à quoi aboutit l'entreprise de Wenceslas, en apparence si bien concertée (1).

Innocent IV regardant Frideric II comme entierement abattu, triomphoit, & supposant qu'il ne manquoit plus à sa gloire que de faire couronner solemnellement sa créature, Henri Landgrave de Thuringe, il avoit déja donné ses ordres pour cette cerémonie, mais Conrad, aussi Roi des Romains ne perdoit point de vûe son rival & celui de son pere: il se rendit suivi d'une nombreuse armée aux environs du lieu où devoit se faire le couronnement; Henri qui pour avoir vaincu une fois le fils de l'Empereur, se regardoit comme infiniment supérieur, s'y rendit aussi à la tête de ses troupes, trop assuré de vaincre encore: les deux armées ne furent pas plutôt en présence, que la bataille s'engagea, & la fortune qui parut d'abord favoriser Henri, l'abandonna au moment même où il regardoit son triomphe comme infaillible, il fut cruellement battu, contraint de prendre la fuite, & il mourut très peu de jours après, soit des blessures qu'il avoit reçues soit de honte ou de dissenterie, comme l'ont assuré quelques auteurs (2).

Défaite & mort d'Henri, Roi des Romains.

La nouvelle de la mort d'Henri pénétra de douleur le Souverain Pontife: mais cet événement ne le déconcerta point, & envoyant quatre Légats, l'un en Allemagne pour y faire procéder à une nouvelle élection, l'autre en Italie, un autre en Espagne, & le quatrieme en Norvege, il leur donna ordre de faire réitérer de toutes parts l'excommunication & l'anathême contre l'Empereur & ses adhérans, & de souffler de toutes parts l'esprit de haine & de vengeance qui l'animoit lui-même. Mais tandis qu'Innocent excitoit de toute sa puissance les feux de la rebellion & ceux de la plus violente des guerres, il étoit lui-même menacé de périr par le fer de quelques conjurés, qui avoient tramé une conspiration contre sa vie. Frideric mécontent de Raoul l'un de ses officiers, l'avoit chassé, & Raoul s'étant rétiré à Lyon se trouva par hazard logé dans la même hôtellerie où étoit depuis quelques jours Gautier d'Ocre, conseiller de l'Empereur. L'officier congédié raconta ses malheurs à Gautier, qui lui dit que le meilleur moyen qu'il eût de regagner les bonnes graces de son maître, étoit de tuer le Pape. Raoul goûta beaucoup ce conseil, & ces deux conspirateurs firent entrer dans leur complot Renaud leur hôte, qui, lié avec plusieurs officiers d'Innocent promit de leur folliciter l'entrée de la chambre où couchoit le Souverain Pontife. Les trois conspirateurs bien affermis dans leur complot, n'attendoient plus que le moment de l'exécution, quand Gautier d'Ocre qui ne faisoit que diriger les deux autres par ses conseils, les voyant bien instruits & sur-tout inébranlables dans leur résolution, crut sa présence peu nécessaire, & s'en retourna à la cour de l'Empereur;

Conspirations contre le Pape.

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ.* Tom. I. Lib. 6. Cap. 10. *Chron. Austras. ad ann.* 1246.
(2) Monach. Paduan. Matth. Paris. Spener. *ad ann.* 1247.

pereur; Renaud le plus intrépide des deux conjurés, tomba inopinément malade, & agité par ses remords, il découvrit tout à son confesseur; peu de momens après il expira. Le confesseur dès que Renaud fut mort, alla tout révéler au Pape, qui fit saisir Raoul, & par la violence de la torture lui arracha l'aveu du complot.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Nouvelle conjuration contre Innocent IV.

Le Souverain Pontife n'étoit pas encore remis de la crainte que lui avoit causé le danger qu'il venoit de courir, que l'on prit à Lyon deux Chevaliers Italiens, qui, sans attendre qu'on les pressât par les tourmens, déclarerent qu'il y avoit dans les murs de la ville quarante autres bons Catholiques & braves Chevaliers qui s'étoient obligés par serment de poignarder le Pape, & que rien au monde ne les empêcheroit, même quand Frideric n'existeroit pas d'accomplir cette bonne œuvre, qu'ils regardoient comme agréable à Dieu & très-utile aux hommes: cette déclaration effraya si fort le Souverain Pontife que dès lors, il n'osa plus sortir de sa chambre, où il se faisoit garder nuit & jour par cinquante hommes & d'où il ne s'éloignoit pas même pour aller dire la messe (1).

Guillaume de Hollande est élu Roi des Romains.

D'après l'aveu de tous les conspirateurs qui avoient été pris, Frideric n'avoit aucune connoissance de ces conjurations; mais l'occasion de le calomnier étoit trop favorable pour qu'Innocent la laissât échapper; aussi ne manqua-t-il point à écrire à tous les Souverains que le monstre qui se disoit Empereur, vouloit absolument renverser l'Eglise, & en poignarder le chef, contre lequel il étoit convaincu d'avoir envoyé plusieurs assassins. Innocent ne s'en tint pas à ces calomnies, & par ses ordres Pierre Capoche son Légat en Allemagne, rassemblant à Nuits les Evêques qui voulurent s'y rendre, il y fit procéder à l'élection d'un Roi des Romains, & Guillaume, frere de Florent, Comte de Hollande réunit les suffrages de tous ces prêtres & de quelques comtes.

Guillaume, jeune Seigneur d'environ vingt ans, d'une naissance illustre, & allié aux plus puissantes maisons, étoit tel que le desiroit le Souverain Pontife. Le Duc de Brabant son oncle, les Comtes de Gueldre & de Los, les Archevêques de Mayence, de Cologne & de Breme, ainsi que les Evêques qui l'avoient élu se déclarerent pour lui; mais la plûpart & les plus puissans des Seigneurs d'Allemagne demeurerent fideles à Frideric, indignés qu'aux ordres de l'inique Innocent IV, quelques Evêques eussent été assez audacieux pour s'arroger le droit de disposer de la couronne Impériale (2).

L'Empereur reçut avec indifférence la nouvelle de l'élection de Guillaume, qu'il ne craignoit pas; cette nouvelle ne le détourna point du projet qu'il avoit formé d'aller à la tête de ses forces à Lyon même, où son implacable ennemi ne cessoit de le foudroyer; & en effet il s'avança jusqu'à Turin, & donna par cette marche les plus vives inquiétudes au Souverain Pontife, auquel S. Louis écrivit, qu'il ne craignît rien, & qu'il étoit prêt à voler, ainsi que ses trois freres, à la tête de toutes ses forces, au secours de sa personne & de Lyon. Mais le Pape n'eut pas besoin pour dissiper cet orage du secours François: ses parens & ses amis que l'Empereur avoit chassés de Par-

(1) Matthieu Paris *ad ann.* 1247. Fleury. *Hist. Eccl.* L. 82. (2) Albert. Abb. Stad. Spener. *Hist. Germ. Univ. ad ann.* 1247.

me, profitant de son absence, y entrerent, en tuerent le Gouverneur, & engagerent les habitans à lever l'étendard de la revolte (1).

Rebellion des Parmesans & Siege de Parme.

Le Légat de Lombardie & le Cardinal Octavien que le Pape venoit d'envoyer aux Parmésans, les seconderent puissamment, soit en argent, soit par les troupes qu'ils firent venir de tous côtés; à cette nouvelle Frideric enflammé de colere & dont aucun événement n'eût du arrêter l'entreprise sur Lyon, retourna sur ses pas, dans le dessein d'essayer par les chatimens des Parmésans toutes celles d'entre les villes d'Italie qui seroient tentées d'imiter cet exemple; & afin que Parme n'échappât point à sa vengeance, il alla établir son camp sous ses murs, lui donna la forme d'une ville qu'il nomma *Victoire* y fit construire une église qu'il dédia à *S. Victor*, & un palais où il fit battre des pieces de monnoye qui furent appellées *Victorins*. Tant d'assurances qu'il se donnoit à lui-même d'un triomphe infaillible allarmerent les Parmésans, qui redoutant les effets de la colere du Monarque, lui envoyerent faire des propositions & allerent même jusques à offrir de se rendre à discretion: mais l'inflexible Frideric ne voulut rien entendre, & la dureté de ses réponses, la violence de ses menaces, loin d'abattre le courage des assiégés leur firent prendre la résolution de s'ensevelir sous les murs de leur ville, plutôt que de se rendre. Les Guelses accoururent de toutes parts à leur secours, tandis que les Gibelins alloient en foule accroître le nombre des assiégeans (2).

Resistance des assiégés.

L'Empereur ne doutoit pas qu'Innocent ne soutînt les assiégés, & pour lui témoigner à quel point il méprisoit & ses efforts & ses menaces & ses foudres, il fit publier une ordonnance par laquelle tout ecclésiastique qui, sur les ordres ou la défense du Pape, refuseroit de célébrer les offices divins, seroit chassé & dépouillé de tous ses biens patrimoniaux & ecclésiastiques. Par la même ordonnance, il étoit défendu à tout réligieux de passer d'une ville à une autre sans être muni de lettres testimoniales des magistrats de la ville qu'il auroit quittée, lesquelles contiendroient uue attestation de leurs bonnes mœurs & de leur attachement à l'Empereur. Quant à la derniere partie de cette ordonnance, il étoit manifeste que Frideric n'excédoit pas les droits de son autorité, & que la prudence exigeoit de lui qu'il s'assurât des moines, dont il avoit de si fortes raisons de se défier. A l'égard de l'injonction de célébrer les offices divins malgré la défence du Souverain Pontife, il étoit tout aussi manifeste que Frideric empiétoit sur l'autorité spirituelle, & s'enqueroit de choses qui ne le regardoient pas. Mais Innocent avoit tant de fois usurpé sur les droits de la Royauté, qu'il n'étoit pas étonnant que le fier ennemi qu'il vouloit opprimer, entreprît aussi sur les fonctions de la Thiare. (3) aussi le Pape à la nouvelle de ce nouvel attentat ne gardant plus de mesures, envoya ordre à ceux des Evêques d'Allemagne qui s'étoient déclarées pour lui, de prêcher & faire prêcher publiquement la croisade contre Frideric & Conrad son fils, comme impies, hérétiques, ennemis de la foi & oppresseurs de la liberté de l'Eglise.

Ordonnances publiées par ordre de l'Empereur.

(1) Monach. Paduan. Petrus de Vineis. *Lib.* 2. *Epist.* 49. (2) Spener. *Hist. Germ. Univ. ad eudem annum.* (3) Fleury. *Hist. Eccl.* L. 82. Petrus de Vineis. L. 1. *Epist.* 4.

Ce dernier trait de la haine d'Innocent IV, causa les plus grands troubles en Allemagne & embrasa la Bohême des feux de la guerre civile; car le Roi Wenceslas III qui défendoit la cause du Souverain Pontife, voulut contraindre ses sujets à s'armer contre l'Empereur; mais Wenceslas lui-même étoit détesté de la plûpart des Bohémiens, & sur-tout des Seigneurs qui, à cette occasion, se revolterent contre lui. & attirerent dans leur parti Premislas, fils ainé du Roi, que l'on vit à la tête des mécontens exciter contre son pere les peuples & les grands. L'Evêque de Ratisbonne fut l'un de ceux qui prêcha le plus violemment contre Frideric, mais il ne fut point heureux, les habitans de Ratisbonne tenoient pour l'Empereur, ils mépriserent les déclamations de leur Evêque; il les excommunia, ils le huerent, continuerent de célébrer ou d'entendre les offices divins, & défendirent à tout croisé sous peine de la vie, de paroître avec la croix sur ses habits (1).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254

Dissentions en Allemagne.

Le Souverain Pontife furieux contre les habitans de Ratisbonne, envoya contre eux à leur Evêque une bulle qui paroissoit avoir été dictée dans des accès de rage, & par laquelle ne se contentant point de les excommunier, de les priver de tous effets civils, de les déclarer incapables de rien posséder sur la terre, il ordonnoit que cette punition s'étendît jusques à la quatrieme génération des coupables: jamais l'audace & la démence n'avoient été poussées jusqu'à cet excès de folie: aussi cette bulle acheva-t-elle de décréditer Innocent en Allemagne & en Suabe, où les ecclésiastiques en vinrent à mépriser si hautement les foudres du Vatican, que l'un d'eux, assemblant au son des cloches dans la ville de Hall le peuple & les seigneurs des environs, prêcha contre Innocent, qu'il soutint être convaincu d'hérésie, contre les évêques qu'il déclara tous simoniaques, contre les prêtres qu'il prétendit n'avoir aucune sorte de pouvoir de lier ni de délier, & sur-tout contre les moines qu'il accusa de pervertir l'Eglise par leur fausse doctrine, de la plonger dans l'ignorance & la superstition, & de la déshonorer par leur scandaleuse conduite (2).

Fureur outrée d'Innocent IV. 1248.

Toutefois si la cause de Frideric triomphoit en Allemagne, il s'en falloit de beaucoup qu'elle fût aussi florissante en Italie. Il avoit fait une grande faute, en suspendant sa marche vers Lyon pour venir reduire Parme; il en commit une plus grande encore par la confiance entiere où il étoit de s'emparer de cette ville aussi-tôt qu'il le voudroit. Cette imprudente confiance lui fit négliger les précautions les plus ordinaires; trop sûr de vaincre, il pressoit mollement le siege, & perdoit les jours à s'amuser à chasser dans les bois & les plaines des environs. Les assiégés profitoient habilement de cette négligence; faisoient de petites sorties, où ils avoient toujours l'avantage, les Impériaux daignant à peine les repousser. Encouragés par ces succès réitérés, les Parmésans firent enfin une sortie générale, & pénétrant aux portes de Victoire, qu'ils trouverent sans défense, ils entrerent dans le camp, y firent un affreux massacre, allerent droit à la tente de l'Empereur, qui eut à peine le tems de se sauver suivi du débris de son armée, & laissant au pouvoir des vainqueurs tout son bagage, sa couronne, son trésor, & le mal-

Défaite de Frideric devant Parme.

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* T. 17. L. 82. (2) *Chronicon.* Alberti Abb. Stad. *ad ann.* 1248.

heureux Thadée de Sessa, que les Parmésans irrités massacrerent & mirent en pieces (1).

Furieux de cet échec, qui à la vérité affoiblit sensiblement sa puissance en Lombardie, l'Empereur s'en vengea cruellement sur Marcellin Peta, Evêque d'Arezzo, prélat fanatique, & Général des troupes Guelfes dans la Marche d'Ancone : il y avoit quelques jours qu'il avoit été pris les armes à la main par les Impériaux, & Frideric irrité de la honte qu'il avoit essuyée devant Parme, envoya ordre de pendre Marcellin : on se hâta d'exécuter cet ordre, & pendant que les officiers conduisoient le prélat au supplice, ils lui firent entendre que pour sauver sa vie, il n'avoit qu'un moyen, celui d'excommunier le Pape & de jurer fidélité à Frideric. Marcellin Peta parut se porter à cette proposition, on le conduisit sur une éminence, & là devant l'armée & une foule de peuple l'intrépide, ou si l'on veut le fanatique Evêque prononça l'excommunication contre l'Empereur, essuya sans proférer un mot les tourmens les plus cruels, à la suite desquels il périt au gibet. Le Cardinal Reinier publia la relation de cette cruauté, avec un discours injurieux à l'Empereur, contre lequel il exhortoit tous les chrétiens à la croisade ; mais les partisans d'Innocent se signaloient de leur côté par tant d'atrocité, & de débordemens que l'on ne fit aucune attention au libelle du Cardinal Reinier (2).

Sa vengeance sur l'Evêque d'Arezzo.

Saint Louis, de tous les Souverains de la chrétienté celui qui désiroit le plus sincerement de voir finir la violente querelle entre le Sacerdoce & l'Empire, ayant, malgré les remontrances des Seigneurs de son Royaume & les prieres de la Reine Blanche sa mere, fixé à la Pentecôte de cette même année 1248 son départ pour la terre sainte, faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour inspirer au Pape des sentimens pacifiques : dans cette vûe le Monarque se rendit à Lyon & sollicita vivement le Souverain Pontife d'accepter les conditions d'accommodement que Frideric offroit : Innocent refusa de se laisser fléchir & S. Louis très-affligé de cette obstination, se rendit de Lyon à Aigues-mortes, où son zele imprudent le porta à s'embarquer pour la Palestine.

Efforts inutiles de S. Louis pour adoucir le Pape.

L'Empereur fut d'autant moins faché des derniers refus d'Innocent, que Conrad paroissoit avoir fixé en Allemagne la supériorité des armes du côté de son pere. Guillaume de Hollande élu Roi des Romains, voulut se faire couronner à Aix la Chapelle, mais l'entrée de cette ville lui fut interdite par Conrad qui en étoit le maître ; le Légat Octavien, Archevêque de Cologne & quelques autres Seigneurs tenterent d'ébranler la fidélité du jeune Prince & à le détacher du parti de l'Empereur. Des traîtres tels que vous, leur repondit Conrad, pensent-ils qu'ils me feront manquer à ce que je dois à mon pere ? Le compétiteur de Frideric fut obligé d'assiéger Aix la Chapelle, & ce pays fut le théâtre d'une guerre funeste ; Mayence, Cologne, Strasbourg soutenoient la cause de Guillaume ; Metz, Spire, Worms & le reste des villes du Rhin, celles de Suabe & de Baviere étoient armées pour Frideric & son fils : mais chaque jour le parti de Guillaume grossissoit, par les intrigues des moines & par l'argent que la cour de Rome ne cessoit d'envoyer. Inno-

Hostilités entre Guillaume de Hollande & Conrad.

(1) Æneas Sylvius *Hist. Frider.* III. (2) Matth. Paris. Fleury *Hist. Eccl.* L. 83.

cent donna ordre à son Légat Capoche de dispenser les Frisons du vœu qu'ils avoient fait de passer à la terre sainte, à condition qu'ils serviroient dans la croisade publiée contre l'Empereur. Pendant ce tems là le jeune Conrad se défendoit avec la plus grande valeur à Aix la Chapelle contre les troupes réunies de Guillaume de Hollande: mais le nombre des assiégeans s'accroissoit de jour en jour, & les vivres étoient interceptés aux assiégés, qui, après avoir souffert pendant plusieurs jours tout ce que la famine à de plus accablant, furent contraints enfin d'ouvrir les portes à Guillaume, qui le 1er Novembre 1248 y fut couronné par l'Archevêque de Cologne (1).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Bulle violente d'Innocent IV.

Quelque supériorité néanmoins qu'eussent en Italie les armes des villes rebelles sur les troupes Impériables, le Souverain Pontife craignoit toujours qu'il ne prît une seconde fois envie à Frideric de venir le surprendre à Lyon, & pour se mettre autant qu'il lui étoit possible à l'abri du danger, il fit publier une bulle par laquelle il étoit ordonné à tout fidele de renouveller tous les ans le serment de la paix prescrit par les anciens Conciles & d'ajoûter à ce serment celui de ne secourir en aucune maniere le schismatique Frideric, de ne lui obéir en rien & de refuser même de le recevoir, sous peine aux refractaires d'être déclarés infames, excommuniés, &, comme lui, perturbateurs de la paix de l'Eglise (2).

Conspiration contre l'Empereur. 1249.

Ces moyens violens, cet abus de la foudre ecclésiastique si fréquemment lancée n'intimidoient ni Frideric ni aucun de ses adhérans, & vraisemblablement le chef de l'Empire eût fini par reprendre tout l'avantage sur la faction opposée, si la haine d'Innocent IV n'eût employé pour l'arrêter une voie, plus horrible à la vérité, mais aussi plus efficace; du moins en fut-il hautement accusé, même par ceux des chroniqueurs contemporains qui en ont parlé avec le plus de modération. Depuis quelques jours Frideric étoit retenu dans la Pouille, par une maladie qui avoit déjà fait assez de progrès, pour donner des craintes sur sa vie: on lui ordonna de prendre une purgation. Pierre de Vignes, le plus intime de ses confidens; qui lui devoit tout, qui jouissoit à sa cour de la plus grande considération; l'ingrat Pierre de Vignes corrompu par l'argent de la cour de Rome, corrompit à son tour le médecin chargé de préparer la purgation ordonnée & y fit mêler du poison. Par bonheur Frideric fut averti à tems du complot des deux traîtres, qui vinrent en effet lui présenter le funeste breuvage. Il refusa de le prendre, Pierre de Vignes affectant le zele le plus vif, le conjura d'user de ce remede, & le médecin ne manqua point à appuyer les pressantes raisons du confident: alors l'Empereur par l'ordre de qui plusieurs gardes s'étoient placés derriere les coupables, qui ne pouvoient plus échapper, ordonna au médecin de boire le premier de cette purgation. Les deux scélérats pâlirent: cependant le médecin obligé d'obéir, prit la coupe, s'avança vers l'Empereur, feignit de faire un faux pas & en tombant répandit la plus grande partie du breuvage: la feinte étoit grossiere: on se saisit des deux criminels; pour achever de les convaincre, on fit boire le reste de la purgation qui étoit au fond de la coupe à deux assassins condamnés au dernier supplice, & ils expirerent à l'in-

(1) Matth. Paris. Rainald. *Fragmentum Vatisianum.* pag. 92. (2) Fleury. *Hist. Eccl.* L. 83. Spener. *ad ann.* 1248.

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

Les conspirateurs sont punis.

ſtant même. Frideric fit pendre le médecin, & ce genre de mort étoit trop doux pour un tel crime. Pierre de Vignes eut les yeux crevés & fut livré aux Piſans qui le déteſtoient, & qui ſe diſpoſoient à lui faire ſouffrir la mort la plus cruelle: il les prévint & ſe caſſa la tête contre la colonne à laquelle on l'avoit attaché (1). Ainſi périt le plus cher & le plus ingrat des confidens de Frideric. Il s'étoit fait une très-grande réputation, & bien des gens encore le mettent au nombre des plus illuſtres écrivains du XIII Siecle: les ouvrages qu'il a laiſſés & qui nous ont ſervi à nous-mêmes, ſont eſtimables ſans contredit par l'exactitude des faits & des événemens; mais par la barbarie du ſtile, par la mauvaiſe & très-groſſiere latinité de l'auteur, ils ſont infiniment au-deſſous de ſa célébrité. Pierre de Vignes racontoit groſſierement mais exactement ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux, voilà tout ſon mérite: du reſte, il étoit dépourvu de connoiſſances & ſur-tout d'agrément.

Chagrins de Frideric II.

Frideric avoit eu pour ce traître une véritable amitié; il l'avoit comblé de bienfaits, & ce trait d'ingratitude pénétra ſon ame de triſteſſe. Bientôt il eut à éprouver de nouveaux chagrins. Entius, Roi de Sardaigne, ſon fils & ſon plus ferme appui, par ſa valeur & ſon activité, fut pris dans une embuſcade par les Bolonnois, contre leſquels il marchoit; ils le jeterent en priſon & l'y retinrent juſqu'à ſa mort, quelques offres que leur fit l'Empereur, qui dans le même tems vit périr dans la Pouille un autre de ſes fils naturels qu'il chériſſoit auſſi fort tendrement. Tant de fâcheux événemens abattirent ſon courage & il étoit plongé dans la douleur, quand il fut attaqué d'une maladie contagieuſe qui ravageoit alors l'Italie, & que l'on appelloit le feu ſacré: accablé par les chagrins encore plus que par la violence du mal, il n'avoit pas aſſez de motifs d'être attaché à la vie, pour voir avec effroi les approches de la mort. Il offrit au Pape les conditions de paix les plus avantageuſes: mais l'implacable Innocent rejeta durement ſes propoſitions & maudit encore l'Empereur: Innocent fut maudit lui-même de l'Europe preſqu'entiere, qui ne pouvoit lui pardonner cet excès d'atrocité (2).

Atroce inflexibilité du Pape. Maladie & teſtament de Frideric II.

La réponſe inſultante d'Innocent ranima Frideric, il hâta les préparatifs d'une nouvelle expédition qu'il vouloit entreprendre, tout malade qu'il étoit; mais au tems même où il ſe propoſoit de mettre ſon projet à exécution, ſa maladie devint ſi violente, qu'il prévit qu'il ne lui reſtoit que peu de tems à vivre; il fit ſon teſtament tel que nous l'avons rapporté dans notre Hiſtoire de Naples & de Sicile. (3)

Il paroît ſe rétablir, & il meurt. 1250.

Après avoir ainſi diſpoſé de ſes couronnes, Frideric ne ſongea plus qu'à ſe préparer à la mort, & il s'y diſpoſa avec la réſignation la plus exemplaire; il reçut l'abſolution & les derniers ſecours de l'Egliſe des mains de l'Archevêque de Palerme, néanmoins contre toute eſpérance ſa maladie perdit tout-à-coup ſa violence, ſes forces parurent ſe rétablir, on le croyoit hors de danger, & le 12 de Décembre 1250, il ſe croyoit lui-même ſi bien rétabli, qu'il réſolut de ſortir dès le lendemain matin; mais ce jour là même, on le trouva mort dans ſon lit à Florenzuola, dans la Pouille. Il courut pluſieurs

(1) Pandulphus Allenutius. *Hiſt. Neapol.* L. 4. p. 178. (2) Fleury. Lib. 83. Spener. *Hiſt. Germ. Univ. ad ann.* 1250. (3) Notre Tom. 37. p. 106. Alb. Stad. Spener Fleury. *Hiſt. Eccl. ad eund. ann.* 1250. *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, par M. d'Egly. *Hiſt. de Naples & de Sicile.* p. Giannone.

bruits au sujet de sa mort, qui en effet, étoit inattendue. De tous ces bruits celui qui s'accrédita le plus fut que Mainfroi son fils-naturel, qu'il aimoit tant, impatient de s'emparer du Royaume du Sicile, & du trésor que son pere y avoit rassemblé, l'avoit étouffé au moyen d'un oreiller qu'il lui avoit tenu fortement comprimé sur la bouche: mais ce crime est trop affreux, pour que l'on puisse ajoûter foi à une accusation, destituée de preuves, & que la conduite même de Mainfroi paroît avoir si fort décréditée. (1)

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Ses enfans legitimes.

Frideric n'avoit que 55 ans à sa mort, il en avoit régné 51 en Sicile, il y avoit 35 ans qu'il occupoit le trône Impérial, & 24 celui de Jérusalem. Il avoit eu trois femmes; de Constance, fille d'Alphonse, Roi de Castille, il avoit eu Henri, élu Roi des Romains & mort en prison dans la Pouille; d'Yolande, fille de Jean de Brienne il avoit eu Conrad; & d'Isabelle fille de Jean sans-terre, Roi d'Angleterre, il avoit eu le jeune Prince Henri. On a dit, mais il n'est pas prouvé qu'il avoit eu trois autres femmes légitimes: il est mieux constaté qu'il eut beaucoup d'enfans naturels; mais de tous ceux-ci, Mainfroi fut le seul qui se distingua par la suite. Il eut aussi une fille légitime, Marguerite qui fut mariée au Landgrave de Thuringe, dont elle avoit eu deux enfans, Frideric & Dictman; elle fut si peu aimée de son mari, qu'il tenta de s'en défaire, & donna ordre à des assassins de la mettre à mort auprès du château de Wartbourg, où elle faisoit sa résidence: elle en fut avertie à tems, & se sauva; mais avant que de prendre la fuite, elle mordit à la joue son fils ainé, afin qu'il se souvint un jour de venger sa mere, par l'empreinte de ses dents sur son visage, ce qui lui valut dans la suite le surnom de *Mordu* (2). Il répondit à l'attente de sa mere, & chassa en effet son pere de ses états, dont il resta seul possesseur par la mort de son frere Dictman. L'Empereur Frideric II avoit aussi une fille bâtarde, sœur de Mainfroi, & qui fut mariée à Jean Vatace, Empereur de Constantinople: elle ne fut point heureuse, par l'humiliante préférence que son époux donna à l'une de ses concubines, à laquelle il faisoit porter les ornemens Impériaux.

Et naturels.

A juger Frideric d'après les différens portraits que nous en ont laissés quelques écrivains de son tems attachés à la cour de Rome, ou d'après les dénonciations & les traits odieux consignés dans les bulles & les lettres du Pape Innocent IV, jamais il n'exista de tyran aussi avidement oppresseur de l'humanité: à les en croire, Frideric fut un monstre de cruauté, d'ambition & de scélératesse; blasphémateur audacieux, impie, sacrilege, il se jouoit également du ciel & des hommes. Mais la plûpart des historiens qui n'ont été aux gages ni du chef de l'Eglise, ni du chef de l'Empire; parmi ceux même qui se sont montrés les moins défavorables aux prétentions outrées de la cour de Rome, ces portraits dessinés par la haine, ne sont rien moins que ressemblans; & à quelques défauts près, que la vérité de l'histoire ne permet ni de taire ni de dissimuler, Frideric fut sans contredit le plus sage & le plus éclairé des Princes de son siecle: à une figure agréable & vraiment majestueuse, disent les chroniqueurs contemporains, il unit les plus brillantes qualités de l'esprit, Protecteur déclaré des sciences & des arts, il ne cessa de culti-

Son caractere.

(1) Fleury. *Hist. Eccl.* L. 83. Albert. Abb. Stad.

(2) Spener. *Hist. Germ. Univ.* L. 6. cap. 10.

Sect. VI. Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

ver, même au milieu des orages dont il fut perpétuellement environné, les plus utiles connoiſſances, il parloit avec une égale facilité toutes les langues de l'Europe: le Latin, l'Italien, l'Allemand, l'Eſclavon, le François, l'Eſpagnol & le Turc lui étoient également familiers, ainſi que la langue Grecque, connue de très-peu de ſavans dans le XIII ſiecle (1).

C'étoit par goût que Frideric II, avoit dès ſa jeuneſſe cultivé ces diverſes connoiſſances, mais il ne voulut s'inſtruire que pour rendre ſes peuples plus heureux. Peu-content d'avoir fait rédiger par Pierre de Vignes les conſtitutions Siciliennes, il ajoûta à ces anciennes conſtitutions des Princes Normands, des loix ſages & qui ſuppoſent dans le légiſlateur les plus rares lumieres. Il fonda une Univerſité qui par les encouragemens qu'il lui donna devint bientôt fameuſe; on ſçait auſſi que ce fut à cet Empereur que l'Ecole de Salerne, dut le premiere verſion latine des œuvres d'Ariſtote, qui fut publiée en Europe; c'étoit lui qui l'avoit fait faire ſur les manuſcrits Grecs & Arabes; & cette traduction qui lui avoit couté tant de recherches, de ſoins & de dépenſes, il eut la générosité de la donner à l'Académie de Bologne. Ce fut lui qui procura la traduction du Grec & de l'Arabe, de l'*Almageſte* de Ptolemée en Latin. Il compoſa divers traités, deux entre autres, l'un ſur la nature & la maniere d'élever & de gouverner les animaux, l'autre ſur la chaſſe au Faucon, genre de chaſſe ignoré en Europe. On lit auſſi parmi les opuſcules de Pierre de Vignes quelques pieces de Poéſie en langue Toſcane, qui ſont de Frideric, & d'autant plus aiſées à reconnoître, que l'élégance & l'urbanité qui les caractériſent, forment un contraſte frappant avec la groſſiereté du ſtile de Pierre de Vignes (2).

Ses heureux efforts pour le progrès des ſciences.

Ses ouvrages.

On convenoit univerſellement que Frideric tenoit de la nature & de l'éducation les talens les plus diſtingués; quoique ſes ennemis lui refuſoient les qualités du cœur; & ce fut ſur-tout à ce ſujet qu'ils lui ont prodigué les plus atroces calomnies: mais la vérité eſt que presque tous les jours de ſon long regne furent ſignalés par des bienfaits; la vérité eſt qu'il ne tint point à lui que ſes peuples ne fuſſent tous heureux; ce ne fut pas lui, du moins ſous le pontificat d'Innocent IV, qui fut la cauſe & l'inſtigateur des guerres malheureuſes qui déchirerent l'Empire, il n'ajoûta que forcément aux anciens impôts, & il fut toujours le premier à offrir la paix à ſes perſécuteurs, qui rejeterent conſtamment ſes propoſitions. Il ne voulut ni avilir la majeſté de l'Empire, ni quant à l'exercice des droits de ſa dignité, reconnoître de ſupérieur. Ce furent là les ſeules cauſes de la haine implacable que le Pape Innocent IV & ſes adhérans lui vouerent; car du reſte, les faits prouvent que Frideric étoit auſſi rempli de zele pour la Religion, qu'il étoit plein d'horreur & de mépris pour l'ambition, les injuſtices, & les énormes vexations des chefs de l'Egliſe; les faits prouvent que juſqu'aux derniers momens de ſa vie, il ne perdit jamais de vue les dogmes de la religion; & la raiſon nous apprend qu'il pouvoit, ſans ceſſer de reſpecter la foi, faire une juſte guerre au Souverain Pontife & à ſes partiſans (3).

Ses bonnes qualités.

Il eſt vrai que plus d'une fois l'Empereur Frideric II parut dur & même cruel

(1) Dumay *Etat de l'Empire.* Spener. *Hiſt. Germ. Univ. ad ann.* 1250. *Hiſt. Univ.* Tom. 37. p 107. (2) Maimbourg. *Hiſt. de la décadence de l'Empire.* Alb. Abb. Stad. (3) Maimbourg. Spener. Dumay. *Etat de l'Empire.*

Hist. d'Allemagne. 1209-1254.

cruel envers les miniſtres de l'Egliſe, & nous ne nions pas qu'il dépouilla pluſieurs Evêques de leurs biens & même qu'il alla juſques à en faire mourir quelques autres, & ſur-tout l'Evêque de Calvi, qu'il fit pendre: mais cet Evêque étoit le plus cruel de ſes calomniateurs & c'étoit lui qui l'avoit noirci avec le plus d'indignité au Concile de Lyon. Ce n'eſt cependant pas que nous prétendions juſtifier la rigueur outrée que ce Monarque exerça dans les dernieres années de ſa vie contre une foule de Prêtres & de Moines; car il n'eſt que trop vrai, qu'il leur rendit haine pour haine, & qu'il abuſa plus d'une fois de la ſupériorité que la force lui donnoit ſur eux. Mais enfin, ne peut-on pas dire qu'il ne devint cruel à leur égard que par les attentats qu'ils ne ceſſoient point de former contre ſes droits les plus ſacrés & même contre ſa vie; eût-il été auſſi cruel, s'il n'eût pas eu à lutter contre les miniſtres d'un Pape qui employoit tour à tour contre lui le fer des aſſaſſins, les anathêmes de l'Egliſe & le poiſon des traîtres? (1)

Son zele pour la Religion.

Ses défauts.

Quelques éloges néanmoins que nous paroiſſe mériter Frideric, il y auroit en nous de la partialité ſi nous diſſimulions ſes défauts; il en eut, quelques-uns même terniſſent l'éclat de ſa gloire. Il fut artificieux, il contracta plus d'une fois & ſans néceſſité des engagemens qu'il étoit fort éloigné d'être dans l'intention de remplir: à force de fauſſes promeſſes il ſéduiſit & trompa Innocent III; il agit auſſi de très-mauvaiſe foi à l'égard du Pape Honoré III; mais il paroît que dans la ſuite il reconnut ſes torts, & la modération de ces deux Souverains Pontifes le ramena aux loix de la fidélité qu'il avoit violées. Quant à leur ſucceſſeur Innocent IV, on a vu par les faits que nous avons eu occaſion de rapporter, qu'il fut conſtamment l'aggreſſeur, & que ce furent ſon ambition, ſes hauteurs & ſes calomnies qui embraſerent l'Europe, & non la faute ou la mauvaiſe foi de Frideric. Au reſte, quelques écrivains ont reproché à cet Empereur d'avoir trop aimé les femmes; mais ſi Frideric eut des maitreſſes & des concubines, il ne s'en laiſſa jamais dominer, l'attrait du plaiſir ne dégénéra point en débauche: il ne leur ſacrifia, ni le tems qu'il devoit au gouvernement, ni le bien de ſes peuples, & ne les laiſſa point gouverner dans ſa cour, intriguer, cabaler, diſpoſer au gré de leur caprice des poſtes les plus éminens, vendre les dignités, & diſſiper avec d'infideles miniſtres les tréſors de l'Etat (2).

Epoque de la premiere formation du College Electoral.

C'eſt au regne de Frideric II, que remonte l'époque de l'établiſſement des Electeurs, auxquels la nation Germanique déféra le droit, déſormais excluſif, d'élire les Empereurs, car la couronne Impériale, en partie héréditaire & en partie élective ſous la race de Charlemagne, ne devint purement élective que lorſqu'elle eut été tranſmiſe aux Allemands. Il eſt vrai qu'alors le fils ſuccédoit communément au pere; mais malgré cette eſpece de ſucceſſion héréditaire que les Ottons avoient établie en faveur de leur poſtérité, il eſt conſtaté que la nation Germanique élut toujours ſes Rois, qui dès lors étoient conſéquemment Empereurs; & l'on a vu par ce que nous avons pris ſoin de rapporter que les trois Ottons monterent ſur le trône du conſentement exprès de tous les Princes & Etats aſſemblés: nous avons vu auſſi que les Seigneurs

(1) Dom Capecelatro. *Hiſt. des Rois de Naples.* Spener. *ad ann.* 1250. (2) Maimbourg. *Décad. de l'Empire.* Spener, *loco citato.*

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

élurent Henri II Empereur, & que ce furent eux qui placerent également le Duc de Franconie, Conrad II sur le trône, ainsi que tous ses successeurs jusques à Otton IV; & lorsque cet Empereur eut été excommunié, tous les Princes & la plûpart des Seigneurs d'Allemagne, élurent Frideric Roi de Sicile. Ainsi jusques à ce Monarque inclusivement, le nombre des Electeurs étoit très-incertain, puisque tous les Princes, Seigneurs & Etats de l'Empire avoient un droit égal à l'élection, mais dans la suite & sous ce même Empereur, ceux d'entre les Princes qui se trouverent les plus puissans; ceux qui étoient revêtus des charges les plus éminentes s'emparerent de ce droit, à l'exclusion de tous les autres; ensorte qu'il se trouva désormais dans les mains d'un petit nombre de Princes; & ce droit il paroît qu'ils l'exercerent pour la premiere fois lors de l'élection de Guillaume de Hollande. Ce n'est pourtant point que ces grands officiers de l'Empire, au nombre de sept, savoir, l'Archevêque de Mayence, Archichancelier d'Allemagne, l'Archevêque de Treves, Archichancelier des Gaules, l'Archevêque de Cologne, Archichancelier de l'Italie, le Roi de Bohême, Archiéchanson de l'Empire, le Comte Palatin, Archigrand-maître d'hôtel, le Duc de Saxe, Archimaréchal, & le Marquis de Brandebourg, Archichambellan; ce n'est pas disons nous que ces sept principaux Officiers de l'Empire n'eussent déjà la plus puissante influence dans les élections, dont même ils étoient parvenus dès le regne de Henri IV à faire changer la forme: mais enfin, ils n'étoient pas seuls, & ne formoient point de College Electoral (1). Les autres Princes, les Seigneurs & les députés des villes nommoient & présentoient celui qu'ils jugeoient devoir être élu, & ces sept officiers confirmoient l'élection; mais si ceux-ci en élisoient un autre, il falloit que leur choix fut approuvé par la diete générale composée des Princes, des Seigneurs & des villes, ainsi qu'il fut observé lors de l'élection de Lothaire II & de Frideric, au lieu qu'il paroit qu'à l'exclusion totale des autres Princes & Seigneurs, ce furent les Archevêques de Mayence, de Treves, de Cologne, le Marquis de Brandebourg, le Comte Palatin, le Duc de Saxe & le Roi de Bohême, qui élurent Guillaume de Hollande, en la place d'Henri Raspon, Landgrave de Thuringe, en vertu, disent plusieurs historiens contemporains, d'une convention que les Princes de l'Empire avoient faite ensemble de déférer à ces sept officiers le droit d'élire seuls les Empereurs. Il est vraisemblable que cette convention fut faite entre l'an 1210, tems auquel Frideric fut élu suivant l'ancienne forme, c'est-à-dire par tous les Princes, Seigneurs & Etats de l'Empire, & l'année 1240, tems auquel l'Abbé de Stade, assure que ces sept Electeurs étoient établis du consentement unanime des Seigneurs & Etats. Au reste, ces sept Electeurs ne furent établis, en forme de College stable, que bien long-tems après, ainsi que nous aurons occasion de le dire, & par la fameuse bulle de l'Empereur Charles IV: encore ce College a-t-il essuyé depuis de grands changemens, même relativement au nombre des Electeurs qui s'est accru de deux (2).

Des premiers changemens dans la forme des Elections.

Le nombre des Electeurs fixé à sept.

Quoiqu'aussi violemment opprimé par le Pape Innocent IV que son pere

(1) Otton Frising. *De reb. gest. Frider. I.* L. 2. C. 1. Conrad. Ursperg. *Chron.*
(2) Maimbourg. *Hist. de la décad. de l'Emp.* L. 2. Albert. Abb. Stad.

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

l'avoit été, quoiqu'aussi fréquemment anathématisé, Conrad n'en prit pas moins les titres de Duc de Suabe, de Roi de Jérusalem, des deux Siciles & de chef de l'Empire, aussi-tôt qu'il fut informé de la mort de Frideric II. Mais pour les faire valoir ces titres, il avoit les plus grands obstacles à applanir, & des rivaux bien formidables à combattre: en effet, outre Guillaume de Hollande, qui à la tête d'un parti redoutable, & protégé par la cour de Rome, lui disputoit le sceptre Impérial; Henri de Lusignan venoit d'obtenir la couronne de Jérusalem de l'amitié du Souverain Pontife, qui s'étoit déclaré possesseur du trône de Sicile, qu'il prétendoit appartenir au S. Siege: de maniere que de la vaste succession de son pere Conrad ne possédoit réellement que la Suabe que son persécuteur lui contestoit encore, & dont-il s'efforçoit de le dépouiller. Mais ce Prince en butte à tant d'orages avoit sur ses rivaux & sur Innocent même une supériorité de caractere, de constance & d'intrépidité qui sembloit lui promettre les plus brillans succès (1). Formé par l'adversité, la meilleure des écoles des Souverains, il avoit, quoiqu'encore dans l'âge de l'indiscrétion, une prudence consommée. Elevé au milieu du tumulte des armes, il étoit excellent Général; éclairé par l'exemple de son pere, qui avoit tant de fois été cruellement trahi par ses ministres & ses confidens, il ne vouloit de ministre que lui-même, voyoit tout, régloit tout, faisoit tout par lui-même, & ne confioit à personne les projets qu'il avoit médités. Heureux si la crainte des traîtres & la nécessité de les intimider par la sévérité de l'exemple n'eussent pas endurci son cœur naturellement généreux, bon & compatissant; c'est vrai qu'il faut avouer qu'en plus d'une occasion il se montra dur & même si inflexible, que sa circonspection dégénéra plus d'une fois en défiance injurieuse & inquiete, & qu'il finit par être soupçonneux, violent & cruel: mais il faut convenir aussi que ce fut aux ennemis de Conrad, plus qu'à lui-même qu'on doit attribuer tous les excès, que la nécessité à laquelle ils le réduisirent, plutôt que le desir de la vengeance, lui fit commettre. En effet, pour justifier le fils de Frideric, on n'a qu'à se rappeller les injustices & les outrages qu'il essuya dès l'instant qu'il tenta de se mettre en possession des Etats, même héréditaires que son pere lui transmettoit (2). Mais quand Innocent IV se croyoit déjà possesseur du Royaume qu'il s'étoit proposé d'usurper sur l'héritier & le successeur de Frideric, il ne connoissoit pas encore l'actif & puissant défenseur des droits de Conrad en Sicile. Ce défenseur zélé étoit Mainfroi, fils naturel de Frideric, qui avoit tous les talens & toute la valeur de son pere (3).

Embarras, ennemis & situation de l'Empereur Conrad IV.

Haine du Pape contre Conrad.

Conrad continuoit d'avoir en Allemagne la supériorité sur son rival, malgré les intrigues du Pape & les efforts séditieux d'une partie des prélats. Il étoit reconnu pour légitime chef de l'Empire par la plûpart des villes, des Princes & des Seigneurs d'Allemagne; ensorte qu'il ne restoit à Guillaume de Hollande que les Ecclésiastiques & le Pape, qui, pour le seconder, employoit vainement toutes sortes de moyens, compromettoit son rang, abusoit de sa puissance, & ne parvenoit qu'à se faire détester des uns & mépriser des autres. Par ses

Supériorité de Conrad en Allemagne.

(1) Spener. *Hist. Germ. Univ.* T. 1. L. 6. c. 7.

(2) Voyez notre Tome 37. & *Apud Rainald.* Fleury. *Hist. Eccl. ad ann.* 1251.

(3) *Hist. des Rois des deux Siciles par M.* d'Egly. *Annal.* di Giovanni, & notre 37e Volume, p. 109, &c. Spener. *Hist. Germ. Univ.* ad ann. 1251.

Sect. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

ordres Pantaleon ayant fait en faveur de Guillaume de Hollande d'inutiles efforts auprès des plus puissans d'entre les Seigneurs de l'Empire, qui refuserent de trahir le fils de Frideric; le Pape, toujours fertile en expédiens, envoya en Allemagne le Moine Elka prêcher une croisade contre Conrad, avec ordre de promettre à quiconque prendroit part à cette entreprise les mêmes graces spirituelles que l'Eglise avoit accordées pour les croisades de la Palestine. Mais on ne craignoit pas assez les foudres prodiguées par Innocent, pour faire beaucoup de cas des indulgences qu'il offroit: & personne ne voulut se croiser. Innocent ne fut pas plus heureux auprès des habitans de la Suabe, auxquels il ne rougit point d'écrire: „ jamais nous ne consentirons que la race de Frideric, nous étant odieuse, suspecte de tyrannie, d'hérésie & de perfidie, jouisse de l'Empire, ni seulement de la Principauté de Suabe dont nous l'avons exclue" (1).

Innocent fait prêcher une croisade contre l'Empereur. 1251.

Trop aveuglé par sa passion, trop agité par le desir & l'espoir de se venger, pour sentir à quel point sa conduite injuste & indécente l'avilissoit aux yeux des peuples, Innocent ne s'occupoit que du soin d'accabler sa victime, & il comptoit si fort sur le succès des déclarations du moine Elka & sur le piege de ses indulgences, que se flattant déjà du soulevement général des peuples d'Allemagne, il disposoit des principaux emplois de l'armée innombrable qu'il ne doutoit point que l'on ne vît bientôt à la suite de Guillaume de Hollande: son projet étant de ne nommer à ces premiers emplois que des prélats, dignes chefs en effet d'une armée de fanatiques, il envoya ordre de procéder à la déposition de Christien, Archevêque de Mayence; non que Christien ne fut très-zélé partisan de Guillaume de Hollande, en faveur duquel il ne cessoit de se servir du glaive spirituel, mais par cette seule raison, que Christien n'étoit pas décidément guerrier, & que même il avoit une fois répondu au Légat qui l'exhortoit à une expédition militaire, ces paroles de l'Evangile: *Pierre, Pierre! mets ton épée dans le foureau.* Innocent ne lui pardonna point ce défaut de talens militaires; Christien fut déposé, & le siege de Mayence fut rempli par un jeune homme, mauvais prêtre à la vérité, mais qui avoit de fort rares talens pour la guerre (2).

Démarches singulieres d'Innocent IV.

Par un contraste bien frappant, quoique pourtant assez commun, Innocent IV qui ne respiroit que la guerre, la fureur, la vengeance, Innocent qui ne vouloit souffrir dans son armée que des prêtres guerriers, étoit pourtant lui-même le moins guerrier des hommes; tant il est vrai que l'on peut être en même tems & très-timide & très-audacieux. Depuis plus de six ans la crainte le tenoit renfermé dans les murs de Lyon, & il n'avoit eu garde de s'en éloigner tant que Frideric avoit vécu; mais la mort de ce Monarque, ayant ramené au S. Siege beaucoup de villes d'Italie, & d'ailleurs, le Souverain Pontife n'ayant qu'une très-foible idée de Mainfroi, à peine âgé de 19 ans, & qu'il ne supposoit pas fort redoutable; assuré que Conrad étoit trop occupé en Allemagne pour songer à passer les Alpes, il se disposa à retourner à Rome, & après avoir solemnellement anathématisé à Lyon la mémoire de Frideric & Conrad; après avoir confirmé l'élection de

Il quitte Lyon & retourne en Italie.

(1) Conrad. Ursperg. *apud.* Rainald. Spener. *Hist. Germ. Univ.* (2) Fleury. *Hist. Eccl.* Liv. 83.

Guillaume de Hollande, il ſe mit en route, paſſa par Gênes & Milan, où il fut comblé d'honneurs, & s'arrêta à Perouſe où il ſe repoſa le reſte de l'année.

Hiſt. d'Allemagne, 1209-1251.

Défaite de Conrad.

Conrad avoit formé auſſi le projet de paſſer en Italie, où ſon frere Mainfroi ne ceſſoit de le preſſer de ſe rendre: mais avant de quitter l'Allemagne, Conrad vouloit y laiſſer des marques éclatantes de ſa ſupériorité ſur ſon rival, contre lequel raſſemblant toutes ſes forces, il marcha, d'autant plus aſſuré d'en triompher, qu'en effet ce compétiteur n'avoit que peu de troupes à lui oppoſer. Cependant les vœux de Conrad ne furent remplis qu'en partie; il rencontra la petite armée ennemie auprès d'Oppenheim; la bataille fut bientôt engagée: mais, contre toute attente, Guillaume de Hollande, malgré l'infériorité du nombre, fixa la victoire ſous ſes drapeaux, maſſacra une partie des ennemis, contraignit les autres à la fuite, & reſta maître du champ de bataille (1).

La honte de ſa défaite n'abattit point Conrad, il ne paroît pas même qu'elle affoiblit l'attachement de ſes partiſans; car en très-peu de jours il ſe vit à la tête d'une armée plus formidable encore: il laiſſa ſon compétiteur s'applaudir de ſon triomphe, & ne croyant pas devoir tenter une ſeconde fois le ſort des armes, il jugea que ce qui lui importoit le plus étoit d'aller en Italie, s'oppoſer par la force aux intrigues du Pape, & étouffer à leur ſource tous les complots de la cour de Rome, plus dangereuſe pour lui que toutes les entrepriſes de Guillaume. Il ſe mit en marche ſuivi de ſon armée; mais peu de jours après ſon départ il penſa ſuccomber à Ratisbonne ſous le plus affreux des complots. Albert, Evêque de cette ville, & Ulric, Abbé de S. Emerand, chez lequel l'Empereur alla loger s'étoient promis de rendre le plus grand des ſervices au Pape, en faiſant aſſaſſiner leur Prince, & c'étoit dès la ſeconde nuit de ſon arrivée que les aſſaſſins appoſtés par les deux prélats & cachés dans la chambre où l'Empereur couchoit, avoient ordre de le poignarder. Déjà tout étoit prêt; l'Empereur étoit retiré, & l'heure de ſon coucher approchoit, lorſque par un caprice heureux, il lui prit fantaiſie de changer d'appartement & de paſſer la nuit dans une chambre voiſine. Deux de ſes gens prirent ſa place, & ce changement ſe fit ſi promptement, que les aſſaſſins cachés n'ayant rien entendu de ce qui s'étoit paſſé, croyant que c'étoit Conrad qui venoit de ſe coucher, s'approcherent du lit, poignarderent ſes deux officiers, & ſe retirerent précipitamment, perſuadés que le chef de l'Empire, étoit mort ſous leurs coups. Au bruit qu'ils firent & aux ſoupirs des deux mourans, Conrad, éveillé en ſurſaut, appella du monde, & bientôt informé de la cauſe du bruit qu'il venoit d'entendre, il ſe ſauva au plus vîte, & fut aſſez heureux pour arriver à ſon camp devant la ville. Dès le lendemain il ravagea les terres des deux ſcélérats, & cependant il ſe contenta d'envoyer l'Evêque en exil, & de priver Ulric de l'Abbaye de S. Emerand, trait de clémence d'autant plus étonnant, que, rigoureux dans ſes vengeances, Conrad étoit le moins indulgent des Souverains (2).

Conſpiration & attentats contre ſa vie.

Il eut été trop dangereux pour l'Empereur de traverſer l'Italie pour ſe

(1) Apud. Rainald. Spener. T. 1. L. 6. (2) Conrad. Urſperg. Spener. T. 1. L. 6.

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209 1254.

Il passe en Italie.

rendre dans son Royaume de Naples, le danger qu'il venoit d'éviter le rendoit trop prudent pour s'exposer dans ce pays, où dans presque toutes les villes les partisans du Pape étoient encore très-nombreux: il s'embarqua sur des vaisseaux que les Vénitiens lui fournirent, dans un port de Frioul, & descendit à Barlette, d'où, secondé par le brave & fidele Mainfroi, il alla réduire les villes rebelles, accabler, renverser & livrer aux flammes celles qui oserent lui résister, telles que Capoue & Aquin qu'il réduisit en cendres, après en avoir fait impitoyablement massacrer la plûpart des citoyens: ces terribles exemples de rigueur & de vengeance n'effrayerent point les habitans de Naples: ils refuserent de se soumettre: enflammé de courroux, l'Empereur alla les assiéger; ils se défendirent avec la plus intrépide valeur: ils se flatoient de recevoir incessamment des secours abondans qu'Innocent leur avoit promis: ces secours n'arriverent point, & les Napolitains trop foibles par le nombre pour lutter contre toutes les forces du Prince qui les assiégeoit, réduits d'ailleurs à la plus cruelle famine, envoyerent offrir de capituler. Conrad trop animé par le desir de la vengeance pour se laisser fléchir, rejeta durement la proposition, se rendit maître de la ville après un siege de dix mois, traita les malheureux Napolitains, non en maître irrité, mais en tyran inexorable; fit pendre dix des plus illustres citoyens, livra la ville au pillage, en fit abattre l'enceinte, renversa les maisons des nobles, & les condamna tous à des amendes exhorbitantes qu'ils furent contraints de payer (1).

Ses succès & ses rigueurs.

L'abus que l'Empereur faisoit de sa puissance & de sa supériorité sur les villes soumises le faisoit abhorrer, autant que l'on aimoit son frere Mainfroi, qui par la générosité de son ame compatissante adoucissoit, autant qu'il dépendoit de lui, les malheureux que son frere sembloit prendre tant de plaisir à accabler. Soupçonneux & jaloux, Conrad imaginant que Mainfroi ne s'attachoit le peuple que pour mieux réussir dans l'exécution des projets d'usurpation qu'il lui supposoit; le jugeant dès lors coupable, & oubliant tous les services qu'il en avoit reçus, le dépouilla durement des possessions que Frideric lui avoit laissées, le priva de ses dignités, éloigna & chassa du Royaume tous les Seigneurs qu'il supposoit ses confidens, & le réduisit à la principauté de Tarente. Henri, le dernier des enfans de Frideric fut plus malheureux encore; apprenant en Sicile où il faisoit sa résidence, les succès de son frere dans le Royaume de Naples, il se hâta d'y aller, pour lui témoigner la joye que lui causoit le progrès de ses armes; Conrad trop défiant pour se persuader qu'une telle visite fut désintéressée accueillit froidement le jeune Prince, qui mourut très-peu de jours après: il se peut que Conrad n'eut aucune part à la mort de son frere; mais il avoit si durement traité Mainfroi, il avoit si mal reçu Henri, dont la vûe avoit paru l'inquiéter si fort, que l'on crut assez généralement qu'il l'avoit fait empoisonner (2).

Son ingratitude envers Mainfroi. 1252.

La dureté de caractere de Conrad, ses soupçons, & sur-tout le joug insupportable qu'il mettoit sur ses peuples secondoient puissamment les vues

(1) Anonym. *in vit. Conrad. IV.* Æneas Sylvius. *Hist. Frid. III.*

(2) Anonym. *in vit. Conrad.* Barth. de Neo Castro. *Hist. Sicul.* C. 1.

du Souverain Pontife, qui, peu content de faire prêcher de nouveau la croisade contre l'Empereur, envoya offrir la couronne de Sicile à différens Princes & eut la honte de voir ses offres rejetées, comme nous avons vu dans notre Histoire de Naples & de Sicile (1).

Hist. d'Allemagne, 1209-1254.

Réduit à la seule puissance qu'il tenoit de sa dignité, & trop persuadé qu'il ne seroit secondé par aucun Prince de l'Europe, Innocent IV ne pouvant mieux faire, imagina d'essayer encore la force des censures ecclésiastiques, & fit citer l'Empereur à son tribunal, pour y rendre compte de sa foi & de ses mœurs. Soit que Conrad ne voulut, à l'exemple de Frideric son pere, que tromper le Souverain Pontife & gagner du tems, soit qu'il crut réellement devoir ménager le S. Siege, il envoya à Rome des ambassadeurs chargés de le défendre sur les accusations portées contre lui, soit concernant ses mœurs, soit concernant sa foi. Adouci par cette démarche à laquelle il ne s'étoit nullement attendu, le Pape lui accorda un délai de plusieurs mois, afin de mieux préparer ses défenses, & parut même assez favorablement disposé. Ce qu'il y a de singulier est que dans le tems même que Conrad, donnoit cette preuve de déférence à la cour de Rome, il continuoit le cours de ses conquêtes & de ses ravages dans la Pouille, secondé par Mainfroi, qui, quoique vivement ulcéré des injustices de son frere, paroissoit avoir toujours pour lui le même zele.

Il cite à son tribunal Conrad.

Plus formidable mille fois par sa scélératesse, que Mainfroi ne l'étoit par sa valeur, un brigand, le plus terrible des guerriers, le plus cruel des hommes; combattant alors pour Conrad, dévastoit la Marche Trévisane; cet homme redoutable étoit Eccelin le Romain, qui faisoit consister tout l'art militaire à piller, à exterminer, à violer avec férocité toutes les loix divines & humaines (2). Ce nom seul d'Eccelin inspiroit la terreur, tant il s'étoit rendu redoutable par l'excès de ses cruautés. Dans les villes dont il s'emparoit, son premier soin étoit de faire rassembler, sur les places publiques, les citoyens les plus notables, & de se donner le barbare plaisir de les voir massacrer par ses troupes. Il étoit dans l'usage de faire conduire à sa suite une foule de malheureux, qu'il faisoit tourmenter de la plus horrible maniere, dans l'unique vûe d'entendre nuit & jour leurs cris & leurs gémissemens. Le monstre, dans le même tems, contraignoit les parens & les amis de ses victimes à louer sa générosité, approuver sa conduite, ou, au moindre signe, il les livroit aux plus affreux supplices. Telle étoit l'épouvante qu'il avoit inspirée, qu'à son approche les villes étoient abandonnées; c'étoit sur-tout sur les ecclésiastiques qu'il se faisoit un jeu d'exercer les plus grandes atrocités; ce n'étoit que pour eux qu'il avoit inventé des supplices douloureux, horribles, & auxquels il ne manquoit jamais d'assister: les historiens contemporains assurent que ce Tyran avoit, dans l'espace de sept années, fait périr uniquement pour assouvir son penchant à la cruauté, cinquante mille hommes (3).

Fureurs d'Eccelin.

Tel étoit le barbare qui combattoit pour l'Empereur dans la Marche Trévisane: il est vrai que Conrad n'autorisoit, ni n'approuvoit les fureurs de

(1) Matth. Paris. Spener. *Hist. Germ. Univ.* L. 6. C. 7. Fleury. T. 83. & notre Tome 37e p. 117. (2) Monach. Paduan. Rainald. *ad ann.* 1254. (3) Ibid.

SECT. VI. *Hist.* d'Allemagne, 1209-1254.

Vains efforts du Pape contre Eccelin. 1254.

ce Cannibale: mais il les dissimuloit, & cette approbation tacite autorisoit la férocité du brigand. Hors d'état de repousser les armées de Conrad, & les hostilités atroces d'Eccelin, Innocent IV, sans argent, sans armée, sans appuy, n'ayant d'autre ressource que ses armes spirituelles, usa des seuls moyens qui lui restoient, & le jeudi saint de l'année 1254, il excommunia solemnellement Eccelin, le déposa de tous ses biens, dont il disposa généreusement en faveur d'Alberic, frere de ce même Eccelin. Mais Alberic, d'abord pénétré de reconnoissance pour les libéralités du Pape, n'ayant fait que d'impuissans efforts pour se mettre en possession des biens du proscrit, finit par être ingrat; & réuni avec son frere il alla porter, comme lui, la désolation, le ravage & la mort dans la Lombardie (1).

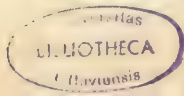
Toujours heureux & toujours odieux à ses sujets par ses exactions, ses rigueurs, ses soupçons & ses injustices, Conrad achevoit de soumettre les villes d'Italie, moins par la force de ses armes que par la crainte qu'inspiroient ses cruautés. Résolu de pousser sa marche conquérante jusques à Rome, où vraisemblablement le Pape se seroit hâté de l'absoudre & de le couronner, il avoit déjà fixé le jour de son départ, quand pour le bonheur des peuples la mort vint le surprendre le 21 de May 1254, au-milieu de ses triomphes, ou plutôt de ses atrocités, & l'on ne manqua point encore de mettre cette mort sur le compte de Mainfroi, qui à la vérité, avoit les plus fortes raisons d'être vivement irrité contre son frere, mais qui s'étoit toujours montré trop généreux, trop grand pour se venger en traitre. Aussi cette accusation, évidemment calomnieuse, se détruisit d'elle-même (2).

Succès de Conrad & sa mort.

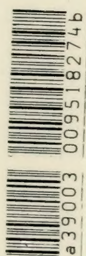
Quelle qu'eut été la cause de la mort de Conrad, enlevé à l'âge de 26 ans, après un regne ou plutôt une tyrannie de 3 ans & demi sur la Sicile, les peuples bénirent hautement le Ciel de les avoir délivrés de ce cruel Monarque. Il n'eut de son mariage avec Elisabeth, fille d'Otton, l'illustre Duc de Baviere, qu'un fils, savoir, ce jeune Conradin, dont on ne peut encore entendre prononcer le nom sans attendrissement; il étoit alors en Allemagne, & son pere confia sa tutele à Berthold, Seigneur Allemand, qu'il chargea même d'aller à Rome implorer pour cet enfant la protection du Pape. En effet, aussitôt que l'Empereur fut mort, Berthold envoya des ambassadeurs au Souverain Pontife, qui promit de défendre ce jeune Prince, à condition que le S. Siege, seroit mis en possession du Royaume de Sicile, pour le garder jusqu'à ce que le fils du dernier Roi fût en âge de régner; nous avons vu dans notre Histoire de Naples & de Sicile, comment la cour de Rome fut fidele à cet engagement, & c'est en y renvoyant nos Lecteurs (3) que nous finissons cette Section & ce Volume.

(1) *Concil.* Tom II. p. 610. Fleury. *Hist. Eccl.* L. 83. (2) Anonym. *in vit. Conrad. Epist. Innoc.* IV. *apud* Rainald. (3) Voyez notre Tome XXXVIIe p. 112 & suiv.

FIN DU TOME XXXIX.






a39003 009518274b

